



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

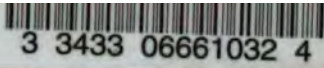
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





3 3433 06661032 4













**BULLETIN**

**DE**

**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**



**BULLETIN**

DE

7419  
**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE**

**LIÉGEOIS.**

**TONS VII**

**LIÈGE**

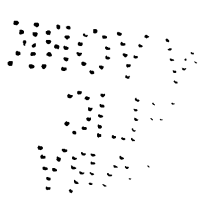
**IMPRIMERIE DE L. GRANDMONT DONNERS, LIBRAIRE  
RUE VIVAYE-D'ILE, 20-608.**

**1868**

18-

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
344478A  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS  
R 1927 L

UNIVERSITY OF TORONTO



**TABLEAU**  
DES  
**MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE**  
**LIÉGEOIS**

**PRÉSIDENT-HONORAIRE.**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.  
**DE LUESEMANS (Charles) O. ✕, (\*)** ancien membre de la Chambre  
des représentants, ancien bourgmestre de Lou-  
vain, etc.

**VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.**

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.  
**PIERCOT (G.-F.-J.), C: ✕,** ancien ministre de l'intérieur.

**MEMBRES EFFECTIFS.**

**BUREAU POUR 1863.**

*Président, ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.*

*Vice-Présidents, EDM. baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS.*

*CH. GRANDGAGNAGE.*

*Secrétaire-général, S. BORMANS.*

*Conservateur et secrétaire-adj<sup>t</sup>, J. ALEXANDRE.*

*Trésorier et conservateur-adj<sup>t</sup>, F. HOCK.*

*Bibliothécaire, L. FABRY-ROSSIUS.*

**ALEXANDRE (Joseph),** docteur en médecine.

**BORMANS (J.-H.), O. ✕,** professeur ordinaire à l'Université de  
Liège, membre de l'Académie royale de Belgique et  
de la commission royale d'histoire, etc.

(\*) Signes des décorations: ✕ Ordre de Léopold, ✕ Croix de fer, ✕ Lé-  
gion d'honneur, ✕ Lion néerlandais.

- BORMANS** (Stanislas), conservateur-adjoint des archives de l'État, trésorier de la Société des Bibliophiles liégeois, etc.
- CAPITAINE** (Félix), O. ✕, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce de Liège, ancien membre du Conseil provincial, etc.
- CRALLE** (Aristide), avocat, membre de la Commission de surveillance de l'Académie des beaux-arts, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.
- DOGNÉE** (Eugène M. O.), avocat, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de la Société de l'union des artistes liégeois, etc.
- FABRY-ROSSIUS** (L.), agrégé à l'Université de Liège, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.
- GRANDGAGNAGE** (Joseph), C. ✕, premier président à la Cour d'appel de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.
- GRANDGAGNAGE** (Charles), ✕, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Société liégeoise de littérature wallonne, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités, etc.
- HENAUX** (Ferdinand).
- HOCK** (Félix), capitaine pensionné.
- HOUBOTTE** (J. F. G.), ✕, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc.
- D'OTREPPE DE BOUVETTE** (Albert), O. ✕, conseiller honoraire à la Cour de Liège et du conseil des Mines, secrétaire-général honoraire de la Société d'Émulation de Liège, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.
- DE SÉLYS-LONGCHAMPS** (Edmond baron), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des sciences de Liège, etc.
- DE THEUX** (Xavier), docteur en droit.



UMÉ (Godefroid), architecte, président de la Société de l'Union des Artistes liégeois, vice-président du Cercle artistique et littéraire, secrétaire de la Société des Architectes de la province de Liège, etc.

**MEMBRES HONORAIRES.**

BOUCHER DE PERTHES (J.), ✱, président de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, de la Société de numismatique de Londres, etc., à *Abbeville*.

DE CAUMONT (A.), ✱, ✱, membre correspondant de l'Institut de France, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments, etc., à *Caen*.

DE DECKER (P.), O. ✱, etc., ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Bruzelles*.

GACHARD (L.-P.), O. ✱, ✱, ✱, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, du Conseil héraldique, etc., à *Bruzelles*.

DE GERLACHE (E.-C. baron). G. C. ✱, ✱, C. ✱, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national, président de la Commission royale d'histoire, etc., à *Bruzelles*.

HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres, à *Hambourg*.

DE LAFONTAINE (G. F.-J.), ✱, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, etc., à *Luxembourg*.

LE CLERC (V.), C. ✱, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut de France, etc., à *Paris*.

LECLERCQ (M.-N.-J.), G. O. ✱, ancien ministre de la justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près la Cour de cassation, etc., à *Bruzelles*.

- DE MERCY-ARGENTEAU** (F.-J. C. comte), G. O. ✱, G. C. ✱, ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de Napoléon 1<sup>er</sup>, ancien grand chambellan du roi des Pays-Bas, etc., à *Argenteau*.
- PARIS** (P.), ✱, professeur au Collège de France, membre de l'Institut de France, etc., à *Paris*.
- VAN DEN PEEREBOOM** (Alphonse), ministre de l'intérieur, président de la Société archéologique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, etc.
- PITRA** (Dom J.-B.), bénédictin, cardinal, à *Solesmes* (département de la Sarthe).
- QUETELET** (L.-A.-J.), C. ✱, O. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique, etc., à *Bruzelles*.
- RAIKEM** (J.) G. C. ✱, ✱, C. ✱, ancien membre du Congrès national, ancien ministre de la justice, procureur général près la Cour d'appel de Liège, etc., à *Liège*.
- ROGIER** (Ch.), G. C. ✱, ✱, G. O. ✱, ministre des affaires étrangères, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., à *Bruzelles*.
- ROULEZ** (J.-E.-G.), ✱, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, etc., à *Gand*.
- WARNKOENIG** (L.-A.), docteur en droit, conseiller intime, ancien professeur aux universités de Liège, Louvain, Gand et Tubingue, etc., à *Stuttgart*.
- DE WITTE** (J.), ✱, ✱, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, de l'Académie royale de Berlin, etc., à *Paris*.

**MEMBRES CORRESPONDANTS.**

- BAILLEUX** (F.), avocat, conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Liège*.

- BORNET (A.), O. ✕, professeur ordinaire à l'Université de Liège, membre de la Commission royale d'histoire, etc., à *Liège*.
- BORNET (J.), O. ✕, conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, etc., à *Namur*.
- DE BORMAN DE SLHALKHOVEN (Chevalier Camille), conseiller provincial du Limbourg, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc.
- DE BUSSCHER (E.), ✕, secrétaire de la Société royale des beaux-arts de Gand, de la Commission royale des monuments, etc., à *Gand*.
- CHALON (R.), ✕, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société de numismatique Belge et de la Société des bibliophiles de Mons, etc., à *Bruzelles*.
- DE CLOSSET (L.), ✕, professeur à l'Université de Liège, ancien précepteur de S. A. R. le duc de Brabant, etc., à *Liège*.
- CORBESIER (N.), vérificateur à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, etc., à *Liège*.
- DE COSTER (L.), directeur de la *Revue de numismatique belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg, etc., à *Bruzelles*.
- DE CRASSIER (L.-D.-J. baron), G. ✕, ✕, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil héraldique, etc., à *Bruzelles*.
- DEJARDIN (A.), capitaine du génie, membre de la Société historique de Tournai, etc., à *Gand*.
- DELAHAYE (A.-J.), O. ✕, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liège, etc., à *Namur*.
- DELHASSE (F.), membre de la Société des Bibliophiles liégeois, etc.
- DESNOYERS (J.), ✕, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc. à *Paris*.

- DEVILLERS (L.)**, conservateur-adjoint des archives du Hainaut membre de la Société scientifique et du Cercle, archéologique de Mons, etc., à *Mons*.
- DIEGERICK (J.)**, secrétaire de la Société historique de la ville d'Ypres, de la Société d'Émulation de Liège, etc., à *Ypres*.
- FISS (J.)**, 𐌆, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liège, ancien échevin, etc., à *Liège*.
- GROTEFEND**, professeur à l'Université de Heidelberg, etc.
- HAGEMANS (F.)**, membre correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à *Bruzelles*.
- HELBIG (H.)**, secrétaire de la Société de l'*Espérance* et de la Société des bibliophiles liégeois, etc.
- D'HERICOURT (Achmet comte)**, 𐌆, vice-président de l'Académie d'Arras, membre de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., à *Souchez, près Arras*.
- KAUSLER (E.-H.)**, conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, à *Stuttgart*.
- KEMPENEERS (abbé)**, ancien professeur de droit canon au grand Séminaire de Liège, etc.
- LAVALLEYE (E.)**, professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie de Liège, etc., à *Liège*.
- LIMBOURG (Philippe de)**, propriétaire et maître de forges, à *Theux*.
- LOUMYER (L.)**, 𐌆, chef de division au ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Bruzelles*.
- MARTIAL (Epiph.)**, avocat, membre de la Société des bibliophiles liégeois, etc.
- MULLER (C.)**, 𐌆, membre de la Chambre des représentants, ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial, etc., à *Liège*.
- NAMUR (A.)**, conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.

- NAUTET (G.)**, imprimeur-libraire, directeur de la *Feuille dominicale*, etc., à *Verviers*.
- NEYEN (Aug.)**, membre fondateur de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Wiltz*.
- DE NOUE (A.)**, docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, etc., à *Malmédy*.
- PERREAU (A.)**, agent du trésor, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Tongres*.
- PETY-DE ROSEN (J.)**, membre de la Société de numismatique belge, etc., à *Grune*.
- RÉMONT (J.-E.)**, ✻, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., à *Liège*.
- RENIER (X.)**, peintre d'histoire, professeur à l'École industrielle, etc., à *Verviers*.
- DE REUME (A.)**, ✻, major d'artillerie, membre des Académies de de Besançon et de Bordeaux, etc., à *Bruzelles*.
- DE ROBIANO (M. comte)**, ✻, sénateur, membre du Conseil héraldique, etc., à *Bruzelles*.
- DE SAINT-GENOIS (J. baron)**, ✻, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, ancien échevin, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Gand*.
- SCHOONBROODT (J.-G.)**, avocat, conservateur des archives de l'État à Liège, etc., à *Liège*.
- DE THIER (C.)**, juge près le tribunal de première instance de Liège, ancien secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, etc., à *Liège*.
- VAN DEN STEEN DE JEHAY (X. comte)**, membre de la Société de numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, etc., à *Jehay*.
- VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (F. comte)**, vice président de la Société archéologique de la Moselle, membre de l'Académie de Metz, etc., à *Metz*.

correspondant de l'Académie impériale de Maçon', de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés d'Émulation d'Abbeville, de Cambrai; né à Liège en 1799, décédé en cette ville, le 1<sup>er</sup> février 1863.

**MEMBRES HONORAIRES.**

- DE BEAUFORT** (A.-L.-L. comte), C. ✨, O. ✨; inspecteur général des beaux-arts, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale et du Musée royal de peinture de Bruxelles; né à Tournai en 1806, décédé à Bruxelles, le 29 juillet 1858.
- DE RAM** (P.-F.-X.), O. ✨, recteur magnifique de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc., né en 1804, à Louvain, décédé dans cette ville le 14 mai 1865.
- SCHAYES** (A.-G.-B.), ✨, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre des Académies d'archéologie de Belgique et d'Espagne, des Sociétés archéologiques, littéraires et historiques d'Utrecht, Leyde, Trèves, Arras, de la Morinie, du Luxembourg, etc.; né à Louvain le 11 janvier 1808, décédé à Ixelles le 8 janvier 1859.
- DE STASSART** (G.-J.-A. baron) O. ✨, ✨, G. O. ✨, grand-croix de l'ordre de St.-Stanislas, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, vice-président du Congrès national, président du Sénat; membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de



Liège, etc.; né à Malines le 2 septembre 1780, décédé à Bruxelles le 10 octobre 1854.

**MEMBRES CORRESPONDANTS.**

**BARON (A.-A.), O. ✨, ✨.** professeur émérite à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien professeur à l'Université libre et à l'École militaire de Bruxelles, ancien préfet des Études de l'Athénée de cette ville; né à Paris en 1794, mort à Ans-et-Glain le 24 mars 1862.

**CARTON (Charles-Louis),** chanoine de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, directeur de l'Institut des Sourds-Muets et des Aveugles de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, à Bruges, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.; né à Pitthem le 3 juin 1802, décédé à Bruges le 8 mars 1863.

**COMHAIRE DE SPRIMONT (baron C.-V.),** ancien membre du Conseil provincial de Liège, de la Société de numismatique belge, etc.; né à Liège en 1817, décédé à Bruges le 6 mars 1861.

**DELVAUX (H.-J.-B.),** géomètre-arpenteur, ancien bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liège*; né le 10 février 1796 à Fouron-le-Comte, décédé le 22 avril 1858.

**DE RENESSE-BREIDBACH (L.-J. comte), O. ✨** vice-président du Sénat, membre de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc.; né en 1797, décédé à Bruxelles le 28 mars 1863.

**DEWANDRE (H.) O. ✨,** avocat, ancien membre du Congrès national, ancien bâtonnier, président de la Société libre d'Émulation, membre de la commission administrative du Conservatoire royal de Liège, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Es-

pagne, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.; né à Liège en 1790, décédé en cette ville le 30 septembre 1862.

**DINAUX** (Arthur), chevalier de la Légion d'Honneur, directeur des *Archives Historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et de la Société des Antiquaires de France, correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne; etc., né à Valenciennes le 8 septembre 1798, décédé à Montataire (Oise) le 15 mai 1864.

**KERSTEN** (Pierre), C. ✕, directeur-propriétaire du *journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'Athénée de Maestricht, né à Maestricht, le 9 janvier 1789, décédé à Liège le 3 janvier 1865.

**LIBERT** (Marie-Anne), botaniste et archéologue, membre de la Société Linnéenne de Paris, de la Société Royale de Botanique de Bruxelles, de la Société des antiquaires du Rhin, etc., née à Malmédy en 1782, décédée en cette ville le 13 janvier 1865.

**MATERNE** (J.-F.-C.), C. ✕, ✕, C. ✕, grand'croix de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire-général du ministre des affaires étrangères; né à Huy en 1807, décédé à Schaerbeck, le 15 avril 1860.

**MOTTIN** (P.-B.), archéologue, échevin et secrétaire de Hannut, né en 1794 à Hannut, décédé le 30 juillet 1859.

# CHAMBRE DES FINANCES

DES

## PRINCES-ÉVÊQUES DE LIÈGE.

---

### Table des octrois et rendages.

L'évêque Notger qui avait eu soin de faire confirmer les droits régaliens accordés par les Empereurs au chef de l'église de Liège, fit peu de temps avant sa mort, trois parts égales des biens et des revenus de cette église; il en donna une aux monastères, une autre aux grands vassaux chargés de défendre le territoire (1) et se réserva la troisième pour lui-même et ses successeurs à titre de dotation (2).

Les revenus de cette dernière, et le produit des régaux étaient exclusivement consacrés aux besoins personnels des Evêques et à l'entretien de leur dignité; ensemble, ils formaient ce qu'on

(1) C'étaient des espèces de bénéfices ou fiefs qui rendaient leurs propriétaires hommes féodaux de l'Eglise, *homines de casa beati Lamberti*.

(2) Anschne, dans Chapeauville, *Gesta pontificum*, T. I, p. 218.

appelait à Liège la *table* ou *mense épiscopale* (*mensa episcopalis*) (1).

Les droits régaliens des princes de Liège comprenaient au XVIII<sup>e</sup> siècle, la construction des forteresses, des palais, etc., le droit des armes, celui de juger en dernier ressort, d'établir des magistrats ou officiers de justice, les monnaies, les poids et mesures, les foires, les voitures publiques, les tailles, les revenus des fleuves navigables, la pêche, la chasse, les chemins publics, les moulins banaux, les communes, les minéraux, la houille, l'eau, etc., droits dont la Couronne Impériale laissait la jouissance aux princes de Liège, comme leurs représentants dans ce pays (2). Les domaines provenant du partage susmentionné comprenaient des seigneuries, des terres, des villages et des revenus de toute espèce. Comme les évêques ne jouissaient que de l'usufruit de ces domaines, ceux-ci étaient considérés comme biens ecclésiastiques, faisant partie des possessions de l'Église; ils ne pouvaient, en conséquence, être aliénés sans le consentement du Chapitre de St-Lambert qui, pendant les *sede vacante* en avait la direction et en percevait les bénéfices (3).

Pendant toute la durée de leur règne, les évêques de Liège administraient à leur gré leurs régaux, droits et domaines particuliers. Cette administration étant très-compiquée, ils chargèrent quelques personnes réunies en Conseil, de rendre en bail leurs terres, de surveiller leurs propriétés, de faire rentrer leurs revenus, en un mot de gérer leurs finances.

(1) Quoique les revenus des évêques fussent immenses (ils s'élevaient annuellement à environ 160 mille florins sans compter les honoraires de plusieurs dignités ecclésiastiques) les États étaient dans l'usage de leur accorder chaque année un don de 20,000 écus (Hénaux, *Constitution du pays de Liège*, p. 61).

(2) Sohet, *Instituts de droit*, l. II, t. 26.

(3) Dans ces cas, le Chapitre déléguait deux de ses membres pour recueillir les revenus de la mense, à charge de rendre chaque mois compte de leur gestion. (*Chambre des finances*, reg. XLIV, p. 1).

Ce Conseil s'appelait à Liège *Chambre des comptes* ou *des finances* (*Camera rationaria*). On ignore à quelle époque il fut institué; le plus vieux registre (aux comptes généraux) de ses archives qui soit parvenu jusqu'à nous, date de l'an 1419. Nous avons en vain cherché ailleurs une mention plus ancienne.

Les procès-verbaux de ses séances ne commencent qu'en 1585. Ils permettent de constater que le prince composait la Chambre comme il l'entendait; que les conseillers tant ecclésiastiques que laïcs, dont le nombre varie souvent, étaient en général choisis par lui dans son Conseil privé et qu'ils se réunissaient au moins une fois par mois dans le palais du prince-évêque (1). On y voit figurer un président, un receveur général et un greffier. La Chambre des comptes pouvait à cette époque être considérée comme un bureau de recette de nature toute privée.

Chapeauville rapporte le premier acte d'administration connu d'un prince, relatif aux biens de la mense épiscopale. Le 10 décembre 1509, Erard de la Marck ordonna à ses officiers de faire connaître dans tout le pays une ordonnance en vertu de laquelle les détenteurs de biens de l'Église étaient obligés d'en faire la déclaration dans les 40 jours à la Chambre des comptes (2).

(1) Dans la salle occupée aujourd'hui par le greffe du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

(2) (1509) « Decembris decima Præsul providus ut bona ecclesiæ suæ jurisdictionemque suam tractam servare posset, scribit prætori Hoyensi, Lossensi et cæteris officiatis, simulque mandat, singuli per regiones officii sui locis consuetis edicent, ut quicumque terras, redditus, villas, dominia ad ecclesiam episcopatumque quoquomodo spectantia possideant, illa cum novis suis limitibus ad Cameram suam rationariam ante quadragesimam proximam scripto referant, poena transgressoribus publicationis et privationis dominiorum, feudorum et quorumcumque honorum, quæ hactenus ab ecclesia et mensa episcopali possedissent, constituâ. » (Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, t. III, p. 243.

Un mandement semblable fut porté le 8 novembre 1630; il ordonnait que tous ceux qui possédaient à titre d'engagère des biens appartenant à la

Le 23 octobre 1598, Ernest de Bavière, qui était un excellent administrateur, fixa les attributions de son Conseil des finances par un règlement inédit ainsi conçu :

Ernest, esleu et confirmé archevesque de Colongne, etc.

Vénérables, très-chers et feaulx ; n'ayant eu le temps, avant notre partiment de Liège, de former les instructions que voudrions estre observées en nostre Chambre des comptes pour la bonne administration des biens de nostre table épiscopale, avons bien voulu faire, nous trouvant aucunement en repos; pour ce, après meure délibération et loingue considération de ce que pourrait servir à l'effet susdit, Nous avons fait concevoir l'instruction cy jointe, selon laquelle voulons qu'ayez à vous gouverner à l'advenir, et de l'observer avec la foy et loyauté que vous nous devez. Et sy trouveriez par comun advies, conseil et accord, qu'il y faudroit adjoûter ou diminuer quelque choese, vous nous en advertirez pour y donner l'ordre tel que trouverons convenir. Et priérons Dieu, vénérables, très-chers et feaulx, qu'il vous ayet en sa sainte garde et vous donne sa grâce. De Nieuhause, le 23 d'octobre 1598. Ainsi subsigné : ERNEST.

*Instruction selon laquelle nostre Président et Conseillers de nostre Chambre des comptes auront à se gouverner.*

Nous voulons que doresnavant entrevienne en toutes consultations le s<sup>r</sup> Guilhelme de Bockholt, nostre Président, trésorier, recepveur-général et maître d'hostel, Raméc, en qualité d'auditeur et nostre greffier ; lesquels auront aux jours limités et ordinaires à comparoir sans faulte, ne soit que quelques ung d'eulx aye juste excuse, de laquelle en advertirat en temps nostre Président.

Le Conseil s'assemblerat 3 fois en la sapmaine, à savoir : lundi, merquedy et samedi à 8 heures ; et s'offrant quelque affaire requerant haste, il serat au pouvoir de nostre Président de faire la convocation extraordinaire.

Et afin que le temps ne soit consumé inutilement, le Président préparat les matières sur lesquelles l'on aurat à consulter, recepvant les requestes que se présenteront, et en ferat la proposition en l'assemblée ; sur laquelle ledit s<sup>r</sup> Bockholt donnerat au premier lieu son advies et après lui le trésorier, le recepveur général ; nostre Président ferat une récapitulation

mense épiscopale devaient en exhiber les titres au Conseil privé. (*Chambre des finances*, reg. LXXX, p. 250).



des advies, y adjoustant la sienne et conclurat selon la pluralité des voix, desquels nostre greffier tiendrat unne note sommaire au registre lequel à tel effect serat fait. Et ne pourrat aucun partier hors de son tour ne interrompre le discours d'autre, ne soit que par celluy qui présiderat il soit requis. Chacun dirat son opinion franchement et fidèlement, s'acquittant du seriment de fidélité qu'il nous doit; et ne pourront les advies estre publiés ou découverts sous paine de parjure; et en toutes leurs délibérations ils prendront particulier regard et soing de conserver et augmenter avec équité les biens et juridictions de nostre engliese et avanceront le profit de notre table épiscopale tant que en raison ils pourront.

Ce que ainsy serat arresté et conclud se metterat en exécution promptement, dont nostre Président en aurat particulier charge. Et estant de besoin que aucuns soyent députés pour faire visitation, icelle députation se ferat par commun advies et il ne serat au pouvoir de personne de députer.

Les consultations ordinaires se feront aussy sur matière ordinaire; et souffrant quelcque cas de poix, en communiqueront avec notre Conseil privé et nous enverront leur résolution avec leur motif, pour entendre la nostre.

Notre trésorier-général aurat particulier soing de faire venir au payement sous l'auctorité de nostre Chambre, les recepveurs subalternes et ne permectrat que les restances se multiplient; et ferat les déboursements ordinaires sans ordre; mais les extraordinaires que se peuvent offrir, avec avis de nostre Chambre durante nostre absence, ne soit que la somme fusse notable, car en tel cas il attendrat nostre ordre.

Et ne pourront nos recepveurs subalternes ou autres qui, pour le regard de nostre table épiscopale ou subside publicque nous sont redevables, faire aucun payement par ordonnance de qui que ce soit, mesmes de nostre propre, que préallablement elle ne soit vidimée et registrée par nostre trésorier; et ne seront les payements, faicts au contraire de ceste nostre ordonnance, recevus et alloués par nostre Chambre des comptes, qui se rendront, les déclarant pour nuls et surreptices. Et affin que personne ne prétend ignorance nostre dicte Chambre donnerat avis là où le trouverat nécessaire.

*Et touchant les recepveurs.*

Ayant la Chambre des comptes passé avec quelques particuliers personnes aucuns contracts contenant clauses de donner caution suffisante et resente au contentement du recepveur du lieu à qui le contract pourrat toucher, lesdis recepveurs seront tenus tellement s'assurer qu'ils en

puissent répondre en leurs biens propres, en cas que lesdis particuliers fussioient par après trouvés en deffault.

De plus, tous recepveurs se feront payer les revenus en espèce, en nature de grains, pour le moins les deux tierces, et l'autre tiers se pourrat fractioner par nostre dite Chambre des comptes, à condition expresse que lesdis recepveurs ne prendront aux parties plus grand gaing que diex patars sur le muid de spéaute et ung patar sur le sty de même grain ; ne soit touttefois qu'il soit cognu à ceulx de nostre dite Chambre de quelque notable ruïne et dégast advenus au lieu où que lesdis biens sont gissant dont ils auront le regard tel qu'il convient, ne soit aussi que la Chambre des comptes le treuve autrement convenir.

En oultre ne debveront lesdis recepveurs excéder le pris des chapons et poules que leur serat ordonné par nostre dite Chambre, ne soit aussy que ceulx de la Chambre le treuve convenir de les donner et octroyer une raisonnable effraction quant ausdis chappons et poules.

Tous grains provenant des mollins que, par la distance de lieu, ne pourront estre livrés en Liège, se vendront de temps à autre selon et ainsy que par la Chambre des comptes s'ordonnerat ausdis recepveurs comme par icelle se trouverat le plus profitable et convenable, et à intervention et pardevant les justices des lieux, au plus hault offrant, pour par lesdits recepveurs en rendre compte avec attestation desdis justices.

Et quant à ce que lesdis recepveurs pourront prétendre de nostre traicté suffisamment suyvant la charge qu'ils ont, ceulx de la Chambre leur pourront accorder quelque avantage pour faire leur voiage et séjour, en venant rendre leur compte suyvant les distances des lieux de leur demeure.

En oultre tous recepveurs exigeront doresnavant leurs cens seigneurials en forte monoye, suyvant le pris du patar de Brebant.

Nostre trésorier et recepveur-général auront à conserner à nostre Chambre des comptes les acquits et descharges de leur comptes pour y estre rompus et cassés.

Aussy voulons que nostre Chambre liquide les comptes des subsides qui nous sont estés de quatre ans ença donnés par nous Estats de nostre pays de Liège avec les recepveurs desdis Estats ; et trouvant qu'autre que nostre trésorier-général aye receu aucuns deniers desdis ou autres nos recepveurs sans nostre expres ordonnance par escript, nostre Chambre s'en ferat donner compte et reliqua.

Quand quelque recepte vacquerat nous voulons que nostre trésorier-général en aye la nomination affin il présent personaige tel pour lequel il voudrat répondre, autrement il y serat pourveu par l'advis de nostre Chambre des comptes à nostre plus grand assurance.

Et voulant remettre nos officiers des prérogatives desquelles ils ont jouys du temps de nos prédécesseurs, nous sommes contents que vacquant quelque mayerie ou eschevinaige des velaiges (Vliermal et semblables exceptés), que lesdits dénomment et présentent à nostre Chambre personnes ydoines, lesquels seront par icelle pourveu de commission requise, laissant les greffiers et autres officiers du plat pays à la dénomination de nostre Chambre.

Et d'autant qu'il convient que nostre Chambre des comptes aye particulier soing de faire les plus grands provisions qu'il seroit possible pour l'interenance de nostre court pour nos retour, elle procurerat que tous grains que sans nostre notable dommaige se pourront conduire à Liège, soit par corvées ou autrement se conduisent sur nos granniers, soubz la charge et garde de nostre chastelain, à qui ils seront consignés soubz l'inventaire par ordonnance de nos Chambre; lequel en tiendrat bon soing, et ne luy serat permis en otter ung grain sans expresse ordonnance de nostre Chambre, suyvant la commission que sur ce luy avons donnée.

Le mesmes entendons touchant avoines, foings, bois et charbons, dont se ferat sy grand provision qu'il serat posible; et affin icelle ne se consume inutilement durant nostre absence, nostre Chambre des comptes aurat singulier regard qu'il y soit assigné une particulier portion pour les feux des consaulx ausquelles nous sommes tenus; et à nos chastelains du palais et maison de Bavière donneront tel part et portion du bois et charbon que par ci-devant leur at esté accordé, où vrayement s'accorderont derechieff avec eulx.

Aussy donnerat nostre dicte Chambre ordre sur le fait de la chasse ainsy que pour nostre prouffict et service de nostre court elle trouverat le plus expédient.

Et d'autant que notre table épiscopale est chargée plus que à l'ordinaire avec l'entertainment des consaulx et officiers, nostre Chambre entrerat en communication avec ceulx de nostre Conseil privé pour aviser par ensemble sur quelque moyens que se pouroient trouver pour nostre soulagement et plus assurance.

Finállement nostre Chambre des comptes observerat lesdicts poincts inviolablement soubz le seriment et la fidélité qu'elle nous doibt, et nous luy ferons en toutes occasions sentir réciproquement nostre grâce.

Fait en nostre maison de Nieuhause en Westphale, le xj d'octobre 1586, ainsy subsigné: Hæc est seria nostra voluntas ERNEST. (1)

(1) *Chambre des finances*, reg. XVI, p. 206 et XVII, p. 1.

Ernest confirma, en le modifiant un peu, ce règlement le 5 mai 1601, de son château de Hirtsberg (1) et le 15 avril 1605 (2). Il alloua à son premier conseiller (président) un traitement de 300 florins Brabant, au second conseiller 150 et au trésorier 250.

On remarquera que, par la première partie de cette instruction, Ernest semble attribuer à la Chambre des comptes le droit de juger les différents qui-avaient pour objet ses régaux et domaines. Il ne tarda pas à vouloir lui attribuer à cette fin une juridiction compétente ; mais il trouva de la part de ses sujets une juste opposition, et les détenteurs de biens ecclésiastiques continuèrent à introduire leurs causes devant les juges ordinaires ; ceux-ci y prêtaient naturellement la main. Ernest, persévérant dans ses idées, obtint pour l'accomplissement de ses projets la sanction de l'Empereur. Par un diplôme du 16 décembre 1605, Rodolphe déclara que, suivant ses régaux et comme prince de l'empire, l'évêque de Liège seul avait le droit de décider en première instance et à l'exclusion de tous autres juges, les causes relatives à ses possessions ; qu'il pouvait à cet effet instituer une Chambre des comptes composée de cinq conseillers au moins (3), sermentés (4) et établis par lui ; que cette Chambre pouvait de sa propre autorité et sans avoir recours à un autre tribunal, faire exécuter ses sentences et contraindre les débiteurs de la mense à payer leur dû ; que ses décisions étaient inappellables sauf le bénéfice de révision accordé au chancelier, à l'official de Liège et à deux échevins faisant partie du Conseil privé (5).

(1) *Chambre des finances*, reg. XVII, p. 4.

(2) *Chambre des finances*, reg. XVIII, p. 1.

(3) Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait 17 conseillers ecclésiastiques et 17 laïcs.

(4) Voici le serment qu'ils devaient prêter entre les mains de S. A. :  
*Ego N. juro ad sancta Dei Evangelia, quod obediens, secretus et fidelis ero S<sup>o</sup> domino et principi nostro, utilitatem ejus et bonum in omnibus et per omnia (postpositis favore, gratia et muneribus) promovebo, partibus justitiam ministrabo, officioque hoc meo sincere defungar ; ita me Deus adjuvet et omnes sancti.*

(5) Louvrex, *Recueils d'édits*, t. II, p. 91.

Ce diplôme fut bientôt suivi d'une nouvelle instruction d'Ernest par laquelle il prenait des dispositions conformes aux nouvelles fonctions attribuées à sa Chambre.

*Instruction que voulons estre tenue par nostre Chambre des comptes en Liège.*

(Il nomme le président de sa Chambre, quatre conseillers, un auditeur, un secrétaire et un huissier.)

1. Donc, suyvant nostre diplôme que tenons de S. M., voulons que tous affaires, disputes, et causes survenantes à raison des offices ou estats par nous ou de notre parte conférés et à conférer, comme des biens de stuyts, rendages et comptes concernants noz domaines, régaulx et table épiscopale, soient cognus et diffinies par nostre Chambre, exclusivement à tous autres juges et tribunaux.

2. Enchargeons à notre Chambre soy servir, en cas de doute ou besoing, de ceux de nostre Conseil privé, pour nostre bien à la descharge de leurs consciences et advancement de justice.

3. Les recepveurs, comptables général et subalternes, pour toutes occurrences, seront évocables à notre Chambre par lettres ou autrement que pour avoir leurs avis et pour nostre service sans faire voix avec nosdits maîtres et conseilhiers des comptes.

4. Notre Chambre s'assemblerat le mardi et jeudi ordinairement, en esté à 7 jusques à 9 et en hyver de 8 à 10 heures du matin; pour autres nécessités et occurrence extraordinairement à l'arbitraige d'icelle; et personne ne s'absenterat sans excuses légitimes et recepvables par la Chambre, autrement mulctable par icelle.

5. Le secrétaire registrerat les résolutions et recès de nos conseilhiers avec annotation des noms de ceux qui sont présent, voir que résolution autre que celle de la pluspart de nos dits conseilhiers ne serat avouée.

6. Nulles livrances ou assignations nostres, allantes à la charge de notre table épiscopale, seront vailtables si elles ne soient, pardessus nostre signature, signée embas de notre secrétaire secret et domestique, depuis examiné et intériné à notre dite Chambre, ne fuisse que par deuxième ordre exprès autrement y dérogasmes.

7. Nulz expositz se passeront en compte sans pertinente spécification de la dette, attestation du comptable, ordonnance respectivement de S. A. la Chambre ou autres ausquels appartiendrat en respondre et comander et quitance de celui qui en aura receu le payement.

Les Liégeois ne se soumirent toutefois que par la force à une juridiction qu'ils ne voulaient pas reconnaître et commirent des infractions nombreuses à la volonté du prince : cinq confirmations successives vinrent ajouter leur poids à l'autorité de la Chambre (1) ; mais il paraît que les diplômes des empereurs éprouvèrent de l'opposition même de la part des Etats, car les quatre premiers ne furent pas mis en garde de loi. Ce n'est qu'à la suite de l'ordonnance de Charles VI du 22 octobre 1721, que cette formalité fut accomplie. Depuis lors, le droit de juridiction de la Chambre des finances fut, ce semble, bien établi, et cette Chambre elle-même obtint dans la Constitution une existence usurpée ; elle devait toutefois, pour l'exécution des saisies qu'elle ordonnait, recourir à l'autorité des Cours où les biens en litige étaient situés (2).

Les membres de la Chambre des comptes et tous ses employés, receveurs, huissiers, etc., jouissaient illégalement, selon nous, de l'exemption des impôts personnels des villes et des communes où ils habitaient (3).

Henri donna à son tour une *Instruction pour la Chambre des comptes* réglant la façon dont devaient se faire les rendages et stuits de ses domaines. (*Ibid.* reg. LXXXII, p. 2<sup>vo</sup>.)

(1) Le 19 oct. 1613 par l'empereur Mathias, le 21 oct. 1624 par Ferdinand I, le 14 jan. 1633 par Ferdinand III, par Léopold, et le 31 oct. 1721 par Charles VI.

(2) Mandement de Georges-Louis du 6 juin 1750 : Les saisines prises d'autorité de la Chambre des comptes doivent être approuvées aux Cours basses d'où les biens dépendent et ensuite être exécutées d'autorité des dites Cours (Louvrex, *Recueil des édits*, t. II, p. 97). Mandement du même le 13 févr. 1751 : il ordonne à la Chambre des finances de recevoir toutes actions réelles ou hypothécaires, personnelles et mixtes intentées contre les débiteurs de la table épiscopale et de procéder dans icelles par saisines (*Chambre des finances*, reg. XI, p. 253.)

(3) 16 mars 1697 ; Ordonn. de Joseph Clément accordant l'exemption des impôts aux mambours et à l'huissier de la Chambre des comptes.— 12 nov. 1745 : S. A. déclare que les admodiateurs et receveurs des revenus de la table doivent jouir de l'exemption des impôts personnels, etc. (Louvrex, *Recueil des édits*, t. II, p. 99).

Les documents et papiers de l'ancienne Chambre des finances, conservés aux archives de l'Etat à Liège, forment une annexe du Conseil privé; ils se composent, sans compter un grand nombre de liasses, de 760 registres, consistant pour la plupart en comptes des différentes recettes ou quartiers du pays, de procès-verbaux des séances, d'acquêtes, de rols, etc. Quarante-trois portent pour titre : *Commissions, rendages, stuits* (baux et louages), *octrois, engagères*. Deux d'entre eux, composés probablement lors de l'institution de la Chambre, forment un recueil de pièces anciennes presque toutes relatives aux droits régaliens des princes-évêques. Tous contiennent des pièces curieuses et sont souvent consultés. Laissant de côté les baux de terres, prairies, moulins, etc., qui se représentent régulièrement après un certain nombre d'années, nous avons cru faire chose utile pour le public en dressant une table chronologique et analytique des principaux documents qu'ils renferment.

S. BORMANS.

1

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1



## TABLE.

---

866. 24 mars. — Charte par laquelle l'empereur Louis déclare que le bois de *Staneu*, gissant entre deux rivières nommées *Tailerman* et *Doulneu*, dans la hauteur de Theux, appartient à l'abbé de Stavelot, mais que les habitants y ont le droit de *waidage*, *maisonage* et *pezhage*. (Traduction.)

1096. 14 juin (*xviii Kl. julii*) — Achat de la châtellenie de *Cowin* par l'évêque Obert. (*Liber Chartarum ecclesie Leodiensis* I, n° 32.)

1231. Févr. (1230). — Charte d'Arnould comte de Looz, exemptant de toute charge et gabelle la seigneurie de *Wellen* appartenant au monastère de *Munsterbilsen* (Renouvelée en 1231 juil.; 1235 mars; 1282 juin.)

1260. 1<sup>er</sup> août (*In die beati Petri ad vincula*) — Sentence arbitrale du grand prévôt de Cologne et d'autres, touchant la défense de vendre les bois dans le pays de Liège à moins d'une extrême nécessité, et touchant la récupération du comté de Hainaut (*Lib. Chart.*, I, n° 130.)

1266. 26 juin (*Sabbato. post nativ<sup>em</sup> beati Jo<sup>is</sup> Bap<sup>t</sup>.*) — Rendage emphytéotique fait devant la Cour de Jupille par Robert, évêque de Verdun, au profit du chapitre de Liège, de la boverie de *Jupille* et de ses dépendances, savoir : *Beaufays, Brus* et *Bellaire*, à raison de 100 marcs de rente.

1268. 26 févr. (*Nuit de Carnivale en février 1267.*) — Lettre d'André, châtelain de Bouillon, déclarant qu'il affranchit les *Abbyes* à la loi de Beaumont, sauf qu'il y retient 10 *fauchies de pré*, 2 *moye de terre* et le bois (limites dudit bois). Chaque bourgeois, doit au châtelain une *geline* et à S. M. une *geline* et un *melle d'uvaine, service de corps, cry et hahaye* (Ces franchises sont confirmées par H. de Gueldre, l'an 1268, samedi après la fête S. Barnabé, apôtre et par Jean de Heinsberg en 1452. 16 oct., pour récompenser J. de Berlo, seigneur de Vault et des Abies.

1278. 6 mars (*Dominica qua cantatur Invocavit me 1277.*) — Cession de la *Boverie*, des bois de *Breux* et *Bellaire* par le chapitre de Liège à S. A.

— avril? — Jean de Flandre, évêque de Liège, donne au couvent de Cornillon la cour et assise de *Beaurepart*, située au lieu dit *Treit-en-Ile*; item des terres à *Frères*, des rentes à *Tongres*, le moulin de *Lewege*, etc., en échange de la maison de *Cornillon* (bien allodial), du moulin de *Grimmungenes*, de la cour de *Mecheroide*, etc. (Charte traduite le 22 mars 1332.)

1282. aout. — Arnould comte de Looz, vend à l'abbé de St-Trond la seigneurie de *Helchteren*, laquelle est un libre alleu, pour 200 livres de Louvain.

1284. févr. (1283). — Henri de Louvain, seigneur de Herstal, Wauthier Bertout, sire de Malines, etc., donnent sentence sur les difficultés existant entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant touchant leurs droits sur la ville de *Maestrecht* (Renouvelé le 17 novembre 1638.)

1287 (*In die festi beati apostoli?*) — Le couvent de Cornillon appauvri par les vexations d'hommes impies, demande à l'évêque de Liège de le soustraire à ces violences ; l'évêque lui fait don de la cour de *Beaurepart* pour y bâtir ; le couvent lui donne en échange son monastère, le patronage des églises de *Soumagne*, *Simplouvoir*, etc.

1297. 12 sept. (*Feria quinta post festum nativ. B. M. V.*) — Jean élu de Verdun, vend au chapitre de St-Lambert la terre et les biens de *Jupille* que, depuis quelques années, ce dernier tenait en fermage (Lib. Chart. II, 472.)

1313. 4 févr. (*Dominica post purificationem B. Mariæ Virginis*, 1312.) — Charte par laquelle Arnould, comte de Looz, donne en rendage perpétuel à Jean Bissemann, le moulin de *Eken* (*Mae-seyck*) pour 30 muids de seigle, 25 muids d'avoine, 30 livres de cire (*dictis livrales*), 2 porcs, 6 livres de poivre et 20 ancis.

1315. 30 avril (*Vendredi, veille de Ste-Walburge*) — Extrait des privilèges accordés par Arnould, comte de Looz, aux monnoyeurs de l'évêque de Liège ; il les prend sous sa protection et promet de payer leurs gages.

1319. 8 juillet. — Record de la justice d'Avroi, à la demande du couvent *Delle Motte* ou des frères Guillemins, sur la conduite des eaux soit d'arène soit d'eau volage descendant du bois l'Évêque et venant *alle Neufville*, à Avroi, : elles doivent venir tout droit dudit bois par le chemin *qui va de mostier d'Avroi à Fragnée* et les Guillemins doivent nettoier leur *voelle*. (Renouvelé le 11 septembre 1349.)

1331. 23 janvier (1330.) — Humbert dit Corbeal, fils atné de messire Libert, seigneur de Clermont et d'Awans, déclare avoir vendu à l'évêque Adolphe de la Marck, l'avouerie des villes d'*Awans* et de *Loncin*, mouvante de l'abbaye de Prume, pour 2040 livres tournois.

1331. 22 avril (1330). Adolphe de la Marck, député Conrar de Lonchin, écuyer, pour faire le relief de l'avouerie d'*Awans* et *Loncin* à l'abbé de Prume.

1334. 26 mai. — Jean de Hannut, chevalier, vend au chapitre de St-Lambert tous ses biens situés à *Awans*.

1335, 9 juin. — Théodore, seigneur de Montjoie et Fauquemont renonce en faveur de S. A. à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de *Gessenhoven*, située près d'Aspre sur Meuse, et qui avait autrefois appartenu au Val-St-Lambert.

1354, 13 mars. — Record de la justice de *Huy*, touchant les deux moulins au bas de cette ville. Nul ne peut moudre *braux* qu'aux deux moulins de S. A. (Confirmée le 13 mars 1563 à propos d'une discussion).

1359, 6 déc.— Extrait des privilèges accordés par Thiery, comte de Looz, aux monnayeurs de l'évêque de Liège ; il les exempte de toute taille et impôt ; il les place hors de la juridiction du mayeur sauf pour les cas suivants : meurtre, viol, larcin et effraction ; pour le reste ils seront jugés par les warden, prévôts et jurés de la monnaie. (Suit un extrait des privilèges des monnayeurs du Brabant de juin 1559.)

1360. 12 juin. — Le Conseil de la ville voulant veiller à la conservation perpétuelle de l'eau de la cité, défend de travailler sans permission sur une arène partant des *veines delle Banselme* et *delle Vonette*, de pousser outre l'arène messire Louis et, pour l'arène dite *Leghuve*, d'approcher de l'arène Lardier à plus d'un bonnier. (Confirmé le 23 avril 1392, le 16 mars 1420 et le 24 mai 1546.)

1365, 14 mars. — Lettres sur les droits des évêques de Liège aux fiefs des pêcheurs du Pont-des-Arches et de Bressoux. S. A. doit avoir la moitié des *ancraues*, *lamproies*, *abbies* et *samons* qu'on prendra avec quelqu'instrument que ce soit ; plus, la moitié

des poissons pris aux *copons* et valant plus d'un denier. Les 8 fiévés de Bressoux sont obligés d'avoir toujours 24 *copons tendans* à la St-Gille, et celui du pont 12 ; le fiévé de Bressoux doit 4 *nefs à batihons en l'eau du Val-St-Lambert* ; il aura le tiers des poissons pris à *rocheau* tous les lundis *delle venne à Beal long pont* jusqu'au fief du Pont-des-Arches ; nul pêcheur *alle verge*, ne peut pêcher que à *pied, à vier, au plume ou à moxhe* ; s'il est dans une nef, elle doit être attachée au rivage et il ne peut pêcher à *plonc* ; le fiévé de Bressoux doit à S. A. 6 vieux gros par an pour une *mort, selle et menus arses* ; S. A. doit avoir un *stal de venne en l'eau de Ternarhe* et un à Coronmeuse. Le fiévé du pont doit une fois par semaine *mener alle salle à Seraing*, les ustensils de cuisine et les provisions de S. A. et il doit donner *son esquele pardevant sur ung bancket aux porteurs*. Le fiévé de Bressoux doit la même chose à la salle de Nivelles. *Nuls différents arses ne doivent courir dedens les eaves desdits fiefs asavoir soit same, hierche ne machepreit et que nuls censaulx pesseur ne doit pessier ou tiendre a une pasture* ; tous *ysleaux de Rennorive* à Fétinnes doivent avoir chacun une *sachierre* bien entretenue ; le sénéchal des eaux doit y veiller. (V. *Invent. anal. et chron. des chartes de St-Lambert*, par M. Schoonbroodt, n° 811.

1373, 16 nov. — Record des droitures et aiselements du bois du banc de Seraing. Le couvent du Val-St-Lambert, si que *masuyers* de Seraing et d'autres habitants de cet endroit prétendaient avoir le droit de faire paitre leurs pores dans le bois *del Vesquée* parce qu'on n'avait fait de défense qu'à l'égard des boucs et des chèvres. Il est déclaré que dans le bois du ban de Seraing ; les surcéants ont le *wendaige* de leurs *bêtes à melines tantôt après la congnie et fermes* ; mais ils ne l'ont dans le bois des Religieux que 3 ans après les tailles depuis le jour de Ste-Gertrude jusqu'à la St-Remy. Etaient *masuyers* du ban de Seraing ceux qui possédaient une partie des 240 *bonniers masaux* faisant 60 mesures ; ceux-là ren-

daient à chaque plaid général *delle treisme*, 3 deniers par bonnier et au receveur de S. A. une poule et une *cherre masaux de lengne* par mesure ; de plus lorsque S. A. va à Seraing chaque mesure doit fournir 20 lits. Par contre chaque fois qu'il y avait glands ou *paxhons* dans le grand bois de la Vesquée, les masuyers y pouvaient envoyer un *mayeal*, une truie et le *deraine letierre hierdale* à proportion de leur part.

1382, 3 avril. — Record de la justice de Theux à la requête des surcéans du ban de Verviers. Ils peuvent prendre du bois mort dans les bois de S. A.; item du bois pour faire *hereirs* et *mairnis d'herpe*, *xhameaux de chaer*, *xhalles monteresses* et *xhalles daoust*.

1383, 20 juin. — Recès de la cité touchant la conservation des fontaines du marché. Les arènes Lardier et J. Gillemain, doivent liyrer l'eau depuis la *force* de l'arène jusqu'au bassin de la fontaine et entretenir le canal ; personne ne peut vendre sa *parchon* sans stipuler cette condition. Le 10 juillet les voir-jurés du charbonnage déclarent que l'arène messire Louis *qui gist entre le gros thour de royaux* et de Hocheporte et l'arène de Fanechamps peut seule porter préjudice à l'arène Lardier ; que si on faisait une arène en Roland-Goffe ou devant les Frères-Mineurs, celle-ci serait plus basse que l'arène de la fontaine du marché ; qu'il faut faire visitation au moins une fois par an.

1386, 15 oct. — Ordonnance de cesser l'ouvrage de houille de Hocheporte qui pourrait préjudicier aux fontaines du marché, et de le remplir par les *vinaules* du marché.

1388, 16 juin. — Le vinàve du marché remontre que par la faute des parchoniers de l'arène Lardier, les fontaines sont taries ; le Conseil oblige ceux-ci d'entretenir le canal.

1388, 25 juin. — Record de la justice de Theux touchant les droitures que ceux des pays de *Franchimont* et de *Limbourg* ont les uns envers les autres. Leurs bêtes peuvent paître sur les *communes*

*vaides* des deux pays entre soleil levant et soleil couchant ; si l'un des deux est en guerre ses bêtes peuvent pâtre toutes sur les prés de l'autre. (Limites des pâturages.)

1393, 28 mars. — Les habitants de Jupille, de Fléron, Wez, Chainée, Peville, etc., demandent à la justice du Pont-d'Amercœur un record touchant les bois de *Breux* et *Bellaire*. Ils peuvent y faire pâtre les porcs qu'ils ont nourris, et y prendre du bois pour bâtir (Confirmé par les échevins de Jupille l'an 1445, 13 mars.)

1396, 19 juil. — Différent entre S. A. Jean de Bavière et les manants et surcécants de Seraing au sujet de la *paxhon* dans le bois de la *Vesquée*. S. A. prétendait que les *crussons* de la *paxhon* lui appartenaient ; les seconds que, puisqu'ils étaient manants et surcécants du ban de Seraing, ils étaient masuyers aussi bien que les autres masuyers et que S. A. n'avait pas droit à la *paxhon*. Il est décidé que chaque masuyer de Seraing peut envoyer sa truie, son *meyeal* et sa *deraine letierre hterdale* par mesure, chacun à son marmotant selon le nombre de mesures qu'il a.

1396, 2 août. — Record à l'occasion d'un différend élevé entre les masuyers et surcécans du ban de Seraing et S. A. Jean de Bavière. Les premiers prétendent pouvoir se chauffer avec le bois mort de la *Vesquée*. Il est décidé qu'ils ne peuvent prendre du bois que pour bâtir.

1404, 2 juillet. — Record de la justice d'Avroi touchant la conduite des eaux et *lavas* qui viennent du Thier-St-Gille.

1408, 22 sept. — Record de la justice de Nyvelle-sur-Meuse en la *vallée* à la demande des pêcheurs de Nivelles et de Naye. L'eau de la Meuse depuis Visé *jusques à greit do Enchaster* appartient à S. A. Les pêcheurs d'*Aspe* et de *Causter* y peuvent pêcher d'une *arfey* de loy appelée *rocheaux* (Confirmé en 1416, le 2 mai, en 1442, 6 août, en 1451, 29 juin et en 1537, 3 sept.)

1413, 14 avril. — Jean de Bavière accorde aux habitants de

*Millen et Malle* de pouvoir engager des terres afin d'être à même de payer les impositions des seigneurs de Bourgogne et de Hainaut.

1419, 14 septembre. — Record de la justice d'Avroi touchant le bois dudit lieu. L'hôpital St-Augustin sur la chaussée St-Christophe, l'hôpital St-Jacques sur la rivière d'Avroi et les surcéants de la hauteur d'Avroi, demandent 1° de pouvoir charrier depuis le pont d'Avroi ; 2° que ceux qui ont enfermé leurs aisements ou les ont encombré de triguts, les remettent dans leur premier état ; 3° que ceux qui conduisent les eaux descendant du Thier-de-St-Gilles n'endommagent pas la chaussée ; 4° que chacun soit tenu de *forbier* et nettoyer ladite chaussée devant sa maison ; 5° quels sont leurs droits dans le bois d'Avroi ? 6° si leurs bêtes peuvent y paître. La justice accorde les 4 premiers points. Au 5<sup>m</sup> elle répond que le bois d'Avroi appartenant à S. A., personne d'autre n'y a droit. Au 6<sup>m</sup>, que les surcéants d'Avroi seuls ont le droit d'y faire paître leurs bêtes lorsque les jeunes tailles ont 5 ans.

1420, 14 avril. — Record de la justice de Nivelles défendant aux masuyers surcéants *delle vallée de tondre les saulx* d'autrui.

1421, 23 août. — Confirmation des records de 1373 et 1396. Droits que les surcéants de *Seraing* ont de moudre au moulin banal ; touchant le droit de pêche appartenant au Val-St-Lambert. S. A. possède à Seraing les prés et les fies que lesdits surcéants sont tenus de faucher sans autre salaire que les frais du boire et du manger ; après quoi ils peuvent y faire paître leurs bêtes. — Dans les deux brasseries banales il doit toujours y avoir de la cervoise de loi froide et chaude à un denier liégeois le *bichier*. — Il doit y avoir deux visiteurs pour voir si la viande des bouchers est bonne et *yerable*. — Il doit toujours y avoir une barque de passage et 4 ponteniers (règlement). — Les échevins de Seraing ont pour leurs peines le droit d'envoyer 4 pourceaux à *paxhon* dans le bois de la Vesquée. — Touchant la mesure de la houille, les poids des boulangers et les marchands.



1422, 10 mai. — Record de la justice de la Boverie, Fettines et Froidmont touchant les aisements, chemins et pâturages qui doivent exister dans ces hauteurs à l'usage de leurs habitants et de ceux d'Angleur.

1424, 23 juin. — Record de la justice *delle vallée de Mouze* (Nivelle) touchant les *berbis* appelées *brouckailles*; elles ne peuvent *weaidier aval les vallées* que si elles ont passé l'hiver dans les hauteurs de *Nivelle et delle Naie*.

1429-1644. — Spécification des personnes qui doivent des cens et rentes à la mense épiscopale sur la recette de *Maestricht*.

1431, 19 févr. (*Lundi devant S. Mathieu (Mathias ?) apostre*). — Record de la justice de Theux touchant les droits de S. A. dans le marquisat de *Franchimont*. S. A. y est seigneur de la terre, des forêts et des rivières; les surcéants doivent assister aux plaids généraux; ils peuvent recueillir les glands des bois et pêcher à certaines conditions; ils doivent au prince le *waite* avoine et le *conte* avoine et des corvées pour la forteresse de Franchimont; la commune de St-Remacle appartient à S. A.; les malfaiteurs dudit lieu doivent être jugés à la boverie à Theux; les fondeurs de plomb et de fer peuvent prendre le bois mort dans la forêt; il y a sept forestiers dans le marquisat; leurs devoirs; S. A. est seigneur de la Porallée de Remouchamps. (Renouvelé le 22 février 1438.)

1431, 8 nov. — Record de la justice d'Amay touchant le *paxhenage* des bois dits de *Chaineux, d'Amay, et d'Amehin* appartenant à S. A.; les *mannans delle vaulx d'Amay* peuvent y mettre leurs pourceaux depuis la St-Jean jusqu'à la St-Remy. S. A. ne peut y couper du bois que pour réédifier le château de Huy, le palais à Liège et la maison de Stockem (Renouvelé les 14 mars 1445 et 24 juil. 1463.)

1433, 1<sup>er</sup> juin. — Record de la justice de Nivelle déclarant que le *dousseau* appelé le *doussea le conte delle Naye* gissant dans la

Meuse en lieu dit *alle venne de contre oyse*, près d'une île appelée *crawe yslé*, est de la hauteur et justice *delle Vallée*, et est werixhas, aisemence et commune des habitants et surcéants de *Nivelle* et *delle Naye*.

1448. 9 janv. — Record touchant les usuriers, les lombards, les afforains bourgeois, etc.

1448, 20 mai. — Record de la justice de *Nivelle* confirmant ceux des années 1408, 1423, 1433.

1451. 6 oct. — Record de la justice de *Nivelle* sur *Meuse* touchant les *harnas* défendus dans la pêche, savoir: le *saemme*, les *astelles*, le *honcherale*, le *croiche*, le *sperwier* ou le *fer*.

1451, 9 janv.—Record général des rivières donné par les échevins à la requête du Conseil et des 32 métiers de la cité sur les droits, prééminence et juridiction de S. A. Ils citent des extraits : 1° de la paix des xx (1324, dimanche après le jour de tous les Saints) ; 2° de la paix de *Flône* (1330, 1<sup>er</sup> juin) ; 3° de la paix de *Jeneffe* et de *Vottem* (1331, 10 juil.) ; 4° de la paix de *St-Jacque* (1343, 1<sup>er</sup> févr.) ; 5° une lettre sur le fief des eaux (1363, 14 mars) ; 6° extrait de la sentence du duc de *Bourgogne* ; 7° du régiment des xiii, du temps de *Jean de Bavière* ; 8° de la paix de *Tongre* (1403, 28 août) ; 9° un record du 9 janv. 1448 sur les usuriers ; 10° un extrait de la paix des xvi ou de *Tongre*.

1458 (*Le jour après St-François*). — Charte de *Jacque* comte de *Horne*, par laquelle il déclare avoir vendu au couvent de *Mariengard* de *Ruremonde*, deux censes situées à *Horne* et *Betmer* (justice de *Halen*) ; il les reprend en rendage. Autres chartes du 6 août 1472, de l'an 1481, etc., touchant d'autres biens. — Mémoire touchant les biens dont le comte T. de *Horne* se dit propriétaire, 1612. Mandemens de l'évêque *Ferdinand* au comte de satisfaire aux réclamations des religieuses, 13 décembre 1612.

1464. 17 mai. — Différend entre le *Val-St-Lambert*, pour lui si

que *masuyr* et les *masuyrs masaulz tenans masurre* de S. A. au ban de Seraing d'une part et les manants et surcéants dudit ban. Le premier se plaint de ce que le règlement des bois de *la Vesquée* (lequel contient 1566 bonniers) est mal observé, qu'on vend des charpentes, qu'on vole le bois, etc. Il est défendu d'y couper du bois *paxhenave* ou chênes.

1476. 18 juin. — Record de la justice de Fronville, déclarant que manants et surcéants ont leurs aisements dans les bois de *Famen*; ils peuvent y prendre du bois pour brûler et bâtir; ils peuvent pêcher dans la Meuse.

1479. 10 janv. — Record de la justice de Theux donné à la requête du châtelain de Franchimont touchant le bois de *Staneux* qui appartient aux habitants de Theux et de Marché.

1495. Sept. — Visitation du bois de la *Vesquée* à l'effet de savoir combien ce bois peut recevoir de pourceaux pour *paxhener*; il est reconnu qu'il peut en recevoir 800.

1517. 10 déc. — Record touchant le bois de *la Vesquée* à Seraing, se bornant à rappeler tous les records antérieurs.

1519. 9 mai. — Ordonnance d'Erard de la Marck, touchant les forêts du marquisat de *Franchimont* (V. Polain, Édits et ordonnances.)

1527. 13 avril. — Erard de la Marck défend aux surcéants de *Havelange* de troubler les marchands qui achètent *lengnes* dans le bois de Remont. (Deux records touchant les droits des habitants de Havelange dans ce bois, touchant le droit d'y faire paître leurs bêtes, d'y prendre du bois, etc., 1<sup>er</sup> mai 1443, 11 déc, 1443.)

1529. 14 janv. — Mandement de l'official touchant les engagements.

1539. 29 janv. — Privilèges accordés par Corneil de Berghes aux bourgeois et surcéants des 4 mairies du duché de *Bouillon*. Ils doivent payer la taille des *chenaux*, de l'assise des bourgeois

et *charenes*, du chauffage, des porcs ; ils doivent faucher les prés de S. A., mener son bois, charier pour la réparation du château. S. A. ne peut les emprisonner sans justice : ils peuvent chasser le sanglier. Confirmation des foires, des droits de pâture, du droit de prendre du bois pour bâtir. Renouvelé le 24 nov. 1574. (V. Édits et ordonnances.)

1546. 12 mars. — Mandement de George d'Autriche, touchant la banalité du moulin de *Clermont*.

1546. 17 nov. — Rendage à Léon Bayar, d'un coup d'eau pris dans l'Ourte au dessus des *Battes*, situées en lieu dit *Forchufossé*, pour y établir l'usine à poudre dite des *Agaces*. (Confirmation le 24 avr. 1619.)

1546, 29 novembre. — Record de la justice de Verviers, touchant la rivière de *Vesdre*. Elle appartient à S. A.; à lui reviennent les profits des moulins banaux de Verviers et Ensival, des moulins à drap dits *folleries* et *huysinnes*, des coups d'eau et venues ; personne ne peut y pêcher sans octroi, toucher au fil de l'eau, etc. (Records des 12 avril 1433, 2 novembre 1459, 14 janvier 1523.)

1458. 7 juil. — Cri du perron ordonnant à tous ceux qui passent par Liège avec denrées, marchandises, bêtes, etc., de payer le *toulnis*. (Renouvelé le 24 juil. 1560.)

1549. 19 janv. — Record de la justice de *Marchienne-au-Pont*, touchant les droitures de S. A. au dit lieu. Le seigneur doit y avoir un moulin et un four banal ; les habitants ne peuvent couper du bois dans la forêt, faire pâtre, ni pêcher sans octroi ; tarif des impôts, etc. Le prince promet de respecter leurs privilèges.

1550. 28 août. — Mandement de George d'Autriche contre ceux qui défraudent le toulieu de S. A. dans la ville de *Dinant*.

1550. Servitudes payées annuellement à S. A. par les drossarts de Looz, Stockem et Bilsen pour les chasses de *Fosse*, *Ciney*, *Seraing*, etc. : 161 *paires de conins* ; 1195 couples de perdrix ; 84

lièvres ; 304 truites ; 4 canards ; 12 *coes* de bruyère. — 19 abbayes et 13 censes devaient chacune nourrir deux bœufs depuis la fête St-Martin jusqu'au carnaval ; 15 autres devaient en tout temps avoir un chariot à sa disposition ; l'abbesse de Herkenrode devait fournir tous les *strains* et pailles dont S. A. avait besoin en son château de Curenge, où elle doit aussi fournir les lits, le bois à chauffer, plus 35 poutres de ses forêts ; les abbayes devaient transporter la boutellerie de S. A. chacune par un cheval.

1550. Villes et villages qui doivent mener du bois depuis *Asserenbosch* près de Stockem jusqu'au château de *Curenge* montant à 200 chariots. (Suivent les privilèges du château de Curange.)

1550 ? Droits de S. A. dans la ville de *Dinant*. Sur les objets de consommation entrant en ville, excepté le vin et les harengs, S. A. percevoit un denier sur soixante ; sur chaque pièce de vin 4 deniers (qui valent un aidan) ; sur chaque tonne de harengs un aidan. Sont exemptes : les villes de Ciney et Rochefort, le ban de Leignon, la prévôté de Revogne, les terres d'Agimont, de Waulsor et de Hastier, les villages de Montaigne et de Spontin, la Haute-Roche près de Marche.

1551. 24 déc. — Mandement de Georges d'Autriche touchant la réformation des bois du pays de Liège à cause des dégats qu'on y faisait : Quiconque volera un chêne formé fera un voyage de St Jacques de Compostelle = 15 carolus ; qui coupera *stallons* ou chênes non formés et *sawe*, une voie de Rochemadou = 7 carolus 1/2 ; qui volera autres arbres ou mort bois ou achètera bois volé, une voie de Vendôme = 3 fl. 15 patt. bb. ; ceux qui ne pourront payer seront mis en prison et punis arbitrairement ; ceux qui par privilège spécial ont le droit de couper du bois pour bâtir, doivent le prouver aux officiers du lieu, après quoi ils enmèneront les arbres dans les 40 jours et les emploieront dans les 6 mois ; ceux qui ont le droit de prendre du bois pour chauffage ne pourront en couper plus en une fois qu'ils n'en peuvent transporter chez eux

en 3 jours ; l'endroit où ils pourront couper sera désigné par l'officier ; ceux qui ont droit d'y faire paître leurs bêtes ne pourront les y mettre à *weder* que 5 ans après la coupe et les chèvres après 7 ; on ne pourra prendre à *loaige* ou *penaige* des bêtes étrangères pour les faire paître dans les dits bois ; ceux qui ont du bois chez eux doivent en indiquer la provenance ; les officiers ont le droit de faire des visites domiciliaires ; en cas de récidive, toutes ces peines seront doublées ; à la 3<sup>e</sup> fois on sera puni arbitrairement.

1558 ? — Résumé des droits de S. A. dans le district de Brée. Le baillage de Stockhem renferme trois seigneuries : *Brée*, *Beeck*, *Repel* et *Gordingham* ; chacune d'elle possède un droit de pâture ; les trois premières dépendent de la juridiction de S. A. ; le seigneur de *Gerdingham* partage celle dudit lieu avec S. A.

1560. 20 avril, jour des plaids généraux. — Confirmation par la cour de Nivelles des records des ans 1408, 1423, 1433, 1448, 1420.

1565. 17 avr. — Noble seigneur messire Claude de Witthem, seigneur de Ruysbroeck, vend à S. A. l'avouerie, châtellenie, prévôté, terre et seigneurie de *Couvin*, seigneuries de *Nymes*, *Aylhy*, *Aublen*, *Fraisne*, la terre de *Mariembourg*, etc., pour 3,000 fls. bbt.

1566. 9 nov. — Piron Daieneux cède à Raes Pannetier la pêche dans la *Vesdre* depuis la roche de *Noirfalise* à *Praillon* jusqu'aux eaux de la *Rochette*. (Autres documents touchant la pêche dans la *Vesdre*, 5 nov. 1597 ; 30 janv. 1601 ; 25 oct. 1678 ; 17 avr. 1581.)

1567. 7 juin. — Rendage d'un coup d'eau à *Jupille*, près du lieu dit le *Mollin des malades*, allant du côté vers le bois jusque *alle Semme Jehan*, et vers *Liège* jusqu'au by du moulin *Jehan*, donné à Jean Noé meunier, à la condition qu'il y établisse une *follerie*.

1567. 17 juin. — Rendage d'un coup d'eau *en Surpre*, sous

le *naeu mollin* de Fléron, donné à Jean Albert de Jupille, qui y a fait ériger une *semme*.

1567. 11 octobre. — Rendage d'un journal de *werixhas* et gravier à *Chénée* (?), donné à G. de Thier et G. del Brouck, pour y ériger une usine, forge et marteau.

1569. 24 janv. — Record de la justice de Bonenin, en Condroz, touchant ceux qui, le jour des Rois, n'ont pas payé les cens dûs à S. A. au ban de *Fronville*; les céariers peuvent confisquer leurs biens.

1569. 12 févr. — Octroi donné à Badon de Sart de pouvoir chasser et tendre aux *lèvres* et *perdrix* dans le ban de *Sart*, pour 18 lièvres et 5 douzaines de perdrix par an. Item à J. Quarin pour les perdrix et *poules de bois* sur les Potalles au ban de *Jalhay*.

1569. 27 févr. — Visitation et mesurage des tailles coupées au quartier de *Franchimont* par les maîtres de forges, charbonniers, etc., au lieu de *Lebroulle*, à *chapeau Faignoul*, etc. Octrois de couper des tailles de l'an 1570, au thier de *rexhon*, derrière *Salvaster*, à la *petite Lebiouille*, sur la fagne, aux *vieux archins* à Spa, au Thier de *Sezinne*.

1569. 4 mai. — Rendage d'un coup d'eau à Lize, à *rieu de Fraisnée*, joignant d'amont au bois d'elle *Vesquée*, donné à J. Mollin.

1569. 16 juin. — La Chambre des finances exempte les biens de S. A. situés au quartier d'*Outremeuse*, de la taxe pour l'aide accordée à S. M. I.

1569. 16 juin. — Lettre de Groesbeeck touchant l'usage des *sartages* dans le marquisat de *Franchimont*. Les surcéants du ban de Spa pourront *foler*, *sarter* et *ahaner* librement les bois entre le *ceawe*, rieu qui descend de la Sauvenière, celui d'elle *pixherotte*, les voies de *monteaux*, le rieu de la fontaine de Creppe, etc.; entre la Sauvenière et le ban de Spa côtoyant le ban de Sart jusque à la voie d'elle *Vesquée* faisant la séparation du marquisat de

Franchimont et de la terre de Stavelot, la fagne deseur Sechinne etc., parmi rendant à S. A., la neuvième gerbe. (Nouveau mandement de l'an 1624 (?) )

1569. 25 août. — Accord entre S. A. et les surcédants de *Mettet*, *Thosée* et *Stry*, touchant les bois; les derniers y ont les droits de chauffage, édification et paissonage; conditions. (Autres records 1661 et du 20 déc. 1758.)

1569. 13 déc. — Rendage de deux journaux de terrage en la montagne de *Gefremont*, entre *Revogne* et *Honnea*, donné à *Martin* le Mineur pour tirer mines *s'aucunes s'y peuvent trouver*. Permission d'établir un moulin à farine, 4 juil. 1613.

1569. 23 déc. — Rendage d'un coup d'eau à *Jupille*, commençant vers *Bellaire* au by du moulin *Johan Noël* et dévallant vers *Meuse* au by du moulin *Collar le meunier*, donné à *H. le Jeune Homme*, pour y ériger une *usine de semme*.

1570. 30 janv. — Octroi donné par *Gerard de Groesbeeck* à *Nic. Lathour* de chercher et tirer toutes sortes de mines de fer sous le ban de *Scraing*, moyennant le dixième du profit. Idem pour *Jaspard delle Rée* dans les bois delle *Vesquée*, 8 févr. 1658.

1570. 16 févr. — *Ger. de Groesbeeck* permet à *Fr. de Campana* de pouvoir chercher et extraire des mines de fer dans les villages de *Ghenck* et *Sutendael*.

1571. 3 févr. — Octroi donné à *Orban de Salpeteur* de tirer salpêtre *en la thour d'Ouffet*.

1571. 5 mars. — Arrangement entre S. A. et le duc d'*Arschot* au sujet des limites du bois dit *entre deux ewes* sous *Couvin*. Lettre du duc du 1<sup>er</sup> juin 1573. Mémoire pour les arbitres, 20 novembre 1573. Nouvel accord du 3 février 1573. (Plan, mémoires, lettres.)

1571. 12 déc. — Rendage d'un coup d'eau entre *Pepinster* et *Fraipont* au rieu de *Gerbewe* qui sort de la roche messire *Henri* à



Rolenvaux, donné à H. Voes, orfèvre, pour bâtir une petite usine comme moulin de poudre ou *foldrie* de drap. Autre rendage du 8 févr. 1635.

1572. 24 mai. — Le habitants de Peelt et villages environnants ayant négligé de concourir aux travaux à faire au château de *Stoc-kem* paieront en place 900 fls. Bbt.

1572. 17 avril. — Rendage des mines de houilles d'*Oha*, donné à Rigal Wathar et B. de St-Viteux, moyennant 2 paniers ou deniers de cens pour droit de terrage et autant pour le cens d'arène, coup d'eau ou versage au jour.

1572. 4 déc. — Octroi donné à P. Stas de pouvoir tirer des pierres de la montagne St-Pierre à *Maestricht*.

1573. 27 août. — Rendage de 4 bonniers hors des communes de *Praillon*, *ens les mons ou thier que l'on dit le fond de plomier, desur le fourneau de Praillon, joindant vers le fornea az héritages mons. delle Rochette*, donné à Th. de Fossé et J. Gaen, pour tirer du fer, du plomb, etc.

1573. 4 sept. — Mandement de Gérard de Groesbeeck touchant le *repartement* de la forêt de *Bouillon*. Id. du 3 nov. 1576, pour le chauffage des habitants. (8 nov. 1576. Reconnaissance de ladite concession par le prévôt et les jageurs de Bouillon.)

1573. 2 déc. — Rendage de tous les ouvrages de houille sous le *thier l'évesque, situé en lieu dit Foxhalle, à Herstal*, donné à G. de Horne, M. de Lovinfosse, etc.

1573. 14 juin. — Rendage d'une forge et marteau à fer, moulin à farine et pressoir à l'huile à *Wanze* sur la Mehagne au lieu dit *les prés de Glissier*, pour M. Morriet et Col. Collette.

1576. 6 févr. — Mandement de Gérard de Groesbeeck aux habitants de Looz-le-Château, de Berlingen et du ban de Gratem, de se servir des moulins banaux de *Berlingen* et *Ruelingen*.

1576. 30 déc. — Rendage de cent bonniers dans le bois *delle plomterie, haie d'Amchien et Chesneux*. à *Amay et Wanze*, pour extraire les mines de houille, de plomb et de fer; donné à J. Stas et J. Gaen. — 10 avril 1643. Idem pour Léon Closset. — Idem pour J. de Jardin, etc.

1578. 16 janv. — Stuit des deux usines au fer de S. A. nouvellement érigées dans la forêt de *Couvin* au lieu dit le *wex des bœufs* pour Ant. de Résimont, qui pourra y chercher des mines.

1579. 22 mai. — Rendage d'un coup d'eau pris sur le rieu ou eau dite *Lomfaux*, ban de *Sart*, donné à H. le Sire, etc., pour ériger un moulin à poudre.

1579. 15 juil. — Règlement et ordonnance pour les aisances de *Noirfontaine et Sansaru*, dans le duché de Bouillon.

1579. 12 sept. — Octroi donné à J. Goswin, etc., de tirer des mines de fer, plomb, et *chalmines* hors de 4 bonniers à leur choix sur la *Sarte* près Huy.

1580. 9 juillet. — Record de la justice de *Tihange* touchant les droits de S. A. dans la hauteur et bois dudit lieu. Les maswyr de *Tihange* doivent chaque année couper des *closuries* dans les prés; ils doivent les faucher et les *fenner*; ceux qui voudront ensuite faire paître sur ces prés devront livrer à S. A. un char et 4 chevaux chaque fois que *standart Dieu et S. Lambert sera fours delle cité pour les besongnes Dieu et S. Lambert*; ils peuvent couper du bois pour bâtir, prendre du bois mort, faire paître les pourceaux.

1581. 10 août. — Chrispin Masillon est nommé surveillant et prévôt de toutes les fosses à houille du pays de Liège.

1581 13 sept.— Rendage, pour Louis de Geer, d'un coup d'eau et cours sur la rivière ou *ruy sourdant et venant du lieu dit la Court de Chainée*, passant par le jardin dudit Louis, pour bâtir un moulin aux grains; item d'un autre coup d'eau sur la rivière de

Vesdre par dessus le pont de Chainée pour un moulin à grains. —  
Item d'un autre coup d'eau sur la commune de Lhonneux, à Serv.  
Hellinx.

1581. 15 sept. — S. A. permet à Pierre van Heer d'imprimer et  
vendre deux petits livres (*libellos*) intitulés : *Calendrié*; *Pater  
noster*; *responce de la messe*; *les psalmes pénitentiels*. — *Incipiunt  
hore beate Marie Virginis secundum usum Leodiensem, etc.*

1581. 22 déc. — Les voir-jurés du charbonnage ayant déclaré  
que sur les 4 arènes franches de la cité et sur d'autres à Tileur,  
Jemeppe, Sclessin, Montegnée, Berleur, Grâce, etc. il y avait beau-  
coup de houilles noyées à cause de *bagnes*, S. A. permet de faire  
de nouvelles *xhorres* dont les constructeurs auront, eux et leurs  
descendants, la conquête des houilles déchargées par leurs travaux.  
(V. Édits et ordonnances.)

1581. 22 déc. — Mandement touchant les arènes : quiconque  
fera ou a fait une *xhorre*, *trenche* ou *abattement*, soit par œuvre  
de bras à la *xhorre delle tinne*, *abattement de leveau* ou autrement,  
par lesquels il rend ouvrables des veines noyées tant sur les arènes  
franches que autres de la cité, auront eux et leurs successeurs  
pour frais et dépens, les houilles gagnées et conquêtes, pour les  
faire exploiter, en observant l'édit du 20 juin 1571.

1582. 3 janv. — S. A. donne commission à G. de la Rolette  
d'Or, de rechercher dans tout le pays des mines de métaux, char-  
bons, bois, etc., pour être appliqués à la fournaise et forge établie  
depuis quelques jours à la *Boverie*,

1582. 2 mars. — Prétention du comte de la Marck, seigneur de  
Seraing, dans le différend qu'il soutient contre les habitants de  
*Fosses* pour le fait de Vaulx et Borset.

1582. 3 mai. — Touchant le garde du château de *Petershem*.

1582. 3 juin. — Ernest permet à Gille de la Rolette d'extraire

des minerais de fer, de plomb et d'autres métaux dans toute la principauté.

1582. 23 juin. — S. A. nomme Gille de la Rolette directeur général et receveur des mines de fer du pays avec le droit de poursuivre en justice les délinquants et le devoir de rendre compte tous les mois des mines reçues.

1582. 11 juil. — Le portier de St-Léonard demande à la Chambre des finances un *pallium* suivant l'antique coutume parce que le prince est entré par cette porte à sa joyeuse entrée.

1583. 3 nov. — Rendage d'un coup d'eau sur un ruisseau qui passe à *Bergimont* pour ériger un moulin à grains, donné à J. Lenfant de Paliseul.

1583. 2 déc. — Sentence des échevins de Liège touchant le bois de la *Vesquée* à Seraing. Le droit des *massiviers masswars* du ban de Seraing est cause de la détérioration du bois. Ce bois appartient à S. A.; les masuiers y ont 60 mesures (240 bonniers de bois); le prince pourra chaque année en *rasper et tailler* 100 bonniers, en laissant 40 ou 50 *stallons*, jeunes chênes; les habitants de Seraing pourront y faire paître leurs bêtes; leur droit de couper du bois pour bâtir est suspendu jusqu'à ce que les arbres soient devenus plus forts; ils peuvent prendre le bois mort. (Renouvelé 10 septembre 1594. — Réclamations du Conseil ordinaire pour l'observation de ce règlement, 22 mars 1584. Réplique des habitants de Seraing, etc. — Accord entre S. A. et les masuiers *masswars* du bois delle *Vesquée* le 7 juin 1580. Autre accord du 7 avril 1737).

1583. 15 déc. — Rendage de la seigneurie de *Noirfontaine* avec le fief de *Pophan* à *Bernier de Mont*.

1583. 17 déc. — Rendage d'un coup d'eau de *violle* à *Praion* (?) pour dresser une *ronze tournant pour faire seni* ou moulin à chaux, donné à J. Ancion. Idem pour établir une seme, 28 août 1612;

13 mars 1617. Octroi d'y ajouter un moulin à farine, 13 févr. 1620. — Autre rendage du 24 mai 1645.

1584. 13 mai. — Défense à Bastin de Nouwaulx d'extraire sans octroi du minerais à la montagne de la *Blanche Plumier*, entre la Rochette et Prayon. Octroi d'en extraire, 1586, 11 août.

1584. 11 juil. — S. A. donne en rendage à J. de Mechen la halle nouvellement construite à *Paliseul*, servant à ceux qui viennent là au marché.

1585. 15 févr. — Octroi donné à Servais Hellinx et M. Selis de pouvoir asseoir un troisième *sou eauweresse* en lieu dit *trou deseur Prailhon*, pour une *platterie* de fer.

1585. 20 févr. — Rendage d'un coup d'eau passant par Rhevar-Fontaine, à *Jupille*, donné à S. Croheau, pour y établir une semme.

1585. 13 avr. — Octroi donné à A. Devongne, brasseur, près du pont d'Amersœur, de prendre de l'eau dans l'Ourte au moyen de tuyaux et de pompes.

1585. 18 mai. — Octroi donné à J. Poupa de pouvoir bâtir une usine ou moulin sur une petite eau appelée *Robi-Fontaine*, en lieu dit *Noullevaux* au duché de Bouillon.

1585. 30 août. — Herman Hoen de Hoensbrouck, seigneur de Hame, et Anne de Bocholt, sa femme, vendent la seigneurie de *Greembrouck* et *Widoie* avec les villages de Hamont, Achelt, Lill, etc., au chapitre de Liège, pour 46,000 florins bbt. (Approuvé par l'évêque le 3 février 1586.)

1585. 10 sept. — Record des échevins de Liège touchant les difficultés entre les surcéants de Jupille, Fléron, Wez, Chainée, Péville et Bellaire et S. A., au sujet du *bois de Breu* et *Bellaire*. Ils déclarent que ce bois appartient à l'évêque, qu'il est ravagé par les susdits surcéants; qu'ils n'y ont que les droits de *waydaige*, *pasturaige*, *parhenaige* et *prendaige de boix pour faire instrumens*

*champestres à leurs labours. Les contrevenans seront foitez de verges, carcanez ou pilorisez en publique* (V. Edits et ordonnances.)

1585. 23 oct. — Rendage de la houillère de *Malette*, située entre Aulichamps et les Berleurs, travaillant sur l'arène d'*Ordenge*.

1585. 29 oct. — Rendage d'un coup d'eau venant des arènes des fosses de *Hauteclair* à Jupille, pour ériger une usine à forer des *harquebouses*, faire de la poudre, etc.

1586. 25 mars. — Les surcéants de Tihange donnent douze arbres tant chênes que *faves* pour la réédification du grand pont de Meuse, afin de pouvoir, comme les habitants de Huy, acheter à toute heure des denrées.

1586. 11 avril. — Record de la justice de *Mettet* et *Tosée* touchant le tonlieu, rappelant un autre record du 1<sup>er</sup> oct. 1478. S. A. doit recevoir de toute denrée le 60<sup>e</sup> denier, sur un char 4 deniers, sur un bœuf un denier, etc.

1586. 9 aout. — Octroi donné à C. delle Coppe d'Or, *pennetier*, de pouvoir remonter son *stal ou botticque*, contre la chambre du grand sceel de la court de Liège. — Idem pour son voisin.

1587. 21 mai. — Record de la justice de *Herck* touchant le rendage des prés communaux.

1587. 22 mars. — Rendage d'un coup d'eau sur la *riwe de Godinoule* prenant source au pied d'une roche avec la source *Martin-Fontaine* à l'opposite, donné à S. Nurey pour y établir *ouhinne* de moulin à grains.

1587. 24 juil. — Octroi donné à J. Hurar de faire un moulin à grains sur un coup d'eau pris au *ris de Mosbeu*, au lieu dit *alle forge*. Item le 10 janv. 1615.

1587. 17 déc. — Rendage d'un coup d'eau sur la *Vesdre* près Chèvremont, prenant au bout de la venne et retombant dans la

Vesdre sous les Saulxciens de Raisier, donné à L. le Blavier, pour y ériger un moulin à grains et un stordeur à l'huile.

1588. 8 févr. — Rendage d'un coup d'eau prenant son cours derrière l'hôpital de *Tribouse*, hors et auprès les murailles de la cité, donné à M. Lambrecht, pour y ériger un moulin à grains.

1588. 2 mars. — Donation en fief par S. A. à Jacques de Corswarem, seigneur de Niel, de la seigneurie de *Corswarem*, réservées les juridictions spirituelles et temporelles, les cens et rentes, et à condition qu'après la mort du dit de Corswarem, de sa femme et d'un de ses enfants, S. A. ou ses successeurs pourront rédimer la dite seigneurie pour mille florins.

1588. 17 juin. — Rendage d'un coup d'eau sur le ruisseau et fontaine appelée *Paillelle*, se jetant dans une autre rivière appelée *Sokeheit* (dans la justice d'Amersœur) sans pouvoir y établir moulins ni usine, donné à R. Goddet.

1588. 4 oct. — Rendage d'un coup d'eau à *Nolisoul*, donné à P. de Harroy pour faire un ou deux étangs (dans la justice de Revogne ?)

1588. 1<sup>er</sup> déc. — Octroi pour J. Goeswin de pouvoir chercher et extraire les mines de plomb, de fer, *kisses*, *noires terres*, etc., dans les bois de *Clermont* sous Hermalle. It. pour J. Posson, dans les communes de Clermont et Nandren.

1588. 18 déc. — Octroi pour L. Van Oeteren, de pouvoir ériger un moulin dans le baillage de *Stockem*.

1589. 23 févr. — Rendage d'un coup d'eau ou *renier*, appelé *de Loy à Jupille*, donné à J. de Mont, pour y ériger une usine communément dit *semme*.

1589. 4 mars. — Octroi donné à J. Curtius, d'ériger un moulin sur la rivière et coup d'eau qui prend sa source *joignant les murailles de la cité* en Gravioule près des *Scholiens*.

1589. 14 juil. — Octroi donné à W. Portugaels, de pouvoir ériger un moulin à grains sur le ruisseau de *Diepebeeck* à *Hepenart*.

1589. 26 sept. — Concession de trois bonniers d'aisemences pour les habitants de *Verviers* en récompense des 25 chariots qu'ils ont fourni en 1586 au s<sup>r</sup> Diego Cardinos major au service de S. M. C. pour assiéger la ville de Grave, et pour réparer la tour et les piliers de leur église par dehors *qui s'entreraillent et démollent*. S. A. leur donne 160 v. p. devant le pont; 136 v. *alle Brickie*; 28 v. au biez du moulin de la Chenalle; 16 v. à l'opposite de l'hôpital; 13 v. en werixhas de Mollin; 8 v. en Goffe J. del Thour; 5 v. *alle follerie mal tournant*; 8 v. *alle follerie paguette*; 2 v. *alle relongue à barat*; en Saulcy de Hodimont 6 cortils; 4 journaux en *Saucy de Crotte deseur Vervy*.

1589. 5 oct. — Donation en fief de la seigneurie de *Kerckem* par S. A. à Guil. de Kerckem, seigneur de Wyer.

1590. 21 févr. — Rendage pour Col. Le Keu de la Venne *aux Oiseaux* et de la Venne *Germauwée*, sur la rivière de Semoy à Bouillon.

1590. 23 août. — Rendage des fontaines appelées *Roseau-Fontaine* et *Fontaine-de-Thier*, au monastère de *Beaufays* pour les faire couler dans son bien. — 15 oct. 1631 : Nouveau rendage d'un ruisseau pour faire aller le moulin du couvent.

1590. 7 déc. — Octroi donné à Alb. de Sclessin, de pouvoir chercher et extraire dans tout le ban de *Spa*, pierres et matériaux pour faire des *xhailles* ou *adorsse*, les faire accomoder et *besogner*.

1590. — Octroi donné à N. dit Cloes de Marneffe de pouvoir dresser sur le *Hoyoux* à Huy, un édifice par *vosure*.

1591. — Conditions exigés pour le toulicu des marchandises qui passent sous le Pont-des-Arches; le preneur doit donner caution; toute marchandise passant sous le pont (excepté



Les houilles dont on aurait payé gabelle) paient le toulieu; le preneur doit tenir un registre. Ceux d'Aix, Macstricht, L. Nimègue, Aspe et Eysden en sont exempts. Tarif pour une *paechep* d'avoine, pour un *latz* de harens, pour une *coplée de xhailles*, un *ponthon de xhailles*, une tonne de *daghuet*, une tonne de myel ou *laim*, une *coplée de clappes*; une molle ou pierre de mollin; une *giwée de mairins* sans comprendre ni la *teste ni la couve*; une *coplée de jointz*; une *coplée de charbons de struveau*; le millier de *chalindu*; une banse de chaudrons ou de paelles; un *ponthon de beanne solingiens*, *bar sur arbe*; le stier de *cendres ferrées*; le grand millier de *gailhes*; la *couve de waize*; la charrée de charbon de *chaforre*; *fistelles* de bois comme *trouveau*, *raves*, *cesses*, etc.; *escorces de tilles*; les *houbillons*, *faulx*, *faulce* et *sicquille*; pour un mont de cuirs de bœuf.

1591. 26 avril. — Octroi donné à H. Jonpen d'ériger un moulin à poudre ou à chanvre, sur le coup d'eau venant du nouveau *Demer* et se jetant dans le vieux *Demer* derrière la *Brouck-Molen*, appelé le vieux moulin. — Autres octrois, 5 oct. 1657, 15 mars 1658, pour une foullerie *aux peaux*.

1591. 6 sept. — S. A. rétablit J. Marotte, seigneur de Boffut, dans la haute vouerie héréditaire de *Couvin*. Autres pièces touchant ladite avouerie (V. Édits et ordonnances.)

1593. 8 mars. — Gratification donné par S. A. à Th. de Rye, son médecin.

1594. 28 janv. — Rendage d'une place vide près des Chartreux, donnée à H. delle Vignette.

1594. 13 févr. — Rendage d'un coup d'eau situé au-dessus de *Fraipont* appelé le *Rieu de Chaffenege*, donné à L. Le Beuveray pour y ériger une semme ou tout autre moulin non à farine. — 15 fév. 1620 : Permission d'ériger une platinerie.

1594. 3 mars. — Commission pour maître Nic. Gerar de Muno

chanoine de St-Pierre, de chapelain domestique de S. A. et maître des pages (*præfectus nobilium adolescentium nostrorum.*)

1594. 21 avril. — Rendage pour L. Savary, d'une vide place extante à la rivière de Meuse, tirant vers la *fontaine St-Lambert*, joindant vers le Pont-d'Avroi à Fr. Renard, devant alle chaulcie et derière à la Meuse.

1594. 18 sept. — Concession de deux places vides, joignant la maison du Mouton-d'Or, Outremeuse, à H. Tyskien, pour y bâtir.

1594. 9 déc. — Octroi donné à Ad. de Presseux, etc., de chercher mines, *minoux*, métaulx, souffre, *alons*, *coperose*, etc., dans l'endroit appelé les *Vieilles mines de Joh. Steer*, joignant vers Becko à J. Orban, vers Horwar à J. Henri, etc, au marquisat de Franchimont. — 22 mai 1612 : Idem, entre Mont et Wislé.

1595. 2 janv. — Rendage de mines de houille, charbon et *te-roulle* dans les bois de *Brust* et *Bellaire*, pour B. Hansson.

1595. 25 sept. — Octroi donné aux habitants de *Theux*, de pouvoir vendre 6 bonniers d'aisements pour en consacrer le prix à la réparation de leur église. Idem, le 1<sup>er</sup> juin 1618. Idem, pour les églises de *Theux*, *Rey* et *Polleur*.

1595. 1<sup>er</sup> déc. — Octroi donné à la veuve *Bardoule*, de chercher et extraire les mines de fer et autres dans le bois de la *Bourlotte*.

1595. 24 déc. — La ville de *Huy*, par reconnaissance de ce que S. A. lui a rendu ses privilèges, lui cède les deux nefs marchandes qui vont à Liège et à Namur et qui appartenaient à la compagnie des arbalétriers, à condition que les dimanche, lundi et vendredi, les *Hutois* pourront voyager pour 7 deniers.

1597. 1<sup>er</sup> avr. — Instruction donnée par S. A. à Th. de Rye, médecin, pour faire cesser le gaspillage chez les mattres d'hôtel de son palais à Liège : il ordonne qu'on lui amène ses 17 chevaux, 4 mules et 2 *chameax* ; que personne ne loge au palais à l'ex-

ception de 5 domestiques qui devront s'habiller et se nourrir avec leurs gages et *costgelt* ; pour la houille, le bois et la bière ils doivent traiter avec le châtelain de Bavière. Fait à Ausberg.

1597. 29 avril. — Octroi donné à J. Marotte, de pouvoir prendre l'eau du ruisseau allant de *Seron* à *Montigny* pour arroser des prairies (ban de Meuff.)

1597. 2 mai. — Rendage des mines de fer de *Tilff* donné à W. de Solmont.

1597. 18 nov. — Octroi donné à Colin Franck, de pouvoir bâtir un nouvel hôpital à *Spa* avec les matériaux de l'ancien.

1599. 21 août. — Octroi donné à Ger. Fuilla de chercher et extraire la houille sous les communes de *Taille*, *Venamont* et le *Trixhe-lez-Huy*.

1600. 25 avril. — Octroi donné à Th. le Bon, d'établir une nouvelle usine et *fenderie* de fer sur le rieu de *Couillet* allant à la Sambre.

1601. 13 févr. — Octroi donné à Fl. Hampteau, de pouvoir rechercher les mines de fer, de plomb, soufre, alun, calamine et couperose (réservées les mines d'or et d'argent), établir des usines dans le duché de *Bouillon* et se servir des coups d'eau dont il aura besoin. Id. proche *Revogno*, *Henemont* et ailleurs.

1603. 4 mars. — La Chambre des finances fait rétablir les anciens chemins du bois l'évêque à *Avroi* et entretenir les nouveaux. (Désignations.)

1603. 4 avril. — Les seigneurs de *Fraipont* prétendent avoir le droit de pêche dans la *Vesdre*, passant dans la seigneurie d'*Aulne*, en vertu d'un acte du 4 août 1602 passé avec le chapitre St-Adalbert d'*Aix*, seigneur foncier d'*Aulne*. Il se fait un accord devant le Conseil souverain du Brahant.

1603. 16 décembre. — Diplôme de l'Empereur Rodolphe II,

concernant les privilèges accordés à la Chambre des comptes. Confirmé par les empereurs Mathias, 1613. 19 oct., Ferdinand II, 1624. 21 oct., Ferdinand III, 1653. 14 janv. et Charles VI, 9 févr. 1621. (V. Édits et ordonnances.)

- 1606. 12 sept. — La Chambre des comptes ordonne de payer aux secrétaires et bourgmestres de la cité 3 fls. Bbt., pour le chapeau qu'ils ont coutume de porter à S. A. le jour de la St-Jacque.

1608. 29 juil. — Octroi donné à la ville de Spa de vendre 13 bonniers d'aisemences pour réparer son église.

1609. 27 mars. — Cession par forme d'impignoration de la seigneurie de *Tavier* à J. de Huyet.

1609. 7 oct. — Octroi donné à B. Baddy de pouvoir extraire de la houille dans la terre de *Marchienne-au-Pont*, sur les terres, *trieux* et bois d'*Ocherie*, *Baymont*, etc.

1609. 28 oct. — Ordonnance touchant la réparation du palais dévasté par la tempête de Pâques de l'an 1606.

1610. 2 août. — Engagère de la seigneurie de *Brusthem* et de la vouerie de *Zepperen* à J. Brunninx. 4 nov. 1648. Arnold Huyn d'Amstenraet, seigneur de Brusthem, pour la part procédante des ducs de Juliers, rembourse aux représentants Bruninx son capital pour l'engagère de la seigneurie, *grosse thour et seingles*, vouerie de Zepperen, juridiction, etc. — 13 déc. 1650. Commission donnée par S. A. à J.-Fr. de Lutzerode, commandeur d'Ordinghen, d'administrer la juridiction seigneuriale de Brusthem. — 5 mai 1665. Idem pour T. Tornaco. — 29 janvier 1666. Engagère de la moitié de la seigneurie à la famille d'Amstenraedt. — 20 juil. 1682. Idem pour P. Schell.

1611. 11 juil. — S. A. pour meilleur règlement de commerce, *voiture*, etc., institue une nef ou barque marchande pour transporter gens et marchandise de *Givet* à *Dinant*. (Dispositions.)

1611. 6 sept. — S. A. permet aux habitants de *Gellick* près de

Maestricht, de vendre 13 bonniers d'aisemences pour réparer la tour de leur église et d'autres bâtiments qui ont souffert par suite des dernières guerres.

1611. 16 sept. — S. A., vu la perte des registres aux recettes de *Fronville* pendant les guerres, ordonne à ses tenanciers d'assembler un dimanche après la grand messe les habitants des villages de ce ban, pour qu'ils aient à déclarer les revenus de l'évêque et les terres qui lui appartiennent. Idem, 26 févr. 1626.

1611. 9 nov. — Octroi donné à Col. Jacquemin de Framont, de bâtir un moulin à farine au lieu dit *Gosinos*, dans le duché de Bouillon. — 5 nov. 1613. Idem au lieu dit de *Fays les Venneurs*.

1612. 12 déc. — Mandement pour l'observation de la haute vouerie de *Thuin*. (V. Édits et ordonnances.)

1613. 19 janv. — Privilège donné à P. de Condroy, armurier et à J. Van Beul, son associé, de fabriquer seuls de l'acier meilleur que celui qui s'amène des pays étrangers; il at le secret de faire acier non par artifice, mais avec les gueuses desquelles se forge le fer, même le transmuier et affiner le fer en acier beaucoup plus fin et meilleur que celui qui se forge au marteau, et qu'estant les deux sortes d'acier entremeslées par ensemble il se pouroit proprement et convenablement employer à toutes sortes d'ouvrages.

1613. 21 mai. — Rendage d'un pechot de terre, situé derrière le biez du moulin banal de S. A. à *Theux* sous le pont *Magheneau*, donné à J. Fisen, pour ériger une *semme*. Octroi de la changer en platinerie et de faire une venne pour conduire le coup d'eau sur l'usine.

1613. 4 sept. — Octroi pour Nic. Brodar d'ériger un moulin ou usine sur un étang à la limite de la France et de châtellenie de *Couvin*.

1613. 4 oct. — S. A. rétablit une barque marchande pour desservir les villages de *Lixhe*, *Nivelle*, *la Naye*, etc. (Tarif.)

1613. 5 nov. — Octroi donné à H. de Vaulx de bâtir un moulin à farine au lieu dit *Fays*, et d'y approprier un petit cours d'eau coulant sur la *vennerie*, au duché de Bouillon.

1613. 19 déc. — Ordonnance aux meuniers et boulangers de *Dinant* de vendre leur farine dans la halle établie à cet effet et non ailleurs.

1614. 7 févr. — S. A. à cause des difficultés qu'il a dans le comté de *Horne*, par la prise et reprise du château, et en prévision du danger qu'il y aurait pour tout le pays si cette place forte tombait entre d'autres mains que celles des princes de Liège, a été obligé d'y entretenir une garnison, pour couvrir les frais de laquelle il engage la seigneurie de *Spy*.

1614. 13 avr. — Dépêches au sujet de la vente de plusieurs biens appartenants à la mense épiscopale, pour le dégagement du comté de *Hornes*.

1614. 4 juil. — Octroi donné à J. de Winckelmolen, de dresser une usine à poudre sur un ruisscau appelé *le Kaiser*, au village de *Neer* (comté de *Hornes*.)

1614. 7 août. — Octroi donné à L. Van Oeteren, de pouvoir ériger une manufacture de pots de terre, cruches, etc., dans la ville de *Maestricht*.

1614. 12 oct. — Octroi donné à L. Lamburkin, etc., maître de la fosse de *Bonne-Espérance*, de pouvoir conquérir des mines de houille sous le village de *Bas-Oha*.

1614. 26 nov. — Payement fait à Nic. Delle Pière, vairier, pour deux verrières aux armoiries de S. A. mises dans la neuve salle *desseur les escolles des Pères Jésuites*. — 13 févr. 1615. Idem à S. Hulpemans, vorrier, pour la verrière par lui mise à l'église de l'abbaye de *Milen* par ordre de S. A. — 5 janv. 1616. Idem à maître A. de Swalmes, orfèvre, pour ouvrages d'orfèvrerie faits *alentour* de la crosse de S. A.

1615. 3 févr. — Octroi donné à H. Hawa, de pouvoir faire des fosses dans la commune de *Marchienne-au-Pont*, pour tirer de la houille.

1615. 13 févr. — Octroi donné au bon métier des drapiers de *St-Trond*, de pouvoir vendre des draps étrangers. Id. pour G. Blomem, 10 nov. 1621.

1615. 19 févr. — Mandement pour la conservation du vol des mouches à miel au comté de *Loox*. (V. Édits et ordonnances.)

1615. 4 avr. S. A. permet à Noël des Gottes, de faire un canal pour arroser une pièce de *werixhet* ou *aisemence* près du village d'*Avent* (ban de *Havelange*.)

1615. 7 oct. — Rendage d'un coup d'eau sur la Vesdre passant à *Ensival par dessous la Goffre le Beghon*, donné à P. Picquerea pour le conduire sur une usine de foulerie au drap. — 12 nov. 1618. Item à Ph. de Hazeur, pour établir une foulerie entre la haute foulerie et une venne. — 4 sept. 1619. Idem pour J. et H. Franquinet.

1616. 23 janv. — Établissement d'une franche cave aux vins à *St-Trond*, dans la maison de Ch. Reynarts. Idem 6 oct. 1621.

1616. 29 mars. — La Chambre des comptes vend en euphitéose le moulin et coup d'eau de *Halltroule* près *Ciney* avec plusieurs prés à *Hallois* et les broucks de *Brabant*, à G. de Berlo, pour 40 fls. d'or.

1616. 10 juin. — Le moulin de *Sya*, par suite de la sécheresse, ne suffisant plus aux besoins, M. H. Le Loup est autorisé à ériger un second moulin à un tournant sur le coup d'eau de sa forge, et à se servir des ustensiles du moulin *marteau-Goffin*.

1616. 10 juin. — L'église de *Sart* et 42 maisons de ce village ayant été en une heure de temps dévorées par l'incendie, la commune est autorisée à vendre huit bonniers d'aisemances pour leur reconstruction.

1616. 17 oct. — Engagère de la seigneurie de *Fimael* ou *Vechmael* à D. de Hinsdael de Huerne pour 3,000 fls. bbt. — 8 nov. 1771. Idem à l'archidiacre comte de Velbruck.

1616. 26 oct. — S. A. donne en engagère à L. de Marbais, seigneur de Jambline, la seigneurie de *Barchy*, avec juridiction, etc., pour 1,500 fls. bbt.

1616. 26 oct. — S. A. donne en engagère à Nic. de Vocht, capitaine, la seigneurie et village de *Berlinghen* avec les maisons de *Rulinghen* et *Wedinghen*, pour 700 fls. bbt. 10 févr. 1679. Idem à J. M. d'Oumale.

1616. 26 oct. — Engagère de la seigneurie et village de *Halle* à J. Van den Creeft pour 2,500 fls. — 2 juil. 1826. Retrait de cette seigneurie par Ch. Van der Bloquerie.

1616. 26 oct. — Engagère de la seigneurie de *Montigny-le-Tigneux* à G. de Celles pour mille fls. bbt. — 18 mai 1726. Idem à l'abbé d'Alne.

1616. 22 déc. — Permission donnée à A. Moes, serrurier du palais, de pouvoir mettre son officine en terre en forme de cave et de le *refermer de voçure et toit triangulaire*, pour y forger sans incommoder ses voisins par le bruit, *puçieres, fachins et funière*.

1617. 10 nov. — Octroi pour L. Thiry, etc., de faire une nouvelle xhorre se rendant sous le bois de *Breu*. — Octrois pour tirer de la houille sous le bois de *Breu*.

1618. 21 févr. — S. A. permet à T. de la Forge, seigneur de Drolenvaux, de rétablir une usine à *fer stendu ou fenderie* sous le village de *Justenville*, à la place de celle accordée en 1513 à E. de Presseux ; idem de refaire la batte dans la rivière.

1618. 11 avril. — Privilège accordé à J. L., écuyer, sieur de la Grange aux Ormes de pouvoir construire seul des machines et façons de moulins de son invention, *lesquelles sans aide de vent ny de courantes rivières serviront à mouldre bled, battre pouldres à*



*canon et escorces, à faire le tan, fouler les draps et autres estoffes de laine, à faire papier, à esmouldre et polir armes à fourneaux et marteau de forge, à battre et aplatir fer et cuivre aux rouages servant aux lapidaires et tailleurs de diamants. à eslever et tirer les eaux, battre et rompre toutes sortes de minéraux, les tirer des minières sans peine, et à tous autres usages esquels peuvent estre employés tous autres rouages et mouvement, même à battre les bleds; le tout par la pratique et certain usage de la statère et par deux mouvements contraires, lesquels n'auroient encore estés veus ni pratiquez; l'utilité desquelles machines et mouvements consisterait et dépenderoit seulement de la force d'un seul homme.*

1618. 27 oct. — S. A. défend aux manans du comté de *Horne* d'abattre les glands et de les ramasser; ils doivent rester à terre, mais les porcs pourront les y manger.

1619. 20 avril. — Octroi donné à M. Robyns de pouvoir tirer par un petit canal de l'eau hors d'un ruisseau pour brasser pendant que le moulin qui se trouve dessus au village *Muysen* (ban de *Montenack*) ne travaille pas.

1619. 27 avril. — Rendage d'un coup d'eau sur le ruisseau de *Dommelle* au village de *Neerpelt* à J. Voervoets pour ériger une foulerie de draps.

1619. 17 sept. — Rendage d'un coup d'eau sur la rivière de *Geer* au lieu dit *Neustadt* à *Maestrecht*, donné à H. Duysters pour eriger une foulerie de draps. Octroi de changer cette foulerie en moulin à farine. — 17. juin 1622.

1619. 19 oct. — Octroi donné à E. d'Outremont, etc., de tirer de la mine de plomb sous la terre de *Lavoir*, de se servir de coups d'eaux propres à faire tourner les instruments et pompes pour vider les eaux, etc. — Octroi du 28 mai 1734. — Déclaration du 17 avr. 1749.

1619. 18 nov. -- Forme d'engagère des seigneuries. — 10 déc. 1678. Lettre de S. A. touchant la hausse des engagères.

1619. 18 nov. — S. A. engage la seigneurie d'*Achenne*, juridiction, etc., à P. Chevalier, pour 300 rixdallers.

1619. 18 nov. — S. A. donne en engagère à W. Liverlo, la seigneurie de *Beymont*, pour 200 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Chantrene* et *Verlaie* à H. de St-Fontaine pour 500 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie, juridiction, etc., de *Clermont*, proche *Hermalle*, à G. de Hodaige, pour mille rixdallers. — 17 mars 1638. Demoiselle Elis. Potestat veuve G. Hodaige surrogue M. Taxillis, abbé du Val St-Lambert, dans ses droits. — 16 juillet 1666. Retrait de l'engagère par S. A. — 6 oct. 1744. Engagère au monastère de Flône. — 17 sept. 1772. Retrait. — 20 juil. 1784. Idem à l'archidiacre Jacquet.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Falle* faite à P. de Méan. — 30 mai 1766. Idem des seigneuries de *Falle* et *Riems*. — 15 janv. 1772. Idem au treffoncier de Sluse et cession par celui-ci en faveur du grand prévôt comte de Borchgrave. — 30 déc. 1785. Engagère au treffoncier comte de Méan et Beurieu.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Forcelle*, *Héron*, *Montigny*, etc., au monastère de St-Gille lez-Liége, pour 500 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Fosseroule*, *Coutom*, *Ennoy*, *Longpré*, *Morey*, *Solemé*, *Berwar* et *Fevier* à Ch. d'Outremont, pour 500 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Gelinden*, *Grand* et *Petit-Jamine*, *Engelmanshoven*, *Mettecoven*, *Opheer*, etc., pour H. de Rivière d'Arschot pour 1.700 rixdallers. — 11 juil. 1784. Idem au treffoncier de Wareme. Idem au comte de Borchgrave.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Gosée* et *Marbais* à J. Robau, seigneur Dasoy, pour mille rixdallers. — 22 mars 1627. Arrière engagère au monastère d'Olne. — 24 avr. 1728.

Retrait des seigneuries des mains de l'abbé d'Olne. — 28 mai 1728. Arrière engagère au marquis de Dynse. — 23 mars 1763. Idem au baron de Haxhe de Bierset. — 27 déc. 1793. Réunion à la mense épiscopale.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Gothem* à G. de Horion, seigneur de Colonster, Angleur, etc., pour 200 rixdallers. — 20 mai 1741. M<sup>me</sup> Is. de Boileau, baronne douairière de Sluse, surroge le baron A. G. de Tollet dans ses droits à la seigneurie, lequel en fait transport à la Chambre des finances. — 16 mai 1738. Retrait et engagère de la seigneurie en faveur de Jean Herman de Stockem, chanoine de St-Lambert. — 7 févr. 1744. Engagère au trésorier de Stockem.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Coyé*, *Hasselbrouck* et *Borlo* au chapitre de St-Jean pour 600 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Grenville* à G. de Bocholt pour 500 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Herbichenne* à P. Chevalier pour 500 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Hodhomont* et *Jenoumont* à L. Radoux pour 150 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Housselt* et *Alt Housselt* à J. d'Amstenraedt commandeur des Vieux-Jones. — 29 mars 1706. Surrogation faite par M. de Hinnisdael pour L. Mouffarts, seigneur de la Marquette.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Jemchenne* près Dinant et *Maibelle* à Ch. de Bloquerie pour 200 rixdallers.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Jemeppe* à G. de Bocholt pour 500 rixd.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Jupille*, *Bellaire* et *Queue du Bois* à G. Fayn pour 900 rixd.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Liboy* à R. de St-Fontaine pour 300 rixdallers. — Juin 1784. Faculté de retraire les seigneuries de Libois et Homzée pour le seigneur de Warremme.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Maff* et *Othet* à Th. de Masbourg pour 400 rixd. — 1<sup>er</sup> juil. 1664. Transport fait par ledit Masbourg à H. de la Chapelle, baron de Berlaimont. — 24 janv. 1772. Retrait des mains du baron de Seraing et engagère au prévôt de Grady de Croenendael. — 13 juin 1792. Idem.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Malle* à J. Lors, gouverneur de Franchimont. — 20 fév. 1680. Idem à N. A. de Malte.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Marcinelle* à N. Henry pour 500 rixd. — 11 juin 1782. Idem à l'écuyer de Thibault. Pouvoir de retraire pour le tréfoncier de Thier.

1619. 18 nov. Engagère de la seigneurie de *Meeff* au docteur Nollens. — 23 juin 1639. Engagère des villages de Meeff et Fourny à R. de Hemricourt pour 6000 fls. Bbt.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Mellin* à A. de Fléron pour 500 rixd. — Idem, le 24 oct. 1652. — 24 mai 1747. Idem, au baron de Rosen. — 6 juin 1792. Faculté de retraire Mélin et Evegnée pour l'archidiacre Fabri Beckers.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Meusen* et *Buvingen* à G. de Kerckem pour 300 rixd. — 29 sept. 1620. Surrogation faite par le dit Kerckem à l'abbé de St-Trond. — 1<sup>er</sup> juillet 1667. Transaction au sujet des villages de Buvingen et Borle entre l'abbé de St-Trond et la Chambre des comptes. — 9 juin 1762. Retrait et engagère à Matha et Van Schoor.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Nivelle* et *Vallée* à G. de Brus dit Lhoine (Loen). — 25 mars 1785. Accord entre

le comte de Woestenraedt et M. de Palude au sujet de cette seigneurie.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie d'*Omale* à L. de Dormael pour 200 rixd. — 17 avr. 1745. Idem des seigneuries d'*Oumale* et *Tourinne-la-Chaussée* à l'avocat Preudhomme de Borre. — 19 avr. 1756. Retrait et engagère au comte d'Outremont. — 6 avr. 1764. Retrait et engagère à M. Van den Steen de Saive.

1619 18 nov. — Engagère de la seigneurie d'*Op Oeteren* et *Dorn* à M. Selys. — 2 sept. 1753. Droits et privilèges attachés à cette seigneurie.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Pailhe* à Nic. de St-Fontaine pour 500 rixd. — 20 août 1669. Idem à J. de Méan.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Perwez* à P. Bardoul pour 600 rixd. — 20 mars 1764. Retrait des mains de M<sup>me</sup> de Burdinne. — 29 févr. 1780. Engagère au tréfoncier comte de Lannoy.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Quaet-Mechelen* à M. de Borgrave. — 15 mai 1655. Idem à L. de Rossius.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries *delle Reid, Becco* et *Winanplanche* à S. de Marez, pour 640 rixd.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Reux* et *Barcinalle* à J. de Hemricourt dit Haweal, pour 350 rixd.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Soumagne* et *Melen* à E. de Linden pour 1640 rixd. — 11 févr. 1679. Idem à Ch. de Linden. — 18 janv. 1706. Retrait de la seigneurie fait par M. de Hinnisdael des mains du comte d'Eynatten. — 15 juil. 1744. Retrait de la seigneurie des mains de la comtesse de Crainhem, née de Hoensbrouck. — 20 avr. 1756. Engagère des seigneuries de *Soumagne, Forêt, Oumale, Thourine, Envoz, Coutuin, Marsine* et *Surlemex* à J. F. comte d'Outremont. — 6 avr. 1764. Retrait et engagère à M. Van den Steen de Saive.

1719. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Stevort* à M. Van den Roye pour 500 rixd. — 13 janv. 1639. Arrière engagère à la princesse de Hohenzollern. — 14 janv. 1744. Idem au tréfoncier de Stockem.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Velin* et *Gingelom* avec les hameaux de *Clein* et *Vorssem* à L. Dormael, pour 600 rixd.

1618. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Vieux-Waleffe*, *Piteit* et *Marnesse*, au comte de Fallais, pour 800 rixd. (Abornement des dites seigneuries.)

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Waleffe-St-George* à M. Nollens pour 300 rixd. — 1<sup>er</sup> mars 1764. Retrait des mains de Mad. de Ranson et réengagère au baron Van den Steen.

1619. 18 nov. — Engagère des seigneuries de *Waleffe-St-Pierre*, *Celles* et *Borlé* à H. Lerneux pour 900 rixd. — 13 mars 1764. Retrait des mains de Mad. de Ville et de M. de la Raudière et engagère au baron Van den Steen de Hautepeppe. — 6 mai 1786. Arrière surrogation par le baron de Flaveau de la Raudière à l'archidiacre de Fabri-Beckers.

1619. 18 nov. Engagère de la seigneurie de *Warnant-Dreys*, *Piteit* et *Foncourt* à E. d'Outremont pour 500 rixdallers. (Limites de la seigneurie de Piteit.) — 15 mars 1658. Arrière engagère au baron de Han.

1619. 18 nov. — Engagère de la seigneurie de *Warsée* à Ph. de Walle pour 350 rixd.

1619. 19 nov. — Engagère de la seigneurie de *Nandren* à Ph. de St-Esprit pour 500 rixd. — Avr 1763. Retrait et engagère au prévôt baron de Tinlot.

1619. 19 déc. Engagère des seigneuries de *Freres*, *Heur* et *Wihogne* à M. le comte Ch. de Gavre pour 1300 rixdallers. —

5 janv. 1664. A. Ph. de Sélis, chanoine de St-Lambert, fait rédemption en retrait linager de la seigneurie. — 30 déc. 1761. Retrait. — 7 juil. 1764. Engagère au trésorier comte de Velbruck. — 23 janv. 1772. Idem à l'archidiacre baron de Haxhe.

1620. 24 janv. — Octroi donné aux surcédants de *Paliseul* (duché de Bouillon) de pouvoir vendre des aisemences pour agrandir le cœur de leur église et y faire deux tours.

1620. 3 févr. — Octroi donné à P. Mettecoven, sculpteur en pierre de marbre, de pouvoir exploiter une carrière abandonnée de marbre noir au lieu de la *Boverie* dit le *Chasorre*, près de l'église de *Theux*.

1620. 8 avril. — Octroi donné à P. Curtius seigneur de Tilleur, d'établir des usines sur deux coups d'eau dans les communes de *Vaux* et *Chénée*, en lieu dit *en Henne*, à l'opposite du thier ou montagne de *Chèvremont*.

1620. 7 mai. — Rendage d'un coup d'eau donné à Col. le Moulmier et à la veuve Boesman, à l'opposite de leur moulin, biez et héritage de *Vaux-sous-Chèvremont*, pour y établir *usine, fonderie, plattinerie, stordeur ou semme*, de faire une digue depuis la *hamaide* et conduire l'eau au biez de leur moulin de *Vaux*. (1622. 29 juin.)

1620. 27 juin. — Permission donnée à J. Philippe de pouvoir dresser une petite foulerie sur le ruisseau de S. A. passant à *Vervier*, proche du lieu dit *en Crotte*, sous le *Chantoir* de *Vervier*.

1620. 14 juil. — Le moulin à tan, établi sur le *Demer* à *Curenge* par les tanneurs de *Hasselt*, ayant été brûlé, ainsi qu'un autre établi sur la rivière de *Styver* à *Genck*, ils demandent d'ériger un moulin à vent à *Hasselt* près les murailles de la ville pour moudre leurs écorces et accommoder le chanvre.

1620. 6 oct. — Engagère des seigneuries de *Jambes* et *Warets-le-Vesque* et de la recette de *Meeff* à J. Fr. de Barvice pour 13,000

pattiacons. — 1<sup>er</sup> nov. 1771. Idem au comte tréfoncier de Liedekerke.

1620. 30 oct. — Record de la justice de *Jupille* déclarant que sa juridiction s'étend jusqu'à la tour en Bèche, sur l'île extant entre *Longdox et la Boverie, les tles des Tanneurs, de Marchia et Collart* ; item à la Boverie depuis la rivière d'Ourte jusqu'au chemin qui va de la *Boverie à Froidmont* ; idem l'île de *Jodry*, le canal où passait la rivière, etc.

1621. 17 mars. — Rendage d'un coup d'eau sur le ruisseau appelé de *coup de violle*, à *Jupille*, entre le moulin de G. de Noirevaux et la foulerie de *St-Piron* dit le *Missaette*, pour faire une *semme*.

1621. 24 juil. — Rendage d'un coup d'eau sur la *Mehagne*, proche du pont du village de *Wanze*, donné à la veuve *Bavin*, etc., pour établir un petit moulin.

1621. 2 déc. — S. A. donne à *Godefroid* seigneur de *Bocholt*, d'*Orey*, etc., les droits qu'il a sur le village d'*Eelen*, avec cour censale, etc., en échange de la seigneurie de *Grenville*. Remontrance du chapitre *St-Lambert*.

1621. 2 déc. — S. A. donne à *J. de Mérode*, baron de *Harchies*, seigneur de *Waroux*, *Ossogne*, etc., le *Bois-l'Evêque*, situé sous la terre d'*Ossogne*, en échange du bois le *Muwet*, près *Hermalle*.

1622. 16 avr. — Le pont dit de *Hoghebrugge* à *Maestrecht* étant par les inondations devenu si caduc qu'on n'y pourrait presque passer sans danger de courir fortune, S. A. ordonne de dresser un pont de voûtes de pierres plus propre et assuré au passage qu'au-paravant, et que tous les habitants y aident.

1622. 28 juil. — Accord avec les bourgmestres de *Hasselt* pour l'édification d'un pont de pierre au *Hoghebruggh*.

1622. 19 oct. — Mandement de ne divertir et prendre les eaux de *Démer*. (V. *Édits et ordonnances*.)



1622. 5 déc. — Octroi donné à J. Ursinus de reprendre l'exploitation de la houille depuis longtemps abandonnée sous les communes d'*Anteit*, *Vinalmont*, et *Wanzoule*.

1623. 29 avr. — Lettre de Ferdinand de Bavière confirmant les droits et privilèges des monnayeurs à condition qu'ils prêtent serment de vivre dans la religion catholique.

1623. 15 mai. — Rendage d'un coup d'eau donné à L. Jansen pour ériger un moulin ou *stordeur* sur le ruisseau de *Beeck* à *Grevenbrouck*.

1624. 6 févr. — Mandement pour la conservation de la chasse au pays de *Franchimont*; il est défendu à qui que ce soit de tirer avec *arbalestre*, *arcq à la main*, *harquebouse*, *colevrine* ou *pistolet*, aucune *beste rouge ou noire*, *conins*, *beckas*, *cercelles*, *hayrons*, etc. (Polain, *Édits et ordonnances*.)

1624. 20 avril. — Accord au sujet d'un *isleau* accru à l'opposite de *Vysscher werdt* sous la grande île de Meuse appartenant à la commanderie des *Vieux-Joncs* (sous *Stockem*). S. A. la vend pour 1400 florins.

1624. 1<sup>er</sup> juil. — Les monnayeurs du comté de *Looz* s'étant plaint que la ville de *Maeseycck* veut leur faire payer l'accise et la gabelle, S. A. les en déclare exempts ainsi que des gardes; mais ils ne peuvent étendre cette exemption à leurs *négociations et marchandises*. (V. *Édits et ordonnances*.)

1624. 18 juil. — S. A. permet à la commune d'*Ans* et *Mollin* d'aliéner des *werichas*, pour aider à la construction de l'église N. D. en *Glain* fondée par *Stewart*, à cause de l'éloignement des habitants.

1624. 30 juil. — Rendage d'un coup d'eau donné à H. Lardenois de *Ville* pour faire marcher sa platinerie avec un marteau, près d'*Ohan* (duché de *Bouillon*).

1624. 30 juil. — Rendage d'un coup d'eau au pré de la *Fou-*

taine près *Palizeul*, donné à J. Stevenotte pour construire une usine et plainerie.

1624. 14 août. — La compagnie des jeunes arbalétriers à qui revient la moitié de l'*estallage* de la cité, ayant demandé qu'elle était autrefois la valeur du *soulx* S. A. la fixe à un liard ou aidan.

1624. 14 oct. — Accord au sujet des bois du ban de *Theux* entre S. A. et les surcéants dudit ban, pour mettre fin aux procès qui durent depuis l'an 1585; droit de *paccage*, de *waidage*, de *paissonage*, etc.

1624. 30 oct. — Octroi donné à J. Wilhem et J. Trouilbart d'acheter une prairie sous la *forchure des mambes* où coule le ruisseau des *Mambes* pour y construire une *papierie* (duché de Bouillon).

1624. 26 nov. — Octroi donné à Er. Hacken de changer son moulin situé sur le *Hoyoux* près de *Huy* en une fabrique de *bleu*.

1624. (?) — Mandement touchant les bois de la commune de *Sart* au marquisat de Franchimont. (Différents droits que les habitants y possèdent ; désignation des limites.)

1625. 14 juin. — Règlement pour la police des bois et des rivières au duché de *Bouillon*. Les habitants peuvent prendre du bois pour se chauffer et bâtir, mais seulement dans les endroits désignés et à des époques déterminées ; le pâturage et le sartage sont défendus, etc.

1625. 23 oct. — Octroi donné au couvent des *Bangards* de *Hougarde* de pouvoir restaurer son moulin.

1626. 22 janv. — Octroi donné à J. de Marche de pouvoir faire de l'alun d'après son invention dans le pays de *Liège*.

1626. 19 févr. — S. A. ordonne d'abattre des arbres dans le village de *Perwée* pour réparer le château de *Huy* et la chapelle de N. D. de *Sart*, et, outre les corvées, de faire *corder* les branches qui en proviendront pour subvenir aux frais.

1626. 12 mars. — Engagère de la recette de *Fronville* à J. de Waha pour 5500 fl. bbt. — 9 févr. 1759. Idem.

1626. 26 mars. — S. A. considérant qu'on empiète depuis longtemps sur les *werixhas*, terres, prés, bois, *paxhis*, communes et *trixhes d'Avroi*, *Ans* et *Mollin*, *Ama*, etc. ; que les cens, rentes, droits de terrages des mines de charbons, les cens d'arène, etc., ne sont plus payés, ordonne que tous les habitants desdits lieux montrent les titres en vertu desquels ils y possèdent des biens.

1626. 15 mai. — Approbation d'un rendage fait en 1615 à S. le Proisme des ruisseaux, *lavasses* et eaux sortantes d'un *puice* et fontaine appelée *Fontainalle*, fosses, etc., au village de *Sart*.

1626. 23 oct. — Octroi donné au métier des drapiers de *Hasselt* de convertir leur foulerie située près du village de *Ghenck* dans la bruyère, devenue inutile et ruinée par les incursions des soldats, en stordeur à huile.

1627. 4 mars. — Octroi donné à J. Bertrand, etc., de pouvoir seul rechercher des minéraux, marbre, jaspé, *terre de salpêtre*, *chalmine*, soufre, *coperos* et alun dans les *Ardennes*, *Sambre* et *Meuse*, fond de *Famenne* et *St-Hubert*, réservées des mines d'or, d'argent et d'asure.

1627. 23 mars. — S. A. permet à l'abbé d'*Atne* de se servir d'un coup d'eau pour établir un moulin ou usine dans les seigneuries de *Gosée* et *Marbois*.

1627. 14 avril. — Octavius de Strada gentilhomme Bohémois remontre que comme il auroit plu à Dieu après une longue, pénible et coustageable recherche, luy faire l'ouverture de faire fondre la minière de ferre et tous aultres métaux, les raffiner et accomoder à leur usaiqe avec le feu de houille, invention autant désirée qu'utile et profitable, signament au pays de Liège où la houille est commune et les minières si abondantes qu'ils ne peuvent la plus parte estre mises en œuvre à faulte de bois, demande la per-

mission de pouvoir seul se servir de houille à cet usage. S. A. le lui accorde.

1627. 10 sept. — Requête du sieur de Waha pour la vouerie de *Fronville*.

1628. 4 mars. — Octroi donné à G. et L. de Lovinfosse d'extraire de la houille sous le vignoble du *chief d'or*.

1628. 26 sept. — Octroi d'une *aisemence* donné à l'hôpital de *Verviers* où, dès l'an 1627, S. A. avait permis à des filles dévotes de venir soigner les malades et nécessiteux étrangers et sujets, afin d'agrandir ledit hôpital et faire un jardin.

1629. 28 févr. — Rendage des prises de houille du bois d'*Avroi* pour Oudon, fille C. Lambermont et veuve J. de Lonneux, et pour G. Goeswin qui, en vertu d'autres octrois des ans 1582 et 1605, avaient commencé une xhorre dans les biens des Guillemins. — 8 nov. 1729. Octroi d'enfoncer une bure au bois d'*Avroi* pour le D<sup>r</sup> Nesselé. — 15 mai 1745. Accord entre les mattres de la xhorre et prises de houille du bois d'*Avroi* et J. Ralet, mattre de fosse.

1629. 29 avril. — La ville de *Fosse* permet aux Sœurs-Grises de cette villé de supprimer une *piedsente*, pour en donner une autre allant près le *rieu de Buwereau*, sur lequel elles devront faire ériger une *voussure*.

1629. 2 juin. — Octroi donné aux PP. Recollets de *Verviers* de pouvoir bâtir leur couvent près du pont de *Hodimont*, et d'ériger une usine sur le cours d'eau le long de leur héritage.

1629. 9 juin. — Henry du Buy, gentilhomme français, ayant été invité à venir dans le pays de Liège pour y introduire son invention, *très-propre pour tirer avec facilité et peu de coustaiges les houilles et eaux hors des fosses, scavoir par deux hommes qui feroient autant d'ouvrage que 4 chevaux*, demande de pouvoir exploiter son secret pendant 40 années. S. A. le lui accorde.

1629. 22 juin. — Octroi donné au sieur du Holland de fabriquer seul à *Dinant* une espèce d'acier dont il a trouvé le secret.

1629. 22 juin. — Octroi donné à Ev. Meybosch de transporter à *Dinant* sa manufacture de fer-blanc.

1629. 23 juin. — Les surcécants de *Melin* remontent que passés 10 à 12 ans ils ont, sur l'ordre de S. A., pris les armes pour chasser les brigands et voleurs ; mais qu'une bande venue de la Hollande avait tellement ravagé leurs terres qu'ils se voyaient obligés de vendre leurs werixhas.

1629. 24 sept. — Octroi donné à M. Squaden de pouvoir faire une brasserie dans la cour du château de *Curenge*, ruiné par les guerres et les pillages des soldats, sans pouvoir tenir taverne.

1629. 10 oct. — Accord fait entre S. A. et L. de Duras, baron de Meldert, au sujet de la seigneurie des *Hayons*, dans le duché de Bouillon, que le dernier prétendait n'être pas sujette au relief, et au sujet de la juridiction de la seigneurie de *Belvaux*. S. A. déclare que *Hayons* est un fief de l'église.

1629. 19 nov. — Commission donnée par le cercle de Westphalie à Herm. Libert, monnayeur, pour forger des pièces de Bavière et demi-Bavière, etc.

1629. 22 déc. — Permission donnée à la commune d'*Ensival* de vendre 20 bonniers de bois pour la construction de l'église. Idem le 12 déc. 1645.

1630. 18 mai. — S. A. donne à P. Rossius et G. Plenevaux l'administration de toutes restances des deniers publics lui accordée depuis son inauguration, et de forcer par toute voie les débiteurs à payer. (V. *Édits et ordonnances*.)

1631. 7 juil. — Echange d'un chemin fait par la baronne Marg<sup>te</sup> de Harchies, comtesse de Waroux, avec les manants du village de *Honzée* contre une pièce de terre.

1631. 22 nov. — Ordonnance d'achever le plus tôt possible le changement qu'on a jugé à propos de faire à la grosse tour du château de *Horne*, et, pour subvenir aux frais, de vendre de vieux arbres.

1631. 17 déc. — Octroi donné à Ch. Noirfalise d'extraire du minerais de fer sous le ban de *Verviers*.

1633. 5 mars. — Rendage d'un coup d'eau sous la venne de la foulerie Cloes Soly, à *Verviers*, donné à E. Ruth, pour établir une foulerie et un petit *mesnaige*, la *cave* duquel pouldroit servir de retraite à quelques poissons que par le by s'y pourront rendre.

1633. 8 nov. — Rendage d'un coup d'eau sur le ruisseau qui descend entre les villages de *Fléron* et *Jupille*, depuis le lieu qui solloit être le grand vivier du *mollin delle Seme*, en descendant jusqu'en bas au milieu du pré qu'on dit le *pré Jehan Albert*, donné à J. Symon pour y ériger une usine.

1634. 14 janv. — Arnould de Wachtendonck, doyen de S. Lambert, ayant laissé à l'église sa *mise* dite de la fleur de lys, avec bois et pourpris, sur les hauteurs d'*Avroi* et *Fragnée*, S. A. défend qu'on y coupe du bois.

1634. 9 mars. — Octroi donné à Crispin Masillon de tirer de la pierre de sable dite *saine* sous la seigneurie de *Nivelle* pour être employée aux bâtiments, édifices, etc., d'autant plus que les trous et *crens* qui en proviendront pourront servir de retraite et refuge aux habitants, et à leurs bestiaux et meubles, lors des incursions et *allogements* des gens de guerre.

1634. 5 juil. — Rendage d'une place de 20 pieds de large sur la *Fontaine St-Lambert*, à l'opposite des maisons Grég. de Roufosse et E. Massin, joignant vers la porte d'*Avroi* à une ruelle tendante de Tirebourse à la Meuse, vers les Bogards à une place vide, derrière à la Meuse et devant au réal chemin, donné à Fr. Pollarde, menuisier, pour y dresser *ung boutique* propre à y exercer son métier.

1636. 11 déc. — Rendage de la forge et fourneau entre les villages de *Spizhe* et *Marteau-Goffin*, au lieu dit *Fockinpont*, et octroi de la changer en moulin à farine.

1637. 2 oct. — Permission donnée au Conseil de *Spa* de faire un chemin le long d'une montagne nommée la *Heyd Bredar*, entre le marteau Goffin et le bourg de Spa, pour faciliter les voyages des Liégeois et étrangers, à la condition de remplir l'ancien chemin qui est en mauvais état.

1638. 24 mars. — M. Raphael de Weede, châtelain du palais de S. A. à Liège, permet à L. Radoux, M. Marchon et G. Georlet, brasseurs, de profiter des *dégouttures* qu'on fait entrer dans le vivier, receptacle des eaux de la fontaine du palais, en mettant dans ledit vivier un *tappon*, et de mener à l'aide d'une grosse buse l'eau jusque derrière la maison de la cité dans un bassin pour la distribuer.

1638. 17 avril. — Octroi de 6 bonniers d'aisemences au pied du château de *Franchimont*, en lieu dit le *Marché*, donné aux religieuses de Ste-Catherine de Sienne, pour y ériger un cloître.

1638. 12 mai. — Octroi aux habitants du ban de *Nandrin*, en Condros, de vendre six bonniers d'aisemences pour réparer la tour de leur église.

1638. 13 sept. — S. A. permet à B. Louys de détourner sur un pré qu'il a en lieu dit *en Brou* ou *en Gerard-Champs* les eaux et *lavasses* qui tombent en certain lieu nommé *Craporue*, au bourg de *Vervier*, lesquelles se déchargeant au pont au *lyon*, remplissent d'ordures les eaux et biez des fouleries.

1639. 20 juin. — Engagère des villages d'*Opheer* et *Basse-Heer* au comte de Heers pour 800 rixd. -- 28 déc. 1771. Idem à l'archidiacre de Stockem.

1639. 14 déc. — S. A., considérant que « en cette conjoncture

du temps les places fortes du pays, signament celles situées sur la Meuse et confinent avec les pays voisins, couroient risque de se perdre à faute de munitions de guerre, payement de garnisons et réparations nécessaires, » engage les seigneuries de *Beaufays* et *Hex* au chapitre de St-Lambert. (Déclaration des limites.) — 30 août 1775. Retrait de la seigneurie de *Gomsé*, *Ninane* et *Beaufays* des mains de la douairière de Gomsé. — 20 oct. 1775. Engagère au bourgmestre de Grady. — 15 avr. 1755. Idem à J. M. de Gomsé. — 12 juin 1760. Retrait. — 7 déc. 1771. Retrait des mains du bourgmestre de Grady et engagère au baron de Cartier de Flémalle. — 25 mai 1784. Engagère des seigneuries de *Gomsé*, *Ninane*, *Chaudfontaine* et *Beaufays* au baron de Greiffenclaw.

1641. 9 févr. — Permission donnée au comte d'Ursel de faire conduire par buses l'eau d'une fontaine sourdante au lieu dit la *voie d'Hiernée* un peu au-dessus de la fontaine dite de *S. Martin* dans les bois de *Hermalle*, ban de Clermont, dans son château de Hermalle.

1641. 24 févr. — Permission aux habitants du ban de *Sart* de bâtir une halle pour tenir leurs plaids qui avaient lieu dans des tavernes.

1641. 10 juil. — Octroi donné à Oudon de Lambermont veuve de J. de Lhonneux de relier une xhore ou œil d'araine au lieu des frères Guillemins à *Avroi* par un canal à prendre devant sa maison proche la rivière de Meuse sur le chemin réal, pour *l'emboutter parmi le chemin réal* jusqu'aux vieilles xhorres afin de rendre ouvrables les mines de charbon du bois d'Avroi.

1642. 2 févr. — Octroi pour les surcécants des 4 paroisses du pont d'Amercœur de disposer du bois de *Breu* et *Bellaire*, sauf 400 bonniers.

1642. 22 août. — Octroi donné à G. Rahier de faire ériger une usine pour servir à *quelque forage ou semme* sur un petit coup



d'eau du rieu de *Mosbeu* prenant au pied *del Goffe bon mesnage* et finissant à la *semme Basacque*.

1644. 10 juin. — Octroi aux habitants de *Roggel* (comté de Loosz) de vendre 4 bonniers de communes ou bruyères pour nourrir et entretenir un maître d'école propre à instruire la jeunesse dudit lieu *tant es premiers éléments de notre sainte religion qu'ès bonnes lettres ce que leur estoit extrêmement nécessaire en cette conjoncture du temps pour le dangereux voisinage*.

1644. 27 juin. — Octroi donné à J. Malpas, chirurgien, de dresser un édifice sur les *communes et aisances* autour du pont d'*Arroi* à la condition que si plus tard, l'utilité publique l'exigeait, on pourrait faire démolir cette construction.

1645. 14 mai. — Rendage d'un coup d'eau sur le ruisseau de *Symer* à *Ghenck* donné à P. Boulon pour y établir un moulin à huile et un autre pour broyer le chanvre.

1645. 15 sept. — Octroi donné à J. Stordeur d'exploiter une veine d'ardoise ou *escailles* dans ses héritages à *Fosses*. — 19 sept. 1639. — Idem pour l'échevin de Thier.

1645. 30 oct. — S. A. permet à F. Wolff de faire construire une tour près de sa maison au village d'*Oneux*, (ban de Theux) pour servir de défense et de retraite aux habitants de ce village qui est très-sujet au passage des troupes étrangères. Idem de pouvoir recueillir les eaux des chemins pour les besoins dudit village.

1645. 24 nov. — Octroi donné à Ev. de Pont, de Dinant, de pouvoir faire manufacturer avec la terre dite vulgairement *derle*, toute sorte de pots à bière et vin, plats, vases, etc., à la façon de Grinhausen et Sibricht en Allemagne *tant en blanc que peints en diverses façons et ouvrages ressemblans à la porcelaine*.

1645. 2 déc. — Permission donnée à A. Renard et N. Beaufort de faire une xhorre au lieu de *Trosory* dit *flot de cheval*, pour

rendre ouvrables les houilles du bois de *Breux* et *Bellaire*. Idem pour J. Preudhomme de Borre.

1645. 11 déc. — Octroi donné à G. de Ronnel de chercher et extraire la houille sous la commune de *Jambes*.

1646. 1<sup>er</sup> mars. — Record de la justice de *Revogne* touchant la spécification des champs soumis au droit de *novale*.

1648. 5 avril. — Octroi donné à J. le Rouge, etc., d'exploiter une mine de fer qu'il avait trouvée à *Coirfalise*, dans le bois *delle Plompterie, lez-Huy*.

1649. 6 août. — Permission aux habitants de *Polleur* de vendre 3 bonniers d'aisemences pour faire fondre une grande cloche pour leur chapelle.

1649. 28 sept. — Engagère de la drossarderie et gouvernement de *Stockem* pour M. Lamboy.

1649. 26 oct. — Tarif du pont de bois que S. A. avait permis d'établir sous le *pont des Arches* pour rétablir la communication entre les deux rives de la Meuse en 1643, pour les gens à pied et à cheval, les carosses, chariots, charettes, traîneaux et brouettes.

1650. 8 mars. — Etablissement d'une nef marchande de *Dinant* à *Namur* pour marcher deux fois par semaine alternativement avec la barque du Roy.

1650. 8 avril. — Octroi donné à H. Bonhomme, d'exercer en chef les manufactures de cristal, *crystalins, rhemeurs*, gros verres et bouteilles à l'eau de *Spa*, et défense à tout autre d'en introduire dans le pays.

1650. 11 mai. — Permission donnée à W. Goen de creuser une cave sous la *Chaussée-des-Prez*, Outre-Meuse, avec réserve de pouvoir le faire combler.

1652. 7 mai. — Octroi pour L. Pirson d'établir une foulerie à drap à *Somelevil* à *Verviers* en prenant l'eau qui vient d'une autre foulerie.

1652. 18 juin. — Octroi donné à G. Barchon, etc., de poursuivre une xhorre existante en werixhas et real chemin tendant de Liège vers *Beine*, pour exploiter de la houille. — 1<sup>er</sup> févr. 1658. Octroi pour S. Spiroule de faire une nouvelle xhorre.

1652. 6 juil. — S. A. déclare que les chancelistes et huïssiers du Conseil privé et de la Chambre des comptes jouissent des mêmes privilèges et exemptions que les membres de ces Conseils.

1652. 8 juil. — Octroi donné à N. Bertrand de bâtir un moulin à *Ensival*, à cause de l'éloignement de celui de Verviers.

1654. 9 juin. — Octroi donné à J. Lens, etc., de chercher et tirer de la houille à *Ste-Walburge* pour la provision des soldats du fort, etc.

1654. 4 déc. — Octroi donné à M. Maghame de bâtir un moulin à *Winamplanche* à cause de l'éloignement de celui de Spa.

1655. 7 avr. — Les chanoinesses régulières de l'ordre du St-Sépulcre de la maison anglicane à Liège, remercient l'évêque Maximilien-Henri de l'impétration qu'il leur a procuré du brevet du Pape Innocent X au fait de la suppression de l'ordre des Frères Cokins-lez-Liège; aux faubourgs d'*Avroi*; elles lui donnent en échange leur maison, brasserie, etc., en la montagne de *Pierreuse*.

1655. 26 avril. — Record de la justice de Mettet et Thosée au sujet des dommages occasionnés à la Chambre des comptes en détournant le cours d'un ruisseau au fond de *Tarsinne*. — 1664. 14 oct. — Autre record touchant un partage de terre; mesurage de 9 bonniers de bois.

1655. 8 mai. — S. A. défend de couper dans les forêts de beaux arbres et *estallons*, sous prétexte de récréation du mois de mai, du grand feu en quarème, des fêtes du vénérable Sacrement et autres. (V. *Édits et ordonnances*.)

1656. 9 mai. — Octroi donné à J. Pacquea de Franchimont de pouvoir faire un puits pour tirer du minerai de fer dans le village de *Mont* (marquisat de Franchimont) près du chemin qui *dévalle* du Tilheux vers le rieu de Wayat.

1656. 17 oct. — Octroi donné à C. Blisia de tirer de la houille dans les cantons de *Pisserou* et *Moestér*, entre *Beine* et *Chamont*, pour l'usage de son usine de *Sauheit*.

1658. 15 avr. — Délimitation des encloîtres de la cathédrale : ils commencent au pied de l'escalier qui vient de S. Pierre à S. Lambert, etc.

1659. 28 mars. — Règlement touchant la rivière du *Hoyoux* et le moulin banal de *Huy* ; réparations à faire. — Rendage perpétuel des moulins de Huy au métier des meuniers, 18 févr. 1659.

1659. 9 sept. — Octroi donné à A. Moes et ses *comparchioniers* de la fosse *mal d'accord*, au bois de *Breu*, en lieu dit *Fondrivaux*, de faire une nouvelle arène dont l'œil serait à Jupille, dans l'héritage d'H. la Marche. — Item pour J. Pirotte aux environs du moulin de Tenteste, 7 nov. 1662. — Item pour V. Benoit au lieu dit Chesnea, le 1<sup>er</sup> et le 22 avr. 1664.

1660. 15 mai. — Record de la seigneurie de *Liboy* au sujet des droits de S. A. à la dite seigneurie et à sa justice ; il est résolu que les deux tiers de la seigneurie, titre et hauteur, appartiendront à S. A., ainsi que l'établissement des maieurs, échevins et greffiers. Le seigneur de Blehen aura l'autre tiers de la seigneurie et le droit de nommer deux échevins.

1660. 11 juin. — Octroi donné à J. Thonnar de chercher et tirer de la houille sous la commune de *José*.

1660. 14 déc. — Octroi au mattres des fosses des *Arsies* et *Bon-Vouloir*, à *Ste-Walburge*, de passer sous les chemins roiaux.

1661. 14 janv. — Octroi d'exploiter des mines de houille et achever une xhorre dans le chemin au lieu dit *Renard-Fontaine*,

pour G. Barchon. — 1 déc. 1671. Idem pour les maîtres de la fosse de *Faurieux*. — 28 sept. 1685. Idem pour J. de Labaye.

1661. 2 sept. — Octroi pour S. de Warimont, etc., maîtres des ouvrages de *bas bois*, au quartier de *Soumagne*, de faire un œil d'arène dans le réal chemin, sans intercepter le passage.

1661. 8 oct. Prise de possession des îles laissées par la retraite des eaux de la Meuse autour de *Stockem, Dilsen, Rothem*, etc.

1662. 13 janv. — Octroi pour Ger. Vignoul de pouvoir extraire de la houille dans ses héritages à *Grivegnée*, et d'y faire une charre.

1662. 16 janv. — Octroi pour Alb. Collette d'exploiter la houille sous le chemin qui va de *Theux* à *Hodoumont* et à la voie du *Fossé*.

1662. 21 mars. — Octroi pour Ch. de Noirfalise de tirer du minerai de fer à *Polleur*.

1663. 24 mars. — Rendage perpétuel du moulin banal de *Wistherck* à Arn. de Kerckem, seigneur de *Wyer, Cosen, Meusen*, etc.

1663. 20 avril. — Accord entre S. A. et la commune de *Frère le Crotteux*, au sujet du bois mort dans la forêt de S. A. derrière *Conroy*.

1663. 11 mai. — Octroi donné à Guil. de Pawè et consors de chercher et extraire les mines de cuivre et d'acier au quartier de *Franchimont*, de faire bâtir des moulins et usines pour les fondre et de prendre des arbres nécessaires à leurs travaux dans les bois de S. A.

1663. 17 mai. — Octroi de changer le cours du *Demer* et autres pour dessécher les prairies inondées sous la terre de *Lummen*, à *Herck*, etc., de faire des écluses, couper des canaux, etc.

1663. 19 nov. — Accord entre S. A. et la princesse de *Thorn*; il est convenu qu'ils établiraient alternativement les échevins de la justice de *Neeroetèren*.

1664. 15 févr. — Octroi pour l'abbé de Malone de chercher de la mine de plomb au village de *Malone*.

1664. 1<sup>er</sup> juil. — Octroi donné à J. Pier et C. le Minon de pouvoir faire une xhorre au lieu dit *Lenoufosse* sur *Vaux-sous-Chèvremont*.

1664. 11 juil. — Octroi pour l'échevin Grady de chercher et extraire du minerai de kisse, plomb, etc., dans les bois de *Malone* et au quartier de *Fosse*.

1664. 17 oct. — Rendage des communes ou werixhas dites des *arsilles* dans la hauteur d'*Ans* au *chesne ralet*, pour les pères capucins qui veulent bâtir leur cloître dans la fausse porte. Les bourgeois de Liège ayant fait observer que ces werixhas venaient fort à propos en temps de guerre comme refuge pour les paysans et que quantité d'ouvriers s'en servaient *aux soyes* et autres ouvrages, S. A. décide qu'on fera une collecte au profit des dits pères pour laisser ces werixhas à l'usage du public.

1665. 21 févr. — S. A. donne en rendage à J. Bouxhon mayeur de Seraing 4 bonniers situés aux *Bonselles*, pour y bâtir ; il se réserve les mines et houilles. Requêtes, informations, etc.

1665. 17 avr. — Octroi pour L. Rochamps de tirer de la houille au village de *Wanze lez-Huy* pour servir aux *chauxfours*. Item aux matres de Bas-Oha d'établir une xhorre. 15 oct. 1666.

1665. 14 sept. — Record de la justice de Nivelles déclarant :  
1<sup>o</sup> Que la seigneurie et vouerie de *Nivelles*, engagée par S. A. à Gérard de Brust dit de Loen, commence d'aval aux *degreits d'Enchastre* qui confine la juridiction de St Pierre lez Maestricht, et finit d'amont à la *pourie fontaine* qui confine la juridiction de Visé.  
2<sup>o</sup> Que les villages de *Nivelles*, *Lors*, *Liezhe*, *Naye*, et plusieurs maisons de *Caster*, etc., appartiennent à cette seigneurie et sont soumis à la juridiction civile et criminelle de Nivelles ; que les surcéants peuvent y pêcher dans la Meuse, etc.

1665. 30 oct. — Accord entre le receveur du bois de S. A. et A. Lévesque touchant les limites des bois de S. A. et le bois dit *le Sart madame* appartenant audit Lévesque.

1665. 9 sept. — Bornes faisant la séparation de *Mariembourg* et du village de *Frasne* où S. M. a les droits de régal et de souveraineté.

1665. 18 déc. — Le couvent des dames anglaises concède à S. A. le droit de conférer le pastorat de St Christophe qui antérieurement avait appartenu aux frères réguliers dits Cokins.

1666. 21 janv. — Octroi pour J. de la Croix, mattre de la fosse *delle belle flamme* à *Grivegnée*, d'exploiter la bouille sous une verge grande appelée *agreay*, à *Wez*, joiquante à la *rualle delle Pizherotte*.

1666. 23 févr. — Commission de contrôleur à la fabrique des monnaies pour J. Goffin pour veiller à la légalité et *belle mise* des pièces forgées.

1666. 8 juin. — Octroi d'un coup d'eau sous les fouleries de *Halé* et *Chatournant* à *Verviers*, pour Nic. Bertrand.

1666. 25 juin. — S. A. confie l'administration de la seigneurie *d'Aelst* à L. P. Tornaco. — 2 juin 1711. Idem au baron de Tollet. — 2 mai 1754. Retrait de la seigneurie des mains des sieurs Sottelet.

1667. 28 janv. — Octroi donné à J. Gordinne de chercher et extraire de la bouille sous le royal chemin au *Bas-Rieux* (faubourg Ste-Marguerite.)

1667. 13 mai. — Stuit du château de *Curenge* et des terres qui en dépendent. Conditions pour les eaux.

1668. 17 janv. — Octroi donné à Servais Wathelet-Lefin d'exploiter une carrière de marbre ou pierre noire derrière l'église de *Theux*.

1668. 7 sept. — Engagère de la seigneurie d'*Ayneffe* à P. de Tiribu, pour 63 fls. Bbt. de rente.

1669. — Tableau des seigneuries engagées depuis le 15 mars 1588.

1669. 30 sept. — Octroi de rendre la *Vesdre* navigable depuis *Fraipont* jusqu'à *Pepinster* ou *Ensival* dans l'intérêt du commerce de *Verviers*. Les États-Généraux des provinces unies de Pays-Bas accordent le droit de navigation et de trafic sur ladite rivière.

1670. 25 avr. — Octroi pour les mattres de la *Basse-Marihaie* de passer sous les chemins, et notamment sous le *chereau* allant de la Meuse au bois delle Vecquée et de vider l'ancienne bure *Baldax* au ban de Seraing.

1671. 2 mai. — Mandement touchant la grande fauconnerie de S. A. Liste de monastères, abbayes, couvents, etc., qui, 3 jours par an, doivent loger et défrayer les fauconniers, oiseaux, chevaux et chiens; les habitants de chaque ménage doivent donner une poule par an.

1672. 1<sup>er</sup> avr. — Engagère de la seigneurie de *Foret* au chanoine Thonard. — 15 juil. 1744. Retrait de la seigneurie des mains du baron de Goer de Herve.

1672. 27 mai. — Octroi pour A. Lhoest de pouvoir extraire une pierre utile au public sous le bois de *Moha*.

1672. 3 juin. — Octroi pour le chanoine Flémalle de faire couvrir la ruelle qui va au rivage *Rosé* (de St-Remy) pour la tenir propre, et d'y faire mettre une porte pour sa sûreté.

1672. 23 sept. — Octroi pour Fassin Pirson d'exploiter la veine *Margham* sous le rieu de la cove des *Bois* dans les pourpris du bois de *Breu* et *Bellaire* à Fléron.

1673. 29 oct. — Engagère de la seigneurie de *Noirfontaine* à D. de Sandron.



1674. 26 avril. — Les FF. Prêcheurs ayant été, de l'avis des experts, obligés de démolir l'église de leur couvent, demandent la concession de 20 pieds sur le rivage pour en bâtir une autre.

1674. 11 mai. — Engagère des seigneuries de *Warzée* et *Beymont* à W. de Liverlo.

1674. 14 sept. — Octroi donné à J. le Liégeois pour tirer du minerai de fer sous le baillage d'*Amercœur*.

1674. 27 oct. — Contrat d'association entre W. Hermex et L. Dosquet, pour exploiter les terres d'alun au *chesneu* d'*Amay* : ils partageront les frais de xhorre, etc., et les bénéfices.

1674. 27 nov. — Permission pour le grand maieur de Liège de se pourvoir de 2 hallebardiers outre les 4 qu'il a déjà, pour s'en servir dans une circonstance particulière.

1674. 20 déc. — Octroi pour Denis de Pré de passer sous les chemins royaux dans la seigneurie d'*Ans* et *Mollin* pour extraire la houille. — Idem pour les maîtres de la fosse du Bure aux Cornes. — Idem pour les maîtres de la fosse de Bonne-Espérance.

1675. 23 avril. — Ordre d'imprimer les records, cerquemenages, ordonnances, etc., relatifs aux limites de la seigneurie de *Nivelle*, que, dans ces temps de troubles, on tend à morceler.

1676. 16 juin. — Engagère de la seigneurie de *Beeqden* à Ch. Crol.

1677. 23 juil. — Engagère de la seigneurie de *Neer* à la comtesse de Bergh. — Idem le 24 mars 1679. — 5 nov. 1678. Achat de cette terre par le baron de Keverberg de M. d'Olislagers.

1678. 25 juin. — Une xhorre faite sur les limites de *Cheratte* (pays de S. M., terre de Brabant) et de *Saive* (terre de S. A.) suscite des contestations entre les seigneurs de Saive et de Cheratte. Comme il n'y a pas de Cour de voir jurés du charbonnage en Brabant, l'affaire est jugée par la Cour de Liège. Il est décidé qu'une

xhorre établie sur une veine de houille dans l'un ou l'autre pays, peut être poursuivie sur le territoire voisin avec enseignement de justice.

1678. 12 juil. — Requête de la Cour de *Fléron* touchant la qualité de cette seigneurie.

1679. 7 février. — Engagère de la seigneurie de *Bellaire* et *Queue-du-Bois* à l'échevin *Rossius*. — Limites de la seigneurie. — 13 juin 1702. Faculté de retirer la seigneurie pour le baron de *Stockem*.

1679. 10 février. — Engagère de la seigneurie de *Rothem* au baron de *Leeroodt*.

1679. 16 mai. — Stuit des droits seigneuriaux de la Cour féodale pour l'avocat *Lantremenge*.

1679. 17 juin. — Engagère de la seigneurie de *Coutuin* à *J. Renardi*. — 4 juillet 1684. Désengagère.

1679. 27 juillet. — Engagère de la seigneurie d'*Ouffou* pour *J.-B. d'Outremont*.

1679. 15 décembre. — Engagère de la seigneurie de *Buggenom* à la comtesse de *Berghes*. — 1<sup>er</sup> février 1768. Vente de la seigneurie par le comte de *Horion* au baron de *Keверberg*.

1679. 15 décembre. — Engagère de la seigneurie de *Roggel* au prévôt de *Keyserbosch*.

1679. 15 décembre. — Engagère la seigneurie de *Halen* à *J. de Keверberg*.

1680. 20 janv. — Engagère des seigneuries et villages de *Gellick* et *Eygen-Bilsen* à *S. de Heusch*. — 7 juillet 1712. Idem à *H. de Mérode* et *A. Cox*.

1680. 8 mars. — Engagère de la seigneurie de *Heythuisen* à *H. Van der Meer*. — 15 mars 1700. Modération aux engagères

des seigneuries de *Heythuisen, Roggel et Halen*. — 26 février 1783. Retrait des mains du comte de Hamal et surrogation en faveur de M. Rome.

1680. 26 mars — Octroi d'un coup d'eau au village de *Malone* pour alimenter une usine à papier, pour J. Renson.

1680. 26 avril. — Engagère de la seigneurie de *Weltwesel et Kessel* à A. Vaes. — 23 septembre 1698. Administration de cette seigneurie. — 12 juillet 1727. Retrait et arrière engagère, J.-G. de Foullon.

1680. 28 mai. — Concession d'une impasse aux religieuses Ursulines dans la ville de *Huy*.

1680. 8 octobre. — Les propriétaires du moulin de banal de *Maezeyck* se plaignent de ce que les habitants du dit lieu veulent soustraire l'orge, l'avoine, les pois, etc., à la banalité. Réclamation des habitants. Mandement du 19 décembre 1612. Idem du 18 novembre 1628.

1681. 17 mars. — Octroi pour les religieuses de N.-D. des Anges du tiers ordre de St-François, à *Bilsen*, de rétablir une écluse sur le canal qui passe par leur jardin, pour y former un réservoir d'eau les jours de chaumage du moulin de *Bilsen* et ménager une ressource aux habitants de la ville en cas d'incendie.

1683. 30 mars. — Octroi pour P. Pirotte de tirer du minerai de plomb sous la juridiction de *Visé*.

1683. 8 mai. — Engagère de la seigneurie de *Maloene* à A. de Woot, chanoine de St-Lambert. — 4 mai 1745. Idem à l'abbé de Maloene.

1685. 20 févr. — Accord entre les mambours de la foulerie *Sommeleville* et le fermier du moulin de *Verviers* touchant le coup d'eau.

1685. 9 nov. — S. A. accorde aux fabricants de *Verviers, Ensi*

val etc., un lieu affranchi dans son palais pour y vendre leurs draps, défendant de les vendre ailleurs, et ordonnant de les plomber avant la vente.

1686. 30 avril. — Octroi donné à G. Prophète d'établir un passage d'eau pour les personnes qui vont honorer S<sup>te</sup> Begge à Andenne.

1686. 14 mai. — Règlement pour le scelleur des draps vendus à Liège. (V. *Édit. et Ordonnances*.)

1686. 24 sep. — Octroi pour le cloître de *St-Léonard* (chanoines réguliers de S. Augustin de l'ordre de Windesheim) de se servir d'un petit triangle de la voie publique pour bâtir leur église.

1687. 14 janv. — Engagère de la seigneurie des *Bonselles* à L. des Brassines.

1687. 13 juin. — Abornement du bois de *la Dilige* entre *Sambre et Meuse* : les bornes sont plantées au fond de la petite Deslige vers le pré de la chapelle, au fond du fossé Bourleau et sur le bord du ruisseau qui sépare les terres du S. A., de celles de l'abbé d'Olne.

1688. 2 janv. — Octroi pour G. Smackers de dresser sur le *Demer à Curange* un moulin aux *xhoisses* en remplacement de celui que le métier de tanneurs avait à Hasselt.

1689. 9 mai. — M. Gilkinet, propriétaire de la maison portant l'enseigne de la Croix blanche, rue de la Céarie, proche l'église des 11000 vierges, permet au secrétaire de S. A. de faire passer par chez lui un canal commençant à la cave du palais et se rendant dans la *colière* tendante vers le Marché, pour la commodité des eaux du palais.

1689. 14 sept. — Règlement pour l'exploitation de minerais dans la commune de *Beaufays*.

1691. 20 févr. — Octroi aux directeurs de l'hôpital *St-Jacque*

de se servir d'une place vague pour l'agrandissement dudit hôpital.

1693. 8 mai. — Octroi pour L. Cartier d'exploiter les mines de fer, plomb. etc., à *Hodbomont, Onay et Wislez*, au ban de Theux.

1694. 3 déc. — Commission de graveur et tailleur des coings de monnaies, médailles et jetons pour N. F. Mivion. — 19 mars

1763. Commission de directeur de la monnaie pendant le siège vaquant pour J. J. Sprimont.

1696. 13 juil. — Contrat pour le nettoiage des fontaines de la cité depuis le bassin de Cocqueraymont *passant le rempart et allant le long du moulin Cacquet, et toute la route jusque au source dans le Bas rieu, qui est le bolleu de la branche d'araine de la cité appelée de Doux floz.*

1698. 4 avril. — Permission donnée aux habitants de la *Basse-Fraipont* fort éloignés de l'église d'Olne, de bâtir une chapelle.

1702. 27 juin. — Engagère de la seigneurie de *Tihange* à H. Fr. de Neuforge, baron de la Neuville. — 17 avr. 1745. Idem à M. Van Beul d'Outreloux. — 10 déc. 1773. — Retrait. — Mai 1784. Engagère au grand prévôt, baron de Haxhe pour 5000 fl. — 5 juin 1792. Faculté de retraire pour le seigneur de Harlez.

1704. 11 juil. — Octroi pour A. Bertho de faire placer sur la rue devant sa maison portante l'enseigne du Chapeau de fer (la première à main droite après le pont S. Julien vis-à-vis de l'hôpital) *un travail pour y ferrer les chevaux sous un toitseau.*

1705. 10 févr. — S. A. permet aux mattres de la fosse *delle Ridente* à *Seraing*, de verser leurs eaux dans le ruisseau de l'*Isle*, pour qu'elles ne coulent plus sur le royal chemin et de faire un *minage* dans ledit chemin pour mener leur denrée à l'eau.

1706. 12 mars. — Octroi donné à Fr. Renard, mairnier, d'une place derrière l'*area* des PP. Jésuites, au lieu nommé *Aux Frates*,

ayant 60 pieds en largeur et en longueur depuis la muraille de la port dudit area jusqu'à la Meuse, pour y ériger un hour ou scierie avec des horons.

1706 7 déc. — Octroi pour M. Le Maire, maître de la fosse enfoncée en son bien appelé *Goheye* à *Ste-Marguerite*, de travailler la veine d'elle *Vennette* sous la ruelle de *Cocque*.

1707. 6 mai. — Octroi d'une chambre dans le palais pour apprendre et montrer à faire d'armes, donné à J. Mido.

1707. 18 oct. — Octroi pour P. Jonaux, possesseur de la maison du Stockis, rue du Stallon, le prélocuteur Chefneux, propriétaire de la maison du Siège, rue de l'Épée, et L. Croisier, propriétaire de la maison de la Cuve-d'Or, Sur-Meuse, de pouvoir prendre l'eau de la fontaino du Palais, coulante hors du bassin dans un tuyau jusque chez eux ; cet octroi avait été interrompu par le bombardement de l'an 1694.

1707. 20 déc. — Octroi pour J. Roland, de faire une bure dans le royal chemin allant de la fausse porte du faubourg *St-Laurent* vers Glain.

1708. 24 avril. — Octroi pour A. Cleban, d'ériger un moulin à farine et à huile dans la commune de *Grand-Rechain* sur la Vesdre.

1708. 26 juin. — Permission aux habitants de *Wanhonriwe*, de laisser pâturer leurs bêtes à cornes dans les grands bois dudit lieu.

1709. 26 juin. — Octroi pour J. Nizet de faire des verres, cristaux, bouteilles, etc.

1710. 1<sup>er</sup> juin. — Prise de possession de la seigneurie de *Corswarem* par le chapitre de *St-Lambert*. — Serment prêté par les surcéants de *Corswarem*. — Procès à ce sujet. — 4 mai 1740. Engagère de droits seigneuriaux de *Corswarem*, à L. Bormans de *Hasselbrouck*, seigneur gager de la seigneurie. — 11 juin 1784.

Pouvoir de retraire pour le tréfoncier de Woenstenraedt des mains d'Agnès de Henne, doyairière du seigneur de Hasselbrouck.

1711. 27 nov. — Octroi donné aux Récollets d'avancer de 7 pieds sur la rue pour placer le frontispice de leur nouvelle église, en tirant vers le jardin de la maison de Bavière, à condition d'élargir la voie du côté de leur parloir qui va jusqu'à la rue conduisant au moulin.

1711. 15 déc. — Octroi donné à Wéry Raick, d'empiéter sur le chemin public pour placer une machine à sa houillère à *Jemeppe*, à la condition de rétablir le chemin plus loin.

1712. 10 juin. — Octroi donné aux *Jésuites* de se servir d'un terrain qui se trouve entre leur nouvelle église et leur jardin pour faciliter l'accès de leur collège au public.

1712. 15 juil. — Conditions pour le maître des hautes œuvres ; il ne peut réclamer le déjeuner le jour d'une exécution ; il doit se pourvoir de toutes les choses nécessaires ; il ne peut *suggérer aucun breuvage* ni autre chose de pareille nature au criminel pour le soulager, assoupir ou le rendre insensible lorsqu'il est condamné à la torture.

1713. 14 fév. — Surrogation de la seigneurie de *Kerckem* faite par le comte de Duras en faveur du bourgmestre Van Schoor de St-Trond.

1713. 9 mai. — Octroi du ruisseau de *Rene* coulant dans l'héritage dit *Hallatrick* à *Seraing*, donné à P. Demany, pour faire tourner une scierie.

1713. 9 juin. — Octroi donné à Jean-Remy Chestret, avocat, Art del Chiff, marchand, et Jacques-Laurent Ghysen, son gendre, propriétaires de la prairie dite *Doux Godets* à *Chaudfontaine*, d'y établir des bâtiments afin de faire valoir *les eaux chaudes* et procurer au pays les avantages qui résulteraient si on y construisait

*des bains beaux et commodes*; la Chambre des finances leur accense le *sourdon* contesté par Simon Sauveur.

1713. 14 nov. — Octroi donné à J. et L. Bouharmont de *resainer* une xhorre au lieu de *Fondriva* à *Jupille*, pour décharger les eaux dans le rieux du Fondriva un peu plus haut que la maison du Fainbois.

1714. 24 mars. — Lettre de l'abbesse de *Thorn* au suffragant de Liège pour se disculper de l'accusation de vouloir séparer son territoire du diocèse de Liège.

1714. 10 avr. — Octroi donné aux mattres de la fosse de *Haute Marihaie* à *Seraing* de se servir d'un coup d'eau pour faire travailler un *égent* (engin) à tirer les eaux de la dite fosse.

1714. 17 av. — Octroi donné aux habitants de *Heusy* de faire construire un chapelle sur le werixhas, en tournant le chœur ou mattre-autel vers l'orient.

1714. 20 juil. — Permission donnée à Th. Nossent, d'achever une chapelle et bâtiment sur le werixhas du chemin de Liège à *Grivegnée*.

1714. 13 août. — Accord fait entre le comte de Hoen stathonder de la salle de Curenge et le curé de *Rummen* au sujet du relief de prairies achetées aux religieuses de Betanie à *Liewe*.

1714. 7 déc. — Lambert d'Olne, seigneur de la Neuville sur Meuse, demande à entrer en possession de la seigneurie de *Tihange* comme représentant de Henri de Neuforge auquel la Chambre des comptes avait engagé ladite seigneurie le 27 juin 1802. — 22 déc. 1742. Relief de terres à Tihange.

1715. 5 janv. — Octroi donné aux bénéficiers de l'église collégiale N. D. de *Ciney* d'arroser une prairie appelée *pré Biernau* (qu'ils possèdent, à condition de chanter chaque lundi une messe) avec l'eau du ruisseau *Alwauz*, près des moulins de Paradis et Crabia.



1715. 29 janv. — Octroi d'un coup d'eau dans une prairie sur les confins des pays de Liège et de France dont deux ruisseaux font la séparation (juridiction de Couvin) pour établir un moulin et un étang dit *tenure d'eau*, pour J. Manteau.

1715. 8 févr. — Octroi donné à Noël Michel d'avancer une muraille sur un petit *squère* au moulin des grands oies où les malfaiteurs peuvent se cacher et attendre les passants pour les maltraiter.

1715. 12 févr. — Octroi donné à Michel Juny de faire bâtir de petites maisons sur une place vague sur la *Fontaine St-Lambert* en laissant une largeur suffisante pour la rue.

1714. 10 sept. — Accense d'une place vague sur le canal qui conduit l'eau à la foulerie *Paquette* à *Verviers*, pour J. I. le Damseau.

1715. 18 oct. — Octroi donné à Michel Rochefort d'ériger une foulerie et *pelletrie* près de *Tongres* sur un bras de la *Geer*.

1716. 21 janv. — Accense de deux bonniers d'aisements avec pouvoir d'y ériger un moulin à farine, donné à la communauté d'*Asche*.

1716. 24 juil. — S. A. apprenant que l'ancien chemin royal d'*Ans* à *Loncin* est traversé par le nouveau, donne ordre de mettre le premier en accense.

1717. 14 avr. — Arrière-engagère de la seigneurie de *Gingelom* à B. de Stier, chanoine de S. Jean.

1717. 10 mai. — Octroi donné au comte de S. Maurice grand maréchal de la maison de S. A. et général des troupes, de chercher et extraire des minerais dans la principauté.

1717. 28 juil. — Accense d'un coup d'eau pour établir une plânerie sur la rivière d'*Eure* entre *Jamioul*, terre de l'abbé de *Lobbes*,

et *Bomerée*, juridiction de Gosée au lieu appelé le *Faya*, donné à Nic. Scohi.

1718. 29 avr. — S. A. échange les seigneuries des villages et paroisses de *Marneffe* et *Hucorgne* dans le baillage de Moha contre une rente de 4 muids de *wassend* que payera la dame baronne de Berlaimont.

1719. 28 févr. — Octroi pour W. A. Hauzeur, avocat de chercher des carrières d'ardoises au ban de *Sart* et de se servir du ruisseau pour les exploiter.

1720. 19 avr. — S. A. donne la seigneurie de *Gothem* (engagée le 18 nov. 1619 et réunie au domaine par permutation faite le 2 juin 1711 avec le baron de Tollet contre la seigneurie d'*Alst*) à Jacques Meyers pour 30 fils Bbt. de rente.

1720. 17 mai. — Le magistrat de *Theux*, désireux d'introduire l'industrie drapière dans le ban, ayant accordé des avantages à J. Frankinet etc., J. Fion et consors demandent de pouvoir se servir du cours d'eau qui alimente le moulin banal pour faire tourner une foulerie.

1720. 9 juil. — Accense d'un terrain pour les religieuses de l'ordre St-Dominique qui viennent de s'établir à *Theux*.

1720. 6 sept. — S. Bernard demeurant dans la rue du grand Werixhas à *Verviers* demande de pouvoir bâtir sur un terrain aboutissant au canal qui traverse la ville et avançant dans le biez de la foulerie Baguette, terrain formé par les nettoyage des biez.

1721. 12 août. — Engagère de la seigneurie d'*Opaigne* à S. de Fisenne. — 11 mars 1758. Retrait et engagère au baron de Cortenbach. — 20 févr. 1761 Donation de cette seigneurie au conseiller Groutars.

1722. 9 juin. — Les chanoines réguliers de S<sup>te</sup> Croix (Croisiers) de *Dinant* ayant obtenu de S. A. deux pièces de terre pour ajouter

à leur jardin, décident qu'ils chanteront chaque année une messe commémorative le premier dimanche après le jour des âmes et feront graver cette fondation sur un marbre incrusté dans le chœur de leur église.

1724. 7 janv. — La seigneurie de *Clermont*, engagée au baron de Moreau, étant devenue vacante par la mort de S.A., un receveur de la Cathédrale en prend possession au nom de la Chambre des Comptes.

1725. 31 janv. — Octroi pour J. de Milst et N. Procureur d'imprimer trois fois par semaine la *Gazette de Liège*, et deux fois la copie de celle de *Hollande*.

1726. 9 mars. — Le métier des boulangers de *Huy* reconnaît qu'il est obligé de moudre par an 4 muids d'épeautre aux deux moulins banaux de Huy.

1726. 18 mars — Octroi d'un petit coin de terre près de la chapelle de la boucherie à Liège pour le métier des bouchers.

1726. 13 août. — Octroi pour L. Collard d'ériger un *engin* pour extraire l'eau des fosses de houille sous *Fléron*.

1726. 14 nov. — Le couvent du *Val-St-Lambert* accorde à S. A. la jouissance perpétuelle des eaux d'arène provenant des fosses de *Maire et delle Marhaie* situées dans le fond *Postet*, de construire un bassin pour les recueillir et d'y établir un *mahay* ou aqueduc; il conserve les droits de terrage et d'arène.

1729. 15 mars. — La communauté de *Seraing* fait transport à S. A. du terrain et fond de la vieille église pour 2000 fl. bbt. affectés à la construction d'une nouvelle église. Quittance, etc.

1729. 23 déc. — Engagère de la seigneurie et village *delle Melle* en Condroz au bourgmestre Liverlo. — 19 juin 1792. Retrait des mains du marquis de Beauchamps et engagère au trésorier de Loets de Trixhe.

1731. 13 févr. — Lettre de George Louis ordonnant à la Chambre des finances de recevoir toutes actions réelles ou hypothécaires, personnelles et mixtes intentées contre tous débiteurs et détenteurs de biens et rentes dues à la mense épiscopale et de procéder dans icelles par saisines (V. *Louvrex*).

1732. 15 juil. — Octroi donné aux habitants de Clermont d'exploiter une carrière de pierres dans la commune de *Niharmont*.

1733. 30 janv. — Engagère de la seigneurie de *Dilsen* au baron de Rosen. — 3 mars 1686. Idem à l'échevin de Saren avec la chasse de *Rothem*. — 8 juin 1792. Faculté de retirer pour le tréfoncier de Thier.

1634. 30 août. — Accense d'un coup d'eau sur la rivière d'*Heure* qui coule entre *Mons-sur-Marchienne* et *Montigny-le-Tigneux* à l'effet d'ériger une fonderie, pour Fr. Ch. de Bernard.

1735. 27 avr. — Délimitation de la juridiction de *Kermpt* avec celle de *Çurenge* et de *Stevort* (détails). — Idem du 8 mars 1746.

1735. 5 juil. — Octroi pour le Conseil de la cité d'*embouter* dans le milieu de la rue des 11000 Vierges un canal ou mahay pour porter les eaux dans le grand rieu vis-à-vis de l'hôtel-de-ville.

1736. 17 janv. — Octroi pour J. Guiot, de fabriquer des meules de moulin sur la bruyère proche du village de *Stembert* au lieu dit *Chayneux*.

1736. 23 nov. — S. A. accorde au Conseil de la cité de recueillir l'eau des chemins publics par des *mahais*, pour le soulagement des habitants du quartier de *Glain* qui manquent d'eau.

1737. 16 mars. — Octroi exclusif pour Ev. Kints, d'imprimer trois fois par semaine la *Gazette de Liège* et deux fois la copie de celle de *Hollande*, de même que les *Almanachs de poche* et les *Étrennes mignonnes*.

1737. 2 août. — Transaction entre le baron de Stockem de Vieux Waleff et J.-E. de Foulon, de Cambrai, au sujet de la nomination de l'office de maieur de *Weltwesel* et *Kesselt* ; le dernier renonce à ses prétentions.

1738. 19 juil. — Ordonnance de nettoyer le canal du moulin banal de *Verviers* depuis la seconde ventilerie de la grande venne jusqu'à la foulerie de Somleville, d'arracher les haies, de démolir le Pont-aux-Lions du côté de la rue Brassine, etc.

1738. 14 nov. — Engagère de la seigneurie de *Xhos* et *Crossée* au ban d'Ouffet pour le baron de Méan. — 31 janv. 1744. Idem au tréfoncier Loets de Trixhe.

1738. 23 nov. — Déclaration de S. A. que le droit de terrage de 35 bonniers de bois à *Jambes* appartient à la communauté dudit lieu par échange fait le 21 oct. 1660 ; que le reste appartient au marquis de Châteaufort, ainsi que le droit de pêche dans la Meuse et la Sambre. — Accord du 9 déc. 1738. — Bornes du bois de Jambes, 9 juin 1751.

1739. 17 avr. — Octroi pour J. Gustin, d'ériger une usine à canons sur le *Ry de Mosbeux*.

1739. 5 juin. — Permission donnée aux échevins de Liège de placer les archives de leur greffe aux œuvres dans la place occupée autrefois par les marchands de Verviers, laquelle rebâtie à neuf et voûtée, offre toutes les conditions de sûreté désirables ; leurs registres s'effacent et pourissent dans l'endroit où ils sont actuellement.

1739. 6 juin. — Ordonnance de S. A. touchant les saisines ordonnées par la Chambre des Comptes ; il veut, pour prévenir toute difficulté, qu'elles soient approuvées aux cours basses dont les biens à exécuter sont mouvants et qu'elles soient exécutées ensuite de l'autorité des dites cours ; les désaisis pourront rajourner

devant les cours basses ou devant la Chambre des Comptes.  
(V. *Édit et Ordonnances.*)

1739. 22 déc. — Engagère des seigneuries de *Niel et Rullecoven* à la douarière de *Mettecoven*.

1739. 29 déc. — Octroi aux habitants de *Verviers, Ensival, etc.* de continuer à vendre leurs draps dans un lieu affranchi conformément à l'octroi du 9 nov. 1685 ; S. A. leur donne la place occupée autrefois dans son palais par les greffiers et ses échevins.

1740. 12 févr. — Octroi pour les frères cédites de *Hasselt* de faire une saillie en forme de croix du côté du marché aux Vaches pour soutenir leur église.

1740. 26 mars. — Engagère de la seigneurie de *Halloy et Brabant* à M. de Villenfagne. — 6 juil. 1784. Pouvoir de retrairer pour l'écolâtre de Thier.

1740. 29 juil. — Octroi donné à A. Tassar, d'ouvrir une carrière dans le roc sous les débris du château de *Huy*.

1740. 29 nov. — Octroi donné à N. Gerlack de se servir d'un petit coup d'eau dans la prairie dite *aux Crahats* près *Ciney* pour battre des crasses de fourneau dans lesquelles il espère trouver du fer menu.

1741. 15 juin. — Règlement pour les geoliers ; ils doivent tenir un registre à deux colonnes pour inscrire les noms des prisonniers civils et criminels avec la date de leur emprisonnement, de leur élargissement et y indiquer le genre de nourriture qu'on leur aura donné.

1741. 24 juil. — Engagère de la seigneurie d'*Eelen* à M. Van der Marck. — 14 août 1745. Retrait. — 20 janv. 1789. Idem au baron de Lilien.

1742. 5 janv. — Règlement au sujet des minières de la chatelle-

nie de *Couvin* : 1° toute fosse sera enregistrée ; 2° elle devra être exploitée dans les 48 jours après son enregistrement ; 3° chaque fosse aura 16 toises en longueur et 8 en largeur ; 4° on travaillera du 1<sup>er</sup> nov. au 30 avr. chaque année ; 5° un exploitant ne peut avoir qu'une fosse ; 6° un étranger ne peut exploiter sans avoir un certificat de bonne conduite ; 7° on doit soutenir l'ouvrage de peur d'éboulement et remplir les vides ; 8° on ne peut abandonner une fosse sans visitation des jurés ; 9° un mineur ne peut descendre la nuit dans une fosse voisine pour y remarquer les ouvrages ; 10° deux mineurs ne peuvent se quereller, etc., etc.

1743. 17 juin. — Déclaration des justices de *Clermont* et *Hermalle* touchant les limites du bois de S. A. et de celui de *Flone*.

1744. 13 avr. — Convention faite entre le chapitre *St-Pierre* et les exécuteurs testamentaires du prince G. L. de *Berghes*.

1744. 20 juil. — Convention entre S. A. et le prince de la *Tour* et *Tassis* pour la poste ; les lettres de S. A. et du conseil privé seront exemptes de port ; S. A. permet l'établissement d'une diligence de poste de *Liège* à *Aix* ; pour la régularité du service, le prince exempte les employés des postes, de garde, logement, etc.

1745. 29 janv. — Octroi pour le magistrat de *Verviers* de construire un canal depuis le pont aux *Lions* jusqu'à celui de la foulerie du *Brou* dite *Paquette* pour assainir la ville (plan).

1745. 9 févr. — Octroi exclusif donné à A. *Latour* de débiter les eaux minérales de *Spa*, discréditées en *Hollande* et en *Angleterre* à cause de fraudes.

1745. 2 avr. — Octroi pour *Fr. de Looz* d'ouvrir une carrière de marbre aux *Roches à Sambre*, communauté de *Montigny*.

1745. 22 avr. — Octroi continué à *Ev. Kints* d'imprimer la *Gazette de Liège* (Supplique).

1745. 30 avr. — Engagère des seigneuries de la *Basse-Fraipont*,

*Trooz et Andoumont* à mademoiselle David. 30 janv. 1759. Achat des dites seigneuries par J. de Libert.

1745. 14 mai. — Déclaration au sujet des droits et prérogatives attachés à la seigneurie de *Marchienne*.

1745. 10 sept. — Engagère des seigneuries d'*Envoz, Couthuin, Marsinne* et *Surlemex* au tréfoncier comte d'Oultremont. — 20 avr. 1756. Idem avec les seigneuries de *Soumagne, Forêt, etc.*

1746. 4 févr. — Octroi donné à la confrérie de St-Sébastien à *Alken* de construire un bâtiment pour se garantir de la pluie lorsqu'elle ira tirer à l'arc les dimanches et jours de fête sous le tilleul du village.

1746. 26 avr. — Déclaration de la baronne de Méan, dame de Paille, au sujet de l'engagère des terres d'*Avent* et *Borsu* qu'elle a obtenu de S. A. le 24 juil. 1741 pour 1965 fl.

1747. 13 juin. — Octroi pour J. N. Devaux de tirer de la mine de plomb ou quartier de *Moha*, de dresser des engins pour tirer les eaux, etc.

1749. 27 mars. — Les députés des États déclarent que, en vertu de la donation faite en 1204, par Albert comte de Moha, à l'église de Liège, le village de *Laveux* ou *Lavoir* est pays de Liège, et n'est pas sujet aux tailles du Brabant.

1749. 20 mai. — Impôt de deux sous sur chaque tonne de bière pendant 6 années pour les habitants de *St-Pierre lez-Maestricht* à l'effet d'ériger une chapelle pour couvrir le sépulcre du bienheureux St-Lambert.

1750. 27 janv. — Accord entre S. A. Jean-Théodore, évêque de Liège, et S. A. le prince de Chimay au sujet des bois de la terre de *Chimay*, régie par le Conseil souverain du Hainaut.

1751. 5 févr. — Octroi donné à la veuve Courtin directrice de la poste de Liège à *Cologne*, de fixer les jeudi et dimanche, à 4



heures après-midi, pour le départ; les mercredi et samedi pour l'arrivée; tarif (lettre simple avec enveloppe 3 sous, etc.)

1751. 10 juil. — Accord entre la communauté d'*Alken* et les habitants touchant les tailles et impositions.

1752. — Spécification de l'achat des propriétés servant d'emplacement au palais de S. A. à *Maeseyck*.

1753. 21 sept. — Engagère de la seigneurie d'*Asch* et du hameau de *Niel* au baron de Rosen. — 24 janv. 1783. Idem au comte d'Arberg de Vallengin.

1753. 2 oct. — Engagère de la seigneurie d'*Evegnée*, baillage d'Amercœur au baron de Rosen. — 6 juin 1792. Faculté de retraire pour l'archidiacre Fabri-Beckers.

1753. 2 oct. — Engagère de la seigneurie de *Ghenck* et *Zutendael* au baron de Grady de Croenendael. — 19 août 1777. Retrait et engagère au prévôt de Grady pour 1000 écus. — 13 déc. 1781. Cession en faveur du comte d'Arberg. — 21 mai 1786. Arrière surrogation en faveur du comte de Méan.

1754. 9 févr. — Touchant la pêche dans la Meuse à *Engis* qui revient de droit à des fermiers de S. A. et que M. Van den Steen, seigneur d'Engis, réclame.

1754. 9 avr. — Abornement entre la mairie de *Ciney* et la seigneurie de *Hamoy*.

1754. 20 août. — Engagère des seigneuries de *Beine* et *Heusay* au tréfoncier de Stembier. — 9 sept. 1777. Accord touchant les limites de ces seigneuries avec celle de *Fléron* et de *Jupille*.

1754. 30 nov. — Mesure de terres cédées pour l'agrandissement du jardin au château de S. A. à *Seraing*.

1755. 6 mai. — Approbation donné à l'érection d'une chapelle sur le Marché aux bêtes à *Huy*, à la place d'une petite niche entourée de charmilles.

1755. 24 oct. — Les habitants du Marché s'étant plaint que les eaux des fontaines n'étaient pas propres à la cuisine, S. A. permet au magistrat de la cité d'user de la fontaine du palais et de placer à cet effet une pompe dans la rue Aux-Braz.

1755. 25 nov. — S. A. accorde à l'abbé de *St-Gilles*, l'accense du chemin des *Patients* devenu inutile depuis la construction de la chaussée; (mention d'une charte de l'an 1168 et d'un ancien record de la Cour d'Avroi).

1756. 1 mars. — Touchant la réclamation du comté de *Horne* faite par le baron de *Knesbeck*, chambellan du roi de Prusse.

1757. 11 nov. — Réunion des services de poste de la *Hollande* et de l'Empire. Conditions et tarif.

1758. 9 déc. — Mémoire touchant le rabais du prix du bois entre *Sambre et Meuse*, par suite de l'interruption du commerce, du travail des forges, etc.

1760. 13 juin. — Engagère des seigneuries de *Hembe et Xhenceval* au ban d'Ouffet au tréfoncier de Ghéquier. — 25 mai 1784. Pouvoir de retrait pour le tréfoncier Loets de Trixhe.

1760. 23 juin. — Engagère de la seigneurie de *Colmont* à l'avocat Bellefroid.

1761. 9 juin. — Engagère de la seigneurie de *Florée*, en Condroz, au comte de St-Maurice. — 15 janv. 1772. — Idem au tréfoncier Fr.-A. de Thier.

1761. 25 août. — Engagère de la seigneurie du village de *Hoque* près de Marche-en-Famenne, à Jamart de Montfort, doyen de Ste-Croix.

1761. 6 oct. — Engagère de la seigneurie du ban de *Havelange*, au comte d'Arshot de Schoonhove. — 20 mai 1766. Idem au tréfoncier de Rossius d'Humain. — 31 juil. 1759. Engagère des seigneuries de *Vertée*, château de *Chantrainè*, de *Geneffe* et *Porche-*

*ress*, de *Genneville*, bois de *Remont*, etc., tous dépendants du ban de *Havelange*, pour le comte d'*Arschot*.

1762. 2 juil. — Engagère de la seigneurie, chasse et pêche de *Beaufraispont*, au chevalier de *Libert*. — Juin 1784. Pouvoir de retirer la seigneurie pour M. le prince de *Rohan*.

1762. 3 sept. — Engagère de la seigneurie de *Grivegnée*, *Peville* et *Bois-de-Breux*, au chevalier d'*Andriessen*. — 14 mai 1784. Pouvoir de retirer pour le trésorier *Bonhome*.

1762. 15 oct. — Engagère des seigneuries d'*Otreppe* et *delle Monsée*, au baillage de *Moha* pour le baron de *Lochon*.

1763. 21 janvier. — Octroi pour M. *Stregnart*, d'établir à *Brée* une fabrique de fayences, industrie qu'il a étudiée à *Namur* et dans le pays de *Gueldre*.

1763. 24 mars. — Le Conseil de la cité rotonee à la place du manège construit dans l'arrière cour du palais, et demande l'autorisation de le faire démolir.

1764. 21 avr. — J. *Desoer*, imprimeur de la *Gazette de Liège*, demande une diminution de droits.

1764. 12 juin. — Engagère de la seigneurie du hameau de *Troisfontaines*, à l'échevin *Defooz*.

1764. 14 déc — Commission de traducteur juré de la Chambre des comptes, du flamand en français, pour B. *Corsélius*.

1765. 21 mai. — Convention entre les exécuteurs testamentaires de S. A. et le chapitre de *St-Lambert*, au sujet des réparations à faire au palais et autres édifices de la mense épiscopale.

1765. 1<sup>er</sup> juil. — Permission pour L.-Fr. *Libert*, d'occuper momentanément la cave sous les degrés du quartier des échevins au palais et du manoir situé tout près, joignant du côté des mêmes degrés à la porte du greffe aux œuvres et de l'autre au billard.

1765. 9 juil. — Octroi pour Lamb. Boniver, d'établir une usine avec un coup d'eau à *Theux* pour blanchir et émoudre des *neuves forces* à tondre le drap.

1765. 8 août. — Convention entre la communauté de *Horne* et S. A. au sujet de l'entretien des canaux, ponts, et chemins de ladite communauté.

1766. 2 mai. — Convention faite entre le mayer Fabri et le sieur Desoer, imprimeur de la *Gazette*.

1766. 15 juil. — Engagère des seigneuries de *Herderen et Mummercken* au trésorier comte de Borchgrave.

1767. 30 janv. — Abornement des bois et juridiction de S. A. au quartier de *Cowin* et de ceux du comte de Hamal de Masny seigneur d'Oignies.

1767. 21 juil. — J. P. L. baron de Sluse, chanoine de St-Lambert, et la dame M. A. L. de Hayme, douarière du seigneur J. F. baron de Sluse de Hoppertingen, curateurs du seigneur H. D. de Charneux, imbécile, demandent à céder la mairie héréditaire de *Fléron*, possédée par ce dernier, au comte d'Outremont de Wégimont. — Arrangement fait le 7 avr. 1769 avec le détail du ressort de la dite mairie.

1767. 30 oct. — Mémoire et pièces au sujet des limites de l'alleu de *Herckenrode*, avec *Curenge, Kermpt, Stevort*, etc.

1769. 24 avr. — Octroi de deux coups d'eau pour le S<sup>r</sup> Grisard dans la commune de *Henne et Ransy*. Accord avec les dites communes au sujet d'une aisemence.

1769. 19 sept. — Arrangement entre l'abbé de Flône et les jésuites de Liège au sujet de l'abornement des seigneuries de *Clermont* et *St-Severin*. — 10 nov. 1774. Item des seigneuries de *Clermont* et de *Hermal* devant Flône.

1771. 11 juin. — Accord entre la baronne de Hubens et les

communautés de *Hamont, Achel et Lille-St-Hubert*, au sujet des moulins, étangs et cours d'eaux de ces lieux.

1771. 2 nov. — Engagère de la seigneurie de *Mettet et Thosée* à l'archidiacre de Trappé. — 16 mai 1777. Retrait et engagère au comte de Brias. — Juin 1784. Faculté de retraire des mains du baron de Keverberg pour le tréfoncier de Weichs.

1771. 2 nov. — Engagère de la seigneurie d'*Alken* à l'official Bormans ab Hasselbouk. — 21 mai 1784. Retrait hors des mains du capitaine Bormans et engagère au tréfoncier baron de Hayme.

1771. 22 nov. — Engagère des seigneuries de *Rosmer et Willer* au prévôt de Grady de Croenendael. — 26 février 1783. Cession des seigneuries de Rosmeer, Wiler et *Zutendael* par mad. de Grady de Croenendael en faveur de son neveu Jos. de Grady.

1771. 23 nov. — Engagère de la seigneurie de *Chapon-Seraing* au tréfoncier comte de Ghistelle.

1771. 28 nov. — Engagère de la seigneurie de *Jalhai* au tréfoncier Lantremenge.

1771. 38 nov. — Louage d'une boutique à Jean Leroux, marchand libraire français, proche l'escalier royal dans la galerie du palais. Commission d'imprimeur et livrancier pour le même et pour C. Loxhay, 31 mars et 21 juil 1772, 16 oct. 1792.

1771. 24 déc. — Commission de directeur de la monnaie pendant le siège vaquant pour J. Jos. Sprimont avec les conditions de soumission. — Commission de graveur de la monnaie pour le S<sup>r</sup> Jacoby.

1772. 10 avr. — Arrangement entre S. A. et le chapitre de St-Lambert au sujet du bois de *Couvin*.

1772. 24 avr. — Inféodation de l'office de poste et courrier de

**Liège sur la Hollande et vice-versà pour J. Rem. de Lantremange et ses descendants, avec les conditions et le tarif.**

1773. 15 février. — Covention entre S. A. et la communauté de *Boncelles et Gonhiere* au sujet du vicariat des Boncelles; conditions

1774. 24 mars. — Accord entre S. A. et Monseigneur le duc d'Orléans au sujet de l'abornement des bois de *Senseille, Belval et Neuville* appartenant au monastère de Florenne.

1774. 5 mai. — Accord entre S. A. et le duc de Croy touchant l'abornement du bois de la *Taillette Brideule à Couvin*.

1775. 1<sup>er</sup> juin. — Accord entre S. A. et le baron de Loverval, touchant l'abornement du bois de *Marcinelle*.

1776. 14 juin. — Engagère des seigneuries des villages d'*Achel* et *Lille St-Hubert* (bâillage de Grevembrouck) à la baronne de Hubens née Piron de Balen, pour 3000 fls.

1776. 20 déc. — Retrait des seigneuries de *Kerckem, Busingen, Borlo, et Meusen* et engagère au tréfoncier de Bornans de Hasselbrouck, pour 38000 fls. — Surrogation pour la douairière de Sélys sa sœur. — 25 mai 1784. Engagère au tréfoncier de Pollard. — 28 juin 1792: Surrogation pour le tréfoncier comte de Woestenraedt.

1777. 17 janv. — Engagère de la seigneurie du village de *Fleron* et de la paroisse de *Jupille* au baron de Rosen de Melen. Désignation ultérieure et limites. — 14 mai 1784. Pouvoir de retraire pour le tréfoncier de Bonhome.

1777. 27 juin. — Supplique du curé de *Revogne*, touchant la réédification de l'église du dit lieu (plan).

1777. 6 août. — Abornement du bois de *Chanwoie* sur *Gosée* appartenant à l'abbé d'Alne et de celui de la *Delige* appartenant à S. A.

1777. 19 août. — Permission donnée aux échevins de Liège d'occuper la place du greffe aux œuvres avec la petite place à côté et une cave du côté de l'escalier pour aller à la place d'audience des échevins et deux autres pièces, pour les greffes aux rols, saisines et bannissement, présentement transportés au grand collège (ci-devant collège des Jésuites en Ile).

1778. 6 févr. — Retrait des terres de *Sessenhoven* des mains du comte de Ryckel d'Orbeek par la mense épiscopale.

1778. 1<sup>er</sup> déc. — Accense d'un terrain qui servait d'emplacement au château de *Moha* avec une chapelle dédiée à Ste-Gertrude (plan).

1779. 9 mars. — Abornement du *bois l'Évêque* à *Malône* appartenant à S. A. et de celui de la *Maison blanche* appartenant à l'abbaye de Malône.

1780. 4 janv. — Engagère de la seigneurie de *Bonchin* en Condroz au chev. de Grady d'Ordenge.

1780. 4 août. — Engagère de la seigneurie de *Houtain l'Évêque* à Ph. de Souval. — Pouvoir de retraire pour le tréfoncier Pollard.

1780. 5. déc. — Confirmation en faveur du H. Hoogen et A. Radoux de la succession d'A. Hoogen notamment le village de *Pirenge* et la franchise et juridiction de la ville de *Tongre*.

1782. 17 déc. — Engagère de la seigneurie de *Fize-le-Marsal* au chevalier de Libert de Flémalle. — 11 juin 1784. Pouvoir de retraire pour le prince de Rohan.

1783. 10 juin. — Devis pour la construction du clocher de l'église de *Marbais*.

1783. 19 août. — Permission pour MM. Renoz, Cralle et Tutot de prolonger la batte du biez des moulins dits *Polets* lez la Boverie plant.

1784. 14 mai. — Engagère de la seigneurie d'*Ouffet* au tréfoncier de Loets de Trixhe. — Idem des seigneuries d'*Ouffet*, *Xhos* et *Crossée* aux tréfonciers de Bonhome, Loets de Trixhe et au comte de Méan.

1784. 14 mai. — Engagère de la seigneurie de *Villers-l'Évêque*, *Foos* et *Hognoul* au tréfoncier de Paix.

1784. 21 mai. — Engagère de la seigneurie de *Thourine* et *Bavechin* au tréfoncier de Thier junior.

1784. 4 juin. — Engagère de la seigneurie de *Hougarde* au tréfoncier de Waremme. — Surrogation pour le tréfoncier de Wasseige.

1784. 25 juin. — Engagère de la seigneurie de *Magnée* au comte d'Arberg.

1784. 18 nov. — La communauté de *Seraing* déclare que les terrains acquis pour le nouveau cimetière de Seraing ont été payés par la mense épiscopale et que l'ancien cimetière appartient à la dite mense.

1784. 1<sup>er</sup> déc. — Engagère de la seigneurie de *Neer* et *Op Glabeeck* au tréfoncier comte de Blois-Canenberg. — 27 mai 1791. Idem au tréfoncier de Libert.

1788. 17 juil. — Octroi pour H. F. M. Colson mayeur en féauté d'imprimer et composer les *Gazettes de Liège*; révocation de celui accordé à Desoer.

1792. 9 mars. — Commission d'inspecteur pour la reconstruction de l'église de *Gosée* d'après le plan de Hub. Charron architecte.

1792. 8 juin — Faculté de retirer la seigneurie de *Loen* pour le tréfoncier de Libert.

1792. 22 juin. — Engagère de la seigneurie de *Hallet* ou tréfoncier de Hompesch.



1792. 3 juil. — Engagère des seigneuries de *Bochout* et *Milen* au comte de *Woestenraedt*. — 6 août 1793. Réunion à la mense épiscopale.

1792. 10 juil. — Engagère de la seigneurie du ban de *Sart* au trésorier *Loets* de *Trixhe*.

1792. 7 sept. — Commission du directeur de la monnaie pendant le siège vaquant pour *Melchior Dartois*, orfèvre, avec les conditions.

1793. 1<sup>er</sup> août. — Surrogation faite par le comte de *Borchgrave* au comte *César de Méan* dans la seigneurie de *Riems*.

## RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.

- Abbies** (Seigneurie des), page 16.  
**Achel**, seigneurie, 35, 92. — Cours d'eau, 91.  
**Achenne**, seigneurie, 48.  
**Acier** (Fabrication de l'), 43, 49.  
**Aelst**, seigneurie, 69, 80.  
**Agimont**, 27.  
**Alken** (Tailles à), 87. — Archers, 86. — Seigneurie, 91.  
**Alne** (L'abbé d'), 57. — Seigneurie, 41.  
**Alun** (Fabrication de l'), 56, 71.  
**Amay** (Bois d'), 23. — Mines, 32. — Terres d'alun, 71.  
**Andenne** (Ste-Begge à), 74.  
**Andoumont**, seigneurie, 86.  
**Angleur** (Aisemences à), 23.  
**Ans** (Église d'), 55. — Houillères, 57, 71. — Chemin, 79.  
**Antheit** (Houillère à), 55.  
**Arbalétriers de Liège**, 56.  
**Archers d'Alken**, 86.  
**Archives des échevins**, 83, 93.  
**Ardennes** (Mines dans les), 57.  
**Arènes de la cité**, 33; à Ans, Ama, etc. 57; à Avroi, 57, 62; près Beine, 65; à Cheratte et Saive, 74; à Breu et Bellaire, 64; à Jupille, 66, 78; à Renard-Fontaine, 66; à Soumagne, 67; à Vaux-sous-Chèvremont, 68; de Marihaye, 81; d'Ordenge, 36; dans la rue des 11000 Vierges, 82.  
**Arène** (Eaux d'), 17, 18, 20.
- Arène** (Cens d'), 31.  
**Armes** (Salle d'), 76.  
**Asche** (Moulin à), 79. — Seigneurie, 87.  
**Aublen**, seigneurie, 28.  
**Augustin** (Hôpital St), 22.  
**Augustins** (Église des), 74.  
**Autriche** (Georges d'), 26, 27.  
**Avent** (Canal près d'), 45. — Seigneurie, 86.  
**Avroi** (Justice d'), 17, 21, 22. — Bois, 17, 22, 41, 54. — Houillère, 57, 58. — Arène, 62. — Sépulchrines, 65. — Rendage d'un terrain, 40.  
**Awans** (Avouerie d'), 17, 18. — Biens, 18.  
**Aylhy**, seigneurie, 28.  
**Ayneffe**, seigneurie, 70.
- Barchin**, seigneurie, 94.  
**Barchy**, seigneurie, 46.  
**Barcinelle**, seigneurie, 51.  
**Barques marchandes**, 40, 42, 43, 64.  
**Bas-Oha** (Houillère à), 144.  
**Basse-Fraipont** (Chapelle de), 75. — Seigneurie, 85.  
**Battes** (coup d'eau des), 26.  
**Bavière** (Jean de), 21.  
**Beaufays** (Vente de), 16. — Mines, 74. Seigneurie, 62. — Monastère, 38.  
**Beaufraipont**, seigneurie, 89.  
**Beaurepart** (Assise de), 16, 17.  
**Becco**, seigneurie, 51.

- Beeck, seigneurie, 28.  
Beegden, seigneurie, 71.  
Beine, seigneurie, 87.  
Bellaire (Vente de), 16. — Bois, 16, 24, 35, 40. — Seigneurie, 49, 72.  
Belvaux, seigneurie, 59.  
Berghes (Corneil de) 25.  
Berghes (Testament de G.-L. de), 85.  
Bergimont (Coup d'eau à), 34.  
Berlingen (Moulin de), 31. — Seigneurie, 46.  
Berthout (Wautier), 16.  
Berwar, seigneurie, 34.  
Betmer (Biens à), 24.  
Beymont, seigneurie, 48, 71.  
Bilsen (Couvent des Anges à), 73.  
Blen (Fabrique de), 56.  
Bochout, seigneurie, 95.  
Bois du pays (Touchant les), 15, 27, 65.  
Bois d'Alne, 92; d'Avroi, 22, 41, 58; de Breu et Bellaire, 16, 24, 35, 62; d'Amay et Amechin, 23; du duché de Bouillon, 56; de Chai-neux, 23; de Couvix, 30, 32, 90, 91, 92; de Chimay, 86; de Franchimont, 23, 25, 29; de Fronville, 25; de Flone, 85; de Frère le Crotteux, 67; de Hermalle, 54; de Jambes, 83; de Mettet, Thosée, etc., 30; de Melône, 93; de Marcinelle, 92; de la Neuville, 92; d'Ossogne, 54; de Remont, 25; de Sart, 56; de Seraing, 49, 25, etc.; de Staneu, 15; de Senzeille, 92; de Sambre et Meuse, 74, 88; du Sart Madame, 69; de Theux, 56; de Verviers, 20; de Wanhorive, 76.  
Boncelles (Vicariat des), 92. — Terres, 66. — Seigneurie, 74.  
Bonchin (Seigneurie), 93.  
Borle, seigneurie, 50.  
Borlé, seigneurie, 52.  
Borio, seigneurie, 49, 92.  
Borsu, seigneurie, 86.  
Bouchers de Liège, 81.  
Bouillon (André châtelain de), 16.  
Bouillon (Droits des surcédants de), 25.  
Forêts, 31, 56. — Mines, 41.  
Boulangers de Huy, 81. — De Seraing, 22.  
Bourlotte (Mines dans le bois de la), 40.  
Boverie (Cession de la), 16. — Moulin, 93. — Aisomencas, 23. — Forge, 33.  
Brabant (Le duc de), 16.  
Brabant, seigneurie, 84.  
Brée (Fayences de), 89. — Seigneurie, 28.  
Bressoux (Fief des pêcheurs de), 18.  
Breux (Vente de), 16. — Bois, 16, 24, 35, 40, 62. — Mines de houille, 46, 64.  
Brusthem, seigneurie, 42.  
Buggenom, seigneurie, 72.  
Buvingen, seigneurie, 50, 92.  
Capucins à Ans, 68.  
Carrière à Maestricht, 31. — A Huy, 84. — A Niharmont, 82. — A Moha, 70. — Marbre à Roches sur Sambre, 85. — A Theux, 53, 69. — Ardoises à Fosse, 63. — A Sart, 80. — Au ban de Spa, 38.  
Pierre de sable à Nivelles, 60.  
Caster, 21.  
Cathédrale St-Lambert; limites des encloîtres, 66.  
Celles, seigneurie, 52.  
Chaffenege (Rieu de), 39.  
Chambre des finances, 41, 65.  
Chantraine seigneurie, 48, 88.  
Chapon-Seraing, seigneurie, 91.  
Chasse (Conservation de la), 55. — Au ban de Sart, 29. — A Jalhay, 29. — A Fosse, etc., 26.  
Chaudfontaine (Eaux thermales de), 77. — Seigneurie, 62.  
Chemins à la Boverie, etc., 23. —

- D'Ans à Loncin, 79.  
Chênée (Coup d'eau à), 32.  
Cheratte (Arène à), 71.  
Chèvremont (Coup d'eau sous), 36.  
Chimay (Bois de), 86.  
Christophe (Pastorat de St-), 69.  
Ciney, 27. — Limites, 87. — Chasse, 26. — Coup d'eau, 45. — Église N-D., 78.  
Clermont (Humbert Corbeal, seigneur de), 17.  
Clermont, carrière, 82. — Moulin, 48. — Mines dans le bois, 37. — Seigneurie, 48, 81. — Limites, 90.  
Coirfalize (Mine de fer à), 64.  
Cokins (Suppression des ff.), 65.  
Colmont, seigneurie, 88.  
Cologne (Le prévôt de) 15.  
Conseil-privé (Exemption des employés du), 65.  
Corbéal (Humbert dit), 17.  
Cornillon (Monastère de), 16, 17.  
Corswarem, seigneurie, 37, 76.  
Couillet (Usine sous le rieu de), 41:  
Coups d'eau dans la justice d'Amerscœur, 37; à Bergimont, 34; à Chênée, 32; à Chèvremont, 36; dans le duché de Bouillon, 44; à Ciney, 45, 78, 84; sous Couvin, 79; sur le Demer, 39; à Ensival, 45; en Fourchufossé, 26; à Fléron, 29; sur la Fontaine, 37; entre Fléron et Jupille, 60; à Fraipont, 39; sur le rieu de Godinoule, 36; à Grevembrouck, 55; à Gosée et Marbais, 57; à Chenck, 63; à Herme, 90; à Jupille, 28, 30, 37, 54; entre Jamioule et Bomerée, 79; à Lize, 29; à Maestricht, 47; à Malône, 73; près Montigny, 82; à Noullevaux, 35; à Nolisoul, 37; à Nederpelt, 47; près Paliseul, 56; à Praion, 34; près Pepinster, 30; à Seraing, 77;  
78; à Theux, 80, 90; à Verviers, 69, 73, 60; à Vaux, 53; à Wanze, 54.  
Cour féodale, 72.  
Coutuin, seigneurie, 48, 51, 72, 86.  
Couvin (vente de), 28. — Avouerie, 39. — Châtellenie, 15. — Mines, 32, 84. — Usines, 43. — Bois, 30, 90, 91, 92. — Jurisdiction, 90.  
Crahais (Coup d'eau aux), 84.  
Croisiers de Dinant, 80.  
Cureng (Stuit du château de), 69. — Limites, 82, 90. — Moulin à tan, 74. — Brasserie, 59.  
Démer (Cours du), 27, 54. — Coup d'eau, 39.  
Diepebeeck, ruisseau, 38.  
Dilige (Bois de la), 74, 92.  
Dilsen, seigneurie, 82.  
Dinant (Croisiers de), 80. — Toulieu, 26. — Halle, 44. — Droits du Prince, 27. — Fabrique de fer, blanc, 59. — Acier, 59. — Potteries, 63.  
Dominicaines de Theux, 80.  
Dommelle, ruisseau, 47.  
Dorn, seigneurie, 51.  
Doulneu, rivière, 15.  
Drapiers de Verviers et Ensival, 73, 84. — De Hasselt, 57. — De Theux, 80. — De St-Trond, 45.  
Drap (Scelleurs des), 74.  
Eaux des houillères (Extraction de l'), 46, 58, 81.  
Eaux minérales de Spa, 85.  
Eaux du palais, 61, 74, 76.  
Eaux pluviales, 21. — A Verviers, 61. — A Sart, 57. — A Glain, 82. — A Oneux, 63.  
École à Roggel (Maltre d'), 63.  
Eelen, village, 54. — Seigneurie, 84.  
Eggen-Bilsen, seigneurie, 72.

- Engagères (Touchant les), 25, 47, 70.  
Engelmanshoven, seigneurie, 48.  
Engis (Pêche à), 87.  
Enoy, seigneurie, 48.  
Ensival (Drapiers d'), 73. — Moulin, 26, 63. — Coup d'eau, 45. — Église, 59.  
Evoz, seigneurie, 51, 86.  
Eure (Rivière d'), 79.  
Evegnée, seigneurie, 50, 87.  
Eysden (Aspe), 21.  
Falle, seigneurie, 48.  
Famen (Bois de) à Fronville, 25.  
Fauconnerie de S. A., 70.  
Fauquemont (Théodore seigneur de), 18.  
Fayences (Fabrique de), 89.  
Fays (Moulin à), 44.  
Fer-blanc (Fabrication du), 59.  
Frier, seigneurie, 48.  
Fettines (Aisemences à), 23.  
Fimaël ou Vechmaël, seigneurie, 46.  
Fize-le-Marsal, seigneurie, 93.  
Flamand (Traducteur du), 89.  
Flandre (Jean de), 16.  
Fléron (Mine de houille à), 70, 81. — Mairie, 90. — Coup d'eau, 28. — Seigneurie, 72, 92. — Limites, 87.  
Flône (Bois de), 85.  
Florée, seigneurie, 88.  
Florenne (Bois du monastère de), 92.  
Foncourt, seigneurie, 52.  
Fondeurs de fer et de plomb, 23.  
Fondrivaux (Fosse de), 66.  
Fontaines du Marché, 18, 20, 75, 88. — A Beaufays, 38.  
Fonte de métaux, 57.  
Foot, seigneurie, 94.  
Forelle, seigneurie, 48.  
Forces à tondre le drap, 90.  
Forêt, seigneurie, 51, 84, 86.  
Forges et usines, 83 ; à la Boverie, 33 ; à Chênée, 29 ; à Couvin, 32 ; à Couillet, 41 ; à Fraipont, 39 ; à Fockinpont, 61 ; au quartier de Franchimont, 67 ; en Henne, 53 ; à Jupille, 35, 36 ; à Jusleville, 46 ; sur de rieu de Mosheu, 62 ; à Prayon, 34, 35 ; à Sauheid, 66 ; à Theux, 43 ; à Verviers, 58 ; à Vaux, 53 ; à Wanze, 31.  
Fosse (Surcédants de), 33. — Chasse, 26. — Carrière d'ardoises, 63. — Mines de plomb, 68. — Sœurs grises, 58.  
Fosseroule, seigneurie, 48.  
Fouleries à Ensival, 45. — A Jupille, 28. — A Maestricht, 47. — A Nederpelt, 47. — A Pepinster, 31. — A Verviers, 26, 53 ; à Ghentk, 57 ; à Someleville, 64 ; près Tongres, 79.  
Fourchufossé, 26.  
Fournau (Scories de), 84.  
Fourny, seigneurie, 50.  
Fragnée, 17.  
Fraipont (Droit de pêche à), 41. — Coup d'eau, 39.  
Fraisne, seigneurie, 28.  
Franchimont (Couvent au pied du château de), 61. — Pâturages, 20. — Mines, 40, 67. — Chasse, 55. — Bois, 25, 29. — Droits de l'évêque dans le marquisat, 23.  
Frasne (Limites du village de), 69.  
Fratres (Accense d'un terrain aux), 75.  
Frère (Bois de), 67. — Terres, 16. — Seigneurie, 52.  
Froidmont (Aisemences à), 23.  
Frouville (Vouerie de), 58. — Recette, 29, 43, 57.  
Gefremont (Mines dans la montagne de), 30.  
Gelinden, seigneurie, 48.  
Gellick (Église de), 42. — Seigneurie, 72.  
Geneffe, seigneurie, 88.

- Gonneville, seigneurie, 89.  
Geóliers (Réglement pour les), 84.  
Gerbewe (Rieur de), 30.  
Gessenhoven (Seigneurie de), 18.  
Ghenck (Foulerie à), 57. — Moulin, 53, 63. — Mines, 30. — Seigneurie, 87.  
Gilles (Chemin des Patients à St.), 88.  
Gingelom, seigneurie, 52, 79.  
Glain (Eaux pluviales à), 82.  
Glandée au comté de Horne, 47.  
Godinoule (Rieu de), 36.  
Gomsé, seigneurie, 62.  
Gordingen (seigneurie de), 28.  
Gosée (Église de), 94. — Usine, 57. — Bois, 48. — Seigneurie, 92.  
Gosinos (Moulin à), 43.  
Gothem, seigneurie, 49, 80.  
Goyé, seigneurie, 49.  
Grand-Rechain (Moulin à), 76.  
Gravioule (Moulin en), 37.  
Grenville, seigneurie, 49, 54.  
Grenvrouck (Vente de la seigneurie de), 35. — Coup d'eau, 55.  
Grimmungenes (Moulin de), 16.  
Grivegnée (Mine de houille à), 67, 69. — Chapelle, 78. — Seigneurie, 89.  
Guillemins (Frères), 17.  
Hainaut (Comté de), 15.  
Halen, seigneurie, 72.  
Halle, seigneurie, 46.  
Hallet, seigneurie, 94.  
Halloy, seigneurie, 84.  
Hamont, 35. — Cours d'eau, 91.  
Hamoy, seigneurie, 87.  
Hannut (Jean de), 18.  
Hasselbrouck, seigneurie, 49.  
Hasselt (Église des FF. Célistes à), 84. — Pont, 54. — Moulin à tan, 53.  
Hastier, 27.  
Haute-Roche, 27.  
Hautes œuvres (Maître des), 77.  
Havelange (Surcédants de), 25. — Seigneurie, 88.  
Hayons (Seigneurie des), 59.  
Helchteren (Seigneurie de), 16.  
Hembe, seigneurie, 88.  
Henne (Usine en), 53. — Coup d'eau, 90.  
Heppenart (Moulin à), 38.  
Herbichenne, seigneurie, 49.  
Herck (Prés communaux à), 36.  
Herckenrode (L'abbesse de), 27. — Limites, 90.  
Herderen, seigneurie, 90.  
Hermalle (Fontaine dans le bois de), 62. — Bois, 85. — Seigneurie, 48. — Limites, 90.  
Héron, seigneurie, 48.  
Herstal (H. de Louvain seigneur de), 16.  
Herstal (Mines de houille à), 31.  
Heur, seigneurie, 52.  
Heure, rivière, 82.  
Heusy (Chapelle de), 78.  
Hex, seigneurie, 62.  
Heythuisen, seigneurie, 72.  
Hocheporte (Houillère de), 20.  
Hodbomont, seigneurie, 49.  
Hogne, seigneurie, 88.  
Hognoul, seigneurie, 94.  
Homzée (Chemin à), 59. — Seigneurie, 50.  
Hôpital St-Augustin, 22. — St-Jacques, 22, 74. — A Spa, 41. — A Verviers, 58.  
Horne (Jacque comte de), 24.  
Horne (Réparation du château de), 60. — Comté, 44, 88. — Château, 44. — Glandée, 47. — Biens, 24. — Chemins, 90.  
Hongarde (Les Bongards à), 56. — Seigneurie, 94.  
Houille (Application de la) à la fonte des métaux, 87.  
Houille (Mines de) du pays, 32.

- Houille (Mines de) sous Antheit, 55 ; à Avroi, Ans, Amay, etc., 57, 74 ; au bois d'Avroi, 58 ; à Breu et Bellaire, 64 ; au bois de Breu, 66 ; entre Beine et Chamont, 63, 66 ; à Basse Maribaie, 70 ; aux Berleaux, 33, 36 ; à Bas-Oha, 44 ; au Chief d'or, 58 ; à Fléron, 70 ; à Grivegnée, 67, 69 ; à Grâce, 33 ; à Hocheporte, 20 ; près Huy, 41 ; à Herstal, 31 ; à Jemeppe, 33, 77 ; à José, 66 ; à Jambes, 64 ; à Jupille, 36 ; à St-Laurent, 76 ; au faubourg Ste-Marguerite, 69, 76 ; à Marchienne, 42, 45 ; à Oha, 31 ; près Theux, 67 ; à Soumagne, 67 ; à Vinalmont, 55 ; à Wanze, 68 ; à Ste-Walburge, 63, 66.
- Houille (Mesure de la) à Seraing, 22.
- Houssel, seigneurie, 49.
- Houtain-l'Évêque, seigneurie, 93.
- Hoyoux, rivière, 38.
- Hoyoux (Règlement pour la rivière de), 66.
- Hubert (Mines à St.), 57.
- Huergne, seigneurie, 80.
- Huy (Château de), 56. — Boulangers, 81. — Carrière, 84. — Pont, 36. — Chapelle, 87. — Moulins, 18, 36, 66. — Barque marchande, 40.
- Imprimerie, 33, 81, 82, 85, 89, 90, 91, 94.
- Jacques (Cérémonie le jour de la St.), 42. — Hôpital, 22.
- Jahay (Chasse à), 29.
- Jahay, seigneurie, 91.
- Jambes, bois, 83. — Houillère, 64. — Seigneurie, 53.
- Jamine (Grazd et Petit), seigneurie, 48.
- Jemchenne, seigneurie, 49.
- Jemeppe, houillère, 77. — Seigneurie, 49.
- Jenoumont, seigneurie, 49.
- Jésuites de Liège, 44. — Église, 77.
- José, mine de houille, 66.
- Joyeuse entrée du prince de Liège, 34.
- Jupille (Vente de), 16, 17. — Jurisdiction, 54. — Paroisse, 92. — Coups d'eau, 28, 30, 38, 37, 54. — Seigneurie, 49. — Limites, 87.
- Juslenville (Forge à), 46.
- Kaiser, ruisseau, 44.
- Kerckem, seigneurie, 38, 77, 92.
- Kermt, juridiction, 82. — Limites, 90.
- Kessel, seigneurie, 73.
- Lambert (Chapitre de St.) 16, 17, 18, 35.
- Lambert (Tombeau de St.), 86.
- Lavoir, village, 86. — Mines de plomb, 47.
- Leignon, 27.
- Léonard (Augustins de St.), 74.
- Libraire, 91.
- Liboy, seigneurie, 50, 66.
- Lille St-Hubert, seigneurie, 92.
- Limbouurg (Pâturages du pays de), 29.
- Lize (Coup d'eau à), 29.
- Loen, seigneurie, 94.
- Lomfaux (Rien de), 32.
- Loncin (Conrard de), 18. — Avouerie, 17, 18.
- Longpré, seigneurie, 48.
- Looz (Arnould comte de), 15, 16, 17. — Thierry, 18.
- Looz (Mouches au comté de), 45.
- Louis, empereur, 15.
- Louvain (Henri de), 16.
- Lowège (Moulin de), 16.
- Lummen (Prairies inondées à), 67.
- Machine pour extraire l'eau des houillères, 46, 58.
- Maeseyck (Palais de S. A. à), 87. — Moulin, 17, 73.

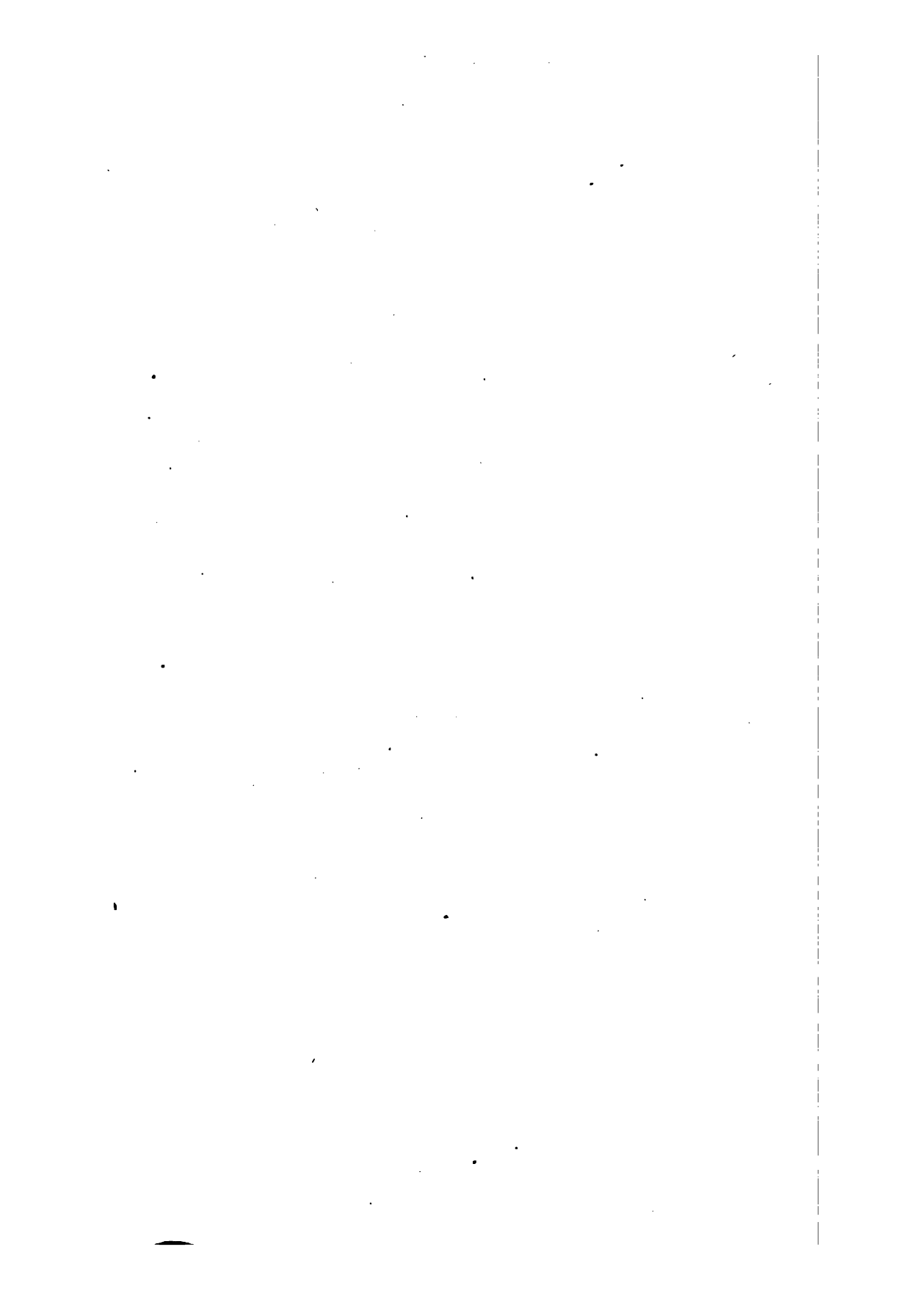
- Maestricht (Ville de), 16. — Montagne St-Pierre, 31. — Pont, 54. — Coup d'eau, 47. — Recette, 23. — Manufacture de terres cuites, 44.
- Maff, seigneurie, 50.
- Maibelle, seigneurie, 49.
- Mambes, ruisseau, 86.
- Manège de Liège, 89.
- Malle, 22. — Seigneurie, 80.
- Malone, bois, 93. — Coup d'eau, 73. — Mine de plomb, 68. — Seigneurie, 73.
- Marbais (Église de), 93. — Seigneurie, 48.
- Marché (Cloître à), 61.
- Marchienne - au - Pont (Droitures du prince à), 26. — Mine de houille, 42, 45. — Seigneurie, 86.
- Marcinelle, bois, 92. — Seigneurie, 50.
- Marck (Ad. de la), 17, 18. — Énard, 25. — Comte, 33.
- Marguerite (Houillère à Ste), 69, 76.
- Mariembourg (La terre de), 28. — Limites, 69.
- Mariengard (Couvent de), 24.
- Marihaie (Houillère de), 70, 78, 81.
- Marneffe, seigneurie, 52, 80.
- Marsine, seigneurie, 51, 86.
- Mayeur (Grand), 71.
- Mecherolde (Cour de), 16.
- Médecin, 39.
- Meeff, recette, 53. — Seigneurie, 50.
- Mehagne (Coup d'eau sur la), 54.
- Melin (Surcèants de), 59. — Seigneurie, 50, 51, 95.
- Melle (Seigneurie d'elle), 81.
- Mense épiscopale, 59, 82, 83, 89.
- Mettecoven, seigneurie, 48.
- Mettet, bois, 30. — Toulieu, 36. — Seigneurie, 91.
- Meules de moulin (Fabrication de), 82.
- Meuniers de Dinant, 44. — De Huy, 66.
- Meuse (Iles dans la), 67.
- Meusen, seigneurie, 50, 92.
- Millen, 22. — Abbaye, 44.
- Mines du pays, 33, 34, 79; de Couvin, 32, 84; de fer à Amay, 32; dans les Ardennes, 57; dans le baillage d'Amersœur, 71; à Mons, 66; à Polleur, 67; près Revogne, 30; à Seraing, 30; à Ghenck, 30; à Prayon, 31, 35; sous Hermalle, 37; au ban de Sart, 32; à la Sarte, 32; de plomb à Moha, 86; à Malône, 68; à Visé, 73; à Beaufays, 74; au ban de Theux, 75; de cuivre et acier au quartier de Franchimont, 67, etc.
- Moha (Mines au quartier de), 86. — Carrière, 70. — Terrain, 93.
- Monnayeurs, 17, 18, 55, 59, 75, 91, 95.
- Monsée (La), seigneurie, 89.
- Mont (Mine de fer à), 66.
- Montaigle, 27.
- Montigny, carrière, 85. — Seigneurie, 46, 48.
- Montjoie (Théodore seigneur de), 18.
- Morey, seigneurie, 18.
- Mosbeux (Rieu de), 36. — Usine, 62, 83.
- Moulin d'Asche, 79; d'Achel, 91; de Berlingen, 31; de la Boverie, 93; dans le duché de Bouillon, 43; de Chêné, 33; de Clermont, 26; de Curenge, 74; près St-Christophe, 37; d'Ensival, 65; en Gravioule, 37; de Grand-Rechain, 76; des Grandes Oies, 79; de Hamont, 91; de Heppenart, 38; de Huy, 18, 66, 81; de Lowège, 16; de Maceseyck, 17, 73; de Prayon, 35; de Rulingen, 31; de Seraing, 22; de Spa, 45; de Stockem, 33; de Verviers, 26, 73, 83; de Wanze, 31; de Winamplanche, 65.



- Mostou d'or (Maison du), 40.  
Munsterbilsen (Monastère de), 15.
- Mandrin (Eglise de), 61. — Seigneurie, 52.
- Naye (Pêcherie de La), 21.
- Nederpelt (Coup d'eau à), 47.
- Neer (Usine à), 44. — Seigneurie, 71, 94.
- Neeroeteren (Echevins de), 67.
- Neville (La) à Avroi, 17.
- Niel, seigneurie, 84, 87.
- Ninane, seigneurie, 62.
- Nivelle-sur-Meuse (Pêcherie de), 21. — Justice, 22, 24, 28. Pâturages, 23. — Ile, 23. — Barque marchande, 43. — Carrière, 60. — Seigneurie, 50, 68, 71.
- Noirfontaine (Aisemences de), 32. — Seigneurie, 34, 70.
- Nolisoul (Coup d'eau à), 27.
- Noullevaux, 55.
- Novale à Revogne (Droit de), 64.
- Nymes, seigneurie, 28.
- Oba (Nonillères d'), 31.
- Oban (Coup d'eau près d'), 55.
- Olae, monastère, 48.
- Omalle, seigneurie, 51.
- Oneux (Tour à), 63. — Eaux pluviales, 63.
- Opaigne, seigneurie, 80.
- Op Glabeck, seigneurie, 94.
- Op-Heer, village, 61. — Seigneurie, 48.
- Op-Oeteren, seigneurie, 51.
- Orféverie, 44.
- Obert, évêque de Liège, 15.
- Othet, seigneurie, 50.
- Otreppe, seigneurie, 89.
- Ouffet (Tour d'), 30. — Seigneurie, 94.
- Ouffoa, seigneurie, 72.
- Pages (Maltre des), 40.
- Palhe, seigneurie, 51.
- Palais (Greffé des échevins au), 83. — Réparation, 42, 89. — Cave, 89. — Service, 40. — Place dans la galerie, 91, 93.
- Paillèle (Ruisseau de), 37.
- Paliseul (Halle de), 35. — Eglise, 53. — Coup d'eau, 56.
- Papeterie, 56.
- Passage d'eau à Andeane, 74.
- Prayon (mines à), 31, 35. — Coup d'eau, 34. — Pêche, 28.
- Pêcheurs (Les fiefs des) à Liège, 18.
- Pêcheurs de Nivelles et La Naye, 21, 24. — De Seraing, 22. — De Fronville, 25. — A Verviers, 26. — A Prayon, 28. — A Fraipont, 41. — A Engis, 87.
- Peelt (Surcédants de), 31.
- Perwez (Arbres du village de), 56. — Seigneurie, 51.
- Pétershem (Château de), 33.
- Peville, seigneurie, 89.
- Pirenge, village, 93.
- Pité, seigneurie, 52.
- Polleur (Eglise de), 40, 64. — Mine de fer, 67.
- Ponts, à Maestricht, 54. — A Hasselt, 54. — De Hodimont, 58. — A Liège, 64. — A Huy, 36.
- Porlée de Remouchamps, 23.
- Postes (Service des), 85, 86, 88, 91.
- Poteries (Fabrique de) à Dinant, 63.
- Poudre (Usine à), 26.
- Prêcheurs (Eglise de FF.), 71.
- Prume (L'abbaye de), 17, 18.
- Quaet-Mechelen, seigneurie, 51.
- Queue-du-Bois, seigneurie, 49, 72.
- Récollets (Eglise des), 77.
- Reid (Eglise de la), 40. — Seigneurie, 51.
- Remy (Rivage de St.), 70.
- Rene à Seraing (Ruisseau de), 77.
- Reppel (Seigneurie de), 28.

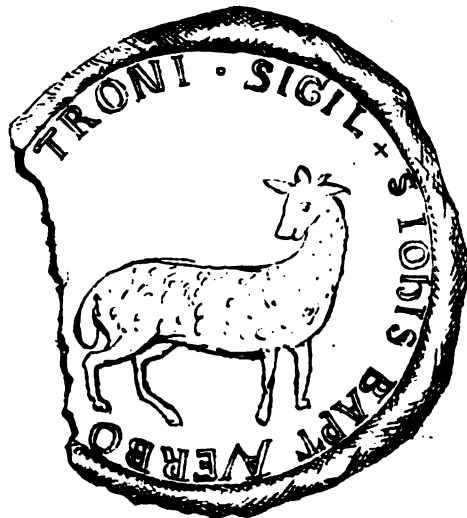
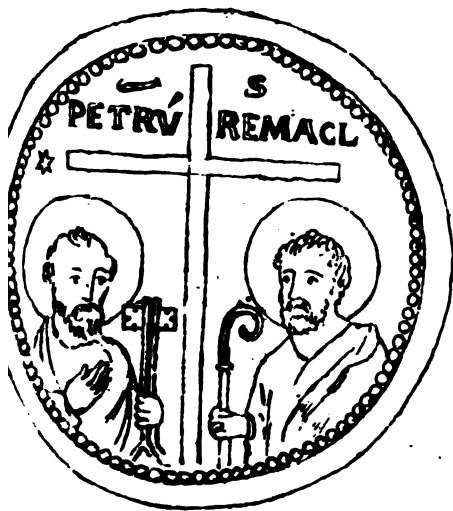
- Reux, seigneurie, 51.  
Revogne, 27. — Eglise, 92. — Justice, 64.  
Riems, seigneurie, 48, 95.  
Rivières (Record des), 24.  
Rochefort, 27.  
Roggel (Maitre d'école à), 63. — Seigneurie, 72.  
Rosmeer, seigneurie, 91.  
Rothem (Iles de la Meuse à), 67. — Seigneurie, 72.  
Rulingen (Maison de), 46. — Moulin, 31.  
Rullocoven, seigneurie, 84.  
Ruremonde (Couvent de Mariengard à), 24.  
Ruysbroeck (Cl. de Wüthem seigneur de), 28.  
  
Salpêtre, 30.  
Sambre et Meuse (Mines dans), 57.  
Sansaru (Aisements de), 32.  
Saules (Tonte des), 22.  
Sart (Incendie de), 45. — Eglise de N.-D., 56. — Halle, 62. — Bois, 56. — Coup d'eau, 32. — Carrière, 80. — Chasse, 29. — Eaux, 57. — Seigneurie, 95.  
Sarte (Mines à la), 32.  
Semoy, rivière, 38.  
Sépulchrines ou dames anglaises, 65, 69.  
Seraing, bois, 19, 21, 25, 34. — Mines, 30. — Surcéants, 22. — Eglise, 81. — Cimetière, 94. — Houillère, 75. — Jardin de S. A., 87. — Chasse, 26.  
Serrurier, derrière le Palais, 46.  
Sessenhoven (Terres de), 93.  
Séverin (Limites de la seigneurie de St.), 90.  
Simplovoir (Eglise de), 17.  
Solemé, seigneurie, 48.  
Sokeheit (Ruisseau de), 37.  
  
Soumagne (Eglise de), 17. — Houillère, 67. — Seigneurie, 51, 86.  
Sous (Valeur du), 56.  
Spa, débit des eaux minérales, 85. — Bouteilles, 64. — Eglise, 42. — Hôpital, 41. — Carrière, 38. — Moulin, 45. — Chemin, 61. — Bois, 29.  
Spixhe (Forge à), 61.  
Spontin, 27.  
Spy, seigneurie, 44.  
Staneu (Bois de), 15, 25.  
Stavelot (L'abbé de), 15.  
Stembert (Fabrique des meules près), 82.  
Stevort (Limites de), 82, 90. — Seigneurie, 52.  
Stockem (Baillage de), 28. — Drossarderie, 64. — Château, 31. — Moulin, 37. — Iles, 55, 67.  
Stry (Bois de), 30.  
Surilemez, seigneurie, 51, 86.  
  
Tailermon, rivière, 15.  
Tanneurs de Hasselt, 53, 74.  
Tarsinne (Ruisseau au fond de), 65.  
Tavier, seigneurie, 42.  
Terres cuites (Manufacture de), 44.  
Testament de G.-L. de Berghes, 85.  
Theux (ban de), 15. — Mines, 75. — Eglise, 40. — Carrière, 53, 69. — Forges, 43, 90. — Bois, 58. — Drapiers, 80. — Dominicaines, 80.  
Thier-St-Gille, 21, 22.  
Thosée (Bois de), 30. — Seigneurie, 91.  
Thorn (Abbesse de), 67, 78.  
Thourinne, seigneurie, 51, 94.  
Thuin (Avouerie de), 43.  
Tihange (Droits du prince à), 32. — Seigneurie, 75, 78.  
Tongres (Rentés à), 16. — Franchise, 93. — Foulerie, 79.  
Toulieu du Pont-des-Arches, 38. — A

- Liège, 26. — A Dinant, 26. — A Mettet, 36.  
Traducteur-juré, 89.  
Troisfontaines, seigneurie, 89.  
Trond (L'abbé de St), 16, 50. — Drapiers, 45. — Franche cave au vin, 45.  
Trooz, seigneurie, 86.  
Ursulines de Huy, 73.  
Usuriers et lombards, 24.  
Val-St.-Lambert (Abbaye du), 18, 19, 22, 24, 81.  
Vaux et Borset, 33.  
Vaux-sous-Chèvremont, coup d'eau, 53; Arène, 68.  
Vecquée (Bois de la) à Seraing, 19, 21, 25, 31.  
Verdun (Robert, évêque de), 16. — Jean, 17.  
Verlaie, seigneurie, 48.  
Verrerie, 64, 76.  
Verrières, 44.  
Verviers (Bois du ban de), 20. — Fonderies, 53, 64. — Coups d'eau, 60, 69, 73. — Moulins, 26, 83. — Drapiers, 73. — Vente du drap, 84. — Eglise, 38. — Hôpital, 58. — Récollets, 58. — Mine de fer, 60.  
Canal, 83. — Terrain, 79, 80. — Eaux pluviales, 61.  
Vesdre (Rivière de), 26, 33. — Navigation, 70. — Pêche, 28. — Coups d'eau, 36, 45.  
Vieux-Jones (Commanderie des), 55.  
Vieux-Waleffe, seigneurie, 52.  
Villers-l'Evêque, seigneurie, 94.  
Vin (Franche cave au), 45.  
Vinalmont (Mine de houille à), 55.  
Visé (Mine de plomb à), 73.  
Vorssem, seigneurie, 52.  
Walburge (Mine de houille à Ste), 65, 66.  
Waleffe-St-George, 52.  
Waleffe-St-Pierre, seigneurie, 52.  
Wanhonriwe (Bois de), 76.  
Wanze ( Forge et moulin à ), 31. — Houillère, 68.  
Wanzoule (Mine de houille à), 55.  
Waretz-le-Vesque, 53.  
Warnant-Dreye, seigneurie, 52.  
Warzée, seigneurie, 52, 71.  
Waulsor, 27.  
Wellen (Seigneurie de), 15.  
Weltwesel et Kessel (Office de Mayeur à), 83. — Seigneurie, 73.  
Wideux (Seigneurie de), 53.  
Wihogne, seigneurie, 52.  
Willer, seigneurie, 91.  
Winamplanche (Moulin à), 65. — Seigneurie, 51.  
Wistherck (Moulin banal à), 67.  
Xhenceval, seigneurie, 88.  
Xhos et Crossée, seigneurie, 83.  
Zepperen (Avouerie de), 42.  
Zutendael, (Mines à), 50. — Seigneurie, 87.



1911  
JAN 10 1911  
LIBRARY  
UNIVERSITY OF CALIFORNIA  
BERKELEY





LIBRARY  
ASHP, LENOX  
TILDEN FOUNDATION



# ROCKELINGEN SIVE RUCKELINGEN

EN FRANÇAIS

## ROCLENGE

PROVINCE DE LIMBOURG.

**Trois diplômes du XII<sup>m</sup> siècle.**



Nous devons à l'obligeance de M. le chanoine bibliothécaire Joris la connaissance de trois diplômes : les deux premiers de 1166 et le troisième de 1173, dont les originaux reposent aux archives de l'abbaye d'Averbode et qui sont en outre transcrits au chartier de ce monastère. (Perg. fol. 240 et suivants.)

Ces documents sont dignes sous plus d'un rapport de l'attention des archéologues et nous nous permettons d'accompagner leur publication d'une courte notice historique.

Il s'agit tout simplement d'un fief converti en alleu, situé à Roclenge appartenant anciennement à la mense spéciale du monastère de Malmedy et que l'abbé de Stavelot cède à l'abbaye d'Averbode, après avoir recupéré le fief des mains du comte de Namur.

Ce comte de Namur, dont émane le premier diplôme, est le

célèbre Henri dit l'aveugle, tout à la fois le dernier de la 1<sup>re</sup> race des comtes de Namur et le premier de la 2<sup>e</sup> race des comtes de Luxembourg par la mort de Conrard II (1136), ce bouillant guerroyeur dont Wibald de Stavelot se plaint tant dans ses lettres et qu'il finit par réconcilier avec les comtes de Los et de Dasbourg (1).

Pour expliquer l'intervention de ce comte dans ces actes et fixer l'étendue des termes : *omnia quæ mei juris essent* du premier diplôme, il est nécessaire de remonter la source des âges de la Principauté de Stavelot.

Les comtes de La Roche étaient devenus les avoués héréditaires de l'abbaye de Stavelot (2) ; ce comté était passé par les femmes (3) dans la famille Namuroise sur la tête de Henri I fils d'Albert II et frère d'Albert III comtes de Namur, ce comte fameux qui seul, debout dans son donjon, résista à tous les puissants fondateurs du *Tribunal de la Paix* (1081) ; et dont l'historien Foulon, si grave d'ordinaire, mais copiant une de ces amplifications si communes au 13<sup>e</sup> siècle, nous a laissé le burlesque épisode du siège de La Roche et de son cochon gras.

(1) Epistol. Wibald. ap. Martene. ampliss. Collectio II. epist. 204, 260, 277, 282 et 84. Et apud Jaffé : Bibliotheca rerum german. t. I.

(2) Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot, page 162.

(3) M<sup>r</sup> Borgnet (Histoire de Namur page 25) dit : « Henri devint comte de Durbuy et de La Roche par sa mère. » Cet estimable auteur se reporte probablement au mariage d'Albert II avec Théodelinde, fille de Gothelon I duc de Lorraine. — Le savant Ernst (histoire de Limbourg. II. 108), veut que ce soit par le mariage d'Albert III avec Roelende ou Ide, veuve de Frédéric, comte de La Roche, parce qu'il prétend (II, 97 et 161) que ce comte Henri de 1081 est le *fils* et non le *frère* d'Albert III. Bertholet (histoire de Luxembourg III. 296) partage cette opinion, mais il fait de notre Henri le premier comte connu de La Roche. — Nous pensons avec M. Borgnet et de Marne (histoire de Namur III et 129) que cet Henri fut le *frère* d'Albert

Ce comté, devenu un apanage des cadets de Namur restreint aux hoirs mâles de l'apanagiste, après Henri I fut successivement tenu par Albert III, comte de Namur son frère; par Henri II second fils d'Albert III, puis retourna à Godefroid comte de Namur (1) et enfin à Henri l'aveugle, son fils. M. Borgnet, il est vrai, à la page 39 de son histoire nous dit qu'Henri l'aveugle succéda à son père Godefroid dans le comté de Namur (1139), mais qu'*antérieurement*, il avait recueilli de son oncle Henri II l'héritage du comté de La Roche. C'est une erreur qui tombe devant ces deux faits : Henri II a survécu à Godefroid son frère (2), et ensuite Godefroid lui-même a été comte de La Roche (3). Il y a plus, Henri l'aveugle et Henri II son oncle figurent ensemble dans des lettres de Wibald des 14 août 1148 et 9 août 1150, ainsi onze ans après la mort de Godefroid (1139). De Marne (page 164) fait également mention de ces deux Henris (4).

III; mais quant à la transmission de La Roche, les manuscrits de Stavelot portent : *Hic Henricus (filius Albertis comitis Namurcensis) per filiam Hyrdem, nuptiis sibi sociatam, factus erat Rupensis et Durbucensis comes, qui sine prole obiit. Apud Martene, Voyage littéraire, II. 162.*

(1) Henri II eut cependant 3 enfants : Henri mort jeune (Potestat MS. Paratitla jurium Stabul. page 19), Frédéric archidiacre de St-Lambert à Liège et Mathilde, mariée en premières noces à Théodoric de Vaillancourt et ensuite à Nicolas d'Avesnes. (Chron. Alberici. apud Leibnitz page 353. Alberic donne erronément à Henri le nom d'Albert dans ce passage, mais à la page 351 nous voyons : *Comes Godefridus de Namurco et Comes Henricus de Rupe fratres.*)

(2) Lettre de Wibald de 1147. *Henricus comes de Rupe. Martene l. c. II. 123, ep. 84.* — Wibald als Staatsmann apud Jansen, page 90. J.

(3) Il figure parmi les témoins du diplôme de Wibald du 5 juin 1158 : *Godefrido de Rupe advocato stabulensi.* Polain, Recueil des ordonnances de Stavelot page 24.

(4) Epistola 87 apud Martène et 104 apud Jaffé anno 1148. Wibaldus

Il est à présumer que **Wibald** qui avait beaucoup à se plaindre de **Henri de La Roche** aura fait signer le diplôme de 1138 par **Codefroid** le suzerain, le comte de Namur, d'autant plus que l'apanage devait hientôt retourner à sa souche.

Quoi qu'il en soit, c'est bien en qualité d'avoué de l'Église de Stavelot qu'**Henri** l'aveugle délivre la charte qui nous occupe. Mais quels étaient les droits dont parle le diplôme ?

D'abord, au pays de Stavelot, ces deux anciennes règles du droit féodal étaient en vigueur (1) : « In distractionibus et alienationibus rerum Ecclesiasticarum requirebatur advocatorum consensus. Si donationes aut restitutiones fierent Ecclesiis eas illi ratas habeant. Et encore : Fundationes, donationes a fidelibus seu abbatibus factas Ecclesiis, majoris fidei gratiâ acceptare et confirmare (2). L'intervention de l'avoué était donc ici nécessaire.

Ensuite, dans beaucoup d'églises, les avoués avaient la troisième part soit des revenus soit des biens pour la défense du pays (3). Au X<sup>e</sup> siècle, il en fut de même au pays de Stavelot et Potestat nous fait le dénombrement, dans trois chapitres, des

Henrico Rom. Regi, *in fine* : Quicquid vero super hoc vestra curia judicaverit nobis et Domino Henrico Leod. episcopo et *Henrico* comiti Namurcensi et *Henrico* comiti de Rupe, advocato Stabulensi per litteras vestras significare dignomini—et Epist. 279 Martene, et 299 Jaffé, anno 1150. Henri évêque de Liège à **Wibald** : Comes enim de Rupa *Henricus* treugas illas quas per manum comiti Namucensis (*Henrici*) firmavera — et enfin epist. 284 Martene et 300 Jaffé anno 1150 oct. dec.

(1) Études historiques I. c. page 139.

(2) Paullini de advoc. monast. p. 14. Syntag. rerum Germ. p. 546.

(3) Chapeauville I. 248. Notger divise les biens en trois parts : Tertiam militibus qui Ecclesias armis protegerant. — Règlement des avoués de Prum. (Bertholet, hist. de Luxembourg III, 331).

biens ressortissant aux voueries de Stavelot, de Malmedy et de la mense abbatiale et dans le chapitre 14 il leur assigne le tiers des biens (1). Nous ne trouvons pas, il est vrai, dans l'énumération des terres cédées à l'avoué, le fief de Roelenge, mais un passage du chapitre 18 du premier traité mentionne les *bona Hasbariae* et l'on sait que Roelenge faisait partie de l'archidiaconat de la Hesbaye.

D'un autre côté, les avoués ne pouvaient disposer de ces biens sans le consentement des monastères ; car ils relevaient des abbés de Stavelot non seulement les biens mais l'avouerie même, ce que firent entre autres les Empereurs Charles IV 20<sup>e</sup> avoué et Wenceslas 22<sup>e</sup> avoué de Stavelot (2).

Passons maintenant à l'examen des diplômes.

Dans le premier de Henri, qui est d'une bonne et meilleure latinité que celle des autres qui émanent cependant d'Erlebald,

(1) MS. Potestat. Paratitla jurium Stab. Eccles. chap. 16, 17, 18 et chap. 14. 1<sup>o</sup> Advocato erogatio 3<sup>o</sup> partis suorum omnium bonorum quæ de facto secuta est. 2<sup>o</sup> Et dum petitione abbatis veniet, 2<sup>am</sup> partem de his quæ de illa instantia accreverit, recipiet.

(2) Martène, Voy. littéraire II, 167, 168. Villam nostram Marchiæ relevaverimus ab abbate et monasterio Stabulensi et cætera bona quæ ab eis tanquam Comes Rupensis tenemus, ad instar prædecessorum nostrorum comitum Rupensium (1384) — Et Martène : Imperialis Stabul. mon. jura propugn. pag. 35. Item, l'an 1346 Messire Charle eluy roy des Romains... a relevé de M<sup>re</sup> l'abbé Hage de Stavelot la ville de Marches... item le fons de Famen.. item la Woweris de Stavelot... Item Ghroueberbe et *entièrement tout oultre* que il tient du dit abbé de Stavelot — au pays de Stavelot, *les pleins fiefs ne pouvaient être aliénés sans le consentement du Prince*. Coutume rapportée dans l'Édit du 19 mars 1685, § 19. Apud. Polain l. c. page 166; or Roelenge était plein-fief en main de l'avoué et arrière-fief en mains des possesseurs.

le frère de l'illustre Wibald, un des plus brillants écrivains du XII<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons à signaler, outre les noms des témoins qui sont connus, que ces mots : *in electione Domni Alexandri Episcopi II.*

Le diplôme porte la date de 1166 ; or Alexandre fut élu évêque de Liège en 1164 selon Foulon et 1165 selon Alberic(1). Il mourut en 1167 ou 1168. La seule explication plausible de ces mots *in electione* est celle ci : L'évêque était élu par le chapitre de Saint-Lambert et il portait ce nom d'Élu jusqu'à ce qu'il ait reçu l'investiture du Pape par la crosse et les regales de l'Empereur par l'épée, le tout aux termes du concordat de Worms de l'an 1122 (2).

Alexandre, l'élu du chapitre, l'ami de l'Empereur, n'avait été confirmé que par l'anti-pape Paschal ; Henri l'aveugle, qui avait déjà porté comme compétiteur d'Alexandre au siège de Liège, Raoul de Zœringen, fils de l'une de ses sœurs, et qu'il réussit du reste à faire élire à la mort d'Alexandre (3), Henri ne voulait probablement pas reconnaître Alexandre dans un acte personnel, nous disons dans un acte personnel, car il a signé comme témoin l'acte de fondation du couvent d'Heinsberg donné le 13 mars 1165 par Alexandre II évêque de Liège (4).

(1) Foulon. hist. Leod. compend. pag. 76 et chron. Alberici ap. Leibnitz pag. 344. Selon la différente supputation des années.

(2) Polain. Histoire de Liège I, 24, où ce savant cite en note les recueils qui contiennent ce concordat.

(3) Alberici chron., l. c. page 349, apud Leodium electus est (1168) in Episcopum Rodulphus, mediante avunculo suo Comite Namurcensi Henrico.

(4) Apud Lacomblet, Urkunden für die Geschichte des Niederrheins

Nous ne donnons pas l'empreinte du sceau de Henri l'aveugle qui est bien connu et qui se trouve entré autres dans les remarques qui précèdent le tome VI de l'histoire de Luxembourg par Bertholet, page X, n° XVII et Tabula 10.

Les deux autres diplômes sont de l'abbé Erlebald : le dernier résume les deux premiers, il parfait la donation d'Averbode en changeant le fief en alleu et sous la double condition : de célébrer deux anniversaires qui furent réellement fondés (1); et de payer au couvent de Malmedy, selon le deuxième diplôme un denier d'or de monnaie publique, qui est changé dans le 3<sup>e</sup> diplôme en cinq sous de monnaie liégeoise; le tout sous la sévère clause comminatoire de la peine du retrait en cas de non exécution (2). Enfin il se termine par l'acte habituel de confraternité entre les deux abbayes.

Ce dernier acte est surtout précieux par les sceaux qu'il porte et dont nous donnons ici les empreintes.

Le plus intéressant est certainement celui d'Erlebald : *Erlebold, Dei gratiâ, stabulensis abbas*. Il représente Erlebald même avec la crosse abbatiale et tenant de la main gauche les livres saints. Il est en tous points conforme aux sceaux de cette

1. 281, n° 409. Ce diplôme porte : hæc confirmata sunt in celebri curiâ nostrâ Leodii et testes idonei supputati quorum hæc sunt nomina... Henricus comes Namecensis.

(1) On lit dans l'ancien nécrologe d'Averbode du XIII<sup>e</sup> siècle; *Pridie kal. Martii commemoratio Fratrum Malmundariensium* et XIV Kal. Augusti *commemoratio Wibaldi abb. Stabulensis*.

(2) Cette condition qui paraît exorbitante est empruntée à cette vieille maxime : *Juxta legale et antiquum dictum : Qui negligit censum perdat agrum*. Capitulaire de Charles le Chauve de 846 apud Baluze II, 37, et elle était passée dans la coutume de Stavelot sous le nom de *Deminement*. Coutumes. Chap. V, art. 37 et 38.

époque et spécialement à ceux des archevêques de Cologne au XII<sup>e</sup> siècle (1).

Après avoir noté la forme ogivale de ce sceau, ce qui doit surtout attirer l'attention des archéologues, c'est la cuculle dont Erlebald est revêtu.

Le *cucullus* de Juvenal (VI, 118), devenu sous la plume de Saint-Jérôme et des auteurs ecclésiastiques la *cuculla*, que les uns dérivent du grec *κυκλος* (cercle) et d'autres, avec plus de raison de *κουκουλλιον*, signifie un cornet d'épicier et donna son nom au bonnet de même forme dont se servit d'abord le bas peuple de Rome. Cette coiffure passa dans les mœurs publiques, s'allongea jusqu'aux épaules, devint le camail ou la cape (*capitium quod capit pectus*. Varron IV, 30) fut portée, selon Cassien, par les moines d'Égypte dans cette forme et enfin adoptée par St-Benoit. Jusqu'ici on est d'accord. Mais comme le fondateur de l'ordre de St-Benoit (540) ne prescrivit ni la forme de la cuculle ni l'étoffe dont elle devait être faite, cet habit varia beaucoup, même après la célèbre réforme et l'uniformité à laquelle Benoit d'Ariane (817) l'astreignit.

Le sceau d'Erlebald, nous montrant un abbé portant crosse sous la cuculle (2) nous permet de fixer la forme de cette soutane

(1) Cependant une bulle, bien conservée avec le sceau, qui repose aux archives de Dusseldorf, donnée par le Pape Victor IV à Parme le 16 des Calendes d'août indiction X, l'an 1164, le III de son Pontificat, accorde à l'abbé Erlebald l'autorisation de porter, dans la solennité des principales fêtes, l'anneau, la mitre, la dalmatique et les sandales (*annulum, mitram, dalmaticam et sandalia*). Notice de M. Gachard dans le tome XXI des mémoires de l'Académie. Études historiques sur Stavelot, pages 286-287.

(2) Voir les sceaux de ces archevêques aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle. Apud Lacomblet *Urkundenbuch ad calcem tomi II*, d'où est pris le sceau d'Arnoul II, l'ami de Wibald, dont nous donnons l'empreinte.



chez les moines de la Belgique du septième au treizième siècle. En effet, nous connaissons la forme de la cuculle de S. Remacle que le savant Martene a trouvé à Stavelot et dont il a reproduit l'image en l'accompagnant des réflexions suivantes (1) : « La forme de la cuculle est semblable à celle des anciennes chasubles, c'est-à-dire, qu'elle couvre tout le corps et qu'il n'y a pas de manches, avec cette différence qu'il y a au-dessus un petit capuce pointu, qui y est attaché; ce qui confirme ce que dit St-Isidore dans son livre des étymologies : *Casula est vestis cucullata, per diminutionem a casâ, quod totum hominem tegat*; et l'abbé Theodemare dans sa lettre à Charlemagne : *Cucullam nos esse dicimus quam alio nomine casulam vocamus*. C'est le plus précieux monument d'antiquité que nous ayons en ce genre et il m'a paru si respectable que j'ai cru faire plaisir aux lecteurs de le représenter ici. » Voilà donc la cuculle du VII<sup>e</sup> siècle.

Dans le même ouvrage (page 63), Martene nous donne encore le portrait du moine Rodulphe, copiant un manuscrit de Saint-Augustin et portant l'ancien habit monastique des religieux de Saint-Waast.

Or, le manuscrit en tête duquel figure Rodulphe est du neuvième siècle, et sa cuculle ressemble beaucoup à celle d'Erlebold. Elle a ses amples manches et n'en diffère essentiellement que dans la coupe du collier, qui ogivale dans l'habit d'Erlebold est cintrée dans celui de Rodulphe.

Le deuxième sceau : *Sigillum s. Johannis Baptistæ Averbodiensis Eccles. Patroni*, représente l'agneau de Jean-Baptiste, et n'a rien de particulier. Cet emblème est resté

(1) Voyage littéraire II, 134. Et Ghesquière Acta SS. III. 464. Et Mabillon Ann. Benedic. VI. 372.

jusqu'à la grande révolution dans les armes de cette célèbre abbaye.

Le troisième est celui de Stavelot ou de Malmedy, car les églises de ces deux monastères avaient été dédiées par St-Remacle à ses rois fondateurs, aux apôtres St-Pierre et St-Paul (1)

Ces armes changèrent plus tard et chaque monastère eut les siennes propres. (2)

Averbode conserve en outre les documents suivants concernant l'alleu de Roclenghe pendant le XIII<sup>e</sup> siècle.

1213. Louis, comte de Los, atteste qu'Arnould de *Ruckeldinge* a vendu à l'église d'Averbode : omnem terram quam de Ecclesiâ St Pauli in Leodio et de Ecclesiâ S. Odulphi in *Los*, ac omnem terram quam de curiâ de *Edinchoven* et de Egberto milite de *Bertshere* tenebat.

1218. Ludolphe, archidiacre de Liège, accorde aux habitants de *Rockeldinge*, avec le consentement du Joyen et du vesty de la mère église de *Marlines* (aujourd'hui *Marlinne*, en flamand *Mechelen*), le droit d'avoir un curé. Parochiani sibi eligent sacerdotem quemcumque voluerint sæcularem vel claustralem de sui prælati licentiâ, quem investito de *Marlinnes* præsentabunt qui eum sine difficultate recipiet et instituet ; qui etiam quia jam non in tribus Ecclesiis *Marlinnes*, *Pepingen* et *Rockelinges* sed tantum in duabus celebrare debet dabit de dote matricis ecclesiæ bonnuarium et  $\frac{1}{2}$  terræ arabilis in territorio de *Rockelinges* jacentis.

(1) Diplômes de fondation de 648, 680, 681, 675 et 744. Patronorum nostrorum Petri et Pauli. Polain, l. c. pages 1, 2, 5. Martene, ampl. coll. II. Pardessus et quantité d'autres diplômes.

(2) Études historiques, page 198. Délices des Pays-Pas, chap. IV, 202 et 204. Wappen calender de Nuremberg. Planche 83, pages 49 et 83.

1224. L'abbé de Floreffe avec deux autres arbitres choisis par l'évêque de Liège décide une contestation soulevée entre Averbode et l'église de Tongres : nempe, quod Eccles. Tongrensis solo et Eccles. Ewrebodiensi 107 marcas Leod. monetæ, quibus solutis, decima adjudicatur Eccles. Tongrensi.

1229. Arnould de *Rockeldingen* réclame le prix de la vente de 1213. Des arbitres nommés par l'évêque de Liège décident la question, et Arnoldus cedit omni juri suo.

1236. Jean, évêque de Liège, approuve la séparation de la chapelle de *Rockeldinges* de l'église mère de *Marlines*, et décide que le présentation du curé appartiendra à l'abbé d'Averbolde, qui dignum in conscientiâ eliget sive de suo collegio sive sæcularem eumque præsentabit investito de *Marlines*.

1240. Robertus Prior totusque conventus Eccles. de Insulâ B. Marice in Leodio ordinis Vallis Scholarium omme jus quod habebant ratione patronatûs in capella de *Rockeldingen* in manus D. Joannis abbatis et conventus de Averbodio libere et absolute reportant.

1258. Dame Mathilde de Ruccellingen donne *ad pitantiam post mortem suam* 2 1/2 bonniers de la terre d'*Egoven*. Dame Anne, sa fille, et *soror nostra* dit l'acte, donne 1 1/2 bonnier sous les cours de *Loon* et de *Zeppa*; et, enfin, Jutte leur parente donne aussi *ad pitantiam* au couvent d'Averbolde 25 verges de terre entre *Massenila* et *Megala* pour des anniversaires.

1264. Le prieur et le couvent des Écoliers à Liège ratifient l'acte de 1240.

1266. Henri Harloh, moine d'Averbode donne à l'abbé

Waltha et au couvent d'Averbode 10 bonniers et 8 verges de terre à Rockeldingès, un jardin à *Gothem*, un jardin à *Machlinia*.

1269. Le prieur et le couvent des Écoliers renoncent à tous droits sur Rockeldingen et promettent fraternité mutuelle au couvent d'Averbode.

Les biens situés à Roclenge se sont successivement augmentés et sont restés la propriété d'Averbode jusqu'aux jours de la Révolution française.

Malmedy, Février 1865.

D<sup>r</sup> ARS. DE NOUE.

**RESIGNATIO ALLODII DE RUCKELDINGE**  
**facta in manus Abbatis Stabulensis**  
**ad opus Ecclesiæ Averbodiensis.**

I.

*In nomine Sancte et individue Trinitatis Patris et Filii et  
Spiritus Sancti.*

Quia per decursum temporis caligante rerum paulatim memoria per oblivionis nebulam de rebus etiam nuper factis frequenter crescit contentionis materia a prudentibus in usum devocatum est quod si quid ad posterorum notitiam necesse est memoriter reservari scripto fideliter debeat commendari. Hinc est quod ego Henricus Namurcensis Comes tam futuris quam presentibus omnibus ecclesie sancte justitiam diligentibus litterali ymagine significo quod tres fratres ex liberiori familia Stabulensis ecclesia utpote Castellani Archemannus videlicet Adelardus et Franco ejusdem ecclesie terram in Rockeldine de me in feodo tenuerunt quam ipsi spiritu boni concilii instructi ad opus Averbodiensis ecclesie Michi resignaverunt et effestucaverunt. Eamdem etiam terram simili modo ad opus prefate ecclesie in manus Hertebaldi Stabulensis Abbatis reddidi et omnia quæ mei juris essent de eadem terra sub obtentu eterne remunerationis eidem resignavi. Ut autem hæc tam celebriter facta rata et inconvulsa ab omnibus posteris meis permaneant scripto memoris dicavi et auctoritate et imagine nostri sigilli confirmavi. Hujus rei testes Bruno Archidiaconus Benedictus decanus Sancti Johannis, Henricus prepositus hoyensis et Godefridus dux Lotharingie, Lodevicus Comes de Los Philippus de Alterive Anselmus de

Boneffia Godefridus de Werde Eustacius de Dummartin et fratres sui Otto Vastiadus. Bastinus Wilhelmus de Los. Acta sunt hæc anno dominice incarnationis M<sup>o</sup>C<sup>o</sup>LXVI<sup>o</sup>. Indictione XIII<sup>o</sup> regnante Frederico imperatore in clectione domni Alexandri episcopi in Christo feliciter amen.

## II.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Erlebaldus Dei gratiâ stabulensis abbas notum facio tam futuris quam præsentibus quod quidam de liberiori familia ecclesie nostre utpote Castelani nostri tres videlicet fratres Ertmannus Adelardus et Franco terram Stabulensis ecclesie quam in Rockeldinges de Henrico Comite Namurcense in feodo tenebant in manu predicti comitis resignaverunt quam nempe comes simil modo *mihi resignavit* hac condicione ut ego predictam terram averbodiensi ecclesie traderem pro remedio peccatorum fratris mei bone memorie Wibaldi abbatis et meorum et ut annuatim aniversarius noster in eadem ecclesia fiat et pro animabus prædecessorum predictorum fratrum ita quidem ut singulis annis pro predicto allodio aureum denarium publice monete solveret prædicta Averbodiensis ecclesia ecclesie malmundariensi ad quam idem allodium antiquitus pertinuisse dignoscitur et sic allodium predictum in quietâ pace possidet. Hujus rei testes sunt Henricus Stabulensis decanus Albertus malmundariensis decanus Symon Stabulensis prepositus Cuono Malmundariensis prepositus Albertus camerarius Anselmus Libertus. De Laycis vero Allardus Villicus Stabulensis Franco Villicus Malmundariensis Alardus et Bakluinus de Waimes et quamplures alii ecclesie fideles. Acta sunt hec anno dominice incarnationis M<sup>o</sup>C<sup>o</sup>LXVI<sup>o</sup> indictione XIII<sup>o</sup> in Christo feliciter. Amen.

## III.

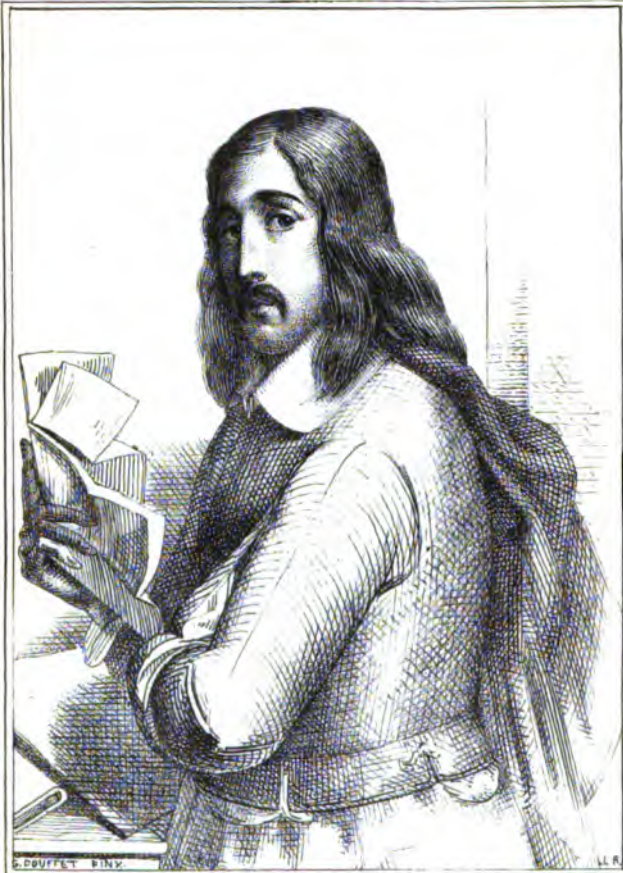
In nomine sancte et individue Trinitatis. Erlebaldus dei gratia Stabulensis Abbas successoribus suis in perpetuum. Notum facimus tam futuris quam presentibus quod quidam de familia liberiori ecclesie nostre utpote Castelani nostri tres videlicet fratres Erchmannus Adelardus et franco terram Malmundariensis ecclesie quam in Ruckeldenges a Henrico Comite Namurcense in feodo tenebant in manu prædicti Comitibus resignaverunt quam

comes qui idem beneficium a predecessoribus nostris et nobis ab antiquo jure beneficii tenebat simili modo in manus nostras resignavit et exfestu-  
cavit hac conditione ut nos predictam terram Averbodiensi ecclesie trade-  
remus. Communicato itaque fratrum meorum Malmundariensium speciali-  
ter concilio ad quorum possessionem illud allodium pertinebat predice  
Averbodiensi ecclesie terram illam tradidimus. Et ut firmiter et stabilius  
illam possideret singulis annis pro predicto allodio V solidos leodienses  
monete malmundariensi ecclesie in passione apostolorum Petri et Pauli per-  
solveret et sic allodium illud in quiete pace ecclesia illa possideret predic-  
tos autem solidos V dabunt pro eo beneficio quod comes in manus nostras  
resignavit. Quod si de terris colonorum meorum qui mansus nostri sunt  
aliqua pecunia sua s... acquisierint vel emerint et ecclesia nostra per  
succedentia tempora pecuniam emptionis reddere poterit vel voluerit  
Averbodiensem ecclesiam pecuniam suam sine omni usura a nobis reci-  
piet. Et debitam pensionem quam hactenus coloni dominis suis persol-  
vebant aut eadem terra debet vel debuit predicta ecclesia nostre ecclesie  
videlicet malmundariensi future et sine ulla contradictione persolvat.  
Predictas autem conditiones si ex integro sicut scripte sunt Averbodiensis  
ecclesia malmundariensi Ecclesie per succedentia tempora sive negligentia  
sive malitia hominum quæ nostris temporibus nimis excrevit non obser-  
vaverit et superscriptum censum V videlicet solidos statuto tempore non  
persolverit ex tunc ecclesia malmundariensis abbatem Averbodiensis ec-  
clesie qui pro tempore fuerit legitime per XIII et XIII et XIII dies ad  
satisfactionem iudicio hominum nostrorum eorum maxime qui trecensus  
nostros solverit evocabit. Quod si ad vocationem venerit et de negligentia  
satisfecerit ex iudicio hominum meorum compositio satisfactionis in ma-  
nus abbatis stabit. Si autem quod absit venire contempserit totum benefi-  
cium quod a nobis et a Namurcensi comite et ab hominibus nostris  
Adelino Erchmanno et Franco acceperunt nobis adjudicari faciemus et  
ex tunc sine ulla contradictione totum allodium nos et ecclesia nostra  
possidebimus. Præterea silendum non est quia ecclesia nostra ecclesiam  
illam tamquam sororem in corporali et spirituali societate suscepit filiis-  
que illius universa beneficia sua communicavit illa quoque e converso in  
memoriale dilectionis similia nobis rependens abbatum et fratrum eccle-

sie nostre anniversarium nihilominus quoque suorum ibidem solempniter celebrabit. Hec quoque tam libere a nobis facta ut rata in perpetuum et inconvulsa permaneant ad posterorum notitiam scripto transmittere curavimus. Testes quoque qui affuerunt subscribi jussimus et sigilli nostre et ecclesie nec non et ejusdem ecclesie Averbodiensis impressione roboravimus. Actum est hoc in monasterio Malmuldariensi V nonas martii anno dominæ incarnationis M° C° LXXIII indictione III regnante Domino Frederico Romanorum imperatore Augusto Coloniensium antistite Philippo Anno V° ordinationis nostre XIII. Testes de fratribus qui interfuerunt hii sunt Albertus decanus Herebrandus subdecanus Bovo prepositus Cuono prepositus Liebertus Albertus Camerarius Poppo Guarnerus. De fratribus Averbodiensis Ecclesie Elbertus Emmilinus et domnus Philippus abbas de Parcho in Christo feliciter. Amen.



NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION



*Handwritten signature in cursive script, possibly reading 'H. L. Love'.*

# LE 3<sup>ME</sup> VALDOR

## Callographe de Louis XIV.



Florent le Comte, le premier, signala dans les termes suivants les travaux de cet illustre graveur : « Valdor a gravé quelques paysages dans le goût d'Hollar, il a fait beaucoup de son invention et d'après Michel Pontianus. (1). » Il ajoute p. 331, « Valdor fut l'un des plus grands médaillistes de son siècle (2). »

A ces données, Saumery dans ses *Délices du pays de Liège* joignit divers détails que reproduisirent la plupart des biographes, en confondant ainsi que ses confrères les productions de nos trois graveurs homonymes.

Le dernier de ceux-ci exécuta comme œuvre capitale un in-folio intitulé *Les Triomphes de Louis le Juste*, Paris, 1649, travail très-remarquable, d'une grande valeur artistique et fournissant quelques détails sur la vie de son auteur. Cette belle création dont Saumery ne parle pas, n'a jamais été décrite à notre connaissance.

(1) Le Comte confond ici les productions des deux derniers Valdor ; le frontispice des œuvres de Bellarmin, composé par M. Pontianus fut gravé par le second Valdor. Voyez son œuvre au n° 50.

(2) *Cabinet des singularités*, 1702, tome 3, p. 350.

En 1788 de Villenfagne la signala dans son *Discours sur les artistes Liégeois* et le premier indiqua de même la collaboration de l'illustre Pierre Corneille à cet élégant recueil.

En 1789 Basan dans son *Dictionnaire des graveurs* en parla ainsi : « Jean Valdor, né à Liège en 1602, à gravé en France, sur ses propres dessins, une partie des planches qui ornent le livre intitulé *Les Triomphes de Louis le Juste*, imprimé en 1637. » Cette dernière date est inexacte ; on verra que la première l'est probablement aussi.

Ce long silence sur un livre si intéressant est fort étrange vus l'époque, l'éclat de la scène où brilla notre artiste et la valeur de son œuvre, une des plus belles publications que jamais graveur ait entreprise et au succès de laquelle voulurent s'associer les plus grandes célébrités littéraires de la France, qui exaltèrent à l'envi les talents de Valdor.

Fulzli la cita à son tour en 1818 dans son *Allgemeines Künstler-Lexicon*.

On s'étonne de ne rencontrer ni le nom, ni l'œuvre de notre compatriote dans l'*Histoire de la gravure en France*, par Duplessis, Paris, 1861. Surtout lorsqu'on voit figurer dans ce travail, couronné par l'Institut de France, Jean Valdor, élève de Wierix, Edelinck, Michel Natalis et d'autres graveurs Belges. Il faut sans doute attribuer cette omission à l'excessive rareté du livre de Valdor.

On ne connaît rien de la première jeunesse de notre graveur, ni de ses études ; on a cependant tout lieu de croire qu'il eut son père pour premier maître. Le Comte ayant dit « qu'il grava d'après Hollar, » Saumery écrivit « qu'il le prit pour modèle. »

Ces assertions ne prouvent toutefois pas que Valdor fut l'élève de Hollar, lequel naquit à Prague en 1607.

La facilité qu'avait Valdor de varier l'aspect de son burin porte à croire qu'il n'imita pas exclusivement un maître mais qu'il gagna un peu partout dans ses premiers essais ; il semble le déclarer lui-même dans sa préface lorsqu'il dit : « Pour cette représentation

j'ai apporté tous les soins et toute la diligence possible, n'ayant pas manqué de visiter les galeries curieuses, de consulter ceux du mestier et d'emprunter dans mon art le secours des plus considérables artisans de l'Europe, l'espace de six ans entiers. » Il ajoute en parlant de son entreprise : « Mon admiration pour Louis XIII rompit tous les liens qui m'attachaient à Rome au service du Pape, je vins en France. La mauvaise fortune voulut que croyant venir à son triomphe je me trouvai à ses funérailles. »

Ces détails fournissent des dates; Louis XIII étant mort à St-Germain, le 14 mai 1643, l'époque du départ de notre graveur de Liège doit être fixée à 1637. Son emploi près du Saint Pontife était peut-être celui de chargé d'affaires de notre Principauté qu'il représenta plus tard à la cour de Louis XIV.

Dès son arrivée à Paris, Valdor ayant fait connaître ses projets artistiques reçut pour les exécuter un logement dans les galeries du Louvre. L'activité qu'il déploya dans ses travaux fut des plus remarquables. En effet, la sixième année de son séjour à Paris, fut édité le volume des *Triumphes* avec 20 grandes scènes historiques et allégoriques, 35 portraits illustrés et 51 plans; travaux dont les seuls desseins tout à fait spéciaux durent absorber un temps considérable. Comme on le verra d'après les pièces authentiques, ce fut seulement après l'apparition de cette œuvre que son auteur fut nommé représentant de son pays à Paris, par le Prince Evêque Maximilien-Henri de Bavière, le 2 janvier 1651. Cette faveur fut donc octroyée à l'artiste comme récompense de l'éclat que le talent du graveur liégeois, alors à son apogée, répandait sur sa patrie.

Valdor, dit Saumery « sensible à l'estime universelle dont il était honoré en France, où il était d'ailleurs retenu par son emploi d'agent de S. A., se détermina à s'établir à Paris. » D'autres liens honorifiques l'y attachèrent, le duc d'Orléans en fit son conseiller et l'intendant de ses bâtiments. Le roi Louis XIV le créa son gentilhomme-servant et l'ennoblit sans doute, car dans le livre des *Triumphes* il est nommé : *sieur de Valdor*.

De son côté le Prince Evêque de Liège, comme gage nouveau d'estime, le nomma *Intendant des Messageries de Liège au Duché de Bouillon* et vice versa. Ce titre accordé le 2 janvier 1651 fut renouvelé en août 1662 par le Roi de France par une ordonnance imprimée reproduite plus loin avec d'autres documents (1).

Valdor entouré de tant de faveur et de considération se montra digne appréciateur du mérite des autres ; il eut le bonheur de produire à la cour de France le peintre Lebrun.

F. Le Comte, t. III, p. 131, en parlant de l'auteur des *Triumphes d'Alexandre* s'exprime ainsi : « Le sieur Valdor pour lors l'un des plus grands médaillistes de son siècle et qui était de ses amis particuliers l'introduisit chez M. le cardinal Mazarin, en lui faisant voir quelques dessins de sa façon qu'il agréa beaucoup. »

Cet éloge de Valdor comme graveur de monnaies, que Saumery reproduit textuellement, signale un talent que Villenfagne, p. 39 des *Mélanges*, semble mettre en doute, en disant que personne ne connaît des médailles de Valdor. Ces derniers mots doivent s'entendre de médailles produites en relief ; mais le titre de médailliste peut être donné au simple amateur de médailles aussi bien qu'à l'artiste faisant profession de les graver. Or, comme on peut s'en convaincre, Valdor dans ses œuvres s'inspira de la belle antiquité et parvint à s'en approprier les perfections de manière à faire croire à une passion réelle pour tout ce qui s'y rattachait. Le titre de médailliste peut donc lui être acquis au moins comme amateur éclairé. Ce goût, inspiré sans doute par son séjour en Italie, dût se fortifier encore à Paris, où Jean Valdor habitait le Louvre en même temps que le célèbre liégeois Jean Varin. Florent le Comte distingue fort bien ces deux artistes en disant de celui-là qu'il fut « l'un des plus *savants* médailliste de son siècle » et de celui-ci qu'il fut « le *premier* de son siècle dans l'art de faire les poinçons et les carrés pour les médailles et les monnaies. »

(1) Ces pièces nous ont été communiquées par leur possesseur M. Ulysse Capitaine.

Saumery dit encore : « Valdor voulant acquérir une parfaite connaissance des antiquités, se livra à l'étude des médailles. Son application soutenue de beaucoup d'érudition et d'une grande pénétration d'esprit lui firent faire de grandes découvertes dans cette science. On lui est redevable d'un gros volume in-folio où se trouve l'éloge historique d'un grand nombre de savants dont il a fait graver les portraits. » Cette citation prouve que Saumery ne connaissait pas le livre des *Triumphes* lequel n'est autre que celui qu'il suppose. C'est sans doute à cet écrivain que Michaud aura puisé la notice de sa *Biographie universelle* où il dit : « Il existe un gros volume in-folio qui contient le fruit des recherches de Valdor sur cette branche scientifique (les médailles.) » S'il nous était permis d'émettre notre avis, nous déclarerions ne pas croire à l'existence de ce-travail numismatique et n'y trouver qu'une indication mal comprise du livre des *Triumphes* ; voici pourquoi : 1° Cet in-folio renferme de nombreux médaillons présentant des devises figurées, composées par Henri Estienne et ressemblant à une collection de médailles. Le frontispice de l'ouvrage, portant le nom de l'auteur principal, Valdor, aura fait croire au curieux parcourant les planches seules, que notre graveur y traitait des médailles seulement. 2° Le livre que Saumery décore du titre d'*Éloge des savants*, ne doit être encore que la même œuvre, renfermant aussi 35 portraits des principaux personnages de la cour des rois Louis XIII et XIV, plus, de nombreuses scènes historiques, etc., comme on le verra par sa description. Il est donc permis de s'étonner que Le Comte n'ait pas connu ce livre et plus encore que Saumery qui écrivait à Liège, ne l'avait pas encore vu, un siècle après sa publication. Cet auteur était à même de fournir cependant des détails locaux. Il nous apprend que « Valdor né avec un génie particulier pour les beaux arts, il en est peu dans lesquels il n'ait réussi parfaitement. Peu content d'avoir acquis une connaissance profonde des différentes parties de la peinture, il voulut encore ne rien ignorer de tout ce qui concernait la gravure et ce fut dans

cet art qu'il s'exerça le plus. » Nous avons indiqué, d'une manière dubitative, le bas relief d'albâtre du musée archéologique liégeois signé I. W. Mais de même que Valdor ou Waldor a pu être peintre il a pu créer cette sculpture qui paraît bien être de son époque mais qui peut être aussi attribuée à son contemporain Jean Warin ou Varin.

Quoiqu'il en soit nul n'a montré Valdor poète et cette face nouvelle de son savoir nous est fournie par une pièce manuscrite que possède M. U. Capitaine; c'est un *Remercement à Son Altesse Électorale de Cologne Evêque et Prince de Liège, par Valdor son très humble, très obéissant et très fidèle sujet et agent pour son service auprès de Sa Majesté Très Chrétienne*. Cette composition de 124 alexandrins débute par la formule : « *Grand Prince dont l'éclat et les hautes vertus ;* » elle loue le prélat d'avoir apaisé la rébellion ; voici quelques fragments de cette poésie intéressante :

Sachant qu'au châtement tu devais te forcer  
Qu'être trop indulgent donne lieu d'offenser,  
Que la bonté nourrit la désobéissance  
Et que pour affermir d'un prince la puissance,  
La terreur doit régner aussi bien que l'amour  
Et qu'enfin la vigueur doit paraître à son tour,  
Qu'il faut exterminer la fausse politique  
Qui couvre son dessein de liberté publique.

Mais loin de châtier comme font les mortels  
Tu veillais pour leur bien même aux pieds des autels,  
Tantôt faisant des vœux tantôt versant des larmes  
Pour espargner leur sang, pour espargner les armes ;  
Mais leur crime a voulu que sur ta propre terre  
Tu fis à ces mutins esprouver ton tonnerre,  
Et que leur fier démon à ton pouvoir soumis  
Sentit ce que tu peux contre tes ennemis.

Et d'entre les vertus dont les dieux font partage



La libéralité fut de ton héritage,  
Je le puis témoigner, ô prince généreux ;  
Tu m'as comblé de biens en prévenant mes vœux,  
Et par une bonté si noble et non commune  
Tu m'as mis à couvert des coups de la fortune,  
Car ton cœur généreux m'a surpris d'un bienfait  
Qui ne m'a pas coûté seulement un souhait.  
La grâce s'affaiblit quand il faut qu'on l'attende  
Tel pense l'accepter alors qu'il la demande,  
Et c'est je ne sais quoi d'abaissement secret  
Où quiconque a du cœur ne consent qu'a regret.  
C'est un terme honteux que celui de prière ;  
Tu me l'as épargné tu m'as fait grâce entière ;  
Ainsi l'honneur se mesle au bien que je reçois ;  
Qui donne comme toy donne plus d'une fois.  
Mais s'il estoit besoing de ma reconnaissance  
Surmontant par mon feu toute mon impuissance,  
Grand prince tu verrois par moi, par mes enfants,  
Que pour toy seul nos cœurs sont tout remplis d'encens.  
. . . . .  
Mais qu'avant d'approcher de tes nobles bontés  
Ils implorent d'Egon les générosités,  
Ce prince qui pour toy a tant de déférence  
Ce prince qui pour moi a tant de bienveillance.

Valdor parlant ensuite de l'influence du prince et de la paix qui en résulte dit :

Des biens qu'elle produit notre climat abonde ;  
Je sais le sentiment du plus grand roi du monde,  
Qui vantant l'amitié de ton cœur généreux  
Le met au plus haut rang des princes glorieux.  
Il admire le choix de tes sages ministres  
Qui doivent destourner les passages sinistres,  
qui menaçaient l'Europe . . . . .  
Tesmoin le grand génie de ce COMTE admirable  
qui est près de Louis. . . . .

charge d'Agent du Prince Evêque à la Cour de France, son autre fils embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu d'un canonicat dans l'église St-Denis. Héritier des vertus de son père il se rendit comme lui recommandable par sa charité et par son zèle. Il le fit surtout éclater en faveur des personnes du sexe qui après avoir eu le malheur de se livrer au désordre paraissaient pénétrer d'un sincère repentir. Les pauvres incurables ne furent pas moins l'objet de sa charité : peu content de s'épuiser lui-même et de se retrancher souvent le nécessaire pour les soulager dans leurs infirmités, sa piété compatissante le rendait ingénieux à leur procurer des secours de toute part. Sa sœur animée du désir de la perfection passa sa vie dans la retraite et la pratique de plus solides vertus. »

C'est ainsi que s'éteignit par une pensée chrétienne cette famille dont les talents semblaient être héréditaires.

Dans l'œuvre artistique des trois Valdor tout respire la candeur, la sainteté, la gloire. Les premiers débutèrent par buriner l'image des *œuvres de la miséricorde*. Leur descendant après avoir atteint le faite des honneurs, après avoir été un objet de louanges et d'admiration pour sa patrie réalisa par la perfection de sa vie les nobles pensées de ses prédécesseurs. Que Liège se glorifie de les avoir vu naître et les produise au premier rang de ses plus glorieuses illustrations !

De même que Rubens par le charme de son génie fut choisi comme ambassadeur à la cour d'Espagne, de même Jean Valdor par l'acendant de son mérite, représenta son pays à la cour de France pendant la brillante époque de Louis le Grand. (1)

(1) Afin d'éviter les erreurs biographiques, nous dirons encore que Fuhszli ajoute, en se trompant, à la liste de nos graveurs trois homonymes :

1° J.-B. Valdor, auquel on attribue une gravure représentant une statue élevée à Louis XIV en 1704 ; cette gravure est de Simoncau, le fils.

2° Louis Valdor, d'après lequel on prétend qu'Ertinger a gravé une collection de douze paysages.

3° L.-J. Valdor, dont on cite cinq feuilles : le Christ au Jardin des Oliviers, un Ecce-Homo, le Christ en croix, St Lambert et un autre saint.

Voici suivant l'ordre chronologique les brevets accordés par le Prince Evêque et Louis XIV au graveur liégeois, qui dans l'intervalle des deux derniers écrivit, de saint Germain, à son *très-cher ami M. Douffet, à Liège, le 24 août 1662*, après lui avoir recommandé d'appuyer l'obtention sollicitée ainsi qu'à M. del Rez : « je vous prie de dire au cher Bertholet que j'ai reçu la siène avec la résolution... que ses intérêts me seront tout aussi chers que les miens. » (1)

---

Maximilian-Henri, par la grâce de Dieu esleu et confirmé Archevesque de Cologne, Prince Electeur du St Empire Romain, Archichancelier par l'Italie et du St Siège Apostolic, Légat né, Evesque et Prince de Liège et Hildesheim, Administrateur de Bergtesgade, Comte Palatin du Rhin, Duc des deux Bavières, Veespahle, Engeren et Bouillion, Marquis de Franchimont, Comte de Looz et Horne, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant jugé nécessaire pour autant mieux ententer une bonne correspondance avec leurs Majestez très-chrétiennes, et leur faire con-

Ces augmentations sont, au moins en partie, gratuites. La première se détruit d'elle-même. Pour la seconde, rien n'empêche que le troisième Valdor ait prêté son talent à Erlinger, qui, né à Colmar en 1640, grava entre autres un recueil de vues du Brabant. Mais si le nom de Louis est exact, il peut être celui du fils de Jean Valdor. Pour la note 3<sup>e</sup>, nous croyons voir dans l'*L* une abréviation du mot *Leodii*, presque toujours placé en avant des noms Jean Valdor. C'est d'autant plus probable que ces dernières gravures citées par Fuhszli sont représentées, par les titres précisés, parmi celles du second Valdor déjà décrites, sauf le Christ au Jardin des Oliviers, que nous ne connaissons pas.

Nous omettons d'autres citations du même auteur que l'on éclaircira peut-être un jour.

(1) Cette lettre, dont on verra la signature *fac simile*, porte au verso de son pli extérieur les mots : Michel Houbart, 26 novembre 1637 ; du moins le chiffre 3 paraît tel, quoiqu'il ne s'accorde guère avec la date de la missive. Ce rapprochement est curieux parce que le compagnon de voyage de Douffet en Italie était Michel Houbar. (Voir Saumcry, t. V, p. 263.)

noistre les véritables soins que nous aportons pour cultiver avec elles une parfaite intelligence, d'estre proveu d'une personnes capable qui en qualité d'Agent, puisse aux occurences représenter à leurs Majestez nos sincères intentions et les justes desseins de nos Estats de Liège, et nous confians en la fidélité de nostre cher et bien aymé Jean Valdor, l'avons commis et député comme le commetons et députons par cette pour nostre Agent auprès de leurs Majestez, luy donnant pouvoir de s'y présenter en telle qualité de nostre part et d'y agir et remonstrer aux occasions ce qui sera le plus convenable, et le plus considérable pour nostre service, et le bien du repos de nos Estats, comme aussy luy avons octroyé et octroyons le privilège et permissions à l'exclusion de tous autres, de pouvoir comme intendant et pour la commodité de nos sujets, et habitans de nostre Duché de Bouillon des Messagers qui arriveront incessamment une ou deux fois par sapmaine, ainsy qu'il sera trouvé à propos, comme aussi des coches et roulliers de Liège à Bouillon, et autres lieux dudit Duché et de Bouillon à Liège. A quel effet ordonnons à nos hauts et autres officiers et sujets, et requérons tous Potentats et Estats voisins et de le recognoistre pour tel que dessus et ainsi luy donner créance et assistance dans le besoin. Donné en Nostre Palais de Liège, ce 2<sup>me</sup> janvier 1831.

Signé GROISBEECH.

Signé MAXIMILIAN-HENRY.

Et plus bas : Par ordonnance de sa d<sup>ne</sup> Als<sup>e</sup> Ser<sup>me</sup>

ERASME FOULLON.

---

Par devant les Notaires gardchartes du Roy au Chatelet de Paris subsignez fut presen noble home Jean Valdor gentilhomme servan du Roy Conseiller et Intendant des bastimens de Monseigneur le duc d'Orléans, Agent de Son Altesse Électoralle de Cologne Évêque et Prince de Liège, propriétaire de la Messagerie de la dite ville de Liège en France, demeurant à Paris aux galleries du Louvre parv. Saint-Germain de Lauxerois, lequel fait et constitue son procureur général et spécial le *S. Gerard Douffet bourgeois de Liège*, auquel je donne plein pouvoir de pour et au nom

du dit sieur constituant agir en toutes et chacune des affaires qui le concernent en la Province de Liège et particulièrement pour la conservation de la propriété de la dite Messagerie de Liège en France contre tous ceux qui en auraient usurpé la jouissance et demande et requière les fruits et revenus qui en peuvent estre escheus pour la dite jouissance de posséder ceux qui en jouissent et y mettre telle personne qu'il advisera et le faire maintenir en la possession de la dite Messagerie et faire bail pour le temps prix et conditions qu'il jugera à propos et généralement pour l'effet des présentes faire par le dit sieur procureur tout autant et ainsy que sy le dit sieur constituant présent en personne y estoit promettant et s'obligeant.

Fait et passé à Paris es estudes de sd. Notaire soubznez lan mil six cent soixante-deux le seizième jour d'aoust après midy et assigné

CARTIER.

J. VALDOR,  
d'Orleans.

---

*Ordonnance imprimée, portant en tête les armes de France et Navarre, avec une onciale S de Sa Majesté, gravée sur bois, ayant pour sujet le Christ et la Samaritaine.*

De par le Roy,

Sa Majesté ayant par ses lettres patentes du mois de juillet de la présente année, permis au sieur Valdor l'un de ses gentils-hommes servans, conseiller et intendants des Bastimens de Monseigneur le Duc d'Orléans, d'exercer la charge de Maistre des Messageries, Courriers, Coches et Roulliers du pays de Liège, en ce Royaume, avec le retour au dit pays de Liège, dont il luy a esté fait don par Monsieur l'Electeur de Cologne Evesque et Prince de Liège, dès l'année 1651, avec pouvoir privativement a tous autres de faire porter et rapporter dudit Liège sur la frontière de Champagne, et de ladite frontière audit Liège toutes Lettres, Pacquets, et autres choses généralement quelconques qui luy pourront estre confiées ou à ses commis, avec deffenses à toutes sortes de personnes de le troubler

ny empescher en la dite fonction ; mesme au nommé Bonnivert de se plus immitter en l'exercice des dites Messageries au Bureau de Sedan, ny ailleurs, sur peine de désobéissance ; et au sieur Boulleau, Propriétaire des Ordinaires de Champagne, de recevoir à l'avenir aucunes Lettres dudit pays de Liege, que par les courriers dudit Valdor. *Et voulant* Sa dite Majesté qu'il jouisse paisiblement du contenu ausdites Lettres Patentes ; Elle mande et ordonne à tous Gouverneurs et Lieutenans Généraux en ses Provinces, Capitaines et Gouverneurs de ses villes et places, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, Juges, Lieutenans et autres ses Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, de tenir la main en ce qui les pourra conserver chacun en droict soy a l'exécution d'icelles, et de donner en l'estendue de leurs pouvoirs et juridictions audit Valdor ou a ses courriers, allans et venans dudit país de Liege, en ce Royaume, et de ce Royaume à Liege, tout seur et libre passage ; mesme toute faveur, ayde, escorte et assistance dont ils auront besoing, et les requereront ; Et afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance de la volonté de Sa Majesté pour ce regard ; Elle veut et ordonne que la présente Ordonnance soit publiée et affichée partout ou besoin sera, et qu'aux coppies d'icelles foy soit ajoustée comme au present original. Fait à Saint-Germain en Laye, ce dernier d'Aoust 1662.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, DE LOMENIE.

Collationnée à l'original par moy Cons<sup>r</sup> Sec<sup>r</sup> du Roy  
en ses finances du College antien souz<sup>ms</sup>,

COUPEAU.

(Cette affirmation est manuscrit sur la pièce originale.)

---

#### DATES RELATIVES AUX VALDOR.

La plus ancienne date connue relative au nom Valdor est celle d'une tombe de l'ancienne église des Écolier à Liège, citée par M. S. Bormans dans ses *Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort*.

*Ici gist Jean Waldor jadis Echevin de Liège. Obiit anno Domini 1391.*

Cette inscription semble prouver que le nom de Jean fut héréditaire dans cette famille.

Quant aux graveurs, Saumery dit : « Jean Valdor, né en 1580, commença à graver vers 1600. » Fuschzli porte à 1590 la naissance de Jean Valdor « qui travailla surtout à Paris. » On voit qu'il se trompe et que la date donnée par Saumery doit être considérée comme exacte, d'autant plus que la plus ancienne planche citée ici N° 1 (Vue de Spa) est de 1603.

Il s'y trouve un détail unique à notre connaissance, dans l'œuvre Valdor, c'est la présence d'un C ajouté au monogramme de l'auteur qui, s'il se maria deux fois, épousa, selon toute probabilité en premières noces Catherine Grussart. Ce détail indique peut-être l'année du mariage de Jean, alors âgé de 23 ans ; son premier enfant a pu naître en 1608 d'après les notes suivantes que nous extrayons des registres aux baptêmes de la chapelle Notre-Dame-aux-Fonds, à Liège.

Furent baptisés :

1605, 17 octobre. — Petronilla Waldoir, fille Gilet Waldoir et de Françoise, sa femme ; parrains, Jean Waldore et Marie, femme Linard le Gorlier. Paroisse St-Pholien.

1611, 20 septembre. — Francisca Valdor, fille de Gilles et de Françoise, sa femme ; parrains, Pascal Briset et Catherine Valdor. Paroisse de St-Pholien.

1614, 8 avril. — Egidius Valder, fille de Gilles et de Françoise, sa femme ; parrains, Georges delle Brouck et Gertrude Massinon. Paroisse St-Pholien.

1608, 14 décembre. — Vandor Petronelle, fille de Jean et de Catherine, sa femme ; parrains, Jean Celly et Françoise Curty. Paroisse St-Michel.

1610, 2 septembre. — Valdor Maria, fille de Jean Valdor et de Catherine ; parrains, Jean Soumart et Claudine de Viseit, fille de Hendriq Massyne. Paroisse Ste-Aldegonde.

1612, 19 juillet. — Valdor Catharina, fille de Jean Valdor et

de Catherine Crussart; parrains, Servais Paren et Marguerite Devaux. Paroisse Ste-Aldegonde.

1614, 28 avril. — Valdort Joès (Jean), fils de Jean Valdort et de Catherine; parrains, Arnold Coresuaren et Marguerite de Commissart. Paroisse Ste-Aldegonde.

1616, 3 juin. — Valdor Joès (Jean), fils de Jean Valdor et de Catherine Warnotte; parrains, R. Uldarico Ob Hœnsbrouck, chanoine de Liège et Anne Soyrem. Paroisse St-Aldegonde.

Il y a donc tout lieu de croire que l'un des deux derniers Jean est le troisième Valdor. Celui de 1614 a pu mourir peu après, le père se remarier avec Catherine Warnotte et leur enfant naître en 1616. Cette date s'accorde avec le départ de Liège du troisième Valdor, qui eut lieu l'an 1637 lorsqu'il avait 21 ans; il était âgé de 27 ans lors de son retour de Rome à Paris, et de 33 au moment de la publication de son œuvre capitale, que nous allons essayer de décrire.

Le volume intitulé *Les Triomphes de Louis le Juste* est un magnifique in-folio de 260 feuillets, d'une exécution très-soignée sous le double rapport artistique et typographique.

Cette œuvre est capable à elle seule d'établir la réputation de l'artiste; elle démontre que la faveur dont il jouissait à la Cour de France était des mieux méritées. Aussi, les écrivains les plus distingués comme on le verra, tinrent à honneur d'orner de leurs éloges et descriptions les pages du livre de Valdor; il porte ce titre explicatif :

« *Les Triomphes de Louis-le-Juste, XIII du nom, Roi de France et de Navarre. Contenant les plus grandes actions où Sa Majesté s'est trouvée en personne, représentées en figures énigmatiques exposées par un poème héroïque de Charles Beys et accompagnée de vers françois sous chaque figure, composez par P. Corneille. Avec les portraits des Rois, princes et généraux d'armées, qui ont assisté ou servi ce belliqueux Louis-le-Juste combattant, et leurs devises et expositions en forme d'éloges, par Henry Estienne, escuyer, sieur*



*Dufossez, poète et interprète du Roy es langues grecque et latine. Ensemble le plan des villes, sièges et batailles, avec un abrégé de la vie de ce grand monarque par René Barry, conseiller du Roy et historiographe de Sa Majesté. Le tout traduit en latin par le R. P. Nicolai, docteur en Sorbonne de la faculté de Paris et premier régent du grand couvent des Jacobins. Ouvrage entrepris et finy par Jean Valdor, liégeois, calcographe du Roy. Le tout par commandement de Leurs Majestez. A Paris, en l'imprimerie de Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du Roy; 1649. Avec privilège de Sa Majesté.* »

Ce beau travail est divisé, en trois parties précédées de préfaces non paginées comprenant 32 feuilles dont 2 gravures :

La 1<sup>re</sup> partie a 87 pages dont 21 gravures, scènes historiques.

La 2<sup>e</sup> » 142 » dont 36 id.; 35 portraits et un frontispice.

La 3<sup>e</sup> » 112 » et 52 id., frontispice, plans de villes et cartes.

Au bas du titre se trouve une vignette sur bois représentant un vieillard barbu et drapé, debout près d'un arbre; il montre un ruban attaché aux branches et portant ces mots : *Noli altum sapere*.

L'ouvrage débute par une épître dédicatoire surmontée d'une frise à enroulements de feuillages, ornée de casques empanachés, et au centre, de deux génies soutenant une couronne au-dessus des trois fleurs de lys héraldiques. Le texte commence par l'onciale S du mot SIRE, entourée de lauriers et se détachant sur un paysage où se voit une bataille. Cette entête est gravée à l'eau forte et signée S. D. Bella in. f. (Sébastien della Bella). On est en droit de s'étonner de ce que Valdor n'ait pas enrichi de son burin cette longue missive de l'offre de son œuvre dont j'extrais les particularités biographiques.

« Sire,

Je ne me présente pas devant V. M. pour faire son éloge cela

n'est pas ma profession, et il est encore moins de mes forces. Mon dessein est seulement de lui rendre compte d'un travail qui pourra la divertir en l'instruisant et que j'ai entrepris par le commandement de la Reyne Régente Vostre Mère. »

Valdor s'adressant ensuite au Roi et parlant de Louis XIII continue en disant : « Mon inclination pour lui s'est formée par la réputation de ce grand Prince dont l'éclat seul m'a donné la passion de venir en France. J'estois à Rome du temps qu'il remplissait toute la terre du bruit de ses actions.... de ses conquêtes.... et particulièrement de l'amour qu'il avait pour les arts, qu'il me fut impossible de céder à cette renommée. Elle rompit tous les liens qui m'attachaient à Rome et au service du Pape; et je vins en France avec elle, pour estre spectateur des merveilles que j'avais ouyes....

La mauvaise fortune de toute l'Europe et mon malheur particulier voulurent qu'à mon arrivée en France ce grand Prince fût appelé au ciel et croyant venir à son triomphe je me trouvai à ses funérailles.

La Reyne Régente Vostre Mère, ayant esté advenue du dessein que j'avais de contribuer à faire revivre ce grand Prince, elle me fit commander par vos ministres de mettre au plus tôt la main à l'œuvre. Et pour m'y obliger par une avance de sa bonté, elle me donna un logement dans les galeries de vostre Louvre. C'est là, Sire, que j'ai achevé *Louis le Juste Combattant* que je présente à Vostre Majesté. »

Une seconde dédicace est adressée à la Reine-Mère, le texte est aussi orné d'une entête par della Bella. L'on y voit les initiales du Roi et de la Reine A et L couronnées et tenues par deux têtes d'aigle que terminent des enroulements fleuris.

L'onciale M de Madame est ornée de palmes; voici quelques-unes des pensées exprimées par Valdor dans cette seconde épître.

« Madame, Il n'est pas nouveau de voir des mausolées; l'antiquité en a veus qui ont lassé les yeux et remply son étonnement;

mais il est nouveau, Madame, de voir des mausolées qui volent, de voir des monuments qui courent le monde, et qui sont les théâtres de tous les pays et l'admiration de tous les peuples. Cette nouvelle merveille est de l'invention de Vostre Majesté, et aura lieu entre les miracles de sa vie... Mais, Madame, je laisse ces éloges... pour la supplier de recevoir favorablement ce mausolée immortel... »

Les mots suivants font voir que Valdor se préparait à d'autres travaux.

« Je tâcherai... de mieux réussir dans la régence de V. M. qui doit accompagner une si glorieuse vie et à faire avouer à tout le monde que la naissance ne m'empêche pas d'estre estimé au nombre de ceux qui ont l'honneur d'estre de ses sujets. C'est là que je représenterai les actions héroïques et memorables qui se sont passées durant la régence de S. M. »

Après une ode au Roi, traçant un parallèle entre Louis XIV et Hercule, vient une gravure admirable représentant le fils d'Alcmène assis et paraissant protéger le jeune souverain qui se voit représenté en buste, posé sur une base que touche le demi-Dieu. Celui-ci est traité dans le style fortement accusé de l'Hercule Farnèse mais d'une beauté de composition, d'attitude, de dessin, de modelé et d'exécution capable de faire dire que cette œuvre sans défaut résume la valeur du génie de l'auteur des *Triumphes*.

La planche a 33 centimètres de haut sur 25 ; Hercule y occupe presque tout l'espace : il est assis sur la dépouille du lion de Némée ; sa pose est à la fois des plus simples et des plus énergiques. Son bras droit s'appuie sur un socle et s'étend vers le buste de Louis XIV enfant sans cependant le montrer mais se dirigeant vers un bas-relief ornant la base où s'élève le buste, et représentant les Parques. De l'autre main il tient la massue ; le regard est opposé à la figure du Roi comme pour en défendre l'approche ; la jambe droite repliée, pose sur le sol tandis que le pied gauche s'appuie sur un globe. Derrière le héros est le bou-

clier de Minerve ; à terre une sphère, une trompette et un compas ; à droite, des flûtes, des livres, une palette, des pinceaux, des outils de sculpteur et une tête de statue d'homme. Le fond est un paysage arboré, à droite sur un mont on voit Pégase.

Nous connaissons peu de gravures d'un aussi haut mérite que cette œuvre. L'harmonie de l'ensemble, la richesse des détails montrent que l'auteur avait puisé ses inspirations aux sources les plus pures. Il semble en cette figure d'Hercule avoir voulu compléter le fameux torse du Belvédère, et certes qui voudrait s'exercer à sa restauration ne pourrait mieux s'inspirer que de l'œuvre de notre compatriote.

Quant à l'exécution, cette pièce est taillée avec une rare énergie ; le clair obscur y est entendu admirablement, les demi-teintes en sont larges et d'un moelleux parfait. La tête d'Hercule surpasse le tout par la valeur du modelé ainsi que par l'expression ; impossible de mieux rendre l'image de la force animée du désir d'en imposer et de défendre.

On a vu plus haut que Henri Estienne ajouta au travail de Valdor des devises allégoriques : elles sont au nombre de trois pour chacun des portraits insérés dans l'ouvrage. Ces allégories y sont produites sous forme de médailles ayant 6 1/2 c. de diamètre et placées en regard de chaque personnage représenté ; ce sont des éloges figurés accompagnés d'une longue description. Nous ne les reproduirons pas vu leur nombre, d'autant plus qu'elles sont gravées par S. Della Bella et sans mérite. Nous donnerons toutefois celles adressées au Roi Louis XIII et à la Reine, parce qu'elles font partie de leurs portraits et sont par conséquent gravées par Valdor. Elles suffiront pour donner aussi une idée des flatteries souvent ingénieuses d'Estienne.

Le premier portrait qui se présente dans le volume des *Triomphes* est celui de la Reine Anne d'Autriche haut de 30 c. sur 22 c. A sa vue on comprend combien son auteur dut exciter d'admiration à l'époque qui précédait les Edelinck et les Gérard Audran.

Le buste entouré d'une torsade ovale de feuillage, occupe la moitié de la hauteur de la planche; il pose sur un socle carré long et se détache sur une draperie. La Reine s'y voit dans le costume connu : coiffure formée de boucles nombreuses descendant des tempes, voile noir en pointe sur le front; collier et double collet de dentelle; broche de grosses perles en poire et robe à manches bouffantes. L'expression du visage est agréable, l'ensemble très-harmonieux. Sur le socle figurent en guise de bas reliefs circulaires les 3 devises, espacées par des guirlandes d'acanthé et surmontées d'un ruban où se lit : *Anna Austriaca Regina Regens*.

Le premier emblème représente deux lauriers en arbre, l'un grand et l'autre petit; autour on lit ces mots : *Et Magnum Reginae nomen obumbrat*, exprimant à la fois l'emblème de la gloire ornant le front de la Reine et la protection qu'une verdure éternelle accorde aux rejetons de l'arbre. La seconde devise est un labyrinthe avec cette inscription : *Caeca regit filo vestigia*; pour marquer qu'ainsi que Thésée Louis sortira de ses dédales par le fil que tient la main prudente de sa mère, le jeune roi étant « peu voyant encore dans ces difficiles chemins. » La 3<sup>e</sup> devise est une proue de navire ornée de lys, portant une boussole surmontée d'une étoile y dardant ses rayons. Au-dessous sont ces mots : *Rego Regorque*, signifiant que la Reine conduit le navire, mais se laisse guider par l'inspiration du ciel pour l'enfant qu'elle en a reçu.

Après cette belle page précédée d'une pièce de vers par Beys viennent deux odes à Louis XIII; dans la 2<sup>de</sup> les éloges à l'artiste se mêlent à ceux du monarque; elle commence ainsi :

Jamais la Grèce dans Athènes  
Ne vit un ouvrage si beau,  
Et jamais un pareil tombeau  
Ne fut fait par des mains humaines.  
Par lui la gloire des Gaulois  
Dont la terre adoré les loix,  
Se voit jusques aux cieux justement eslevée  
En se faisant passage à l'immortalité

Sera fidèlement transmise et conservée,  
Dans les sacrez thrésors de la postérité.

Cette poésie se termine par ces vers :

Musc sur ce sujet tu ne pourrais pousser  
Un seul traict que Valdor né fasse mieux parestre  
Sur l'airain, que le temps ne saurait effacer.

Il est à remarquer que chaque pièce littéraire de l'ouvrage y est reproduite en français et en latin.

Après cette ovation mixte entre le souverain et le graveur parait un sonnet en l'honneur du livre par G. Colletet ; en voici un fragment :

Qui ne croit voir agir dedans cette peinture  
Les augustes héros de l'empire Français ?  
Ces beaux traits animer semblent autant de voix  
Qui tesmoignent que l'art y surprend la nature.

Rien de plus vrai que ces derniers mots , les portraits de Valdor semblent vivre. Le sonnet se termine ainsi :

Mais grâce aux nobles soins de l'illustre Valdor  
Louis force les ans, Louis triomphe encore ;  
Il est l'âme des vers et l'esprit de l'histoire.

Le sonnet suivant est adressé à Valdor par de Scudery :

Du plus grand de nos rois tu consacre la gloire  
Et par toi ce héros à l'immortalité  
Mille et mille bienfaits d'éternelle mémoire,  
Obtenant de toi seul ce qu'ils ont mérité.

En vain il eut gagné victoire sur victoire  
Si tu ne le montras à la postérité,  
Et de quelque pouvoir que se vante l'histoire  
Ton illustre crayon dit mieux la vérité.

O vous peintres fameux que l'univers admire  
Bien que dans vos tableaux tout parle, tout respire  
Et que votre art divin puisse tromper les yeux,

Ne peignez plus Louis gardez de l'entreprendre,  
Car puisqu'enfin Valdor le met au rang des Dieux  
Il est juste qu'il soit l'Appelle d'Alexandre.

Ici l'on est obligé de convenir que jamais artiste ne reçut plus  
beau témoignage d'admiration ; néanmoins, des stances signées  
Tristan l'Hermité renchérissent encore sur ces éloges ; voici quel-  
ques-uns de ces alexandrins :

Superbes monuments d'un des plus grands monarques  
Chefs d'œuvres d'un burin qui du temps et des parques  
Dépote noblement la faux et le cyseau. . . . .

Merveilleux mausolée où l'art et la nature  
En faveur de l'histoire on voulut assembler  
Grands tableaux où l'époque admire la peinture,  
Des célèbres efforts qui la firent trembler.

Mais en cette sculpture à nulle autre seconde  
Le nom du grand Louis et celui de Valdor  
Ne craindront que le feu qui perdra tout le monde . .

Le poète Furetière y ajouta du sien : après avoir dit que tous  
les monuments élevés jusqu'à son époque étaient périssables, il  
termine sa pièce comme suit :

Du bonheur de Louis devenez envieux  
Il vainquit comme vous mais il triompha mieux  
Et plus solidement sa gloire est assurée.

Ce n'est point que ses faits qu'on grave sur l'airain  
Contre l'effort des ans conservent sa durée,  
Mais parce que *Valdor* y conduit le burin.

F. Cassandre ajouta un sonnet commençant ainsi :

Miraculeux effets d'une adresse savante  
Portraits majestueux du plus grand de nos rois  
Que par vos traits hardis l'image en est vivante !  
. . . . .  
Sur tous les grands pinceaux *Valdor* à la victoire  
D'avoir pu par son art ses haut faits égaler  
Et du roi des guerriers éterniser la gloire.

*Valdor* eut donc la gloire, on le voit, de produire en France au moins une bonne partie de cet enthousiasme qui donna un élan si remarquable aux arts pendant la minorité de Louis XIV.

Comme dernière preuve, qu'il nous soit permis de citer encore trois des cinq quatrains composant *l'Éloge à M. Valdor adjoustré aux précédents par le traducteur latin* (F. J. Nicolaï.)

I.

En vain l'antiquité nous vante son Phidie  
Pour l'adresse qu'il eut d'éterniser son nom.  
*Valdor* tu fais bien voir d'une main plus hardie,  
Que si ton art le passe, autant fait ton renom.

III.

Mais autant que l'emporte avec excès de gloire  
Un prince de tel prix sur des Minerves d'or,  
Et sur de vains objets une sainte-mémoire,  
Autant doit Phidias le céder à *Valdor*.

V.

Qui ne dira, voyant que du destin des Parques  
Tu sauves la mémoire et les faits de Louis,  
Que *Valdor* estait né pour l'honneur des Monarques.  
Et pour mesler sa gloire à la gloire des Lys ?

Combien de tels éloges durent éveiller d'émulation, que de services notre compatriote dut rendre et avec quelle reconnaissance



Lebrun ne dut-il pas accueillir la proposition d'être présenté au Roi sous de tels auspices !

Après ces hommages, Valdor expose dans une préface que, entre ses collaborateurs, il n'est que l'artiste muet, mais « espère n'avoir pas tenu par son burin la gloire d'un si grand Prince et de tant de héros. » C'est à ce sujet que le graveur nous apprend avoir emprunté dans son art « le secours des plus considérables artisans de l'Europe, l'espace de six ans entiers. »

Avec une admirable franchise, l'auteur nous apprend qu'il entreprit et finit ce travail avec peu de bien et beaucoup d'espérance, n'ayant pas douté de la libéralité des grands, espoir que Cassandre ne craignit pas de signifier en quelque sorte au Roi lui-même par ces vers :

Princes c'est aujourd'hui que vos mains libérales,  
Pour ces beautés sans nombre et qui n'ont point d'égales,  
Par un illustre prix se doivent signaler.

Ce fait prouve que les artistes en France tenaient encore en 1649 de cette sorte de servitude dont la vie des peintres Clouet sous le règne de François 1<sup>er</sup> fournit l'exemple. La préface de Valdor permet aussi de constater l'esprit frondeur du temps ; notre graveur y réclame en qualité d'étranger « un silence charitable » de la part des critiques, tandis que Henri Estienne plus osé, comme entête à la partie qui le concerne « estime que si quel-  
» que pédant du nombre de ceux dont les œuvres ne paraissent  
» qu'à la lueur du feu des grandes cuisines.... est si effronté que  
» d'attaquer cet ouvrage Royal » il le prie de faire mieux « et  
» sache que ses devises ont été vues et approuvées par les plus  
» beaux esprits de la Cour dont le jugement est plus solide que  
» les pédantesques. »

Quoique Valdor dise avoir entrepris son travail par ordre de Sa Majesté la Reine-Mère, cependant l'initiative du graveur dans cette œuvre est bien prouvée par ce fait que tous les écrivains qui désirèrent ou furent appelés à l'ornementèrent à cet effet des lettres

patentes du jeune Roi, tandis que Valdor n'en eut point mais bien un privilège qui, en date du 22 mai 1649 confère à « *notre cher et bien aimé Valdor* , de faire imprimer ledit livre par tels imprimeur que bon lui semblera et icelui faire vendre et exposer en vente durant dix ans, » condamnant à 6,000 livres d'amende les contrefacteurs par tiers à l'exposant ou ayant-droits ; à la condition de mettre deux exemplaires à la bibliothèque publique et un troisième au chancelier de France Séguier.

Le long début du travail de Valdor comprend trente pages ; les scènes historiques annoncées sont alternées par des pièces de vers du poète Beys et précédées d'une gravure à l'eau forte par S. della Bella. Elle offre un paysage montagneux arrosé d'un fleuve : sur le premier plan s'élève une pyramide posée sur un piédestal ; elle est ornée d'une figure de la victoire et d'un L couronné de lys et de palmes. Une statue de la justice portant le portrait de Louis XIII surmonte le tout ; aux côtés du piédestal sont assis et attachés à droite le Temps, à gauche la Discorde. Le dé de la base porte pour inscription : « Louis le Juste combattant, par Charles Beys » et la marche inférieure : « Enrichy de figures inventées par Jean Valdor, liégeois, 1649. » Beys est l'auteur de la pièce de poésie placée en regard de chaque planche. Les vingt gravures suivantes par Valdor ont chacune 28 1/2 cent. sur 21 1/2. La première scène historique, page 3, est la *Reddition de Gaen*.

Dans un riche paysage orné d'un fort, le Roi, en costume romain antique, est debout et donne sa main à baiser à des prisonniers à genoux. À gauche, un page tient le cheval caparaçonné de lys ; en arrière est un groupe de soldats armés de lances, tous vêtus à l'antique comme dans les scènes suivantes. Les personnages manquent ici d'élégance, la composition est théâtrale, mais l'air y circule et le paysage est très-heureux.

Chacune des vingt gravures citées porte au bas un sixain dû à la plume de Pierre Corneille ; nous ne reproduisons que le premier comme spécimen ; tous offrent, comme le désirait la lettre du

Roi datée de 1645 « un abrégé des glorieuses actions dignement représentées. »

« CAEN.

Le chasteau révolté donne à Caen mille alarmes ;  
Mais si tost que Louis y faict briller ses armes  
Sa présence reprend le cœur de ces guerriers  
Et leur revolte ainsy ne semble estre conceue  
Que par l'ambition de jouir de sa veue  
Et de le coufonner de ses premiers lauriers. »

Sous chaque planche dans la marge est imprimée la traduction latine de ces vers.

II<sup>e</sup> gravure, page 7. — *La Déroute du Pont de Cé.*

Dans un paysage, une armée se précipite vers un pont couronné d'une forteresse. Louis XIII à cheval parait au premier plan escorté par la Prudence et par Hercule, celui-ci entièrement nu. Cette dernière figure et le cheval sont énergiquement posés, le reste est raide, l'effet général est pâle.

III<sup>e</sup>, p. 11. — *La réduction du Béarn.*

Sur une place entourée de beaux édifices en reconstruction, la Religion s'appuie du bras droit sur un autel et de la main gauche tient une petite croix. Au près Louis XIII est debout, posant le pied gauche sur le corps d'une furie. Derrière la figure du Roi ; Minerve, sur un sol couvert de croix et d'autels brisés, ordonne de les rétablir. Cette scène à de la grandeur, du relief ; la Religion y est représentée nu tête, le corps est parfaitement posé et drapé ; il rappelle la Flore Farnèse aujourd'hui au musée de Naples.

Le titre de la légende des gravures diffère parfois du titre du texte qui les précède ; ici le premier porte. « Le rétablissement des ecclésiastiques en Béarn. »

IV<sup>e</sup>, p. 15. — *La reddition de Saumur.*

Sous les murs d'une ville, Louis XIII est assis dans une chaise curule et reçoit d'un homme à genoux deux clefs. Derrière le Roi est la Justice qui le couronne, de la main droite elle tient un bâton surmonté d'une main dans laquelle est un œil. Auprès du suppliant la discorde s'affaisse, arrache ses serpents et mord dans un cœur. Un groupe de soldats remarque ce fait en exprimant son horreur. Cette scène est très-animée, l'homme à genoux très-énergique d'action et de faire ; l'allégorie de la justice est de proportion écourtée.

V<sup>e</sup>, p. 19. — *La prise de St-Jean d'Angely.*

Vers une ville d'où s'échappent des soldats, Louis marche accompagné de la Guerre tenant les foudres et une lance. Le Roi semble pardonner à un homme qui agenouillé se cache le visage dans les mains. Le manteau du monarque est soutenu par un enfant auprès duquel est un jeune homme retenant un cheval fougueux. Ce dernier motif rappelle les statues de Castor et Pollux du Quirinal. Cette planche a peu de relief, le dessin en quelques parties est maigre.

VI<sup>e</sup>, p. 23. — *Entrée dans les villes rebelles de Guyenne.*

Louis à cheval paratt devant la porte d'une ville de laquelle s'élancent des citoyens dont l'un à genoux offre les clefs au vainqueur couronné de lauriers. A la droite du Roi est la Paix ; en face la Royauté est figurée par une femme couronnée, tenant une haute pique et ayant un sein nu. Au fond est un groupe de soldats au-dessus desquels flotte la bannière fleur delysée. Les deux figures allégoriques sont les meilleures de cette heureuse composition.

VII<sup>e</sup>, p. 27. — *La Punition des villes rebelles.*

En dehors des ramparts d'une ville incendiée et livrée aux

exécutions militaires, Louis ordonne à la Force, armée d'un poignard et accompagnée d'un lion, de détruire la ville vers laquelle se dirige un groupe d'hommes armés de pioches. Près du Roi est la Royauté montrant le désastre à deux femmes en pleurs, l'une à double face et l'autre avec un masque relevé.

VIII<sup>e</sup>, p. 31. — *Deffuite dans Rié.*

Le Roi invite Bellone à suivre Neptune qui l'entraîne vers la mer. Au fond à droite est un navire portant des guerriers, une figure de sphynx est à la vigie. Au-dessus du groupe est un gros nuage entourant un emblème héraldique d'or à une étoile à six rais d'argent. L'effet de cette planche est vigoureux, les figures allégoriques ont des attitudes exagérées.

IX<sup>e</sup>, p. 35. (1) — *Le Siège de la Rochelle.*

Louis XIII conduit par Neptune s'approche d'une rive suivi de soldats portant piques et bannière ; sur les eaux, les tritons en groupe viennent offrir au Roi leurs trésors maritimes. La figure du Temps vole au-dessus de ces tributaires, armé d'un bâton seulement, il chasse des harpies ; au fond est un port garni de navires, de barques et d'une jetée encombrée de gens. A l'horizon est une ville fortifiée. Au-dessus du tout plane la Renommée de proportion double des autres personnages ; elle sonne de la trompette et porte au bras et à la main gauche quatre couronnes de laurier. Le titre de la légende est : *La digue. Le groupe des tritons et du temps est très-heureux de composition et d'effet, le reste est faible de dessin.*

X<sup>e</sup>, p. 39. — *La grâce faite à La Rochelle.*

Près d'une ville maritime s'élèvent des tentes richement ornées aux armes de France et desquelles se détache un groupe très-varié au centre duquel le Roi est debout. Il tient de la main gauche une

(1) Cette planche porte le n<sup>o</sup> 33 par faute d'impression.

lance à hampe massive et de la droite il attire vers lui une femme agenouillée, auprès de laquelle sont des clefs et des armes que foule le vainqueur. A gauche sont la Guerre et une autre femme implorant la grâce de la suppliante; de ce groupe s'envole la figure de l'Ignorance aux longues oreilles. A droite de ces scènes sont un vieillard et deux soldats. Cette planche est bien composée, la figure du Roi est la mieux réussie.

XI<sup>e</sup>, p. 43. — *Le pas de Suze forcé.*

Vers un cöl de rochers garni de soldats, s'élançe Louis XIII à cheval, montrant ce but à des soldats dont le mouvement impétueux annonce la victoire; au fond du paysage, se voit une ville précédée de sa forteresse. Cette composition est très-énergique, le groupe principal du Roi et du soldat du premier plan est surtout remarquable d'élan. La vigueur du travail y est aussi en harmonie avec la scène et très-bien soutenue.

XII<sup>e</sup>, p. 47. — *Paix de Casal.*

Près d'un camp est debout un personnage portant la toge romaine et dont la tête est entourée d'une teinte claire rappelant une auréole, il unit les mains de Bellone et de Mars qui sont à ses côtés. Celui-ci est accompagné d'un lion; la Guerre a près d'elle un coq et un bouclier fleur delysé. Au fond se voit la Discorde agitant ses serpents entre deux groupes de soldats près de se battre. Au-dessus de cette scène plane un autre groupe: sur un nuage est un vieillard, peut-être le Temps, il soutient une draperie sur laquelle sont couchées deux femmes dont l'une représente la Paix tenant une branche d'olivier et regardant avec attention les trois personnages cités. Comme couronnement de cette belle composition l'on voit deux Génies et Mercure semant des fleurs dont ils ont les mains remplies.

Cette pièce d'un style très-sévère est remarquable comme beauté de dessin et d'effet; les lumières y sont rares, larges et bien distribuées; la figure de Bellone a beaucoup d'élégance; l'expression

respectueuse de Mars en présence de sa sœur est des mieux rendues. Le groupe supérieur fait penser aux plus belles conceptions du Dominiquin.

XIII<sup>e</sup>, p. 51. — *La Protection de Mantoue.*

Dans un portique d'ordonnance dorique et sortant d'un arc triomphal corinthien, Louis XIII paraît accompagné de la Royauté. Il tient une couronne qu'il pose sur la tête d'un enfant que lui présente Pallas armé d'une lance; auprès sont divers personnages admirant l'action du Roi envers le Duc qu'il gratifie de sa conquête. Pour faire mieux apprécier le don, Valdor a montré ici le conquérant nu tête, tandis que partout ailleurs il porte des lauriers, un casque couronné ou le tout à la fois. Cette composition comme la précédente est très-complète. Si d'une part l'on a vu notre graveur s'inspirant des beautés artistiques de l'Italie, ici l'on peut voir que Valdor à son tour a pu inspirer Lebrun pour la composition de la famille de Darius devant Alexandre, surtout si l'on rapproche le présent groupe de celui de la 16<sup>e</sup> gravure.

XIV<sup>e</sup>, p. 55. — *La prise d'Alets.*

Auprès d'un édifice dont le péristyle est occupé par la foule, Louis accompagné de la Paix, de la Fidélité et de soldats, offre un rameau d'olivier à un groupe de personnages dont l'un accepte, tandis que les autres témoignent leur admiration et que l'un deux à genoux, portant des clefs au bras, présente au monarques des armes placées sur un bouclier. Cette composition est bien conçue mais les têtes pour la plupart manquent de distinction.

XV<sup>e</sup>, p. 59. — *La grâce faite aux chefs de la Rebellion.*

Sur un fond architecturé, orné d'un bas relief, se détache un groupe empreint de grandeur et de noblesse : Louis debout paraît absoudre deux guerriers agenouillés et déposant une épée à ses pieds. Auprès sont deux femmes dont l'une étreint dans sa main des serpents; derrière le Roi sont deux soldats et la Paix debout

sur des boucliers ; elle s'appuie sur un tronc d'arbre auquel sont attachés des faisceaux. Cette planche est remarquable par le brillant de son effet et l'élégance des figures : la tête du souverain est belle, les trois femmes sont drapées avec infiniment de goût, la Paix par sa pose rappelle la Polymnie antique.

XVI<sup>e</sup>, p. 63. — *La Prise de Nancy.*

Près d'un camp d'où sort le Roi suivi de ses officiers, une femme à genoux, portant une couronne radiée, offre au Roi, sur un plateau, une couronne, une croix et des clefs. Derrière cette figure est une autre femme posée en suppliante et accompagnée de soldats ; Hercule, placé au second plan, mais au centre de la composition, paraît empêcher ce deuxième groupe d'approcher et soulève sa massue. Cette œuvre est des plus intéressantes et la plus finie de cette série de grandes scènes ; elle est exécutée par tailles délicates et serrées, le clair obscur en est très-vigoureux ; la faire de plusieurs des visages y produit l'effet de l'aquatinte. Cette belle gravure offre une grande sévérité de style ; les deux femmes y sont parfaites d'expression, l'Hercule mime bien sa pensée ; Louis XIII et les guerriers qui le suivent sont traités de main de maître, cependant leurs poses présentent trop de parité.

XVII<sup>e</sup>, p. 67. — *La reprise de Corbie.*

Au milieu d'un camp, Louis entouré de soldats est précédé par Bellone montrant un groupe de vaincus, dont l'un offre un plateau où sont des clefs et l'autre des drapeaux. L'effet de cette planche papillote, les lumières étant trop répandues ; la pose du Roi est énergique et la mieux réussie du groupe. Les tailles larges et d'aspect inachevé de cette pièce la font contraster avec la précédente.

Après cette page, vient une lacune dans l'œuvre du burin de Valdor, c'est-à-dire deux planches gravées par une main étrangère mais sans doute, composées par le maître Liégeois.

XVIII<sup>e</sup>, p. 71. I — *La prise de Hesdin.*

Sur les ruines d'un bastion, Louis XIII accompagné de la Royauté



donne un bâton de commandement à un guerrier qui s'incline pour le recevoir. Au bas, au milieu des débris de murailles, se voient deux cadavres d'homme et ceux d'un lion et d'un aigle. Cette gravure est signée: *Ladame fecit*. La partie inférieure est bien traitée. Nous attribuons au même auteur la planche suivante.

XIX<sup>e</sup>, p. 75. — *La protection de la Catalogne et du Portugal*.

Sur une place publique entourée d'édifices, Louis vêtu du manteau royal, suivi de plusieurs personnages donne ses mains à baiser à deux guerriers suivis d'hommes et d'enfants portant des vases. Cette planche est sans intérêt artistique.

XX<sup>e</sup>, p. 63. — *La prise de Perpignan*.

Sous les murs d'une ville, le Roi et la Guerre chevauchent côte à côte; celle-ci porte un casque ceint de lauriers, un bouclier de la main gauche une batterie foudroyant les remparts qui y répondent. Derrière ce beau groupe équestre se voient trois soldats dont l'un porte au bout d'une pique une grenade allumée. Cette planche, terminant la série des combats, est d'un aspect grandiose, les figures y sont parfaites d'exécution; Bellone y a le geste énergique, le Roi est parfaitement assis et rappelle par sa pose, ainsi que les coursiers, celle du Marc-Aurèle du Capitole. La noblesse des deux figures ici représentées, assistant au dernier acte de la tragédie et paraissant plus dignes encore après le dénouement, c'est là une pensée couronnant avec honneur cette série importante d'œuvres dues au célèbre graveur. Cette scène finale est traitée avec la délicatesse de burin qui caractérise la planche 13; elle offre en outre l'aspect attachant et grandiose d'un bas relief antique.

La première partie du livre des Triomphes se termine par des stances ayant pour sujet le tombeau de Louis XIII suivies d'une gravure le produisant. Celle-ci a 34 c. sur 24 1/2. Elle montre une riche composition architecturale formée d'un élégant hémicycle d'ordre corinthien, au centre duquel s'élève une sorte d'autel à colonnes aussi de même ordonnance. Aux entrecolonnements sont posées les statues d'Hercule et de Belloné, au centre de la base

du monument s'étale une peau de lion portant ces mots : « *A Hé- roïsme et à l'éternelle mémoire de Louis le Juste Invictiss. Herois Ludovici Justi æternæ memoriæ.* Dans la face principale, en guise de retable lequel est convexe, se voit l'apothéose du Roi reçu dans l'olympé par Jupiter entouré des autres dieux et déesses, tandis qu'Apollon descendant sur une nuée lance ses flèches aux harpies et à d'autres monstres. Au front du riche mausolée sont les armes de France et de Navarre. Le tout est couronné par un beau sar- cophage entouré de vases fumants, surmontés d'un soleil planant au-dessus de cette magnifique ornementation.

Cette pièce à l'eau forte porte sur un socle les lettres EIMA sans doute monogramme d'un graveur et à l'angle droit inférieur *J. Valdor inv.*

---

La seconde partie renferme les portraits de Louis le Juste, des princes et des généraux qui se distinguèrent sous son règne; elle débute par une gravure de 35 c. sur 26 1/2. L'on y voit dans un cadre ovale, une femme couronnée de lauriers et assise, dans un hémicycle dorique, sur un trophée d'armes terminé de chaque côté par un prisonnier assis. Elle étend les bras et soutient de ses mains deux inscriptions circulaires entourées de lauriers et deux bâtons fleurdelysés portant des palmes, des lauriers, plus, chacun trois couronnes : royale, civique et héroïque. La base à console, sur laquelle ce groupe repose, est ornée de guirlandes et porte au centre ces mots : « *Devises des roys, Princes et généraux d'armées qui ont » servy Louis le Juste combattant, avec leur exposition. Par Henry » Estienne escuyer S. des Fossez, poëte et interprète du roy es langues » grecq. et lat.* » Les cercles que soutient la figure allégorique portent pour inscription, celle de droite, entourée de palmes : « *Laudata que » virtus crescit et immensum gloria calcar habet.* Celle de gauche, entourée de lauriers : « *Quis enim virtutem amplectitur ipsam Præ- » miasi tollas. Ovid. Inven.* » Le haut du cadre entourant cette composition porte ces mots : « *Ipsis præcipuos Ductoribus addit*

» honores. » Et le bas du cadre : « *Enrichy de figures inventées par Jean Valdor calcographe du roy.* »

A la page 3 s'ouvre la suite des portraits, lesquels nous osons le dire, égalent s'ils ne dépassent tout ce qui avait paru au monde à cette époque. Ils montrent quelle était la fécondité du génie de Valdor, non seulement sous le rapport de la souplesse du burin dont il savait varier à l'infini les effets, mais encore sous le rapport de la nouveauté, de la grandeur des ornements qui l'enrichissent. Chaque portrait, la plupart types de distinction, de noblesse, est placé dans un cadre circulaire ou ovale, adapté à un monument ou à un trophée dont la grâce le dispute à la somptuosité. Dans tous ces heureux entourages, la variété est prodigieuse sans cesser jamais d'être originale.

Aucun de ces chefs-d'œuvres n'est signé; chacun est accompagné de trois pages de texte expliquant les devises qui les précèdent et dont j'ai déjà parlé.

1<sup>er</sup> Portrait. 35 cent. de haut, 25 1/2 de large. p. 3. *Louis XIII.*

En tête des portraits est celui de Louis XIII duquel Reys, en sa traduction des vers latins de Ferranus, dit :

Ici par une main savante  
Parait le plus auguste roy  
Et d'un front qui porte l'effroy  
Parait la peinture vivante.

Cette gravure montre le frontispice d'un temple corinthien, sur la frise duquel on lit : « Louis le Juste, XIII du nom, roi de France et de Navarre. » Dans l'entrecolonnement central est le portrait en buste, nu tête, cheveux longs, collet large rabattu et cuirasse drapée. Ce milieu circulaire a 11 c. de diamètre; au bas est assise la Renommée aux larges ailes, tenant une plume et s'appêtant à écrire sur un bouclier. Cette planche est d'une beauté remarquable d'agencement, la figure principale est très-soignée et l'allégorie d'une grandeur, d'un naturel irréprochable. Le faire en est large et moelleux,

reproduisant les tailles hardies mais veloutées qui distinguent l'Hercule du titre de la préface du livre. (1)

II°. 29 c. sur 21, p. 7. — *Gaston Jean-Baptiste duc d'Orléans.*

Son portrait est soutenu par Minerve qui aidée par le Temps, le dégage du voile qui le dérobaît aux regards ; au bas Méduse assise se regarde dans un bouclier et paraît avoir horreur d'elle-même. Le portrait est très-beau et la figure du Temps, entièrement nue, est bien dessinée. Les noms du titulaire sont inscrits sur le cercle du cadre qui le contient.

III°. 27 c. sur 30, p. 11. — *Gustave Adolphe.*

Il paraît au milieu d'un pompeux trophée d'armes que soutiennent deux prisonniers entre lesquels est une urne cinéraire, ce portrait ayant été publié après la mort de ce prince. Au faite de la composition sont les armes de Suède posant sur des foudres. Le cadre circulaire porte cette inscription : « *Gustavo Adolpho par la grâce de Dieu roy de Suède.* Cette planche est très-vigoureuse, d'un faire large et hardi. La tête du Roi est d'expression très-digne.

IV°. 27 c. sur 20, p. 15. — *Henry de Bourbon prince de Condé.*

Le portrait ovale est incrusté dans une base carrée, ornée de guirlandes et surmontée d'un fronton arqué portant blason. Le socle est une doucine sur laquelle se voit un billet portant les noms précités.

V°. 26° sur 19, p. 19. — *Louis de Bourbon prince de Condé.*

Le portrait circulaire est accroché à un linteau que dépasse une partie d'un grand bouclier sur lequel se détachent les armoiries du prince. Deux faisceaux ornés de lauriers soutiennent en guise de colonnes cette disposition ; ils sont espacés par le cadre, touchant

(1) Les portraits suivants ayant tous, quant au personnage la proportion du précédent, nous n'indiquerons que la mesure de l'ensemble de la planche. Le costume du Roi reproduit pour les autres, sauf Richelieu et Mazarin. Toutes les planches de l'ouvrage sont disposées en hauteur.

aussi à un socle orné de masses de fruits et d'un cartouche portant les noms et titre. A l'entour du groupe flottent des drapeaux. Cette planche est très-harmonieuse et le portrait finement traité.

VI<sup>e</sup>. 27-20, p. 23. — *Jean-Armand du Plessis, Cardinal duc de Richelieu.*

Sur un bloc carré, à fronton armorié s'étale un cadre orné de lauriers, où se voit le portrait exécuté avec une rare délicatesse. Le graveur semble n'y avoir désiré d'autre effet que la distinction ; cette œuvre est digne d'être étudiée par quiconque recherche l'effet imposant dégagé des frais d'oppositions heurtées, problème résolu en ce charmant travail. Le dignitaire y est vêtu de la calotte, d'un large collet, du camail et porte la croix de St-Louis, ses noms se lisent sur le cartouche du socle.

VII<sup>e</sup>. 26 1/2. — 20, p. 27. — *Jules Mazarin, Cardinal.*

Dans un cadre circulaire, il occupe le centre supérieur d'un monument à fronton arqué, orné de palmes, de lauriers, de chêne et d'armes. Au-dessus des angles supérieurs s'élèvent deux casques, au milieu les armes héraldiques entourées de trompettes et de lances. A l'entour sont des drapeaux et au bas dans un cartouche se lit l'inscription susdite. Comme contraste avec la planche précédente, le présent portrait a des ombres vigoureuses et se détache sur un fond sombre. L'entourage est saillant d'effet, l'ensemble est d'une très-belle exécution.

VIII<sup>e</sup>. 27 1/2—20, p. 31. — *Ferd.-Henry, prince d'Orange.*

Ce portrait, entouré de palmes et de lauriers est accroché à une pyramide qu'entourent des trophées de guerre et de marine ; au-dessus du cadre se voit l'emblème hollandais, surmontant les noms du personnage. La base ornée de fruits est escortée de deux lions qui sont la partie la moins réussie de l'œuvre ; quand au reste il est des plus heureux comme travail et comme effet ; la figure du prince y est d'une vivacité remarquable.

IX<sup>e</sup>. 27 — 20, p. 35. — *Bernard de Saxe, Duc de Weymar.*

Il occupe le centre d'un monument orné de pilastres doriques cannelés, surmontés de pommes de pin d'où descendent des masses de fruits; la frise surmontée d'un tympan arqué porte le blason. Au bas sont les noms précités. La figure offre la particularité d'une longueur de cheveux plus grande à gauche, où ils sont en outre noués d'un ruban. Cette planche comme gravure présente de la sécheresse.

X<sup>e</sup>. 26 1/2 — 20, p. 39. — *François de Valois, Duc d'Angoulesme.*

Il se détache sur une base richement ornée et garnie de guirlandes de chêne, de casques et d'armes; au-dessus est le blason et au bas les noms, dans un cartouche se détachant sur un trophée d'armes. Le portrait d'un type peu flatteur a une expression de grande bienveillance; les tailles délicates et bien fondues, y contrastent avec le beau et large burin des accessoires.

XI<sup>e</sup>. 26 1/2—19 1/2, p. 43. — *Henry d'Orléans, Duc de Longueville.*

Le portrait est attaché à une ornementation formée de volutes chargées de rosaces d'acanthé, d'où s'échappent des guirlandes de fleurs et de fruits; au dessus sont les armes nobiliaires et au dessous les noms dans un cartouche disposé en cœur. Cette planche est très-brillante d'effet, l'heureux caprice des accessoires est hardiment taillé; le portrait, d'un relief et d'une expression énergiques, présente en outre un faire moelleux qui lui donne un cachet de vie tout à fait exceptionnel.

XII<sup>e</sup>, 25 — 19, p. 47. — *Charles de Lorraine, duc de Guise.*

Il se voit dans une torsade de laurier, de forme ovale, faisant partie d'une base carrée supportée par deux sphynx et surmontée d'un trophée d'armes, dont un bouclier samnite porte le blason. Les noms et titre sont gravés sur le seuil de la base. Cette œuvre d'un ton général grisâtre est d'exécution charmante; elle montre, une fois de plus que Valdor savait plier son burin à tous ses désirs.

XIII<sup>e</sup> 26 - 19 1/2, p. 51. — *Charles de Lorraine, duc de Mayene.*

Le monument de cette gravure est d'une originalité surprenante, étant composé de deux éléphants fantastiques, dos à dos; la trompe en volute, soutenant un pendentif de fleurs et de fruits; chacun est aussi coiffé d'un casque. Entre ces géants est le portrait se détachant en vigueur sur leur masse claire; blason et titre sont disposés comme aux planches précédentes.

XIV<sup>e</sup>, 26-19, p. 55. — *Charles de Lorraine duc d'Elbeuf.*

Il fait partie d'une base ornée de volutes, posée sur des consoles terminées par des têtes d'aigle; le cartouche supérieur porte le blason et l'inférieur, entouré d'un ruban, les titres. Le relief du portrait est rendu avec beaucoup de soin.

XV<sup>e</sup>, 27-20, p. 59. — *Henri de Lorraine, comte de Harcourt.*

Entouré d'une torsade de laurier, son portrait pose sur un socle orné de ses noms et portant deux aigles tenant une guirlande dans leur bec. Comme fond s'étalent des drapeaux et des armes; au-dessus sont les armoiries. La figure est d'un fini fort gracieux et porte pour boucle d'oreille une grosse perle; la chevelure bouclée, assez longue, montre à droite une longue mèche attachée par un gros nœud de rubans, comme à gauche, à la différence qu'ici la mèche, tordue comme une corde, est plus longue et relevée à la hauteur de la clavicule.

XVI<sup>e</sup>, 25-16, p. 63. — *Henry duc de Montmorency*

Il est apposé contre une pyramide tronquée, sans doute pour marquer sa fin malheureuse, arrivée en 1632; ce monument est orné de deux faisceaux de lances. Du haut du cadre descend une guirlande, au bas append un billet portant les noms qu'entourent des branches de laurier. Au haut, une tablette porte l'armoire du-

cale. Cette planche d'une exécution plus faible que les autres ne semble pas prise sur nature quant au portrait, dont le regard louche ; ce détail peut n'être pas la faute du graveur.

XVII<sup>e</sup>, 25-19 1/2, p. 67. — *François de Bonne duc de Lesdiguières.*

Il se détache, entouré d'une torsade ovale, sur une base très-simple dont les angles sont ornés de volutes et le socle garni de casques entre lesquels est l'inscription surmontant un bucrane. Une table servant de fronton porte les armes du duc. Le portrait de cette planche offre de la sécheresse.

XVIII<sup>e</sup>, 28 1/2-21, p. 71. — *Henry de Schomberg duc d'Alluyn.*

Son portrait est posé sur une base circulaire portant l'inscription ; le tout se détache sur une draperie recouvrant un fond orné de consoles et au faite duquel sont les armoiries. Cet ensemble est bien traité, la pose du personnage a de la raideur.

XIX<sup>e</sup>, 27-19 1/2, p. 75. — *Charles de Crequi.*

Dans un ovale, il orne une base à tympan aigu où sont ses armes ; une draperie et les nœuds qui la retiennent ornent le dé du piédestal ou un cartouche porte les noms. L'on croirait que Valdor a voulu imiter Mellan dans l'exécution de la figure, ombrée d'un seul rang de tailles.

XX<sup>e</sup>, 27-20, p. 79. — *Jacques de Nompar de Comone de la Force.*

Il fait partie d'une base toute historiée, à fronton arrondi et armorié ; le dé se compose de deux termes sous la forme de Pallas ; au bas sont des armes ; l'un des boucliers porte les noms. Ce groupe est très-harmonieux de forme et d'effet, la figure est traitée avec beaucoup de soin.

XXI<sup>e</sup>, 26 1/2 — 19 1/2, p. 83. — *François de Bassompierre.*

Dans une niche à coquille flanquée de deux colonnes ioniques,



réunies par une guirlande, le portrait pose sur un socle sans autre ornement que les noms ; au faite est le blason. La figure comme beauté de type et d'exécution est tout à fait remarquable, la distinction, la dignité respirent en cette heureuse physionomie dessinée et gravée de main de maître.

XXII<sup>e</sup>, 29-21, p. 87. — *Charles de Schomberg, duc d'Hallwin.*

Le portrait est attaché à un monument composé de deux termes cuirassés et reliés par des guirlandes soutenant le cartouche des noms. Au sommet sont des mascarons et l'armoirie. La figure principale est traitée avec une vigueur peu commune, rappelant l'énergie des plus belles œuvres de Van Dyck. Le visage est mâle et pensif, une longue chevelure noire retombe jusqu'au pectoral de l'armure. Cette œuvre est une preuve nouvelle de la richesse du talent de Valdor.

XXIII<sup>e</sup>, 25-20, p. 91. — *Messire François Hanibal Destrées.*

Il orne le corps d'un autel antique, circulaire, décoré de deux têtes de béliers tenant des guirlandes et espacées par un blason. Le tout est surmonté d'un casque couronné de lauriers, le seuil porte les noms. Le visage du portrait est d'un beau modelé.

XXIV<sup>e</sup>, 27-19, p. 95. — *Messire Jean de St-Bonnet seigneur de Toyras.*

Son portrait fait partie d'un piédestal entouré de guirlandes, d'armes et portant un panneau où se lisent les noms. Par exception point d'armoiries. Cette planche est d'une disposition simple et élégante.

XXV<sup>e</sup>, 27-20, p. 99. — *Charles de la Porte la Meilleraye.*

Il est placé au milieu d'une ornementation composée d'enroulements d'où s'échappent des guirlandes et des rubans ; le cartouche à inscription se détache sur des masses d'armes, haches et épées. La couronne du blason posé au faite, dépasse le cadre de la gravure.

XXVI<sup>e</sup>, 26-19, p. 103. — *Antoine de Grandmon.*

Dans un cadre circulaire il se détache sur un panneau à rosaces d'acanthé d'où s'échappe une guirlande entourant une base à inscription; à l'entour sont des trophées et le blason au sommet. Les accessoires sont largement traités et le portrait d'un fini vigoureux.

XXVII<sup>e</sup>, 27-20, p. 107. — *Jean Budes comte de Guebriant.*

Son image est soutenue contre un piédestal par deux griffons ailés, au bas une peau de lion porte les noms, le tout est surmonté d'un trophée d'armes antiques et le blason décore le sommet d'une bannière. Le portrait est très-finement traité; il porte une grosse tache noire sur la joue gauche, ce dont ne souffre point la distinction du type.

XXVIII<sup>e</sup>, 26-20, p. 111. — *François de Lhopital.*

Sur une base aux angles supérieurs très-saillants, d'où s'échappent feuillages et guirlandes, le portrait repose sur l'attache d'un cartouche portant les noms. Au haut est l'écu noble; derrière le monument sont entassés des trophées.

XXIX<sup>e</sup>, 27 1/2-20, p. 115. — *Louis vicomte d'Arpaion.*

Le portrait fait partie d'un bloc carré s'élevant sur un sarcophage orné de palmes, de lauriers, de torches, de l'inscription et de deux vases allumés. Cette disposition fait croire à une ovation posthume. (Un personnage du nom fut créé duc par Louis XIV en 1651, et mourut en 1679 ou 30 ans après la publication du livre qui nous occupe.) La gravure dont il est question présente un ensemble très-distingué.

XXX<sup>e</sup>, 27-20, p. 119. — *Antoine Daumont de Rochebaron.*

La figure occupe toute la face d'un piédestal formé de deux tri-

tons-femmes, soufflant dans les conques, lesquelles sont unies par une guirlande que surmonte l'armoirie; au bas, une peau découpée porte les noms. Cette planche quant au portrait est un chef-d'œuvre d'exécution et de vérité. On le croirait copié de Van Dyck pour la distinction et le clair-obscur, le graveur y a reproduit avec plus de vivacité encore la beauté de travail citée à la planche 11, qui seule du Recueil, reproduit la manière dont la présente est traitée.

XXXI<sup>e</sup>, 25 1/2-19, p. 123.—*Louis cardinal de la Valette.*

Surmontant un socle orné de palmes, de lauriers ainsi que de l'inscription, le portrait se détache sur une draperie frangée abritant le blason dans sa partie supérieure. Cette planche d'un burin moins hardi que les autres, quoique y cadrant bien, porte au bas les initiales unies RL, monogramme probable de celui qui l'exécuta. Là doit être le seul exemple d'une main étrangère dans la gravure des portraits décrits ici.

XXXII<sup>e</sup>, 25-20 1/2, p. 127.—*Gaspar de Colligni de Chastillon.*

Le portrait est incrusté dans un élégant mausolée enrichi de guirlandes et couronné d'un blason; à la base, une saillie semi-circulaire porte les noms. Ici le monument funéraire est d'application historique, ce maréchal de France étant mort en 1646.

XXXIII<sup>e</sup>, 26, 1/2-29 1/2, p. 131. — *Phles de la Motte Houdancourt.*

Un cippe à fronton aigu et armorié est entièrement recouvert d'une peau de lion dont la queue s'enroulant en spirale sur le sol, paraît soutenir le cadre du portrait; celui-ci est d'une remarquable richesse d'effet et d'exécution. Les masses de lumière et d'ombre y sont plus larges, plus moelleuses qu'en aucun des travaux précédents. La coiffure partagée sur le front, touffue et bouclée aux tempes, laisse échapper sur la poitrine deux longues boucles tire-bouchons, une de chaque côté.

XXXIV<sup>e</sup>, 27-19 1/2, p. 133. — *Nicolas de Neuville.*

Son portrait se voit soutenu par un ruban au devant d'une base à faces concaves, entourée d'une forte guirlande de chêne descendant vers l'inscription, derrière laquelle sont croisés deux cimenterres. Au sommet du monument, des bannières flottantes escortent le blason. Cette planche est une preuve nouvelle de l'inépuisable, on pourrait dire merveilleuse variété du génie de Valdor. La figure est un chef d'œuvre des plus complets; dessin, expression, vigueur, tout y est à son apogée. L'on s'étonne de ne pas voir cette bouche parler, ces yeux se mouvoir; impossible croyons-nous de mieux représenter la vie. La bienveillance semble personnifiée aussi dans l'heureuse physionomie de ce vieillard qui fut élevé près de Louis XIV comme enfant d'honneur, devint gouverneur de Lyon à 18 ans et mourut duc et pair en 1685.

XXXV<sup>e</sup>, 24-18 1/2, p. 139. — *Henry duc de Rohan.*

Il se voit au milieu d'un bloc carré, orné de rosaces et posé sur un socle guirlandé portant l'inscription. L'ensemble est d'un ton uniforme et l'exécution de la figure montre quelque sécheresse. Cette planche ferme la série des portraits et la seconde partie du volume est close par la page 142.

La troisième et dernière division de l'ouvrage est précédée par une feuille non chiffrée et une gravure, la première étant « l'exposition de la figure suivante » comme dit le titre son exposé commence par ces mots :

*« Ne t'estonne pas si le sieur Valdor par ses belles inventions a si artistement représenté le spectacle des affreux et espouvantables effets de la guerre; cette peinture t'en montre la véritable figure par un jeune homme robuste; qui attaché dans le lieu où il se platt à se vautrer parmi le carnage, le sang et les squelettes, aime l'horrible*

son des tonnerres bruyans ; se nourrit de sanglantes vapeurs qui sortent de la caverne où règnent le désespoir, la discorde et l'envie. Tu le vois dans une grotte affreuse animer les cyclopes pour forger et inventer des instruments propres à détruire la nature même, il n'a point d'yeux de peur que les objets ne l'esmeuvent à pitié » etc.

La composition ainsi décrite par Estienne est très-mouvementée : le guerrier entièrement nu, les yeux bandés, s'élanche de l'autre, tenant épée, bouclier et torche ; il laisse derrière lui la forge où la guerre presse les travailleurs, les foudres et les flammes brillent dans l'espace. Auprès du furieux et énorme dragon et sur le sol sont des squelettes, des vases renversés, des boucliers et les cadavres d'une femme et de deux jeunes enfants. Cette planche cintrée du haut mesure 35 c. sur 25.

Il est à regretter que cette scène n'ait pas été gravée par son inventeur ; elle est signée *Gl. Ladame, sculpsit* ; c'est la dernière œuvre artistique de l'ouvrage. Cette troisième partie ne présente que les plans des villes soumises par Louis XIII, « avec texte par René Bary, conseiller du Roy et historiographe de France. »

Cette partie porte pour titre : « La vie Triomphante de Louis le Juste. » ses planches topographiques sont intitulées :

1. Reddition du chasteau de Caen, page 1 verso.
2. Reddition du Pont de Cé, 1620, p. 3.
3. Le rétablissement des ecclésiastiques en Bearn, p. 5.
4. Reddition de Saumur, p. 7.
5. Prise de St-Jean d'Angely par le Roy, 1621, p. 9.
6. Prise de Caumont et de Nerac par Monsieur du Mayne, 1621, p. 13.
7. Reddition de Pons de Bergerac, de Mont-Flanquin et de Clerac, 1621, p. 15.
8. Siège de Montauban, 1621, p. 17.
9. Prise de Monurt par le Roy, 1621, p. 19.
10. Le Roy défait Soubisse aux isles de Mons et de Rié, 1622, p. 21.

11. Prise de Royan par le Roy, 1622, p. 23.
12. Prise de Montravel et de Pouneux, par le duc d'Elbeuf, 1622, p. 25.
13. Reddition de Gensac, de Mucidan, de Sainte Foy et de Mont-Flanquin par le Roy, p. 29.
14. Prise de Negreplisse par le Roy, 1622, p. 31.
15. Prise de Saint Anthonin par le Roy, 1622, p. 33.
16. Prise de Lunel et de Soumières par le prince de Condé, 1622, p. 35.
17. Reduction de Mont-Pellier, 1622, p. 37.
18. Combat naval du duc de Guyse devant la Rochelle, 1622, p. 39.  
Cette planche à l'eau forte, très-délicatement traitée est signée S. D. Bella.
19. Défaite de Soubise, 1625, p. 41.
20. Victoire navale du duc de Montmorency sur Soubise, 1625, p. 43.  
Cette planche nous paraît être due à Ladame.
21. Exploits d'armes du mareschal de Themines, 1625, p. 45.
22. Les Grisons demandent secours au Roy, 1625, p. 47.  
Carte de la Suisse, Valay, Lignes-Grise, Maison Dieu, par Duval.
23. Exploits d'armes du connestable de Lesdiguières, 1625, p. 49.  
Carte du Piedmont, Monferrat et Gènes.
24. Sur les périls où s'expose son Altesse Royale, 1627, p. 51.
25. Descente des Anglais en l'isle de Ré et leur défaite, 1627, p. 53.
26. Siège et reddition de la Rochelle, 1628, p. 55.  
Plan de la ville, la flotte ennemie s'approchant du port.
27. Exploits d'armes de Monsieur le Prince et du Duc de Mont-Morency, 1628, p. 57.
28. Casal défendu par les François, 1628, p. 59.
29. Le Roy force le pas de Suze, 1629, p. 61.
30. Prise de Privas et d'Alet par le Roy, 1629, p. 63.
31. Prise de Pignerol par le cardinal de Richelieu, 1629, p. 65.
32. Le Roy en personne s'empare de la Savoye, 1630, p. 67.  
Carte signée Duval, géographe.
33. Paix de Casal, faite par l'entremise de Jules de Mazarin, depuis cardinal, 1630, p. 71.

34. Le Roy abat l'orgueil du duc de Lorraine et fait son entrée à Nancy, 1631, p. 75.
35. Prise de la Mothe en Lorraine par le mareschal de la Force, 1634, p. 77.
36. Exploits d'armes des maréchaux de Chastillon et de Brezé, 1635, p. 79.
37. Le Roy déclare la guerre au Roy d'Espagne, 1635, p. 81.  
Carte du comté de Flandre par C. Dankertz.
38. Reprise de Corbie, 1636, p. 83.
39. Entreprise sur l'isle de Sardaigne, attaque des isle de S<sup>te</sup> Marguerite et de S. Honorat par le comte d'Harcourt, 1637, p. 85.
40. Siège de Landrecy, 1637, p. 87.
41. Siège de Leucate, 1637, p. 89.
42. Reprise du Castelet par le sieur du Hallier, 1638, p. 91.
43. Prise de Brisac par le duc de Weymar, 1638, p. 93.
44. Prise de Hesdin par le sieur de la Melleraye, 1639, p. 95.
45. La prise de Turin par le comte d'Harcourt, 1640, 99.
46. Reddition d'Arras, 1640, p. 101.
47. Prise d'Aire par le mareschal de la Melleraye, 1641, p. 105.  
Suivent deux feuilles paginées par des étoiles et une troisième sans aucun signe.
48. Réduction de Wolfembutel par le comte de Guebriant, depuis mareschal de France.
49. Defaite de l'armée et prise du général Lamboy par le comte de Guebriant depuis mareschal de France.
50. Prise de Coliovre, 1642.
51. Prise de Perpignan, 1642, p. 109.  
Ici se termine la collection des plans dont quelques-uns sont de main étrangère; aucun n'est signé.

---

En présence de cette œuvre importante l'on reste convaincu que

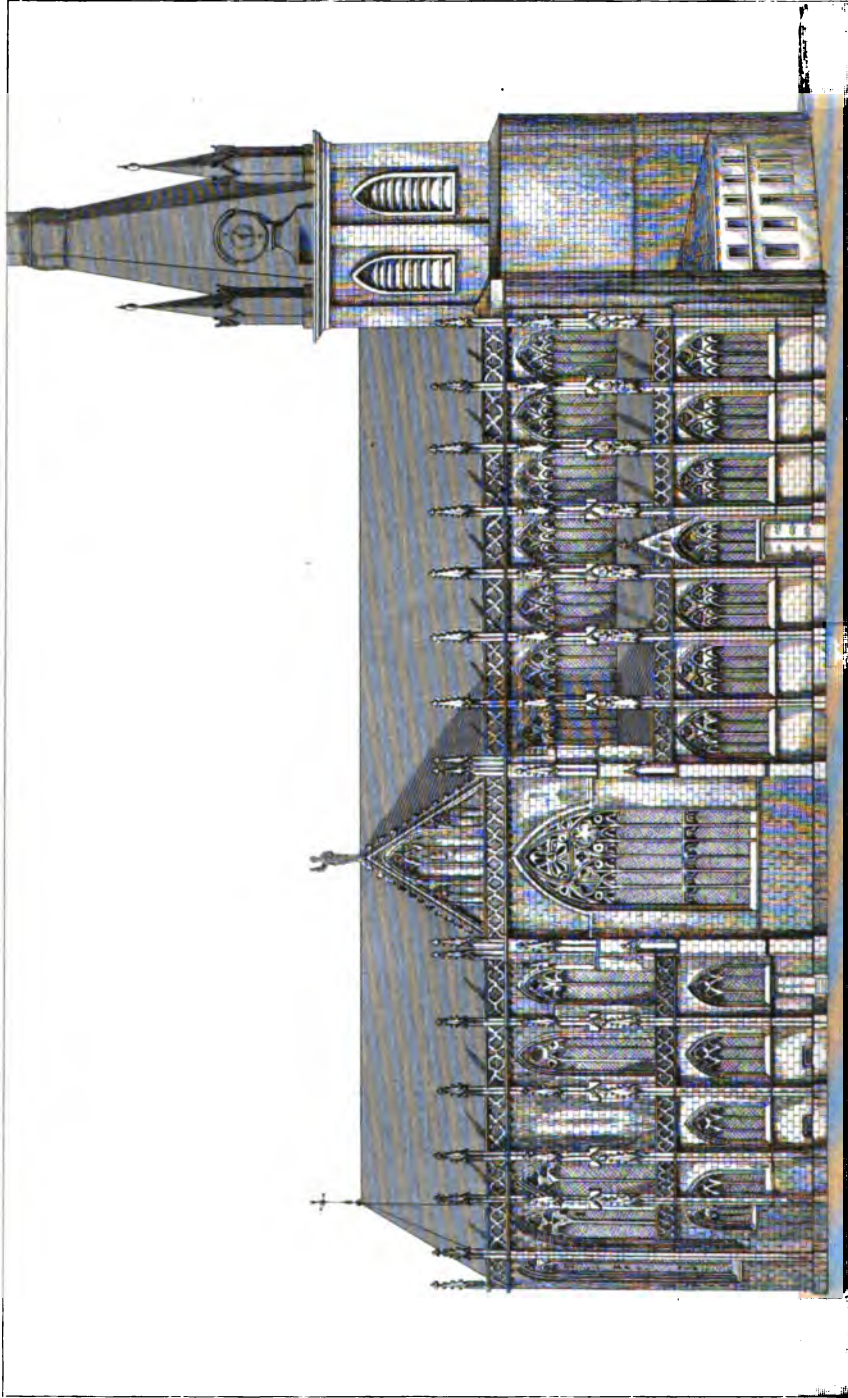
la fécondité de tel burin, a dû créer d'autres travaux encore. Fuchzly cite une *Fuite en Égypte*, signée *J. Valdor*, 1644, in-folio, qui peut appartenir au 3<sup>e</sup> graveur du nom; Leblanc à son tour donne un seul titre d'estampe *David et Abigail*, signé *Joannes Valdor*, inv. et delineavit. *P. Mariette ex.*, feuille de grand format. Cependant notre désir étant de ne juger que de visu, nous terminerons ici dans l'espoir d'ajouter ou de voir apparaître encore de nombreux fleurons complétant la couronne artistique de ces remarquables illustrations.

NOTE.

Le portrait du calcographe joint à cette notice, est copié d'après une superbe toile de Douffet, figure grandeur naturelle que possède M. le baron Edmond de Sélys-Longchamps. La présence de ce tableau dans cette famille a une raison d'être historique, l'un de ses membres ayant été protecteur et admirateur du célèbre peintre liégeois, ainsi que nous l'apprend Saumery, t. V, à l'article Douffet.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



**VUE DE LA CATHÉDRALE ST PAUL,**  
prise de la place devant St Paul (Vincennes d'Ind.)

**DESCRIPTION**  
**DE**  
**L'ÉGLISE CATHÉDRALE**  
**DE SAINT-PAUL**  
**ET DE SES ANNEXES.**

---

L'ancienne collégiale de St Paul, aujourd'hui église cathédrale de Liège, est un des monuments les plus remarquables de la ville ; situé sur la place St Paul , il se développe sous l'aspect le plus imposant.

Cette situation permet d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'édifice qui nous apparaît dans toute son étendue. L'élégance et la profusion de son ornementation et le développement de ses grandes lignes architecturales constituent une des plus belles pages du style ogival secondaire parvenu à son plus haut degré de splendeur. (*Voir la planche ci-contre.*)

Quoique l'intérieur appartienne presque tout entier au style

ogival primaire, l'architecte Delsaux a adopté pour la restauration de la façade latérale, s'ouvrant sur la place, le style ogival secondaire qui règne du reste exclusivement à l'extérieur. Les fenêtres percées dans les murs de la grande nef, du chœur et des chapelles, appartiennent toutes à ce style. Ces fenêtres à meneaux subdivisés offrent un ensemble d'ogives géminées, couronnées par des trèfles et des quatre-feuilles encadrés.

La partie inférieure des nefs, ainsi que le chœur avec ses belles fenêtres à lancettes sont du style ogival primaire (1289). L'abside du chœur et la porte d'entrée vers la place de la Cathédrale peuvent être considérés comme des modèles de style ogival secondaire ; les chapelles ainsi que la partie supérieure de la grande nef sont traitées de la même manière (1430). Enfin, le style ogival tertiaire y est représenté par les grandes fenêtres des transepts ainsi que par le portail d'entrée vers la place St Paul.

L'entrée principale de l'église se trouve au milieu du bas côté droit (1) sous la fenêtre centrale vers Vinave d'Ile. Le linteau, orné d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands porte l'inscription suivante gravée en relief :

SANCTA LEGIA ECCLESIAE ROMANÆ FILIA.

Malheureusement cette entrée est assez mal disposée et nuit à la grandeur imposante des proportions. Il est regrettable qu'elle ne soit pas au chevet de l'église, elle ferait mieux ressortir la sévérité du style de la grande nef. La fenêtre surmontant la porte d'entrée est ornée d'une galerie dont les rem-

(1) Le côté droit de l'église est celui vers lequel est tourné le bras droit du Christ au maître autel.

pants hérissés de crochets sont terminés par un fleuron. Le tympan est orné de trois niches surmontées de dais sculptés où se trouvent les trois statues de la Ste Vierge, de St Lambert et de St Hubert, reposant sur des culs de lampes formés de feuilles profondément fouillées dans la pierre.

Le porche d'entrée, charmant d'élégance, est surmonté d'une fenêtre gothique simulée. Avant la restauration de la façade, un Christ de Delcour était placé au-dessus de la porte extérieure; il se trouve actuellement au-dessus de la porte d'entrée intérieure de l'église où il fut replacé le 3 août 1861. Ce beau Christ est fondu en bronze, d'après un modèle exécuté par cet artiste célèbre; on a pu le voir pendant longtemps au couvent des Capucins, place Ste Claire, à Liège (1). Sa première destination fut d'être posé sur le pont des Arches, où il a été élevé le 24 juillet 1663 sur une pierre commémorative portant le chronogramme suivant :

LEGLÆ CIVES IESUM ADORATE.

Vingt-trois ans plus tard (1685) le prince-évêque Maximilien Henri de Bavière ayant fait élever au milieu du pont, un petit fort nommé Dardanelle qui en occupait toute la largeur, le Christ a été enlevé de la pierre qui le supportait et transféré sur la plate-forme de ce fortin.

Sous l'administration des Bourgmestres Dieudonné de Trappé et Mathias de Lambinon en 1719, le Christ fut couvert d'une épaisse dorure (1).

La révolution liégeoise ayant éclaté le 18 août 1789, la Dardanelle fut démolie le 23 mars 1790, et le Christ replacé sur la pierre qui lui servait de piédestal en 1663. Il y resta

(1) Loyens, *Recueil héraldique*, p. 375.

jusqu'au 17 septembre 1794, époque à laquelle l'Assemblée Nationale française fit promulguer, le 15 du même mois, un décret qui ordonnait de faire disparaître tous les signes extérieurs du culte. Le Christ courut alors de grands dangers d'être détruit, mais il fut heureusement conservé par un arrêté de l'administration municipale de Liège, en date du 8 vendémiaire An VI (29 septembre 1797) (1). Cet arrêté mit le Christ à la disposition de l'administration du département, comme objet d'art digne d'être déposé au Museum départemental ou pour servir de modèle (2).

Lors de l'érection de l'ancienne Collégiale de St Paul en Cathédrale du diocèse, le Christ fut placé au-dessus de la porte principale faisant face vers la rue Vinave-d'Ile.

(1) Gazette de Liège du citoyen J.-F. Desoer; numéro du 23 vendémiaire, an VI. — Samedi 14 octobre 1797.

(2) Voici cet arrêté : Canton de Liège.

Extrait du procès-verbal de la séance du 8 vendémiaire, 6<sup>e</sup> année de l'ère républicaine.

L'administration municipale, ouï le rapport du bureau des travaux publics sur les signes extérieurs du culte dont les arts réclament la conservation; le Commissaire du Directoire exécutif entendu, arrête :

1<sup>o</sup> Les deux statues des fontaines de Vinave-d'Ile et de la rue Hors-Château sont mises sous la sauvegarde publique. Ceux qui y attenteraient seront punis comme dilapidateurs de monuments nationaux, conformément à la loi du 14 fructidor, an II, (31 août 1794.)

2<sup>o</sup> Il sera donné information à l'administration du département que le Christ placé ci-devant sur le Pont de la Victoire et les trois anges du frontispice de l'église des ex-Carmes déchaussés, qu'on a jugé dignes d'être conservés, sont mis à sa disposition, soit pour être déposés au Museum du Département, soit pour servir de modèle à l'École de dessin.

3<sup>o</sup> Le présent arrêté sera inséré sur les journaux pour la connaissance du public et afin que les dispositions de l'article premier soient religieusement conservées.

Pour extrait conforme, LION, président; SOLEURE, secrétaire en chef.

Au-dessus des bas côtés, de légers arcs-boutants, réduits à une portion d'arc en ogive, s'élancent avec grâce pour soutenir les murs de la grande nef qui s'élèvent à une hauteur de 24 mètres ; le bahut rampant et en forme de toit qui les couvre, a ses arêtes bordées de crochets ; les piliers battants sur lesquels s'appuie un des côtés des arcs, se terminent en triangles couronnés par un pinacle orné de crochets ; leurs faces sont garnies de panneaux, de niches et de feuilles simulées.

Les murs sont percés de chaque côté de sept grandes fenêtres flamboyantes ; les hauts combles sont couronnés par une balustrade formée de quatre-feuilles lancéolées encadrées dans des losanges ; des pinacles surmontent les arcs-boutants et donnent de la légèreté et de la grâce à cette partie de l'église.

Les transepts sont renforcés aux angles par des contreforts en retraite formant étages, ornés de panneaux, de niches simulées et surmontées de pinacles. Deux vastes fenêtres du style rayonnant le plus riche, occupent toute la partie supérieure des murs plats qui les terminent ; leur sommet atteint la même hauteur que celles qui éclairent la nef principale. Les pignons triangulaires qui les surmontent sont accompagnés à chaque angle de leur base de deux pinacles ; les rampants sont ornés de crochets, leur sommet sert de base à des statues colossales de St-Paul au transept droit et de St-Pierre au transept gauche. Leur ornementation consiste en trois fenêtres gothiques simulées dont les meneaux figurent des quatre-feuilles, des trèfles encadrés, des panneaux et des niches. La balustrade de la grande nef se continue à la base des pignons.

Après les transepts, viennent, à droite, la basse sacristie et

le vestiaire (1); à gauche, la haute sacristie et la trésorerie ; puis, deux chapelles s'ouvrent de chaque côté du chœur. Ces parties de l'édifice placées sous les fenêtres du chœur proprement dit font symétrie avec les bas côtés de l'église. Leurs murs sont percés de chaque côté de cinq fenêtres ogivales dont les meneaux se divisent en quatre-feuilles, en trèfles encadrés et en arcades. Ils s'étendent depuis les transepts jusqu'au sanctuaire et sont renforcés de même que ceux des bas-côtés, par de légers contreforts surmontés de pinacles. Une balustrade formée de quatre-feuilles semblables à celle qui couronne les murs des bas côtés, existe aussi sur toute la longueur de ceux-ci.

Lors de la reconstruction de la façade vers Vinave-d'He, on a ajouté ces collatéraux au chœur comprenant toute la partie depuis le transept jusqu'au chevet ; les collatéraux construits dans le même style servent de basse sacristie. Il est à regretter que les fenêtres soient plus basses que celles qui éclairent les chapelles. La galerie qui couronne cette partie n'atteint pas non plus la hauteur de celle qui est au-dessus des chapelles; cette différence de niveau produit un effet désagréable.

Au-dessus, s'élèvent les murs du chœur, soutenus par des contreforts peu prononcés, qui sont eux-mêmes renforcés par des arcs-boutants dont les arcs en ogive s'appuient sur des piliers buttants terminés comme ceux du reste de l'église, en triangles couronnés par des pinacles, et dont les faces sont ornées de panneaux, de niches et de feuilles simulées. Quatre fenêtres de forme et de dimension différentes, mais semblables entre elles d'un côté à l'autre, sont percées dans les murs. Les

(1) Construit en 1856 dans le même style que le reste de l'église.



plus rapprochées du sanctuaire sont les plus grandes; elles présentent dans leur partie supérieure une rosette à 8 lobes, soutenue par deux quatre-feuilles encadrés, reposant sur des arcades ogivales; les deux autres, de dimensions moindres, figurent une quatre-feuilles appuyée sur deux trèfles à lobes aigus et surmontent des arcades en ogive. Les hauts combles sont aussi bordés de la même balustrade qui contourne les transepts de la grande nef.

Enfin, l'arrière-chœur ou sanctuaire, de forme pentagonale, est soutenu par cinq contreforts, construits en encorbellement et surmontés d'autant de pinacles réunis par la même balustrade qui se continue sur les transepts et la nef principale. Elle est bordée, dans toute l'étendue de l'édifice par une série de trèfles et d'arcades trilobées reposant sur des culs-de-lampe. Cette partie du temple est éclairée par cinq grandes fenêtres lancéolées à voussures profondes; elles sont toutes d'un dessin uniforme; leurs meneaux figurent des trèfles à lobes arrondis et des arcades en ogive. Une grande croix tréflée s'élève au-dessus du toit et domine l'édifice.

La décoration extérieure du temple doit être complétée par une crête en métal travaillée à jour, dont les découpures représentent des trèfles et des festons.

### LA TOUR.

La *Tour* carrée, placée à la partie antérieure de l'église, est d'une structure fort simple et dépourvue d'ornements; ses murs, en pierre de taille, sont soutenus aux angles par quatre contreforts qui s'élèvent jusqu'à la hauteur de la balustrade de la grande nef. La face tournée du côté de l'ouest est percée

d'une immense fenêtre à meneaux flamboyants. La partie qui s'élève au-dessus de celle-ci et qui contient les cloches, est bâtie en pierres de sable provenant des tours carrées de l'ancienne cathédrale de St-Lambert. Sur chacun de ses trois côtés libres on a ménagé deux grandes fenêtres garnies d'abat-vent, qui datent d'une douzaine d'années. Sa construction fut terminée à la fin du mois d'octobre de l'année 1811; elle remplaça la charpente de la tour primitive, qui, jusqu'à cette époque, ne s'élevait qu'à la hauteur du toit et qui fut démolie au mois de mai de la même année.

La flèche en charpente qui termine la tour s'élève à une hauteur de 90 mètres; elle a été commencée aussitôt après l'achèvement de la partie précédente et finie vers la fin du mois d'août 1812. La croix qui la domine fut placée le 1<sup>er</sup> octobre suivant. La base de cette flèche, à laquelle on a cherché à donner la forme de celle qui surmontait la grande tour de St-Lambert (1) est cantonnée de quatre tourelles; quatre cadrans de grande dimension occupent ses quatre faces; sa flèche, d'abord couverte en zinc, a été remise en ardoises.

L'horloge est celle qui fut placée en 1755 dans la grande tour de l'ancienne cathédrale, en même temps qu'un nouveau carillon, d'us, l'un et l'autre, à Gilles Debeffe et à son fils (2).

(1) Elle était posée en face de la rue Souverain-Pont. Commencée en 1392 sous le règne de Jean de Bavière, elle fut achevée en 1433. L'extrémité de sa flèche était de niveau avec le point le plus élevé de la Citadelle. —

(2) Gilles Debeffe, né à Thimister le 4 octobre 1694, fonda à Liège, en 1726, les cloches de l'horloge et du carillon destinés à la Cathédrale de Lisbonne. Son fils, nommé également Gilles, s'établit à Liège, derrière l'hôtel-de-ville et dirigea jusqu'en 1793 l'horloge et le carillon de St-Lambert. Le 5 germinal, an XII, (23 mars 1804) l'horloge, le carillon et tous les accessoires, furent mis à la disposition des administrateurs de la fabrique pour le service de la cathédrale

L'horloge et le carillon sonnèrent pour la première fois le 18 août 1756 au moment où la grande procession des reliques de St-Lambert sortait de la cathédrale.

Le carillon de l'église actuelle, composé de 40 cloches, est formé d'une partie de celui de St-Lambert, donné le 26 mars 1804 par le gouvernement et complété par des cloches modernes. Il sonne tous les demi-quarts d'heure. Il se fit entendre, pour la première fois, le 6 août 1813 lors du passage en cette ville de l'impératrice Marie-Louise revenant de Mayence pour retourner à Paris.

Les 30 et 31 du mois d'août 1859, on a placé sur la flèche un paratonnerre de 80 centimètres de hauteur, qui a sauvé l'édifice d'un incendie, la foudre, étant tombée sur la tour, le dimanche 19 février 1860.

#### SONNERIE.

La sonnerie actuelle de la cathédrale se compose de 6 cloches dont la plupart sont modernes. Voici les principales :

1° *Le Bourdon* a été fondu à Louvain en 1834 par MM. Van Aerschodt et Van den Gheyn de cette ville.

2° La cloche nommée *Paula*, brisée par accident, fut refondue au mois d'août 1853, et bénite le 8 septembre suivant, en présence du duc et de la duchesse de Brabant qui ont accepté d'en être le parrain et la marraine, à la demande de Mgr l'évêque. Cette cloche, fort ancienne, avait été fondue à Liège en 1275 par maître Jean, ainsi que le témoignait l'inscription.

La cloche portait en outre des empreintes des monnaies du temps.

La nouvelle a été coulée à Louvain dans la fonderie de

MM. Van Aerschodt et Van Espen ; elle sonne le *do* de l'orgue de la cathédrale. Les figures des douze apôtres sont placées sur le haut de la cloche et entourées d'ornements. On y voit des pièces de monnaie moderne, les armes de Mgr Théodore de Montpellier, évêque de Liège accompagnées de ces mots :

*Theod. de Montpellier episcopus Leodiensis ;*

Les armes de Mgr l'archevêque de Tyr avec cette inscription :

*Carolus archiep. Tyren. Comes de Mercy-Argenteau.*

Le buste de St-Lambert avec l'exergue à gauche :

*Sancta Legia ecclesiae Romanae filia ;*

A droite :

*Capitulum eccle. Cathed. Leodiensis.*

L'inscription nouvelle rappelle l'époque où la cloche a été fondue la première fois :

PAULA NOMINOR, FUSA SUM ANNO MCCLXXV; SED TEMPORE  
FRACTA, REFUSA SUM A SEVERINO VAN ARSCHODT ET FELICE  
VAN ESPEN MENSE AUGUSTO ANNI 1835.

Sur le bord de la cloche on a gravé ce vers qui fait allusion à la cloche *Concordia* dont nous allons faire mention :

UT CIVES ORENT, SOCIA PLAUDENTE RENASCOR.

3° Une autre cloche, aussi ancienne que *Paula* et nommée *Concordia*, sonne le *ré* ; elle provient aussi de l'ancienne collégiale et fut fondue à la même époque. On y lit cette poésie :

CONCORDANS SOCIÆ MERITO CONCORDIA VOCOR.  
NUBILA TRISTITIÆ PELLENS RELEVO POPULI COR.

Ces deux cloches ont été données à l'église de St-Paul par Guillaume de Frainoir, 16<sup>e</sup> doyen de cette collégiale de 1274

à 1282; elles annonçaient les offices célébrés au maître-autel par le doyen (1). Elles ont échappé aux révolutionnaires de 1793 et aux effets d'un décret de l'administration municipale de Liège en date des 27 et 29 germinal, an VII de la République, (17 et 19 avril 1799) concernant la descente, le bris et la pesée des cloches de la commune (2).

Pour ne rien omettre nous ajouterons que l'on conservait autrefois à la Collégiale de St-Paul une cloche venant de Chèvremont et connue sous le nom de *Dardar*. Le mot *Dardar* a donné lieu à quelques conjectures : on a cru que c'était le nom d'un seigneur de Chèvremont, et que c'était peut-être celui sous lequel ce château avait été détruit. (Voir l'historien Fisen).

#### INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

L'église St-Paul a la forme d'une croix latine de 84<sup>m</sup>50 de longueur sur 33<sup>m</sup>60 de largeur et 24<sup>m</sup> de hauteur sous clef. Le transept a une longueur de 33<sup>m</sup> sur 11<sup>m</sup>60 de largeur. Le vaisseau est partagé en 3 nefs, 2 bas côtés et un chœur sans collatéraux.

En pénétrant dans le temple par la porte de Vinave-d'Ile, le spectateur est frappé, tout à la fois, par l'aspect sévère et grandiose et les vastes proportions de la grande nef, dont les côtés s'appuient sur deux rangs de sept colonnes cylindriques, à bases rondes et à chapiteaux garnis de crochets, ce qui caractérise le style ogival primaire. Ces colonnes supportent

(1) Albert de Lymborch, *Fundatio S. Pauli*. — (2) Gazette de Liège du citoyen J. F. Desoer du 27 germinal, n° 103, et du 29 germinal an VII n° 104 de la république française.

des arcades ogivales au-dessus desquelles règne un élégant *trifolium* formé de colonnettes cylindriques réunies par de légers arceaux en ogive trilobée, qui se prolonge dans toute l'étendue de la grande nef et se continue dans les trois côtés de la tour carrée placée à l'extrémité Ouest de celle-ci, dont elle n'est séparée que par le jubé. Ce *trifolium* constitue d'ailleurs le seul ornement des murs de cette partie de l'église dont il interrompt agréablement la monotonie, en ôtant à son aspect ce que la nudité de ses murs lui donnerait de trop sévère. Deux rangées de sept grandes fenêtres de style rayonnant, à meneaux découpés en rosettes, en trèfles et en quatre-feuilles surmontent le *trifolium* et élèvent leur sommet jusqu'à la naissance des voûtes. Les fenêtres du côté Sud ont été construites probablement en 1557 et celles du côté Nord vers 1558 ; c'est du moins ce qu'on doit conclure de ces dates inscrites sur deux d'entre elles.

De ce point, on s'aperçoit que le chœur est incliné sur son côté droit. La grande nef, de son côté, s'élargit vers les premières colonnes du transept. Allégorie par laquelle les artistes du moyen-âge voulaient symboliser le verset de S. Mathieu : *Et inclinato capite emisit spiritum.*

Les voûtes qui se prolongent à la même hauteur, du rond-point aux extrémités des bras du transept jusqu'au fond de la tour, sont ogivales, à nervures croisées et d'un dessin varié. Elles sont couvertes dans toute leur étendue, d'une profusion de feuillages, de rinceaux et d'arabesques capricieusement contournés, autour desquels s'enroulent des animaux fantastiques, et se reposent des oiseaux dont le plumage doré et orné des nuances les plus éclatantes, tranche vivement sur la couleur verte qui domine dans ces ornements en style de la re-

naissance. Un cul-de-lampe placé au milieu de la voûte, porte le millésime de 1557, époque de la peinture. Ces peintures, réparées en 1860 ont remplacé les premières de 1397 à 1409.

La partie inférieure de la tour est séparée de la grande nef par deux colonnes engagées, à bases rondes et à chapiteaux ornés de crochets, supportant un arc doubleau à moulures. La voûte présente la même ordonnance que celle de la grande nef. Une grande fenêtre du style flamboyant est percée dans la partie de la tour faisant face à la nef. Un *trifolium*, semblable à celui de la grande nef, règne dans les faces latérales et du fond et s'arrête à la fenêtre. La partie inférieure est ornée de panneaux à arcs ogivaux trilobés.

Les voûtes des nefs latérales et des bas côtés sont aussi de style ogival. Elles ont été, comme celles de la grande nef, peintes dans le même système d'ornementation. Depuis le milieu du siècle dernier, un épais badigeonnage a fait disparaître toutes les peintures dont elles étaient revêtues.

Les bas côtés de l'église, dans toute leur étendue, sont garnis d'une galerie formée d'arcades ogivales simulées et trilobées, s'élevant jusqu'aux fenêtres et reposant sur un lambrisage de marbre blanc et noir qui règne également dans toutes les chapelles.

Le bas côté gauche est bordé de trois chapelles, comprises entre les deux extrémités des cloîtres qui s'ouvrent dans l'église. Il est éclairé par cinq grandes fenêtres dont les meneaux figurent des ogives trilobées, des trèfles et des quatre-feuilles, à l'exception toutefois de celle du milieu, réduite à de fort petites dimensions et garnie d'un transparent peint par Van Marck. L'autre partie de la fenêtre est bouchée à l'extérieur ; ce transparent ne doit laisser pénétrer que très-peu de lumière

dans la chapelle du *Christ au tombeau* faisant face à l'entrée principale. .

Le bas côté droit possède une chapelle de plus que le précédent; c'est celle dite des *Pénitenciers* (1) placée vis-à-vis de la porte des cloîtres dans le fond de l'église. L'entrée principale se trouve au milieu de ce côté. Les fenêtres, dont les murs sont percés, sont au nombre de six; elles sont semblables à celles du côté gauche. La première chapelle du fond et celle qui est la plus voisine du transept, sont placées l'une et l'autre en face des deux entrées des cloîtres dans l'église; elles sont fermées par des portes semblables à celles qui ferment celles-ci et également ornées de médaillons ovales représentant les quatre docteurs de l'église latine, soutenus chacun par deux anges et surmontés de fenêtres gothiques simulées; disposition qui achève de compléter la symétrie qui existe dans cette partie de l'église.

Les autels des chapelles ont aussi la même forme des deux côtés; ils sont construits des mêmes marbres, disposés de la même manière et ornés de statues, de bas-reliefs et de tableaux placés symétriquement d'un côté à l'autre. Tous les marbres, ainsi que ceux des petits autels, ont été placés par l'architecte Dewandre, comme nous l'avons déjà dit, avec les débris de la démolition de St-Pierre. C'est alors aussi qu'on avait construit une galerie simulée dans le chœur pour correspondre à celle de l'église. C'est vers cette époque qu'on a placé le tabernacle du maître-autel qui vient d'être démoli et celui de l'autel du Saint-Sacrement qui existe encore provisoirement.

(1) Parce que le chanoine, grand pénitencier, y avait son confessionnal.



Le chœur est éclairé par onze fenêtres, dont cinq au rond-point; celles-ci, plus longues que les autres, sont garnies de vitraux colorés; le lambris en marbre rouge et blanc qui en recouvrait les murs s'élevait jusqu'à la base des fenêtres. Son ornementation est plus simple que celle de la grande nef; si l'on n'y retrouve ni le *trifolium* de celle-ci, ni sa galerie simulée des bas côtés de l'église, en revanche, par sa longueur, (1) son élévation, sa hauteur, et l'harmonie de toutes ses proportions qui s'accordent fort bien avec celles du reste de l'édifice, il produit le meilleur effet et complète dignement l'œuvre de l'architecte dont le nom, comme celui des auteurs de tant de chefs-d'œuvres de l'art gothique, est resté inconnu.

La voûte présente le même système de peinture mais plus soigné que celles de la nef et du transept. On y lit la date de 1528. — Le rond-point paraît appartenir au XIII<sup>e</sup> siècle; c'est probablement la seule partie de l'église consacrée le 11 avril 1289, qui soit parvenue jusqu'à nous.

Le spectateur, placé en cet endroit de l'édifice, peut admirer l'ensemble de l'église, et de l'ensemble passant aux détails, reconnaître que si l'architecte de ce noble édifice, s'est montré avare de ces ornements dont le style gothique est généralement si prodigue, il a su racheter ce qui lui manque sous ce rapport, par le cachet de noble simplicité et d'harmonie qui règne entre toutes les parties du monument. L'œil mesure avec étonnement toute la longueur de cette voûte si majes-

(1) On trouve en effet du fond du chœur à l'autel 2<sup>m</sup> 50, de l'autel à la porte du chœur 24<sup>m</sup>. — La hauteur de la voûte est de 24<sup>m</sup>, et sa largeur de 12<sup>m</sup>.

tueuse qui ne s'arrête qu'au mur de face du fond de la tour, splendidement éclairée par une immense fenêtre.

Les peintures de la voûte sous la tour sont les mêmes que celles de la nef, avec cette différence que les animaux y sont remplacés par des figures d'hommes sonnant les cloches à toutes volées.

La base de la tour qui est restée ce qu'elle a toujours été, n'est pas lambrissée de marbres ; mais elle est ornée d'une galerie à colonnettes fort déliées et d'une grande hauteur supportant des arceaux en ogive trilobée et un entablement de même style ; elle remplace ici la galerie simulée qui court le long des murs des bas côtés.

La même symétrie que nous avons signalée dans le vaisseau se retrouve encore dans le transept. Chaque mur de face est percé d'une immense fenêtre flamboyante dont les meneaux sont découpés en triangles arrondis supportés par deux rosettes, celles-ci soutenues à leur tour par des meneaux à arceaux cintrés et trilobés. La verrière du midi seule a conservé ses vitraux coloriés du XVI<sup>e</sup> siècle ; celle du nord est presque entièrement en verres blancs ; elle a été agrandie par dessous il y a quelques années. Au-dessus de chacun des autels placés à droite et à gauche du chœur et d'ailleurs semblables entre eux, deux fenêtres lancéolées laissent pénétrer la lumière ; deux autres fenêtres de même style leur font face.

Les lambris que nous avons vus revêtir les murs des chapelles, se continuent ici avec plus de somptuosité encore ; ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des grandes fenêtres au-dessous desquelles ils se creusent en niches renfermant deux statues colossales en bois de St Jean Baptiste et de la Ste Vierge.

A côté des autels et de l'entrée du chœur on voit 4 groupes

de grandes dimensions dus au ciseau de R. Rendeux et représentant l'Espérance, la Religion, la Foi et la Charité.

On remarque au point central de la voûte du transept les emblèmes des quatre évangélistes et la date de 1529 indiquant l'époque de la peinture, semblable à celles des voûtes de la grande nef et du chœur. Celle-ci a été réparée en 1855 comme on l'apprend par l'inscription : Renovatum 1855.

Comme on le voit, par les variantes architecturales, chaque époque y a laissé son style; nous voyons en effet par suite d'agrandissements successifs y fleurir les styles secondaires et tertiaires. L'ère romaine ou de la renaissance devait aussi marquer son passage. Le dix-huitième siècle a donc vu s'élever cette profusion de marbres, de sculptures et de peintures qu'on y remarque. Chaque époque a toujours produit de beaux ouvrages; sous ce rapport les marbres des lambris et des autels ne laissent rien à désirer, et révèlent un grand cachet artistique et un vrai talent d'exécution.

Nous détaillerons chaque objet de cette époque dans la description des monuments que renferme chaque chapelle.

#### AILE GAUCHE.

La première chapelle à partir du Jubé, contigue aux cloîtres est connue sous le nom de chapelle des Orans, en français D'Heur, parce qu'elle renferme deux monuments de marbre, style renaissance (1), enchâssés dans la muraille, et rappelant la mémoire de deux membres de cette famille. Le tombeau le plus

(1) Tous les marbres *rouges* qui se trouvent à St-Paul viennent de Rochefort de l'abbaye de St-Remi; les marbres *noirs* de Dinant, et les *blancs* d'Italie, provenant de Carrare.

rapproché de l'autel est celui de François Oranus, chanoine tréfoncier de Liège, official du chapitre de St Lambert, prévôt de Maeseyck, archidiacre de Campine. On trouve dans Wissoq (1) la date de la promotion de ce chanoine, en ces termes : *François Oranus, docteur en droit promu par la mort du R. Henri de Houghem dit Wassenberg et reçu le 16 mai 1611.* Le même auteur indique aussi quelques-unes des dispositions de son testament et parle de ce tombeau de la manière suivante : *L'on voit un épitaphe dressé en sa mémoire de marbre noir polli, enrichi d'albâtre enchassé en la muraille de la chapelle où il git en bas de la nef de l'église Collégiale de St Paul à Liège.*

Les armes y sont ciselées en albâtre, blasonnées et ornées d'un chapeau de protonotaire. Au-dessus il y a 2 autres armoiries dont la 1<sup>re</sup> à droite est un écusson d'azur à 3 bezans d'or, l'autre à gauche est un écu d'argent à 3 cœurs de gueules (V. la description de ce monument, dans ce recueil t. V, p. 405).

Le second tombeau, plus simple que le précédent, a été dédié à la mémoire de Pierre-Ernest Oranus, seigneur de Fraigneux et de Nandrin par la veuve Élisabeth de Soumagne. Il est en marbre noir orné d'un médaillon en marbre blanc représentant St Pierre et surmonté de deux statuettes de même matière; l'une à gauche est celle de St Pierre, l'autre à droite est celle de Ste Élisabeth. (Voir l'épitaphe et la description l. c. 405).

L'autel, rétabli sous le vocable de St Étienne et de St Laurent, est orné de deux colonnes de marbre rouge d'ordre co-

(1) Catalogue des chanoines de l'église Cathédrale de Liège; aux archives de l'État à Liège.

rinthien dont les chapiteaux, les bases et les attiques sont dorés, et de panneaux de marbre noir et blanc. On y voit une statue de St Joseph portant l'enfant Jésus en marbre blanc, dans une niche de marbre. La chapelle est également lambrissée de marbre noir encadré dans des panneaux de marbre blanc.

En face de l'autel au-dessus du confessionnal se trouve un tableau représentant la Ste Vierge assise portant l'enfant Jésus, d'un coloris agréable et d'un beau dessin. C'est une copie de Murillo.

A la gauche de l'autel on voit un tableau ancien, attribué à Bertholet Flémal (1) représentant le Crucifiement. Un personnage en costume de chœur est à genoux aux pieds du Christ auquel il est présenté par l'Apôtre St Jean.

La chapelle est éclairée par deux fenêtres du style rayonnant dont les vitraux, autrefois coloriés, furent probablement donnés par Paul de Simonis, 44<sup>e</sup> doyen, car on trouve ses armoiries dans la partie supérieure, sur les vitres qui ont échappé aux ravages du temps et des hommes. Les voûtes dont les nervures sont croisées, retombent sur des colonnettes en faisceau.

Le fond est occupé par un immense confessionnal en bois de chêne qui n'est pas en rapport avec le style de l'église.

La seconde chapelle faisant face à la porte d'entrée par la place St-Paul au nord, est dédiée à St-Nicolas et à Ste-Marie-Magdelaine. L'autel, tout en marbre, est soutenu par quatre colonnes et deux pilastres d'ordre ionique en marbre blanc, au-dessous desquels se trouvent deux bas-reliefs de même marbre

(1) Peintre Liégeois, professeur à l'Académie royale de Paris, né à Liège en 1614, mort en 1675. Il jouit pendant sa vie d'une grande célébrité. Ce tableau est très-beau de composition. La copie par l'auteur lui-même se trouve dans l'église de St-Jean à Liège.

représentant la *Purification* et la *Rédemption*. Le tabernacle, de marbre noir et blanc, est orné d'un bouquet d'épis dorés, entre deux branches de vigne également dorées.

Au devant de l'autel on admire un *Christ au sépulcre* en marbre blanc, ouvrage du célèbre sculpteur Jean Delcour. Cette belle statue provient de l'église des religieuses Sépulcrines dites des Bons-Enfants (1). Il faisait partie du monument que Walter de Liverlo, bourgmestre de Liège en 1705 et 1712, avait fait élever pour lui et son épouse dans l'église des dites Sépulcrines. Il porte l'inscription suivante :

CHRISTO SEPVLTO WALTERUS DE LIVERLO ET MARIA D'OGIER  
CONJUGES POSUËRE ANNO 1696.

La tête du Christ est dépouillée de sa couronne d'épines. On voit encore les trous qui servaient à la maintenir au moyen d'écrous.

Le monument primitif était surmonté d'une *Résurrection du Sauveur*, également en marbre blanc avec l'écrêteau suivant :

CHRISTO RESURGENTI RESURRECTIONEM EXPECTANTES WAL-  
TERUS DE LIVERLO ET MARIA DOGIER CONJUGES, DEDICANT  
CONSECRANTQUE (2).

Nous ignorons ce que ce dernier morceau de sculpture est devenu. Deux anges en bois, de grandeur naturelle, et attribués également à Delcour sont à la tête et aux pieds du Christ.

Les murs de la chapelle sont lambrissés jusqu'à moitié de leur hauteur, de pilastres et de panneaux de marbre blanc encadrés de marbre noir.

(1) Rue Agimont, ancienne paroisse S. Hubert, aujourd'hui maison de refuge.

(2) Loyens, Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège p. 530 et 531.

Elle est éclairée par une petite verrière colorée, placée par Van Marck il y a environ 10 ans, représentant les saintes femmes portant des vases à parfums. Elle forme transparent et ne laisse pénétrer qu'un jour douteux. Cette demi-obscurité ajoute encore à l'effet produit par le Christ. (1)

La troisième chapelle contigue à la seconde entrée des cloîtres est dédiée à St-Paul. L'autel, en marbre rouge et noir soutenu par deux colonnes de marbre blanc d'ordre corinthien avec chapiteaux et bases dorées est surmonté d'une frise en marbre blanc; on y voit un très-beau bas-relief en marbre blanc figurant les *Adieux de St-Pierre et de St-Paul*. Ce morceau de sculpture, dû au ciseau de J. Delcour, provient de l'ancienne église collégiale de St-Pierre démolie en 1811. Il était placé sur un des deux autels adossés au jubé qui, dans cette église, séparait le chœur de la grande nef. (2) En face de l'autel se trouve actuellement le tableau représentant le *Martyre de St Lambert* provenant de l'ancien chœur et transporté à Paris pour être placé au Musée pendant la révolution. A la chute de Napoléon I<sup>er</sup> il fut restitué et placé à St-Paul en 1815. (3)

A la droite de l'autel, on voit un autre excellent tableau peint par Bertholet Flémal et représentant *St-Charles Borromée au milieu des pestiférés*. Il provient de l'église de N.-D. aux

(1) Dans la chapelle Notre-Dame à Hasselt on voit un Christ au sépulcre et une Résurrection en marbre blanc également attribués à Delcour. Ces monuments proviennent de l'ancienne abbaye d'Herckenrode. — (Baron d'Herckenrode : Collections des tombes, Blasons de la Hesbaye etc., p. 322 et 326.)

(2) Saumery, *Délices du pays de Liège*, t. I, p. 120.

(3) F. Van Hulst, *Vie de quelques Belges*, p. 9.

Fonts où il était placé dans le chœur à droite de l'autel. (1) Il fait pendant à un autre tableau du même peintre, *St-Charles Borromée priant pour les pestiférés*, qui est placé dans la chapelle correspondante de l'aile droite. Les deux fenêtres qui éclairent cette chapelle n'ont conservé que quelques traces de leurs vitreaux coloriés. Elle est aussi lambrissée de marbre noir et blanc.

Entre cette chapelle et le transept, se trouve la seconde porte d'entrée des cloîtres; elle est ornée de chambranles en marbre de diverses couleurs et surmontée d'un médaillon de forme ovale représentant St-Ambroise, archevêque de Milan et l'un des docteurs de l'Église latine. Ce médaillon se trouve au-dessous d'une fenêtre gothique figurée.

Après avoir dépassé cette porte, on pénètre dans le bras gauche du transept, éclairé au midi par un grand vitrail dû à la munificence de Léon d'Oultres. (2) Ce personnage fut reçu chanoine de St-Lambert le 30 décembre 1500. (3)

Cet objet d'art, dont la ville de Liège doit se glorifier, est attribué à Jean de Cologne peintre verrier liégeois du XVI<sup>e</sup> siècle. On voit dans sa partie supérieure, la figure du Père

(1) Cette église fondée par Notger en 972 disparut avec l'antique Cathédrale de S. Lambert.

(2) Léon D'Oultres, licencié ès-droits, maître-ès arts fut d'abord chanoine de Rolduc, puis de S. Pierre à Liège, avant d'être reçu trésorier de S. Lambert. Il mourut le 17 décembre 1530. — Le nom du donateur de ce beau vitrail a été communiqué à l'auteur par M. F. Hock, trésorier de l'Institut archéologique. On trouve en effet dans le MS. de Wissoc de Bomy, qui repose aux archives de la province, que Léon d'Oultres en est le donateur.

(3) De Villenfagne, Recherches historiques sur l'ancienne principauté de Liège, tome 2, p. 344-5.



éternel assis sur un trône magnifique, portant une tiare et un sceptre; derrière le trône le Saint-Esprit en triple cercle; le Christ et la Vierge à genoux; la couronne de la Vierge est portée par le Père et par le Fils; les médaillons des quatre évangélistes, de St-Paul et St-Pierre; les Anges tenant des banderoles sur lesquelles on lit à gauche : *Laudate omnis terra* (sous-entendu *Dominum*); à droite, *Servite Domino in lætitia*. Il y a aussi deux grandes banderoles autour de S. Pierre et de S. Paul, où on lit : *Sanctus Paulus, plaudite Dominum* et de l'autre : *Laudate Dominum de Cœlis*. Un ange touche l'orgue, un autre fait mouvoir le soufflet. Un calice surmonté d'une hostie est entouré d'une gloire et de six anges dont les uns jouent de divers instruments de musique en usage au XVI<sup>e</sup> siècle, tandis que les autres chantent le *Te Deum laudamus, te Deum confitemur, te æternum Patrem omnis terra veneratur*. Sur une autre banderole on lit : *Jubilate Deo omnis terra, servite Domino in lætitia*.

Le sujet principal de ce vitrail est le couronnement de la Ste-Vierge, patronne de l'église, par les trois personnes divines; il est entouré d'une gloire d'anges et des emblèmes des quatre évangélistes. Ce sujet occupe toute la partie moyenne de la fenêtre.

La partie inférieure est remplie de détails d'architecture où le gris domine. Elle représente, à droite; la Synagogue figurée par une Reine ayant les yeux bandés, tenant le sceptre d'une main et de l'autre les tables de la loi données à Moïse. A gauche on voit l'Eglise chrétienne sous la figure d'une jeune femme, le front ceint d'une couronne, les épaules couvertes d'un manteau royal, tenant d'une main une bannière déployée et de l'autre un calice surmonté de l'hostie. Entre ces deux

figures se trouvent deux prédicateurs, chacun dans une chaire, l'un annonce l'ancienne loi, l'autre la loi nouvelle.

Immédiatement au dessous, le vitrail se divise en deux portiques d'architecture de la renaissance, ornés de festons admirables au-dessous desquels on voit les armoiries du donateur : *Écu d'hermine au chevron de gueule chargé de 3 besans d'or*. L'année où cette splendide verrière a été peinte est indiquée : ANNO 1530.

Le portique de droite représente S. Paul renversé, son cheval et son compagnon. Le Christ apparaît dans un nuage lumineux. Dans le portique de gauche, l'artiste a peint Léon d'Oultre, prévôt de S. Paul en 1519. Il porte l'habit des anciens chanoines de la collégiale; il est agenouillé sur un prie-Dieu, devant un autel surmonté d'un dais sous lequel on aperçoit l'apôtre S. Paul. S. Lambert, revêtu d'ornements épiscopaux est debout sous un dais de velours cramoisi et présente de la main le donateur qu'il semble prendre sous sa protection. On lit sur la frise du dais : *Sanctus Lambertus ora...*

Au fond du vitrail apparaît l'ancienne ville de Liège entourée de murs et de tours. Cette verrière a échappé par miracle aux dévastations que l'église a subies à la révolution.

Des panneaux de marbre blanc encadrés de marbre de St-Remy s'élevant à 4<sup>m</sup>50 de hauteur, tapissent les murs de ce côté du transept. Au-dessous de la verrière et dans une grande niche de marbre blanc supportée par une console et surmontée d'une coquille de même matière, on remarque une fort belle statue en bois de S. Jean-Baptiste, un des chefs-d'œuvre du célèbre statuaire liégeois J. Delcour.

L'autel privilégié de la chapelle aujourd'hui dédiée au Saint Sacrement (1) qui se trouve à la gauche du chœur est dédié aux apôtres S. Jean et S. Barthélemy. Il est orné de deux belles colonnes monolithes de marbre rouge, d'ordre corinthien à bases et chapiteaux dorés, supportant un entablement également en marbre, brisé au milieu par une gloire dont le chiffre du Christ occupe le centre. Toutes les autres parties de l'autel sont aussi en marbre de diverses couleurs; l'autel est du style de la renaissance. Le tabernacle fut placé par l'architecte Dewandre avec celui du maître-autel. Il est fort simple, en cuivre et orné de deux colonnes de même métal. De chaque côté sont deux médaillons en marbre blanc sculptés par Delcour et représentant S. Pierre et S. Paul. Ils proviennent de l'ancienne collégiale de S. Pierre où ils surmontaient le bas-relief des adieux de S. Pierre et S. Paul et un autre figurant le Christ donnant les clefs à S. Pierre, placé dans une chapelle de l'aile gauche. Le fond de l'autel est occupé par un tableau d'Erasmus Quellin (2) élève de Rubens, représentant la Conférence des quatre docteurs sur l'Eucharistie. C'est un des plus beaux tableaux de ce maître et le meilleur de l'église. A gauche de l'autel et au-dessus des lambris se trouve un groupe colossal représentant l'Espérance, sculpté par R. Rendeux. En face, et dans une niche placée dans le mur du transept à une grande hauteur, on voit une statue plus grande que nature de S. Callixte, pape et martyr, patron de la première église. Elle est aujourd'hui recouverte par la Decente de Croix qui se trouvait au maître-autel.

(1) Privilège daté du 5 juillet 1775, avec prorogation du 16 janvier 1788

(2) Mort en 1678.

### CHŒUR ANCIEN.

Avant les restaurations faites en 1864, le chœur était séparé de la nef par une clôture formée de panneaux de marbre blanc et gris faisant suite aux lambris du transept. Ce mur orné de vases et de guirlandes dorés, s'abaissait de chaque côté pour laisser voir le maître-autel. Une magnifique porte à deux vantaux, en cuivre fondu fouillé à jour et d'un fort beau dessin fermait l'entrée du chœur. Deux groupes de grandes dimensions représentant à gauche la Foi, à droite la Religion, étaient placés de chaque côté au point de réunion des bras du transept et du chœur. Ils sont dûs au sculpteur R. Rendeux et datent de l'année 1712. (V. la planche.)

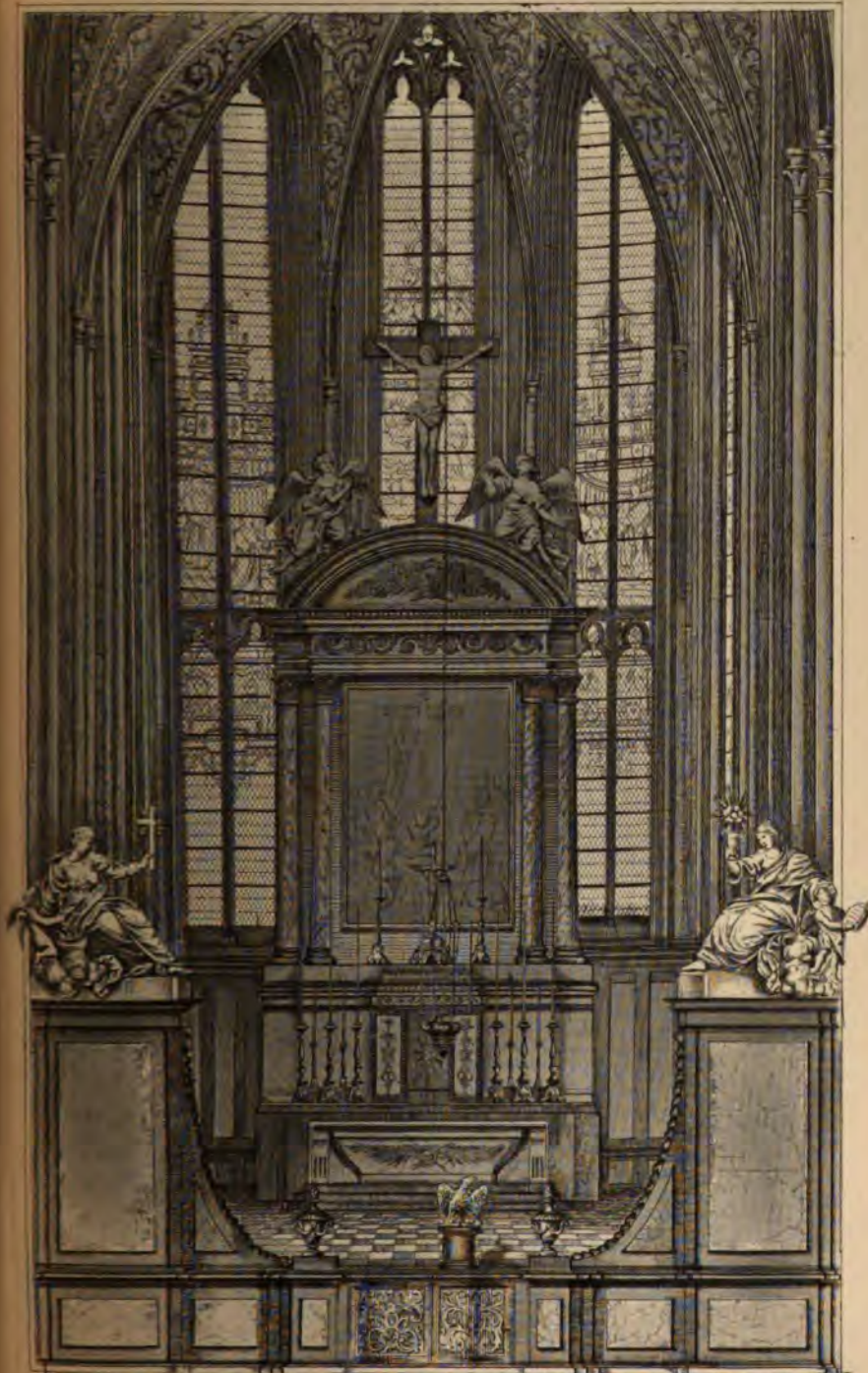
On montait au chœur par deux marches de marbre noir; sur chacune des deux parties du mur, du côté du chœur, on admirait un beau médaillon en marbre blanc d'un travail exquis; celui de gauche offrait la tête du Christ, celui de droite la tête de la Ste-Vierge. Ils provenaient de St-Lambert.

Au centre du chœur, on trouvait un lutrin formé d'une colonne de marbre noir richement ornementée, que surmontait un aigle en cuivre aux ailes étendues, tenant un serpent dans ses serres.

Les anciennes stalles étaient d'un style simple, sans ornementation; elles étaient placées de chaque côté du chœur sur deux rangs et construites pour 63 places. Elles portaient la date de 1809. (1).

Les murs au-dessus des stalles des chanoines étaient ornés dans le principe de quatre grands paysages peints en 1687 par

(1) Ces stalles ont été vendues au séminaire de St-Trond.



VUE DU CHOEUR DE S. PAUL, PRISE EN 1863.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION

Lambert Dumoulin. On les ôta en 1817 pour y substituer quatre autres grands tableaux modernes dûs à Jean-Joseph-Antoine Ansjau, (1) peintre liégeois de ce siècle, qui ont été déplacés en 1864. Le premier et le plus rapproché de l'autel à droite représente *La Résurrection de Notre Seigneur* ; le deuxième, le *Renversement de S. Paul converti* ; le premier et le plus rapproché de l'autel à gauche représente l'*Assomption de la Ste-Vierge* et le quatrième le *Martyre de S. Lambert*, par Taban de Spa. Ces tableaux ont peu de mérite. La Conversion de S. Paul qui était au grand autel est un beau tableau de Bertholet de Flémal ; il a été enlevé pour le *Muséum* de Paris. Il fut remplacé par l'*Assomption de la Vierge*, tableau remarquable de Lairesse qui ornait autrefois le maître-autel de St-Lambert. Cependant à cause de l'élévation de l'autel, les beautés de ce tableau étaient moins aperçues ; il a été remplacé à son tour par la *Descente de Croix* provenant de l'église des RR. PP. Jésuites.

Au-dessus des quatre grands tableaux existaient des espèces de gloires et une galerie simulée, œuvre de Dewandre, qui ont disparu vers 1850. Les grands tableaux ont été donnés par le gouvernement français pour pouvoir conserver des tableaux qu'il aurait dû restituer.

Trois marches de marbre noir séparaient le chœur du sanctuaire ; on voyait au milieu de la troisième un écusson en cuivre portant les armes de la famille Conrardi entourées d'une inscription. (V. ce Recueil, T. V, p. 409.)

Sur la contre-marche, au-dessous de l'écusson, on lisait les mots reproduits p. 409, indiquant que Jean-Henri Conrardi,

(1) Ansjau J.-Jos.-Ant., né à Liège 1764, mort à Paris en octobre 1840.

chanoine de St-Paul, a donné en 1660, le pavé du sanctuaire en mémoire de son frère Jean-François, chanoine de St.-Jean-Évangéliste où il est enterré.

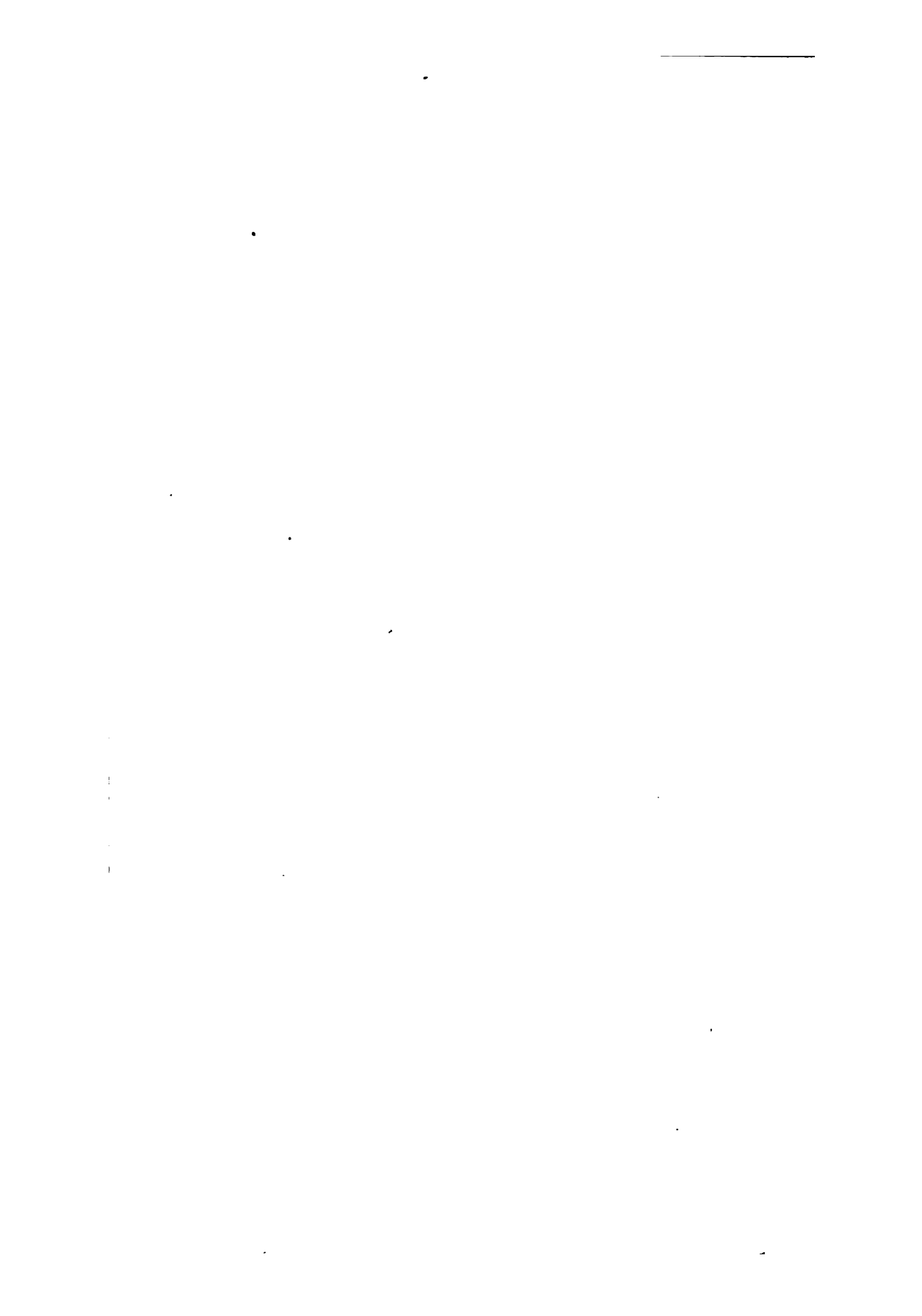
Le premier objet qui se présentait du côté de l'épître était une crédence fort élégante en marbre rouge et blanc faisant partie du lambris qui revêtait les murs du sanctuaire à la hauteur des fenêtres; en face se trouvait le dais occupé par l'évêque lors des grandes cérémonies religieuses. Une porte donne entrée dans une chapelle contiguë d'où l'on arrive à la haute sacristie et à la trésorerie. Vis-à-vis de cette porte, il s'en trouve une autre toute semblable, par où l'on entre dans une chapelle qui précède le vestiaire et la basse sacristie reconstruits en 1886. Ce n'est pas une sacristie mais elle sert provisoirement de sacristie et de vestiaire.

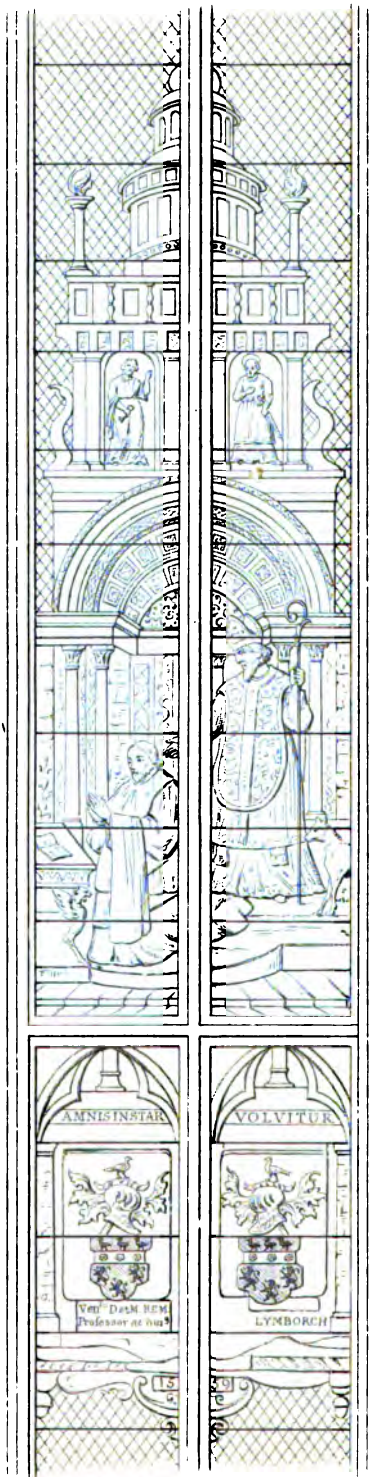
L'ancien maître-autel (1) d'un aspect simple et majestueux était élevé de trois marches au-dessus du sanctuaire, et entièrement construit en marbres de différentes couleurs, où cependant le blanc dominait. On y remarquait quatre grosses colonnes corinthiennes fort élevées et d'une seule pièce, en marbre rouge avec chapiteaux et bases dorés, supportant un riche entablement chargé d'ornements en cuivre doré et terminé par une corniche arrondie au sommet. Un Christ colossal placé entre deux adorateurs de même grandeur, dominait le tout. Le fond de l'autel était occupé par un tableau de l'école de Rubens attribué à Gérard Seghers (2). Ce tableau provenant de l'église des Jésuites, aujourd'hui l'Université, et replacé actuellement dans le transept à gauche en face de l'autel du Saint-Sacrement, est d'un très-grand prix; il représente une

(1) Vendu récemment à l'église de Seraing avec les marbres du chœur.

(2) Né à Anvers en 1580, mort en 1634.







VITRAIL DE L'ABSIDE DE ST PAUL A LIÈGE,  
 fondé par Remacle Fusch, de Limbourg.

*Descente de Croix.* En dessous se trouvait le tabernacle en cuivre doré, formé de deux parties et orné à l'extérieur d'un Œil de la Foi.

Cet autel, très-élevé, très-massif, avait le grave inconvénient de masquer une partie des fenêtres du chevet. Il a été démoli en 1864 et remplacé par l'autel provisoire que l'on voit actuellement.

Six fenêtres éclairent le chœur ; elles ne sont point garnies de vitraux coloriés ; les cinq grandes verrières lancéolées du sanctuaire présentent des vitraux peints d'une belle conservation qui tempèrent la lumière trop vive qui tomberait sur l'autel. Elles s'élèvent toutes jusqu'à la voûte.

Sur chacune de ces fenêtres on a représenté le personnage qui en a fait don à l'église ; on l'y voit dans l'attitude de la prière et recommandé à Dieu par son saint patron ; les ornements, clochetons, pinacles, etc., qui accompagnent ce sujet, diffèrent d'une fenêtre à l'autre.

La première fenêtre de l'abside du côté de l'épître a été donnée par Remacle Lymborch (1), chanoine de cette collégiale, mort à Liège le 21 décembre 1587. Ses armoiries (2) sont surmontées de sa devise et de l'inscription suivante :

**Amnis instar volvitur.**

VEN<sup>di</sup> D. et M. REMACLUS LYMBORCH MEDICINÆ

PROFESSOR AC HUIC ECCLES. CAN.

1589.

Sur ce vitrail, que nous reproduisons ici comme spécimen,

(1) Voir des renseignements sur ce doyen, ci-devant p. 388 et le discours de M. le professeur E. Morren, dans les Bulletins à l'académie royale de Belgique, 2<sup>me</sup> série t. XVI, n<sup>o</sup> 12.

(2) De sinople à la fasce d'argent chargé de 3 roses au naturel, accompagnées en chef de 3 cannettes et en pointe de 3 lions de sable rampant.

on voit Remacle agenouillé devant un prie-Dieu dans le costume de chanoine de St-Paul, portant la soutane violette et l'aumuse sur les bras. St-Remacle, son patron, accompagné du Loup de la légende est debout derrière lui. Ce groupe est entouré d'un encadrement architectonique du style de la renaissance.

La deuxième fenêtre porte les armes (1) de la famille Van Erp (2), la devise du donateur et ses titres :

**Temperate tempori.**

**D. CORNELIUS ERP HUIJUS  
BUSCODUCENQUE ECCLESIAE CAN.**

1559.

Cornelle s'est fait représenter sur ce vitrail avec son patron. La date 1556 se trouve plus haut que dans les autres vitres, elle est au-dessus de deux saints placés dans la niche supérieure.

La fenêtre du centre est un don de Jean Stouten, 38<sup>e</sup> doyen de St-Paul de 1519 à 1556. On y voit ses armoiries (3)

(1) De sable au sautoir échiqueté d'argent et de gueules, chargé d'une étoile d'or ; d'autres d'argent aux trois anilles de gueules, placées dans ce même vitrail, sont celles de Monfort ; je ne sais pourquoi elles y sont.

(2) Guillaume Erp, doyen de Maeseyck et chanoine de S. Paul, mort en 1375 ; l'inscription relevée par Vandenberg n'est pas la même que celle-ci ; d'abord l'étoile chargeant le sautoir n'existe pas dans Vandenberg ; ensuite les armes qui accompagnent celle de Erp dans l'inscription sont entièrement différentes ; d'un autre côté, on trouve des armes à peu près semblables à celles de Erp dans l'inscription de *Gilbertus Batensan Buscoducen*. Ce qui fait penser à des relations avec Bois-le-Duc. On peut donc supposer qu'il a été chanoine de Bois-le-Duc, et dans ce cas l'inscription serait *Erp hujus Buscoducenque Ecclesiarum canonicus*.

(3) D'or, au rencontre de gueule concorné let sommé de 3 martinetts de sable.

qui se reproduisent sur le monument funèbre élevé à sa mémoire dans les cloîtres de l'église et l'inscription suivante :

R. D. MGR. JO. STOUTEN ET HUIJUS,  
ECCLESIAE DECANUS, HANC FENESTRAM DEDIT.  
1538 (1).

Le sujet principal de cette verrière est le Crucifiement. Le Père éternel accompagné d'anges, le Saint Esprit, le Christ en croix, Magdelaine embrassant la croix, un ange recueillant le saint sang, saint Jean et Marie debout devant la croix ; plus haut, dans les niches, sont représentées la Foi et la Synagogue. Dans les deux trèfles supérieurs des meneaux, qui sont sous l'écu, se trouve l'abrégé de l'inscription D. I. S. H. E. D.

La quatrième fenêtre au nord a été placée par ordre de Grégoire Silvius, dominicain, chanoine de St-Paul, évêque de Tagaste et suffragant de Liège sous plusieurs princes-évêques ; il fut député au Concile de Trente. Il mourut le 26 février 1578, âgé de 75 ans ; son corps fut enterré dans l'église des Dominicains à Liège, où l'on a retrouvé son épitaphe longtemps après, en y faisant des réparations ; on peut la voir dans le *Tableau des suffragants* de J. P. Ernst, p. 173, et dans le Recueil héraldique, p. 358. Chapeauville dans le tome 3, p. 479, de ses *gesta Pontificum*, rapporte des vers qui furent composés en l'honneur de ce personnage quelque temps après sa mort. Ses armes (2) sont peintes deux fois sur cette verrière avec sa devise et ces mots :

**Prius asperum.**

SI SUSTINEMUS CONREGNABIMUS.  
GREGO. SYLVIVS THEO. PROF. EP. TAGASTEN.  
SUFFRAG. LEODIEN. HUIJUS ECCLÆ. CAN.  
1557.

(1) Cette verrière porte la date de son placement.

(2) D'argent avec un rosier de sinople fleuri de 3 roses de gueule.

Le sujet principal de la vitre est le donateur à genoux et en chappe, accompagné de S. Paul debout derrière lui.

Dans les niches supérieures, St-Grégoire surmonté d'un G et un autre saint dont le buste est détruit, et d'un A qui doit signifier S. Augustin, né à Tagaste. Aux côtés des deux saints on voit encore E. et T. puis A. et S. Au-dessus des deux mitres : G. S. E. T. (1)

Dans l'image mutilée de S. Augustin la mitre et la crosse sont entières.

La cinquième et dernière fenêtre est un don de Gilles de Blocquerie, licencié en droit civil et canon, chanoine de N.-D. à Tongres et de St-Paul à Liège, secrétaire de Grégoire d'Autriche, évêque et prince de Liège, prieur d'Aix-la-Chapelle, official de Liège, mort le 8 décembre 1560.

Les armes (2) du donateur sont peintes au bas de son portrait avec sa devise :

#### **Deus meliora.**

D. EGIDII BLOCQUERIE HUIJ. ET TUNGRENSIS  
ECCLES, IN IVR. LICENT<sup>us</sup>, PRIOR AQUIGRANENSIS.

1557.

Le sujet de ce vitrail est saint Pierre présentant Gilles Blocquerie dans l'attitude de la prière. Dans les niches supérieures, se trouvent d'un côté, la Ste-Vierge et de l'autre St-Gilles, patron du donateur.

(1) Gregorius Sylvius, episcopus tagastensis.

(2) D'or au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de sable, coupé de gueules à 3 fusées d'or rangées en fasce.

### AILE DROITE.

En sortant du chœur pour pénétrer dans le bras droit du transept, on aperçoit un autel adossé à la muraille de cette partie de l'église. Cet autel, de même forme et de même structure que celui qui occupe la partie correspondante de l'autre bras du transept est dédié à la Ste Vierge. Il est composé de deux belles colonnes et de pilastres de marbre rouge d'une seule pièce et orné de marbres de même espèce que le précédent. Il est surmonté d'une gloire portant le chiffre de la sainte Vierge.

Le tableau qui décore cet autel est une fort belle toile de Gérard Lairesse (1) représentant *l'Assomption de la Ste Vierge*. Il ornait le maître-autel de l'ancienne cathédrale de St Lambert, où il resta jusqu'à l'invasion française. Il fut alors enlevé et transporté à Paris. Il figura ensuite au Musée Napoléon sous le n° 91; enfin restitué en 1715 on le remplaça à St Paul (2).

Un groupe représentant la *Charité* sculpté par R. Rendoux et de mêmes dimensions que les autres dûs à cet artiste, est placé à la gauche de l'autel au dessus d'un lambris en marbre tout à fait semblable à celui qui revêt les murs du bras correspondant du transept.

La grande *verrière* qui éclaire cette partie de l'église vers le nord, et qui a été remise à la grandeur de celle vis-à-vis, il y a 4 ans, était garnie avant l'entrée des français à Liège, de magnifiques vitraux coloriés sur lesquels Jean Nivar, peintre

(1) Né à Liège en 1640; mort à Amsterdam le 18 juillet 1711.

(2) Vandesteck, *Essai hist. sur l'ancienne cath. de St Lambert*.

sur verre du XVI<sup>e</sup> siècle et Renier Flémal, père du célèbre peintre Bertholet Flémal, avaient représenté l'*Adoration des Rois* faisant pendant à la Conversion de St-Paul. Cet ouvrage datait de 1532, et avait été fait par les ordres du doyen Jean Stouten. Cette fenêtre fut détruite à la 2<sup>e</sup> invasion des Français à Liège le 17 juillet 1794.

Les vitraux furent mis en pièces et le plomb qui les reliait servit à fondre des balles. Actuellement elle n'a conservé que quelques débris de verres colorés dans sa partie supérieure où l'on voit encore un certain nombre de figures d'anges chantant le *Gloria in excelsis Deo*.

Une belle statue en bois de la Ste-Vierge portant l'enfant Jésus, placée dans une niche de marbre creusée dans le lambris, au-dessous de la verrière fait face à celle de St-Jean-Baptiste placée au point correspondant du transept gauche. Une autre statue de St-Capraise se voit dans une niche élevée à une grande hauteur en face de l'autel (1). Elle fait le pendant de celle du Pape St-Calixte et complète ainsi la symétrie qui existe entre les deux bras du transept.

Il y a quelques années on suspendait à l'entrée du chœur à 25 ou 30 pieds du sol une couronne sur laquelle on allumait des bougies. Elle avait plus de 50 pieds de circonférence sur 3 pieds environ de hauteur. Sa forme était celle d'une grande girandole suspendue à la voûte par des chaînes de fer. On se figurerait difficilement l'effet magnifique que présentait le temple à la lueur de ce disque se développant majestueusement

(1) On a aujourd'hui placé devant cette statue le tableau représentant la conversion de S. Paul qui était au chœur.



au milieu de la grande nef. Des couronnes analogues existent encore à Rheims et à Aix-la-Chapelle.

On arrive ensuite à une petite chapelle fermée, placée vis-à-vis la seconde entrée des cloîtres ; la porte est ornée de chambranles de marbre de mêmes formes et de même espèce que celle-ci qui lui fait face. Un médaillon représentant St-Grégoire Pape, couronne cette porte, que surmonte une fenêtre gothique simulée.

L'autel de cette chapelle est fort simple, comme tous ceux de cette église ; il est en marbre de couleurs variées et dédié à N.-D. aux Neiges. Entre ses deux pilastres ioniques de marbre blanc, on voit un tableau moderne peu remarquable, représentant le Christ en croix.

Dans le mur opposé à l'autel se trouve enchâssée une belle pierre sépulcrale en marbre noir indiquant la sépulture commune d'Antoine Gale, 47<sup>e</sup> doyen, mort le 21 février 1683 ; et d'Antoine Abundanti, chanoine de St-Paul et protonotaire apostolique, mort le 17 mai 1653. Cette pierre se trouvait jadis dans la cinquième chapelle. Elle est ornée des armoiries de ces personnages et d'une inscription. (V. ce Recueil, t. V, p. 411.)

Cette chapelle de N.-D. aux Neiges, par où a commencé l'édifice, renferme encore trois autres pierres sépulcrales du style Louis XV. Ce sont celles d'André-Joseph Mahy, proclamé second en philosophie à Louvain en 1703, nommé chanoine de St-Paul en 1717, mort le 4 avril 1743. (Voir son épitaphe, p. 415, et celle de Nicolas-Dieudonné baron de Moreau, chanoine et chantre de St-Paul, mort le 5 août 1727, âgé de 35 ans. Voici celle de Jean-Henri de Pergens, chanoine de cette collégiale, mort le 3 juin 1762.

D. O. M.  
MEMORIE R<sup>di</sup> ADMODUM AC  
PRENOBILIS D.-D. JOANNIS HENRICI  
DE PERGENS MOSACENSIS S. R. E. (1).  
PRESBITERI NEC NON HUIUS  
ECCLESIE S. PAULI CANONICI QUI  
OBIIT 3 JUNII 1703 ET HIC SEPULTUS  
JACET. QUIQUE IN ANIME  
SUE REFRIGERIUM FUNDAVIT  
ANNIVERSARIUM, ET PERADJUNCTAS  
D. D. CONFRATRUM ALIORUMQUE FIDELIUM  
PREES TANTO CITIUS ÆTERNA  
REQUIESCAT IN PACE.

La pierre se trouvait ci-devant dans la quatrième chapelle.

Une seule fenêtre en verres blancs éclaire cette chapelle dont les murs sont revêtus d'un lambris formé des mêmes marbres que ceux des autres chapelles. En continuant sa route vers le fond de l'église on rencontre une autre chapelle plus spacieuse que la précédente et éclairée par deux fenêtres en verres blancs. L'autel est dédié sous le vocable des SS. André, apôtre, et Martin, confesseur. Il est absolument de même forme et composé des mêmes marbres que celui de la chapelle correspondante. On y admire un très-beau bas-relief en marbre blanc par Delcour, représentant *le Christ donnant les clefs à S. Pierre*. L'autel actuel représente la confession de S. Pierre : *Tu es Christus filius Dei vivi*.

Cet ouvrage fait pendant aux adieux de S. Pierre et de S. Paul qui se trouvent dans la chapelle en face de l'aile droite. Il provient, comme ce dernier bas-relief de l'ancienne collégiale de S. Pierre, où il ornait un des deux autels adossés au jubé. Un

(1) Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

tableau où Bertholet a peint *S. Charles Borromée au milieu des pestiférés*, est placé dans la chapelle vis-à-vis. Ce tableau provient également de l'église de N.-D.-aux-Fonts où il était placé dans le chœur à droite de l'autel.

Le Tryptique de Lombard est remplacé par un grand tableau qui se trouvait autrefois au chœur représentant *l'Ascension de Notre-Seigneur*.

Les murs de cette chapelle sont revêtus de lambris en marbre de mêmes couleurs que ceux des autres chapelles.

On arrive ensuite à la porte Nord de l'église ouvrant sur un portail qui aboutit à la place devant St-Paul. Comme les autres entrées de l'église, cette porte est décorée de chambranles en marbre de diverses couleurs variées ; elle est surmontée, comme les autres, par une fenêtre gothique simulée.

L'avant dernière chapelle de l'aile droite est comprise entre le portail nord et la chapelle du fond de l'église. Elle reçoit le jour par deux fenêtres. Son autel, sous l'invocation des SS. Fabien et Sébastien, est tout-à-fait semblable, pour la forme et les marbres qui le composent, à celui de la chapelle des Oranus. On y voit une belle statue de la Ste-Vierge en marbre blanc portant l'enfant Jésus, placée dans une niche de marbre de Ste-Anne, cette statue, ouvrage du frère Robert Arnold, chartreux, sculpteur et architecte liégeois du XVII<sup>e</sup> siècle provient de l'ancienne cathédrale de St-Lambert où elle était placée auprès de la porte d'entrée dans les cloîtres.

Au côté droit de l'autel, on a placé un tableau de Lombard, représentant *l'Adoration des Mages* et sur le mur du fond une *Conversion de S. Paul*, par Gérard Lairesse, enfin un confessionnal semblable à celui de la chapelle des Oranus.

Une dernière chapelle, plus petite que la précédente, est si

tuée en face de la première entrée des cloîtres ; elle est fermée par une porte sculptée, surmontée d'un médaillon représentant S. Augustin, au-dessus duquel une fenêtre gothique simulée s'élève jusqu'à la voûte.

L'autel en style renaissance de cette petite chapelle, connue sous le nom de *chapelle des Pénitenciers*, est dédié à S. Calixte, pape et martyr. Il est construit entièrement en marbres de différentes couleurs où cependant le noir domine. Quatre colonnes coniques de marbre rouge de S. Remy, d'ordre ionique, supportent une frise en marbre blanc, ornée d'une guirlande de même marbre et surmontée par un petit retable soutenu par quatre colonnes semblables. Une niche en marbre noir décorée de quatre colonnettes corinthiennes de marbre rouge, dont les bases et les chapiteaux sont en marbre blanc, renferme une statue de la Ste-Vierge aussi en marbre blanc. Sur le même plan, deux statuettes de même matière ; celle de S. Pierre à droite et celle de S. Paul à gauche sont placées de chaque côté. Au-dessus de la Ste-Vierge, un Saint-Esprit aux ailes déployées en marbre blanc est encadré dans des ornements en marbre noir. Un médaillon en marbre blanc représentant la figure du Père Éternel se détache à la partie supérieure. Enfin un vase également en marbre blanc termine cet autel qui est un des plus beaux de l'église.

Les quatre grandes colonnes reposent sur des piédestaux de marbre noir, dans lesquels on a enchâssé des écussons de marbre blanc sculptés aux armoiries des familles Oranus, Potier Tindeur, Miche et Marotte, alliées à celle des Oranus.

Un beau tableau représentant un *Ecce Homo*, occupe le fond de l'autel qui est fondé par les enfants de Pierre Oranus, vice-chancelier de Liège, et de son épouse Elisabeth de Marotte.

Une rente annuelle fut donnée par eux à charge de célébrer à cet autel à perpétuité trois messes par semaine pour le repos de leurs âmes, ainsi qu'on le lit dans l'inscription gravée sur l'autel. (V. ce Recueil, T. V, p. 398.)

Le mur du fond de cette chapelle, éclairée par une seule fenêtre en verres blancs, est occupé par un confessionnal qui cache une partie du monument funéraire, en marbre noir, élevé à la mémoire de Jean Blavier, 45<sup>e</sup> Doyen; ses armoiries figurent à la partie supérieure. (V. l'inscription dans ce recueil, T. V, p. 409.) Le buste de ce personnage ornait autrefois ce monument; mais il disparut à la révolution et se trouve aujourd'hui remplacé par celui de Monseigneur Jean-Arnold Barrett, ancien vicaire-général capitulaire de Liège, depuis 1814 jusqu'à 1833, époque à laquelle il fut nommé 19<sup>e</sup> évêque de Namur (1). On y voit encore une pierre sépulcrale de Guillaume Erp, doyen de Maseyck et chanoine de St-Paul, mort le 22 mai 1575. Voici son épitaphe :

MEMORIE R<sup>DI</sup> VIRI D<sup>NI</sup> GUILHELMI ERP, COLLEGIATARUM ECCL<sup>IAE</sup>  
MAESEYCKEIN. DECANI ET HUIUS CANONICI, 22 MAII 1575 VITA  
FUNCTI, COGNATO SUO POSUIT MARCELLUS BONGARDT, HUIUS  
ECCLESIAE SACELLANUS, 1612.

Un monument funéraire (2) peint sur bois et représentant une Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras est placé auprès de la porte d'entrée. Cet ouvrage, posé entre deux colonnettes de bois noir, est un don de Denys Dorto, chanoine et chantre de St-Paul, mort le 23 août 1658. Il y est représenté à la

(1) Né à Looz le 22 février 1770; évêque de Namur le 15 avril 1833, sacré le 16 juin même année, mort à Flémalle le 31 juillet 1835.

(2) Restauré par Renard et placé en cet endroit par M. le chan. Jabon.

gauche de la Vierge dans l'attitude de la prière. Ses armoiries figurent aussi sur ce tableau, au-dessous duquel se trouve cette épitaphe :

HIC JACET V<sup>HS</sup> D. DIONYSIUS DORTO,  
ECCLESIE COLLEGIATÆ S. PAULI SACELLANUS  
ET SUCCENTOR, QUI OBIIIT 23 AUGUSTI 1658.  
R. I. P.

Deux tableaux, copiés par Rottermund, sont placés en face de l'autel, de chaque côté du confessionnal; à droite, un *Christ au tombeau*, par Damry; à gauche, une bonne copie de *S. François en méditation*, par Cigoli, peinte à Florence en 1840.

En faisant des réparations dans plusieurs de ces chapelles, on a découvert des peintures sur les murs, et sur les voûtes des ornements analogues à ceux de la voûte de la grande nef. Ces peintures ont disparu depuis longtemps sous une épaisse couche de chaux.

On peut distinguer sur le mur, en dessous et à la gauche de la fenêtre, une figure de S. Joseph portant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche et tenant une fleur de lis à la main droite.

Au-dessus de la tête du saint, on lit ces mots en lettres d'or :

NON EST INVENTUS SIMILIS ILLI.

La pointe de l'ogive est ornée d'une étoile d'or.

Du côté droit de la fenêtre, on voit un S. Jean, portant une bannière avec ces mots :

ECCE AGNUS DEI.

Sa tête est surmontée de ce texte :

NON SURREXIT MAJOR.

Sur le bord inférieur de la fenêtre, on trouve ce chronogramme français :

L'AMITIÉ DES SAINTS NOVS EST VNE SEVRE,

donnant la date 1567, qui est probablement celle de la peinture.

Au côté droit de l'autel, l'enlèvement du badigeon a mis à nu la partie inférieure d'une peinture représentant le Christ. Le reste de ce travail est resté sous la chaux.

Le côté droit laisse voir une autre peinture entièrement dégagée; c'est un Christ couronné d'épines. Au-dessus de ce groupe, on lit ce chronogramme :

QVIS ADAMABIT SVB CAPITE SPINOSO?

fournissant la date 1614 qui est celle de l'exécution de ces peintures.

Entre la porte de cette chapelle et le pilier qui soutient la tour à droite, on aperçoit dans le mur du fond de l'église une statue de S. Pierre due au sculpteur Damry, placée au-dessus d'une porte qui s'ouvre sur un escalier de pierre conduisant à la tour.

Le pilier, engagé dans le mur qui soutient la tour, porte à sa partie inférieure plusieurs dates et chronogrammes qui rappellent le souvenir de différentes inondations dont l'église eut à souffrir et, par un trait gravé dans la pierre, indiquent la hauteur à laquelle l'eau s'y éleva. (V. les chronogrammes p. 396 et 407.)

JUBÉ.

Le Jubé, construit en marbre de diverses couleurs, est placé sous la tour et occupe toute la largeur de la grande nef. Il présente huit pilastres ioniques de marbre blanc, séparés par

des panneaux de marbre rouge et noir (1). Une porte en cuivre à deux vantaux en occupe le centre. C'est un fort bel ouvrage de dinanderie, dû à la libéralité de Paul de Simonis, 44<sup>e</sup> doyen de cette collégiale (2) dont les armoiries figurent sur la partie supérieure de chaque vantail; elle a été faite par Chabot et placée en 1643. On lit dans la partie inférieure l'inscription transcrite p. 407 et son épitaphe 408.

Une balustrade en cuivre supportant une tablette de marbre noir de Theux couronne le Jubé.

L'orgue, composé de 3 claviers, de 36 jeux et de plus de 2,000 tuyaux provient de l'ancienne collégiale de S. Pierre. Il fut placé au milieu du mois de septembre 1805, sans qu'il en coûtât rien au chapitre. Celui que l'église possédait a été donné pour salaire au facteur.

On voit sur les culs-de-lampe du buffet (3), le coq, la tiare et les clefs croisées, emblème de S. Pierre, patron de la collégiale pour laquelle il fut construit. Il est surmonté d'une statue du Roi David jouant de la harpe.

Cet orgue est supporté du côté de la tour par deux colonnes torsées de marbre noir de la plus haute antiquité et différentes l'une de l'autre; leurs chapiteaux travaillés à jour sont du style roman le plus ancien.

Entre le pilier de gauche qui soutient la tour et la première entrée des cloîtres, se trouve une porte par laquelle on arrive à un escalier de pierre conduisant dans la tour. Cette porte est percée dans un lambris de marbre, comme celle qui se trouve au point correspondant de l'autre nef. Au-dessus, on voit une statue de S. Pierre de même grandeur que celle de S. Paul.

(1) Ces marbres doivent disparaître, ainsi que ceux des transepts, etc.

(2) Elu en février 1641, mort le 25 novembre 1647.

(3) Ce buffet d'orgue est de Sicard père.



Enfin, on arrive à la première porte d'entrée des cloîtres par laquelle nous avons commencé la description de l'église. Cette porte est exactement semblable aux autres pour les marbres et les ornements qui la décorent. Elle est surmontée d'un médaillon représentant S. Jérôme, placé au-dessous d'une fenêtre gothique simulée.

### GLOITRES.

L'ancien cloître chapitral de S. Paul se compose de trois galeries communiquant librement entre elles et s'ouvrant dans l'église par deux portes, l'une placée au fond du temple, l'autre contiguë au bras gauche du transept. Avant la bâtisse des chapelles des bas côtés pour ajouter à la solidité du temple et pour son embellissement, le cloître était carré; on peut en voir les vestiges dans les greniers au-dessus de ces chapelles. (V. p. 373 et suivantes.)

Ces galeries, construites à des époques différentes, datent de la fin du XV<sup>e</sup> et du commencement du XVI<sup>e</sup> siècles. Elles forment les trois côtés d'un carré long, orientés à l'est, au midi et à l'ouest; la quatrième galerie est remplacée par le bas côté gauche de l'église. Elles circonscrivent un préau et diffèrent l'une de l'autre.

*La galerie ouest* est plus ancienne que les autres et son ornementation est aussi plus soignée. Longue de 17<sup>m</sup>50 sur 4<sup>m</sup>75 de largeur, elle communique avec l'église par une porte surmontée d'un grand Christ en bois, très-ancien, qui ne présente rien de remarquable. Les nervures prismatiques des voûtes sont ornées, à leur point d'intersection, de culs-de-lampes chargés de fleurons, de chiffres du Christ, d'agneaux pascals, etc., elles méritent une attention toute particulière. Cette galerie est éclai-

rée par six grandes fenêtres ogivales autrefois découpées en meneaux flamboyants qui se répètent figurés sur le mur en face, où elles sont garnies d'ornements et de festons triflés. Une modification maladroite, faite en 1766, comme le témoigne l'inscription suivante :

R. A. D. VAN DEN STEEN, PRÆPOSITUS 1766,

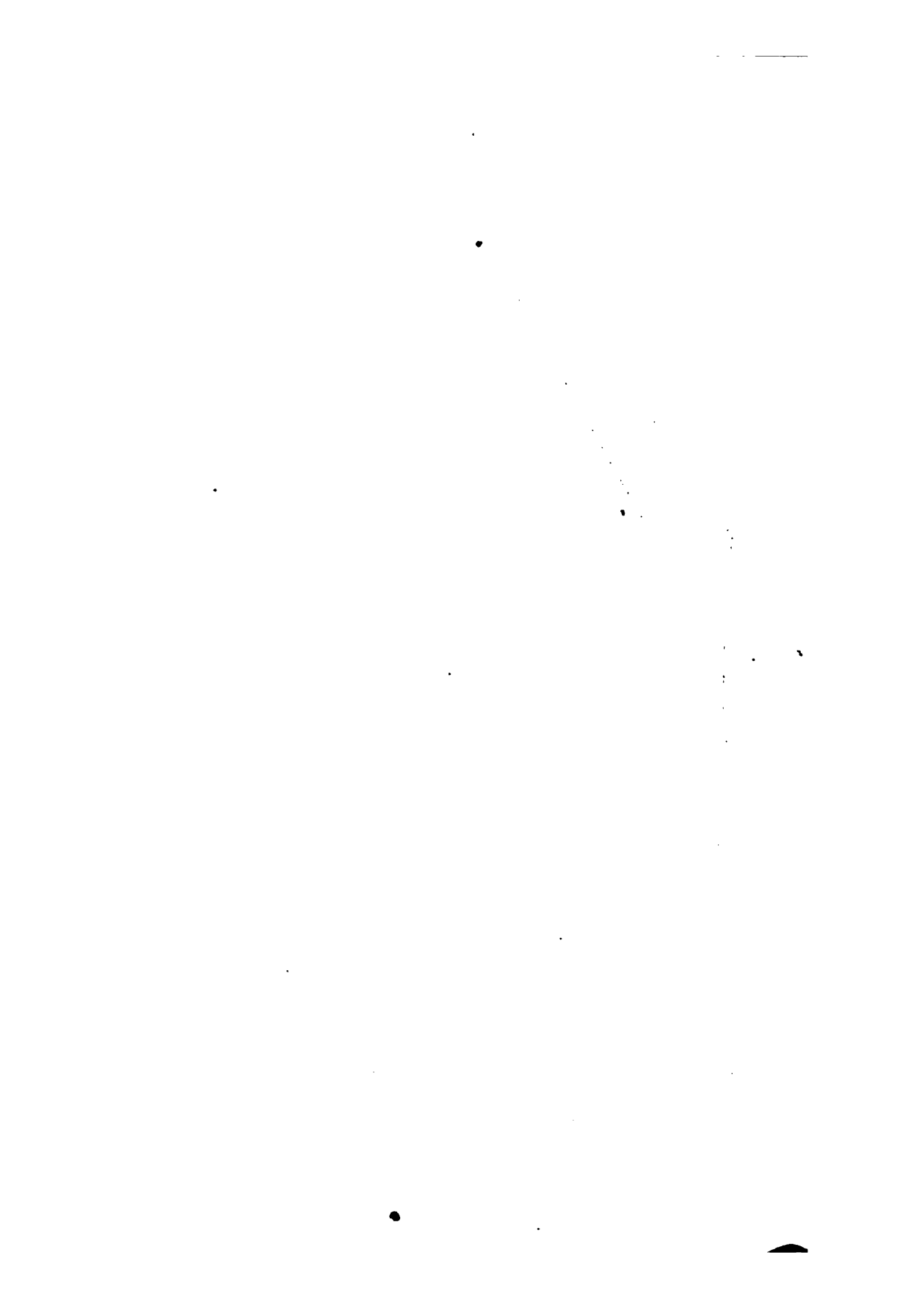
placée sous les fenêtres, a fait disparaître les meneaux des verrières.

Une statue de *l'Immaculée Conception* supportée par une colonne de même style que la galerie est placée à l'extrémité du cloître opposée à l'église. Elle est due à un artiste français et rappelle le souvenir de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception faite par le Pape Pie IX le 8 décembre 1854.

L'inscription suivante est gravée sur la partie supérieure :

MACULA ORIGINALIS NON EST IN TE.

A côté de la porte qui donne entrée dans l'église à l'extrémité nord de cette galerie, une seconde porte s'ouvre sur un beau portail situé au pied de la tour donnant sur la place Derrière-St-Paul. Ce porche charmant est remarquable par ses profondes voussures chargées d'ornements, et sa curieuse décoration mi-partie ogivale est de la renaissance. Ce portail, fermé par une grille de fer, et orné d'un médaillon central en pierre encadrant un haut-relief représentant *la Conversion de S. Paul*, placé entre deux bas-reliefs, et les arabesques des panneaux inférieurs encadrent deux petits bas-reliefs, l'un, à droite, figurant la Nativité, l'autre, à gauche, figurant la Résurrection du Sauveur. Une série de douze bas-reliefs représentent huit têtes encadrées et des ornements fantastiques. Toutes ces sculptures sont fort dégradées par les injures du temps et des hommes.





ENTRÉE PRINCIPALE DU CLOÎTRE PLACE S<sup>t</sup> PAUL.

Sept niches sont restées veuves de leurs statues. Le pignon qui le surmonte porte les armes de Corneille de Bergues, 85<sup>e</sup> évêque de Liège de 1538 à 1544. (Voir la planche ci-contre.)

Un grand nombre de monuments funéraires sont incrustés dans le mur de cette partie du cloître ; plusieurs d'entre eux ont eu à souffrir des ravages de la révolution. Les ornements en cuivre qui les décoraient ont disparu ; les statuettes et les angles saillants des pierres ont été brisés. Nous allons les examiner successivement.

Après de la porte qui s'ouvre dans le fond de l'église, on aperçoit à gauche, une plaque de marbre blanc servant d'inscription funéraire à Gérard Beghin, chanoine et 53<sup>e</sup> doyen de St-Paul, conseiller privé du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, examinateur synodal, etc., etc., mort le 21 octobre 1778, et à son frère Thomas Beghin, chanoine de St-Paul, mort le 21 janvier 1767. Elle porte l'épithaphe rapportée t. V, p. 419.

A droite de cette porte, une autre pierre rappelle le nom et la mémoire de Pierre-Alexis, Baron de *Woot de Tinlot*, mort le 15 octobre 1758, et de Jean-Philippe, son frère, mort le 24 décembre 1768. Ils furent tous deux chanoines et successivement écolâtres de St-Paul. Leur épithaphe est citée p. 418.

Une pierre en marbre noir sans ornements, enchâssée dans le mur, remémore le nom de *Nicolas Jacobi de Cono*, du diocèse de Rheims, mort le 25 mars 1535. C'est la plus ancienne pierre sépulcrale que renferme cette galerie ; elle est bien conservée. On y lit :

HIC IN AMBITU LAPIDE HOC SIGNO † NOTATO SEPULTUS EST  
HONORABILIS VIR D<sup>ns</sup> NICOLAUS JACOBI DE CONO REMENSIS DIO-  
CESIS, HUIUS ECCLESIAE CANONICUS, QUI OBIT 25 MARTII A° 1535.

R. I. P.

Vient ensuite la tombe de Gérard Boncort, natif de la Lorraine, mort le 30 août 1557, suit son épitaphe.

D. O. M.

D. GERARDO BONCORT, NATIONE LOTARINGO, HUIUS ECCLESIE  
CANONICO, PETRUS VOGEL ET JOANNES FRENEA CONFRATRI ET  
D<sup>no</sup> MESTI POSUERUNT. VIXIT A<sup>o</sup> 63, OBIT A<sup>o</sup> 1557 AUGUSTI  
DIE 30.

Un peu plus loin, on voit la pierre commémorative en marbre noir avec armoiries, dressée à la mémoire de Jean Stouten, 38<sup>e</sup> doyen de 1519 à 1556, par Thomas Stouten, son neveu et son successeur dans le décanat, comme le constate l'inscription qui y est gravée, et que nous avons décrite, p. 394.

Vient ensuite la plaque funéraire de Louis Raick, chanoine de St-Paul, mort le 3 août 1791. C'est, selon toute apparence, le dernier personnage qui ait reçu la sépulture dans les cloîtres. Nous avons rapporté son épitaphe, p. 420.

Puis le monument de *Nicolas de Nessel*, licencié en théologie, protonotaire apostolique, mort le 14 janvier 1641.

D. O. M.

NICOLAO NÉSSEL,  
S. TH. LIC. PROTON. APLI<sup>co</sup>,  
IN MECHELENANNIS 20 PAROCHO,  
DEIN HUIUS ECCLESIE AB ANNO 1629 CANONICO,  
SUB EODEM, QUO CHRISTIANUS DE LIGNO  
EISDEM PASTORATU 33, ET CANONICATU 27  
ANNIS SUCCESSIVE PERFUNCTUS, HIC  
OPPOSITO SAXO QUIESCENTI  
POSITUM.  
OBIT A<sup>o</sup> 1641 DIE 14 MENSIS JANUARIJ.  
QUI CHRISTIANUM SANGUINE ET LIGNO GENUS  
REDEMIT AGNUS ET SIMUL PASTOR BONUS  
PASTOREM UTRUMQUE PASCUIS COELI BRET,  
HOC MORTUIS OPTA VIVUS,  
MORITURE LECTOR.

Le tombeau élevé par Mathias Meewen à la mémoire de son frère Léonard, qui succéda à Barthelemi de Résimont dans sa prébende et mourut le 1<sup>er</sup> mai 1575, porte l'inscription funéraire suivante :

VENERABILIBUS D<sup>nis</sup> IN EADEM PREBENDA SIBI EX ORDINE  
QUONDAM SUCCEDENTIBUS CANONICIS HUIUS COLLEGIATÆ EC-  
CLESIE D. BARTHOLOMEO DE RESIMONT ET D. LEONARDO  
MEEWEN FRATRI ET CONFRATRI SUO IN PIA RECORDATIONE HOC  
EREXIT EPITAPHIUM D. MATHIAS MEEWEN EJUSDEM, ECCLESIE  
CAN. ET FRATRIS SUI EXECUTOR, QUI OBIT A° 1575 1<sup>o</sup> MAII.

On y trouve enfin le monument de Bauduin Goff de Halleux, chanoine et écolâtre de St-Paul, mort le 8 mai 1570.

Au dessus ces mots :

*Ego sum resurrectio et vita, qui credit in me etiamsi  
mortuus fuerit vivet in æternum.*

Sur le tombeau :

*Animæ ejus parce, Deus.*

Suit son épitaphe :

VEN<sup>tu</sup> VIRO D. BALDUINO GOFF A HALLEO, MAGNO HUIUS ECCLE-  
SIE, DUM VIXIT, CANONICO AC SCOLASTICO, OB PERPETUAM  
DEFUNCTI MEMORIAM AMICI MESTI POSUERUNT, OBIT A° D<sup>ni</sup>  
1570 DIE 8 MAII.

La galerie du midi, de construction plus récente que la précédente, a des voûtes moins élevées ; elle mesure 32 mètres de longueur sur 4<sup>m</sup>53 de largeur. Les nervures croisées de ses voûtes dépourvues de culs-de-lampe, et la forme des piliers qui la soutiennent, indiquent le XV<sup>e</sup> siècle. Les chapiteaux sont ornés de figures d'hommes et d'animaux, entrelacés avec des branches d'arbres et des feuillages ; ils sont différents d'un pilier à l'autre. Ce corridor reçoit le jour par neuf fenêtres ogivales, modifiées en 1766. Les arcades des fenêtres se répètent

sur le mur en face, dans lequel on a percé quatre portes communiquant avec les habitations qui s'y trouvent,

Cette galerie donne entrée dans celle qui longe la rue Bonne-Fortune par une ancienne porte qui n'a rien de remarquable. En y pénétrant, on trouve à gauche une autre porte conduisant aux bureaux des recettes de la cathédrale et du séminaire. Deux grandes pièces au-dessus des cloîtres de l'ouest renferment de vieux registres des archidiaconats de recettes et beaucoup d'autres papiers, etc.

Entre autres pierres sépulcrales, on y trouve celle de Gilles de Stiers, 42<sup>e</sup> doyen de St-Paul, et de son neveu Lambert, chanoine de la même collégiale. Elle porte l'inscription rapportée p.403.

Différents monuments rappellent les noms et les qualités de *Pierre Vogels*, chanoine et chantre de St-Paul, mort le 23 avril 1576; sa pierre, enchâssée dans le mur, porte cette épitaphe :

VENERABILI D. ET M. PETRO VOGELS,  
HUIUS ECCLESIE,  
DUM VIXIT, CANONICO AC CANTORI PRESENTEM  
MEMORIAM AMICI MESTI POSUERE. QUI  
OBIIT ANNO 1576, APRILIS 25, ÆTATIS  
SUE 70. CUJUS ANIMÆ PARCAT DEUS.

Enfin une autre pierre, celle de Lambert Radoux, chanoine et coste, mort le 4 juin 1693, qui se trouvait ci-devant dans la 5<sup>e</sup> chapelle; elle porte cette inscription :

D. O. M.  
HIC JACET  
R<sup>du</sup> D<sup>us</sup> LAMBERTUS RADOUX  
ALIAS DE WIHOGNE, FUIT IN VIDUITATE  
HUIUS ECCLESIE CANONICUS ET CUSTOS.  
OBIIT 4 JUNII 1693  
LECTOR MORTUO BENE PRECARE.

*La galerie de l'est* a la même hauteur que celle du midi,



17<sup>m</sup>50, mais elle est plus étroite; la largeur n'est que 3<sup>m</sup>62. Les voûtes sont à nervures croisées et à la même hauteur que celles de la galerie du midi. Les piliers sur lesquels elles s'appuient ont aussi leurs chapiteaux garnis de figures d'hommes, d'animaux et de branches d'arbres. Au point de réunion de cette galerie et de la précédente, les nervures des voûtes se réunissent et s'entrecroisent de manière à former une étoile à plusieurs branches.

Ce corridor, éclairé par 8 fenêtres, aboutit au côté gauche du transept et communique avec le jardin par une porte percée dans une fenêtre en plein-cintre du style ogival. Vis-à-vis se trouve la chapelle et la salle capitulaires. On y entre par une arcade qui s'élève jusqu'à la voûte et qui est formée en partie par une porte sculptée et ornée du Perron liégeois.

Du même côté se trouvent également les écoles et la place dite du baldaquin, qui a servi de classe pour les séminaristes en 1814.

Les pierres sépulcrales sont ici en grand nombre; par décision du chapitre cinq des plus remarquables ont été heureusement relevées et enchâssées dans le mur de chaque côté de la porte de la chapelle capitulaire dans les arcades simulées qui font face aux fenêtres. Les plus anciennes sont du XV<sup>e</sup> siècle; parmi celles-ci on remarque celles de Théodore de Hobelem, chanoine de St-Paul, mort le 30 août 1425. Ce personnage y est représenté en habits sacerdotaux tenant le calice entre ses mains jointes sur sa poitrine. (Voir sa planche avec son épitaphe, p. 310.)

Cette pierre doit avoir été déplacée, car d'après l'inscription qu'elle porte, elle a dû se trouver primitivement auprès de

l'autel fondé par Théodore de Hohelem ; autel sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

Une autre pierre, également du XV<sup>e</sup> siècle, mais moins ancienne que la précédente, est celle de Gilles de Bissenhaye, vingtième doyen de cette collégiale, élu en 1431, mort au mois de mai 1444. Il y est figuré tenant un calice entre les mains. (Voir l'inscription et la planche, p. 372.)

Ces deux pierres sont les mieux conservées et les plus curieuses par la variété et la richesse de leur ornementation.

On y trouve une pierre massive dont nous avons rétabli l'inscription d'après la liste des fondateurs d'autels ; ayant déchiffré sur la pierre *fundator altaris S. Francisci*, nous avons retrouvé que le fondateur de l'autel de S. François est un certain *Jean* dit *Canon*. (Voir la planche et l'épithaphe, p. 392.)

Une autre pierre de *Gilbertus dit Lotz* dont nous avons reproduit la planche et l'épithaphe, p. 367. La pierre de Jacques Motton, voir *ibidem*, p. 308.

Le costume de diacre dont ce dernier est revêtu se rencontre fort rarement dans les pierres tumulaires.

On y remarque encore sur le pavement la pierre de Georges-Alexandre de Harenne, cinquantième doyen de St-Paul, ornée de ses armes et portant l'épithaphe citée p. 413.

Plusieurs pierres du XVII<sup>e</sup> siècle rappellent les noms et les qualités de Mathias de Liverlo, écolâtre de St-Paul, mort le 22 mars 1682 ; — de Jonathas Ertwecht, chanoine, mort le 28 janvier 1644 ; — de Henri Tonnar (Antoine) de Chokier, chanoine et protonotaire apostolique ; — et d'Albert De Grady, chanoine et écolâtre de St-Paul, mort le 25 juillet 1704. — Il s'en trouve encore quelques autres moins remarquables

que nous rapportons ici ; les deux premières étaient anciennement dans la troisième chapelle et les trois suivantes dans la quatrième chapelle et aujourd'hui sur le pavement.

HIC JACET NOBILIS ET R<sup>das</sup> DUS  
MATHIAS DE LIVERLO, HUIUS ECCLESIE  
CANONICUS ET SCHOLASTICUS, QUI  
OBIIT 12 MARTII 1682.

JONATHAS ERTVVECHT  
I. CIV<sup>us</sup> HV, IVS ECCLESIE  
CANONICUS HIC CORPUS  
SVVM DEPOSUIT  
EXPECTANS BEATAM  
REQUIEM ET RESVRRECTIONEM.

ORATE PRO EO.  
OBIIT 28 IANUARI AN<sup>o</sup> 1644.

SEPVLCRUM  
HENRICI TONNAR DE CHOKIER,  
HVIVS ECCLESIE CANON<sup>ci</sup> PRONON<sup>rii</sup>  
APOSTOL<sup>ci</sup> TOPARCHÈ IN FORET, PRAION,  
THIER, ETC. QUI OBIIT DIE.....

HIC JACET  
NOBILIS DOMINUS ALBERTUS  
DE GRADY,  
CANONICUS ET SCHOLASTICUS  
SANCTI PAULI,  
QUI OBIIT 23 JULII 1704.  
REQUIESCAT IN PACE.

D. O. M.  
MEMORIE R<sup>di</sup> D<sup>ni</sup>  
MARTINI DE MATTHYS,  
INSIGNIS HUIUS ECCLESIE  
OLIM CANONICI, HIC SEPULTI,  
QUI OBIIT 6 FEBRUARI 1685  
EJUSQUE PARENTUM HORUM  
FUNDANS ANNIVERSARIUM,  
PONEBAT  
NOBILIS DNA MARIA  
JOANNA VAES NATA  
DE HOLLOGNE NEPTIS  
ANNO DOMINICÆ INCARNATIONIS  
1719. — R. I. P.

Dans la muraille.

D. O. M.

D. ET M. LAMBERTUS DE SALMIS,  
HUIUS ECCLESIE CANONICUS, HIC  
RESURRECTIONIS DIEM PRESTOLATUR  
QUI MAGNO SUPRELICTO DESIDERIO.  
OBIIT 1<sup>a</sup> OCTOB RIS 1602.

D. O. M.

VENERABILI VIRO D<sup>no</sup> JOANNE A. LAPIDE, E PAGO  
PEELT IN CAMPINIA LEODIEN, DUM VIXIT,  
HUIUS ECCLESIE 6<sup>ti</sup> PAULI CANONICO ET SIGILLI  
MAJORIS, EPISCOPALI NOTARIO. PATRUO  
CARISSIMO NEPOTES E PRATRE AC SORORE  
HEREDES GRATI ANIMI ERGO  
POSUERE  
VIXIT ANNOS L MENSES... DIES...  
OBIIT VI NONAS MAIAS MDLXXIV  
DA SEMPITERNAM DA DEUS REQUIEM  
HUIC SE SUPERSTES QUI TIBI DEDIDIT  
DA PACEM UT IN SANCTA QUIESCAT  
HOC BREVE NOS PERAGAMUS EVUM.

Walterus Jacet hic Corswaremiensis et esca  
Vermibus est terræ, pars cinis, umbra, nihil.  
Forma, decor, virtus, ars, robustior ætas  
Nil Juvére, nihil. Cuncta necesse mori.  
Ut post quinque dies decimo splendesceret ortu  
Julius, est fato raptus et occubuit.

### CHAPELLE ET SALLE DU CHAPITRE.

On entre par les cloîtres du côté de l'est dans la chapelle de la salle du chapitre. La porte extérieure provient de l'église de

l'ancien couvent des Récollets (Outre-Meuse) (1); elle fermait l'entrée du chœur où elle était placée entre deux autels.

Cette porte, en bois de chêne richement sculpté, est à deux vantaux; la côte représente le Perron liégeois; sur les panneaux supérieurs, sculptés à jour et élégamment ouvragés, figurent les deux lettres L. G. (2)

La chapelle est soutenue par quatre colonnes en pierre d'une grande délicatesse; chaque colonne supporte huit nervures de la voûte qui se croisent et s'entrecroisent. Les bases et les chapiteaux sont de style roman. L'autel actuel (3) en pierre calcaire de forme gothique, est placé en face de la porte d'entrée. Il a été de nouveau consacré solennellement le 10 juin 1851 par Mgr l'archevêque de Tyr et dédié sous l'invocation de S. Paul et des saints martyrs Maurice et Vincent. Il renferme des reliques de l'apôtre S. Barthelemy, de S. Laurent, martyr, et de la légion Thébaine. — Cinq grandes fenêtres gothiques éclairent cette chapelle. Celle qui est derrière l'autel représente sur ses vitraux coloriés le mystère de l'Annonciation; elle a été posée en 1852 par M. J. B. Capronnier de Bruxelles; de chaque côté on en voit deux autres plus petites en verres blancs; au centre de chaque moitié figurent des noms et des armoiries de quatre chanoines de la collégiale, qu'on a fait placer dans les fenêtres pour ornements, car on ne trouve nulle part et l'on a aucune preuve qu'ils en aient été les donateurs: on y voit ces inscriptions :

(1) Aujourd'hui église primaire de S. Nicolas (Outre-Meuse)

(2) Libertas gentis.

(3) L'ancien autel avait été consacré le 12 avril 1289 sous le même vocable par Bonaventure, évêque de Cœa et suffragant de Jean de Flandre, septante et unième évêque de Liège.

REVERENDUS DNUS  
HUBERTUS MATHIAS  
GROUTARS CANONICUS  
SANCTI PAULI  
1750.

REVERENDUS DNUS  
LUDOVICUS IOES ÆGIDIUS  
RAICK CANONICUS  
SANCTI PAULI  
1750.

REVERENDUS DNUS.  
ÆGIDIUS THEODORUS  
A VIVARIO CANONICUS  
SANCTI PAULI  
1750.

REVERENDUS NOBILIS  
DNUS WALTERUS  
GASPARUS DE GOUVERNEUR  
CANONICUS SANCTI PAULI  
1750.

La fenêtre du côté du midi porte des armoiries sans inscriptions ni dates. On a placé récemment sur le mur situé à droite de l'autel un tryptique dédié à la mémoire de Remacle de Limborch par Georges Goreux, qui lui succéda dans sa prébende. La partie du milieu est une copie de la transfiguration de Raphaël ; sur le panneau droit, on voit Georges Goreux à genoux ; derrière lui, S. Georges, son patron, est représenté sous les traits et l'armure d'un chevalier armé de toutes pièces. Les armes du donateur sont dans la partie inférieure de ce panneau ; sur celui de gauche, Remacle de Limborch est à genoux et en prière ; derrière lui se trouve son patron S. Remacle, l'apôtre des Ardennes. Les armoiries du R. de Limborch occupent la partie inférieure de ce panneau. Au-dessous du tryptique on lit la dédicace copiée p. 397.

Sur la partie extérieure de ces panneaux sont peints, à droite Ste Agnès, à gauche l'apôtre S. Paul.

Le tryptique est placé entre deux grandes toiles qui ont pour sujet, celle de droite *l'apôtre S. Paul prêchant à Athènes* ; celle de gauche, *S. Paul devant Festus* ; deux autres tableaux de même dimension, dont l'un représente *S. Paul dans l'île de Malte*, et l'autre *la Conversion du même Apôtre*, sont placés à

droite et à gauche de la porte qui donne entrée dans la salle du chapitre. Au-dessus de cette porte, on voit une copie du martyre de S. Sébastien, peinte par Rottermund.

Un bénitier en pierre de même style que les colonnes, est placé auprès de l'entrée de la chapelle.

Un grand nombre de pierres sépulcrales couvraient autrefois le sol de cette chapelle ; beaucoup d'entre elles ont été déplacées ou sont presque complètement effacées. La plus remarquable est celle d'Ernest de Miche, 43<sup>e</sup> doyen de cette collégiale ; elle représente ce personnage revêtu de ses ornements sacrés et porte l'inscription et le blason du défunt. V. p. 406.

A côté est la pierre de *Jean Faes*, 52<sup>e</sup> doyen, mort le 13 mars 1749, et celle d'Arnold-Bernard de Prayon, mort le 14 octobre 1742. Ces pierres ainsi que les autres qui sont en ce lieu, ne présentent rien de remarquable, elles paraissent y avoir été apportées d'ailleurs. On peut voir leurs épitaphes copiées p. 416-417.

*La salle du chapitre*, adjacente à la chapelle, est une fort belle pièce de forme carrée ; elle a été réparée avec soin il y a quelques années ; elle est plus petite que la chapelle, et n'est éclairée que par deux fenêtres. Le trumeau est orné d'une statue de la Ste Vierge. Sous un dais de forme pyramidale, en face des fenêtres, se trouve un tableau de Rottermund représentant S. Michel terrassant le dragon. Le buste de Mgr Van Bommel, donné par M. Detombay, est placé vis-à-vis de la cheminée qui supporte un magnifique Christ en ivoire, offert par Mgr le comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr et doyen du chapitre. Le piédestal porte l'inscription suivante :

PERILLVSTRIS ARCHIEPIS COP I TYR II DE CANI DONO IN AVLA

CAPITVLI ISTAC CRVX NITET ;

La voûte de cette salle est couverte entre ses quatre nervures d'arabesques capricieuses et de feuillages de toute espèce, vert et or, analogues à ceux qui décorent la voûte de l'église. Autour de la clef de voûte, on a peint le Perron liégeois avec la devise *Sancta Legia Romanæ ecclesiæ filia*; un buste de S. Lambert, avec ces mots à l'entour : *Capitulum eccles. cathed. Leodiensis*. Au-dessus du buste de Mgr Van Bommel, les armes du dernier Souverain Pontife avec l'inscription : *Regnante Gregorio XVI*; au-dessus de la cheminée les armes et la devise de Mgr Van Bommel : *In trinitate fortitudo*.

### CHAIRE DE VÉRITÉ.

Parmi les œuvres les plus remarquables que possède la Cathédrale de St. Paul, on doit citer au premier rang la chaire de vérité.

Cet ouvrage magnifique qui a coûté plusieurs années de travail, est dû au ciseau de M. G. Geefs, de Bruxelles, et constitue à lui seul un véritable monument de l'art gothique fleuri.

Au premier aspect, l'œil se perd et s'égaré en parcourant cet amas prodigieux de rinceaux, de feuilles sculptées, d'ogives, de bas-reliefs et de statues; mais bientôt on est forcé de reconnaître que, malgré la profusion de broderies, de clochetons, de bas-reliefs, de statues et d'ornements de toute espèce, le sculpteur a su les disposer avec un sentiment si profond et si juste de l'art, qu'il a fait dominer une puissante unité dans la variété infinie des détails, et que son œuvre est une de ces créations, comme l'art gothique parvenu à son plus haut degré de perfection, peut seul en produire.



La chaire se divise en deux parties : la *partie inférieure* formant la cuve et la partie supérieure qui est l'abat-voix.

La chaire, de forme hexagonale, dans son ensemble, est supportée par un socle de marbre rouge, au-dessus duquel s'élèvent cinq grandes statues de marbre blanc placées dans des niches en ogives trilobées, séparées les unes des autres par des piliers supportant les statuettes en bois des quatre Évangélistes placées elles-mêmes sous des dais richement ornements.

Cette chaire représente *le triomphe de l'Évangile*. L'abat-voix ou clocheton figure l'Ancien Testament. Dieu Créateur au sommet, Adam et Ève chassés du Paradis terrestre ; Moïse et les quatre grands prophètes. La cuve symbolise le Nouveau Testament. Les quatre Évangélistes aux angles, et cinq bas-reliefs, concernant la prédication du Sauveur et la publication de l'Évangile. La base est une image de l'Église. Une statue personnifie la Religion : S. Pierre et S. Paul, apôtres de l'Église universelle, et enfin plus en arrière S. Lambert et S. Hubert, patrons de l'Église de Liège y sont représentés.

Deux escaliers d'une grande légèreté et sculptés avec beaucoup de finesse, contournent la colonne contre laquelle s'appuie la chaire. Ils se réunissent en arrière en un palier commun sur lequel se trouve placée, dans une niche surmontée d'un clocheton du dessin le plus élégant et le plus compliqué, une statue en marbre blanc représentant le génie du mal vaincu par la puissance de l'Évangile. Enveloppé de ses grandes ailes comme dans un manteau et réduit à l'impuissance, il est assis sur le rocher auquel son pied droit est enchaîné ; la main droite par un geste énergique semble proté-

ger la tête, la figure exprime le désespoir et le remords ; la main gauche ne tient plus qu'une couronne brisée, et un sceptre dont une moitié se trouve à ses pieds. Cette statue, admirable d'expression et de vérité, est l'ouvrage de M. J. Geefs, frère de l'artiste qui a exécuté la chaire.

Dans la description de la chaire donnée à l'artiste, on exigeait qu'il représentât le démon conservant le type de la beauté et portant en même temps tous les signes de la dégradation. Cette idée était très-difficile à rendre quoiqu'on l'eût décrite avec beaucoup de détails, elle a cependant été parfaitement réalisée ; mais une première statue fut refusée comme ne rendant pas l'idée chrétienne, celle-ci rend bien la pensée et passe pour un chef-d'œuvre.

Les imperfections que l'on peut reprocher à l'ouvrage de la chaire tiennent surtout à ce que le plan primitif n'a pas été exécuté. La base devait être plus large et surmontée d'une draperie soutenue par deux anges. Malheureusement lorsque les défauts du nouveau plan furent reconnus, une partie des statues était déjà faite. C'est ce qui fait que la statue de la religion est trop forte pour sa niche et que deux anges supportent un abat-voix qui n'a pas besoin de support.

Cet ouvrage d'art élevé de 57 pieds au-dessus du pavé fut placé en 1843.

La chaire arriva à Liège le 24 avril 1843 ; elle ne fut découverte que le dimanche 15 octobre suivant, à cause de la difficulté que présentait l'assemblage de tant de parties différentes et si délicates.

Une balustrade en bois sculpté dans le même style, par M. Herman, entoure la chaire et l'isole de la nef.

### BASSE SACRISTIE ET VESTIAIRE.

Dans le côté droit du chœur on voit une porte semblable à celle qui se trouve du côté gauche. Cette porte donne entrée dans une petite chapelle éclairée par trois fenêtres ogivales, dont l'autel en marbre est orné de pilastres et d'un tableau de Rottermund représentant la Ste Vierge et l'enfant Jésus.

Au pied de l'autel, une pierre enchâssée dans le pavé doit attirer l'attention ; elle recouvre les restes mortels de plusieurs Princes-Évêques de Liège, dont les cercueils furent découverts en déblayant les ruines de l'ancienne cathédrale de S. Lambert. Dans le caveau creusé sous cette chapelle on a déposé le corps du Prince-Évêque Érard de la Marck, découvert le samedi 14 octobre 1809 et transporté le mardi 17 octobre suivant à 10 heures du matin dans l'église de S. Paul (1) ; et ceux des Princes Georges d'Autriche et César Constantin-François de Hoensbroeck qui y avaient été aussi déposés quelque temps auparavant. L'inscription suivante est gravée dans la pierre :

CINERES  
EPISCOPORUM PRINCIPUM  
LEODIENSIVM, DIRUTA VETERI  
CATHEDRALI AD HANC TRANSLATI  
HINCQUE RECONDITI VIII ID MAII 1811  
NEMPE  
EMINENTISSIMI CARDINALIS ERARDI DE MARKA  
OB. 16 FEB. 1538 ÆT. 65  
CELCISSIMORUM GEORGHII AUSTRIACI  
OB. IV NON MAII 1556 ÆT. 52  
CÆSARIS CONSTANTINI FRANCISCI  
EX COMITIBUS DE HOENSBROECK D'OOST  
OBIIT III NON : JUNII 1792 ÆT. 68  
R. I. P.

(1) Van den Steen, *Essai hist.* pp. 166 et 167, et J.-B. Mouhin, chronique manuscrite.

Ces restes vénérés de nos Évêques furent déposés dans ce caveau le 18 mai 1811.

Cette chapelle communique avec une grande pièce construite en 1856 et servant de vestiaire aux chanoines. — De même style que le reste de l'édifice, cette pièce est soutenue par deux énormes colonnes formées de faisceaux de colonnettes ; les voûtes façonnées de culs-de-lampe portant le millésime 1656, sont à nervures croisées ; elles s'appuyent sur des pilastres placés entre les fenêtres. Le vestiaire reçoit la lumière par trois grandes fenêtres et occupe tout l'espace compris entre le rond-point du chœur et le bras gauche du transept. On y voit plusieurs tableaux attribués à Franc. Floris (1) et légués par le chanoine VAN BERWAER (2). Au nombre de six, ils représentent la *Nativité* — l'*Adoration des Mages* — une *Vierge aux fruits* — le *Massacre des Innocents* — le *Christ chassant les vendeurs du Temple* et la *Résurrection de Lazare*. Ces tableaux sont tous peints sur bois. — Deux longues séries de 40 armoires rangées au-dessous des tableaux garnissent les murs ; ils servent à l'usage des chanoines et des prêtres attachés à l'église. — Dans la même place vis-à-vis du vestiaire, d'autres armoires renferment les ornements et les objets nécessaires aux chanoines. Une porte s'ouvre du vestiaire sur la place St. Paul, une autre communique avec le transept gauche.

(1) *Franc-Floris*, peintre d'histoire, né à Anvers en 1590, mort en 1590.

(2) Né à Looz, le 5 mai 1796, nommé chanoine de la Cathédrale de Liège le 13 mars 1841, mort le 7 avril 1853.

### HAUTE SACRISTIE ET TRÉSORERIE.

Une porte, percée dans le mur du sanctuaire du côté gauche du chœur, entre la crédence et l'autel, donne entrée dans une petite chapelle construite entre les contreforts. Cette chapelle est éclairée par deux petites fenêtres ogivales, dont l'une est garnie de vitraux colorés qui ont beaucoup souffert. Ils sont dus, sans doute, à la libéralité du doyen Albert de Limborch, car on y remarque un reste d'inscription rapportée p. 400 et la date 1608.

La scène représentée dans ce vitrail nous semble être le martyre d'une sainte dont la figure a disparu. On voit dans le haut un empereur romain qui préside à cette sanglante exécution. Le reste de cette verrière est rempli d'autres détails de peinture qu'on ne peut bien déchiffrer. Il s'y trouve un personnage courbé sous un fardeau et qui paraît traverser une rivière. C'est probablement saint Christophe portant l'Enfant Jésus.

L'autre fenêtre n'a que des verres blancs. Deux autres à meneaux simulés se trouvent à chaque côté des précédentes. Ce sont là les seuls ornements de cette chapelle, appelée aussi haute Sacristie. Dans l'arcade qui forme le sou-bassement de la principale fenêtre on voit une ancienne peinture murale représentant *le Christ en croix*, entre la Ste Vierge et St Jean; au dessous est une table d'autel surmontée d'un entablement de marbre noir portant l'inscription reproduite p. 400.

Il s'y trouve encore deux tableaux au-dessus des portes, l'un représentant *le Christ à la colonne*, l'autre *St André Apôtre* et un Tryptique sur la partie extérieure duquel on a peint

l'Apôtre St Pierre ; dans l'intérieur on a collé une copie exécutée en 1545 d'une charte (\*) concernant des dons faits par Jean de Cletis, chanoine de cette église, du temps de Regnard de Biernaw, 23<sup>e</sup> doyen.

Du côté gauche de cette chapelle, on pénètre dans une pièce carrée éclairée par une fenêtre et appelée *chappier*, où l'on conserve les chappes et les ornements pontificaux, savoir : 1<sup>o</sup> Un bel ornement en broderie du 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> siècle restauré en 1861 ; — 2<sup>o</sup> un ornement en drap d'or, chargé de broderies en arabesques et garni de pierreries ; — 3<sup>o</sup> un ornement avec broderie en or sur satin, remis à neuf en 1850, les broderies anciennes ayant été appliquées sur un nouveau fond en satin ; — 4<sup>o</sup> un ornement rouge, le fond en velours, soie cramoisie. La croix de la chasuble et les colonnes des dalmatiques sont brodées en or. Cette broderie est nuancée en fil de soie de diverses couleurs. La croix représente différentes scènes de la passion de N. S. J.-C. brodées en soie. Les colonnes ont des médaillons figurant des saints et des saintes, aussi brodés sur soie. C'est une ancienne broderie renouvelée en 1853 et appliquée sur fond neuf ; — 5<sup>o</sup> un ornement en damas blanc broché or fin, dessin gothique ; le tout doublé en soie cramoisie. Les franges sont en or ; il a été fait en 1854 ; — 6<sup>o</sup> un ornement en velours de soie noir brodé en argent ; — 7<sup>o</sup> 2 ornements, l'un violet et l'autre vert, le violet est en feuilles de lauriers et le vert en feuilles de chêne. — 8<sup>o</sup> Une chasuble du XVI<sup>e</sup> siècle, sur étoffe à fond d'or avec croix brodée ; l'objet principal et presque unique est une grande scène de crucifiement avec des anges qui

(\*) Voir cette charte transcrite à la fin.

reçoivent dans des vases le Sang des plaies du côté et des mains. Dans le haut, Dieu le Père bénit et tient le globe de la terre régénérée ; au bas est le groupe des Saintes femmes, de l'autre côté on voit St Pierre, Ste Hélène et St Paul ; — 9<sup>e</sup> une chasuble rouge, moyen-âge, fond en brocard-velouté or fin, portant les armoiries de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, cette chasuble a conservé sa croix de pallium en forme ancienne. La croix est brodée avec le plus grand soin et ornée de scènes représentant la vie et la passion de N. S., une série de petits tableaux, les galons en or et la doublure en taffetas cramoisi. Elle a été exécutée à Bruges en 1465 et restaurée en 1854 comme l'atteste la pièce ci-dessous (1).

(1) Cette chasuble fut la propriété de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, de 1457 à 1496 ; elle en porte les armoiries.

Le florin d'or de S. Martin d'Utrecht que je joins à la présente et qui a été frappé sous le règne de cet évêque, porte les mêmes armoiries que la chasuble ; d'un côté l'image de S. Martin avec l'exergue *Sanctus Martinus*, au dessous l'écu d'Utrecht qui est une croix d'argent sur un champ de gueules ; de l'autre côté, les armes de Bourgogne avec le lion des Flandres au centre, comme dans la chasuble, avec l'exergue : *Moneta nova aurea Trajectensis*. La chasuble est faite à Bruges, par ces habiles ouvriers qui excellaient dans la confection des brocards, des tapisseries, et des broderies, et qui travaillaient pour les brillantes cours des ducs de Bourgogne, ainsi que pour celles des rois de France et d'Espagne.

La devise flamande : *Allyd bereyt — toujours prêt* — n'est autre que celle de l'écrivain en caractère d'or, *goud schryver*, dont le métier était d'orner les manuscrits, et qui a peint les cartons qui ont servi de modèle au brodeur. C'est ce qui explique la représentation des écriitoires avec pinces et plumes en or dont la devise est entourée.

La composition des groupes et le dessin des costumes, sont dus au crayon de Hans Hemling, dit Jean de Bruges qui florissait en 1475.

Bruges le jour de l'octave de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge ; Louis Grossé, restaurateur de la chasuble en 1854.

Dans cette pièce sont déposées provisoirement les châsses renfermant les reliques des saints du pays de Liège; elles doivent en partie être replacées dans le nouvel autel.

Du côté gauche une porte s'ouvre sur une place de forme allongée éclairée par une fenêtre; on y trouve une armoire de 6 mètres de longueur contenant la lingerie de la cathédrale, etc. Au-dessus des portes on voit deux tableaux copiés par Rotermunde; l'un est une *Visitation*, l'autre un *St Jérôme*; enfin, on remarque une massive porte de chêne recouverte d'ornements en fer battu du dessin le plus varié et le plus gracieux qui constitue un véritable chef-d'œuvre de serrurerie. (*Voir la planche ci-contre.*) Elle a été dernièrement moulée pour le Musée de Cologne. Par cette porte on pénètre dans une autre place appelée *Trésorerie*, où l'on conserve les objets précieux qui proviennent, pour la plupart, du trésor de St Lambert. Ces objets qui n'ont échappé que par miracle à la rapacité et au vandalisme des commissaires de la République française, ne représentent qu'une bien faible partie des richesses que la piété de nos ancêtres avait léguées au patron de la cité, comme un témoignage de leur foi, de leur dévotion et de leur reconnaissance. — Plusieurs de ces objets sont de véritables monuments d'art, plus remarquables par leur travail et leur antiquité, que par les matières qui les composent. (1)

(1) Au dessus d'un grand armoire se trouvent 4 coffres en bois dorés qui étaient autrefois placées sur les palissades du chœur. Voici les inscriptions :

S<sup>II</sup> LAMBERTI APP. ET MART.  
PATRIÆ ET DLES. LEOD. PATRONI.  
SS. PERPETUII MONULPHI  
ET GONDULPHI APP. ET CONF.  
SS. SERVATII HUBERTI  
ET REMACLI APP. ET CONF.  
S<sup>II</sup> THEODARDI EPIS ET MART.  
S<sup>II</sup> ALBERTI EPIS. ET MART.





PORTE DE LA TRESORERIE .



L'un des principaux est le célèbre buste contenant le chef de *S. Lambert*, présent fait à son église cathédrale par le Prince-évêque Érarde de la Marck. Véritable chef-d'œuvre de l'orfèvrerie et de la ciselure liégeoise au XVI<sup>e</sup> siècle, ce buste, plus grand que nature, a plus de 5 pieds de hauteur ; il représente le saint jusqu'à mi-corps ; la tête est couverte d'une mitre de forme surbaissée et dépouillée de ses pierres précieuses ; la figure, peinte au naturel, est devenue, pour les Liégeois, le véritable type de leur saint patron ; la main droite tient la crosse épiscopale ornée de figures de saints ; la courbure qui la termine contient trois statuette, celle du milieu représente la Ste-Vierge ; la main gauche soutient un livre ouvert ; autrefois des pierres précieuses d'une grande valeur étaient répandues sur toutes les parties de ce buste ; des bagues d'un grand prix ornaient les doigts du saint.

Le piédestal sur lequel repose le buste est de forme hexagonale : il est creusé de six arceaux, entre lesquels se trouvent les statuette de saint Hubert, de St Materne, de St Monulphe et d'autres patrons du pays de Liège. — Plusieurs scènes de la vie de St Lambert sont retracés par des figures en haut relief contenus dans ces arceaux.

*Dans le 1<sup>er</sup> arceau* à gauche du spectateur et sur le 1<sup>er</sup> plan, St Lambert montre à des ouvriers occupés à la construction d'une église le lieu où ils trouveront une source ; sur le 2<sup>e</sup> plan, le même saint, encore enfant, porte des braises allumées dans son surplis.

*2<sup>e</sup> Arceau.* — 1<sup>er</sup> plan : Saint Lambert chassé de son palais épiscopal par les satellites d'Ebroïn, maire du palais sous Clotaire III (656-670) et Thiery III son frère (670-691) (1). —

(1) Ebroïn fut assassiné en 681 par Hermanfroid, Seigneur Neustrien, qu'il avait dépouillé de ses biens.

Au 2<sup>e</sup> plan, le saint en prières au pied de la croix dans la cour de l'abbaye de Stavelot pendant une nuit d'hiver.

3<sup>e</sup> *Arceau*. — Le martyr de St Lambert et de ses deux diacres, Pierre et Andolet, tués au pied de l'autel où ils étaient en prières.

4<sup>e</sup> *Arceau*. — Au 1<sup>er</sup> plan, les meurtriers du saint s'entre-tuent ; l'un d'eux, frappé d'une punition céleste vomit ses entrailles ; au 2<sup>e</sup> plan, le corps de l'évêque martyr est déposé dans le tombeau de sa famille à Maestricht.

5<sup>e</sup> *Arceau*. — Les restes mortels du saint sont rapportés de Maestricht à Liège. Sur leur passage un boiteux, à Her-malle et un aveugle à Herstal, obtiennent la guérison de leur infirmité.

6<sup>e</sup> *Arceau*. — La châsse contenant les reliques de St Lambert, placées sur un autel, sont l'objet de la vénération des fidèles.

Aux pieds de la statue du Saint, le cardinal Erard de la Marck revêtu de ses habits pontificaux, la tête nue, les mains jointes, est à genoux devant un prie-Dieu sur lequel est un livre ouvert ; il prie devant la scène du martyr de St Lambert ; l'inscription suivante est gravée sur un ruban au-dessous du cardinal :

ERARDUS PRIMUS GENERE DE MARKA TERTIUS.

Ses armoiries timbrées du chapeau et des insignes de cardinal sont placées sous l'autre pilier du même arceau.

Henri Ledoux, plus connu sous le nom de Suavius ou Zutman (1) a commencé en 1506 ce magnifique ouvrage qui a

(1) Henri Zutman fut chargé au XVI<sup>e</sup> siècle par Erard de la Mark, évêque de Liège, de l'exécution du buste en vermeil de S. Lambert. Il consacra 7 ans de travaux continus à cette œuvre monumentale. Des richesses im-

coûté 7 années de travail et une somme évaluée, dit-on, à 100,000 écus de Liège (1), répondant à près d'un demi million de notre monnaie actuelle. Il est tout entier en vermeil et a été terminé en 1512. — Le chef de S. Lambert se trouve dans la tête du buste qui a été restauré à neuf en 1849 par les soins de M. Sauveur, ancien orfèvre, qui l'a remis dans son état primitif.

II. — *Un reliquaire en or*, de la hauteur de 21 centimètres sur 15 de largeur, en forme de tableau. Il renferme un fragment considérable de la Sainte-Croix de N. S. sur lequel il y a un Christ en émail au naturel. Au-dessus des bras de la Croix, deux anges, en relief, tiennent des rubans sur lesquels on lit l'inscription suivante, qui se continue au-dessous des bras où elle est devenue presque illisible :

FILIUS DEI REDEMIT MUNDUM PER SANCTAM CRUCEM, ETC.

Adam et Ève figurent sous les bras du Christ, les cheveux pendants sur les épaules et vêtus de peaux d'animaux sauvages. Le fond du reliquaire est décoré d'ornements et de fleurons en style byzantin, émaillés pourpre et azur. Une plaque épaisse de cristal de roche est enchâssée dans les bords du reliquaire et forme cadre. Le poids de l'or est de 38 onces. On attribue le don de ce reliquaire à Frédéric de Lorraine, archidiacre de Liège, créé cardinal par Victor II, plus tard élu Pape

menses en métaux précieux et en pierreries furent employées dans son exécution. Ce buste grandiose, quoique dépouillé de sa crosse et de ses pierreries pendant la révolution, est parvenu jusqu'à nous. Il a été gravé au XVII<sup>e</sup> siècle par Natalis. La hauteur dépasse 5 pieds. Des pierreries innombrables le décoraient. On n'en a sauvé que la plus petite partie. Sur le soubassement, six bas reliefs vernis à la fonte représentent la vie du saint. *Dictionnaire de L'orfèvrerie (Migne) à la lettre Z.*

(1) Un écu de Liège à cette époque valait fr. 4-90.

sous le nom d'Étienne IX (1). Tous deux furent chanoines de St-Lambert et archidiaques de Liège. D'après Fisen, (2) cette relique est un don du Pape Étienne qui chargea Godefroid, prévôt de St-Pierre, de la porter à Liège. L'évêque Théoduin (3) se trouvait à Huy où il faisait bâtir l'église Notre-Dame, lorsqu'il reçut ce don précieux ; il en avertit aussitôt le clergé de Liège et ordonna qu'une procession partît de l'église St-Jacques, pour y recevoir avec toute la pompe convenable, la sainte relique qui arriva à Liège par la Meuse le 3 mai 1058. Elle fut transportée à St-Lambert le même jour par le clergé tout entier. Le Pape Étienne IX était mort avant que cette solennité religieuse ne s'accomplît à Liège.

Ces objets précieux échappèrent aux Français lors de leur première invasion à Liège, le 28 et 29 novembre 1792. On les transporta à Maestricht, avec la majeure partie du trésor de la cathédrale. L'armée républicaine assiégea inutilement cette ville du mois de février au 3 mars 1793.

Un retour offensif des Autrichiens les ramena à Liège le 5 mars 1793 : le prince évêque de Méan y rentra le dimanche 21 avril suivant vers 6 heures du soir. Dès le 23, par ses ordres, une procession se rendit le samedi 27, à 10 heures du matin, au son de la grosse cloche de St-Lambert, à l'église des Récollectines au faubourg St-Léonard (4) pour y prendre ces re-

(1) Élu pape le 3 août 1057, jour de S. Étienne dont il prit le nom, mort à Florence le 11 avril 1058.

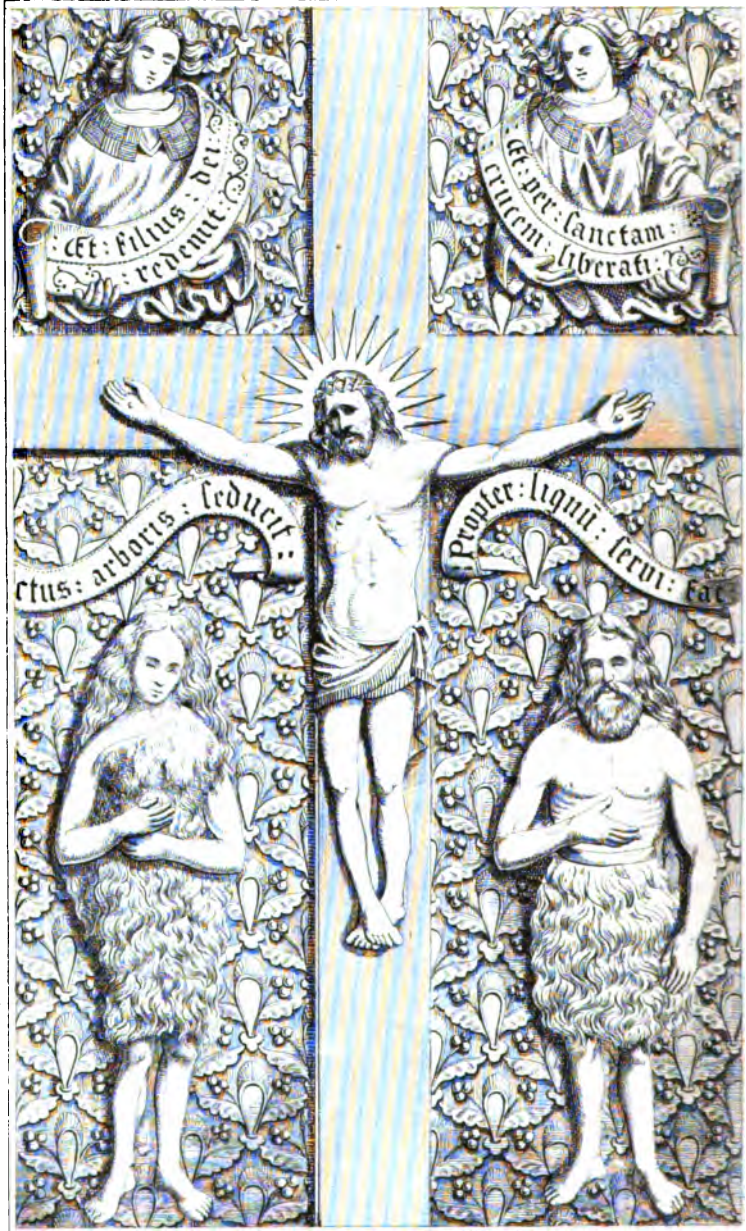
(2) Ouvrage cité; Pars I, Lib. VIII, N. XXIX, p. 190.

(3) Theoduin, 53<sup>e</sup> évêque de Liège, élu en 1048, mourut le 23 juin 1075.

(4) Ce couvent fut établi le 6 décembre 1686 avec la permission de Maximilien-Henri de Bavière; le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière en posa la première pierre, le 14 juin 1693, il fut dédié sous l'invocation de S. Michel. (*Ernst*, tableau des suffragants de Liège, p. 310 en note). Ce cou-

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION





Réliquaire en or contenant une croix formée de 2 fragments considérables de la S<sup>te</sup> Croix.



liques qu'on y avait rapportées de Maestricht et les replacer dans le trésor de la cathédrale. Le clergé séculier y assista en surplis et le flambeau à la main; le clergé en costume ordinaire; les curés en surplis avec étole rouge et tous portant des flambeaux blancs. Le Prince-Évêque y assista lui-même, en flambeau, avec les magistrats, les tribunaux et toute sa Cour. Les reliques rentrèrent à St-Lambert au son de toutes les cloches de la ville. Le grand doyen de la cathédrale, comte de Nassau-Corroy (1), portait le reliquaire de la Ste-Croix; (V. la pl.) le buste de S. Lambert était porté par six tréfonciers (2).

Peu de temps avant la seconde entrée des Français à Liège, le 27 juillet 1794, les tréfonciers émigrèrent en Allemagne, emportant le trésor de St-Lambert à Hambourg où ils s'étaient réfugiés. La plus grande partie des objets précieux qui le composaient tomba cependant entre les mains des commissaires de la République, à la suite des sommations que le Directoire fit au Sénat de cette ville. Les armées Françaises étant aux portes de Hambourg, il fallut se soumettre, et la presque totalité du trésor de St-Lambert fut envoyée à Paris et vendue au profit de l'État (3). Une autre partie de ce trésor, toute l'argenterie de l'église, la vaisselle du Prince-Évêque en même temps que les équipages du comte Schlick envoyé impérial, et l'argenterie de plusieurs riches abbayes des Pays-

vent est aujourd'hui démolie; son emplacement est occupé par la maison contiguë à la fabrique linière de St-Léonard; la rue Marengo a été percée dans les jardins.

(1) Dernier grand doyen de St-Lambert; élu le 4 juin 1787.

(2) *Gazette de Liège avec privilège*, du vendredi 28 et du lundi 29 avril 1795, N. 23 et 24.

(3) Van den Steen, Essai historique sur la cathédrale de St-Lambert, p. 220.

Bas furent saisis par les Français, le 3 août 1796, entre Wurtzbourg et Gemunden (1).

Le buste de S. Lambert revint à Liège, le 26 décembre 1803. Le même jour, Mgr de Zaepffel, évêque de Liège, publia un mandement pour annoncer aux Liégeois le retour, en leur ville, de cet objet précieux. On l'exposa à la vénération des fidèles dans la nouvelle cathédrale de St-Paul, le 1<sup>er</sup> janvier 1804. Il était dépouillé de sa crosse en vermeil, des pierres précieuses et des bagues qui l'ornaient, et d'un onyx, dit onyx de S. Lambert, représentant le buste de l'impératrice Faustine femme de l'empereur Constance, fils de Contantin-le-Grand (2). Cet onyx, d'un diamètre de 15 centimètres environ, était enchâssé dans un médaillon d'or suspendu à une chaîne de même métal. On le passait en sautoir autour du buste aux plus grandes fêtes de l'année. Sa valeur était évaluée à 15,000 frs.

Le reliquaire de la Ste-Croix fut transporté en Allemagne, lors de la seconde émigration du chapitre de St-Lambert, en 1793, par le tréfoncier de Ghysels. Il fut ensuite détenu par un nommé Teaux. La cathédrale ne put le récupérer ainsi que les autres objets faisant partie du trésor de l'ancienne église de St-Lambert, quoique, dès le principe, son origine fût prouvée par quatre témoins, employés de l'ancienne cathédrale et qui l'avaient souvent porté à la procession.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1839 ou au commencement de 1840 qu'il fut rendu à la cathédrale actuelle à la suite du gain d'un procès commencé en 1827, après que Mgr Van Bommel et les administrateurs du chapitre de St-Paul eurent été prêter serment devant le tribunal de Munster.

(1) *Gazette de Liège* du citoyen J.-F. Desoer, du 21 et du 24 thermidor an IV de la République Française, lundi 8 et vendredi 12 août 1796, N. 138 et 140.

(2) Van den Steen, p. 193.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS



Offrande expiatoire de Charles-le-Téméraire  
à la Cathédrale de St Lambert.

III. — *Une statue de St-Georges.* — C'est une offrande faite à l'église de Liège par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, en réparation des horreurs commises par ses troupes le 30 octobre 1468 et jours suivants, lors du sac de cette ville. Il se compose d'un groupe en or, représentant le donateur à genoux sur un coussin, la tête nue, revêtu d'une cuirasse et d'une cotte de maille, le casque à ses pieds, tenant en main un reliquaire de forme hexagonale qui renferme un doigt de S. Lambert. Derrière lui, S. Georges, patron de la Bourgogne, foule aux pieds le dragon, soulève son casque de la main droite et présente le duc dont il touche l'épaule de l'autre main. Depuis 1794, ce groupe a perdu plusieurs de ses accessoires, aussi en or pur, consistant en gantelets, épées, lance et étendard; il est supporté par un socle en vermeil nouvellement restauré et portant l'inscription suivante répétée des deux côtés : (Voir la planche ci-jointe.)

JE L'AI EMPRIS, BIEN EN AVIENNE (1).

Entre les mots *je l'ai et empris* on distingue les armoiries du donateur.

La hauteur du groupe est de 42 centimètres; le poids total de 96 onces; les dimensions du socle sont de 13 centimètres de haut, sur 30 de longueur et 17 1/2 de largeur; son poids 67 1/2 onces (2). Il fut rendu en même temps que le buste de S. Lambert.

Cette offrande expiatoire donnée à St Lambert le 14 février 1471, en même temps qu'une chasuble, une dalmatique, des

(1) Devise de Charles-le-Téméraire.

(2) Mélat, cité par Van den Steen, p. 199-200.

nappes et trois chappes de grande valeur que revêtirent l'abbé de St Jacques, Roger de Bloëmendaël (1) et ses officiants, le jour qu'il chanta une messe solennelle en présence des ambassadeurs de ce prince et de l'évêque Louis de Bourbon, en réparation des cruautés exercées par le duc de Bourgogne.

IV. *Un Tableau Byzantin de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche.* Il est connu sous le nom de Vierge de S. Luc. Le panneau, autour des figures, est recouvert de filigranes en argent doré, les nimbes, aussi en filigrane, font saillie : de petites plaques portant des mots gravés se détachent aussi en relief du fond : ΜΗΡ ΘΥ (μητηρ θεου) ICXC (Ιησους χριστος) et ΒΟΔΗΓΗΤΡΙΑ ; ce dernier est le nom que les Grecs donnent à l'image qu'ils considèrent comme le type de toutes les images de la Sainte Vierge, type, qui selon la tradition, remonte à S. Luc. Ce tableau doit avoir été donné à l'église de Liège par l'empereur d'Allemagne Frédéric II ou par l'un de ses successeurs. Le tout est entouré d'une large bordure ornée de plaques de filigrane dont le dessin est varié et fort curieux. Aux angles il y a eu probablement des plaques émaillées ou des filigranes, mais celles-ci ont disparu. Tout le travail est byzantin et antérieur au XIII siècle, à l'exception des plaques aux angles portant le buste de S. Lambert qui sont un travail liégeois du XIV ou XV siècles. La hauteur de ce tableau est de 34 1/2 cent. ; la largeur de 29 cent.

V. *Une statue de la Ste Vierge* en argent, du poids de 45 kilogrammes, provenant de la *Sodalité* de Notre-Dame, établie chez les R. P. Jésuites, en Ile (2). Sur le socle de la

(1) Il fut le 33<sup>e</sup> abbé de S. Jacques, élu en mars 1436, il mourut le 15 juillet 1471.

(2) Actuellement les bâtiments de l'Université. -- La *Sodalité* ou confrérie

statue se trouvent quatre bas-reliefs reproduisant la *Visitation*, l'*Assomption*, la *Présentation* et la *Descente du Saint-Esprit*. Hauteur 1-44 centimètres. La Vierge tient à la main une fleur de lis en argent.

VI. *Une grande et magnifique croix en argent*, en style de la renaissance, enrichie des reliques des 12 Apôtres groupées autour d'une parcelle de la sainte croix ; son pied est en cuivre doré. Hauteur 1<sup>m</sup>15. Il y a encore plusieurs autres belles croix.

VII. *Un missel manuscrit sur parchemin*, renfermant un bénédictionnal et grand nombre de formules liturgiques anciennes avec plusieurs parties de chant notées. Il est du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle ; il a une reliure en cuivre estampé du XV<sup>e</sup> siècle.

VIII. *Un missel romain*, édition plantinienne, 1701. La re-  
de N. D. se composait de six assemblées ou divisions, comprenant les différentes classes de la Société ; chacune d'elles célébrait une fête particulière de la Ste Vierge. — La première, formée de prêtres agrégés à la Confrérie, écoutait des instructions et des sermons en latin ; ils célébraient leur fête spéciale le 15 août, jour de l'*Assomption*. — La deuxième, composée d'avocats et des personnes instruites recevait également des instructions latines. La fête était aussi fixée au 15 août, jour de l'*Assomption*. — La troisième, qui comprenait les bourgeois, marchands et ouvriers mariés, écoutait des prédications en langue du pays. Ils solennisaient la fête de la *Nativité de N. D.* le 8 septembre. — La quatrième était formée des jeunes gens qui suivaient les cours de philosophie chez les Jésuites. Les instructions se faisaient en latin. Leur fête était célébrée le 8 décembre, jour de la *Conception*. — La cinquième se recrutait parmi les jeunes gens, non mariés, exerçant les professions de marchands et d'ouvriers. Celle-ci avait sa fête le 2 février, jour de la *Purification* de la Ste-Vierge. — Enfin la sixième comptait dans ses membres les étudiants des classes de rhétorique, de poésie et les avancés de la classe de syntaxe. Les sermons se faisaient en latin ; ils fêtaient la *Visitation* de la Ste-Vierge célébrée le 2 juillet.

liure est toute d'argent massif, d'un poids notable. On voit sur un des côtés l'adoration des bergers et sur l'autre l'adoration des Mages. Il y a, en outre, huit grands médaillons avec des bustes de saints, des armoiries, des clous ou glands fort saillants, des fermoirs. C'est d'une grande richesse intrinsèque, le poids de l'argent est de huit kilogrammes. Ce Missel a été donné, le 11 mars 1739, par le prince-évêque Georges-Louis de Berg. Il est écrit sur le premier feuillet : *Gregorius Ludov. Epis. et princeps Leodiensis perillustri ecclesie cathedrali dono dedit.*

IX. *Un missel gothique* imprimé à Paris en 1861. Don de Mgr de Montpellier, révérendissime évêque de Liège.

X. *Deux reliquaires* en forme de tombeau, surmontés des statues des saints apôtres Pierre et Paul en argent et bronze doré enrichis de reliques. Hauteur 61 1/2 cent.

XI. *Deux statues*, une de la Sainte Vierge en argent. Le pied, en cuivre doré, est revêtu de quatre bas-reliefs en argent à la hauteur de 67 cent. On lit derrière cette inscription :

*A la gloire de Dieu et à l'honneur de N. D. de Pitié et de sa Confrérie érigée dans l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste à Liège. Cette image a été faite du temps du révérend Sire Nicolas Berrwyr, pasteur, des sires Jean Patron, mam-bout, Helin, de Thier, Honai, Malaxhe, Adam Malchaire et Pierre Pite, messieurs de la dite confrérie, l'an 1663.*

L'autre statue de S. Jean Baptiste en argent, de même forme que la précédente et d'une hauteur de 67 cent. avec ces mots inscrits derrière :

JESU CHRISTO AGNO DEI  
EJUSQUE PRÆCURSORI SANCTO  
JOANNI BAPTISTÆ ET ECCLESIE



SUÆ DECORI AC ORNAMENTO  
NICOLAUS BERRWYR  
PASTOR ET PROTONOTARIUS  
APOSTOLICUS CONSECRABAT  
ANNO 1636.

XII. *Un ostensor en argent doré*, repoussé et ciselé; la montrance, en soleil, placée entre deux anges adorateurs, sous un dais soutenu par quatre colonnes torsées et surmonté d'une couronne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est haut de 83 cent. Il provient des Récollets, à Liège.

XIII. — *Une magnifique coupe gothique* d'argent en partie dorée, richement ciselée, avec feuillage et chasse mystique; on y voit, en effet, un chasseur à cheval poursuivant un cerf et suivi de deux chiens; on y aperçoit aussi une forêt et des animaux couchés. Elle repose sur trois pieds en forme de tourelles: le couvercle, entouré d'un crétage fleuroné, est surmonté d'un donjon à nombreuses tourelles. Ce vase provient de la collégiale de N.-D. de Tongres où il servait de *mandatum* le Jeudi Saint. Il est de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle: sa hauteur est de 35 centimètres. Le dessin arabesque est de Montalan et l'œuvre est d'un artiste d'Ingolstadt, ville de Bavière. (V. *l'Album des orfèvres*).

XIV. — *Un évangélaire* sur parchemin du XIII<sup>e</sup> siècle, relié en argent. Un bas-relief, sculpté sur le folio, présente la figure du Père Éternel, tenant le globe du monde, accompagné de la Lune et du Soleil, symboles de la création du ciel et de la terre. Le texte est orné de vignettes et enluminures.

XV. — *Un autre évangélaire manuscrit* du XII<sup>e</sup> siècle, sur lequel il y a une plaque en ivoire sculpté en haut-relief et polychromé, appliqué à sa reliure; le texte est orné de majuscules enluminées dont la première représente le songe de Saint Joseph. Trois sujets sont représentés sur

la plaque : 1° en haut, la Résurrection de la Fille de Jaire; 2° celle du Fils de la veuve de Naïm, et 3° en bas, celle de Lazare. Le Christ, vêtu d'une tunique et d'un manteau, est imberbe, il a les cheveux longs, tressés, et un nimbe crucigère; il bénit à la manière latine et tient un livre fermé. La première scène se passe dans un édicule à trois arcades cintrées soutenues par des colonnettes à chapiteaux simples; la deuxième et la troisième, au dehors, des villes indiquées par des murs crénelés avec des tourelles. La plaque est entourée d'une bordure de feuilles du XII<sup>e</sup> siècle. (*Voir la planche ci-contre.*)

XV. — *Un chapelet en filigranes* d'argent, orné d'un globe et d'une croix : il a été laissée à la cathédrale par Mlle Ransonnet en 1849. Il a servi à l'usage de la princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, lorsqu'elle était en prison, et provient de la vente du mobilier de M. l'abbé Neuville, aumônier des comtesses de Clam Martinitz, à Prague. Les paters sont en vermeil.

XVII. — *Un Saint-Esprit rayonnant* entouré de nuages en argent et bronze doré, auquel on a ajouté deux anges adorateurs qui se trouvaient autrefois au pied du grand Christ au maître-autel.

XVIII. — *Un chandelier pascal gothique* haut de 1<sup>m</sup>55 avec rosettes sur le pied, aux armes de Mgr, au-dessus une inscription, trois fois *Alleluia* en lettres gothiques. Don de Mgr de Montpellier lors de son voyage à Rome de 1858 à 1859. Le cierge massif, haut de deux mètres, est embelli de fines peintures et de l'image du St-Père. Sur le pied du chandelier se trouve cette autre inscription :

ECCL. SUÆ CATH. THEODORUS EPIS. LEOD. ROMÆ REDUC. 2 MARTII 1859  
HOC CANDELABRUM, CUM CERE0, QUI A S. P. PIO IX, 2<sup>o</sup> FEBR. ACCEP.  
DONO DEBIT. LEODII J. J. DEHIN FECIT MDCCCLIX.



LITH. BINDEL

Bas-relief en ivoire ornant la couverture  
d'un évangélaire.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATIONS

XIX. — *Un grand Christ* en argent et bronze doré de la hauteur de 2<sup>m</sup>02. — *Un 2<sup>me</sup> Christ* de la hauteur de 2 mètres. — *Un 3<sup>me</sup> Christ* dont la croix est ronde avec boules en cuivre doré, ayant au bas un serpent; le pied est plat et revêtu d'un agneau et de têtes d'anges; sa hauteur est de 1<sup>m</sup>75. — *Un 4<sup>me</sup>* en argent également avec pied en cuivre doré, revêtu d'ornements en argent et haut de 63 centimètres.

XX. — *Calices*. Un calice en vermeil enrichi de six émaux et pierres, hauteur 34 1/2 centimètres. — Un 2<sup>me</sup> en vermeil pour les solennités, sur le pied duquel sont gravés ces mots :

*En mémoire de feu noble homme Nicolas Boileau, S<sup>r</sup> des Bourbons et noble dame Antoinette Benninck, Dame de Malmpré, Sa vefue, etc., etc., à la Compagnie de Jésus 1630.* Hauteur 30 1/2 centimètres. — Un 3<sup>e</sup>, en vermeil, orné de grappes de raisins, haut de 25 centimètres. — Un 4<sup>e</sup>, aussi en vermeil sur lequel se trouvent les instruments de la passion de J. C. avec ces mots :

*Egidius Ruyté insignis ecclesie B. M. Trajecten. can. et Scholasticus anno 1625.* Haut. 26 centimètres. — Un 5<sup>e</sup>, en argent doré de forme antique avec médaillons, de la Cène, du baptême, des Noces de Cana; il est haut de 31 centimètres. — Un 6<sup>e</sup>, à l'usage de l'évêque, en argent doré, orné de pierrieres et de médaillons ovales émaillés représentant : 1<sup>o</sup> la Cène; 2<sup>o</sup> l'agonie au jardin des Olives; 3<sup>o</sup> le Christ montré au peuple; 4<sup>o</sup> le crucifiement; 5<sup>o</sup> la descente de Croix; 6<sup>o</sup> la résurrection. Haut. 35 cent. — Enfin, cinq autres calices, forme torse en argent, hauts de 26 centimètres.

XXI. — *Différentes remontrances*, dont une de forme antique et en argent, haut. 84 cent. — Une 2<sup>me</sup>, en forme de soleil, haut. 70 cent. — Une 3<sup>me</sup> remontrance de procession en

-cuivre doré et argent avec épis en argent et pierreries. La petite croix dont elle est surmontée est en diamant; il se trouve aussi, à ce qu'il paraît, des diamants dans l'entourage de la Ste-Hostie; haut. 59 cent.

XXII. — *Divers ciboires*, dont un grand en vermeil, haut. de 58 cent. — Un autre en argent, de 40 cent., actuellement doré. — Un autre, de forme antique en vermeil, surmonté d'une tourelle en argent, haut. 35 cent.

XXIII. — *Un seau à l'eau bénite* en argent, ornementé dans le style du commencement de ce siècle, avec aspersoir de même. Ce vase pèse 118 onces, sa hauteur est de 34 cent. Le 5 janvier 1806, le chapitre l'acheta au chanoine Remy, Custos de cette église, pour 595 florins Brabant-Liégeois; il provient de l'église de St-Séverin (1).

Le trésor de St-Paul renferme encore beaucoup d'objets trop nombreux pour être détaillés ici; tels sont: aiguières avec bassin en vermeil, assiettes, couteaux, spatules en argent, etc.; — bougeoirs, lampes de procession, couronnes, cuillères avec armoiries du prince-évêque de Méan, fauteuil en vermeil, chaise curule, encensoirs, etc., chandeliers en argent de différentes formes et dimensions; sur les pieds des uns sont en re-

(1) Anno domini 1806 mensis Januarii die decima quinta capitulum cathedralis Leodiense acquisivit contra D. Coufratrem De Bemy, canonicum custodem hujus ecclesie, vas argenteum aque lustralis ponderis centum viginti sex marcarum argenti, mediantibus quingentis nonaginta quinque Brabantie filis Leodiensibus: illud vas olim pertinuit ad Ecclesiam parochialem S. Severini Leodiensis, et ab administratoribus dictae ecclesie ad usuram positum in monte pietatis hujus civitatis. Ob defectum solutionis mutui fuit in auctione publica divenditum; et a mercatore *Berruyer* hujus civitatis auri fubro acquisitum; hic autem illud de post vendedit D. Coufratri De Bemy, qui hodie illud capitulo cathedrali revendit, mediante pretio supra expresso.

Sur les *Saints Noms de Jésus, Marie, Joseph*; sur les pieds des autres se trouve gravé le *Saint Nom de Marie*.

### LES SAINTES RELIQUES DE LA CATHÉDRALE.

Les reliques provenant du trésor de St-Lambert ont été rendues à l'église de St-Paul lors de son érection en église cathédrale. Elles étaient conservées dans des châsses garnies de métaux précieux travaillées en perfection et ornées de pierres fines. Nos princes-évêques et les trésoriers de St-Lambert y avaient laissé des preuves de leur munificence et de leur dévotion. On peut voir la description détaillée de tous ces monuments d'art et de piété dans l'ouvrage de M. le baron Van den Steen de Jehay (1). Lors de la première occupation du pays et de la ville de Liège par l'armée française du 28 novembre 1792 au 5 mars 1793, les républicains dépouillèrent ces châsses de leurs richesses, n'y laissant que les reliques vénérées qu'elles contenaient. Voici les reliquaires que l'église St-Paul possède encore aujourd'hui :

I. — *Châsse ou buste de St-Lambert*. C'est une pièce d'orfèvrerie et de ciselure remarquable par son travail, pour le temps où elle a été faite et surtout par la profusion de ses ornements. Les petites figures du piédestal qui ont trait aux principaux événements de la vie du saint ne sont pas sans doute parfaites; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'elles ont été jetées en fonte.

La crosse est en cuivre doré. Le Saint tient à la main un bouquet d'épis en argent avec pierres fausses.

(1) Essai historique sur l'ancienne cathédrale St-Lambert, pages 202 et suivantes.

Le crâne, enchâssé dans un cercle d'argent, se trouve dans la tête du buste.

Voir ci-devant la description de cette châsse p. 235.

II. — *Reliquaire de St-Georges*. V. p. 241 et l'historien Mélard cité par Van den Steen, p. 199.

III. — *La châsse de St-Théodard*. Les reliques de St-Théodard, ont été reconnues à différentes époques. — Les tréfonciers étant rentrés à Liège après la retraite des Français, le chapitre de St-Lambert ordonna l'ouverture de cette châsse; elle eut lieu le 18 avril 1793; on y trouva le procès-verbal d'une vérification faite le 25 avril 1711. Lorsqu'elle fut rendue à la nouvelle cathédrale à la fin de décembre 1803, Mgr Zaepffel ordonna d'en faire une nouvelle ouverture le 6 juin 1804. En dernier lieu, les reliques de la cathédrale ayant été l'objet d'une nouvelle visite faite par ordre de Mgr T. de Montpellier, la châsse fut ouverte le 30 mai 1856, et son contenu examiné avec soin. Les pièces constatant les visites antérieures furent retrouvées, on y ajouta le procès-verbal de la dernière vérification.

IV. — *La châsse des SS. Pierre et Andolet*, cousins de St-Lambert, martyrisés en même temps que ce saint évêque. Elle contient aussi quelques ossements de St-Floribert, fils et successeur de S. Hubert à l'évêché de Liège. Cette châsse a été ouverte le 5 juin 1856, elle contenait les procès-verbaux de différentes visites faites le 14 avril 1489 (1), le 14 avril 1652, et enfin le 18 avril 1793.

V. — *Reliques de S. Floribert*, ces précieux restes, inclus dans la châsse des SS. Pierre et Andolet sont enveloppés dans un riche suaire blanc, rouge et or.

(1) Mélard. Histoire de la ville et château de Huy, p. 292.



VI. — *La châsse de S. Materne*, évêque de Trèves et premier évêque de Tongres en l'année 101, mort à Cologne l'an 130. Ses reliques furent données à l'église de Liège, dès le IX<sup>e</sup> siècle, sous l'évêque Hircaire, en l'année 842. Elles étaient auparavant conservées à Trèves. Lors de la<sup>e</sup> visite qu'on fit le 2 juin 1856, on y découvrit des pièces attestant que cette châsse avait été ouverte en 1089, le 19 avril 1489 (1); le 22 avril 1662; le 15 avril 1793 et le 25 juin 1804 sous Mgr Zæppfel.

VII. — *La châsse des martyrs de la légion Thébaine* et de ses chefs Maurice, Exupère, et Candide. Cette légion, entièrement composée de soldats chrétiens, refusa d'assister aux sacrifices offerts aux faux dieux du paganisme. L'empereur Maximien Hercule la fit décimer deux fois, et puis massacrer tout entière, sans qu'elle cherchât à se défendre, au champ de Mars, près de Trèves, le 3 octobre 1286. Les reliques ont été apportées de Trèves à Liège en 1569 (2). Cette châsse porte l'inscription suivante :

*Sacræ Thebæarum reliquæ, qui pro Christo sunt passi in campo Martis apud Treveros A° Christi 291 tempore SS. Mauricii et Gereonis, quarto nonarum, octobrium a Rictiovaro Maximiliani Herculei prefecto.*

*Hæc sunt e Treviris Leodium allatæ A° D<sup>ni</sup> 1569 ad Dei gloriam et prædictorum SS. invocationem et venerationem.*

VIII. — *La châsse contenant quelques reliques de St-Eucher, évêque d'Orléans; de St-Trond, abbé, et des SS. martyrs Valentin, Laurent et Cyprien*. S. Eucher était évêque d'Orléans, lorsqu'il fut exilé à Cologne en 736 par Charles Martel; il y acquit une si grande réputation de vertu et de sainteté que

(1) Mélard, même ouvrage, p. 298.

(2) Elles ont autrefois reçu le nom de coffres des *Mangons* parce qu'elles étaient portées dans les processions par les bouchers de Liège, nommés *mangons* dans la langue du pays.

Charles lui ordonna de quitter cette ville et de se rendre en Hesbaye. Eucher se retira en 740 dans l'abbaye fondée par S. Trond; il y mourut le 10 mars 743 et fut enterré dans l'église(1).

Le 11 août 880, ses restes furent levés solennellement ainsi que ceux de S. Trond, par Francon, évêque de Liège. L'invasion des Normands obligea les religieux de cacher les saintes reliques jusqu'en 1169, année où l'évêque Radulphe les rendit à la vénération des fidèles. En 1806, Mgr Zaepffel fit transférer solennellement ces précieuses dépouilles dans l'église de Ste-Marie, à St-Trond. Le chef de S. Eucher fut envoyé à l'église d'Orléans. La cathédrale n'a conservé que quelques ossements des saints dont les noms sont inscrits sur cette châsse.

IX. — *La châsse de Sta Madalberte* renferme les ossements, les voiles et une partie des vêtements de la Sainte. Fille de S. Vincent et de Ste Waudru, elle fut élevée dans le monastère de Maubeuge en Hainaut, par Ste Aldegonde sa tante; elle gouverna ce monastère pendant 9 ans après la mort de sa sœur Aldetrude qui en fut abbesse (2). S. Hubert, évêque de Liège, transféra solennellement ces reliques à Liège en 720 et les déposa dans une châsse magnifique qu'il plaça à côté du tabernacle de S. Lambert. Elle y resta jusqu'en 1792. Cette châsse fut ouverte le 19 avril 1489.

X. — *Reliques des Saints apôtres Pierre et Paul*. Deux statuettes en argent représentant les deux apôtres. Dans le socle sont placés des fragments précieux de leurs reliques.

XI. — *Reliquaire des XII apôtres*. Dans une belle croix d'argent est un magnifique reliquaire qui réunit autour d'une parcelle de la sainte Croix des reliques de chacun des XII apôtres.

Nous passons sous silence un grand nombre de reliques dont il n'existe que des parcelles.

(1) Fisen, Hist. eccl. locol. pars I, Lib. V, N° XVIII et XIX, pp. 103 et 104

(2) Fisen, idem, pars I, Lib. V, N° 10, p. 102. — Mélard, p. 205.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

*Fondation de l'autel de S. Jean-Baptiste dans l'église  
S. Paul et legs faits aux pauvres. 1086.*

Notum sit omnibus hominibus tam futuris quam præsentibus, quod ego Godescalcus, S<sup>u</sup> Pauli servus, ob meam meorumque antecessorum cunctorumque fidelium memoriam, statui ad altare S. Johannis Baptistæ singulis diebus missam, singulis noctibus lucernam; itaque presbyter, predicti minister servitii, habebit in premium singulis annis libram unam et huic libræ persolvendæ inserviet predium illud in Vineto, quod ego ipse affectavi ecclesiæ de meo proprio; præterea statui singulis annis quindecim pauperibus quadraginta quinque solidos denariorum et quadraginta quinque modios annonæ unicuique ipsis pauperibus duobus terminis, scilicet, in kalendis novembris et in kalendis maii; hanc autem summam annonæ, scilicet, quadraginta quinque modios persolvat predium illud, quod ego acquisivi ecclesiæ in Wilhonpont; summam vero denariorum, scilicet, quadraginta quinque solidos dabit vadimonium de Rosut, quod legitime affectatum est ecclesiæ sub testimonio idoneorum testium, pro quo ego præstiti viginti duos marchas puri argenti. Horum omnium fidei manus et provisores elegi quatuor idoneos fratres: Oddonem, Robertum, Franchonem, Gervasium. Quorum aliquis si mature cesserit, uti necesse est, communi reliquorum consilio subrogetur in locum defuncti frater boni testimonii ad tutelam ipsius eleemosynæ. Præterea firmiter decrevi ut, si redempto vadimonio supradicto, reddita fuit pecunia ibi locata, idem fratres elemosinæ meæ tutores, summo studio allaborent ut

eamdem pecuniam, quam citius possint, sive emendo prædium sive acquirendo vadimonium; tuto collocent ut elemosina redintegretur.

Rogo ergo te, clementissime Presul, rogo immensam bonitatem tuam, ut tua majestas, tua auctoritas sit tutela, munimen, huic parvæ elemosinæ in omnibus periculis contra omnes violentias, contra omnes injurias, nec aliquo modo sinat pietas tua vel virtus fraude aliqua imminui.

Et ego, Henricus, gratia Dei Leodiensis episcopus, sub anathemate interdico omnibus, tam futuris quam præsentibus, ne aliquis vel facto vel consilio, vel aliquo nocendi modo huic elemosinæ adversari præsumat. Hujus rei testes sunt: archidiaconi Thierwinus, Hermannus, Henricus: decani duo Wolbodo et Drogo; fratres de S. Paulo isti: Robertus, Waselinus, Bono major, Bono junior, Franco, Waselinus junior, Arnulphus, Fredericus, Wedricus, Alestantus et alii quam plures. Facta sunt autem hæc n° LXXXVI anno ab Incarnatione Domini, indictione VIII, regnante Henrico imperatore, Leodiensi episcopo Domino Henrico.

Regist. altarium coll. eccl. S. Pauli, fol. XIII.



*Charte de confraternité entre les chanoines de S. Paul et l'abbaye de S. Jacques. Droit de pêche accordé aux moines de cette abbaye.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus, quod ecclesia S. Jacobi Apostoli, a tempore Stephani magni, loci ipsius Abbatis quinti, piscationem aquæ ab ecclesia S. Pauli sub annuo censu quadraginta solidorum jure hereditatis possidet, dato exinde secundum consuetudinem aliarum possessionum investito. Hæc igitur dispositio et convenientia de jure requisitionis inter eos est, quod defuncto ejusdem

possessionis investito, qui in vestitura succederet nihil amplius quam heminam vini canonicis, et duodecim denarios Decano ecclesie pro requisitione daret. Ut ergo ratum sit in posterum quod concordia fraternae societatis est institutum, placuit praesentem paginam utriusque ecclesie sigillo communiri, et ad solemne testimonium dispositionem communis fraternitatis, quae inter eos viget, hic pleniter annuntiari. Cujus sociæ fraternitatis seu fraternæ societatis modus talis est: defuncto canonico S. Pauli ecclesie, fratres ecclesie S. Jacobi signa omnia pulsabunt, officiumque debitum exequiarum, nisi precipuæ solemnitatis dies accidit, integre celebrabunt; singuli sacerdotes missam unam pro ejus requie, diaconi vero et subdiaconi quinquaginta psalmos in tricenario cantabunt. Tricenarium autem speciale sicut unus fratrum in conventu habebit, et per anni circulum memoria ejus in communi missarum et vigiliarum oratione erit.

Ipsi quoque canonici defuncto fratre ecclesie S. Jacobi, eodem modo exequias celebrabunt, vigiliisque in eadem ecclesia cum processione venientes singulariter cantabunt; et per triginta dies nisi festivitas novem lectionum occurrerit, propriam in minore missâ collectam pro eo cantabunt. Nomen Abbatis S. Jacobi in regulâ ecclesie S. Pauli adscribetur; Decano quoque ejusdem ecclesie in ecclesia S. Jacobi similiter fiet. In solemnitate et in dedicatione ecclesie S. Pauli, Abbas ecclesie S. Jacobi, si mandetur, cum quatuor monachis et duobus servientibus missam celebratum ibit, refectionisque fratrum, si fiat, intererit. Si autem non mandatur, ecclesie S. Jacobi in utraque solemnitate duo solidi transmittentur. Simili modo in festivitate et in dedicatione S. Jacobi, Decanus ecclesie S. Pauli cum quatuor canonicis, campanatore quoque et claustrario, missarum solemnitati mandatus intererit; fratrumque refectionis in charitate fraternitatis particeps erit. Si autem, certâ necessitate impediente, mandatus non fuerit in monumentum fraternæ charitatis duos solidos ecclesia S. Jacobi, sicut gratissima accepit, eidem ecclesie dabit. Præterea, si Decanus

S. Pauli, quemlibet ecclesiæ suæ clericum vel sui juris laicum Ab-  
bati vel alicui monachorum S. Jacobi obloqui, vel derogare præ-  
sumpsisse per se vel per alium rescierit reum, quicumque sit ille,  
sicut dignum fuerit et ipse potuerit corripere, omnimodam satis-  
factionem exhibere compellet. Unde ecclesia S. Jacobi talionem,  
ut dignum est, expediet. Porro si Abbas ecclesiæ S. Jacobi auxilio  
et consilio Decani et fratrum ecclesiæ S. Pauli, aut in suâ ipsius  
ecclesiâ, aut in præsentia domini Episcopi sive in capitulo S. Lam-  
berti indiguerit, ipsi in omnibus præfatæ assistere et in ipsius, ac si  
esset suâ omnimodo causâ laborare, quod etiam Abbas, et reliqui  
fratres Decano et canonicis studebunt impendere. Ceterum si quis  
ex eis habitum monachinum in ecclesia S. Jacobi assumere vo-  
luerit, Abbas et Conventus eum sine quâlibet difficultate benigne  
in fratrem et monachum recipient.

(Ex folio pergamini sine datâ.)

Copié sur H. Van den Bergh, M. S. de l'Université de Liège.  
N. 188, p. 113.



*Charte concernant la dime de Lexhe. 1169.*

Nè per annorum successionem deleatur aut oblivioni corrup-  
tatur quod ego Reynerus, ecclesiæ sancti Pauli prepositus, consen-  
tiente fratrum capitulo, concessi ecclesiæ de Chastre, quæ sita est  
in terminis dominationis de Lexhe, præsentî pagina memoriæ man-  
davi. Laborantibus ipsis inopiâ congregationibus subveniendum  
est. Inde est, quod fratribus predicti loci in perpetuum concedimus  
et stabili jure firmamus, ut de animalibus, quæ circa oratorium de  
Chastres alentur infra bonuarium unum, nullam decimam solvant  
nisi VI denarios singulis annis in natiuitate beati Joannis Baptistæ.  
Quia vero predicta cella de Chastre ad ecclesiam beati Joannis  
Baptistæ, quæ cita est hõy spectat, dignum duximus ad confirman-

dam charitatem predictæ majoris ecclesiæ societatem suscipere atque nostram conferre ; ut illa nostram, et nos invicem illius memoriam habeamus in orationibus nostris et convenienter defunctorum exequias celebrabimus. Hæc autem gesta sunt anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo nono, indictione secundâ, regnante Frederico imperatore, Rodulpho ad pontificatum electo. Annuente et attestante Henrico, ecclesiæ sancti Pauli, decano, Frederico magistro scholarum, Hugone cantore, Ottone, cæterisque fratribus. (1)



*Convention entre la Cathédrale S. Lambert et les églises collégiales de Liège pour leur défense mutuelle. 1233.*

Majoris ac aliarum Ecclesiarum conventualium civitatis Leodiensis Prælati et Capitula, omnibus præsentium inspectoribus æternam in Domino Salutem.

Universitati vestræ notum facimus quod nos, de communi assensu, diligenti deliberatione super hoc præhabitâ, ordinavimus et tum fidei corporalis quam Sollemnis stipulavimus vinculo et cautela nos adinvicem firmiter ad id obligavimus : ut, si à civibus Leodiensibus, vel ab aliis, occasione ipsorum, aliquam ecclesiarum prædictarum, vel aliquem nostrum gravari contigerit, seu dampnum aliquod sustinere in personâ seu domo, vel rebus aliis, prædictum jus nostrum persequemur contra ipsos super injuriis ab eisdem nobis universaliter vel singulariter irrogatis vel irrogandis ; nos dampnum hujus modi conjunctione supportabimus, et communi contributione, tam dampnum quam expensas, quas læsus se sustinuisse placuerit, rescindemus et plenarie restituemus passo hujusmodi læsionem, et hanc injuriam propulsabimus tanquam nostram. Si quis autem præsentium vel

(1) Copié sur un MS. N<sup>o</sup> 118, p. 72 de la bibliothèque de l'Université de Liège.

futurorum canonicorum, hujus modi fœdus societatis pro libertatibus ecclesiarum et personarum nostrarum juribus conservandis nobiscum cohærere vel servare noluerit, ejusdem societatis solatio et totius collegii nostri suffragio se noverit perpetuo destitutum. Ut autem in præmissis negotia nostra liberius et efficacius expediantur, assumpti sunt ad hoc de singulis ecclesiis viri providi et discreti, quorum industria et diligentia negotia prædicta regentur, qui quidem sacramenti interpositione repromiserunt promissa se diligenter et fideliter consilio et auxilio executuros, et secreta sui consilii nulli revelaturos nisi ei, qui prodesse poterit, non obesse. Quod autem a prædictis personis, quarum nomina jam exprimentur, tamquam ab arbitrâ super hoc electis fuit ordinatum, promittimus nos sub sacramenti interpositione nos fideliter observaturos.

Nomina autem eorum qui super hæc electi sunt, hæc sunt : Prepositus Magister Godefridus archidiaconus ; Johannes de Gorchem, et magister H. de Reiters sancti Lamberti Decanus ; et Joannes Offectus S<sup>u</sup> Petri Decanus ; magister Hugo S<sup>u</sup> Martini decanus ; et Richerus S<sup>u</sup> Pauli ; Joannes dictus Scodeaz et Henricus Miche S<sup>u</sup> Crucis Decanus ; et magister Petrus de Ockiees S<sup>u</sup> Joannis Decanus ; magister Th. et cantor S<sup>u</sup> Dionisii Decanus ; et Walterus de Opelheir S<sup>u</sup> Bartholomei cantor Leodiensis. In cujus societatis et rei laudabilis testimonium sigilla omnium ecclesiarum nostrarum præsentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini 1233, feria 2<sup>a</sup>, in vigiliâ divisionis Apostolorum. (1)

---

*Contestation entre l'abbaye de S. Jacques et Humbert de Saive, chevalier, terminée par l'arbitrage de Otton, doyen de S. Paul. 1242.*

In nomine Domini, amen. Cum controversia vertatur coram

(1) Copié sur un MS. N<sup>o</sup> 488, p. 113 de la bibliothèque de l'Université de Liège.



nobis O... (1) Decano sancti Pauli Leodiensis, provitore et conservatore bonorum sancti Jacobi Leodiensis a Domino R..... (2) Leodiensi Episcopo constituto, inter Abbatem et Conventum sancti Jacobi ex unâ parte, et Humbertum militem de Seve et relictam Arnuldi ejus mansionariam ex alterâ, super quodam jure relevationis sive requisitionis terrarum, quod præfatus Abbas et ecclesia a longissimo tempore se dicunt jus habere in curiâ suâ de Selvia. Hoc uti quod *quicumque est mansionarium* dictæ curiæ in Selvia, in Fermiâ, in Henefia, in Bovignistia, in Selve, in Holoingne et in *Vervia*, de quocumque censu sive de censu *porci*, sive de censu *præbendæ* quando decedit, melior bestia, quam habet, feminei sexûs adducit ad curiam de Selvia, et a scabinis curiæ estimatur et ab herede defuncti, qui terram suam vult relevare, si ei placet redimitur, et de justâ estimatione ei duodecim denarii remittuntur. Si vero eam redimere noluerit, bestia est abbatis et ecclesiæ, de quorum bursa duodecim denarii ei dantur, et ita quantumcumque debeat census de hereditate suâ investitur, sive alio aliquo onere relevationis et dictus miles pro se et dicta mansionaria sua huic juri contradicat. Nos, auditis testibus et diligenter et plane examinatis, de consolio proborum virorum sententiam pronunciamus: dictos Abbatem et Conventum jus habere prædictum in curiâ suâ prænominata, eos a molestiâ predictorum. Humberti militis et ejus mansionariæ supra prædicto jure absolventes: et eisdem Hamberto militi et ejus mansionariæ prædictæ perpetuum silentium auctoritate Domini Leodiensis imponentes.

Actum anno Domini M. CC. XL secundo, Feria 3<sup>ia</sup> post Dominicam *Invocavit me*. (3)

(1) Otton Des Prez.

(2) Robert de Torote.

(3) Copié sur un MS. N° 118, p. 39 de la bibliothèque de l'Université de Liège.

*Convention entre l'abbaye de Val-Dieu et le Chapitre de  
S. Paul, au sujet de la dime de Froidmond. 1251.*

In Nomine Domini, amen. Nos, Abbas et Conventus Vallis Dei Cisterciensis ordinis, Leodiensis Diocesis, ex unâ parte, et Nos, Decanus et capitulum S. Pauli Leodiensis ex alterâ. Notum esse volumus universis quid, cum contentio esset inter nos super minuta decima curtis de Frigido Monte, quam nos de S. Paulo exigebamus, pro eo quod curtis illa sita est infra terminos decimationis nostræ de Lize; nos vero, de Valle Dei, cum solvere nolebamus defendentes nos vigore privilegiorum nostrorum. Tandem, pro bono pacis, compromisimus in viros discretos, Decanum, Cantorem et Scolasticum S. Pauli, observaturi sub penâ quinque marcharum quidquid dicerent de querela prædicta, et quidquid ordinarent extra querelam vel propter querelam predictam. Ipsi vero, habito consilio per amicabilem compositionem dixerunt, quod nos, Decanus et Capitulum, cederemus dictis religiosis quidquid juris habebamus vel habere poteramus in decima ante dicta. Et nos, Decanus et Capitulum, incontinenter hoc fecimus. Item dixerunt tres predicti quod, quidquid juris nos, Abbas et Conventus de Valle Dei, habebamus in domo quæ fuit Bosini, quæ sita est retro domum claustralem ecclesiæ S. Pauli, quæ dicitur monasterii Alnensis, in quâ hodie manet Gela, relicta Immelini, cederemus et deliberarem et quittarimus Ecclesiæ, S. Pauli : quæ domus debebat nobis post mortem Mariæ de Namurco xiiij solidos et tres obolos Leodienses; et quam diu Maria viveret, dare fecerimus eidem ecclesiæ per manum dictæ Mariæ vel alicujus manentis in domo, sex solidos annuos Leodienses illis terminis, quibus solvitur census domus illius. Post mortem autem Mariæ totus census perveniret libere ad manum Ecclesiæ S. Pauli. Et nos statim dicto Prælato consensimus, acquiescentes et faventes omni dicto et ad dictum trium predictorum. In cujus rei testimonium et securitatem perpetuam, Nos, Decanus et Capitulum S. Pauli, nos quoque, Abbas et Conventus Vallis Dei,

sigilla nostra cum sigillis prædictorum compositorum præsentibus chyrographo apposimus. Actum in die Beatorum Symonis et Judæ anno Domini M<sup>o</sup>. CC<sup>o</sup>. L<sup>o</sup> primo. (1251) Hanc litteram habet utraque pars. (1)

---

*Lettre du Cardinal Pierre, légat du Saint Siège accordant des indulgences à ceux qui contribueront à l'achèvement de l'église. 1254.*

Petrus, miseratione divinâ Sancti Gregorii ad velum aureum diaconus cardinalis, apostolicæ sedis legatus, universis Christi fidelibus infra legationis nostræ terminos constitutis, salutem in Domino.

Cum, ut ait Apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi, recepturi prout in corpore gessimus sive bonum fiât sive malum; oportet nos diem messionis æternæ sanctis operibus prævenire, ac æternorum intuitu seminare in terris, quod reddente Domino cum multiplicato fructu recolligere debeamus in cœlis, firmam spem fiduciamque tenentes, quam qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam æternam. Cum itaque sicut dilecti in Christo Decanus et Capitulum ecclesiæ S. Pauli Leodiensis, sua nobis petitione monstraverunt, quod iidem ecclesiam ipsam de novo construere inceperunt opere sumptuoso ad quod propriæ non suppetunt facultates, universitatem vestram rogamus et hortamur in Domino remissionem vobis peccaminum iniungentes, quatenus de bonis a Deo vobis collatis, pias elemosynas et grata ei caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram adjuti, dictum opus consecrare valeant, et vos per hæc et alia bona quæ, Domino inspirante, feceritis, ad æternæ possitis felicitatis gaudia pervenire.

Nos enim de omnipotentis Dei misericordiâ et beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus meritis, ac commissa nobis auctoritate

(1) Copié sur un petit tableau à la Cathédrale.

gratiosa levamina jugiter impeterent, devotâ humilitate petentes, ut, cujus admiranda potentia dat per gratiam esse fortissima, quæ sunt fragillima per naturam eos robore fulciat et virtute perfundat, donetque eis. Sic prosequi, quod impotentiae eorum credit et humilitati commisit, ut actiones eorum in beneplacito Domini proficiant et ad salutaria dirigantur.

Datum anno et die supradictis sub sigillo nostro in testimonium præmissorum. (1)

*Indulgentes accordées par le Pape Nicolas IV.*

Nicholaus Episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus præsentis litteras inspecturis, salutem et Apostolicam benedictionem.

Licet is de cujus munere venit, ut sibi a fidelibus suis dignè ac laudabiliter serviatur, de abundantia pietatis suæ, quæ merita supplicum excedit et vota, benè servientibus multò majora retribuat, quam valeant promereri; desiderantes tamen domino populum acceptabilem reddere, Christi fideles ad complacendum ei quibusdam illectivis præmiis, indulgentiis scilicet et remissionibus, invitamus, ut ex hoc reddantur divinæ gratiæ aptiores. Cupientes itaque ut ecclesia S<sup>u</sup>-Pauli Leodiensis, congruis honoribus frequentetur, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui ad eandem ecclesiam, Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis beatæ Marie Virginis et beatorum Petri et Pauli, apostolorum festivitibus, et per octo dies festivitates ipsas immediate sequentes, nec non et in anniversario die dedicationis ejusdem ecclesiæ, causâ devotionis accesserint, annuatim de omnipotentis Dei misericordia, et prædictorum Apostolorum auctoritate confisi, unum annum et XL dies de injunctis sibi pœnitentiis misericorditer relaxamus.

Datum apud Urbem Veterem, quinto decimo Kalendas Julii, pontificatus nostri anno quarto. (2)

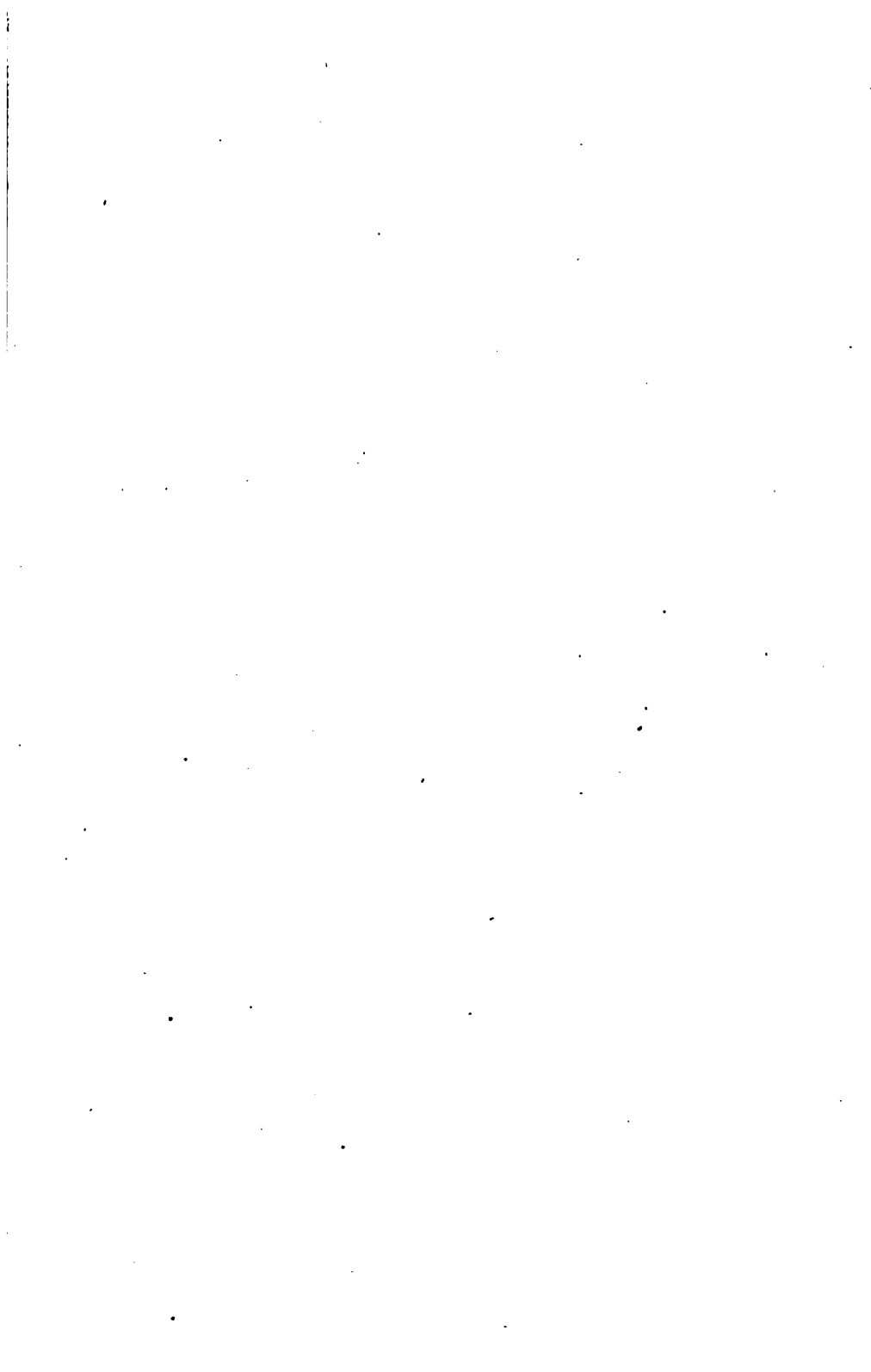
(1) Extrait de D. De Blochem fol. CCXXII. — (2) Idem, fol. CCXXV

*Ancien bréviaire de la collégiale de S.-Paul. (1)*

... Hac igitur confidentia fretus honorabilis atque piæ memoriæ Dominus et Magister Joannes Stouten, dum vixit Ecclesæ collegiatæ divi Pauli Leodiensis Canonicus et Decanus suæ functionis haud immemor, animum suum ad renovationem Bræviariorum præsentium adjecit, ut una cum officii divini a majoribus hactenus religiosissimè observati renovatione, renovaretur, et ipsa erga Deum devotio, simul et hisce periculosissimis temporibus resurgerent boni et pii mores a majoribus nostris sancte ac religiose instituti: Cæterum morte præventus pio proposito extremam manum apponere nequivit: Sed ut quam in vita habuit, eamdem post mortem ostenderet affectionem, testamento haud aspernamdam pecuniæ summam in usum prædictum legavit: Post cujus obitum venerabiles domini Decanus et Capitulum ecclesiæ divi Pauli præactæ supplentes quod sorti principali deerat unanimi concilio parique manu Breviarium præsens, quod antea Typis mandatum non fuerat, in divini cultus, usumque ejusdem Ecclesiæ, incrementum et conservationem perpetuamque rei memoriam imprimi curarunt, ad sempiternam dei divique Pauli eorum patroni gloriam et laudem, ac devotorum confratrum ejusdem Ecclesiæ salutem. Erentes ut quicumque horum venerabilium dominorum opera atque sumptibus fruetur, boni et æquæ consulat, oretque jugiter dominum Deum, ut quo istud opus factum est, suo non frustraretur fine et effectu. Vale. (2)

(1) Extrait de l'introduction du *Breviarium Collegiatæ S. Pauli*, imprimé en 1560.

(2) M. O. J. T..., se propose de donner, dans une publication spéciale, une nouvelle série d'études sur l'ancienne collégiale St Paul.



# NOTE

..

## UN ANCIEN CIMETIÈRE

DÉCOUVERT A ANGLEUR.

---

Par suite des travaux du chemin de fer de l'Ourthe, on a dû rejeter la route de Tilff dans le pied de la montagne au Streu-Pas (Angleur). Dans le déblaiement qui y a été effectué, on a découvert le 12 avril 1865, quatorze tombes maçonnées, dont le fond, les petits côtés et le recouvrement étaient formés de dalles, les longs côtés maçonnés en pierres de l'endroit (psammite) avec un mortier extrêmement solide, composé de presque toute chaux vive. Les squelettes y étaient orientés, la tête vers l'ouest, les pieds à l'est, usage adopté chez les payens, afin, disaient-ils, que les mânes de ceux qui y reposaient pussent voir le soleil levant. L'un d'eux était couché la face contre terre.

On y a rencontré d'autres squelettes sans tombes, les uns dans la position précitée, les autres sans ordre. On pourrait supposer que les tombes renfermaient les corps des chefs et que les autres étaient ceux de serfs.

Les objets qui y ont été recueillis consistent en un poignard (spata), que l'on a brisé vu son état d'oxidation, deux espèces de

dagues ou poignards à larges lames (scramasax), deux fers de lance (framée), le tout en fer ; ils avaient été placés entre les jambes des cadavres. De plus, deux petits vases en terre rouge, l'un brisé, l'autre ébréché et un autre en terre noire, ayant tous trois les mêmes dimensions : 10 centimètres de hauteur ; 12 centimètres de diamètre à la panse ; 4 centimètres de diamètre à la base ; 7 centimètres d'ouverture. La tradition rapporte, qu'à l'endroit dit *le Palais*, à Embourg, se trouvait la demeure d'Ambiorix ; mais comme à cette époque les chefs, ainsi que les diverses peuplades de la Belgique, n'habitaient que des huttes, nous sommes plus disposés à croire qu'à cet endroit existait une villa franque, bâtie après la conquête ; on y voyait encore au siècle dernier, des restes de fondations que la végétation a recouvertes et que l'on pourrait peut-être retrouver.

Le cimetière que nous signalons se trouve juste en face de cette villa, de l'autre côté de l'Ourthe.

Notons encore qu'un peu plus loin, en remontant l'Ourthe, au four à chaux, se trouve un endroit appelé *Campana* ; nom qui nous fait songer à l'époque romaine.

La nature des armes et des urnes retrouvées près des squelettes nous font croire que ces sépultures sont de l'époque franque ; mais il est regrettable que l'on n'ait pu recueillir aucune médaille ni monnaie pour nous fixer à cet égard.

CH. W.



# NOTICES

SUR LES

## ANCIENNES CORPORATIONS RELIGIEUSES,

LES ÉGLISES, LES MONUMENTS, ETC.

de la cité de Liège.

On sait qu'au siècle dernier, la ville de Liège et sa banlieue comptaient, outre la cathédrale, sept collégiales; trente-deux paroisses; vingt-trois couvents d'hommes; vingt-sept couvents de femmes et bon nombre de chapelles. Les lois des 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796) et 5 frimaire an VI (25 novembre 1797) vinrent supprimer, dans les pays annexés à la république française, toutes les corporations religieuses et les édifices du culte, convertirent leurs biens en propriétés dites nationales et les firent mettre en vente aux enchères publiques.

Telles sont les causes qui ont fait disparaître un certain nombre d'édifices religieux dont il ne reste aucune trace.

Nous avons cru qu'une notice sur l'origine et la destinée de ces divers édifices serait bien accueillie du lecteur, qui voudra bien nous pardonner la défectuosité de notre travail en faveur du motif qui nous a guidé, c'est-à-dire de ne pas laisser totalement s'effacer

les souvenirs, déjà trop éteints, de nos vieux monuments liégeois.

Cette nomenclature comprend les édifices de toute catégorie qui ont disparu ou existent encore ; ils sont divisés comme suit :

- I. La Cathédrale et les Collégiales ou églises sous la direction du clergé régulier.
- II. Les Églises paroissiales.
- III. Les Chapelles.
- IV. Les Abbayes d'hommes.
- V. Les Abbayes de femmes.
- VI. Les Couvents d'hommes.
- VII. Les Couvents de femmes.
- VIII. Les Béguinages, Hôpitaux et Hospices, et
- IX. Les édifices et constructions publics.

---

I.

**CATHÉDRALE S. LAMBERT.**

La construction de ce temple est dûe à S. Hubert qui le fit bâtir en 709 sur l'emplacement de la chapelle élevée en 580 par l'évêque Monulphe et qui était dédiée aux SS. Cosme et Damien. S. Hubert plaça son église sous l'invocation de N.-D. et de S. Lambert, et y établit vingt chanoines qui furent portés à trente par l'évêque Floribert, mort en 746. En 881, elle fut pillée et dévastée par les Normands qui ravagèrent à cette époque une partie de l'Europe. L'évêque Notger la fit démolir en 972 et en reconstruisit une plus vaste et plus solide dans laquelle il fonda un chapitre de 60 chanoines. Outre ces derniers il y eut dans la suite deux autres col-

lèges de chanoines attachés à la cathédrale, savoir : le collège St-Materne qui comptait onze chanoines et celui de St-Gilles ou de la Petite-Table, composé de douze chanoines. L'édifice commencé par Notger fut achevé et consacré par l'évêque Baldric II en 1015. Le 28 août 1185, un incendie qui dura treize jours réduisit en cendres la cathédrale, le palais et plusieurs édifices avoisinants. Reconstituée de nouveau en 1189, l'église St-Lambert fut saccagée et mise au pillage par les troupes de Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant en 1212. Bucharde de Hainaut, prévôt de la cathédrale, fit construire à ses frais en 1275 le portail donnant vers le palais, et la rosace qui surmontait ce portail fut donnée par Griseal de Bierset, chantre de la dite église. Ce même Bucharde que nous venons de citer et Guillaume d'Auvergne, archidiacre de Condroz, firent élever le grand portail du côté de la Place-Verte. La grande tour qui faisait face à la rue Souverain-Pont fut achevée en 1433 et le portail du côté du Marché en 1460. En 1468, le temple fut livré au pillage par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui emporta avec lui les archives du chapitre de la cathédrale, et les dirigea sur Metz, en Lorraine. Érard de la Marck fit fondre en 1533 les cloches de la grande tour ; l'une nommée Érard pesait quinze mille livres, et l'autre Chrisogone ou Grison, douze mille. La grande tour dont la voûte s'était écroulée en 1733 fut réparée en 1752, et l'on y plaça en 1755 les cloches pour le nouveau carillon. En 1792, lors de l'invasion française, la cathédrale servit de magasins, d'écuries et d'arsenal. En 1794, elle fut démolie en vertu d'un arrêté de l'Administration de Liège, et les derniers débris de ce beau temple, disparurent en 1818 pour servir de fondements au Théâtre et au fort de la Chartreuse. Une des cloches de St-Lambert, la cloche Henri, se trouve à l'église St-Denis et le carillon à l'église St-Paul.

### COLLÉGIALES.

*St-Barthélemi.* — En 1010, Godescal de Morialmé, grand-prévôt de la cathédrale, fit bâtir la Collégiale de St-Barthélemi sur l'emplacement d'une église dédiée à S. Servais et y fonda un chapitre de douze chanoines. La consécration en fut faite en 1015 par Baldric II, successeur de Notger; l'évêque Reginard ajouta huit chanoines à ceux qui existaient déjà et en 1043 Wazon en porta le nombre à trente par la fondation de dix nouvelles prébendes. Jusqu'en 1701 la voûte de cette église était en bois; à cette époque elle fut voûtée en briques ainsi que plusieurs autres églises de Liège. Elle est aujourd'hui convertie en église primaire.

*Ste-Croix.* — Cette église, bâtie par Notger en 978 sur l'emplacement du château Silvestre, appartenant à Radus des Prez, fut dotée de quinze chanoines qui, en 1045, furent portés à trente par l'évêque Wazon. Notger en fit la consécration en 986. Reconstituée vers 1391, elle fut restaurée de nouveau en 1758; on y a fait de grandes réparations dans ces dernières années. Elle a été transformée en paroisse après le concordat du 15 juillet 1801.

*St-Denis.* — Fondée en 987 par trois frères, Nithard, Jean et Godescal qui y établirent vingt chanoines; elle fut consacrée par Notger qui porta le nombre des chanoines à trente. Incendiée par la foudre en 1003 et reconstruite par Notger, la dédicace en fut faite en 1011 par Baldric II. En 1701, elle fut voûtée en briques comme St-Barthélemi. Elle est devenue église paroissiale depuis le concordat de 1801; les vitraux peints du chœur datent de 1852.

*St-Jean-Évangéliste.* — Collégiale bâtie par Notger en 981 avec des pierres provenant des églises démolies après la prise du château de Chèvremont par cet évêque. Elle fut achevée et consacrée en 987 et dotée de trente chanoines. Démolie et reconstruite en 1756 par Renoz, architecte liégeois, elle est maintenant église pa-

roissiale. Le 12 fructidor de l'an VI, (septembre 1798), l'église St-Jean-Évangéliste, le cloître et les autres bâtiments d'une contenance de 8 verges grandes, 17 petites et 208 pieds carrés furent vendus 1,205,000 fr. à 3 ex-chanoines de cette collégiale. (1)

*St-Martin-en-Mont.* — Cette église fut édifiée en 963 par l'évêque Éracle qui y mit trente chanoines ; elle fut achevée par Notger en 972. Le 4 août 1312, elle fut incendiée dans une émeute des bourgeois contre les nobles réfugiés dans cette église et qui y périrent au nombre d'environ deux cents. La première reconstruction de ce temple eut lieu en 1313 et la seconde en 1542, sous la direction de Paul de Ryckel, architecte liégeois. C'est aujourd'hui une église primaire dont le curé a le titre de doyen.

*St-Paul.* — En 967, l'évêque Éracle construisit cette église sur l'emplacement de l'église St-Capraise, bâtie en 833 par l'évêque Pirard, à l'endroit où se trouvait une chapelle primitivement dédiée à S. Germain et fondée en 785 par Radulphe des Prez. Éracle institua un collège de vingt chanoines, auxquels Notger qui acheva le temple commencé par son prédécesseur, en ajouta dix autres. L'église actuelle fut commencée en 1289, reconstruite en 1528 et terminée en 1557. Après la destruction de la dardanelle, élevée sur le Pont-des-Arches, en 1790, le Christ qui se trouvait au-dessus de cette tour depuis 1663, et qui était l'œuvre de Delcour, sculpteur liégeois, fut transféré à l'église St-Paul dont il surmonte depuis 1861 la porte d'entrée intérieure. En 1802, l'ex-collégiale fut érigée en cathédrale et en 1805 l'on y transporta les orgues de l'ancienne collégiale de St-Pierre. Le clocher actuel date de l'an 1811. On y a placé le carillon de l'ancienne cathédrale de St-Lambert dont le gouvernement impérial fit don à la nouvelle cathédrale en 1804.

(1) Un 10<sup>e</sup> seulement du prix de vente des biens nationaux était exigible en numéraire ; les neuf autres dixièmes pouvaient se liquider en bons créés par la république, déjà en discrédit à cette époque.

*St-Pierre.* — Ce fut S. Hubert, évêque de Liège qui fonda cette église en 709. Il appela 15 moines bénédictins de l'abbaye de Stavelot, qu'il installa dans les bâtiments annexés à l'église St-Pierre. En 881, les Normands qui ravageaient le pays de Liège, détruisirent le monastère avec ses habitants. Ce ne fut qu'en 934, que l'évêque Richaire reconstruisit l'église St-Pierre et l'érigea en collégiale de trente chanoines, dont Obert fit la consécration en 1110. En 1185, elle disparut dans l'incendie qui consuma la cathédrale ; la reconstruction se fit bientôt après. Supprimée le 25 novembre 1797, la démolition eut lieu en 1811, mais les fondations des anciens cloîtres ne disparurent qu'en 1860.

## II.

### ÉGLISES PAROISSIALES.

*St-Adalbert.* — Fondée par Notger en l'an 1000, elle a été démolie en 1809. La rue Laruelle est située sur une partie de l'emplacement de cette église.

*Ste-Aldegonde.* — Fondée en 1125 par l'évêque Albéron, à côté de l'église St-Denis (derrière le chœur). Elle a été démolie en 1809.

*St-André.* — Construite par Farabert en 950 suivant les uns, par Hugues de Verdun en 961, suivant d'autres. Les chevaliers de l'Ordre Teutonique établi en 1191, firent leurs cérémonies dans cette église depuis 1255 jusqu'en 1468 qu'elle fut incendiée dans le sac de la ville de Liège par le duc de Bourgogne. Renoz, architecte liégeois la reconstruisit en 1772, telle qu'elle est aujourd'hui. Pendant la Révolution française, elle fut métamorphosée en temple de l'insensé, culte théo-philantropique, puis en boucherie. Elle servit ensuite à diverses expositions, de Musée, etc., c'est aujourd'hui le local de la Bourse et du Marché aux grains.

*Ste-Catherine.* — Ce fut un bourgeois de Liège nommé Jean de Lardier qui en 950 fit construire cette église. En 1250, elle fut

rebâtie partiellement, et en 1359, Jean de Jupille donna sa maison de Neuvicé pour agrandir l'église. Elle fut reconstruite vers 1465 et détruite en 1691, lors du bombardement de Liège par le maréchal de Boufflers. Elle fut réédifiée bientôt après et demeura l'une des trente-deux paroisses jusqu'à l'époque de la révolution française. Elle devint ensuite une succursale de l'église St-Denis, puis fut desservie par les PP. Rédemptoristes. Aujourd'hui elle appartient aux Pères Jésuites qui y célèbrent les offices.

*St-Clément.* — Cette paroisse fut fondée en 1125 par Albéron, évêque de Liège, et enveloppée en 1185 dans l'incendie qui dévora plusieurs édifices. Supprimée en 1797, elle devint en 1808 une école de médecine et fut démolie en 1846. Elle était située au sommet des degrés de St-Pierre, vis-à-vis de l'église de ce nom.

*St-Christophe.* — Cette église doit sa fondation à Lambert le Bègue qui la fit construire en 1179 sur un terrain qui lui appartenait. L'évêque Radulphe en fit la dédicace en 1182. Elle a été rebâtie au 17<sup>e</sup> siècle.

*St-Étienne.* — Bâtie en 947 par Hugues, évêque de Liège. En 1798 elle fut transformée en salle de spectacle et démolie en 1806. Elle était située dans la rue qui porte son nom, près l'église St-Denis, vis-à-vis du bureau de l'Administration des hospices civils. Le 12 vendémiaire an VII (octobre 1799), l'église, la sacristie, le cimetière, etc., le tout contenant 1 verge grande, 3 petites et 30 pieds carrés, furent vendus pour la somme de 110,000 francs.

*St-Foi.* — La construction de cette église eut lieu en 1110 ; elle est attribuée à l'évêque Othbert.

*St-Gangulphe.* — La fondation de cette paroisse remonte à l'année 1190. Après la destruction de l'église St-André en 1468, elle servit à la célébration des offices de l'Ordre Teutonique pendant un certain laps de temps. Elle fut démolie et reconstruite en 1738. Elle était située au pied du Pont-d'Ille, à l'angle de la rue de

la Wache; la tour qui est très-petite subsiste encore au-dessus de la maison N° 51, rue St-Gangulphe. Le 22 fructidor an VI (septembre 1798), l'église, le cimetière et la maison pastorale de la contenance de 4,403 pieds carrés, furent vendus au prix de 30,000 francs.

*St-Georges.* — Édifiée par Farabert en 949, cette paroisse fut reconstruite en 1738, devint après la révolution propriété privée et servit de magasin. Elle est aujourd'hui en possession des Pères de la Société de Jésus qui vont la restaurer et la rendre au culte.

*Ste-Gertrude.* — Fondée en 1034 ou 1044 par Étienne, abbé de St-Laurent, elle fut rebâtie dans la suite et consacrée en 1429. Elle était située au faubourg St-Laurent et dépendait de l'abbaye de ce nom un peu en dessous de laquelle elle était construite.

*St-Hubert.* — Ce fut l'évêque Othert qui fit construire cette église en 1110. Elle a été démolie en 1803. Elle était située au haut de la rue qui porte son nom, au coin ou tournant de la rue.

*St-Jean-Baptiste.* — La fondation de cette paroisse est due à Godefroid-le-Changeur ou de Féronstrée, qui la fit bâtir en 1203 (1). La consécration de l'église fut faite par l'évêque Hugues de Pierpont. Reconstruite au commencement du siècle dernier, elle fut, en 1798, vendue pour la somme de 300,000 francs. La démolition eut lieu bientôt après et les décombres servirent à construire le quai entre Coronmeuse et St-Léonard. Cette église était située au coin des rues St-Jean-Baptiste et Féronstrée. La propriété Rocour a été bâtie sur son emplacement.

*Ste-Marie-Madeleine.* — Elle fut construite en 966 par le chevalier Guy de Flémalle et consacrée par Éracle. On la rebâtit en 1663 mais elle ne tarda pas à s'écrouler; en 1671 eut lieu la recons-

(1) Une des clauses de l'acte de fondation stipulait pour les paroissiens de St-Jean-Baptiste le droit de choisir et de nommer leur curé.



truction d'une nouvelle église qui fut supprimée en 1797. Convertie depuis en magasin, elle fut incendiée en 1858 et démolie en 1860. Le terrain qu'elle occupait a été converti en place publique qui porte le nom de Place de la Madeleine.

*Ste-Marguerite.* — On attribue à Éracle la fondation de cette église vers 966, mais ce fut Guy de Flémalle qui contribua le plus à sa construction par ses libéralités. Cette paroisse a été rebâtie à diverses époques.

*St-Martin-en-Ile.* — Fondée en 1037 par Reginard, cette église était sous la dépendance de la collégiale St-Paul. Elle a été démolie en 1798 ; la vente en eut lieu pour le prix de 135,000 francs. L'église, le cimetière et dépendances occupaient un terrain de 4 verges grandes, 12 petites et 2 pieds carrés. Le tout était situé à gauche de la Place St-Paul, à peu près derrière le chœur de l'église de ce nom.

*St-Michel.* — Cette église a été bâtie par Notger en 980 et reconstruite vers 1738. Après sa démolition, le terrain qu'elle occupait a été converti en place publique, qui porte le nom de place St-Michel et qui est située au bas de la Haute-Sauvenière.

*St-Nicolas.* — Henri de Verdun fit construire cette église en 1080. La tour menaçant ruine fut rebâtie en 1737, et l'église démolie en 1805. Elle était située à l'endroit où se trouve actuellement la place Grétry, au quartier d'Outre-Meuse. Cette paroisse était sous la dépendance de l'abbaye de Beaurepart.

*St-Nicolas-aux-Mouches.* — Ce fut Reginard qui fonda cette église en 1032. Reconstruite en 1686, aux dépens du doyen de Halen, la dédicace en fut faite par le suffragant Blavier. Elle était construite derrière le chœur de l'église Ste-Croix, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la demeure de M. le sculpteur Halleux.

*St-Nicolas-aux-Trez.* — Fondée en 814, elle était située près des Prémontrés, au coin de la rue du Vert-Bois, sur l'emplacement

de la marbrerie de M. Fincœur. C'était une dépendance de l'abbaye de St-Jacques.

*Notre-Dame-aux-Fonts.* — Elle fut bâtie par Notger, en 982 avec des pierres provenant du château de Chèvremont. Elle était nommée aux Fonts, parce que Notger y fit transporter les fonts baptismaux qui étaient à St-Lambert, à laquelle elle était adossée. Elle a été démolie en 1794, et était située entre la rue Gérardrie et la place Verte. Les fonts baptismaux de cette église qui datent de 1112, sont aujourd'hui à l'église St-Barthélemi.

*St-Pholien.* — Eustache des Prez fonda cette paroisse en 1189. Reconstituée dans le siècle dernier, restaurée en 1834, elle a été rebâtie de nouveau en 1850 et consacrée en 1859. Elle était une dépendance de l'abbaye du Val des Écoliers.

*St-Remacle.* — Fondée par Reinier, doyen de St-Lambert, en 976. Elle fut incendiée en 1075 et rebâtie au moyen de collectes faites parmi les paroissiens. Incendiée de nouveau le 9 juillet 1612, elle fut reconstruite peu de temps après. L'église actuelle date du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*St-Remacle en Mont.* — Ce fut le doyen de St-Martin qui, en 976, fonda cette église paroissiale. Elle était située à gauche du Mont-St-Martin, vis-à-vis l'église de ce nom et a été démolie en 1809.

*St-Remi.* — L'évêque Nithard la fonda en 1040 et Richaire la consacra. Elle fut reconstruite en 1644 et était située place St-Jacques, sur l'emplacement actuel de la propriété Whetnall. Le 2 vendémiaire an VII, (octobre 1799), cette église et dépendances, contenant 4 verges grandes, 1 petite et 186 pieds carrés furent vendues au prix de 148,000 francs.

*St-Servais.* — Fondée par Ricaire, en 935 ou 941 et reconstruite en style ogival en 1584. Le 22 fructidor an VI, (septembre

1798), elle fut vendue pour la somme de 100,000 francs. Un arrêté de l'administration d'arrondissement ordonna, sur le rapport de la Commission des arts, que les vitraux peints de cette église, ne feraient pas partie de la vente de la dite église, et que l'acquéreur serait tenu de les laisser dans l'état où ils se trouvaient.

*St-Séverin.* — Eracle la fonda en 966. On y construisit une nouvelle tour en 1493. L'obstacle apporté par cette église à la circulation fut cause qu'on la démolit en 1783. La ville fournit gratuitement le terrain et le clergé donna 40,000 florins, pour sa reconstruction. Le cimetière de la nouvelle église, fut transféré au-dessus de Hocheporte et entouré de murs. Cette église supprimée en 1797, sert aujourd'hui de Halle-aux-Viandes ; le premier étage est occupé par les écoles communales.

*St-Thomas.* — Cette église fondée par Nithard en 1041, fut reconstruite en 1738 et supprimée en 1797. Incendiée en partie en 1803, elle fut réparée et servit d'entrepôt jusqu'en 1856, époque à laquelle elle fut démolie et remplacée par une place publique, et des bâtiments servant de salles d'écoles. Les pierres de la porte principale de cette église ont servi à construire celle de St-Denis donnant sur la place du même nom.

*St-Ursule.* — Elle fut bâtie et consacrée par Henri de Leyeu en 1147, et était primitivement placée sous l'invocation de St-Pho-lien. L'incendie qui consuma le Palais en 1185, l'anéantit également. En 1540, la toiture fut enfoncée par la chute de l'une des tours du palais. Incendiée de nouveau en 1734, elle fut rebâtie en 1735, puis réunie à l'église Ste-Croix, vendue à la ville et par celle-ci à l'État ; elle fait actuellement partie du palais.

*Ste-Véronique.* — Construite en 785 par Radulphe des Prez, sous l'invocation de S. Martin. En 815, elle fut consacrée par le Pape St-Léon et reconstruite en 1669. D'autres versions attribuent la

fondation de cette église à Ogier le Danois qui la fit construire en l'an 814. On dit aussi qu'elle fut brûlée par les Normands. L'église Ste-Véronique était une dépendance de l'abbaye de St-Laurent. Elle a été démolie et reconstruite en 1847.

*St-Vincent.* — Primitivement fondée et dédiée à Ste-Marie, par Baldric II en 1009, l'église St-Vincent, à la Boverie, fut reconstruite en 1724 ; elle ne fut achevée qu'en 1734. Elle a été reconstruite depuis.

*Ste-Walburge.* — Ce ne fut d'abord qu'une chapelle, que fit construire en 1330 Guillaume de la Cange, pour l'usage de l'hôpital St-Guillaume. Pierre Stévert, vicaire-général de Liège, la fit démolir en 1613 et l'érigea en paroisse sous l'invocation de Sainte Walburge. Elle fut consacrée le 7 septembre 1614. Cette église servait de paroisse, en même temps qu'aux Sépulchrines dont le couvent était voisin.

### III.

#### CHAPELLES.

*Ste-Balbine.* — Cette chapelle avait une origine très-ancienne, puisque ce fut Englebert de la Marck, qui la dota en 1355. Elle était située au haut de la rue Pierreuse, du côté droit, et a été démolie en 1816, sous le gouvernement hollandais, lors de la construction de la Citadelle. Elle était desservie par le curé de l'église St-Servais. Le 22 fructidor de l'an VI, cette chapelle ainsi qu'un bâtiment avec jardin, d'une contenance de 1 verge grande, 4 petites et 72 1/2 pieds carrés, furent vendus 40,000 francs.

*Ste-Barbe.* — Elle était située sur le Pont-des-Arches et disparut en 1643, lors de la chute de ce pont.

*Ste-Brigitte.* — Construite en 1435 au pied des Degrés-St-Pierre.

Elle fut vendue, le 2 brumaire an VII, pour la somme de 10,000 francs.

*Chapelle des Clercs.* — Cette chapelle fut fondée en 1336, par Englebert de la Marck, alors prévôt de St-Lambert, en commémoration de la paix entre Ans et Waroux. Elle était connue aussi sous le nom de chapelle St-Yves et possédait un collège de douze chapelains, ayant leurs prévôt, doyen, chantre et écolâtre comme les chanoines, mais ils ne disaient pas les heures canoniales. La chapelle des Clercs, avec maison et jardin, furent vendus 128,000 francs le 23 germinal an IX. Située au coin de la rue Souverain-Pont et Chapelle-des-Clercs, vis-à-vis l'hôtel actuel des Pays-Bas.

*St-Éloy.* — Il y avait deux chapelles de ce nom : l'une en la maison Servais de la Vignette, qui a été remplacée par l'hospice des Orphelins, l'autre à la porte de l'abbaye de Robermont, détruite en 1794.

*St-Étienne.* — Cette chapelle était située, comme celle de St-Éloy, à la porte de l'abbaye de Robermont et disparut aussi en 1794.

*Chapelle des Flamands.* — Située dans les cloîtres de St-Lambert, elle a été démolie en même temps que la cathédrale.

*St-Jean et Ste-Catherine.* — Elle a été fondée dans la halle des bouchers en 1358 et n'existe plus.

*Chapelle du Paradis.* — Construite en 1715, sur le terrain et aux frais d'un nommé Paradis. Cette chapelle existe encore au quai de Fragnée; elle dépend de l'église Ste-Véronique.

#### IV.

#### ABBAYES D'HOMMES.

*Beaurepart (Prémontrés).* — Cette abbaye située en-dessous du monastère St-Jacques, fut fondée par l'évêque Jean d'Eppes qui y mit des Cordeliers ou Mineurs, qu'il fit venir de Floeffe. En 1234,

l'abbaye fut incendiée, ce qui contraignit les religieux à aller demeurer aux Bons-Enfants, derrière St-Hubert, pendant que l'on reconstruisait leur couvent. Cette reconstruction, grâce à l'assistance de Radoux de Hozémont, fut terminée dans l'espace de dix mois. En 1243, les Mineurs abandonnèrent définitivement Beaufort, pour aller se fixer près du Marché, à l'endroit dit Richonfontaine. L'abbaye fut ensuite occupée par les chevaliers de l'Ordre Teutonique, et par les Prémontrés. Ces derniers établis par Albéron I<sup>er</sup> en 1125, quittèrent leur monastère de Cornillon par suite d'échange avec l'évêque Jean de Flandre et allèrent demeurer au Beaufort. Le monastère fut reconstruit en 1546, mais en 1552 il fallut le rebâtir de nouveau, à la suite d'un ouragan qui renversa toutes les constructions. L'église a été démolie en 1761 et remplacée par celle qui existe actuellement et qui appartient, ainsi que les bâtiments de l'ancienne abbaye, au Séminaire épiscopal de Liège.

*St-Gilles (Augustins).* — Ce ne fut d'abord qu'un ermitage, où s'établit en 976 un musicien ambulant, nommé Gonderan, originaire de St-Gilles, en Languedoc. Bérenger, abbé de St-Laurent, mort en 1113, en fit don à un chanoine régulier nommé Géricon qui vint l'habiter avec d'autres chanoines. Albéron, évêque de Liège, qui consacra l'église en 1126, contribua beaucoup à l'agrandissement du monastère, converti en abbaye dès l'année 1124. Reconstituée en 1167, à la suite d'un violent incendie, l'abbaye de St-Gilles fut sécularisée par Pie VI, le 27 juin 1786, et les chanoines réunis à ceux de St-Jacques. Des habitations particulières remplacent aujourd'hui les cloîtres.

*St-Jacques (Bénédictins).* — Cette abbaye doit sa fondation à Balderic II, qui la fit commencer en 1016. Elle fut achevée en 1021 par Walbode et dédiée en 1030 par Reginard. Sa reconstruction commencée en 1420, ne fut terminée qu'en 1522, sous l'abbé Jean de Cromois. En 1538, l'abbé Nicolas Balis y mit la dernière

main, et la consécration de la nouvelle église eut lieu en 1552. Le portail, fait sur les dessins de Lombard, peintre liégeois, a été terminé en 1560. L'abbaye fut sécularisée et érigée en collégiale par un bref du Pape Pie VI, le 28 mai 1785. C'est dans ce temple que l'on conservait anciennement, les Chartes et les privilèges de la cité, et que chaque année les bourgmestres nouvellement élus, allaient prêter le serment de maintenir les franchises liégeoises. Après le concordat de 1801, la collégiale St-Jacques est devenue église primaire et les cloîtres ont été transformés en habitations particulières.

*St-Laurent (Bénédictins).* — L'origine de cette abbaye remonte à l'évêque Eracle, qui la fonda en l'année 970. Notger fit travailler aussi à sa construction. En 1034, Reginard termina le monastère et fit consacrer l'église par Pilgrin, archevêque de Cologne. Incendiée en 1568, elle fut reconstruite par les soins de Henri Nattalis, 35<sup>e</sup> abbé ; Oger de Loncin y mit la dernière main en 1618. Elle fut canonisée par les troupes allemandes en 1649 et démolie à l'époque de la révolution française. Les bâtiments de l'abbaye sont occupés aujourd'hui par l'hôpital militaire et une partie de la garnison. L'abbé de St-Laurent était titulaire des cures de Ste-Véronique, de Ste-Gertrude et de Ste-Marguerite.

*Val des Écoliers (Augustins).* — Ce fut Otton des Prez, abbé de St-Laurent, qui fit bâtir, en 1224, le monastère des Écoliers, en Gravioule. L'évêque Jean d'Eppes y mit en 1230, les chanoines augustins du Val-Benott. D'abord simple prieuré, ce monastère fut érigé en abbaye par le pape Paul V en 1614. Les religieux s'agrégèrent en 1664 à la congrégation des chanoines réguliers de France, dits de Ste-Geneviève. Ce couvent est aujourd'hui transformé en caserne d'artillerie.

*Val-St-Lambert (Ordre de Citeaux).* — L'abbaye du Val-St-Lambert fut fondée vers 1188, par Gilles, comte de Clermont.

Ce fut Hugues de Pierrepont qui en 1202 fit venir de Signy, en France, des religieux de l'ordre de Cîteaux, qu'il installa à l'endroit nommé Champ-des-Maures, près Seraing. Cette abbaye est aujourd'hui convertie en fabrique de verreries et cristaux.

V.

ABBAYES DE FEMMES.

*Robermont (Ordre de Cîteaux).* — La fondation de cette abbaye remonte à l'année 1015; sa première reconstruction eut lieu en 1193, par Ermède des Prez, première abbesse de Robermont. En 1230, l'incendie en fit sortir les religieuses; elles allèrent remplacer au Val-Benoît les chanoines augustins qui venaient de s'établir au Val des Écoliers. Lambert à Lapede, chanoine de Liège, fit reconstruire le couvent à ses frais, et en 1244, une partie des religieuses du Val-Benoît, rentra dans le couvent de Robermont. C'est sur les terrains qui dépendaient de cette abbaye, que se trouve le cimetière communal de la ville de Liège. Le 22 germinal an V, le couvent de Robermont et ses dépendances, mesurant 3 bonniers, 5 verges grandes et 14 1/4 petites, et la ferme d'une contenance de 35 bonniers, 10 verges grandes et 17 1/4 petites, furent vendues 110,000 livres aux ex-religieuses.

*Val-Benoît (Ordre de Cîteaux).* — L'abbaye du Val-Benoît fut d'abord un prieuré de chanoines augustins érigé vers 1220, par Otton des Prez, doyen de St-Paul. En 1225, la dédicace de l'église fut faite par Conrad, légat du pape Honoré III. Les chanoines du Val-Benoît se rendirent en 1230 au Val des Écoliers, et leur couvent passa aux religieuses de Robermont. L'église a été démolie et les bâtiments convertis en habitations particulières.

Le 22 germinal an V, cette propriété d'une contenance de 4 bonniers, 2 verges grandes, 13 verges 3/4 petites fut vendue pour la somme de 22,050 francs.



VI.

COUVENTS D'HOMMES.

*Augustins.* — Le couvent des Augustins fut établi en 1506. par le prieur Thomas Jaupen, grâce à la libéralité d'un chanoine de la cathédrale, nommé Alexandre de Seraing, qui légua pour fonder ce couvent 60 muids d'épeautre, ainsi que ses maisons et jardins situés en Torqueau, près Ste-Véronique. Ces terrains n'ayant pas été reconnus propres à l'établissement projeté, furent échangés contre d'autres situés sur Avroi, où l'on construisit l'église et le couvent. La dédicace de l'église eut lieu en 1527. Lambert d'Oupey, chancelier d'Erard de la Marck, contribua de ses deniers à l'agrandissement du couvent. En 1750, Renoz, architecte liégeois, fut chargé de la reconstruction de l'église, qui devint plus tard magasin de bois, manège, etc., et servit enfin à divers usages. Elle est maintenant la propriété d'une communauté religieuse de femmes qui va la rendre au culte.

Le 2 pluviôse an VI, ce couvent avec l'église, bâtiments, jardins, etc., le tout d'une contenance de 4 bonniers, 5 verges grandes, 13 petites et 282 pieds carrés, furent vendus 530,000 frs.

*Begards (Capucins).* — Ces religieux s'établirent à Liège vers 1372, sous le règne de Jean d'Arckel. En 1518, ils abandonnèrent leur maison contiguë à celle des Carmélites du faubourg St-Léonard. L'évêque Jean de Horne incorpora leur couvent avec ses revenus à celui des dites Carmélites.

*Capucins de Hocheporte.* — En 1598, ils s'installèrent dans le collège des Jésuites wallons en Ile. Jean Curtius et d'autres riches particuliers, leur firent bâtir un couvent et une église dont la dédicace fut faite en 1608, et qui étaient situés entre le couvent de Ste-Claire et l'établissement des Frères-Cérites. L'église a été démolie, mais les jardins et les bâtiments ont été utilisés pour l'hospice des insensés.

Le 12 germinal an V, ce couvent contenant un bonnier, 13 verges grandes et 4 1/2 petites fut vendu 15,533 livres.

*Capucins de Ste-Marguërite.* — Les Capucins de Hocheporte fondèrent en 1667 un second établissement à Ste-Marguërite. Ce fut Gilles-François de Surllet, archidiacre d'Ardenne, qui leur fit bâtir un couvent à ses frais. Il était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'établissement de Fontainebleau. Le 1<sup>er</sup> ventôse an V, le couvent, l'église et dépendances, contenant un bonnier, 9 verges grandes et 11 1/2 petites furent vendues 13,290 francs.

*Carmes déchaussés.* — Ils vinrent s'établir dans la rue Hors-Château en 1617. Le comte Jacques de Bellejoyeuse, contribua dans leurs frais d'établissement pour une somme de 9000 florins. En 1637, ils furent obligés de quitter la ville de Liège, parce qu'on les accusa d'avoir trempé dans le meurtre du bourgmestre Laruelle, mais ils ne tardèrent pas à se justifier et furent autorisés à rentrer en 1640. Leur église fut achevée en 1654. Le 1<sup>er</sup> ventôse an V, leur couvent contenant un bonnier, 11 verges grandes et 15 1/2 petites fut vendu 61,883 livres, 10 sols à un ex-carme. L'église servit ensuite de magasin à fourrages et devint en 1838 la propriété des PP. Rédemptoristes qui l'ont rendue au culte.

*Carmes mitigés.* — La fondation de ce couvent eut lieu en 1249, sous Henri de Gueldre. Les carmes mitigés vinrent s'établir dans la rue dite des Barrés, aujourd'hui rue des Carmes, près St-Nicolas aux Trez. La foudre en 1731 mit le feu à la tour de l'église ; elle fut rebâtie en 1737. Ce couvent occupait le côté gauche de la rue actuelle des Carmes jusqu'à la rue du Méry.

Le 7 fructidor an VI, cette propriété d'une contenance de 18 verges grandes, 14 petites et 8 pieds carrés fut vendue pour la somme de 910,000 francs.

*Chartreux.* — En 1357, Englebert de la Marck fit don aux chartreux d'un terrain situé en Cornillon sur lequel était construit au-

paravant un fort qui fut détruit dans un soulèvement des Liégeois. Ils édifièrent sur ce terrain un monastère, avec les fonds que leur laissa à cet effet un certain Jean de Brabant, bourgeois de Liège. Lors du siège de la ville par les troupes de Robert et d'Adolphe, frères de Guillaume de la Marck, en 1488, leur couvent fut détruit de fond en comble. Gilles de Liverlo, prieur du couvent, et qui mourut en 1667, fit construire une nouvelle église. En 1650, les Lorrains ayant ravagé le pays, les Chartreux se réfugièrent à Spa, d'où ils furent rappelés par Ferdinand de Bavière. Leur couvent fut occupé en 1689 par les troupes des États-Généraux, et en juin 1691 par les troupes françaises, lors du bombardement de Liège par le maréchal de Boufflers. En 1700, les Français s'emparèrent de nouveau de leur retraite, ce qui contraignit les religieux à se réfugier à Beaufort. Pendant l'assaut qui suivit l'occupation du couvent, tous les bâtiments furent détruits et incendiés. Les Chartreux se dispersèrent alors et ne revinrent qu'en 1703, après le départ des Hollandais. L'église fut rebâtie en 1788, et démolie après sa mise en vente comme propriété nationale. Les huit colonnes de marbre de St-Remi, qui paraient le chœur de cette église, ornent aujourd'hui la façade du théâtre, et les bâtiments, que l'on transforma en établissement d'aliénés, sont convertis en refuge pour la vieillesse, sous la direction des Petites Sœurs des Pauvres.

Le 22 vendémiaire an VI, ce couvent et ses dépendances contenant deux bonniers, 16 verges grandes et 4 1/4 petites, furent vendus 225,000 francs au comte de Couteleux.

*Croisières (Augustins).* — Les Croisières obtinrent en 1273, sous Henri de Gueldre, l'autorisation de bâtir un couvent, sur un terrain appartenant à l'abbaye de St-Jacques. Ils reconstruisirent une nouvelle église vers 1504. Elle fut démolie en 1817, mais le couvent lui-même ne le fut qu'en 1847. On a élevé sur le terrain qu'il occupait, rue des Croisières, des écoles communales et des habitations particulières.

*Dominicains.* — Ils furent appelés à Liège en 1229, par Hugues de Pierrepont. Leur couvent fut bâti en Ile par Érasme Boulanger, Jean et Pierre de Neuvise, bourgeois de Liège. L'église située à l'endroit où se trouve aujourd'hui le théâtre, fut achevée en 1242 et dédiée à Ste-Catherine par Robert de Langres. La reconstruction de cette église eut lieu en 1674. La brasserie des Dominicains existe encore aujourd'hui ; elle est située sur le Pont-d'Ile.

*Fratres ou Hiéronymites.* — Le but de cette corporation était d'instruire la jeunesse. En 1495, sur l'invitation de Jean de Horne, ils vinrent de Bois-le-duc se fixer à Liège. Ils s'établirent provisoirement dans les cloîtres de St-Paul, en attendant que l'église et les écoles, qu'on leur construisait sur le rivage de l'Ilay-aux-Hochets fussent terminées. Ils y entrèrent en 1497, et l'église consacrée en 1509, fut dédiée à S. Jérôme, de là leur vint le nom d'Hiéronymites. Les bâtiments qu'ils occupaient passèrent en 1581 aux Jésuites wallons.

*Guillemins (Bénédictins).* — Griseal de Bierset, chanoine et chantre de la cathédrale, fonda en 1280, près Ste-Véronique, un hospice pour huit prêtres infirmes. En 1287, Jean de Flandre, évêque de Liège, changea la destination de cet hospice en y installant des religieux Guillemins qu'il fit venir de Bernardfagne en Condroz. La station actuelle, dite des Guillemins, est construite sur l'emplacement du couvent et des terrains, ayant appartenu à ces religieux.

Le 22 frimaire an VI, ces biens d'une contenance de 12 bonniers et 10 verges grandes furent vendus pour la somme de 46,000 francs.

*Jésuites anglais.* — Ce fut le père Jean Gérard qui, avec l'assistance des Anglais catholiques, acheta l'an 1613, un terrain situé près des Capucins de Hocheporte, dans un endroit nommé Fave-champs. Il y fit bâtir un couvent, qui fut occupé en 1614 par des

jesuites venus de Louvain. L'église fut achevée et consacrée en 1617. En 1626, Maximilien I<sup>er</sup>, électeur de Bavière, et Élisabeth de Lorraine sa première femme, dotèrent les Jésuites d'un revenu de 10,000 florins. Le pape Clément XVI, supprima en 1773, l'Ordre des Jésuites et les bannit de tous les États de la chrétienté, mais le prince de Liège les maintint et rétablit leur collège en 1778. Ils retournèrent en Angleterre en 1793, mais ils revinrent peu de temps après à Liège, où ils demeurèrent jusqu'en 1797, époque à laquelle ils quittèrent de nouveau la ville. Les arrêtés des 19 fructidor an IX (6 septembre 1801), 24 vendémiaire et 3 messidor an XI (16 octobre 1802 et 22 juin 1803), rétablirent les Ordres religieux qui s'occupaient d'instruction publique. Les Jésuites anglais profitèrent de la circonstance et rentrèrent en possession de leur collège jusqu'en 1814, époque de leur retour en Angleterre. En 1839, ils réclamèrent leur propriété, mais le gouvernement belge, invoquant la prescription, s'empara du couvent et le convertit en caserne jusqu'en 1844. A partir de 1845 jusqu'en 1859, il fut occupé par l'école de Pyrotechnie. C'est aujourd'hui un arsenal.

*Jésuites en Ile.* — Les Jésuites wallons appelés à Liège par Gérard de Groesbeeck, en 1566, n'ayant pas d'établissement fixe, furent logés chez des particuliers. En 1569 on leur assigna, pour y célébrer l'office divin, une chapelle dans la collégiale de Ste-Croix, et l'année suivante une autre dans celle de St-Denis. Ernest de Bavière leur fit don, en 1581, de la maison des Frères dont ils reconstruisirent l'église en 1668. Les Jésuites ayant été supprimés en 1773, on transféra le séminaire du diocèse en 1786 dans leur collège, où il subsista jusqu'au 25 novembre 1797. Le 12 juin 1808, le Lycée impérial y fut installé et en 1818 on en fit l'Université actuelle. Les colonnes de la façade de la Salle Académique proviennent de l'ancienne église des Jésuites qui était bâtie sur l'emplacement même de cette salle.

*Lollards (Cérites ou Alexiens).* — Ces religieux, originaires de Hasselt, avaient pour mission de soigner les malades et d'ensevelir les morts. Appelés à Liège en 1467, ils s'établirent dans la rue de Condelistrée, aujourd'hui Sœurs-de-Hasque. Ils allèrent, en 1493, occuper le couvent des Bons-Enfants, derrière St-Hubert, par suite de l'échange fait avec les Sœurs de Hasque, qui les remplacèrent dans la maison qu'ils abandonnaient. En 1496, ils vendirent le couvent des Bons-Enfants aux Sépulchrines et retournèrent à Hasselt. Rappelés en 1519, par Érard de la Marck, ils s'établirent à leur retour à l'hôpital Pasquea sur la place St-Séverin. La même année, la cité leur acheta un fonds dans la rue Volière pour y construire un couvent. L'église fut achevée en 1558 ; aujourd'hui c'est un hospice d'aliénés sous la direction des mêmes religieux.

*Mineurs.* — Sébastien de Wez, bourgeois de Liège, donna en 1243 sa maison et dépendances, situés en Richonfontaine pour y établir le couvent des Frères-Mineurs. Ces derniers quittèrent donc la maison de Beaurepart, où ils étaient depuis 1231, pour aller s'établir dans leur nouvelle demeure près du Marché. L'église fut consacrée en 1245, par Robert de Langres et reconstruite vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Le couvent des Frères-Mineurs était le lieu de réunion de plusieurs corporations de la cité. Depuis le concordat de 1801, l'église est devenue une des paroisses les plus importantes de la ville. Les bâtiments, qui sont aujourd'hui propriété particulière, étaient occupés précédemment par la poste aux chevaux.

Le 22 ventôse an VI, le couvent fut vendu en trois lots, d'une contenance totale de 8 verges grandes, 14 petites et 377 pieds carrés, pour la somme de 837,000 francs.

*Minimes.* — Ils s'établirent à Liège en 1617. Leur première demeure fut sur la place St-Pierre ; ils firent leurs prédications dans la collégiale de ce nom. Ensuite, ils allèrent s'établir en Souverain-

Pont, dans la maison du mayeur Defize, et enfin en Pierreuse, où en 1625, ils construisirent un couvent sur un terrain qui leur fut donné par Laurent Butbach. L'église, construite en 1695 aux frais du baron Érasme de Surllet, a été démolie en 1797.

Le 19 ventôse an V, le couvent des Minimes contenant 16 verges grandes et 2 1/2 petites, fut vendu 15,512 livres 12 sols.

*Récollets (Franciscains).* — Les Récollets furent établis à Liège en 1489, par Jean Bilton, chanoine de St-Lambert, dans la place nommée de Jérusalem, Outre-Meuse. De là leur vint le nom de Frères de Jérusalem qu'ils ont porté assez longtemps. L'église fut consacrée par Érad de la Marck l'an 1507, en l'honneur de la S<sup>te</sup> Vierge et de S<sup>te</sup> Barbe. Elle fut incendiée en 1717, et en 1767 la foudre tomba sur la tour, à laquelle elle mit le feu. Depuis 1804, elle est transformée en paroisse sous l'invocation de St Nicolas, l'église de ce nom ayant été démolie. Quant au couvent, il est devenu propriété communale et sert à divers usages ; en 1848 on y a établi la Crèche.

*Saint-Léonard (Chanoines de).* — Anscitille, chanoine de St-Jean, donna en 1112 au monastère St-Jacques, un terrain dont il fit l'acquisition, afin d'y établir un prieuré. L'église fut reconstruite en 1222, 1686 et 1736. Les chanoines des Bons-Enfants achetèrent en 1489 ; à l'abbé de St-Jacques, le prieuré et la maison de St-Léonard où ils se transportèrent, abandonnant aux Sœurs-de-Hasque leur établissement, situé derrière St-Hubert. Depuis la conquête française, le couvent de St-Léonard a été converti en fonderie de canons.

## VII.

### CORPORATIONS DE FEMMES.

*Anges (Chanoinesses des).* — En 1629, sous les auspices de Sébastien Hustin, chanoine de Ste-Croix et curé de St-Michel, à

Liège, les Religieuses des Anges achetèrent sur Avroi la maison dite Melckhause, près Ste-Véronique et y construisirent un couvent et une belle église. Ce couvent était situé dans la rue Jonkeu et joignait au cimetière de l'église Ste-Véronique.

Le 1<sup>er</sup> ventôse, an V, il fut vendu pour la somme de 13,625 francs et contenait 2 bonniers, 13 verges grandes et 18 petites.

*Augustines de Beauregard.* — Ce couvent doit son origine à M<sup>mes</sup> de Hoensbrouck et de Carouste qui l'achetèrent aux Ursulines en 1642. En 1645, elles quittèrent la rue du Mouton blanc, pour se rendre au faubourg St-Gilles, où elles résidèrent jusqu'à la révolution française. Les Sœurs dites de St-Joseph en sont aujourd'hui en possession.

Ce couvent fut vendu le 1<sup>er</sup> ventôse an V, pour 16,272 francs ; il contenait un bonnier, 15 verges grandes et 3 1/2 petites.

*Bénédictines.* — Elles vinrent de Namur en 1627 et s'établirent d'abord au Mont-St-Martin avant d'aller se fixer sur Avroi, où elles sont encore aujourd'hui. Elles bâtirent leur couvent sur un terrain qu'elles acquirent du séminaire épiscopal. L'église a été construite aux frais de Natalie Gordinne leur première abbesse.

Ce couvent fut vendu le 1<sup>er</sup> ventôse an V, pour la somme de 22,425 francs ; il contenait avec les dépendances, 1 bonnier, 16 verges grandes et 14 petites.

*Capucines.* — Établies à Liège en 1626, elles occupèrent d'abord une maison dans les cloîtres de St-Barthélemi. Elles allèrent ensuite dans la Basse-Sauvenière, puis au faubourg St-Laurent et enfin dans la rue Hors-Château. Leur église fut construite en 1646. Ce couvent était situé au coin de la rue du Champion, (Hors-Château.) Il est encore aujourd'hui occupé par les Filles de la Croix, après avoir été propriété particulière.

Le 24 ventôse an V, ce couvent et ses dépendances contenant un



bonnier, 18 verges grandes et 16 1/2 petites, fut vendu 42,578 francs.

*Carmélites déchaussées.* — Installées en 1627 provisoirement près l'église St-Paul, vis-à-vis la tour, elles quittèrent en 1655 cette demeure et se transportèrent près la porte de Vivegnis, où elles sont encore aujourd'hui.

Le 1<sup>er</sup> ventôse, an V, le couvent avec l'église et les terrains environnants, furent vendus pour la somme de 21,052 livres, 10 sous. Contenance : 1 bonnier, 13 verges grandes et 5 petites.

*Carmélites mitigées de St-Léonard.* — Fondées en 1460 par Julienne de Lierneux et quelques autres personnes pieuses. Le prieur-général de l'ordre, Jean Soreth, fit la dédicace de leur église. En 1468, le couvent fut détruit dans le sac de la ville de Liège par le duc de Bourgogne. Il fut rebâti en 1475. Sous l'administration française, il fut converti en parc d'artillerie, et ensuite en fabrique de draps. En 1826 on y érigea une fabrique d'outils, aciers, etc.; depuis 1836, on y a établi le siège de la Société St. Léonard.

Le 24 ventôse an V, le couvent, l'église, les jardins et prairies formant un bonnier, 9 verges grandes et 11 petites furent vendus pour la somme de 19,250 francs.

*Célestines d'Avroi.* — Ces religieuses venues de Tongres en 1677, fondèrent un couvent sur Avroi. Elles habitèrent d'abord le couvent de leur ordre qui existait déjà rue de Fauquemont, dite aujourd'hui des Célestines, puis allèrent demeurer derrière St-Denis. En 1680, elles quittèrent cette maison pour entrer dans celle dite du Mouton d'Or, au bout du faubourg d'Avroi; elles en sortirent en 1697, pour se fixer dans la maison de St-Michel, située au même faubourg, et qu'elles achetèrent d'un nommé Vivario. La rue Ste Marie a été ouverte sur une partie de l'emplacement de ce couvent.

Le 1<sup>er</sup> ventôse an V, ce couvent d'une contenance de un bonnier, 9 verges grandes et 12 1/2 petites, fut vendu 16,146 francs.

*Célestines en Ile.* — Elles vinrent de France, en 1627, et occupèrent une maison vis-à-vis l'église St-Hubert, d'où elles allèrent en Souverain-Pont dans la maison des Ursulines. En 1628, elles achetèrent une maison rue de Fauquemont, près St-Jean-en-Ile, où elles se fixèrent définitivement. L'église fut bâtie vers 1630. Sur l'emplacement de ce couvent, on a construit des habitations particulières.

Le 2 fructidor an VI, le couvent, l'église et les jardins d'une contenance de 8 verges grandes, 19 petites et 109 pieds carrés furent vendus 550,000 francs.

*Clarisses en Ile.* — Les Clarisses quittèrent Bruges en 1604, et vinrent occuper un quartier à l'hôpital de Bavière. L'abbesse ayant appelé en 1603 le reste de la communauté, ces religieuses se transportèrent près de St-Jean Évangéliste, puis à côté de l'église St-Barthélemi. En 1606, l'abbé de St-Jacques leur fit don, non loin des Carmes en Ile, d'un terrain sur lequel on bâtit un couvent. L'église fut construite en 1608, par les soins de Henri de Berlo et de Jeanne de Duras son épouse ; la dédicace en fut faite en 1610 par André Streignart. Ce n'est qu'en 1839, que le couvent fut démoli et que l'on construisit sur son emplacement l'Athénée Royal actuel.

Le 12 germinal an V, ce couvent fut vendu en 2 lots. Le premier composé du quartier des Sœurs, de la brasserie et d'une partie du couvent fut vendu 4,900 livres ; le second comprenant l'église, le jardin et le reste du couvent fut adjugé pour la somme de 15,262 francs.

*Clarisses-Urbanistes.* — Ainsi appelées du nom du Pape Urbain IV, qui adoucit les règlements faits par Ste-Claire, fondatrice de l'ordre ; ces religieuses vinrent de Paris en 1484 s'établir au-dessus du village de Jupille. En 1488, elles se fixèrent à Liège dans la maison, jardins et assises que leur vendit un appelé

Jacques Gor en lieu dit Royal ou Royar, paroisse St-Servais. Leur couvent était séparé et coupé par la rue dite des Anglais qui le longeait jusqu'aux remparts ; l'autre partie joignait d'un côté à l'escalier des Jésuites anglais, de l'autre à celui des Capucins. Ce couvent, qui subsiste encore est partagé en plusieurs habitations ; quant à l'église elle a été convertie en magasin.

Ce couvent fut vendu le 1<sup>er</sup> ventôse an V, pour la somme de 18,967 livres, 10 sols. Il contenait un bonnier, 15 verges grandes et 10 petites.

*Conceptionistes en Bèche.* — En 1691, les religieuses de ce nom qui demeuraient à Visé, quittèrent cette ville et se rendirent à Liège au faubourg St-Gilles et dans la suite rue Grande-Bèche. En 1733, leur couvent devint la proie des flammes, et en 1756 le nombre des religieuses se trouvant réduit à cinq, elles cédèrent leur maison pour y établir l'hospice des hommes incurables. Elles y mirent seulement la condition d'y être logées et nourries dans un quartier séparé leur vie durant. La destination affectée à ces bâtiments a été conservée ; ils sont encore l'asile de la vieillesse.

*Conceptionistes d'Amercœur.* — Elles quittèrent Enghien en 1642 au nombre de quatre et vinrent demeurer à Jupille, puis dans le couvent de leur ordre à Verviers. De là elles revinrent à Faynbois, près de Liège, et obtinrent ensuite de Ferdinand de Bavière la permission de bâtir un cloître au faubourg d'Amercœur. Il était situé vis-à-vis de l'église de St-Remacle ; aujourd'hui il est devenu propriété particulière et a été démoli.

Le 1<sup>er</sup> ventôse an V, ce couvent avec dépendances, fut vendu 21,543 francs ; il contenait 3 bonniers, 1 verge grande et 9 1/2 petites.

*Dominicaines.* — Les Dominicaines furent établies au-dessus du faubourg Ste-Marguerite, en Glain, par Anne Bomael, prieure de Châtelet. Leur couvent était contigu à l'église paroissiale que

Pierre Stevart, grand-vicaire de Liège fit construire en 1620, sous le titre d'église St-Sauveur.

Le 2 pluviôse an VI, ce couvent avec la chapelle, les jardins et prairies d'une contenance de 2 bonniers, 18 verges petites et 225 pieds carrés furent vendus 121,000 francs.

*Franciscaines.* — Elles étaient établies dans le faubourg Ste-Marguerite à l'endroit dit : Aux Arzis.

*Récollectines en Bèche.* — En 1632, elles allèrent demeurer dans la rue Grande Bèche, au bord de la Meuse. Thiéri de Grâce, suffragant de l'évêché de Liège, fit la consécration de leur église en 1635; elle fut placée sous l'invocation de St-Joseph. Ce couvent situé vis-à-vis l'hospice des hommes incurables fut converti en fabrique de draps, incendiée il y a quelques années.

Le 1<sup>er</sup> ventôse an V, le couvent avec l'église et dépendances qui joignaient la Meuse, d'une contenance de 4 verges grandes et 7 1/2 petites furent vendus 20,625 francs.

La brasserie, étables, jardins et prairies situés à l'autre côté de la rue Grande-Bèche contenant 1 bonnier, 14 verges grandes et 7 petites furent vendus 7,500 francs.

*Récollectines du quai.* — Fondées à Liège en 1686, sous Maximilien-Henri de Bavière, leur établissement définitif n'eut pourtant lieu qu'en 1695. Ce furent deux récollectines du couvent de Huy qui fondèrent au quai St-Léonard une maison dont Joseph-Clément de Bavière posa la première pierre et qui fut appelée : Couvent de St-Michel. On a construit sur l'emplacement de ce couvent une filature appartenant à la Société linière de St-Léonard, au coin de la rue Marengo.

Ce couvent fut vendu le 17 pluviôse an VIII, pour 654,000 fr. (en assignats); il contenait 12 verges grandes, 15 3/4 petites et 21 pieds carrés.

*Sépulchrines de Ste-Agathe.* — En 1358, les bâtiments de Ste-Agathe étaient affectés aux malades et aux blessés; l'abbé de St-Laurent les fit réparer en 1435. Un bourgeois de Liège nommé de Ponthiers, légua tous ses biens pour y fonder un couvent. Ce fut en 1634 que les Sépulchrines allèrent s'établir à Ste-Agathe en quittant le couvent des Bons-Enfants. M. de Beeckman fit reconstruire l'église en 1663. Après 1794, les bâtiments de Ste-Agathe furent destinés à l'infirmerie de la garnison, et en 1847, on y transféra l'hospice des femmes insensées sous la direction des Sœurs de St-Charles.

Ce couvent fut vendu le 27 germinal an V pour 22,709 francs; il contenait avec les terrains en dépendant, 2 bonniers, 8 verges grandes et 14 petites.

*Sépulchrines Anglaises.* — En 1616, elles s'établirent au Mont-St-Martin, et allèrent demeurer en Pierreuse de 1618 à 1631. Une bulle du Pape Urbain VIII ayant supprimé leur ordre, une partie des religieuses embrassa l'ordre du St-Sépulchre; les autres se dispersèrent. En 1655, elles allèrent s'établir à l'hôpital des Coquins, au commencement du faubourg St-Gilles, vis-à-vis l'église St-Christophe. Ce couvent a été transformé en habitations particulières.

*Sépulchrines de Ste-Walburge.* — Pierre Stevart fonda en 1622, un couvent au faubourg Ste-Walburge. Une partie des Sépulchrines de la maison des Bons-Enfants alla demeurer dans ce nouveau couvent, contigu à l'église Ste-Walburge, qui fut vendu le 1<sup>er</sup> ventôse an V, 15,562 livres, 10 sols. Il contenait un bonnier et 3 petites verges.

*Sœurs grises (Franciscaines).* — Ces religieuses vinrent de Dinant vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle. En 1699, le suffragant Rossius de Liboy, fit la dédicace de leur église. Ce couvent existe encore; il est occupé par les Filles de la Miséricorde, rue des Clarisses.

Le 22 frimaire an VI, les bâtiments, l'église et les terrains con-

tigus d'une contenance de 9 verges grandes et 4 petites furent vendus 115,000 francs.

*Sœurs de Hasque (Franciscaines).* — Venues de Hasselt en 1489, elles s'établirent d'abord dans le couvent des Bons-Enfants, derrière St-Hubert. Elles cédèrent ensuite cette maison aux Frères-Cérites en 1493, en échange de leur couvent situé dans la rue de Condélistrée, devenue depuis, la rue Sœurs-de-Hasque.

Le 23 germinal an IX, ce couvent fut vendu 420,000 francs. On a construit sur son emplacement de très-belles propriétés.

*Tertiaires de Hocheporte.* — Ces religieuses venues de Huy en 1641, allèrent demeurer au faubourg Hocheporte; entre là rue Naimette et la chaussée qui tend vers Xhovémont. Leur couvent a été supprimé en 1796 et l'église démolie.

Le 27 germinal an V, ce couvent et dépendances, d'une contenance de 2 bonniers 13 verges grandes et une petite, furent vendus 15,244 livres 10 sols.

*Urbanistes réformées.* — Elles s'établirent, en 1638, dans la rue Sur-la-Fontaine. Leur couvent est occupé aujourd'hui par les Dames du Sacré-Cœur.

*Ursulines.* — Ce fut le suffragant Étienne qui établit les Ursulines à Liège en 1614. Elles se fixèrent au Pont-de-Torrent, derrière St-Denis, en 1619, allèrent ensuite demeurer en Souverain-Pont à Lombar, et enfin en 1642 dans la rue Hors-Château. L'église, construite en 1660, est aujourd'hui affectée au culte protestant. Quant au couvent, il a été converti d'abord en caserne de gendarmerie, puis affecté au Marché aux grains; actuellement il sert à remiser les objets destinés au service public et qui appartiennent à la commune de Liège.

VIII.

**BÉGUINAGES , HOPITAUX, HOSPICES.**

*St-Abraham.* — L'hôpital St-Abraham, situé en Féronstrée, eut pour fondateur un cordonnier nommé Jean Gavor ou Garnier, qui légua en 1215, sa maison située près de l'église St-Jean-Baptiste, afin d'y établir un asile destiné à recevoir les malades étrangers jusqu'à leur entière guérison. Cet établissement est remplacé aujourd'hui par l'Académie des Beaux-Arts.

Il y avait aussi un hospice dit de St-Abraham, dans la rue de la Casquette; il existe encore et sert de demeure à de vieilles femmes indigentes.

*Ste-Agathe.* — Cet hôpital, situé au faubourg Ste-Marguerite, avait été fondé pour y loger six voyageurs pendant un jour. Il dépendait de l'abbaye de St-Laurent.

*Ste-Agnès ou École dominicale.* — Ce béguinage avait été fondé pour y loger six vieilles femmes indigentes. Le dimanche, on y faisait le catéchisme et l'on avait coutume de donner un liard à chaque enfant qui s'y rendait. Situé dans la rue des Croisiers, ancienne paroisse St-Nicolas-aux-Trez,

*St-André.* — Ce béguinage nommé aussi Trulhebout était situé dans la rue Hors-Château, près des Mineurs; il n'existe plus.

*St-Antoine et Ste-Barbe.* — Béguinage situé dans la rue Agimont, auprès du couvent des Bons-Enfants. Il vient d'être démoli pour ouvrir une communication nouvelle entre les rues Agimont et Tournant-St-Hubert.

*Ste-Barbe.* — On recueillait dans cet hospice, situé en Gravioule, et fondé par Ernest de Surlet, en 1698, les vieilles femmes dans l'indigence, ainsi que les filles de mauvaise vie. C'est aujourd'hui l'hospice des Orphelines.

*Bavière.* — Le fondateur de cet établissement fut Ernest de Bavière, qui en 1602, donna sa propriété, sur le Pont-St-Nicolas, pour en faire un hôpital qu'il destinait aux malades de la cité. Martin Diddénius, doyen de St-Pierre et quelques autres citoyens, encouragèrent cette institution par leurs libéralités. Cette maison avait été vendue 25,000 florins de Brabant à Robert de Bergh, évêque de Liège, par les héritiers d'un nommé Bernardin Porquin qui en était propriétaire vers 1550. Cet hôpital est aujourd'hui sous la direction des Sœurs de St-Charles ; il est affecté aux malades et aux blessés de la ville de Liège.

*Bonne-Volonté.* — La maison des enfants de Bonne-Volonté fut fondée le 17 octobre 1705, par Jacques-Ignace, baron de Surllet, et approuvée par Joseph Clément le 18 octobre 1713. Elle avait été établie pour les orphelines que l'on occupait à fabriquer des dentelles. Cette maison fut d'abord habitée par les Incurables qui l'abandonnèrent en 1705 pour y installer les orphelines. Cet établissement était situé dans la rue du Cheval-Blanc ou du Crucifix qui est aujourd'hui incorporée à la rue de la Cathédrale.

*Ste-Catherine.* — Ce béguinage, situé dans la rue des Tourneurs, existe encore.

*Cheval-Bai.* — Il était situé en Féronstrée, vis-à-vis l'hôpital St-Abraham. Ce béguinage existe encore, mais il a changé de destination.

*Coquins.* — L'hôpital dit des Coquins fut fondé par trois frères portant ce nom, vers l'an 1330. Cette maison, destinée à héberger des pèlerins, subsista jusqu'en 1652, mais l'ordre religieux qui desservait cet hospice ayant été supprimé, l'établissement passa aux Sépulchrines anglaises qui vinrent s'y fixer en 1655 et y firent construire une église. Cet hospice était situé faubourg St-Gilles.

*Cornillon.* — Cette fondation date de 1180. Elle est due, dit-on, à plusieurs bourgeois de Liège qui étaient revenus des Croisades.



infectés de la lèpre. On y admit d'abord les lépreux et ensuite les malades de toute catégorie. Cet établissement était dirigé par onze prébendiers et sept religieuses. Les corps de métiers avaient le droit d'y disposer des places. Quant à l'administration, cet hôpital était soumis pour le temporel aux bourgmestres et pour les affaires spirituelles à l'évêque de Liège.

*St-Christophe.* — Ce béguinage, contigu à l'église St-Christophe, fut fondé par Lambert le Bègue vers 1180; il n'en reste plus que quelques vestiges qui vont bientôt disparaître.

*St-Denis.* — Ce béguinage a été enclavé dans l'hôtel de la Pommelette. Il était situé dans la ruelle dite de la Pommelette, entre St-Denis et la rue Souverain-Pont.

*St-Désir.* — Hôpital fondé par Bernardin Porquin au XVI<sup>e</sup> siècle pour les pestiférés. Il était situé au faubourg St-Léonard, vis-à-vis du couvent des Carmélites.

*Divine-Providence.* — C'était un hospice d'orphelines, fondé en 1730, dans la rue des Carmes, par une religieuse du nom de Sœur Bailly. On y apprenait la fabrication des dentelles. Cette institution fut approuvée par le chapitre cathédral le 22 février 1744. L'établissement de la Divine-Providence est remplacé par l'hospice de la Maternité.

*St-Esprit et Ste-Anne.* — Ce béguinage était situé paroisse St-Jean-Baptiste, au sommet de la rue des Ursulines, Hors-Château.

*Faucon.* — Béguinage situé en Bergerue, paroisse de St-Adalbert.

*St-Georges ou Bayards.* — Ce fut d'abord un lazaret pour les pestiférés, mais en 1727, Georges-Louis de Bergh l'érigea en maison de correction pour les jeunes gens débauchés ou sans aveu. Les détenus y travaillaient à la fabrication d'étoffes. Dans ces der-

nières années, ces bâtiments situés entre les faubourgs St-Léonard et Vivegnis, ont servi de magasins à poudre..

*St-Guillaume.* — Cet hôpital, fondé en 1330 par Guillaume de la Cange, au faubourg Ste-Walburge, fut transformé en couvent en 1622 par les Sépulchrines qui vinrent s'y fixer.

*Incurables.* — Cet établissement charitable est dû à l'initiative de Dewaldor, chanoine de St-Denis. En 1689, M. de Tignée, céda aux Incurables deux maisons qu'il possédait au faubourg St-Léonard près du couvent de ce nom. Le vicomte de Montenacken fit don en 1690, pour le même usage, d'une maison située près du Pont-de-Torrent, derrière St-Denis. En 1701, le baron de Surlet, vicaire-général, légua aux Incurables un grand terrain et de spacieux bâtiments dans la rue du Vert-Bois. Il y ajouta une rente annuelle de 3,000 florins, et de plus 50,000 florins pour frais d'établissement. Ce fut à partir de 1705, que les Incurables des deux sexes furent transférés dans la rue du Vert-Bois. En 1756, les hommes allèrent demeurer rue Grande-Bèche, dans les bâtiments où ils sont encore aujourd'hui et qui étaient occupés avant eux par les religieuses conceptionistes.

*St-Jacques.* — Cet hôpital fut fondé en 1429 par un bourgeois de Liège nommé Halbatia; il était destiné à héberger pendant trois jours les pèlerins, auxquels on donnait encore dix sous à leur départ. Cette institution fut approuvée en 1435 par Jean de Heinsberg qui y ajouta quelques privilèges. L'hôpital St-Jacques était situé entre la porte d'Avroi et la rue Hasinelle; il n'en reste aucun vestige.

Il y avait aussi un béguinage de ce nom, situé dans la paroisse St-Hubert, au commencement du Mont-St-Martin.

*St-Joseph.* — L'hospice St-Joseph, fut fondé par Jean-Ernest de Surlet, en 1698, dans la paroisse St-Nicolas, Outre-Meuse, pour y enfermer les vagabonds et les mendiants des deux sexes. En 1711

on les sépara en établissant une maison en Gravioule, sous le nom de Ste-Barbe pour les filles. Les garçons furent transférés en 1627 aux Bayards, et l'hospice St-Joseph devint un asile pour de vieilles personnes qui s'y trouvaient en pension ; il était situé rue Puits-en-Sock.

*St-Julien.* — Cet hospice, situé Outre-Meuse, fut fondé pour y loger de pauvres voyageurs ; il y avait une chambre pour douze hommes et une pour douze femmes. Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, on distribuait pendant trois jours, aux habitants de l'hospice, une demi-livre de pain et une portion de pois.

Le béguinage St-Julien se composait de 18 béguines, dont treize avaient une chambre avec un petit jardin et les cinq autres seulement une chambre.

L'église St-Julien, construite en 1773, est aujourd'hui convertie en halle-aux-viandes.

*St-Léonard.* — Hôpital destiné aux pestiférés et fondé en 1669 ; il était situé sur le quai St-Léonard.

*Ste-Marie-Madeleine.* — C'était un béguinage situé dans la rue du Casque, derrière l'Hôtel de Ville.

*St-Martin.* — Ce béguinage établi dans le Mont-St-Martin, existe encore aujourd'hui ; il est situé derrière la fontaine.

*St.-Mathieu.* — Cet hôpital nommé aussi de la Chafne, fut fondé en 1112 par Gauthier de Chavency qui donna sa maison, située dans les cloîtres de la cathédrale pour y établir des nobles des deux sexes devenus indigents ; Hellin, grand-prévôt de la cathédrale mit la dernière main à cette fondation. Ce fut à partir de 1204 que cette maison fut érigée en monastère, c'est-à-dire administrée par des chanoines et chanoinesses de l'ordre de St-Augustin. L'église fut placée sous l'invocation de St-Mathieu par Guy, légat du Pape. Reconstituée par Albert de Lymborch, elle fut consacrée en 1523 par Érard de la Marck. En 1589, Ernest de Ba-

vière y établit le Séminaire, transféré depuis (30 avril 1783), au Collège des Jésuites en Ile. Cet hôpital a été démoli en 1786, pour ouvrir une nouvelle communication entre la Place-Verte et la Place-du-Théâtre.

*St-Michel.* — C'était un hospice d'Orphelines, fondé dans la rue de l'Étuve en 1714, par la sœur Bailly. Les orphelines s'y occupaient de coutures et fabriquaient des dentelles.

*St-Michel-en-Ile.* — L'hospice St-Michel, dit des Pauvres en Ile, fut fondé en 1215, par Jean Binnet, chapelain de St-Paul et trésorier du prince de Liège. On y faisait annuellement deux distributions de vêtements aux pauvres des paroisses de la ville. Cet établissement était situé dans la rue Vinave-d'Ile où se trouvent le Passage Lemonnier et autres habitations vers St-Paul.

*Mostard.* — L'hôpital Mostard, dit des Étrangers et aussi St-Jean, fut fondé en 1350 par Jean Mostard, bourgeois de Liège pour y héberger les pèlerins pendant trois jours. On leur donnait chaque jour une livre de pain, un quarteron de fromage et un pot de bière. Cet hôpital était situé rue du Pont, et sous la direction du curé de St-André.

*Orphelins.* — Cet hospice, situé en Agimont, fut fondé par Gertrude Counotte, veuve de Noël de la Vignette qui fit bâtir cet hospice en 1620, pour recevoir les orphelins.

*St-Pholien.* — Ce béguinage était situé vers le milieu de la rue Derrière-St-Pholien, et n'avait aucune importance.

*Repentics.* — L'hôpital des Repentics, était contigu à celui des Incurables, rue du Vert-Bois. On y a enfermé les femmes insensées jusqu'en 1847, époque à laquelle elles ont été transférées à l'hospice Ste-Agathe.

*Tire-Bourse.* — L'hôpital de Tire-bourse, fut construit en 1268, par l'évêque Henri sous les vignes de St-Laurent. Il se trouvait au

fond du béguinage St-Christophe ; on a construit sur son emplacement des écoles communales.

*Ste-Trinité.* — Cet hospice était situé dans la rue Salamandre, près l'église St-Servais. Il est occupé aujourd'hui par une succursale du Mont-de-Piété.

## IX.

### ÉDIFICES ET CONSTRUCTIONS PUBLICS.

*Pont-d'Amorceœur.* — La construction de ce pont remonte à l'an 1072 ; bâti d'abord en bois il fut consumé par la foudre et reconstruit en pierres de taille. En 1570, il fut emporté par les eaux, et en 1697 les magistrats en firent bâtir un autre qui s'éroula en 1740. Le bourgmestre de Coune, en 1741, posa la première pierre du pont qui a été démoli en 1859 et remplacé par celui qui existe aujourd'hui.

*Pont-des-Arches.* — Le premier pont sur la Meuse fut construit, dit-on, par Ogier le Danois en 785. Ce pont était en bois et fut emporté par la force des eaux. En 841, l'évêque Hircaire en fit construire un plus solide qu'on nomma le Souverain-Pont ; on prétend qu'il allait jusqu'en Cornillon. Rêginard fit reconstruire ce pont en 1034, à l'endroit nommé aujourd'hui Vieux-Pont-des-Arches. Emporté de nouveau par les eaux en 1409, il fut reconstruit et inauguré en 1446, après 22 ans de travaux. On érigea sur ce pont une chapelle dédiée à Ste-Barbe, vis-à-vis la salle de la compagnie des arbalétriers. En 1468, lors du sac de Liège par Charles-le-Téméraire, les deux arches du milieu de ce pont furent rompues. On les rétablit en 1479 ; dans l'intervalle, on passait au moyen de poutres jetées sur la brèche. Robert de la Marck avait fait dresser entre la chapelle et le corps-de-garde une porte avec un pont-levis, mais dans une séance du Conseil de la cité, le 20 juin 1505, on résolut de démolir la porte et le pont-levis et de les

transférer vers le quartier d'Outre-Meuse. En 1643, le pont fut encore renversé par les eaux ; cet accident fut attribué à la pesanteur des maisons qui garnissaient les deux côtés du pont dans toute sa longueur. Reconstitué en 1548 il fut achevé en 1657. Maximilien-Henri de Bavière fit construire en 1684, sur ce pont, une forteresse armée de 9 canons, connue sous le nom de Dardanelle, sous laquelle on passait et qui fut démolie en 1790. En 1663 on posa sur un parapet une pierre portant les noms des bourgeois qui avaient coopéré à la construction du pont et on la surmonta d'un Crucifix en bronze de grandeur naturelle, œuvre de Delcour, qui orne aujourd'hui le portail de la Cathédrale. Le 27 juillet 1794, il s'y livra une lutte entre les Français et les Autrichiens qui se replièrent jusqu'à la Chartreuse. Il prit le nom de Pont-de-la-Victoire qu'il conserva jusqu'en 1815 où il reprit son ancien nom. Le pont de 1657 a été démolé en 1859 et reconstruit en 1860.

*Pont-d'Avroi* — Ce pont, tenant à la rue de ce nom et aboutissant vis-à-vis du faubourg St-Gilles, était composé de trois arches ; sa démolition eut lieu en 1818, mais la dernière arche ne disparut qu'en 1831.

*Pont-d'Île*. — Ce pont, construit on ne sait à quelle époque, s'écroula en 1198, lors du passage d'une procession, et fut rebâti en 1203 par Hugues de Pierpont. Il communiquait de la place aux Chevaux à la rue Pont-d'Île et a été démolé en 1826. Il était composé de trois arches.

*Pont-des-Jésuites*. — Il y avait deux ponts de ce nom : le grand pont-des-Jésuites, d'abord nommé Pont-de-Bavière, construit en 1596 sous Ernest de Bavière, puis nommé des Jésuites parce qu'il aboutissait à l'église de ces Pères. Il a été démolé en 1826. Le petit Pont-des-Jésuites avait quatre arches, était situé au bout de la rue de l'Étuve et aboutissait à la place du Conservatoire.

*Pont-St-Julien.* — Construit en 1034 par Réginard, rebâti en pierres de taille en 1620 et réparé presque totalement en 1726. Il fut reconstruit en 1740 à la suite d'une inondation. Il relie la rue Puits-en-Sock à la rue Entre-deux-Ponts.

*Pont-St-Léonard.* — En 1704, le magistrat fit établir un pont en pierre en remplacement du pont en bois qui, jusqu'à cette époque, avait servi de communication entre le faubourg St-Léonard et la cité. Il fut démoli au commencement de ce siècle lorsqu'on a comblé le bassin sur lequel il était établi et qui s'étendait jusqu'à la Porte-Vivegnis.

*Pont-Maghin.* — Ce pont fut établi en 1594 sur la proposition de Curtius, pour faciliter la traction des bateaux dont les chevaux étaient obligés de passer par le pont de la Porte-St-Léonard. Les arcades du Pont-Maghin ont été démolies en 1838, lors de la reconstruction du mur d'eau. Il établissait la communication entre le quai St-Léonard et celui de la Batte.

*Pont-St-Nicolas.* — Construit par Réginard en 1034, il fut renversé en partie en 1650 par les eaux et réparé en 1660, en 1777 et en 1792. Il relie la rue Chaussée-des-Prés à la rue Puits-en-Sock.

*Pont-Thomas.* — Il était situé dans la rue de la Régence, entre le Pont-d'Ile et le Pont-de-Torrent, et donnait accès de la place St-Denis, à la place du Marché-Neuf où est la maison Monseur. Cette communication porte encore aujourd'hui le nom de rue Pont-Thomas.

*Pont-de-Torrent.* — Il communiquait de la rue Ste-Aldegonde à la rue de l'Étuve et du Crucifix, fut reconstruit en 1664 et démoli en 1826.

*Fontaine St-Jean.* — Cette fontaine, construite en 1612, fut remplacée en 1633 par celle qui existe actuellement et qui a été

réparée en 1838. Le S. Jean-Baptiste qui la surmonte est en bronze et a été achevé en 1667 par Delcour, sculpteur liégeois.

*Fontaine du Marché.* — L'origine de cette fontaine remonte à l'évêque Richaire qui le premier fit conduire en 942 une source du Fond-St-Servais au Marché. Ce ne fut qu'en 1227 ou 1287 que l'on construisit une fontaine. En 1433, cette fontaine était une colonne de pierre très-élevée, au-dessus de laquelle il y avait une balustrade et trois statues soutenant une pomme de pin surmontée d'une croix. Ce perron fut emporté par le vent en 1448 et reconstruit en cuivre l'année suivante. En 1468, le duc de Bourgogne, lors du sac de Liège, enleva le perron et le fit transporter à Bruges, mais Marie, sa fille, le renvoya à Liège en 1476 et il fut replacé sur la fontaine. En 1570, la fontaine fut totalement réparée, mais en 1693, le perron ayant été de nouveau renversé par l'impétuosité du vent, il fut reconstruit en marbre par Delcour en 1696. Cette fontaine a été démolie en 1848 et reconstruite telle qu'on la voit actuellement.

*Fontaine du Mont-St-Martin.* — C'est un obélisque en pierres de taille surmonté d'une boule ; il a été construit en 1767.

*Fontaine du Pont-d'Ile.* — Erigée en 1718 ; elle existe encore à côté de la brasserie des ex-dominicains.

*Fontaine de Vinave-d'Ile.* — On ignore l'époque de sa construction. Elle a été réparée en 1695. Auparavant c'était un massif surmonté d'un perron de 40 pieds de hauteur. Lors de sa reconstruction elle fut surmontée d'une très-belle Vierge en bronze portant l'Enfant Jésus sur un bras et de grandeur naturelle, œuvre de Delcour. La fontaine a été réparée en 1854.

*Palais des Princes-Évêques.* — Ce fut l'évêque Notger qui en jeta les premiers fondements en 987. En 1185 le feu le détruisit en même temps que St-Lambert, St-Pierre et plusieurs autres édi-



fices. Reconstitué en 1189, il fut de nouveau incendié en 1505. En 1508, Érard de la Marck commença le palais actuel qui ne fut achevé qu'en 1533. Ce fut un nommé François Borset, sculpteur du quartier d'Outre-Meuse qui sculpta les colonnes des galeries qui entourent la cour.

En 1734, le feu prit au palais dans la salle du Conseil ordinaire, et toute la façade du côté de St-Lambert fut réduite en cendres. Louis de Bergh en confia la reconstruction à un architecte bruxellois nommé Annemans, qui rebâtit cette aile du palais dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Autrefois, le fronton de cet édifice était cantonné de 4 figures de grandeur naturelle et à la place du cadran actuel se trouvaient les armes de Georges-Louis de Berghes.

Au-dessus du couronnement il y avait un aigle déployant ses ailes.

*Hôtel de Ville.* — L'époque précise de la construction du premier Hôtel de Ville à Liège, n'est pas exactement connue. On sait cependant que celui qui fut détruit dans le bombardement de la ville en 1691, avait été construit en 1498. On le reconstruisit en 1714, tel qu'on le voit aujourd'hui. La première pierre fut posée au nom du prince de Liège, le 14 août 1714 par le baron de Sélys, grand-doyen du chapitre de la cathédrale. Le 25 juin 1718 eut lieu la prise de possession. Le fronton de ce bâtiment était surmonté du buste de St-Lambert et cantonné des figures de la Religion et de la Justice de grandeur naturelle qui étaient accoudées sur ses deux corniches. Ce fronton fut brisé le 9 août 1794.

*Halle-des-Drapiers.* — Cette halle, située en Féronstrée, fut construite en 1208 par Louis de Surlet et rebâtie en 1545. Le bâtiment actuel date de 1788 ; il est converti en Musée appartenant à la ville de Liège.

*Mont-de-Piété.* — Établi le 1<sup>er</sup> juillet 1622, sous le règne de Ferdinand de Bavière par Curtius, bourgeois de Liège, il fut sup-

primé à la révolution française et réorganisé en 1816. L'édifice primitif existe encore et sur la façade ressortent en relief des sujets représentant la plupart des fables d'Ésope.



Les faubourgs de Liège, aujourd'hui réunis à la ville, en étaient séparés autrefois par des portes fortifiées. Elles étaient au nombre de huit dont voici les noms :

1° *La Porte d'Avroi*, construite en 1549, démolie en 1812.

2° *La Porte St-Martin*, construite en 1483, démolie en 1813, reconstruite peu après et démolie il y a quelques années.

3° *La Porte St-Marguerite*, construite en 1595, reconstruite en 1772, démolie en 1821, reconstruite de nouveau et démolie en 1844.

4° *La Porte Hocheporte*, construite en 1596, démolie en 1824, reconstruite et enfin démolie en 1852.

5° *La Porte Ste-Walburge*, construite en 1543, démolie en 1816.

6° *La Porte Vivegnis*, construite en 1520 et démolie en 1844.

7° *La Porte St-Léonard*, construite en 1554, démolie en 1851.

8° *La Porte d'Amersœur*, construite en 1540, démolie en 1819, reconstruite peu après et démolie en 1846.



# RÉSUMÉ SYNONYMIQUE

## ET ÉTYMOLOGIQUE

Des noms des Communes de la province de Liège.



### ARRONDISSEMENT DE LIÈGE.

#### Liège.

*Synonymie.* — Comme deux races d'hommes, d'origine différente habitaient cette partie de la vallée de la Meuse qui est vis-à-vis du confluent de l'Ourte, de même les lieux où elles s'étaient fixées portaient des noms distincts.

La plaine est Celtique, la montagne est Teutonique.

Appartiennent à l'origine Celtique, les formes : LEGIA, (Usuard), qui écrivait un martyrologe vers l'an 830 et Ægidius d'Orval, dans la vie de S<sup>t</sup> Monulf dont la visite eut lieu dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle); LEDGIA (biographie métrique de S<sup>t</sup> Lambert, par l'évêque Étienne en 903, publiée par de Reiffenberg et

chronicon breve Lobiense, du XI<sup>e</sup> siècle, au moins); LEGGIA (autre chronique, aussi du XI<sup>e</sup> siècle, apud Pertz); LEGIA (Nicolaüs, biographe de saint Lambert, qui florissait vers l'an 1120); LEGIA et l'ethnique LEGIENSIS (Renerus, biographe de saint Lambert, qui florissait vers 1130); LEGIA (l'auteur du cantatorium sancti Huberti terminé en 1106).

Appartiennent à l'origine Teutonique les formes : LEODIUM, (Godeschalcus, le plus ancien biographe de saint Lambert, qui florissait en 770); LEODICUS vicus publicus, (Annales Laurisenses qui s'arrêtent à l'année 803); Actum LEODICO vico publico, (charte de 853. apud Martène et Durand); LUTICHA, *Leodium*, (apud Graff, selon un MS du XII<sup>e</sup> siècle, copié d'après un plus ancien). Cette variante appartient à l'ancien haut allemand.

*Étymologie.* — M. Ch. Grandgagnage dit des variantes : « LEDGIA, LEGGIA, LEGIA, c'était, je crois, la forme la plus usitée par les anciens écrivains indigènes... LEGIA, en effet, pourrait être proprement le nom du ruisseau la *Légie* qui passe par Liège, comme il était celui de la *Lys*, à Gand (Pertz, Mon. Germ. II, 183, etc.), et de la *Lay*, près de Siegburg, vis-à-vis de Bonn (Lacomblet, I, 271, ad ann. 1109). »

Ce point admis, il reste à donner le vrai sens de ce célèbre ruisseau. LEIC'H, est un mot Celtique Armoricaïn du pays de Vannes, qui signifie : *humide, moite*; d'où le verbe LEIC'HEIN, *rendre ou devenir humide, moite, humecter*.

On doit observer : 1<sup>o</sup> que dans le Celtique Armoricaïn de Léon, ainsi que dans le Celtique de Galles on dit LEIZ et dans le Celtique d'Irlande, EIZ, au lieu de LEIC'H.

2<sup>o</sup> Que dans le Celtique Armoricaïn de Léon, on dit LEIZA et dans le Celtique de Galles, LEIZIA, au lieu de LEIC'HEIN. Le dialecte de Vannes est d'autant plus remarquable, qu'il explique le nom d'un fleuve de la Bavière, le LECH, que les Romains nommaient LICUS; or il est connu que la Germanie méridionale était

habitée par des peuples Gaulois ; donc il ne serait pas étonnant , que le verbe ancien haut allemand LEKJAN , *rigare* , *stillare* , fût emprunté à la langue Celtique . Il résulte de tout ce qui précède , que LEGIA doit être interprété par , ARROSANT . Mais , dira-t-on , tout cours d'eau arrose les terres qu'il traverse ; ce nom significatif , donné à un fleuve , paraît assez redondant : je répondrai que ce nom appellatif est devenu un nom propre , ailleurs que chez nous . Il existe en Perse , un fleuve , dont le nom moderne est inconnu , mais qui se nommait dans l'antiquité , EPARDUS .

Enfin , puisqu'il est reconnu que la ville et le ruisseau qui l'arrose portent le même nom , LEGIA , il s'ensuit que ce qui a été dit ci-dessus sur l'étymologie du nom du ruisseau , est applicable au nom de la ville , sous le rapport de la provenance Celtique .

Pour soutenir l'origine Celtique des indigènes , je vais examiner quelques noms de lieux des environs :

I. NAIMETTE , hameau dépendant du quartier de l'Ouest . NAIMETTE a dû être écrit anciennement NEMET , l'orthographe moderne paraissant être le résultat d'une prononciation vicieuse ; car ce nom en Celtique d'Irlande , a pour racine NEM , *cælum* , qui avec la terminaison ED , fait NEMED , *sacellum* . On le rencontre dans le poète Venantius Fortunatus qui en donne l'interprétation : « nomine VERNEMETIS voluit vocitare vetustas , quod quasi *fanum ingens* Gallica lingua refert. » (Zeuss , *grammatica celtica* , p 11) . D'où il appert que NEMED signifie *temple* .

NEMET , dans le Celtique Armoricaïn , est composé d'éléments différents , mais homophones , qui sont : NÉ ou NA , particule négative , *ne* , *pas* , et MÉD ou MÉT , *coupe* , *coupure* ; en composition , *non coupé* . NEMET aurait donc pour adéquat en latin , INCÆDUUS , qu'on ne coupe , qu'on ne taille point , *incédu* (\*). Comme

(\*) *Incédu* . Ce mot est dû à l'heureuse audace du savant philologue Ampère , qui a enrichi la langue Française d'une expression nécessaire , mais difficile à introduire , parce qu'elle est presque sans congénère .

on dit en latin, *SILVA INCÆDUA*, de même ou a dû dire anciennement en Celtique, *KOAD NEMET*; puis, le qualificatif impliquant dans l'espèce, l'idée principale, n'a pas tardé à s'approprier aussi l'idée substantielle, en faisant disparaître le mot qui la représentait. Il est résulté que *NEMET* a pris l'acception de *forêt incédue*.

Dans l'antiquité, une *forêt incédue*, ne l'était qu'en vertu d'une consécration ou de l'exercice d'un culte; or un lieu plus ou moins borné dans lequel se célèbre un culte, est un *temple*, quelle que soit sa forme; donc le *NEMET* ou *NEMED* armoricain est identique pour le sens au *NEMED* Hibernique, quoique provenant d'éléments différents.

Comme preuves, je citerai : 1° *silva quæ vocatur NEMET*, (charte de l'an 1031, dans le cartulaire de Kemperlé, apud Dom Morice, 1.368).

2° *Δρυϊμετος, ἰ*, (apud Strabonem, 12, 17.) nomen loci est in Gallic-Græciâ, ad quem convenirent Gallo-Græcorum tetrarchæ. Videtur esse Celticum nomen, significans *TEMPLUM IN QUERCETO*, auctore Adelung. (Voyez Henricus Stephanus, thesaurus linguæ Græcæ, éd. Didot.)

3° Une déesse, du nom de *NEMETONA*, paraît avoir été adorée comme la divinité tutélaire des forêts du Palatinat... Les Celtes paraissent avoir désigné sous le nom de *NEMET*, ces sanctuaires forestiers dans lesquels, à certaines époques, ils allaient cueillir le gui sacré. Ce nom entre en effet en composition dans plusieurs noms de sanctuaires et de téménos Gaulois, et l'épithète *NIMIDÆ*, par laquelle étaient désignées les forêts où s'accomplissaient encore des rites païens au temps du concile de Leptines, paraît en être dérivée.

4° De sacris silvarum, quæ *NIMIDAS* vocant, (dans un capitulaire de Carloman de l'an 743, cité par Zeuss, *grammatica celtica*, p. 186)

Au surplus, partout où se sont fixés les peuples de race celtique, on voit l'élément NEMET dans des noms de lieux, tels que : AUGUSTONEMETUM (auj. *Clermont*, dép. du *Puy de Dôme*), NEMETACUM (auj. *Arras*) et *civitas NEMETUM* (auj. *Spire*), dans les limites de l'ancienne Gaule; VERNEMETUM, en Angleterre; TASINEMETUM, en Bavière et *Δρυιμέτος*, en Turquie d'Asie.

Enfin la conséquence de tout ce qui précède, serait que le lieu dit : NAIMETTE, aurait été un sanctuaire de la religion Gauloise.

II. Le lieu dit : *Les TAWES*, sis dans le quartier du Nord, s'explique en Celtique Armoricaïn par TAO ou TAV et en Celtique de Galles, TAW, *silence, taciturnité*.

En outre, il existait chez les Galates de l'Asie mineure, une ville que Strabon nomme *Ταουίον* ou *Ταουία* et Plinius, TAVIUM; elle est mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin *iter à TAVIA* et dans la table de Peutinger, TAVIO, ablatif de TAVIUM. L'ethnique *Ταουιαίων* se lit sur les médailles de cette ville. On en possède une série qui commence à Marc Aurèle (l'an 161 de J.-C.).

Enfin, il est à observer spécialement, que du temps de Saint Jérôme, les Gaulois de l'Asie mineure, outre la langue Grecque qui leur était familière, parlaient encore un dialecte Celtique semblable à celui qui était usité dans les campagnes du pays de Trèves.

*Les TAWES*, dans les temps anciens, étaient probablement, un désert impénétrable et sacré, où nulle voix humaine ne devait se faire entendre.

III. L'ancien village d'AVROY, en latin AVROTUM, (*Ægidius d'Orval* et *Cornelius Zantfliet*); AVEROIT, (ch. de 1489, apud *De Ram*), MONETA AVROTENSIS et AVEROTENSIS, (revue de numismatique Belge). Il est à remarquer que, près de Paris, il existe un village nommé VILLE D'AVRAY. N'envisageant dans

AVROTUM, selon la loi étymologique, que la racine AVROT, il semblerait assez probable qu'elle vint du Celtique Armoricaïn HAVRÉIET, participe passé du verbe HAVRÉIA, *ouvrir des guérets*. Primitivement, on a dû dire DOUAR HAVRÉIET, *terre cultivée*, puis on aura fini par supprimer DOUAR, *terre*, pour ne laisser subsister que HAVRÉIET, ayant le sens de *guéret*. (1)

IV. COINTE, hameau sur la montagne, près de Saint Maur. En Celtique Armoricaïn, KOANT, *joli, gentil, agréable*.

V. KINKEMPOIS, hameau de la commune d'ANGLEUR ; KIKENPOIS, (Joannes de Los.)—La rue QUINCAMPOIS à Paris, est célèbre dans l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle.—En Celtique Armoricaïn, KEN KAMPOEZ, mot à mot *commune ou banale plaine*.

LEONIUM, forme d'origine Teutonique, qui remonte au moins à la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, comme on l'a vu plus haut, trouve sa racine LEOD reproduite fidèlement, lettre pour lettre dans la langue Anglo-saxonique et c'est un mot qui est interprété par *populus, natio*, (Voyez Ettmüller, lexicon Anglo-saxonicum, page 172). De plus, on sait que la ville haute, s'appelait en latin PUBLICUS MONS (en roman de Liège, PUBLÉMONT); c'était la résidence des conquérants Teutoniques qui avaient senti de bonne heure, qu'environnés de toute part de populations Gallo-romaines, impatientes du joug étranger, ils avaient besoin de se concentrer dans une forte position afin de pouvoir contenir le pays. PUBLICUS MONS doit signifier MONT DU PEUPLE, c'est l'exacte traduction de l'Anglo-saxonique LEODBEORH; mais ce mot composé n'ayant pas reçu de terminaison latine, on doit inférer que LEOD en est l'abréviation.

Pendant que le hautain LEOD, hérissé de fortes maisons de pierres, se flanquant l'une l'autre, comme un assemblage de redoutes, dominait toute la plaine, l'humble LEGIA, couverte de

(1) Dans les environs de Mons il existe un village du nom de Havré.



chaumières éparses, semblait condamnée à la servitude et à l'oubli, le sang de Saint Lambert, versé par des hommes de la race conquérante, l'affranchit et lui donne un lustre inespéré. LEGIA est sanctifiée, LEOD est maudit. Les Gaulois augmentent, les Teutons diminuent. La langue des vainqueurs, la langue teutonique s'évanouit ; LEOD devenu LEODIUM, hommage indirect rendu à la race vaincue, n'existe plus que dans le style diplomatique ; tandis que la langue des vaincus, la langue des Gallo-romains reconquiert le terrain perdu et, quoique se modifiant à travers les siècles, elle fait parvenir jusqu'à nous le nom de la ville sainte, car LEGIA, c'est LIÈGE !

### Alleur.

*Syn.* ALLEUR (Charte MS. du cartulaire d'Alne, de l'année 1367.)

*Etym.* AL, en Celtique de Galles, *grand* et LEUR en Celtique Armoricaïn de Léon, (LER, Celtique Armoricaïn de Vannes, LAOUR, en Celtique de Galles;) *toute surface plane sur laquelle on marche, sol.* LOR en Celtique de Cornouailles, du XII<sup>e</sup> siècle au moins; LAR, Celtique d'Irlande, *pavimentum, fundus, solum*, selon Zeuss. ALLEUR doit donc être interprété : GRANDE PLAINE.

### Angleur.

*Syn.* ANGEDURA, (Charte de 1145, apud De Ram, Bulletin de l'Académie de Bruxelles, T. XIX.)

*Etym.* ANK, en Celtique Armoricaïn, *angle*; ONGYL, que l'on prononce ONGEL, mot du Celtique de Galles qui a le même sens. ANGEL, ONGOL, ONGEL, en latin, *angulus*, appartiennent-ils à la langue Anglo-saxonique? ne sont-ce pas plutôt des formes différentes d'un même mot Celtique? puisque le vocable Anglo-saxonique VINCEL, *angulus*, a de nombreux congénères dans les

langues Teutoniques. ( V. Etmüller, lexicon Anglosaxonicum- p. 13 et pag. 132). DUR, en Celtique d'Irlande, *securitas, fortificatio* ; (Zeuss, grammatica Celtica, p. 30.)

Si on suit ces données étymologiques, on aura pour résultat :  
**FORT DE L'ANGLE.**

L'Ourte, dans les temps anciens, aurait-elle eu une sinuosité assez brusque, pour offrir un emplacement favorable à l'établissement d'un lieu de refuge, fortifié par la nature et par l'art et où il n'était besoin que de couper un isthme étroit, seul chemin accessible à l'ennemi ?

### **Ans et Glain.**

*Syn.* ANS, (Jean de Los). GLANUM, (Ib'id.) GLEN, (ch. de 1470, apud De Ram.

*Étym.* Pour Ans, inconnue ; pour GLANUM ; GLAN, dans les dialectes Celtiques de l'Armorique, du pays de Galles et de l'Écosse, signifie : *pur, saint*. SAINT-RÉMI, petite ville du département des Bouches-du-Rhône, en France, portait dans l'antiquité le nom de GLANUM. D'après ce qui précède, LIEU SAINT serait une interprétation admissible.

Si on adopte la variante GLEN, on trouve que ce mot signifie en Celtique d'Armorique et de Galles *pays, patrie, monde*. (Toute-fois dans le Celtique d'Irlande et d'Écosse, on dit GLÉAN dans le même sens.) et en admettant l'antonimase pour ces acceptions, on se rapprocherait moralement de la première interprétation, car un *lieu saint* est un *lieu* par excellence.

### **Anthisnes.**

*Syn.* ANTINA, (ch. de 946, apud Miræus, opera diplomatica.) ANTHINE, (ch. de 1292, apud Ernst, hist. du Limbourg).

*Étym.* Inconnue. Au lieu d'ANTHISNES, on devrait écrire ANTINE.

### **Argenteau.**

*Syn.* Le nom du château d'ARGENTEAU se rencontre pour la première fois dans un diplôme par lequel le roi des Romains, Henri IV, confirme à l'Église de Liège, la possession de ses biens, dont il fait l'énumération, en ajoutant qu'il lui accorde également le prédit château. Voici les termes mêmes de cet acte :... Sed et castrum quod dicitur ARGENTEL, sicut genitor noster eidem ecclesiæ concessit, et nos concedimus cum omni intrandi et exeundi libertate, (ch. de 1070 ou 1071, apud Ernst, notice sur les Seigneurs d'Argenteau). ARGENTEAL, (ch. de 1140, apud Martène et Durand). HENRICUS Dei gratia dominus de KESNIK et de ARGENTEL, (ch. du 2 mars 1223, apud Wolters, notice sur l'ancien comté de Hornes). ARKENTEL, (charte en langue Romane de l'an 1410, apud Ernst, notice historique sur les Seigneurs d'Argenteau). ARGENTOLIUM, sur une pierre tombale de l'an 1530 qui est dans l'église d'Hermalle sous Argenteau. Idem, ibidem.

*Étym.* ARGENTEL a une physionomie Celtique irrécusable, car ARGANT, Celtique Armoricaïn du XIV<sup>e</sup> siècle, ARGANS, Celtique de Cornouailles, et ARGENT, probablement aussi Celtique, toutes formes ayant le sens d'*argent*, entrent dans la composition de nos noms de villes de la Gaule à l'époque Romane ; telles que : ARGANTOMAGUS (*Argenton*, département de l'Indre); ARGENTIA, *æ*, Italiae Superioris oppidum in GALLIA CISALPINA, Mediolanum inter et Bergamum, (Itin. Hierosol. apud Forcellini lexicon). ARGENTORATUM, (Itin. Auton.) *Strasbourg*. ARGENTOVARIA, (Ibidem). Ammianus Marcellinus l'appelle ARGENTARIA, c'est une synonymie remarquable en ce qu'elle est la traduction latine de la première forme. Enfin, puis-

qu'on trouve dans ARGENTEL, la racine Celtique ARGANT ou ARGENT et EL dont le sens est inconnu, mais qui peut-être n'est qu'un simple prolongement, ne pourrait-on pas conclure, qu'ARGENTEAU aurait dû son nom soit à une mine d'argent, soit à quelqu'ancienne colonie Gauloise, originaire d'un lieu où ARGENT était l'élément principal d'appellation ?

### Awans.

*Syn.* Ex villà quæ HAUVANNIS vocatur, et est sita in pago HASBANNIO.... in prædicto pago HASBANIO, memoratam juris nostri villam HAVANS vocabulo.... (ch. de l'an 884, apud Martène et Durand, Amplissima collectio, T. I).

*Étym.* On ne peut guère attribuer au nom HAUVANNIS ou HAWANNIS, une origine Teutonique, car si la première syllabe HAU ou HAW figure comme racine dans le vieux saxon HAUWAN, HAWAN, en Allemand moderne HAUEN, couper, tailler, (voyez, Graff, Althochdeutscher sprachschatz et Schmeller, glossarium Saxonicum), ces formes, sont des infinitifs et si dans les langues, les infinitifs sont quelquefois pris substantivement, il n'en est pas de même dans les noms de lieux où les racines des verbes entrent seulement en composition, soit avec une désinence spéciale, soit avec un autre mot. D'un autre côté, c'est en vain que l'on chercherait dans Graff, des mots tels que WAN, VAN ou AN ; on est donc à peu près certain qu'une étymologie Germanique est inadmissible. Quant à la langue latine, il est évident qu'elle n'a rien à faire ici, si ce n'est pour la terminaison. Il reste la langue Celtique, qui seule peut donner un résultat sinon certain, du moins assez probable.

Il est admis que les noms propres d'homme, ont généralement une signification quelconque. Or on trouve dans le dictionnaire Breton-Français de Legonidec, (édition de Th. Hersart de la Ville-

marqué.) ce qui suit : HAO ou HAV, adj. *mûr*, qui est en *maturité*, en parlant des fruits. On voudra bien accorder que ce mot pris métaphoriquement, ait pu devenir un nom propre d'homme; puis vient le dérivé ANNIS, dont on doit retrancher la désinence IS qui indique un cas oblique du pluriel, et on a ANN, qui se rencontre dans un grand nombre de noms de lieux de la Gaule, tels que : LAUSANNA, (Itin). AROANNA = ARVANNA? (Fredegarius). CARVANNA, (Mabillon). TERUANNA, oppid. Belg. (Tab. Peut. Voyez Zeuss, p. 736). On peut ajouter aussi la dérivation AN, car le doublement de N ne paraît pas avoir de l'importance. RAURANUM, (Itin. Auton. Voyez Zeuss, p. 734). ANDANA, *Andenne* sur Meuse, (Hincmarus, apud Pertz. T. I). *In loco qui dicitur MARSANA iuxta Mosam*, auj. *Meersen*, (Régino apud Pertz, T. I. Régino commença à écrire vers l'an 901). Sous le rapport de l'homonymie, il existe en France, département de la Drôme, une petite ville qui a nom MARSANNE. Maintenant, vouloir donner une explication précise de ANN ou AN, c'est impossible; cependant on peut supposer que c'est un prolongement de nom propre emportant l'idée de *lieu*, comme IA dans FREDERICIA. Il s'ensuit qu'AWANS doit peut-être son nom à un certain HAO et a pu s'appeler autrefois HAOANNA; puis la similitude de son ayant amené un changement d'orthographe, est venue la forme HAWANNA.

### Awirs.

*Syn.* AQUIRIA, (charte de 1235, opud Miræus, opera diplomatica), AWIRIA, (ch. de 1244 ibidem.) G. AUGURIA, (ch. MS. de 1086. attribution probable).

*Étym.* AQUIRIA et AQUALIA, en roman Liégeois, AWIR et AYWAILLE, ont une racine commune qui est : AQU-A, pour les noms latins et AW-A ou AYW-E, pour les noms romans, qui si-

gnifient *eau*. Quant à la terminaison IRIA, il ne m'est pas possible de l'expliquer.

L'ancienne forme AUGURIA fait penser à une origine Romaine ; elle signifierait *lieu où les augures faisaient leurs observations*. Le château d'AIGREMONT, en latin ACRIMONS, dont la date de fondation est inconnue, n'aurait-il pas succédé à quelque établissement religieux des païens ?

### **Ayeneux.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Si AYENEUX reproduisait l'ancienne orthographe, il pourrait s'expliquer par le Celtique Armoricaïn AIENEK ou AGE-NEK, *lieu plein de fontaines*. Delvaux dit qu'il y a quelques ruisseaux dans cette commune. Voyez le dictionnaire Breton-Français de Legonidec, au mot AIÉNEN.

### **Aywaille.**

*Syn.*.... In silvâ Arduennâ.... AQUALIA, (ch. de 1088, apud Miræus, opera diplomatica).

*Étym.* Peut-être le nom AQUALIA est-il dû à la fontaine d'eau minérale réputée efficace pour la guérison de diverses maladies, qui existe dans cette commune ? Dans ce cas ce serait un synonyme ou un dérivé d'AQUÆ.

### **Beaufays.**

*Syn.* Silvam meam quæ dicitur BELLUM-FAGETUM, (ch. de 1215, apud Miræus, opera diplomatica)... domum de BELLO FAGETO, (ch. de 1224, apud Ernst, Histoire du Limbourg).

*Étym.* Rien de plus facile que d'interpréter le nom de BEAU-

FAYS, le latin **BELLUM FAGETUM** signifiant en français *belle foutelaie*, beau bois de hêtres.

### **Bellaire.**

*Syn.* BELLAIRE, (ch. de 1266, apud Miræus, opera diplomatica).

*Étym.* BELLAIRE a une physionomie tout à fait Celtique. On y trouve BEL, dieu des anciens Bretons, et LAIR qui en Celtique d'Irlande, indique : *toute surface plane sur laquelle on marche, terrain* en général. BELLAIRE aurait donc le sens de *plaine de BEL*. Cependant BEL ayant aussi l'acception de *combat, bataille*, on pourrait interpréter BELLAIRE par *champ de bataille*. Au fond cette seconde interprétation ne diffère pas de la première, car s'il est admis que BEL a été adoré comme dieu de la guerre, ce serait une métonymie semblable à CHAMP DE MARS.

### **Berneau.**

*Syn.* BÉRNE, (Van Heclu). BIERNAW, (Delvaux).

*Étym.* BERNNO ou BIERNNO, noms propres d'homme, et le thiois AUWE, *ager, pratum, locus pascuus*, (Kilian). AUWE, AUE, *pré*, (Willems).

### **Beyne-Heusay.**

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Bierset.**

*Syn.* BIERSET (Cornelius Zantflict). BIERSES (Joannes de Los).

*Étym.* BIERO, nom propre d'homme, (ch. de la fin du X<sup>e</sup> siècle; apud Ritz, Urkunden Zur Geschichte des Niderrheins), ou BIER,

nom propre d'homme, (apud Pertz, T. V. p. 747). Il dit que c'est un nom Normannique, et l'Anglo saxonique SËT, *sedes*, GESËT, *sedes*, *locus ubi ædificatum est*, (apud Ettmüller), le Vétéralti-teutonique, SIEZA, *prædium*, GASEZ, *possessio*, SEZ, *sedes*, *possessio*, (apud Graff. et Massmann) le] thiois SETE, *statio*, (apud Kilian). Il résulte de ce qui précède que BIERSET peut être interprété par : *demeure* de BIËRO ou BIER.

### **Bombaye.**

*Syn.* BUBAIL, (ch. de 1108, apud Ernst, histoire du Limbourg).

*Etym.* BU en Celtique Armoricaïn de Léon et presqu'inusité, signifie : *vache*, *bête à cornes* et BAIL en Celtique Irlandais, *place*, *résidence*, (apud Edwards, recherches sur les langues celtiques). BUBAIL, pourrait donc être interprété : *parc aux vaches*.

### **Boncelles.**

*Syn.* Inconnue. *Etym.* Inconnue.

### **Cerexhe-Heuseux.**

*Syn.* Inconnue. *Etym.* Inconnue.

### **Chaufontaine.**

*Syn.* ... fontem, qui est in nemore, qui dicitur CHAVETEAUL FONTAINE, (charte latine donnée par Jean, évêque de Verdun, l'an 1253, dans une brochure de l'an 1633, (voyez le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, année 1853, p. 200-201).

*Etym.* Peut-être CHAVETEAUL est-il le nom de celui qui découvrit le premier la fontaine qui coulait ignorée sous un épais bocage. Sous le rapport glossologique, CHAVETEAUL, serait



adéquat au latin CALVATELLUS, *un peu chauve*. On sait qu'il existe des familles du nom de CALVET, CHAUVIN, CALVIN. Il est à croire que ce nom de CHAVETEAUL étant tombé dans l'oubli, probablement par l'extinction de la famille qui le portait, il se sera transformé dans la bouche du vulgaire en CHAUDE EAW qui joint à FONTAINE, aura fait CHAUD'EAWFONTAINE, puis CHAUDE FONTAINE et enfin CHAUDFONTAINE.

### Chénée.

*Syn.* KESNEIES, (Indiculus reddituum ecclesiæ Aquisgranensis (XII<sup>e</sup> siècle) apud Ernst, histoire du Limbourg) CHAYNEE, (Adrianus de Veteri Busco). CHAYNEE, (Jean d'Outremeuse, apud Polain, histoire de l'ancien pays de Liège, T. I. p. 351).

*Etym.* Il est indubitable que c'est un *bois de chênes* peu à peu extirpé qui a donné son nom à cette commune.

### Cheratte.

*Syn.* Inconnue. *Etym.* Inconnue.

### Chokier.

*Syn.* CHOKIR, (Joannes de Los). CHOKIER, (ch. de 1458, apud de De Ram, Monuments de l'histoire de Liège).

*Etym.* Il me semble, que l'on doit chercher dans la langue Celtique le sens du nom de cette commune; en effet SAO en Celtique Armoricaïn, signifie : *hauteur*, c'est-à-dire, *état d'un lieu élevé*, par exemple : WAR AR SAO ÉMA ANN TI, la maison est sur la *hauteur*; et KER ou KÉAR, *logis*, *maison*, *bourg* et même *ville*. Ces deux mots en composition ou en juxtaposition, peuvent indiquer : *maison sur le mont*; ce qui s'accorde très-bien avec la situation du château de CHOKIER. Cependant KER, ou KEAR qui se dit aussi KIR dans le dialecte de Vannes, a encore l'acception

de : *chéri, précieux*; dans ce cas, SAOKÉAR ou mieux SAOKIR, signifierait : *hauteur chérie, hauteur précieuse*. Cette interprétation doit être envisagée au point de vue militaire, le château de CHO-KIER ayant toujours été formidable par sa forte assiette.

### Comblain-au-Pont.

*Syn.* COMBLEN, (Lambertus Parvus). COMBLENS, (ch. de 1227, apud Bertholet). G. COMBLEN, (liste de Wibald, transcrite par M. Gachard).

*Etym.* KOMB, en Celtique armoricain, *vallon, vallée, combe* (vieux français) et LEIN, en Celtique Armoricain, *sommet, faite, ctme*. Ces deux racines combinées doivent indiquer : *l'extrémité supérieure de la vallée, le haut de la vallée*. On peut même combiner la racine KOMB avec BLIN, Celtique Armoricain de Léon, BLÉN, Celtique Armoricain de Tréguier ou BLAEN, Celtique de Galles, lesquelles formes d'un même mot signifient aussi : *bout, extrémité, sommet* et on aura KOMBBLEN. La prononciation a pu faire disparaître le second B dans l'orthographe.

### Dalhem.

*Syn.* DALEHEM, (charte de 1128, apud Miræus, opera diplomatica).

*Etym.* Il est évident, en s'appuyant sur cette orthographe qui est des plus anciennes, que DALEHEM est composé de deux mots du dialecte vieux saxonique, DAL, et HÊM *maison*; et comme DALE est au datif employé pour l'ablatif, il résulte que l'on doit interpréter : *maison dans le val*. Les mêmes causes produisant les mêmes effets on trouvera l'analogue en France, dans VAUVILLERS.

### Embourg.

*Syn.* Inconnue.

*Etym.* Je pense que l'on doit se ranger un peu à l'opinion de Delecourt, dans sa lettre savante au savant Bormans. EMBOUR, selon lui n'a rien de commun avec les Éburons; c'est tout simplement le *château d'EMMA*, *Emmenborg* [*borg of Kasteel van Emma*]. (Voyez Chaudfontaine, par J. Grandgagnage, Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois. T. I. p. 195-196).

Étant fort incrédule quant à l'existence d'une EMMA fondatrice d'EMBOURG, j'espère qu'on admettra plus facilement que c'est un guerrier du nom d'ÉMO qui l'aura fondé. Sous le rapport glosologique EMO, abstraction faite de la désinence O, combiné avec le vieux saxonique BURG, fait EMBURG que l'on prononçait alors comme à présent: EMBOURG. Analogue: EMSTEYN, ci-devant prieuré de l'ordre de Saint Augustin, en Hollande, mentionné par Miræus.

### Engis.

*Syn.* ENGEIH (ch. de 1232, apud Miræus, opera diplomatica). ENGI, dans Jacques de Hemricourt.

*Etym.* Il est fort difficile d'expliquer ce nom; cependant on pourrait admettre faute de mieux, le mot l'ancien haut teutonique ENGI, *angustia locorum*, (Voyez Graff, T. I. p. 340-341). Cette définition équivaldrait à *chemin étroit*; or cette commune étant très-montueuse a dû être remarquable jadis par ses chemins creux; c'est ce qui aura déterminé quelque chef de tribu Franque à y fixer sa demeure, qui devait devenir d'autant plus facile à défendre que les voies qui y menaient étaient difficilement accessibles.

### Esneux.

*Syn.* — ASSENEUT, (pierre tombale de 1511 qui existait autrefois dans l'église d'Esneux; Ernst, histoire des suffragans).

G. ASTANIDO (ch. de 814, Cartulaire de Stavelot, apud Martène et Durand); en Roman de Liège ASTENEUR et ASTENEUZ (Jacques de Hemricourt); ASTENOIR et ASTENOIT, en roman du XIII<sup>e</sup> siècle (Registre MS. de Saint Lambert).

*Etym.* ASTENIDO ne diffère pas d'ASTENETUM (*staneux*, hameau de la commune de Theux), seulement cette dernière forme étant plus correcte, c'est sur elle que je m'appuierai pour proposer une étymologie convenable.

C'est une chose remarquable que les éléments principaux de ce nom, les consonnes et même presque toutes les voyelles se rencontrent dans divers lieux plus ou moins rapprochés, qui tous sont situés dans un pays qui a été ou est encore boisé. ... De quâdam scilicet *silvâ* in loco nuncupante ASTANETUM, (ch. de 827, apud Martène et Durand). ASTINETUM (*Assenois* proche *Paliseul*, à l'Est (Cantatorium Sancti Huberti, commencement du XII<sup>e</sup> siècle). ASTANID, ASTANEIT, *Astenet*, près de *Walhorn*, (ch. de 966 apud Lacomblet). ASTNIDE *Essen* au Nord de *Dusseldorf* (ch. de 874, ibidem). En adoptant la racine ASTANET, l'explication devient très-facile, car ASTANET en Celtique Armoricaïn, signifie: *rebrûlé*, composé de AS particule réduplicative et de TANET, *brûlé*, participe passé de TANA verbe actif et neutre, signifiant: *brûler par le feu*. (Voyez le dictionnaire Breton-Français de Legonidec, édition de Th. Hersart de la Villemarqué). Mais dira-t-on, pourquoi cette interprétation singulière de *rebrûlé*; c'est que les Gaulois, nos ancêtres, voulant livrer à la culture certaines parties de forêt, avaient trouvé plus simple d'y mettre le feu que d'arracher chaque arbre; mais cette méthode vicieuse quoiqu'expéditive laissait subsister les racines qui, pour peu qu'il y eût de négligence, ne tardaient pas à pousser des broussailles qu'il fallait *encore brûler*. Il existe en Belgique, un hameau nommé BRULÉ, hameau de la commune Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.

### **Évegnée.**

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Feneur.**

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Fexhe-les-Slins.**

*Syn.* FEHE, (Rodulfus, annaliste de Saint-Trond). FEXHE, dans les documents Romans. Au lieu de SLINS, Cornélius Zantfiét écrit SELINS.

*Étym.* FISCUS, selon l'ingénieuse conjecture de M. Grandgagnage. Quelquefois le *fief* est appelé *fiscus*. (Voyez Guérard, Cartulaire de Saint-Père de Chartes. Paris, 1840, in-4°). SELINS trouverait son application dans l'Anglo-saxonique, SELEN, *donum, munus, gratia* (Voyez Etmüller, p. 629), *donum* pouvant être synonyme de *beneficium*, sous le rapport lexicologique comme sous le rapport féodal; exemples : DONUM CIRIGI (*Donceel*), DONUM MARTINI (*Dommartin*), etc., (apud Lambertus Parvus, chroniqueur du XII<sup>e</sup> siècle). Or *beneficium*, *fiscus* et *feudum*, sont des équivalents; il résulterait donc : 1<sup>o</sup> que FEXHE et SLINS ont le même sens; 2<sup>o</sup> qu'étant situés l'un près de l'autre (FEXHE-LEZ-SLINS), le premier serait d'origine Romane (*fiscus*), le second, d'origine Teutonique (*selen*).

### **Flémalle-Grande et Haute.**

*Syn.* FLEIMALA (Sigebertus de Gembloux).

*Étym.* Inconnues.

### **Fléron.**

*Syn.* FLEATHERUM, (Indiculus reddituum ecclesiæ Aquisgranensis, du XII<sup>e</sup> siècle, apud Ernst, hist. du Limbourg).

*Étym.* FLEATHER, nom propre d'homme et le vieux thiois HOM, *domus* (Kilian), ce qui revient à *maison de FLÉTHER*. Je dois avouer que je n'ai pas vu de nom propre d'homme FLEATHER ni FLEATHERUS, mais sachant que les anciens noms propres sont significatifs, j'ai pensé qu'un substantif ou un adjectif exprimant une idée applicable à l'homme avaient pu être employés comme nom propre. C'est ainsi que l'Anglo-saxonique FLITERE est rendu par : *pugnator*, *rabula* ; FLITA, par *studiosus*, *rixosus*, *hostis*. (On trouve ce nom, dans FLETINGIS ou FLEYTINGIS, aujourd'hui *Vlytingen*, province de Limbourg. Le comte de Nény, dans ses mémoires sur les Pays-Bas écrivait : VLEITTINGHEN. Voyez Etmüller, p. 363). Kilian, au mot VLIJT, *diligentia*, *opera*, *studium*, cite une forme du dialecte Saxonique plus rapprochée, c'est FLIJDT.

### Fooz.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* La ville de FOIX', sise au pied des Pyrénées, se nomme en latin FUXUS ou FUXUM, inféré de la phrase IOHANNES de FUXO écrite dans un monument de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. FOOZ serait-il d'origine Aquitanique?

### Forêt.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Ce lieu tire son nom d'une forêt défrichée.

### Fouron-le-Comte.

*Syn.* FURONIS, en 878, (l'auteur des Annales de Saint-Bertin). FORON, (ch. de 1078, apud Miræus). FORON COMITIS, (ch. de 1262, apud Ernst, Hist. du Limbourg). FURA, (ch. de 1333, ibid).

*Étym.* Je pense que ce soit la VOUR, ruisseau qui prend sa source

à FOURON-SAINT-PIERRE, arrose FOURON-SAINT-MARTIN et FOURON-LE-COMTE qui a donné son nom à tous ces lieux. Il est fort probable, qu'au temps des Romains on avait élevé des petits temples à la nymphe protectrice de ce ruisseau, lesquels seraient devenus plus tard des centres de population. On sait que c'est au zèle intelligent de M. Henri Delvaux, de Fouron-le-Comte, que l'on doit la découverte de la villa Romaine située dans cette commune; il en a publié récemment une curieuse monographie. Il serait à désirer qu'on fit des fouilles dans la commune de FOURON-SAINT-MARTIN et surtout dans celle de FOURON-SAINT-PIERRE.

### Fraipont.

*Syn...* In loco qui dicitur AD FRACTAM (*sic*) PONTEM, (ch. de 1095, apud Wilhelm Ritz, cartulaire de Stavelot).

*Étym.* Il est probable, que longtemps avant le onzième siècle, un *pont rompu* a donné son nom à un village et même au château qui le domine. Le châtelain de ce lieu était intéressé au non-rétablissement du pont; il rendait par là son manoir moins accessible. Quant au solécisme FRACTAM PONTEM au lieu de FRACTUM PONTEM, il paraît qu'il était fort ancien dans le pays, puisque la commune a encore deux divisions nommées : BASSE-FRAIPONT et HAUTE-FRAIPONT, ce qui montre que PONS y était employé au genre féminin.

### Gleixhe.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* On trouve dans Graff : GLEISA, Otsnamen, nom de lieu, sans autre désignation, ce qui laisse dans l'incertitude quant à l'attribution. GLEISA fût-il même l'ancien nom de la commune, qu'il

ne serait pas plus facile à interpréter; car il ne se rattache à aucun mot applicable.

### **Glons.**

*Syn.* GLAUNS, (ch. de 1146, Compte-rendu de la Commission d'Histoire). GLAONS, (Rodulfus). En Flamand, GLAEN.

*Étym.* Inconnue.

### **Gomzé-Andoumont.**

*Syn.* GOMESEEZ, (Jacques de Hemricourt).

*Étym.* GOMEZÉE est composé de GOMO, nom propre d'homme (apud Graff) et ZÉE, demeure. Voyez BIERSET.

ANDOUMONT vient d'ANDOU forme Romane pour ANDOLF, nom propre d'homme (apud Graff) et de MONT pris dans le sens de *château*.

### **Grâce-Berleur.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Pour GRACE, on pourrait recourir au latin GRATIA, qui à la suite des temps, serait devenu synonyme de *Beneficium* pris dans l'acception de *fief*.

On ne saurait dire si BERLEUR est d'origine purement Celtique ou bien Celto-Teutonique. Dans le premier cas, BER-LEUR signifierait : *plaine arrosée*; dans le second cas, ce serait un mot hybride formé du nom propre d'homme Teutonique BERO et de LEUR, mot Celtique ci-dessus mentionné, le tout ayant le sens de *plaine de BÉRO*.

### **Grivegnée.**

*Syn.* Inconnue.



*Etym.* GRIVINUS, nom propre d'homme, inféré comme diminutif de GRIVO, (ch. de 955, apud Ritz, cartulaire de Stavelot), doit entrer dans le nom GRIVINEIA ou GRIVINEA qui n'a pas d'autorité, mais qui serait formé par analogie, comme BALDINEÆ *Bodegnée* ; on trouve un GIVARDUS de BALDINEIS ou BALDENEIS, dans une charte de 1146, (apud Miræus *opera diplomatica*), et LOVINEIAS), *Louveigneur*, (ch. de 1093, apud Wilhelm Ritz, Cartulaire de Stavelot).

### **Haccourt.**

*Syn.* HACCURT (l'historien anonyme de l'abbaye de Saint-Laurent).

*Étym.* Cette commune doit son nom à un certain HACCO, chef de brigands qui assassina saint ÉVERMARUS et ses compagnons vers l'an 700 (Voyez la biographie de saint ÉVERMARUS, écrite à la fin du X<sup>e</sup> siècle, dans les actes SS. Belgii). On a dû dire autrefois HACCURTIS par syncope au lieu de HACCOCURTIS. Quoique la culture de la terre paraisse incompatible avec la vie de ce bandit, cependant il faut faire attention que la longue impunité dont il jouissait dans ces temps d'anarchie, lui donnait assez de sécurité pour faire labourer par ses esclaves, les terres sur lesquelles il régnait en maître absolu. HACCOURT signifie *ferme de HACCO*.

### **Hermalle-sous-Argenteau.**

*Syn.* HARIMALA, (ch. de 779, apud Lacomblet). HARMALIA (Godeschalvus, le plus ancien biographe de Saint-Lambert; il florissait vers 770). HARIMALA, (ch. de 947, apud Miræus, *opera diplomatica*). HARMALA, (Rénérus, biographe de Saint-Lambert ; il florissait vers 1130).

*Etym.* Le vieux haut teutonique HARI, *armée*, et le vieux Thiois

MAEL qui a dû signifier : *moulin*. Cf. Kilian, voc. MAEL-TAND, *dens molaris*; que l'on compare surtout : LINSMAEL, vernaculé LINCHEMAEL et LISMAEL, latiné MOLA S. LEONARDI et LISMELLA, (Van Ghestel, *descriptio archiepiscopatus Mechliensis*. p. 268.) En admettant ces données, on aurait pour étymologie : *moulin de l'armée*.

### Hermée.

*Syn.* ... in pago HASBAIN apud villam HERMEZ, (ch. de 948, apud Miræus, *opera diplomatica*). HERMEZ, (ch. de 946, apud Gallia Christiana). HERMEES, (ch. de 1492, apud De Ram).

*Etym.* Si Hermez ne peut être interprété au moyen du Teuto-nique, ni du Latin; en revanche, il se retrouve lettre pour lettre dans le Celtique Armoricaïn, où HER signifie : *héritier* et MEZ, *champ*. La composition donne HERMEZ, c'est-à-dire : *champ de l'héritier*, ce qui offre un sens plausible.

### Herstal.

*Syn.* ... actum HARISTALLIO palatio, (charte de l'empereur Charlemagne de l'an 776, apud Lacomblet). HERISTALLIUM palatium, (le biographe anonyme de Louis le débonnaire; il était contemporain de cet empereur et écrivit après sa mort qui arriva en 840). HARISTALLIO, (ch. de Charles le gros de 888, apud Ernst, *histoire du Limbourg*)... actum HERISTALLO palatio, (ch. de 919, apud Martene et Durand, *amplissima collectio*)... actum HERISTAL palatio, (ch. de 919, apud Miræus, *opera diplomatica*). HARISTALIUM, (Richérus, *historien de la fin du X<sup>e</sup> siècle*). HERISTALLIUM, (ch. de 111, apud Gallia christiana).

*Etym.* (G et L. F. R). Le mot HERISTAL qui existe comme appellatif en vieux haut teutonique (HERISTAL, n. *castra*, à ch. *orts name*, *camp*, aussi *nom de lieu*, d'après un MS. de Paris du VIII

siècle, qui contient une collection de glosses. Cf. Graff.), est composé des mots de la même langue HARI, HERI, *armée* et STAL, *emplacement*; on peut donc le rendre par *camp*. Graff, (Althoeh deutscher Sprachschatz, T. VI, p. 675 et suivantes), cite ce passage d'un ancien chroniqueur: CAROLUS rex positis castris apud WISARAM fluviùm, *locum castrorum* HERISTELLI vocari jussit anno 797.

### Heure-le-Romain.

*Syn.* HORE, (ch. MS. de 1220). ... ecclesia de HORE, (ch. de 1220 et 1230, cartulaire MS. de Saint-Denys). ORA GAL-LICA, (ch. MS. de 1392, Ibidem.) ORA ROMANA en latin traditionnel et OIRE-LE-ROMANS en vieux Roman de Liège.

*Etym.* D'après les autorités citées plus haut, il est évident : 1° que ORA GALLICA est adéquat de ORA ROMANA; 2° que ORA ROMANA doit être traduit : *frontière* ou *marche* ROMAINE; 3° que HORE appartient aussi à la langue Celtique; on trouve dans le dictionnaire Brefon-Français de Legonidec, édition de Th. Hersart de Villemarqué: OR ou ORÉ, s. m. *le bord* ou *la lisière* d'un bois, d'une forêt. ex. ...WAR OR ou WAR ORÉ AS CH'OAD, au *bord* du bois. Cet exemple prouve que OR ou ORÉ a pu être employé dans le sens de *lisière* en général, puisqu'on a ajouté comme complément, AR CH'OAD, *du bois*. On objectera qu'il est douteux qu'il soit du pur Celtique, que c'est le latin ORA Celtisé, mais les Gaulois n'ont-ils pas pu avoir en même temps que les Romains, la même racine pour exprimer la même idée, puisque le Celtique appartient à la grande famille des langues Indo-Germaniques.

### Hognoul.

*Syn.* HOLLENGNOUL, (ch. de 1482, apud De Ram, monuments de l'histoire de Liège).

*Étym.* Tout ce qu'on peut dire, c'est que HOLLENGNOUL est un diminutif de HOLLOGNE.

### Hollogne-aux-Pierres.

*Syn.* HOLLONGIA, (ch. de 1055, apud Bertholet). HOLONGE, (ch. de 1105, apud Wilhelm Ritz; Urkunden zur geschichte des Niederrheins). HOLONIA, (ch. MS. de 1280). HOLLONGNE, (Adrianus de Veteribusco).

*Étym.* Inconnue.

### Horion-Hozémont.

*Syn.* ... in pago HASBANIO villam HURIONEM, (ch. de 862, apud Bertholet)... in pago HASBANICO, villam HURIONEM, (ch. de 874, ibidem.) HORION, (Wibald). HOSAMMONT, (ch. de 1143, apud Martène et Durand), qu'il faut peut-être lire HOSAINMONT, d'après la leçon suivante (Mon. Nam. 1. p. 308. ann. 1183). HOSAINMONT (deux fois, ibid. p. 130 seq. an. 1209). HOSENMONT, *Hozémont* en Hesbaye.

*Étym.* HURIONEM, devant être l'accusatif de HURIO ou HURION, il reste à chercher à quelle langue ce nom peut appartenir. Je vois qu'en Basque, URI signifie : *lieu, ville* et ON, *bon*, c'est-à-dire *bon lieu* ou *bonne ville*. Il n'est pas impossible, que du temps des Romains, quelques Basques se soient fixés dans ce lieu.

Quant à HOZÉMONT, doit-on l'expliquer par HOSANI ou HOSZENI MONS ? J'ai trouvé dans Graff, les noms propres d'homme : HUZO, HUSO, OZO. HOSANUS ou HOZÉNUS pourraient en être des dérivés.

### Housse.

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Houtain-Saint-Siméon.**

*Syn.* HOLTHEM, in pago Bragbantinse, (ch. de 976, apud Kluit, historia critica comitatûs Hollandiæ et Zelandiæ). Quoiqu'en apparence ce soit une fausse synonymie, cependant je crois que la forme HOLTHEM a été usitée généralement en Hesbaye et que HOUTHEM est plus récent.

*Étym.* HOUTAIN est le mot Thiois HOUTHEM défiguré à la mode Romane à une époque relativement moderne. C'était lorsque les habitants de la marche Romane, ne connaissant plus les archaïsmes de la langue Thioise, ne traduisaient pas les noms de lieux, mais se contentaient de les romaniser. Dans le Luxembourg, les choses se passaient autrement. SILVESTRIVILLA (ch. de 720, apud Martène et Durand, cartulaire de Stavelot), que le savant Ch. Grandgagnage attribue à VILLE-DU-BOIS, près de VIEL-SALM, mais avec le signe du doute (?) a dû être, à mon avis, une petite enclave Teutonique, nommée HOLZHEIM; les indigènes Gallo-Romains l'auront traduit dès sa fondation et l'auront fait parvenir jusqu'à nous sous la forme de VILLÉ-DU-BOIS, tandis que les moines plus lettrés avaient créé un mot latin savamment composé : SILVESTRIVILLA.

### **Jemeppe.**

*Syn.* ... in IAMAPIA, (ch. de 1034, apud Miræus, opera diplomatica).

*Étym.* Inconnue.

### **Jupille.**

*Syn.* IOPILA, (l'auteur des Annales Mettenses et Einhardus ad annum 759, apud Pertz). IOPILLA, (ch. de Charles le Gros de l'an 888, apud Cantatorium sancti Huberti). IUPPILA, (Riché-

rus). IOPILIA, (Nicolaüs et Rénérus, tous deux biographes de Saint-Lambert). IOPPILIA, (Marcellinus, biographe de Saint-Swithbert). IUPILIA, (ch. de 1200, apud Ernst, histoire du Limbourg).

*Étym.* Inconnue.

### Juprelle.

*Syn.* IUPELELLA, (ch. de 1186, apud Miræus). RENERUS de JUPRELLI, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* Le savant Grandgagnage dit que IUPELELLA est un diminutif de IOPILLA, ce qui est probable, mais que signifie-t-il ?

### • Lantin.

*Syn.* Un certain RENERUS de LANTHIN est mentionné dans une charte de 1141, (apud De Reiffenberg, monuments du Hainaut, Namur et Luxembourg). LANTINS, (Charte de 1200, apud Ernst, histoire du Limbourg). LANTINS, (Cornélius Zautfliet). LANTHINIS, (Joannes de Los).

*Étym.* En décomposant LANTINS ou LANTHINS, on trouve deux racines : LAN et THINS ou TINS. La première a une sœur, qui dans les langues Teutoniques a de si grands traits de ressemblance, par la forme, le son et surtout les idées qu'elle représente, que l'une a dû souvent être prise pour l'autre. La première, l'aînée, désigne une action simplement sociale ; la seconde, la cadette, la même action sociale, prise dans le sens politique ; on voit par-là qu'il existe entr'elles une étroite connexité morale. C'est ce qu'il est facile de prouver :

A. 1° Richthofen traduit le mot Vieux-frisique, LAN par l'Allemand moderne *lohn*, en français *salaires*, *récompense*. (Selon Montanus Hettéma, LAN appartient encore au Frison moderne et il le traduit par le Hollandais *loon* qui est l'adéquat de l'Allemand *lohn*).

En Anglo-saxonique, LEAN est traduit par *præmium*, (voyez Ettmüller, p. 179).

2° Le même Richthofen donne au mot Vieux-frisiaque LEN, deux acceptions, la première en Allemand moderne : *darlehn*, en Français, *prêt*, la seconde, en Allemand moderne, *lehn*, en latin *feudum*, en Français, *sef*. L'Anglo saxonique LÆN a ces deux acceptions, plus celle qui est attribuée au mot de la même langue LEAN, car on lit dans Richthofen, p. 189 : LÆN, *commodatum*, *feudum*, *præmium*. On rencontre aussi toutes ces acceptions et par conséquent cette fusion d'idées dans le Vieux-haut-teutonique LĒHAN que Graff traduit par : *fœnus*, *usura beneficium*, *prædium*. LEN se dit encore en Frison moderne, puisque Montanus Hettéma, le traduit par le Hollandais : *leen*, en Français *sef*.

B. La seconde racine est TINS, mot Vétérifrisiaque que Richthofen traduit par l'Allemand moderne *zins*, en Français, *cens*, *censive*, *tribut*, *loyer*. TINS appartient aussi au Vieux-saxonique et a le même sens. C'est l'équivalent du latin CENSUS.

LAN et LEN différant très-peu par le son, différaient encore moins par le sens général et répondaient exactement au terme latin du moyen-âge BENEFICIUM. En effet, le BÉNÉFICE, selon Guérard, est un usufruit qui met l'usufruitier dans la dépendance personnelle du propriétaire, auquel il prête serment de fidélité et dont il devient l'homme. Le propriétaire prend le nom de seigneur, et l'usufruitier, celui de vassal; mais il est bon de faire observer que le bénéfice n'avait ce titre que par rapport au possesseur, et que pour le seigneur qui le concédait, c'était un alleu.

TINS représente fidèlement, le mot latin CENSUS avec son acception du moyen-âge : *redevance*. Interrogeons encore Guérard sur cette question, il répondra : la CENSIVE est un bénéfice d'un ordre inférieur, tenu par des personnes plus ou moins engagées dans la servitude et chargé tant de *cens* ou redevances de diverses

espèces que de services connus plus tard sous le nom de *corvées*.

Voilà ce qu'était une CENSIVE, on a vu ce que c'était un BÉNÉFICE. Je crois que ces deux termes juxtaposés signifiaient une terre qui tenait le milieu entre le bénéfice et la censive en participant de l'un et de l'autre; c'est-à-dire, une terre louée à un homme de condition libre, peut-être noble, à charge de service militaire, d'une redevance en argent ou en nature. C'était probablement, un chevalier casat (*miles casatus*). On trouve dans le dictionnaire Allemand-Français de Wéber, un mot qui exprime très-bien cet état, ZINSHERR, *seigneur censier*. On peut ajouter encore que si la terre avait été louée à un homme de condition non-noble, on n'aurait pas composé le mot LANTINS, LAN ou LEN emportant nécessairement le sens de *récompense* ou de *fief*. Il reste une dernière objection à réfuter. LANTINS n'est pas formé selon le génie des langues Teutoniques, qui veut que le complément soit avant la proposition; mais il y a des exceptions à cette règle, car on trouve dans Kilian, les mots : LOOPEKORENS, *modius*; LOOPELANDS, *quadrans, jugeri, agri spatium quod modio uno conseri potest*; MORGHELANDS, *jugerum*; au lieu de KORENLOOPE, LAND-LOOPE, LANDMORGHE. On pourra donc accorder qu'on ait dit LANTINS, au lieu de TINSLAN. Enfin, il résulte de tout ce qui a été dit plus haut que LANTINS signifie en Français *fief à cens*.

### Liers.

*Syn.* Un GODEFRIDUS de LERIBUS est mentionné dans une charte de 1213 insérée dans la Gallia Christiana.

*Ety.* LERIBUS est l'ablatif pluriel de LERIS ou LERE. C'est encore un des vestiges de la langue Celtique dans notre pays, car L'ÉR, pluriel L'ÉRIEU en celtique Armoricaïn de Vannes, signifie:



*toute surface plane sur laquelle on marche, sol, fond, selon Legonidec et Zeuss. Dans l'espèce on doit admettre aussi l'acception plaine; car Delvaux, au paragraphe sol, dit terroir assis sur un plateau présentant des plaines légèrement inclinées. Liers doit donc avoir tiré son nom des plaines au milieu desquelles il fut bâti.*

### **Lixhe.**

*Syn.* Inconnue. *Etym.* Inconnue.

### **Loncin.**

*Syn.* LONCHINS, (Cornélius Zantfliet). LONCHIN, (inscription sépulcrale de 1677, à l'abbaye d'Oriente, apud Léon de Herkenrode, tombes et épitaphes de la Hesbaye).

*Etym.* Inconnue.

### **Louveznez.**

*Syn.* LOVINEIAS, (ch. de 1095, apud Wilhelm Ritz). ... de LOVINEIS, (ch. de 1126, apud Bertholet, hist. de Luxembourg). LOVIGNEIS, (ch. de 1130, ibidem).

*Étym.* Dans LOVINEIAS accusatif de LOVINEIÆ, on doit considérer la racine LOVIN qui représente très-probablement un ancien nom propre d'homme LOVINUS qui doit se retrouver aussi dans LOUVIGNIES, hameau dépendant de la commune de CHAUSÉE-NOTRE-DAME-DE-LOUVIGNIES, province de Hainaut. Quant à Lovinus, il est mis pour LOPINUS ou LUPINUS. Le P s'est changé en V ainsi qu'on le voit dans VATERCULUS, au lieu de PATERCULUS, sur une inscription Romaine trouvée à Oehringen, (apud Steiner, Codex inscriptionum Romanarum Rheni et Danubii), et DANUVIUS, au lieu de DANUBIUS, sur les médailles Romaines. Cette corruption est due peut-être au mélange des Italiens avec les Gaulois et les Germains. Reste à expliquer la

terminaison EIAE. Si on fait attention que MONTENAEKEN, commun de la province de Limbourg, est désigné en latin MONTINACUM, par Rénérus, moine de Saint-Jacques qui termina sa chronique en 1230 : inter MONTICACUM et LANDENNES. Le même lieu est nommé en langue Romane MONTEIGNI, ce qui est incontestable, car on lit dans une charte Romane de 1284, (apud Willems) : JOHANCOURT, Ki siet entre MONTEIGNI et LANDENE. On pourrait conclure de ce qui précède que le suffixe Celtique AC, s'est adouci en I, IES, EY, dans la langue Romane du pays ; cependant, il se pourrait aussi que le suffixe Latin EIA ou IA eût coexisté en même temps que le suffixe Gaulois AC, surtout dans les lieux où les Romains étaient aussi nombreux que les Gaulois ; ainsi la ville d'AUTUN, sous l'empereur Constantin, fut nommée FLAVIA : qui aurait pu être aussi FLAVIACUM. ULPIA (auj. *Birten* près de *Xanten*) au lieu d'ULPIACUM et CONSTANTIA (auj. *Coutances*) au lieu de CONSTANTIACUM.

Le suffixe AC désignait primitivement : *propriété rurale*, en Latin, *villa*, *praedium* et plus tard par extension, *village* et même *ville*. (Voyez pour plus de détails : Chaudruc de Crazannes, Mémoire de la Société des antiquaires de France, T. X, année 1834, p. 123. et Zeuss, grammatica p. 772-773). Or le suffixe EIA est l'adéquat de AC, donc EIA a le même sens que AC. Il s'ensuit que LOUVEGNEZ doit être interprété : *court* ou *ferme* de LOVIN.

### **Magnée.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* En supposant que l'ancien nom de ce lieu ait été MAGNEIA ou MAGNACUM, on aurait pour étymologie : *cour* ou *ferme* de MAGNUS.

### **Mélin.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Si MÉLIN était l'orthographe antique conservée à travers les siècles, chose possible, ce serait un mot Celtique de la plus admirable conservation, usité dans le pays de Vannes et dans celui de Galles, où il signifie: *moulin*.

### **Micheroux.**

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Milmort.**

*Syn.* MIREMORT, (ch. de 1306, apud Ernst, histoire du Limbourg). MIREMOORT, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* Peut-être MIRO, nom propre d'homme, (apud Graff, Althochdeutscher Spruchschatz) et MEORD, *præmium*, (voyez Eit-müller, lexicon Anglo-saxonicum, p. 212). On sait que PRÆMIUM, signifie: *gain, prix, récompense*; que par conséquent, il pourrait bien être synonyme de BENEFICIUM, DONUM; alors, il n'y aurait rien d'étonnant qu'un certain MIRO eût donné son nom à la terre qui lui aurait été concédée en récompense de ses services. Le mot Anglo-saxonique MEORD ne se trouve plus sous aucune forme, ni dans le Thiois, ni dans le Frison, ni le vieux-saxonique; ce qui n'implique pas qu'il n'y ait point été, car la langue Anglo-saxonique ayant été cultivée dès la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle (le poème du moine CAËDMON est de l'an 680), la nomenclature de son dictionnaire est infiniment plus riche.

### **Mons.**

*Syn.* Guilheume Champion de Méeff, historien du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, publié par M. Polain, écrit MONS, abolument comme on le fait aujourd'hui.

*Étym.* Il est clair que MONS est un mot latin qui signifie *mont*. C'est aussi le nom du chef-lieu de la province de Hainaut, lequel

est peu éloigné de JEMAPPES, comme notre MONS est aussi rapproché de JEMEPPE. L'affinité d'origine est évidente.

### Montegnée.

*Syn.* MONTEGNÉE, (Guilheume Champion de Méeff, historien du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle).

*Étym.* Considérant : 1<sup>o</sup> qu'il est indubitable que MONTEIGNI est la forme Romane de MONTENAEKEN ou MONTENAKEN ; 2<sup>o</sup> que MONTEIGNI a une assez grande ressemblance pour l'orthographe et le son avec MONTEGNÉE ; 3<sup>o</sup> que MONTENAEKEN est mentionné par Rénérus, moine de Saint-Jacques, sous le nom de MONTINACUM et cela dans deux passages; il s'ensuit par analogie que Montegnée a dû aussi être appelé MONTENACUM ou MONTINEIA. Dans l'un et l'autre cas, le nom de cette commune serait interprété : *village de* MONTINUS (MONTINUS est mentionné par Arnobius, comme étant Dieu des Montagnes); s'il n'était question que d'un simple mortel, ce serait : *ferme de* MONTINUS. Pour d'autres explications, voyez l'article LOUVEGNEZ.

### Mortier.

*Syn.* MORTARIUM, (ch. de 900, apud Ernst, hist. du Limbourg et l'Indiculus reddituum ecclesie Aquisgranensis du XII<sup>e</sup> siècle), MORTIRE, (ch. de 1108, ibidem).

*Étym.* MORTARIUM, stagnum, quodvis aquæ stagnantis receptaculum (Ducange). Dans le diocèse de Rheims, MORTERIA, palus, locus ubi aqua stat, (ibidem).

Une *mare* aurait-elle été l'origine de Mortier ?

### Mortroux.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* M. Ch. Grandgagnage dit que MORTROUX ne peut venir de MORTARIUS ou MORTARIUM, mais d'un diminutif Roman,

MORTARIOLS (qui aurait été en Latin MORTARIOLUM ou selon l'usage du Bas-empire MORTARIOLIS), parce que MORTROUX est d'une origine plus récente que MORTIER.

### Mouland.

*Syn.* MULANZ, (ch. de 1105, apud Wilhelm Ritz). MOLANT, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* Inconnue.

### Nessonvaux.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Le nom propre d'homme NIZO ou NEYTZO se rencontre dans la Chronique et le Cartulaire de l'abbaye de Zwétel en Autriche; (apud Johann von Frast, fontes rerum Austriacarum). Ce nom uni à VALLIS a dû faire en composition NIZO ou NEYZOVALLIS, en Français *val de NEYZON*.

### Othée.

*Syn.* ALTEI, deux chartes, l'une de 1217, l'autre de 1218, (apud Wolters, histoire de Herkenrode).

*Étym.* L'identité d'ALTEI et d'OTHEE ayant déjà été prouvée par Villenfagne, dans ses Essais sur l'histoire de Liège, il reste à connaître l'étymologie. Or il existe dans la Hesse-Rhénane, une ville très-ancienne, ALZEI, qui à l'époque Romaine, se nommait ALTIAIA, que Moné interprète: *grandes maisons*; en suivant le Celtique de Galles, ALTYAU pluriel dont le singulier est ALTY, qu'on prononce ALTEI, mot composé de la particule augmentative AL et de TY, *maison*. ALTEI ayant la plus grande ressemblance, quant à la structure et au son avec le Gallois ALTY, sa nature Celtique ne peut être méconnue et il signifie *grande maison* (Voyez, Emelé, Beschreibung Romischer Alterthümer, Mainz, 1833).

### Ougrée.

*Syn.* villam HULGREHES cum piscatione in mosà, (ch. de 1186, apud Miræus, opera diplomatica).

*Étym.* Inconnue.

### Oupeye.

*Syn.* UPEY, (Radulphus de Rivo). UPEES, UPEEZ et UPEY, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* Inconnue.

### Paifve.

*Syn.* PEEF ou PAÏVE, (le comte de Nény, mémoires sur les Pays-Bas, Amsterdam et Bruxelles, 1785).

*Étym.* Inconnue.

### Plainevaux.

*Syn.* PLANA VALLIS, (ch. antérieure à 1196 vers l'an 1188 selon Delvaux, apud Fisen, historia Leodiensis). ... de PLANA VALLE, (ch. de 1196, ibidem).

*Étym.* *Plana vallis*, vallée présentant une surface plane.

### Queue-du-Bois.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Quelques maisons bâties à la lisière d'un bois, ont été l'origine de ce village.

### Ramet.

*Syn.* RAMEY, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* RAMEIA, umbraculum ex frondosis arborum ramis. (Ducange), *ombrage*, *ramée*.

### Rétinne.

*Syn.* RETINES, (Auctor gestorum episcoporum Tullensium.— ce chroniqueur vivait au commencement du XII<sup>e</sup> siècle,— Waitz apud Pertz). RETINES, (indculus reddituum ecclesiæ Aquigranensis, du XII<sup>e</sup> siècle, apud Ernst, hist. du Limbourg).

*Étym.* Inconnue.

### Richelle.

*Syn.* RIKELA, (Indiculus reddituum ecclesiæ Aquisgranensis apud Ernst, hist. du Limbourg).

*Étym.* RIKELA, peut être expliqué par les mots vieux-frisiaques : RIK, *riche*, *puissant*, et HEL, racine du verbe HELA qui a la double signification de : *sauver* et de *câcher*, (voyez Richthofen, p. 803-804). En admettant que l'infinitif HELA ait été employé substantivement, RIKELA pourrait être traduit par : *puissant refuge*.

Il serait encore possible d'expliquer RIKELA, par le Celtique ancien et Hibernique RIG, ou RIGH *rez*, et HEL, Celtique de Cornouailles en Angleterre, d'après un lexique du XII<sup>e</sup> siècle, où il est traduit en latin par *aula*. (Voyez, Zeus, grammatica Celtica, p. 25, et p. 1123. On aurait pour résultat : *cour du roi* ?)

### Rocour.

*Syn.* ROCOUR, (ch. de 1483, apud De Ram). ROCOURT, (Jacques de Hemricourt).

*Étym.* ROO, nom propre d'homme du XI<sup>e</sup> siècle (apud Pertz), et CURTIS, en Roman, *court*, (ferme de la contenance de 25 1/2 hectares, selon Guérard). On aura dit en composition, d'abord, ROOCURTIS, puis ROCURTIS et aussi en Roman, ROCOURT.

### Roloux.

*Syn.* ROLEUZ, (ch. de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, environ, apud Ritz) ROLLUZ, (ch. MS, de 1104). ROLLUOS, (ch. MS. de 1107).

*Étym.* Inconnue.

### Romsée.

*Syn.* RUMESEIES, (document en langue Romane de Liège de l'an 1311, extrait du Cartulaire inédit de Cornillon et inséré dans le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois).

*Étym.* RUMO est un nom propre d'homme, qu'on trouve dans Graff. L'élément SEIES n'existe dans aucune langue teutonique. (Ce suffixe est très-commun, principalement sur la rive droite de la Meuse, exemple: FLORSÉE, RABOSÉE, GOMEZÉE, WARFUZÉE WARZÉE, etc.); il ne se rencontre pas non plus dans les langues Celtiques; toutefois, il ne faut pas perdre de vue, qu'on ne possède de ces langues qu'une nomenclature très-appauvrie. Mais les Gaulois méridionaux parlaient une langue encore vivante sur les deux versants des Pyrénées, qui a de nombreuses affinités avec les langues Celtiques, ainsi que le prouve Edwards, (Recherches sur les langues Celtiques, p. 491-538). Il s'ensuit que si le mot Basque, TEGUI, demeure, maison, est adéquat au mot celtique d'Irlande et d'Ecosse, TIGH qui signifie aussi, maison, il peut se faire qu'un autre mot Basque, ECHÉ ou ETCHE (le CH est chuintant) qui a le même sens que TEGUI, a eu aussi son adéquat quant au son et à la forme dans les langues Celtiques; ou bien que chez certaines tribus aquitaniques, ETCHE, ECHÉ, soit devenu SEI ou ZEI, ce qui est assez probable si on admet que l'E de la première syllabe dans ce mot Basque selon la règle générale, n'est qu'une particule prépositive tout à fait insignifiante (E+CHÉ=SÉ=SEI). Quant à l'introduction de mots Basques ou Aquitaniques dans les noms de lieux de notre pays, il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque dans les garnisons Romaines du Rhin et de la Meuse inférieure, figuraient de nombreuses cohortes d'Aquitains, de Vascons, d'Astures et d'autres peuples de l'Ibérie. Enfin considérant tout ce qui a été dit plus haut, on pourrait donner comme étymologie à ROMSÉE: maison de RUMO.



### **Rotheux-Rimière.**

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### **Saint-André.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Une église dédiée à S. André a été l'origine de ce village.

### **Saint-Nicolas.**

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* Analogue de celle donnée à l'article SAINT-ANDRÉ.

### **Saint-Remy.**

*Syn.* ECCLESIA SANCTI REMIGII quæ sita est in prope DALHEM, (ch. de 1243, apud Delvaux).

*Étym.* Analogue à celles qui conviennent aux communes de SAINT-ANDRÉ et de SAINT-NICOLAS.

### **Saive.**

*Syn.* SAVIA, (Auctor gestorum episcoporum Tullensium — XII<sup>e</sup> siècle, — apud Pertz).

*Étym.* En Celtique Armoricaïn, 1<sup>o</sup> SAVI, signifie : *elever, hausser, bâtir, construire, ériger.*

2<sup>o</sup> SAV, pluriel SAVIOU, *hauteur*, (WAR AR SAV ÉMA ANNTI, *la maison est sur la hauteur*).

3<sup>o</sup> SAVEN, *terrasse, levée faite de main d'homme*. On voit que SAVIA pourrait être interprété, soit, par : *colline*, soit par *bâtiment*, surtout un *haut bâtiment*. Il existe à SAIVE une ancienne tour dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

### **Seraing.**

*Syn.* SERANI, (Auctor Cantatorii sancti Huberti); de ce SERANI,

on doit inférer le nominatif SERANUM. SERANIUM, (Cornélius Zantfliet). SERAIN (ch. de 1202, apud Fisen, historia Leodiensis).

- *Étym.* On peut supposer que Seranum est dérivé du nom propre d'homme Romain SÉRANUS, mentionné par Plutarque, par analogie avec AURELIANUM, *Orléans*, qui doit son nom à l'empereur AURÉLIANUS.

### **Slins.**

*Syn.* SELINS.

*Étym.* Voyez l'article: FEXHE-LEZ-SLINS.

### **Soumagne.**

*Syn.* SOLMANIA (ch. de 1008, apud Ernst, hist. du Limbourg).

*Étym.* Le Celtique Armoricaïn, SOL et celui de Galles, SOIL, signifient : *poutre, solive* et l'Armoricaïn MANN et le Gallois MAN, *lieu, endroit, place, local*. En composition, on obtient le sens de : *dépôt de bois équarris, de merrain*. Dans les anciens temps, SOUMAGNE devait être entouré de bois ; un hameau de cette commune porte encore le nom de BOIS-L'ÉVÊQUE.

### **Sprimont.**

*Syn.* SPIRISMONTE (ch. de 888, apud Ernst, hist. du Limbourg). SPRISMONT, (ch. de 1049, apud Martine et Duraud).

*Étym.* Dans SPIRISMONTE ; que signifie le radical SPIRIS ? Graff traduit les mots vieux haut teutoniques : SPIR-BOUM, SPE-REBOUM, SPER-BOUM, par le latin *sorbus*, en français *sorbier*. Richthofen interprète les mots vieux-frisiaques : SPIRI, SPERE, SPER, par l'Allemand moderne, *speer*, en latin, *hasta*, en français, *lance*. Meidinger cite le mot Norvégien SPIRE, en Allemand, *langer schmaler baum*, ce qui en français signifie : *un arbre haut et grêle*. D'après ce qui précède, il semblerait que l'étymologie de

SPRIMONT, dût être : *mont du sorbier* ou *mont de la lance*. Cependant *mont* a dans l'espèce le sens de : *château* ; et comment un château, œuvre de l'homme, aurait-il reçu le nom d'un arbre, ou d'une arme et non celui du fondateur ? Ne doit-on pas plutôt admettre que SPIRI, pris dans son acception militaire, soit devenu par métonymie le nom propre de quelque guerrier ? on sait que dans le français du moyen-âge on dit souvent : *lance* au lieu de *chevalier*. L'orthographe du nom ferait supposer qu'il remonte aux dernières années du Bas-empire, car le mot vieux-frisique SPIRI a subi la flexion latine, ce qui ferait croire qu'un certain SPIRIS, chef de quelque bande à la solde des derniers empereurs Romains, se serait établi dans ce lieu et y aurait vécu dans une certaine indépendance ; on en a un exemple pour cette époque, dans le Franc Charietto qui s'était rendu indépendant dans le pays de Trèves. L'étymologie de SPRIMONT pourrait donc être : *mont de SPIRIS*.

### Tignée.

*Syn.* Inconnue. *Étym.* Inconnue.

### Tilff.

*Syn.* TILVES, (Jacques de Hemricourt).

*Étym.* En Celtique de Galles TILVEZ étant composé des mots : TIL, *tilleul* et GWEZ, en construction, WEZ ou VEZ, *arbre*, signifie mot à mot *tilleul arbre*, au lieu du simple TIL, comme en Allemand, on dit indifféremment dans le même sens, *Lindenbaum* ou *Linde*. (Voyez, Legonidec, édit. Th. Hersart de la Villamarqué, dict. Breton-Français, au mot KELVEZ).

La commune d'OLNE, [arrondissement de Verviers, doit son nom à un *aune*, soit que cet arbre ait été consacré, soit qu'entre une multitude d'autres de son essence, voués à la destruction, il ait

été conservé comme unique et dernier baliveau. Il en a été peut-être de même pour le *tilleul* qui peut avoir donné ainsi son nom à TILFF.

### Tilleur.

*Syn.* TEULEDUM et TIELETUM, (auctor Cantatorii Sancti Huberti).

*Étym.* J'ai peine à croire que TEULEDUM ou TIELETUM soient d'origine Romaine, car en latin TILLETUM, *lieu planté de tilleuls, tillet*, a la première syllabe brève, tandis que dans TEULEDUM (TIELETUM parait être une forme corrompue, tenant le milieu entre le Celtique et le Latin), la première est certainement longue, outre que le nom a une physionomie toute Gauloise ; car en Celtique armoricain, *tilleul* se dit TIL (qu'on remarque que l'I est surmonté d'un accent circonflexe), en Celtique d'Irlande et d'Écosse TEIL, puis en ajoutant le suffixe ID ou ED qui indique l'agglomération, on a : TILID et TEILID ou TILED et TEILED. Il est vrai que l'usage général veut le suffixe EK, mais il y a des exceptions, telles que : KISTINEK ou KISTINID, *châtaigneraie*, FAOEK ou FAOUED, *foutelaie, lieu planté de hêtres*. Dans FAOUED, le suffixe est ED au lieu de ID, comme dans TEULED-um. On peut inférer de là que la dénomination Celtique a pu d'autant plus facilement être adoptée par les Romains, qu'elle avait une grande ressemblance de son avec la leur et qu'il n'y manquait que la désinence latine.

### Trembleur.

*Syn.* Inconnue.

*Étym.* TREMBLEUR est au roman de Liège, ce que TREMBLAIE est au français académique, ces deux formes désignant également : *bois de trembles*.

### Vaux-sous-Chèvremont.

*Syn. in VALLE, in KESNEIES*, (Indiculus reddituum ecclesiæ Aquisgranensis, XII<sup>e</sup> siècle, apud Ernst, hist. du Limbourg). La proximité de VAUX et de CHÈNÉE, confirme pleinement l'identité de *in VALLE* et de VAUX.

Quant à CHEVREMONT, il est désigné sous le nom de NOVUM CASTELLUM dans une charte donnée par Charlemagne, le 3 mai 779 (apud Lacomblet). Cependant, il paraît que du temps de sainte Begge qui mourut en 694, on le nommait aussi CAPREMONS, (le biographe de Sainte Begge, apud Bollandus, acta Sanctorum Belgii). *In CAPRIMONTE* (ch. de 910, apud Miræus, opera diplomatica). Ce nom de CAPRÆMONS, s'est changé dans la bouche des Allemands en KEVERMONT, KIVERMUNT, (Lacomblet I. 98, 113, ann. 947, 972). ...obsessusque in urbe quæ dicitur KIEVERMONT, (Widukindus, historien du milieu du X<sup>e</sup> siècle, apud Pertz.) Au moyen-âge, on imagina une transformation plus ingénieuse qui fut donnée comme étant l'appellation primitive : enim verò CAPUT MUNDI nobile castrum, sic nominatum eo quod ante Carolum magnum sedes regni, quam ille AQUIS transtulit, ibi esset, dit Rupert (mort en 1135) dans sa chronique de l'abbaye de Saint-Laurent (Mon. Germaniæ, VIII, 264, 41 sq. Pertz).

*Étym.* Rien de plus clair que la signification de VAUX, c'est *val*.

Il n'est pas aussi facile qu'on le croirait au premier abord d'éclaircir le sens de CAPREMONS ; sans doute il est fort commode de le traduire par *mont de la chèvre* ; certes si la montagne qui porte ce nom fût toujours restée à l'état de nature et n'eût été fréquentée que par des chèvres, on n'aurait rien à objecter ; mais partout où l'homme de guerre établit sa demeure, jamais il ne permet qu'elle porte le vocable d'un vil animal ; il veut que dans les siècles fu-

turs on sache que son nom y reste attaché, on sache qu'il en a été le fondateur. On connaît la date du dernier jour de CHÈVRE-MONT (21 avril 972), on ignore celle de sa fondation. Je crois donc pouvoir hasarder ici une simple conjecture; ne serait-ce pas un guerrier nommé CAPRA qui aurait été le fondateur de CHÈVRE-MONT ?

### Velroux.

*Syn.* VELLERUT, (Lambertus parvus). VILROUZ, (Hocsem). VELLEROUS, (Jacques de Hemricourt).

*Étym.* M. Ch. Grandgagnage dit que VELROUX vient de VILLARIOLUS, diminutif de VILLARIUM. Je crois qu'il a deviné juste, quant au sens; seulement, prenant pour base la variante VELLERUT donnée par Lambertus parvus, moine de St-Jacques, mort en 1194 et par conséquent plus ancien que Hocsem et Jacques de Hemricourt, je donne comme étymologie à Velroux, la forme adéquat VILLARITUM que l'on trouve dans Ducange, avec le même sens, c'est-à-dire celui de *petit viller*. Le changement de l'I en U ayant été très-fréquent dans l'antiquité (*Optumus*, au lieu d'*Optimus*, *Maxumus* au lieu de *Maximus*, etc.) et étant encore usité dans le langage de nos concitoyens, *Disparution* au lieu de *Disparition*, rien d'étonnant, qu'on ait dit jadis VILLARUTUM, VILLERUTUM.

### Villers-l'Évêque.

*Syn.* L'évêque WALCAUDUS qui régnait au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, possédait en Hesbaie, à titre de propriété épiscopale, un lieu nommé VILLARIUM. ... dedit igitur memoratus WALCAUDUS episcopus, *de rebus episcopatus sui*, in pago ASBANNISE, in loco nuncupato VILLARIO, præfato NORDUINO ad proprium perpetualiter adhabendum, de terrâ arabili duas

partes de bonnario, (Ch. de Louis le débonnaire de l'an 832, apud Chapeauville). VILLARIUM EPISCOPI, (Radulfus de Rivo).

*Étym.* *Viller* est le diminutif de *ville*, c'est-à-dire *village*. VILLARE, VILLARIS, VILLARIUM, *villula*, vel *viculus* decem aut duodecim domorum, seu familiarum; in Scaligerianis, *hameau* (Ducange). C'est à tort qu'on persiste à mettre un S final à VILLERS, puisqu'on n'a jamais dit en latin VILLARIA EPISCOPI. Les paysans de la Hesbaye, qui conservent si bien leur langage roman, prononcent le nom de ce village VILLÉ LEVEQUE.

### Villers-Saint-Siméon.

*Syn.* VILEIR PRÈS JUPRELLE est le titre d'une ancienne famille noble, dit Delvaux.

*Étym.* Pour le sens de *Viller*, voyez ci-dessus VILLERS-L'ÉVÊQUE. Quoique l'église de ce village soit aujourd'hui sous l'invocation de Saint Lambert, il est à croire qu'anciennement elle était sous celle de Saint Siméon et que le *viller* qui en porte le nom était affecté à l'entretien de son église.

### Visé.

*Syn.* IN VICO VIOSATO, et VIOSATUM, (sur des monnaies de Charles le chauve et de son successeur Louis II, ann. 840-879, apud Barthélémy, Nouveau manuel complet de numismatique du moyen-âge, etc., Paris, Roret) ... *in villa* VIESATO, (ch. de 983, apud Martène et Durand, Amplissima collectio, Tom. I). *teloneum de foro* VISATI, (ch. de 1131, ibidem). VISETI *forum*, (Rupertus, historien du commencement du XII<sup>e</sup> siècle). VEO-SATUM, (partage de 870). VIOSAZ, (ch. de 1070, apud liber cartarum ecclesiæ Leodiensis, MS). *pontem* VIZATHI, (Lambertus parvus). VISEIT, (Jacques de Hemricourt). VISETUM, (Cornélius Zantfliet).

*Étym.* De toutes les anciennes langues de la Germanie, c'est l'Anglo-saxonique qui se rapproche le plus des formes mentionnées ci-dessus et qui embrassent une période de 230 ans, comprise entre 840 et 1070.

En Anglo-saxonique, les radicaux, 1° VIH, VEOH, *sacrum, idolum*, qu'on retrouve dans les composés : VIBEDD, VEOFED, VEFOD, *altare, ara*; comme aussi dans : VIHSTEALL, VEOHSTEALL, *sacrarium*, (Ettmüller, lexicon Anglo-saxonicum, p. 136). 2° SÆTE, *castrum*, (idem, p. 646). GESËT, *sedes, locus ubi quid ædificatum est.* (idem, p. 645). Je n'ai indiqué les mots VIBEDD et suivants, que pour montrer que le H terminatif de VIH et VEOH se supprime quelquefois en composition.

Dans le Vétéri-saxonique, 1° WIH, sm. *templum*, WIH, adj. *sacer*; en composition : WITID, *festum, festivitas*. 2° GISETU, *sedes* (A. Schmeller, Glossarium Saxonicum).

En vieux haut teutonique, 1° WIH, *sacer, sanctus*. 2° CASAZI ou GESAZE, *sedes, habitatio*. (E. G. Graff, Althochdeutscher Sprachschatz).

On doit observer que dans les mots : GESËT, GISETU, GASAZI, GESAZE, *ge, gi, ga*, sont des particules prépositives, qui quelquefois augmentent la valeur du mot et quelquefois n'ajoutent rien au sens.

En Thiois, 1° WIJE, WIJH, WIH adéquat de HEIJLIGH, *sacer*. 2° SATE, *sedes, statio*, (C. Kilian, Etymologicum Teutonicæ linguæ).

Il est évident d'après ce qui précède, que l'étymologie de VISÉ, est *lieu sacré, lieu saint*. Je trouve la confirmation de ce que j'avance, dans une ancienne chronique en langue Romane, que M. Ferd. Hénaux a insérée dans son excellente histoire de la ville de VISÉ, (Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, T. I. p. 360).

« L'an 663, vint S. Lambert à unne villette que on apelloit



TAXANDRINE, qui est VISEIT et y habitoient tous barbars, et entra dans leur *temple* où faisoient leur sacrifice à leur idolle, car il estoit lors unne de leurs solempnités; mais aussytost que S. Lambert entra deden, les idolles cryèrent et se commencèrent à débriser l'un l'autre, et quand les barbares virent ce ils prindrent espée et couteaux et lance voulant occir S. Lambert, mais ausytost qu'ils le regardèrent comencèrent à trembler car sa face estoit illuminée du S. Esprit, et luy prièrent merchy, puis les prechat telement qu'ils se firent baptiser; et là fut fondée une église en l'onneur de la Vierge Marie au lieu où le *temple* des barbars estoit. »

Ce nom de TAXANDRINE me paraît être de l'époque Romaine, tandis que VIOSATUM ou VEOSATUM ne peut dater que de l'invasion Germanique. La chronique susmentionnée nous apprend la coexistence de ces deux noms au temps de S. Lambert qui fut la cause bien innocente de l'extinction du nom Romain, par l'érection d'une église à la Sainte Vierge, *lieu* vraiment *saint* (VIOSAT, VEOSAT) depuis qu'il n'était plus souillé par des cérémonies païennes. Ce n'était qu'une substitution, car le *temple païen* était pour les hommes de la race Teutonique un *lieu saint* (VIOSAT, VEOSAT).

### Vivegnis.

*Syn.* Vineam unam cum manso ad se pertinente in territorio Leodiensi nuncupato VINGITIS, (Auctor Cantatorii S<sup>u</sup> Huberti apud Pertz) VINGITIS, prononcez VIGNITIS, est sans doute le primitif de l'ancien Liégeois VIGNIS, *vignoble*. A peu de distance au N. de Liège se trouve le vilage de VIVEGNIS, c'est-à-dire *vieux-vignoble* : VI-VEGNIS. (Comp. VINEIAS, cité p. 595, l. 43, comme une antique possession perdue pour l'abbaye. L'Antiquitas eccl. Andag. p. 14. sup., en rapportant notre passage,

écrit effectivement VIVEGNIS, au lieu de VINGITIS : c'est du reste au fond, plutôt une explication qu'une correction du texte). p. 54. Engrannus de Balastrà ... dedit nobis in Leodio, undè annuatim persolvantur 30 denarii, et vineam in IVNIACO (*sic*), Sigebertus, gesta abbatum Gemblacentium, apud Pertz. On lit dans le diplôme d'Innocent, donné en 121 : apud Leodium duos mansos... et vineam unam apud VINIACUM (apud Miræus opera diplomatica). Il est évident que les deux textes ont en vue la même localité et que le second donne son véritable nom ; VINIACUM doit, en effet, désigner VIVEGNIS, nommé dans le cantatorium, comme nous l'avons vu : VINEIAS et VINGITIS, (p. 121). Quod VETUS VINETUM, vulgariter VIVEGNIS dicitur (Chapeauville, I. p. 316).

*Étym.* Voyez pour l'interprétation du nom de cette commune, le paragraphe Synonymie. Les variantes : VINEIAS et VINIACUM, prouvent l'équivalence des terminaisons, EIA et ACUM, viennent à l'appui de ce qui a été dit à l'article *Montegnée*.

### **Voroux-Goreux et Voroux-lez-Liers.**

*Syn.* VOROUS, (ch. de 1498, apud De Ram, à la suite de Jean de Los).

*Étym.* Inconnue.

### **Vottem.**

*Syn.* VOTTEM, (Cornélius Zantfliet). VOTEMIA, (ibidem). VOTEME, (Jean d'Outremeuse et Jacques de Hemricourt, Patron de la temporalité, apud Polain, hist. du pays de Liège et aussi dans un acte en roman Liégeois du 18 novembre, 1367, extrait du cartulaire d'Alne). VOTHEM, (Mantelius, historiæ Lossensis). VOTHEM et VOETHIM, (le continuateur de Rodulfus, apud Pertz). VOTHEM, (Hocsem, apud Chapeauville).

*Étym.* VOTO, nom propre d'homme mentionné dans une charte de 801 (apud Schæpflin, *Alsatia illustrata*), et le vieux-saxonique : HÊM, *mansio*, *domicilium* (Schmeller, *glossarium Saxonicum*). Les variantes usitées dans les dialectes vieux-frisiaques : HEM, HIM, HEMÉ, *haus*, *dorf* (Richtofen, *altfriesisches wörterbûch*). L'étymologie de VOTTEM sera donc : *maison* ou *village* de VOTO.

### Wandre.

*Syn.* ... in pago Lenchio, in comitatu Sigarhardi, in villa vocatâ WANDRIO (ch. de 900, apud Ernst, *hist. du Limbourg*)... LUDELMUS episcopus Tullensis anno 895 nactus est quoque à rege ARNUFLO ecclesiam de GUNDULFI VILLA, et in pago LIUVENSI 20 mansos in villis quæ dicuntur WANDRA, SAVIA, RETINES et capellam de HARVIA (Auctor gestorum episcoporum Tullensium, apud Pertz). Waïtz pense que cet annaliste vivait au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. WANDRIA, (ch. de 902, apud Lacomblet.

*Étym.* Inconnue.

### Warsage.

*Syn.* WERSTE, ancien nom flamand de WARSAGE (ch. de 1213, apud Ernst).

Une pièce contemporaine, an. 1225 (ibidem), donne le nom roman moderne WARSAGE.

*Étym.* Inconnue.

### Wihogne.

*Syn.* WIHONIA, (Cornélius Zantfliet). WIHONIA (Hocsem, apud Chapeauville); en Wallon OUHOGNE, se dit en flamand NEU-DORP : cette désignation, qui signifie : *nouveau village*, n'implique pas que les flamands ignoraient le nom de WIHOGNE, mais seu-

lement qu'ils ont donné à ce village, un nom nouveau (proprement, un surnom), par suite d'une circonstance particulière, telle que sa reconstruction.

*Étym.* On trouve dans Graff, (althochdeutscher sprachschatz), WIHO, comme nom propre d'homme, qui aurait produit le dérivé WIHONIA. S'il en était ainsi, ce serait une preuve que ce village remonterait à la fin du bas-empire où la langue latine exerçait encore son influence sur les barbares. Le génie des langues Teutoniques eût exigé : WIHESHEM, WIHEGHEM, WIHENHEM ou WIHINGE, etc.

### Xhendremael.

*Syn.* SCHENDERMALA, (ch. de 1070 apud Chapeauville). SKENDREMALE, (Jacques de Hemricourt). Petrus de SKENDREMALE et Jacobus de S<sup>o</sup> Martino, magistri civitatis, cæterique cives Leodienses (année 1243, 3 Février, apud Ferd. Hénaux, histoire du pays de Liège, p. 66).

*Étym.* SCHENDER est-il nom d'agent ou adjectif? Je ne pense pas qu'on puisse en faire un nom propre d'homme à cause de son sens honteux, puisqu'il signifierait : *corrupteur*; l'homme ayant bien voulu assumer quelquefois des appellations rappelant des vices produits par la brutalité, mais jamais, ou très-rarement, ceux qui proviennent de la lâcheté.

SCHENDERMALA peut être composé d'un adjectif et d'un substantif. Dans ce cas, il signifierait : *moulin honteux*.

En vieux-hautteutonique: SCANT, allemand moderne, *beschämt*, *ignominiosus*. SCANTA, *turpitude*, *confusio* (Graff, althochdeutscher sprachschatz).

En vieux-frisiaque, SKANDE, Allemand moderne, *schande*, (Richthofen, Altfriesisches wörterbüch).

En Anglo-saxonique, SCANDU, SCEANDU, *dedecus*, SCEN-

DAN, *confundere*, *contumeliâ afficere* (Ettmüller, lexicon Anglo-saxonicum, p. 672).

En vieux-saxonique, SCENDIAN, *confundere* (A. Schmeller, glossarium Saxonicum).

En Thiois, SCHENDEN, *vitiare*, *dedecorare*, *corrumpere*, SCHANDE, *ignominia*, *infamia*, *dedecus* (C. Kilian, etymologicum linguæ Teutonicæ).

Je pense qu'on doit voir dans SCHENDER, un adjectif formé de la racine SCHEND et de la désinence ER. Ce type assez rare, se rencontre néanmoins dans plusieurs noms de lieux de la province de Limbourg, tels que : LANGERLOO et SLEDDERLOO, hameaux de la commune de GENCK. MAESEICKER-SOLT, nom qui rappelle le hameau de SOLT, commune de GRUITRODE. En Hollande, le lac appelé MER DE HAARLEM est dit en Hollandais, HAARLEMMERMEER (Dewez, géographie du royaume des Pays-Bas, p. 239).

En ce qui concerne MALA, on peut admettre qu'il a le sens de *moulin*. Aux autorités déjà citées ailleurs pour soutenir cette acception, on trouve dans la langue vieux-haut teutonique: MAHAL, si quis spicarium aut *mahalum* cum annonâ incenderit (lex Salica. 19). Il est vrai que ce mot n'est pas défini par Graff, mais si on comprend bien le sens de cette phrase, on verra : 1° qu'il s'agit dans l'espèce, d'un bâtiment où l'on dépose des céréales, mais qui n'est pas une *grange* (*spicarium*); 2° que MAHAL est une forme adéquate de MAEL, qui se rattache à une racine commune (ML, abstraction faite des voyelles) qui se montre dans les dialectes Celtiques; pour l'Armorique: MALA, pour le pays de Galles: MALI, pour l'Irlande et l'Écosse: MEIL, tous infinitifs qui ont le sens de : *moudre*, *réduire en farine*, *en poudre par le moyen de la meule*. MALOUER, *moulin à bras* (ce dernier mot est usité en Armorique; voyez Legonidec, dict. Breton-Français, éd. Hersart de la Villemarqué).

Les langues teutoniques ayant d'assez nombreuses affinités avec le Celtique, il n'est pas étonnant qu'on trouve en vieux-saxonique : **MALAN**, *molere*; **MALERI**, *molitor* (Schmeller). En Anglo-saxonique : **MÉLAN**, **MAL**, **MÆLON**, **MOLEN**, *terere*, *conterere*, *contundere* (Ettmüller). En Thiois : **MAELEN**, *molere*, *conterere*. **MAELSTEDE**, *mola publica* intra terminos jurisdictionis. Vicinia accolarum eadem *mola* utentium. **MAELER**, *molitor* (on sait que **MAELER** se prononce **MALER**); en celtique Armoricaïn **MALER**, garçon *meunier* chargé spécialement de faire *moudre* le grain (Kilian).

Je ne comprends pas comment la leçon barbare **XHENDRE-MAEL** a pu prévaloir sur **SKENDREMALE** qu'avait popularisé notre Jacques de Hemricourt; c'était pourtant une orthographe préférable à tous égards.

**XHENDREMAEL** signifierait donc : *moulin honteux, déshonoré*.

FIN.

# DEUX COMPTES

DE

PIERRE REUSPHEN

Receveur du Comté de Daelhem.

---

Pendant les années 1555 et 1559, le roi d'Espagne, en qualité de duc de Brabant et de Limbourg, adressa aux États de ces pays, deux demandes de subsides (1). Le contingent incombant au comté de Daelhem fut fixé pour le premier à 5000 et pour le second à 5500 fl. B<sup>s</sup>.

L'un de ces subsides extraordinaires fut demandé par Charles-Quint, la dernière année de son règne, pendant les quelques mois qui s'écoulèrent entre la trêve qu'il conclut à Vaucelles, près de Cambrai, avec Henri II, roi de France, fils et successeur de François I<sup>er</sup>, et cette célèbre séance d'abdication, tenue au palais de

(1) Je ne connais malheureusement pas le montant de la somme totale qui fut demandée pour les duchés de Brabant et de Limbourg.

Bruxelles, le 23 octobre 1555, qui vint clôturer la vie politique de ce grand Empereur.

Le second le fut par Philippe II, son fils, après le traité de Cateau-Cambresis qui mit fin, grâce aux victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, aux sanglantes querelles de la France et de l'Espagne.

En 1531, Charles-Quint avait établi une Constitution pour ses possessions des Pays-Bas. Cette Constitution, qui a fonctionné jusqu'à l'évacuation de notre pays par les Autrichiens, laissait aux États de chaque province, pour tout pouvoir, « le droit de consentir aux impositions et à une administration économique sans juridiction, sans aucun attribut de la puissance publique; car ils ne sont que les représentants du corps des sujets. » — Notons en passant que ce corps de sujets est fort joli — « les tributs qu'ils lèvent sur les peuples sont des fonds appartenant au souverain, imposés en vertu de leur consentement, mais par l'autorité du souverain, sans laquelle nulle espèce d'impôt n'est légitime. » Telle est l'essence de la constitution du corps d'État en général : « le souverain ne saurait permettre qu'il sorte de sa sphère sans s'exposer à de grands dangers (1). » Pour les principes qui réglaient alors les rapports entre le peuple et le souverain, ainsi que les droits de ce dernier, le raisonnement de l'historien est évidemment logique.

Les États provinciaux du Limbourg comprenaient non-seulement ceux de ce duché proprement dit, mais en même temps ceux des comtés de Fauquemont, de Daelhem et de Rolduc — désignés autrefois globalement sous le nom de *Pays d'Outre-Meuse*. — Ils étaient composés de dignitaires ecclésiastiques, de nobles et de députés des *bans* ou villages — tiers état — sauf toutefois le comté

(1) Neny. *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*. Bruxelles MDCCCLXXXV.



de Fauquemont qui, ne nommant pas de membre ecclésiastique, n'envoyait aux États que des nobles et des roturiers.

Les abbés de Rolduc et du Val-Dieu, plus un membre député par le chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, représentaient à eux seuls le clergé tout entier, car les deux abbés siégeaient en même temps pour l'ordre ecclésiastique de Daelhem et de Rolduc. Ils étaient donc, ainsi qu'on les nommait alors, *Députés perpétuels des États du duché de Limbourg*.

Les deux ordres primaires n'avaient qu'un greffier et qu'un receveur-général, mais le Tiers-état avait un greffier spécial. Les pays d'Outre-Meuse eux, n'avaient qu'un seul greffier pour leurs trois Chambres réunies.

Le Tiers-état du duché n'ayant pas de receveur particulier, chaque village acquittait sa cotisation au receveur-général des subsides de la province. Ici cependant il y avait encore une exception pour les pays d'Outre-Meuse, Fauquemont, Rolduc et Daelhem avaient chacun un receveur chargé d'opérer la rentrée des taxes qu'on y imposait, et cela sans distinction d'ordres. C'étaient, comme on peut le voir, en quelque sorte trois petits états distincts, d'autant plus que chacun d'eux était administré par un officier principal qui portait le titre de *Haut-Drossard*.

Les députés du Limbourg et ceux des Pays d'Outre-Meuse, bien que formant quatre chambres distinctes, étaient souvent convoqués ensemble dès qu'il s'agissait d'affaires d'intérêt général et surtout de voter les aides et subsides. La demande alors en était faite tous les États réunis, comme s'ils n'eussent formé qu'un seul corps, après quoi chacun d'eux délibérait séparément.

Le subside accordé était réparti pour les deux premiers ordres, d'après la richesse de chacun de ses membres ou bien d'après la quotité du revenu des églises ou des corporations religieuses, et, pour le Tiers-état, d'après l'importance de chaque ban ou village.

En résumé, la mission des États provinciaux délibérant sur toute demande d'argent, se bornait à répartir la somme à payer et à fixer les époques où les paiements devaient s'effectuer.

Les deux comptes ci-après, que je dois à l'obligeance de M. Habets, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie dans le duché de Limbourg, qui a bien voulu s'en dessaisir parce qu'ils concernent plus particulièrement la province de Liège, établissent la répartition des sommes mises à la charge du pays de Daelhem dans les deux demandes de subsides qui nous occupent; ils ont été copiés sur le manuscrit original de Pierre Reusphen; comme ils sont écrits en assez mauvais flamand, je les donne traduits en français pour la facilité du lecteur wallon.

CAUMARTIN.

### Compte de 1555.

*Contribution de 5000 florins B<sup>e</sup> payable en deux termes, savoir : le premier à la Saint-Jean 1555 et le second à la Saint-Jean 1561, répartie entre le clergé, la noblesse et les villages du pays de Daelhem, comme suit :*

#### A

Le clergé et la noblesse sont taxés pour le 1<sup>er</sup> terme à 554 fl. 10 s. 3 d. Payé par Adrien de Mouland et par la V<sup>e</sup> Palante pour l'abbé de Luxembourg, le 25 novembre 1555, la somme de 80 fl. 5 s.

554 10 3

2<sup>e</sup> terme, payé par Adrien de Mouland, le 13 septembre 1556,

554 10 3

#### B

BAN DE FOURON-LE-COMTE. (*Die sloef bank Sgreven voeren*). — 1<sup>er</sup> terme, 598 fl.

Payé par Garit Van der Bannyt, Lenard Noppis et Jaspar de

|  |          |
|--|----------|
| Fouron , échevins de Fouron-le-Comte , le 9 novembre 1555,   | 598 » »  |
| 2 <sup>e</sup> terme , payé par Garrit Van der Bannyt, Theus de Norbeek ,<br>Theus Lenssen , Lambert au Munickhof et Michel Weems , éche-<br>vins à Fouron-le-Comte , le 26 septembre 1556 , | 598 » »  |
| TREMBLEUR. — 1 <sup>er</sup> terme , 207 fl. 14 s. 3 d.  |          |
| Payé par Adrien de Mouland , échevin à Trembleur , le 8 janvier<br>1561 ( <i>sic</i> ),  | 207 14 3 |
| 2 <sup>e</sup> terme , payé par Thomas Bueren , maire à Trembleur , le 1 <sup>er</sup><br>août 1556 ( <i>sic</i> ),  | 207 14 3 |
| CHERATTE ( <i>Cherat</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme , 108 fl. 3 s. 1 d.  |          |
| Payé par Adrien de Mouland , maire à Cheratte , le 22 octobre<br>1556 ,  | 108 3 1  |
| 2 <sup>e</sup> terme , payé par le même ,  | 108 3 1  |
| AUBEL ( <i>Aubellen</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme , 206 fl. 10 s.   |          |
| Payé par Jean , de Gorchom (1) et Jean Goudars , échevin à<br>Aubel ,  | 200 10 » |
| 2 <sup>e</sup> terme , payé par les mêmes , le 17 septembre 1556 ,   | 200 10 » |
| MOULAND ( <i>Moulingen</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme , 81 fl. 19 s. 1 d.  |          |
| Payé le 22 septembre 1555 , par Michel Van Steen , huissier ,  | 81 19 1  |
| 2 <sup>e</sup> terme , payé le 6 juillet 1556 , par Richolt Hauwe , écoutète à<br>Mouland ,  | 81 19 1  |

(1) Aujourd'hui Ghoirez, commune d'Aubel, ancienne seigneurie, dite aussi Gorck, Gorick, Gorckum, Gorchem et Goirchem.

Le droit de main-morte existait dans cette seigneurie; il fut aboli en 1770. Les chefs de famille s'engagèrent à payer à l'abbé du Val-Dieu une rente annuelle de 40 sous. Un acte fut passé et signé par les échevins de la Cour de Ghoirez et les chefs de famille au nombre de dix-huit.

|  |          |
|--|----------|
| BERNEAU ( <i>Berne</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 94 fl. 16 s. 1 d.         |          |
| Payé par Teunis Boesart, écoutète à Berneau,                                 | 94 16 1  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Lens Boesart, garde-champêtre à Berneau,      |          |
| le 4 juillet 1556,   | 94 16 1  |
| BOMBAYE ( <i>Boels beecke</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 154 fl. 15 s. 2 d. |          |
| Payé par Pierre Van Craesborn et André Chémont, écoutète et                  |          |
| échevin à Bombaye.   | 154 15 1 |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Warlet, Clément, échevin à Bombaye, le        |          |
| 10 août 1556,  | 154 15 1 |
| NEUFCHATEAU ( <i>Neuwenborch</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 70 fl. 2 s.     |          |
| Payé par Bastien de la Haye, maire à Neufchâteau,                            | 70 2 »   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Paul de Daelhem,                              | 70 2 »   |
| RICHELLE ( <i>Ryckel</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 40 fl. 17 s. 3 d.       |          |
| Payé par Firmin de Richelle, échevin,  | 40 17 3  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Firmin de Richelle et Henri de Bolsen,        |          |
| échevins,  | 40 17 3  |
| MORTIER ( <i>Mortiers</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 78 fl. 7 s. 3 d.       |          |
| Payé par Collin Delhaye, maire à Mortier,                                    | 78 7 3   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Jean Deswet, échevin, le 13 septembre 1556    |          |
| (sic),   | 78 7 3   |
| OLNE ( <i>Oens</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 170 fl. 8 s. 1 d.             |          |
| Payé par Watelet Lehardi, échevin et secrétaire à Olne,                      |          |
|  | 170 8 1  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Michel Van Steen, huissier,                   | 170 8 1  |
| HOUSSE ( <i>Hous</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 41 fl. 1 s.                 |          |
| Payé par Hubert de Sabare, échevin à Chératte, et par le maire               |          |
| de Housse,   | 41 1 »   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par les mêmes,                                    | 41 1 »   |
| KEER ( <i>Kayer</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 40 fl.                       |          |
| Payé par Jean Heynen de Hontem,  | 40 » »   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même, secrétaire à Keer,                   | 40 » »   |

La ville et la franchise du pays de Daelhem , pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> terme, 49 fl., payé par Adrien de Mouland, bourgmestre à Daelhem , 49 » »

FENEUR. — 1<sup>er</sup> terme, 19 fl. 19 s. 1 d.

Payé par Mathieu Collose , échevin à Feneur , le 1<sup>er</sup> août 1556 , 19 19 1

2<sup>e</sup> terme, payé par le même, in eodem die, 19 19 1

OOST (*Oist*). — 1<sup>er</sup> terme, 13 fl. 3 s.

Payé par Theus d'Oost , maire à Oost , et Jean Schrynemakers , comme homme de fief, 13 3 »

2<sup>e</sup> terme, payé par les mêmes, 13 3 »

C

Ici suivent les paiements de la contribution susdite, faits par moi, Pierre Reusphen, au profit de notre seigneur l'Empereur.

1. Payé à Robrecht de Bologne, conseiller et receveur-général des finances de l'Empereur, la somme de 2000 livres, à 40 gros la livre; payé en deniers au receveur de l'artillerie en à-compte d'une plus forte somme qu'on lui devait pour des travaux exécutés en 1554. Prouvé par décharge pertinente du 2 avril 1555, 2000 » »

2. Payé à Robrecht de Bologne, conseiller et receveur-général de l'Empereur, la somme de 2000 livres, à 40 gros la livre. Cette somme lui est remise pour le paiement des militaires ou autres, comme il me sera ordonné par la Reine-régente et les Messieurs des Finances. Prouvé par décharge pertinente du 19 octobre 1555, 2000 » »

3. Payé au susdit Robrecht de Bologne, conseiller, la somme de 200 livres, à 40 gros la livre, payé en deniers à M. le comte d'Overbemde, en à-compte d'une plus forte somme qui lui était due pour un voyage fait en Allemagne. Prouvé par décharge pertinente,

prise par moi et restant sous ma garde, en date du 24 avril 1556,  
après les Pâques, 200 » »

4. Payé au susdit Robrecht de Boloigne, la somme de 320 livres, à 40 gros la livre, payé en deniers à maître Nicolas Oudart, conseiller, en à-compte de 620 livres, lui appartenant, pour des vacations faites depuis le 12 octobre 1554 jusqu'au 7 juillet suivant. Prouvé par décharge pertinente du 14 octobre 1556, 320 » »

5. Item, payé à Chrétien d'Eynatten, désigné par Sa Majesté, alors régente et gouvernante, à la recette des deniers destinés aux fortifications de la ville de Maestricht, la somme de 25 fl. 19 s. 2 d. B<sup>t</sup> (agissant d'après les ordres de S. M. Impériale. Voir ci-après), pour les deux tiers de la quote-part des bourgeois de Maestricht dans la contribution susdite de 5000 florins accordée par les États du pays de Daelhem en 1554 (*sic*) pour leurs biens situés dans le dit pays, 25 19 2

— Par bienveillance particulière pour les bourgeois de Maestricht, la Cour leur a accordé exemption et décharge d'un tiers de leur quote-part, s'élevant à 12 fl. 19 s. 3 d., 12 19 3

### Compte de 1559.

*Recette de la contribution de 5500 fl. B<sup>t</sup> accordée par les États du pays de Daelhem en 1559, payable en deux termes, savoir : la moitié à la Purification de l'année 1560, et l'autre moitié à la Purification de l'année suivante. Chaque paiement doit être complètement effectué à la Saint-Jean après les jours d'échéance.*

#### A

Le clergé et les biens féodaux sont taxés pour le 1<sup>er</sup> terme à 479 fl. 14 s. 3 d.

Payé par Adrien de Mouland en octobre 1560, 479 14 3

Payé par le chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, pour sa

ferme à Richelle, ses terres à Bombaye et sa dime à Mortier ,  
42 fl. 1 s. le 1<sup>er</sup> juillet 1560, 42 1 »

Payé par le prévôt à cheval de Saint-Servais à Maestricht, Jaspas  
Van de Dyck pour les biens du chapitre situés sous Berneau, 19 fl.  
16 s. 19 16 »

2<sup>e</sup> terme, payé par messire André Boesart, juge à Borcette,  
Jaspas Van de Dyck et le seigneur de la Rochette et Olne,  
479 14 3

**B**

**BANS ET SEIGNEURIES.**

**BAN DE FOURON-LE-COMTE (S'Grevenvouren).** — 1<sup>er</sup> terme, 729 fl.

Payé par Garit Van der Banet, Léonard Noppis, Tewis Lenssen,  
et Lambert au Munickhof, échevins à Fouron-le-Comte, 729 » »

2<sup>e</sup> terme, payé par Theus Lenssen, Léonard Noppis, Lambert  
au Munickhof et Jacob Westyens, échevins à Fouron-le-Comte,  
729 » »

**AUBEL (Aubellen).** — 1<sup>er</sup> terme, 234 fl. 15 s.

Payé par Jean de Gorchom, Jean Goudard et Lenard de Hagel-  
stein, échevins à Aubel, 234 15 »

2<sup>e</sup> terme, payé par les échevins, 234 15 »

**KEER (Cayeer).** — 1<sup>er</sup> terme, 46 fl. 15 s.

Payé par Jean de Hontem et Ruth Vaesen, échevins à Keer, le  
9 juillet 1560, 46 15 »

2<sup>e</sup> terme, payé par les mêmes, le 4 septembre 1561, 46 15 »

**OOST (Oist).** — 1<sup>er</sup> terme, 16 fl. 13 s.

Payé le 6 juillet 1560 par Henri Teusen et Franck Pettis, maire  
et Fermier à Oost, 16 13 »

2<sup>e</sup> terme, payé par Henri Teusen et Jean Schrynemakers, maire  
et homme de fief, à Oost, le 23 juin 1561, 16 13 »

|  |          |
|--|----------|
| MOULAND ( <i>Moulingen</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 96 fl.  |          |
| Payé par Guillaume Pluymakers et Jean Noppis, échevins à Moul-<br>land,  | 96 » »   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Gilles Brouwers et Jean Noppis, échevins à<br>Moulant, le 5 juillet 1561,                           |          |
|  | 96 » »   |
| BERNEAU ( <i>Berne</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 110 fl.   |          |
| Payé le 8 juillet 1560 par Jaspar Van de Dyck, prévôt à cheval<br>de Saint-Servais, pour le village de Berneau,                    | 110 » »  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé le 29 juin 1561, par le même,   | 110 » »  |
| BOMBAYE ( <i>Boelsbeeke</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 180 fl.  |          |
| Payé par André Xhénemont, écoutète à Bombaye, le 4 juillet<br>1560,  | 180 » »  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même,  | 180 » »  |
| NEUFCHATEAU ( <i>Nouwerborch</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 82 fl. 1 s.   |          |
| Payé par Bastien de la Haye, maire à Neufchâteau, le 6 juillet<br>1560,  | 82 1 »   |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même,  | 82 1 »   |
| TREMBLEUR. — 1 <sup>er</sup> terme, 240 fl. 10 s. 3 d.   |          |
| Payé par Bertholet, échevin à Trembleur,   | 240 10 3 |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même,  | 240 10 3 |
| MORTIER ( <i>Mortiers</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 91 fl. 16 s.   |          |
| Payé par Jean Desoulaite, échevin à Mortier, le 1 <sup>er</sup> juillet 1560,  | 91 16 1  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même et Estève de Neiges, échevins à<br>Mortier,   | 91 16 1  |
| OLNE ( <i>Oens</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 199 fl. 10 s.   |          |
| Payé par Werner Van Gulpen, seigneur à Olne, le 27 juin<br>1560,   | 199 10 » |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Watelet Lehardi, échevin et Greffier, et<br>Spirllet Synicque, échevin à Olne, le 20 novembre 1561, | 199 10 » |



|  |         |
|--|---------|
| HOUSE ( <i>Hous</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 48 fl. 3 d.                  |         |
| Payé par Adrien de Mouland, le 27 juillet 1560,                              | 48 » 3  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Alexis de Visé, échevin,                      | 48 » 3  |
| CHÉRATE ( <i>Cherat</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 121 fl. 3 s.             |         |
| Payé par Jean Paulus, échevin à Chératte, le 7 juillet 1560,                 | 121 3 » |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par le même, le 23 juillet 1561,                  | 121 3 » |
| RICHELLE ( <i>Ryckel</i> ). — 1 <sup>er</sup> terme, 50 fl. 8 s.             |         |
| Payé le 27 juillet 1560, par Adrien de Mouland,                              | 50 8 »  |
| 2 <sup>e</sup> terme; payé par Firmin Richelle, échevin, le 13 juillet 1561, | 50 8 »  |
| FENEUR. — 1 <sup>er</sup> terme, 23 fl. 7 s.                                 |         |
| Payé par Jean Mertin de Saint-Remi, maire à Feneur, le 26 juin 1560,         | 23 7 »  |
| 2 <sup>e</sup> terme, payé par Mathieu Cloche, le 11 juillet 1561,           | 23 7 »  |

C

Paiements effectués par moi, Pierre Reusphen, au profit de Sa Majesté, de la recette susdite :

1. Payé à Liévin Wouters, conseiller et receveur-général du Roi, la somme de 2685 livres 1 sou, à 40 gros la livre, payé en deniers à messire Charles baron de Berlaimont, chef du conseil des finances, pour acquitter son obligation montant à 11580 livres qui est sa quote-part dans une lettre de change de 100000 florins, pour laquelle plusieurs chevaliers et quelques officiers de S. M. s'étaient obligés envers Gaspard Schets, facteur des finances, à Anvers, billet échu au mois d'août 1557. Les 11580 livres devront être payées avant les foires de Pâques 1566, comme il conste par lettre de décharge du 1<sup>er</sup> jour de juillet 1559, 2685 1 »

2. Payé à Liévin Wouters, conseiller et receveur-général des finances, la somme de 1432 livres 15 sous, à 40 gros la livre,

payé en deniers à quelques marchands d'Anvers pour remboursement de la somme de 9720 livres qu'ils ont avancée à Sa Majesté pour la solde des archers, des hallebardiers et du trompette du duc de Savoie, pour être remboursée à la foire de Pâques 1561. Prouvé par décharge pertinente en date du 8 août 1559, 1432 15 »

3. Payé au susdit Liévin Wouters, conseiller et receveur-général, la somme de 1000 livres, à 40 gros la livre, payé en deniers pour fournir divers paiements, comme il lui sera ordonné par le seigneur des finances. Prouvé par décharge pertinente en date du 5 octobre 1562, 1000 » »

# EXTRAITS

## DES COMPTES COMMUNAUX

DE LA CITÉ DE LIÉGE.

**1643-1793.**

---

Il est inutile de s'étendre longuement sur la valeur des anciens comptes comme sources historiques. Déjà en 1835, M. Gachard, archiviste général du Royaume, en signalait l'importance à M. le Ministre de l'Intérieur dans les termes suivants : « Les anciens comptes sont à juste titre regardés » comme les monuments les plus certains et quelque fois les » plus curieux non-seulement de l'histoire politique et sociale, » mais de l'histoire des arts, de l'industrie, du commerce. Sou- » vent ils servent à fixer des dates incertaines, à vérifier des » faits dont les preuves manquent partout ailleurs (1). » Plu-

(1) Rapport du 8 juillet 1835, imprimé en tête du premier volume de l'inventaire des archives de la Chambre des Comptes.

sieurs travaux remarquables et notamment ceux du comte de Laborde, de MM. Alph. Wauters, Pinchart et Van Even sont venus donner à cette assertion une démonstration nouvelle. Aussi cette catégorie de documents, autrefois méprisée et souvent vouée à la destruction, est-elle aujourd'hui explorée avec ardeur et succès partout où il s'en trouve encore quelques débris.

Les services que sont appelées à rendre de pareilles archives, ont naturellement attiré notre attention sur les comptes communaux de la cité de Liège. Malheureusement le temps et les révolutions les ont peu épargnées. On doit supposer que les Bourgmestres, responsables des deniers publics qu'ils maniaient et obligés de rendre chaque année compte de leur gestion (1), ont tenu, dès les temps les plus reculés, note exacte des revenus et des dépenses de la commune pendant leur administration. Il n'est pas permis, ce semble, d'admettre aucun doute à cet égard. Or, tous les comptes de la cité jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle manquent complètement. Un inventaire dressé le 26 juin 1687, signalait déjà cette lacune; on n'y trouve mentionnés que 45 comptes parcourant les années 1643 à 1683 (2). On peut ne pas s'é-

(1) « Les comptes des deniers de la Cité se rendront chaque année par-devant 12 personnes, savoir: 6 à députer de notre part, 3 de la part du Conseil de notre Cité et 3 de la part des commissaires, y présents ou appellez les deux Bourgmestres de l'an précédent. » (Règlement du 19 septembre 1649 de Ferdinand.)

(2) Un autre inventaire dressé en 1752, tout en portant l'indication d'un compte, sans doute retrouvé, de 1639 à 1640, constate de nouvelles pertes dans la série mentionnée par l'inventaire de 1687.

tonner de l'absence des registres antérieurs au sac de Liège, en 1468, mais la disparition de ceux qui devaient, pour les années suivantes, contenir tant de renseignements précieux, ne se comprend guère à cette époque.

Toujours est-il qu'aujourd'hui nous ne possédons plus que 82 comptes dont le plus ancien s'étend du 25 juillet (fête de St-Jacques, jour de l'élection des Bourgmestres) 1643 au 25 juillet 1644. La série se poursuit depuis là, non sans de notables interruptions, jusqu'en 1793, lors de la première conquête du pays de Liège par les Français.

Un volume spécial est consacré à chaque compte ou année. En 1643, ces volumes (ou quaelles, comme on les appelait alors) étaient de fort minces petits in-folio, reliés dans des feuillets d'anciens manuscrits sur parchemin. A partir de 1655 le format s'agrandit et la couverture en cuir est munie d'attaches en soie aux couleurs de la cité, rouge et jaune.

A une époque que nous ne pouvons préciser, la ville ordonna chaque année l'impression d'un tableau, d'abord fort court en placard, ensuite plus détaillé en brochure in-folio, des recettes et des dépenses de la commune sous le titre de : *Balance de la Cité* (1). Ces tableaux permettent de remplir par-ci par-là une lacune dans la série des originaux.

Il nous a paru utile d'extraire de ces comptes tout ce qui présentait un certain intérêt au point de vue de l'histoire, de la topographie, des mœurs, des beaux-arts et de la littérature. C'est ce travail que nous livrons au public.

(1) La bibliothèque de l'Université de Liège et M. U. Capitaine, en possèdent chacun une dizaine.

Mais avant de le présenter on ne sera peut-être point fâché de connaître les différents titres qui constituaient les revenus et formaient les dépenses de la cité; cette mention en permettant de comparer ce qui se passait autrefois avec ce qui a lieu dans les temps modernes, peut aussi avoir, croyons-nous, son côté instructif. Nous nous bornerons en ceci à l'examen du premier et du dernier compte, les modifications apportées dans l'intervalle étant passagères et se trouvant du reste indiquées dans notre analyse.

**1653 à 1654.** — *Recettes* : Rentes en épeautre, chapons, et sols fortis, 421 fls. — Cens et rentes de la cécarié de la cité condit de la petite domaine, 310 fls. — Louage des caves de la Maison de Ville, 280 fr. — Recette du poids des foings, 2 fls. 15 patars. — Recette de la gabelle des brassins ou hydromel, 8,075 fls. — Recette de la gabelle des houilles du Haut Thier, 7,000 fls. — Idem de la rivière de Meuse, 22,262 fls. — Idem des draps, 511 fls. — Idem des vins forts, 3,800 fls. — Recette des florins forfaits, 50 fls. — Idem des amendes des plaintes faites aux statuts, 60 fls. — Idem du stallage du marché, 310 fls. — Idem du stier du muid, 450 fls. — Idem du Tourny du Pont-des-Arches, 360 fls. — Idem du comptage des ardoises, 70 fls. — Idem de l'impôt des feux de garde, 2,800 fls. — Idem du pécule du vin de pays au quartier d'en haut, 1,100 fls. — Idem du quartier d'en bas, 566 fls. — Recette de l'impôt sur la consommation des bestes dans la cité, 1,040 fls. — Idem dans la banlieue, 8,420 fls. — Recette de l'impôt de 2 florins sur le myes, 473 fls. — Idem de 12 florins sur le vin, 2,933 fls. — Impôt extraordinaire de 3 patars sur la bière, 20,025 fls. — Recette du pécule sur les vins et brandevins (6 florins l'aime), 3,000 fls. — Idem de 6 patars sur la

bière, 14,100 fl. — Recette de l'impôt sur les pièces de draperies, 20,000 fls. — Idem de la collecte de l'impôt sur les verrières, 25,335 fls. — Idem de la taxe subrogée en lieu de l'impôt sur les bonniers dans les villages du banlieu. 28,843 fls. — Idem des restances, 918 fls. (1)


*Dépenses* : Frais et déboursements faits en vins schinquez et autres paiements ordinaires, 4,379 fls. — Gages et livrées ordinaires, 116,714 fls. — Réparations et fortifications, 1,466 fls. — Feux de garde, 3,156 fls. — Voyages et procès, 164 fls. — Cens et rentes, 62,304 fls. — Codsilles ordinaires, flambeaux, chapeaux de fleurs, nouvel an, 3,189 fls. — Frais extraordinaires, 18,333 fls. — Déboursements pour la levée des troupes ordonnées par S. A. 58,090 fls.

**1792 à 1793.** — *Recettes* : Reçu du s. Wyns, 5,706 fls. — Braz et brandevinage, 95,055 fls. — Poid de ville, 36,482 fls. — Gabelle des houilles de Meuse, 10,310 fls. — Soixantième des bois et osiers, 2,436 fls. — Vins, 15,840 fls. — Brandevins, 12,077 fls. — Tabac, 4,222 fls. — Sel, 585 fls. — Loyer des places, 285 fls. — Gabelle des fers, 1,480 fls. — Id. des draps, 450 fls. — Id. des houilles du Haut-Thiers, 15,400 fls. — Hausses pour la bibliothèque, 125 fls. — Sayes et rasettes, 39 fls. — Hougarde, 205 fls. — Stallage de marché, 232 fls. — Petite domaine, 1,340 fls. — Tournis du Pont-des-Arches, 201 fls. — Barrière de Bierset, 1,800 fls. — Recette de la comédie, 1,170 fls. — Stier du muid, 361 fls. — Rentrée du greffe pour droit de bour-

(1) L'année suivante plusieurs impôts extraordinaires créés pour les nécessités urgentes du pays disparaissent. D'un autre côté on y remarque en plus le péage sur le Pont de Hongrée, la gabelle sur les fers et métaux et les droits de terrage.

geoisie, 800 fls — Reçus extraordinaires, 2,955 fls. — Emprunt pour fournir aux logements, 36,500 fls.

*Dépenses* : Frais ordinaires, 8,649 fls. — Gages ordinaires, 33,632 fls. — Livrées, 3,676 fls. — Payement de rentes, 131,641 florins. — Allumement des réverbères et lanternes, 33,598 fls. — Nettoiement de la ville, 8,861 fls. — Réparation des maxhais, 317 fls — Feux des gardes, 7,861 fls. — Procédures, 1,328 fls. Entreprises des chaussées, 10,215 fls. — Réparations, 36,477 fls. Pensions et charité, 2,109 fls. — Flambeaux et vins d'honneur, 1,857 fls. — Frais extraordinaires, 5,195 fls. — Frais extraordinaires des troupes, 60,189 fls.





# EXTRAITS

## DES DÉPENSES DE LA CITÉ.

---

**1653 à 1654.**

*Recettes* : 172,909 fls. — *Dépenses* : 172,491 fls.

Pour le prix des étudiants des Pères Jésuites, 186 fls.

Aux servants de St-Lambert, pour avoir mis la table et tapis au grand Chapitre à la reddition des gabelles, 2 fls.

Pour le convive de la St-Jacques et des jours ensuivants, 1,667 fls.

Pour la portion (vin et viandes) aux PP. Récollets, le 2 août 1653, jour des pardons de St-François, 129 fls.

Aux PP. Jésuites, pour les trompettes et 60 pots de vin leur livrés le jour de l'action, 70 fls.

Pour vin délivré aux Bourgmestres et députés des bonnes villes à la journée d'estat tenue au mois de septembre 1653, 387 fls.

A Lacourt, secrétaire, 10 stiers de vin pour le donatif de son banquet nuptial, 40 fl.

A Des Maretz, pour une demi aime de vin lui fait présent à son paste scabinal, 50 fls.

Au secrétaire Bonseit, pour 6 stiers de vin lui fait présent au banquet des nosces de son fils, 24 fls.

Au chapelain de la maison de Ville, 79 fls.

A J Randaxhe, sindicq de la Cour delle Halle dit Belle Quoise, pour sa livrée, 19 fls.

Planches délivrées aux PP. Jésuites pour accomoder leur théâtre, 54 fls.

Au mambour de la fondation en faveur des pestiférés qu'on dit des Baya, le 24 avril 1654, 63 fls.

A L. Radoux, maître de l'Aigle Noire, pour frais des ingénieurs de Namur appelés pour la réédification du Pont-des-Arches, 84 florins.

Déboursements pour la levée et subsistance des troupes, ordonnées par S. A. S., des États et Conseil de ville, 58,090 fls.

#### **1654 à 1655.**

*Recettes* : 110,559. — *Dépenses* : 114,655 fls.

Aux PP. Jésuites le jour de l'action, MM. les Bourgmestres modernes et vieux y estant au disner, 66 fls.

Collation donnée par le R<sup>d</sup> P. procureur de Collège de la Compagnie de Jésus Anglais, aux Commissaires des États-Généraux allant voir ledit Collège et traitant avec MM. les Bourgmestres des affaires de la cité, 24 fls.

#### **1655 à 1656.**

*Recettes* : 155,209 fls. — *Dépenses* : 144,688 fls.

Pour le dîner le jour de la St-Jacque, délivrement du vin aux Capucins, Sœurs Clarisses, etc.; aux secrétaires pour leur dressée et aux messagers ayant servi à table, celui qui at assis les plats

et celui qui a demeuré au buffet ; pour les trompettes, chapeaux de fleurs, etc., 1,177 fls.

Aux Jésuites pour assister aux fraix de la solennité et réjouissance pour la translation des corps des SS. Théodar et Denis, martyrs, 100 fls.

Pour vin délivré aux Pères Augustins pendant leur chapitre général ayant dédié leurs thèses aux Bourgmesres, 39 fls. 19 pat.

Travaux faits aux portes St-Martin et Ste-Marguerite ; réparation de la tour de la porte au rivage de Beaurepart.

A Alex. Horion, peintre, pour ses ouvrages, moulures et peintures des armes de Bourgmesres, 50 fls.

A N. Salme, pour avoir travaillé au plan du Pont-des-Arches, donné par Cornelis Pessers, 23 fls.

Recouvrement des eaux et réparation des fontaines publiques, 14,943 fls.

Pour l'équipage d'une selle présentée à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale, 100 fls.,

Pour la milice, 14,400 fls.

#### **1656 à 1657.**

*Recettes* : 154,713 fls. — *Dépenses* : 154,708 fls.

Pour vin présenté à M. le Prélat de St-Gille au banquet de sa bénédiction, 96 fls.

3 souverains d'or distribués aux ouvriers du pont au temps que la première pierre a été mise au pillier du mitant.

Pour le vin délivré pour célébrer toutes les festes de l'an sur la Maison de Ville, 6 fls.

A mattre J. Léonard, cuisinier de la cité pour sa livrée, 19 fls.

Aux portiers des portes de Beaurepart, des Boghards, des Croi-

siers, de St-Martin, du Rivaige Rose, de Hocheporte, de Bèche, de Viveguis, de Hongrie, 198 fls.

Pour les dîners ordinaires des sieurs commissaires, 400 fls.

Pour recouvrement de la maison du portier d'Avroit et des 3 corps de garde, 95 fls.

Pour ouvrages faits au Pont-St-Julien, aux Awes, aux Croisiers, à la porte St-Léonard, etc., 224 fls.

Pour le nettoiemment du rieu en la rue du Pont, 60 fls.

Pour avoir recouvert les rieux en Agimont, raccomodé les portes aux casemates du boulevard de Hocheporte, 33 fls.

Pour la sauvegarde de S. A., mise à la porte Hocheporte, 4 fls.

#### **1660 à 1661.**

*Recettes* : 129,026 fls. — *Dépenses* : 128,270.

A Jean Lambert, maître charpentier, pour avoir fait un noeuf pont-levis au pont Maghin, 120 fl.

Aux Bourgmestres et députés des bonnes villes à la journée d'Estat tenue au mois de juillet et aoust 1660, 473 fls.

Au P. Cheveneux, religieux Augustin, pour honoraire à raison d'un livre présenté à MM. les Bourgmestres, 32 fls.

#### **1676 à 1677.**

*Recettes* : 93,605 fls.

Pour ouvrages faits à la Chambre aux plaix, à la Maison de Ville, 16 fls.

A Jean Delle Court, pour le travail des armes de S. M. I. et autres sur la pierre mise aux nouveaux remparts, 240 fls.

Payé au roy Pepin, 8 fls.

Pour vin délivré au maréchal de Schomberg et autres officiers, 2,000 fls.

A Martin de Visé, pour une verrière donnée aux Récollets de Waremmé, 38 fls.

Pour saucis et pieds de mouton, livrés aux PP. Récollets, le jour des Portioncules, 9 fls.

**1650 à 1651.**

*Recettes* : 262,510 fls. — *Dépenses* : 262,510 fls.

Pour manches et bouquets les jours St-Jacque et Ste-Anne, 12 fls.

A maître Jean de la Terre, pour avoir joué sur le carillon le jour de St-Jacque, la veille et le jour de l'élection magistrale, 8 fls.

Pour le disner de 32 greffiers, 200 fls.

Pour prix de la franche trairie au musquet des anciens et jeunes harquebusiers, 300 fls.

Pour la compagnie de St-George, 200 fls.

Pour les jeunes arbalétriers, 100 fls.

Aux Récollets, Clarisses, Minimes, Carmes déchaussés, Capucins et Urbanistes sur la Fontaine, à chacun une tonne de molue, 252 fls.

Au bon métier des fèvres pour leur récréation du jour des Rois comme de coutume, 40 fls.

Aux valets des maîtres et autres personnes ayant fait et gardé les feux des Rois, mis perches, bois et poix, 50 fls.

Pour deux hâtons blancs pour les Bourgmaîtres et queues des bouquets pour la translation de St-Lambert et Rogations, 23 fls.

Pour vin envoyé comme de coutume aux officiants le jour de la Fête-Dieu, savoir: 14 bouteilles à M. le suffragant, 8 au bon de la Margelle, chantre, autant à Hinnisdael et autant à Selys, 63 fls.

A Borbisson pour le mouton lui compétant en qualité de l'un des 32, 50 fls.

Une pompe dans la chaussée St-Gilles, à l'opposite des religieuses  
Placement d'un puits dans la rue du Grand Henry.

Au sr Jean Delle Court, sculpteur, pour avoir coupé une pierre

avec les escribedes de MM. les Bourgmesres et péron pour appli-  
quer au puits hors la porte Ste-Marguerite, 72 fls.

A P. Ledent, lampernier, pour deux lampes à mettre au puits  
de Ste-Marguerite, 11 fls.

A L. Perpette, pour avoir jeté les armes des Bourgmesres en  
cuivre avec la moule, 38 fls.

Pour nettoyer les terres sous le pont-levis de la porte Ste-Wal-  
burge, 10 fls.

Pour serrures à la porte Ste-Véronne, 9 fls.

Au s<sup>r</sup> Jean delle Court, sculpteur, pour les pierres, armes et bor-  
dures de MM. les Bourgmesres Renardi et Stembier, mises sur les  
Wal de St-Léonard et derrière les Pères Anglois, 196 fls.

Au même, pour la sculpture d'une pierre mise à Hocheporte avec  
un escribede, bordure et péron, 176 fls.

Au sieur de Bru, mambour, pour un escrit appelé : *Resolutio ad  
scedulam*, dans la cause du sindic contre Paulus de Limbor, 16 fls.

Pour plusieurs tonnes de bières beues par diverses compagnies  
de jeunesse sous les armes le jour de la Portiuncule, 170 fls.

Au sieur Candelier, pour faire son élixir et antidode, 200 fls.

Au sieur Englebert Fisen, pour avoir peint une table d'autel  
pour la salle basse de la Maison de Ville, 120 fls.

A Ger. Grisot, imprimeur juré de la cité, pour impressions faites  
du 10 juillet 1680 au 28 septembre, 189 fls.

62 aunes de drap cramoisin pour les manteaux des secrétaires,  
687 fls.

Pour la façon de ces manteaux, 36 fls.

A Merico, orphèvre, pour avoir reblanchi les coquilles des man-  
teaux susdits, 8 fls.

Pour vin, bouteilles et confitures envoyés à M. le prince de  
Nassau et autres officiers arrivés dans son gouvernement du pays  
de Gueldre pour civilité, 409 fls.

A Noël de Vaux, pour avoir fait un cry avec les tambourins parmi la ville à effet de faire oester les glaçons et trigus, 6 fls.

Au prêtre qui a célébré la messe sur la Maison de Ville, le Conseil y assemblé, 1 fl.

Au conseiller Malpaix, pour avoir peint 6 sauvegardes à appliquer dans plusieurs endroits de la ville, 42 fls.

Pour avoir mis la chafne au pont Magin au travers de la Meuse pour empescher la sortise à quelques personnes de la ville, 293 fls.

Au sieur Damry, peintre, pour avoir peint les armoiries de S. A. et des Bourgmesres sur les 4 torchis de cire, 16 fls.

Pour avoir dressé un théâtre pour mettre des tonnes à brûler à l'arrivée de S. E. Monsieur Jodocy, commissaire impérial, 5 fls.

Aux musiciens qui lui ont donné une très-belle sérénade et aux trompettes de la cité pour lui avoir donné divertissement, 82 fls.

Pour les 4 bâtons pour faire les torchis que l'on porte aux processions de la Fête-Dieu et Écoliers avec les armes de S. A. et des Bourgmesres, 5 fls.

A G. Pouillart, chirurgien, pour avoir pansé pendant 7 jours dans la prison, le patient dernièrement exécuté qui avoit tiré sur l'alphère du capitaine Malcotte, 12 fls.

Pour une coupe de pistolets présentés à M. de Jodocy au nom de la cité. 80 fls.

A 3 hommes envoyés du côté de la Hesbaie afin d'apprendre la disposition de la marche des paysans flamands vers Tongres, 6 fls.

A ceux qui ont établi les batteries devant Visé, aux blessés pour leurs douceurs, pour la solde, etc., 4,567 fls.

Pour la musique de la messe chantée aux Récollets en action de grâces de la prise de Visé, 60 fls.

#### **1690 à 1691.**

*Recettes* : 839,910 fls. — *Dépenses* : 834,250 fls.

Pour journées de bottresses aux ouvrages de Bêche, 26 fls.

A Th. le Comte, sculpteur, pour avoir coupé les armes de S. A. et des Bourgmestres aux ouvrages en Bèche, 120 fls.

Au conseiller de Malte, pour un escrit de droit dans la cause de la cité contre les Réguliers, 24 fls.

Au Bourgmestre de Rossius pour un escrit de droit contre ceux qui sans les clefs magistrales avoient exécuté les manants d'Avroit, 40 fls.

A George de Vivier, graveur, pour avoir coupé le grand cachet, 48 fls.

#### **1697 à 1798.**

*Recettes* : 268,935 fls. — *Dépenses* : 274,831 fls.

Au sieur Boesman, pour louage du quartier servant de Maison de Ville, comme par acte passé devant le notaire Viseto, 600 fls.

Le 15 mai 1698 au sieur Delcour, pour réparation de la fontaine du marché, 4,560 fls.

A mattre Lamb. Perpette, pour hansions et la croix livrée, 45 fls.

A mattre J. le Comte, peintre, pour avoir doré la croix du péron au marché, 8 fls.

Pour louage de 2 chevaux, ayant mené en calaise le Bourgmestre Hilaire à Bonn, 189 fls.

A M. le prévôt de Liboy, pour louage de sa maison servant de Maison de Ville, 1,000 fls.

Au s<sup>r</sup> Sarto, conseiller, pour avoir fait le plan de la Maison de Ville, 800 fls.

#### **1699 à 1700.**

*Recettes* : 112,910 fls. — *Dépenses* : 113,493 fls.

Au marguelier de St-Lambert, pour sonner la cloche porte, 24 florins.



Au s<sup>r</sup> Thiru, ingénieur, pour le plan et frontispice de la Maison de Ville, 75 fls.

Réparations au Pont-d'Avroi, au Pont-Maghin, à la tour en Bèche, au Pont-Mousset, à la Grande Halle.

Pour le chemin qui se fait à la montagne de St-Gille, 1,000 fls.

Pour bouquets et chapeaux de fleurs livrés le jour de l'élection magistrale, 16 fls.

Pour succades, confitures et vins, présentés à S. A. S. le prince de Nassau à son arrivée à Liège, 113 fls.

Item à M. le comte d'Hotel, gouverneur de Luxembourg, 102 fls.

**1703.**

Pour déjeuner et dîner le jour de l'élection magistrale, 1,632 fls.

Pour vin, amendes et biscuits livrés à la reddition des comptes des Bourgmeîtres, 32 fls.

Payé à Jean Franç. Pellicer, pour avoir peint les armes des Bourgmeîtres au tableau du Conseil, 12 fls.

Aux s<sup>rs</sup> Constant et Bronckar, pour un missel et canon de la messe avec les moulures, 32 fls.

A Fr. Moreau, pour le calice fait pour la chapelle de la Maison de Ville, 191 fls.

A Gengo de Vivier, pour avoir gravé le cachet aux armes, 18 fls.

Réparation à la tour aux Mohons, sur les Walles, au Tonnelet, au Pont-Maghin, etc.

Pour barrière et pilotage fait à Roland-Goffe, 165 fls.

Au passeur d'eau à la Sauvenière, pour ouvrir et fermer la barrière dans le bras de la Meuse, 15 fls.

**1704.**

*Recettes* : 422,552 fls. — *Dépenses* : 425,096.

**1707 à 1708.**

*Recettes* : 350,609 fls. — *Dépenses* : 352,497 fls.

Pour nettoïement du rieu de Nouvice, 30 fls.

Idem Devant-la-Madeleine et Hors-Château, 50 fls.

Pour nettoïement du biez de Gris-Galland, 1,200 fls.

Pour journées faites à la voûte du rieu proche des Mineurs, 14 fls.

Réparations aux casernes de Bèche, Gravioule, St-Jacques, proche des Dominicains, Avroit, Cockeraimont, Vignis, Pêche-rue, St-Paul, Anglais, Neuve rue Récollets, Pont-Maghin.

Bois, etc., livrés à MM. le b<sup>on</sup> de Castilon Rochebrune, le général de Laleck, le comte de Welz, le prince de Wittemberg, S. E. le général Tilly, S. A. le prince de Holstein-Beyck.

Exposés sur la cause de la cité contre la Cour féodale, 12 fls.

Idem contre les pottiers et les communs bénéficiers de St-Lambert, 36 fls.

Pour les ponts-levis de Ste-Walburge et de Gravioule, 303 fls.

Pour logement de la garnison, 112,972 fls.

#### 1708.

*Recettes* : 358,878 fls. — *Dépenses* : 357,772 fls.

Au s<sup>r</sup> Constant, chapelain de la cité, pour une bourse et une palle de velours noir, 6 fls.

Pour la porte de fer faite au Pont-St-Léonard, 900 fls.

Pour retirer les barrières, palissades et pilots de Roland-Goffe, emportés par les grandes eaux, 29 fls.

Pour la garnison, 164,465 fls.

#### 1709.

*Recettes* : 404,095 fls. — *Dépenses* : 409,161 fls.

Pour avoir refait les sonnettes ou écussons des manteaux des secrétaires, 260 fls.

Pour ferrailles aux barrières de St-Jacque, de la place aux Chevaux, de Ste-Marguerite et de Bèche, 234 fls.

Journées pour boucher les portes en Jonckeu, 15 fls.

Aux composants de la Chambre St-Jean-Baptiste, pour leur chambre sur la porte de Vivignis, 400 fls.

Pour l'édification de l'église de St-Clément, 120 fls.

Pour l'occupation des écuries du monastère de St-Jacques par les chevaux et chariots de M. le général Tilly, 74 fls.

Pour le canal à la Table de Pierre, et pour celui de la rue delle Cloche, 442 fls.

Pour vin schinké à M. le duc de Wirtemberg, 910 fls.

Pour réparation du chemin derrière Coronmeuse, 30 fls.

Pour le détachement arrivé de Maestrecht logé en Pierreuse et chez les Mineurs, 507 fls.

Aux religieuses Récollectines, en Bèche, pour l'occupation de leur jardin par les casernes, 24 fls.

Payé à M. Maximilien prince de Hesse pour son logement, 430 fls.

**1709 à 1710.**

*Recettes* : 199,434. — *Dépenses* : 200,697.

Procès de la cité contre l'abbé et couvent des Écoliers et le comte de Hoen, 36 fls.

**1711 à 1712.**

*Recettes* : 397,639. — *Dépenses* : 402,198.

Pour les arbres plantés sur le quay, 973 fls.

Pour pierres livrées pour la fassate et bassin de la fontaine Ste-Marguerite, 160 fls.

Pour réparation de la fontaine St-Lambert sur la Fontaine, 450 fls.

Pour deux portes mises en Lulai-des-fèvres à une rualette, 24 fls.

Pour remettre la chaîne à Roland-Goffe, 4 fls.

Pour le feu d'artifice le jour du couronnement de S. M. I.,  
2,000 fls.

A Erasme Mulkeman, pour service rendu au public en faisant  
le livre d'Arithmétique et machine inventée, 80 fls.

Au pasteur de Ste-Aldegonde, pour réparation de son église  
paroissiale, 1,000 fls.

Aux PP. Récollets pour l'érection de leur église, 400 fls.

Pour la garnison, 25,794 fls.

### 1713 à 1714.

*Recettes* : 340,911 fls. — *Dépenses* : 339,452.

A ceux qui ont nettoiyé le puits dans la montagne St-Martin, 8 fls.

A Perpète Lambert, fondeur de cloches, pour avoir aidé à  
éteindre le feu, 234 fls.

Pour la porte de pierre au rivage des Sœurs-de-Hassel, 21 fls.

Comptes pour l'entretien des lanternes de la ville, 16,692 fls.

Pour journées de maçons et chaux employée à l'érection de la  
nouvelle Maison de Ville, 15,684 fls.

Pierres de tailles pour le même objet, 7,460 fls.

Pour les buses de plomb remises aux fontaines des particuliers,  
passant sous la Maison de Ville, démolition de la Batterie aux  
Oies, etc., 843 fls.

A Guill. de Vivier et au s<sup>r</sup> Schilber, pour avoir frappé et gravé  
les médailles pour les pauvres, 328 fls.

Au curé de St-Remacle-au-Pont, pour l'assister à bâtir le chœur  
de la neuve église, 2,000 fls.

Au curé de St-Michel, pour aider à achever la tour de son  
église, 180 fls.

Au s<sup>r</sup> Jean Bertrand ens mains de M. le b<sup>on</sup> de Soumagne de  
Fraineux, pour désintéressement des Recueils, des Édits, Con-  
cordats, etc., qu'il a imprimé, 500 fls.

Au s<sup>r</sup> Dodémont, pour pareille somme payée au s<sup>r</sup> Falle, pour ravoir les registres et papiers concernant la ghemine de la ville, 60 fls.

A Fr. Dupont, orfèvre, pour médailles, palettes d'argent, etc., livrées pour mettre la première pierre à la Maison de Ville, 1,303 fls.

A G. Duvivier, graveur, pour avoir gravé ces médailles et palettes, 288 fls.

Pour réjouissances, bière, carosses, carillons pour la pose de la première pierre, 1,200 fls.

Au s<sup>r</sup> Knaeps, pour une boette d'argent à mettre les médailles pour présenter à S. A. S. E., 42 fls.

Au s<sup>r</sup> Schelberg, maître de la monnaie, pour avoir coigné les médailles, 100 fls.

#### 1714 à 1715.

*Recettes* : 433,761. — *Dépenses* : 433,868 fls.

A Hessel, peintre, pour avoir peint la Ste-Vierge et St-Lambert au Pont-des-Arches, 60 fls.

Pour dresser deux pyramides sur la place des Chevaux, pour l'entrée de S. A. S. E., 247 fls.

Pour réparer la tour au bout du jardin des PP. Récollets, 37 fls (1)

Pour construction du poids au Brâ, près la porte Ste-Marguerite, 1,104 fls.

Pour l'entreprise de la Batte sur Avroy, 3,127 fls.

Aux connoisseurs pour l'estime des maisons enclavées dans la réédification de la Maison de Ville, 2,125 fls.

Pour réparation à l'église Ste-Marguerite, 500 fls.

(1) Toutes ces réparations et constructions se faisaient avec des pierre de Poulseur.

Au sr Dubuisson, pour avoir décrit les mémoires et réflexions touchant la fontaine de la ville, 15 fls.

A H. Sauveur, orphèvre, pour un bassin de vermeille doré, aux armes de la cité, pour présenter les clefs de la ville à S. A. S. E. à son retour, 782 fls.

**1715 à 1716**

A H. Renotte, couvreur de paille, pour avoir réparé le toit à la Maison de Ville, 16 fls.

Pour les travaux de la batte ou quai d'Avroi, bois, pilotis, pierres, briques, ferrailles, etc., 57,565 fls.

A Jullin Halet, pour avoir gravé les armes des Bourgmestres sur une pierre à mettre au quai d'Avroy, 80 fls.

Pour journées de ceux qui ont démolì la digue sur Avroi, 41 fls.

Pour réjouissance à l'entrée de S. A. S. E., vin lui présenté, 2 autres pièces coulées au peuple, etc., et pour la victoire contre le Turcq, 7,622 fls.

Pour copies au sujet de la réforme de la maison de Cornillon, 23 florins.

Pour 25 tonneaux de fer blanc que le sr Cloes a achetés et ramenés d'Allemagne pour l'utilité du public, 1,545 fls.

Au curé de Ste-Aldegonde, pour lui aider à achever son église, 400 fls.

A Martin Malte, pour l'impression de son livre, 100 fls.

Pour avoir fait mener et ramener les 4 pièces de canon du palais sur la Batte, le jour des réjouissances pour la victoire remportée contre le Turcq, 39 fls.

Aux PP. Dominicains, pour aider à achever leur église, 200 fls.

Au curé de St-Hubert, pour réparation de son église, 400 fls.

Aux religieuses conceptionistes, en Bèche, pour désintéressement au sujet de leur muraille et construction de la voûte sur la Rivelette, 500 fls.

Pour l'élargissement de la chaussée St-Léonard, 192 fls.

**1716 à 1717.**

*Recettes* : 350,033. — *Dépenses* : 348,498.

Chariage de terres pour planter des arbres parmi la ville, en Vinàve-d'Ile, etc., 21 fls.

Idem pour 110 maronniers de l'Inde pour la promenade d'Avroi, 348 fls.

Pour les travaux du quai d'Avroi, 22,094 fls.

Rente sur le fond des maisons du Stockem et de l'Éperon pour l'érection de la Maison de Ville, 502 fls.

Aux PP. Jésuites, pour réparation de leur théâtre, 750 fls.

Pour l'érection d'un péron à Chauffontaine, 800 fls.

Pour désintéressement de la maison de la Baleine démolie pour la Maison de Ville, 100 fls.

Pour le fond des maisons de la Folie et du Cornet-d'Or, Pikman, Malache, etc., ibidem, 393-50 fls.

Frais faits à l'arrivée du czar de Moscovie, pour vins, musique, feu d'artifice, carillon, logement, etc., 4,828 fls.

Au S<sup>r</sup> Sarto, ingénieur, pour ses dessins de l'Hôtel de Ville, 750 fls.

A Hans, pour deux thermes à mettre dans le vestibule, 160 fls.

A Julien Hallet, pour avoir sculpturé les armoiries de S.A.E. S., 80 fls.

Frais pour la construction de l'Hôtel de Ville, 160,326 fls.

**1717 à 1718.**

*Recettes* : 360,883. — *Dépenses* : 283,532.

Pour les couronnes et bouquets de fleurs présentés le jour de l'élection magistrale, 17 fls.

Gages pour lever et dévaler chaque jour le ristay en Bèche ,  
16 fls.

Pour drap livré aux trompettes , 717 fls.

Pour planter les bailles et arbres et aplanir les terres devant les  
Bénédictines, sur Avroi, 260 fls.

Pour faire réparer le canal de la ville qui passe sous le chœur  
de l'église, 400 fls.

Aux comédiens par charité , 120 fls.

Le 29 juillet 1718 , aux trompettes et timbaliers pour l'entrée  
de S. A. S. E. à la porte St-Léonard , 17 fls.

Au S<sup>r</sup> Abry pour l'impression d'un livre utile au publique ,  
1600 fls.

Au S<sup>r</sup> Ad. Loyens pour papier et copies au sujet de l'impression  
d'un livre, 60 fls.

Frais pour la construction de l'Hôtel de Ville, 139,902 fl.

Au S<sup>r</sup> Hans , sculpteur , pour les thermes , figures , etc. ,  
1964 fls.

A Julien Halet, pour les bustes de S. Lambert , armoiries et  
sculptures , 718 fls.

Au S<sup>r</sup> de Bèche , pour avoir gravé les armes des Bourgmestres ,  
24 fls.

Au S<sup>r</sup> Francisco Vasalli, stucatore, pour les plats fonds, 1860 fls.

A Hub. Bovy, orphèvre, pour avoir couvert les figures de plomb,  
527 fls.

Au S<sup>r</sup> Louis Counet, à compte des peintures de la grande salle,  
500 fls.

Au S<sup>r</sup> Smitsen , pour peinture de la place au dessus de la Greffe,  
683 fls.

Au S<sup>r</sup> Jean Riga, peintre , pour les peintures du plat fond de la  
grande salle, 280 fls.

Au S<sup>r</sup> Hessel, peintre , pour la peinture d'un plat fond , 180 fls.



A Julien Hallet, pour une cheminée et un fourneau de marbre, 418 fls.

**1718 à 1719.**

*Recettes* : 391,552. — *Dépenses* : 354,923.

A Fr. Van Halt, pour avoir peint les armes de MM. les Bourgmestres sur le tableau et les batons magistrals, 24 fls.

Pour construction de la muraille et du rivage au pont d'Amercœur, 1252 fls.

A Henri Burquet, pour avoir démonté et nettoyé l'horloge de la Maison de Ville, 6 fls.

Pour les ouvriers qui mettent les boutisses au Marché, 100 fls.

Au s<sup>r</sup> Hauzeur, pour les balustrades de fer du Marché, 1637 fls.

Au s<sup>r</sup> Laveux, pour l'érection d'une fontaine au Pont-d'Isle, 900 fls.

Réparation de la muraille de la Rivelette, près le Pont-d'Avroy, 6,213 fls.

A M. l'archi-abbé, de St-Basile, pour rachapt des moines captifs, 40 fls.

Pour hallebarts et sappes des 2 archers ou suisses, 61 fls.

Au s<sup>r</sup> Ad. Loyens, pour faire achever le livre héraldique, 200 fls.

Pour la Maison de Ville, 67,380 fls.

Pour les 2 bacs de pierre posés aux 2 fontaines dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, 320 fls.

A Jos. Artarii, pour la cheminée dans la Chambre du Conseil, en stuck, 180 fls.

A Jean Riga, pour reste des 3 peintures optiques du plat fond de la grande salle, 120 fls.

A Francisco Vasally, pour plafond de la Chambre au-dessus de la greffe, vestibule, cartouche et armoiries, etc., 3,190 fls.

A Julien Hallet, pour l'inscription au-dessus de la porte du vestibule, 70 fls.

A J. Pontelli, pour 4 vases pour les cheminées, 50 fls.

Au s<sup>r</sup> Counet, pour reste des grandes peintures de la grande Chambre, 1,500 fls.

Au s<sup>r</sup> Baya, pour velours et galons d'or pour la tribune magistrale, 277 fls.

**1719 à 1720.**

*Recettes* : 372,568 fls. — *Dépenses* : 370,572 fls.

Pour diverses houbettes parmi la ville à mettre les pompes et autres livremens, 640 fls.

Au s<sup>r</sup> Termonia, pour avoir doré la statue de St-Jean-Baptiste, sur la fontaine Hors-Château et le Christ sur le Pont-des-Arges, 125 fls.

A J. Cramillon, pour son entreprise du 2<sup>e</sup> perron au marché devant la maison du Sr Palude, 700 fls.

A G. Lincez, pour la grille de la fontaine St-Jean, Hors-Château, 1,328 fls.

Au s<sup>r</sup> Levache, pour le bassin et porte de cuivre du perron vis-à-vis la Maison de Ville, 3,433 fls.

Au s<sup>r</sup> Cramillon pour pierres livrées pour la fontaine St-George, 140 fls.

Pour l'éclairage de la ville, 2,743 fls.

Frais au sujet de l'arrivée de S. A. S. E., 19,425 fls.

Bottes tirées pendant la procession de la délivrance des esclaves, à St-Adalbert, 172 fls.

Au s<sup>r</sup> avocat Loyens et Duvivier, pour la médaille d'or lui présentée pour la reconnaissance du livre héraldique et la gravure d'icelle, 284 fl.

Au s<sup>r</sup> Gramme, pour le livre héraldique et pour le correcteur, 245 fls.

A J. Lallemand, pour chocolat présenté le jour de l'élection magistrale à l'Hôtel de Ville, 48 fls.

Pour achat des fonds pour la Maison de Ville, des maisons de la Petite Baleine, de la Roulette, de la Lampe et du Pot d'Estain.

Au s<sup>r</sup> Duvivier, graveur, et Léonard, pour dessins et gravure du plan de la Maison de Ville, 827 fls.

Au s<sup>r</sup> Plumier, peintre, pour une peinture du plat fond de la Chambre du Conseil, 500 fls.

Au s<sup>r</sup> Riga, pour peinture du plat fond du vestibule d'en haut, 800 fls.

A Jullien Hallet pour une cheminée de marbre, sculptures et moules, 1,019 fls.

Au s<sup>r</sup> Hasselt, peintre, pour avoir raccomodé sa peinture, 30 fls.

Au s<sup>r</sup> Counet, pour la peinture du plat fond de la Chambre de MM. les commissaires, 340 fls.

Au s<sup>r</sup> Termonia, pour dorure des grilles de fer et des deux quadres des plats fonds, 148 fls.

Au s<sup>r</sup> Léonard, pour les papiers et impressions du plan de la Maison de Ville, 316 fls.

Au S<sup>r</sup> Riga, peintre, à compte de quatre peintures du vestibule d'en haut, 300 fls.

**1720 à 1721.**

*Recettes* : 346,086 fls. — *Dépenses* : 334,591 fls.

A Fr. Demaret, pour avoir nettoyé le trou des Mineurs jusque dessous la rue de l'Étoile, derrière le Palais, 129 fls.

Pour avoir recoupé les arbres de l'Étoile au bout du quai, près de St-Léonard, 25 fls.

Au s<sup>r</sup> Cramillon, pour 4 coquilles livrées à la cité pour la petite fontaine du Marché, 510 fls.

Pour 12 pots d'étain d'Angleterre, pour présenter les vins d'honneur avec leur moule reposant au grand greffe, 1,100 fls.

Au s<sup>r</sup> Bruls, orphèvre, pour les chandeliers d'argent pour la chapelle de la Maison de Ville, 501 fls.

Pour vin blanc et 6 boîtes de confitures présentés à M. le marquis de Prié, 554 fls.

A MM. de Stembier et Chestret, pour les bougies qui se donnent à l'entrée de la magistrature, 72 fls.

Au s<sup>r</sup> Dr Bremal, pour un livre qu'il a fait imprimer au sujet des eaux minérales du diocèse et pays de Liège, avec l'avis au public pour se garantir de la peste, 300 fls.

Au s<sup>r</sup> avocat et conseiller Loyens, pour payer la façon et fournir le rest<sup>e</sup> de l'or de la médaille que la ville lui a fait présent, 200 fls.

A la femme P. Levache, pour les portes de cuivre du perron, 1,791 fls.

A Termonia, pour avoir doré les armes de S. A. et cuivré les picques et musques à la porte de fer de l'Hôtel de Ville, 100 fls.

Pour l'Hôtel de Ville, 2,526 fls.

#### **1721 à 1722.**

*Recettes* : 338,750 fls. — *Dépenses* : 327,352 fls.

A J. Tilman, pour avoir fait le traillé de la fontaine du Vinaire-d'Isle, 280 fls.

Au s<sup>r</sup> Termonia, pour dorure de la Vierge et fontaine de l'Isle et la porte du grand bassin sur le Marché, 160 fls.

Au s<sup>r</sup> Levache, pour avoir livré le bassin de cuivre de la petite fontaine du Marché et 4 serpents de cuivre pour sortir l'eau, 732 fls.

A H. Boulanger, pour avoir foré au bassin de la fontaine du Marché 117 xhansions, 46 fls.

Au s<sup>r</sup> Wassin, pour avoir mis la niche et image de Ste-Barbe à Ste-Walburge pour la cité, 20 fls.

A Termonia, pour avoir doré les 4 roses et les 4 lions de la fontaine du quartier de l'Isle, 120 fls.

A Julien Hallet, pour pierre et sculpture posée à la fontaine proche de la fausse porte de Ste-Marguerite, 200 fls.

Aux PP. Jésuites, pour la réparation de la rhétorique, 1,500 fls.

A l'ingénieur Léonard, pour livremens faits pour la chasse marée, 210 fls.

Aux FF. Mineurs, pour aider à achever la voûte de leur église, 200 fls.

Au s<sup>r</sup> Gramme, pour 24 exemplaires du livre héraldique livrés à MM. les bourgmestres et Conseil, 120 fls.

Au s<sup>r</sup> Hans, sculpteur, pour 6 termes à la montée de l'Hôtel de Ville, 520 fls.

Au s<sup>r</sup> Plumier, peintre, pour le tableau posé sur la cheminée de la chambre d'en haut de l'Hôtel de Ville, 750 fls.

A G. Duvier, pour avoir gravé les armes de MM. les bourgmestres sur la première feuille du plan de l'Hôtel de Ville, 20 fls.

A Termonia, pour avoir peint et doré la chambre contiguë au grand salon en haut de la Maison de Ville, 460 fls.

A Jaspas Fontaine, pour avoir imprimé 100 exemplaires de l'Hôtel de Ville, 97 fls.

#### 1722 à 1723.

*Recettes* : 337,897 fls. — *Dépenses* : 313,458 fls.

Pour avoir travaillé à la démolition de la digue du pont du vieux village, 21 fls.

Au conseiller Mathée, pour avoir bronzé et doré les figures de la montée et du vestibule de la Maison de Ville, 29 fls.

Réparation de la fontaine extante sur les Foulons, 100 fls.

Au s<sup>r</sup> Hans, sculpteur, pour figures qu'il a faites à l'autre escalier de l'Hôtel de Ville, 180 fls.

Au s<sup>r</sup> Juppim, peintre, pour la peinture de la chambre d'en haut de l'Hôtel de Ville, 500 fls.

Au même, pour peinture de la chambre aux paysages, 300 fls.  
Pour autres travaux à la Maison de Ville, 4,464 fls.

**1723 à 1724.**

*Recettes* : 374,497 fls. — *Dépenses* : 377,664 fls.

Pour la réparation et l'achèvement du quay d'Avroi, 14,287 fls.

Aux massons, pour remplir l'arcade du pont d'Avroi, démolir la muraille et ôter la baille de fer, 150 fls.

Aux voirs-jurés, pour l'estime des maisons démolies, 48 fls.

A Paquay Barbière, maître-masson et architecte, pour les plans qu'il a donnés pour l'extraction du quai d'Avroi, 15 fls.

Pour pierres, botresses, etc., employées aux 3 rivages du Pont-d'Avroi, 400 fls.

**1724 à 1725.**

*Recettes* : 323,973 fls. — *Dépenses* : 314,443 fls.

Pour la rehausse et changement de la batte entre les ponts St-Léonard et Maghin, 770 fls.

Pour 2,250 ardoises pour la tour de la ville aux Récollets, 25 fls.

A Termonia, pour avoir sculpturé, peint et doré les armes des princes et bourgmestres au-dessus de la porte St-Léonard, 183 fls.

Pour réparer les portes et rampars et porjetter la muraille entre la porte St-Léonard et le pont Maghin, 203 fls.

Pour l'achèvement du quay d'Avroi, 22,326 fls.

Au s<sup>r</sup> Bellevaux, pour avoir tiré le plan du quartier de l'Île avec les branches de rivières qui le traversent, 40 fls.

Au s<sup>r</sup> Barnabé, pour les 30 livres de l'Histoire de Liège distribués, 400 fls.

Au s<sup>r</sup> Plumier, pour le portrait de S. A., 320 fls.

Au s<sup>r</sup> Barnabé, pour livres livrés pour la bibliothèque de la ville, 600 fls.

Au s<sup>r</sup> De Loy, peintre, pour 5 pièces prospectives du vestibule d'en haut, 400 fls.

Au s<sup>r</sup> Fisen, peintre, pour la peinture dans l'Hôtel de Ville, 160 fls.

Au s<sup>r</sup> Rendeur, pour 4 bas-relief et la figure de la Prudence, livrés sur la Maison de Ville, 1,300 fls.

Au s<sup>r</sup> Hans, pour avoir livré sur la Maison de Ville, une figure qui représente la Force, 136 fls.

Pour l'achèvement de la Maison de Ville, 11,853 fls.

**1725 à 1726.**

*Recettes* : 330,625 fls. — *Dépenses* : 316,026 fls.

A Hubert, pour avoir livré et mis 4 coquilles de pierre à la petite fontaine vis-à-vis de la Maison de Ville, 500 fls.

Pour avoir raccomodé le pont-levis de Gravioule, servant à la garde, 14 fls.

Au s<sup>r</sup> Dupont pour 6 clefs magistrales d'argent de poinçon, 181 fls.

A Paquay Barbière, maître-masson, pour sa reprise de la voûte des FF. Cérites, 1,500 fls.

Pour réparation du bouck de St-Léonard, 7,022 fls.

A Bourguignon, pour les peines qu'il s'est donné à la récupération des papiers concernant la maison de Cornillon, 60 fls.

A la veuve Procureur, pour impressions diverses, 134 fls.

Aux s<sup>rs</sup> J. Moreau, J. Ch. Bouhon, tenans, et J. Moreau, mambourg de la paroisse de la Boverie, pour les aider à rétablir leur église, à condition qu'ils mettront le perron dans une des fenêtres, 400 fls.

Au s<sup>r</sup> Barnabé, pour 30 exemplaires du 2<sup>d</sup> tome de l'Histoire de Liège, 400 fls.

Pour l'achèvement de la Maison de Ville, 2,426 fls.

Au s<sup>r</sup> Deloie, peintre, pour les 3 paysages posés dans le vestibule d'en haut, 244 fls.

A Termonia, pour avoir coupé des fleurons dans les panneaux des 4 portes de la chambre tapissée de haute lisse, 54 fls.

Au s<sup>r</sup> Plumier, peintre, pour les figures qu'il ajoute aux paysages Jupen, 800 fls.

#### **1726 à 1727.**

*Recettes* : 385,506 fls. — *Dépenses* : 382,453 fls.

A Barth. de Jeneffe, pour le tiers de son entreprise pour l'élargissement du pont St-Julien, 433 fls.

A P. Levache, maître fondeur, à raison d'un péron et d'un écusson de cuivre qu'il a livré pour le pont de St-Julien, 259 fls.

Item pour les bailles de fer livrées au pont St-Julien, 369 fls.

A Math. Sterpin, pour sa reprise de la batte devant St-Léonard, 17,000 fls.

Au s<sup>r</sup> Absille, pour son entreprise du pont du Vieu-Village, 1,000 fls.

A Hub. Absille, pour la pierre avec les armes de S. A. et des bourgmestres à poser sur la porte de l'hôpital St-George, 300 fls.

Pour achèvement de la Maison de Ville, 2,131 fls.

#### **1727 à 1728.**

*Recettes* : 357,489 fls. — *Dépenses* : 351,966 fls.

Au procureur des PP. Dominicains, pour subvenir à la canonisation de Ste-Agnès de Montpoliten, 60 fls.

Pour concert de musique donné à l'Hôtel de Ville à S. Exc. la comtesse d'Albert, 60 fls.

Au s<sup>r</sup> Gramme, pour l'impression du règlement des pauvres en Ile, 120 fls.

Pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville, 1,284 fls.



Au s<sup>r</sup> Demolin, peintre, pour payement de son tableau de cheminée, posé dans la place tapissée de cuivre doré, 110 fls.

**1728 à 1729.**

*Recettes* : 352,473 fls. — *Dépenses* : 343,920 fls.

A Robert, pour son gage de port spadon, 6 fls.

Pour réparer une muraille écroulée, joindant à la première arche du pont du côté des Poisseurs, 160 fls.

Pour les deux pieds d'esteau posés sur le pont du Vieux-Village, 153 fls.

Pour reprise du pont de Roture, 500 fls.

Au concierge de la thour du seigneur official, pour pension des faibles d'esprit et des frénétiques, 90 fls.

Aux PP. Capucins du grand couvent à Liège, pour supporter la grande dépense de la feste de la Béatification du Père Fidel, 60 fls.

Pour la trairie faite au sujet de la naissance de S. A., 200 fls.

A MM. de St-Barthelemy, pour frais faits pour obtenir la sécularisation, 200 fls.

Pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville, 1,381 fls.

**1729 à 1730.**

*Recettes* : 377,970 fls. — *Dépenses* : 372,034 fls.

A Perye, maître-masson, pour la reprise de la batte au Vieux-Village, 800 fls.

Pour réparation de la muraille en Gravioule, 350 fls.

Pour rebâtir la muraille de la Rivelette, proche St-Jean-Évangéliste, 221 fls.

Pour traillés de fer au cul-de-sac du vieux Pont-des-Arches, 300 fls.

Pour réparation du pont d'Ile, du canal proche St-Gangulphe et qui se rend sous l'arcade du pont d'Ile, 18.000 fls.

Pour les 2 bâtons magistrals et mis leurs armes au tableau de la greffe et vestibule, 92 fls.

Pour vin d'honneur présenté à S. A. le prince de Hesse, 275 fls.

Pour succades livrées au prince d'Orange à la visite de l'Hôtel de Ville, 162 fls.

A Renier Thonus, ingénieur, pour le plan de la ville, 300 fls.

A Ev. Kints, à raison d'un livre intitulé : *Atlas major Blavianus*, 11 grands volumes in f°, pour la bibliothèque de la Maison de Ville, 360 fls.

Pour ceux qui copient les Chartes et privilèges des métiers, 340 fls.

A R. Jenicot, pour rechercher et collationner les Chartes des métiers, 80 fls.

A la v<sup>e</sup> Procureur, pour l'impression des dites Chartes, 1,400 fls.

#### **1730 à 1731.**

*Recettes* : 351,135 fls. — *Dépenses* : 339,661 fls.

Gage au portier du rivage de la rue Sœurs-de-Hasque, 10 fls.

Pour réparation du pont de Bourgogne en Islay-des-Fèvres, 218 fls.

Au s<sup>r</sup> de Saumery, pour le livre intitulé : *l'Antichrétien ou l'esprit du Calviniste opposé à Jésus-Christ*, 375 fls.

Pour avoir barré la rue Pierreusè et derrière le Palais pendant la maladie de feu Mgr le grand chancelier, 6 fls.

Pour la messe chantée à l'Hôtel de Ville pour feu le conseiller Dodémont, 28 fls.

#### **1731 à 1732.**

*Recettes* : 240,252 fls. — *Dépenses* : 232,590 fls.

A Termonia, pour sculpture en plâtre et bois, peinture des armes et dorure du péron avec son inscription posé à la grande halle, 164 fls.

Pour travaux à la grande halle, à la tour en Bèche, à la muraille de St-Barthélemy, etc., 7,000 fls.

Pour réparation des chaussées, 22,009 fls.

Pour nettoyage de la ville, 3,628 fls.

Éclairage de la ville, 3,287 fls.

Pour ouvrir et fermer chaque jour la porte du rivage St-Remy, 180 fls.

A Ever. Kints, bibliothécaire, pour livres, ligatures, etc., 2,000 fls.

Au s<sup>r</sup> de Saumery, à raison de 2 tomes intitulés : *Mémoires et Aventures secrètes et curieuses d'un voyage du Levant*, 450 fls.

### 1732 à 1733.

*Recettes* : 362,048 fls. — *Dépenses* : 340,374 fls.

Au messager du gand de poivre blanc dû annuellement à MM. les Bourgmes tres par la ville de Nimaigre en témoignage de con corde, 5 fls.

Pour prix à distribuer aux étudiants des Jésuites, à la St-Gille prochain, 240 fls.

Gage du portier des Postis Rosé au rivage St-Remy, 20 fls.

Pour la construction du pont à Laid-Fossé, 59 fls.

Pour le rempart des Jésuites Anglais, 700 fls.

A E. Kints, pour achat de livres de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, 1,489 fls.

Aux trompettes et timbales, qui ont joué le 7 juin à la réparation de la Vierge, Sur-Meuse, 15 fls.

Aux FF. Mineurs, pour la construction d'une grille de fer devant leur église, 1,500 fls.

A Dujardin, curé de St-Nicolas-au-Prez, pour construction de la tour de son église, 600 fls.

Pour Chartes et privilèges à distribuer aux 22 commissaires, 506 fls.

Aux PP. Carmes chaussés, pour appliquer à l'édifice de leur église, 600 fls.

**1733 à 1734.**

*Recettes* : 371,171 fls. — *Dépenses* : 366,623 fls.

Pour réparation du grand canal du côté de la Neuve-Rue, 193 fls.

Au curé de St-Martin, pour désintéressement de terrain occupé de son cimetière, pour l'élargissement de la rue derrière St-Martin, 280 fls.

Pour la démolition de l'arvo de Ste-Croix, 1,709 fls.

Achat de deux maisons, pour l'élargissement du dit arvo, 5,000 fls.

Au receveur de la collégiale St-Pierre, pour terrain leur pris dans ledit élargissement, 2,257 fls.

Pour pompe posée à l'arvo de Ste-Croix, 220 fls.

Aux pauvres religieuses Conceptionistes, en Bèche, pour assister à rebâtir leur couvent brûlé, 1,500 fls.

Pour construction de 20 loges, pour détenir les furieux et innocents qui sont à la charge de la ville à l'hôpital général de St-George, 1,200 fls.

Pour pension des frénétiques renfermés à l'hôpital Ste-Barbe, 327 fls.

A ceux qui ont assisté à esteindre le feu au palais, 691 fls.

A Dardenne, pour avoir excopié l'Histoire de Liège, par P. Foulon, 560 fls.

A Coclers, peintre, pour louage d'un tableau à l'Hôtel de Ville, 15 fls.

Au même, pour avoir peint les armes des Bourgmestres sur le grand livre aux rentes, 20 fls.

A la veuve Procureur pour 26 exemplaires du 3<sup>e</sup> tome des œuvres de M. de Louvrex, 312 fls.

A J. H. Dewandre, gratification pour avoir été couronné dans ses humanités aux PP. Jésuites, 160 fls.

Pour piliers de fer livrés au canal du Marché, 546 fls.

**1734 à 1735.**

*Recettes* : 319,491 fls. — *Dépenses* : 304,193 fls.

Pour drap écarlate livré pour les manteaux des secrétaires, huissiers et commissaires de la ville, 1,283 fls.

Pour démolition des maisons à l'arvo des 11,000 Vierges, 180 fls.

Journées au toit de la fausse porte de St-Véronne, 69 fls.

A Absil, pour pierre avec les armes de S. A. et des Bourgmestres de 1727 posée à la porte du Baya, 260 fls.

Pour la perfection de l'hôpital Ste-Barbe, 33 fls.

Au b<sup>on</sup> de Méan, pour achat de la maison sur les degrés de St-Lambert, 1,101 fls.

Au même, pour sa convention à bâtir à ses frais un frontispice à la maison au marché dont une partie du terrain a été pris par la cité pour l'élargissement de l'arvo des 11,000 Vierges, 1,500 fls.

Pour démolir et rebâtir la maison des 3 Visages, dans l'élargissement de la rue des 11,000 Vierges, 1,970 fls.

Au curé de St-George, pour réparation du canal traversant son église, 100 fls.

Au même, pour céder à la cité le terrain de son église avançant sur la rue, 2,000 fls. à payer lorsque la façade de la dite église sera achevée.

A H. Wolf de Dopf, pour avoir embrassé la religion catholique, 153 fls.

A Delille, pour un livre intitulé : *Apologie en faveur de la nation Liégeoise*, 300 fls.

A l'avocat Lurond, pour avoir fourni la véritable copie authentique de l'Histoire de Liège, par Foulon, pour être placée à la bibliothèque, 100 fls.

A E. Kints, pour impression du catalogue de la bibliothèque, 205 fls.

**1736 à 1737.**

*Recettes* : 335,642 fls. — *Dépenses* : 316,120 fls.

Estime des fonds de maisons près du pont Thomas, incorporées dans le nouveau marché, 6,077 fls.

Pour journées à la muraille sur l'eau, au nouveau Marché-aux-Poissons, 732 fls.

A Julien Halet, pour sculpture des armes de S. A. aux pierres posées au nouveau marché, 128 fls.

A Leron, pour pillers de fer au nouveau marché, 1,128 fls.

A Bellevaux, pour ses plans et vacations au nouveau marché, 383 fls.

Aux religieuses de Sœurs de Hasque, pour la démolition de leur muraille sur la rue, 100 fls.

Pour pompe au nouveau marché, 269 fls.

Au curé de chaque paroisse pour ses malades, 100 fls.

Pour 26 exemplaires des *Délices du Pays de Liège* en 5 tomes in-f° et autres ouvrages pour la bibliothèque, 8,693 fls.

**1738 à 1739.**

*Recettes* : 394,478 fls. — *Dépenses* : 396,119 fls.

Pour l'entreprise du frontispice de St-Nicolas, 3,000 fls.

Construction d'un canal outre le pont de St-Nicolas, 521 fls.

Idem sur la place St-Barthélemy, 663 fls.

Au curé de St-George, pour la façade de son église, 800 fls.

Pour l'élargissement de la rue Sœurs-de-Hasque, 957 fls.

Pour l'élargissement du pont St-Nicolas, 4,057 fls.

Pour estime de la maison appartenant à la Miséricorde rue Sœurs-de-Hasque, 7,616 fls.

A Jean Bas, prince arabe, par charité, 92 fls.

Aux Capucins pour une chaudière à leur brassine, 1,500 fls.

Frais en gardes bourgeoises. au sujet de l'émeute du 4 mai 1739, 2,310 fls.

#### 1739 à 1740.

*Recettes* : 343,758 fls. — *Dépenses* : 342,227 fls.

A J. Chadoir, fondeur, pour un Christ de cuivre pesant 517 livres, à poser sur le pont St-Nicolas, 646 fls.

Pour peinture des armes aux sceaux des Bourgmestres, 36 fls.

Pour le rideau du théâtre des Jésuites, 39 fls.

Pour l'entreprise de la Batte de Fragnée par moitié avec l'État 15,358 fls.

#### 1740 à 1741.

*Recettes* : 475,938 fls. — *Dépenses* : 476,096 fls.

Pour la réparation du pont d'Avroy, 560 fls.

Pour l'entreprise de la Batte de Fragnée, 4,610 fls.

Pour la démolition et construction du pont d'Amercœur, 53,887 fls.

Pour le pont de bois, 1,207 fls.

Pour l'estime de la maison du Lion-Blanc, située au coin de la rue allant à Longdoz, 2,009 fls.

A J. Hocquet, chartier, pour voiturier 3 pierres de tombes, 78 fls.

A P. Barbier, pour achat de 4 pierres de tombe de St-Jacque, 128 fls.

A Coclers, pour dorure au cronographe, appliqué au boulevard du pont, 23 fls.

A J. Hallet, pour sculpture des armes, 100 fls.

A Absil, pour une des pierres aux armes, 430 fls.

A J. Ledin, pour la pierre aux armes du péron, 420 fls.

**1741 à 1742.**

*Recettes* : 266,079 fls. — *Dépenses* : 268,062 fls.

Frais pour les réjouissances à la venue de Sa Majesté Impériale  
4,061 fls.

Achats de livres pour la bibliothèque, 3,692 fls.

**1742 à 1743.**

*Recettes* : 274,797 fls. — *Dépenses* : 277,842 fls.

A Julien Halet, pour sculpture des armes des Bourgmesres dans  
la muraille des PP. Récollets, 120 fls.

A W. J. P. Bertrand, imprimeur, pour fournitures, 312 fls.

A Delwaide, couronné aux Jésuites dans ses études, 60 fls.

Pour livres, 12,269 fls.

**1743 à 1744.**

*Recettes* : 403,437 fls. — *Dépenses* : 403,277 fls.

A Julien Halet, pour sculpture des Bourgmesres à la pompe en  
Glain, 100 fls.

Pour appréciation de maisons pour l'élargissement de la rue  
tendant aux Mineurs, entre autres de la porte Verte, 86 fls.

Frais en réjouissance de l'inauguration de S. A. S. Jean-Théo-  
dore, élu évêque et prince de Liège, 4,793 fls.

**1744 à 1745.**

*Recettes* : 286,512 fls. — *Dépenses* : 285,246 fls.

Pour avoir tourné 21 modèles de pilliers pour le pont des Jé-  
suites, 41 fls.

A L. Thonus, pour plan fourni à la construction du canal,  
faubourg St-Léonard, 25 fls.



A Lamet, peintre, pour le portrait de S. A., 307 fls.

Pour l'aplanissement de la place devant les Jésuites, 490 fls.

A J. Hallet, pour sculpture des armes des Bourgmestres au pont des Jésuites, 160 fls.

Pour livres fournis à la bibliothèque et autres, 7,931 fls.

#### **1745 à 1746.**

*Recettes* : 324,162 fls. — *Dépenses* : 327,133 fls.

Pierres pour fixer les places au grand marché, 60 fls.

Aux PP. Carmes déchaussés, pour la réparation de la façade de leur église, 1,000 fls.

Au P. Bertholet, jésuite, auteur de l'*Histoire de l'Institution de la Fête-Dieu*, 300 fls.

Frais en réjouissance de S. M. I. François I<sup>er</sup>, 2,816 fls.

#### **1746 à 1747.**

*Recettes* : 482,989 fls. — *Dépenses* : 487,196 fls.

A Jul. Hallet, pour sculpture du pied du Christ au pont St-Nicolas, 220 fls.

A G. Evrard, sculpteur, pour la statue de St-Jean-Népomucène et armoiries à la porte St-Léonard, 890 fls.

Au même sculpteur, pour ouvrage à la porte du pont d'Avroi, 400 fls.

#### **1748 à 1749.**

*Recettes* : 304,113 fls. — *Dépenses* : 304,113 fls.

Pour démolition des vieux piliers du grand pont, 136 fls.

A l'hôpital Ste-Barbe, pour réparation des dégâts de l'incendie, 600 fls.

#### **1749 à 1750.**

*Recettes* : 366,783 fls. — *Dépenses* : 374,085 fls.

A Limbourg, pour démolition d'un arvo à l'entrée de la rue de la Chaîne, 40 fls.

A Kints, pour 4 tomes de Méan relié en veau marbré et doré sur tranche, présenté à Melcior couronné des humanités de cette ville, 60 fls.

Pertes sur la réduction des plaquettes de 5 sols à 4 sols, l'eschange et frais du billon, 7,430 fls.

**1750 à 1751.**

*Recettes* : 332,591 fls. — *Dépenses* : 339,496 fls.

Pour travaux d'appropriation faits à la maison de la comédie sur la Batte, 450 fls.

Construction de la porte du pont Maghin, 137 fls.

A Devaubrière, pour fournir aux frais de son livre intitulé : *Principe d'Éducation*, 100 fls.

Pour charrois de la vieille et neuf potence du marché sur les Walles, 13 fls.

Perte sur la réduction des ducats de 8 fls. 10 à 8, 5 ; 2,119 fls.

**1752 à 1753**

*Recettes* : 286,077 fls. — *Dépenses* : 291,500 fls.

A 3 meuniers, pour journées de non usiner à cause des fontaines du marché, 64 fls.

Achat d'une maison rue de l'Étuve pour élargissement, 164 fls.

Pour muraille dans la rue du cimetière de Ste-Aldegonde, 60 fls.

Pour l'entretien de la fontaine froide appartenant à la cité, à Chaudfontaine, 20 fls.

A Delcloche, pour peintures des armes des 32 métiers et autres pour le fils du Bourgmestre de Grady, régent, 100 fls.

A Vellez, orfèvre pour argent et façon d'un cartouche aux armes de Liège et deux agrafes au livre des métiers pour le même, 61 fls.

Pour velours, ornements, écritures, etc., pour le même, 537 fls.  
Frais au séjour de S. A. E. de Bavière, 3,455 fls.

**1753 à 1754.**

*Recettes* : 293,760 fls. — *Dépenses* : 293,032 fls.

Pour démolition de la fausse porte en Pierreuse, 240 fls.

Au capitaine Gordinne, pour un livre intitulé : *Principes et quintessence des armes*, 160 fls.

**1754 à 1755.**

*Recettes* : 275,697 fls. — *Dépenses* : 281,116 fls.

A Fayen, architecte, pour dessins à la construction du manège au palais, 165 fls.

Continuation, embellissement du quai St-Léonard et élargissement du pont des Veaux au dit quai, 3,227 fls.

Entreprise du pavé du marché, pierres numérotées pour les étalons, dessins et arpenteur, 740 fls.

Pour une muraille derrière les Pottiers, 270 fls.

Au conseiller Sprimont, une aiguière et un bassin d'argent, gravure du péron et des armes des Bourgmestres, écriture et peinture des armoiries du livre des 32 métiers à présenter à un fils né dans cette régence, 975 fls.

Ameublement de l'hôtel de l'État-Tiers, compétant à la ville, 600 fls.

**1755 à 1756.**

A la Chambre des Échevins, pour sentence portée et reste d'une maison démolie jadis à l'ancien arvo de la prison des Mairs, 723 fls.

Pour construction du canal et batte à la Goffe, 946 fls.

Pour éviter toute procédure sur une transaction arrivée l'an 1693 pour l'élargissement de la rue de l'Agneau, 200 fls.

Une demi-pièce de vin donnée à la V<sup>e</sup> Mairin, pour la thèse de droit dédiée au Sénat régent par son fils, boursier de la ville, à Cologne, 160 fls.

A Rousseau, auteur du *Journal Encyclopédique*, pour souscription de 4 exemplaires à fournir tous les 15 jours au grand greffe, 160 fls.

Aux Jésuites de Liège, pour impressions des vers latins, composés par les étudiants de la poésie, 50 fls.

**1756 à 1757.**

*Recettes* : 265,779 fls. — *Dépenses* : 266,090 fls.

Reprise pour la démolition de la fausse porte de St-Gille et de St-Laurent, 120 fls.

A Coclers, peintre pour changement de l'habit du portrait de S. S. E. à l'Hôtel de Ville, en cardinal, 30 fls.

A J. Halet, pour armes des Bourgmestres, au boulevard St-Martin, 200 fls.

Pour réparation de la tour en Bèche, 718 fls.

**1757 à 1758.**

*Recettes* : 101,617 fls. — *Dépenses* : 101,625 fls.

Pour l'entrée du couronné de Louvain, 183 fls.

**1758 à 1759.**

*Recettes* : 141,010 fls. — *Dépenses* : 134,949 fls.

A Oury et Hogge, députés du métier des tanneurs, pour reprise des réparations à la Batte de Longdoz, 350 fls.

A Leroy, pour gage d'architecte, 300 fls.

A Lahaye, pour entreprise d'un canal et pavé dans la rue St-Jacques, 500 fls.

Pour logement des troupes françaises, 20,169 fls.

**1759 à 1760.**

A Lerouge, maître écrivain, pour livre des métiers, présenté au bourgmestre d'Othée, 180 fls.

A Plumier, pour y peindre, 120 fls.

A Jacoby, pour graver des armes et pérons sur le bassin du bourgmestre d'Othée, 88 fls.

Pour logement des troupes françaises en quartier d'hiver, 77,841 fls.

**1760 à 1763.**

*Recettes* : 310,603 fls. — *Dépenses* : 299,231 fls.

Pour trompettes et louage de chevaux au sujet du couronné des Jésuites, 20 fls.

A Bourguignon, pour impression des *Musæ Leodienses*, pour le étudiants du collège des Jésuites, 124 fls.

Pour anguilles, boudins et autres livrés le jour d'adieu des Bourgmestres, 55 fls.

Pour logement et passage des troupes françaises, 42,457 fls.

**1763 à 1764.**

*Recettes* : 300,134 fls. — *Dépenses* : 303,099 fls.

Portrait de S. A., 230 fls.

Pour estime des fonds incorporés dans la promenade du quay St-Léonard, depuis le pont des Veaux jusqu'à Coronmeuse, 2,431 fls.

Au cuisinier, pour traitement à l'Hôtel de Ville, à l'occasion du couronné de Louvain, 250 fls.

Pour boîtes tirées, pots à feu, chevaux, vin, confitures, bassin en argent, pot, gravures, etc., pour le même, 1,200 fls.

Vin présenté au prince Ferdinand de Prusse par la magistrature en 1762, 639 fls.

Pour l'élection et l'inauguration de S. A. C., 8,586 fls.

Donatif à S. A., à compte, 80,000 fls.

A Hamal, maître de chant, pour musique au *Te Deum* dans l'église des Dominicains, 200 fls.

**1764 à 1765.**

*Recettes* : 289,082 fls. — *Dépenses* : 293,707 fls.

A la chancellerie du Conseil-privé, pour rechercher les papiers et registres que S. A. a rendu à la cité à la demande du magistrat, 1032 fls.

Donatif à S. A., 50,000 fls.

**1765 à 1766.**

*Recettes* : 266,780 fls. — *Dépenses* : 268,001 fls.

Achat des arbres et journées à la réparation du quay d'Avroy, 1,584 fls.

Réparation à la Batte de Fragnée, 899 fls.

En offrande au curé de St-André, pour réédification de son église, 500 fls.

**1766 à 1767.**

*Recettes* : 257,469 fls. — *Dépenses* : 258,476 fls.

Peintures, sculptures à l'Hôtel de Ville, pierres à la fontaine St-Martin et bornes à la banlieue de la chaussée de Bierset, 271 fls.

Changement de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville et aux personnes qui ont assisté à arranger le nouveau catalogue de la bibliothèque.

18 bouteilles de vin au jeux des PP. Jésuites au mois d'août 1767. (1)

(1) Les registres originaux de ces 3 dernières années manquent.

**1768 à 1769**

*Recettes* : 244,272. — *Dépenses* : 244,299 fls.

Pour l'estime des fonds en Tanneurie, 140 fls.

A Gérard, pour avoir peint les plafons des loges de la comédie, 200 fls.

Pour estime des maisons faisant le coin de Potierue, 83 fls.

Item, du Monde d'Or et du Mortier d'Or, dans la rue tendante aux mineurs, 72 fls.

Estime des maisons du Pot d'Or aux d<sup>mes</sup> Billon, et du s<sup>r</sup> Braye, apothicaire, en Féronstrée, acquises par la cité, 6,471 fls.

Item, de la maison enseignée du Tempallier, au s<sup>r</sup> d'Heur, en Féronstrée, faisant le coin de la rue Sur-le-Mont, 3,324 fls.

Item de l'Homme Sauvage, 1,513 fls.

**1769 à 1770.**

*Recettes* : 259,241 fls. — *Dépenses* : 259,558 fls.

A Plompteux, bibliothécaire, 604 fls.

A Jacoby, pour avoir gravé 2 cachets aux armes des Bourgmestres pour imprimer sur les livres fournis à la bibliothèque, 40 fls.

Pour estime de 4 pieds de terrain à la maison Gilson en Féronstrée, faisant le coin de Potierue pour encoignement du frontispice, voir que la pierre aux armes de la cité, posée au-dessus de l'entrée de sa maison devera y rester à perpétuité, 200 fls.

A de France, sculpteur pour avoir sculpturé la pierre aux armes des bourgmestres au coin de Potierue, 50 fls.

A Desorde, libraire, pour annonce mise sur la Gasette pour rendre les maisons en Féronstrée, 29 fls.

Estime du frontispice du Lion Rouge, sur le marché, à la V<sup>e</sup> Pera, acquis par la Cité, 29 fls.

A Vivroux, pour avoir sculpté en pierre les armes de la ville et des Bourgmestres au balcon de l'Hôtel de Ville, 217 fls.

Aux PP. Capucins du grand couvent au sujet de la béatification et canonisation de deux saints dans leur église, 50 fls.

A Bertrand Berthol, pour un traité d'Arithmétique qui doit être utile au public, 80 fls.

**1770 à 1771.**

*Recettes* : 230,141. — *Dépenses* : 229,474.

A J. Gerard, peintre, pour avoir peint et doré le balcon de l'Hôtel de Ville, 250 fls.

Estime de fonds vis-à-vis de St-Hubert pour élargissement, 2,075 fls.

Pour prix de la maison du Peigne-d'Or et de la suivante au commencement de la rue des Tanneurs, acquises par la Cité, 4,038 fls.

**1771 à 1772.**

*Recettes* : 238,065. — *Dépenses* : 235,633.

Estime de la maison du Peroquet, faisant le coin de la rue des Stalons et celle allant derrière Ste-Catherine, 14 fls.

**1772 à 1773.**

*Recettes* : 252,796. — *Dépenses* : 254,137.

Au curé de St-Nicolas, pour pierre sépulcrale qu'il a laissé suivre pour la muraille d'eau en Tanneur, 45 fls.

A Dewandre, sculpteur, pour le cadre du portrait de S. A., 100 fls.

A Vivroux, pour avoir sculpté la Ste-Vierge et St-Lambert au Pont-des-Arches, 160 fls.

A Mulkeman, arpenteur, pour plan tiré pour la Cité, 19 fls.



A Vivroux, pour sculpter les armes de S. M. I. et de S. A. posées à la porte Ste-Marguerite, 101 fls.

Pour vin d'honneur présenté à S. A. le prince de Nassau, 280 fls.

Au s<sup>r</sup> Dupont, peintre, pour avoir fait le portrait de S. A. à la Maison de Ville, 300 fls.

**1773 à 1774.**

*Recettes* : 314,403 fls. — *Dépenses* : 300,227 fls.

Estime de la maison de la Houbette en Tanneurue, 36 fls.

**1774 à 1775.**

*Recettes* : 513,632 fls. — *Dépenses* : 236,080 fls.

Pour miroir, lampe et branche de lustre pour la comédie, 172 fls.

Au s<sup>r</sup> Renoz, pour fonds de 2 maisons servant à l'élargissement de la rue St-Remy, 242 fls.

A Lochmans, pour 26 pieds de terrain cédés à la ville pour élargissement de la rue derrière le Palais, 80 fls.

A Fayn, architecte, pour plan de l'étoile du quai St-Léonard, 97 fls.

Vin au grand Collège en Isle, et conférence, 76 fls.

Pour traduction du testament de la fondation de l'hospice liégeois, à Rome, 5 fls.

**1775 à 1776.**

*Recettes* : 292,724 fls. — *Dépenses* : 279,469 fls.

Au s<sup>r</sup> Dreppe, graveur, pour marques faites aux armes de la ville pour les pièces de sayes, 36 fls.

Aux manœuvres employés à une xhore de la grande drève du quay St-Léonard, tendante à Coronmeuse, 243 fls.

Au s<sup>r</sup> Ophoven, pour plan concernant les franchises aresnes, 139 fls.

A Fr. Vignier, pour exemplaires de taille douce du plan de la Maison de Ville, distribués aux 3 corps, 44 fls.

Pour construction d'un pied-de-batte proche des Croisiers, 75 fls.

**1776 à 1777.**

*Recettes* : 283,360 fls. — *Dépenses* : 312,163 fls.

Pour avoir gravé les armes des Bourgmestres pour imprimer sur les livres des estudiants, y compris pour le relieur, 70 fls.

Pour pierres livrées sur Avroy et rue St-Véronne, 1,865 fls.

Pour peintures, etc., à la comédie, 4,912 fls.

A Renson, pour prix remporté à l'Académie des dessins, à Rome, 200 fls. (1)

**1777 à 1778.**

Rien.

**1778 à 1779.**

*Recettes* : 289,120 fls. — *Dépenses* : 323,692 fls.

A Colinet, géomètre, pour plan du terrain cédé à la ville par les PP. Prêcheurs, 16 fls.

Pour la construction du gaillot pour couper les arbres du quai St-Léonard, 148 fls.

Au s<sup>r</sup> Disneff, pour plan de la ville de Liège fait par lui, 885 fls.

Réparation des murailles d'eau au quai St-Léonard, 1,780 fls.

A la V<sup>e</sup> Gathy, dont le fils a remporté le prix de l'Académie de sculpture, à Rome, 200 fls.

Au s<sup>r</sup> Dubuisson, pour son traité d'Arithmétique utile au public, 120 fls.

Au s<sup>r</sup> Ophoven, syndic, et son fils, pour un ouvrage d'un recueil héraldique, pour la Cité, 839 fls.

(1) Les registres originaux de ces 2 dernières années manquent.

Au s<sup>r</sup> H. Godin, sculpteur, pour plan de la fontaine sur le marché, 100 fls.

**1780 à 1791.**

*Recettes* : 282,441 fls. — *Dépenses* : 307,703 fls.

Pour 5 étuis contenant les cartes géographiques à la bibliothèque de la ville, 136 fls.

Au s<sup>r</sup> Dreppe, pour avoir dessiné l'estampe de la fontaine en vinable d'Isle, 39 fls.

Au s<sup>r</sup> Henri Godin pour avoir gravé les estampes des fontaines en vinable d'Isle et St-Jean, 78 fls.

Estime de la maison du Pain de sucre, derrière l'Hôtel de Ville, 74 fls.

Idem, pour la joignante dans la rue du Cabaret à cause de l'élargissement, 100 fls.

Pour porcelaines livrées à la muraille d'eau des Récollectines en Bèche, 17 fls.

Au s<sup>r</sup> Aube, pour avoir remporté 2 médailles dans les concours de dessin à Rome, 200 fls.

A Mathieu Beyne, pour avoir remporté le prix de sculpture à l'Académie de la Société d'Émulation, 58 fls.

A M. Simonon, pour une règle à floches d'or, livrée à la ville, 14 fls.

Au s<sup>r</sup> Rosa, pour avoir excopié 2 vieux registres aux baptêmes de N.-D. aux Fonts, 200 fls.

Au s<sup>r</sup> Henri Ophoven, en gratification des plans présentés à la Société d'Émulation, 78 fls.

**1781 à 1782.**

*Recettes* : 255,336 fls. — *Dépenses* : 259,768 fls.

Au s<sup>r</sup> Dupont, pour médailles en cuivre aux armes de la ville, pour les commis, 210 fls.

Aux Ursulines, pour quelques pouces de terrain pour élargissement de la rue du Fer à Cheval, 50 fls.

Pour la maison Lhoest, au coin de la rue dessous la Tour en Souverain-Pont, 1,206 fls.

Au s<sup>r</sup> Closset, architecte, pour plan de la rue derrière-St-Thomas, 20 fls.

Travaux à la Batt. de Fragnée, 900 fls.

**1782 à 1783**

A Renoz, maître-masson, pour plan de la rue St-Séverin, 322 fls.

Au s<sup>r</sup> Pafve, architecte, pour plans et devoirs rendus au sujet de l'Hôtel du comte d'Argenteau édicté, 200 fls.

Pour exposés au sujet de la rue Velbruck, 122 fls.

Plombs livrés pour la fontaine du Mont-des-Tisserands, 102 fls.

A Vivroux, sculpteur pour les armes de S. A. et celles des Bourgmestres sur la pierre posée dans la rue Velbruck, 300 fls.

**1783 à 1784.**

A Thomas Limborg, pour peinture des 24 seaux des Bourgmestres, 14 fls.

Au s<sup>r</sup> Ophoven, fils, pour avoir peint les armes des Bourgmestres sur vailin postérieur au recueil héraldique, 102 fls.

Aux ouvriers le jour que l'on a posé la première pierre à l'église St-Séverin, 45 fls.

Aux s<sup>rs</sup> Doneux et Duckers, pour peintures à la salle de comédie, 416 fls.

Pour la construction du cimetière de l'église St-Séverin, 568 fls.  
A Vivroux, sculpteur, pour la pierre aux armes de S. A. et des  
Bourgmestres dans la rue Velbruck, 38 fls,

Buses pour conduire l'eau du bassin St-Abraham, jusqu'à la rue  
Velbruck, 319 fls.

Au s<sup>r</sup> Dreppe, graveur, pour plan de la grande fontaine du  
marché, 100 fls.

Prix d'une maison cédée à la ville pour l'élargissement de la rue  
derrière St-Jean-Baptiste, 2,000 fls,

Pour l'estime d'une partie de la maison du s<sup>r</sup> Dehousse, en Sou-  
verain-Pont, 10 fls.

Pour la batte de Fragnée, 3,832 fls.

Aux Capucins, pour la feste de béatification du P. Laurent  
Brandus, 100 fls.

Au s<sup>r</sup> Guichart, pour un traité d'Arithmétique dédié au magis-  
trat, 100 fls.

A G. Servais, pour trescens des places occupées par les acadé-  
miciens, 200 fls.

#### 1784 à 1785.

*Recettes* : 275,934 fls. — *Dépenses* : 276,770 fls.

Peintures et sculptures du portrait de S. A., 468 fls.

Nettoiemnt du rivage Grand-Henri et de la rue dite Crockay,  
50 fls.

Pour journées de piloteurs aux murailles d'eau à la Batte de  
Fragnée et à la Goffe, 490 fls.

A Math. Beine, pour avoir remporté le prix de géométrie, à  
Paris, 100 fls.

Au s<sup>r</sup> Ophoven, fils, pour débours au sujet du livre contenant  
les 32 métiers présenté à M. de Grandjean, oculiste du Roi,  
241 fls.

**1786 à 1787.**

*Recettes* : 184,232 fls. — *Dépenses* : 110,903 fls.

A Vivroux, sculpteur, pour les armes de S. A. et des Bourgmestres à poser à la Haute-Sauvenière, 250 fls.

Estimes de plusieurs fonds de maisons dans la rue Neuve derrière le Palais et dans la rue sur Meuse, 12,700 fls.

Estime de la maison du comte de Cavenbourg et du reste des édifices de la vieille cour de l'official, 2,456 fls.

A compte de la construction du canal de la Haute-Sauvenière, 2,500 fls.

**Du 18 août 1789 au 16 janvier 1790.**

*Recettes* : 467,663 fls. — *Dépenses* : 468,127 fls.

Nettoisement des fontaines Delhaille, en Vinave-d'Île, Chaufontaine, Pied de Vache et St-Hubert, 82 fls.

Edictale pour fond et terrain de la maison de la Pommelette, en Souverain-Pont, 400 fls.

A Dreppe, pour peintures faites pour les réjouissances et la salle de la comédie, 83 fls.

Aux musiciens pour frais du concert donné à M. le général de Schlieffen, 147 fls.

Pour un souper donné à M. le b<sup>on</sup> de Hamelberg, adjudant-général de S. M. le Roi de Prusse, 232 fls.

A M. Levoz, pour servir à faire des médailles pour M<sup>onsieur</sup> de l'État-Tiers, 973 fls.

Pour cocardes, ceinturons, rubans, etc., 3,909 fls.

**1790 à 1791.**

*Recettes* : 146,484 fls. — *Dépenses* : 146,430 fls.

Pour deux clefs magistrales, 70 fls.

A J. Frenai, pour sa maison incorporée dans la rue St-Jean-Baptiste, 422 fls.

A Viveroux, sculpteur, pour 2 perrons placés sur le Pont-des-Arches, 60 fls.

Aux bottresses qui ont trouvé l'argenterie dans une cave du palais, 79 fls.

A Dreppe, peintre, pour exposé de l'Académie de dessins et peinture pour la garde nationale, 191 fls.

Aux manœuvres employés à la démolition de la Dardanelle, 110 fls.

Frais pour les gardes bourgeoises et patriotes, 12,307 fls., dans lesquels sont compris :

Aux 4 canoniers, employés à la Maison de Ville, 28 fls.

Soie rouge et jaune pour 41 écharpes pour la ville, 820 fls.

Au conseiller Dujardin, au sujet de 2 déclarations de ce qui s'est passé sur la place Verto le 7 octobre dernier, 9 fls.

Au s<sup>r</sup> Dreppe, pour le mausolée du s<sup>r</sup> Pinsmaic, présenté au magistrat, 117 fls.

Drap bleu et blanc et fournitures pour le régiment de la cité, 2,172 fls.

Drap bleu et jaune fourni pour les soldats de la cité, 3,069 fls.

Pour l'aplanissement du Mont-Doncel ou citadelle, 6,700 fls. (1)

**Du 3 février au 30 septembre 1791.**

*Recettes* : 448,678. — *Dépenses* : 438,854.

A Lamb, Yerna, pour avoir réparé, ensuite de l'avis des députés de la généralité, les armoiries brisées à l'Hôtel de Ville, par les insurgents, 200 fls.

(1) Le 7 mai 1791, les bourgmestres, Conseil et députés des Chambres firent paraître des *Observations* sur ces deux derniers comptes en critiquant l'un après l'autre chaque article. — Ce compte qui a été imprimé contient des détails curieux pour l'histoire de la révolution.

Au s<sup>r</sup> Lovinfosse, pour avoir fait à neuf le portrait de S. A. C. reposant à l'Hôtel de Ville, 400 fls.

Au s<sup>r</sup> Bonne-Espérance, pour la palme remportée au grand Collège, en 1790, 200 fls.

Au s<sup>r</sup> Clipteux, pour prix de sa reprise de la démolition du frontispice et des colonnes à la halle des Drapiers, bâties sur le terrain de la cité dont les frais ont été restitués par les sociétés, 780 fls.

Aux R. P. Mineurs, pour dédommagement de leurs places, cours et cloîtres donnés à l'usage de la ville et du public, 50 fls.

Pour la démolition du boulevard du pont d'Amersœur, 918 fls.  
(De décembre 1792 au 4 mars 1793, municipalité provisoire, dépense : 78,050 fls.)

Aux hommes de feu pour l'incendie arrivé aux Càncttes et à la maison commune, 84 fls.

Aux mêmes, pour l'incendie arrivé le 23 février au palais, 28 fls.

Au citoyen Namotte, pour avoir enfoncé un puits en Pierreuse, 35 fls.

A Rizach, pour ouvrage au pont de Visé, 863 fls.

A la veuve Debouny, pour démolition d'armoiries, 84 fls.

A Demeuse, débours pour la fête de la plantation de l'arbre de la Liberté, 152 fls.

Au citoyen Digne le Romain, pour ouvrages à faire pour la fête civique, 1,950 fls.

Pour le catafalque et la pompe funèbre Le Pelletier, 1,037 fls.

#### **1792 à 1793.**

*Recettes* : 246,061 fls. — *Dépenses* : 300,724 fls.

Pour réparation du pavé depuis la prison de Maire, jusqu'aux degrés de St-Pierre incombant pour un tiers à charge de la Cité, 1,760 fls.



Flambeaux à la procession au retour de la chasse et buste de St-Lambert, 33 fls.

Dépenses faites par MM. les députés allant complimenter S. A. C. à Aix-la-Chapelle et pour voyages à Vottem, 133 fls.

A divers pour avoir sauvé différentes pièces d'étoffes et avoir conservé l'argenterie de la chapelle de l'Hôtel de Ville pendant la derrière révolution, 64 fls.

Au s<sup>r</sup> J. J. Thonon, pour la palme remportée au grand Collège, 136 fls.

Pour avoir sculpté le modèle en bois de St-Lambert et pour les armoiries à placer sur le fronton de l'Hôtel de Ville, ainsi que la façon de St-Lambert coulé en plomb, 760 fls.



## RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.

### A.

*Abraham* (bassin St.), 425.  
*Abry*, fait un livre, 396.  
*Absille*, sculpte des armes, 404, 409, 412.  
*Académiciens*, 425.  
*Adalbert* (St.), procession, 398.  
*Agimont* (rieu en), 384.  
*Agneau* (rue de l'), 416.  
*Aigle-Noir*, hôtel, 382.  
*Albret* (concert à la comtesse d'), 404.  
*Aldegonde* (Ste), église, 392, 394; rue du Cimetière, 414.  
*Amercaeur* (muraille au pont d'), 397; construction du pont, 411; démolition du boulevard, 428.  
*André* (St.), église, 418.  
*Anglais* (travaux derrière les), 386; caserne, 390. Remparts, 407. Jé-suites, 382.  
*Arbalétriers*, 385.  
*Arbres* dans les promenades, 391, 395, 396; arbre de la Liberté, 428.  
*Arènes*, plan, V. *Ophoven*.  
*Arithmétique*, livres, V. *Berthol*, *Dubuisson*, *Guichard*, *Mulkeman*.  
*Armoiries* de l'empire, 384; des bourgmestres, 386-389, 394-397, 401, 402, 408, 411-413, 416, 422, 424, etc.  
*Aube*, prix de dessin à Rome, 423.

*Augustins*, Chapitre général, 383.  
*Avroit*, corps de garde, 384; travaux au pont, 389, 402, 411. Caserne, 390. Batte, 393, 394; quay, 402. Arbres, 395, 396, 418, 422. Rivet-lette, 397.

### B.

*Barbe* (Ste), fous, 408. Achèvement de l'hôpital, 409. Incendie, 413.  
*Barbrière*, plan du quay d'Avroit, 402.  
*Barnabé*, libraire, 402, 403.  
*Barrières*, V. *Jacques*, *chevaux*, *Mar-guerite*, *Bèche*, *Roland Goffe*.  
*Barthélemy* (St.), sécularisation, 403. Muraille, 407. Canal, 410.  
*Basile* (l'abbé de St.) 397.  
*Batte* (comédie sur la), 414.  
*Baya*, fondation pour les pestiférés, 382; armoiries, 409.  
*Beaurepart*, travaux à la porte du ri-vage, 383.  
*Bèche*, porte, 384. Tour, 389, 407, 416. Caserne, 390, 391. Barrière, 390, 396. Travaux, 387. Armoiries, 396.  
*Begars*, travaux à la poste, 383.  
*Belle-Côte*, 385.  
*Bellevaux*, plan du quartier de l'île, 402. Id. du marché, 410.  
*Berthol*, Traité d'Arithmétique, 420.

*Bertholet*, Histoire de la Fête-Dieu, 413.  
*Bertrand*, imprime les Édits, 392, 412.  
*Beyne*, prix de sculpture, 423. Prix de géométrie à Paris, 425.  
*Bibliothèque* de la ville et catalogue, 410, 412, 413, 418, 419, 423.  
*Bonne-Espérance*, couronné au grand collège, 428.  
*Bougies* des Bourgmestres, 400.  
*Bourgmestres*, bâtons blancs, bouquets, etc., pour les fêtes, 385, etc.  
*V. Jacques (St.)*  
*Bourgogne* (pont de), 406.  
*Bourguignon*, imprimeur, 417.  
*Boverie* (église de la), 403.  
*Bresmal*, Traité sur les eaux minérales et sur la peste, 400.  
*Bronckar*, libraire, 389.  
*Bru (de)*, écrit un plaidoyer, 386.

**C.**

*Cabarets* (rue des), 423.  
*Canettes*, incendie, 428.  
*Capucins*, fêtes de béatification, 405, 420, 425. Cadeaux de vin, morue etc., 382, 385; brasserie, 411.  
*Carmes*, église, 408, 413. Cadeaux, 385.  
*Casernes*, 390.  
*Castillon-Rochebrunne* (le baron de), à Liège, 390.  
*Céltics*, voûte de l'église, 403.  
*Chaîne* fermant la Meuse, 387.  
*Chaîne* (arv) dans la rue de la), 487.  
*Chambre* St-Jean-Baptiste, 391.  
*Chapelain* de la Cité, 382, 387, 390.  
*Charité*, 410, 411, etc.  
*Chaudfontaine*, péron, 395; fontaine, 414.  
*Chaussées*, 407.

*Chevaux* (place aux), barrière, 390. Pyramide, 393.  
*Chefneux*, fait un livre, 584.  
*Clarisses*, cadeaux de vin, etc., 382, 385.  
*Clément (St.)*, église, 391.  
*Clefs* de la ville, 394, 403.  
*Cloche* (canal rue de la), 391.  
*Cloche-porte* à St-Lambert, 388.  
*Closset*, plan d'une rue, 424.  
*Coclers*, peint à l'Hôtel de Ville, 408, 411, 416.  
*Colinet*, plan, 422.  
*Comédie*, travaux, etc., 396, 414, 421, 422, 424, 426.  
*Commissaires* de la Cité; dîner, 384. Cadeau, 385.  
*Coronmeuse*, chemin, 391.  
*Comptes* (régal à la reddition des), 389.  
*Conceptionnistes* en Bèche, construction, 394. Incendie, 408.  
*Constant*, libraire, 389.  
*Cornillon*, réforme, 394. Papiers, 403.  
*Costumes* du sindic de la Cour delle Halle, 382; du cuisinier de la Cité, 383; des secrétaires, huissiers et commissaires, 386, 390, 409; du chapelain, 390; des trompettes, 396, des patriotes, 427.  
*Counet*, peint à l'Hôtel de Ville, 396, 398, 399.  
*Cour féodale*, procès avec la Cité, 390.  
*Cramillon*, travaille au péron du marché, 398, 399.  
*Crockay* (rue), 425.  
*Croisiers*, travaux à la porte et au rivage, 383, 384, 422.  
*Croix* (arv de Ste), 408.  
*Cuisinier* de la Cité, 383, 417.

**D.**

- Damry*, peint des armoiries, 387.  
*Dardanelle*, démolition, 427.  
*Defrance*, sculpture des armes, 419.  
*Delcloche*, peint des armoiries, 414.  
*Delille* fait l'Apologie, etc., 410.  
*Delloie*, peint à l'Hôtel de Ville, 403, 404.  
*Delwaide*, couronné aux Jésuites, 412.  
*Demolin*, peint un tableau, 405.  
*Desoer*, libraire, 419.  
*Devaubrière*, fait les Principes d'éducation, 414.  
*Dewandre*, couronné aux Jésuites, 409; sculpteur, 420.  
*Digneffe*, fait un plan de Liège, 422, 428.  
*Dominicains*, Fête de canonisation, 404. *Te Deum*, 418. Caserne, 390. Eglises 394.  
*Doneux*, peint à la comédie, 424.  
*Drapiers*, démolition de la Halle, 428.  
*Drepe*, grave des marques, 424; la fontaine de Vinave-d'Ile, 425; du marché, 425; peint à la comédie, 426; à l'Académie, 427.  
*Dubuisson*, traité d'Arithmétique, 422.  
*Duckers*, peint à la comédie, 424.  
*Dupont*, grave des médailles, 424; les clefs, 403; fait le portrait de S. A., 421.  
*Delcourt*, sculpture des armoiries, 384-386; répare la fontaine du Marché, 388.

**E.**

- Eaux minérales*. V. *Bresmal*.  
*Eclairage* de la ville, 392, 398, 407.  
*Ecoliers*, procession, 387. Procès contre la cité, 391.  
*Eglises*. V. *Aldegonde*, *Boverie*, *Clément*, *Dominicains*, *Hubert*, *Marguerite*, *Michel*, *Récollets*, *Remacle-au-Pont*, etc.

- Elizir* du St Candelier, 386.  
*Empereur*, selle présentée à l'ambassadeur, 383; fête du couronnement, 392. Sa venue à Liège, 412.  
*Etat-civil*, registres, 423.  
*Etats-généraux* (commissaires des), 382.  
*Etat-tiers* (hôtel de l'), 415.  
*Etoile* (rue de l'), derrière-le-Palais, 399.  
*Etuve* (rue de l'), 414.  
*Evrard*, sculpture une statue, 413.

**F.**

- Fayen*, dessin du manège, 415; plan du quai St-Léonard, 424.  
*Fer de cheval*, rue, 424.  
*Féronstrée*, rue, 419.  
*Fête-Dieu* (cadeaux le jour de la), 385. Procession, 387.  
*Fèvres* (fête des Rois du métier des), 385.  
*Fisen*, peint à l'hôtel-de-ville, 386, 403.  
*Fondeurs* de cuivre, 386, 400, 404, 411. V. *Perpette*.  
*Fontaines* publiques, réparation, 388, 394; du marché, 399, 400, 403, 414, 423, 425; de Vinave-d'Ile, 423, 400; de St-Jean, 423; St-Martin, 418; des Tisserands, 424; St-Abramham, Ste-Marguerite, 391; St-Lambert, 394; du Pont-d'Ile, 397; de l'Hôtel-de-Ville, 397; Hors-Château, 398; St-Georges, 398; des Foulons, 401; particulières, 392, 426.  
*Fontaine*, imprime le plan de l'Hôtel-de-Ville, 401.  
*Fouillon*, histoire de Liège, 408, 410.  
*Fous* à la tour de l'Officiel, 405; à St-Georges et Ste-Barbe, 408.  
*Fragnée*, batte, 414, 418, 425, 426.

**G.**

*Gabelles*, reddition des comptes à la St-Lambert, 381.  
*Gardes bourgeoises*, 411.  
*Garnison*, fraix, 390, 392.  
*Gathy*, prix de sculpture à Rome, 422.  
*Gemine* de la cité, 392.  
*George (St)*, compagnie, 385. Hôpital, 404. Fous, 408. Façade de l'église, 410. Canal sous l'église, 409.  
*Gérard*, peint à la comédie, 419, 420.  
*Gilles (St)*, fausse porte, 416. Pompe dans la chaussée, 385. Chemin, 389. Bénédiction de l'abbé, 383.  
*Glain* (pompe en), 412.  
*Godin*, sculpte la fontaine du Marché, 423.  
*Goffe* (Batte à la), 415.  
*Gordinne*, fait le Principe des armes, 418.  
*Gramme*, imprime le Recueil héraldique, 398, 401, 404.  
*Grand-Henry* (puits dans la rue), 385. Rivage, 425.  
*Gravioule*, caserne, 390. Pont-levis, 390, 403. Muraille, 405.  
*Greffers*, leur dîner, 385.  
*Gris-Galland* (biez de), 390.  
*Grisot*, imprimeur, 386.  
*Guichard*, fait un traité d'arithmétique, 425.

**H.**

*Halle* (travaux à la Grande), 389, 407. V. *Drapiers*.  
*Hallet*, sculpte des armoiries, une cheminée, des bustes, 394, 397, 399, 401, 410-413, 416.  
*Hall (Van)*, peint des armoiries, 397.  
*Hamal*, maître de chant, 418.  
*Hans*, sculpte des thermes à l'Hôtel-de-Ville, 395, 396, 401, 403.

*Harquebusiers*, franche trairie, 375.  
*Hesse* (le prince de) à Liège, 391, 406.  
*Hessel*, peint la Vierge et S. Lambert au Pont-des-Arches, etc., 393, 396, 399.  
*Hilaire*, bourgmestre, va à Rome, 388.  
*Hocheporte* (travaux à la porte), 384, 385.  
*Holstein-Beick* (le prince de) à Liège, 390.  
*Hongrée* (travaux à la porte), 384.  
*Horion*, peintre, 383.  
*Hors-Château* (rieu de), 390.  
*Hospice* liégeois à Rome, 421.  
*Hôtel*, gouverneur de Luxembourg (cadeau au comte d'), 389.  
*Hôtel-de-Ville* (travaux à l'), 384, 388, 389, 392-405. Maisons expropriées, 395, 398, 399, 423. Horloge, 397. Balcon, 420. Messe pour un conseiller, 406. Incendie, 428. Argenterie, 429.  
*Houbettes* dans la ville, 398.  
*Hubert*, sculpte des coquilles, 403.  
*Hubert (St.)*, église, 394; rue, 420.

**I.**

*Ile* (Pont d'), 405.  
*Imprimeurs*. V. *Bertrand*, *Bourguignon*, *Fontaine*, *Gramme*, *Grisot*, *Procureur*.  
*Ingénieurs, architectes, géomètres*. V. *Bellevaux*, *Beyne*, *Closset*, *Colinet*, *Digneffe*, *Fayen*, *Léonard*, *Leroy*, *Mulkeman*, *Ophoven*, *Pafue*, *Pessers*, *Renoz*, *Saline*, *Sarto*, *Thonus*, *Vignier*.

**J.**

*Jacoby*, gravo des armes, 417, 419.  
*Jacques (St)*, dîners, fêtes et cadeaux pour la renovation magistrale, 381,

382, 383, 385, 380, 395, 398, 400, 417. Caserne, 390. Barrière, 390. Troupes de Tilly dans le monastère, 391. Pierres tombales, 411. Canal dans la rue, 416.  
*Jean-Baptiste (St)*, rue, 425, 426, 495.  
*Jésuites*, prix des étudiants, 384, 407. Théâtre, 381, 382, 395, 411, 418. Rhétorique, 401. Poésie, 416, 417. Couronnés, V. *Bonne-Espérance*, *Delwaide*, *Dewandre*, *Melcior*, *Thonon*. Pont, 412. Places, 413.  
*Jodocy*, commissaire impérial, 387.  
*Jonckeu*, porte, 390.  
*Journées d'Etat*, députés des bonnes villes, 381, 384.  
*Joyeuses entrées*, 394, 396, 398, 412, 418.  
*Julien (St)*, pont, 384, 404.  
*Juppin*, peint à l'Hôtel-de-Ville, 401, 402.

**K.**

*Kints*, libraire et bibliothécaire, 406, 407, 410, 414.

**L.**

*Laid-Fossé*, pont, 407.  
*Laleck*, général, à Liège, 390.  
*Lambert (S.)*, fête de la translation, 385. Fontaine, 391. Canal sous l'église, 396. Maison sur les degrés, 409. Châsse et buste, 428, 429.  
*Lamet*, peint le portrait de S. A., 413.  
*Laurent (St)*, fausse porte, 416.  
*Lecomte*, sculpte des armoiries, etc., 388.  
*Ledin*, idem, 412.  
*Léonard*, grave le plan de l'Hôtel-de-Ville, etc., 401, 413.  
*Léonard (St)*, porte, 384. Wallés, 386. Porte de fer au pont, 390. Quai,

399, 415, 417. Arbres, 422. Etoile, 421. Murailles, 422. Chaussée, 394. Batte, 402, 404.  
*Leroy*, architecte, 416.  
*Levoz*, grave des médailles, 426.  
*Libraires*, V. *Barnabé*, *Bronckar*, *Bonstant*, *Desoer*, *Kints*.  
*Livres*, V. *Abry*, *Berthol*, *Bertholét*, *Bresmal*, *Chefneux*, *Delille*, *Devau-brière*, *Dubuisson*, *Foulon*, *Gordinne*, *Guichard*, *Loyens*, *Malte*, *Métiers*, *Mulkeman*, *Ophoven*, *Saumery*. Délices du pays de Liège, 410. Journal encyclopédique, 416. Poésies des Jésuites, 416.  
*Limborg*, peint des armoiries, 424.  
*Longdoz*, batte, 416.  
*Louvain* (couronné de), 416, 417.  
*Lovinfosse*, peint le portrait de S. A., 427.  
*Loyens*, pour un livre, 396-398, 400.  
*Lulay-des-Fèvres*, porte, 391.

**M.**

*Madeleine* (rieu devant la), 390.  
*Maghin*, porte du pont, 414. Pont-levis, 384, 389. Chalme dans la Meuse, 387. Caserne, 390. Batte, 402.  
*Maires* (prison des), arvé, 415. Pavé, 428.  
*Mairin*, fait sa thèse à Cologne, 416.  
*Malte*, conseiller, fait un livre, 388, 394.  
*Manège*, 415.  
*Marché*, canal, 309. Places, 413. Ba-lustrade, 397. Potence, 414. Pavé, 415. Maison achetée, 419. V. *Fontaines*.  
*Marché* au poisson, 410.  
*Marguerite (Ste)*, porte, 383, 386, 421. Fontaine, 391, 401. Barrière, 390. Poids au bras, 393. Église, 393.

*Martin (St.)*, porte, 383, 384. Boulevard, 416. Fontaine, 418. Rue, 408. Puits dans la montagne, 392.  
*Melcior*, couronné des Jésuites, 414.  
*Métiers*, chartes et privilèges, 406, 408.  
*Michel (St.)*, tour de l'église, 392.  
*Milice*, frais, 382, 383.  
*Mineurs*, rieu, 390, 399. Église, 401, 407, 428. Rue, 412, 419. Troupes logées au couvent, 391.  
*Minimes*, cadeau, 385.  
*Miséricorde* (maison de la), 411.  
*Mohons*, travaux à la tour, 389.  
*Monnaie*, 414. V. *Schelberg*.  
*Moscovic* (le czar de), à Liège, 395.  
*Moussat*, réparation au pont, 389.  
*Mulkeman*, plan de Liège, 420. Traité d'Arithmétique, 392.

**N.**

*Nassau* (le prince de), à Liège; cadeaux, 386, 389, 421.  
*Nettoiage* des rues, 387.  
*Neuve-rue*, rieu, 408, 426.  
*Neuvice*, rieu, 390.  
*Nicolas (St.)*, église, 407, 410. Pierre tombale, 420. Canal, 410. Pont, 411, Christ sur le pont, 414, 413.  
*Nimègue*, messager, 407.

**O.**

*Official* (cour de l'), 426. fous à la tour, 403.  
*Oies* (porte aux), 384, 392.  
*Onze mille Vierges*, arvé, 409.  
*Ophoven*, plan des arènes, 421, 423; peint des armoiries, 424, 425. Recueil héraldique, 422.  
*Orfevres*, 400, 414.  
*Orange* (le prince d'), à Liège, 406.

**P.**

*Pave*, plan, 424.  
*Palais*, incendie, 408, 428. Manège, 415. Argenterie, 427. Rue de l'Étoile derrière le Palais, 399, 421.  
*Paul (St.)*, caserne, 390.  
*Pauvres en Ile*, règlement, 404.  
*Pécherue*, caserne, 390.  
*Peintres, dessinateurs*: V. *Aube*, *Coclers*, *Counet*, *Damry*, *Delcloche*, *Delloie*, *Demolin*, *Doneux*, *Dreppe*, *Duckers*, *Dupont*, *Fiscen*, *Gérard*, *Hall*, *Hessel*, *Horion*, *Juppin*, *Lamet*, *Lecomte*, *Limborg*, *Lovinfosse*, *Pellicer*, *Plumier*, *Renson*, *Riga*, *Smitsen*, *Termonia*.  
*Pelletier*, funérailles, 428.  
*Pellicer*, peint des armoiries, 389.  
*Pepin* (le roi), 384.  
*Péron* du marché, 388, 398, 400; au Pont-des-Arches, 427. Au Pont-St-Julien, 404. A Chaudfontaine, 395.  
*Perpète*, fondeur de cloches, 388, 392.  
*Pessers*, plan du Pont-des-Arches, 383.  
*Pestiférés*, V. *Baya*.  
*Pierre (St.)*, indemnité à l'église pour l'arvé de Ste-Croix, 408.  
*Pierreuse*, fausse porte, 415. Puits, 428. Barré pour maladie, 406. Troupes, 391.  
*Pinsmai*, mausolée, 427.  
*Plans* de l'Hôtel de Ville, V. *Léonard*, *Sarto*, *Thiru*, *Vivier*, *Vignier*; du quai d'Avroi, V. *Barbière*; du quartier de l'Ile, V. *Bellevaux*; de la ville, V. *Digneffe*, *Mulkeman*, *Ophoven*, *Thonus*; du quai St-Léonard, V. *Fayen*; des arènes, V. *Ophoven*; de la fontaine du marché, V. *Dreppe*; de rues, V. *Closset*, *Pafve*, *Renoz*.  
*Plaquettes*, réduction, 414.



*Plumier*, fait le portrait de S. A., etc., 399, 401, 402, 404, 417.  
*Poids au braz*, 393.  
*Pompes et puits*, V. *Gilles (St.)*, *Grand Henry*, *Marguerite*, *Martin*, *Pierreuse*, etc.  
*Pont* (rieu de la rue du), 384.  
*Ponts*, V. *Avroit*, *Gravioule*, *Ile*, *Julien*, *Laid-Fossé*, *Léonard*, *Maghin*, *Moussel*, *Nicolas*, *Roture*, *Thomas*, *Veaux*, *Vieux-Village*, *Visé*, *Walburge*.  
*Pont-des-Arches*, réédification, 382, 383. Plan, 383. Statues, 393. Christ, 398. Pérons, 427. Muraille, 405. Cul de Sac, 405.  
*Port-Spadon*, 405.  
*Portes*, V. *Baya*, *Beaurepart*, *Begards*, *Croisiers*, *Hongrée*, *Jonckeu*, *Léonard*, *Marguerite*, *Remy*, *Sœurs-de-Hasque*, *Véronique*, *Vivegnis*, *Walburge*, etc.  
*Portioncute*, fête, 385, 386.  
*Potiers*, muraille, 415. Procès avec la Cité, 390.  
*Potierue*, élargissement, 419.  
*Pouillart*, chirurgien, 387.  
*Prêcheurs*, terrain cédé à la ville, 422.  
*Prié* (le marquis de), à Liège, 400.  
*Procureur*, imprimeur, 403, 406, 409.  
*Prusse* (le prince de), à Liège, 417.

## R.

*Récollectines*, caserne, 391. Mur d'eau, 423.  
*Récollets*, dîner le jour de St-François, 381, 385. Caserne, 390. Église, 392, Tour, 393, 402. Muraille. 412. Verrière aux Récollets de Waremme, 385.  
*Remacle-au-Pont* (St.), église, 392.  
*Remparts* (nouveaux), 384.

*Remy (St.)* porte du rivage, 407. Rue, 421.  
*Rendeur*, sculpture des bas-reliefs, 403.  
*Renoz*, plan d'une rue, 424.  
*Renson*, couronné à Rome, 422.  
*Repas nuptial*, 381, 382. Scabinal, 381. Du nouvel abbé de St-Gilles, 383. Des commissaires de la Cité, 384. Des 32 greffiers, 385. Le jour de St-Jacques, 381, 382, 389.  
*Rieus*, V. *Agimont*, *Hors-Château*, *Lambert (St.)*, *Madeleine*, *Mineurs*, *Newice*, *Pont*, etc.  
*Riga*, peintre, 396, 397, 399.  
*Rivage-Rosé*, travaux à la porte, 384.  
*Rogations*, fête, 385.  
*Rois* (fête des), 385.  
*Roland-Goffe*, barrage, 389, 390, 391.  
*Rossius (de)*, Bourgmestre, fait un mémoire, 388.  
*Roture*, pont, 405.  
*Rues*, V. *Agneau*, *Aldegonde*, *Cabarets*, *Chaine*, *Cloche*, *Crockay*, *Étoile*, *Étuve*, *Fer-de-Cheval*, *Féronstrée*, *Grand-Henry*, *Gilles (St. Hubert)*, *Jacques*, *Jean-Baptiste*, *Lulay-des-Fèvres*, *Martin (St.)*, *Mineurs*, *Palais*, *Pierreuss*, *Potierue*, *Remy (St.)*, *Sœurs-de-Hasque*, *Souverain-Pont*, *Stalon*, *Sur-Meuse*, *Table-de-Pierre*, *Tanneurue*, *Thomas*, *Velbruck*, etc.

## S.

*Salme*, plan du Pont-des-Arches, 385.  
*Sarto*, conseiller, plan de l'Hôtel de ville, 388, 395.  
*Saumery*, fait deux ouvrages, 406, 407.  
*Sauvegardes*, 387.  
*Sauvenière*, barrage dans la Meuse, 389. Canal, etc., 426.

*Sceau de la Cité*, V. Vivier.  
*Schelberg*, maître de la monnaie, grave des médailles, 392, 393.  
*Schlieffen* (le général de), à Liège, 426.  
*Schoomberg* (le maréchal de), à Liège, 384.  
*Sculpteurs, graveurs et ciseleurs*, V. Absille, Beyne, Bèche, Defrance, Delcourt, Dewandre, Dreppe, Dupont, Evrard, Gathy, Hallet, Hans, Hubert, Jacoby, Lecomte, Ledin, Léonard, Levoz. Rendeur, Schelberg, Termonia, Vasalli, Vivier, Yerna.  
*Smitsen*, peintre, 398.  
*Séverin* (St.), église, 424. Cimetière, 423. Rue, 424.  
*Sœurs-de-Hasque*, porte, 392, 406. Muraille, 410. Rue, 411.  
*Souverain-Pont*, rue, 424-426.  
*Stallon*, rue, 420.  
*Sur-Meuse*, rue, 426. Vierge, 407.

**T.**

*Table-de-Pierre*, canal, 391.  
*Tanneurue*, 419-421.  
*Termonia*, peintre et sculpteur, 401, 402, 404, 406.  
*Théâtre des Jésuites*, 381, 382, 393. Improvisé, 387.  
*Théodar et Denis* (SS.), translation, 383.  
*Thiru*, plan à l'Hôtel de Ville, 389.  
*Thomas*, pont, 410. Rue, 424.  
*Thonon*, prix du grand collège, 429.  
*Thonus*, plan de la ville, 406. Du canal de St-Léonard, 412.  
*Tilly* (le général), à Liège, 390. Ses troupes, 391.  
*Tisserands*, fontaine, 424.  
*Tonnelet* (travaux au), 389.  
*Trairie* pour la naissance de S. A., 375, 405.  
*Travaux publics*, V. Amercœur, Avoit, Beaurepart, Bèche, Bégars, Croisiers, Fontaines, Halle, Hongrée, Hocheporte, Hôtel de Ville,

*Julien* (St.), Léonard, Maghin, Marguerite, Martin, Mohons, Mousset, Oies, Mont-des-Arches, Récollectines, Rivage Rose, Roland-Goffe, Véronique, Vivegnis, Walburge, Walles, etc.  
*Tribune* à l'Hôtel de Ville, 398.  
*Troupes françaises*, logement, 391, 416, 417; flamandes vers Tongres, 387.  
*Turcs*, défaite, 394.

**U.**

*Urbanistes*, charité, 385.  
*Ursulines*, terrain cédé à la ville, 424.

**V.**

*Vasalli*, fait des plafonds à l'Hôtel de Ville, 396, 397.  
*Veaux* (pont des), 415.  
*Velbruck*, rue, 424, 425.  
*Véronique* (St.), porte, 386, 409. Quai, 422.  
*Vieux-Village*, pont et digue, 401, 404, 405.  
*Vignier*, plan de l'Hôtel de Ville, 422.  
*Vinave-d'Ille*, arbres, 393. Fontaine, 400.  
*Visé*, siège, 387. Pont, 428.  
*Vivier* (de), grave des sceaux, des médailles, etc., 388, 389, 392, 393, 398, 399, 401.  
*Vivegnis*, porte, 384, 391. Caserne, 390.  
*Vivroux*, sculpte des armoiries, etc., 420, 421, 424-427.

**W.**

*Walburge* (Stc), pont-levis à la porte, 386, 390. Statue de Ste-Barbe, 400.  
*Walles*, travaux, 389. Potence, 414.  
*Welz* (le comte de), à Liège, 390.  
*Wurttemberg* (le prince de), à Liège, 390, 391.

**Y.**

*Yerna*, sculpte des armoiries, 427.

## INVENTAIRE DES ARCHIVES DE MAESEYCK.

---

Les archives de Maeseyck sont peu connues. Ayant eu l'occasion de parcourir un registre historique qu'un habitant de cette ville a eu l'obligeance de me communiquer, je me suis empressé d'en extraire les indications suivantes qui, quoique nécessairement incomplètes, ne paraîtront pas tout-à-fait dénuées d'intérêt aux lecteurs de ce Bulletin.

Les bôurgmestres Jacques Gruysen et Frédéric Malders rongèrent les archives de la ville dans huit armoires et en firent, vers 1652, un inventaire en flamand. Nous donnons ici cet inventaire traduit en français et mis par ordre chronologique :

### § I.

- 1312. Charte touchant le moulin banal.
- 1352. Un livre touchant la pêche dans la Meuse jusqu'à Hependeneert, plus diverses copies.
- 1353. Autorisation pour établir des impôts.
- 1384. Privilèges accordés par Jean de Horne.
- 1393. Exemption des bourgeois de Maeseyck de tout arrêt dans la ville de Diest touchant les *lyffpensie*.

1396. Van den *huys Bongaert*.
1398. Une rente due autrefois par Henri de Horne, comte de Looz.
- 1384 (1390-1418). Privilèges donnés à la ville de Maeseyck par le duc Jean de Bavière, avec l'autorisation d'établir un magistrat (Conseil communal et métiers).
1400. Octroi des écoles à Maeseyck, par Jean de Bavière.
1400. Consentement du chapitre de la Cathédrale.
1400. Consentement du magistrat de Liège.
1403. Dépositions de témoins faites devant les échevins touchant des prés, des prairies, des rues, des chemins auxquels ceux d'Eyck ont droit.
1403. Trois lettres touchant la pêche le long de la *Stadtsweert* jusqu'à Heppeneert.  
Autres pièces y relatives.
1403. Pièces touchant certaines rues et franchises hors d'Eyck.
1419. Quittance de Henri Chlom, touchant le contingent de Maeseyck.
1419. Bourgmestres de Maeseyck autorisés dans le procès touchant les écoles.
- 1419-1455. Ordre de Jean de Heinsbergh de payer sa cotisation pour subvenir aux charges de la ville.
1420. Convention entre le chapitre et la ville de soumettre le différend touchant les écoles à des arbitres,
1420. Élection d'arbitres dans le différend touchant les écoles.
1420. Sentence arbitrale contre le chapitre en faveur de la ville touchant les écoles.
1420. Confirmation de cette sentence arbitrale.
1421. Dépositions de témoins touchant les écluses et les canaux.
1423. Autorisation d'arrêter les ravisseurs des filles et des veuves.
1428. Privilège accordé aux bourgeois de Maeseyck de pouvoir faire le commerce dans la ville et le pays de Diest.

1435. Confédération entre les villes du pays de Liège et comté de Looz.
1444. Compromis et sentence arbitrale entre Maeseyck et Eelen.
1446. Déclaration des échevins de Eyck touchant le prix de la mouture d'une mesure de seigle.
1447. Droits de la ville sur les prés *Wynhuys* et les champs.
1449. Autorisation de vendre des tissus à Liège (*gewant*).
1454. Convention entre la ville, l'église, l'hôpital et les pauvres.
1454. Sentence des XX dans la cause des habitants d'Eyck, de Hasselt et de Nedersolt touchant les biens héréditaires au comté de Looz.
1455. Jugement du tribunal des XXII en faveur de la ville contre le meunier.
1455. Jugement concernant le moulin banal.
1456. Une attestation de la ville de Liège au sujet de logements militaires.
1456. Déclaration que ceux d'Aldeneyck, de Heppenert, d'Eelen, de Neersolt et les quatre vassaux libres du pays de Horne sont soumis à cette ville dans toutes ses charges, comme bourgeois externes.
1461. Confédération des villes du comté de Looz contre les procureurs fiscaux.
1463. A quelles conditions l'abbaye d'Averboden a donné autrefois Laeck à la ville de Maeseyck.
1463. Convention entre l'abbaye d'Averboden, Laeck et la ville.
- 1464 (?) Convention entre le couvent de Sainte-Agnès et la ville touchant les remparts.
1464. Du moulin à foulon et des peines y relatives (*Van de volmeulen ende posnen van den misvollen*).  
Autres pièces y relatives.
1467. Promesse de la ville de Hasselt d'envoyer du secours à celle de Maeseyck pour se défendre contre un corps de cavalerie.

1478. Autorisation de vendre des biens communaux.
1480. *Van de Violet in des abts Laek* contre le sieur Guillaume Flodorp.
1482. Touchant la paix entre le pays de Liége et le comté de Horne.
1485. Droits de la ville sur le terrain situé près de la maison de Jean Cleynen, aux *bostraeten*.
1496. Convention entre le couvent de Kinroy ou couvent de Notre-Dame et la ville, touchant son établissement dans cette ville.
1496. (1563-1580). Convention entre le prince de Groesbeeck et la ville touchant le payement de 22,000 florins.
1504. Ordonnance touchant le mesurage des grains.
- 1505-1538. Autorisation donnée par Érard de la Marck aux mayeurs et bourgmestres de contraindre les habitants d'Achel, de Hamont, de Lille, de Beeck, de Gerdingen et de Reppel au service de Maeseyck.
- 1505-1538. La kermesse de Maeseyck de Pâques clôses transférée par Érard de la Marck à un autre jour.
1505. Convention entre le couvent de Sainte-Agnès et la ville, touchant son établissement dans cette ville.
1507. Jugement donné par les docteurs de Louvain en faveur de la ville de Maeseyck contre ceux de Weerdt.
1513. Convention entre le magistrat et les six métiers qu'un bourgeois ne citera un autre bourgeois que devant le magistrat.
1515. Un jardin légumier appartenant au couvent de Sainte-Élisabeth et situé en cette ville, est soumis aux contributions de la ville.
1519. Compromis et sentence arbitrale entre la ville de Maeseyck, Aldeneyck et Heppeneert.
1519. Privilèges accordés par l'empereur Maximilien au pays de Liége.
1521. Décision touchant le marché aux grains d'Eyck.

1521. *Het beleytenisse van den Hamontsgaet, aen dat Hamonts valderen.*
- 1523 ou 1525. Décision touchant un nouveau chemin de la porte de Heppenert jusqu'à la Meuse, sous la condition de l'empierrer.
1539. Privilèges accordés par Corneille de Berghe.
1543. Octroi de Corneille de Berghe de restaurer les remparts et de leur donner une largeur de 40 pieds.
1543. Des taxes à payer sous Aldeneyck, Eelen et F. beneert.
1545. Privilèges accordés par Georges d'Autriche.
1545. Autorisation de construire un moulin à foulon entre Maeseyck et Aldeneyck.
1446. Des droits d'enterrement dans l'église d'Eyck.
1556. Copie d'une ordonnance du prince touchant la visite des rivières et ruisseaux.
1560. Privilèges accordés par Robert de Berghe.
1561. Ordonnance touchant les chapeliers de Maeseyck.
1561. Livre contenant les dépositions des témoins touchant les biens communaux *int' Broeck*, entre Maeseyck et Neeroeteren.
1562. Privilèges accordés par l'empereur Ferdinand au pays de Liège.
1567. Convention entre Gérard de Groesbeeck et la ville.
1567. Octroi de Gérard de Groesbeeck touchant les impôts.
1567. Autorisation donnée par Gérard de Groesbeeck de faire un emprunt de 10,500 florins.
1568. Autorisation de faire un emprunt de 10,500 florins.
1568. Statuts de la Compagnie de Saint-Sébastien.
1569. Mandement touchant les réparations des chemins au pays de Liège et comté de Looz.
1570. Maisons et terres des bourgeois de Maeseyck qui ont été imposables sous Aldeneyck.
1571. Touchant le chapitre et son établissement dans la ville. Autres écrits y relatifs.

- 1571. Part de la ville de Maeseyck dans la taxe.
- 1572. Acte de protestation et d'appel des bourgmestres de Maeseyck contre ceux de Liège.
- 1573. Accord entre le chapitre et la ville.
- 1573. Consentement des marchands de grains des pays et villages voisins de Maeseyck.
- 1575. De la confrérie de Sainte-Catherine.
- 1576. Privilèges accordés par Gérard de Groesbeeck.
- 1578. Copie d'emprunts et de rentes du pays de Liège et comté de Looz.
- 1582. Autorisation pour majorer les impôts.
- 1583. Octroi d'une foire aux chevaux.
- 1583. Octroi du *huys Bongaert*.
- 1584. Consentement des six corps de métiers à l'établissement d'une taxe sur les revenus présumés.
- 1586. Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine.
- 1587. Protestation touchant le 60<sup>e</sup> denier.
- 1588. A quelles conditions le prince a donné *St-Catrynen weert* à la ville.
- 1589. Des cinq pièces d'armes à feu (*5 stukken geschuts*) de la valeur de 500 florins, achetées au seigneur d'Austenrade.
- 1589. Accord entre Maeseyck et Eelen.
- 1592. Proposition du prince-évêque en réponse aux États généraux de Hollande touchant la neutralité du pays.
- 1594. Ordonnance touchant la garde à monter à Maestricht.
- 1595. Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine.
- 1603. Du séminaire.
- 1606. Trois lettres de sommation des mutinés à Hamont.
- 1607. Diverses requêtes des frères mineurs et des frères prêcheurs à Maestricht.
- 1608. Établissement du 60<sup>e</sup> denier sur les marchandises.
- 1610. Octroi d'une barque sur la Meuse accordé par Ernest de Bavière.



1610. Octroi d'une barque sur la Meuse pour faire une fois par semaine le service entre Maeseyck et Liège.
1611. Décision touchant la maison de Reinier Poulissen, près de la balance de la ville.
1611. Octroi, en faveur du meunier, portant défense de vendre de la farine ou de la bière étrangère en ville.
1615. Protestation de Neersolt contre Oeteren, au sujet de logement des militaires.
1615. Ordonnance touchant la construction d'une seconde église paroissiale en cette ville.
1616. Différents écrits touchant Nederaloeten et Gremelsloe.
1616. Convention entre Maeseyck et Nederaloeten touchant les biens communaux in't Broeck.
1618. Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine.
1618. Statuts de la confrérie de Sainte-Gertrude des arquebussiers, érigée à Heppenert.
1619. Convention entre l'abbé d'Averboden et la ville touchant le vivier de *Sint Jansbergh*.
1623. Publication de la liberté ou franchise de la barque.
1624. Le chapitre chantera la grand'messe à heure fixe et convenable.  
Réponse de la ville et des mambours de l'église sur les articles du chapitre.
1626. Touchant les conditions d'admission des frères mineurs et des capucins.  
Autorisation donnée aux capucins de construire un mur sur les remparts.
1645. Franchise accordée aux bourgeois externes de ne prendre part qu'aux expéditions militaires internes.  
Confirmé en 1651.
1646. Statuts et règlements des cours de justice érigées par recès des Trois-États les 20-24 sept. 1646.
1647. Convention entre la ville et le nouveau couvent de *Marie*

*et Jean à Sion*, touchant les conditions de son établissement.

1647 19 juin. Requête et apostilles obligeant le meunier à fournir de la farine dans les deux jours.

1651. Octroi de Maximilien-Henri de Bavière que le droit de retrait sur les maisons brûlées expirera six semaines après la réalisation et la publication, s'il n'est réclamé auparavant.

1652 2 mai. Convention touchant la nouvelle Chambre. 28 sept.

1621. Autre convention.

Droits d'un lépreux placé hors ville.

Registre de différentes ordonnances, propositions et conventions.

Registre des reliques qui se conservent dans l'église.

Tous les comptes de la ville.

Dans le sixième tiroir se trouvent différents écrits :

De propositions aux journées ;

De résolutions du tiers État ;

De placards et mandements ;

De placards des États généraux de Hollande ;

D'ordonnances impériales ;

De procureurs fiscaux ;

De répartitions sur les quartiers du pays ;

De sentences, etc.

Dans un coffret se trouvent encore quelques vieilles lettres de peu de valeur, à cause de leur ancienneté, ainsi que la bourse avec laquelle on présente les clefs de la ville au prince à sa joyeuse entrée.

§ II

Le registre qui nous a fourni cet inventaire, renferme encore *in extenso* les pièces dont nous donnons ici un résumé :

- Dim. après le 2 fév. 1312. Arnoul, comte de Looz, donne en emphytéose perpétuelle son moulin banal de Maeseyck à Jean Bissemann, pour une rente annuelle et perpétuelle de trente muids de seigle, vingt-cinq muids d'avoine, trente livres de cire, deux pores valant chacun quatre livres (la livre comptée à 16 deniers), six livres de poivre et vingt oies (page 44).
- 9 juillet 1455. Sentence de la Cour des échevins de Liège que le meunier du moulin banal ne pourra prendre, pour son salaire, que la 16<sup>e</sup> part.
- 12 déc. 1456. Record de la Cour des échevins de Maeseyck, touchant les bourgeois externes, leurs charges et leurs privilèges du temps des comtes de Looz : « ... Dat die van Aldeneyck, Heppenert, Nedersolt in der bancke van Eyck van buyten gehooren ende woonachtigh syn, die vier vry laeten in den lande van Hoorne woonende en Eelen oock ondersaet syn der stadt van Eyck, lieff ende leyt met der stadt schuldigh te helpen draeghen, in graevinghe, waeckinghe, schottinge, en bedegelt ende in allen anderen last die der stadt overcoemen moghte ende die stadt magh die voorighe hun onderdaenen gebieden met hunnen harnasch der stadt bystandt ende hulp te doen, als hun des noot gebeurt, off als te doen is ende gesinnen, om dat die stadt aen een ende van den land geleegeen is ; oock syn die vooreven ondersaeten schuldigh te volgen den clocke

slagh van Eyck ende die van Nedersolt syn schuldigh der stadt eenen Heerwaeghen te leveren als des te doen is, om der borgeren harnasch ende provianden te voeren ende by alsoo syn de voorige endersaeten poorters der voorscreven stadt van Eyck ende gebruycken alle privilegien en vryheden gelyck in gesetene poorteren.... » (fol. 99).

10 déc. 1511. Le Conseil communal décide que l'hôpital et la Mense des pauvres auront les mêmes administrateurs au nombre de huit ; qu'au décès de l'un d'entre eux les survivants lui nommeront un remplaçant ; qu'ils en choisiront deux dans leur sein pour faire les recettes et les dépenses, et que ces deux rendraient chaque année compte aux six autres et au doyen.

19 mai 1543. Corneille de Bergh autorise le drossard Herman d'Eynatten et le Conseil municipal de réparer les remparts, de les élargir jusqu'à 40 pieds et de faire à cet effet les expropriations nécessaires, sauf indemnité à statuer par les trois États (page 98).

4 juin 1560 et 18 sept. 1566. Gérard de Groesbeeck confirme, le 18 septembre 1566, le règlement communal donné par Robert de Bergh le 4 juin 1560 : On pourra ériger un péron au Marché. Le dimanche avant la saint Remy, les six corps de métiers éliront deux bourgmestres. Chaque métier élira deux conseillers communaux dans son sein et ses maîtres ou régents ; les élus seront confirmés par deux commissaires du prince ; le Conseil communal jouira d'un pouvoir judiciaire en matière d'injures et autres délits de ce genre dont l'amende n'excède pas six florins ; un bourgeois ne pourra être arrêté ni emprisonné, en dehors du cas de flagrant délit, que par un jugement de la Cour des échevins et en présence d'un bourgmestre ; le bourgeois emprisonné ne pourra

être mis à la torture; le marché du lundi sera franc et libre, nul ne pourra être molesté ou arrêté, soit en venant soit en retournant, pour dettes ou actions réelles, à moins que ces dettes n'aient été contractées à un pareil marché ou doivent y être payées (p. 91-96).

**23 juin 1573.** Convention entre la ville et le chapitre touchant l'admission de celui-ci : la ville entretiendra la tour et la cloche du tocsin (storm-clock); le prévôt entretiendra la cloche des messes (misse-clock); le chapitre fournira trois nouvelles cloches, dont l'entretien sera moitié à ses frais, moitié à ceux de la fabrique. — La ville et le chapitre entretiendront les orgues; le chapitre entretiendra le chœur et la sacristie; la fabrique restera grevée de ses charges ordinaires touchant le luminaire et le S. Tabernacle. Le curé fera les services paroissiaux au chœur de Notre-Dame; les membres du chapitre payeront un certain droit pour la mouture, mais ils seront exempts des accises et octrois sur le vin et la bière destinés à leur consommation; l'entretien du vaisseau de l'église et du cimetière restera réglé d'après les anciens usages (fol. 100-104).

**1581.** Statuts de la ville de Maeseyck renouvelés par Ernest de Bavière en 1581, l'ors de sa joyeuse entrée dans la ville (fol. 1-37).

Ces statuts renferment un règlement pour chaque métier, un Code rural et un Code de police correctionnelle.

**28 fév. 1594.** Répartition, entre les quartiers du pays, des 25,000 florins accordés par les trois États à Ernest de Bavière pour se rendre à la Diète de Ratisbonne :

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Le clergé . . . . .  | fl. 8,333— 6—9 |
| La capitale. . . . . | 3,333— 6—6     |
| Les nobles . . . . . | 1,470—11—9     |

|  |            |
|--|------------|
| Le quartier de Huy et Condroz . . .                                | 2,965—13—9 |
| Dinant et Entre-Sambre-Meuse . . .                                 | 2,965—13—9 |
| Tongres et Hesbaye. . . . .  | 2,965—13—9 |
| Le comté de Looz . . . . .   | 2,965—13—9 |
| dans laquelle somme la ville de Maeseyck entre pour 66—14 (p. 46). |            |

- 25 mars 1600. Règlement touchant le moulin banal, approuvé par les six métiers, la Cour des échevins, l'ancien et le nouveau magistrat.
1626. La maison du prince (gewanthuys) mise à la disposition de la Cour des échevins, du Conseil communal et des métiers, sous la condition de l'entretenir (fol. 104).
- 24 janv. 1651. Maximilien-Henri de Bavière déclare que les bourgeois externes de Maeseyck (banmyle, genaempt buyten borgers) ne sont point obligés de prendre les armes par les ordres du drossard de Stockem avec les autres habitants de ce quartier, parce qu'ils sont tenus de défendre la ville au même titre que les bourgeois internes (fol. 100).
- 25 sept. 1651. Ordonnance des trois membres (la cour des échevins, l'ancien et le nouveau magistrat) pour prévenir le retour du terrible incendie qui a eu lieu il y a quelques années : on ne pourra plus construire des maisons qu'en briques, ni les couvrir qu'en tuiles ou ardoises ; on ne pourra point élever des granges dans les quatre rues principales. Approuvée par François Thiéri de Blancart et Théodore de Puitlinck, trésoriers.
- 2 nov. 1651. Plus de cent maisons ayant été détruites par l'incendie, les terrains furent vendus publiquement et le Conseil communal décréta, le 2 nov. 1651, que le droit de retrait et réappropriation que quelqu'un pourrait avoir sur ces terrains devrait être notifié dans les six

semaines après la réalisation , sous peine de privation du droit (recht van bescheid en reapproximatie).

10 mai 1652. Ordonnance des trois membres sur le même objet.

9 oct. 1657. Ordonnance des trois membres sur le même objet.

18 sept. 1664. Le prince, pour éviter les désordres ou la multiplicité des actions d'injures qui se font entre les bourgeois, ordonne qu'avant d'intenter aucune action pour injure, les parties seront obligées de comparaître par devant les bourgmestres pour les entendre et apointer, si faire se peut.

13 janv. 1681. Les habitants de la ville s'étant plains de ce que leur commerce diminuait de plus en plus par suite des saisies que les créanciers faisaient sur les paysans venant en ville, pour les sommes qu'ils avaient pris à intérêt et pour lesquels ils s'étaient rendus partout appréhensibles, en sorte qu'il ne se trouvait presque plus personne qui osât venir en ville au marché du lundi; le prince décrète le 13 janvier 1681 que le lundi, jour du marché, serait libre et exempt de semblables arrêts et défend d'inquiéter les débiteurs à raison des dits intérêts et dettes, afin qu'ils pussent venir au marché et s'en retourner librement (fol. 109).

Ce privilège fut confirmé par le prince le 20 sept. 1698 et étendu à toutes sortes d'arrêts civils.

1684. Chronogrammes :

Ut faber explodit , Masecæ exoritur ignis.

Indoluit fervens Maseca exuritur igne.

23 août 1685. Parmi les maisons détruites par l'incendie, il y en avait plusieurs grevées de rentes dont la valeur excédait celle du terrain; les propriétaires négligeaient de les rebâtir et refusaient de payer la moitié des frais

des murs mitoyens des voisins. Le prince décida, le 23 août 1685, que les frais de murs mitoyens auraient la préférence sur les anciennes rentes (fol. 106-108).

10 déc. 1714. Le magistrat de Maeseyck exerçait un pouvoir judiciaire sur les bourgeois en matière d'injures et de police correctionnelle. De ses sentences on pouvait en appeler au magistrat de la ville de Liège. Depuis l'an 1684 on ne pouvait plus appeler que devant la Cour des échevins de Liège. Décision de ces échevins.

1709. Chronogrammes :

Concretus bis Mosa stetit præ frigore diro.

Ex festo Thomæ exundatio stetit circiter quinque septenis.

Nobis transeuntibus Mosa concretus fuit sexaginta diebus.

In festiva Thomæ die stetit aqua volax altius sæculo.

Ejecit subito arbores, aggeres, fontes et urbes

Pecora destruxit hominesque et arva.

1740. Hiver très-rigoureux; inondation le 13 décembre; mauvaise récolte commencée le 8 septembre (fol. 105).

Règlement touchant le marché, la vente des denrées, les bestiaux, etc.

Règlement touchant le service de la barque entre Maeseyck et Maestricht.

Largeur et longueur des remparts (page 45).

Règlement pour les gardes et les patrouilles de la ville.

Les taxes du comté de Looz qui est le 5<sup>e</sup> quartier du pays. Énumération de 125 villages avec la taxe que chacun doit payer.

Formule du serment que prête le prince-évêque à sa joyeuse entrée à Maeseyck : « *Wy sullen onse stadt Van Eyck met haere toebehooringhe houden en laeten by hunne privilegien, statuyten ende goeden oude usantien*



*ende sullen hun tracteeren naer den lant recht en naer de rechten onser banck van Eyck ende dat belooven wy in princelycke woorden.*

Formule du serment de fidélité que les habitants de la ville prêtent au prince : « *Ghy vroeme borgers en ondersaeten, ghy hebt gesien dat onsen genedighsten Heere hem verootmoedt ende syne blyde incomste in dese syne vorstelycker Genade stadt van Eyck gedaen heeft, en dat syne vorstelycke Genade met ons in de hercke geweest heeft ende hebben ons de princelycke woorden beloofft te houden, ende laeten by onse privilegien, statuyten ende goede oude usantien ende sullen ons tracteeren naer dat lantrecht ende naer de rechten der bancken deser syner vorstelycker Genade stadt Eyck ende alsdan syne vorstelycke Genade sal gedaen hebben 'tghene syne vorstelycke Genade belooryck syn geweest te doen ende om alsulke te volbrengen sal eenen van ulieden alle opsteecken twee vingeren van syne rechte handt ende seggen my nae : van desen dagh aen ende van desen dagh voort beloove ick holdt en getrouw te syn. »*

Formules de serment du drossart, du mayeur, des bourgmestres, des conseillers communaux, des chefs des six métiers, du secrétaire de la ville, des agents de police, des étrangers admis dans un métier, des inspecteurs (keurmeesters) et peseurs du pain, des inspecteurs des poissons, des inspecteurs de la viande, des inspecteurs des tailleurs, des inspecteurs et marqueurs des tissus (siegelmeesters), des inspecteurs (roededraegers) des tisserands, des inspecteurs des laines, des *raemmeesters van den gewantmeecker ampt*, des inspecteurs du métier des tanneurs, du *koer-ende-vrackmeester van het clap-hout*, des portiers de la ville, des tambours de la ville, des sages-femmes, du mesureur des marchan-

dises sur la Meuse, des collecteurs de l'accise sur le braz, du collecteur du *peculium* (impôt sur le vin et la bière établi par les trois États); du peseur du seigle et de la drèche; de l'inspecteur (*besien-of-koormeester*) des cochons (fol. 65-70).

### § III

#### Drossards de Stockem.

Les drossards du quartier de Stockem, nommés par le prince, devaient prêter serment, à la maison de ville de Maeseck, d'être fidèles au prince, de protéger la ville de Maeseck et de respecter ses privilèges. Voici les noms de quelques drossards qu'on trouve dans notre registre :

16 sept. 1622. Edmond chevalier de Swartenbergh, seigneur de Herck-Saint-Lambert.

6 janv. 1645. Guillaume baron de Lamboy, seigneur de Des-sener.

8 oct. 1655. George-Frédéric baron de Renesse.

Le baron de Renesse, comte de Masny, fils du précédent.

22 juin 1693. Jean-Hyacinthe de Renesse, baron de Malt, frère du précédent.

31 mai 1719, mort le 1<sup>er</sup> mars 1729. Jean-Frédéric Guillaume comte de Renesse, fils du précédent.

8 avril 1729, mort le 17 déc. 1740. François-Lambert de Renesse, comte de Masny, frère du précédent.

2 mars 1741. George-Frédéric comte de Renesse, âgé de 2 ans, fils du précédent.

**Mayers de Maeseck.**

Les mayeurs, nommés par le prince, remplissaient près de la Cour des échevins les fonctions de président et de procureur du roi et près du Conseil communal celle de président. Voici les noms de quelques mayeurs :

- 21 juill. 1579. Edmond chevalier de Swartenbergh.
- 15 fév. 1595. Mathieu Van Nederhoven.
- 16 fév. 1602. Jean Scheelen.
- 21 mars 1603. Arnold Puytlinck.
- 3 fév. 1604. Tilman Bree, j. u. l.
- 25 juil. 1606. Godefroid Van den Steyn.
- 7 juil. 1615. Mathias Lipsen.
- 13 janv. 1622. Jean Claessens de Vucht.
- 15 oct. 1632. Arnold Mouwens.
- 27 janv. 1651. Jacques Claessens, fils de Jean.
- 5 juin 1663. Guillaume Mouwens.
- 5 nov. 1671. Jean Franssen.
- 21 avril 1691. Charles-Reinier Smeets.
- 21 juin 1718. Lambert Pergens.
- 21 nov. 1729. Pierre-François Timmers.

**Bourgmestres.**

On trouve cités aux dates indiquées les bourgmestres dont les noms suivent :

- 9 juill. 1455. Gerard Copparts.  
Herman Swakeren.
- Avril 1600. Jean Voegels.  
Guillaume Portugael.

- Vers 1609. Arnold Puytlinck.  
Léonard Wermeeckers.
- Nov. 1610. Arnold Puytlinck.  
Michel Bex.
- Fév. 1612. Guillaume Portugael.  
Denis Van Wenthuysen.
- Nov. 1612. François Van Steensel.  
Mathias Lipsen.
- Mars 1644. Jacques Gruysen.  
Frédéric Malders.
- 26 mai 1646. Goswin Vos.  
Pierre de Fauw.
- 2 nov. 1651. Henri Croll.  
Anselme Schiettens.
- 22 fév. 1658. Frédéric Malders.  
Pierre Ressen.
- 24 sept. 1664. Philippe Pylmans.  
François Van Steensel.
1716. Goyens.  
Gerard Syben.
- 10 oct. 1717. Daniel Pergens.  
Pierre Vreyssen.
1722. François-Robert D'ierna.
- 25 sept. 1729. Daniel Pergens.  
Lambert D'ierna.

§ IV

La *Liste des édits et ordonnances de la principauté de Liège* publiée par M. Polain, comprend encore quelques actes concernant Maeseyck; nous en donnons ici le résumé :

- 1581? Mandement touchant les vagabonds de Maeseyck (*Cons. priv., dépêches, 1581-1582*).
- 3 oct. 1582. Confirmation des privilèges, des accises sur le vin, la bière, etc., accordée à la ville de Maeseyck (reg. du seel).
- 10 déc. 1583. Concession faite à la ville de Maeseyck d'un terrain vague situé près de la ville, dit *Hoechbomert*, moyennant une rente de 6 florins à la Chambre des comptes (reg. du seel).
- 3 oct. 1622. Mandement qui renouvelle et confirme les privilèges des maîtres monnayeurs à Hasselt et à Maeseyck (*Cons. priv., dépêches, fol. 78*).
- 5 sept. 1665. Mandement qui défend de pénétrer dans les jardins potagers d'autrui, à Maeseyck, et d'y voler ou y faire des dégradations, autorisant ceux qui en sont les propriétaires ou possesseurs à saisir et à arrêter les délinquants, pour les livrer ensuite aux mains de la justice et même à faire usage de leurs armes en cas de résistance de leur part (*Cons. priv., dépêches, fol. 145*).
- 14 fév. 1701. Mandement renouvelant les défenses antérieures portées au sujet des désordres et dégâts qui se commettent dans les jardins à herbes et à arbres, autour de la ville de Maeseyck (*Cons. priv., dépêches, fol. 334*).
- 11 juin 1630. Règlement communal (dont le texte n'a pas été retrouvé).

- 6 avril 1743. Déclaration du prince que les échevins de Maeseyck pourront être du Conseil et de la magistrature, pourvu qu'ils se fassent inscrire dans un métier (M. POLAIN, *Ordonnances*, fol. 798).
- 13 nov. 1745. Le Conseil communal et les six Chambres proposent et le prince approuve que le secrétaire communal tiendra un registre où il inscrira les recettes et les dépenses communales en présence du Conseil, sans déroger au droit et au devoir du plus jeune bourgmestre de tenir un registre dans le même but (M. POLAIN, *Ordonnances*, fol. 49).
- 10 oct. 1753. Le prince institue un corps de sept personnes qui auront seules la direction des deniers publics de la ville. Le magistrat ne pourra faire ni dépenses facultatives ni dépenses extraordinaires sans leur consentement ; en cas de conflit, la Cour des échevins décidera (POLAIN, *Ordonnances*, fol. 284).
- 13 janv. 1766. Édit du prince qui fait défense au magistrat de Maeseyck de rien innover ou attenter au préjudice des juges ordinaires du pays. Cet édit fut porté à l'occasion d'un recours à l'Official, dans une affaire d'injures (*Cons. priv., prot.*, fol. 173).
- 24 sept. 1767. La ville se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire ses créanciers, le prince accorde au Conseil communal une place dans son château à Maeseyck, pour y tenir ses séances et le mettre à même de renoncer à la maison qu'il louait 280 francs ; il réduit le traitement des bourgmestres à 20 écus et celui des conseillers à 25 florins, et il supprime plusieurs gages et pensions (M. POLAIN, *Ordonnances*, fol. 554).
- 25 janv. 1770. Édit du prince qui autorise l'établissement d'une maison de ville et d'une halle à Maeseyck (*Cons. priv., dépêches*, fol. 61).

- 27 janv. 1770. Édit du prince approuvant les conditions stipulées entre le magistrat de Maeseyck et les pères récollets, au sujet de l'établissement d'une école dans cette ville, pour y enseigner les humanités (*Cons. priv., dépêches*, fol. 61).
- 21 fév. 1772. Édit du chapitre *sede vacante* qui établit une nouvelle Cour de justice à Maeseyck et règle, pour l'avenir, les droits de réception à cette Cour (*décr. et ord.*, fol. 274).
- 8 juill. 1773. Ordonnance du prince qui réduit à trois corvées par an, de 7 ou 5 heures par jour, les prestations personnelles à charge des bourgeois externes, c'est-à-dire des villages de Heppeneer, Aldeneyck, Wurfel, Venne Gremersloo, pour l'entretien de la ville de Maeseyck (M. POLAIN, *Ordonn.*, fol. 704).
-





## MÉLANGES.



### I

#### **Résignation de l'évêché de Liège par Robert de Berg. 1564.**

Les historiens liégeois disent qu'au mois de février 1562 « l'évêque Robert de Berg allant de Liège à Hochstraten où il devait baptiser un enfant, fut en chemin surpris par un orage, et, comme s'il eut respiré un souffle contagieux, il se sentit tout-à-coup frappé dans toutes les parties de son corps (il devint fou, dit Fizen); il se retira dans le monastère de S'-Laurent pour y être plus tranquille, mais n'abandonna pas tout-à-fait le timon des affaires. Le dernier jour de mars 1563, sentant ses forces diminuer, il se laissa persuader par le marquis de Berg, son frère, gouverneur du pays de Hainaut, Valenciennes et Cambrai, d'abdiquer l'évêché. Le Chapitre accorda par un décret du 6 avril l'administration du diocèse à son doyen Gérard de Groesbeeck, au grand contentement de tout le monde. La bulle de confirmation étant arrivée le 11 avril 1564, Robert de Berg se retira à Berg-op-Zoom où il mourut l'année suivante. »

Quelques critiques ont révoqué en doute la maladie du prince-évêque et cherché quelqu'autre motif à sa démission. Mais ce motif, s'il en existe, est encore un mystère. Toujours est-il que, pendant deux ans, l'évêque défend avec énergie une position que le Chapitre de S'-Lambert s'acharne à lui ravir. Toutes les pièces de cette espèce de procès se trouvent dans les *Conclu-*

*sions capitulaires* (\*) de la cathédrale de Liège, à l'exception de l'acte de résignation de Robert de Berg. C'est la communication par M. Wigny, de cet acte sur parchemin qui nous a amené à examiner ce dossier dont nous donnons l'analyse avant de publier le texte même du document.

**1561. 19 décembre.** Le Chapitre députe deux chanoines pour aller s'informer de la santé de l'évêque qui probablement était à Huy.

**24 décembre.** Les députés annoncent un mieux sensible.

**1562. 3 janvier.** Le Chapitre apprenant que la santé de S. A. ne se rétablit pas, juge nécessaire de nommer une commission chargée de défendre la foi catholique menacée dans le pays et de combattre l'hérésie.

**3 février.** Délibération du chapitre sur la nécessité de pourvoir le pays d'un conseil administratif pendant la maladie de S. A. Le marquis Jean de Berg, frère de l'évêque, ayant annoncé son retour à Liège, le Chapitre décide qu'on l'attendra.

**20 mars.** Les députés du Chapitre déclarent s'être entendus avec le marquis de Berg au sujet de la nécessité qu'il y avait de nommer un coadjuteur à son frère pour gouverner le pays.

**17 avril.** Les chanoines chargent des députés d'aller trouver S. A. et de lui dire que « Messieurs de son Capitre ont regret » à son indisposition et nienmoins ne perdent espoir de sa convalescence, de tant plus qu'ilz entendent et s'aperçoivent que » de jour en jour il gagne à se mieux porter. Pendant toutefois » que Sa Grâce ne peut entendre aux affaires de son pays, et » qu'ils savent que les médecins jugient qu'il ne seroit expédient » pour les biens de sa personne et santé, il leur semble convenable qu'il pleut à Sa Grâce de choisier ou praindre telle ayde

(\*) On désigne aussi ce fonds, conservé aux archives de l'État à Liège, sous le nom de *Décrets et Ordonnances* ; mais l'autre est plus exacte et a pour lui l'autorité des anciens auteurs qui citent toujours les *Conclusiones capitulares*.

» que lesdis seigneur de son Chapitre choisiront et pouldront  
» nommer pendant le présent estat de son indisposition. A  
» quoy ilz n'ont voulu procéder, combien que les affaires beau-  
» cop et d'importance le requirent, sains le comuniquer préa-  
» lablement à Sadite Grâce et entendre sur ce son intention et  
» vouloir. »

L'évêque répond : « Monseigneur le reverendissime mercie  
» grandement messieurs ses confreres du soing et sollicitude  
» qu'ilz ont de sa santé, et espère que Notre Seigneur luy rendra  
» briefve et totale convalescence pour tant mieulx se pouvoir  
» employer en ce qui concerne son office, trouvant aussy fort  
» bonne l'affection qu'ilz mostrent avoir à la direction des  
» affaires du pays. A quoi se veillant accommoder, est très con-  
» tent que mesdis seigneurs luy dénomment quelque person-  
» naige qui leur semblera qualifié pour aydier à diriger les  
» affaires dudit pays, lequel espère Sa Grace, sera tellement à son  
» gré que n'aura occasion de le refuser. Bien entendu aussy  
» que sa grace lui pourra baillier de son conseil quelque con-  
» fident amy ou serviteur sien, pour parellement l'assister de  
» conseil et de fait auxdites affaires. Et des conditions de  
» celuy à nommer de par le Chapitre communiquera sa grace  
» soit avecque luy ou avec le Chapitre, après avoir entendu qui  
» seroit le personnaige, assurant mesdits seigneurs que toutes  
» ses intentions ne tendent que au bien et service d'eulx et de  
» son pais. »

**1<sup>er</sup> mai.** Élection du coadjuteur. Les plus anciens prêtre, diacre et sous-diacre, se rendent dans la sacristie où les chanoines vont tour à tour leur porter leur vote. Le résultat proclamé dans le lieu capitulaire désigne Gérard de Groesbeek, doyen de S<sup>t</sup>-Lambert comme ayant obtenu les suffrages. Sur la question qui lui est posée s'il accepte cet honneur, il répond qu'il demande deux jours pour réfléchir.

**4 mai.** Confiant dans le secours que lui prêtera le Chapitre,

G. de Groesbeeck déclare accepter la mission qui lui est confiée et demande que deux députés soient envoyés à S. A., pour l'informer de cette nomination.

**14 mai.** Les députés se rendent au monastère de S'-Laurent auprès de S. A. et lui font part de l'élection de G. de Groesbeeck pour son coadjuteur. S. A. déclare que ce choix lui est agréable. Groesbeeck aussitôt introduit reçoit ses félicitations ; l'évêque ordonnera à tous les officiers du pays de lui prêter fidélité, aide et obéissance pendant tout le temps que durera sa maladie.

**18 juillet.** Le chapitre rédige un projet de commission pour le coadjuteur par lequel l'évêque lui cède son autorité ecclésiastique, spirituelle et temporelle pour gouverner et administrer le pays.

Le marquis de Berg fait quelques observations à ce projet et engage le Chapitre à suspendre cette affaire pour donner à chacun le temps de la réflexion.

**24 juillet.** Le marquis donne lecture d'un autre projet dans lequel S. A. se réserve la collation des offices et les revenus de l'évêché ; ce projet est approuvé par le Chapitre.

**1563. 8 janvier.** Le pays est entouré de dangers ; la santé de l'évêque est plus mauvaise que jamais ; l'administration du pays souffre entre ses mains. Le Chapitre exprime le désir que si l'évêque ne consent pas à se choisir un successeur, il résigne son autorité épiscopale entre les mains du Chapitre qui nommera ce successeur, en lui assurant une pension et une demeure convenable dans le pays. Que si cette mesure ne lui plaît pas, il indique lui-même un moyen de sortir d'embarras. Les chanoines nomment des députés pour s'informer auprès des médecins à quoi en est au juste l'état de S. A., et en même temps pour prier le marquis de Berg de hâter la solution de cette affaire.

**15 janvier.** Les députés déclarent qu'ils ont approché le

marquis et lui ont exprimé le désir du Chapitre; que ce personnage a demandé quelque temps pour réfléchir et pour préparer S. A. à une nouvelle aussi grave

*20 janvier.* Lettre de S. A. au Chapitre; il comprend son désir mais craint que sa démission ne soit plutôt un motif de trouble que de repos pour le pays; il demande en conséquence que le Chapitre lui désigne 3 candidats parmi lesquels il choira son successeur, après avoir obtenu le consentement du pape.

*23 janvier.* Le Chapitre est informé de ce désir. Parmi les chanoines, 25 croient qu'il faut suivre la marche indiquée; 7 autres veulent que l'élection reste complètement au pouvoir du Chapitre; enfin 4 pensent que ce choix doit être conféré à des députés. Avant de décider, une Commission est chargée d'examiner la question.

*30 janvier.* Le Chapitre invoquant la maladie et l'incapacité actuelle de l'évêque, convoque pour le 15 février, tous les chanoines absents pour assister à la démission de l'évêché par S. A., et pour procéder à la nomination de son successeur.

*16 février.* Les chanoines chargent le marquis de Berg de persuader à son frère de déposer simplement le gouvernement de la principauté entre les mains du Chapitre, laissant à celui-ci le choix de son successeur ou le soin de pourvoir d'une façon quelconque à l'administration du pays.

*17 février.* S. A. fait répondre qu'il est tout disposé à résigner l'évêché pourvu qu'il sache entre les mains de qui, n'ayant pas l'intention de confier au Chapitre le choix de son successeur.

*18 février.* Le Chapitre propose à S. A. de choisir lui-même 3 candidats; si ledit Chapitre les approuve, il pourra ensuite désigner parmi eux son successeur. Que, si S. A. n'accepte pas cette marche, les chanoines lui enverront 2 ou 3 députés pour discuter l'affaire.

*19 février.* L'évêque persiste dans sa première proposition; il veut choisir un successeur parmi 3 candidats désignés par le Chapitre.

20 février. Le Chapitre décide à l'unanimité que cette proposition n'est pas acceptable. Il est d'avis qu'il doit nommer un seul candidat, puis s'informer s'il est agréable à l'évêque. On nomme 3 députés pour recueillir les suffrages.

22 février. Chaque chanoine doit voter suivant sa conscience pour celui qu'il croit devoir faire le plus de bien au pays. Le Chapitre décide que, si même le candidat qui réunira le plus de voix n'était pas agréable à S. A., il n'y aurait pas lieu à procéder à un nouveau vote ; mais que si plusieurs obtenaient le même nombre de suffrages, S. A. pourrait désigner celui qui lui plairait le mieux. Une députation est envoyée à l'évêque pour le prier de ne pas exiger du pays une pension accablante.

24 février. Le marquis de Berg transmet à propos de cette dernière décision les conditions auxquelles son frère serait disposé à résigner l'épiscopat : 1° il exige une pension annuelle de 14,000 fl. Brabant placée sur hypothèque à désigner par le Chapitre ; 2° il demande que le château de Stockem avec le *chaufaige et garenne* lui soit donné comme demeure ; 3° désirant rester membre du Chapitre, il demande que la prébende de son successeur lui soit assignée.

Réponse du Chapitre : il prie S. A., vu les charges extraordinaires du pays, de se contenter d'une pension de 10,000 fl. hypothéqués sur la Mense épiscopale ; il lui offre non-seulement le château de Stockem mais encore toutes les places du pays chaque fois qu'il désirerait aller y séjourner ; enfin il consent avec plaisir à lui donner la prébende de son successeur.

3 mars. Une transaction a lieu au sujet de la pension qui est fixée à 12,000 fl. malgré l'opposition de quelques chanoines.

4 mars. Cette transaction est confirmée et avis en est donné à S. A. que l'on prie de vouloir bien donner à son successeur quelques conseils.

5 mars. L'évêque se déclare satisfait à l'égard de sa pension. Il consent volontiers à éclairer son successeur et même des dé-

putés sur les questions difficiles et engage le Chapitre à se hâter pour nommer son candidat.

Le Chapitre décide que cette nomination aura lieu le lendemain après la messe du S<sup>t</sup>-Esprit chantée pour la circonstance. On relit à haute voix le serment à prêter par le nouvel évêque et diverses modifications y sont apportées.

**6 mars.** Le Chapitre est convoqué pour le choix du successeur de Robert de Berg. On nomme des scrutateurs qui jurent de s'acquitter loyalement de leurs fonctions et de ne jamais révéler les votes. Tous les chanoines prêtent ensuite serment de reconnaître pour évêque celui qui réunira le plus grand nombre de suffrages. Après avoir pris note des votes des absents qui se sont fait représenter, chaque chanoine se rend à tour de rôle dans la sacristie et y donne sa voix. Puis les scrutateurs viennent proclamer le résultat par lequel Gerard de Groesbeeck doyen de la cathédrale, est élu. Il reçoit les félicitations du Chapitre qu'il remercie <sup>(1)</sup>.

**13 mars.** Le Chapitre charge J. Oemsels, notaire, de dresser un acte authentique de cette nomination, avec les conditions de la démission de Robert de Berg, pour être communiqué à celui-ci. Ce même jour ledit notaire fait un acte dans le palais de Liège en présence de S. A. et du doyen pour annoncer au pape ce qui s'est fait et en demander la ratification.

**4 juin.** Le doyen annonce au Chapitre qu'il a reçu du pape l'approbation demandée <sup>(2)</sup>. Le Chapitre décide qu'il faut immédiatement en informer l'évêque afin qu'il fixe un jour pour la démission de l'évêché.

**9 juin.** Les députés du Chapitre déclarent qu'ils se sont rendus près de S. A. à Stockem ; qu'il s'est montré très satisfait d'ap-

(1) Ici se présentent les règles que doivent observer les scrutateurs et les additions faites au serment que doit prêter le nouvel évêque.

(2) Ce bref est daté du 18 avril 1563. Il est transcrit tout au long à la page 123 du registre.

prendre l'approbation du pape et qu'il fixait le lendemain de la fête de S'-Jean-Baptiste, 25 du mois, pour terminer cette affaire.

**10 juin.** Le Chapitre convoque tous les chanoines pour le jour indiqué.

**11 juin.** Le Chapitre ayant député 2 chanoines vers le marquis à Valenciennes, pour le prier de hâter l'affaire, celui-ci répond qu'il ne peut quitter cette ville à cause de ses affaires; il croit cependant pouvoir se rendre à Liège le 11 juillet et prie d'arranger tout pour cette date si cela convient.

**15 juin.** Réponse du Chapitre qui ayant convoqué les chanoines pour le lendemain de la S'-Jean, apprend avec un grand regret les empêchements du marquis vu les troubles qui régnaient dans le pays et particulièrement à S'-Trond; il le prie de faire en sorte de venir à Liège le 25 juin ou peu de jours après. Que s'il ne pouvait même arriver le 11 juillet, il devait envoyer un chargé de pouvoirs.

**21 juin.** Le marquis écrit qu'il sera à Liège au jour convenu.

**27 juin.** Le Chapitre écrit au marquis que c'était S. A. Robert de Berg lui-même qui avait fixé le jour de sa résignation au 25 et qu'il avait été le seul obstacle à ce que cela eut lieu. Il lui recommande d'arriver le plus tôt possible.

**1<sup>er</sup> juillet.** Le marquis répond qu'il ne peut absolument pas abandonner les affaires importantes qui le retiennent à Valenciennes pour assister à la résignation de l'évêché, d'autant plus que cette affaire ne presse pas autant que le Chapitre le dit, qu'elle demande beaucoup de réflexions et qu'elle n'a aucune mauvaise influence sur l'état du pays, puisque l'autorité dont jouit son frère ne peut que faire du bien. Il s'étonne du ton sur lequel on lui a écrit, et répondrait sur le même n'était son estime pour le doyen; il prétend que plusieurs chanoines ne sont animés que du désir de mettre le trouble dans les négociations.

**6 août.** Le Chapitre voyant le position du pays devenir plus grave écrit au marquis pour le prier d'arriver au plus tôt.



30 août. Le marquis répond qu'il est à la disposition du Chapitre ; il désire qu'un jour soit fixé vers la fin de ce mois ou le commencement de l'autre.

31 août. Lettre de S. A. au Chapitre regrettant que son frère soit si longtemps retenu ailleurs par les affaires de religion ; il l'assure qu'il n'a pas changé d'intention relativement à la résignation de l'évêché.

1<sup>er</sup> septembre. Réponse du Chapitre qui ne déclare être si pressé qu'à cause des dangers qui entourent le pays ; il patientera toutefois jusqu'au 10, jour fixé au marquis.

16 octobre. Le marquis assiste à la réunion du Chapitre et donne lecture d'une lettre de S. A. dans laquelle il pose ses conditions, entre autres qu'il jouira de la maison de Stockem comme d'un bien propre, et qu'en son absence, il pourra y établir quelqu'un pour surveiller ses intérêts ; que jusqu'à l'heure de sa résignation, les revenus auxquels il a droit lui seront payés.

17 octobre. Le Chapitre répond qu'il accepte tous ces points.

29 décembre. Sur l'observation faite au Chapitre par le marquis au nom de S. A. que celui-ci ne se croyait pas suffisamment autorisé à résigner son évêché, parce que dans le bref qui autorisait cette cession, il ne trouvait pas de garantie suffisante pour sa pension d'après l'avis des docteurs de Louvain, les chanoines répondent qu'il peut aviser pour obtenir la garantie qu'il désire. Quant à la pension, quoiqu'elle leur paraisse fort élevée eu égard aux revenus de l'État, ils consentent à la donner. Ils le prient de terminer au plus tôt l'affaire de sa démission.

7 janvier 1564 (1). Lettre du pape au Chapitre dans laquelle il s'étonne que, après avoir donné son autorisation, l'affaire de la cession de l'évêché tarde si longtemps à s'accomplir, d'autant plus que les dangers s'accumulent autour du pays, et que, d'après les rapports qu'il a reçus, il n'y a plus d'espoir de guérison pour

(1) Reçu seulement à Liège le 27 janvier.

S. A. ; il engage en conséquence le Chapitre à se passer du consentement de celui-ci s'il fait encore des difficultés.

*13 janvier.* Les chanoines apprennant que S. A. ne veut pas passer outre sans demander au pape une nouvelle confirmation, ils le prient de ne pas tarder.

*17 janvier.* S. A. et le Chapitre envoient des députés au pape avec un nouveau projet de résignation rédigé par Lievin Torrentius, J. Douverin et Mercure de Jaillon, où se trouvent spécifiées les conditions de pension et de logement.

*22 janvier.* Le Chapitre écrit à un évêque procureur à Rome, pour lui faire part des scrupules de S. A. et le prier de presser la conclusion de la chose.

*12 février.* Le Chapitre communique le bref du 7 février au marquis et le prie de hâter les affaires.

*20 février.* Le marquis répond qu'il est inutile de le presser si fort et que le bref du pape ne le fera pas renoncer au droit de son frère : que le pays ne perdra rien à attendre un mois ou six semaines.

*27 février.* Réponse du Chapitre : ce n'est pas à son instance, comme semble le dire le marquis, que le pape a délivré le bref du 7 janvier ; mais l'ayant reçu, ledit Chapitre ne peut qu'obéir.

*4 mars.* Les députés donnent lecture d'un nouveau bref du pape en date du 18 février en réponse à la demande que lui avait fait le Chapitre de trancher la question de pension, de logement, etc., de S. A. Le bref contient la déclaration que, du moment où l'évêque aura résigné son évêché, il jouira d'une pension de 12,000 fls., du château de Stockem avec le bois, etc.

*5 mars.* Le Chapitre donne communication du bref au marquis en lui faisant remarquer que le pape ayant souscrit à toutes ses conditions, il ne peut plus apporter aucun retard raisonnable.

*8 mars.* Réponse du marquis à Bruxelles déclarant que dans 3 ou 4 jours il pourrait se rendre à Liège.

*13 mars.* Les chanoines décident qu'ils convoqueront leurs

collègues pour le 3<sup>m</sup>e jour après le dimanche de Quasimodo (11 avril) pour recevoir la démission de l'évêque et élire son successeur.

**24 mars.** S. A. demande la convocation des États avant de donner sa démission pour les remercier des secours qu'ils lui ont prêté et leur déclarer certaines choses. Le chapitre répond qu'il examinera cette demande.

**27 mars.** Le marquis renouvelle cette demande et exige l'assurance que les revenus du dernier mois épiscopal seront payés à son frère. S. A. veut exposer aux États les motifs de sa conduite, comment il est tombé malade à Huy, puis après guérison, retombé à Hochstraete; qu'il est encore capable de diriger les affaires, mais que la présence du chef de l'État étant nécessaire dans ces circonstances difficiles, il avait préféré le bien du pays à son propre avantage en cédant sa place à G. de Groesbeeck dont il apprécie les excellentes qualités, et qui n'étant pas étranger sera mieux vu que lui; qu'il aurait bien voulu apporter quelques changements dans les affaires temporelles et spirituelles du pays, mais que les guerres, puis la maladie l'en ont empêchés; il les engage à maintenir la religion catholique, et demande le remboursement de 9000 fls. qu'il avait prêtés pour le secours de l'évêque de Munster.

**28 mars.** Le Chapitre fait savoir à l'évêque qu'il lui accorde tous les points demandés; il lui demande de nommer son procureur pour la résignation qui doit avoir lieu le 11 avril.

**29 mars.** Robert de Berg demande au Chapitre de s'assembler le 4 avril pour écouter une communication au sujet des deniers qu'il a prêtés pour le service de l'empire. Le Chapitre croit qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande tant que S. A. n'aura pas nommé son procureur.

**8 avril.** Le Chapitre indique l'ordre des cérémonies qui devront avoir lieu lors de l'élection du nouvel évêque.

**11 avril.** François de Mérode est nommé châtelain de Stockem;

il lui est enjoint d'obéir en tout à Robert de Berg aussitôt qu'il aura donné sa démission. Ce même jour le prévôt de S<sup>t</sup>-Lambert exhibant une feuille de parchemin par laquelle l'évêque le constitue son procureur avec deux autres de ses confrères, effectue la cession de l'évêché aux mains du Chapitre en se réservant une pension; après quoi on procède à l'élection du nouvel évêque et à son installation. Puis une demande d'approbation est adressée au pape pour tout ce qui s'est passé dans cette séance (1).

C'est cette procuration sur parchemin, datée du 9 avril, que nous publions ci-après.

« IN NOMINE DOMINI AMEN. — Per hoc presens publicum Instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum, quod anno à Nativitate Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quarto, Indictione septima, mensis vero Aprilis die nona, inter decimam et nonam horas ante meridiem, Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Pii, divinâ providentia Pape quarti anno quinto, in nostrorum Notariorum publicorum inferius nominatorum, testiumque infrascriptorum presentia personaliter constitutis, Reverendissimus et Illustrissimus Dominus D. Robertus de Bergis, Episcopus Leodiensis, Dux Bullionensis, Comes Lossensis, Marchio Franchimontensis, Sacri Imperii Romani princeps, declarato, quod ad manus G. S. Reverendissime fuerunt successivè perlata duo Sanctissimi Domini nostri Domini Pii Pape quarti predicti, Brevia super facultate dimittendi Episcopatum Leodiensem salvis certis conditionibus seu modis in iisdem Brevibus expressis prius quidem Breve sub datâ Rome apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die decima octava Aprilis millesimo quingentesimo sexagesimo tertio, Pontificatus

(1) Nous trouvons dans le Pawillart des archives de l'Etat à Liège, la note suivante : « L'an XLXIII le XI<sup>e</sup> jour d'avril fut en Chapitre de Liège, par la résignation Robert de Berche, jadis évêque de Liège, esleu évêque et prince seigneur Gerar de Groubeck doien ladite englieze, et par l'escollastre l'élection publiée en ladite englieze comme de coustume. »

Sanctitatis Suae anno quarto; posterius vero sub data Rome apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die decima octava februarii millesimo quingentesimo sexagesimo quarto Pontificatus San<sup>ti</sup> Sue anno quinto expedita, eisdem Brevibus Apostolicis et facultate sibi per Brevia hujusmodi concessa uti volens principalis principaliter pro se ipso divinibus modis, viâ, jure, causa et forma et effectu, quibus melius, validius et efficacius de jure potuit et debuit, fecit, constituit, creavit, deputavit et solemniter ordinavit suos veros, certos, legitimos et indubitatos procuratores, actores, factores, negociorumque suorum infrascriptorum gestores et nuncios speciales et generales, ita tamen quod specialitas generalitati non deroget nec e contra videlicet Reverendos et Generosos Dominos Arnoldum a Bocholtz prepositum Leodiensem absentem, Hieronymum Van der Noot archidiaconum Hannonie in Ecclesia Cathedrali Leodiensi et Hermannum ex comitibus de Renneborch, canonicum Leodiensem apud eam residentes presentes et eorum quemlibet insolidum; Ita tamen quod non sit melior conditio primitus occupantis nec deterior subsequentis, sed quod unus eorum inceperit alter ipsorum id prosecui, mediare, terminare valeat et finire specialiter et expresse ad videlicet Ipsius R<sup>mi</sup> et Ill<sup>mi</sup> Domini Constituentis nomine et pro eo salvis conditionibus seu modis electionis ad Episcopatum Leodiensem de persona R<sup>di</sup> et Generosi Domini, Domini, Gerardi de Groisbeeck decani Leodiensis statim post factam resignationem infrascriptam per dictos Capitulum faciende reservationis annue pensionis libere, immunis et exempte duodecim millium florenorum monete Brabantie super universis mense Episcopalis Leodiensis fructibus, redditibus, proventibus, juribus, emolumentis et obventionibus, ratione tam temporalis quam ecclesiastice jurisdictionis ad Episcopum Leodiensem pro tempore existentem spectantis ac aliâs quomodolibet provenientibus in festo Nativitatis S<sup>ci</sup> Johannis Baptiste proximè futuro pro duobus terminis seu uno integro anno, si et postquam G.

S. R<sup>ma</sup> cum dicto domino Gerardo concordaverit quod universi fructus dicti Episcopatus a festo Nativitatis sancti Johannis Baptiste proxime preterito nati, et usque ad festum proximi predictum facturum nasciturum in utilitatem ejusdem Domini Gerardi cedent cessure et deinceps de medio anno in medium annum in terminis festivitatum Domini nostri Jesu Christi pro una, et sancti Johannis Baptiste Nativitatis pro altera ejusdem pensionis medietatibus Gratie Sue R<sup>me</sup> seu ejus legitimo Procuratori in oppido Antwerpiensi vel Bruxellensi pro optione Gratie Sue R<sup>me</sup> periculo, sumptibus et expensis pensionem hujusmodi solvere habentium in pecuniâ juxtâ permissionem in loco preoptato; hujusmodi pro tempore factam receptibili persolvende habitationis in castro de Stockem et ejusdem castris sylvarum jacentium usum hujusmodi, salvis conditionibus seu modis sequentibus: quod videlicet eadem Gratia Sua R<sup>ma</sup> habeat omnem et cujuscumque generis venationem in dictis sylvis tam per se quam per commissionem et mandatum desuper ab eâdem G. S. R<sup>ma</sup> habituros; quod idem Capitulum nunc existenti et quibusvis aliis durante vita G. S. R<sup>me</sup> futuris dicti castris prefectis seu custodibus efficaciter precipiant et mandabunt quatenus G. S. R<sup>me</sup> omnes obedientiam, reverentiam et honorem exhibeant que G. S. R<sup>me</sup> ex parte prefecti seu custodis castris hujusmodi hactenus competerunt et competunt nec ullum impedimentum prestant aut difficultatem faciant in eandem G. S. R<sup>mam</sup> seu illum aut illos qui mandatum desuper ab ea habebunt admitendo et emittendo quando et quoties G. S. R<sup>ma</sup> placuerit contento tamen et salvo semper juramento per nunc existentem et futuros prefectos seu custodes supradictos iisdem Capitulo respective prestito et prestando. Item quod G. S. R<sup>ma</sup> durante sua vita, omnibus et singulis ejusdem castris utensilibus uti poterit, prout ad presens potest; de quibus autem utensilibus dicti Capitulum prefectos seu custodes hujusmodi exonerabunt provide quod iidem prefecti seu custodes dicta utensilia per inven-

torium tradant et deliberent G. S. R<sup>me</sup> vel ab eâdem desuper  
commissionem habituris; Quod G. S. R<sup>ma</sup> non tenebitur ad  
ullam reparationem seu instaurationem castri predicti, nec non  
quod dicti Capitulum nullum posthâc durante, ut premittitur, vita  
G. S. R<sup>me</sup> dicti castri prefectum seu custodem admittent nisi  
qui G. S. R<sup>me</sup> gratus et acceptus fuerit et non aliter alius nec  
alio modo ad manus eorumdem Capituli juxta facultatem Sedis  
Apostolice premissam dictum Episcopatum Leodiensem dimit-  
tendum et resignandum Ecclesie, Patrie et Diocesis Leodiensis  
tam in spiritualibus quam in temporalibus, regimini et adminis-  
trationi (1) . . . dum ac dimissionem, resignationem et  
cessionem hujusmodi per dictos capitulum admitti petendum et  
obtinendum, nec non declarandum, et omnibus melioribus et  
efficacioribus, modo, formâ et effectu quibus de jure fieri potest  
. . . . seu poterit et debet protestandum. Quod si per  
dictos Capitulum vel predictum D. Gerardum de Groisbeeck, aut  
pro tempore existentem Episcopum Leodiensem steterit aut alio-  
qui evenerit quo minus omnes et singuli. . . . .  
conditiones omnibus modo et forma premissis suos plenum  
ac debitum sortiantur effectum aut alias idem effectus quomo-  
libet impediatur aut differatur, ex nunc prout ex tunc et e contra  
dimissio, resignatio, cessio . . . . . inde secuta  
quecumque sunt et erunt nulla et nullius valoris aut momenti  
perinde ac si eadem dimissio, resignatio, cessio et petitio nun-  
quam facte essent aut fuissent, nec possunt vel debent poterunt-  
ve aut debebunt G. S. R<sup>me</sup> . . . . .  
. . . . . quod sibi in dicto Episcopatu Leodiensi,  
hactenus competiit et competit in aliquo prejudicare. Quodque si  
Gratian S. R<sup>ma</sup> vel ejus heredes aut actionem habentes seu eo-  
rum aliquem ad aliquas expensas aliquam. . . interesse pro  
debitâ solutione pensionis predictæ vel alicujus ex conditionibus

1) Les points indiquent des trous dans le parchemin.

seu modis premissis ad impletionem prosequenda subeundam arc-  
tari contigerit, eadem G. S. R<sup>ma</sup> vel dicti heredes rationem ha-  
bentes et eorum . . . . . mum jus et actionem. . . . .  
. . . . . ex tunc habebunt expensas damna et interesse  
hujusmodi temperandi super eum vel eos ex dictis Capitulo,  
Domino Gerardo et successoribus et ceteris qui et quatenus  
in cau . . . . .  
. . . quod G. S. R<sup>ma</sup>. . . . . heredes et actionem  
habentes hujusmodi ad premissa arctarentur. Et generaliter  
omnia alia et singula faciendum, dicendum, gerendum, exer-  
cendum et procurandum que in premissis . . . . .  
. . . . . necessaria fuerint seu quon . . . . . et oppor-  
tuna et que ipsemet R<sup>mas</sup> et Ill<sup>mas</sup> Dominus Constituens facere  
posset si premissis omnibus et singulis presens et personaliter  
interesset etiamsi mandatum exigent magis fre. . . . .  
. . . . . in presentibus est expressum; promittens  
eadem G. S. R<sup>ma</sup> nobis notariis publicis et auctenticis personis  
stipulantibus et recipientibus respective nomine omnium et sin-  
gulorum . . . . . um interest, interit aut interesse  
poterit quomodolibet in futurum, se ratum, gratum atque fir-  
mum perpetuo habiturum totum id et quicquid per dictos suos  
procuratores vel eorum aliquem actum, dictum, factum, gestum  
. . . . . fuerit.  
In premissis. . . . . premissor. . . Super quibus  
omnibus et singulis eadem G. S. R<sup>ma</sup> sibi a nobis notariis pu-  
blicis infrascriptis unum vel plura publicum seu publica fieri  
petiit atque confici jusserit . . . . .  
. . . . . et instrumenta . . . . . Acta fuerunt hec  
in quadam camera superiore Palatii dicte G. S. R<sup>me</sup> Leodii prope  
Ecclesiam Cathedralem Sancti Lamberti situati, anno, indic-  
tione, mense, die et . . . . .  
. . . . . pontificatu quibus . . . . . Presentibus  
ibidem Reverendo ac venerabilibus, nobilibus et generosis



Dominis Levino Torrentino Archidiacono Brabantie in pretacta ecclesia Leodiensi, et Hermanno de Weyngarden ejusdem ecclesie canonico; nec non Rolando Lanoy Gratie Sue R<sup>me</sup> prefate oeconomo et Dominico Lamponio secretario, collegiate ecclesie Santi Dionisy Leodiensi respective canonico, testibus vocatis ad premissa et rogatis. »

Et ego Lambertus Doupey Clericus Civitatis Leodiensis publicus sacris Apostolica et Imperiali auctoritatibus, nec non suprafati venerandi Capituli Leodiensi notarius juratus, quia premissis declarationi, procuratorum constitutioni, reservationi, potestatis dationi ceterisque omnibus et singulis supra narratis dummodo, formà et ordine suprascriptis fierent et agerentur, unacum dominis testibus prenomatis et meis commissariis hec etiam unacum asscriptis, rogatis, presens interfui, vidi, scivi et audivi, ideo hoc presens publicum instrumentum manu alterius fidelis, interim me aliudè impedito scriptum exinde conecid, et in hanc formam redegi signoque ac nomine et cognomine meis propriis solistiquè et consuetis subscripsi et subsignavi in fidem premissorum cum predictis meis connotariis rogatus.

Et ego Johannes de Puteo presbyter Leodiensis diocesis publicus sacris apostolicà et imperiali auctoritatibus notarius publicus juratus, quia premissis declarationi, procuratorum constitutioni, reservationi, potestatis dationi, ceterisque omnibus et singulis premissis, dummodo, forma et ordine prenarratis fierent et agerentur, unacum . . . . dominis testibus prenomatis, ac meis connotariis hlc etiam unacum asscriptis et rogatis, presens interfui, vidi, scivi et audivi, ideo hoc presens publicum instrumentum manu alterius, me aliis negotiis impedito, scriptum, subscripsi et subsignavi nomine et cognomine meis propriis solitis et consuetis in fidem omnium et singulorum premissorum rogatus et requisitus.

Et ego Johannes Oumsels sacris apostolicà et imperiali auctoritatibus publicus nec non venerabilis curie Leodiensis notarius juratus et . . . . quia premissis omnibus et singulis dum sicuti prescriptum est, fierent et agerentur unacum meis connotariis rite stipulantibus et testibus prenomatis presens interfui eaque sic fieri vidi, scivi et audivi ac in notam sumpsit, idcirco hoc publicum instrumentum exinde confectum signo meo manuali majori ac nomine, cognomine et suscriptioni meis propriis solistiquè et consuetis subscripsi et subsignavi, in fidem robor et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus pariter et requisitus.

**Règlement pour les écoles de charité, 1776.**

L'Histoire de l'Instruction publique et des Écoles, à Liège, est encore à faire. Depuis quelques années on a découvert sur ce sujet bon nombre de documents curieux. Celui que nous publions ci-après et qui établit dans l'ancienne cité des écoles gratuites destinées à répandre l'instruction dans la classe pauvre de la société, n'est pas connu, croyons-nous, et ne sera pas inutile à celui qui entreprendra l'ouvrage auquel nous faisons allusion.

« Son Altesse Celsissime, occupée de tout ce qui peut contribuer au bonheur de ses Peuples, n'a pu voir, sans en être alarmée, combien l'éducation des Enfants des Pauvres de sa Capitale, étoit négligée et par là combien de Sujets, en qui d'heureuses dispositions auroient fait éclore des talents, si elles avoient été secondées, devenoient inutiles ou à charge à la Patrie. Persuadée que tout retard, sur un semblable objet, seroit infiniment préjudiciable au bien public, Elle a cherché dans son cœur bienfaisant, les moyens de remédier à un si grand mal, et en conséquence, Elle a provisionnellement établi dans sa Cité, des Écoles de Charité pour les Garçons et les Filles en chargeant Nos Chers en Jésus-Christ, les Curés de la Cité et Faubourgs, d'y envoyer un certain nombre d'enfants. Son Altesse satisfaite des succès que cet établissement provisionnel a eus jusqu'ici, et qui répondent en partie au bien qu'on en devait attendre, exhorte les Maîtres et Maitresses des jeunes plantes qu'Elle leur confie,

à continuer, par leurs soins, à travailler pour la Religion et l'État, à mériter de Dieu et des Hommes, et à dérober à l'ignorance au libertinage et à la débauche des Sujets, qui béniront un jour la main bienfaisante qui les en aura retirées et les auteurs qui leur auront enseigné le chemin de la Vertu. Et voulant donner à cet Établissement la consistance qu'il requière, et prescrire les devoirs des Maitres, Maitresses et ceux des Enfants, en prenant lesdites Écoles sous Sa Protection spéciale, Elle entend que le Règlement suivant soit ponctuellement exécuté dans tous ses Points et Articles, et qu'à cet effet il en soit placé un exemplaire dans chaque École.

Article I.— Les Écoles seront ouvertes en Été, à sept heures du matin, et dureront jusqu'à dix, y compris le temps d'entendre la Messe, où ils seront conduits deux à deux, par leur Maitre ou Maitresse.

II. — L'après-midi, elles commenceront à deux heures, jusqu'à quatre.

III. — En Hyver, c'est-à-dire, depuis le premier Octobre, jusqu'au premier Avril, elles commenceront et finiront une heure plus tard, le matin.

IV. — Il sera cependant libre au Maitre ou Maitresse, de conduire ses Écoliers ou Écolières, à la Messe, devant ou après l'École.

V. — La prière du matin, ainsi qu'elle se trouve contenue au petit Cathéchisme du Diocèse, devra être récitée à haute et intelligible voix, avant l'exercice du matin, avant ou après la Messe, au choix du Maitre ou Maitresse.

VI. — La Prière du soir sera également récitée, avant ou après l'exercice de l'après-midi, au même choix.

VII. — Comme la plus essentielle des sciences est celle du Salut, les Maitres et Maitresses auront un soin particulier d'enseigner le Cathéchisme à leurs Élèves, en choisissant pour la répétition hebdomadaire de cet objet, un jour à leur choix ;

ils veilleront aussi avec exactitude, que leurs Écoliers ou Écolières aillent tous les Dimanches au Prône et au Cathéchisme de la Paroisse, et Messieurs les Curés exhorteront les Pères et Mères d'envoyer leurs Enfants aux Écoles de Charité; ils pourront même les priver d'une partie des Aumônes ou de l'entièreté, selon leur prudence, en cas où ils négligent d'y faire instruire leurs Enfants.

VIII. — Les autres objets d'enseignement, sont : à lire, à écrire, l'Orthographe, l'Arithmétique, savoir, les quatre premières Règles : l'Addition, la Soustraction, la Multiplication et la Division.

IX. — Les Maîtres ou Maitresses diviseront leurs Écoliers et Écolières en cinq Classes, qui occuperont, dans la même, des Bans particuliers, savoir : ceux qui apprennent à connoître leurs lettres ou Croisette, ceux qui commencent à les assembler ou à épeler, ceux qui commencent à lire, ceux qui lisent et écrivent et apprennent l'Orthographe et l'Arithmétique.

X. — Le Maître ou Maitresse pourra faire recorder sous ses yeux, les Écoliers de la première Classe par un de la Classe supérieure et ainsi des autres, en les changeant tous les jours et par tour, pour donner à l'Écolier enseignant, la méthode de communiquer ses connaissances aux autres.

XI. — Les Exercices du matin et de l'après-midi commenceront par les premiers Bancs, ensuite au Épelants, puis à ceux qui commencent à lire, observant quand ils feront des fautes de les faire corriger par leurs compagnons, et à leur défaut, par un d'une ligne supérieure.

XII. — Le petit et grand Cathéchisme serviront de Livres élémentaires, mais ceux qui liront correctement, feront la lecture d'un article de l'Histoire de la Bible par *Royaumont*, le matin, et répéteront, l'après-midi, la même lecture, afin qu'elle se grave mieux dans la mémoire.

XIII. — Au lieu de l'Histoire de la Bible de *Royaumont*, on

se servira, dans les Écoles de filles, du Livre à l'usage des Pensionnaires des filles de la Providence.

XIV. — Les Écoliers écrivant, ne commenceront cet exercice qu'après que toutes les lectures seront faites, une Classe devant corriger l'autre, sous les yeux du Maître ; et comme ceux qui n'écrivent pas resteroient oisifs, pendant que le Maître veillera à l'écriture, à l'orthographe et à l'arithmétique, il le fera recorder une seconde fois par un écolier d'une classe supérieure et jusqu'à la fin de l'École.

XV. — Il y aura un jour de congé par semaine, savoir, le mercredi, qui n'aura lieu que pour un après-midi ; s'il tomboit une Fête, un autre jour de la semaine.

XVI. — Messieurs les Curés visiteront les dites Ecoles tous les Quatre-Temps de l'année, pour être instruits par les Maîtres et Maîtresses du comportement et des progrès de chaque Écolier ou Écolière, en particulier, et juger ceux et celles qui mériteroient qu'on les fasse passer à des métiers.

XVII. — Les Maîtres et Maîtresses, qui ne seroient pas contents d'un Écolier ou Écolière indocile, pourront le renvoyer après en avoir cependant prévenu M. le Curé, qui leur aura délivré le billet en vertu duquel ils y auroient été reçus.

XVIII. — Les Écoliers ou Écolières qui s'absenteront trois jours de l'École, sans excuse légitime, seront renvoyés, et le Maître ou Maîtresse en donnera part à Messieurs les Curés de la Paroisse dont ils sont, afin qu'ils puissent les remplacer par d'autres.

XIX. — Les Maîtres et Maîtresses feront composer leurs Écoliers et Écolières une fois par mois pour les places. La composition des premiers consistera à reconnaître et à nommer plus de lettres de leur alphabet ; celle des seconds à nommer plus de syllabes et à les assembler ; celle des troisièmes à lire un certain nombre de lignes donné, avec moins de fautes ; celle des quatrièmes à lire un chapitre entier, au choix du Maître ou

Maitresse, plus correctement, pour l'écriture, à imiter plus parfaitement l'exemple; pour l'orthographe, à qui aura écrit certain nombre de lignes plus correctement, sous dictée; enfin pour l'arithmétique, à qui aura mieux fait sa Règle que ceux de la même classe.

XX. — Ceux qui auront obtenu trois fois de suite des premières places, auront une petite récompense, ainsi que ceux qui, sans se négliger d'ailleurs, auront appris plus correctement pendant trois mois, plus d'articles de leur cathéchisme : le tout au payement du Maître ou Maitresse.

XXI. — Finalement il ne sera reçu aux apprentissages de Charité que ceux et celles qui auront été trouvés dignes par Messieurs les Visiteurs et Messieurs les Directeurs de l'Hôpital de Saint-Léonard.

XXII. — S. A. déclare de ne vouloir, par cet établissement, consacré uniquement à l'instruction des Pauvres, préjudicier en aucune manière aux Écoles plateaires, défendant très-expressement d'admettre à nos Écoles de piété, d'autres que ceux qui sont absolument destitués de toute ressource pour se faire instruire dans les autres Écoles.

XXIII. — Les Maîtres et Maitresses pourront donner aux Élèves des Vacances, depuis le premier jour du mois d'Août, jusqu'au premier du mois de Septembre.

Donné ce 2 janvier 1776.

Le comte de Rougrave, *vicair-général*, T. DELATTE.

A Liège, chez la veuve S. BOURGUIGNON, imprimeur de S. A.  
et de la Cité. »

(Placard imprimé aux Archives de l'État, à Liège. Liasses du Conseil-privé.)

### III

#### La politique française à Liège vers 1640.

La principauté de Liège se trouvait au XVII<sup>e</sup> siècle dans une position des plus critiques. Placée entre les princes catholiques d'Allemagne et la ligue protestante soutenue par la France et les Provinces-unies de Hollande, elle se voyait recherchée par les deux partis. La conduite du chapitre de Saint Lambert et des Etats dans ces circonstances fut prudente et sage. Quoique gouvernés par un prince de la maison de Bavière et, comme membre de l'Empire, sujets aux aides et subsides, ils se prononcèrent toujours avec énergie pour la neutralité en vertu de la Constitution.

Les intrigues de la cour de France eurent, sur les événements d'alors, une influence que les historiens liégeois ont diversement appréciée, surtout à propos du meurtre de La-ruelle. On ne lira pas sans intérêt le jugement exprimé sur la situation de notre pays à cette époque, par un personnage de cette même cour, très partial il est vrai, mais aussi parfaitement au courant des affaires politiques. Nous voulons parler d'Anne Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, l'héroïne de la *Fronde*. Lorsque Mazarin, inspiré par la vengeance, eut amené la reine à faire arrêter le 18 janvier 1650, le duc de Longueville, son mari, et ses deux frères les princes de Condé et de Conti, la duchesse s'enfuit successivement à Rouen, à Rotterdam et à Stenay et rédigea pour la défense de ses proches un Mémoire qu'elle fit imprimer à Bruxelles, sous

le titre de : *La Justification de Messieurs les princes, contenant les affaires les plus importantes qui se sont traitées pour l'ajustement des deux couronnes.* 1650.

C'est dans ce volume (p. 30-34) que se trouve le passage auquel nous faisons allusion et qui nous a été signalé par un bibliophile liégeois.

« L'affaire de Liège mérite une plus sérieuse réflexion, puisqu'il faut monstrier de quelle sorte le cardinal Mazarin a abandonné les intérêts de l'Etat en ceste rencontre, soit qu'il ait receu de l'argent pour le faire, comme disent quelques-uns, soit qu'il les ait négligés, selon sa coutume, soit qu'il en faille accuser son avarice ou son imprudence. Il est nécessaire de prendre ceste affaire dès son origine, si nous la voulons bien esclaircir, et de la raconter en passant pour en faire voir la conséquence, mais le plus succinctement qu'il sera possible.

Le pays de Liège plein des (sic) villes, abondant en peuples, fertile en toutes choses, situé entre l'Allemagne et les Païs-Bas, reconnoit son Evesque pour Prince. Toutes fois la domination du Souverain est fort limitée, les privilèges des Bourgeois et l'autorité des Magistrats que le peuple eslit, donnent à la ville de Liège les avantages des Républiques. Il y a dans son obéissance plus de devoir que de servitude. Lorsque l'on commença la guerre avec l'Espagne, ceste souveraineté se trouvoit dans la maison de Bavières où elle est encore; et l'Electeur de Cologne estoit dès lors Evesque de Liège. Ainsi les secours de ce païs estoient ouverts à nos Ennemis. Ils y levoient leurs armées, ils y faisoient leurs recrues, ils y prenoient leurs quartiers, ils s'y deschargeoient d'une partie du faix de la guerre. En ce temps, le cardinal de Richelieu voulant leur oster de si grandes commoditez ou du moins les rendre communes par une neutralité et se fondant sur les anciennes alliances dont nos Roys avoient honoré les Liégeois, envoya un



Résident dans leur ville, y fomenta une faction, y affoiblit la puissance de la maison d'Autriche. Et il y a beaucoup d'apparence qu'il alloit obliger ce peuple à passer dans les intérêts de la France qui luy donnoit sa protection et à laisser le party des Bavarois, dont la domination estoit devenue formidable par une longue succession. Les Liégeois ayans lieu de craindre que désormais les Evesques ne se prissent successivement dans cette maison, et que la liberté de l'élection estant ostée, ils ne vinssent en suite à perdre les droits de leur liberté, il y avoit, dis-je, tout lieu d'attendre un favorable succès de leur disposition, lorsque nos Ennemis, afin d'apporter un remède violent à ce mal, où désormais tous les autres estoient inutiles, firent assassiner le Bourgemestre la Ruelle, homme populaire et hardy, passionné pour la faction Française et dévoué à la liberté de son païs. Or quoyque le peuple ait deschiré le comte de Varfusée chés qui il avoit esté massacré; quoy qu'il eust sauvé l'abbé de Mouzon, nostre Résident, lors qu'on estoit prest de violer le droit des gens en sa personne, néanmoins nos affaires ayant beaucoup décliné par la perte de Bourgemestre, une partie de ceux qui s'estoient attachez à nos intérêts furent punis et les autres bannis de la ville. Pendant leur exil, nous apportasmes tous nos soins à les faire restablir. Nos Plénipotentiaires allans traicter la paix générale, sollicitèrent les Hollandois de s'y employer et tesmoignèrent si hautement la part que nostre nation prenoit à leur infortune, que se tenant sous le couvert de leurs bateaux, lorsque descendant la Meuse, ils furent obligés de passer dans la ville de Liége pour aller à Munster, ils refusèrent les honneurs que les ennemis de la faction française, qui estoient lors en magistrature, voulurent leur rendre. Ceste faction enfin ayant repris le dessus, chassa à son tour ceux qui luy estoient contraires et s'établit si puissante, que la plus part des chanoines de Liége furent contraints, ne voulant point quitter les intérêts des Bavières, de se retirer

à Huy. Ce fut lors que l'évesque prit les armes sous le prétexte spécieux de restablir ses créatures, mais en effect pour opprimer ce peuple qu'il voyoit prest de se jeter entre nos bras; et qu'avec le peu de troupes qu'il avoit pu amasser, il envoya son neveu qu'il destinoit à la succession de ceste souveraineté, pour assiéger la ville de Liège vers le commencement de l'esté de l'année 1649. Tout le monde jugea d'abord le dessein des Bavaois téméraire. Leurs troupes estoient très-foibles, près de cent mil hommes pouvoient prendre les armes dans la ville, personne ne doutoit que nous ne la secourussions, et que ceste occasion ne fust la plus favorable du monde pour l'acquérir tout à fait. Cela nous estoit mesme facile, nostre armée que commandoit le comte d'Harcourt ne s'en trouvoit qu'à deux journées. Les Bavaois se préparoient à lever le siège pour peu qu'elle eust avancé et il falloit bien moins de temps et il se rencontroit bien moins de péril et beaucoup plus d'avantage en ceste entreprise, qu'à nous amuser à fortifier la villette de Condé au milieu du país ennemy, sans rivière, sans passage, esloignée de toutes nos autres conquestes, où l'armée eust déperý par un long séjour, qu'il eust enfin fallu et ensemble les quatre mil hommes qu'on avoit résolu d'y laisser, qui estoit le dessein que l'on proposoit alors. D'ailleurs quand le secours du siège auroit paru aussi difficile qu'il estoit aisé, la seule obligation de défendre des peuples alliés, pour laquelle les nations les plus sages ont tenu à gloire d'entreprendre les plus dangereuses guerres, mais défendre des alliés que nos intérêts avoient jettés dans le péril, estoit assez suffisante pour nous faire employer nos derniers efforts à les délivrer et nous ne pouvions les abandonner sans honte. A ces considérations de l'honneur se joignoient celles de l'utilité. Le député que la ville de Liège avoit envoyé implorer nostre ayde, offroit de nous laisser tout le país pour y prendre nos quartiers d'hiver et pour y jeter les troupes allemandes qui avoient désolé la Champagne

et qui là menaçoient d'un second orage lors qu'elles rentre-  
roient en garnison. De plus comme les forces qui assiégeoient  
ceste ville n'estoient pas considérables, ils ne demandoient qu'un  
petit secours, seulement pour allonger leur défense jusqu'à la  
fin de la campagne, si nous ne voulions pas y envoyer nostre  
armée, et cela afin que ne hasardant point leur bourgeoisie, ils  
ne donnassent aucun lieu au tumulte ny aucun sujet de remuer  
à ce qui restoit d'entre eux de la faction de Bavières. Enfin  
voulans s'attacher entièrement à la France et se souvenants  
qu'autrefois pour leur evesque ils avoient eu un prince de la  
maison de Bourbon, ils demandoient encore ce mesme hon-  
neur et avoient jetté les yeux sur M. le prince de Conty. Vous  
m'avouerez maintenant, messieurs, qu'il n'y avoit point d'affaire  
ny plus importante, ny plus glorieuse pour l'Etat, puis qu'au  
même temps on rendoit la liberté aux alliés par la force des  
armes, ou ostoit aux Espagnols une des plus considérables  
ressources de leur party, on attachoit inséparablement aux  
intérêts de la France, un país fort riche et fort grand. Cepen-  
dant le cardinal Mazarin préférant, ou la haine qu'il avoit pour  
nostre maison, ou son intérêt particulier au service du Roy, à  
l'honneur de la nation, à l'intérêt du royaume, non-seulement  
receut avec caresses la députation du duc de Bavières, mais se  
laissant corrompre à ce prince qui l'avoit déjà tant de fois  
trompé, il luy escrivit qu'il ne se mit point en peine et que la  
ville de Liège ne seroit point secourue. Il obligea le Résident  
qui y estoit à dégouster ceux qui s'attachent à nous, il jetta  
la division et le désespoir parmy les plus passionnés et ainsi à  
l'aspect de toute l'Europe qui voyoit nostre honte, la terreur et  
la déliance s'estants mises par ses artifices dans l'esprit de  
ces pauvres habitans, ceste misérable ville nous accusants de  
sa perte, ouvrit ses portes à des ennemis qui y exercèrent  
toutes les hostilités imaginables. La liberté des Liégeois fut  
entièrement opprimée, leurs privilèges annullez, leurs biens

exposés au pillage, ceux que les intérêts de France rendoient criminels, punis du dernier supplice, et nostre nom rendu odieux à toutes les nations. A dire le vray, messieurs, si l'on met parmy les crimes de lèze majesté celuy d'avoir malconduit et trahy les affaires, vous demeurerez d'accord qu'en ceste nature d'offense personne n'est plus coupable que le cardinal Mazarin. Vous avouerez qu'il a seul ruiné les travaux qu'un habile ministre avoit employés pour nous assurer le siège, qu'il a dénué la France d'un si grand appuy, qu'il la remis tout entier entre des mains amies de la maison d'Autriche; qu'ainsy toute son accusation se doit tourner contre luy, et qu'il est aussi digne de recevoir le chastiment de ceste faveur, que monsieur mon frère et M. le prince de Conty méritent de louanges pour l'avoir voulu empescher. Quant aux espérances que M. le prince de Conty pouvoit concevoir d'estre évesque de ce païs, elles estoient fort éloignées, leur nature meme sembloit les rendre impossibles. Il falloit pour estre esleu qu'il eust un canonicat, qu'il eust résidé deux années, que l'Electeur de Cologne fust mort; les deux premières choses n'estoient pas faictes, l'Electeur de Cologne est encor sain; il falloit qu'il fust esleu du consentement de tout le Chapitre, dont la plus grande partie attachée à la maison de Bavières s'estoit retirée à Huy preste de s'opposer à sa nomination, qui estant faite par le plus petit nombre ne sembloit pas canonique; et il n'y avoit aucun lieu de croire que le Pape l'eust facilement approuvée. Cela estant de la sorte, je m'assure que tout le monde confessera aisément que l'intérêt de la Couronne estoit le seul considérable dans ceste affaire, que le nostre si esloigné et si douteux, ne se devoit point conter et qu'il n'y a personne qui ne s'estonne de l'audace que le cardinal Mazarin a eue de nous imputer les fautes qu'il a commises en ceste occasion et qu'on ne sauroit blasmer messieurs nos frères d'avoir voulu secourir des peuples qui tesmoignoient tant de bonne volonté à l'Etat et à nostre maison.

Avant que de quitter ceste matière, je veux vous monstrier un trait de sa sincérité ordinaire. Après avoir esté longtemps à promettre pour le siège un secours imaginaire des troupes de Roze, qui ne commençoient qu'à se former en Alsace; après avoir tiré de Lorraine les régiments de M. le prince de Conty pour les faire venir à Sedan, où l'on devoit assembler après un autre corps, afin que retournant en suite en Lorraine, passant et repassant par la Champagne en un temps où il n'y avoit point de troupes, elles la soulevassent contre luy; après avoir apporté des difficultés et des retardemens en toutes choses, le soir qu'il sceut la prise de ceste ville qui fut publique, le lendemain il devint facile; il donna tout ce qu'on voulut et plus qu'on ne demandoit; il accorda de nouvelles troupes, il proposa de nouveaux expédiens pour faire réussir ceste affaire qu'il croyoit perdue et par ceste moquerie injurieuse, il accrut doublement l'injure qu'il nous avoit faitc. »

Dans une autre brochure (Responce de Monseigneur le Prince et ses très-humbles remonstrances faites au Roy, à la Reine Régente et à la France, sur le sujet de sa détention. 1651, p. 10) qui se trouve réunie au plaidoyer de la duchesse de Longueville, le prince de Condé lui-même s'exprime sur ces faits de la manière suivante :

« Pour la proposition que je fis d'aller secourir le Liège, je m'estonne que ceux qui l'ont empeschée osent me la reprocher, puis qu'outre la fidélité qui nous obligeoit de maintenir des personnes qui s'estoient mises sous la protection de France, cette place nous estoit si avantageuse que tout ce que nous avons d'allies dans l'Europe, se scandalisa de voir que nous les abandonnions à la mercy d'un victorieux qui les devoit bien tost faire repentir d'avoir eu recours à nostre protection et s'en prévaloir contre nous-mesmes. On n'eust pas aisément deviné

le motif qui poussa le cardinal à rompre un si noble dessein s'il ne l'eust déclaré lui mesme dans la lettre du Roy, disant que je ne les voulois assister que pour en donner la coadjutorerie à mon frère. Ce fut donc une jalousie particulière qui osta cet avantage à la France ; et si les chanoines de St-Lambert luy eussent fait la mesme offre qu'ils faisoient à un prince du sang, il n'eust pas tant fait de scrupule de m'engager à ceste conquête. Il a beau chercher des prétextes pour couvrir cette lourde faute que luy fist faire sa passion contre le prince de Conty et dire que c'eust esté diviser nos troupes et exposer nos places, avec danger de la déroute des unes et de la perte des autres ; car qui ne voit que c'estoit en meme temps faire diversion des armes des ennemis, qui eussent esté obligez d'y venir au secours ? Que c'estoit leur oster un pays très-fertile et très-propre pour leurs quartiers d'hyver, et que c'estoit faire un corps d'armée, à la teste de laquelle je m'engageois de me mettre pour relever les affaires de Flandres et les remettre en meilleur estat qu'elles n'estoient en cette conjoncture, par un nouveau renfort de plusieurs personnes de crédit qui s'offroient de me suivre en cette entreprise. »

## IV

### Privilèges des Liègeois en 1175.

Le 3 juin 1208, l'empereur Philippe confirma aux Liègeois les privilèges que leur avait accordé quelques années auparavant Albert de Cuyck (1195 à 1200). C'est là, croyons-nous, le plus ancien monument écrit, assurant aux Liègeois des garanties contre l'autorité arbitraire. Nous avons, en effet, plusieurs raisons de croire que les privilèges d'Albert de Cuyck ne furent pas écrits avant cette date, au moins dans un acte officiel : 1° le diplôme de 1208 ne les mentionne pas comme étant transcrits *de verbo ad verbum*, ainsi que cela se faisait toujours dans cette espèce d'actes, lorsqu'on se donnait la peine d'énumérer ou de spécifier ; 2° peu de chartes de cette époque sont entièrement perdues ; on les possède encore, soit en original, soit en copie ; comment un document aussi important que celui dont il s'agit, et que les Liègeois avaient tant intérêt à conserver, aurait-il disparu ? 3° parmi les diplômes que Charles-le-Téméraire rendit aux Liègeois le 12 août 1409, figure celui de 1208 ; il n'est pas fait mention d'une charte d'Albert ; était-elle donc déjà perdue ? car on ne peut supposer qu'elle fut gardée à dessein par le duc, qui en restituait la confirmation ; 4° enfin, on ignore jusqu'à la date précise de ce prétendu document.

On peut se demander sous quelle forme les privilèges d'Albert de Cuyck ont été donnés et quelle garantie, à défaut de charte, les Liègeois avaient de leur observation ; mais ceci

ne peut être considéré comme une objection sérieuse pour cette époque reculée où la coutume et l'usage avaient force de loi. Or, le diplôme de Philippe les désigne spécialement sous le nom de *consuetudines, libertates et jura universa*.

De semblables privilèges, moins étendus sans doute, devaient déjà antérieurement avoir été accordés aux Liégeois, puisque, comme le remarque M. Henaux (*Histoire du Pays de Liège* I, 72), Théoduin, pour récompenser les bourgeois de Saint-Trond, leur octroye en 1147 les mêmes droits, et usages qu'aux Liégeois: *ut ad civitatis leodiensis conformitatē transeant, et tam in synodali quam ecclesiastico jure, nulla diversitate distinguantur* (Fisen, *Hist. eccl. Leod.* I, 225.) (1). Le document n'est pas plus détaillé et comme alors la coutume liégeoise n'était pas davantage, et à plus forte raison, rédigée, elle nous laisse ignorer les franchises que possédaient nos ancêtres en 1147.

Toutefois, grâce à une charte inédite que nous publions ci-après, donnée en 1175 par Gérard, comte de Looz, aux habitants de Brusthem pour les assimiler aux bourgeois de Liège, et dans laquelle, plus explicite que Théoduin en 1147 et qu'un autre comte de Looz en 1232, dans les privilèges qu'ils accordent respectivement aux habitants de St-Trond et de Hasselt (2), il énumère au long les *consuetudines, libertates et jura* qu'il accorde, nous pouvons connaître les franchises des Liégeois vingt années au moins avant Albert de Cuyck, et affirmer que celui-ci n'a fait que les amplifier.

Malheureusement, nous ne possédons de cet acte important, qu'une traduction faite au XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque où l'on ne comprenait plus toute la portée des anciens textes, et où la critique n'apportait aucun jugement; c'est ce que

(1) Quant à l'allusion incontestable que le savant historien liégeois (*loco citato*) trouve dans un article de la charte de l'an 1066, accordée aux Hutois, nous avouons qu'elle nous échappe.

(2) Gachard, *Analectes Beligiques*, p. 65.



l'on reconnaît immédiatement en lisant cette version barbare où l'on devine des erreurs que l'on ne peut corriger. Nous sommes donc obligé de la donner telle que nous l'avons trouvée, en exprimant l'espoir que le texte original sera bientôt découvert. Quelqu'intéressante que soit cette étude, nous laissons aux historiens et aux critiques le soin de comparer ces franchises avec celles du diplôme de 1208. Notons seulement que la charte du comte de Looz, nous fournit une nouvelle preuve qu'à cette époque, les franchises et coutumes de Liège n'étaient pas formulées par écrit. On y lit, à la fin, cette phrase : « et si quelque chose du droit de Liège, omis en la présente charte, qu'il leur pourrait ci-après venir à connaissance, qu'ils l'aient. » Une telle supposition laisse croire que les privilèges accordés aux gens de Brusthem n'étaient pas copiés, mais écrits de mémoire.

COPIE DES FRANCHISES ET PRIVILÈGES DES SURCEANS ET INHABITANTS  
DE BRUYSTEM, CONCÉDEZ PAR GÉRARD, JADIS COMTE DE LOOZ.

*(Extrait hors du registre authentique du bon mestier des orphèvres.)*

Nous, les Échevins de Liège, faisons scavoir à tous que, en l'an delle nativité nostre Seigneur Jesus-Christ, mil quatre cens et soissante, le dieseptième jour de mois d'octobre, comparurent devant nous Godevart Kaken et Reynert Hilwaren, ambedeux eschevins delle haute cour et justice de Bruysthem, ayans charge, comme ils disoient, de tous leurs autres confrers et coneschevins delle dit court, avecque et en présence de messire Symon Keyten, prebste, Robin Kellen, Cornelis de Lutzembourg, Lowys le Wyck, Wouter S'Grots, Symon van den Leene et Voue Bryers, mannans et surcéans dudit Bruys-

tem, ayans charge, comme ils disoient, et partie faisans tant pour eux comme pour et en nom et de part les autres mannans et surcéans dudit Bruystem; et là endroit les dis deux eschevins apportarent pardevant nous une lettre ou chartre très-ancienne, escripte sur parchemin en latin, laquelle avoit pardevant nous avantrainement et depuis brieff terme estée apportée et la mymes veyut saine et entière, pendant adont à icelle un grand seel de blanche sierre, sus imprimée la figure d'un seigneur ou prince séant à cheval; jasoiche que depuis qu'elle avoit esté en nos mains, et après ce qu'elle avoit esté rendue aux susdits eschevins, par négligence et malegarde la cowette dudit seel eust esté rompue, comme lesdis deux eschevins nous tesmoignarent et reportierent par leurs serment et feaulteis, disans que ce n'avoit point esté fait par fraud, vice et malice, ne déception; force que par tele malegarde, ignorance que dit est, et par le raison de ce que laditte cowette estoit franche, vielle et ancienne, de quoy elle fut légèrement rompue; sy nous supplièrent et requirrent amiablement les dis deux eschevins avec les mannans et surcéans susdits, en nom que desseur, ensemble et par une main, que d'icelle lettre ou chartre, leur volsissières ottroyer coppie autentiquement seelée soub les seel de nos deux maistres coneschevins, pour valloir et sortir affect en temps et en lieu, attaindu qu'ils soy rapportoient à nous, que paravant et depuis brieff terme aviemes veyu pendant ledit seel à icelle lettre, qui estoit adont saine et entière, descripteur de seel et veyu ossy le rapport et tesmoignage desdits deux eschevins; et nous à leure raisonnable supplication, à loy et raison consonante, inclinans, ayans mémoire et souvenance que avantrainement et asseis nouvellement avimes ledit seel veyu pendant aux susdites lettres saines et entière, et consulerant le rapport et tesmoignage des dits deux eschevins, veyut aussi le requeste d'eux et des dits surcéans faicte ensemble et par une main en ce d'un accord et union, les avons cestes présentes copie

authentique par manière de vidimus ou transumpt ottroyé ou concédé et outredonnoit, extraicte de mot à mot hors des dites lettres; faite et donnée sous les seels Gérard de Seraing, seigneur à Fraipont, pennetier héritable à Mons. de Liége et Libert Textor, nos maistres, pour le temps, et coneschevins de Liége, desquels usons ensemble en tels et semblans cas; sur l'an, mois et jour deseur escrips. Le tenure desquelles lettres ou chartre, dont deseur est fait mention, s'en suyt de mot à mot :

En nom de la sainte inséparable Trinité. Connut soit à tous, tant futurs que présens, que je, Gérard, par la grâce de Dieu, comte de Looz, ensemble madame ma mère, Agnès, comtesse, et son fils Hugo mon frère, avec moi assistant et participant, à savoir Rogier de Sortareces (Curterece? Cortessem) et Ida, sa sœur, consentant avec nous d'une même volonté, volans à lieu et aux hommes de notre village de Bruystem à toujours conseiller leur meilleur profit, avons d'un même accord, et par le conseil de nos feaulx, à tous ceux qui demeurent et veulent encore demeurer en notre dit village unanimement concédé à toujours avoir le même droit et la même loy et libertés, que les bourgeois de Liége ont eu quand ils furent premièrement sous nostre puissance, leur attribuant et consignat la loy, droit, franchise et liberté de Liége, ainsi que par les plus sages et prudents hommes de Liége, même ossy par nos chers feaulx, avons apprins; dont leur nous octroye et concède cette première et principale liberté que

1° Quiconque qui demeurera au village de Bruystem sera franc et libre de toute taille, crenée et toute autre exaction violente.

2° Si quelqu'un familiale de quelque église, demorant audit lieu, doit le cens de son chieff, serat entièrement libre des plaids ou de toutes autres injustes exactions qui souvent se requirent des censeurs ou magistrats; mais il baillera le

cens de son chieff qui doit à son censeur comme il appartient, et s'il ne le baille, ce qui advient souvent, son censeur soy plaindera à notre mayeur ou à juge représentant notre justice, contraindra par voie de justice celui qui sera défailant payer le cens ; et de ce qu'il aura été défailant , il devera jurer par la seule main, si donc on ne le quitte, qu'il sera toujours et est encore prêt à donner ledit cens ; ou que, par sa conscience l'accusant, il ne le voudra ou ne pourra jurer, il paiera l'amende que l'on appelle communément *Ban de loy*, à savoir sept sous, desquels le juge en aura cinq et le censeur les autres deux ; et si celui voulant nier le cens requis, dit l'avoir payé au censeur, il lui suffira prouver par son simple serment. S'il advient que quelqu'un de cette loy trépasse et qu'il avait un voué, le voué n'a aucune action sur ses biens, ainsi t'héritier ou le proisme ou celui à qui qu'il les a disposé pour son âme ou sa volonté à les avoir, après sa mort les aura.

3° Si quelqu'un vient à demander son héritage, après le décès de son prédicesseur, du seigneur de l'héritage, le requérant baillera au seigneur autant de la demande que la terre requise porte de cens en seul denier ; et si l'héritier demande son héritage dedans l'année et le jour le seigneur n'aura que dire contre telle terre, et s'il ne le vient demander dedans ledit terme, alors le seigneur se plaindera à mayeur de l'héritier, dont, si l'héritier requérant son héritage vient à payer sa demande au seigneur selon la somme du cens, lequel se paye seulement en argent, on le laissera aller libre avec l'héritage pris ; et en cas que l'héritier soit défailant demander son héritage, le seigneur le devera encore l'autre année et jour rattendre, et alors où qu'il ne viendra devant l'année expirée, l'échevin jugera à seigneur de faire sa volonté de sa terre.

4° Si le serviteur d'autrui vient à demeurer dedans ledit village et illecq prendre femme non pareelhe à lui, et si le seigneur le redemande de son vivant , il le servira comme

son seigneur ainsi que loi et justice porte ; et s'il vient à mourir en paix sans aucun réclame du seigneur, sa femme viendra à déclarer pardevant justice combien ou que grande part qu'elle voudra avoir de ses biens ; si le seigneur venait possible à redemander les biens du serviteur, même aussi qu'elle pourra jurer par la seule main n'avoir eut davantage des biens de son mari si elle veut, laquelle déclaration faite et serment prêté, elle sera libre avec ses autres biens et toute sa possession.

5° S'il y a quelqu'un qui soit condamné pour quelque faute ou mésus qu'il ait commis, le juge punira son corps si on le peut appréhender de telle peine que le mésus requiert, mais sa femme ou ses enfants ou proïsmes auront ses biens et possessions.

6° De quelque satisfaction que quelqu'un viendra à payer au juge et la délivrer entre ses mains, il n'en payera que 7 sous s'il n'est donc atteint de fausse mesure ou larçin ou paix enfreinte : desquels 7 sous le juge en aura 5 et celui qui aura fait la complainte aura les deux autres : et si le juge avoit possible fait la complainte de lui, alors il aura lesdits 7 sous seul.

7° Si quelqu'un vient à trouver son débiteur hors sa maison et hors de église ou taverne, il se fera limiter jour par les maieur et échevins pour suivre sa dette contre son débiteur, d'autant que la dette pourra monter ; et si celui duquel la complainte est faite ne vient , il payera toute sa dette sans plaidoyer, d'autant qu'elle pourra monter. Mais si celui qui aura fait la complainte ne compare, l'autre, duquel la complainte aura été faite, sera absous.

8° S'il y a quelqu'un qui se vienne à complaindre de son débiteur au maieur, le maieur lui assignera terme lequel il fera signifier au débiteur par son sergent ; et si l'adjourné fait refus de comparoir au jour limité de bonne heure, le maieur alors fera fermer sa maison avec deux cloux et une coriette de l'huis au prochain posteau ; et s'il vient à rompre la coriette et qu'il ne

se pourra expurger par serment de la rompure, il devra l'amende que que l'on dit Ban et loy comme prédit est, dont, le serment fait, il répondra à la dette pour laquelle il a été adjourné ; mais avant qu'il y vienne à répondre, il conviendra à demander par la seule main jurer qu'il ne lui demande la dette injustement ; et si le débiteur étant adjourné vient dénier la dette, il s'excusera par la septième main ; et où qu'il ne pourroit parfourner la première dette pour laquelle il auroit été adjourné, il sera tenu payer l'amende que l'on dit Ban et loy ; outre plus où que quelqu'un fera complainte de son débiteur efforain pardevant justice, il jurera premièrement par la seule main qu'il demande telle dette justement ; et d'autre part si l'efforain dénie la dette, il lui conviendra s'expurger la par troisième main, considérant que quelqu'un étranger ne pourrait facilement avoir tant d'hommes pour faire serment.

9<sup>o</sup> Si quelqu'un pour quelque tumulte impétueux fait à quelqu'autre par armes ou mains violentes que l'on dit communément *stuer* et bourine est adjourné pardevant la justice par la querimonie ou complainte de quelqu'un et qu'il vient à comparoir au premier ajournement, il sera accusé du juge de deux mésums, assavoir de la force et trouble impétueux dont il s'aura à excuser de chacun par son serment et la septième main, et comme la séparée accusation de chacun mésums a été faite ainsi se fera séparément et particulièrement l'excusation de chascun mésums, et pourra licitement faire deux à trois serments, si mestier est, avec les six hommes qu'il aura produits pour faire serment ; mais où qu'il ne viendra pas au premier adjour, l'on fermera sa maison en manière prédite jusqu'à ce qu'il soit contraint à répondre ou satisfaire par voie de justice : or s'il vient à comparoir par mépris ou contemnement du mandement, il s'excusera par la seule main, faisant serment que s'il ne peut faire qu'il baillera l'amende à savoir Loy et Ban, et cela a été dit et déclaré de ceux desquels complainte se fera : et

jasoit que quelqu'un s'élèverait impétueusement contre aucun s'il n'y a personne qui s'en complaint, il n'est tenu d'y répondre encore qu'il fut accusé du juge.

10° Des gages et hypothèques des possessions et héritages la loi sera telle que personne ne pourra légitimement hypothéquer sa maison ou héritage sinon qu'en la présence des maieur et échevins, et d'autre part personne ne pourra déclarer avoir quelque argent sur la possession de quelqu'un au lieu de l'hypothèque sans la présence des maieur et des échevins.

11° Si quelqu'un est obligé envers autrui de tant de dettes qu'il ne les saurait payer, et qu'il n'oserait demeurer en la ville pour la crainte de ses crédeurs, il pourra avec sa femme et famille huit jours devant le Noël et autant de huit jours après, item jours devant le Quarême en après, autant de huit devant et après Pâques, demeurer et être, même aussi aller partout assurément et sans crainte d'adjour en la face de son crédeur et devant les échevins et maieur.

12° Et où que quelqu'un aurait un cheval ou quelque autre chose en gage que l'on puisse enfermer soit que le gage fut mobile ou maniable s'il ne le peut plus tenir sanne son principal, il le devra porter devant le juge et échevins pour le montrer avant qu'il le vienne à vendre, et le juge ayant vu le dit gage en la présence des échevins et ouï les raisons du complainant, de vera faire intimer et signifier par son serviteur la quérimonie à l'engageur, lui commandant, s'il compare devant, qu'il ait à rédimer son gage, mais si l'engageur ne vient à la semonce du juge et qu'il ne rédime son gage comme lui a été intimé, le crédeur alors rapportera trois fois par trois quinzaines lesdits gages pardevant le juge, et par ainsi les trois quinzaines expirées, sera ledit gage légitimement mis à vendre et s'il est pris à plus haut prix qu'il n'a dessus, l'on baillera le tout à la justice; et s'il est de moindre prix, celui à qui le gage appartenait sera contraint par le juste jugement des échevins le

suppléer et fournir pour ce qu'il ne l'aurait voulu rédimer.

13° Si quelqu'un at l'héritage allodial ou la maison de quelqu'un en gage et qu'il ne le veuille plus tenir, il s'en plaindra au juge, et sera commandé à l'engageur par les maieurs et échevins qu'il ait à rédimer sa possession dans trois quinzaines; et où qu'il ne voudrait rédimer, le crédeur sera introduit en son gage ou hypothèque par le voué et maieur soit que ce soit maison, héritage ou bien allodial; davantage sera par le juge commandé que personne ne se présume de demeurer en telle possession s'il ne le fait par licence et volonté de celui qui y est introduit; et si la possession obligée n'est rédimée dans le jour de ladite introduction jusqu'à l'an et jour, sera légitimement adjugé au crédeur qu'il ait à prendre l'assignation du bien allodial et la vesture de l'héritage ou maison; et s'il tient l'assignation du bien allodial ou la vesture de l'héritage l'an et jour en paix et tranquillité, il la tiendra dorénavant depuis ce jour là par légitime possession. Et après la mort du mari, la femme aura légitimement tous les biens, maisons ou autres possessions, jasoit qu'elle n'en fusse advestie et qu'elle n'en eusse quelque hoir; s'il y a relenqui quelque hoir à la femme par le mari défunt, elle ne pourra donner l'héritage laissé de son mari à nul homme jasoit qu'elle l'ait épousé pour ce qu'elle a hoir; lequel héritage toutefois elle pourrait donner ou vendre à tout chacun, si elle était sans hoir; ne sera aussi licite de diminuer l'héritage du fils ou de la fille, ainsi se tiendra contente seulement de l'usufruit sa vie durant. La femme aussi n'épousant personne et demeurant veuve, ne pourra vendre ou hypothéquer, ni engager l'héritage de ses fils, si elle ne montrait quelque évidente occasion de pauvreté ou nécessité ou que l'hoir ou les hoirs ne l'auraient voulu alimenter ou donner ses nécessités et qu'il n'est licite à la femme de le faire au mari. L'on doit aussi savoir n'être licite que les parents vivants, s'ils mariaient leur fils ou fille baillent à leur volonté et bon plaisir plus à lui, moins à l'autre de leurs biens et possessions, ce que



l'on de vera faire, si l'un de leur père ou mère vient à mourir ainsi toute la possession héritaire se demandra également entre tous les héritiers et tout ainsi que la femme après la mort de son mari viendra à posséder légitimement tous ses biens et possessions ; semblablement l'homme de vera à réciproque obtenir les possessions de sa femme ; si quelqu'un a quelque possession ou héritage, il la pourra licitement hypothéquer ou engager chez un étranger obmis tous ses parents ; mais s'il la veut vendre, il la doit premièrement présenter à son proisme, et si le proisme alors la lui vient acheter, il le ne pourra justement réclamer de personne qu'on la vendra ; et quiconque vendra quelque héritage, il baillera à son acheteur assurance que l'héritage acheté lui sera un an et un jour et si l'acheteur tient ladite possession un an et un jour pacifiquement de la date de l'assurance, le vendeur sera libre et l'acheteur tiendra sa possession en paix perpétuelle ; mais si quelqu'un des proismes vient à réclamer dedans l'année l'héritage de proisme, il de vera rendre à l'acheteur tout l'argent qu'il donne pour l'héritage et obtenir l'héritage du proisme, et si l'acheteur est à la vérité remboursé de tout son argent qu'il a donné, le vendeur sera absoud de l'assurance et caution donnée.

Nous et nos participans avons, à tous mannans de Bruystem concédé la présente liberté, droit et loi à l'avoir perpétuellement ; et si quelque chose du droit de Liège omis en la présente charte qu'il leur pourrait ci-après venir à connaissance, qu'ils l'aient. Laquelle concession et tradition de franchise et liberté a été faite l'an de l'incarnation du Seigneur mille CLXXV, impérant Frédéric, éveschant Rodulphe, en la présence de ceux de mestier de nos féaux Thiri, Lambert châtelain, Jebolde et son frère Conrar, Nicolas, Lambert de Saxe, Daniel, Arnolphe, Renier. Présents aussi les échevins de Bruystem, Rodulphe, Arnolphe, Wichare et Amele ; à quoi ont été adhibués, témoins discrets et honnêtes personnages bourgeois de Liège, dictateurs et ordonneurs de cette loi et liberté Thiry voué, Jordain, Lieben, Libert,

Lambert, Symon, Warnier, Noger, Gero, Warnier, Aulbert.  
Donné par copie comme dessus, ainsi soussigné Jo. de Résimont  
Perpons : quo ad copiam de mandato duobus visis orginalibus  
litterio modo prænarrato et ab eisdem facta collatione diligenti.  
Coll. ainsi signé Jean de Chaux dit du Bousquet, notaire aposto-  
lique de la Cour de Liège, ayant traduit la présente de son ori-  
ginal latin en français qui s'accorde de sens à autre.

Par copie conforme à son originelle qui est imprimée (1) et se  
trouve lue dans le gros registre aux œuvres de Brusthem. Ce que  
j'atteste (signé.) G. Schoofs, greffier dudit lieu. 1788.

(1) Cette traduction a effectivement été imprimée en placard. C'est ce que nous  
apprend notre ami, M. Cam. de Borman, qui en possède le seul exemplaire connu.

## V

### Archives communales de Liège.

Après la bataille d'Othée, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut ordonnèrent par leur sentence du 24 octobre 1408, de transporter toutes les archives de la ville de Liège au monastère des Ecoliers de Mons, en Hainaut, où on en fit un inventaire (1). — Par une autre sentence du 12 août 1409, ces princes rendirent aux Liégeois 68 chartes, tout en déclarant qu'ils retenaient par devers eux différentes pièces, et notamment les lettres des métiers pour en disposer à leur bon plaisir (2).

Au mois de novembre 1467 et le 30 octobre de l'année suivante, Charles-le-Téméraire s'empara à son tour des archives communales et les envoya aussi à Mons. Mais en 1477 la princesse Marie, sa fille, en décréta la restitution (3).

Les Liégeois ont toujours pensé qu'à la suite de ces deux événements un grand nombre de leurs chartes étaient restées à l'étranger, mais il sera impossible de le constater aussi longtemps que l'on n'aura pas retrouvé l'inventaire dressé à Mons

(1) Rapport fait au Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Liège, par la commission spéciale chargée de rechercher les documents historiques dans les archives communales, p. 6, note 3.

(2) Ibidem, p. 7 et 20.

(3) « Insuper et domino episcopo Leodiensi procurante, tam per se quam suos legatos ad hoc idoneos, civitatis et totius patriæ oppidorum privilegia per ducissam Mariam, ducis Burgundiæ filiam, exstiterunt restituta (Jean de Los, dans les *Analecta Leod.* de M. de Ram, p. 74.)

en 1408. Quoiqu'il en soit, les Liégeois les réclamèrent souvent et en 1511 ils obtinrent de Maximilien I quelques copies (1).

En 1698, un résident liégeois à Bruxelles nommé des Prez, crut le moment favorable pour les revendiquer encore. Voici sur ce sujet trois extraits de lettres qui contiennent des détails curieux :

Bruxelles, 16 juin 1698.

*M. des Prez, agent liégeois près de la cour de Bruxelles,  
à l'évêque de Liège.*

« ... Je ne puis m'empescher d'informer votre A. S. G. qu'en parcourant tous les papiers qu'on m'a donné à visiter, j'y ay trouvé dans un mémoire de feu M. de Remouchamps, que feu S. A. de Strasbourg avait fait instance, à l'entreveue qu'il eut à Terveur avec le marquis de Cassel Rodrigo, pour la restitution des archives que le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi doit avoir emporté l'an 1467, lorsqu'il prit, brusla et saccagea Liège, et que la rupture qui survint immédiatement après entre les deux couronnes en détourna l'effet; cela me fait penser qu'il ne seroit pas peut-être inutile de profiter de l'occasion de la restitution que les François doivent faire en vertu du traité de Risvick des papiers qu'ils avoient enlevés à Gand, pour retirer les nôtres : au moins pourra-t-on s'assurer pour une bonne fois s'il y en a eu ou point... »

Bruxelles, 23 juin 1698.

*Le même au même.*

« ... De ce point je suis venu à celui de nos archives, demandant si de ce costé-cy on n'avoit pas encore pris de mesures

(1) V. plus loin la note. — Les papiers que restitua, en 1564, le comte Maignan, ne venaient pas de l'étranger; c'étaient des titres restés entre les mains de Georges d'Autriche (V. Méliart, *Hist. de Huy*, p. 377.)

pour l'exécution de l'article 16<sup>e</sup> du traité de Risvick et priant le chef-président de se souvenir de la lettre de vostre A. S. à son sérénissime frère, m'autorisant pour repetter et retirer les dittes archives qu'on suppose avoir esté transportées à Gand par le duc de Bourgogne Charles-le-Hardy lorsqu'il prit, brusla et saccagea Liége et de là par les François à la citadelle de Metz (1) avec ceux qu'ils doivent restituer en vertu dudit article 16 ; sur quoy il m'a dit qu'il avoit la mémoire fraische de cette lettre de vostre A. S. E., que l'on n'avoit pas encore pressé pour l'exécution dudit article, qu'il ne pensoit pas qu'il y auroit de la difficulté d'accorder à vostre A. S. E. les papiers de Liége, si la France en restituoit ; mais qu'on avoit peine à concevoir qu'il y en eut, et s'il y en avoit eu en effet à Gand ou à Lisle, pourquoy les princes de Liége avoient differez jusqu'à présent à les repetter, et s'ils les avoient repettez, quelles raisons on pouvoit avoir eu de les refuser. Je n'ay pas cru devoir luy dire qu'on les eut jamais repettez, quoique (comme je l'ai marqué à vostre A. S. E. par ma précédente) j'aye trouvé dans les papiers de la chancellerie qu'on m'a donné à visiter lorsque j'estois à Liége, un mémoire de feu M. de Remouchant, où il est dit que feu Mgr l'évesque de Strasbourg avoit demandé la restitution des dits papiers dans la conférence qu'il eut à Ter-vure avec feu le marquis de Castel Rodrigo en l'an..... et qu'à cause de la rupture qui survint immédiatement après entre les deux couronnes, l'effet en avoit esté détourné ; je me suis contenté de luy dire qu'aparament on n'avoit jamais songé à les

(1) L'existence d'archives liégeoises à Metz nous était déjà révélée par une conclusion capitulaire du chapitre St-Lambert, en date du 12 février 1697, publiée par M. Schoonbroodt, dans la préface de son *Inventaire des Chartes de St-Lambert*, p. X. On y avait notamment transporté les registres aux œuvres des échevins de Liége antérieurs à 1409 qui manquent encore dans notre dépôt des archives de l'Etat à Liége. Les papiers de l'échevinage faisaient partie des archives de la cité, les échevins ayant, pendant une longue période de temps, tenu leur siège à l'Hôtel-de-Ville.

répéter, parce qu'on avoit supposé qu'ils avoient esté bruslez ; mais qu'en lisant l'article 16 du traité de Risvick, je m'estois souvenu qu'estant un jour envoyé à Metz par S. A. de Trèves au sujet des réunions, le procureur général Ravaux m'avoit demandé (sachant que j'estois Liégeois) si j'estois issu de cette ancienne famille des des Prez qui avoit esté autrefois si puissante dans le pays de Liège, comme il l'avoit remarqué dans de forts anciens documents qui avoient esté transportez de Flandre à la citadelle de Metz et qu'en ayant, comme il estoit de mon devoir, informé vostre A. S. E. luy remontrant qu'elle ne risqueroit rien à répéter les dittes archives, ni les Espagnols à les luy rendre, si on venoit en effet à les retirer des mains des François, cela avoit donné lieu à la lettre que vostre A. S. E. avoit escrite à son sérénissime frère et à l'ordre dont j'estois chargé sur ce sujet ; le dit Président m'a répondu sur tout cela qu'on en parlera au conseil d'Etat et qu'on en pourra ensuite consulter Mgr l'Electeur... »

Liège, 28 juin 1698.

*Lettre de l'évêque de Liège à des Prez.*

« ... Pour ce qui est de nos archives, nous ne trouvons pas à propos de beaucoup presser les Espagnols la dessus avant que les François ayent satisfait à l'article 16 du traité de Ryswyck, crainte qu'estant advertys de nostre prétensions, ilz ne nous fassent quelque chicane la dessus, disans qu'ils ne sont pas obligez de restituer aux Espagnols ce qui nous appartient, ny à nous non plus, au moins en exécution du traité de paix, puisqu'ilz ne nous ont rien promis par ce traité. »

Ainsi se terminèrent les négociations, qui n'eurent aucun résultat.

Mais en 1772 elles furent reprises à propos des difficultés

survenues entre la France et le pays de Liège, au sujet de la terre de St-Hubert et du chemin de Falmignoule. Cette fois M. d'Heusy, résident liégeois à Paris, fut plus heureux que M. des Prez. Prétendant la nécessité où il se trouvait d'avoir, pour continuer le procès, connaissance de différents documents qui existaient dans les dépôts français, il réclama et obtint la restitution de 63 titres dont M. de Reiffenberg a publié la liste (1) mais sans y joindre certaines pièces qui, suivant nous, ne manquent pas d'intérêt. Les voici telles que nous les trouvons dans un dossier du conseil privé intitulé : *Touchant les papiers du dépôt de L'Île.*

« NOTE. — La guerre que Charles le Téméraire, duc de Bourgogne a faite en 1468 aux liégeois, en haine de leur alliance avec le roi Louis XI, a coûté à cet Etat ses principaux titres que le vainqueur ordonna d'enlever et de transporter dans les Etats des Pays-Bas. On en trouve dans les archives de Liège les preuves les plus convaincantes. Cet Etat a réclamé en 1511 l'affection dont l'empereur Maximilien 1<sup>er</sup> l'honorait, pour se les faire restituer et il a obtenu quelques copies plus ou moins importantes. Le titre de l'année 1511, rapporté dans la liste ci-joint (2), paraît être relatif à cette circonstance, mais les originaux et les principales pièces sont encore perdus pour lui. On sait que les titres particuliers ont été transférés à Namur et à Mons, d'autres à Bruxelles, dont le sieur d'Heusy a recouvré une grande partie en 1747, en vertu des ordres que le ministère de Sa Majesté adressa à M. Desnaus, son commissaire, pour la visite des archives autrichiennes.

La plus grande partie fut transportée à Lille ou à Rupelmonde, d'où ces derniers ont été envoyés à Gand. On sait que le sieur Godefroid, garde des archives de Lille, a tiré un grand

(1) Bulletins de la commission royale d'histoire, t. XIII, p. 62.

(2) Cette liste manque.

nombre de pièces très-intéressantes pour le pays de Liège ; il y en a quelques traces dans les manuscrits déposés à la bibliothèque du roi.

Quand à ceux déposés à Lille, il a été fourni en différents temps des copies collationnées de plusieurs, signées Godefroid.

L'inventaire des titres de Liège, envoyé par M. de Caumartin, rapporte plusieurs pièces évidemment originaires des archives liégeoises et d'autres assez utiles pour cet État. Le nombre n'en aurait-il pas été plus considérable si l'on eut parcouru les titres appartenant à la province de Hainaut et à celle de Namur, qu'on conserve à Lille, la collection des *traités* et d'autres collectionnaires semblables ?

Il a été communiqué de Lille aux Liégeois quelques copies relatives à Mirouart. On sait qu'il s'y trouve nombre de pièces concernant les prétentions de cet État sur St-Hubert. On croit que dans les correspondances de 1548 il y a des notions relatives aux chemins de Falmignoul.

On a connaissance de quelques cartulaires de Hainaut et de Namur, qu'on garde à Lille, d'où on a fourni anciennement quelques copies.

On a produit, en 1739, quelques pièces provenant des archives de Lille, qui intéressaient les prétentions que l'État de Liège forme sur plusieurs parties du duché de Luxembourg et qui portaient l'étiquette *Trembault*.

C'est la communication de ces titres et de ces pièces que l'État de Liège ose attendre de la bienveillance dont le roi l'honore. Sa confiance dans les bontés de Sa Majesté n'est pas assez indiscrete pour qu'il demande la remise des originaux qui peuvent être de quelque utilité à la France, ni celle des cartulaires ou des volumes *Trembaults*, où il se trouvent des titres liégeois mêlés à d'autres documents ; il borne sa réclamation respectueuse aux seuls papiers qui touchent nuement ses droits, les prétentions et les possessions liégeoises et à la



prière de faire copier à ses frais les titres et documents qui ne sont pas de nature à lui être restitués en original. »

Fontainebleau, 11 novembre 1772.

*Lettre du duc d'Aiguillon à M. d'Heusy, résident liégeois  
à la cour de France.*

« J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, du désir que vous aviez d'obtenir la communication des pièces relatives à la terre de St-Hubert et des autres terres neutres du duché de Luxembourg, qui peuvent se trouver au dépôt des affaires étrangères, ainsi que des mémoires qui ont été formés dans mes bureaux sur cette matière. Sa Majesté veut bien donner à l'Etat de Liège cette nouvelle marque de déférence et d'intérêt. Vous serés en conséquence, Monsieur, le maître de prendre communication de ces pièces et mémoires quant vous le jugerés à propos. Vous vous adresserés à cet effet au sieur Sémonin, chef du dépôt à Versailles, entre les mains duquel les papiers relatifs à ces objets se trouvent.

Je suis fort aise, Monsieur, d'avoir pu concourir au nouveau service que vous rendés dans cette occasion à l'Etat de Liège et vous voudrés bien rendre compt au prince-évêque et aux Etats de l'empressement avec lequel je m'y suis porté.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Etait signé : le duc d'Aiguillon. »

Paris, 29 avril 1773.

*Lettre de M. d'Heusy au prince-évêque de Liège.*

« Monseigneur, nos titres originaux sont actuellement au dépôt des affaires étrangères : on n'attend plus que les copies

de ceux qu'on a extrait hors des cartulaires pour me faire remettre ces deux parties-là.

On a commencé à extraire les titres des pièces qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque du roi; ici joint ceux dont on m'a déjà donné les rubriques; j'ai l'honneur de les adresser à Votre Altesse suivant ses ordres. J'attendrai qu'elle me fasse indiquer ceux dont Elle voudra avoir des copies.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse celsissime, le très humble, très obéissant serviteur et fidel sujet. (Signé) d'Heusy. »

---

*Tables des volumes manuscrits cotés 69, intitulé : Luxembourg-Liège; 70, Liège, Stavelot, St-Hubert, Gembloux.*

1088, *au chateau de Thuin*. Bauduin comte de Hainaut et Ide, sa femme, (sœur de Godefroid, comte de Louvain), donnent à l'abbaye de St-Hubert tout ce qui peut leur appartenir à . . . (in Camutar<sup>em</sup>) tant en alleu qu'en fief; ils y ajoutent les familles de Guarner de Belmont, d'Etienne de Chavancy, de Thierry de Belmont et de Caviniacum avec tout ce qu'elles possèdent.

Copie authentique. 70, p. 104.

1137, *ides d'avril, à Neuschâteau*. Lothaire II confirme les privilèges de l'abbaye de Stavelot.

Copie simple en papier. 70, p. 23.

1183. *Le dix des Kalendes d'avril, la troisième année du pontificat du pape Lucius III à Avignon*. Bulle de ce pape par laquelle il confirme les privilèges de l'abbaye de St-Hubert et la possession de ses biens (qui sont très-bien détaillés), où elle a *omne judicium sanguinis et banni*.

V. l'histoire de St-Hubert, f° 460, où cette bulle est citée et datée. 69, p. 104.

1240, *juin, le lendemain de la Pentecôte*. Philippe, comtesse de Bar, donne à Marguerite, sa fille, Liney et appartenances, à propos de son mariage avec Henri, comte de Luxembourg. Ermesinde, comtesse de Luxembourg, et mère dudit Henri, donne à celui-ci Luxembourg, Erlons et la Roche, avec leurs appendices, sauf ce que Gerard, frère dudit Henri, doit avoir. Ladite Marguerite, aura pour douaire Erlons et sa châtellenie, et, en supplément, Esternay, Biedbourg et leurs appartenances.

Copie authentique; 69, p. 33. Impr. dans l'histoire des châtelains de Lille, par Van der Haer, l. 2. chap. 4, et dans les preuves de la généalogie de Bar-le-Duc, par Duchesne, n° 26.

1246, *le lendemain de Ste-Catherine, 26 novembre*. Traité entre l'abbé et le couvent de St-Hubert et Henri, avoué de St-Hubert, par lequel ils conviennent que le voué ne peut établir maison en la ville, pourpris ni alentour de St-Hubert, où il puisse faire du tort au couvent. Les cautions de l'abbé sont : Gilles de Rochefort et Thibaut, seigneur de Milliers, qui ont fait le traité, Lin. (?) de Bastogne et de Rochefort, maître Hues de Bras, sire Jacques de Givel et Thomas de Wallin. Ceux du voué sont : maître Lambert de Welin, maître Henry de Welin, maître Thibaut de Mallières et maître Watier de Nueville.

Copie simple. 69, p. 81.

1247, *août*. Henri, sire de Mirevast, voué de St-Hubert, déclare n'avoir aucun droit sur la maison de l'avoué, établie à St-Hubert, et ne pouvoir en avoir une dans la ville ni dans le sart, sans le consentement de l'abbaye.

Copie simple, 69, p. 82.

1293, *décembre, la veille de la Nativité de Notre Seigneur*. Vente faite par Béatrix, veuve de Henri, seigneur de Mirevast, et Arnoul de Huffalize, son frère, à Jean d'Avesnes, comte de

Hainaut et à madame Philippe, sa femme, de la terre et château de Mirevast, fief, alleu, hommage, etc., dans la vouerie de St-Hubert, et tout ce qui peut être tenu de l'évêque de Liège, du château de Bouillon, du comte de Luxembourg et de l'église de St-Hubert; à l'exception de la terre de Béatrix qu'elle retient pour elle et ses hoirs à toujours. Cette vente est faite moyennant 300 livres tournois, que le comte et la comtesse s'engagent à payer annuellement à Béatrix sa vie durant.

Copie authentique. 70, p. 88.

1315, 3 juin, à Mons. Jakemes de Fagnoeles, chevalier, et Marguerite, dame de Dorchy, sa femme, déclarent devoir donner à Guillaume, comte de Hainaut et ses hoirs, tous les titres, lettres, etc., qui peuvent concerner la terre de Mirevast.

Copie authentique. 70, p. 87.

1330, 1<sup>er</sup> mars. Record (V. 1534, 10 janvier.)

1337, le jour des Rameaux, à Prague. Josse, marquis de Brandebourg, confirme les lettres des obligations et engagements pris par noble Hubert d'Aubel, drossard du duché de Luxembourg, à Jean de Namur, seigneur de Wenedailles et Romais, relativement aux châteaux de Mirewau, Lomprey et Villance, pour la somme de 9,000 livres, pour racheter Berson et Fartey que le comte de St-Paul possédait, à charge de pouvoir les racheter pour ladite somme, à la volonté des ducs et duchesses de Luxembourg.

Traduction de l'allemand en français. 69. p. 73.

1357, à Muesnicht. Charles IV, empereur, confirme les privilèges de l'abbaye de Stavelot et de Malmédy. Dans cette confirmation sont insérées les lettres de l'empereur Lothaire II, données en 1137. (Elles sont imprimées dans les diplômes Belges, f<sup>o</sup> 687, et plus au long dans la collection du Père Martène, t. 2, f<sup>o</sup> 98.)

Copie simple, en papier. 70, p. 21.

1359, 11 juin. Extrait des registres de l'évêché de Liège, par lequel il conste que devant Henri de Viele, abbé de Saint-Hubert et autres hommes de fiefs au château de Bouillon, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, a relevé et repris en fief du château de Bouillon, les château et terre de Mirevast et leurs appendices, excepté l'avouerie de Saint-Hubert qu'il tient en fief de ladite abbaye.

69, p. 94.

1389, 12 juin, mercredi après la Pentecôte. Hommage fait à Henri de Ville, abbé de Saint-Hubert, par Wenceslas, duc de Luxembourg, seigneur de Mirevast, de la vouerie de St-Hubert, qu'il déclare tenir en fief de l'abbaye. (V. 1534, 10 janvier.)

1364, 11 septembre. Lettre de Wenceslas, duc de Luxembourg, sire de Mirevast et avoué de Saint-Hubert, de Thiery de Velkenhausen, vicaire dans ladite avouerie, et de Henri de Vielle, abbé du couvent de Saint-Hubert, par lesquelles ils déclarent, qu'eux tous ensemble, voué et tréfoncier, sont dans l'usage très-ancien de faire prendre et lever les morte-mains de la manière que les féaultés le savent ; que le pays ayant été dépeuplé par une grande mortalité, ils ont, après mûre délibération et dans l'espérance que plusieurs personnes viendraient s'y établir (ce qui rendra cette terre meilleure), exempté à toujours les manans du pays des droits de morte-main, à charge de payer aux voué et tréfoncier quelques rentes d'avoine qui seront partagées par le sergent entre eux, de même que l'étaient les morte-mains.

69, p. 103.

1380, le jour de St-Remacle. Les prévôt, doyen et tout le chapitre de l'église de Liège, mande au comte de Hainaut que la possession de la terre de Mirevast appartient à l'évêque de Liège, qu'Adolphe, évêque défunt, en a joui, que pendant la

vacance du siège, elle appartient au chapitre et que l'évêque est obligé de conserver ce qui appartient au chapitre.

Copie authentique. 70, p. 86.

1390, 3 mai, à *Saint-Hubert*. Record entre les habitants et échevins de la mairie de Saint-Hubert et ceux de la mairie de Bras, touchant plusieurs difficultés qu'ils avaient entre eux.

Copie simple. 69, p. 99.

1409, le dimanche après l'Assomption, à *Tangermunde* (ville du vieux marquisat de Brandebourg, sur l'Elbe, à l'embouchure du Tanger). Lettres de Josse, marquis de Brandebourg, archicamerier de l'empire romain et marquis de Moravie, confirmant les privilèges donnés à l'abbaye de Stavelot par Lothaire III et Charles IV, empereurs.

Copie simple, sur papier. 70, p. 20.

1421, 3 février. Hommage fait à Berthol d'Ockiers, abbé de Saint-Hubert, par Evrard de la Marok, comme seigneur de Mirevert; il jure d'être bon et féal à l'église et aux bourgeois et de défendre les franchises et les libertés du pays. (V. 1534, 10 janvier.)

1445, 13 mars, à *Luxembourg*. Requête des abbés et religieux de Saint-Hubert en Ardenne, à l'empereur, par laquelle ils demandent un sursis pour l'affaire qu'ils ont au Conseil du Luxembourg, jusqu'à ce que les difficultés entre l'empereur et l'évêque de Liège, duc de Bouillon, soient terminées. (La surséance est accordée pour quatre mois.)

Copie simple. 70, p. 65.

1445, 26 avril, à *Liège*. Jean, évêque de Liège, duc de Bouillon, défend à Collard de Vervo, abbé de Saint-Hubert, de recevoir l'hommage de la vouerie dudit St-Hubert, que lui

présentait Guil<sup>d</sup> de Bouland, seigneur de Roulle, comme seigneur de Mirevast, parce que cette terre avait été possédée par Evrard de la Marck et qu'il y avait différend pour savoir à qui elle appartenait.

Copie authentique. 69, p. 88.

1445, 2 octobre. Guillaume de Roley, comme châtelain de Mireward, fait serment à Colard de Vervo, abbé de St-Hubert, d'être bon et féable à l'église et aux manans de St-Hubert, et de défendre leurs franchises. (V. 1534, 10 janvier.)

1464, 16 mai, à *Maestricht*. Louis de Bourbon, évêque de Liège et duc de Bouillon, défend à Colard de Vervo, abbé de Saint-Hubert, de recevoir aucun hommage de la terre de Mireward et de la vouerie de Saint-Hubert, ternues en pairie du duché de Bouillon.

Copie authentique. 69, p. 88 v<sup>o</sup>.

1464, 12 juin, à *Treicht*. Louis de Bourbon nomme Colard de Vervo, avoué de Saint-Hubert, pour faire faire par ses officiers tous exploits et exercices appartenant à un voué jusqu'à ce que quelqu'un de la terre de Bouillon eut relevé de lui lesdites terres et avouerie.

Copie authentique. 69, p. 88.

1467, 28 novembre, à *Liège*. Lettres de Charles, duc de Bourgogne et de Luxembourg, contenant le traité fait entre lui, Louis de Bourbon, évêque de Liège et duc de Bouillon, son frère, d'une part, et ceux de la ville et cité de Liège, d'autre part.

Copie authentique sur papier. 70 p. 1.

1467, 10 décembre. Rélieff et hommage fait par Charles, duc de Bourgogne et de Luxembourg, seigneur de Mirevast, à Colard de Vervo, abbé de Saint-Hubert, pour la vouerie dudit

Saint-Hubert. Formule du serment d'un voué de mener à jour et à droit l'abbé de cette église et les manans de la terre et des six féaultés contre les 17 marches voisines, toutes les fois qu'il en sera requis; de n'attenter sur ladite église et sur les bourgeois par guerre, mais de prendre cens et rentes tels que les juges le décideront; de mener les bourgeois aux lieux accoutumés pour défendre la terre de l'église, savoir Saint-Lambert de Liège, et Saint-Hubert; de veiller à la conservation des pèlerins et pelerines visitant le corps de Saint-Hubert et venant apporter leurs marchandises, et de tenir les chemins sûrs; de garder l'abbé, son église, les bourgeois et habitants desdites mairies envers et contre tous et de ne pas souffrir qu'ils soient menés par lois et par juges où ils habiteront. (V. 1534, 10 janvier).

1471, *juin*, à *Abbeville*. Charles le Hardy, duc de Bourgogne, donne à Evrard de la Marcke, chevalier, seigneur d'Aremberghe, les terres, châtellenies et seigneuries de Mirevast, Longpré et Villance, sises au duché de Luxembourg, sans en rien réserver, sauf la foi, hommage, service, report et souveraineté, au lieu de certaines donations faites sur les confiscations de Liège. (Il est dit que ces terres avaient été vendues frauduleusement au seigneur de Croy.)

69, p. 77.

1473, *dernier mars*. Recharge et jugement rendus à la cour de St-Hubert en Ardennes, par les bailly et gens du conseil de l'évêque de Liège, en l'absence de ceux de St-Hubert.

69, p. 89.

1479, *25 septembre*. Adolphe de la Marck, seigneur de Harsée, fait hommage au nom d'Evrard de la Marck, son frère, seigneur de Mirevast, à Colard Osne, abbé, et au couvent de



St-Hubert, en présence de plusieurs hommes de fiefs et bourgeois, de la vouerie de St-Hubert avec ses appendices.

Copie simple. 69, p. 83.

**1481, 29 août et 1482. Jugements semblables à celui de 1473.**

69, p. 90, 91.

**1500, 14 février, à St-Hubert.** Robert de la Marck, seigneur de Mirevast, fait hommage à Henri de Sohan, abbé de Saint Hubert, de la moitié de l'avouerie de St-Hubert, qu'il déclare tenir en fief dudit abbé.

69, p. 83.

**1509, 31 janvier.** Evrard de la Marck, évêque de Liège, duc de Bouillon, défend à l'abbé de St-Hubert de reconnaître d'autre seigneur que le duc de Bouillon, à cause de sa terre de St-Hubert, le menaçant d'excommunication; il l'assigne pour répondre à Liège de ce qu'il avait comparu aux Etats de Luxembourg.

69, p. 84.

**1509, 22 décembre, à Luxembourg.** Sentence du conseil de Luxembourg, maintenant l'abbé de St-Hubert en possession de crier la fête Chauvency St-Hubert, à laquelle les officiers de Montmédy prétendaient avoir droit; il réserve à ceux-ci le droit au pétitoire.

70, p. 108.

— Suivent 76 pièces toutes relatives au procès entre le conseil du Luxembourg et l'abbé de St-Hubert, à propos des tailles et aides; voici celles que nous y remarquons :

**1515, dernier avril.** Evrard, comte de la Marck et d'Aremberghe, seigneur de Neufchatel, Mirevast, Longpré, Villance et haut voué de St-Hubert en Ardenne, donne permission à Jean Hubert de rétablir une franche taverne et franche

hôtellerie à Guipont, à charge de payer le cens qui lui était dû avant qu'elle fut détruite et brûlée par la guerre.

Original sur parchemin. 69, p. 79.

1515, 22 juin, à Malines. Sentence définitive du grand conseil de Malines, annulant une sentence du conseil de Luxembourg, et confirmant la requête de l'abbé de St-Hubert qui possède dans la terre de Chavency haute, moyenne et basse justice que lui déniaient les officiers de Montmédy; quant au pouvoir de redresser le signe patibulaire qui était litigieux, le conseil réserve la connaissance de ce point.

Copie simple. 69, p. 107.

1515, 13 novembre, à Namur. Sentence de Philippe d'Outremont, écuyer, échevin de Namur, Jean de la Ruyelle, du comté de Namur, Jean Honoré, garde de la monnaie et Jean Codenret, lieutenant du mayeur de Namur, nommés arbitres pour décider le différend qui existait entre dom Mathys Pierihon, abbé de Gembloux et les habitants de Fero, parce qu'un habitant dudit lieu avait coupé du bois dans les forêts de Bothomont, appartenant à l'abbaye de Gemblours.

Copie authentique sur papier. 70, p. 24.

1520, (?). Articles sur lesquels J. Artus, procureur général de Malines, est chargé par la régente et le conseil des finances de demander au conseil des comptes de Bruxelles des éclaircissements concernant l'abbaye de St-Hubert et les six mairies.

Original. 70, p. 57.

1522, 2 et 4 janvier, à Luxembourg. Le conseiller de l'empereur, M. de Bande et J. de Laistre, prient le conseil de Malines et Marguerite d'Autriche, de soutenir la cause de l'empereur contre les abbés de St-Hubert et de Stavelot, pour le grand préjudice qui adviendrait à l'empereur par la distrac-

tion de cette dernière abbaye de la sujétion du duché de Luxembourg, puisque les terres de cette abbaye sont un gros quartier de pays contre les frontières de Liège et d'Allemagne, qui pourraient fournir 4,000 piétons gentilshommes de guerre; qu'on sait les dommages irréparables arrivés par la ville de Logne, qui dépend de cette abbaye, où se dressaient les parlements des Français pour aller en Gueldre.

Original. 70, p. 52, 54.

1522, 20 mai, à *Bruges*. Rescrit de l'empereur Charles-Quint pour la franchise de St-Hubert.

70, p. 81.

1522, 7 novembre, à *Luxembourg*. Les conseiller et procureur de l'empereur prient le conseil de Malines de sauvegarder les droits de leur maître dans l'affaire de St-Hubert dont les moines, à l'aide du prince de Liège, veulent se soustraire à l'obéissance qu'ils lui doivent.

Original. 70, p. 53.

1522, 22 novembre. Record par lequel il conste que dom Colar de Molain, abbé de St-Hubert, vint au château de Bouillon reconnaître qu'il était pair et fit foi et hommage au duc.

69, p. 87.

1522, 31 décembre, à *Gand*. Marguerite, régente des Pays-Bas, ordonne au conseil de Malines de suspendre l'affaire de St-Hubert jusqu'après la journée qui doit se tenir entre les députés de l'empereur et ceux du cardinal de Liège.

Original en papier. 70, p. 94.

1522. Instruction au conseil de Malines pour demander au garde des chartres de Lille et de Hainaut des titres concernant Saint-Hubert et Stavelot, notamment : un acte de l'an 1334,

contenant la vente faite par le comte de Hainaut, au nom du prince de Luxembourg, à l'évêque de Liège, du château de Mirwart, dont St-Hubert est une appartenace.

70, p. 55.

1523, 15 avril, à *Bruxelles*. Le maître des comptes mande au procureur-général de Malines qu'après recherches faites dans les comptes des aides du pays de Luxembourg du temps du duc Charles de Bourgogne, on a trouvé qu'il était fait mention de cette terre et de ses six féautés, mais que la question n'a jamais été décidée.

70, p. 59.

1523, 9 avril. Enquête à la demande de l'abbé de Saint-Hubert et audition de 18 témoins déclarant que depuis 50 ans les habitants de Saint-Hubert n'ont contribué à aucun aide avec les manants du duché de Luxembourg; qu'ils ont toujours refusé le feu et le logement aux gens de guerre; que l'abbé ayant la seigneurie de cette terre a fait plusieurs rémissions de cas criminels devant jugement.

Copie simple. 69, p. 98.

1526, 24 septembre, à *Bruxelles*. Le conseiller de l'empereur à Luxembourg, mande au Conseil de Malines qu'il n'a rien trouvé dans les titres de la Chambre des comptes, touchant Stavelot, Malmedy et Saint-Hubert.

70, p. 51.

1526 (?), Cornelissens répond au procureur général qu'il n'a trouvé aucun titre touchant Mirewart, mais qu'il devait y en avoir dans le trésor des chartes du Hainaut; il dit qu'il trouve les lettres du roi de Bohême et comte de Luxembourg de 1321 par lesquelles il a relevé du comte de Hainaut les terres d'Aimeries, Pont-sur-Sambre, Quarte, Douliers et

Raisme, les lettres de Wenceslas, roi de Bohême, de 1384 touchant le comté de La Roche et la seigneurie de Durbuy, et celles de Henri, évêque de Liège, touchant la seigneurie de Mont et Bellemont, en 1071.

70, p. 90.

1527, 2 janvier, à *Bruzelles*. La régente des Pays-Bas ordonne au garde des chartres du Hainaut de remettre au procureur-général de Malines, tout ce qu'il pourra découvrir touchant Mirwart.

Copie simple. 70, p. 83.

1527, 22 décembre, à *Mons*. Le garde des chartres du Hainaut mande à l'audiencier de la Cour de Bruxelles qu'il lui envoie plusieurs titres concernant le château de Mirwart.

Copie simple. 70, p. 82.

1529 (?). Conclusions du procureur-général du grand conseil ; il dit que le château de Mirwart est situé dans le duché de Luxembourg ; que la souveraineté des mairies de la ville de Saint-Hubert est dépendante dudit château et que par conséquent, les manants de Saint-Hubert sont sujets dudit duché.

Copie. 70, p. 104.

1530. Conclusions du procureur de Malines. Mémoire prouvant le droit de l'empereur sur Saint-Hubert. Inventaire de pièces justifiant ce mémoire.

70, p. 78, 84, 85.

1534, 10 janvier, à *Saint-Hubert*. Record de la justice de Saint-Hubert à la requête du receveur comme mambour de l'abbaye, demandant l'ouverture des coffres de l'échevinage pour vérifier les lettres ci-dessus 1330, 1<sup>er</sup> mars ; 1359, 12 juin ; 1421, 3 février ; 1445, 2 octobre ; 1467, 10 décembre.

69, p. 100.

1541, 7. décembre, à Gand. Marie, régente des Pays-Bas, ordonne au conseil de Luxembourg d'ajourner l'exécution de l'arrêt qu'il avait rendu touchant les biens du ban de Chavigny, une des six féautés de Saint-Hubert que l'évêque de Liège prétend dépendre du duché de Bouillon.

70, p. 69.

1546, 22 novembre, à Liège. L'évêque George d'Autriche écrit à son commissaire à la Cour de Bruxelles, de terminer au plus tôt l'affaire de Saint-Hubert par un bon accord, sans préjudice pour lui ; de même que l'affaire de l'abbaye de Bonne-Espérance pour la terre de Chaumont.

Copie simple. 70, p. 63.

1546. Procès-verbal de la conférence de Lieuwe en Brabant, du 14 février au 17 mars ; entre les commissaires de l'empereur et ceux de l'évêque de Liège, pour finir les différends à propos des limites de leur pays ; touchant l'abbaye de Bonne-Espérance, les Dinantais pour le tonlieu de Namur, le tonlieu de Huy, celui du Pont-des-Arches, le chapitre de Nivelles, le ban de Notre-Dame de Gedinnes, les limites de Poilvache et de Dinant, les affaires de Hermalle, de Maestrecht, de Lith, le château de Logne, etc.

Copie simple, sur papier. 70, p. 3.

1547, 10 juillet. Georges d'Autriche mande à la régente ses raisons et titres pour prouver sa souveraineté sur la terre de Saint-Hubert.

Copie simple. 70, p. 98.

## VI

### **Privilèges des marchands lombards au pays de Liège, en 1458.**

Louis de Bourbon, désireux de s'approprier la redevance que payaient les marchands lombards pour pouvoir exercer le commerce des prêts sur gages, demanda en 1458 aux échevins de Liège si le droit d'autoriser ces marchands appartenait à la cité. Par un record daté du 9 janvier de cette année, les échevins déclarèrent que les paix du pays ne stipulaient rien à cet égard <sup>(1)</sup>. Le prince-évêque profita aussitôt de cette déclaration pour s'attribuer ce droit, et le 13 janvier suivant, il délivra à trois marchands piémontais un diplôme par lequel il leur permettait de trafiquer dans le pays, et leur accordait une foule de privilèges.

M. Henaux, dans son excellente notice sur *les Banquiers liégeois au XIV<sup>e</sup> siècle* <sup>(2)</sup>, regrette de n'avoir trouvé nulle par un statut du 28 mai 1394, par lequel on accordait aux Lombards le droit de bourgeoisie, le libre exercice de leur commerce, l'exemption des corvées, des tailles et du service militaire. Nous n'avons pas été plus heureux que lui en ce sens que le statut reste toujours perdu ; mais nous croyons que les privilèges qu'il contenait, se trouvent intégralement transcrits dans le diplôme du 13 janvier.

Louis de Bourbon en ajouta certainement de son propre chef et

<sup>(1)</sup> De Ram, *Analeeta Leod.* p. 445.

<sup>(2)</sup> Bulletins de l'Institut archéol. liéq., t. III, p. 313.

des plus importants. Investis de pouvoirs aussi étendus, on ne peut douter que les Lombards en usèrent pour commettre mille exactions et pressurer le pauvre peuple qui avait besoin d'eux. Mais le peuple de son côté ne cessa de les persécuter, comme l'atteste la bulle que le pape Pie II donna le 1<sup>er</sup> mai 1462 à l'évêque de Liège (1).

Ce document devait trouver sa place dans les *Analecta Leodiensia* de M. de Ram. Mais il n'est pas étonnant qu'il ait échappé aux recherches du savant recteur de l'Université de Louvain; nous l'avons découvert à l'intérieur d'une feuille de parchemin formant la couverture d'un vieux registre dont nous aurons l'occasion de parler bientôt. Les plis, les déchirures, les froissures en ont rendu la lecture très-pénible. Nous en avons cependant aussi bien que possible fait la transcription; mais comme elle ne comprenait pas moins de dix pages in 8<sup>o</sup> en mauvais latin, nous nous sommes décidés à en donner une analyse succincte.

« Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc., savoir faisons que nous annulons tous les privilèges accordés par Jean de Heinsberg, notre prédécesseur, et par nous-mêmes à Matheo, Antonio et Petro Buscheti, frères, marchands-lombards, à leur famille et à leurs associés dans notre Principauté et dans nos villes de Saint-Trond, Brusthem, Montenack, Vryhoute et Duras, leurs franchises et banlieues, parce qu'ils n'ont pas, suivant la teneur des dits privilèges, été utiles à nos sujets par des prêts d'argent, et ont négligé de nous payer, à Saint-Trond, la rente annuelle qu'ils nous doivent.

Nous déclarons prendre sous notre sauvegarde et protection

(1) « Nec non quosdam Lombardos de partibus Pedemontium, a quibus etiam episcopus Leodiensis nonnulla commoda percipiebat, plurimum vexare et perturbare (burgimagistri, rectores, jurati ac concives civitatis Leodiensis), et ab illis grandes pecunie summas extorquere et finaliter plures ex ipsis captivos ducere. » (De Ram, *Anal. Leod.*, p. 503.)



Barthelemy de Candérus et Odin de Levetis, marchands-lombards du diocèse d'Aest, eux, leurs familles, leurs associés et leurs biens, leur permettant de pouvoir voyager librement par tout notre pays et dans les villes susdites, à partir de la fête de la Purification Notre-Dame, pendant 18 années, sans que nous ni personne puissions rompre le présent contrat ; de pouvoir demeurer là où bon leur semblera dans le but de vendre, d'acheter, d'échanger et de négocier de quelque façon que ce soit, ensemble ou séparément, avec leurs deniers, biens et choses, usant de quelle monnaie ils voudront à leur plus grand profit, sans que nous puissions les inquiéter ou en exiger quelque chose qui puisse leur porter préjudice. C'est pourquoi nous déclarons :

1° Les tenir quitte, eux, leurs associés, de toutes les actions ou méfaits pour lesquels nous ou un autre aurions pu les inquiéter jusqu'à présent.

2° Vouloir empêcher tous autres, juifs publics ou lombards de s'établir dans lesdites villes et franchises pour y exercer un commerce semblable sans leur consentement ; permettant au contraire, à ceux-ci, de s'associer toutes les personnes qu'ils voudront, lesquelles se trouvant sur le même pied qu'eux, jouiront en tous points des mêmes avantages, à condition toutefois que ces associations soient spécifiées dans des lettres que les échevins desdites villes seront tenus de sceller à leur demande.

3° Les exempter des tailles, corvées, services militaires, en un mot, de toute espèce d'impôts ou d'exactions personnelles quelconques.

4° Les exempter également de tous droits imposés ou à imposer sur les marchandises.

5° Si leurs biens venaient à être saisis par d'autres, nous nous engageons à les réclamer pour eux de toutes nos forces et comme s'ils étaient à nous, et à faire saisir les biens des détenteurs au cas où ils ne voudraient pas faire restitution.

6° Nous forcerons tous leurs débiteurs de payer ce qu'ils doivent, sous peine de saisie de leur personne et de confiscation de leurs biens.

7° Les débiteurs qui auront satisfait à leurs obligations, devront pouvoir exhiber leurs lettres cancellées ou les quittances des échevins. Tout paiement devra s'effectuer en la monnaie désignée par les dits marchands.

8° Aucun marchand ou membre de sa famille ne pourra être attrait en justice pour quelque cause que ce soit, si ce n'est devant Nous et notre Conseil.

9° Si l'un d'entre eux commet un délit dans le pays; nous ne pourrons saisir ses associés, qui seront crus sur leur simple serment, ni leurs biens, mais seulement ceux du délinquant.

Et quant à celui-ci, pour chaque délit ou homicide dont il se rendra coupable, nous ne pourrons exiger que deux livres de monnaie courante, moyennant laquelle amende à payer dans le délai d'un mois, ils seront quitte envers nous et notre justice; que si après le délai fixé, le délinquant en défaut de paiement ne reçoit pas de notre part ou de celle des échevins une sommation, il peut se considérer comme libéré.

10° Lorsque lesdits marchands auront à plaider devant les justices desdites villes, on ne pourra les punir, ni leur infliger aucune amende (?)

11° Lorsque l'un d'entre eux mourra, soit esclave ou bâtard, nous ne pourrons rien réclamer pour droit de morte-main ou autre, nous engageant à faire exécuter le testament du défunt. S'il meurt sans testament, ses biens retourneront à ses plus proches, suivant la coutume de sa patrie. Que si quelqu'un croyait avoir à réclamer quelque chose du décédé, le serment d'un de ses associés suffirait pour faire annuler cette demande.

12° Nous ne voulons pas que, à raison de quelque méfait, ou des guerres que nous avons eues ou que nous pouvons avoir, les biens desdits marchands puissent être imposés ou saisis, nous engageant à leur prêter notre secours.

13° Si on leur vend ou si on met chez eux en gage des objets volés ou mal acquis, on ne pourra les poursuivre de ce chef et ils ne seront obligés de les rendre que contre paiement.

14° Lorsqu'ils auront conservé pendant un an et un jour les objets déposés chez eux en gage, ils pourront les vendre sans crainte de poursuite ; et en ceci on devra les croire sur parole, sans autre preuve.

15° Si un de nos sujets ou un étranger voulait appeler un desdits marchands en duel, nous promettons de le défendre et soutenir à nos propres frais par tout notre pays, à moins qu'il n'ait fait lui-même la provocation ; et à cet égard nous devons croire sur parole ses serviteurs chaque fois qu'ils seront requis de la donner par notre justice ; nous engageant à faire restituer audit marchand ses dommages par ceux dont il aura à se plaindre, s'ils ont des biens dans le pays. Nous voulons aussi que lesdits lombards aient le pouvoir de saisir, s'ils le veulent, et d'enfermer chez eux leurs provocateurs, jusqu'à l'arrivée de nos officiers.

16° Lesdits lombards pourront quitter le pays avant l'expiration des 18 années convenues, s'ils le jugent à propos, pourvu qu'ils nous paient le cens fixé, *pro rata temporis* ; que s'ils nous avaient payé davantage, nous serions obligés de leur rendre le surplus, nous engageant à les faire conduire sains et saufs, eux, leurs familles et leurs biens, jusqu'aux frontières de notre pays.

17° Si l'on nous supplie, de la part des autorités temporelle ou spirituelle, d'augmenter les charges desdits lombards, à raison de leur commerce, nous ne le souffrirons pas, mais au contraire nous les défendrons comme leur fidèle seigneur.

18° Si nous ou quelqu'autre apportons du retard à payer nos dettes auxdits marchands, nous n'en profiterons pas pour nous les approprier ; nous voulons au contraire que tous les paiements se fassent intégralement comme il est dit plus

haut, promettant de mettre à leur disposition un serviteur ayant l'autorité d'un écouthète pour arrêter leurs débiteurs et les forcer à payer. Nos justiciers desdites villes seront obligés de leur faire justice pour ces paiements. Et s'il arrivait qu'un débiteur portât la main ou osât frapper un marchand, son associé ou son domestique, nous voulons que celui-là soit puni comme s'il avait frappé notre propre ami ou client.

19° Chaque fois que nos échevins seront requis par lesdits marchands, pour être témoins d'une opération commerciale quelconque, ils seront tenus de leur en délivrer des lettres scellées.

20° Si un domestique ou employé desdits lombards se rendait coupable d'un méfait quelconque envers son maître, nos justiciers devront croire celui-ci sur son simple serment, le délinquant sera incontinent condamné à payer une amende à son dit maître et nous ne pourrons rien réclamer de ce chef.

21° Si un serviteur, à l'insu du maître, se mêle de prêter ou de faire un contrat quelconque, ledit maître n'en sera pas responsable.

22° Si lesdits lombards font saisir un débiteur ou ses biens, nous voulons que leurs dettes soient payées avant celles des autres créanciers.

23° En temps de guerre lesdits lombards pourront voyager librement dans tout le pays.

24° Si une querelle surgit entre eux, au cas où ils ne pourraient s'entendre, elle sera jugée par d'autres lombards, dont nous nous engageons à faire exécuter la sentence arbitrale.

25° Nous défendons à notre official d'intervenir dans leurs affaires et de gêner leur commerce par des lettres inhibitoires.

26° Nous défendons également aux procureurs de notre *curia*, aux fiscaux, aux archidiaques, etc., de les inquiéter et de les appeler en justice à raison de leur commerce, promettant

de les indemniser des vexations et dommages qu'ils auraient souffert à cette occasion. et de les maintenir indemnes.

27° Nous déclarons les absoudre de toute excommunication qui, en vertu des statuts synodaux, pourrait être lancée contre leur commerce, nous engageant à leur accorder gratis cette absolution, chaque fois que l'un d'eux le demandera.

28° Nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse de permettre auxdits lombards, aussi bien qu'à nos autres sujets, l'entrée des églises ; d'administrer les saints sacrements à celui qui, étant malade, le demanderait avec dévotion, et malgré le statut synodal, que nous annulons, de lui donner une sépulture chrétienne.

29° Si nous résignons notre évêché avant l'expiration des 18 années, nous garantissons aux dits marchands, de la part de notre successeur, l'observation de ce présent contrat jusqu'à la fin du terme fixé, sauf à les indemniser à nos frais.

30° Nous ordonnons à tous nos justiciers et à chacun en particulier, d'observer et de faire observer ces conventions.

31° Lesdits marchands nous payeront chaque année, à partir de la Purification Notre-Dame 1459, aussi longtemps qu'ils voudront demeurer dans notre pays. cent florins de Hollande, pour lesquels nous leur délivrerons quittance gratis, et en retour desquels nous leur garantissons notre protection contre tout outrage ou vexation. Lorsque les 18 années seront écoulées, ils pourront rester encore dans le pays pendant un an et un jour pour terminer leurs opérations et recouvrer leurs créances ; après quoi, nous les feront conduire sains et saufs, à nos frais, eux et leurs biens jusqu'à la frontière. Que si, pendant leur séjour, quelqu'un leur causait tort ou dommage quelconque, nous promettons de les faire indemniser et les aider en toutes choses.

Donné à Liège, lendemain de Saint-Vincent, martyr,  
(23 janvier), 1458. »

## VII

### Serment prêté par Marc de Bade, en sa qualité de mambour du pays de Liège, 1465.

Suivant les pawilharts, le serment du mambour était ainsi conçu :

« *Je seray vray et féable a l'engliese de St-Lambert et a la terre et au pays, maintiendray a droict et a loy et a raison le pouvre et le riche en bonne foy et loyallement a mon pouvoir sy que mambour.* »

Mais lorsqu'en 1465, il s'agit de remplacer le prince Louis de Bourbon, le chapitre jugea sans doute les circonstances trop graves, pour ne pas prendre envers le mambour du pays des précautions extraordinaires. Il lui fit en conséquence prêter un serment très-étendu, où lui-même, les Etats et les bonnes villes trouvaient également des garanties. Voici le texte de ce document, qui n'est pas bien connu, malgré l'analyse qu'Adrien en a donné dans son *Diarum Leodiense* (p. 270.)

« Seriment fait sur le grant aulteit à Saint Lambert par monseigneur Marc marchis de Baden, l'an xiiij<sup>e</sup> et lxxv, le xxij<sup>e</sup> jour d'avril ; sommoneur de loy pour le temps messire Jehan delle Boverie, chevalier si que voeit de Liège; esquevins Hollongne, Textor, Dammesart, Falloise, Bastongne, Persant, Vellerouz et Froymont. Lequeil seriment fut par luy fait tout ensi qu'il fut la endroit apporteit par escript en latin comme chi après s'enssiet de mot à mot :

Juramentum prestandum per dominum Marcum marchionem

de Baden, etc. Primo jurabit quod pro electione, regimine et administratione patriarum episcopatus Leodiensis, ducatus de Bulhon et comitatus Lossensis habenda, non dedit nec dare promisit per se nec per alium in occulto nec in publico persone cuicumque spirituali seu temporali, aurum vel aliud flozum quodcumque. Item quod bonus, verax, legalis et fidelis erit omnibus sibi obedientibus, necnon auxiliis prestantibus, nec ipsos quomodo deseret sed pro posse suo juvabit et assistet. Item quod observabit et manutenebit eorum franchisias, privilegia, libertates et antiquas consuetudines, necnon pacem de Fexhe, confirmationem Philippi secundi, Romanorum regis et omnes alias paces et ordinationes quos scabini Leodienses salvant, servant et custodiunt. Item quod non impignorabit, non alienabit nec vendet patrias supradictas, nec super officiis aurum, argentum seu aliud quodcumque commodam mutuo recipiet, nec ea servituti subiciet aut obligabit nisi opus fuerit, et hoc de consensu et voluntate membrorum et statuum dietarum patriarum qui erunt, sibi assistentiam et auxilium prebentes. Item quod jurare faciet omnes castellanos, prepositos, ballivos, villicos et scabinos, in eorum institutione primaria quod non dederunt nec dare promiserunt per se nec per alium quidquam pro suis officiis habendis, quodque sua officia gerent et excercebunt bene et legaliter secundum leges patrie et paces factas, et quod eos eciam sustentabit et juvabit pro posse suo in omnibus eorum agendis, negociis et necessitatibus. Item quod pro confirmatione seu provisione dignitatis episcopalis a sanctissimo domino nostro papa obtinenda omnem diligenciam sibi possibilem adhibebit qua habita incontinenti infra annum post confirmationem obtentam ad sacros ordines promovebitur seque in episcopum consecrari faciet ac eciam ex tunc prestabit unacum presenti juramento juramentum prestari solitum in ecclesia Leodiensi. Item quod futuris temporibus non tollet nec tolli seu serari faciet legem et justiciam patrie, ymmo illam

ministrari et infallenter (sic) unicuique prestari mandabit et faciet secundum pacem de Fexhe et alias paces factas. Et in eventum quo eam, quod absit! tolleret, quod tunc advocatus Leodiensis poterit et debet movere scabinos faciendo eos judicare legem et? que ad dicti advocati monitionem scabini Leodienses teneantur judicare et administrare unicuique majoribus videlicet, mediocribus et infimis, legem et justiciam sine contradictione quacumque. Item quod ponet et instituet suos officiaros et consiliarios juxta paces factas et secundum quod per legem patrie cavetur et observatur. Item quod jura et leges patrie nec non judicia feodaliū et vasallorum episcopatus Leodiensis in civitate Leodiensi tenebit et servari faciet, quod eciam status et membra dictarum patriarum venire non mandabit alibi quam in dicta civitate que est sedes episcopalis, mater et caput prout scabini servant et custodiunt, etc.

Lequeil seriment fait par ledit monseigneur Marc comme chi deseur soy contint de mot à mot fut, à la requeste de messire Willemme de Berloz, chevalier, seigneur de Bruys, de Berloz, de Houten, etc. et Mathier Haweal, ambedeux maistrez pour le temps delle cité de Liège et en nom d'icelle cité, par ledit voeit tant en ladicte engliese comme après ce, sour le royal chemien mis en le warde de nous lesdis esquevins de Liège qui ad ce faire fummez présens, alle requeste desdis maistrez l'an et jour deseur escripts. »

(Registre 30 des échevins de Liège, p. 105.)



# TABLE DES MATIÈRES.

---

---

|   | Pages. |
|---|--------|
| S. BORMANS. La Chambre des finances des princes-évêques de Liège.<br>(Table chronologique de documents). . . . .                      | 1      |
| A. DE NOUE. Rockelingen (Roclenge), dans la province de Limbourg.<br>Trois diplômes du XII <sup>e</sup> siècle. . . . .               | 107    |
| J. RENIER. Le 3 <sup>e</sup> Valdor, calcographe de Louis XIV. . . . .  | 123    |
| O. J. T. Description de l'église cathédrale de Saint-Paul. . . . .  | 171    |
| CH. W. Note sur un ancien cimetière découvert à Angleur. . . . .  | 267    |
| P. CLERX. Notices sur les monuments religieux et civils de Liège. . . . .   | 269    |
| FABRY-ROSSIUS. Résumé synonymique et étymologique des noms des communes de la province de Liège. (Arrondissement de Liège.) . . . . . | 311    |
| CAUMARTIN. Deux comptes du pays de Daelhem, 1555 et 1559. . . . .   | 363    |
| S. BORMANS. Extraits des comptes communaux de la cité de Liège. (1643-1793.) . . . . .  | 375    |
| J. DARIS. Inventaire des archives de la ville de Maeseyck. . . . .  | 439    |

|   | Pages. |
|---|--------|
| <b>S. BORMANS. MÉLANGES :</b>   |        |
| 1 <sup>o</sup> Résignation de l'évêché de Liège, par ROBERT DE BERG,<br>en 1864. . . . .                                    | 461    |
| 2 <sup>o</sup> Règlement pour les écoles de charité à Liège, en 1776.   | 478    |
| 3 <sup>o</sup> Influence de la politique française à Liège vers 1640.   | 483    |
| 4 <sup>o</sup> Privilèges des Liégeois en 1175. (Charte accordée par<br>Gérard, comte de Looz, aux habitants de Brusthem. . | 492    |
| 5 <sup>o</sup> Archives communales de Liège. (Liste de documents<br>pour Saint-Hubert et Stavelot.) . . . . .               | 503    |
| 6 <sup>o</sup> Privilèges des marchands-Lombards au pays de Liège,<br>en 1458. . . . .                                      | 523    |
| 7 <sup>o</sup> Serment prêté par Marc de Baden, en sa qualité de<br>mambour du pays de Liège, en 1465. . . . .              | 530    |

# RAPPORT

PRÉSENTÉ

## A L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Sur les travaux de la Société pendant l'année 1865.

---

*Messieurs,*

L'article 7 de vos statuts, impose au secrétaire le devoir d'adresser chaque année au Bureau un rapport détaillé sur les travaux de la Société, sur les acquisitions faites et sur les dons qui lui sont transmis.

Différentes circonstances que vous connaissez se sont jusqu'aujourd'hui opposées à l'exécution complète et régulière de cette prescription du règlement. Depuis la fondation de l'Institut, un seul rapport annuel vous a été présenté en 1852 par M. U. Capitaine, alors secrétaire. Ensuite surgirent des difficultés au sujet du local du Musée et d'autres questions importantes qui, vous forçant à interrompre en partie vos travaux,

n'ont pas permis aux secrétaires de dresser des compte-rendus qui n'auraient été en définitive qu'une longue série de récriminations. En 1860, M. Alb. d'Otreppe de Bouvette comprit toutefois qu'il était nécessaire de ne pas laisser perdre le souvenir des efforts qui avaient été faits et donna dans un article inséré dans les Bulletins un aperçu rapide de ce qui avait été accompli depuis la fondation de la Société. Depuis, quatre années se sont encore écoulées avant d'avoir pu lui imprimer ce caractère de stabilité qui, donnant à l'Institut une existence incontestable, lui assure pour l'avenir une marche sûre et tranquille et vous permet de travailler activement au but patriotique que vous poursuivez, à savoir de recueillir des matériaux pour l'histoire de Liège en publiant des Bulletins et en formant un Musée archéologique.

Je n'ai pas à vous rendre compte, pour le moment du moins, de ce qui s'est passé pendant ces quatre années. Qu'il me suffise de vous dire que malgré des contrariétés de toute espèce, la Société a su faire face à ses dépenses, qu'elle a continué à rassembler des objets pour son Musée et que ses publications n'ont pas été interrompues.

Je vais en conséquence avoir l'honneur de vous présenter un état de la situation de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

*Finances.* — Il résulte d'une note qui m'a été remise par M. le trésorier et qui va vous être développée tout à l'heure, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1865 il restait en caisse une somme de frs. 792-26. Le Gouvernement nous est venu en aide par un subside de 400 frs., la Province par la même somme et la Ville

par son subside habituel de 200 frs. Les contributions des membres de la Société se sont montées à 540 frs. et enfin la vente de vos Bulletins a rapporté 416 frs.; ce qui produit un total de frs. 2,748-26.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : frs. 461-74 en achat d'objets pour le Musée; frs. 1976-70 en impressions; frs. 228-58 en matériel, entretien du local et frais de bureau. Total : frs. 2,667-02.

Il résulte de ces chiffres que la Société a fait sur ses recettes de 1865 l'économie de fr. 81 24.

Messieurs, vous avez chaque année voté à M. Hock, votre trésorier, des remerciements pour le soin et l'exactitude avec lesquels il tient les comptes de la Société; je suis certain d'être votre interprète, en le remerciant, de vouloir bien encore continuer ses fonctions.

*Local.* — Après quatre changements successifs opérés laborieusement au grand détriment de ses collections, l'Institut a enfin obtenu, pour y établir son Musée, un local définitif dans l'ancien palais des princes-évêques. Les dépêches ministérielles qui l'affectent à cet usage datent de l'année 1863. Mais j'ai cru nécessaire de les rappeler ici parce que récemment encore quelques personnes ont fait, dit-on, des démarches pour en faire changer la destination.

Ce local où la Société peut aujourd'hui tenir ses réunions est très-convenable. Il est seulement à regretter que les voûtes qui protègent les caves sous la galerie du rez-de-chaussée n'offrent pas assez de solidité pour supporter toutes nos pierres. Une des colonnes de cette galerie montrait depuis

plus d'un an des lézardes qui faisaient craindre pour la sûreté de l'édifice. Cette circonstance n'a même pas permis à l'Institut d'ouvrir en 1865 le Musée au public comme cela s'était fait précédemment à certains jours. Cette colonne a été heureusement remplacée au mois de décembre passé. Vous avez exprimé le désir de voir remplacer l'escalier tout à fait insuffisant qui mène aux étages et enlever les cloisons qui distribuent le second en chambrettes incommodes. Ces changements ont été décidés par l'autorité, mais on n'a pas encore mis la main à l'œuvre. Enfin, Messieurs, un crédit de 3,000 frs. ayant été alloué pour mettre en ordre la seconde cour du Palais, les ouvriers en ont commencé le terrassement. Lorsqu'elle sera transformée en jardin, vous jugerez peut-être à propos de demander à ce qu'il soit mis à votre disposition afin d'y faire figurer quelques-unes de vos pierres, comme cela existe au Musée de Cluny.

*Collections.* — L'année 1865 a été particulièrement féconde pour le Musée, par suite de la donation que M. d'Otreppe de Bouvette a faite de tous les objets qui jusqu'à ce jour n'y figuraient qu'à titre de dépôt. La liste de ceux-ci, au nombre de 121 parmi lesquels on remarque plusieurs meubles anciens d'un grand prix sera insérée à la suite de ce rapport. Dans l'acte de donation qu'il nous a remis, notre honorable et généreux Président d'honneur vous fait espérer qu'il y joindra plus tard un grand nombre de curiosités archéologiques qu'il possède encore chez lui. Cette nouvelle, Messieurs, vous l'avez apprise avec joie, et vous avez saisi cette occasion pour té-

moigner de nouveau à M.d'Otreppe vos sentiments de gratitude.

D'autres personnes ont aussi contribué à enrichir vos collections. Nous inscrivons ici avec plaisir leurs noms à côté des objets offerts.

Tabatière en porcelaine, pierre sépulcrale de Christiane Von Dubslaff provenant du béguinage St-Antoine, données par les Hospices civils. — Couteau de chasse, don de M. Legrand. — Boîte ovale contenant un portrait d'homme, ramassée sur le champ de bataille de Waterloo, donnée par M<sup>lle</sup> De Villers, de Fexhe et Slins. — 24 jetons et monnaies en cuivre, donnés par M. Racquet, de Huy. — Objet en verre, indéterminé, trouvé sur Avroy et donné par M. Renkin. — Fer de lance, hache franque, trouvés à Mall et Sluse, don de M. Swartenbroek, curé. — Cruche en grès, avec figures et médaillons, bouteille en verre émaillé, 3 briques armoriées, dons de M. Ulysse Capitaine. — Cheminée en grès, provenant de la maison n° 12, rue de la Casquette, donnée par M. G. Umé. — Deux escalins *Sede vacante*, de 1724 et 1784, plus quelques méreaux, donnés par M. Dumont. — Cruche gallo-romaine, en terre cuite, donnée par M. Bodson. — Médaille commémorative de l'élection du prince Charles d'Oultremont en 1764; pièce en cuivre, données par le R. P. Goffinet, jésuite. — Médaillon en ivoire sculpté, trouvé en 1846 dans la rue Notger; vingt-huit vases, dont 20 gallo-romains, 6 en grès, 2 de façon étrusque; deux miroirs en bronze étamé, trouvés à Jusleville, dons de M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. — Planchette creusée de rainures profondes, provenant des Sépulcrines de Visé. — Pierre tombale du comte de Glymes, provenant de Ste-Ursule;

plaque en fonte , provenant du Palais , représentant la chasse de St-Hubert ; déposés par l'État. — Dix monnaies du comté de Reckheim et d'autres seigneuries, données par M. S. Bormans. — 51 monnaies liégeoises en cuivre, données par M. Cl. Francotte.

Vous remarquerez qu'en dehors des collections de M. d'O-trepepe , le nombre des objets donnés est fort restreint. Nous ne pouvons nous dissimuler que le Musée archéologique a jusqu'ici rencontré peu de sympathie dans le public liégeois. Sa vie errante et presque vagabonde n'a pas peu contribué à amener ce résultat. Mais aujourd'hui qu'il repose dans un local sûr et définitif, qu'il est confié aux soins de conservateurs zélés et instruits, que tous les objets sont renfermés dans des armoires dont ces conservateurs seuls possèdent les clefs, il y a tout lieu d'espérer qu'il deviendra bientôt populaire et que les personnes qui possèdent des curiosités archéologiques ou artistiques, ne tarderont pas à s'en dessaisir pour contribuer au but désintéressé que nous poursuivons. Rappelons-nous que dans toutes les villes de la Belgique qui aujourd'hui se glorifient de leurs Musées et sont fières de les montrer aux étrangers, les sociétés qui les ont fondés ont sans exception passé d'abord par les mêmes épreuves. Nous attendons du reste beaucoup de fruit des visites que le public sera admis à faire au Musée dans le courant de cette année.

Vous avez vu qu'une somme de frs.461-74 figurait au chiffre de nos dépenses pour achat d'antiquités. Cette somme vous paraîtra relativement minime eu égard au nombre des objets acquis et à leur valeur archéologique. En voici le détail :



|   |       |
|---|-------|
| Six vitraux coloriés et armoriés, provenant de l'église St-Jean-Baptiste et datant de 1746.   | 23 00 |
| Septante-sept vases en terre de formes diverses (Gallo-Romains et moyen-âge); — deux vases en verre (Gallo-Romains); — statuettes en bronze; — douze menus objets en bronze. — Le tout provenant des environs de Tongres. | 60 00 |
| Quatre monnaies Liégeoises : 1) Ducat de 1771; 2) Écu de 1771; 3) Escalin de 1771; 4) Escalin de 1763. — Toutes pièces frappées <i>Sede Vacante</i> .   | 35 00 |
| Bouteille en verre; — Plateau en verre, Gallo-Romains, trouvés à Strud;   | 40 00 |
| Moule de potier signé BELSVS. F. et   |       |
| Vase en terre rouge, trouvés à Jemeppe;   |       |
| Deux Cettes en bronze; — Crabe en bronze, provenant de Tongres.   |       |
| Fragment d'une stalle de St-Jacques.  | 16 00 |
| Deux méreaux en plomb — idem.   |       |
| Vase en terre, trouvé dans un puits de la maison Jonniaux, près St-Denis.   |       |
| Plaque de bronze ciselée, représentant une tête barbue (environs de Tongres) . . . . .  | 5 00  |
| Vase en verre, trouvé en 1837 dans l'autel de l'église de Cheratte . . . . .  | 6 00  |

|  |   |       |
|--|---|-------|
| Moule de potier signé VERECVNDVS. F.   | } |       |
| Deux patères en terre Samienne, l'une signée NAVIXSI. D.                                     |   |       |
| Trois lampes en terre, dont deux avec figures;   |   |       |
| Trois vases en verre Gallo-Romains;  |   |       |
| Trois cettes en bronze;  |   | 20 00 |
| Plaque circulaire ciselée, représentant une tête de femme;                                   |   |       |
| Deux bracelets en bronze;  |   |       |
| Clef en bronze; — Anneau de clef;  |   |       |
| Plaque et contreplaque de boucle Franque;  |   |       |
| tous objets trouvés aux environs de Tongres.   |   |       |
| Coins de la médaille frappée pour la fondation de l'Académie des Beaux-Arts . . . . .        |   | 8 00  |
| Têtes en albâtre de Senèque et d'Épicure, trouvées à Chèvremont. . . . .                     |   | 5 00  |
| Objets trouvés à Coninxhem :   |   |       |
| Cinq vases en terre, forme diverse; — vingt-un en terre; l'un porte l'inscription M.I.S.X.E. | } |       |
| Trois briques rondes d'un pilier d'hypocauste;   |   |       |
| Poignée de miroir en bronze; — cinq boucles; — trois fibules;                                |   | 98 00 |
| 1 Épingle de tête; — masse de bronze fondu; — bracelet ciselé;                               |   |       |
| Quelques monnaies fustes en bronze.  |   |       |
| Lampe en terre avec personnages;   |   | 15 00 |
| Clef en bronze, trouvées près de Maestricht.   |   |       |

|  |        |
|--|--------|
| Cinq vases , trouvés à Lowaige ; dont 4 en terre ; l'un porte des dessins et le mot I.M.P.L.E. ;                           | 20 00  |
| Le 5 <sup>e</sup> est un vase à onguent , en verre ; — 1 épingle de tête ; — une anse de coffret.                          |        |
| Collection Davreux. — Achetée 100 francs.  |        |
| Quatre vases en verre : dont 2 Gallo-Romains, 1 Franc, 1 moderne ;   |        |
| Plaque de verre irisé ; — 6 fragments divers ;   |        |
| Médaille en ivoire sculpté ; — jeton en os. — Ces objets proviennent du tumulus de Ligny, près Waremme.                    |        |
| Quatre menus objets Francs , en bronze ; — 1 boucle, 1 fibule, 1 anse de coffret, 1 anse à épiler (cimetière de Seraing) ; |        |
| <i>Præfericulum</i> et <i>Aquiminale</i> , avec anses ciselées ;   | 100 00 |
| Fond, goulot et anse d'un autre <i>Præfericulum</i> , trouvés au Chénet, près de Poulseur ;                                |        |
| Trois lampes en terre cuite ;  |        |
| Vingt-cinq vases en terre cuite ; la plupart Gallo-Romains ou Francs ;   |        |
| Spatha — Scramasaxe — Framée (Mont-St-Sauveur) ;   |        |
| Seize grains de collier, en verre, terre cuite et ambre jaune (Seraing).   |        |
| Double aigle en plomb qui surmontait la Tour en Bèche . . . . .  | 8 32   |
| Statuette Gallo-Romaine en terre (environs de Tongres). . . . .  | 2 00   |

Sous le rapport de l'arrangement, le Musée a subi dans le courant de l'année précédente une transformation complète. En 1864, Messieurs les conservateurs s'étaient occupés de classer et de décrire les objets pondéreux que nous possédons. Vous avez reçu dans un catalogue imprimé et accompagné de planches la description détaillée des pierres qui composent cette catégorie de nos collections. L'année passée, nos collègues ont consacré toutes les journées de l'été au classement des objets renfermés dans la galerie du premier étage. Après avoir fait un triage consciencieux et relégué au second tout ce qui ne portait aucun caractère artistique ou archéologique, ils ont étudié, classé et décrit le reste avec le plus grand soin. Tous ces objets, au nombre de plus de 1500, munis d'étiquettes et rangés par ordre d'ancienneté ou de provenance, sont exposés dans le grand meuble qui nous a été donné par les armuriers Liégeois. La description de ces richesses formera un second catalogue dont le manuscrit que l'on est en train d'achever pourra bientôt être livré à l'impression. On peut difficilement se faire une idée du soin, de la sagacité et de la patience qu'il a fallu pour débrouiller ce chaos où les objets accumulés pêle-mêle ne pouvaient servir d'instruction à personne et ne satisfaisaient même pas la simple curiosité. Si l'Institut possède enfin un vrai Musée archéologique, scientifiquement classé, il le doit au zèle de MM. Alexandre et Hock.

*Fouilles.* — Les fouilles de Chèvremont auxquelles l'Institut avait affecté une somme de 400 fr. et dont la direction avait été confiée à nos confrères, MM. Dognée et Umé, ont été suspendues au mois de mars. Si elles n'ont pas été productives

sous le rapport des trouvailles, elles ne sont cependant pas restées tout à fait infructueuses. En effet, les déblaiements opérés ont mis à nu toutes les fondations de l'ancien château et le plan qui en a été dressé offrira un intéressant sujet d'études pour l'histoire de la castramétation au IX<sup>e</sup> siècle. Comme, dans ces fouilles, les ouvriers étaient arrivés jusqu'au roc dans l'enceinte des constructions, l'Institut a cru qu'il était inutile de continuer ces travaux dispendieux et qu'il vaudrait mieux employer ses fonds à des fouilles nouvelles. Mais rien n'a encore été décidé à cet égard.

Je ne puis, Messieurs, terminer le paragraphe qui concerne les fouilles, sans rappeler un fait qui a suscité de votre part de justes plaintes. Notre confrère, M. Houbotte, directeur en chef des ponts et chaussées, ayant eu à diriger des travaux dans l'île de Neufmoustier et à un mur de soutènement en aval du pont de Huy, nous fit savoir que l'on y avait découvert un grand nombre de cuillères romaines et d'autres objets. Il nous avertissait en même temps que d'après les instructions qu'il avait reçues, il avait aussi fait part de cette trouvaille à M. le Ministre de l'intérieur, tout en lui demandant le dépôt de ces objets au Musée archéologique de Liège. Vers la même époque, d'autres antiquités furent découvertes à l'endroit dit Streupas, à Angleur. Nous saisismes l'occasion pour réclamer ces objets et demander au gouvernement la cession d'au moins une partie des cuillères qui toutes offraient le même type et dont un seul échantillon pouvait par conséquent suffire pour figurer au Musée de Bruxelles. Le 29 juillet notre Président reçut, par l'entremise de l'administration provinciale, l'avis que M. le

Ministre « regrettait de ne pouvoir se rendre à ce désir pour le motif que les objets trouvés à Angleur datent de l'époque Gallo-Romaine, présentent un intérêt réel à raison surtout de l'endroit où ils ont été mis au jour et peuvent prendre utilement place dans la galerie ethnologique formée au Musée royal d'antiquités. » Les motifs allégués pour conserver des objets archéologiques Liégeois dans une galerie *ethnologique* à Bruxelles, ne paraissant pas sérieux, une nouvelle demande fut adressée à M. le Ministre sans obtenir plus de succès. En présence de ce fait, nous ne pouvons que nous exprimer de la même façon que le faisait le Président d'une autre Société provinciale d'Archéologie : « Nous avons déjà eu à lutter contre ce système qui tend à attribuer aux collections de l'État tous les objets d'antiquité rencontrés dans le pays, sans tenir compte des travaux et des sacrifices que font les Sociétés des provinces. On les décourage par le système centralisateur que l'on cherche à faire prévaloir, et le Musée de l'État s'accroît ainsi le plus souvent d'objets dépourvus de mérite pour les collections d'une capitale, tandis que dans une ville de province ces trouvailles auraient un grand intérêt local (1). »

*Publications.* — L'Institut a publié en 1865 trois livraisons de son Bulletin ; la troisième du tome VI, de 127 pages, renferme quatre articles : suite de la notice sur l'église collégiale de St-Paul, par M. O. J. T. ; coup-d'œil sur les anciennes chaussées romaines de Daelhem, par Caumartin ; les deux Waldor, graveurs liégeois, par M. Renier ; notice sur le Col-

(1) Rapport de M. Del Marmol, président de la Société namuroise d'Archéologie, pour l'année 1864.

liège des Jésuites anglais, par M. Dejardin. La première livraison du tome VII, de 230 pages, contient également quatre articles : table chronologique des documents de la mense épiscopale des Princes de Liège, par S. Bormans ; trois diplômes du XII<sup>e</sup> siècle sur Roclenge, par A. de Noüe ; le troisième Waldor, par J. Renier ; suite de la notice sur la collégiale St-Paul. Une autre livraison est sous presse et sera bientôt terminée.

Messieurs, ce qui prouve l'estime dont jouissent vos Bulletins et la faveur avec laquelle ils sont accueillis, c'est d'abord la somme élevée que produit leur placement et ensuite l'ardeur avec laquelle non seulement les Sociétés savantes, mais encore des particuliers, sollicitent l'échange de nos Annales avec leurs publications. Afin de diminuer les frais qu'occasionne l'envoi des Bulletins, vous avez décidé qu'ils ne seraient plus envoyés aux membres correspondants que contre remboursement de 5 francs par volume. Il a aussi été question d'envoyer des bons au moyen desquels les secrétaires des Sociétés étrangères au pays, pourraient retirer sans frais pour nous leurs volumes chez un libraire. Vous aurez bientôt à statuer sur ce point.

*Bibliothèque.* — J'ai le regret de vous faire savoir que l'état de notre bibliothèque laisse beaucoup à désirer. Nous sommes en relation avec beaucoup de Sociétés savantes qui reçoivent nos publications et qui nous envoient les leurs. Et cependant presque toutes nos collections se trouvent être incomplètes. Cela provient ou bien de l'irrégularité des envois, ou bien de ce que les livres étant adressés à différents membres de la Société et même à des personnes qui lui sont étrangères, ils

restent oubliés chez eux ou confondus avec d'autres collections. Il sera probablement nécessaire, en redemandant les Bulletins qui nous manquent, de donner aux secrétaires des Sociétés avec lesquels nous sommes en rapport une adresse uniforme. Le désordre qui règne sur nos rayons ne me permet pas de faire connaître d'une manière exacte les cadeaux qui vous ont été faits l'année passée par différents auteurs. Je dois cependant mentionner les travaux généalogiques de M. Goethals et le Cartulaire d'Alne, publié par M. Léop. Devillers, travail remarquable, et qui intéresse aussi bien les personnes qui s'occupent de l'histoire de Liège que celles qui s'attachent plus spécialement aux annales du Hainaut.

*Membres de la Société.* — Au mois de septembre, M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, qui depuis la fondation de la Société avait occupé le fauteuil de la présidence, nous a demandé, en raison de son grand âge, de le décharger des fonctions qu'il avait remplies si dignement pendant la période difficile qui embrasse la formation d'une institution. Reconnaisants des peines et des sacrifices qu'il s'était imposés dans l'intérêt de l'Institut, voulant aussi le remercier de la donation qu'il vient de faire au Musée, vous avez décerné à M. d'Otreppe le titre de Président d'honneur. M. Ch. Grandgagnage, appelé par les suffrages unanimes de ses collègues à la présidence, a bien voulu accepter ces nouvelles fonctions.

La liste de nos membres effectifs a subi plusieurs modifications. M. F. Hénaux, membre fondateur de l'Institut et l'un des collaborateurs les plus distingués du Bulletin, s'est vu forcé, à cause de ses nombreuses occupations, de se retirer



de la Société. Vous avez désigné pour le remplacer l'honorable conservateur des archives de l'État, M. Schoonbroodt, auteur de l'*Inventaire des chartes de St-Lambert*. Le concours actif que nous prêtera ce nouveau confrère nous fera moins regretter la perte que l'Institut a faite dans la personne de M. Hénau. M. A. Cralle, qui a fourni à nos Bulletins deux articles remarquables, nous a aussi prié d'accepter sa démission. La décision de cet excellent confrère a été vivement regrettée.

Vous avez admis au nombre de vos membres correspondants MM. Delhasse, Helbig, Kempeneers et Martial que recommandaient à votre choix différents travaux sur les matières qui nous occupent.

Nous avons eu à déplorer, en 1865, la perte d'un de nos plus savants confrères, Mgr de Ram, membre honoraire de notre Société, à laquelle il portait un vif intérêt, comme le prouve cette note écrite de sa main sur une vie inédite d'Érard de la Marck que l'on a retrouvée dans ses papiers : « J'ai une dette à acquitter envers l'Institut archéologique Liégeois. Si la Société croit que cette vie puisse être publiée dans ses Bulletins, je me ferai un plaisir d'en soigner l'impression. » Le savant recteur de l'Université n'a pas eu le temps de réaliser son dessein, mais vous avez accueilli la proposition d'un de ses amis qui s'est offert pour mettre ce projet à exécution.

*Le Secrétaire,*  
**S. BORMANS.**



## ANNEXE.

**Acte de donation par M. Alb. d'OTREPPE DE BOUVETTE,  
aux membres effectifs de l'Institut archéologique liégeois.**



Liège, 7 décembre 1863.

Je soussigné, déclare solennellement et par écrit, donner à tous mes collègues dont les noms suivent et spécialement à ceux qui acceptent par leur signature respective au bas du présent acte de cession et de transport de propriété, tous les objets d'art et d'archéologie, ma propriété exclusive, maintenant en dépôt au Musée et suivant l'inventaire ci-annexé, moins les armes non encore inventoriées et quelques petits objets d'affection à retirer ou à conserver, d'accord avec le conservateur, sauf plus tard de faire également don de ce que je possède encore chez moi en objets d'antiquité.

Cette donation est faite aux collègues ci-après dénommés en leur qualité de membres de l'Institut archéologique Liégeois, à la seule charge, mais sans responsabilité personnelle, de les maintenir et de les conserver à perpétuité au Musée.

Il est d'ailleurs bien entendu et accepté qu'au moyen de cette donation le cédant ou ses héritiers ne pourront en aucune façon

et sous aucun prétexte être recherchés ou inquiétés à l'égard des objets, lesquels pendant la présidence de 15 ans du premier ont pu s'égarer dans les différents changements de Musée et les 4 déplacements de locaux successifs.

Ce présent acte de cession, sans retour et irrévocable, sera adressé, revêtu des signatures en trois expéditions, l'une pour rester aux archives de l'Institut, l'autre pour être transmise à M. le Gouverneur de la province, la troisième à la ville de Liège et par là lui imprimer un nouveau caractère d'irrévocabilité.

Voici les noms et qualité des membres actuels de l'Institut auxquels la donation est offerte :

MM. Alexandre, D<sup>r</sup> en médecine, conservateur du Musée ; Bormans, J. H., professeur émérite à l'Université ; Bormans, S., conservateur-adjoint des archives de l'État ; Capitaine, F., industriel ; Dognée, E., avocat ; Fabri-Rossius, agrégé à l'Université ; Grandgagnage, Ch., ancien membre de la Chambre des Représentants ; Grandgagnage, Jos., premier président à la Cour d'appel ; Hock, F., capitaine pensionné, trésorier de la Société ; Houbotte, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province ; Schoonbroodt, conservateur des archives de l'État, à Liège ; de Sélys-Longchamps (baron Edm.), sénateur ; de Theux, X., propriétaire ; Godefroid Umé, architecte.

*Le membre titulaire, président d'honneur à vie  
de l'Institut archéologique Liégeois,*

(Signé) : ALBERT D'OTREPPE DE BOUVETTE.

*(Suivent les signatures.)*

## LISTE DES OBJETS DONNÉS PAR M. ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

### § I.

#### Chaises et fauteuils.

- 1° Deux fauteuils en bois doré, garnis de satin rouge, de l'époque de Napoléon I.
- 2° Une chaise en bois doré provenant de l'ancien château de Lacken.
- 3° Chaise en bois de chêne sculpté, XVII<sup>e</sup> siècle.
- 4° Trois chaises sculptées, XVII<sup>e</sup> siècle.
- 5° Six chaises ordinaires, bourrées.

### § II.

#### Bahuts, armoires, tables, étagères, bijouxlières.

- 1° Grand et magnifique bahut incrusté, en ébène et écaille, orné de plaques découpées à jour en cuivre doré et supporté par 6 pieds en bois d'ébène. Ce meuble renferme douze tiroirs. Le compartiment du centre est orné de glaces, supporté par des colonnes torses dorées; le pavé est formé de plaques d'os de couleur rouge et blanche.
- 2° Bahut de même forme, plus petit, en chêne et écaille, renfermant 12 tiroirs. La partie centrale est tapissée de glaces, le pavé est en mosaïque. Quatorze plaques de pierre blanche sur lesquelles on a peint des paysages, sont incrustées dans ce meuble.
- 3° Meuble ou bahut à deux étages, en bois de diverses couleurs, à corniche saillante supportée par 2 piliers, entièrement recouvert d'incrustations figurant des fleurs, des animaux, des enroulements, etc.
- 4° Meuble ou bahut en vieux chêne sculpté surmonté d'un buffet à 4 côtés, vitré. Ce meuble est orné de caryatides, de personnages divers, têtes d'animaux, fleurs, etc. Il a 4 vantaux et 2 tiroirs.
- 5° Meuble en chêne sculpté, sans buffet, à 2 vantaux et 2 tiroirs. Les sculptures représentent des têtes d'anges, des animaux fantastiques, des oiseaux, etc.
- 6° Bahut en chêne noir, à 4 vantaux, couvert de cuir de Cordoue peint et doré, orné de têtes humaines, de fleurs, de fruits, etc.
- 7° Meuble en chêne poli, à 2 tiroirs et 2 vantaux. Les sculptures représentent des têtes d'hommes et d'animaux, des rinceaux, etc.

- 8° Meuble de forme carrée, sorte de easier en chêne, incrusté de bois divers de manière à figurer des ruines. Il renferme 17 tiroirs.
- 9° Grande armoire du 18<sup>e</sup> siècle en chêne verni, à 3 vantaux et 3 tiroirs, surmonté d'un buffet vitré à 3 compartiments.
- 10° Petite armoire en chêne à 2 vantaux, orné de 2 médaillons, représentant une tête d'homme et une tête de femme. Ce meuble provient de l'ancienne Abbaye de Floreffe.
- 11° et 12° Deux grandes armoires carrées, dont 3 côtés sont vitrés, surmontées d'une corniche saillante.
- 13° Armoire en acajou, à 3 rayons, sans fond. Le côté antérieur est vitré.
- 14° Meuble en chêne verni, à 6 tiroirs, surmonté d'un buffet vitré à 2 vantaux.
- 15° Petite armoire à 4 côtés vitrés et 4 rayons.
- 16° Armoire à 2 vantaux et 3 rayons, un côté est vitré.
- 17° Armoire de forme carrée, trois côtés vitrés, 4 rayons.
- 18° Armoire à 3 faces vitrées et 4 rayons.
- 19° Grande table en carré long à pièces rapportées, en chêne, soutenue par 4 pieds sculptés. Elle provient de l'ancien prieuré de Beaufays.
- 20° Quatre autres tables rondes et carrées.
- 21° Deux étagères à 4 rayons.
- 22° Grande étagère de forme ronde à 3 rayons.
- 23° Étagère de forme ronde à 3 rayons soutenus par des colonnes torses.

### § III.

#### **Sculptures, statuettes.**

- 1° Neuf statuettes en marbre blanc : deux d'entre elles proviennent de la chapelle dite des Flamands dans l'ancienne cathédrale de St-Lambert.
- 2° Environ quatre-vingts statuettes de différentes grandeurs et groupes de sculptures en bois et sable.
- 3° Médaillons, bas-relief, panneaux sculptés, sujets divers.
- 4° Madrier en chêne sculpté, représentant la tête du Christ et celles des XII Apôtres.
- 5° Prométhée enchaîné sur le rocher : un aigle lui dévore le foie.— Groupe en métal.
- 6° Deux grandes consoles sculptées en style de la renaissance.

§ IV.

**Céramique et verres.**

*Poteries romaines.*

- 1° Quatre patères en terre rouge, dont une de grande dimension.
- 2° Vase de la forme appelée *Guttus*.
- 3° Vase en terre rouge, de forme renflée, en partie brisé, à une anse et un tuyau.
- 4° Grande cruche à eau, en terre rougeâtre, à 2 anses.
- 5° Amphore en terre blanche, de forme allongée et pointue, sans anse ni pied.
- 6° Six cruches en terre blanche, à anse, trois d'entre elles sont marquées de zones rouges.
- 7° Vase orné de figures, en terre rouge, goulot très-long, une anse.
- 8° Bouteille en terre grise.
- 9° Vase ovoïde, à une anse, le goulot est brisé.
- 10° Cinq urnes en terre noire, de diverses grandeurs.
- 11° Vase en terre blanche, avec ornements imprimés en creux.
- 12° Vase en terre noire, sorte d'urne à une anse.
- 13° Couvercle d'urne en terre grise.

*Poteries moyen-âge.*

- 1° Cinq vases, en pâte assez grossière, fort altérés.
- 2° Vase de forme globuleuse, sans pied.
- 3° Sorte de marmite en terre cuite, vernie, supportée par 3 pieds.

**Verres.**

- 1° Deux grandes et belles urnes en verre très-mincé et irisé, de fabrication gallo-romaine.
- 2° Bouteille ou ampoule en verre à goulot très-allongé.
- 3° Ampoule de même forme, le goulot est brisé.
- 4° Vase en verre, renflé au sommet, terminé à sa partie inférieure par un petit bouton très-pointu.
- 5° Fond d'une bouteille en verre.

### **Lampes en terre cuite.**

- 1° Six lampes entières.
- 2° Quatre lampes en partie brisée, à personnages.

### **Vases en grès et terre cuite.**

- 1° Deux vases de forme ronde en grès brun, avec inscriptions et dates.  
On y a représenté une danse Macabre.
- 2° Douze cruches et vases de formes diverses, figures humaines, médaillons, armoires, etc.
- 3° Quatorze autres, de formes différentes, émaillées en bleu.
- 4° Deux vases en grès blanc, ornés de fleurs imprimées en creux.
- 5° Deux vases à panse arrondie, en terre cuite, de couleur rouge vernie.
- 6° Deux grands vases en terre rouge, sur lesquels on a peint des casques, des haches, des ornements de forme étrusque.  
Leur origine est douteuse.

### **Bronzes antiques.**

- 1° Lampe sépulcrale en bronze, trouvée à Pouzzoles. Elle est à une mèche ; on voit au milieu 2 figures nues offrant un sacrifice.
- 2° Deux sonnettes, l'une ronde, l'autre carrée, sans battant.
- 3° Deux haches ou coins en bronze.
- 4° Deux fibules en bronze.
- 5° Plateau en bronze, couvert d'une patine verte.
- 6° Une tête de lion ciselée, etc. — Un chandelier.
- 7° Ornement en bronze, travaillé à jour, provenant d'un coffret, etc.

### **Vase de façon Étrusque.**

- 1° Trois tasses ou soucoupes en terre noire.
- 2° Vase à 2 anses en terre noire de forme évasée. On y a peint deux têtes humaines séparées par 2 palmettes ; le tout de couleur rouge.
- 3° Vase en terre noire à 2 anses ; deux têtes humaines diadémées, alternant avec deux palmettes ; le tout peint en rouge.



- 4° Vase en terre noire à 4 anse. On y voit une figure de femme assise, peinte en jaune. Elle s'appuie de la main gauche sur un siège, de la droite elle présente un plateau. Ce vase est orné de palmettes et de dessins divers.
- 5° Vase en terre noire, à goulot évasé, à 2 anses, orné d'une palmette rouge.
- 6° Petit vase en terre noire, à 4 anse. On y voit un vieillard à genoux, ailé, soutenant des deux mains un objet volumineux.
- 7° Cruche à bec trefflé, en terre blanche, orné de cercles, de zones et de points peints en rouge; l'anse est brisée.
- 8° Jolie cruche en terre rouge, à une anse; la panse est couverte de lignes obliques entrecroisées en losanges et peintes en blanc; le goulot et l'anse sont peints en noir; on y voit aussi des cercles et des zones rouges: la base du goulot est couverte de dessins blancs.
- 9° Vase ou urne de forme globuleuse, en terre grise peinte de lignes verticales alternativement rouges et noires, très-léger.
- 10° Petit vase de forme ronde, écrasée, à côtes, terre rouge peinte en noir, à côtes de melon et anse très-saillante.

#### § V.

##### **Tableaux et portraits.**

- 1° Portrait avec cadre de Ch.-Nic. Alex. d'Oultremont, Prince-Évêque de Liège.
- 2° Portrait de Const.-Franç. de Hoensbroeck, prince-Évêque de Liège.
- 3° Portrait du Cardinal Jean-Théodore de Bavière, Prince-Évêque de Liège.
- 4° Portrait de Fr.-Ch. de Velbruck, Prince-Évêque de Liège.
- 5° Portrait de L. Defrance, peintre Liégeois.
- 6° Petits tableaux religieux, ex-voto, partie d'un dyptique, etc.

#### § VI.

##### **Objets divers.**

- 1° Beaucoup de sujets en cuivre, tels que médaillons, dinanderies, etc.
- 2° Étalon des poids de l'ancienne principauté de Liège, contenus dans un vase en cuivre ciselé d'une forme très-élégante, portant la date de 1376; objet très-important et de grande valeur.

- 3° Vase antique en bronze muni de deux becs et d'une cornière, à ventre renflé et arrondi.

**Objets antédiluviens.**

Silex taillés au nombre de trois.

**Appendice.**

- 1° Bas-relief en marbre blanc, représentant un satyre donnant à boire à un enfant. Objet rapporté de Rome.  
2° Masque en pierre rouge, représentant une figure humaine.  
3° Trois petites têtes antiques, en terre cuite.

**ETHNOGRAPHIE.**

**§ I.**

**Égypte.**

- 1° Deux momies complètes, enfermées dans leur triple caisse.  
2° Couvercle extérieur d'une autre; toutes couvertes d'hiéroglyphes.  
3° Quatre stèles en pierre, couvertes d'hiéroglyphes.  
4° Stèle en bois peint, avec figures et hiéroglyphes.  
5° Trois canopes, dont une avec hiéroglyphes.  
6° Deux ou trois vases en albâtre.  
7° Un crocodile embaumé, entouré de bandelettes.  
8° Épervier en bois.  
9° Huit statuettes de divinités en bronze.  
10° Un crocodile en bronze.  
11° Dix-sept statuettes en bois, figurant des idoles et des dieux Égyptiens.  
12° Onze statuettes en terre cuite et en pierre. Plusieurs d'entre elles portent des inscriptions hiéroglyphiques.  
13° Trois scarabées en terre cuite ou en pierre.

**§ II.**

**Indo-Chine.**

- 1° Dix statuettes en bronze, représentant des divinités et divers sujets.  
2° Environ trente autres en terre cuite, en porcelaine, en albâtre figurant des animaux, des divinités, etc.  
3° Chinoiseries diverses : jattes, lanterne, panier, peinture, etc.

Dressé et vérifié par le conservateur du Musée archéologique Liégeois.

J. ALEXANDRE, Dr.

**BULLETIN**  
**DE**  
**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE**  
**LIÉGEOIS.**

1

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

—  
TOME VIII.  
—

LIÈGE

IMPRIMERIE DE J.-G. CARMANNE

—  
1866



**TABLEAU**  
DES  
**MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE**  
**LIÉGEOIS**

---

**PRÉSIDENT HONORAIRE.**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DE LUESEMANS (Charles) ✨, ✚, (\*) ancien membre de la  
Chambre des représentants, ancien bourgmestre  
de Louvain, etc.

**VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.**

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

PIERCOT (Ferdinand), C. ✨, ancien ministre de l'intérieur, etc.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1866.

*Président*, CH. GRANDGAGNAGE.

*Vice-Président*, EDM. BARON DE SÉLYS-LONGCHAMPS.

*Secrétaire-général*, S. BORMANS.

*Conservateur et secrétaire-adj<sup>t</sup>*, J. ALEXANDRE.

*Trésorier et conservateur-adj<sup>t</sup>*, F. HOCK.

*Bibliothécaire*, L. FABRY-ROSSIUS.

(\*) Signes des décorations : ✨ Ordre de Léopold, ✚ Croix de fer,  
✨ Légion d'honneur, ✚ Lion néerlandais.

**MEMBRES EFFECTIFS.**

- ALEXANDRE** (Joseph), docteur en médecine, etc.
- BORMANS** (J.-H.), O. 𐆆, professeur émérite à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, de la commission royale d'histoire, etc.
- BORMANS** (Stanislas), conservateur-adjoint des archives de l'Etat, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc.
- CAPITAINE** (Félix), O. 𐆆, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce de Liège, ancien membre du Conseil provincial, du Conseil communal, etc.
- CAPITAINE** (Ulysse), administrateur du comptoir de la Banque nationale, membre du Conseil supérieur d'industrie, de la Chambre de commerce de Liège, etc. *Secrétaire honoraire.*
- DOGNÉE** (Eugène M. O.), avocat, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de la Société de l'union des artistes liégeois, etc.
- FABBY-ROSSIUS** (L.), agrégé à l'Université de Liège, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.
- GRANDGAGNAGE** (Joseph), C. 𐆆, premier président de la Cour d'appel de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.
- GRANDGAGNAGE** (Charles), 𐆆, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Société liégeoise de littérature wallonne, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités, etc.
- HOCK** (Félix), capitaine pensionné.
- HOUBOTTE** (J. F. G.), 𐆆, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc.
- D'OTREPPE DE BOUVETTE** (Albert), O. 𐆆, conseiller honoraire à la Cour de Liège et du conseil des Mines, secrétaire-général honoraire de la Société d'Émulation de Liège, correspondant de la Commission royale des monuments, etc. *Président d'honneur à vie.*
- SCHOONBROODT** (J. G.), docteur en droit, conservateur des ar-



- chives de l'Etat, ancien membre du Conseil provincial, etc.
- DE SÉLYS-LONGCHAMPS (Edmond baron), ✨, sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des sciences de Liège, etc.
- DE THEUX (Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles Belges, etc.
- UMÉ (Godefroid), architecte, président de la Société de l'Union des Artistes liégeois, vice-président du Cercle artistique et littéraire, secrétaire de la Société des Architectes de la province de Liège, etc.

**MEMBRES HONORAIRES.**

- BOUCHER DE PERTHES (J.), O. ✨, président de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, de la Société de numismatique de Londres, etc., à *Abbeville*.
- DE CAUMONT (A.), ✨, ✨, membre correspondant de l'Institut de France, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc., à *Caen*.
- DE DECKER (P.), O. ✨, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Bruxelles*.
- GACHARD (L.-P.), C. ✨, ✨, ✨, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique et du Conseil héraldique, secrétaire de la Commission royale d'histoire etc., à *Bruxelles*.
- DE GERLACHE (E.-C. baron), G. C. ✨, ✨, C. ✨, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national, président de la Commission royale d'histoire, etc., à *Bruxelles*.
- HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres et ancien censeur, à *Hambourg*.
- DE LAFONTAINE (G.-F.-J.), ✨, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, etc., à *Luxembourg*.
- LE CLERC (V.), C. ✨, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membres de l'Institut de France, etc., à *Paris*.

- LECLERCQ (M.-N.-J.), G. O. ✨, ancien ministre de la justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près la Cour de cassation, etc., à *Bruzelles*.
- DE MERCY-ARGENTEAU (F.-J.-C. comte), G. O. ✨, G. C. ✨, ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de Napoléon I<sup>er</sup>, ancien grand chambellan du roi des Pays-Bas, etc., à *Argenteau*.
- PARIS (Paulin), ✨, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, etc., à *Paris*.
- VAN DEN PEERBOOM (Alphonse), ✨, ministre de l'intérieur, président de la Société archéologique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, etc.
- PITRA (Son Emin. le cardinal J.-B.), à *l'abbaye de Solesmes* (département de la Sarthe).
- QUETELET (L.-A.-J.), G. O. ✨, O. ✨, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique, etc., à *Bruzelles*.
- RAIKEM (J.), G. C. ✨, ✨, C. ✨, ancien membre du Congrès national, ancien ministre de la justice, procureur général près la Cour d'appel de Liège, etc., à *Liège*.
- ROGIER (Ch.), G. C. ✨, ✨, G. O. ✨, ministre des affaires étrangères, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., à *Bruzelles*.
- ROULEZ (J.-E.-G.), ✨, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, etc., à *Gand*.
- WARNKOENIG (L.-A.), conseiller intime de S. M. le Roi de Wurtemberg, ancien professeur aux universités de de Liège, de Louvain, Gand et de Tubingue, etc., à *Stuttgart*.
- DE WITTE (J.), ✨, ✨, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, de l'Académie royale de Berlin, etc., à *Paris*.

**MEMBRES CORRESPONDANTS.**

- BORNET (A)**, O. ㊦, professeur ordinaire à l'Université de Liège, membre de l'académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire etc., à *Liège*.
- BORNET (J)**, ㊦, conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, etc., à *Namur*.
- DE BORMAN DE SCHALKHOVEN** (Chevalier C.), conseiller provincial, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à *Schalkhoven*.
- DE BUSSCHER (E)**, ㊦, secrétaire de la Société royale des beaux-arts de Gand, de la Commission royale des monuments, etc., à *Gand*.
- CHALON (R)**, ㊦, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de la numismatique Belge et de la Société des bibliophiles de Mons, etc., à *Bruzelles*.
- DE CLOSSET (L)**, ㊦, professeur à l'Université de Liège, etc., à *Liège*.
- CORBESIER (N)**, vérificateur à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, etc., à *Liège*.
- DE COSTER (L)**, directeur de la *Revue de la numismatique belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg; etc., à *Bruzelles*.
- DE CRASSIER (L.-D.-J. baron)**, O. ㊦, ㊦, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil héraldique, etc., à *Bruzelles*.
- DEJARDIN (A)**, capitaine du génie, membre de la Société historique de Tournai, etc., à *Gand*.
- DELAHAYE (A.-J)**, O. ㊦, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liège, etc., à *Namur*.

- DELHASSE (F.)**, membre de la Société des Bibliophiles liégeois, etc.
- DESNOYERS (J.)**, ✱, bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc., à *Paris*.
- DEVILLERS (L.)**, conservateur-adjoint des archives du Hainaut membre de la Société scientifique et du Cercle archéologique de Mons, etc., à *Mons*.
- DIEGERICK (J.)**, ✱, secrétaire de la Société historique de la ville d'Ypres, correspondant de la Société d'Émulation de Liège, etc., à *Ypres*.
- FIESS (J.)**, ✱, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liège, président de la Société des Bibliophiles Liégeois, etc., à *Liège*.
- GROTEFEND**, professeur à l'Université de Heidelberg, etc.
- HAGEMANS (G.)**, vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Bruxelles*.
- HELBIG (H.)**, secrétaire de la Société de l'*Espérance*, de la Société des bibliophiles liégeois, etc.
- D'HERICOURT (Achmet comte)**, ✱, vice-président de l'Académie d'Arras, membre de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., à *Souchez, près Arras*.
- KAUSLER (E.-H.)**, conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, à *Stuttgart*.
- KEMPENEERS (A.)**, docteur en droit, ancien professeur de droit canon au grand Séminaire de Liège, etc.
- LAVALLEYE (E.)**, professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie des beaux-arts de Liège, etc., à *Liège*.
- DE LIMBOURG (P.)**, propriétaire et maître de forges, à *Theux*.
- LOUMYER (L.)**, ✱, chef de division au ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Bruxelles*.

- MARTIAL** (Ep.), avocat, membre effectif de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., à *Liège*.
- MULLER** (C.), 𐀀, membre de la Chambre des représentants, ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial, etc., à *Liège*.
- NAMUR** (A.), conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.
- NAUTET** (G.), imprimeur-libraire, directeur de la *Feuille dominicale*, etc. à *Verviers*.
- NEYEN** (Aug.), membre fondateur de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Wiltz*.
- DE NOUE** (A.), docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, etc., à *Malmédy*.
- PERREAU** (A.), agent du trésor, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Tongres*.
- PETY-DE ROSEN** (J.), banquier, membre de la Société royale de la numismatique belge, etc., à *Grune*.
- RÉMONT** (J.-E.), 𐀀, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., à *Liège*.
- RENIER** (J.-S.), peintre d'histoire, professeur à l'École industrielle, etc. à *Verviers*.
- DE ROBIANO** (M. comte), 𐀀, sénateur, membre du Conseil héraldique, etc., à *Bruzelles*.
- DE SAINT-GENOIS** (J. baron), 𐀀, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, ancien échevin, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Gand*.
- DE THIER** (C.), juge près le tribunal de première instance de Liège, ancien secrétaire de l'Institut, etc., à *Liège*.
- VAN DEN STEEN DE JEHAY** (X. comte), membre de la Société royale de la numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, etc., à *Jehay*.

- VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (F. comte), vice-président de la Société archéologique de la Moselle, membre de l'Académie de Metz, etc., à *Metz*.
- VAN HULST (F.), 丞, avocat, professeur agrégé à l'Université de Liège, ancien directeur de la *Revue de Liège*, etc.
- VISSCHERS (A.), O. 丞, membre du Conseil des mines et de la Commission directrice des *Annales des travaux publics de Belgique*, etc., à *Bruzelles*.
- WARZÉE (A.), chef de division au ministère des travaux publics, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à *Bruzelles*.
- WURTH-PAQUET (F.-X.), 丞, ancien ministre de la justice, ancien président de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.
- ZOEPFL (H.), professeur de droit à l'université de Heidelberg, conseiller du grand duc de Bade, etc.

**MEMBRES ASSOCIÉS.**

- ANGENOT, chef de division au gouvernement provincial.
- DE BOUNAM DE RYCKHOLT (baron Phil.), colonel pensionné.
- BURY, (Auguste), avocat.
- CAUMARTIN (L.), homme de lettres.
- DEBRUN (G.-L.-E.), juge-de-paix, à Waremme.
- DEJARDIN (L.) docteur en médecine.
- DELEXHY (M.-B.-J.), ancien conseiller provincial.
- DOREYE (L.-A.-J.), conseiller à la Cour.
- DUMONT (B.-A.), notaire.
- FALISSE (L.), consul de Russie.
- FICK-SIMON (Franç.), conseiller communal.
- FORGEUR (Joseph), avocat et sénateur.
- FRANKINET (T.), avocat.
- GLOESENER (Math.), professeur émérite à l'Université de Liège.
- DE GOER DE SPIRLET (baron), propriétaire.
- DE HEMRICOURT DE GRUNE (comte Arthur), docteur en droit.

**DE LOOZ** (comte Hyp.), sénateur.  
**MALÉCOT** (Léon) ingénieur  
**NOPPIUS** (Lambert), architecte provincial.  
**D'OTREPPE** (Adolphe), propriétaire.  
**D'OTREPPE** (Frédéric), propriétaire.  
**RICHARD-LAMARCHE** (H.), propriétaire.  
**DE ROSSIUS-ORBAN**, (C.), président du Conseil provincial.  
**DE LA ROUSSELIÈRE** (baron Gaston), propriétaire.  
**DE SENZEILLE** (baron Ernest), propriétaire.  
**SMETS** (Th.), pharmacien.  
**THIMISTER** (Olivier), chapelain à la Cathédrale de Liège.  
**DE TOMBAY** (Fr. Jos.), sculpteur.  
**WAUTERS-CLOES** (Hyac.), propriétaire.  
**WHETNALL** (baron Ed.), attaché de légation.  
**XHOFFRAY** (J.), propriétaire.

---

**Membres décédés depuis la fondation de l'Institut.**

**MEMBRES EFFECTIFS.**

**DAVREUX** (Charles), ✱, agrégé à l'Université, ancien professeur à l'École industrielle de Liège, membre de la Commission administrative des Hospices, secrétaire de la Commission médicale provinciale, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société de la numismatique belge, des Sociétés scientifiques et historiques du Limbourg et du Hainaut; né à Liège le 10 septembre 1800, décédé en cette ville, le 11 avril 1863.

**DU VIVIER DE STREEL** (Charles), ✱, ✧, curé de St-Jean, aumônier général des décorés de la croix de fer, ancien professeur au petit séminaire de Liège, correspondant de l'Académie impériale de Mâcon, de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés

d'Émulation d'Abbeville, de Cambray, etc. ; né à Liège en 1799, décédé en cette ville, le 1<sup>er</sup> février 1863.

**MEMBRES HONORAIRES**

**DE BEAUFORT** (A.-L.-L. comte), C. ✨, O. ✨, inspecteur-général des beaux-arts, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale et du Musée royal de peinture de Bruxelles ; né à Tournai en 1806, décédé à Bruxelles, le 29 juillet 1858.

**DE RAM** (P.-F.-X.), O. ✨, recteur magnifique de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc. ; né en 1804, à Louvain, décédé en cette ville le 14 mai 1865.

**SCHAYES** (A.-G.-B.), ✨, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membres des Académies d'archéologie de Belgique et d'Espagne, des Sociétés archéologiques, littéraires et historiques d'Utrecht, Leyde, Trèves, Arras, de la Morinie, du Luxembourg, etc. ; né à Louvain le 11 janvier 1808, décédé à Ixelles le 8 janvier 1859.

**DE STASSART** (G.-J.-A. b<sup>m</sup>), O. ✨, ✨, G. O. ✨, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, vice-président du Congrès national, président du Sénat, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux histori-



ques, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de Liège, etc. ; né à Malines le 2 septembre 1780, décédé à Bruxelles le 10 octobre 1854.

**MEMBRES CORRESPONDANTS.**

**BAILLEUX** (Fr.), avocat, conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc. ; né à Liège, en 1817, décédé en cette ville, le 24 janvier 1866.

**BARON** (A.-A.), O. 蓑, 蓑, professeur émérite à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien professeur à l'Université libre et à l'École militaire de Bruxelles, ancien préfet des Études de l'Athénée de cette ville ; né à Paris en 1794, décédé à Ans-et-Glain le 24 mars 1862.

**CARTON** (C.-L.), 蓑, chanoine de la cathédrale de Bruges, directeur de l'Institut des Sourds-Muets et des Aveugles de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occid., correspondant de la Commission royale des monuments, etc. ; né à Pitthem le 3 juin 1802, décédé à Bruges le 8 mars 1863.

**COMHAIRE** DE SPRIMONT (baron C.-V.), ancien membre du Conseil provincial de Liège, de la Société de numismatique belge, etc. ; né à Liège en 1817, décédé à Bruges le 6 mars 1861.

**DELVAUX** (H.-J.-B.), géomètre-arpenteur, ancien bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liège* ; né le 10 février 1796 à Fouron-le-Comte, décédé le 22 avril 1858.

**DEWANDRE** (H.), O. 蓑, avocat, ancien membre du Congrès national, ancien bâtonnier, président de la Société libre d'Émulation, membre de la commission administrative du Conservatoire royal de Liège, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie

d'Espagne, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.; né à Liège en 1790, décédé en cette ville le 30 septembre 1862.

- DINAUX** (Arthur), ✱, directeur des *Archives Historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, de la Société des Antiquaires de France, de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., né à Valenciennes le 8 septembre 1795, décédé à Montataire (Oise) le 13 mai 1864.
- KERSTEN** (Pierre), ✱, directeur-propriétaire du *Journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'Athénée de Maestricht; né à Maestricht le 9 janvier 1789, décédé à Liège le 3 janvier 1865.
- LIBERT** (Marie-Anne), botaniste et archéologue, membre de la Société Linnéenne de Paris, de la Société royale de Botanique de Bruxelles, de la Société des antiquaires du Rhin, etc.; née à Malmédy en 1782, décédée en cette ville le 13 janvier 1865.
- MATERNE** (J.-F.-C.), C. ✱, ✱ C. ✱, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire-général du ministre des affaires étrangères; né à Huy en 1807, décédé à Schaerbeek, le 15 avril 1860.
- MOTTIN** (P.-B.), archéologue, échevin et secrétaire de Hannut, né à Hannut en 1794, décédé le 30 juillet 1859.
- DE RENESSE-BREIDBACH** (L.-J. comte), O. ✱, vice-président du Sénat, membre de la Société de la numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc.; né en 1797, décédé à Bruxelles le 28 mars 1863.
- DE REUME** (Auguste), ✱, major d'artillerie, membre des Académies de Besançon et de Bordeaux, de la Société historique d'Utrecht, etc., né à Maestricht en 1807, décédé à Bruxelles le 2 juillet 1865.
-

# ÉRARD DE LA MARCK,

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE.

---

Extrait de la chronique de Jean de Brusthem (1506-1538).

Le manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, portant les n<sup>os</sup> 14365-67, et intitulé : *Appendices variae ad historiam Leodiensem ex diversis codicibus mss. excerptae et nitidissime a nobili D. Hermanno de Wachtendonck propria manu conscriptae*, renferme un grand nombre de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de la principauté et des évêques de Liège. " La première partie de cet intéressant et curieux recueil, dit Becdelièvre <sup>(1)</sup>, présente une description assez détaillée du pays et du diocèse de Liège d'après Guicciardin dans sa *Description des Pays-Bas*, Ortelius et Viviane dans leur *Itinerarium*, Guillelmus Neubrigensis, Hermann Schedel, Barland,

(1) *Biographie liégeoise*, I, p. 347. — Becdelièvre, dans l'article consacré à Herman de Wachtendonck, ne donne aucun détail sur sa personne. Wachtendonck était un homme d'une grande activité. Il copia et annota en moins de douze jours la biographie de l'évêque Erard que nous publions. *Incepi scribere, 6 martii 1608*, dit-il en tête de la copie ; et il termine par les mots suivants : *Haec ex Joanne Brusthemio absolvi 17 martii 1608 ante meridiem. Laus Deo.*

Piccolimini et Pontus Heuterus. Tout y est entremêlé de remarques du compilateur. On y trouve ensuite des notes tirées d'un ancien manuscrit, appartenant à Hermann, et de plusieurs autres livres et chroniques, le tout servant à compléter ce qui manque dans *Jean de Warant*, plus connu sous le nom de *Joannes Presbyter*. Ce sont des extraits de Raymond, de Jean de Brustem, d'Anselme, de Gilles d'Orval, de Grammaye, de Meyer, du manuscrit de Saint-Jacques, de la *Chronique* des Chartreux, de Jean d'Outremeuse, de Hocsem, du *Livre des Chartres de Saint-Lambert*, de la *Chronique* de Saint-Laurent, des manuscrits de Radulphe de la Rive, des papiers d'Arnold de Wachtendonck et de ceux d'Arnold de Hocht, son ami, de Hemricourt, de Langius, de Placentius, de Froissart, de Philippe de Commines, de Monstrelet, d'Olivier de la Marche, d'une *Chronique anonyme*, dont l'auteur vivait vers la fin du quinzième siècle, prêtée à Hermann par le chanoine Chabot, et enfin d'une foule d'autres écrivains. Ces divers extraits sont accompagnés des textes, traités, trêves, compromis, sentences arbitrales, lettres de mambournie et d'autres pièces fort curieuses. Cette immense compilation présente ainsi l'histoire de Liège depuis les premiers évêques jusqu'à Cornille de Berg. Elle fournit surtout des détails très-circostanciés sur les temps si orageux de Louis de Bourbon et de Jean de Hornes. La conspiration de la famille d'Anthin y est exposée avec des détails jusqu'à présent inconnus aux historiens liégeois. »

C'est dans ce recueil que se trouve la vie de l'évêque

Erard de la Marck, que nous livrons à la publicité. Wachtendonck, comme il nous l'apprend lui-même, la copia en 1608, d'un manuscrit appartenant au juriconsulte Jean Curtius, seigneur d'Oupeye. Ce manuscrit avait appartenu auparavant au chanoine Henri Doern, d'abord officiel, puis archidiacre de Liège (1).

Jean de Brusthem, né au village de ce nom dans le comté de Looz, a vécu pendant la première partie du seizième siècle. Ayant résolu d'embrasser l'état religieux, il entra de bonne heure au couvent des Récollets de Saint-Trond, et y passa la plus grande partie de sa vie. C'est sans doute pour cette raison, et parce que le village de Brusthem est situé à peu de distance de Saint-Trond, que plusieurs biographes le font naître dans cette ville, et lui donnent le surnom de *Trudonopolitanus*. On ne connaît guère de détails sur Jean de *Brusthem*. La notice la plus complète sur la vie et les travaux du chroniqueur limbourgeois est due à M. de Villenfagne. Elle était restée inédite jusqu'en 1836, lorsque M. de Reiffenberg la publia dans l'*Introduction* placée en tête du premier volume de la *Chronique rimée de Philippe Mouskès* (2). Cependant M. Borgnet, l'infatigable éditeur des *Chroniques liégeoises*, fait remarquer que dans la notice de Villenfagne, les détails sur Brusthemius et sur son œuvre capitale, ne sont pas tous exacts (3).

(1) Voyez la note qui accompagne le titre placé par Wachtendonck en tête de la vie d'Erard de la Marck.

(2) Page CCLXVII — CCLXX.

(3) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, VIII, p. 331.

Jean de Brusthem a laissé les ouvrages suivants :

1. *Res gestae episcoporum Leodiensium et ducum Brabantiae a temporibus sancti Materni ad annum 1505* (lisez 1544, car la chronique s'étend jusqu'à l'avènement de l'évêque Georges d'Autriche) *per Joannem Brusthemium, Franciscanum Trudonopolitanum, manuscriptae, Georgioque Austriaco, episcopo Leodiensi, dedicatae.* — Une copie ancienne, sinon l'original même de ce travail resté inédit jusqu'à nos jours, a été offerte, en 1862, à la Bibliothèque royale, à Bruxelles, par M. de Bellefroid, membre de la Députation permanente du Limbourg. Il porte le n° 21822. M. le professeur Borgnet en a fait une description exacte dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, VIII, pp. 330-336.

2. *Catalogus et acta episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium, ducum quoque Brabantinorum, Joanne Brusthemio, Franciscano Trudonensi, collectore.* — Ce travail, qui n'est qu'un résumé succinct de l'ouvrage précédent, a été publié par M. de Reiffenberg parmi les *Appendices* du premier volume de la *Chronique de PHILIPPE Mouskès*; elle occupe les pages 562 à 602.

3. *P. Joannis Brusthemii, Trudon., ord. FF. Minorum, continuatio historiae Leodiensis, authore Joanne Stabulao, ab anno 1456 ad annum 1538.*

Les *Res gestae episcoporum Leodiensium*, que l'on pourrait nommer avec raison la grande chronique de Brusthem, trouveront leur place, nous l'espérons, dans le *Corps de chroniques liégeoises* dont la *Commission royale d'histoire* a confié la publication aux soins intelligents de M. Borgnet.

En attendant que nos vœux se réalisent, il ne sera pas inutile, croyons-nous, de faire connaître, d'après la copie de Wachtendonck collationnée avec le manuscrit de Bruxelles, la partie de l'œuvre du chroniqueur franciscain, qui contient la biographie d'Erard de la Marck. On y trouvera des détails inconnus sur la vie et l'épiscopat d'Erard en même temps qu'un spécimen de la chronique de Brusthem.

Lorsqu'on compare la vie de l'évêque Erard par Brusthem avec celle que Chapeville a insérée dans ses *Gesta pontificum Leodiensium* (1), on est frappé tout d'abord de la ressemblance qui existe entre les deux biographies ; et bientôt on s'aperçoit que Chapeville a, sans citer la source où il a puisé, mis largement à profit l'œuvre de son devancier. Cependant cette ressemblance est beaucoup plus forte dans la première partie du travail que dans la dernière. On remarque, en effet, qu'à partir de l'année 1519 ou 1520, Brusthem oublie en quelque sorte son héros ; et s'il ne le perd pas entièrement de vue, il semble néanmoins le placer au deuxième plan de sa chronique, pour s'occuper presque exclusivement de faits relatifs à l'histoire générale, ecclésiastique et profane.

Nous nous sommes demandé s'il fallait reproduire les passages qui ne se rapportent pas directement à l'évêque Erard, ou bien s'il valait mieux les retrancher. Après un mûr examen de la question, nous nous sommes décidés à donner en entier, sans lacune ou suppression, le texte original. Nous croyons que la publication intégrale de ce texte

(1) Tome III, pp. 335-333.

contribuera à faire connaître la méthode et la valeur de la chronique de Brusthem.

Avant de terminer cette introduction, nous avons à expliquer la cause qui a donné lieu à la publication de la biographie d'Erard de la Marck. Il y a quelques années lorsque Mgr. de Ram, le vénéré et regretté recteur de notre Université, réunissait ses *Documents pour servir à l'histoire des troubles du pays de Liège* (1455-1585) il fit prendre dans le manuscrit de Wachtendonck dont nous avons parlé, une copie de la vie de l'évêque Erard. Cette copie, trouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Mgr de Ram, me fut confiée par la famille du défunt. Elle portait en tête la note suivante : " J'ai une dette à " remplir vis-à-vis de l'*Institut archéologique liégeois*. Si " la société croit que cette vie peut-être publiée dans ses " *Bulletins*, je me ferai un plaisir d'en soigner l'impression. " Voulant nous conformer autant que possible aux intentions exprimées dans ces lignes, nous nous sommes adressés à l'*Institut archéologique liégeois* en lui proposant l'insertion de ce document dans son *Bulletin*, et nous offrant pour en surveiller l'impression à la place de celui qui fut notre maître et notre guide dans les études historiques. L'*Institut archéologique*, par l'organe de son digne Président, a bien voulu nous répondre, " qu'il acceptait, avec bonheur et reconnaissance, la " notice laissée à titre de vœu par l'honorable Mgr. de " Ram. "

Nous reproduisons fidèlement le texte du manuscrit de Bruxelles (n° 21822), que l'on croit avec raison être



l'original même de Brusthem, en mettant en note les variantes et les annotations que nous avons rencontrées dans la copie de Wachtendonck (n° 14365-67). Nous nous sommes permis aussi d'ajouter de temps en temps quelques notes explicatives.

**EDM. REUSENS,**

Professeur d'archéologie et bibliothécaire de  
l'Université catholique de Louvain.



VITA REVERENDISSIMI DOMINI DOMINI ERARDI A MARCA, EPISCOPI LEODIENSIS, EXTRACTA EX JOANNE BRUSTHEMIO, FRANCISCANO (1).

1508

Erardus de Marcka illustrissimi et apud omnes sui temporis principes nominatissimi domini Roberti de Marcka filius (2) ecclesiae Leodiensis canonicus et sacrosanctae Sedis Apostolicae prothonotarius, tam divinarum quam humanarum literarum eruditione praeclarus, vir utique prudentia insignis, forma venustus, statura procerus, sermone facundus, omnique gratiarum et virtutum genere dotatus, electus est in octogesimum quartum Leodiensis ecclesiae pastorem et episcopum, anno salutis humanae 1506, penultima (3) decembris, feria secunda infra Domi-

(1) WACHTERDONCK ajoute à ce titre : « Quem mutuo habui a viro clarissimo Joanae Curtio, domino de Oupey, etc. ; qui antea spectaverat avunculo suo, pie memoriae domino domino Henrico Doern, canonico et officiali Leodiensi, postmodum in eadem ecclesia archidiacono. Incepi scribere 6 martii 1608. »

(2) Filius inquam Roberti a Marca, domini de Sedain et Johannaë filiae Nicolai de Saulcy, dominae de Florenge; avum habuit Joannem dominum de Aremberghe, Mirwaer, et advocatum Hasbaniae, aviam Annam de Virnenburg, proavam Everardum de Aremberghe dominum, (et post obitum fratris sui Joannis dominum de Neufchastel, Lum, Marcq, Peer et advocatum Hasbaniae), proavam Mariam de Bracquemont, abavum Everardum dominum de Aremberghe et Mariam de Loz, attavum Engelbertum, comitem de Marca et Mechtildem de Aremberghe, ex quibus duces Clevenenses et Juliacenses usque in hodiernum diem ortum suum sumpserunt; cujus Engelberti Adolphus a Marca, episcopus Leodiensis, fuit frater, et Engelbertus episcopus ex fratre nepos. » *Note de WACHTERDONCK.*

(3) Nota quod videtur hic esse error; nam litera dominicalis anni 1506, quae durat usque ad 12 menses integros, erat E, quae incidit in 28 diem decembris anni 1506, incipiendo a Nativitate Domini praedicti mensis, et sic feria secunda esset 29 decembris et non penultima; quamvis Placentius, Petrus Merseus et alii dicant ipsum electum pridie calendas januarii, quod est ultima decembris. » *Note de WACHTERDONCK.*

nicae Nativitatis octavam ; praefuitque prudenter et pacifice annis 32, mense uno, diebus 16.

Defuncto namque domino Johanne de Horne, Leodiensi episcopo, ut praedictum est, 19 decembris, quae fuit feria sexta quatuor temporum, sequenti die sabbati habito capitulari conventu pro designatione diei electionis novi praesulis, designata est dies ad feriam secundam post Christi Nativitatem (1).

Eodem die per capitulum ordinati fuerunt ex canonicis ecclesiae Leodiensis viri nobiles, qui portas civitatis, adjunctis sibi certis civibus, observarent. Ad portam sanctae Walburgis deputatus fuit domicellus Philippus de Agymont; ad portam Avroti, domicellus de Manderscheyt; ad portam sanctae Margaretae, domicellus de Rykensteen; ad portam sancti Leonardi, domicellus de Meroda; ad portam Amari Cordis, domicellus de Houffalieze. Similiter ad oppida quaeque patriae Leodiensis ac comitatus Lossensis electi sunt nobiles viri, praestito prius juramento, quisque ad locum suae curae deputatum fideliter tuendum. In Huyo ordinati sunt dominus de Oxshen et Theodoricus Poulhon; in Dyonanto, dominus comes de Agymont; in oppidis Thudino, Covino et Fossis, dominus de Houffalieze; in Sancto Trudone, domicellus Joannes de Mareka; in Tungri, dominus de Hamalia; in Hasselt, dominus de Voghelsanck; in Maeseyck, dominus de Petersheym.

In vigilia sacrae Nativitatis Christi, convocato palatio ad Fratres Minores, decretum fuit per magistros ac ministeriales, quod unionem et concordiam cum ecclesia omnino servarent; quodque illum, qui per capitulum eligendus esset in episcopum, pro suo vero pastore tenerent; et si, quod absit, discordia in electione oriretur, vel duo aut plures ad invicem de pontificatu disceptarent, nullius ejusmodi parti faverent; sed, quem Apostolica Sedes confirmaret, illi obedirent. De hoc per omnes parochiales ecclesias deputati fuerunt viri fideles ad recipiendum a

(1) • Ergo 29 decembris. • *Note de WACHTENDONCK.*

singulis civibus juramentum fidelitatis, quod et ipsi pacem, unionem et concordiam praedictam observarent.

Dominica die, quae erat sanctorum Innocentium <sup>(1)</sup>, intimatum fuit universis parochialibus ecclesiis, juxta ordinationem ecclesiae majoris, quod feria secunda sequente, congregato omni populo, speciales seu votivae missae celebrarentur, fierentque sine intermissione preces et obsecrationes ad Dominum, ut, sua cooperante gratia, dignaretur Leodiensi ecclesiae de pio et pacifico pastore providere. Finito missae officio in ecclesia sancti Lamberti, cum maxima humilitate et devotione celebrata est per claustrum et ambitum processio, in qua trigenta sex canonici residentes erant, demptis his, qui eadem die pro electione facienda civitatem ingressi fuerant.

Eo tempore veniebant ad portas civitatis principes multi et viri nobiles : princeps de Chymaco cum magnifico equitum apparatu, dominus comes de Horne cum viris nobilibus, qui episcopo defuncto astiterant, petentes ut sic electio fieret, quatenus episcopalis dignitas in sua stirpe permaneret. Affuerunt et dominus abbas Stabulensis, domicellus Robertus de Marcka, frater domicelli Everardi, mamburni, et quamplurimi alii, qui omnes, annuentibus dominis majoris ecclesiae, admissi sunt.

Feria tertia sequenti, penultima decembris <sup>(2)</sup>, quae erat dies electionis, post expletas laudes matutinales habito capitulari conventu, praesentibus magistris civium cum consulatu civitatis, admissi sunt nonnulli ad deponendum ea, quae sibi in electione celebranda pro pace patriae magis viderentur accommoda, tametsi in votis dumtaxat dominorum majoris capituli totalis dependeret electio.

Circa horam nonam servatum est capitulum pro electione. Invocata igitur Spiritus Sancti gratia, electus est unanimiter et concorditer in pastorem et episcopum Leodiensem, supra-

(<sup>1</sup>) « Et bene. » *Note de WACHTENDONCK.*

(<sup>2</sup>) « Et bene. » *Note de WACHTENDONCK.*

dictus nobilis ac generosus domicellus Erardus de Marcka ; qui mox ex domo capitulari deductus est ad chorum inter episcopum Cameracensem et decanum Leodiensem , et in sede pontificali relocatus, apposito, ut moris est, ibidem baldelino. Deinde in jubilo in triplici idiomate : latino, gallico et theutonico, clara et alta voce per cancellarium denunciata est electio. Et statim decantato *Te Deum laudamus* in congratulationem tanti pastoris, cum inaestimabili triumpho et laetitia pulsatum est ad omnes ecclesias. Qui mox pia ex devotione, ad Dei honorem et beati Lamberti, dedit in auro et argento valorem quadraginta marcharum argenti ad reponendum sacratissimum caput ejusdem sancti, ut eo reverentius ab omni populo veneretur, quo decentius relocetur. Feria quarta, altera scilicet die octavarum Epiphaniae ( <sup>1</sup> ), praesente novo electo, convenientibus secundariis ecclesiis celebratae sunt solemniter vigiliae exequiarum pro anima domini Johannis de Horne, quondam episcopi, in ecclesia sancti Lamberti ( <sup>2</sup> ).

Sequenti die celebratum est solemne officium missae ( <sup>3</sup> ) per episcopum suffraganeum, diacono magistro Johanne Dorne, et subdiacono magistro videlicet praeposito Huyensi, stantibus in dextro latere chori abbatibus cum religiosiis ( <sup>4</sup> ); et in sinistro magistris civium cum scabiniis ( <sup>5</sup> ). In navi ecclesiae sedebant

( <sup>1</sup> ) « Alias feria quinta, altera die Epiphaniae octavarum ; sed melius quarta. » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>2</sup> ) « In navi ecclesiae cum coetu secundariorum ecclesiarum ibidem sedentium sicut fieri solet in missa speciali, cum suffraganeo sedente in pontificalibus in loco episcopali juxta antiquum chorum, officium vigiliarum exercente. » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>3</sup> ) « In choro majori. » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>4</sup> ) « Videlicet abbatibus sancti Jacobi, Laurentii, Vallis sancti Lamberti, sancti Egidii et Belli Reditus ; et post prior Scholarium, prior sancti Jacobi cum priore sancti Laurentii et sequentibus de utroque conventu. » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>5</sup> ) « Cum aliis multis » *Note de WACHTENDONCK.*

ecclesiarum canonici. Sub corona <sup>(1)</sup> vero stabat bustum <sup>(2)</sup> cum thiara et baculo pastorali, superposita stola aurea <sup>(3)</sup>. Inter ipsum bustum et antiquum chorum sedebant in veste lugubri comes de Horne, domicellus Everardus cum reliquis nobilibus ad hoc vocatis. Ad offertorium primus processit dominus electus cum decano majori ; deinde decani ecclesiarum, praecedentibus sceptriferis ; post hos canonici ; demum amici cum nobilibus invitatis.

Eodem tempore mimi quidam et tibicines ac lenones, qui episcopo defuncto servierant, se novo electo obsequuturos offerebant. Qui, cum illos a se modeste submovisset, unum illorum se procacius ingerentem et se turpitudinis mediatorem asserentem <sup>(4)</sup> egregie, ut ferebatur, fustigavit, dignum tali ministerio tribuens stipendium, ac ceteris proponens exemplum.

In octavis Epiphaniae missi sunt ad Romanam curiam pro confirmatione electi spectabiles viri majoris ecclesiae canonici, magister Symon de Juliaco, sacrae Theologiae professor, praepositus sancti Dionysii, et magister Eustachius Nyvar aequae canonici ac regis Castellae cancellarius. Qui, oblata Summo Pontifici, domino Julio papae secundo, electione tam syncera, hujusmodi responso ab Apostolico meruerunt consolari, dicente :

<sup>(1)</sup> Une couronne de lumière, semblable à celle qu'on voit encore aujourd'hui à Aix-la-Chapelle, était suspendue dans le transept de la cathédrale de Saint-Lambert. Cette couronne doit avoir eu de très-grandes dimensions, puisqu'un peu plus loin le chroniqueur signale comme une particularité digne de remarque, qu'aux funérailles de l'évêque Jean de Hornes, elle était toute remplie de lumineuse : *Corona*, dit-il, *etiam tota candelis referta*. Dans la relation de l'inauguration d'Erard de la Marck, elle est nommée *corona in navi ecclesiae* ; dans une autre solennité les chœurs se trouvaient *in medio ecclesiae sub corona*.

<sup>(2)</sup> « Sive locus cum coopertura decenti usque ad terram. » *Note de WACHTENDONCK.*

<sup>(3)</sup> *Candelis infinitis ibidem adhibitis cum etiam octo torceis et duodecim tortitiis, et non fuit in tota navi ecclesiae locus, quin foret candelis illuminata (sic), corona etiam tota candelis referta, similiter et in utroque choro. Cantores autem discantabant missam Requiem.* » *Note de WACHTENDONCK.*

<sup>(4)</sup> WACHTENDONCK lit : « Offerentem. »

« Et huic electo tamquam optime merito congratulandum esset pro honore impenso, etiamsi major evenisset. » Et absque dilatione petitioni annuens electionem confirmavit.

Interim venerabilis Erardus electus, se prudenter ac morose in omnibus gerens spiritualibus ac devotis exercitiis operam dabat in monasterio sancti Laurentii juxta Leodium, cum viris religiosus diversatus. Quin et pacis conservationi solerter intentus, honorabili comitatu stipatus, Namurcum ad regis Castellae deputatos incunctanter accessit, ut illos suamque patriam in fide et pace contineret. Cujus prudentissimam facundiam pariter et modestissimam admirati elegantiam omni veneratione dignum habuere. Verum, uti moris est huic lividae genti, semper invidere probitati ac alienae felicitati, praesertim tamen Leodiorum, quorum odio ex retroactis diebus laborare dinoscuntur, ita etiam et nunc egissent, nisi divinae bonitatis gratia horum nequissima molimina dissipasset, quibus eundem reverendissimum dominum electum, ut ferebatur, apprehendere disponebant, et Romanorum regi tradere in perniciem ac periculum desolationis totius Leodiensis patriae. Verum mentita est iniquitas sibi, electo discessum accelerante ex Namurco ad Leodios, sui desiderio aestuantes.

Interim quadragesimali instante tempore, illustrissimus dominus electus Leodiensis singula quaeque necessaria sibi oportune provisurus, tam pro literarum apostolicarum expeditione in Romana curia, quam etiam pro ceteris tantae dignitati et excellentiae requisitis, perrexit ad Esden <sup>(1)</sup>, avitum atque natale domicilium, ubi una cum amicis disposuit urbaniter ac curialiter, quod absque gravamine utrorumque statuum Leodiensis patriae et praejudicio cujuscumque personae, per notos suos affines et propinquos universa exponerentur affluenter, nolens quovis modo patriam suam impignorare aut dilacerare, quemadmodum ab antecessoribus frequenter actum extiterat.

(1) WACHTENDONCK écrit partout *Sedain* au lieu de *Esden*.



Dum itaque idem electus, causis superius allegatis exigentibus, penes Esden moram traheret corporaliter, mens tamen satis intenta erat spiritualibus exercitiis. Vastitatem namque heremi domus Montis Dei, ordinis Cartusiensis, perlustrabat, orationibus, vigiliis et abstinentiis non dissimiliter ab ejusdem loci religiosus vacans; ubi etiam, exacta sancta hebdomada, Pascha celebravit. Et quoniam scriptum est: *Primum quaerite regnum Dei, et justitiam ejus, et haec omnia adjicientur vobis*; ita et huic venerabili viro actum est. Dum enim sabbati sancti officium, eo praesente et devote procumbente, ageretur, subintrant inopinate commissarii et legati bullas apostolicas suae confirmationis a Romana curia deferentes et electo offerentes; quos juxta temporis et loci exigentiam curialiter exceptos festivavit, dieque solemnitate paschalis exacta, secum ad Esden universos perduxit. Ubi, praesente ac opitulante illustrissimo ac magnifico domino Roberto de Marcka, reverendissimi domini electi fratre, assignata sunt in promptu praefatis commissariis quatuordecim millia ducatorum, addita quoque cautione de aliis residuis quatuordecim millibus ducatorum post ipsius electi inthronizationem assignandis, prout actum est Parhisiis, instante festo nativitate beati Johannis Baptistae proxime sequenti.

Eodem tempore circa festa paschalia electum penes Esden consistentem adierunt procures patriae Leodiensis, viri nobiles et barones, qui pridem administrant praeturas, officia et castellanas patriae, ut sibimet de eisdem administrationibus providerent. Quos quidem benigne continuavit, donec foret inthronizatus; quo facto, quaecumque justa essent, decerneret.

Paucis post haec exactis diebus, delatae sunt et exhibitae in capitulo Leodiensi solemniter literae apostolicae confirmationis reverendissimi domini electi episcopi Leodiensis, domini Erardi de Marcka, et cum magna exultatione receptae. Nec diu post haec distulit electus redire Leodium, quamquam civitatem non ingrederetur, sed in monasterio sancti Laurentii diversatus,

tempori congruenti, et potissimum suae saluti, susceptoque oneri oportuna quaeque propiciens, prudentissime moderabatur singula.

Rebus igitur opportunis in civitate solerter dispositis, dominus electus denuo ad Esden perrexit, unde vini electissimi magna copia navigio apportata est, alique necessaria condendis ferculis oportuna. Disposuerat namque idem reverendissimus dominus universa exquisite, curialiter et affluenter praeparari pro receptionis suae solemnitate, ut unicuique, juxta sui status exigentiam veluti patribus religiosis, et abstinentibus, juxta cujuslibet institutionis regulam administraretur. Ad quod etiam civilius peragendum praeter cetera etiam piscem unum, quem *sturionem* vocant, longitudinis quindecim pedum exhibuit.

Ipsae dum in monasterio beati Laurentii esset, sacrum ordinem sacerdotalem suscepit. Deinde 17 maii, quae erat dominica Rogationum, in coenobio Passionis Christi, ordinis regularium, in oppido Tungrensi, in episcopum humiliter et devote consecratus est a reverendis patribus suffraganeis episcopis domino Liberto, episcopo Biricensi, ordinis Minorum, Francisco Chaleti, episcopo Calcedonensi, ejusdem ordinis <sup>(1)</sup>, et magistro nostro domino Joanne de Montibus; pransusque est in refectorio ejusdem monasterii, sedens in capite superioris mensae, circumsedentibus praedictis suffraganeis, cum domino Petro de Cortembach, sigillifero, et priore domus, patre Paulo Cleynen, etc.

Vigesima nona die maii rursus veniens Tungri, ibidem pernoctavit; et sequenti die, quae erat vigilia Penthecostes <sup>(2)</sup>, profectus est ad civitatem Leodiensem.

(1) « Suffraganeo Leodiensi. » *Note de WACHTENONCK.*

(2) « Nota quod hic sit error; nam dies dominica erat tunc prima junii E. Ita quod loco 29 debet scribi 30, si dies sequens sit vigilia: vel si vis legere 29 juxta textum debes postmodum dicere: et secunda die post, quae erat vigilia; ut ita sit dies sabbati. » *Note de WACHTENONCK.* L'auteur de la note se trompe; la lettre dominicale en 1506, était D; le 29 mai était donc bien, comme le dit Brusthem, l'avant-veille de la Pentecôte, qui tombait cette année le 31 mai.

Hora igitur circiter secunda post meridiem venienti reverendissimo domino Leodiensi episcopo juxta Herstattum occurrerunt ei exules in multo numero, ejus misericordiam implorantes ; quos et benigne recepit, demptis tamen, qui lege proscripti erant, homicidis quoque, qui parti laesae nondum satisfecerant. Deinde hora fere septima cum omni comitatu suo illustrium virorum ac nobilium venienti episcopo ad portam sancti Leonardi processit obvius domicellus Everardus de Marcka, comes de Aremburch, mamburnus patriae Leodiensis, cum insigni et decenti suorum comitiva. In ipsa autem porta stabant magistri consules et majores civitatis requirentes, ut moris est, sua jura, libertates ac privilegia consueta inviolabiliter sibi fore ab ipso episcopo conservanda. At reverendissimus dominus Erardus de Marcka, fide praestita civibus de eorum privilegiis conservandis, reseratis valvis et repagulis, civitatem cum nobilissimo suae stirpis illustrium virorum comitatu ingressus est. Inter quos eminebant dominus Robertus de Marcka, dominus de Esden et Signiaci comes, germanus reverendissimi domini episcopi, stipatus et ipse multis generosis et nobilibus viris ; Everardus de Marcka, comes de Aremburch, mamburnus patriae Leodiensis ; Robertus de Marcka frater ejusdem, dominus de Brerode ; Joannes de Marcka, dominus de Egghermont et Lummen, dominus de Molin, dominus de Etthan ; dominus Nicolaus, prothonotarius, fratres, ex civitate Metensi, filii sororis reverendissimi ; senescallus Falconis Montis, comes de Agymont et Rupeforti ; Engelbertus de Orchymont, frater ipsius, domicellus de Herbeumont, nepos eorum ; comes de Verneberghe ; dominus Cornelius, comes de Bergis ; dominus de Argenteal, plurimique alii militares et illustres viri ex Francia et Germania, cum omnibus baronibus, militibus, vasallis, praetoribus atque praelatis totius patriae Leodiensis, tam secularibus quam spiritualibus, stantibus ministerialibus Leodiensibus in armis, ordine decenti, ex utraque parte, a porta sancti Leonardi usque ad gradus eccle-

siae sancti Lamberti, stantibus dominis canonicis super ejusdem ecclesiae gradus. Quo dum pervenisset dominus reverendissimus et de equo descendisset, ipsum equum apprehendit dominus praepositus Leodiensis tamquam sui juris ab antiquo (1). Nec mora ; collegio praeunte, deductus est ad ecclesiam. Veniens sub corona, exutus est tunica sua, quam custos ecclesiae tamquam sui juris accepit ; ibique confestim indutus est aliis vestimentis , superpelliceo et almutio , sicque ad chorum deductus. ubi, facta coram altari oratione, hymnoque *Te Deum laudamus* solemniter decantato, deducitur ad domum capitularem, ubi consuetis ex more juramentis praestitis , perrexit ad hospitium.

Sequenti vero mane ipso die sancto Penthecostes , positus janitoribus et custodibus ad singulas ecclesiae porticus, qui vulgi arcerent ingressum tumultuantis, qui tamen clero et ceteris praelatis ac eminentibus personis, magistris, rectoribus patriae et civitatis, praesertim illustribus ac generosis personis de reverendissimi domini Leodiensis stirpe, ingressum praestarent ; unde hora tertiarum processionaliter, cruce praecedente, domini canonici ecclesiae majoris processerunt obviam venienti domino reverendissimo, deducentes ipsum ad coronam in navi ecclesiae. Ubi, ut moris est , repetitis ceremoniis electionis et confirmationis suae, receptus est in pastorem, dominum atque principem in spiritualibus et temporalibus totius patriae Leodiensis ; statimque inthronisatus est per dominos capituli in solio ad id elevato, singulis, quibus id competebat, obedientiam praestantibus.

Post haec acceleravit ecclesiastico more ad dignissimum primae missae suae sacrificium cum summa devotione rite cele-

(1) Le prévôt du chapitre de Saint-Lambert, avait, de temps immémorial, le droit de s'approprier le cheval que montait l'évêque le jour de son inauguration. Une coutume semblable existait en plusieurs endroits.

brandum, astantibus sibi ex omni parte viginti quinque abbatibus sacris vestibus indutis ; cui tantum gratiae bonitas divina concessit, veluti praefati patres testabantur, dicentes se vix aliquem vidisse, secularem vel religiosum, qui eo devotius ac religiosius altaris ministerium peregisset. A dextris autem altaris stabant viri illustres, comites et barones ex progenie reverendissimi pontificis ; a sinistris vero steterunt viri militares, habentes singuli torques aureas. Completis omnibus, dominus reverendissimus cum suis ivit ad domum dominorum de Meroda, ceteris quibusque ad hospitia deputata se conferentibus. Quin etiam religiosos patres abbates diversarum religionum in sua ipsius persona accedens, reverendissimus episcopus deduxit eos, quo jusserat pro eis singulariter praeparari, ac etiam pro ceteris religiosis inferioris gradus, quorum magnus erat numerus.

Sequenti die, feria secunda, celebravit idem reverendissimus missam, quam *specialem* vocant. Cui ex more interfuerunt octo collegia et tredecim conventus virorum religiosorum civitatis, stantibus canonicis omnium ecclesiarum cum cantoribus et succentoribus in medio ecclesiae sub corona. Verum majoris ecclesiae canonicis singulis astiterunt ceroferarii accensos cereos praeferentes. Sed et religiosi, ut est moris, steterunt in choro in stallis dominorum divinum officium suo more peragentes, cantoribus et succentoribus collegiorum sub corona existentibus, et consone correspondentibus ac concinentibus. Post missam habita est processio.

Elapsis diebus non multis, profectus est ipse dominus episcopus cum suo comitatu ad oppidum Huyense, et deinde ad cetera oppida patriae Leodiensis et comitatus Lossensis, et ubique cum ineffabili gaudio receptus.

Feria secunda post octavas Penthecostes (1) Trajectum adve-

(1) « Ergo 9 junii. » Note de WACHTENDONCK. Le lundi après l'octave de la Pentecôte tombait, en 1806, le 8 juin.

niens volebat exules secum introducere, contranitentibus Trajectensibus, et plurima, modo in hoc eis assentiat, pollicentibus. At dominus Robertus de Marcka, frater episcopi, praeteritorum satis memor, et futurorum nihilominus praevius, nolebat Trajectum ingredi, nisi prius praestita securitate. Illi vero omnimodam benevolentiam polliciti ejus amicitiam se fatebantur velle complecti, offerentes ejus uxori lecticam non modicae aestimationis pro munere. Sicque extra civitatem usque ad conventum Fratrum Minorum in monte reverendissimo domino episcopo occurrentes, ipsum cum gaudio et honore ad civitatem deduxerunt.

Feria quinta sequenti, quae erat festivitas Venerabilis Sacramenti, dominus episcopus in ecclesia beati Servatii cantavit summam missam in pontificalibus, detulitque Corpus Domini in processione per omnes plateas, ubi ab antiquo portari solebat.

Eodem anno circa principium mensis julii, perrexit dominus episcopus versus Franciam. Quo tempore exercitus conductitius, tam regis Romanorum quam ejus filii regis Castellae, obsidione cinxerat oppidulum Gelriae dictum Wagheninghe. Quapropter dux Gelriae, missis oratoribus una cum oppidorum patriae suae majoribus Parhisiis ad regem Franciae, cui etiam suas necessitates adversariorumque calumnias deplorantes, semetipsos una cum patria sua obtulerunt. Porro, his auditis, in parlamento propositum est, quod dux ipse Gelriae Karolus, ex illustrissima domo ducum Borbonii ex parte matris processerit; et ideo ob avorum meritum decretum est petitiones illius debere admitti.

Absente igitur domino episcopo circa festum nativitatis beatae Mariae (1) exercitus Francorum, duce domino Roberto de Marcka, terram Leodiensem pertransiens venit duci Gelriae in subsidium. Quo audito, qui oppidum Wagheninghe obsidebant,

(1) « In septembri. » *Note de WACHTENDONCK.*

relicto oppido, discesserunt. Dux autem Gelriae eisdem auxiliariis stipatus, recuperavit oppida sua Lochem et Tyele, quae pridem per regem Castellae fuerant occupata. Exinde incurstantes in Brabantiam, venerunt ad locum satis opimum Thuernout, multis illic damnis illatis, praedis atque captivis abductis. Reversusque est dominus Robertus in Franciam cum multis spoliis in hac expeditione conquisitis.

Circa hujus anni initium nobilis princeps dominus Philippus, rex Castellae, secundo profectus est in Hispaniam. Dispositis namque rebus in Brabantia, ordinatoque suo vicario domino Wilhelmo de Croy, domino de Chievre, in crastino Epiphaniae una cum conjugue sua multoque nobilium comitatu in Zelandia oppido Armuda navim ingressus est; et ventis non secundis flantibus, magnoque vitae discrimine angustiatu, ad Angliae portus appulsus est, et a rege Henrico VII festive exceptus. Ad magnas autem preces et instantias Anglorum regis, dominus Philippus assensum praebuit, ut Richardus, Eduardi regis Angliae ex sorore nepos, dictus *Alba Rosa*, ex Namurco ad Angliam deferretur, quem rex Henricus capite truncari jussit. Profectus est Philippus in Hispaniam. Cum in regem provectus fuisset, 25 septembris feria sexta (1), diem novissimum clausit in aetate florida annorum 28. Cujus cor translatum est in civitatem sanctam Hierusalem, ibique in ecclesia sancti Sepulchri reconditum; intestina autem ad oppidum Brugis in sepulchro materno locata; corpus vero sepultum est cum inaestimabili luctu et moerore extra oppidum Burgense in ecclesia Carthusiensi, anno domini 1506. Erat princeps pius et pacificus, et quamdiu suae nationis contentus fuit terminis, felix fuit et for-

(1) « Nota errorem esse in numero inter hunc et Barlandum; quia si obiit feria sexta, uti verum est, debet esse 25 septembris et non 26; quia, ut praedictum est, litera dominicalis tunc erat D. Quibus contradicit Barlandus, qui dicit eum obiisse in Hispania sexto calendas octobris, id est 26 septembris 1506. » *Note de WACHTER-DONCK.*

tunatus. Ante ejus mortem apparuit cometes incipiens in augusto, perdurans diebus octodecim (1).

Eodem anno in festo sancti Laurentii martyris circa octavam horam noctis, micare coeperunt fulgura, mugire tonitrua, cum horribili ventorum procella, quae arbores plurimas evulsit et dilaceravit, domos detexit, dissipavit et concussit, valvas earum et fenestras effregit, homines diversis locis in campis seu plateis extinxit. Eratque tempestas adeo vehemens et saeva, qualis non fuerat ab hominum memoria.

Mense octobri revertenti reverendissimo domino Leodiensi a Francia occurrit Leodiensium armatorum multitudo, ob praetensas, ut famabatur, quorundam insidias. Et quia Romanorum rex, tametsi frequenter requisitus, regalia illi conferre denegabat, imo nescitur quas praetendens excusationes, dicebat desiderio sibi fore tanti viri aspectus (2), quapropter volebat reverendissimum dominum Leodiensem in propria persona comparere.

Circa festum sancti Martini copiosus Germanorum exercitus octo circiter millium, veniens usque Hasselt et Churingiam in adjacente villa se recipere, vallisque et fossis se tentabant cingere. Interrogati autem cujus essent stipendiarii, respondebant se bonum habere dominum, quem, cum oportunum tempus esset, nominarent. His motus dominus Leodiensis, cum multitudine suorum Leodiensium perrexit ad eos, jubens eos incunctanter suae patriae terminos excedere. Horum capitanei reverendissimum dominum episcopum accedentes dicebant a Romanorum rege se mandatum habuisse, ut in patria Leodiensi hyemarent; precabanturque nihilominus, quatenus absque impedimento liceret eis discedere et pertransire, ita dumtaxat, ut una tantummodo nocte possent in villis hospitari, usque dum fines patriae excessissent. Quod etiam dominus ratio-

(1) « Idem BARLANDUS. » *Note de WACHTENDONCK.*

(2) WACHTENDONCK ajoute le mot « perfrui. »



nabiliter annuit. Et quoniam reverendissimus ipse dominus adversus hujusmodi incursiones se virum strenuum a principio exhibuit, factum est, ut deinceps nemo cujuscumque potentiae et opinionis patriam Leodiensem hostiliter praesumeret attingere. Et hic siquidem Germanorum exercitus ex illis erat, qui nuper obsederant oppidum Wagheninghe, sed per dominum Robertum de Marcka deturbati fuerunt.

Ut autem non solum in his, quae mundi sunt, sed etiam multo fortius quae Dei, decrevit primitus juxta propheticum verbum a sanctuario Dei incipere, ac statum ecclesiasticum in melius componere. Clerum adhortabatur sese continentiae loris restringere, et luxus fomenta a se reseccare, divinas laudes sollicitius solito frequentando perficere. Quod ut commodius quietiusque fieret, praecepit e claustris et porticibus mensas nummulariorum et cathedras vendentium amoveri, juxta verbum Domini dicentis : *Nolite facere domum patris, domum negotiationis*. Insuper ut per forum Leodiense pateret incessus, quem occupabant venditricibus allecum, leguminum et hujusmodi, cum suis vasis jussit aliorum migrare.

**1507.**

Anno domini 1507 coepit reverendissimus dominus Erardus de Marcka, episcopus, animum simul et manus apponere restorationi ruinosorum domiciliorum, castrorumque et fortalitorum ad munimen et decus patriae spectantium, quae per antecessorum suorum incuriam collapsa fuerant. Et primum quidem omnium instaurare coepit castrum Huyense, quod pro situs sui difficultate pene fertur inexpugnabile; et iccirco Leodiensium pontificum semper extiterat praesidium et asylum refugii singulare. Ope igitur et vigilantia domini Erardi de Marcka castrum Huyense a fundamentis sumptuosissimo opere innovatum est;

quin et sacellum in ipso cura diligenti instauravit, variisque devotis picturis pretiosisque paramentis miro modo decoravit.

Castrum quoque Francimontis similiter de novo extruxit. Sed et ad suae civitatis munimen ad portas sancti Martini et Walburgis turres firmissimas erigi fecit. Domum quoque episcopalem, quam palatium vocant, ipso tempore a fundamentis studuit innovare, ac pro his et similibus nullis parcebat sumptibus.

Eodem tempore ipse dominus reverendissimus numismata sui nominis coëpit cudere : aureum valoris unius Philippei Brabantiae, argenteum vero similiter in valore Brabantio. Demum, missis ad communitates et deputatos patriae Brabantiae cancellario suo et domino Petro de Cortembach, sigillifero, cum aliis nonnullis viris eminentibus, qui monetam ipsius deferebant examinandam et appretiandam, eum ad finem, ut sine difficultate a finitimis fieret aequalis usus utriusque monetae. Quam quidem diligenter inspectam approbarunt sed ejus appretiationem tamquam ad se non pertinentem a se abdicarunt.

Circa eadem tempora stipendiarii ducis Gelriae ex arce Pueroyen (1) nuncupata, adjacentes Hollandiae partes incessanter incurabant, praedisque ac direptionibus plurimum affligebant. Unde Hollandini una cum Brabantinis aere non inopes, accersitis undecumque militibus, castrum Pueroyen obsidione arctissima circumvallarunt, habentes capitaneum dominum Johannem de Egmunde, illis nihilominus ex adverso fortissime repugnantibus. Post multos tandem incursus et inanes assultus statuit Gelriae dux suppetiari suis fidelibus.

Circa medium septembris magnus Francorum exercitus circa Leodium pertransiens, tendebat ad partes Gelriae. Dominus quoque Robertus de Marcka ad ducem Gelriae venit in oppido Ruremundae. Quo audito, qui Pueroyen obsederant, intermissa obsidione, fugerunt.

(1) WACHTENDONCK écrit deux fois *Oeroyen* ; c'est *Pueroyen* qu'il faut lire.

Modico defluxo tempore, venerunt dux Gelriae cum domino Roberto ad praeoccupandum Diest oppidum. Verum dominus de Nassouwe oppidum suum studiose munierat, quominus Gelrensiū direptioni pateret. Pergentes itaque oppidulum Halen ceperunt; et sequenti die in festo beati Michaëlis (1) oppidum Thenis primo assultu ceperunt, ac direptioni exercitus concesserunt. Et licet Franci nonnulli aliique probi milites modestius se gererent, vulgares tamen tam Leodiensium quam Gelrensiū aliarumque nationum, qui se exercitui sociarant, plurima et pene infinita mala perpetrabant, stupra videlicet, violentias et id genus horrenda scelera. Accidit quemdam ex his mulierem repugnantem letaliter vulnerasse, quod cum innotuisset capitaneis, jusserunt tanti sceleris auctorem in quatuor sectum partes furcis appendi.

Ex oppido Thenis quotidie discurrebatur circa Lovanium, nemine obsistente. Et, ut ferebatur, si ulterius processissent, plura loca facile obtinuissent. Verum dominus Robertus de Marcka, quantum bono modo licuit, Brabantiae compassus desolationi, ampliora fieri mala dissuadebat. Unde factum est, quod, exactis ibidem decem fere diebus, dux Gelriae ad sua revertens, oppidum juberet ignibus tradi. Quod ne fieret, Robertus posterior ceteris illic remanens, ne incenderetur, prohibuit.

Discedens igitur Francorum exercitus ex desolato oppido Thenis multis onustus spoliis, transitum per suburbia civitatis Leodiensis faciens versus Franciam gressus dirigebat. Eratque ingenuis animis miserandum cernere captivos abducere, captivorumque miserandos gemitus attendere; unde nonnulli viri boni Leodienses, pietate moti, miseros prece ac pretio redemerunt. Quidam autem vir Belial captivum habens hominem senem, dum duodecim florenos pro eo exigeret, a circum-

(1) « 29 septembris. » *Note de WACHTENDONCK.*

stantibus novem contigit florenos cum humili supplicatione pro senis absolute offerri. At ille bellua crudelior, rejecta pecunia, senem jugulavit in suburbio extra portam sanctae Margaretae Leodiensis. Spolia vero, quorum carrus onustos supra sexcentos deducebant, adeo vili distrahebant commercio, ut vestem muliebrem novam et integram tribus tantummodo stufferis venundarent. Et ita, ducibus domino Roberto de Marcka et Gratiano de Garre, exercitus remeavit ad Franciam. Verum ducem Gelriae ex Thienis discedentem sexcenti Francorum equites usque Ruremundam comitati sunt. Inde per Lymburgos, Lutzeburgos ac Namurcos, terras hostiles, regressi absque cujusquam laesione ad Sanctum Hubertum in Ardenna applicantes quiescere statuerunt. Ubi, dum se liberos aestimarent, et ad pocula sicut raptores, capta praeda, exultarent, ecce subito vis immensa hominum agrestium Namurcensium et circumvicinorum in ipsos convivantes irruit; cumque se sopori dedissent, ut erant fatigati somnoque oppressi, praedictus Namurcensium exercitus, quorum capitaneus erat Joannes de Spontyn, triginta quatuor ex Francis, servantes excubias, interemerunt; ceteri vero tenebris involuti et hostili clamore repente attoniti, ad silvarum latibula confugerunt. Quo facto, rustica manus ovans equos circiter quingentos, arma, vestes et hujusmodi diripuerunt. Ferebatur posmodum non ultra centum viros fuisse, qui cladem hanc in Francos perpetrarunt.

Eodem anno, mense martio, die 21, dominica Passionis (1) dominus reverendissimus Erardus in sua propria persona cum magna devotione et solemnitate ecclesiam Fratrum Minorum de observantia, a novo constructam, in loco dicto Hierusalem ultra Mosam, dedicavit ac consecravit.

Hoc anno Genuenses, qui paulo ante rebellaverant, et suos nobiles expulerant, citius omni opinione a Ludovico XII, Fran-

(1) « Et bene. » Note de WACHTENDONCK.

corum rege, superantur; et, acceptis quibuscumque legibus, in deditionem veniunt; et Paulus quidam tinctor, quem ducem suum Genuenses creaverant, ex conflictu per mare fugiens a classe gallica capitur, et Genuae decapitatur.

**1508.**

Anno 1508 circa festum nativitatis beati Johannis Baptistae ex oppido Duren, Coloniensis dyocesis, ubi beatissima Anna magnificis claret miraculis, adductae sunt Leodium ad criptam sancti Petri, ubi sepulchrum habetur sancti pontificis Huberti, duae juvenulae sorores daemonibus obsessae, ex civitate Osnaburgensi oriundae. Cum enim primum ad oppidum Duren adductae fuissent, et super eas exorcismus fieret, responderunt maligni spiritus se non ibi, sed ad sepulchrum beatissimi Huberti, quod est in cripta ecclesiae sancti Petri Leodiensis, debere expelli; quod et factum est. Reliquiae quoque sanctorum in muro criptae ipsius ecclesiae, quas nemo viventium noverat, ipsis revelantibus, sunt inventae.

Subsecutus est post haec concursus multus hominum lunaticorum, et eorum, qui vexabantur a spiritibus immundis, qui meritis beati Huberti curabantur. Nonnulli vero sortilegorum maleficiis prestigiati admiranda quaedam animalium ossa per ora ejecerunt, ut sunt dentes equorum et juncturae magnorum animalium.

Eodem anno a julio mense usque ad finem autumnii, pestis epidemiae grassata est Trajecti; migrabantque Trajectenses quamplurimi Leodium ob pestem vitandam salubriorisque aëris commoditatem.

Hoc anno rursus obsidetur Pueroyen castrum per comitem de Aenholt; quod tandem post multos assultus magnasque impensas in deditionem venit, affixis ex illis duodecim viris patibulis.

Eodem anno in festo sanctorum Symonis et Judae ( <sup>1</sup> ) venit Leodium dominus Bernardinus Seguntinus , cardinalis tituli sanctae Crucis in Urbe, et patriarcha Hierosolymitanus. Cui dominus episcopus Leodiensis extra portam sanctae Walburgis perrexit obviam ; deductumque in civitatem honorifice festivavit persplendide. Cum idem dominus cardinalis, circa aestatis initium, per Trajectum proficisceretur versus Brabantiam, ad illustrissimum principum Karolum, regis Hispaniae nepotem, cujus regis suffragio cardinalatum acceperat, occurrit illi cum decenti ac nobili armatura reverendissimus dominus Erardus in Sancto Trudone ; ubi tantam ad invicem contraxerunt amicitiam, ut denuo, ut dictum est, idem cardinalis rediret Leodium.

Eodem tempore alii duo cardinales venerant Atrebatum, missi a Summo Pontifice Julio, gratia componendae pacis inter principes, ut illis pacatis, eorumdem viribus frueretur et auxiliis adversus Venetos, qui civitates et castra nonnulla tenebant ad Ecclesiam spectantia. Convenerant illuc regum Francorum, Romanorum, Angliae ac Hispaniae oratores ; praedictus autem cardinalis dominus Bernardinus, cum esset in Flandria non longe ab Atrebato, illuc comparere noluit, quia Gallos aequanimiter tolerare non potuit ; ideoque per Germaniam rediit.

Hoc etiam tempore praedones plures per patriam Leodiensem versantes, sub titulo ducis Gelriae transeuntes, spoliabant ; quorum nonnulli capti sunt Leodii, alii in Sancto Trudone aliisque locis, et juxta eorum demerita puniti.

Eodem tempore gens Ruthenorum schismatica, quae quondam dicta est Galathica, Livoniam, Sarmatiae provinciam, sub ditone dominorum Teuthonicorum devastabat. Ad quorum suffragium indulgentiae a papa Julio conceduntur, et in ecclesia Leodiensi, ut moris est, promulgantur.

Ipsa similiter tempore conductitius Brabantinorum exercitus occupavit Wesseme, comitatus Hornensis oppidulum. Quo vallis

( <sup>1</sup> ) • 28 octobris. • *Note de WACHTENDONCK.*

munito repagulisque firmato, coeperunt terminos Ruremundensis oppidi discursibus et incendiis lacessere, structoque super Mosam ex navibus ponte, egerunt, ut Ruremundam nihil navigio applicare posset. Tandem quatuor fere mensibus illic inutiliter satis exactis, commeatus indigentia stipendiique necessitate percitus Brabantinorum dilapsus est exercitus. Trajectenses autem, ne quicquam a Leodio inferretur Gelrensibus, pontis sui super Mosam singulos arcus clausurunt cathenis et repagulis.

Fures calicum Leodii aliisque locis deprehensi suspenduntur.

Sponsalia contrahuntur inter Karolum, principem Castellae, archiducem Austriae, etc., et Mariam, Henrici VII, Anglorum regis, filiam.

#### 1509.

Anno Domini 1509, infra octavas Epiphaniae, equestres quidam, quadraginta circiter numero, violenter irruerunt monasterium Herkenrode, situm in comitatu Lossensi, juxta Churingiam. Hi, januis effractis, quicquid desiderabile conspexerunt, violenter abstulerunt. Cernens autem venerabilis domina abbatissa tantam insolentiam, intempestae noctis silentio misit ad Hasselt ad loci balivum, cui ex officio incumbit hoc tueri monasterium. Ipse autem festinanter plurimo stipatus satellite, illuc properavit accedere. Quo percepto, praefati equites omnes monasterii aditus firmiter communiere. Dum autem quidam de comitatu balivi tentaret a foris scandere, emissa sagitta de balista, confossus est. Verum balivo cum suis fortiter insistentibus, capti sunt omnes, et ad Hasselt perducti, ac carceribus mancipati. Quo audito, reverendissimus dominus Leodiensis misit ad comitem de Nassouwe, cujus insignia gestabant, ejusque titulo praedictae commiserant. Comes autem remittens ad episcopum dicebat factum sibi summe displicere, et ideo tamquam praevaricatores puniendos esse.

Hoc tempore septem homines sylvestres ex ea insula, quae *Terra Nova* dicitur, Rothomagum adducti sunt cum cymba, vestimentis et armis eorum. Fulginei erant coloris, grossis labris, stigmata in facie gerentes ab aure ad medium mentum instar lividae venulae per maxillas deductae, crine nigro et grosso ut juba equina; barba per totam vitam nulla, neque pubes neque ullus in toto corpore pilus praeter capillos et supercilia. Baltheum gerunt, in quo est bursula quaedam ad tegenda verenda. Idioma labris formant; religio nulla; cymba eorum corticea, quam homo una manu evehat in humeros; arma eorum, arcus lati; chordae ex intestinis aut nervis animalium; sagittae, cannae saxo aut osse piscis acuminatae; cibus eorum, carnes tostae; potus, aqua; panis et vini ac pecuniarum nullus omnino usus. Nudi incedunt, aut vestiti pellibus animalium: ursorum, cervorum, vitulorum marinorum et similibus. Regio eorum paralellus septimi climatis, plus sub occidente, quam gallica regio supra occidentem.

Eodem anno guerra mota est gravissima inter papam ac Romanorum regem insimul adversus Venetos; si quidem Veneti scripserunt Romanorum regi inculpantes, quod promissa non servaret; e contra rescripsit rex dicens ipsos esse pupillorum necatores, ut talium possessiones sibimet vendicent. Mandavitque, quod terras ac provincias, ab ipsis occupatas, auferret, eosque faceret fieri piscatores. Et revera Veneti in Italia ac per loca vicina civitates plurimas tenebant et oppida, quae mutuatis acquisierant pecuniis. Sed et mortuo domino Jacobo, rege Cypri, filiam ejus unicam parvulam et minorennem, quam Venetorum patrocinio tutandam reliquerat, Venetias perduxerunt, ut eam principi cuiquam suae gentis matrimonio conjungerent, Cypri regnum cum ipsa possessuro. Quae tamen ut Venetias pervenit, paucis elapsis diebus, e vita migravit. Unde Veneti regnum Cypri, cujus functi erant administratione, sibimet vendicarunt. Ea de causa Romanorum rex Venetos denotabat, quod tam immaturae morti puellae operam, avaritia stimulante, dedissent.



Dominus autem papa Julius Venetos eorumque fautores et complices ecclesiastico supposuit interdicto; regesque Francorum, Romanorum ac Hispaniae adversus eos, directis literis, concitavit. Qui simul in ipsos congregientes, Pontifex quidem Serviam, Ravennam, Imolam, Faventiam, Forolivium et reliquas Ecclesiae terras, quas detinebant Veneti, recepit; rex vero Francorum Brixiam, Bergamum, Cremam, Cremonam et alias nonnullas civitates, quas sui causabat esse juris, recuperavit; Maximilianus Caesar Veronam, Patavium, Tarvisium ac quaedam alia a Venetis recepit. Rex etiam Hispaniae Brundisium, Tharentum, aliaque ab eisdem detenta suae ditionis recuperavit loca.

Hoc anno circa dominicam *Laetare*, reverendissimus dominus Leodiensis a Francia ad patriam suam rediit. Cum enim eisdem diebus, mortuo domino cardinali Rothomagensi, Apostolicae Sedis ad Franciam legato, propter copiosissimum pecuniae thesaurum, quem isdem cardinalis reliquerat, dissensio inter Pontificem Julium et Francorum regem mota fuisset, requirente Pontifice pecuniam ut sibi et Ecclesiae pertinentem, rex vero illam dare renueret, asserens cardinalem, nedum ex administratione suae legationis illam collegisse, sed etiam ex his, quae ab ipso rege tenebat, motus Pontifex, uti vir erat animosus, congregato copioso Helvetiorum exercitu, Genuam conabatur subripere; et rex quidem Aragonum Pontificis partes tenebat. Caesar tamen Maximilianus a Francorum rege avelli non potuit. Cum itaque reverendissimus dominus Erardus, episcopus, ab ipso Francorum rege praeceteris summa veneratione haberetur, placuit regiae serenitati eundem dominum episcopum ad Romanorum regem causa confoederationis inter utrosque fovendae legatum dirigere. Quem Caesar cum mira susceptum alacritate magnifice honoravit, et quaecumque postulasset, adimplevit; et seipsum suosque necessarios eidem reverendissimo affectuosius recommendavit.

Eo tempore, cum praedictus dominus Leodiensis praedicta de

causa in Italiae partibus esset, plurimas ex Venetiis gemmas pretiosas et uniones comparavit ad exornandum caput gloriosi martyris Lamberti, cujus sumptuosa pretiosissimaque incassatura seu relocatio per argentarios et aurifices in civitate Leodii fiebat, quae ut decentior fieret, idem reverendissimus episcopus nullis parcebat sumptibus.

Circa finem veris jussione ac praecepto regum Romanorum et Francorum, necnon Apostolicae Sedis legatorum, designata fuit dieta Leodii servanda inter Brabantinos seu Burgundiones et Gelrenses ad inveniendum pacis quodcumque remedium super eorundem differentiis. Statuto itaque tempore comparuerunt utraeque partes Leodii tute ac pacifice coram Francorum regis legato ceterisque deputatis eidem negotio. Verum, partibus utrisque firmiter in opinione sua persistentibus, nil aut parum de pace actum est. Etenim Burgundiones multa et magna petebant; Gelrenses vero sua integraliter habere volebant, pristinas consuetasque Burgundionum rememorati fraudulentias. Et ita, infecto negotio, utrimque discessum est, Gelrensibus quidem de suis jure et justitia confidentibus, Burgundiones vero de potentia et divitiis praesumere asserentibus. Unde et accidit indigenas oppidi Hollandiae, quod Muda dicitur, verbo non virtute prae ceteris insolescere. Quod advertentes Gelrenses decernunt illos adoriri, et, si verba factis consonent, experiri. Facto itaque impetu, Muden oppugnant Gelrenses et expugnant, ubi viris ejusdem oppidi diffugientibus, victores inter illorum acervos diutius sunt meridiati.

Eodem anno circa festum sanctae Katherinae dominus Robertus de Marcka, frater reverendissimi domini episcopi, cum uxore et liberis ac nobili domestica comitiva venit Leodium invisere dominum fratrem suum; a quo nimirum et ab omni statu laetanter est exceptus, magnificeque exhibitus.

1510.

Anno Domini 1510 accidit armigerorum quemdam, cognomento Heyda, natione Leodiensem, Francorum regi non mediocriter acceptum, venire ad partes Gelriae perferentem pecunias in militum stipendia erogandas. Cui, cum non procul a Trajecto ducis Gelriae equites gratulabundi et alacres obequitarent, ecce mox ex adverso inopinate conspiciunt cuneum armatorum equitum e Brabantia advenire Trajectum; ignorantes tamen, qui essent, quidve praetenderent, illos vibratis aggrediuntur hastis, dejectosque ad ducem Gelriae captivos perducunt. Compertus est inter ipsos villicus Lovaniensis, qui literas et pecunias perfererat ad ipsius ducis adversarios. Qui cum legisset literas suorum hostium, patenter agnovit intentum.

Eodem anno Joannes del Naye, civis Leodiensis, habitans in Avroto, ancillam suam ad nemus, situm e regione monasterii Vallis Benedictae, miserat, ut inde ramusculos aliquos colligeret. Quam paulo post subsecutus jugulatam invenit. Unde nimirum<sup>(1)</sup> stupefactus corpus mortuum, minus provide navi impositum, sepeliendum ad civitatem revexit. Hinc vehemens de ipso exoritur suspicio, quod scilicet puellam sibi reluctantem necasset. Quam ob rem per justitiam apprehensus in vincula conjicitur, crescenteque suspicione, tandem, exactis septem in captivitate mensibus, mortis sententiam excepit ad montem publicum pertractus. Ubi, velatis oculis, flexis poplitibus, praesentibus praefecto cum scabinis, interrogatus, factum negavit, dicens quod, si quid in contrarium prius recognovisset, id egisset clientis astutia ipsum servantis. Quia tamen in responsis variabilis fuisset inventus, et de impudicitia quandoque suspectus, corpusque ancillae de loco necis sustulerat, amputato capite, sepulturae traditus est. Demum biennio fere exacto, vir quidam, natione Hannonius, in taberna Leodii circa pontem Amari

(1) « Forte nimum. » *Note de WACHTENDONCK.*

Cordis, exorto cum collega jurgio, vulneratus est, atque idcirco a supervenientibus, quisnam esset, interrogatus, sponte confessus est, se tali die, loco et hora puellam repugnantem jugulasse, offerens se juxta sua demerita puniendum, petens sibi manum dexteram, qua innocentem necaverat virginem, amputari. Quod et factum est; nam ad locum supplicii pertractus, in rota vivus distenditur, praecisaque manu ejus dextera, demum in ignem projectus crematur; postea cum rota semiusta erigitur. Hic etiam se praeter hoc facinus confessus est in aliis locis mala perpe- trasse.

Ipsa tempore restaurari coepit castrum de Hiergez, quod a tempore domini Ludovici de Bourbon episcopi annis fere quadraginta desertum fuerat et demolitum. Verum annuente reverendissimo domino episcopo, eoque jubente, quippe cujus praecipua semper fuit cura collapsa reparare ac diruta renovare, ad robur et decorem patriae suae, per Jacobum de Corswaremia, ejusdem loci possessorem, virum nobilem, firmissimis muris ac turribus innovatum est et communitum.

Quo quidem tempore castrum Altae Rupis, sive *Hault Roche*, quod a retroactis temporibus derelictum fuerat, zelo motus impugnandi territorium de Hiergez, qui ipsum ambebat, et suum ex parte uxoris esse affirmabat, dominus Ludovicus de Emry comparavit et munivit. Ejus uxor neptis fuit ex fratre domini Ladislai de Berlemont. E contra dominus Jacobus praedictus asserebat ex defectu solutionis annui census quadringentorum francorum usualis monetae sibi debitorum, de quibus ab annis quadraginta nil receperat, praefatum territorium sibi fuisse sententialiter adjudicatum. Quo non obstante, dominus de Emry theloneum rerum venalium per Mosae fluvium descendantium sibi vindicare satagebat, jubens illud exigi apud Castrum Theodorici. Quod ne fieret, reverendissimus dominus Leodiensis noleus patriae suae quovis modo praedjudicari, praefatum theloneum more consueto in territorio de Hiergez exigi praecepit et exolvi. Nihilominus in praedjudicium negotiatorum, non obstante

praecepto domini Leodiensis, praefatus dominus de Emry non desinebat a proposito, quin potius mulierem quandam proccam et litigiosam subordinaret, quae in exigendo a nautis et negotiatoribus theloneum absque ulla verecundia nil severitatis reformidaret.

Eodem anno adolescens quidam amens suiue male compos in vico sancti Juliani Leodiensis propriam interemit matrem. Qui tali adjudicatur plectendus poena: primo quidem stans ad gradus fori oculus ejus dexter subula perforatur; deinde ante domum matris, quam pugione transfixerat in pectore, pugnus illi dexter praescinditur; postea pertractus ultra Sanctum Egidium rota distenditur, fractis ejus brachiis et cruribus.

Hoc anno Julius, Pontifex Maximus, reconciliatur Venetis, atque exercitum ducens, Mutinam capit et Mirandulam, quam Joanni Francisco Pico, loci domino, restituit.

#### 1511.

Anno domini 1511 exorta est dissensio inter domnum apostolicum papam Julium, et dominum cardinalem Sanctae Crucis supradictum, qui modis omnibus servari conabatur generale concilium, habens in hoc etiam cardinales nonnullos alios et principes consentaneos, innitentes decreto sacri concilii Constantiensis, in quo sic continetur: « Hoc edicto perpetuo sancimus, » decernimus atque ordinamus ut amodo generalia concilia » celebrentur; ita quod primum a fine hujus concilii in quin- » quennium immediate sequens; secundum vero a fine illius » immediate sequentis concilii in septennium; et deinceps in » decennium perpetuo celebretur, » etc. Cum itaque Julius papa, prout superius enarratum est, reges Francorum, Romanorum et Hispaniae adversus Venetos concitasset, et regum illorum ope sua recepisset; post hoc, conciliatis sibi Venetis, ceteros principes adversus Francos commovit. Unde nonnulli cardinales aliique tam ecclesiastici quam temporales praelati et

principes, scandalum non modicum passi, generale concilium fieri postulabant, decernentes aptam celebrando concilio fore Mediolani civitatem, ubi cum suprascripto cardinali Sanctae Crucis, patriarcha Hierosolymitano, jam plurimi patres convenierant. Petentibus autem Maximiliano Caesare et Francorum rege, multisque cardinalibus adhaerentibus et assistentibus, generalis concilii initia Pisis celebrantur. Verum metu Pontificis ac Venetorum, aliisque emergentibus causis, concilium e Pisis translatum est Mediolanum. E diverso Julius papa saepe dictum dominum Bernardinum Seguntinum, cardinalem Sanctae Crucis, ceterosque cardinales penes Mediolanum consistentes honoribus privavit, atque in Urbe concilium celebrandum instituit.

Hoc anno circa finem mensis augusti Venloe, oppidum ducatus Gelriae, obsessum est. Cum namque Florentius de Ysselsteyn, annuentibus majoribus et consulibus Brabantiae, captivos aliquos circa Bommel abduceret, et ob hoc dux Gelriae pacis tractatum Cameraci confectum ex parte Brabantinorum fuisse violatum assereret, coepit idem dux et in Brabantos exardescere: nam negotiatores plures ex Antverpia, Mechlinia, Bruxella, aliisque locis, quadrigis insidentes et ad nundinas Francfordiae tendentes, juxta Coloniam captivos detinuit, et ad Gelriam perductos multis aureorum millibus multavit. Domina autem Margareta, Maximiliani filia, duci Gelriae bellum indixit. Obsidetur itaque oppidum Venloe a Brabantis, qui undique ex Germania ac Anglia pugnatore contraxerant ad aestimationem quindecim millium bellatorum, ex quibus Anglorum rex mille quingentos viros fortissimos suis sumptibus destinaverat. Hi cum inaestimabilibus bellicis instrumentis, fundis videlicet, bumbardis et serpentinis, oppidum dictum machinis et tormentis, jactuque sphericorum lapidum dilacerabant, murosque conquatiebant, illis tamen de oppido (quibus liber introitus patebat et exitus) vices indesinenter rependentibus, damna quoque sua ac injurias viriliter compensantibus. Commeatus autem fuit exercitui Brabantico carus et difficilis. Unde factum est, ut Anglici, qui ceteris videri volebant

ferventiores, primi discederent, nec ulla ratione revocari possent. Tandem post duos fere menses ibidem inutiliter exactos cum gravissimis tamen expensis, ab orientali parte assaultum fecerunt, fortem satis et diutinum, majori tamen damno suo; ubi supra quingentos perierunt, sicque novissime oppido relicto discesserunt. Dux autem, qui dudum nonnulla oppida, Hattem, Harderwyck, recuperaverat, etiam hac vice non dormitans neque dormiens, oppida Tiel, Bommel, Wessem, etc., acquisivit. Plures etiam Buscoducenses, qui incaute trans Mosam processerant cepit, multamque ab eis pecuniam extorsit, et hujusmodi per totum Villicatum (¹) perpetrare non destitit.

Eodem tempore Gelrenses spoliarunt et incenderunt Hannutum, Brabantiae oppidulum, alias quoque villas Namurcensium adjacentes, in memoriam et recompensam eorum, qui primi extiterant in oppugnatione Venloe oppidi.

Eodem anno armigeri ex Lymburgo timore Gelrensi currus vino onustos per civitatem Leodiensem ad Brabantiam conduxerunt. Quod dum etiam per Trajectum facere tentassent, supervenere Gelrenses juxta Hasselt. At Lymburgi, se curribus cingentes, quosdam Gelrenses eorumque equos peremerunt; illi e contra equos a curribus abstrahentes vasa omnia confregerunt. Pari modo inter Loscastrum et pontem propinquum currus interceperunt; quorum unus panno onustus, alter speciebus, etc., alter instrumentis bellicis, utpote hastilibus, loriceis. Pannum autem et bellica vasa sustulerunt; piper vero per agrum disseminaverunt.

Eodem anno dominus Jacobus comes de Horne junior, Brabantorum sectator, a Gelrensibus jam secundo captus est, et Novimagum perductus. Nam pridem in Neer, oppido suo, captus fuerat et Ruremundam perductus cum omnibus uxoris suae jocalibus; quae soror fuit uxoris domini Roberti a Marcka, filia

(¹) *Villicatus*, la mairie de Bois-le-Duc.

domini de Croyz. Qua postmodum defuncta , accepit filiam naturalem ducis Sabaudiae , quam domina Margareta , uxor quondam dicti ducis , secum ex Sabaudia in Brabantiam duxerat.

Hoc anno circa festum Penthecostes venerunt Leodium ad reverendissimum dominum Leodiensem solemnes legati regum Francorum et Romanorum , quos dominus ipse alacriter exceptos eximio apparatu festivavit.

His etiam diebus reverendissimus episcopus magna cum Industria , majoribus impensis et laboribus fontem vivum et lympidissimum de rupe in castro Huyensi scaturire fecit , qui et aquarum copiam variis usibus exhibet.

Cum circa partes inferiores episcopatus Trajectensis turma quaedam eorum , qui vulgo *lantsknecht* nominantur , ac pridem duci Gelriae adversus Burgundiones militarat , sed jam stipendio vacans colonos terrae villanosque , prout talibus mos est , incursando vexabat , conglobati ex oppidis Daventriae , Swollis et Campis , ceterisque locis finitimis exierunt armis instructi , ad octo circiter virorum millia , ut illos penitus delerent. Illi vero numero pauci , utpote quingenti tantummodo viri , cernentes tantam multitudinem ad se venientem , semetipsos exhortati , impetu facto , multitudinem ex adverso venientem prostraverunt , fugientes persecuti sunt , spolia quoque plurima ac etiam instrumenta bellica cum captivis non paucis abduxerunt ; a quibus et multam pecuniam extorserunt. His ita gestis , dominus Fredericus de Baden , Trajectensis episcopus , armis accinctus , suos ulcisci parat Daventriae admissus ; e diverso alii tutiori loco castris se recipiunt , plurimique sese spe lucri illis jungunt. Tandem exhaustis pene aerariis , utraeque partes arbitrio ducis Gelriae se commiserunt. Cives vero Trajectenses in hujusmodi articulo Daventrii auxiliari noluerunt , eo quod dudum Trajectensibus contra dominum David Burgundum , hujus praedecessorem , dimicantibus Daventrii non adhaesissent.

Eodem tempore dominus Erardus de Marcka episcopus , morum honestati ac animarum sibi creditarum saluti semper



intentus, ut singulis ordinibus veluti habitus ita et conversandi esset uniformitas, statuit monasteria dominarum Cisterciensis ordinis ad unionem revocare, ut quarum similis erat votorum professio, eadem foret religionis observatio. Quapropter dominarum de Vivengniez ordinis Cisterciensis monasterium jussit reformari, ac moniales ejusdem ordinis et sanctae conversationis aemultrices, quae ceteris verbo prodesse et exemplo, illuc deduci. Quod dum moniales, quae ibidem venerant, efficere satagerent, cum multis lacessitae fuissent injuriis, post verba tandem ad verbera ventum est ; et tam districta animadversione se mutuo castigarunt, ut statim adveniens dominus sigillifer, Petrus de Cortembach, zelator et ipse regularis honestatis, copiosa stipatus satellite, victrices aliorum emisit, easque, quae infauste pugnaverant, loco stabilivit.

Hoc tempore ferunt virginem fuisse Annam nomine, quae supra quadragesimum agens annum, neque edebat, neque bibebat, neque dormiebat ; sed piis meditationibus in tanta vigilia gratia Dei Salvatoris miranda et stupenda operantis sustentata fuit.

#### 1512.

Anno Domini 1512 consummatum fuit pretiosissimum atque celeberrimum opus incassaturae sacratissimi capituli beati Lamberti, martyris atque pontificis. In quo quidem opere ab aurificibus septennio sine intermissione laboratum exstitit, a primo videlicet anno electionis reverendissimi domini Erardi de Marcka.

Ipsa anno, die 28 mensis aprilis, in festo translationis sancti Lamberti, idem reverendissimus dominus Erardus missam majorem solemniter celebravit in ecclesia Leodiensi, praesentibus secundariis ecclesiis, parochialibus quoque, ac religiosis universis. Qua completa, celebrata fuit processio sollemnis et devota, in qua primum gloriosissimi martyris Lamberti caput cum sumptuoso

praedicto opere deportatum est per quatuor canonicos majoris ecclesiae ingenti apparatu magnaue omnium alacritate et laetitia. Et digne quidem, cum dignissima Leodiensis civitas eodem die et ejusdem sanctissimae solemnitatis gratia exordium sumpserit, prout omnibus majorum nostrorum gesta scientibus constat. Merito igitur laetari et conventum facere debent omnes, qui diligunt eam, gaudio inenarrabili; quoniam non a pastoribus rusticis ut Roma, non a rebellibus et reprobis ut olim Babilonia, sed a sanctissimis pontificibus initium sumpsit et provectum. Nam superno quidem oraculo in cruce ignea beato Monulpho, Tungrorum episcopo, demonstratur; per beatum Lambertum incolitur, et rosei sui sanguinis effusione consecratur; et per beatissimum Hubertum, primum ejus episcopum, instauratur, qui hac eadem corpus integrum et incorruptum gloriosissimi pontificis et martyris Lamberti ab ecclesia sancti Petri juxta Trajectum ad civitatem Leodiensem solemniter transtulit, eidemque civitati nomen, jura ac leges instituit, ipsamque civitatem totius patriae adjacentisque provinciae caput et culmen deinceps fore constituit.

Eodem anno circa finem februarii, in Ravenna, civitate Italiae, monstrum quoddam natum est; siquidem infans erat habens cornu in capite, os et sinistram auriculam veluti leonis, brachia nulla, sed eorum loco alas quasi vesperilionis, pedem unum ut animal rapax, oculum in genu, crus squamis coopertum, sexum utrumque. Quod quidem monstrum, una cum utroque parente communi omnium decreto ignibus exurit.

Hoc tempore pontifex Julius novum adversus Francos parat exercitum, Brixenses a Francis ad Venetos deficient; qui continuo a Francis superantur. Robur quoque Venetorum cum civibus ad multa millia caeduntur. At Franci, hac parta victoria, ad exercitum Pontificis, qui se prope Ravennam receperat, properant; cruenta pugna committitur; succumbit exercitus Pontificis et auxiliarium ejus. Capitur Petrus de Navarra, qui fuerat pro parte Pontificis. Cecideruntque utrimque campi ductores

multi, inter quos dux Nemorsi, ductor exercitus Francorum, corruit. Finito hoc bello, Franci Ravennam diripiunt. Accidit pugna supradicta die sancto Paschae, in qua, occisis viginti virorum millibus, Francis victoria cessit; quae tamen non multo tempore perstitit. Pontifex namque, vir magnanimus ac bellicae astutiae non ignarus, cum suis Venetis, aggregato ingenti Venetorum exercitu, Lombardiam ingressi, nemine renitente, obtinuerunt Mediolanum, Francis ab eo fugatis. Dux etiam Ferrariae ac Florentini, civitasque Bononiae, a Francis deficientes, in manus Pontificis se dederunt. Post haec rursum grave committitur praelium inter Francos adversus Hispanos et Anglos; cecideruntque utrinque virorum viginti quatuor millia.

Eodem tempore plurimis sese ad invicem Buscoducenses et Gelrenses agitavere damnis et incommodis.

Circa finem anni praesentis Gelrenses circa Amsterdammis multas naves exusserunt, multaque damna intulerunt.

In vigilia Dominicae Nativitatis superveniens dominus de Wassenauer cum quadringentis militibus excussit Gelrenses a domo Cartusiensi juxta Trajectum Inferius, in qua se receperant. Resumptis autem viribus, dicti Gelrenses expulsi, adjunctis eis et aliis, die sancto Natalis Domini diluculo venientes ad dictum coenobium, ceperunt dominum de Wassenauer cum nonnullis aliis.

### 1513.

Anno 1513 cepit vulgus Leodiense in seditione rationem ab his, qui gabellas, exactiones sive publicas impositiones civitatis levarunt, exigere. At dominus Leodiensis prudenter agens et modeste, conabatur modis competentibus populum sedari pollicitus se operam praestitutum omnimodam, ut absque tumultu de receptis fiat ratio ab his, quibus id commissum fuerat, si saltem a seditione abstineant; quia populus ad forum in furore concurrens a plerisque etiam vilibus personis, ut fieri

solet, multa incondite feralia vociferabantur, postulantes sibi tradi receptorem Henricum de Yvodio. Sed et alios nonnullos primos et praestantiores viros, necnon et rectores civitatis insimulare conabantur, dicentes illos bonorum suorum esse devoratores. Et quidem haec et similia aiebant miseri nonnulli tales, quos maxima impositio ad medii solidi aestimationem vix contingebat. Eodem tempore seditiosi quidam evocarunt homines de Rivagio; quibus ad pontem Avroti occurrens dominus episcopus modeste hortatus est, ne quid temere in civitate agere praesumant, datisque pro bibali quinquaginta postulatis, impetum eorum sedavit.

Ipsa anno, januarii die 30, communi domini Leodiensis majorumque civitatis decreto designati sunt ex quolibet ministerio duo viri, qui computum a singulis reciperent. Et Henricus de Yvodio, receptor civitatis, captivus detinetur, donec de praemissis rationem reddidisset.

Eodem anno, 11 die martii, obiit dominus Julius papa II, cum sedi Romanae annis decem praesedisset.

Dominica quarta quadragesimae, sive ex introitu missae dicta *Laetare*, post meridiem, causidicus quidam, cognomento Bourlet, in foro Leodii altercari coepit adversus quempiam occasione causae cujusdam dijudicandae coram consulibus civitatis, illis pro tunc in consilio super Violettam existentibus. Scandente igitur dicto Bourlet gradus Violettae, ut ad consilium accederet, alter quoque una conabatur conscendere, Bourlet nihilominus illum depellente. Cumque in pressura populi se mutuo propellerent, attoniti consules se exitialiter artari putaverunt, et ad fenestras auxilium civium implorabant. Clamore itaque per vicos elato, fit ad arma concursus et diversa populi conclamatio furentis. Quare plerique majorum civitatis se abdiderunt. Quibus auditis, reverendissimus dominus Leodiensis ex domo cancellarii, sociatis sibi abbatibus sancti Jacobi et Vallis sancti Lamberti, festinavit ad forum gratia sedandi populi multoties illis et impulsus. Et vix tumultu sublato, in sudoribus magnis singu-

lorum accessit cameras ministeriorum, concurrente in armis domicello Everardo de Marcka, majori civitatis praefecto; cujus intuitu seditiosorum quorundam tumultus suppressus est. Quidam autem ex primoribus furorem vulgi praecaventem civitatem egressi sunt, videlicet dominus de Waroux, Johannes Jacobi, Gerardus Veron ac alii nonnulli.

Postea, satagente solerter ipso domino reverendissimo communitatem populi Leodiensis pacatam atque tranquillam reddere, omnimodam gerebat sollicitudinem dissensionis et scandali occasionem a populo suo tollere. Ex quo accidit, ut hujus rei gratia ministeriorum singulorum accederet contubernia. Verum in descensu graduum contigit ipsum pede minus provide fixo labi, et lapsu tibiam frangi. Quo rumore divulgato, moeror fit universis pro tanti principis ac pii pastoris casu infortunato. Ipse nihilominus casum hujusmodi magnanimitate tulit, et, divina praestante gratia, plene convaluit.

Sub hac tempestate, cum magistri ac rectores civitatis Coloniensis domum curati ecclesiae parochialis sancti Martini ejusdem civitatis diripuissent, clerus nimirum indignatus parochiam una cum sceleris auctoribus ecclesiastico supposuit interdicto. Et magister Remigius, curatus ecclesiae praedictae, sacrae Theologiae professor, vulgi seditionem veritus, transtulit se Leodium. Cujus sobrietatem et modestiam attendens reverendissimus dominus episcopus Leodiensis contulit eidem praebendam Sancti Dionisii Leodiensis simul et cantoriam. Interim vulgus Coloniensis a primoribus coepit rationes exigere super administratione rei publicae. Qui in multis culpabiles reperti, ex ipsis decem capitibus truncati sunt, palamque confessi, quod divina dispositione facta sit vulgi adversus eos commotio, pro eo quod statum civitatis ac opes communes annihilassent, bona publica et emolumenta inter se dispertientes, quodque nuper domicellum de Rychesteyn, virum illustrem ac archiepiscopi Coloniensis vicarium, clanculo occidi fecissent sub obscurae noctis silentio.

Eodem anno pestilentica mortalitas grassata est in Huyo ; quo etiam tempore idem oppidum per reverendissimum dominum Leodiensem ecclesiastico submissum est interdicto, hac, ut ferebatur, causa : nam Cennacenses eorumque contribules, pridem se Huyensibus in communi persolutione impositionum patriae sociaverant ; verum considerantes ipsi Cennacenses oppidum Huyense plurimis gravatum debitis, malebant de cetero suas per se solos partiri et exolvi impositiones. Quapropter indignati Huyenses receptorem Cennaci captivum detinentes, tamquam reum mortis adjudicarunt. Sed ad hoc dominus Leodiensis vices suas interposuit, eo quod dicti Cennacenses de scitu et assensu suo praedicta fecissent. Quo quidem tempore reverendissimus dominus episcopus residebat Leodii. Huyenses autem duplici flagello, pestis videlicet et interdicti, diutius castigati, et in aerumna sua conversi, venerunt Leodium, implorantes humiliter a domino Leodiensi misericordiam. Quos ipse clementissimus dominus benigne exaudiens, interdictum removit, offensamque remisit, dimisso tamen prius receptore Cennaci praenominato.

Eodem anno circa festum sancti Johannis Baptistae Helvetii, magno contracto exercitu, superiorem aggressi sunt devastare Burgundiam, praesertim circa Divionem ; cujus incendentes suburbia civitatem oppugnarunt. Unde repulsi in monasterio Carthusiensium se recipientes, gravissima ibidem damna intulerunt.

Hoc anno rex Angliae, Henricus VII, maximo coadunato exercitu tam Anglorum quam Germanorum, ad numerum centum quinquaginta millium stipendiariorum cum innumeris instrumentis bellicis, fundis, petrariis et serpentinis transfretavit ad partes Flandriae adversus Francorum regnum, veniensque ad oppidum Insulis, et ad Sanctum Audomarum, exposito ingenti aureorum, quos *Angelotos* vocant, thesauro, conciliavit sibi multorum principum Brabantiae et Hannoniae favorem ; concurrente etiam Romanorum rege Maximiliano, qui ex Hannonia,

Flandria, Brabantia, Lutsemburgo et Namurco, quotquot potuit, stipendiarios regis Anglorum expensis in unum collegit. Audiens haec rex Francorum Ludovicus, misso et ipse copioso milite, alimoniis et bellicis instrumentis, oppidum Teruanense, quod *Morinum* dicitur, communivit. At rex Angliae una cum rege Maximiliano dictum oppidum obsidentes firmissimo se ipsos vallo cinxerunt. Rex vero Maximilianus acies suas post clivum montis collocans oppidum fortiter impugnavit; reliqui ad praedas egressi, supervenientibus Francis, percussi sunt atque prostrati, ceteris in captivitatem abductis. Inter quos captus est dominus de Lovirval, patria Leodiensis, qui, auri cupiditate illectus, cum quibusdam Namurcis stipendio Anglorum regis fuerat asscriptus. Deinde, parantibus Francis suppetiari obsessis, hoc Romanorum regi denunciasset ferebatur primus et praecipuus Francorum capitaneus. At ille solerter praemisit decem millia Germanorum in insidiis, et alia decem millia alio loco, qui Francos a tergo invaderent. Quod et factum est; et ita, turbatis ordinibus, coeperunt ceteri capitanei ad dictum traditorem opprobriose clamare. Quo audito, mox ille ad partes confugit adversas. Tandem dissidentibus inter se armigeris intra civitatem, eo quod nolent Germani pugnare adversus Romanorum regem, et quia nullis refocillabantur suppetiis, salvis corporibus et bonis civitatem dederunt hostibus. Qui eam, dejectis portis, turribus et muris, incensam everterunt; et inde versus Flandriam retrocesserunt, coartantibus eos Francorum exercitibus.

Exinde 13 septembris praedicti reges Angliae scilicet et Romanorum obsidione cinxerunt Tornacum, coeperuntque muros ejus crebris machinarum ictibus concutere. Die decima quinta mensis ejusdem Romanorum rex, misso hiraldo, tamquam ad bonum commune petiit et concessit sex horas induciarum pro pace tractanda. Quibus durantibus, Angli fundas suas ceteraque instrumenta bellica absque impedimento advehentes ad nutum stabiliunt. Sexta post haec die mandavit Romanorum rex per

hirdum, quod, nisi se redderent, civitas ipsa concessa esset Germanorum voluntati in rapina, gladio et flammis. Tandem, quia non erat in ea capitaneus et militia, et majores inter se partiales fuere, reddiderunt se Anglorum regi, salvis corporibus, bonis et libertatibus; sed regi Angliae semel solverent quinquaginta millia scuta aurea.

Hoc intermedio tempore superveniens rex Schotiae conabatur regnum Angliae, quod milite vacuum credebat, invadere. Sed Anglorum regina viriliter agens, coadunato exercitu copioso, adversus Schotorum regem perrexit ad pugnam, consertoque praelio, plurimi hinc inde corruerunt. Verum reginae victoria cessit, et rex Schotorum cum multis nobilibus interiit.

Eodem tempore fama ubique percrebuit Romanorum regem intendere praenominatum Germanorum et Anglorum exercitum ad demolitionem civitatis et patriae Leodiensis inducere, et idcirco jam quadraginta millia virorum descendissent versus Namurcum.

Eo quoque tempore veniens exercitus ducis Gelriae decem circiter millium, perrecturus ad Franciam Leodium pertransiit. Ferebatur quoque quod Hannoniorum ac Germanorum exercitus eorum transitum versus Franciam impediret. Verum ad hoc nemo comparuit. Cum autem Gelrensis exercitus Francorum fines attingissent, jussi sunt illic ad tempus subsistere: provisum quippe erat, ut si hostilis exercitus nocendi animo patriam Leodiensem attingisset, Gelrenses praenominati, adjunctis sibi Francorum exercitibus, hostibus se opponerent. Verum rex Romanorum id caute perpendens, dissimulato proposito, omnem benevolentiam Leodiensibus impendit, orans eos neutralitati intendere; et domicellum Everardum de Marcka, ipsum in Namurco accedentem, honorabiliter receptum benigne exhibuit.

Eodem tempore Bovinienses, Namurcensis comitatus, non immemores veteris odii, quo soliti sunt in Dyonantos aestuare, nova agressi sunt illos inficiari fraudulentia. Nocturnis quippe horis et silentio regis Romanorum insignia contemp-



tibiliter depicta affixere valvis oppidi Dyonantensis, ut vel sic denotati regis offensam incurrisse merito viderentur. Sed mentita est iniquitas sibi, fraude eorum detecta.

Ipsa anno treugae dantur inter Brabantos et Gelrenses quatuor annorum usque ad festum sancti Laurentii anni 1517.

Cernentes itaque Franci invictam potentiam Anglorum regis auxilio Caesaris Maximiliani, ad callida sese converterunt fraudis commenta. Accedentes namque regem Angliae, exhibitisque falsificatis literis, narraverunt regem Romanorum velle desistere a matrimonio inter Carolum, nepotem suum, Hispaniae principem, et sororem regis Anglorum concepto, quodque rex Franciae eam sibi postulet dari uxorem. His Anglorum rex illectus annuit, initoque pacis foedere, oppidum Teruanense Francis reddidit, et Tornacum sibi reservavit. Caesar, his auditis, in Germaniam secessit. Misit igitur Anglorum rex sororem suam in Franciam, quam rex in oppido Abbatisville sibi desponsavit reginam. Verum rex Franciae, senio contractus, non multo post e vita decessit, anno scilicet 1514. Et rex Angliae sororem suam e Francia ablatam cuidam inferioris status viro tradidit conjugem.

Anno supradicto 1513, classis Emmanuëlis, regis Portugaliae, Alphonso Albicher prothocapitano ac ductore, superatis circulis aequinoctii et capricorni versus austrum, flexo cursu in orientem, applicuit Auream Chersonesum, quam incolae Malacham appellant, inter magnum maris sinum et Gangeticum sitam, urbem mirae magnitudinis, ut viginti quinque millium larium continere censeatur. Terra est fecundissima nobilissimarum, quas fert India, specierum ac mercium, celebratissimum habens emporium, ubi non solum varia aromata, sed et auri, argenti, margaritarum ac lapillorum pretiosorum ingens affluit copia. Hanc rex Maurus Mahumeticae sectae gubernabat, cetera gentiles tenebant. Quam Alphonsus oppugnans, commisso bis praelio, caesis Saracenis, Dei auxilio superiores effecti Christiani urbem vi captam intrant, occupant, diripiunt et incendunt. Rex ipse, qui ex elephante pugnabat graviter vulneratus cum superstibus Mauris fuga sibi

consuluit. Ea in pugna maximus hostium numerus exiguo Christianorum damno interiit.

Capta sic urbe, maxima inventa sunt spolia, septem etiam elephantes suis cum turribus sericis auroque intextis, aeneorum quoque omnis generis tormentorum ad duo millia summa arte fabricata. Ceteri vero gentiles ipsum emporium frequentantes foedus ab Alphonso postulantes benigne admissi sunt. Rex quoque Anchianus, gente et solo versus orientem potentissimus, destinavit Alphonso craterem aureum cum pretioso carbunculo, ense quoque aureum in signum recognitionis perpetuae amicitiae. Sed et legatus presbyteri Johannis, potentissimi Christianolarum domini, ejus nomine veniens uti vere Christiani ut Christiano omnem opem, omnia ad bellum oportuna, militum exercitus, armorum ac commeatus praesidia ultro offerebat, praesertim si mare rubrum conjunctum suo dominio Christianorum classis trajiciat, ubi commodissime utriusque vires conjungi possent; mittens etiam regi Portugaliae non exiguum verae et adorandae Crucis lignum, postulans viros industrios, quorum ingenio a Saldani territorio Nilum fluvium deflecti alioque diverti posse existimat.

Eodem tempore dux quidam Bragantiae, regis Portugaliae ex sorore nepos, cum quingentarum navium classe, viris, equis, armis omniuariis, et pugnatorum octodecim millium numero, applicuit Mazagam, Africae portum, a quo novem Azamor egressus millibus instructa contendit acie. In quo itinere quaedam pugnae praeludia cum hostium jactura, nullo tamen Christianorum acta sunt damno. Postridie, exercitu disposito, urbem dux praefatus oppugnat, unde in campum egressi equitum Saracenorum undecim millia et pedites innumeri, bello accincti Christianorum praestolabantur adventum. In qua pugna plurimi Maurorum primates interempti fuere; et omni spe sublata, nocte, qua parte castris vacabat, omnes clam aufugerunt, solam urbem relinquentes.

Postera luce dux solemnī pompa urbem ingressus, in prae-

cipua Mahumeti aede missas ac divina officia Omnipotenti Deo decantari instituit. Haec autem urbs Azamor semper clavis fuerat totius regni Marochiorum. Quo audito, habitatores Amedinae civitatis, quinquaginta millibus passuum distantis, Christianorum metu urbem deserentes aufugerunt. Thyri etiam civitas antiquissima et maxima, finitimaque loca et oppida sese reddidere, tributa pensuri. Silendum non est opus illud, divinum potius quam humanum, ante nostra saecula insperatum, anverius desperatum, opus, quo impius ille Mahumet ejusque praecipua sedes, Saracenorum caput, Mecha in hanc usque diem christianis armis inaccessa, nobis nunc divino suffragio pervia non sine magno pretio sanguinis est reddita; quod tam longe, tanto terrae marisque tractu, ultra centum stadiorum millia Portugaliae regis arma victricesque manus protendantur, tam immensa oceani vastitate enavigata, tot insanis tempestatibus, laboribusque superatis; nec impune quidem, dum nostrorum corpora indignanti oceano devoranda monstris in escam dantur, pretiosa sane ac summo praemio digna sepultura, quae pro Dei amore, suae fidei zelo, sui regis imperio, suae patriae gentisque studio pulcherrime parantur.

Eodem anno, in festo beati Martini, forum Huyense actum est Leodii in pratis juxta Cornelii Montem, propter vitandam pestis contagionem, quae tunc grassabatur in oppido Huyensi.

#### 1514.

Anno Domini 1514, 4 januarii, dominus reverendissimus ex Franchimont venit Leodium. Et circa finem januarii gelu fuit rigidissimum; in cujus resolutione frustra glaciei pontes ligneos Avroti et Amari Cordis effregerunt Leodii. In monasteriis quoque Scholarium, et fratrum de Hierusalem Leodii plurima eversa sunt aedificia, similiter Lovanii ad Praedicatorum. Trajecti

quoque pons lapideus super Mosam versus Wyck diruptus est, et molendina super naves consistentia demolita.

In solemnitate paschali idem reverendissimus dominus Erardus de Marcka dedit ad ornatum et decorem ecclesiae suae majoris Leodiensis pulcherrima ac pretiosissima tapetia suis sumptuosis impensis ad honorem Dei, curioso opere Parhisius elaborata; cujus quidem praecipuum ac summum erat desiderium ecclesiam honorare, dilapsa reparare, clerum reformare, mores componere, pacem ubique conservare.

In octavis Paschae dominus Leodiensis, indignatione magna commotus, summo consurgens diluculo a Leodio secessit ad Franchimont. Nam capitulum Leodiense ad ipsius reverendissimum votum assenserat diem translationis gloriosissimi martyris Lamberti festive solemnari. Verum nesciebatur quo spiritu quoque zelo nonnulli erga concapitulares ceteros egerunt, ut, quod consenserant, irritarent. Quod quidem, nec immerito, reverendissimo domino admodum displicuit, qui, veluti consueverat, missam majorem celebrare disposuerat, necnon et omnes expensas ecclesiae ipso die faciendas de suo exsolvere. Ex Franchimont autem recreationis gratia quosdam ex Leodio viros ad se evocavit, ut illorum conspectu et alloquio recreatus omnem tristitiam deponeret.

Post hoc, exactis penes Franchimont tribus circiter hebdomadibus, reverendissimus dominus Erardus episcopus profectus est Parhisius. Ubi nimirum a regia celsitudine et ab omni statu ubique gloriose excipitur propter sui eminentiam et spectabilium morum ipsius continentissimam affabilitatem. Quapropter praecunctis principibus a rege colebatur ac honorabatur. Arbitrabatur quippe rex suam celsitudinem tanti principis tamque reverendissimi praesulis adornari pariter et honorari praesentia. Unde factum est, ut quocumque procederet rex, nusquam lateri ejus deesset Leodiensis episcopus. Et in signum summae dilectionis foedusque insolubilis amicitiae, contulit rex domino Leodiensi episcopo, ecclesiae Carnotensis praesulatum, ut tanto beneficio

tantoque honore sublimatus, regiae celsitudini persisteret semper fidelis et intimus.

Eodem tempore dux Gelriae Karolus, mutato habitu, uti sibi solitum erat, duobus tantummodo sociatus clientibus, pertransiens Leodium, profectus est Parhisius; eoque scemate navigio rediit Leodium, hospitatus in claustro sancti Johannis in suo consueto hospitio; indeque navigio reversus in terram suam. Comperto igitur Namurci, quod dux Gelriae modo suprascripto eorum fines pertransisset, quemdam Michlaëlem heremitam, veste incedentem conscissa, comprehensum, tormentis affecerunt, dicentes eum esse ducem Gelriae.

Eodem quoque tempore, Jennebattar, capitaneo castris de Loingne, Remis defuncto ac honorifice sepulturae tradito, qui dominis de Marcka semper fidelis permansit, dominus Leodien-sis futuris patriae suae prospiciens periculis, prudenti usus consilio, praefatum castrum sibi usurpavit; ne, si ad hostiles partes devenire contingeret, in laqueum et totius patriae perniciem verteretur; eo quod situ difficile sit, accessu inexpugnabile et murorum firmitate pene incomparabile.

Ipsa etiam tempore a latere domni Leonis papae legatus destinatur ad reges Francorum et Anglorum, causa pacis inter eos reformandae, quam ejus praedecessor Julius perturbaverat.

Et circa festum beatæ Mariae Magdalenaë promulgantur quatuor annorum induciae. Mensis augusti die decima sexta, pax publicatur Parhisius inter reges Francorum et Angliae usque ad annum post mortem utriusque.

Et Ludovicus rex Francorum, defuncta domina Anna regina, uxore sua, filia regis Britanniae, accepit conjugem Mariam, regis Angliae sororem. In hac pace comprehensi sunt rex Romanorum, Castellae et Hispaniae, cum sibi adhaerentibus, dempto duce Mediolani, quem Francorum rex in pacis foedere noluit admittere.

Et quia praecedenti tempore vineae fuerant ipso die festi beati

Georgii gelu constructae <sup>(1)</sup> vina fuerunt rara, et idcirco cara. Verum illorum defectum vulgus compensavit cerevisia perfluentem, ita quod singulis hebdomadibus sexcentos speltae modios braxatores consumpserint Leodii.

Circa festum sancti Egidii dominus Ludovicus de Emry, miles Hannonius, deformis et gibbosus, missis clanculo viris armatis quinquaginta circiter equitibus et totidem ferme cursoribus, captivum detineri fecit in territorio de Hiergez in domo sua villicum de Abrieve, et ad se perductum in carcerem detrudi, domino Jacobo de Corswaremia, qui dominum de Hiergez contra ipsum obtinebat, absente; coeperuntque alterutrum sese partes impetere.

Circa initium novembris armigeri castri de Loingne oppugnarunt castrum de Bealren, quod erat domini de Emry. E contra dominus de Emry depraedatus est villas de Landeliez, patriae Leodiensis. Nec mora; viri de Hiergez decurrebant per Hannoniā plurimos abducentes captivos 15 novembris; et sic vicissim sibi retribuebant.

Etiam supradicti armigeri de Loingne depraedati sunt monasterium Stabulense, quosdamque villanos ejusdem Stabulensis territorii captivos abduxerunt propter dissensionem domini abbatis dicti monasterii erga dominum de Rammay. Ad pacem componendam supervenit frater dicti abbatis, qui sororem domicelli Everardi duxerat, habens secum trecentos Germanos equites; sed nihil profecit. Tandem dominus Leodiensis partes sedavit.

In initio adventus Domini illustris domina Margareta, regis Romanorum filia, misit Leodium, benigne postulans, ne quovis modo dissensio fiat inter terras principis et patriam Leodiensem; quodque ad locum designandum partes convenient, ubi quisque de suo jure disserere valeat. Ipsa autem, accersito domicello Everardo de Marcka, praefecto Leodiensi, direxit

(1) WACHTENDONCK lit: *destructae*.

illum ad Esden <sup>(1)</sup> denuntiare domino Roberto de Marcka preces, quibus ipsum obnixius orabat intendere his, quae pacis sunt, erga principem Brabantiae ejusque subjectos. Si vero, quicumque esset, miles, vasallus, baro, nobilis aut potens, qui eundem dominum Robertum quovis pacto lae-  
sisset, ipsa talem ad omnimodam satisfactionem arctaret. Haec autem legatio Leodiensibus extitit acceptissima.

In festo sanctae Luciae, virginis, reverendissimus dominus Leodiensis ex Francia venit Dyonantum, ubi et jubente supradicta illustrissima domina Margareta, sanus et incolumis exhibetur villicus de Abryve. Parique modo dominus Leodiensis omnes captivos, qui in castro Hiergez detinebantur, restitui jussit.

In vigilia Dominicae Nativitatis dominus reverendissimus Leodium venit. Atque in sacratissima nocte sequenti missam in galli cantu, et deinde summam missam sanctissimi diei Natalis Christi solemniter celebravit.

Eodem anno dux Gelriae recuperavit Aernhem, ducatus sui oppidum. Nec multo post a Phrisonibus evocatus adversus Saxoniae ducem, qui eos impugnabat, ab eisdem Phrisonibus sublimatur, repulso Saxonum duce, qui multis obligatus debitis aere consumpto, moerens et egens discessit.

### 1515.

Anno Domini 1515, ipso die Circumcisionis Domini, defunctus est Parhisius, rex Francorum Ludovicus, ejus nominis XII, cum super Francos regnasset annis septemdecim. Qui regia pompa apud Sanctum Dionysium est sepultus. Cui in regnum successit Franciscus, dux Valesii et Engolismi, qui jam dudum delphinus fuerat declaratus, eo quod non essent Ludovico defuncto filii,

(1) WACHTENDONCK lit : *Sedain*.

sed tantum duae filiae ex Anna de Britannia procreatae ; quarum natu majorem duxerat Franciscus supradictus, et ita ducatus Britanniae, qui ex parte matris acciderat, ascribitur Francisco.

Octava januarii, habita dieta patriae in capitulo Leodiensi, proposuit reverendissimus dominus episcopus de instauratione episcopalis palatii tempore praedecessoris sui aut negligentia sive incuria necnon et casuali incendio quasi ad nihilum redacti. Et quia jam alia loca ruinoso ad munimen et decorem patriae suis gravissimis sumptibus restaurarat, ut de Huyo, Dyonanto et Franchimont supra meminimus, idcirco ab universa patria subsidium decem millium florenorum levis monetae per sex annos praestari sibi petiit. Habito super his deliberandi spatio, tandem in hunc modum responsum est : Quod scilicet pensiones in Brabantia debitae primum exolvendae essent, et postea agendum de palatii instauratione. Hujusmodi autem responso dominus aliquantisper commotus, ipso die sancti martyris Sebastiani (1) discessit, festinans coronationi regis interesse, quae fiebat in conversione sancti Pauli Remis civitate.

Igitur in die conversionis sancti Pauli in civitate Remis, prout moris est, consecratus est atque coronatus solemniter rex Francorum Franciscus, ejus nominis primus. Cum namque idem rex in oratione noctem in ecclesia beatae Mariae Virginis Remensis peregisset, facto mane, ierunt dux Borbonii cum aliis duobus principibus, ad monasterium sancti Remigii extra urbem, pro sancta ampulla, praestitae securitate abbati et conventui de ea restituenda, per ipsum abbatem decenti processione deportatur ad summam aram Remensis ecclesiae, stante semper dicto abbate ad cornu altaris, et abbate Sancti Dionysii ad aliud cornu, servante regalia ornamenta, quae in suo conventu reposita sunt. Igitur episcopo Laudunensi tenente ampullam, archiepiscopus Remensis cum acu aurea accepit ex ea de sacro

(1) « 20 januarii. » Note de WACHTENDONCK.



coelesti chrismate, ponensque super patenam, regem unxit in fronte, in pectore, in scapulis et in utroque brachio.

Eodem etiam tempore dux Gelriae, mutato habitu, per Leodios pergebat ad regis coronationem.

Quo quidem tempore magnus Germanorum exercitus, per Campiniam vagabundus, vorabat omnia, quae villani sibi in messe reposuerant.

Sexta februarii dominus de Jammay venit Leodium cum centum quinquaginta equitibus; indeque sociato sibi domicello Everardo cum quali equitum numerae pergunt ad Germanos in Campinia.

Undecima februarii Germanorum capitanei venientes Leodium captivi detinentur per magistros civitatis. Tertia martii delatae sunt literae regis Francorum necnon et domini episcopi Leodiensis, et coram senatu civitatis lectae, haec continentis: quod praenominati capitanei viri probi essent, nec verisimile esset, quod quicquam molirentur adversi. Famabatur autem eos aequanimiter et gratanti animo captivitate detineri, veriti, ne forte ab exercitu perimerentur, eo quod de regis Ludovici mandato, dum viveret, exercitum coadunarant ituri trans Alpes. Verum, defuncto Ludovico, rex Franciscus, ejus successor, bello nolebat intendere; ideoque se Germani praefati ab his causabantur deludi. Tandem 15 martii divisim ac sparsim discesserunt, incendentes domos territorii Falconis Montis propter injurias sibi exinde illatas.

Eodem anno et tempore dominus de Jammay, filius domini Roberti de Marcka, a Lymburgensibus exigebat quatuor florenorum millia pro conservatione ipsius patriae ab incursibus Gelrensiis, dudum domino Roberto promissorum. Quae cum Lymburgenses exsolvere recusarent, coeperunt armigeri de Loingne Lymburgos praedis molestari; et praesertim insignis quidam praedo, vulgariter Macha nuncupatus, qui ipso die Dominicae Coenae villanos ex Hervia venales vitulos deducentes comprehensos ad Loingne vinctos perduxit. Sabbato quoque infra

octavas Paschae in Lymburgenses similiter egit. At Lymburgenses, depositis querelis in curia principis Brabantiae, hujusmodi habuere responsum: ut si quid promisissent, hoc solvere curarent.

In initio mensis maii dominus reverendissimus ex Francia venit Dyonantum; atque inde in festo sancti Servatii venit Huyum, demandans ad se dominos capituli cum magistris civitatis. Quibus ad se venientibus ait sibi fuisse denuntiatum, quod suus ad civitatem reditus sibi foret exitialis et metuendus. Petebat quoque suae famae reparationem, ex eo quod quidam ipsum infamaverant de adventu Germanorum in Campinia. In festo Ascensionis Domini gubernatores singulorum ministeriorum civitatis Leodiensis accesserunt Huyum ad dominum reverendissimum ad praemissa responsuri.

In festo Penthecostes venit dominus episcopus ad Sanctum Trudonem, deinde Churingiam, inde in Stocheim, et postea Trajectum, ubi et mirifice ac magnifice festivatus fuit.

Sabbato pridie Divisionis apostolorum dominus reverendissimus venit Leodium. Cui propinata fuerunt vina diversa, duoque insolitae magnitudinis pinguissimi boves cum centum arietibus. Verum requirenti domino episcopo inquisitionem fieri de his, qui ipsum infamaverant de adventu Germanorum in Campinia, procumbentes eorum eo supplicabant ministeriales humiliter, ne fieret inquisitio, dicentes se paratos et vivere et mori cum eo. Sicque intermissa est inquisitio.

In festo beati Laurentii obiit magister Lambertus de Upey, archidiaconus Brabantiae et cancellarius Leodiensis, qui bona sua divisit ecclesiis, monasteriis et pauperibus. Et Anthonius de Marcka, nepos domini Leodiensis, obtinuit archidiaconatum Brabantiae. Magister vero Aleander, natione Hispanus, vir nobilis et in omni scientia apprime eruditus, factus est cancellarius Leodiensis.

Eodem anno pridie Exaltationis sanctae Crucis (1) cruentum

(1) « 13 septembris. » Note de WACKTENDONCK.

bellum fuit pro ducatu Mediolani inter Francos et Helvetios. Venienti namque Francorum regi cum copioso exercitu miserunt Helvetii pacem cum ipso tractaturi. His rex intentus ducem Gelriae remisit ad propria. Interim hora serotina Helvetiorum superveniens copiosus exercitus triginta circiter millium Francos impetuose aggreditur, illis e contra vario Marte certantibus. In quo tenebroso conflictu, donec dilucesceret, perstiterunt seipsos vix mutuo agnoscentes. Mane facto, advenerunt Helvetii tribus distincti ordinibus una cum auxiliatoribus Summi Pontificis, Hispanorum quoque, Alemannorum, Lombardorum ac Italicorum, universi pro signo clavem albam gestantes. Et primo quidem ferocissime utrimque certatum est magnis utriusque partis viribus. Tandem Francis cessit victoria. Neque tantam stragem passa fuit Helvetiorum gens fortissima a temporibus Julii Caesaris. Caesa namque fuerunt ejusdem gentis viginti circiter millia. Fugientes autem insequi rex Francorum vetuit, nolens eos, qui etiam fortiter adversus ipsum certaverant, penitus exterminari. Mediolanenses claves urbis suae regi tulerunt. Qui mox Papiam pergens, castrum Mediolani jubet expugnari. Quod cum fieret, Maximilianus Sfortia, qui ipsum occupabat, seipsum una cum castro regi reddidit. A quo benigne receptus, super centum lanceas capitaneus constituitur, eique comitatus de Fusco assignatur, meliori deinceps, si sapiat, sorte victurus quam pridie fecerat aliena usurpando. Audiens autem dux Gelriae, qui jam Alpes transegerat, et quod certamini non interfuerat, supra modum doluit.

Eodem anno, octobris die 24, in fossa carbonaria, loco vulgari-ter *Ovicula* nuncupato, lamentabiliter perierunt octoginta et octo homines improvisa aquarum eruptione praefocati. Eodem nempe mane introierant centum operarii, ex quibus tantum duodecim evaserunt, ceteris, ut praemittitur, extinctis; quorum animabus misereatur benignus Dominus. Praedixerat enim eis magister operis, quod caute agentes sibimet prospicerent, quia sub multis aquis laborarent, jamque aquarum praesentiret odorem. Quod

tamen non sic advertentes subito oppressi sunt ; quorum aliqui tres, quatuor vel plures filios secum habebant. Unde vox in excelso audita est, ploratus et ululatus multus mulierum viros suos et filios lamentantium.

Septima novembris obiit magister Judocus de Marcka, canonicus et officialis Leodiensis, qui quadraginta sex annis dictum officialatus officium digne administraverat, vir utique pius ac mitis, justitiae et aequitatis zelator praecipuus. Hic bona sua distribuenda dimisit ecclesiis, pauperum hospitalibus et monasteriis.

Eodem anno reverendissimus dominus Erardus episcopus, princeps clarissimus, his, quae pacis sunt, semper intentus, et sibi subjectis populis utiliter prospiciens, adversus fortuitos casus, si forsitan ingruerent, loca, munitiones ac fortalitia, ad episcopatum spectantia, lustrando solerter instaurari jubet, collapsa veteraque innovari. Ob eam causam toto autumnali tempore penes Stocheim, castrum suum, se continuit, instaurationi illius intentus.

Demum circa finem novembris Churingiam accessit suam, domum suam, quae totius Lossensis comitatus supremum extat asylum ; ubi et singulorum causae eventilantur, judiciumque decernuntur. Quam quidem habitationem incuria seu negligentia praedecessorum suorum cernens dominus episcopus collapsam et minus debito munitam, jussit propriis impensis instaurari, et fossatis fortibusque muris circumvallari ; ut, si quaevis hostilis necessitas forsitan incumberet, haberent rurales, quo confugerent, suaque oportune reponerent. Unde factum est, ut nationes hostiles et populi, qui aliquando patriam Leodiensem passim incursare solebant, a facie tanti principis metuerent. Quin et, interrogante serenissimo Romanorum rege, cur in tantum muniret patriae suae loca, respondisse fertur reverendissimus episcopus, quod, si firma sit cavea, avis tutius conservatur.

Et quoniam a temporibus pristinis constat clerum in civitate et patria Leodiensi magna libertate gaudere, et idcirco satagunt

plurimi, etiam quandoque illiterati, clericali caractere insigniri, ad hoc solummodo, ut oportuno tempore ecclesiastico fulciantur privilegio, quamvis nec gestu, nec habitu, ab aliis distinguantur laicis; quos, si contigerit funeste quicquam agere, clericali eripiuntur privilegio, laicis vero quamvis minus culpabilibus in eodem scelere executioni traditis justitiae secularis; his itaque haud negligenter pensatis, communi consulum decreto, annuente reverendissimo domino Erardo episcopo, ac etiam civitatis et patriae consilio super hoc mature habito, deliberatum est, ut, si deinceps tale aliquid evenerit, mox postquam evidentem inde constiterit, reum absque mora et sine strepitu banni campanae executioni tradent, caractere clericali non obstante, nisi quod, executione facta, bina duntaxat vice percutiatur campana. Unde factum est, quod conjugatus quidam clericus, et pro debito excommunicatus et bannitus, clientem se captivum cultro percussum vulneraret, et idcirco juxta majorum decreta, quibus officii principis tueri jubentur, pugni abscissione plectendus esset. Is ad forum mox perductus manus abscissione punitus est. Nec mora; campana modo, quo supra, percussa, festinus curiae officialis inhibitionem ferens apparitor occurrit; cui manus jam praecisa ludibrio porrecta est.

Cumque Trajectum oppidum reverendissimus dominus Erardus de Mareka, Leodiensis episcopus, omnium suorum curam gerens, memor clementiae, injuriae immemor, curialiter inviseret, essetque nimirum ab omnibus laetanter exceptus summaque urbanitate festivatus, sumpta Trajectenses de ipsius favore fiducia, coeperunt quosdam sibi infestos et obnoxios praedones persequi, apprehensosque juxta eorum demerita punire. Inter quos tulerunt quemdam ex Gelria, Trajectensem natione, insignem; quem ad se perductum in rota punitum erexerunt.

Eodem tempore fuit alius quidam praedo crudelis, a Trajecto oriundus, sed Trajectensium perpetuus hostis, vulgariter *Haen*, id est gallus, nuncupatus. Hic inter cetera facinora solitus fuerat feminas violare, et earum vestes detruncare, nequiterque

dehonestare. Quapropter a quodam nobili viro Gelrensi reclusus erat, non obstante, quod partes Gelrensiū sectaretur. Hunc, quia facetus in verbis et solatiosus esset, conjunx praefati nobilis ad convescendum evocabat. Unde die quadam, facto convivio, dixit illi : « Cum maritus meus reversus fuerit, vades » ad locum ab ipso tibi deputatum. Et ille : Vadam, inquit, » sciens quod hac die centum mille daemones sint inde me » ablaturi. » Mulier autem arbitrata ex temulentia eum talia fari, duos famulos misit cameram ipsius ac stratum disponere. Quod cum facerent, apparuerunt eis glires effigie et magnitudine terribiles; unde pene exangues effecti refugerunt. His Gallus auditis : « Scis, inquit, quod me tollere venerunt. » Et festinus locum accedens arreptus est et praefocatus ab eis.

Altera Innocentium apprehensi sunt tres in oppido Trajecti, qui sub scemate mendicorum latentes in antris montis, *De Schans* vulgariter nuncupati, prope Trajectum praetereuntes jugulabant incautos. Inter quos mulierem jugulatum intuebantur infantulum in utero defunctae palpitantem. Quo perspecto, alter illorum, apertis genitricis lateribus, puerulum excepit. Aliis autem dicentibus ut panno involutum secus viam poneret, ut a praetereuntibus inventus baptismo renasceret, ait latro nephandus : « Expectetis, inquit, ego ipsum baptizabo; » tenensque infantulum in lutum projecit, ac pedibus suis immaniter conculcavit. Quapropter, cruribus et brachiis contractis, in rota positus est una cum sodalibus suis. Qui palam confessi fuerunt plurimos suae sortis et sectae se socios per Hasbaniam et Brabantiam, sub habitu mendicorum diversantes, habere.

Eodem anno consummatum est solemne aedificium novi chori ecclesiae sancti Jacobi Leodiensis, ordinis sancti Benedicti, per reverendum patrem dominum Joannem de Crommose, ejusdem monasterii abbatem. Similiter et cœnobium fratrum heremitarum ordinis sancti Augustini, super ripam Mosa in Avroto juxta Leodium constitutum, magnum sumpsit incrementum; praesertim ex elemosinis cancellarii Leodiensis, hoc eodem anno

defuncti. Qui in testamento suo bonorum suorum partem meliorem eidem cœnobio reliquit, annuente et adjuvante semper reverendissimo domino Leodiensi, qui singulis religiosorum monasteriis opem et auxilium ubique præstabat.

Ipsa anno, circa initium Adventus Domini, Francorum regis penes Papiam in monasterio quodam Carthusiensium existente, domus Pontifex Leo X ab urbe Roma venit Bononiam cum viginti octo cardinalibus aliisque praelatis quamplurimis. Quo cognito, rex Francorum Franciscus, dimisso exercitu, cum familia tantummodo consueta Pontifici acceleravit occurrere. Cui supervenere duo cardinales a Pontifice præmissi. Demum exivit ad eum consanguinea ejus, uxor fratris Summi Pontificis cum aliis duodecim dominabus. Rege igitur ad Pontificem ingresso ac procumbente, confestim assurgens Pontifex regem erexit, et tertio faciem ejus exosculatus, ait circumstantibus : « Cernite, quaeso, hunc astantem filium nostrum, si huic ali- » quando similem decore et elegantia vidistis, » jubens regem secum sedere. Sequenti die Pontifex missarum solemniter peregit, rege sacris induto et administrante ; demum plenas indulgentias regi militantibus concessit.

#### 1516.

Anno Domini 1516, die decima januarii, tector quidam Leodiensis, vadimonio adversus fabrum quempiam pro centum florenis facto, ascendit, spectante populo, a foris sine amminiculo scalae aut restis fastigium turris ecclesiae sancti Lamberti Leodiensis, magistris civium pro tunc existentibus Henrico Heilman et Arnoldo de Lupart.

Eodem anno, subortis quibusdam simultatibus inter dominum Leodiensem et oppidum Huyense, ut aiebant, propter libertates quasdam seu consuetudines ejusdem oppidi, vel, quod magis arbitratur, quod tam studiosa castrum Huyensis instauratio lividis animis et insanis oculis forsitan internam auferret rubi-

ginem, et dominus reverendissimus in festo sancti Vincentii (1) ex castro Huyensi ad Franchimont demigrasset, nec eis solitam vultus serenitatem exhiberet; haec et similia questi ad invicem, nullam videbantur justae querelae adducere rationem. Quapropter ad cor reversi, reverendissimum adeuntes, urbaniter excepti sunt ab eo, et in ampliorem gratiam recepti. Quin et ipsos burgenses una cum suis conjugibus, castro sui introductos, curialiter atque decenter festivavit.

Cum autem, ut supra dictum est, Francorum rex Franciscus apud Bononiam cum Leone X, Pontifice Maximo, amicitias copulasset, accepit ab eo jubilaem per Gallias divulgandum, qui et alia christiani orbis climata occupavit.

Quae sequuntur ex C. Maseo Cameracensi: « Abyssus, inquit, malorum; nam sub umbra profectionis in Turcas inaestimabiles thesauros collegerunt. Quarum conflatores et commissarii quidam persuaserunt turbis, ut quicumque daret decem solidos, liberaret animam, pro qua daret, a poenis purgatoriis. Nam pro regula certa tenebant, Dominum Deum facere quicquid ipsi vellent, secundum illud: *Quidquid solveris super terram, erit solutum et in coelis*. Quod si vel iota minus fuisset quam decem solidi, nihil prodesse concionati sunt. Displicebat hic quaestus sanctis Ecclesiae filiis, et coepit quaestio ventilari de potestate vicarii; et unde haec novissimis doctrina nova praelatis, quam prisci Pontifices ignorassent. Quenam in pectore beneficii reversatio, ut quoties vellet, daret et reciperet idem. Erat in Germania tunc Martinus Luther, qui nimis acriter invecus est in has indulgentias, et inter aliqua vera quaedam non vera commiscuit. Opposuit se illi Joannes Eckius, vicissimque hi duo suggestum conscenderunt coram populo contentiosissime disputantes. Tandem utriusque rationes Parisium transmissae, ut a Sorbonicis judicarentur. Verum quia non facile fuit videre, cui potissimum palma daretur, dum censura differtur in longum,

(1) « 22 januarii. » Note de WACHTENDONCK.



Leo interim longo fulmine damnat haereseos et a coetu fidelium projicit. Ille primum a Pontifice minus edocto ad eundem magis edocendum, mox ad futurum concilium appellavit. Interim quia Leo jusserat libellos ejus incendio tradi, jus pontificium, quas decretales vocant atque decreta, publice Wittembergiae combussit, dicens : « Sicut fecerunt mihi, sic feci eis. » Addensque delictis prioribus impudentiam ampliorem, universum ordinem, quantum in ipso fuit, et sacramenta militantis Ecclesiae pessum-dedit. Denique dicit ea non a Christo, sed ab hominibus instituta ; omnes Christianos eandem habere potestatem ; claves omnibus esse communes ; hominem justum in omni opere suo peccare ; omne opus bonum peccatum esse ; inter veniale et mortale non esse discrimen ; et alia multa, quibus innumeras animas Christo subtrahit. Cujus erroribus restiterunt non solum Parisii, Lovanii, Coloniae, doctores theologi, sed etiam reges et principes. Denique Karolus imperator edicto publico vetuit, ne quis ejusmodi doctrinis acquiescat, sub poena capitis et omnium bonorum amissione ; quorum dimidium etiam delatoribus addixit. Henricus quoque rex Anglorum volumen egregium edidit adversus eum, cunctis principibus suum pro Domino zelum insinuans. » Haec C. Massaeus, Cameracensis <sup>(1)</sup>.

Reverendissimus quoque dominus Erardus, Leodiensis antistes, necnon illustrissimus princeps Karolus de Egmonda, dux Gelriae, pluresque alii orthodoxae fidei zelo succensi, et principes vere catholici, seipsos pro muro adversus dictos haereticos opposuerunt.

Eodem anno, scilicet 1516, in festo Assumptionis Mariae, obiit dominus Jacobus de Croy, episcopus et dux primus Cameracensis. Successit Guilhelmus, nepos ejus ; qui post triennium resignavit omnia fratri suo Roberto, factus ipse cardinalis et primas Toletanus.

(1) Ce passage et beaucoup d'autres de la *Chronique* de Brusthem sont extraits de l'ouvrage de MASSAEUS, intitulé : *Chronicorum multiplicis historiae utriusque Testamenti libri viginti*. Voyez l'édition publiée à Anvers en 1640, p. 273.

Ipsa anno, ultima novembris, obiit Gabriela, relicta quondam domini Ludovici de la Tremoille, mulier devota admodum et docta. Scripsit de via poenitentis, de templo Sancti Spiritus, de contemplatione super Incarnatione et Passione Domini, de institutione virginum. Quae omnia tradidit ante theologis examinanda, antequam ederet, ne forte plus sapere videretur quam oportet.

Circa festum Assumptionis gloriosae Virginis decessit generosus et illustris comes dominus Johannes de Egmunnda, praefectus Hollandiae, vir grandaevus, nonagenarius.

Eodem anno, 26 octobris, serenissimus princeps Karolus dux, suorum innixus vestigiis praedecessorum, patris scilicet Philippi, avi Mamimiliani, attavi Karoli, abavi quoque Philippi, convocatis ad oppidum Bruxellae terrarum suarum principibus atque proceribus, in magna pompa distribuit insigne Aurei Velleris, aliis quidem in sua dignitate confirmatis, aliis nonnullis in demortuorum locum subrogatis (1).

1517.

Anno Domini 1517, in festo sancti Marci (2), fuit rigidissimum gelu, ita ut vineae, nuces atque id genus fructum consumerentur penitus a pruina.

Eodem tempore circa festum Corporis Christi fuit in oppido Sancti Trudonis convocatio praelatorum totius dyocesis ad defensionem alternativae suae adversus nominationes Lovaniensium.

In festo beati Laurentii (3) treugae quadriennales, inter Brabantos et Gelrenses compositae, terminantur.

Circa finem junii illustrissimus dux Brabantiae Karolus profecturus in Hispaniam, applicuit Middelburgo persistens

(1) En cet endroit, WACHTENDONCK intercale le texte du traité conclu entre l'empereur Charles-Quint et l'évêque Erard, tel qu'il est donné par PONTUS HEUTERUS, *Opera*, Rerum Austriacarum lib. VII, cap. XIV.

(2) « 25 aprilis. » Note de WACHTENDONCK.

(3) « 10 augusti. » Note de WACHTENDONCK.

ibidem usque ad 12 augusti ; tumque prosperis velis deductus est in Hispaniam.

In octava Assumptionis gloriosae Virginis Mariae (1) expugnatur oppidulum Hollandiae Asperen, ubi etiam inaudita tyrannide grassatum est, ut neque religiosis, neque praegnantibus, senibusque decrepitis, pueris, virginibus parceretur, quin in omnes ferali rabie crudelis mucro desaeviret.

Hoc anno disseminari coepit perversissimum lutheranae haeresis fermentum, quo inescata fere tota Germania variis et peregrinis abducta est dogmatibus.

1516.

Anno Domini 1518, die dominico, septima februarii, nobilis princeps Karolus post obitum regis Ferdinandi, avi sui (2), coronatus est in Hispaniarum regem.

Mense aprili, exercitus quidam dictus *niger* progressus ex Phrisia gravissimis damnis atque molestiis pauperem plebem afficiebat, neque enim contentis his, quae reperiebat, etiam pretiosa quaeque et exquisita, sibi pretio comparari compellebat. Et hoc primum circa Daventriam ; deinde ingressi terram ducis Gelriae, illius sese obsequiis offerebant. A quo nihilominus repulsi in terram Cliviae devenerunt, ibique diffusi, decem seu duodecim diebus permanentes, omnia consumebant. Dux autem Cliviae comperto quod de ducis Gelriae non essent exercitu, mandat illis, ut ab ejus terminis se celerius subducant. At illi de sua confisi multitudine, et ducem et ejus spernentes edictum, etiam in tantam prorumpentem audaciam, ut nedum duci, sed etiam Coloniensi archiepiscopo remandarent, quatenus omnia parata essent ; mox enim eosdem invisere vellent. His auditis, dux, copioso congregato tam equitum quam peditum exercitu,

(1) « 22 augusti. » Note de WACHTENDONCK.

(2) WACHTENDONCK ajoute : *materni*.

acceptis nihilominus ab archiepiscopo octingentis equitibus ac totidem a comite de Nassouwe, in dictum *nigrum* exercitum irrupit. At duces exercitus formidantes tantam equitum copiam, cum res ageretur pro anima, comitem de Nassouwe interpellabant, quo, rejectis a se armis, libere proficisci possent. Quod cum obtinuissent, neque tamen promissa servarent, detecto ipsorum dolo, protinus equites comitis a Nassouwe in dictum exercitum equos perurgentes circiter mille ducentos prostraverunt, reliquis fuga lapsis, plurimisque eorum captis laqueoque necatis. Erant enim inter eos plurimi, qui supradictae tyrannidi in Asperen commissae interfuerunt, Domino procul dubio vindictam super innocentem fuso sanguine faciente.

Eodem anno firmatum est foedus perpetuum inter Brabantos etc., atque reverendissimum dominum episcopum Leodiensem ejusque germanum, dominum Robertum a Marcka. De quo factum est gaudium magnum in populo. Convenerant enim utriusque partis procures ad oppidum Sancti Trudonis dominica infra octavam Ascensionis Dominicae; eratque ibidem reverendissimus dominus episcopus. Propositis igitur certis super ineundo foedere pactis seu conditionibus, illisque admissis, profecti sunt ad oppidum Diest, ubi in die sancto Penthecostes, reverendissimo domino episcopo Leodiensi sacra peragente missarum solemnium, dominus Henricus, comes a Nassouwe, de manu episcopi sacratissimum accepit Corpus Dominicum, praestito utrimque jurejurando in indissolubile firmati foederis vinculum. Contulitque reverendissimus dominus episcopus tam comiti quam ejus conjugi pretiosa donaria.

Hoc anno missus contra Maranos exercitus a Karolo, Hispaniarum rege duceque Brabantiae, validam quamdam ejusdem gentis urbem cepit, ac quadraginta circiter barbarorum millia interemit. Postquam victoriam Karolus avo suo Maximiliano Caesari adempta hostibus magni pretii vexilla duo transmisit.

1519.

Anno Domini 1510, Caesar Maximilianus, 12 januarii, feria quarta, fatalem diem obiit <sup>(1)</sup>, cum ingressus esset annum sexagesimum tertium <sup>(2)</sup>, princeps utique ob multas ejus virtutes longe clarissimus, qui continuos novem annos in castris agens difficillima quinque bella profligavit, fortissimas gentes, scientissimos bellicae rei populos, urbesque opulentissimas ad deditionem redegit. Sed et hoc inter ejus virtutes omnino tacendum non est, quod literas atque ingenia tam impense amaverit, quodque bonas artes non modo fovērit, sed promovērit et aluerit.

Obiit in Velsz, oppido Superioris Germaniae, delatus ad Novam Civitatem, sepultus juxta matrem suam Leonoram. Exequiae ei celebrantur Augustae. Aderant inter alios Wilhelmus a Croy, cardinalis archiepiscopus Toletanus, dominus Erardus a Marcka, episcopus Leodiensis, Philippus a Burgundia, episcopus Trajectensis.

Eodem anno Franci susceperunt Tornacum de manibus Anglorum 8 februarii. Statim Francorum rex Franciscus miro conamine ad imperium aspiravit. Eodem mense februario Karolus, dux Gelriae, uxorem duxit ducis Lunenburgensis filiam.

Ipsa anno, post Maximiliani Caesaris obitum, principes electores convenerunt Francfordiae: Albertus, archiepiscopus Moguntinus, Hermannus de Wida, archiepiscopus Coloniensis, Richardus, archiepiscopus Treverensis, legati Ludovici, regis Bohemiae, Ludovicus Bavarus, Palatinus Rheni, Fredericus, Saxoniae dux, Joachimus, marchio Brandenburgensis. Hi unanimi consensu elegerunt Karolum, Hispaniarum regem, archiducem Austriae, ducem Brabantiae, etc., die vigesima octava

(1) « In Austriae oppido Welsio, delatus ad Neapolim Austriacam, in templo praecipuo, magno suorum luctu, sepultus. » *Note de WACHTENDONCK.*

(2) « Alias 60. » *Note de WACHTENDONCK.*

junii, qui eo tempore in Hispaniis agebat. Ad quem Fredericus Palatinus transmittitur legatus.

Eodem anno pestis epydemiae grassata est in locis plurimis. In Sancto Trudone et locis circumjacentibus multi obierunt. Trajecti quinque millia defuncti sunt.

**1520.**

Anno Domini 1520 Karolus, Caesar electus, in vigilia sancti Jacobi apostoli Flandriam applicuit, profundaue nocte Brugis venit maxima spectatorum laetitia exceptus. Praecesserant Ferdinandus, Caesaris germanus, et dominus Wilhelmus a Croye, cardinalis. Sequenti die in festo Jacobi, qui specialis Hispanorum est patronus, actum est solemne festum, episcopo Cordubensi missarum solemniter celebrante. Non minore gloria receptus fuit in Anglia, et postea in Zelandia. Tandem Caesar venit in Brabantiam. Diriguntur itaque principum electorum legati, rogantes Caesarem, ut propediem Coloniam veniat, ac dehinc ad susceptionem coronae imperialis Aquisgrani se praeparet.

Veniens proinde e Brabantia, fines ingressus est Leodiensis patriae, habens secum magni consilii principem individuumque itineris comitem, reverendissimum dominum Erardum a Marcka, Leodiensem episcopum atque Valentiae de novo institutum archipraesulem. Is primum deduxit Augustum ad arcem Huyensem, deinde ad civitatem suam Leodiensem; ubi etiam solemnis habita est processio, reverendissimo domino episcopo sacrum Dominicum Corpus reverenter deportante, ac Caesare pedestri, nudo capite, humiliter et devote subsequente. Die 14 octobris venerunt Trajectum.

Exinde profectus est Coloniam, ubi ab electoribus principibus eum praestolantibus incredibili laetitia est receptus.

Novissime, adjunctis ei quam plurimis principibus, quos enarrare longum esset, accessit urbem Aquisgrani, ubi in die festo

beati Severini, episcopi (¹), imperiali insignitus est diademate, archiepiscopo Coloniensi rem sacram agente, coassidentibus ad dextram laevamque Moguntino et Treverensi archiepiscopis.

**1521.**

Anno Domini 1521, orta lite inter dominum Robertum a Marcka, reverendissimi domini episcopi Leodiensis fratrem, et dominum Ludovicum de Emri, idem dominus Robertus, ab Augusti fidelitate deficiens, ad Francorum regem transiit. Quare aliquot ejus arces : Longia, Moson, Bullonium, per comitem Henricum de Nasouwe, adjunctis etiam ei Leodiensibus, captae sunt et demolitae (²). Ducatus autem Bullonii, antiquum ecclesiae Leodiensis patrimonium, ad debitum ejusdem ecclesiae dominium et possessionem reductus est, non segniter ad rem agente venerabili magistro Egidio a Blocquerye, Leodiensis ecclesiae canonico, domini episcopi sigillifero.

Eodem anno Ferdinandus, archidux Austriae, Hungariae regis filiam Annam apud Lintz oppidum duxit uxorem. Similiter et Ludovicus, Hungariae rex, cum Maria, sorore Caesaris, apud Ophen nuptias celebravit.

Anno eodem, habito conventu apud Wormatiam, obierunt praecipui aulae caesareanae primates : Wilhelmus a Croye, cardinalis archiepiscopus Toletanus, ejusque patruus dominus Wilhelmus, princeps de Chervia, Arschotensis marchio ; ille quidem mense januaria, nondum egressus aetatis annum vigesimum tertium, hic natu grandior mense maijo, naturae concessit. De cujus morte varia vulgi fuit opinio. Cui tamen si vita contigisset diuturnior, aut numquam susceptum (erat enim pacis amator) aut certe celerius confectum fuisset bellum, quod postea inter potentissimos

(¹) « 23 octobris. » Note de WACHTENDONCK.

(²) « Unde versus :

LONGIA VI CECIDIT QUAE MULTOS ANTE CECIDIT. » Note de WACHTENDONCK.

christiani orbis principes Karolum, Caesarem, et Franciscum, Francorum regem, exarsit.

Pridie calendas maji dimissus est conventus Wormatiensis, in quo plures articuli circa reformationem ac haeresum extirpationem fuerunt expositi. Fuerat illuc etiam evocatus sub salvó Caesaris conductu Martinus Luther ad respondendum super sua nova doctrina, quae jam totam pene Germaniam perturbabat. Verum Caesar, audito tumultu in Hispania inter principes et vulgares excitato, mense junio, rebus in Germania utcumque compositis, rediit in Brabantiam.

Aestate ejusdem anni innovatum fuit inter Caesarem et Francorum regem bellum. Et rex quidem cum suo exercitu in Hannoniam venit, captis quibusdam obscuris oppidulis et accensis. At vero Tornacum a Flandris obsidione premebatur. Cui rex succurrere volens copiosum eduxit exercitum, damna pene innumera inferens Hannoniis et Arthesiis. Nam et Hesdinum cepit, aliaque loca nonnulla combussit. Consertis itaque parvis aliquot praeliis, et utrimque nobilibus nonnullis captis, rex in Galliam rediit. Tornacum vero sese ultro caesareanis die festo Andreae apostoli dedit. Ex adverso caesareani, occupatis aliquot Franciae oppidulis, cum ingenti exercitu oppidum Masiers obsederunt; neque tamen capere potuerunt. Suburbana tantum tecta direpta sunt et incensa. Quidam asserebant obsidionem ob dissidium ducum fuisse solutam; alii vero propter dissentericum morbum, quo plurimi in exercitu Caesaris laborabant, et oppidum ipsum fortissimo tenebatur praesidio. Appropinquante hieme, agente et persuadente Francisco, Germanici exercitus principe, ab obsidione cessatum est; maxime tamen, quia dominus Robertus a Marcka, graeca fide agens, Francorum equitum fretus auxilio, currus centum quinquaginta, qui annum advehebant exercitui, interceptit.

At Franci, pertransito fluvio Somma, ad obsidionem Valencenis exercitum duxerant; at cives territi, Caesarem, qui in ipso oppido erat, causa praesidii adeunt. Porro caesareani principes, comes



a Nassouwe, comes a Buren, dominus ab Emri, praefectus Hannoniae, cum aliis nonnullis, habito consilio, profecti sunt in occursum Francis, conantes eos transitu Sommae deturbare. Eratque dies haec obscura et nebulosa, ut se mutuo a longe minime videre possent. Ex improvise igitur sibi invicem propinquantes, commisso certamine, ceciderunt Brabantinorum plurimi; inter quos ictu bombardae percussi sunt dominus de Jacea, bastardus de Emri, ac nonnulli nobiles terrae Leodiensis ex Alcken, domicellus a Kriekenbeeck, etc. Videntes autem caesareani principes Francorum exercitum longe copiosorem ad oppidi praesidium retrocesserunt; et Franci, depopulatis omnibus ac plurimis circumquaque captis, transitu Somma, in Franciam redierunt.

Caesar vero una cum Danorum rege ceterisque principibus ad oppidum Flandriae Brugis venerunt expectantes adventum cardinalis Eboracensis, Angli. Erantque in comitatu Caesaris reverendissimus dominus Erardus a Marcka, archiepiscopus Valentiae, episcopus Leodiensis, archiepiscopus Cremensis, episcopus Trajectensis, comes Wirtenbergensis. Cardinalis autem Eboracensis in suo comitatu doctissimos habebat viros, Thomam Morum, archicancellarium Angliae, Thunstallum, Wilhelmum Montioy, Erasmum Roterodamum. Aiebant hunc cardinali Anglo fuisse ritum, ut sive prandenti, sive coenanti flexis genibus (quod apud Germanos inauditum est) ministraretur astantibus multis Anglis nobilibus. Accidit, ut Hieronimus Aleander, canonicus Leodiensis et pridem cancellarius, literas Leonis X, necnon caesareae Majestatis exhiberet; cumque Augusti nomen deesset, et unus senatorum causam inquireret: « Aureis, inquit, literis hoc nomen scribendum erat. »

Ipsa anno jacta sunt fundamenta novi chori Antverpiae ad templum beatae Mariae Virginis, cujus primum lapidem, ab abbate Sancti Bernardi consecratum ferunt Caesarem collocasse.

Eodem anno concitata fuit in civitate Leodiensi periculosa proditio. Etenim quia dominus Robertus a Marcka, violata fide,

a Caesare deficiens, transierat ad Francos, mussitare coeperunt quamplurimi, quibus forte non placuit initum foedus, obstupescens nimirum adhuc eorum dentibus ex uvis acerbis, quas patres sub Karolo Burgundo comederant. Incitati nihilominus a Francis variis sed vanis promissis conspiraverunt, quomodo, datis certis signis, et civitatem proderent, et innocentes, quos sibi adversantes aestimabant, praenarrataeque concordiae favebant, crudeli strage jugularent. Verumtamen non defuit divinae respectus misericordiae, quae tam horrendo facinori maturiori consilio novit obviare. Detecta namque hujusmodi praecoepta nequitia, confusi fuerunt omnes operarii iniquitatis, quorum multi in Franciam fugerunt, plurimi etiam passim comprehensi, et alii quidem capite truncati, alii vero gurgitibus Mosae demersi, reverendissimo domino Erardo episcopo pro fidelitate Caesari servanda strenue decertante. Reputatumque est ei ad justitiam, quod etiam carnis et sanguinis dissimulare noluit nequitiam.

1522.

Anno Domini 1522, in diebus natalibus venit quidam episcopus a Pontifice. Delatum est reverendissimo domino Erardo, episcopo Leodiensi, cardinalitae dignitatis galerum. Adnotaverat namque ipsum Pontifex, Leo X, praecedente anno Caesaris promotione, suoque ipsius merito cardinalium collegio ad titulum sancti Crisogoni.

Eodem anno Christiernus, Danorum rex, regno pulsus et profugus, Mechliniam venit cum uxore Isabella, Caesaris sorore, quae post annos aliquot in morbum incidit, quo tandem consumpta vitam finivit, sepulta Gandavi in templo beati Petri apostoli.

Ipsa tempore Mediolanum capitur ab Helvetiorum exercitu in gratiam ac favorem Caesaris, diffugientibus metu Gallis. Jauenses quoque a Francorum rege ad Caesarem defecerunt. Initium hoc caesareae Majestatis per Italiam exaltandae.

Eodem anno Solimannus XII, Thurcarum caesar, qui imperare coepit anno 1520, Rhodum, nobile christiani imperii propugnaculum, in deditionem exegit, mittens epistolam ad magnum militiae magistrum, hunc habentem tenorem :

« SOLIMANNUS TSACCUS , Dei gratia rex regum et dominus  
» dominantium, maximus imperator Byzantii et Trapezuntis,  
» rex potentissimus Persiae, Arabiae, Egypti, dominus Asiae et  
» Europae, princeps in Mecha, Alepia et Hierusalem, dominator  
» universae terrae et maris, reverendissimo patri Philippo  
» Vilerio Liliadamo, magistro Rhodi, equitibusque suis et uni-  
» verso populo salutem. Gavisus sum, tibiue congratulor  
» super novo tuo principatu atque dominio, orans, ut in eo felix  
» vivas et longaevus. Fiducia mihi multa de te est, quod in ami-  
» citiae fideique foedere mihi conjunctus, excelles in omni  
» virtutis genere, cunctos, qui post te in insula Rhodi domina-  
» turi sunt. Et quemadmodum praedecessores mei nihil suae  
» potentiae in eandem exequi voluerunt; ita quoque et ego,  
» ipsorum secutus vestigia, novum amicitiae pactum et fidei  
» tecum statuo. Congratulari igitur mihi debes, amice, super  
» magnifico meo triumpho, quem habui, cum, pertransito  
» Danubio, magna constantis animi fiducia praestolarer intre-  
» pidus Hungariae regem, ad me venientem in praelium. Cujus  
» etiam multa possedi oppida et castella, ac tandem, subjectis  
» mihi ferro et igne populis, dimissoque illic ad custodiam non  
» spernendo exercitu, regressus sum victor in regiam meam  
» civitatem Constantinopolim. Vale. » Ad haec dictus magister  
rescripsit : « Literas, quas tuus orator ad me detulit, legi et  
» intellexi. Amicitiam, quam offerre videris, acceptam gratam-  
» que habeo. Verum Cortilogus minas mihi intentaverat, ut  
» venientem me e Gallis ex inopinato obruens opprimeret, sed  
» non praevaluit. Qui etiam obscura nocte naves ab Hierusalem  
» venientes ad Venetias intercipere conabatur, quem non modo  
» cohibui, sed fugavi, relicto spolio, quod institoribus Cretensi-

» bus abstulerat. Quare simulatam illam tuam gratiam, aequè  
» refello et accepto. Vale. Ex Rhodo. »

Audiens haec Cortilogus, quod magister Rhodi de ejus dolo et perfidia rescripserat, coepit excogitare quonam pacto nequitiae suae commenta queat effundere. Accusat graviter crucigeros illos, quos piratas mentiebatur, qualiter populum in insulis Mithilenaë, Euboiæ, Peloponessæ, etc., opprimerent; deprecans proinde Solimannum imperatorem per nomen magni prophetae Mahumeth, ut taliter oppressis subveniat. His Solimannus, occasione inventa, commotus, accito suorum procerum conventu, habitaque ad eos concione, omnes ad deletionem et exterminium Rhodi paratos esse praemonuit, atque hujusmodi tenoris literas praemisit.

« SOLIMANNUS TSACCUS, Dei gratia rex regum et dominus  
» dominantium, maximus imperator, etc. Commoverunt me  
» afflictissimæ gentis meæ commiseratio et summa incuria  
» vestra. Impero igitur vobis per celerem insulae et arcis  
» Rhodiæ deditionem, pie utroque concessa gratia abundi  
» cum omni pretiosa suppellectile, aut, si libet, manendi sub  
» imperio meo in nullo, nec tributo quidem, minuta libertate  
» et religione vestra. Si sapitis, praeferte amicitiam et pacem  
» bello crudelissimo. Nam victos vi manent acerbissima omnia,  
» quæ victi a victoribus pati solent; a quibus vos non defendent  
» arma domestica externave auxilia, nec ingentes muri, quos  
» radicitus evertam. Valet bene. Quod tum demum fiet, si  
» potius quam vim, amicitiam malueritis, quæ neque fraude  
» neque dolo vobis erit. Juro Deum coeli terraeque aucto-  
» rem, juro quatuor evangelicæ historiae chronographos,  
» vicies quater mille prophetas lapsos e coelo, summum-  
» que inter hos nostrum Mahumetem adorandos; item ma-  
» nes avi patrisque, tum hoc sacrum augustumque meum  
» imperiale caput. Ex regia nostra Constantinopoli. » Igitur  
cum Christiani hujusmodi edicto parere recusarent, Solimannus  
imperator, coadunatis pluribus centenis navibus, stipatus quo-

que multis virorum armatorum centenis millibus, sexto kalendas julii (1) eodem anno 1522, in insulam Rhodi applicuit. Partem sui exercitus quatuor circiter milliaribus a Rhodo detinuit; alteram vero partem tria centena millia ad obsidionem oppidi destinavit. Certatur utrimque fortissime, ruentibus Thurcis clade maxima. At vero quinto kalendas septembris (2) occupaverunt hostes nonnulla castella et fortalitia, quaedam per vim, quaedam per deditionem. Tandem Christiani fame et inedia extenuati, longaque obsidione fatigati, civitatem reliquerunt in nocte Circumcisionis Dominicae anno 1523; hanc egregiam insulam, anno salutis 1308, milites sancti Joannis de Thurcis ceperunt, illucque, annuente Clemente V, Pontifice, sese receperunt, dictique exinde milites Rhodiae militiae. Et o rem perditam, o desperatas opes! Tulerunt Rhodii milites obsidionem menses plures, nec tamen christiani principes ulla illis copias auxilio miserunt, partim civili bello, partim aliis curis occupati, et forte calice irae Dei potati. Atque ita arx illa unica orientis deperdita est.

**1523.**

Anno Domini 1523 venerunt ad Karolum Augustum in Hispanias quatuor oratores ex Aphrica, illustres principes, cum muneribus et viginti quatuor camelis onustis, elephantibus, variis feris, leonibus et bestiolis, se suaque offerentes. Venerunt et eodem tempore ex Indiae parte illa, quae nuper per praefectum maris Hispanici inventa est, quatuor alii oratores a duodecim regulis missi. Hi omnes avium pennis ornati erant et plumati. Obtulerunt gallinam auream cum duodecim pullis aureis, ornatis gemmis et lapillis pretiosissimis; crista gallinae erat ex car-

(1) « *Id est 26 junii.* » Note de WACHTENDONCK.

(2) « *Id est 25 augusti.* » Note de WACHTENDONCK.

bunculo, rostrum ex adamante, pennae erant gemmae. Asportarunt et aves varias, vestes quoque ex avium pennis factas; tentoria etiam bellica ex plumis, tela et scuta. Hi nomine duodecim regulorum Indiae supradictorum caesareae Majestati nutu et signis obedientiam praestiterunt.

Fuerunt tam hoc anno quam etiam praeterito comitia Norenbergae frequenter habita. Ad quae Adrianus, Pontifex, legatum suum Franciscum Cheregarium misit, atque, ut libere coram statibus Imperii contestaretur in haec verba commisit. « Nos » scimus quod in hac Sancta Sede jam annos aliquot multa » fuerunt abhominabilia, abusus in rebus divinis, superfluitas » traditionum, et quod tandem omnia in deterius corruerint : » nec mirum certe est, quod infirmitas a capite in membra de- » rivarit. Omnes nos declinavimus, quisque in viam suam, » etc. »

Eodem anno Franciscus a Zichenghen, dux militiae, in arce Landsdal obsidetur, decussaque ex bombardarum ictu trabe, laesus moritur.

Ipsa anno Phrisia post longam rebellionem Caesari paret, Gruningensibus Gelrum secutis. Karolus etiam, dux Borboniae, violentiam a Francorum rege passus, confugit ad Karolum Caesarem; cui ex tunc usque ad mortem fidelissimus fuit.

In nocte beati Martini episcopi, mense novembri <sup>(1)</sup>, tam rigidum eodem anno fuit gelu, ut ex eo cuncta terrae nascentia corrumperentur. Seminaverunt vernali tempore ordeum ruricolae, quo loco frumenti ad panem utebantur.

Eodem anno, 19 novembris, assumptus est ad Pontificatum Clemens VII.

(1) « Die decima. » Note de WAGTENDONCK.

**1524.**

Anno Domini 1524 Karolus, imperator, in propria sua persona adversus Francorum Regem, Franciscum, bellaturus movit.

Mense februario expectabant homines ex astrologorum pronosticis tantam aquarum inundantiam, qualem a diluvio generali, tempore Noe, nemo umquam hominum viderit. Statuerunt sibi divites annonam molere, qua, ad altiora conscendentes, vitam conservare possent.

Mense octobri Clemens, papa VII, concessit indulgentiam plenariam, ut fieret in hebdomada una triduanum jejunium, confessio, et dominica sequenti processio ac devota sacri Domini Corporis perceptio.

Eodem mense Franciscus, Francorum rex, invasit Mediolanum.

**1525.**

Anno 1525, post captum Mediolanum, post inchoatam obsidionem urbis Papiae anno praecedenti, mense octobri, die 26, ubi Francorum rex in coenobio Carthusiensium se recepit, venit dux Borbonius 24 januarii, laturus succursum in urbe Papia jam longa obsidione afflictis. Ubi tandem, conserto praelio, Franciscus rex cum diu strennue dimicasset, occiso equo, cui insidebat, a tribus militibus de exercitu viceregis Neapolitani impetitur; cumque se reddere nollet, aequitans eum vicerex, evaginatum tenens gladium, captivum comprehendit in vigilia beati Mathiae apostoli (1). Capti sunt plures alii principes virique illustres: rex Navarrae, magnus bastardus Sabaudiae, legatus Pontificis, princeps Memoranci, dominus de Florengiez, filius domini Roberti a Marcka, etc. Perductus est Rex Francorum,

(1) « 23 februarii. » Note de WACHTENDONCK.

Franciscus in Hispaniam ; quem tamen Caesar ex ingenua animi sui clementia non post multum tempus dimissum in regnum suum restituit.

Eodem anno Carolus Caesar, mensis martii undecimo die, Isabellam, regis Portugaliae Emanuelis filiam, ejus, qui nunc regnat, sororem, apud Hispalim, quae nunc Sevilla dicitur, Bethicae Hispaniae urbem, in matrimonium accepit. Quos archiepiscopus Toletanus cardinalis, acto post noctem mediam sacro altaris ministerio, praestitoque utrique sacratissimo Dominico Corpore, stabili connubio copulavit. Supradictus rex Emanuel uxorem duxerat Leonoram, Caesaris sororem. Quo mortuo, successit illi in regnum filius, qui et alteram Caesaris sororem Katherinam accepit conjugem.

Hoc eodem anno rusticorum motus in Germania excitati sunt. Nempe pauperes servi rustici in Alsatia, Suevia, Franconia, Thuringia, aliisque terris, quae ad Rhenum sitae sunt, vanis illusi promissionibus, in magistratus insurgere coeperunt. Erat eorum unus concionator phanaticus Thomas Monetarius. Is palam docuit restauraturum se collapsum Ecclesiae statum ; gloriabaturque privatim sibi a Deo revelationes contingere, atque ad evertendam ipsorum tyrannidem Gedeonis gladium sibi commissum esse. Eduxit turmatim cohortes stolidi vulgi, quibus tradiderat tributa non esse pendenda magistratibus, jussitque nobilium domos diripi, et monasteriorum bona compilari. Verum cum depraedat plebs rustica, stulta illius praesumptio magna <sup>(1)</sup> vi et armis principum est repressa ; factoque in eos congressu, ceciderunt in uno praelio triginta rusticorum millia ; imo infra tres ferme menses supra centena millia in conflictu non aliter quam pecora trucidantur. Thomas Monetarius primus auctor extitit erronei illius anabaptistarum instituti. Hic comprehensus a Frederico, Saxonum duce, vivus jussus est cremari ; alii ejus

(1) Le ms. de BRUSTHEM porte *magni*. Il faut lire *magna*, comme dans la copie de WACHTENDONCK.



plerique complices capite plexi justas sui impii instituti luerunt pœnas.

Similiter et Joannes Oecolampadius Basileae, et Udalricus Zwinglius primum omnium scriptis damnatum Berengarii errorem renovarunt, in participatione Coenae Dominicae non distribuerunt Corpus et Sanguinem Christi. Quod tamen superiori anno insanus ille Andreas Carolostadius fertur jam antea proposuisse.

Obiit hoc anno Fredericus, Saxonum dux ( <sup>1</sup> ).

Porro reverendissimus dominus Erardus a Marcka, cardinalis Leodiensis, circa ecclesiasticum cultum vigilantior, instituit hoc ipso anno et deinceps fieri solemnem processionem in die translationis gloriosissimi martyris Lamberti, constitutis ad hoc certis redditibus singulis ecclesiis et conventibus, cuique pro sua conditione, distribuendis. Hic reverendissimus pontifex Erardus ab initio sui praesulatus gloriosissimo martyri Lamberto singulari affectu extitit devotus. Nam gravissimis suis sumptibus, ejusdem sancti ecclesiam adornavit pretiosissimis tapetiis, cappis, aliisque altaris paramentis; campanas etiam sonoras ac mirae magnitudinis ( <sup>2</sup> ) pro majori ejusdem ecclesiae reverentia, quae aliarum caput et mater est, suis impensis fieri curavit.

Dominica post festum beati Lamberti ( <sup>3</sup> ) venit idem reverendissimus dominus cardinalis ad oppidum Sancti Trudonis adducens secum illustrissimum dominum Philippum a Ravensteyn, aliosque nonnullos barones et proceres; exceptusque fuit a civibus, illi circa horam quintam occurrentibus, ingenti expec-

( <sup>1</sup> ) « Natus anno 1463, januarii 17. Is, mortuo Maximiliano imperatore, cum Francoforti Caesar electus esset, propter aetatem ingravescentem, onera gubernandi imperii deprecatus, Carolus V, Maximiliani nepotem, elegit. MICH. BEUTH. » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>2</sup> ) « *Duas : majorem nomine Erardi, et alteram Crisogoni.* » *Note de WACHTENDONCK.*

( <sup>3</sup> ) « *24 septembris.* » *Note de WACHTENDONCK.*

tatione et laetitia. Fuerat namque aliquot annos Trudonensibus offensus, quo minus ad eos applicare voluisset.

**1526.**

Anno Domini **1526** Solimannus, Turcharum imperator, Hungariae fines invasit. Cumque Ludovicus, Hungarorum rex, cum hostibus fidei confligetet, militum quoque numero longe esset inferior, et a suis (ut constanti fama vulgabatur) etiam proditus, tandem fugam inire compulsus, in paludes coniectus, infixus est in limo profundi cum equo, cui insidebat. Qui postea inventus, sepultus est Viennae, Austriae urbe, in ecclesia sancti Stephani. Hoc successu factus tyrannus ferocior, non hominibus, non iumentis, non satis aut terrae nascentibus pepercit, sed omnia ut saeva tempestas absumpsit.

Exinde cepit Solimannus oppidum Pescht, similiter et Budam vulgariter Ofen dictam, in die nativitatis beatae Mariae <sup>(1)</sup>. Pepercit in ea tyrannus theuthonice loquentibus et Germanis militibus; Hungaros vero, nulli sexui parcens aut aetati, gladio feriri iussit.

Comes Johannes Weida nitebatur invadere Hungariae regnum requirens, etiam sibi dari reginam viduam, quam dominus rex Ferdinandus, reginae germanus, de manibus inimicorum eripuit.

Hoc anno Bohemi Ferdinandum, Austriae archiducem, in regem Bohemiae eligunt.

Mense septembri papa Clemens VII ingentem conscripsit exercitum, ut aliqui autumabant contra Karolum imperatorem.

Ceciderunt hoc anno lapides grandinis in quantitate ovi gallinacei, quibus grana graviter contrita sunt et conquassata.

(1) « 8 septembris. » Note de WACHTENDONCK.

1597.

Anno Domini 1527, Karolus, Borbonius dux, summus caesareani praefectus exercitus, cum aliis quibusdam principibus in Italiam ad obsidionem urbis Romae movit, ingentem habens bellatorum exercitum. Mox ad hanc famam Italia male sibi conscia, mire fuit conturbata. Porro Pontifex Clemens, quem conspirationis hujus aiebant auctorem, misit nepotem suum Johannem Medicen, cum lecto perditorum hominum Itolorum et Hispanorum exercitu ad obviandum Germanis, ne Padum transirent. Verum jam trajecerat exercitus; ipseque Johannes Medices ictu aenei tormenti fuit extinctus; sollicitus igitur Clemens Pontifex cum videret Germanos ac Hispanos ad Parmam, et deinceps Bononiam, Romanae ecclesiae urbes, deflectere, remisit Neapolitanum vicarium, qui apud ducem Borbonium subditos pontificae ditioni pecunia redimeret, quo prorsus ab omni maleficio abstinerent milites, et in aliud territorium diverterent. Postulata sunt ter centena ac quinquaginta aureorum millia; tantam summam nemo praestare voluit. Itaque cum apud Ferrariam aliquamdiu castra fixissent, inde Florentiam magnis itineribus contendunt. Sperant Romani se tutos esse, cum Florentini peterentur; cupiebatque Pontifex spectator tantum esse belli. Sed qui Florentiam petere videbantur, Romam citius advolarunt. Mensis itaque maji die <sup>(1)</sup>, cum proximi essent Urbi, miserunt senatorem ad portam Urbis deposcentem, ut aditus adventanti pateret exercitui. Cui mox contemptim responsum est. Vulgo namque jactabatur transituros illac Neapolim, nec diu moraturos. At statim apparuit, cujus rei gratia advenerunt, dum castra figunt circa Urbem veterem. Pridie igitur nonas maji <sup>(2)</sup> Urbis oppugnationem nebuloso aggrediuntur diluculo. Bis repulsi,

(1) Le jour n'est pas indiqué.

(2) « *Id est sexta.* » Note de WACHTENDONCK.

tertio vicerunt. Hoc profuit irruentibus, quod quoties oppugnationem iterarunt, toties cadebat nebula, prospectum Romanis et pontificiis adimens, ut nescirent, qua parte maxime hostis irrueret. In hac extrema oppugnatione, qua expugnata Urbs est, Karolo Borbonio, stanti in scalis, globus aenei tormenti, parum caute a suis emissus, ut est plena periculi ejus armorum generis tractatio, crus alterum sub femore perfregit; ex quo mox vulnere extinctus est. Pontifex ad arcem Adriani confugit, et cum eo ad tumultum primum captae Urbis ceteri quoque cardinales et episcopi properant. Et proh dolor! non innoxiorum quoque civium bonis satiata est militaris avaritia; violata sunt templa, refracta coenobiorum repagula, contaminata et direpta universa. Torquebantur, jugulabantur pauperes, dum non habent, quod crudeli raptori tradant. Senserunt hanc inclementiam multi praeclari viri, fautores etiam Caesaris, quorum aliqui inter cruciatus perierunt. Captus fuit Clemens Pontifex. Caesar haec percipiens, ab Hispania literas misit, quibus apud Pontificem anxie excusat, quae Romae acciderunt, nec suo jussu esse gesta, nec se milites illos pro suis agniturum, qui tantum nephas ausi fuissent.

Eodem anno filius imperatori natus est Philippus.

Hoc anno tumultuatum est in oppido Trajecti Inferioris. Episcopus Henricus Bavarus non ferens seditionem, nova privilegia concessit civibus in derogationem ecclesiasticae libertatis. Contradicientibus igitur canonicis his, quae a civibus petebantur, praedicti cives malevoli impetum concitarunt in clerum. His visis, episcopus, quae prius concesserat, revocavit. Evocatur Gelrensis dux defendere civitatem; qui cum suo veniens exercitu mox intromissus gubernationem civitatis recepit. Attenuantur interim inedia cives, foris patientes pugnans, intus vero timores.

Tres soles visi fuerunt hoc anno duplici iride inclusi.

Filius etiam Tartarorum imperatoris Poloniam magna vi invasisit, et gravia damna intulit; sed tandem suppressus et captus fuit.

Eodem anno Joannes Fredericus, dux Saxoniae, filiam Wilhelmi, ducis Cliviae, duxit uxorem.

Ferdinandus, archidux Austriae, in festo beati Mathiae Pragae in regem Bohemorum coronatur; et sequenti die ejus uxor, regis Hungariae filia, in reginam Bohemiae coronata fuit.

Eodem anno Ferdinandus rex contra Johannem Weida comitem in Hungariam movit; multasque arces et oppida occupavit. Habuit et comitia rex Ferdinandus apud Budam, vulgariter Ofen; in quibus electus in regem Hungariae coronatus est in festo sanctorum Symonis et Judae.

#### 1528.

Anno Domini 1528, feria sexta quatuor temporum quadragesimae, sexta martii, venerunt ex Ultrajecto mille quingenti circiter viri partim Gelrenses, partim cives, habentes signum crucis Burgundicae. Hi, acceptis quam plurimis scaphis, introierunt Hagam Comitum Hollandiae; moxque, tactis tympanis, vociferari coeperunt: *Gelre, Gelre*. Ad hoc attoniti cives fugam iniere. At milites quaeque pretiosa rapuerunt, plures ceperunt; multa quoque florenorum millia, ne domos incenderent, ceperunt; sicque onustis navibus, nemine obsistente, versus Trajectum properarunt.

In vigilia Ascensionis Domini et diebus sequentibus, oppida Hasselt, Harderwyck, Hatthem, Elborch, Reenen, etc., quae dudum Gelrenses occupaverant, ducibus domino comite de Buren ac Georgio Schenck, Caesari in deditionem venerunt.

In die sancto Penthecostes exercitus quidam Gelrensiū militum, civium ac rusticorum ex oppido Ruremunda venit in terram districtus Buscoducensis, sperans copiosam abducere praedam. Hoc clanculo percipiens domicellus Theodoricus a Batenburch, vicarius Graviae, qui tum in oppido Buscoducis erat, hic, acceptis militibus et clientibus excitatisque villanis, in dictos Gelrenses repente irruit, plurimamque partem trucidavit,

alios in Mosam propulit, paucique evaserunt. Et sic omnia, quae illuc secum portaverant, victoribus cesserunt.

Prima julii ejecti sunt Gelrenses e Trajecto, firmata cum illis pacis concordia, post triginta et amplius annorum bella semper habita.

His temporibus cum oppida supradicta, quaedam per deditio-  
nem, quaedam per expugnationem, Caesari obvenissent, etiam  
obsessum fuit a Brabantico exercitu oppidum Tiela, sed turpiter  
derelictum.

In septembri applicuerunt naves aliquot, quae ob ventos  
contrarios per menses sex in mari detentae erant; veneruntque  
in eis duo millia Hispanorum militum Brabantis adversus Gelros  
subsidio.

Eodem anno Francorum rex callido suo usus ingenio, foedus  
cum rege Angliae pepigerat; missique sunt ad Caesarem in  
Hispaniis, civitate Burgis consistentem, duo ex parte utriusque  
regis oratores 22 januarii. Quorum prior pro rege Francorum  
ait: « Dominus meus rex christianissimus plurimum dolet pacem  
» non esse, bella crebescere, tot strages, tot praedas, tot  
» denique mala fieri; quae omnia, verendum est, cum sis  
» malorum omnium causa, in caput tuum redundabunt. Exigis a  
» domino meo conditiones iniquissimas. Obtulit tibi pecuniae  
» plus satis ad filiorum redemptionem, et suscipere noluit,  
» malens fundi innoxium sanguinem quam admittere pacem.  
» Exercitus Romam depraedatus est; templa Dei violata sunt;  
» sanctorum reliquae indigne tractatae; Christi vicarius captus,  
» omnibus suis spoliatus; tota Italia bello fatigata. Quarum  
» occasione dissensionum Turchis augetur audacia. Quae omnia  
» facile conquiescerent, si justis pactionibus pareres. Quod cum  
» facere recusas, dominus meus cum Anglorum rege, qui, te  
» contempto, ei adhaeret, bellum tibi indicit, atque ex nunc  
» quaecumque pacta prius tecum inita cassat, facturum tibi quic-  
» quid mali potuerit. Concedunt tibi dominus meus et frater ejus  
» rex Anglorum inducias quadraginta dierum, quibus institores

» tui sua bona asportare queant, modo tu idem erga nostros feceris. Dixi. » Ad haec Caesar placido vultu respondit : « Miror dominum tuum, captivum meum, sic facere voluisse. Rem novam audio, nunc primum mihi bellum indici ab eo, qui jam plus annos septem absque hujusmodi indictione adversum me bella movet. Quod ad Papam attinet, absque meo jussu, quod passus est, evenit ; satis indolui, sed jam suae sedi restitutus est. Quoad filios, norunt legati ejus, ad me nuper missi, quid responderim ; avunculum meum, Anglorum regem, credo, cum me audierit, non mihi restitutum, etc. » His gestis, coepit Anglus non scripto, sed verbo, suam proferre sententiam, dicens : « Sire <sup>(1)</sup>, dominus meus praecepit, ut dicerem : Turcha in Christianos tua praevalet occasione. Olim in Hungaria Belgradum cepit, postea Rhodum ; sed et haeresis nova saevit ; servi tui in expugnatione Urbis tot perpetrarunt, ut etiam recitata aërem inficiant ; Pontificem abduci fecisti, quem ut Caesar protegere debueras. Rogavit te dominus meus de multis, quae ad pacem sunt ; sed quia nihil eorum facere curas, debellabit te terra marique ; cogetque te facere vel invitum, quod sponte debueras. Mercatoribus tuis quadraginta dies indulget, ut, salvis rebus suis, abscedere queant, si tu identidem feceris. » Respondit Karolus : « Non credo satis domino tuo constare, quae gesta sunt ; quod si ea novisset, non talia demandaret. Spero me brevi ipsum habere commonitum. Pontifex restitutus est ; pacem numquam abnui. Quod minatur me compellere invitum, confido in Domino. Si bella moverit, resistentem inveniet, etc. »

Mense januario, die 27, feria secunda, data sunt dictis oratoribus rescripta. Continebant autem in summa, Francorum regem Franciscum verbis multa polliceri, factis autem omnia negare ; neque umquam, ex quo regnare coepisset, ab effusione innoxii sanguinis cessasse. Quibus ille perlectis fremere coepit.

(1) « Gallicum, id est dominus. » Note de WAGTENDONCK.

Nam 10 februarii coeperunt passim discurrere praedones, cunctaque depopulari. Initio autem mensis julij induciae octo mensium proclamantur.

Eodem mense julio, die 20, combustus est quidam haereticus lutheranus Tornaci. Is cum multos ejusdem haberet erroris sequaces, in carcere detentos, nocte sequenti eisdem in carcere totus igne candens apparuit; quibus et prae horrore stupentibus, subintulit: « Nisi, inquit, a perniciosissimo errore resieritis, omnes mecum his poenis condemnati, in aeternum » peribitis. » Excitatus eorum clamore carcerarius consules advocat civitatis; quibus illi: « Facite, inquiunt, de nobis quod » volueritis, modo errorem nostrum prius confiteamur, ne cum » miserq̄ illo Henrico in aeternum damnemur. »

#### 1529.

Anno Domini 1529, circa veris initium, Franci, junctis Venetis, ad occupandum Neapolim profecti, longa quidem obsidione frustra consumpta, peste partim, partimque ferro, multa suorum millia perdiderunt; receptaque sunt Caesaris nomine loca omnia regni ejusdem, quae aut vi aut deditioe Francis cesserant. Ex hac clade Franciscus rex amplius irritatus quinquaginta triremes instruxit; quibus commeatu, machinis, aliisque oneribus ad usum belli necessariis impositis, cum armatorum manu ad Hispaniam misit. Qui mox maritima loca foede populantes, cum nusquam hostem viderent obvium, spe totum occupandi regnum, regiosque filios apud Caesarem obsides liberandi, progrediuntur ulterius. Verum non dormientes Hispani, procedentes a tergo adorsi, passim trucidant, ac praeter pauciores, quos fuga texit, ceteros omnes capiunt.

Eodem anno, mense julio, Franci in suis vexillis signum gestantes aquilae, caesareanos se mentiti, Mediolanensem civitatem, nemine obsistente, occupant; occisisque Hispanis, qui



urbem tuendam susceperant, arcem quoque se expugnatos sperabant. Sed, cum res innotuisset principi Araniae atque Andreae a Doria, ad Mediolanensem urbem properant, laturo opem his, qui in praesidio erant. At dux arcis cernens advenisse, quos per nuntios vocaverat praefectos, exercitusque caesareos, mox subita facta eruptione, Gallos, qui locum cinxerant, adoritur; et post longam ambiguamque pugnam caesareani, urbe capta, Gallos caede et strage persecuti sunt.

Interim Cameraci de pace tractari coepit, ad quam componendam venit Summi Pontificis legatus, cardinalis Salviatus; veneruntque ad eandem urbem duae illustres feminae, quinta julii, Margareta, Caesaris amita, et Ludovica, regis mater, associatis utrique plurimis illustribus viris. Erat cum Margareta reverendissimus dominus Erardus, cardinalis episcopus Leodiensis. Post plurimas difficultates convenerunt ad templum beatæ Virginis, quinta augusti. Peractoque sacro officio per reverendissimum dominum Robertum Croium, Cameracensem episcopum, magister Philippus Marius, ejusdem ecclesiae decanus, tractatum pacis exposuit. His rex auditis, qui non longe ab urbe dubiae rei expectabat eventum, cum universo flore regni suoprocerum Cameracum ingressus nona augusti, dominam Margaretam in coenobio beati Autberti primum adiit; qua salutata, ad palatium ei praeparatum accessit; ac deinde postridie beati Laurentii in Franciam laetus secessit.

Eodem anno Ferdinandus rex multa sibi prius a Turcis adempta Hungariae loca recepit, hostemque suum Johannem Weida, qui ad se pertinere jura regni aiebat, fugere coëgit. Hic se ita victum et expulsam iniquo ferens animo, Turcarum imperatoris rursus implorat auxilium. Qui cum validis exercitibus in Hungariam regressus, quae non multo ante Ferdinandus recuperaverat, universa rursus expugnat. Inde ad Austriam veniens in morem saevae tempestatis omnia vi sua absumit. Neque fatu scriptove quis explicare possit in Christianos lata crudelitatis edicta. Alii luminibus privati; his manibus, illis nares et aures

praecisae ; horum filiis virilia adempta, corruptae virgines ; matronis ubera mutilata, praegnantibus excisus uterus, flammis consumpti partus. His patrat, Viennam, Austriae urbem, fama opibusque celebrem, gravi obsidione, sexto kalendas octobris (1), adortus est. Fama erat eum ducenta quinquaginta armorum millia sub signis habuisse. Obsidionis initio, eruptione ex urbe facta, Christiani repulsi sunt. E quibus captos complures tyrannus Viennam remisit, nuntiaturos suis maximo ac terrifico armorum apparatu viribusque hostem adventasse ; si deditionem facere ultro vellent, ab omni injuria temperaturum ; contra, ferro et igni ad unum omnes interituros, si obsidenti velint repugnare. At, ubi se contemptum intellexit, totus in civitatem versus fremere vehementerque indignari coepit ; irruensque in civitatem crebris tormentorum ictibus, muro locis aliquot dejecto, suos urbem invadere jussit. Atrociter igitur Viennam adorti, muros intrepide subeunt. Magnum committitur utrimque, sed Turcis magis cruentum certamen, Christianis egregie valideque urbem suam defentibus. Ad hunc modum semel et iterum tentati Christiani multos e Turcis postraverunt. Tertio idus octobris (2), jam tertio Turcae muros oppugnare incipiunt ; utrimque clamor auditur ; adsunt duces quique suos adhortantes. Sed et hoc congressu vicerunt Christiani, saxis grandibus Turcas dejicientes, facesque et circulos igneos intorquentes. Vix ab orbe condito ullus locus majore mole oppugnatus, magisque strenue defensus. Vicies, ut famabatur, hostis subiit muros, vicies cum ingenti strage a moenibus repulsus. Turcarum imperator post multos irritos conatus spe potiundae urbis abjecta, idibus octobris (3), exercitum abduxit, octoginta circiter suorum millibus partim in oppugnatione, partim fame et frigore amissis,

(1) « *Id est 26 septembris.* » Note de WACHTENDONCK.

(2) « *Id est 13 octobris.* » Note de WACHTENDONCK.

(3) « *Id est 15 octobris.* » Note de WACHTENDONCK.

Interea Karolus Caesar venit Bononiam, quo ingressus est quarta novembris.

Eodem anno, in autumnno, morbus pestilens, quem sudatorium vel Anglicam pestem vocant, totam Inferiorem Germaniam locaque finitima invasit. Fuit ea vis morbi adeo letalis, ut quosdam ante duodecim horas, plurimos ante vigesimam quartam horam, ex quo sudare coepissent, absumperit. Immunes erant ut plurimum senes et pueri. Multi nobiles et potentes ea peste absumpti sunt.

Mensis octobris die octava exundatio tanta Romae fuit, ut aqua steterit plus triginta pedibus altior Campo Floro. Ultima vero ejusdem mensis et sequenti biduo exundans oceanus magnam Hollandiae, Zelandiae et Flandriae partem submersit.

#### 1530.

Anno Domini 1530, cum jam Caesar Karolus in Italia mansisset ferme tribus mensibus, 22 februarii, Bononiae in templo divi Petronii, adsistentibus utriusque ordinis proceribus, corona Lombardiae per Clementem VII Pontificem insignitur, ac deinde 24 ejusdem mensis diademate imperiali aureo coronatur.

Inde post dies paucos in Germaniam secessit; Augustae per aliquot menses substitit, quo venerat 15 junii, pridie Corporis Christi. Aderat reverendissimus dominus Erardus a Marcka, cardinalis episcopus Leodiensis, praesentibus etiam principibus et universis imperii statibus. Deliberatum est ibidem de praestandis auxiliis contra Turcam, atrocissimum haereditariumque christiani nominis ac religionis hostem; deinde et de dissensionibus in causa nostrae sanctae catholicae fidei, ut partium opiniones ac sententiae inter se in charitate et in spiritu lenitatis mutuo audirentur, intelligantur et ponderentur, ut, sepositis his, quae in Scripturis male intellecta sunt, et correctis, omnia ad unam simplicem veritatem et ad christianam reducantur concordiam.

Eodem anno nonis novembris <sup>(1)</sup> rursus in Hollandia, Zelandia, Brabantia et Flandria dira aquarum grassata est alluvio, ruptis aggeribus, mari et fluminibus passim inundantibus eum magna et hominum et rerum strage. Si noctu venisset tam subitus et grandis cataclysmus, haud dubium, quin plura hominum millia fuerit absumpturus.

Anno eodem Romae praeter tonitruos et crebros ignes tanta vis aquarum coelo cecidit, ut altero se perituros diluvio metuerent homines. Impetu namque Tybris sese effundentis multae domus corruerunt. Si qui amore vitae servandae alta domorum tecta conscenderant, hos ventorum violentia humi decussos demergendos Tyberinis gurgitibus dedit. Multa modiorum frumenti millia fluctus absumpsit, praeter vinaria vasa, quae effuso dissoluta liquore aquis innatabant, ac alia multa pretiosissima, quae in penariis haec tempestas repperit.

Ipo anno Caesar proposuit imperii principibus de germano suo Ferdinando, ut viventi sibi in imperio esset adjutor, defuncto successor. Placuit postulatio omnibus. Unanimiter igitur, excepto duce Saxoniae, elegerunt eum in Romanorum regem; qui etiam sequenti januario Aquisgrani regiam coronam suscepit.

Eodem anno, ea nocte quae novembrem a decembri dividit, domina Margareta, Caesaris Karoli amita, mortem obiit Mechliniae, anno aetatis quinquagesimo primo. Corpus ejus auctum Brugis sepultum est in monasterio quodam ab ea fundato.

Eadem nocte visus traditur cometes apud Hagam Comitum in Hollandia.

Obiit etiam cardinalis Eboracensis.

### 1531.

Anno Domini 1531, die 11 januarii, Carolus imperator frequenti totius Germaniae conventu Aquisgrani Ferdinandum, Bohemiae

(1) « Id est 5 novembris. » Note de WACHTERDONCK.

et Hungariae regem, fratrem suum, ut gradum ei ad imperium faceret, regem Romanorum declaravit (1).

Hoc anno, mense augusto, visus est cometes, apparens tribus circiter hebdomadibus; de quo variae doctorum virorum extiterant opiniones.

Eodem anno septimo kalendas februarii (2) tota fere Portugaliae terra terraemotu concussa est. Ulissipone corruerunt mille quingentae domus ex omnium spectatissimis, plus sexcentae ruinam minatae; templa omnia in lapidum acervum redacta traduntur. Duravit hic motus octo dies, et quotidie per intervalla rediit, ut septies aut octies interdiu huic periculo fuerint incolae obnoxii; unde, relicta urbe, homines in campis sub divo manere compulsi sunt. Subsecutus est aër pestilentissimus.

Eodem anno, kalendis novembris (3), blasphemus ille Udalricus Zwinglius, ex monacho apostata factus, in bello apud Helvetios caesus est. Et juste quidem in festo Sanctorum Omnium periit, qui jam dudum et sanctos omnes et Ecclesiae sacramenta contempserat.

Eodem anno obiit domina Ludovica, Francorum regis Francisci mater.

Domicellus quoque Everhardus a Marcka, praefectus Leodien-sis, dum extra Bruxellam solatiandi gratia cum aliis nonnullis viris nobilibus equitasset, ex inopinato dilapsus equo, gravi casu saucius, non multo post fato cessit; vir utique in armis strenuus, civibus charissimus, pacis semper amator et promotor vigilantissimus.

Ipo tempore, agente Aquisgrani a sua coronatione Ferdinando rege, tum ratus Turca oportunum sibi venisse tempus, quo rem christianam vel exiguo jam conatu affligeret, in Hungariam re-

(1) « Et ibidem inauguratus est, cum jam 5 idus januarii, id est 9 januarii, Coloniae rex Romanorum appellatus fuisset. » Note de WACHTENDONCK.

(2) « Id est 26 januarii. » Note de WACHTENDONCK.

(3) « Id est prima. » Note de WACHTENDONCK.

currit, Viennam, Austriae urbem, rursus tentare volebat. Verum Caesar et ejus germanus Ferdinandus, cum ad suos transmisissent, ut sibi caverent, ne majus aliquod detrimentum christiana res publica pateretur, duces castris castra contulerunt, et cum hoste in aciem descenderunt. Fuit fidelibus felix hoc praelium, copiarum Solimanni parte maxima aut capta aut caesa. Sed et Poloniae rex Johannem Weida, duobus vulneribus saucium, profligatis sex hostium millibus, fugere coëgit.

Eodem anno rex Francorum Franciscus matrimonio sibi sumpsit Leonoram, Caesaris sororem, regis Portugaliae relictam.

**1532.**

Anno Domini 1532, cum Caesar Aureum Vellus in oppido Tornaci distribuisset, rediit in Brabantiam. Sequenti autem mense martio ex Brabantia Ratisponam venit una cum fratre suo rege Ferdinando comitiorum agendorum causa. Venerunt eo missi ex imperialibus urbibus legati, principes multi consulturi in negotio sacrae fidei, et de resistendo Turcis, atque ut certatim auxilia parari possent ab omnibus imperii ordinibus de mittendo praesidio adversus Turcarum irruptionem. Ultra consensus Caesar, ut, pacis legibus constitutis, disceptatio controversiae religionis prorogaretur. Commissum est negotium Alberto, cardinali archiepiscopo Moguntino, Ludovico, comiti Palatino Rheni, et Johanni Frederico, Saxoniae duci, qui a patre suo Johanne, duce Saxoniae, missus fuerat cum legatis Philippi, Hessorum lantgravii. Qui primum convenientes Suinfordiae, deinde Norinbergae, nullum poterant invenire pacis seu concordiae modum, ad totius christiani orbis commodum. Tandem vero induciarum tempus admisit imperator usque ad futurum concilium, vel saltem ad futura comitia, in quibus de religionis ageretur controversia.

Eodem anno, mense junio, ipso die Johannis Baptistae, Turcarum caesar Solimannus in Hungariam irrupit, et juxta

Bellogradum in terram descendit, copiis ducentorum millium instructus ; deinde in Austriam perrexit, nihil quasi tentans usque in augustum. Tum enim oppidulum Guns appellatum, in ipsis Hungariae situm finibus, supra dies viginti obsedit, et gravissimis oppugnationibus tredecies invasit. Tandem se discessurum, oppidumque incolume, cives quoque salvos dimissurum repromisit, modo dominus Nicolaus Hungarus, qui oppidulo praeerat, sese prius dederet. Quod ultro Nicolaus fecit, ut vita et salus miserorum hominum in periculum non veniret.

Ceterum ubi Romanorum imperator Karolus, Turcicae expeditionis accessum certo cognovisset, edito mandato gravissimo, praecepit, ut principes Germaniae omnesque imperii ordines, quanto possent exercitu, Austriam peterent ; quod et factum est.

Vocaverat etiam ex Italia in Austriam Italorum et Hispanorum viginti millia, quorum dux fuit Anthonius cognominatus de Leva, prudentia et rei militaris peritia vir valde insignis. Praeter hoc et in mari disposita erant ab imperatore praesidia quinquaginta millium, qui navigio terras Turcicas invaderent. Atque ita demum utriusque imperii in oriente et occidente maximis contra se viribus armata fuit.

In mense septembri hujus anni, iterum cometes visus est per aliquot hebdomadas duabus circiter horis ante exortum solis, et radiantem caudam protendebat ab oriente inter meridiem et occidentem.

Mense novembri, die secunda, nova inundatio oceani Hollandiam, Zelandiam et Flandriam incredibili pene affecit damno.

Eodem anno rex Danorum Christiernus magna classe in regnum suum Norwegiae reversus, et exinde in Dania a suis vocatus in manus patru sui Frederici, Danorum regis, se dedit, ubi praeter fidem, literas et sigilla captus, arci fortissimae includitur.

Supradicto mense novembri, obiit venerandus pater dominus Wilhelmus, abbas Sancti Trudonis, instituto prius ex provisione apostolica successore reverendissimo domino Georgio Saer a Mechlinia. Interim tamen religiosi delegerunt sibi in abbatem do-

minum Rutgherum Franconis, Sancti Trudonis oppidanum. Suborta est controversia non modica.

**1533.**

Anno 1533, in festo beatae Agathae, <sup>(1)</sup> feria quarta mane circa auroram, ventus vehementissimus dejecit novam turrim in Montenaken; quae corruens super tectum ecclesiae ipsum graviter conquassavit, trabes quoque ecclesiae confregit.

Eodem anno post longam disceptationem inter reverendam patrem dominum Georgium Saer a Mechlinia, abbatem quondam Boneffiensem, apostolica provisione ordinatum abbatem Sancti Trudonis, et dominum Rutgherum Franconis, Trudonensem, ejusdem abbatem electum, facta tandem concordia, praedictus dominus Georgius, emissa prius professione in manus reverendi patris domini Gerardi a Zuytre, abbatis Sancti Laurentii Leodiensis, factus est abbas et confirmatus Sancti Trudonis, qui usque nunc in eadem dignitate permanens, monasterium ipsum in ecclesiae paramentis atque in aedificiis magnifice restauravit. Dominus vero Rutgherus, juri electionis suae cedens, factus est dicti coenobii praepositus, intervenientibus certis pactionum conditionibus.

Eodem anno reverendissimus dominus cardinalis Leodiensis in sua dyocesi per Clementem VII Pontificem deputatur legatus.

Hoc anno, in festo Penthecostes, Henricus VIII, Anglorum rex, repudiata priore uxore Katherina, filia juniore Ferdinandi, Hispaniarum regis, alteram quamdam Annam superduxit pellicem. Displicuit hoc venerabili sanctoque Pontifici, Johanni, episcopo Roffensi, Thomae quoque Moro, Angliae archicancellario, ac aliis viris religiosis, quos postmodum eam ob causam jussit interfici. Et en humanae instabilitatis fragilitas! Dudum adversus lutheranam scribens perfidiam, visus est zelare pro Domino, sitire justi-

(1) « 5 februarii. » Note de WACHTENDONCK.



tiam, diligere aequitatem; nunc moechus tenet adulteram sacrilegus in scandalum totius Ecclesiae.

Cometes ingens mensibus julio et augusto rursus apparuit ad septentrionem, cauda protensa in austrum; visus est quadraginta circiter diebus.

Concilium generale a Pontifice Maximo Clemente, Caesare Karolo, Francisco Francorum rege, parabatur ad publicam christianae religionis salutem; verum res concepta inefficacem sortita est exitum.

Hollandi navali protectione armataque classe Germanicum ingressi sunt oceanum, ut violenta manu Lubecensium cohiberent violentiam, qui mercatoribus nautisque Hollandis mare intercludebant, Christiernum regem in vinculis continebant, caesareo quoque edicto magna pertinacia resistebant, non sine multa utriusque partis jactura.

Quinta octobris templum beatæ Mariæ Virginis Antverpiæ toto terrarum orbe celeberrimum, casuali miserandoque, proh dolor! conflagravit incendio.

#### 1534.

Anno Domini 1534, cives oppidi Hasselt cum armis et tympanis catervatim progressi sunt in miricam versus Zonoven ad tuendos limites suae jurisdictionis; e contra vero asserentibus incolis villae de Zonoven, Hasselenses suos excessisse in eorum jacturam terminos, oritur discordia maxima. Convenitur in judicium magnis utriusque partis expensis. Ad haec reverendissimus dominus cardinalis occasionem suae indignationis adversus oppidanos Hasselenses tamquam reos criminis sumpsit, illis suam innocentiam suaque jura modestius, prout poterant, defendentibus.

Hac tempestate crescente, in multorum cordibus lutherani dogmatis perfidia, ne hujusmodi pestiferi seductores invales-

cerent, fecit eos passim comprehendere, atque in aliorum terrorem exurere. Duo in Churingia exusti sunt in quadragesima : unus, Andreas ex Kerniel, juxta Loscastri, alter Symon, civis Tungrensis; deinde altera mulier rebaptisata. Similiter actum est Leodii et aliis locis.

Hoc anno anabaptistae, genus hominum execrabile, per occultam factionem (ut est haeticorum consuetudo) excitato tumultu, in januario Monasterium, civitatem munitissimam, Westphaliae caput, occupant, cunctis ejectis civibus, eorumque bonis omnibus direptis, templis et sacellis dirutis, sacrisque omnibus prophanatis. Episcopus Monasteriensis, plerisque assistentibus, eamdem civitatem obsidet atque oppugnat, illis e contra pertinacissime resistantibus. Magna interim anabaptistarum classis, ex Hollandia et Phrisia, aliisque circumjacentibus regionibus, virorum, mulierum ac etiam puerorum multitudine coacta, civitatem Monasterium clanculum per flumen conata accedere, ab Hollandiae praefecto intercipitur; quorum plurimi foedissimae opinioni pertinaciter haerentes igne, gladio atque aquis perempti sunt. Constituitur anabaptistarum rex Joannes Bokels, sartor quidam ex Leidis, Hollandiae oppido, oriundus, vocatus rex Syon sive Hierusalem; civitas autem Monasterium dicta est nova Hierusalem. Rex vero phanaticos suos prophetas undique mittit, ut rudi insipidoque popello damnatum suae haereseos virus obtrudant.

Eodem anno dux Wirtembergensis Hulderichus, postquam annis fere quindecim apud Gallos exulasset, consiliis et auxiliis Philippi, Hessorum lantgravii, avunculi sui, in patriam suam restitutus est.

Dux Mediolani uxorem duxit filiam Christierni, regis Daciae <sup>(1)</sup> captivi, ex Isabella, Karoli Caesaris sorore, in aula caesarea Bruxellae educatam.

(1) Lisez : *Daniae*.

Angli, contempto Romano Pontifice, connivente Henrico, eorum rege, lutheranum dogma suscipiunt.

**1535.**

Anno 1535 Solimannus, Turcicus caesar, innumerabili exercitu Persas adortus, a filiis Hismaëlis Sophi, Persarum regis, pridem defuncti, magna apud Tauridem clade affectus est.

Eodem anno sub diem festum natalis beati Johannis Baptistae, provida nimirum Dei ultione urbs Westphaliae Monasterium post octodecim mensium durissimam obsidionem capitur, atque omnes, qui in ea reperti sunt anabaptistae, caesi sunt, mulieribus et pueris ejectis. Rex eorum, Johannes sartor, menses aliquot carcere detentus horribili postmodum morte meritas impietatis suae poenas dedit. Crudeli quoque morte periit Bernardus Knipperdolling. Cadaver praedicti regis in ferrea cavea inclusum ex summa turri pependit.

Rursus ingens anabaptistarum numerus, nova facta conspuratione, peramplum atque aquarum ambitu bene munitum coenobium quoddam in Phrisia occupavit. Praefectus autem Phrisiae, oportune occurrens, omnes acerrime repugnantes trucidavit, ne quidem parcens virginibus nempe obstinatissimis.

Post captum Monasterium et liberatam ab impiis Phrisiam, Amstelredamum, civitas maritima, Hollandiae emporium, nocturnis insidiis ab anabaptistis invaditur, occupato per vim senatu, vigilibus quoque aliquot ex magistratibus occisis. Tandem vero superati cum eorum pseudoepiscopo, ut seditiosissimi latrones, variis juxta eorum demerita affecti tormentis, publice interfecti sunt.

Eodem anno Caesar Karolus ab Hispaniis in Aphricam transit; Goletam castrum expugnavit, Tunicium, caput Aphricae, cepit, Barbarossa tyranno fugato. Verum urbis illius regem restituit; Goletam sibi reservavit. Atque, rebus ita compositis, in Italiam

rediit. Hoc etiam tempore Helvetii Francorum regi servientes, capta Gebenna, partem Sabaudiae invadunt.

Moritur dux Mediolani Fredericus, comes Palatinus, qui Dorotheam, Christierni Danorum regis ex Isabella, sorore Caesaris, filiam Bruxellae accepit uxorem.

Ipsa anno regina Angliae jamdudum repudiata moritur vel morbo, vel contumeliae acceptae displicentia, seu certe accepto toxico, ut multorum erat suspicio. Exequiae celebratae sunt Bruxellae.

**1536.**

Anno Domini 1536, Caesar Karolus Coenam Dominicam Romae mirifice celebravit. Duodecim namque pauperibus lavit pedes, egregie pavit, ac vasis argenteis, quibus escas ministraverat, ditavit, stupentibus cunctis, qui aderant, ut etiam erubescerent omnes adversarii ejus. Pascha anni illius erat 16 aprilis. Postera die coram Pontifice, cardinalibus et legatis Franciae, Caesar inter cetera dixit : « Aestimo, inquit, vos non ignorare, quantum semper conatus fuerim, ut pax esset catholicis, bellum » incredulis; nosse etiam quoties rex Francorum his conatibus » impedimento fuit. En nunc undecies cum eo foedus in eo, qui » tamen numquam promissis fidem fecit; scire quid molitus sit » Papiae, Navarrae, Neapoli. Nostis, opinor, foedera ejus cum » Turcis; quando profecti sumus in Hungariam, quomodo Deus » nobis victoriam dederit, atque innumerabilem multitudinem sine » sanguine retrocedere compulerit. Unde tunc ad Francum misi, » petens ab eo auxilium. Respondit se non posse juvare propter » quaedam infortunia. Rursum misi, quando ibam Corum. Res- » pondit magnum exercitum non posse tam facile conciliari. » Postremo, cum irem in Aphricam, rogavi, ut mihi aliquot » praestaret naves; respondit se hoc facere non posse, quia » Barbarossa esset sibi amicitia junctus. Praetera, apud Gole-

» tam intercepti literas Barbarossae ad eum, quas ecce nunc et » hic manu mea teneo. » His atque aliis peroratis, Caesar postera die, quae erat 18 aprilis, relicta Roma, profectus est Mediolanum.

Interim rex Franciae magnam Sabaudiae partem igni consumpsit; dux autem ad Caesarem confugit. Hinc bella repetita sunt.

Mensis januarii die 29, sabbato, exustus est quidam lutherani sectator erroris, vir per omnia astutus et pertinax. Qui, dum ad supplicium traheretur, poposcit concedi sibi aliquantulum conferendi ad plebem spatium. Quo percepto, reverendissimus dominus cardinalis jussit linguae ejus clavum ferreum infligi.

Varii tunc insonabant rumores etiam de albis caputiatis. Quare dominus reverendissimus cardinalis civitates suas et oppida jussit communiri; aliis autem totius patriae suae locis et villis viros expeditos et fortes eligi, quos etiam armis necessariis, bombardis, balistis et hastis voluit esse provisos. Facta sunt haec anno supradicto circa initium quadragesimae.

In festo Inventionis sanctae Crucis <sup>(1)</sup> oppidum Delf in Hollandia lamentabili arsit incendio. Duae ibidem parochiales basilicae cum turribus et campanis admodum sonoris, cum pretiosissimis tabulis, imaginibus, altarisque paramentis in favillam redactae sunt. Plura quoque religiosarum personarum utriusque sexus coenobia funditus corruerunt. Remanserunt intactae domus et ecclesiae Fratrum Minorum ac sororum sanctae Clarae.

Eodem mense maio, in festo sancti Germani <sup>(2)</sup>, arsit ex fulmine ecclesia ejusdem sancti Germani oppidi Thenensis accensa prius ex fulgure circumvolitante superiori parti turris; quae, resolutis ardore campanis et organis, cum magno dictae ecclesiae damno corruit.

<sup>(1)</sup> « 3 maji. » Note de WACHTENDONCK.

<sup>(2)</sup> « Vigesima octava. » Note de WACHTENDONCK.

Mense julio obiit Erasmus Roterodamus, vir graecae latinaeque linguae peritissimus, cujus scripta in pretio apud hujus seculi eruditos habentur. Extant ipsius epistolae ad viros maximos, Pontifices et principes, illorumque vicissim ad ipsum. Sepultus est Friburgi in templo majori, die 11 julii.

Obiit eodem tempore illustris dominus Robertus a Marcka, germanus reverendissimi domini cardinalis.

Mense augusto Franciscus, regis Franciae primogenitus, mortuus est, accepto toxico, quod sibi propinatum aiebant a fratris ejus ministro, ut herus ejus fieret Delphinus; verumtamen fides in incerto est.

Henricus autem, comes de Nassouwe, ingenti munitus bellatorum exercitu, irruere coepit in Francos, atque aliquot cepit oppidula, Hunicuriam, Guisiam, Bohodium. Unde citra et ultra fluvium Somonam omnia devastans multos pauperes fecit et inopes. Peronam oppidum crudeliter laceravit mense praedicto, quod tamen capere non potuit; nam, plurimis oppugnationibus frustra tentatis, tandem obsidionem solvit undecima septembris.

Eodem anno mense decembri, celebratae sunt Parhisi nuptiae Jacobi regis Scotiae, cum Magdalena, filia regis Franciae.

#### 1537.

Anno Domini 1537, mense martio, venit Francorum rex in Arthesiam, commissis ibidem malis pene infinitis. Ejusdem mensis die 18, obsedit Heddingum, caesareae ditionis oppidum; ipsumque per deditionem obtinuit 13 die aprilis. Oppidum Sancti Pauli, tam Caesaris quam regis beneficiis liberum, neutrique parti adhaerens, a Gallis astu invaditur, direptum possidetur, fortiusque munitur. Comes Sancti Pauli ob rei, ut putant, indignitatem moritur.

Interim regina Maria, Caesaris soror, copiosum et ipsa paravit exercitum tam peditum quam equitum, qui damaa plurima intulerunt, viduarumque et pupillarum numerum adauxit. Nam

oppidum Sancti Pauli, quod rex Francorum dudum magno praesidio manerat, et in eo quatuor millia peditum cum aliquot equitum centuriis locaverat, magna vi aggressi expugnaverunt, civibus militibusque in eo repertis pene omnibus trucidatis. Deinde, immissis flammis, oppidum exuritur, funditusque evertitur.

Post haec aggressi sunt oppidum Monstriolum, Gallicae ditionis, amplum ac opulentum, quod per deditionem acceptum, ejectis civibus omnibus, incenditur soloque aequatur. His gestis, Caesaris exercitus Terreuanam, Morinorum urbem, mense junio die 27 obsidere coeperunt; in quam noctu immissa fuere per Francos praesidia; sed illorum ductores revertentes a caesareanis nonnulli capiuntur, reliqui trucidantur. Tandem, datis induciis decumestribus, 29 julii obsidionem solvunt. Mox regina, directo in Hispanias nuntio, Caesarem de his omnibus certiozem reddit. Cui per Gallias transeunti rex Francorum occurrens se pacem affectare declaravit. Nec multo post mittuntur utrimque nuntii, qui per Italiam aliasque regiones, in quibus adhuc bellum durabat, inducias constituerent.

Etiam inter Caesarem et Danos Norvegosque et alios orientalis Germaniae gentes quadrieunales induciae factae sunt. Universa denique Phrisia Caesari Karolo, duce Georgio Schenck, subjecta paret.

Duo anabaptistarum pseudoepiscopi cum aliis nonnullis ejusdem sectae hominibus Antverpiae exusti sunt.

Henricus, Anglorum rex, Annam, charissimam sibi nuper uxorem, gladio jubet occidi; ejus rei suspicio incerta est. Unde varius adversus regem excitatur tumultus, pro quo nobiles aliquot ac etiam episcopi a rege perimuntur.

Hoc anno, feria secunda rogationum, novus rumor insonuit de oppido Hasselt noctu capto et succenso, cum tamen nil mali actum fuisset. Terrore itaque horribili homines per villas perculsi totum diem illum in transvehendis suis in civitates proximas occupaverunt. Innumeri pene currus ad oppidum Sancti Trudonis pervererunt, onusti frumento, aliaque varia supellectili.

Eodem anno, 16 aprilis, venit Cameracum reverendissimus dominus Reginaldus tituli sanctorum Nerei et Achillei cardinalis dyaconus, a latere legatus, invisere cupiens Angliam, suum natale solum, si boni forte quidpiam adversus haeresim ibidem pullulantem facere posset. Verum persuasum illi fuit, ne illuc properare audeat, si regis gladium evadere velit. Erat quippe de sanguine Richardi, quem Albam Rosam nuncupabant, in regno Angliae proximus, ut aiunt, heres. Quo a cepto gratanter idem ipse cardinalis consilio, divertit Leodium, summo tam ipsius reverendissimi domini cardinalis, episcopi Leodiensis, quam etiam totius cleri ac populi ejusdem civitatis exceptus honore. Qui etiam ibidem aliquot exegit hebdomadas admirandus plane gratusque universis. Erat enim vir Deo devotus, catholicus, honestatis totiusque religionis exemplar et speculum. Qui tandem auctoritate suae legationis omnibus vere poenitentibus et confessis plenariam concessit peccatorum indulgentiam. Atque dominica die ante natalem beati Johannis, quae erat dies junii 17, exhibita processione solemni, ad quam quasi innumerus concurrerat utriusque sexus, aetatis et ordinis populus, venerabilis ipse cardinalis universos, benedictione data, absolvit, ac novissime ad sua remeavit.

#### 1538

Anno Domini 1538, invalescente perversorum quorundam audacia, cum mala plurima diversis locis crebescerent, quae per villas et vicos filii Belial discurrentes pauperibus colonis et plebeis inferebant, extorquentes ab eisdem quaecumque volebant, reverendissimus dominus cardinalis dictis malis obviare non destitit. Evocato namque praefecto Leodiensi, mandavit praedictos perversos raptos passim inquirere. Qui mox, assumptis secum octodecim circiter equitibus, praedictos dominica die et feria secunda post Natalem Domini <sup>(1)</sup> per villas

(1) • *Trigesima et ultima decembris*. • Note de WACHTENDONCK.



et pagos diligentius, quo potuit, divertens plures hujusmodi sceleratorum hominum comprehendit. Erant inter eos quidam, qui in villa Quaimechelen, haud procul a Diest, comitatus Lossensis, domum cujusdam irrumpentes ultra molestias in eadem domo illatas, puerulum in cacabum bullientis aquae comprimentes demerserunt; cujus, proh dolor ! medulla cerebri vi aestuantis aquae effluxit.

Hi diversis locis, Churingiae scilicet, in Spalbeeck, etc., dignas nequitiae suae poenas dedere.

Circa Ecclesiae reformationem, praesertim ecclesiasticorum coelibatum, animum et manum apposuit, et jam plerasque fornicarias a domibus canonicorum ejecerat ; et certe juxta exaltati ante ruinam imminens mortis cordis sui magnificentiam proposuerat se facturum ingentia, utpote in causa judiciaria adversus oppidum Hasselt propter ingressum superius dictum in miricam, similiter in nonnullos etiam viros nobiles, qui baptismo cujusdam infantis interfuerant, eo quod contra constitutionem Clementis V aquam baptisterii curatus ecclesiae in domum viri detulerat, aliisque nonnullis actionibus personalibus, de quibus ad praesens censemus utilius tacendum quam ulterius loquendum.

At vero, cum non sit in manu hominis consilium Domini, qui novit mutare principum corda, cujusque consilium in aeternum manet, huic gloriosissimo principi evenit hoc, quod in communi proverbio scribere solebat : *Votis decipimur, tempore fallimur. Mors ridet curas, anxia vita nihil.* Visus quippe est 13 januarii cometes horridum contuentibus praebens aspectum, tantique praesulis, uti rei probavit exitus, imminens mortis praesagium. Etenim 17 januarii feria sexta <sup>(1)</sup>, cum ex marinis, ut vocant, conchulis avidè satis comedisset, sequenti nocte repente coepit viribus destitui, tantaque sitis urgeri molestia, ut prae aestu nimio ante diluculum plus tredecies potum sibi

(1) « Notandum hic errorem esse ; nam si erat dies 17, tunc erat feria quinta, et vice versù, si erat feria sexta, debuit esse 18 dies. » Note de WACHTENDONCK.

praestari postulasset. Invalescendo igitur morbo, 16 februarii, die sabbati, post mediam noctem illustrissimus dominus cardinalis, a latere legatus, praesul Leodiensis, Erardus a Marcka, Leodii, in suo palatio, diem clausit novissimum annos habens aetatis sexaginta quinque, menses octo, dies sedecim, expletis in episcopatu Leodiensi annis triginta duobus, mense uno, diebus sedecim. Cujus corpus aromatibus conditum dignoque honore compositum ad ecclesiam cathedralem delatum est, atque in medio chori, sub tumba sumptuoso opere, suis impensis, dum viveret, fabricata, locum quietis accepit. Cor autem ejus cum medulla cerebri, prout vivens decreverat, ad Huyense coenobium fratrum Cruciferorum, ejusdem ordinis primum, navigio delatum, ibique in choro ad aquilonem extitit relocatum. Intestina vero in coenobio, quod Septem Fontium dicitur <sup>(1)</sup>, sepulturae mandata sunt. Sepultus est autem 24 februarii, die dominico sexagesimae ac festo beati Mathiae, apostoli. Et mox tribus diebus immediate subsequentibus peractae sunt solemnes ipsius exequiae. Quibus expletis, venit Leodium illustrissimus dominus Cornelius a Bergis feria quinta, ut infra dicetur.

(1) « *In Sylva, prope Bruzellas.* » Note de WACHTENDONCK.

# MENUES INSCRIPTIONS

## DU MUSÉE DE LIÈGE.

---

Nous ne sommes plus au temps où de Caylus ne voulant pas se donner la peine de déchiffrer le nom d'un potier, s'écriait : « Après tout, nous ne pourrions *plus* donner aujourd'hui la *préférence* à l'ouvrier ; » et où de Bast, depuis venu à rescipiscence, s'écriait, de son côté, en parlant d'un sigle figulin (1) : « C'est, suivant les apparences, le nom de la fabrique : *il est peu important d'en être assuré.* »

Aujourd'hui au contraire, les archéologues à l'envi s'occupent des sigles, en signalent l'intérêt, manifestent le désir de les voir devenir l'objet d'une étude comparée, d'un classement scientifique par ordre de dates et de localités.

Le mouvement est si grand à cet égard, l'impulsion est si forte, qu'à peine FROEHNER a-t-il fait paraître dans le *Philologus* de Göttingue, ses 2,200 *Inscriptiones terrae*

(1) Expression proposée pour éviter des périphrases.

*coctae vasorum*, son ouvrage publié il y a une dizaine d'années, devient pour ainsi dire suranné et qu'un auteur compulsant, tant les ouvrages archéologiques anciens ayant échappé à l'attention de Froehner, que les écrits plus récents, est parvenu à tripler le nombre des sigles connus qui dépassent aujourd'hui 6,000 (1).

Appliquer ces observations aux sigles du Musée de Liège, ou trouvés dans la province, n'a pas paru chose indifférente : il a semblé utile de mettre en relief les relations multiples et étendues qui reliaient, à l'époque romaine, la Belgique au restant de l'Empire : sauf les produits des tuiliers et des fabricants de poteries grossières, les produits céramiques de nos contrées portent en général des sigles qu'on rencontre aussi en Angleterre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et même, mais plus rarement, en Italie.

Quelques trouvailles datées, comme celles de Pompéi, anéanti en l'an 79 de l'ère chrétienne, ou celles des substructions de villas et des tumulus fouillés en Belgique, et antérieurs, selon toute probabilité, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, autorisent à leur tour à dater l'époque où florissaient les potiers dont les œuvres y ont été découvertes : le sigle du lampadaire STROBILIS, trouvé à Pompéi et à Tongres, permet, par exemple, de supposer, jusqu'à un certain point, que les deux villes ont eu une certaine période de contemporanéité, puisqu'elles s'approvisionnaient des produits des mêmes industriels.

(1) Voir *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, III, p. 5.

Est-ce trop d'ambition que d'espérer voir un jour les sigles de potiers, par la comparaison des trouvailles, acquérir quasi l'importance des monnaies et médailles au point de vue de la chronologie ?

Ce qui va suivre n'est encore qu'un jalon ; mais des travaux semblables étendus à chacune de nos provinces, multiplieront les points de repère et bientôt, sans doute, de comparaison en comparaison, l'on en arrivera à des notions précises.

N'oublions pas de faire observer qu'il existe encore d'autres moyens de dater les sigles : la forme des lettres, l'orthographe des noms, etc., etc, ont aussi de puissants éléments à fournir. Chaque fois qu'une occasion se présentera de signaler à cet égard quelque particularité, les notes suivantes la saisiront avec empressement.

Le travail qui va suivre bien que s'appliquant principalement aux sigles figulins, ne négligera pas les sigles de verriers et autres industriels, qui, par exception, ont parfois également signé leurs produits.

Ceci dit, entrons en matière.

Vertical line of text on the left margin.



# INDEX (\*)

## PREMIÈRE CATÉGORIE.

### SIGLES DÉCHIFFRÉS.

#### ABF

JEMEPPE (tuile).

*Cfr. anal* (sans compter de nombreux sigles de potiers, dont les noms commencent en AB) : AB, Fouron-le-Comte (Marc-Aurèle), (tuile), DEL VAUX. *La découverte du Steenbosch*, 17.

... ) ACRE (?)

TONGRES.

*Cfr. anal* : OTACRE. M (?) Allier, TUDOT. *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, 72.

(\*) Qu'il soit dit une fois pour toutes que O, OF, OFF, ou OFIC, et M, MA, MAN, signifient *officina* (nominatif ou ablatif), et *manus* ou *manu* (employés le plus souvent avec le génitif, parfois avec le nominatif comme dans OF COTTO, ..)VSCA (MN). Quant à F, avec le nominatif (quelquefois FC, FX, FEC), il signifie *fecit*; avec le génitif, *fabrica*.

Les mentions telles que « lu COMBITI » signifient qu'une autre lecture avait été proposée ; en cas de doute, il n'est pas inutile de maintenir en présence l'une de l'autre les deux versions.

L'indication FR. est relative à l'ouvrage de FROEHNER : *Inscriptiones terrae coctae vasorum* (Göttingue, 1857).

Sont indiquées entre parenthèses : 1° en caractères ordinaires, les lettres supposées ; 2° en italiques, les lettres douteuses ; 3° en majuscules, les lettres accolées.

ADVOCISIO

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal* : ADVOCI (...), Allier, TUDOT, 71. — ADVOCISI, Normandie, FR., 17; COCHET (flancs d'un vase à reliefs), *la Seine inférieure archéologique et historique*, 314; Angleterre, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XXVII, 122. — ADVOCISI. O, Augst, FR. 18; Allier, TUDOT, 71; Douay, ROACH SMITH, *Illustrations of Roman London*, 107; ADVOCISI OF, Londres, *Jahrbücher etc.*, *l. cit.*; ROACH SMITH : ADVOCISI. OF., R. L., *ibid.*

.. a)ELIANIM

TONGRES.

*Cfr. anal* : AELIANI M, AILIANIM, mus. de Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122; ROACH SMITH : AELIANI. M. 102; AELIANOS, Bavay, FR., 21; DE CAUMONT, *Ere gallo-romaine*, 399; DE BAST, *Recueil d'antiquités de la Flandre*, II<sup>e</sup> suppl., p. 51. — AELI(AN)VS, Voorburg (2 exempl.), FR., 22. — AELINI, Angleterre, *Jahrbücher*, XXVII, 122 : AELI(AN)I ?

Le potier ATILIANVS a signé quelques-uns de ses produits avec une désinence semblable aux lettres certaines de notre sigle : ATELIANI O et ATELIANI OF, Poitiers et Poitou, FILLON, *l'Art de la terre chez les Poitevins*, 27 et 29; mais aucun exemplaire dans la forme ATELIANIM, ce qui rend vraisemblable la lecture (a)ELIANIM.

AI(TI)

TONGRES.

*Cfr. anal* : AITI, Hollande, FR., 51.

ALBIN

TONGRES, terre noirâtre à reflets métalliques (couleur due à la chaleur d'un incendie?).

*Cfr. anal* : ALBI (n) (A à barre verticale), Tongres (Mus. de MEESTER) à Hever, près Malines, n<sup>o</sup> 5. — OF ALBIN, Mus. de



Londres, *Jahrbücher* XXVII, p. 122. — ALBINI, Allier, TUDOT, p. 71; Tongres (Mus. DE MEESTER, n° 4). — (a)LBIN(i), Voorburg, FR., 58. — OF. ALBINI, Poitiers, B. Fillon, p. 27. — ALBINIM, Friedberg, FR., 59. — ALBINI MA, Allier, TUDOT, p. 71; Londres, *Jahrbücher*, p. 122; ROACH SMITH, R. L. 103 : ALBINI. MA. — F. ALBINIS OF, Londres, Amiens, DUFOUR, *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, IX, p. 413. — ALBINVS, Weinheim, Mayence, Ratisbonne, Cologne, Londres, FR., 60; STEINER, *Codex Inscriptionum*, IV, 125; Allier, TUDOT, 71; Amiens, DUFOUR, *l. cit.*, p. 403; Chester, *Jahrbücher*, etc., *l. cit.*, Londres (« tête »), ROACH SMITH, R. L., 89; Richborough (« tête ») ID., *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne at Kent*, 64; Cologne (lampe), *Jahrbücher*, etc., xxxv, 46 et LENSCH, *Central Museum* (Cöln), p. 62. — ALBINVS F, Ensdorf, FR., 61. — ALBINVS FE, Oehringen, Ratisbonne (2 exempl.), FR., 62. — ALBINVS FECIT, Londres, *Jahrbücher* etc., xxvii, 122; (« tête : » ALBINVS. FECIT), ROACH SMITH, R. L. 89.

—  
ANISATVS V. SATVS  
—

} AP (...  
} APE (r) E

JUSLENVILLE.

Les deux sigles appartiennent au même potier, vu la forme des lettres.

*Cfr. anal* : AP, France (ou Italie), coll. DURAND, *Catal.* par DE WITTE, 353. — CN. AP, Env. de Naples, MOMMSEN, *Inscriptiones regni neapolitani latinae*, 6307, 7. c. AP. F., Londres (anse d'amphore), ROACH SMITH, 88. — APER, Poitiers, FILLON, 27. — APERF, Augsburg, Vechten, FR., 123. — APERF.), Friedberg, FR., 125. APER. F, Augsburg (lampe), STEINER, IV, 57. — APER. F, Rose-

nauberg, *Jahrbücher*, XXVII, 124. — APER. FE, Oehringen, Fr., 124. — APR., Cologne, coll. MERLO, *Jahrbücher*, XXXV, 43. — APRI, Trèves, Fr., 121. — OF. APRI, Riegel; Windisch; Rottweil, Fr., 122.

—  
APRILLI FII (A arch.)

TONGRES.

(FII POUR FE, et sans doute APRILLI POUR APRILLIS.)

*Cfr. anal* (outre plusieurs sigles d'*opus doliare* de FABRETTI, *Inscriptionum latinarum explicatio*, 500) : ..) APRILI, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 15. — APRILIS, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122; ROACH SMITH, R.-L., 102. — APRILIS FEC, Bas-Rhin, *Jahrbücher*, XXVII, 122. — OF. APRILIS, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122; *ibid* (« tête »), ROACH SMITH, R.-L., 89.

Le nom d'APRILLVS (diminutif d'APER) ne s'est pas encore produit.

—  
OFAQVI

TONGRES.

*Cfr. anal* : OFAQV (...), Augst, Windisch, Fr., 142. — AQVEN, France, DE LONGPÉRIER, *Revue numismatique* (franç.), (N. série) I, 81. — OF AQVINI, Le Châtelet, GRIGNON, *Bulletin des fouilles faites par ordre du Roi d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet*, CCXXIII. — AQVINVS, France, DE LONGPÉRIER, 81; Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — AQVI (... Nimègue, Fr., 142. — OF AQVI, Windisch, Fr., 141.

Ce sigle peut se rapporter aux noms AQVILVS, AQVENVS, AQVITINVS, surtout AQVITANVS duquel se rencontrent de nombreux sigles.

} ... ) ARD  
} .. ) DACI

TONGRES.

1° Bien qu'il y ait fracture avant A, il n'est pas bien certain que le sigle soit incomplet ou n'ait pas été précédé seulement d'une proclitique comme F, OF ou M. Dans ce cas, il s'agirait bien d'un sigle d'ARDACVS (voir ci-après). Au surplus ARD n'est pas une fin de nom connu.

2° Sigle brisé ne donnant que les lettres DACI.

Ce sigle ne peut appartenir qu'aux potiers ARDACVS OU AVDAX, seuls connus qui puissent donner la terminaison .. ) DACI.

Du premier, on a : OF ARDA, mus. de Narbonne, *TOURNAL, Catal.*, 77; Tongres, *MUS. DE MEESTER*, n° 20 : OF (AR) DA. — ARDAC, Londres, *Jahrbücher*, etc., XXVII, 122; ROACH SMITH, 102. — ARDACI, Augst; Windisch; Bonn; Limoges, Fr., 146; Londres; Amiens, DUFOUR, 413; Paris, *Revue archéologique*, 1862, 119; Douay, ROACH SMITH, *l. cit.* 107. — OF ARDACI, Allier, TUDOT, 71. — OF ARDACI. (point dans o), Tongres, *MUS. DE MEESTER*, n° 21. — ARDACI (MA), lire ainsi APPACINA, France, et ARDASINA, Vichy, de Fr., 120 et 148. — Voir en outre plusieurs sigles d'ARACVS, ARSACVS, etc.

Comme, du second, l'on n'a que le sigle AVDAX, Poitou, FILLON, la vraisemblance est en faveur de la lecture ARDACI, dont comme on vient de le voir, il y a nombreux exemplaires. D'ailleurs, AUDAX au génitif, ferait AVDACIS, dont il est peu probable qu'on aurait supprimé l's.

OFFAT(I.... (rétr).

TONGRES (extérieur d'un vase à reliefs, au bas de ceux-ci).

Le jambage de la lettre placée à la brisure peut appartenir aux lettres E, I, R, etc., et de là incertitude entre un grand

nombre de marques de fabrique (Cfr. *Sigles figulins*, *Ann. acad. archéol.* III (n. série). p. 52 et suiv., nos 523 à 622); aucune des marques connues d'ATEVS, ATILIANVS, etc, ne se présente précédé de la proclitique OFF.

—  
**BELSVSF** (*rétr.*)

JUPILLE (moule de vase à reliefs), et non JEMEPPE comme le dit M. S. BORMANS, rapport de 1865.

*Cfr anal* : BELSA ARVI., DOUAY, ROACH SMITH, 107. — BELSA. M., TOURS, ID., *Collectanea antiqua*, I, 163. — BELSVSF, AUGST, FR., AUGST, FR., 365. — BESVS FEC, RHEINZABERN, FR., 384 : B(EL)SVS FEC.

—  
...) C. BIL'C (...)

TONGRES.

*Cfr. anal* : OFIC BILIC, Turgî; Limoges, FR., 395. — OFI BILIC (*rétr.*), Paris, FR., 394. — OFI BILIC et OFIC BILICI, Limoges; Windisch, FR., 399 et 400. — OFIC. BILICANI (?), Londres, ROACH SMITH, 102; OFIC. BILICATI ? — BILICAT, Richborough, ROACH SMITH, RRL, 68. — OFIC BILICAT., Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — OFIC BILICATI, Paris, FR., 396.

Voir encore BILIC. OF et BILICI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — BILICEDO, Riegel, FR., 397. — BILICEDO F, Xanten, FR., 398.

—  
**CABRILLVS**

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal* : CABRIL F, Nimègue; Riegel, FR., 507. — CABRILLIN, Voorburg, FR., 508.

—

CA(b)VCII (point en A)

TONGRES : CA(D)VCII ou c(aii) ABVCII? Ce qui donne lieu au doute est la forme de la troisième lettre **v**, où les uns voient un **d** généré par **v**, et où d'autres reconnaissent, à la partie supérieure, les rudiments d'un second demi-cercle pour parfaire un **b**.

*Cfr. anal.* : 1° CABVCA, Windisch, Fr., 510. -- CABVSA. F. Allier, Tudot, 71.

2° Rien de semblable à CADVCII, bien que cette formation soit conforme aux règles de la latinité.

3° En supposant un **L** omis, et la lecture c(aii) A(1)BVCII. *Cfr.* ALBVC. F., Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — ALBVCII, Baden (Suisse); Augst; Puy-de-Dôme; Fr., 63; Amiens, Londres, DUFOUR, 413; Bavay, DE BAST, 51; Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122; ROACH SMITH, R. L., 102; Douay, *id.*, 107. — ALBVCII. N, Bâle, Fr., 65; Poitou, FILLON, 34; Thulin, Rens. de M. DE BOVE. — ALBVCII. MA, et ALBVCII. OF, Londres, Amiens, DUFOUR, 413. — (AL)(BV)CII. OF, Augst, Fr., 64.

4° Enfin FROEHNER, n° 5, donne l'inscription suivante MANIBVS || L ABVCCI. POTTI. VERNAE || ABVCCIAE ARISCVLAE. Quoiqu'il s'agisse là fort probablement d'un vase dédié *aux mânes* et non fait *par les mains* d'ABVCCIVS, cette inscription donne un nom se rapprochant beaucoup de la supposition c(aii) ABVCII.

Dans les instructions imprimées, on trouve parfois **b** pour **p** (*rétr.*) : V. BALYS (*Jahrbücher*, XV, 83 ) : mais la lecture CAPVCII est plus invraisemblable que toutes les autres.

OF. CALVI

TONGRES.

*Cfr. anal.* (outre des sigles de CALVIDVS et CALVINVS) : OFC(AL) VF, Rossum, LEEMANS, *Romeinsche Oudheden te Rossum*, 119. — CALVI, Mus. de Bonn, Nimègue, Limoges, Fr., 534; Amiens et Londres,

DUFOUR, 413. — OF CALVI, Windisch (2 exempl.); Studenberg, Riegel (4 exempl.); Rottweil; Mayence (2 exempl.); Friedberg; mus. de Bonn; Neuss; Xanten; Nimègue; Vechten; Londres (2 exempl.); Vichy, FR., 532; Poitiers, FILLON, 27, Amiens (3 exempl.) et Londres, DUFOUR, 413; Rome, MUS. DE MEESTER à Hever; Tongres (*ibid.*, n° 45). — CALVI. M et OF. CALVI, Londres, ROACH SMITH, R. L. 103; Richborough . OF. CALVI, ID., RRL., 68. — CALVVS, Allier, TUDOT, 71.

Le nom de CALVVS se trouve également dans les sigles de FABRETTI : EX PRAED AVG N. OP DOL FIGL DOM II MINOR CALVI CRESCENT.

—  
OFC(ar)AN

JUSLENVILLE.

Peut se rapporter aux potiers CABANTIVS (Allier, TUDOT, 66); CADANVS, Reculver, FR., 512; CARABANTIVS (Plaxtol et Ightham, ROACH SMITH, *coll. ant.*, IV, 217); CARANVS, Nimègue, FR. 553; Londres, ROACH SMITH, R. L., 103; CARANTVS (FR., 552, 554, Allier, TUDOT); CARANTINVS (Londres, ROACH SMITH, R. L., 103).

Très-probablement OF CARAN, comme à Nimègue, FR., 553.

Cfr. aussi CAVANNVS ci-dessous.

—  
CAT (?)

ROME (lampe).

*Cfr. anal* : CAT, Zöfingen, FR., 589.

Voir aussi (lampes): CATILIVH, Alsace, Mus. de Schoepflin; OBERLIN, *mus. Schoepflini*, p. XII. — CATILTRO, col. BEUGNOT, *Catal. parde WITTE*, 98, n° 235. — C. ATIL. VEST, BEGER, *Thesaurus brandenburgensis*, III, 446. Rome, mus. DE MEESTER; Italie, FABRETTI, 501. — Voir aussi : (lampes ?), C. ATIL VET, mus. Creuzer, Strasbourg, Bavière, FR., 182.

Sans compter les sigles des potiers : CATIO, CATLVS, CATO, CATTO, CATVLVS, etc. qui ne sont pas spécialement des sigles de lampadaires.

—  
CATIVSF (C, S, F, rétr.)

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal* : CATI (... Limoges, Fr., 600 et *Rev. archéol.*, VIII, 433. — CATIO. M, Allier, TUDOT, 71. — CAT (ø), Zöfingen, Fr., 589. — CATO (FE), Rottenburg, Fr., 590.

Ou bien : CATTOFEC, Poitiers, FILLON, 27. — CATTO. M, Poitou, FILLON, 34. — CATV, Voorburg, Fr., 591; Tongres, mus. DE MEESTER, n° 321. — OF CATV, Tongres, *ibid*, n° 46.

*Cfr.* au surplus ce qui est dit au sigle CATLI. OFIC.

—  
CATLI. OFIC

Origine inconnue.

*Cfr. anal* : CATLVS, Le Châtelet, Fr., GRIGNON, LX. — CATVLI OFIC, Poitiers, FILLON, 27. — CATVLII, Londres, ROACH SMITH, R. L., 3. — CATVLL, Zöfingen, Fr., 592. — CATVLLVS, bibl. de Ludwigsburg, Fr., 596. — CATVLLVS (*rétr.*; A à barre verticale), Tongres (mus. DE MEESTER, 8052). — CATVLVS. F, Londres (« tête »), ROACH SMITH, R. L., 89. — CATVLLVS F, mus. de Mayence; Env. *ibid.*, Fr., 597.

—  
CAVANNVS

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal* : CAVAN (... lu CAVAM (... Wals-Wezeren, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, 463, que le sigle de Juslen-

ville, provenant évidemment du même potier, vu la forme des lettres, permet de rectifier.

CC

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (tuile).

S'il ne s'agissait pas d'un tuilier dont l'industrie était forcément très-restreinte, on pourrait citer comme analogues : c. c. Italie, FABRETI, 501.— c. c. c., et, c. c. cl., Arezzo, FABRONI, *Storia degli antichi vasi fittili aretini*, pl. IX, 96, 98; c. c. F., Reculver, ROACH SMITH, R. R. L., 211; c. c. h., Italie, FABRETTI, 502. — c. c. l. s., Poitou, FILLON, 31. Etc.

CE(ns)ORINF (2° N renv.)

JUSLENVILLE (patère).

*Cfr. anal.* : OF. CENS, Nimègue, FR. 651. -- OF. CENS, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 59. — CENSO (...), Normandie, FR. 654; COCHET, 240. — OF. CENSO et CENSORI, Londres, ROACH SMITH, R. L. 103. — CENSORINF, Vechten, FR., 650. — CENSORINI, Londres, ROACH SMITH, R. R., 103. — CENSORINV, Neuwied, Voorburg ? FR., 648. — CENSORINVS, Rheinsabern, FR., 649. OFNSORNVS (lire CENSORNVS OU CENSOR(IN)VS, cimet. de Flavion (Commode), *Annales de la Société archéologique de Namur*, VII, 31. — CESORIN, Bâle, *ibid.*; CISORIN (*rétr.*), FR., 652. — CESORIN (...), Augst, FR. 653. — CESORINI (*rétr.*), Allier, TUDOT, 68, 71; DE CAUMONT, 399. — CESORINI OF SOFFORIA, Rome, FABRETTI, 502.

CI(AL)BF

MOMALLE (anse de très-grande amphore).

*Cfr. anal.* : CI ALB, Rottenburg (anse d'une amphore colossale), STEINER, II, 350. Variantes (du même ?) : Rottenburg,



1° C I ALB, Steiner I, p. 55 et *Jahrbücher*, XV, 81; et 2° C. I. ALB., *Jahrbücher*, VIII, 53.

L'identité des trouvailles de Momalle et de Rottenburg, prouve qu'il y avait exportation, à une fort grande distance, même des vases en terre commune.

Le sigle C. I. ALB, a encore été trouvé à Avenches (Wiflisburg en Suisse), MOMMSEN, *Inscriptiones Confoederationis Helveticae latinae*, (*Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. X), 348, 7°; v. aussi FR., 70 qui propose C. L. (*coloniari Latini*), lecture que les trouvailles de Momalle, Avenches et Rottenburg réduisent au néant.

Cfr. aussi : GIAB GNRSI (?) Wiflisburg, FR., 2213.

Enfin, il n'est pas inutile de citer le sigle GIAB du Musée de Leyden (JANSSEN, *Inscript. Mus. Liège. batav.*, pl. XXIX, n° 287; BIRCH, *History of ancient pottery*, II). Cependant la représentation de ce sigle par JANSSEN : GI · A · B (A arch.) ne donne pas de trace de L accolé à A.

---

OFCO (..

TONGRES.

Des nombreux sigles commençant par les lettres co, les suivants seuls donnent la forme ofco (... : ofcoeli, Riegel, FR., 771; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 73. — OF COTTO ( voir ci-après ). A cause de la forme plus grande des lettres de ce dernier sigle, la vraisemblance est en faveur de l'hypothèse OF COELI.

Voir encore OF. COM., Bâle, FR., 772.

---

COME(NT)II

Tum. de HÉRON : LU COMBITI. — Peut-être COME(NT)IF ?

Cfr. anal. : OF. COM., Bâle, FR., 772. — COMEC, EVREUX, BONNIN, *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques* (Vieil-Evreux), pl. XLIX.

Rien de semblable, ni comme COMBITI, ni comme COMENTI.

—  
**COMMIVS**

TONGRES.

Absence d'analogues.

—  
**OFCOTTO**

TONGRES.

*Cfr anal.* : ofcotto, Friedberg, Vechten, Fr., 825. — cotto F, Poitiers, FILLON, 27. — cotto. F. et of. cotto., Londres, ROACH SMITH, R. L., 103. — cottos (cottof ?), Xanten, Fr., 826. — cotio, Bibl. de Bâle, Fr., 823. — cotis, Allier, TUDOT, 71.

—  
**DIVIIRIC** (ii pour e)

TONGRES (poterie grise vernissée).

Ce sigle appartient au même potier qu'un tesson de même provenance et de même terre, du Mus. DE MEESTER : divi (*ir*)..

Beaucoup de sigles commencent par les deux syllabes divi : DIVI, DIVIC, DIVICI, DIVICATI, DIVIN, DIVIX, DIVIXII, DIVIXI, DIVIXTI, DIVIXTOL ; mais ils semblent étrangers au potier DIVERIX, qui est peut-être un artisan de Tongres même ; M. HAUZEUR a en effet fait la remarque (lettre à M. le baron DE CRASSIER, inédite) que, à la différence des poteries samiennes où le fait se remarque plus rarement, les poteries ordinaires semblent dénoter communément une origine locale.

A Xanten, on a trouvé un sigle lu DIVVRC, qui est peut-être identique : FIEDLER, *Denkmaeler von Colonia Trajana und Castra vetera*, pl. IV, fig. 4.

} FELICIS(MA)N  
{ ..) ICIS

1° JUSLENVILLE ; 2° TONGRES.

*Cfr. anal.* : OFFELCIS, Paris, FR., 1081. — FELIC, Windisch, FR., 1072 ; Paris, *Revue archéol.*, 1862, 119. — OF. FELIC., Richborough, ROACH SMITH, RRL., 69. — FELIC(..., Londres, FR., 1073. — FELICI, Mus. de Lyon, COMARMOND, 116. — FELICIO, Le Châtelet ; Londres, FR., 1076 ; GRIGNON, CCXXIII. — FELICIO F, Poitou, FILLON, 31. — FELICIS, Vechten ; Calvados, FR., 1074. — GN || FELICIS, Env. de Naples, *Mommsen*, 6307, 21°. — FELICIS (MA)N, Rottweil, FR., 1077. — FELICIS MA(NIB), Mayence, FR., 1079. — FELICIS O, Tours, ROACH SMITH, *Coll. ant.* I., 163 ; Richborough : FELICIS O, Id., RRL., 69. — OF FELICIS, Londres, FR. 1080 ; ROACH SMITH, R. L., 104. — OF FE(LI)CIS, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 94. — FELICISA, Rottenburg, FR., 1075. — FELIX, Londres, FR., 1082 ; Douay : FELIX., ROACH SMITH, R. L., 107 ; Bavay, DE BAST, 51 ; Mus. de Lyon (sceau, de potier ?), COMARMOND, 378 ; Salzbouurg, STEINER, IV, 244 ; Arezzo, FABRONI, 44 ; Autriche (fibule d'argent), STEINER, IV, 337 (devise ?) — FELIX (EL *renv.*), Bavay, BAST, *l. cit.* — FIILIX, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 96. — FELIX F (1<sup>er</sup> F *renv.*), Bavay, FR., 1084 ; DE BAST, *l. cit.* — FELIX. FE, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104 ; Douay : FELIX. FE., Id. IBID, 107. — FELIX FECIT, Londres, FR., 1085. — FELIX. SARI, Env. de Naples, MOMMSEN, 6037, 22°. — FELIX SER, Rome (plomb), FABRETTI, 543. — FELIXS. F., Londres, ROACH SMITH, R. L., 204. — FELIXS. FE (...), Douay, Id., *ibid.*, 107. — FELIXSHC, Dalheim ; Windisch ; Londres, FR., 1083. — FELIX SEXANLIVS, Poitou, FILLON, 34.

—  
FIRMO

TONGRES.

*Cfr. anal.* : OFIFIR, Orléans, FR., 1105 ; DE CAUMONT : OF IFIR,

*Cours*, III, 191 ; Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 97. — OFIC. FIR, et FIRM, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 98 et 99. — OF. FIRM, Poitiers, FILLON, 27. — OF. FIRMI, Limoges, FR., 1104. — FIRMI HILARI ETYLAË, Reims ; Pérouse, HERMANS, *Noordbrabant's Oudheden*, 135 ; *Rev. archéol.* (N. série), V, 247 et 378. — FIRMO, Windisch ; Limoges, FR., 1108. — FIRMO (point en o), Augst, 1107. — ..) FFIRMON, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 100. — O. FIRMONIS, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — O FIRMONS, Londres, FR., 1100. — FIRMVS, Ratisbonne ; Rheinzabern, FR., 1101 ; STEINER, IV, 125. — FIRMVS F, Rheinzabern, FR., 1102. — FIRMVS FE, Badenweiler ; Rheinzabern ; Heddernheim, FR., 1103. — On trouve aussi FIRMVS FEC (gravé) sur un vase au sigle : A. APPVLEI || HILARIONIS, Env. de Naples, MOMMSEN, 6307, 8°.

(F)ORTIS

Tumulus de LIGNEY (lampe).

*Cfr. anal.* : Oberlaibach ; Biburg ; Culm ; Windisch, et Env. ; Lausanne ; Ratisbonne ; Augsburg ; Env. d'Eichstadt ; Spire ; Mus. de Darmstadt ; Mayence ; Wiesbaden ; Heddernheim ; Bords de la Moselle ; Neuwied ; Bonn (2 exempl.) ; Cologne ; Env. de Clèves ; Vechten ; Xanten ; Nimègue (3 exempl.) ; Luxembourg ; Londres ; Tongres, FR., 1116 et p. XX ; Mus. de Lyon, COMAR-MOND, 125 ; Amiens, DUFOUR, 428 ; Augst, HERMANS, 128 ; Capoue, GENNARO, RICCIO, *Notizie degli scavamenti del suolo dell' antica Capua e dei suoi monumenti* ; Tongres, DOUGLAS, *Nenia britannica*, 144 ; Env. de Salzbouurg, STEINER, IV, 224. — Lampes : Musée de Bruxelles, *Catal. de JUSTE*, 172, U 43 ; Rome, PANOFKA, *Museo Bartholdino*, 153 ; Maestricht, coll. DE BRABANT, rens. de M. HABETS ; Cologne, coll. Merlo, *Jahrbücher*, XXXV, 43 et LERSCH, *Central Museum* (Cöln), 62 ; Env. de Naples, MOMMSEN, 6308, 16 ; Autriche (3 exempl.), STEINER, IV, 211 ; Augsburg

(3 exempl.), ID., IV, 37, Ratisbonne, ID., IV, 125; Stepperg, ID., IV, 139; Mus. de Narbonne, TOURNAL, *Catalogue de ce Musée*, 78; Rome, Mus. DE MEESTER; Coll. POURTALÈS, *Catal.*, 152; coll. BEUGNOT, *Catal.* par DE WITTE, 101, n° 257; Mus. de Vérone, SCIP. MAFFEI, *Mus. Veronense*, 167-167; Italie, FABRETTI, 516. — F(O)RTIS, Env. de Salzbourg, FR., 1117. — FORT(i)s, Mayence; Env. ibid., FR., 1118. — (FO)RTIS, Mus. de Bois-le-Duc, (lampe), HERMANS, 128. — FORTIS. F, Nimègue, (2 exemp.), FR., 1119. — FORTIS || F, Luxembourg (lampe), DE BAST, 56. — FORTISF, Autriche (lampe), STEINER, IV, 695. — FORTIS. I, Lit du Rhin (lampe), *Jahrbücher*, XXV, 108. — FORTIS || I, Bavay (lampe), cab. DE FOURMESTRAULX, n° 1306, Rens. du propriétaire.

—  
GER(MA)NIF

TONGRES.

*Cfr. anal.* : CE (r..., c. E (r..., et M. CER. F, (tous sigles qu'à la grandeur exceptionnelle des lettres qui se retrouve souvent dans les sigles de GERMANVS, on peut rapporter à celui-ci), Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 60 et 61. — OFF. CER, Mus. de Lyon (anse d'amphore), COMARMOND, 129. — OFFCER, Paris, FR., 685. — OFFI. CER (grandes lettres), Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 62. — OFF(C)ERM, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 64. — CER(MA), Windisch; Riegel, FR., 681. — CER(MA)NI, Augst; Riegel; Windisch; Paris; Xanten, FR., 669. — C. ERMANI, Zurich; Mus. de Bâle; Augst; Bâle, FR., 670. — (CE)R(MA)NII, Richborough (vase à reliefs), ROACH SMITH, RRL. pl. III, fig. 3. — CER(MANIO), Oberwinterthur, FR., 673. — CERMANIO (point dans o), Tongres (vase à reliefs), Mus. DE MEESTER, n° 227. — CERMNI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — CIRMNIOI, Augst, FR., 676. — OFF. CE, OF. GER, et OF. FL. GER (celui-ci : OFFI. CER?), Vechten, FR., 687-689. — OF. FI. GER (retr), Marcke, *Messenger des Sciences historiques*, 1848, 389, et 1849, 199. — GER (gravé), Londres, ROACH SMITH, R. L., 108. —

OFF. GER, Londres ; Nimègue, FR., 686 ; Amiens, DUFOUR, 413 ; Bavay, DE BAST, 51 ; Londres, ROACH SMITH, R. L. 104. — OFF G(ER), Mus. de Wiesbaden, FR., 690. — OFFI. GER, Renaix, FR., 684 ; *Mess. Scienc. hist.*, 1849, 199 (V. plus haut). — GERM., Rottweil ; Mus. de Manheim ; Windisch, FR., 683 ; Bavay, DE CAUMONT, 399. — OF. GERM, Paris ; Bavay, FR., 682 ; Douay : OF. GERM., ROACH SMITH, R. L., 108. — GERMA. F, Autriche, STEINER, IV, 537. — GERMAN. F, ENNS ; Westerndorf, FR., 674. — GERMANI, Vechten ; Normandie, FR., 668. — GER(MA)NI, Xanten, FR., 674 ; Bavay, DE BAST, 51. — GER(MA)N<sup>i</sup>, Tongres ; Mus. DE MEESTER, n° 106. — GERMANI. F., Richborough, ROACH SMITH, RRL., 69. — GERMANIF, Bâle, Londres, FR., 675 ; Poitou, FILLON, 32. — GER(MA)NIF, Oberwinterthur, FR., 576. — GERMANIO, Vechten, FR., 672. — GERMANI. OF, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — GERMANIE, Poitou (à l'extérieur d'un vase), FILLON, 37. — GERMANVS, Ratisbonne, (2 exempl.) ; Westerndorf ; Londres ; Paris, FR., 779 ; Nimègue ; Bavay ; Marcke ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104 et HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur*, 415 ; Bavay, DE BAST, 51 ; Londres, ROACH SMITH, ap. DUFOUR, 425. — GERMANVS R (*sic*), Ratisbonne, STEINER, IV, 125.

G || F || H || I

OMAL.

Les lettres sont placées aux quatre angles du fond extérieur d'un flacon carré, avec un personnage au milieu. Sur la lithographie de cet objet, destinée au catalogue du Musée de Liège, figurent les lettres G || P || H || L au lieu des lettres G || F || H || I que des yeux non prévenus reconnaissent aisément ; mais en transformant P en p et l en L, on obtenait les sigles d'une inscription votive : c(enio) p(atrono) h(uius) L(oci), et l'on a, un peu trop complaisamment peut-être, substitué l'illusion et l'hypothèse à la réalité.

Plusieurs raisons doivent faire repousser cette lecture : d'abord l'impossibilité d'admettre que le flacon a été fabriqué pour la localité où il a été trouvé ; la soude qui entre dans la composition du verre antique, ne se trouve qu'à deux ou trois cents lieues <sup>(1)</sup> et il faudrait au moins établir l'existence d'une verrerie dans les environs d'Omal, pour fabriquer cette inscription qui a été moulée pendant que la matière du flacon était encore incandescente.

Ensuite, est-ce bien le caractère des inscriptions votives que d'être *généralisées* par le moulage ou l'impression ? tandis qu'un vœu à un génie déterminé est éminemment *spécial* et suppose un travail fait exprès et appliqué à un exemplaire unique. N'est-ce pas, en effet, le principal argument pour établir la fausseté des fameuses inscriptions de Rheinabern : SILVANO TETTEO SERVS FITACIT EX VOTOR, que ce fait qu'elles sont moulées et qu'on en trouve plusieurs ?

Enfin il existe plusieurs marques analogues, composées de quatre lettres avec un sujet représenté au milieu (par exemple un bélier, un poisson), et ces estampilles, qui n'ont rien de dédicatoire, se rapportent, selon toute vraisemblance, au nom du fabricant (cela n'est même pas douteux pour l'une d'elles, la 6<sup>e</sup>). Les voici :

1. C || M || H || R et C || M || H || R, DE MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée*, V, pl. XCIII et XCIX ; BEGER, *Thes. Elect. Brandenb.*, III, 464.

2. C || G || C || P, Nimègue, SMETIUS, *Lucern. veter.*, 25, DALY, *Rev. gén. de l'archit. et des travaux publics*, VII, 366 ; NYHOFF, *Bydragen*, III, 259.

3. C || P || C || T, Rheenen, NYHOFF, l. cit. ; HERMANS, *Noord-brabant's Oudheden*, 135, JANSSEN, *Mus. L. B. inscr.*, 157, STEINER, II, 273.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'arch.*, V, 482.

4. E || G || H || I, Rome, PANOFKA, *Museo Bartoldino*, 158, Cfr. le suiv.

5. G || F || H || I, Mus. de Pérouse et Mus. CAMPANA, HERMANS, 135; *Rev. archéol.* (n. série), V, 382. (V. plus loin.)

6. H || Y || L || A, Pérouse, *Rev. archéol.*, l. cit.

7. M || A || C || N, DE MONTFAUCON, V, pl. c; FABRETTI, *Inscript.*, 531.

8. M || Y || F || I, Mus. de Lyon, COMAROND, 185.

9. O || O || P || A, France, *Rev. archéol.*, XV, 538.

10. S || (ET) || (DE) || V, Env. de Nimègue, NYHOFF, III, 289, etc.

La trouvaille de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> de ces marques à Pérouse et à Rome, et l'identité incontestable de ces sigles avec celui d'Omal, ne laissent plus la moindre prise à l'hypothèse d'une inscription votive.

Voici, au surplus, les différents exemplaires connus du même sigle, dont, à l'aide de restitutions aisées, il est impossible de méconnaître l'identité avec le facon d'Omal :

1<sup>o</sup> C || F || H || I, Musée CAMPANA, n<sup>o</sup> 27<sup>a</sup>; au catalogue « una figura virile » — « Figure debout d'un mauvais style, ayant à sa » droite, à ce qu'il parait, une figure plus petite, qu'elle tient par le bras. » (*Rev. archéol.*, n. série, V, 382 qui lit C || F || H || I).

2<sup>o</sup> G || F || H || I, Mus. de Pérouse, *Rev. archéol.* l. cit. — « La » figure n'y est pas très-claire. » (*Ibid.*, VIII, 223).

3<sup>o</sup> E || G || H || I, PANOFKA, *Museo Bartholdino*, p. 158, n<sup>o</sup> 47 : « Fiasco oblongo (alt. onc. 6), sotto il suo fondo, si vede un' » uomo leggermente coperto del suo pallio, tenendo destra » forse un cornò de bere (rython). Ai quattro latti si osservano » le lettere : E || G || H || I. »

DETLEFSEN, *Rev. archéol.*, VIII, 223 suppose une interversion des lettres E et C. Mais une vérification faite au Musée royal de Berlin, où se trouve actuellement la collection BARTHOLDY, pourrait bien démontrer que PANOFKA a lu les quatre lettres, en commençant par le coin d'en haut à droite, ce qui donnerait



c || e || h || i, et l'f pouvant facilement être lu e, rendrait ce sigle conforme à celui d'Omal.

4° et 5° c || f || h || i, 2 exemplaires, sépulture à Gelsdorf, près de Bonn, *Jahrbücher etc. im Rheinlande*, XVII, 1863, 228 : « Au milieu des lettres, il y a une figure d'homme, vêtue, qui » dans la main droite étendue, tient un marteau ou un rython. »

6° c || f || h || i, Ferrare, DETLEFSEN, *Rev. archéol.*, VIII, 223. « Figure au milieu, un homme debout. »

7° c || f || ( · ) || ( · ), Mus. de Parme, Id., *ibid.*

8° c || ( · ) || ( · ) || ( f ), Xanten, FIEDLER, *Denkmaeler*, pl. xxix, 2°. S'il y a variante pour la 4<sup>e</sup> lettre qui est douteuse, la description de la figure en relief concorde complètement avec les nos 4 et 5 trouvés à Gelsdorf et avec le flacon d'Omal.

Des monnaies de Septime Sévère (comm<sup>t</sup> du III<sup>e</sup> siècle), trouvées dans la sépulture de Gelsdorf, tendent à déterminer l'époque où florissait le verrier au sigle c || f || h || i. La sépulture d'Omal précise encore cette date ; car on y a trouvé le même bassin en bronze (Mus. de Liège), que dans les tumulus de Fresin et de Walsbetz, dont l'antiquité paraît remonter aux deux premiers Antonins (milieu du II<sup>e</sup> siècle).

DETLEFSEN croit reconnaître dans la succession des lettres f — c — h — i, un ordre alphabétique, et il cite en effet un flacon où se trouvent les lettres a — b — c — d — e.

### HABILISF ?

TONGRES.

*Cfr. anal.* : HABILIS, Poitiers, FILLON, 27. — HABILIS, Bavay, Fr., 1143; DE BAST, (2 exempl. dont un HAFILIS, mauvaise lecture), 51; Allier, TUDOT, 71; DE CAUMONT, 399. — HABILIS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Richborough, id., RRL., 169. — HABILIS. M, Augst, Fr., 1144.

INNOI (NN *renv.*)

Tumulus de HÉRON.

*Cfr. anal.* : INNOI, ayant également les NN renversés, Augst, sigle donné comme douteux par FR., 1200. — INNOVW (vw pour MANV), Xanten, FR., 1201 ; FIEDLER, pl. v, fig. 4 : INNOW, lu p. 46 : MONNI (*rétr.*).

V. aussi INI, Augst, FR., 1206 ; Mus. de Darmstadt, STEINER, IV, 695. — INIC, Mus. de Wiesbaden, FR., 1197. — INO, Heddernheim, FR., 1206. — INOCI, Poitiers, FILLON, 27. — INNI TA (NN *renv.*) Oehringen, FR., 1199 : INNI FA ? — INIVOI, Cuissy, FR., 1198 : INNOI ?

INRATVS ou I(NV)RATVS (?)

TONGRES.

Sans analogues. Mais dans l'hypothèse où N devrait se prendre pour V, *Cfr. anal.* : IVRA, Montroeuil-sur-Haine, FR., 1274.

} I. S. F. P || A T I · F  
} I S F P || S (EN) F

CINEY (tuiles). Don de M. HAUZEUR.

*Cfr. anal.* : Le *Catal.* du Mus. de Bruxelles, par SCHAYES, donnait à son n° 284, des tuileaux avec les deux inscriptions : ISFP || A.TIF et I.S.FP || SNE, qui sont évidemment identiques à ceux de Ciney. SCHAYES les présentait comme trouvés à Waudrez ; mais le *Catal.* de JUSTE, qui reproduit seulement la première avec la variante (incorrecte) : I. S. F. P. || A. T. I. F., indique Trèves comme lieu d'origine. Enfin M. HAGEMANS, p. 450, donne le sigle de tuilier : I.S.F.P. || ATIT, sans mention de provenance.

En acceptant l'indication de Waudrez comme exacte (et c'est

la plus probable), on obtient la preuve que les tuiliers de l'époque romaine exerçaient leur industrie dans un rayon relativement assez étendu : ISFP, etc., à Waudrez et Ciney; MHF (v. plus loin), à Fouron-le-Comte et Meerssen; (NE)H, à Tongres, Montenaken et Walsbetz (*Bull. d'art et d'archéol.*, V, 176 et 435); IRPOIX et HANSIT, dans plusieurs villas de la province de Namur (*Ann. Namur*, II, 281; V, 46; VI, 254; VII, 27, 34, 268, 457; VIII, 452); ATAB, à Berlaconnes, Tavier (Namur) (*ibid.*, II, 290 et 419), et Liberchies (Hainaut) (*Sigles figulins*, n° 524).

Tous les artisans dont les sigles viennent d'être cités, appartiennent évidemment à notre pays : on n'en peut pas dire autant des autres potiers, même pour les vases grossiers (V. ci-dessus ce qui est dit à propos du sigle CI(AL)B.

—  
IVCIVSSIO (les SS inclinés).

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : IVCIVSMO, Cim. de Flavion (Commode), *Ann. Namur.*, VII, 31. — IVCNISIO et IVNEMIO, Schaerbeek, Mus. de Bruxelles, *Catal. JUSTE*, 200, FF 5. — IVICCWIO, Le Châtelet-GRIGNON, CCXXIII. — IVNCHIO, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107.

Tous ces sigles semblent se rapporter l'un à l'autre : la lecture du Musée de Liège est certaine et peut servir de point de repère.

—  
IV(ii .. (?)

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : IVIIN, Normandie, COCHET, 401. — IVIIN, Mus. de Wiesbaden, FR., 1245. — IVIN, Normandie, FR., 1247; COCHET, 79. — IVINVS, Poitou, FILLON, 32.

IVLL ( . . .

TONGRES.

*Cfr. anal.* : 1° IVLLINI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — IVLLINI M, Gand : IVLLH M, OU IVLLIHM, de HAGEMANS, 444 et de JUSTE, *Catal.*, 187, BB. 19. — IVLLINI ( . . , Londres, FR., 1243.

2° IVLLIACVS, Neuwied, FR., 1262.

3° IVLLI(AN)I ? ainsi lu pour IVLLINI ( . . . , ci-dessus.

IVST( . .

TONGRES.

*Cfr. anal.* : IVST, Paris, FR., 1283. — IVST ( . . , Augst, FR., 1284. — IVSTI, Studenberg, Italie, FR., 1281. — IVSTI M, Normandie, FR., 1279 ; Poitiers, FILLON, 27. — IVSTI. MA et OF. IVSTI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — IVSTI (MA), Augst, FR., 1280. — IVSTO, Mus. de Mannheim, FR., 1282. — M. M. IVSTVSI, France, GRIVAUD de la Vincelle, *Arts et Métiers des anciens*, pl. XLVII ; Le Châtelet, GRIGNON, CCXXIII ; Cim. de Flavion, *Ann. Namur*, VII, 31. — IVSTVS, Vechten, FR., 1276 ; Allier, TUDOT, 71. — IVSTVSF, Rottweil ; Voorburg, FR., 1277, — IVSTVSFE, Nimègue (2 exempl.) ; Gùeldre, FR., 1278 ; *Jahrbücher*, XXIII, 176.

*Cfr. aussi* : IVSTINI, Vechten, FR., 1274. — IVSTINIAN, Metz, *Jahrbücher* XXVII, 117. — IVSTINVS, Christnach, FR., 1275 et *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, I, 28.

} LO ( . .

} (I)OGIRNI

TONGRES.

*Cfr. anal.* : LOGIRNM, Studenberg, FR., 1347, -- LOGIRN. M,

Londres; Amiens, DUFOUR, 413; Londres, ROACH SMITH, R. L., p. 104. — LOGIRNI, Windisch : LOGIRNI, Mayence; Nimègue (2 exempl.); Vechten (2 exempl.); Calvados; Tours; Amiens. Paris, FR., 1346; COCHET, 401; Londres, Berne, HAGEMANS, 415; Amiens, DUFOUR, 413; Bons-Villars, près de Liberchies : LOGIRNI, Rens. particuliers de M. C. VAN DER ELST.

—  
MACRINI.

TONGRES.

*Cfr. anal.* : MACRIN, Fécamp, *Bull. comité lang. hist. et arts* (de France), 1852-53, 1, 33; Le Châtelet, GRIGNON, LX. — MACRINI, Allier, TUDOT, 72. — (MA)C(RI)NI, Augst; Bâle, FR., 1415. — MACRINII, Colchester; Londres, HAGEMANS, 415. — MACRINI M, Londres; Bavay; Amiens, DUFOUR, 413. — MACRINV, Fécamp; Amiens, FR., 1413. — MACRINVI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — MACRINVS, Bavay, FR., 1414; DE CAUMONT, 399; DE BAST, 51; Elouges (Commode), Londres, ROACH SMITH, R. L. 104; Douay : MACRINVS, ID., *ibid*, 107.

—  
ME(vi)

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (« tête »).

Un sigle en tout semblable à raison de certains ornements en dents de scie, a été trouvé à Houthem-S'-Gerlach, (villa du *Rondenbosch*, Marc-Aurèle).

*Cfr.* en outre MEVIO ( . . . ), Meerssen (villa du *Herkenbergh*, Antonin-Pie). V. sur ces deux villas, *Bull. d'art et d'archéol.*, VI.

—  
MHF

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (tuile) Musée de Liège.

*Cfr. anal.* : MHE et MIF, tuiles de la même provenance, sigles

mal lus pour MHF et M(HF), au Mus. de Bruxelles, *catalogue de SCHAYES*, n° 290 et de JUSTE, 193, DD., 28<sup>k</sup>. V. aussi DEL VAUX, 17. — MHF (tuiles), villa du *Herkenbergh* à Meerssen (Antonin-Pie), *Annales du Cercle archéologique de Mons*, VII; *Bulletin d'art et d'archéologie*, VI.

COMARMOND, fig. 662, donne un sceau (de potier ?) avec les lettres MHIF; mais il n'est pas probable que ce sceau ait appartenu au tuilier de Fouron et de Meerssen.

—  
M(i)C(NT)

TONGRES.

Sans analogues.

—  
M(i)NSIM

JUSLENVILLE. Peut-être MENSIM; mais plus probablement M(i)NSI M;

*Cfr. anal.* : MINSIVS, Le Châtelet, GRIGNON, LX. — MINSIVS OF. CEN (*sic*, mais probablement confusion de deux sigles), Le Châtelet, FR., 1586. — MINTIVS, Trèves, FR., 1589.

Voir aussi MINSINA et MINSINA. F (ou MINSINAF), Le Châtelet, GRIGNON, LX et CCXXIII, et FR., 1585.

—  
OFMO(d) ?

TONGRES.

*Cfr. anal.* : (outre plusieurs sigles plus longs des potiers MODERNVS, MODESTVS, etc.) : OF MOD, Windisch; Vechten, FR., 1600; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 159. — OFMOD(..., Tongres, *ibid.*, n° 182. — ..)MOD, Develier, FR., 1601. — MOD || o, lu NOD || o, Bavay, Cabinet DE FOURNESTRAULX, Rens. du propriétaire.

MO(. . o)F

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle) : ou mo(. . s)F.

Aucun des sigles connus en mo(.. (des potiers MODVS, MODERNVS, MODERATVS, MODESTVS, MOGVVS, etc.), ne se présente dans des conditions telles, qu'on puisse, par comparaison, déterminer avec certitude les lettres manquantes.

MOS(.V(c..))F

JUSLENVILLE : ou MOS(.)o(c..)SF.

*Sans anal.*, à moins de supposer par exemple qu'il faille lire mos(s)v(rv)SF; dans cette hypothèse, *Cfr. anal.* : MOSSVR F, Nîmègue; Voorburg : MOSSVS, Fr., 1636; STEINER, II, 293.

NAMI(li)ANI (points en AA)

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : NAMILIAN, Allier, TUDOT, 72. — NAMILIAN, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Le sigle de Tongres où l'N est très-visible, permet d'admettre les lectures suivantes NAMIL. CROES, Paris, et NAMILIAN, Reculver, que Fr., 1437 et 1438 propose à tort de commencer par M au lieu de N. Peut-être en est-il de même de MAMMILANVS, Rottenburg, que Fr., *ibid.*, propose de lire MAMILIANVS.

Cfr. encore NAMITAM, DE CAUMONT, 401 et NAMITA M, Allier, Tudot, 72, sigles peut-être mal lus.

{ NATR(...  
... )AVNVS

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (« tête »).

En combinant ces deux parties, peut-être se complétant, de

sigles trouvées sur les rebords d'une même « tête, » on obtient NATRAVNVS, marque nouvelle, comme du reste toutes celles qu'on pourrait composer avec les parties NATR et AVNVS.

—  
OINI (?)

TONGRES : OU OCNI.

Sans anal.

—  
(o)RILLIM

TONGRES.

*Cfr. anal.* : 1° ORILL, Paris, Fr., 1746. — ORILVS (point dans o) Bingen, *Jahrbücher*, XXIX—XXX, 216.

2° SORILLI. M, Bâle, Fr., 2021, qui est peut-être le même que les suivants.

3° BORILLI. M, BORILLIOF et BORILLI. OFFIC, Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — BORILLIOF, Bâle et Londres : SORILLIOF ? Fr., 427; Allier, TUDOT, 71; Londres : BORILLIOF, AKERMAN, *An archacological index*, 90.

—  
OPASSEN(... (N renv.)

TONGRES.

*Cfr. anal.* : PASSEN, Bonn, Fr., p. XXX. — PASSEN M, Londres, Fr., 296. — OPASSEN, Le Châtelet, GRIGNON, CCXXIII. — PASSENI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PASSEN(i), Windisch, Fr., 300. — PASSEN(i) (A à barre verticale), Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 194. — PASSENI, ROSSUM, LEEMANS, 120, pl. xv, fig. 192. — OF PASSENI, Windisch, Londres (ss renv.), Fr., 292. — PASSENIUS Jublains, *Rev. archéol.*, VIII, p. 146. — PASSENSF, Windisch, Paris (*rétr.*), Fr., 294.



PATE(...

TONGRES.

*Cfr. anal.* (outre plusieurs sigles isolés de PATERIRANVS (?), PATERMANVS, PATERNVLS : 1° PATER(... Elouges (Commode), Rens. de M. DE BOVE. — Fouron-le-Comte (Marc-Aurèle), *Public. de la Société archéologique du Duché de Limbourg*, II, 251 ; DEL VAUX, 7. — PATER, Autriche, STEINER, IV, 695. — PATER., Friedberg ; Mus. de Darmstadt ; Windisch, Fr., 308. — PATER F, Nimègue, Fr., 309 ; Elouges (Commode), *Cercle Mons*, VI, 121. — F. PATER, tum. de Séron (Hadrien), *Ann. Namur.*, IV, 18, 19 ; Litlington, *Archæologia*, XXVI, 369. — OF. PATER, Nimègue, Fr., 320 ; Baudour (ou Bavay), Cabin. TOILLIER, Rens. de M. DE BOVE. — PATRI, Mus. de Narbonne, *TOURNAL*, 77. — OF PATRI, Mus. de Wiesbaden ; Bavay, Fr., 330 ; DE CAUMONT, 399.

2° PATERCLIM, Le Châtelet, Fr., 310 ; GRIVAUD, pl. XLVII ; Allier, TUDOT, 72 ; Etaples, *Mém. antiq. Morinie*, VI, 207. — PATERCLINI, Bâle, Fr., 314. — PATERCLINI OF, Rouen, COCHET, *Origines de Rouen*, 56. — PATERCLINI OF, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PATERCLO, Riegel, Fr. 311. — PATERCLOS. FE, Londres, Fr., 312. PATERCLOS. FEC, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PATERCLVSF, Nimègue, Fr., 313 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — Amiens, DUFOR, 413. — Allier, TUDOT, 72.

3° PP. PATERMI, Londres, Fr., 318 ; ROACH SMITH, R. R., 104. — (P)ATERN, Bavay, DE BAST, 51. — PATERNF, Riegel ; Voorburg ; Nimègue, Fr., 323. — PATERNI, Paris, Fr., 316 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — P(ATE)RNI, Normandie, COCHET, *Seine inférieure*, 491. — PATERNIF, Poitou, FILLON, 38, 68, 72. — PATERNIF (*rétr.*), Allier, TUDOT, 72 ; Poitou, FILLON, 18. — (PA)T(ER)NIF, Poitou, FILLON, 18. — PATERNI. M, Augst, Fr., 315. — PATERNI. NA, Nimègue, Fr., 317. — PATERNIO, Vechten, Fr., 319. — PATHRNY, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — PATERNVS, Nimègue, Fr., 321 ; Allier, TUDOT, p. 72 ; Poitou, FILLON, 34 et 35 ; Bavay,

DE BAST, 51; Env. de Salzbourg, STEINER, IV, 244; Douay, ROACH SMITH, R. L., 108; PATIRNVS, 81, DE LONGPÉRIER. — PATERNVS FE, Vichy, Fr., 322.

} PATRI(c)  
} OF PA(t)RIC ( . .

1° JUSLENVILLE.

2° TONGRES.

*Cfr. anal.* : C. AN. PATR., Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF. PATRIC, Londres, Id., *ibid.*, 104. — OF. PA(TR)C, Tongres (2 exempl.), MUS. DE MEESTER, n° 192 et 196. — PATRIC, Vechten, Fr., 332. — OFFPATRIC, Augst; Hüfingen, Fr., 328. — (PAT)RIC, Tongres, MUS. DE MEESTER, 195. — OF. PATRIC., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — OF PA(TR)IC, Bâle; Mus. de Wiesbaden, Fr., 329; Allier, TUDOT, 67 et 72; DE CAUMONT, 401. — PATRICI (A SANS barre), Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 176. — PATRICI, Nimègue, Fr., 326; Amiens; Londres; Bavay, DUFOUR, 413; Rossum, (2 exempl.), LEEMANS, 120; Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — PATRICI. M, Londres, Id., *ibid.*, 104; Amiens, DUFOUR, 413. — PA(TR)ICI. M, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 199. — OF. PATRICI, Normandie; Londres, Fr., 327; ROACH SMITH, R. L., 104; AKERMAN, 91 : OF PATRICI; Richborough : OF. PATRICI., ROACH SMITH, RRL., 69. — OF PA(TR)ICI, Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 198. — PATRICIVS, Bavay; Voorburg, Fr., 334; DE CAUMONT, 399; DE BAST, 51. — PATRICIVS F., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — PATRICVS (*sic*), Vechten, Fr., 333; Bavay, DE BAST, 51.

PETRVLLVSFX

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : PETRVLLVSFX, Env. d'Oberrad; Heddernheim; Mus.

de Darmstadt; Mus. de Leyden, FR., 383; Autriche : PERVLIVSFX (mal lu), STEINER, IV, 595.

—  
PRID(f)EC

JUSLENVILLE.

Probablement : PRID.FEC, comme à Nimègue, et Mus. de Mannheim, FR., 446; Londres, ROACH SMITH, R. L. 104.

On a encore : PRIDIANI, Nimègue; Voorburg; Vechten, FR., 447.

—  
RENTIOF

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : RENTI, Douay, ROACH SMITH, R. L., 108.— RENSIOF OU REN MOF, Champion (II<sup>e</sup> siècle), *Ann. Namur*, II, 56; *Jahrbücher*, etc., XXVII, 120. Ce dernier sigle, donné comme douteux, pourrait bien, par suite de la comparaison avec ceux de Tongres et Douay, être RENTIOF.

—  
... ) RI(t)VNIVS

FOURON-LE-COMTE (Marc-Aurèle), (« tête »).

En supposant le nom complet, *Cfr. anal.* : RITVNVF, Steinsfort, FR., 1783. — RITVNVS, Köngen, FR., 1782.

—  
} OF. RVF(...  
} OF. RVFI

TONGRES.

*Cfr. anal.* : (Outre de nombreux sigles de RVFINVS) : T. (RVF); id. (*rétr.*); T. RVF || RVFI, Arezzo, FABRONI, pl. IX, 63, 64, 66. —

OFRVF, Londres, FR., 1809; Liberchies, *Cercle Mons*, I, 84. — RVFDOM, Amiens, DUFOUR, 413 et 420 : RVFI DOMV? — RVFFI M., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108. — RVFFI. MA, Londres, Id., *ibid.*, 104. — RVFFI. M, Env. de Nimègue? Londres; duché de Kent, FR., 1808. — RVFI, Nimègue; Londres; dép. de l'Eure, FR., 1806; COCHET, 313. — RVFI. (MA'), Zurich, FR., 1807. — OF. RVFI, Nimègue (2 exempl.), FR., 1808; Londres; Bavay; Paris; Amiens (2 exempl.), DUFOUR, 413 et HAGEMANS, 416. — T. S. RVFI. F, et RVFI. M, Poitou, FILLON, 31.

OFFSAB

TONGRES.

*Cfr. anal.* : (Outre plusieurs noms en SAB : SABELIVS, SABELLYS, SABIANVS, SABIDIVS, SABINVS, SABINIANVS) : SAB, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 241. — OF. SAB, Amiens; Londres; Paris; Le Châtelet, DUFOUR, 413. — OFF. SAB, Magny (Calvados), Amiens, DUFOUR, 413; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

SAB(... (S *renv.*)

TONGRES.

*Cfr. anal.* : SABELIV, Voorburg, FR., 1830. -- SABELIVS (1<sup>er</sup> S *renv.*), Mus. de Darmstadt, FR., 1829; STEINER, IV, 695. — SABELLYS et SABELVI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

....)SATVSF

TONGRES.

Les seuls noms qui donnent la terminaison SATVS sont AENISATVS, ANISATVS qui appartiennent sans doute au même potier.

*Cfr. anal.* : AENISAIV, Mus. de Wiesbaden, Fr., 27. Lire AENISATV? — ANISATVS, Dalheim; Le Châtelet, Fr., 105; GRIGNON, LX. — ANISATVS F, Enns, Vechten, Voorburg, Fr., 106. — ANISATVS. F., Douay, ROACH SMITH, R. L., 107.

On a bien encore VACASATVS; mais ce sigle associé au nom BPAPIATI (Fr., 2049), ne se trouve pas avec la désinence ...) SATVSF.

—  
OF SEC(...

TONGRES.

Bien que selon toute probabilité, ce sigle appartient au potier SECVNDVS, dont les produits se retrouvent en grand nombre en Belgique, en France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre, les hypothèses peuvent se porter aussi sur les noms SECANDVS, SECCVS, SECVNDANVS, SECVNDINVS, SECVRVVS, et par conséquent manquent de précision.

—  
{ SEVER(i..  
  OF. SEVERI  
  SIIVI(...

1<sup>er</sup>, TONGRES; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : ...)SEV(... et M IV. SEVE, Riegel, Fr., 1964-1965. — OF SEVE, TOURS, Amiens, DUFOUR, 413. — SEVER et SIVIR., France, DE LONGPÉRIER, 81. — SIVIR., Douay, ROACH SMITH, R. L., 108; — SEVERF et FSEVER, Tongres, Mus. DE MEESTER, n<sup>os</sup> 259 et 261; — OSEVER, Londres, *Archaeologia*, VIII, 131. — OFSEVER, Riegel; Friedberg; Vechten; Normandie; Montroeuil et S-Denis-Westrem (Belgique), Fr., 1971; Tongres, Mus. DE MEESTER, n<sup>o</sup> 260. — OF SE(VE)R, Rossum, LEEBANS, pl. xv, fig. 196. — OFSEVER (*rétr.*), Tongres, Mus. DE MEESTER, n<sup>o</sup> 269. — OF. SEVER,

Tours; Amiens, DUFOUR, 413; Poitou, FILLON, 34; Douay : OF. SEVER., ROACH SMITH, R. L., 108. — SEVERI, Vechten; Paris; Normandie (2 exempl.), FR., 1970; COCHET, 335; Amiens; Paris; Le Mans; Tours, DUFOUR, 413; EVTEUX, BONNIN, pl. XLV; Eure; Toulon; Neufchâtel, HAGEMANS, 416; Allier, TUDOT, 72; Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 263. — SEVERI. M; Allier, TUDOT, 72; Poitou, FILLON, 35; tumulus de Champion (II<sup>e</sup> siècle), *Ann. Namur*, II, 70; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — O SEVERI, Normandie (2 exempl.); Laval; Le Mans; Londres; Ellezelles (Marc-Aurèle); Marchienne-au-Pont, FR., 1972; COCHET, 313; DE CAUMONT, 399; Londres, *Archaeologia*, VIII, 131; JOLY, *Mess. scienc. hist.*, 1848, 213; Cfr. *Coll. scientif.*, 5. — O SEVERI, France, *Mém. Soc. antiq. de France*, XXIV, *Bull.*, 150. — OF SEVERI, Tours, ROACH SMITH, *Coll. antiq.*, I, 163; Londres, AKERMAN, 90. — OF SEVERI (petit F dans O), Paris, FR., 1973; Londres, ROACH SMITH, R. L., 101. — (OF)SEVERI, Londres, FR., 1975. — OF SEVERI, Rottweil; Nimègue; Paris; dép. de la Mayenne; Londres, FR., 1974; COCHET, 415; Poitiers et Poitou, FILLON, 29 et 33; Tours; Amiens, DUFOUR, 413; Tongres, MUS. DE MEESTER, n° 262; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Richborough : OF SEVERI, ID., RRL., 69. — SEVERI. OF, Londres, ID., R. L., 104. — OFFICINA SEVERI, Fécamp, *Comité langue, hist. et arts de la France*, I, 433 : OFFICIUM SEVERI. — SEVERVS, Ratisbonne (2 exempl.), FR., 1976; *ib.* (lampes), STEINER, IV, 125; ENV. de Renaix, JOLY, *Coll. scient.*, 5 (v. ci-dessus O SEVERI, double emploi ?), Jublains, *Rev. archéol.*, VIII, 146. — SEVERVS F, St-Denis-Westrem, *Mess. scienc. hist.*, 1838, 480; — SEVERVS FEC, Mus. de Wiesbaden, FR., 1977; Rossum, LEEMANS, pl. xv, fig. 195. — SEVERVS FECIT, Rheinzabern, FR., 1978; Autriche : VERVS FECIT, STEINER, IV, 526. — OF SEVERI, Tours, ROACH SMITH, *Collect. antiq.*, I, 163.

S F (b) || (p) E  
ou S F P || F E  
TONGRES (lampe).

*Sans anal.*

—  
SILV(i).

TONGRES.

*Cfr. anal.* : OF SILV, OIF SILV OU OFF SILV, Riegel; Nimègue, FR., 1995. — SILVI., Douay, ROACH SMITH, R.L., 108; — : SILVI, Windisch, FR., 1994. — c. SILVI et SILVIN, Tongres, MUS. DE MEESTER, n<sup>os</sup> 267 et 337. — c. SILVII, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — SILVI OF, Tongres, DOUGLAS, 149. — SILVI OF, Friedberg, FR., 1996; Tongres, MUS. DE MEESTER, n<sup>o</sup> 270; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Ou bien encore : OF SILVIN, Bavay; Amiens, DUFOUR, 413. — SILVIN, Tongres, MUS. DE MEESTER, n<sup>o</sup> 337. — SILVINOF, Vechten, FR., 2001. — SILVINI, Hedderheim; Cologne, FR., 1998; *Jahrbücher*, XXXV, 43; Allier (moule), DE PAYAN-DU MOULIN, 382, et TUDOT, 66; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Richborough, Id., RRL., 69. — SILVINI. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — SILVINIM, Mus. de Darmstadt et de Wiesbaden, Nimègue; Vechten; Londres, FR., 1999; STEINER, IV, 695. — OF SILVINI, Windisch; Riegel, FR., 2000; Savoie, *Rev. archéol.*, IV, 403. — SILVINVS, Allier, TUDOT, 91; — SILVINVSF, Bavay, FR., 2001; DE CAUMONT, 399. — SILVINVS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104.

Dans l'hypothèse où l'i douteux serait le premier jambage d'un a, *Cfr. anal.* : SILLVANI M, Allier, TUDOT, 72; DE CAUMONT, 401. — FSILVA, Bavière, FR., 1990. — SILVAN (lampe), Augsburg, STEINER, IV, 57. — SILVANI, Augsburg; Epfach; Windisch, Mus. de Wiesbaden, Lillebonne; Routot, FR., 1991; COCHET, 313; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104; Douay, Id., 108. — SILVANI, SILVANIM et SILVANI OF, Tongres, MUS. DE MEESTER, n<sup>os</sup> 10, 11, 271, 272. — SIL(AN)I, Windisch, FR., 1992; Cim. de Flavion

(Commode), *Ann. Namur*, VII, 31. SILVANVS, Limoges, Fr., 1993; (Coupe à ornements), *Rev. archéol.*, VIII, 433; Allier, TUDOT, 72; Bavay, DE BAST, 51; Arezzo, FABRONI, 46; OF. SILVANI, Mus. de Narbonne, TOURNAL, 77.

Il existe encore plusieurs sigles isolés : SILVI PATRICI, SILVOS, SILVERI, SILVIRI, SILVNI.

## STROBILI

TONGRES (lampe).

*Cfr. anal.* : STROB(..., Rome (lampe), Mus. DE MEESTER. — STROBII || F, Luxembourg (lampe), DE BAST, p. 56. — STROBIL, Bibl. de Strasbourg, Fr., 2024; Rome (lampe), Mus. DE MEESTER. — STROBIL et STROBILI F, Nimègue, Fr., 2025. — STROBILI, Mus. de Darmstadt; Env. de Mayence; Cologne; Nimègue; Vechten; France; Afrique; Italie, Fr., 2026; STEINER, IV, 695; JANSSEN, *Inscrip. Mus. ludg. batav.*, pl. xxx, n° 210; Lampes : Londres, ROACH SMITH, *Coll. antiq.*, I, 166; R. L., 112; Pompéi (plusieurs exempl.), FIORELLI, *Giornale degli scavi de Pompei*, 341, 346, 348, 374 (ib. 102 : masque scénique); France (ou Italie) Cabinet DURAND, *Catal.* par DE WITTE, 353; Coll. BEUGNOT, *Catal.* par le même, 103 et 276; Rome, FABRETTI, 520; Cologne et Grimlinghausen, *Jahrbücher*, xxxviii, 17 et 18; Vérone, SCIP. MAFFEI, 167-168. — STROB(ILI), Mayence, Fr., 2027. — STROBILI (L à barre oblique), Mus. de Bois-le-Duc, HERMANS, *Noordbrabant's Oudheden*, 129. — STROBILI F, Mus. de Wiesbaden, Fr., 2029. — STROBILI || F, Bonn, Fr., 2030<sup>a</sup>; Mus. de Lyon; COMARMOND, 92. — STROBILIVS, Mus. de Lyon, COMARMOND, 97. — STROBILOS, Env. de Naples (lampe), MOMMSEN, 6308, 31<sup>c</sup>. — STROBLI, Xanten, Fr., 2030<sup>b</sup>, SMETIVS, *Antiq. noviomag.*, 104. — STRO(BL)II, Mus. de Wiesbaden, Fr., 2028. — STROBVLI, Nimègue, SMETIVS, 104.

COMARMOND, 92, croit que le sigle STROBILI, en lettres d'un bon style, appartient au I<sup>er</sup> siècle. Cette hypothèse que corro-



bore la forme archaïque de la lettre L, dans l'exemplaire de Bois-le-Duc, est confirmée par les trouvailles de Pompéi, qui a été anéanti, comme on le sait, en l'an 81 de l'ère chrétienne.

—  
**TOCCA(FE)**

JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : TOCCA, Canstatt ; Friedberg ; Le Châtelet, Fr., 986 ; Normandie, COCHET, 81. — TOCCAF, Mus. de Wiesbaden ; Nimègue ; Vechten ; Voorburg ; Normandie, Fr., 987. — TOC. AF. Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, 31. — TOCCA. F, Le Châtelet : POCCA. F, GRIGNON, CCXXIII ; — TOCCA FE, Voorburg, Fr., 988. — TOCCA FEC, Mus. de Wiesbaden, Fr., 989. — TOCCA. FECIT, Nimègue, Fr., 990 — TOCCA FX, Mus. de Wiesbaden, Friedberg, Fr., 991. — TOCCAN (mal lu ?), France, GRIVAUD DE LA VINCELLE, pl. XLVII.

—  
**VACRI**

TONGRES.

*Cfr. anal.* : 1. VACI, Limoges, Fr., 2050. — (VA)CO, Cologne, Fr., 2051 ; *Jahrbücher*, xxxv, 43. — VACVSF, Weinheim, Fr., 2052 ; on a en outre : ACER, Poitou, FILLON, 34.

Mais le nom VACER, au génitif VACRI, ne s'est pas encore montré dans les sigles figulins.

—  
{ VARIATV(.. (A arch.)  
...RIATVSF (id.)  
VARIATVS F

TONGRES (« tête »).

*Sans anal.* ; à moins qu'on ne rapporte ce nom au potier BRARIATVS, dont les produits ont été trouvés à Bavay, en Hes-

baye et dans le Limbourg Hollandais (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, 438), et dont le fils : VACASATVS (BRARIATI F), a laissé des fabricats à Nimègue (FR., 2049).

—  
VAR. IDOPEC

Heusy, *Bull. inst. archéol. Liég.*, V, p. 238.

Lire : VARIIDOFEC (II = E)?

Sans analogues : VAREDO est un nom tout-à-fait nouveau.

Ce sigle, à la différence des autres ici décrits, n'est pas déposé au Musée archéologique de Liège, et n'a pu être vérifié.

—  
VERECVNDVS F

TONGRES (moule de vase à reliefs), S. BORMANS, rapport de 1865.

*Cfr. anal.* : N. VEREC, Poitou, FILLON, 34. — VERECI, Mus. de Wiesbaden, FR., 2088. — v(ER)ECO, Hemersheim, FR., 208 ; France, DE LONGPÉRIER, 81. — VERECVND, Rottweil ; Hunenburg ; Friedberg, FR., 2090. — VERECVNDI, Env. de Zurich, FR., 2095 ; Vérines, *Rev. archéol.*, XV, 535 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VERECVNDI F, Poitou, FILLON, 30. — VERECVNDV, Nimègue, FR., 2090. — v(ER)EC(VND)V, Vechten, FR., 2092. — v(ER)ECV(ND)V, Riegel, FR., 2093. — v(ER)EC(VND)VF, Laeken (inédit), Mus. de Bruxelles, lot du *Catal.* de JUSTE, 43. DD. — VERECVNDVS, Bibl. de Strasbourg ; Zulpich ; Nimègue ; Voorburg (2 exempl.), FR., 2097 ; Rhein Zabern, BRONGNIART et RIOCREUX, *Description méthodique du Musée céramique de la Manufacture royale de porcelaines à Sèvres*, 16. — (VE)RECVNDVS, Riegel, FR., 2094. — v(ER)ECV(ND)VS, Bonn, FR., 2098 ; Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 281<sup>2</sup>. — VERECVNDVSF, Neuss ; Rottweil, FR., 2099. — VERECVNDVS FBC, Rottweil, FR., 2100.

V. encore VERE(iv..), Elouges (Commode) (poterie grossière),

inédit, Rens. de M. DE BOVE : VERECV(...? — VEREDV. M, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VEROCANDI, Normandie, Fr., 2096 ; COCHET, 81.

—  
VERIVGVS. FEC (point en C)

TONGRES.

Sans anal., mais lecture certaine.

—  
VICTOR

TONGRES (« tête »).

*Cfr. anal.* : VICTOR, Bibl. de Bâle ; Eulbach ; Schönberg ; Altens-  
tadt ; Friedberg, Env. de Nimègue ; Bavay, Fr., 2121 ; DE  
CAUMONT, 399 ; DE BAST, 51 ; Rome (Cimetière de Calliste),  
FABRETTI, 521. — VICTOR (R SUR T), Env. de Naples (lampe),  
MOMMSEN, 6308, 36°. — VICTOR. F, Dalheim (*rétr.*) ; Neuwied, Fr.,  
2122 ; Luxembourg, *Publications etc. de Luxembourg*, VII, 132.  
— VICTOR FEC, Herculanium ? (deux amphores), MOMMSEN, 6307,  
64. — VICTORFI, Dalheim, Fr., 2123. — VICTORI. M, Chesterford,  
*Archaeologia*, XXXII, 353.

—  
OF. L. COS. VIR(...

TONGRES.

*Cfr. anal.* (outre plusieurs sigles du potier VIRILIS) : OF. L.  
COS. VI, Wichelhof, Mus de Wiesbaden, Fr., 813 qui rapporte ce  
sigle au potier COSILVS. — OF. L. C. VIRIL, Vechten ; Nimègue, Fr.,  
2163 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., p. 104. — :· OFL.C.  
VIRIL · :· Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, p. 31 (rectifi-  
cation vérifiée de OFLCVSRIL). — :· OFLC. VIRIL · (... , Tongres,  
inédit, trouvé par M. CAM. DE BORMAN. — OF. L. COS. VIRIL,  
Bartlow-Hills (Hadrien) ; Londres (2 exempl.) ; Fr., 2160 et

*Archaeologia*, XXIV, 201. — OFLCVIRILI, Tongres, (Mus. DE MEESTER, n° 287 et 288). — OF. L. C. VIRILI, Friedberg, Fr., 2162. — OFIC. LVCI. COS. VIRILI, Allier, TUDOT, 72. — OF. L. C. VIRILIS et L. C. OFFI. VIRILIS, Nimègue, Fr., 2159-2161.

Il est très-possible, en outre, que plusieurs sigles : OFIKVIRIL, OFIC. VIRIL, OFIC VIRILI de Fr., 2156, 2157 et STEINER, IV, 695, soient des OF L C VIRIL, etc., mal lus.

V. F. L. COS. V. Londres, ROACH SMITH, R. L., 103.

Bien que les noms des consuls se trouvent parfois accolés à des sigles de potiers des environs de Rome (v. FABRETTI, CCXXXIII et suiv.), il semble que les abréviations L. C., etc., d'après quelques-uns des analogues cités, se rapportent à des pré-noms : LVCIVS COSIVS.

On a du reste COSI. RVFIN, COSIVS VRAP, MANVS COSIVS, etc.

—  
°F VIRI(l)

TONGRES.

Outre les nombreux sigles de LVCIVS COS. VIRILIS (ci-dessus).  
*Cfr. anal.* : VIRIL, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF VIRIL, Nimègue, tumulus de Séron (Hadrien), Fr., 2158 et *Ann. Namur*, IV, 18. — OFIC. VIRIL, Mus. de Wiesbaden et de Darmstadt; Rheinzabern, Fr., 2156. — OF IKVIRIL, Autriche, STEINER, IV, 695. — SVLPICIVS. OF. VIRIL, Mus. de Mannheim, Fr., 2165. — VIRILI (L à barre oblique), Voorburg, Fr., 2152. — OF. VIRILI, Cimet. La Motte-le-Comte à Namur, *Ann. Namur*, VII, 411. — OFIC VIRILI, Bartlow-Hills (Hadrien), Fr., 2157 et *Archaeologia*, XXV, 6. — VIRILIS, Kõngen; Rheinzabern; Bavay, Fr., 2151; DE CAUMONT, 299; DE BAST, 51. — VIRILISF (L à barre oblique), Tongres (poterie grossière), Mus. DE MEESTER, n° 301 : VIRILISE. — VIRILIS F, Rheinzabern, Fr., 2154. — VIRILIS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — VIRILIS FE, Rheinzabern; Weiher, Fr.,

2155. — OF. VIRILLI, Londres, ROACH SMITH, R. L., 104. — OF VIRIN, Cimet. de Flavion (Commode), *Ann. Namur*, VII, 31 : OF VIRILI ?

—  
OF. V(IT)A

TONGRES.

*Cfr. anal.* (outre de nombreux sigles du potier VITALIS, peut-être différent) : A. O. VIT, Mayence (2 exempl.), Fr., 2194. — VIT. (FR), Mus. de Darmstadt, Fr., 2183 ; STEINER, IV, p. 695. — OF. VIT, Friedberg, Fr., 2184 ; Le Châtelet ; Londres ; Paris ; Amiens (2 exempl.), DUFOUR, p. 413. — OF. VIT., Douay, ROACH SMITH, R. L., p. 108. — VITA, Bâle (2 exempl.) ; Riegel ; Bavay ; Renaix, Fr., 2171 ; JOLY, *Mess. des scienc. histor.*, 1849, p. 199, *Coll. scientif.*, p. 5 ; DE BAST, Le Châtelet ; Londres ; Paris, HAGEMANS, 416 ; Amiens (3 exempl.), DUFOUR, *l. cit.*, p. 413 ; Augst (A sans barre), (BRUCKNER), *Versuch einer Beschreibung historischer and natürlicher Werkwürdigkeiten der Allertümmer von Augusta Rauracorum oder Augst*, p. 3075 ; Londres, ROACH SMITH, R. L., p. 104, — F VITA, Riegel, Fr., 2186. — OVITA, Bavay, DE BAST, p. 45. — O VITA, Rottweil, Fr., 2187 ; Amiens (2 exempl.) ; Le Châtelet, DUFOUR, *l. cit.*, p. 413. — OF. VITA, Londres, ROACH SMITH, *l. cit.*, p. 104. — OF VITA, Windisch ; Wiesbaden, Mus. *ibid.* ; Bonn ; Xanten ; Vechten, Fr., 2188 ; Allier, TUDOR, *l. cit.* p. 72. — OF VITA, Amiens (2 exempl.), DUFOUR, 413. — OF VI(TA), Bâle, Mus. *ibid.* ; Fr., 21 85 ; Tongres, (MUS. DE MEESTER, n° 289 ; celui-ci paraissant de même terre que des sigles de VITALIS, de la même collection, n° 291, 292).

V. ci-après, à l'appendice, ce qui est dit d'une devise écrite en blanc sur fond noir : VITVLA.

—  
V || S

STRUD (ANDENNE), (sous une fiole).

Le dessin sera publié dans la deuxième partie du catalogue du Musée. Sans anal.

—

## II<sup>e</sup> PARTIE.

---

### FRAGMENTS INDÉCHIFFRABLES OU INDÉTERMINABLES.

$$\left. \begin{array}{l} \text{OFA}(\dots \\ \Lambda(\dots)\text{F} \end{array} \right\}$$

1<sup>a</sup> TONGRES : lu OF AM (charmante petite jatte à rebord déversé et guilloché); 2<sup>o</sup> JUSLENVILLE.

Pour ces sigles, comme pour beaucoup de ceux qui suivent, il est impossible de circonscrire le terrain des suppositions; il faut attendre que la comparaison des caractères, du grain de la terre, de la nuance du vernis, etc., permettent de préciser.

$$\left. \begin{array}{l} \text{OA}(io)\text{NI} \\ \Lambda\text{IO}(v\dots) \end{array} \right\}$$

1<sup>o</sup> TONGRES : lu ANIVI; 2<sup>o</sup> JUSLENVILLE.

*Cfr. anal.* : 1. AIONI, Poitou, FILLON, *L'art de terre chez les Poitevins*, 31. — MAIONI, Normandie, Fr., 1427. — MAIONIM, Vallée de la Somme, Fr., 1427.

Dans le 1<sup>er</sup>, les lettres douteuses peuvent, par hypothèse, être

remplacées par d'autres pour former le nom d'AMENVS, ANVNVS, ARDNVS, ets. On trouve notamment le sigle o ARDNI, à Paris, FR., 149.

ANIVI manque d'analogues.

...)ANIMI(MA) ?

TONGRES : lu ...)ANIVI. MN.

Les analogues manquent complètement, soit pour ANIMI ou ..)ANIMI, soit pour ANIVI.

(AN)VIIIO(?? (point en A.)

TONGRES, caractères très-grossiers.

Les sigles qui se rapprochent le plus de celui-là sont : F. ANVLLIVS, Cuyk, HERMANS, pl. XI, fig. 3<sup>b</sup>. — ANVNIM, Paris, FR., 119. — ANVNI. M, Londres, *Jahrbücher*, XXVII, 122 ; ROACH SMITH, R. L., 102.

C(... (??)

JUSLENVILLE.

..)CI(...

TONGRES, lu OF. LICII.

De nombreux sigles peuvent correspondre à cette syllabe, placé au milieu d'un nom : ACCILINVS, ACIRGI, ADVOCISI, ALLOCIAN, APOLAVCIR, ARTACIDO, ASCILLI, ATRVCINI, AVCIO, AVCISSA, etc., etc.

CIV. II

TONGRES : lu LIVII.

*Cfr. anal.* : 1° CIV(..., Voorburg, FR., 743. — CIVILIS, Mayence, FR., 744. — C.IVLI.SVRRRI, Autun, FR., 1259. — CIVOIV, Nimègue,

FR., 746.— CIVOVS, Studenberg, FR., 745. — CIVPPI. M, Londres, R. L., 103.

2° LIVIVS F, Westerndorf, STEINER, IV, 161.— LIVIVS FEC, *ibid.*, FR., 1344.

—  
CR(...

JUSLENVILLE.

Pouvant se rapporter à quantité de noms de potiers connus :  
CRACISA, CRAVNA, CRADVS, CRESCENS, etc., etc.

—  
..)EI

JUSLENVILLE.

Ce sigle peut se rapporter à de nombreux noms de potiers ayant *evs* pour désinence.

V. notamment les sigles ATEI, BASSICOEI, BIRANEI, CEI, CNAEI, CNEI, EPONFEI, LVCCEI, MACEI, MANEI, MELISSEI, etc.

—  
H.M (??)

TONGRES : lecture très-hypothétique.

Sans analogues.

—  
..i)CCV(...

JUSLENVILLE.

Rien d'analogue au milieu des noms connus. Mais plusieurs potiers avaient un nom à semblable désinence : BOINICCVS, RICCVS, VIRIDVCCVS ; les noms suivants seuls se présentent au nominatif : BELINICCVS F, Poitiers, FILLON, 34 ; ROSSUM, LEEMANS, pl. xv, fig. 169. — BELINICCVS. F, Londres, ROACH SMITH, R. L., 102. — DOVIICCVS, *ibid.*, ID., 103. — DOVIICCVS, *ibid.*, ID., 103, et *Coll.*



*antiq.*, I, 166; France, DE LONGPÉRIER, 81; Allier, TUDOT, 71.

Peut-être aussi un sigle rétrograde de BVCCIVS, LVCCIVS, RVCCVS ?

—  
IVA(...

TONGRES.

Sans analogues.

Mais en supposant qu'une lettre dont pourtant il ne reste pas de trace, manque au dit sigle, on peut citer pour hypothèse : NIVALISF, Rottweil, FR., 1713. — RIVALIS? Apt, FR, 1742. — VIVADV (A sans barre), Cimet. de Flavion (Commodo), *Ann. Namur*, VII, 31.

—  
...m)F(F arch.)

JUSLENVILLE.

Indication trop vague et pouvant se rapporter au sigle proprement dit : MFC pour *manu fecit*.

—  
n(...

JUSLENVILLE.

—  
...)NATVS

TONGRES.

Le *Bull. de la société scientifique et littérature du Limbourg* (Tongres), VI, 13, décrit un sigle tout semblable, peut-être le même.

Cette terminaison peut se rapporter aux noms de potiers : CINNATVS, CINTVGNATVS, CNATVS, CAGNATVS, DIGNATVS, FORTVNATVS, QVINTVGNATVS.

...)NIM

TONGRES.

Trop nombreux sont les sigles en NVS pour permettre une hypothèse un peu précise : ABVDINVS, AOVITANVS, AELINVS, AEMILIANAS, AETERNVS, etc., etc.

—  
OF(...

JUSLENVILLE.

La forme des dessins en relief dont le 1<sup>er</sup> fragment est orné à l'extérieur, permettra ultérieurement de compléter ce nom dont aucune lettre ne s'est révélée.

—  
...)ONIF

JUSLENVILLE.

Ce sigle peut se rapporter à une quantité de noms : AIONVS, APOLONVS, OBERITONVS, BIATTONVS OU BLATTONVS, BILINCONVS, DAMONVS, DARCONVS, DIMIONVS, DRAPONVS, MACCONVS OU MACONVS, MACONVS, NONVS, OMONVS, PRONVS, RIOMONVS, dont aucun ne s'est présenté jusqu'ici que l'on sache, avec la terminaison : ...)ONIF.

—  
P(v . . . (rétr.)

JUSLENVILLE.

Manque de précision, car on a : PVB, PVD, PVF, PVBLIVS, PVCRAVI, PVDENS, PVENTI, PVERI, PIGNI, PVLIER, PVERINX, PVTRI, etc., dont aucun ne se présente sous la forme rétrograde.

—  
...)RATIM

TONGRES.

Sigle pouvant se rapporter aux potiers CARATVS?, CERATVS,

DIGRATVS (?), GRATVS, HONORATVS (?), ONORATVS, QVADRATVS, SACRATVS,  
dont aucun ne se présente avec la forme ...)RATIM.

—  
...)RI. N (??)

JUSLENVILLE.

—  
...)RIV(... (*rétr.*)

TONGRES.

La syllabe VIR se retrouve dans beaucoup de sigles : ABIVIRAL,  
OFL COS VIRIL, NIVIRES, OVIRI, QVIRINI, QVIRITI, etc.

—  
...)TN

TONGRES (patère en terre grise).

—  
VA(...

JUSLENVILLE

—  
..)VSCA(MA)

LU : TVSCANI, TONGRES.

Aucun sigle connu ne se termine en ...)VSCA. Comme TVSCANI,  
sans analogues.

## APPENDICE.

Il existe une catégorie de sigles imprimés, où le fabricant, au lieu d'inscrire son nom sur les vases, s'est contenté d'un ornement ou de signes conventionnels.

Tels sont au musée de Liège :

1° Une rosace à huit feuilles placée au fond d'un vase en terre rouge de qualité inférieure (JUSLENVILLE).

2° L'inscription : **IIIIIIIIIIII** (lecture certaine), imprimée dans un cartouche au fond d'un vase de terre samienne, à la façon des noms de potiers (JUSLENVILLE).

Une inscription semblable se trouve dans le fond d'une patère en terre à couverte grise, provenant de Tongres; mais les jambages sont seulement au nombre de huit.

3° Une croix pattée inscrite dans un cercle, avec quatre têtes de clous aux angles, sous un flacon carré, trouvé à Strud (ANDENNES).

Sans les ornements des angles, un flacon analogue a été découvert dans les Bartlow-Hills (*Archaeologia*, XXVI, 305, pl. XXII, fig. 5).

Une autre croix inscrite, celle-ci, au milieu de deux cercles concentriques, a été trouvée sous des vases de verre, à Luneray (COCHET, *La Seine inférieure*, etc., 127) et à Barentin (*Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle*, 1<sup>re</sup> ann. (1858), 52.)

La trouvaille d'une croix dans la sépulture, incontestablement païenne, des Bartlow-Hills (Hadrien), démontre que ce signe, du reste des plus simples, a parfois été employé, non comme emblème, mais comme ornement, et qu'on ne doit pas le prendre absolument pour un indice de christianisme : Voir, au surplus,

G. DE MORTILLET, *Le signe de la Croix avant le Christianisme.*

— Dans la catégorie des marques de fabrique, ne peuvent être rangées les inscriptions peintes ou gravées.

Parmi les premières, on distingue autour de la panse de quatre vases en terre noire du Musée de Liège, les inscriptions peintes qui suivent :

F. R. V. I. M. E . (TONGRES).

I. N. P. L. E . (LOWAIGE).

M. I. S. X. E . (CONINXHEIM).

V. I. T. V. L. A . (TONGRES).

Voici ce que dit au sujet de ce genre d'inscription la *Première Instruction du Comité historique des arts et monuments*, institué en France par M. de Salvandy (1).

« On découvre moins fréquemment d'autres vases d'un usage évidemment funéraire, dont le couvert d'un noir ardoisé et l'extrême légèreté, rappellent la fabrique de la Campanie. Ces vases offrent pour ornement de simples rosaces et presque toujours l'inscription AVE en peinture blanche superposée et incorporée par la cuisson à la couverte noire. La cassure de ces vases montre une pâte d'un rouge assez vif. »

M. HAGEMANS (2) dit de son côté : « On rencontre encore sur des vases noirs et même aussi sur les vases rouges à pâte plus pâle, un genre d'ornementation consistant en arabesques ou en inscriptions peintes au pinceau avec une couleur blanche. C'est ainsi qu'on lit parfois sur ces vases, écrits en grands caractères autour de la panse, les mots BIBE, BOIS, PIE (qui a la même signification en grec), SIRIO (*j'ai soif*) et même le mot VITA (*vie*), dont la présence dans une tombe forme un contraste étrange, mais naturel, avec les idées du temps. »

(1) *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par CÉSAR DALY, V, col. 197.

(2) *Un cabinet d'amateur*, p. 449.

Si la destination funéraire de ces vases est admise, les trois premières devises du Musée de Liège, empruntées aux verbes : remplir, mélanger, jouir, seraient un appel aux mânes pour les convier à faire usage des vases déposés dans la tombe à leur intention. Quant à l'inscription *VITVLA*, plutôt que d'être le féminin de *vitulus* (veau), ou même un nom propre, elle aurait été appliquée à un vase consacré aux mânes d'un enfant (*VITVLA*, diminutif du mot *VITA*, qu'on trouve par exemple peint de la même manière en lettres blanches, sur un vase du Musée de Bruxelles, *Catal. JUSTE*, 187, BB. 31); et cette attribution est tout à fait en rapport avec l'esprit des anciens qui affectionnaient les diminutifs : *GAUDENTIOLVS*, pour le fils de *GAUDENTIVS*, mort en bas-âge (*ibid.* 208, GG. 9), etc. Cependant il y a lieu de citer encore (Rens. de M. FABRI-ROSSIUS) une autre interprétation du mot *VITVLA*. Ce nom était, d'après MACROBE, celui de la déesse de la joie : d'où l'expression *vitulari* (*se réjouir*). MACROBE pense, du reste, qu'il y a une relation entre vie (*vita*), génisse (*vitula*), et (*Vitula*) déesse de la joie; il entre à ce sujet dans quelques développements, en appuyant, selon sa coutume, son opinion sur une citation de Virgile : *quum vitula faciam....* (<sup>1</sup>)

Mais les trois autres vases ne seraient-ils pas tout aussi bien des « vases à boire » (comme on les appelle en Allemagne), à l'usage des vivants? Le grand nombre d'inscriptions du même genre trouvées en divers lieux, porte à le croire.

En effet, nous avons, par exemple, les devises épicuriennes suivantes, qui ne semblent rien présenter de funéraire : *VINVM*,

(<sup>1</sup>) *Saturn.*, III, 2 : « *Vitulari est voce laetari. Hyllus ait Vitulam vocari deam quae laetitiae praest. Piso ait Vitulam Victoriam vocari. Quidam nomen ejus animadversum putant quod potens sit vitae tolerandae. Ideo huic deae pro frugibus fieri sacra dicuntur, quia frugibus vita humana toleratur. Unde Virgilius :*

« *Cum faciam vitula pro frugibus, ipse venito.* »

De son côté VARR, *ling. lat.* VII, 107, dit : « *In Clastidio vitulantes a vitulo* » et V, 99 : « *Vitulus vegeti, vigitulus.* »

DA VINVM, DA BIBERE, DAMI (*da mihi*), AVE COPO, LVDE, SITIS, MERVM DA, NITE MERVM, etc. Si d'autres, dont quelques-unes ont été trouvées parfois dans des tombeaux, peuvent être considérées comme des vœux adressés aux mânes, à raison de la vie nouvelle où ils étaient censés entrer, par exemple : VTERE FELIX, GAUDIO, FELIX, FELIX BIBAS, BIBE MVLTIS ANNIS, BIBATIS, VTI FELIX VIVAS, VIVAS, VIVE, VIVAMVS, VALE, SALVE, FEAO VINVM TIAI DOLCIS, SESES OU ZESSES (1); n'est-il pas pourtant tout aussi simple d'y voir des souhaits adressés à des vivants? C'est ainsi qu'on inscrivait encore des devises comme AMO TE, AMA ME, AMAS, PETE, DE ET DO, DOS, sur des poteries; ANNUM BONVM FAVSTVM, sur des lampes données en étrennes; TV SOLA NIKA, sur des lampes spinthriennes; EME (2), HABEBIS, sur des poids, etc., etc.

Il est même à remarquer à l'appui de cette hypothèse, que, bien que l'on trouve parfois des exceptions à la règle dans nos sépultures de l'époque romaine, la loi des XII Tables interdisait formellement le dépôt de matières précieuses dans les tombeaux, « sinon l'or dont les dents du défunt auraient été serties, » par conséquent, les bagues en or et en argent où on lit des devises comme VTERE FELIX (3) ou FRVERE ME (4), étaient bien évidemment fabriquées à l'intention des vivants, et des vivants seuls; et ce qui est nécessairement, légalement, vrai pour les bijoux, peut bien l'être pour les vases où pareilles inscriptions se trouvent.

Quoi qu'il en soit, voici quelques inscriptions analogues :

1° POUR I. N. P. L. E : — I. M. P. C. O. P (*imple, copo!*) Coll. MERLO

(1) En grec ξίσαυ.

(2) EME se trouve même sur un vase à boire de la Coll. MERLO à Cologne, *Jahrbücher*, XXXV, 48.

(3) STEINER, I, 540. La devise FELIX VTI se trouve sur une mosaïque de l'artiste STELECO, donnée par les *Mémoires des antiquaires de France*, 1836, 153 (Rens. de M. FABRI-ROSSIUS), et, au moyen âge, on la voit encore sur des boucles chrétiennes, à côté du nom du prophète DANIEL; LINDENSCHMIT, *Das Germanische Todtenlgær bei Setzen*.

(4) V. ci-après.

à Cologne, *Jahrbücher*, XXXV, 48; R. E. P. L. E, Bonn, LERSCH, *Central Museum*, n° 73; Coll. MERLO, *Jahrbücher*, *l. cit.*; REPLEME COPO MERI, *ibid.*; IMPLÉ, Etaples, ROACH SMITH, *Coll. antiq.*, I, pl. iv.

2° POUR F. R. V. I. M. E. : — F. R. V. I., Collection MERLO, *Jahrbücher*, *l. cit.* — Voir aussi FR. V. ER. E. M. E., sur un anneau d'or trouvé à La Haye-Malherbe (*XXIII<sup>e</sup> Congrès archéologique*, 267) (Rens. de M. ALEXANDRE).

3° POUR M. I. S. X. E. : — M. I. S. C. E. Cologne; Dormagen; Nimègue; Wiesbaden; Xanten, STEINER, II, 155, 169, 318, 361, 371; BRAMBACH, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, 31, n° 127, Lersch, *Central Museum* (Cöln), n° 67, 68, 72, dont une : M. I. S. C. E. V. I. V. A. S. (Bonn), n° 72; Cologne, Coll. MERLO, *Jahrbücher*, XXXV, 47.

La seconde classe d'inscriptions ne pouvant se rapporter à des marques de fabrique, sont les nombreuses inscriptions gravées à la main après la cuisson du vase, à l'aide d'un stylet ou de tout autre instrument pointu, inscriptions connues sous le nom de *Griffelinschriften* en Allemagne, ou de *graffiti* en Italie.

« Quant aux noms gravés et non imprimés, dit l'auteur des *Sigles figulins* (<sup>4</sup>), à l'extérieur des moules ils indiqueraient les propriétaires de ces moules; à l'extérieur des vases, celui qui en faisait usage, ou dont les cendres sont contenues dans le récipient. »

Il ajoute à ce propos : « Il est difficile d'admettre que les noms des propriétaires s'imprimaient : la plupart du temps, les objets d'usage n'ont pas de relation directe avec leur possesseur; ils ne sont pas faits pour lui. Il achète ce qu'il trouve fabriqué à l'avance, mais ne fait pas, en général, travailler à moule perdu, les objets dont il se sert, en faisant venir, à grands frais, des artistes pour chaque spécialité d'objets. »

(<sup>4</sup>) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (II<sup>e</sup> série), III, 17. Voir aussi STEINER, II, pp. 376 et 396.



Ce seraient donc, en général, les noms des propriétaires qu'il faudrait chercher à reconnaître dans les inscriptions suivantes du Musée de Liège (lettres gravées en écriture cursive) :

—  
A (à barre verticale)

JUSLENVILLE.

—  
APIV

Sous le vase au sigle : . . . ) ONIF

—  
AP(PO)LLINI ou APOLLINII

JUSLENVILLE.

Ce *graffito*, dans le *Catal. descr.*, 39, avait d'abord été lu : HOMINII(...; mais cette lecture est abandonnée par son auteur qui s'est rallié à celle d'APPOLLINI.

—  
C<sub>A</sub>(.)VIA (1<sup>er</sup> A sans barre, 2<sup>e</sup> à barre verticale)

Sous le vase au sigle FELICIS(MN), (fracture entre les deux parties du nom).

—  
HAM (??)

Sous le vase au sigle ...i)ccv(...

—  
K, λ, H.

Sous le vase au sigle PRID(f)EC

—  
(MA)

Sous le vase au sigle m(i)NSFM

—

N

Sous le vase au sigle *IVCIVSSO*

—

RF (?)

Sous le vase au sigle *OFFGER* (V. ci-après aux *Addenda*).

—

RIC

TONGRES (vase à goulot, revêtu d'une couverte noire).

—

RV

Sous le vase au sigle *OF. SEVERI*

—

SILVINI

TTR

V

Tous trois à *JUSLENVILLE*.

—

VAN

Sous le vase au sigle *VACRI*

—

VAR et VARI

Tous deux à *JUSLENVILLE*.

—

X, X

Sous le vase au sigle *SHVI* (...)

—

Enfin, il existe une catégorie de sigles gravés ou incus qui semblent se rapporter plutôt à une indication de mesure qu'à

celle d'un nom. Le Musée de Liège nous présente, à ce sujet, le sigle que voici :

VIII

**NOMALLE** (anse d'amphore).

Ce sigle indique sans doute une mesure, comme les suivants (imprimés ?) : **XC, XIIIIS, XIV, XVII, XIX|XIX, XVIIIIS, XXX, LXXXIV**, etc.

V. cependant : ....)VIIIIF, Tongres, Mus. DE MEESTER, n° 343; mais ce sigle est douteux.

## ERRATA ET ADDENDA.

P. 105, lig. 5, lire : à résipiscence.

P. 106, lig. 18, lire 81 au lieu de 79.

P. 109, ABF, lire AB F et *Add.* : (A sans barre).

*Ibid.* ...)ACRE. *Add.* : On a encore le sigle plus ou moins analogue par sa terminaison : REBELCRF, Xanten, Fr., 1754.

P. 110, AI(TI), après TONGRES, *Add.* : (2 exempl.).

P. 111, APE (r) E. Lire APE(r)E; *Add.* : La 1<sup>re</sup> édition du *Catalogue descriptif*, donne : APER E(ffinxit). Si cette lecture est admise, elle indiquerait que l'artisan s'occupait de reproduire des produits céramiques d'après d'autres modèles (*effingere*); mais cette lecture manque d'analogues : il se rencontre bien un grand nombre de sigles en E : ARVCCCE, GASCE, ANDE, ANTHE, ATEIE, ATERIE, CALE, VALE, ATIME, ATRANE, BISENE, BVLINE, IRENE, ADVORE, NICEPHORE, OTACRE, AESE, CENESPSE, NVSSE, TESE, WERENSE, ARISTE, ASTE, MASTATTE, MATE, AVE, SALVE, etc; mais les uns sont peut-être des mots complets : VALE, AVE, SALVE; les autres des noms inachevés : ANTHE, ATIME, etc.; les autres des génitifs en E (pour AE), de noms en A : ARVCCA, GASCA, etc., sans compter les E peut-être mal lus pour des F. En outre, toutes les formes présentées par FROEHNER pour indiquer l'action du potier, sont toujours empruntées au verbe *facere* : *fecit, feci, fici, fecii, fce, sec, fic, fes, fe, fk, fi, fi, fe, f*; il offre bien aussi la forme *fx* (comme notre PETRVLLVSFX, p. 136), mais celle-ci, qui en tout cas ne peut signifier *effinxit*, pourquoi ne signifierait-elle pas *fecit*, comme le pense FROEHNER, plutôt que *finxit*? N'avons-nous pas, par exemple : *dicsona* pour *dissona* dans MONE, *Lateinische und griechische Messen aus dem zweiten bis sechsten Jahrhundert*, 46); *aucta* pour *aucta* (id., 29), et à l'inverse : *ivsta* pour *ivsta* (PERTZ,

*De cosmographia Ethici*, 115); *ausiliante* pour *auxiliante* (FRUDRIK DE BREQUIGNY et LA PORTE DU THEIL, *Diplomata chartae epistolae et alia documenta*, etc., 409), etc., etc. ?

Peut-être faut-il lire APEFE, pour APE(r) OU APE(IVS) FE(cif). Cependant l'r est presque certain, et il est difficile d'y voir un P, comme le propose M. ROULEZ, *Bull. acad. de Belg.*, XVI, 1° 352.

Quoi qu'il en soit, la lecture très-positive d'un E à la fin du sigle APERE, soulève de délicates questions d'épigraphie.

P. 112, APRILLI FII, lire APRILLIFII ; *Add.* : Ce sigle offre à la fois un A à barre verticale, des LL à barre oblique (ressemblant quelque peu à notre K amputé de l'oblique supérieure), l'E sous la forme II, et l'F y est en outre incliné à l'instar de la même lettre dans l'écriture cursive. Nul sigle n'offre à un égal degré la réunion de toutes les formes que l'on appelle ici *archaïques*. Or, comme M. DE LONGPÉRIER l'a démontré, *Revue numismatique* (de France), I, 79 et suiv. (11<sup>e</sup> série), si l'E, dans sa forme II, indique, au moins dans les monnaies et les poteries, une époque très-reculée, le sigle : APRILLIFII permet de rapporter à la même époque les autres formes rappelées ci-dessus.

P. 114, CABRILLVS, *Add.* : V. *Catal. descr.*, 39.

P. 117, CAVANNVS, *Add.* : (NN *renv.*).

P. 118, après l'article CE(ns)ORINF, *Add.* :

CE(ra)L. M

TONGRES.

Bien qu'il n'y ait pas trace de la lettre I ou E (peut-être accolée à la lettre A douteuse), ce sigle semble se rattacher au nom du potier CERIALIS OU CEREALIS, qui se présente sous des formes analogues.

*Cfr. anal.* : CER. AL. M, Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — CERIAL. M, Ciney, *Ann. Namur*, IV, 358. — CERIAL. M, Londres, ROACH SMITH, R. L., 103. — V. aussi CEREAL, Londres, *Id.*, *ibid.*, 103 et *ap. DUFOUR*, 418. — CEREALIS, Rottenburg ; Rheinzabern ;

Londres, Fr., 663. — CEREALISFC, Londres, Fr., 664; *Archaeologia*. : CEREALIS(FE)C, VIII, 131. — OF CERE || (AL)IS, etc. (s *renv.*), POITOU, FILLON, 32. — CERIAL, Windisch, Fr., 665. — CERIALM, BAVAY, DE BAST, 51. — CERIALI, Le Châtelet; Paris, Fr., 659; GRIGNON : CERIALI. M, LX. — CERIALI. MA, Nimègue, Fr., 661. — CERIALI(MA), Zurich; Augst, Fr., 662. — CERIALI MA. Douay, ROACH SMITH, R. L., 107. — CEREALIS, Kœngen; Rheinzabern; Bibl. de Strasbourg; Mus. de Munich; Rottenburg (*rétr.*); *ibid.* : CEREALIS et CEREALIS. I, Fr., 658; Londres, ROACH SMITH, R. L., 103; Rheinzabern et *ibid.* (*rétr.*), BRONGNIART et ROCREUX, 16; *Public. de Luxembourg*, X, 212 (à l'extérieur d'un vase); Mayence, *ibid.*, X, 217; Mus. de Lyon (moules, mais suspects); COMARMOND, 104, 107, 131. — CEREALISF, Voorburg, Fr., 660. — CERIALS F, Luxembourg (lampe), *Public. de Luxemb.*, X, 211.

V. aussi : A. NAEVI. CERIAL (bronze), *Archaeologia*, XXXIX<sup>2</sup>, 509.

P. 123, SOUS GER(MA)NIF, *Add.* : OFFGER.

P. 130, IVLL(... et IVST(..., *Add.* à chacun : (?).

P. 131, MHF, au lieu de « Mus. de Liège », lire : (2 exempl.).

*Ibid.*, M(in)C(NT), *Add.* : (?)

P. 132, M(i)NSIM, *Add.* : OU M(i)NCIM.

P. 133, MO(..o)F, *Add.* : peut-être MO(do)F.

*Ibid.*, MOS(.)V(c)F, *Add.* : (?).

P. 136, PATRI(c), de Jusleville, à supprimer : ce sigle est peut-être indiqué par erreur, car il n'a pas été retrouvé lors de la vérification.

*Ibid.* PETRVLLVSFX. *Add.* : La première édition du *Catalogue descriptif*, 39, indique par erreur PETRVLLVS FE, et propose FE(cit).

*Ibid.*, RENTIOF, *Add.* : La première addition du *Catal. descr.*, 39, donne RENTIO F et supplée RENTIO F(ecit); mais les analogues cités doivent faire considérer comme arbitraire la séparation, qui n'existe pas d'ailleurs dans le sigle, de RENTIOF en deux tronçons : la véritable lecture paraît devoir être RENTIOF(ficina).

P. 137, RI(i)VNIVS ; *Add.* : (?).

*Ibid.* OFRVFI, de Tongres, même observation que pour PATRI(c), ci-dessus.

P. 138, SAB(..., à remplacer par SAB(*el*..., *s renv.*).

*Ibid.*, ...)SATVSP., *Add.* : (point en A).

P. 139, SIVI(..., lire : SIV(*i*... et *Add.* : (?)

P. 141, s F (b) || (p) E, *Add.* : Une lecture plus heureuse de ce sigle est la suivante : s E R || F E, ce qui indiquerait SER FE(cit), et pourrait se rapporter à l'un des noms suivants : SERENVS, SERGIVS, SERRVS, SERVS, SERVILIS, SERVILIVS, etc. Les anal. manquent; mais il est utile de noter que la lampe, sous le culot de laquelle cette inscription est incuse, a la forme ouverte qui signale une lampe du tumulus de Séron (*Ann. Namur*), IV, 21, fig. 8 et 8<sup>b</sup> de la planche), et une autre des tumulus de Bartlow-Hills, *Archaeologia*, XXVI, pl. xxviii, fig. 3.

P. 143, TOCCA(FE), *Add.* Le *Catal. descr.*, 39, propose, en divisant : TOCCA E, la lecture TOCCA E(ffinxit). V. ce qui en a été dit ci-dessus, pour APE(r)E(ffinxit).

Il n'y a en réalité que TOCCAÆ, ce qui peut fort bien être simplement le génitif du nom de potier très-connu TOCCA (sous-entendu *manu* ou *fabrica*); ce qui a induit à lire : (FE), est la présence de deux barres médiales (au lieu d'une à l'E, qui pourraient signifier un F et un E accolés. En tous cas, cette réunion des deux lettres F et E, semble devoir, à cause du grand nombre des analogues, se traduire FE(cit) plutôt que EF(ffinxit).

P. 143, VARIATV(..., etc., après («tèle»), *Add.* : Ces sigles présentent un mélange des deux formes de l'A, à barre verticale et horizontale.

P. 146, °F VIRIL, Lire : °FVIRIL.

P. 156, après la lig. 21, *Add.* :

L'inscription *vitla* a du reste été trouvée sur un « vase à boire » de la Collection ALDENKIRCHEN, a Cologne, et a donné lieu, de la part du *Jahrbücher* de Bonn (XXXV, 52), à l'observation suivante : « VITVLA, Diminutiv der sonst vorkommenden

VITA, beides Liebkosungen, wie bei den Komikern *meu vita*, wohl eher Anrede des Trinkers an das Gefäss als eines Geschenkgebers. So möchten wir auch *amo te* am liebsten fassen oder als Gruss des Gefässes an den Trinkenden. Trinker und Trinkgeschirr werden als liebendes Paar schon von den Alten gedacht, und so begrüßen sie sich in den Aufschriften freundlich. »

P. 158, lig. 14, *Add.* :

Le *Jahrbücher*, de Bonn, XLI, 138, 149 et XLVI, 88, cite encore trois « vases à boire », deux avec l'inscription MISCE, et le troisième avec celle-ci : IMPLEOLADA (imple, ô Lada!)

BIRCH, *History of ancient pottery*, II, 367, cite également la devise IMPLE.

Enfin, les sigles AP(... (p. 111); CATVSF (p. 117); OF. SEVERI (p. 139); AIO(V (p. 148); C... (p. 149); CR(...,...)EI et ...i(ccv(... (p. 150); M)F (p. 151); (OF)... (p. 152), appartient à Tongres, comme A(...F (p. 148) à Fouron-le-Comte, et ont été attribuées par erreur à Juslenville.

S.



## LES CHEVALIERS DU PAYS DE LIÈGE ,

EN 1357.

Il est probable que la coutume de recevoir les armes à l'âge de majorité avec certaines formes solennelles était d'une antiquité immémoriale parmi les nations qui renversèrent l'empire romain. Tacite nous apprend qu'elle était en usage chez les Germains. Du temps de Charlemagne , la chevalerie était déjà bien établie en Europe. Certains feudataires et, j'imagine aussi, certains propriétaires allodiaux étaient obligés de servir à cheval et couverts de la cotte de mailles. On les appelait *caballarii*, et de ce mot s'est formé par corruption celui de chevalier. (1)

La chevalerie dans son première période fut étroitement liée au service militaire des fiefs. Les *caballarii* des capitulaires , les *milites* du onzième et du douzième siècle étaient des possesseurs de terres qui suivaient à la guerre leur seigneur ou leur souverain. Les fiefs d'un certain revenu se nommaient, au comté de Looz , un fief de chevalier (*ridderleen*) ou une baronnie (*feudum baronis*), et dans les pays d'Outre-Meuse un fief militaire (*een heergewedeleen*). Le propriétaire d'un fief semblable, devait servir son suzerain en qualité de chevalier, monté et équipé à ses frais.

Mais il faut distinguer avec soin cette espèce de chevalerie fondée sur un *devoir* féodal, de cette autre chevalerie dans laquelle tout était indépendant et volontaire. Un cadet de famille,

(1) Voyez Balluzius, I, p. 460.

abandonnant l'héritage de ses pères, dans lequel il n'avait qu'une faible part à prétendre, se laissait facilement séduire par la perspective de la fortune et des dignités qui l'attendaient au service d'un comte puissant. La dignité de chevalier qu'il ne pouvait réclamer comme un droit, devenait le principal objet de son ambition. Elle lui donnait un rang élevé dans la société ; les riches propriétaires n'étaient plus que ses égaux sous le rapport des armes et du titre. Ne devant cette dignité qu'à son mérite et à sa bravoure personnelle, il était même supérieur à ceux qui n'y avaient d'autre droit que leur fortune ; et ces derniers finirent par avoir honte de prendre ce titre avant de l'avoir mérité par quelque action d'éclat.

Le privilège principal de la chevalerie était de former une classe distincte de noblesse, presque indépendante, quant à ses droits et à ses dignités, de tout souverain particulier. Quiconque avait été fait chevalier dans un pays, devenait pour ainsi dire le citoyen de l'univers, et pouvait jouir partout de la plupart des privilèges attachés à la chevalerie.

En 1387, le nombre des chevaliers dans la principauté de Liège s'élevait à cent dix-neuf membres, dont trente-quatre demeuraient dans la ville de Liège, dix-huit dans le Condroz, quatre à Huy, quatre à Moha, vingt-trois dans la Hesbaye et trente-six dans le comté de Looz.

Une liste que je crois inédite de ces chevaliers se trouve dans un registre aux fiefs du comté de Looz, reposant aux archives de la province de Limbourg, à Hasselt. Ce registre est intitulé comme suit : *Feoda comitatus Lossensis tempore D. Johannis de Erckel episc. Leod. et com. Loss. relevata ab anno Domini M. CCC.LXIIII*. Il contient les reliefs du comté de Looz de 1364 à 1378.

Le catalogue des chevaliers se trouve vers la fin du volume ; il a été dressé pour une main contemporaine, celle qui a écrit la plupart des reliefs contenus dans le registre.

Comme ce document forme une statistique nobiliaire très-intéressante pour le pays de Liège, nous nous empressons de le publier dans ce recueil. Nous renvoyons le lecteur qui veut prendre connaissance ultérieure des noms contenus dans cette liste au précieux Recueil de Hemricourt où la plupart de nos chevaliers ont leur petite biographie (\*).

Voici la liste en question.

## MILITES PATRIE LEODIENSIS.

### DE CIVITATE LEODIENSI.

- \* B. de Liers.
  - Johannes de S<sup>to</sup>-Martino.
- Wilhelmus de Flemalia.
- Wilhelmus de Coer.
- Wericus de Coer.
  - Rasso de Haccuria.
  - Egydius Chabos.
  - Adam de Choquiers.
  - Johan de Bernamont.
  - Radulphus Sorlet.
- Johannes de Graas.
- Adulphus de Charnoit.
  - Theodericus de Molant.

(\*) Comparez aussi un article de M. X. de Theux, dans ce même recueil, t. v., p. 245. Nous y voyons que la présente liste a déjà été publiée par M. de Stein dans son *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1852, p. 332, en lui attribuant la date de 1364 à 1378. En effet, cette nomenclature ne porte pas de chiffre; elle est tirée d'un registre aux reliefs faits sous Jean d'Arckel entre les deux années sus-indiquées; la date de 1387 est donc fautive. Cette liste semble avoir servi au receveur de la taxe noble ou à quelqu'autre officier du fisc, car chaque nom est accompagné d'un signe dont on ne connaît plus le sens. Quelques noms sont biffés; peut-être pour cause de décès dans l'intervalle de 1364 à 1378; nous les faisons précéder d'un tiret; d'autres sont écrits d'une main plus récente; ils sont accompagnés d'un astérisque.

(Note du Comité de rédaction.)

- Johannes de Kemexhe.  
\* Gile Surleit.  
\* Mess. Johan de Schendremalle.  
\* Mess. Johan delle Boverie.  
\* Bare de Lardier.  
\* Gile de Charnoir.  
\* Joh. de Gheylekerke.

**MARLAINGNE.**

- Mess. Guy de Bloys, seigneur de Beaumont et de Chimay  
— D<sup>ns</sup> de Agimont.  
D<sup>ns</sup> de Morialmez,  
D<sup>ns</sup> Egydius, dnus de Hierges.  
D<sup>ns</sup> de Daules.  
— D<sup>ns</sup> Egydius, dnus de Jache, filius d<sup>ni</sup> de Hierges.  
Pinckard de Frésin.  
D<sup>ns</sup> de Transegny sires de Virbes.  
Ostes ses filz.  
— D<sup>ns</sup> Johan de Faverchines.  
D<sup>ns</sup> Everardus de Reves.  
D<sup>ns</sup> Wernerus de Daulez.  
\* D<sup>ns</sup> Engelbertus de Loviervalz.

**BUILHON.**

- D<sup>ns</sup> Lambertus Duppey (*non*).  
Johannes Dorgoy  
Gerars de Vervis.  
Guy de Verton.  
Mess. Johan Dorgoy li Jovene Chevalier.  
Joh. de Orgel le vielz.

**CONDROS.**

- D<sup>ns</sup> de Rupeforti.  
Theodericus de Rupeforti.  
Walterus de Rupeforti.  
Jacobus D<sup>ns</sup> de Ceelles.
- Arnoldus de Agimont.
- D<sup>ns</sup> Johannes de Agimont.  
Henricus de Halendas.
- D<sup>ns</sup> de Waynes (non miles).  
Wilhelmus de Spontin.  
D<sup>ns</sup> Gerlacus de Monjardin.  
D<sup>ns</sup> Lambertus de Gonnez.  
D<sup>ns</sup> Wilhelmus de Oreilhe.  
D<sup>ns</sup> Johannes de Orgo li Jovene.  
Henri Martéal.  
Ludovicus D<sup>ns</sup> de Harseez.  
D<sup>ns</sup> Rasso de Valle.
- \* Mess. Weri de Coer.
- \* Mess. Johan de Graas.

**HOY.**

- Egidius de Grimmomont.  
Hubinus de Fanchon.  
Rasso de Warous.  
Rasso se filz sirez de Warous.

**MOUHAUD.**

- D<sup>ns</sup> de Fallais et de Wezemale.
- Walterus Carpeal.  
Gerardus de Berlos.  
Mess. Fastrardus Prunekins.

**HESBAING.**

- Theodericus D<sup>ns</sup> de Sereing.  
D<sup>ns</sup> de Berloz.  
— D<sup>ns</sup> de Hamalia.  
Walterus de Hautepenne.  
— Arnoldus de Hautepenne.  
— D<sup>ns</sup> Joannes de Harduemont.  
— D<sup>ns</sup> Wilhelmus de Eldris.  
— Amelius advocatus de Kemexhe.  
— Bertrandus de Leers.  
— Gerardus de Beerses.  
— Arnoldus de Corswaremme.  
— Engelbertus de Marka.  
— Petrus de Blehein.  
Godefridus de Blehein.  
Bauduwin de Monjardin.  
Louwi sire de Harsei.  
Johan li Pollens.  
— Jo. Bulauwe.  
— Mess. Jouffroy de Blehein.  
Mess. Wilh. de Horion.  
Mess. Rause de Slachien.  
Mess. Rause de Lammines.  
Mess. Godef. de Ville.  
\* Johannes de Graas.  
\* Arnoldus de Oreilhe.

**COMITATUS LOSSENSIS.**

- \* D<sup>ns</sup> de Borne.  
Evrardus de Marka D<sup>ns</sup> de Lummaing.  
D<sup>ns</sup> de Heers.

- D<sup>uus</sup> de Dypenbeke.  
Theodericus de Sprolant.  
Arnoldus }  
et } de Steyvoert neve  
Wilhelmus. }
- \* Wilhemus de Elderen.  
Adam de Kerkem.  
D<sup>uus</sup> Johannes D<sup>uus</sup> de Duras.  
D<sup>uus</sup> Wilhelmus de Duras D<sup>uus</sup> de Oerdingen.  
Adam de Chiprenau.  
Ludovicus D<sup>uus</sup> de Horpale.  
Gilbertus de Berlenges.  
D<sup>uus</sup> Joannes D<sup>uus</sup> de Bilrevelt.  
D<sup>uus</sup> Godefridus eius frater D<sup>uus</sup> de Grazen.  
— Johannes de Jonchout.  
— Johannes de Gochoncourt.  
— D<sup>uus</sup> de Pyterseym. }  
— D<sup>uus</sup> de Steyn. } neve.  
— D<sup>uus</sup> de Elslo.  
— D<sup>uus</sup> Johannes de Donc.  
Johan de Rynesteyn.  
\* Henricus Gudeghoven.  
\* Joh. Gothem.  
\* Ghis. Guetshoven.  
\* W. Proefst.  
\* Joannes de Az D<sup>uus</sup> de Lantwyc.  
\* Joannes de Montenaken.  
\* D<sup>uus</sup> de Hamalia.  
\* D<sup>uus</sup> de Dyest.  
\* D<sup>uus</sup> Mathier D<sup>uus</sup> de Hamme.  
\* Hr Aernt van den Wyer.  
\* Hr Roebert van Loevene.  
\* Engelbert van der Marcke.

JOS. HABETS.

Président de la Soc. hist. du Limbourg.





## NOTICE SUR UNE LAMPE A TROIS BECS

DU MUSÉE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

---

Parmi les nombreux objets récemment acquis par l'Institut archéologique liégeois, figure une lampe romaine à trois becs, présentant un sujet du plus grand intérêt. En l'examinant, nous nous sommes rappelés un savant article publié dans les *Annales de la Société des antiquaires du pays rhénan*, par M. L. URlichS. Une simple vérification nous a convaincu que la lampe décrite par M. UrlichS était semblable à celle de notre Musée, et nous avons sollicité la permission de traduire cette étude sérieuse pour les *Annales de l'Institut archéologique liégeois*. L'autorisation nous ayant été accordée, nous nous hâtons de donner à nos confrères une traduction aussi exacte que nous avons pu la faire. L'article de M. UrlichS était accompagné d'une planche reproduisant fidèlement la lampe dont il s'agit (*Jahrbücher des Vereins von Alterthums freunden in Rheinlande*, t. IV, p. 189).

LE SCULPTEUR A L'OUVRAGE.

« La lampe représentée planche IV, de grandeur naturelle,  
» est en terre cuite et fit autrefois partie de la collection de M.  
» P. Leven, à Cologne. Elle provient de la grande construction  
» sur le mont de Tusculum qu'on a coutume, et peut-être à bon  
» droit, de nommer la maison de campagne de Cicéron. (Nibby  
» *Analisi della carta de' dintorni di Roma*. Roma 1837, 8 vol.,  
» t. III, p. 332 et suiv.). Je ne sais quand elle fut trouvée ni  
» quand on l'apporta en Allemagne; M. Leven l'avait acquise à  
» Gotha. Elle est de bonne pâte et se termine par trois becs  
» (trimyxos). La conservation en est parfaite. On reconnaît aisé-  
» ment la jonction de la partie supérieure, cimentée à la partie  
» inférieure, et l'ouverture servant à verser l'huile. Les trois  
» becs noircis gardent des traces de service. Les ornements  
» ainsi que le travail du médaillon central, surtout dans les  
» nuds, sont médiocres et indiquent une époque basse et une  
» fabrication rapide. Le sujet représenté est au contraire fort  
» remarquable, se rencontrant très rarement; rien en effet  
» n'est moins fréquent que de voir les anciens artistes au tra-  
» vail. Les sujets mythiques de l'art eux-mêmes ne sont pas  
» communs, et les objets d'art représentant la tâche quotidienne  
» sont encore bien moins répandus.

» Nous voyons un homme âgé, de physionomie ordinaire, les  
» cheveux et la barbe touffus et en désordre, les hauches ser-  
» rées par un vêtement court, assis sur un siège bas et tout à  
» son travail. Le ciseau dans la main droite, le marteau dans la  
» gauche, sembleraient être une erreur causée par l'oubli du  
» renversement produit par le moule, si une gemme repro-  
» duite par Ficoroni (*Gemm. ant.* II, 5) ne représentait aussi  
» un sculpteur tenant le marteau de la main gauche et le ciseau  
» de la droite. L'homme est un sculpteur ou un tailleur de  
» pierres; il est peut-être gaucher, ainsi que l'on représente

» souvent Vulcain, dieu protecteur de ces artistes. Dans une  
» attitude semblable, et seulement plus vêtus (Exomis? *Muller.*  
» *Hdb.* § 336), nous voyons, outre Vulcain, les quelques artistes  
» mythiques de l'antiquité, exécutant leurs chefs-d'œuvre :  
» Prométhée travaillant (*Bartoli. Lucerne sepulcr. tav. l.*) ; Epeus  
» construisant le cheval de Troie ; Typhon charpentant le  
» navire Argo ; Dédale sur le célèbre bas-relief du Musée  
» Albani (*Zoega. Bassir. tav. 44 — Beschreib. v. Rom. III. 2.*  
» 492) ; une autre représentation de Dédale, donnée par Winc-  
» kelmann (*Mon. Inéd. N. 95*).

» Sauf sur le bas-relief de Q. Lollius Alcamenes (*Zoega. Bassir.*  
» *tav. 23*) difficile à expliquer à tant d'égards, les artistes sont  
» d'ordinaire légèrement vêtus, et même nus dans les repré-  
» sentations de leur vie quotidienne, lorsqu'on les figure à  
» l'ouvrage. Il n'existe, du reste, qu'un bien petit nombre de  
» ces représentations. L'une des plus remarquable est l'atelier  
» de fondeur en bronze, sur la coupe du Musée de Berlin publiée  
» par Gerhard (*Trinksch. d. Berl. Mus. Taf. 12 und 13*). Voyez  
» aussi les ouvrages cités par Muller (*Hdb.* § 310. I.) : *Winckel-*  
» *mann. OEuvres I. Taf. II. Museo Borbon. 1. 53* (et non 83).  
» *Ficoroni. Gemme ant. II. 5. 6. Lippert. Dactyl. Suppl. II.*  
» 388. *Fabretti. Inscript. VIII* (et non V) 102. Enfin, un sujet  
» très-analogue est représenté sur un camée du Musée de  
» Naples, où l'on voit un homme nu et barbu occupé à fabriquer  
» un vase de bronze.

» Notre artiste sculpte un masque colossal, dont il a déjà ache-  
» vé la face. Le masque est posé sur deux supports de hauteur  
» inégale, et l'ouverture de la bouche donne à ce visage une  
» expression sévère. Le diadème qui orne le front et la coiffure  
» triangulaire qui se dresse au-dessus (*ὄγκος δὲ ἐστὶ τὸ ὑπὲρ τὸ*  
» *πρόσωπον ἀνέχον εἰς ὕψος λαβροειδὲς τῷ σχήματι Pollux. IV. 8. 133.*)  
» indiquent un masque tragique ; tandis que les boucles symé-  
» triques et élégantes du chignon annoncent une tête féminine,

» peut-être la muse tragique elle-même. Les cheveux sont tra-  
» cés grossièrement, indiqués seulement par des traits trans-  
» versaux qui coupent la bande descendant jusqu'à terre, on n'y  
» reconnaît des cheveux qu'en les rapprochant des *Larv. scen.*  
» de *Ficoroni tav. 31. 4.* Ainsi que le prouvent plusieurs pierres  
» gravées de l'œuvre de Ficoroni, et ainsi que le dit Winckel-  
» mann (*Monum. Ined. ad Nro. 189*), on voit ici que les masques  
» couvraient non seulement la figure, mais toute la tête de  
» l'acteur.

» La matière première et les dimensions de notre masque dé-  
» montrent qu'il n'était pas un masque scénique. Il y avait des  
» masques destinés à des usages très-divers, ainsi que l'en-  
» seigne Böttiger (*Kl. Schr. III. p. 402 et suiv.*). Sans parler de  
» ceux qu'on employait dans les bâtisses comme ornements, on  
» s'en servait principalement encore comme reliefs à la clef des  
» arcs. On peut ranger dans cette catégorie les têtes des diffé-  
» rentes divinités trouvées dans l'amphithéâtre de Capoue. On  
» plaçait des masques aux angles des sarcophages. D'autres  
» étaient disposés en cercle autour de colonnes et ailleurs, soit  
» pour rappeler le service des théâtres, soit comme talismans  
» contre des influences funestes, ou étant consacrés à Bacchus  
» comme emblèmes de ses fêtes. Des masques de ce genre sont  
» reproduits dans *Montfaucon Ant. exp. 1. 2. pl. 163, V. I. pl.*  
» *74. Ficoroni tav. 38, 39, 42, 65, 66, 72, 77, 81. Winckelmann*  
» *Sendschreiben über die herculaneischen Entdeckungen § 82.*  
» *Zoega Bassir tav. 24. Mazois. Ruines de Pompeï, pl. IX. I.*  
» *Beschreibung von Rom. III. 2. p. 472, 473, 476.* Lorsque nous  
» trouvons dans le bas-relief reproduit par Zoega, le masque  
» tragique posé seul sur un piédestal et servant à caractériser  
» le poète assis auprès, il nous est permis de conclure que le  
» masque représenté sur notre lampe était destiné à être posé  
» isolément, soit pour annoncer des représentations théâtrales  
» dans un édifice public ou dans une maison privée, soit pour

» rappeler les études poétiques en décorant la demeure ou en  
» ornant le tombeau d'un poète.

» L. URLICHS. »

L'étude si complète de M. Ulrichs sur le sujet de notre lampe, nous dispense de toute description, car l'identité des deux représentations est complète.

A notre grand regret, il ne nous est cependant pas possible de croire que notre Musée possède la lampe décrite par M. Ulrichs. Le sujet est exactement le même, le dessin de la lampe et les ornements sont identiques, mais nous craignons de n'avoir qu'un moulage habile, une copie fidèle du monument décrit. La terre de notre lampe, au lieu d'être brune et de présenter l'aspect d'une forte combustion, est grise et semble à peine cuite. Les becs n'offrent nullement les traces d'usage mentionnées par M. Ulrichs. Quant aux provenances, il ne nous a pas été possible de remonter bien haut pour élucider nos doutes (1). Les lampes en terre ont depuis longtemps déjà été l'objet de contrefaçons très-nombreuses, et force sera peut-être de nous résoudre à ne posséder qu'une copie exacte d'un monument dont la décoration offre un intérêt très-sérieux.

Si les malheurs d'autrui consolent, ce palliatif ne nous fera pas défaut. La lampe décrite par M. Ulrichs a elle-même inspiré des doutes très-sérieux à ce savant, et il a émis quelques soupçons relativement à son authenticité. Elle faisait partie du célèbre cabinet de M. Leven à Cologne et avait, paraît-il, été acquise à Rome, place Navone (*Jahrbücher*, v. VI, p. 404). M. Janssen, le savant conservateur du Musée de Leyde, signala à

(1) Lorsque le Musée a acquis cet objet avec un grand nombre d'autres, il lui a été affirmé que le lot provenait du cabinet de M. Driesen, archéologue à Tongres. Nous nous sommes vainement adressé à ce confrère en archéologie pour élucider nos doutes par des détails de provenance, il n'a pu lui-même mener à bonne fin l'enquête qu'il a bien voulu faire au sujet de l'origine de notre lampe.

M. Ulrichs une lampe identique possédée par ce musée hollandais. Plus tard, M. Ulrichs découvrit encore un autre exemplaire de la même lampe dans un cabinet d'Anvers, celui de M<sup>lle</sup> Herry. Ces coïncidences amenèrent une note insérée dans les Annales de la Société de Bonn (*Jahrbücher* XXV. p. 25). M. Ulrichs semble disposé à refuser l'authenticité à tous ces monuments similaires. Il faut cependant remarquer qu'en elle-même la lampe de Cologne semble n'offrir prise à aucune objection sérieuse, et la présence de reproductions plus ou moins habiles ne peut lui être opposée. La lampe d'Anvers doit être rejetée, dit M. Ulrichs, à vue de sa terre d'un ton grisâtre ; il est probable que c'est celle qui appartient aujourd'hui au Musée liégeois. L'histoire de la lampe de Cologne est fort difficile à retrouver. D'après une note qu'a bien voulu nous communiquer le savant archiviste de la Société des antiquaires du pays rhénan, M. Freudenberg, le riche cabinet de M. Leven a été vendu publiquement vers 1847 et les objets dispersés en divers pays. Il y a quelques jours cependant, en étudiant les antiquités conservées au Musée de Compiègne, nous avons retrouvé la lampe à trois becs représentant le sculpteur taillant un masque monumental, et nous avons pu nous croire en présence de l'ancien monument de la collection Leven. Terre brune et d'une apparence bien authentique, trace d'usage aux becs, tout est conforme à la description donnée par M. Ulrichs. Malheureusement cette collection provient d'un legs, et malgré toute la complaisance du conservateur, M. De Marsy, il ne nous a pas été possible d'identifier par une provenance certaine l'objet dont il s'agit. *Adhuc sub judice lis est !*

EUGÈNE M. O. DOGNÉE.

## LISTE D'OBJETS ENLEVÉS DE LIÈGE EN 1468

par les soldats de Charles-le-Téméraire.

---

Le sac de la ville de Liège en 1468 par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, est resté célèbre à cause de la cruauté inouïe avec laquelle furent traités les habitants de cette malheureuse Cité. Plusieurs écrivains contemporains, Angelus de Curribus Sabinis, Henricus de Merica, Theodoricus Pauli, Adrien de Veteri-Busco, Piccolomini, se sont appliqués à décrire dans leurs plus horribles détails les scènes barbares dont ils avaient été témoins (1). Il suffit de rappeler ici, pour l'objet qui nous occupe, que rien de ce qui pouvait être emporté n'échappa à la rapacité des pillards : les ornements des églises, l'or, l'argent et les bijoux des particuliers, les livres, les meubles, les objets d'art, les cloches, le plomb des toits, le fer des demeures, le marbre des tombeaux, tout fut enlevé et transporté hors du pays. La perte que subit Liège dans cette circonstance est inestimable si l'on songe que cette Cité, alors riche, industrielle, l'Athènes de la Gaule Belgique (2), peuplée dit-on de 120,000 habitants, fut pendant trois jours livrée à la fureur avide de 40,000 soldats Bourguignons. L'histoire ne peut assez flétrir la mémoire des princes qui ont abusé de leur pouvoir pour ordonner ou per-

(1) L'historien moderne qui résume le mieux leurs différents récits est M. le baron de Gerlache dans son *Histoire de Liège*, 2<sup>e</sup> édit. 1859, p. 293 et 294.

(2) Ferd. Henaux, *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 63.

mettre de pareilles horreurs, et leur nom ne doit passer à la postérité que chargé de la haine des peuples qu'ils ont opprimés et dont la malédiction les poursuit dans leur tombe plusieurs siècles après leur mort. Ne déplorons-nous pas encore aujourd'hui la perte de ces livres rares, de ces documents précieux, de ces objets antiques, vases, statues, meubles, etc., qui enrichiraient nos bibliothèques et nos archives, orneraient nos musées, et nous initieraient plus intimement à l'histoire de nos ancêtres ?

Les annalistes ne nous apprennent pas ce que devinrent toutes ces richesses. Adrien seulement assure que le bâtard de Bourgogne, auquel Charles, son frère, avait abandonné ce qui se trouvait à la trésorerie de Saint-Lambert et tous les bijoux de cette église, les fit transporter à Maestricht (1). Le reste fut dispersé et comme dit laconiquement Angelus :

. . . ad Burgundas illud dimittitur oras (2).

Chaque pillard de cette nombreuse armée, qui comptait des habitants de tant de pays divers, emporta le fruit de ses rapines dans son village, de façon que toute la Belgique actuelle et une grande partie de la France regorgeaient d'objets liégeois.

On peut en juger par le tableau ci-après, que nous publions d'après l'original conservé aux archives de l'État à Liège (3). Ce document ne porte aucun titre, mais les dates que l'on rencontre en note attestent qu'il se rattache au sac de 1468. Rien ne nous indique à quelle occasion ou pour quel motif cette liste fut dressée ; voici la conjecture qui nous paraît la plus probable :

Adrien nous apprend que deux mois après le pillage, les

(1) Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 1344.

(2) *Ibid.*, p. 1379.

(3) Registre n° 866, faisant partie des archives du Conseil privé. La couverture en parchemin est un diplôme de Louis de Bourbon dont nous avons donné l'analyse dans le *Bulletin de l'Institut*, t. VII, p. 523. Le manuscrit n'étant pas facile à lire, nous nous sommes servis fréquemment de points d'interrogation.



églises de Liège étaient encore tellement dénuées de tout, que les prêtres furent obligés de célébrer les offices sans ornements, sans livres, sans calice (1). L'argent leur faisant défaut pour en acheter de nouveaux, ils nommèrent une commission chargée de rechercher et de racheter à bas prix ce qu'ils pourraient découvrir entre les mains des pillards. C'est le résultat de cette recherche qui serait consigné dans notre document. On peut croire qu'une pensée patriotique animait aussi les promoteurs de cette mesure puisqu'on y voit figurer des objets de toute espèce, sacrés et profanes.

Il serait bien difficile de dire, après un laps de temps de plus de trois siècles, si tout ou partie des articles qui figurent dans ce tableau fut récupéré (2). La publication que nous en faisons servira peut-être à s'en assurer. Elle peut avoir aussi pour résultat d'assigner à l'un ou l'autre objet figurant dans une église, un musée ou chez un particulier, une origine jusqu'alors ignorée, et peut-être provoquer une restitution.

Le huitain suivant se trouve, comme épigraphe, sur le premier feuillet du cahier.

Homme mortel, char de fieve nature,  
Viande aux vers, plaine de gloire vaine,  
Ymaige pointe de couleur qui peu dure,  
Tout aveugle en plaisance mondaine;  
Avisé toy, unne fois la sepmainne,  
Et pense bien que tu dois devenir  
Et ou tu vas, car ta vie te mainne  
Les yeulx bendés, vers ta fosse morir.

(1) *Ampliss. collectio*, p. 1345.

(2) Quelques ajoutes que l'on remarquera dans le texte semblent indiquer que la restitution eut lieu immédiatement.

PAIS DE PICARDIE.

---

*Douay. Hennin Lietart, delez Arras.* Ung nommé Hubert, archier de monseigneur le duc, at unne chappe ou casure de drap d'or dont lez offrois (?) sont d'apostelles atout trois ymaiges derrière.

*Douay. Monss. de Mingoal,* demorant delez Anchin, at plusieurs joiauxx.

*Idem. Guerardin,* serviteur à monss. le prevost de Liège, at unne relique de saint Jehan.

*Idem. Mondit seigneur* le privost siet ung compangnon qui at unne belle chappe.

*Brulle delez Douay* (¹). En l'egliese de Brulle y at ung confanon.

*Eschallons* (²). Le curé d'Eschalons at unne belle chappe.

*Rasse* (³). En l'egliese de Rasse y at ung palle.

*Anchin.* A l'ostel de l'oste d'Anchin y at lassiet certains ornemens.

*Brulle.* Les mambours de sainte Barbe ont ung calice.

*Orchies delez Douay.* Le maistre d'escolle d'Orchies siet plusieurs aians des biens des eglieses de Liège.

*Orchies.* Miquelot du Bres et Hector le Cat de Orchies ont eu unne Notre-Damme d'argent des eglieses de Liège.

*Berchut* (⁴). Monseigneur de Berchut at eu plusieurs reliques de Liège.

*Hapre delez le....* (⁵) Un nommé le Cure at eu plusieurs ornemens et reliques.

*Douay. Jehan Brigade,* archier, at plusieurs ornemens de Liège.

*Lalaing.* Messire Anthoine de Lalaing at ung anchensoir d'argent à trois ressertes (roffertes?).—Item ung drap de saint

(¹) Bruille-lez-Marchiennes. (²) Ecaillon. (³) Raches. (⁴) Bercu. (⁵) Haspres.

Jehan Ewangeliste donné a l'egliese par maistre Bertoul. — Item des cusins, des courdignes, les rolertes (?) de saint Jehan à pendre les cloches, et doibt comme il dit, dix escus pour ung baston d'argent par lui vendu, etc. ; et at aussi des nappes d'autel.

*Arras et la entour.* Nota. Primo de faire conclusion par le lieutenant de la matère Jehan de Leuze. — Item doit ledit Jehan pour ung adjournement x aidans.

*Carency.* Monss. de Carenci at des livres de Robemont et autres ornemens.

*Voghetinne* (¹). Deux compangnons de Voghetinne ont eu deux calices, nommés Poucher et l'autre Capelle.

*Arras.* Mémoire de parler a Jaquemart du Long-courtil, fourier de monseigneur de Contay, pour deux compengnons nommés Huchon et Saudron, qui ont eu les ornemens et joiaux de saint Servais à Liége.

*Idem.* Johan Gosson at ahecté ung plat d'argent d'egliese a Robert d'Ocoche.

Nota. Mesire Jacques du Bos, chevalier, at pluisseurs joiaux et livres, etc.

*Arras.* Flourent de Pois at pluisseurs livres des eglieses de Liége et at ung catholicon.

*Idem ou Frenin.* Marquet Judas, de la compaignie monss. de Habart, at pluisseurs livres des eglieses de Liége, comme dit Jehan de Lannoy.

Nota. Cadet, filx à monss. de Cambrin, demourant à l'ostel monss. le Bastart, at deux calices et ung brach d'argent, comme dit Constan de Lannoy, escuier à monss. le Connestable.

*Arras.* En l'egliese saint Vincent et autres eglieses d'Arras y at pluisseurs aubes et amis.

(¹) Cet endroit est inconnu, même à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Soc. des Antiquaires de Picardie, qui a bien voulu me fournir plusieurs indications.

*Hedicourt delez Bappammes* (1). Mesire Piere Herangière, demourant a Hedicourt, at ung calice.

*Convenat* (2) *delez Bappammes*. En l'egliese de Convenat (?) sont certains ornemens des eglieses de Liége. — Item le procureur de Bappammes at deux corporaulx.

*Languicourt* (3) *delez Bappammes*. Le tawernier (?) de Languicourt at unne chappe ou chasure laissie a son hostel en gaige.

*Vinacourt* (4) *delez Dourlens*. En l'egliese de Vinacourt at plusieurs ornemens, comme bin siet Pierre Andrier illec demorant.

*Aux Hostaux* (5) *delez Dourlens*. Monss. des Hostaux at plusieurs ornemens des eglieses de Liége.

Nota. Ens eglieses de Ransart, Audinffer, Hebuterne, Berle et Moncrobos (?) sont plusieurs ornemens des eglises de Liége.

*Delez Bappammes*. Ens églieses de Malle, Archonnelle, Sally, Busquoi, Hebuterne, Grancourt, Pix et Courcellez, delez Bappammes y at plusieurs ornemens.

*Saint Pol et là entour*. Le seneschal de saint Pol at aucunes casures et autres ornemens.

*Evesque de Tibauville*. (6) Monss. de Tibauville at des livres de Sainte Crois.

*Cambrai*. Le bastart de Saveuzes at ung livre des Cornillons.

Nota. Item delez le marchiet de Cambrai y at ung peltier qui at ung livre des coustumes de Liége, de quel il voeult avoir deux florins (sous ?), et mémoire de le racheter.

*Entre Cambrai et Saint-Quentin*. Fontainnes, seigneur temporel de Villeir le Guillain, at plusieurs calices.

(1) Hedicourt.

(2) Inconnu.

(3) Inconnu.

(4) Vignacourt.

(5) Aux Autheux.

(6) Inconnu.

*Eschaudenure* (1) *delez Cambrai*. Hughet de Griboval de Eschaudenure at ung calice de saint Remacle en Liége.

*Abbeville*. Les cloches de saint Christofle de Liége sont à Abbeville.

*Idem*. Le prieur de saint Pierre d'Abbeville at certaines chappes de la première année (?), comme dit monss. d'Amiens.

*Senghin* (2) *entre Lille et Tournay* (?). En l'église de Senghin y at ung messel vendu par Chistofle le Charpentier pour la somme de xxvj livres.

*Au chemin* (?) *d'Abbeville et Dammes* (?) *Belloy*. L'abbé et couvent de saint Piere ont achaté ung calice de Liége au curé de Belloy, et at le dit curé pluisseurs ornemens.

*Lille, Laleur*. Ung de ceulx de Halwin, demourant avoec monss. de Fiennes, at ung calice de Liége.

*Idem*. Item ung nommé Franchois le Boidin, demourant à Erquinghehen, at ung breviaire de saint Linart.

*Fliers*. Jehan d'Aurin, demourant à Flers, at la Bible de saint Jacques, à lui donnée en garde de par son filz, serviteur à monss de Bossut.

*Lille*. Johan le Pruvost, demourant delez saint Meurice, ont ung calice et certains livres des Escoliers, pour lesquels demandent certain argent.

*Aixch* (3) *entre Lille et Tournay*. En l'église de Aixh y at ung messel vendu par Christofl le Charpentier pour la somme de xxvj livres (restitué est St.-Johan). (\*)

*Laleur*. En l'église de Riquebourg, delez le venties (?), y at ung calice, comme dit Jehan de Rauquieres.

*Borghelle* (4) *delez Senghin*. En l'égliesede Borghelle y at unne

(1) Escandoeuvre.

(2) Sainghai.

(\*) Les paragraphes marqués d'une astérique sont biffés dans le ms.

(3) Aix.

(4) Bourghelles.

chappe, ung confanon, et le seigneur dudit Borghelle at deux bonnes chappes dont pour l'une at refusé l livres.

*Idem.* Item en la dite ville y at ung nommé Mynnet qui at vendu à Tournay à monss Jacques Coterel unne chasure et deux tourniques pour xv escus et aultre part pour bonne valeur.

*Lille.* Les mambours d'ung villaige delez Lille ont promis rendre à monss. d'Estrées certains ornemens des eglises de Liège (\*).

*Idem.* Anthoine de Vilers at ung calice, comme dit Jehan des Gardins d'Arras.

*Idem.* Guillaume l'orfèvre, demourant delez Roubais, at ung calice venant de Tempenne.

*Florée (?)* (1) *delez Lille.* En l'eglise de Florée y at plusieurs ornemens.

*Nappes (2) delez Lille.* En l'eglise de Nappes y at plusieurs ornemens. (Restituerunt mamburni 1 calice, 1 chasure, 1 tunique (?) et 1 livre de passion) (\*).

*A Lezenne près de Lille.* En l'eglise de Lezenne y at plusieurs ornemens. (Restituerunt iiij chapes) (\*).

*Mouvaulz entre Lille et Tournay.* Pieret Roussel at vendu plusieurs chasures à Tournay.

*Lille.* Item monss. de Bauffremez at ung livre lequel at promis de restituer. (\*).

*Idem.* Item Pierre des Fontaines, viwarier, at achaté plusieurs ornemens d'eglises.

*Idem.* Nota de demander au sergant de Lille l'argent qu'il at receu en la présence des eschevins.

*Idem.* Mesire Andrieu, chapelain de Notre-Dame de saint Piere de Lille, at trois aubes.

*Idem.* Mémoire de demander à monss. le trésorier s'il a riens

(1) Forest.

(2) Annapes.

receu puis le partement de Wasix et de lui parler du messel estant es mains de monss. le gouverneur.

*Idem.* Item mémoire de reporter la chappe de Alardin de Marchenelles et de lui parler d'ung livre de Dinant. (\*)

Nota. Mesire Phelippe de Cohen, chevalier, at ung calice de saint Martin. (Restituereent S. Joh.) (\*)

*Lille.* En l'egliese de saint Sauveur y at certains noirs ornemens de Liége, donnés par Jehan Chierer et son frère.

*Idem.* Item mémoire de faire prendre les trois cloches estant es mains de Jehan Chierer, appartenant à l'egliese saint Hubert, à Liége.

*Warneton* (1) *delez Lille ou Laleur.* Jaquinet et Jacotin Comin-toir frères, ont vendu deux cloches à Gand. Item ont lesdis vendu pluisseurs livres appartenans aux eglieses de Liége.

*Fretin delez Lille.* Mesire Amelh (?) de Fretin, chevalier, at pluisseurs ornemens et calices. Item en l'egliese de Fretin sont pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

*Wambrechies.* En l'egliese de Wambrechies y at pluisseurs ornemens.

*Lorme* (2)(?) En l'egliese de Lorme delez Lille y at pluisseurs ornemens.

*Lille de prima armata.* En la chapelle saint Nicolai de saint Meurice y at ung enchensoir d'argent et ung calice venant des eglieses de Dinant.

*Lille.* Item Mahieu de Buissons, merchant, at eu deux plats d'argent.

*Sanctes.* (3) Monss. de Sanctes at pluisseurs livres des eglieses de Liége.

*Croix delez Lille.* Jaques de Croix at deux livres de Liége pour lesquels veult avoir ung f. de R.

(1) Warneton.

(2) Lomme.

(3) Santes.

**Laleur.** Jehan de Ranquieres at certains ornemens des eglises de Liège.

**Laleur.** Willeme des Lobes, demourant ale Ventheis, at plusieurs ornemens des eglises de Liège.

**Laleur.** A Radinghehen, à Formelles, ale Capelle-grenier et ale Venthies y at plusieurs ornemens des eglises de Liège. Et mémoire de faire adjorner a deswagier les serviteurs (?) de mon frère pour chacun xiiij livres. Item doit le père d'ung compangon d'Entières, qui fut avec mondit frère, vij livres.

**Lille.** Gantois de Lille at ung bon messel par lui achaté a maistre Renier dele Bor.

**Habourdin.** (1) Haquin Sohier et Francet, filz du curé de Habourdin, ont ung calice. Item le curé dudit Habourdin at un calice.

**Lille.** Item monss. de Formelles at ung bon messel.

**Maricque** (2) (?) *lez Lille.* En l'eglise de Maricque, au chemin de Courtray, at ij chandeliers et autres biens des eglises de Liège. Nota : 1 stapilr (?)

**Tourquoy** (3) *entre Lille et Courtray.* En l'eglise de Tourquoy at 1 chappe, une chasure et autres ornemens, donné par Hacque et Polet.

**Parenchy** (4) *en Ealeur.* Item en l'eglise de Parenchy at certains livres, c'est assavoir ung messel et ung autre.

**Lilers** (5). Jacotin le Carpentier, de la compaignie mess. Philippe de Crevecuer, at une bible de saint Pol et demeure à Lilers delez Abeville.

**Bethunne.** Les religieux observans delez Bethunne ont certains livres et ornemens de Liège; et nota de savoir a Martin de Baudart s'il at riens receu.

(1) Haubourdin.

(2) Marquette.

(3) Tourcoing.

(4) Parenchies.

(5) Lillers.



*Hesdin et la entour.* En l'egliese de Fouves, entre Hesdin et Monstreul, sont certains ornemens et livres des eglieses de Liège.

*Idem.* Item en l'egliese de Notre-Dame de Hesdin est le confanon de l'egliese saint Thomas de Liège, comme appert par certification des mambours de Liège.

*Idem.* Item Gilles l'orfèvre at confessé avoir eu ung calice, etc. Johan Drie, frère à Guillaume Drie, at ung calisse.

*Walois* (1) *delez Hesdin.* Deux compangnons de Walois ont eu ung calice d'or de Liège.

*Frechin* (2) *delez Hesdin.* Le curé de Frechin at deux chappes a lui données par mesire Galois de Crequi.

*Beaulrains* (3) *delez Frechin.* Item Rigault de Crequi at deux coulompnes de saint Jehan Ewangeliste.

*Hesdin.* Gilles de Scrasmaros at unne ymmaige d'argent de saint Pol.

*Amiens.* Monss. de Crivecuer at le tasseau de saint Jehan ou Colart le rendit. (?)

Item at le chandeler de l'egliese de Loz-le-Chasteau et pluisseurs autres ornemens.

Item Piere Canguer, cleric dudit bailli, at receu xxx livres pour certains ornemens des eglieses de Liège.

Item frère Michiel, de l'ordre des Prescheurs, at des ornemens a lui delivrés par monss. de Moreul.

Item en l'egliese saint Nicolai d'Amiens y at une relique de Liège. (Cr... fecerunt restituere).

*Amiens.* Anthoine le Vert et Huet Offroy, serviteurs à monss. de Crivecuer, ont pluisseurs ornemens des eglieses de Liège. Willemme le Broudenoer, vendeur, at vendu au lendi (?) à Paris pluisseurs ornemens des eglieses de Liège.

(1) Inconnu.

(2) Fressin.

(3) Beaurain.

**Amiens.** Frère Pierre, maudier de l'ordre des Prescheurs, siet ung qui at ung calice lequel il voeult rendre.

**Bannelles et Cour** <sup>(1)</sup> *delez Amiens.* Jennet de Beliques, demourant à Bannelles, et Pierekin de Neraies, demourant à Cour delez Lulli, ont des calices de Tileur delez Liège. (Soient adjournés).

**Amiens.** Monss. de Banaer, chevalier, frère à monss. d'Amiens, Jehan de Hecourt, nepveu dudit seigneur de Banaer, et ung nommé mesire Nicolle, chapelain aux susdis (lequel mesire Nicolle est, comme l'on dit, chappelain ou chanone d'Amiens) ont eu les livres et joiaux de l'egliese de Corterschem au païs de Liège, et les susdis prinrent a presonnier le doien dudit Corterschem.

**Peronne.** Item Buffardin, recepveur de Peronne, a certaines chappes. Item Gilles le Sur, orfèvre de Peronne, siet ung qui at chinc ou sies calices, et lesquels il at vendu à Miens (?) ou à Corbie.

En l'egliese des Cordeliers de Peronne y at une relique de l'egliese saint Andrieu de Liège, ung grant et viel breviaire d'egliese et pluisseurs autres livres de droit, comme a fait nuntier au curé de saint Andrier ung nommé frère Art van Colen.

**Boullencourt** <sup>(2)</sup> *delez Mondidier.* En l'egliese de Boullencourt y at pluisseurs ornemens de Liège.

**Grivainnes** <sup>(3)</sup> *delez Mondidier.* Le curé de Grivainnes at pluisseurs ornemens des eglieses de Liège.

**Roye.** Willemet Garde, cordquanier de Roye, Hattenier et Hacquet Loire, demourant à saint Marc, Brunet et Pirotin Durant, demourant à Boulongne le Crasse, doivent chacun xiiij aidans pour le drap de saint Pol.

Huchon le Carpentier at promis de paier à mon frère pour ung baston d'argent xiiij aidans.

(1) Inconnu.

(2) Bouillencourt.

(3) Grivesnes.

Item Bauchet d'Obygni at ung reliquaire.

*Lihons.* A demi lieue près de Lihons y at unne chasure faite d'ung badekin.

*Delez Dourlens. Bertancourt. Wargnies.* Le seigneur de Wargnies at pluisseurs ornemens des eglieses de Liége.

*Dommarque* (1) *delez Bertancourt.* Monss. de Dommarque at pluisseurs ornemens de Liége.

*Erin delez Blangi en ternois.* Lois et Jaques de Coucy, de la compangnie du fourier monss. de Crivecuier, ont les ornemens et joiaulx de saint Gilles delez Liége.

*Waucelles* (2) *delez Encre.* Colart Andrien de Waucelles at deux confanons et pluisseurs ornemens.

*Rencheval* (3) *delez Encre.* En l'egliese de Rencheval y at trois casures.

*Dourlens.* (4) En l'egliese de Dourlens y at pluisseurs ornemens.

*Delez Dourlens.* Monss. de Bavair, frère à monss. d'Amiens, at pluisseurs livres des eglieses de Liége.

*Frankeville delez Bertancourt.* En l'egliese de Frankeville y at unne ciboire d'argent venant de Liége ou de pais.

#### Boulenois. Picardie.

*Terwanne.* (5) Ung nommé Lanslot, demourant à Terwanne ou a Frugis (?), at ung graduel de saint Jehan Ewangeliste et est entur volume. (Restituerum vers'tim (?) u nobles vj fl.) (\*).

*Terwanne.* L'oste du Pauwon at certains livres et ornemens. (Restituerunt un missel et une relique de regent (?) (\*).

(1) Domart en Ponthieu.

(2) Wauchelles-lez-Anthie.

(3) Raincheval.

(4) Doullens.

(5) Thérouanne.

*Faukenberghe delez Terwanne.* En l'eglise de Faukenberghe y at pluisseurs ornemens de Liége.

*Nota.* Martin de Fretin at pluisseurs joiaux de sainte Crois.

*A la Mot* (1) *enprès Rie* (Rue?) *et le Crotois.* Ung gentil homme nommé Rouloff at pluisseurs joiaux de saint Pol et ung missel, lequel lui veit prendre mesire Lion de Baest.

*Saint-Omer.* Jaquet, palfrenier au bailli de Saint-Omer, at une chappe de rouge vlours.

*Saint-Omer.* Item ung nommé Guillaume et Jaquet Bruset ont vendu quatre cloches pour quatre couronnes.

*Idem.* Jehan Courtois de saint Omer at pluisseurs livres des eglises de Liege.

*Terwanne.* Mesire Moulet de rente (?) at pluisseurs livres de Liége et autres ornemens.

*Devene* (2) (?) *delez Boulongne.* Le curé de Devene at pluisseurs livres des eglises de Liége, comme dit maistre Jehan de la Bouverie.

*Journy delez Terwanne.* Monss. de Journi at pluisseurs ornemens.

*Cuhen* (3) (?) *delez Journi.* Piere le Barbier, serviteur à monss. de Journi, at pluisseurs livres et joiaux.

*Delez Terwanne.* Mesire Galois de Crequi at les columpnes et ornemens de saint Ewangeliste.

*Aire.* Mesire Phelippe de Cohen at ung calice de saint Martin. (Restituit S<sup>o</sup> Joh.). (\*)

*Bacquireul* (4) *enprès Boulongne.* En l'eglise de Bacquereul at une très belle crois et meult riche ut dicitur de S<sup>t</sup> Poljdonnée (?) par le maieur d'Olois.

*Fringes et le Copelle* (5). Item ung nommé Jacques de la Rue,

(1) La Motte.

(2) Desvres.

(3) Cucq.

(4) Becquerel.

(5) Inconnu.

item Rausset Maubailly, item Gamot le Mariscal ont plusieurs choses (vacat). (\*)

Hainau.

*Cambron.* Jehan Minem de Cambron at ung livre de saint Denis, comme appert par une cédule.

*Cambron.* Liber epistolarum incipit : In vigilia natalis Domini ad Romam, Paulus servus episcopi Jhesu Christi. Item in dicto libro est sequentia de sancto Dionisio. Nota quod incipit : Gaude parte Grecia gloriatur Gallia patro Dionisio. Item in dicto libro est officium misse sacrosancti Sacramenti cum capitulis horare. Item est ibi scriptum quando liber fuit scriptus, videlicet anno Domini mill<sup>o</sup> ducentesimo septuagesimo septimo, per Johannem Anglicum. Item in fine libri reperitur qui serviebat in ecclesia sancti Dionisii anno Domini m<sup>o</sup> iiij lx secundo nominato Johannes Audax, cum suo suo (sic) nuncupato (?) Jo. Pistoris. Habet Johannes Minem (†).

*At* (‡). En l'egliese d'At est la verge du bastonnier de saint Denis et ung autre joiau d'argent.

*Idem.* Thomas l'orfèvre at confessé d'avoir achaté ung tasseau de chappes.

*Chievre.* Le doien de Chièvre at plusieurs ornemens des eglises de Liège.

*At.* Colart Carlier, sergant d'At, at plusieurs ornemens.

*Cambronciau* (‡) *delez At.* Item Jacotin le Mariscal de Cambronciau at promis à meistre Gille de Segu de paier unne somme de deniers pour certains ornemens venans de Liège.

*Delez At.* Le frère Guillaume de Noirmont at plusieurs livres des eglises de Liège.

*Entre At et Enghien.* Item at ung livre en une hostellerie nommé Chein (?) duquel l'ostel at payel 1 escu.

*Haterege* (‡). Item at a Haterege ung messel a l'egliese.

(†) Les articles en petit texte se trouvent sur papier volant (cédulle).

(‡) Ath.

(‡) Il y a Cambron St.-Vincent et Cambron-Casteau.

(‡) Hautraye.

**Frannes près Condet** (1). Item en l'église de Frannes at ung calices, 1 chappe et une chaubles et autres choses.

**Quensnoy** (2) *le Conte delez Valenchiennes*. Les mambours du Quensnoy ont un calice de Liège venant de Beudart Burel de Valenchiennes.

**Mons**. Ung nommé Wangnon, caudrelier (3), at achatté deux cloches a Ysembart, pruvost de Valenchiennes, pour trente livres, comme appert par le confession dudit Ysembart.

Le dernier jour de may lxiij... Ysembart prevost, caudrelier, 1 buy (?) et lion (?)... caudrelier, accatèrent à l'oste de l'Escut de France hors la porte Cambrienne, une cloque laquelle il revendit (?) à ung nommé Wagnon, demorant à Mons, candrelier, pour xxx f.

Jehan le Flamens, notaire (?), confesse avoir eu ung petit calisse romput pesant vij onces; et sey avoir autour d'un evangelisier qu'il a rendu, de l'argent environ de vij à viij onces; et s'a rendu une petite croix d'argent. (Receu pour les xiiij onches confessiés par ledit Johan, xxiiij livres et xxxvij gr.)

Baudart Burel a confessé avoir ung messel, une cascre, deux aubes, lequel messel il a vendu as brasseurs v escus et le casure et aubes il a donné asdis brasseurs; dist que Guillaume Cauffechie a eu ung calisse, lequel est en Quensnoit.

**Idem**. Ung nommé Compère de Mons, revendeur, at trois cussins de saint Denis.

Item, ung nommé Pierre, serviteur des abalestriers, at deux verdes chappes de vlours.

Nota. Item Johannes Halmart, merchant, at unne chappe bleue appartenant à l'église saint Denis avec certaines courtines et cussins.

**Harsi** (4) *delez Mons*. Le chapelain de Harsi, serviteur a monss. Hensies de Emerges, at ung calice a lui délivré par un chapelain de saint Denis.

**Jeumont entre Mons et Valenchiennes**. Ung tanneur de Jeumont at pluisseurs livres des églises de Liège.

(1) Franne sur l'Escut.

(2) Quesnoy.

(3) Caudrelier, chaudronnier.

4) Hensies.

**Mons. Monss.** le bailli de Hainau at une coupe d'argent de saint Denis ; et soit mémoire de lui monstrier la certification de mess. de saint Denis.

**Mons.** L'oste du Rouge lion at certains ornemens à lui rendus par Jehan de Hubeaimont et damoiselle Bosquette.

**Mons. Monss.** de la Motte de Mons at pluisseurs livres de saint Jehan évangéliste de Liége.

**Bossut** (1). Item monss. de Bossut at unne relique d'argent de l'église saint Andrier.

**Mons. Nota.** Gilain de Four at unne chasure laquelle il voeult rendre.

**Mons.** Jehan Pasque, hoste de l'Angle (2), at une chappe et autres ornemens de Liége.

**Mons.** Collart de le Loie at encore un beau messel qu'il at achaté x s.

**Mons.** Item, soit adjourné ung orfèvre ou bourgeois nommé Fromont qui at eu ung calice.

**Mons.** Le curé de Saint-Germain ou les mambours ont ung calice de Liége.

**Mons.** Item, soit adjourné Collart l'orfèvre de Mons qui confesse d'avoir achaté des joiaux des églises de Liége.

**Mons.** Item, en l'église de saint Johan à la compagnie des aulbatriers, at une chappe verde, de laquelle il demandent viij fl. R. ; de saint Bertremeit.

**Reu** (3) *delez Mons.* En l'église de Reu est le chandeler de saint Thomas de Liége ou de saint Denis.

**Gelins delez Mons.** Item, en l'église de Gelins et en la capelle Notre-Damme du Molinet (4) à plus pres dudit Gelins, sont deux relicques d'argent appartenant aux églises de Liége.

(1) Boussu.

(2) L'hôtel de l'Ange, à Mons, se trouvait dans la rue de la Chaussée (Note de M. Léop. Devillers).

(3) Le Rœulx.

(4) Le Moulineau, ancien ermitage à Ghlin, dont les bâtimens existent encore. (Note de M. Devillers).

*Sognies* (1). En l'église saint Vincent à Songnie at une cloche achetée par lez chanques la somme de xx livres.

*Sognies*. Item, à l'opital de sainte Marguerite at donné Grigore, Germa et Pierra d'Anmain deux ou trois chasubles.

*Sognies*. Item, lesdis ont donné à la confrairie de sainte Landrie aucuns ornemens.

*Valenchiennes*. Nota. Primo Johannes le Noir, orfèvre de Valenchiennes, at confessé avoir acheté ung calice pour la somme de...; et mémoire à Johannis de lui paier deux annes de ostade en valeur de deux f. de Rin.

*Idem*. Item, Adrian de le Valée at eu pluisseurs calices, prout fama laborat.

Item, Jehan le Drut at vendu pluisseurs calices tant à Jehan le Noir comme à aultres.

*Idem*. Item, les Lombars ont eu pluisseurs ornemens et livres des églises de Liège.

Item, Guy le Rons, broudeur et casurier, at eu pluisseurs ornemens.

*Cymay* (2). Gilles de Quiévrain, demourant à Cymay, filz Jehan, demourant à Cymay, at vendu ung calice à Jehan le Drut de Valenchiennes. Nota : ledit Gilles demeur avec monss. de Byevres.

*Idem*. Item, Juhan de Busencon at vendu a Jehan Brisebarre de l'endroit (?) a la crois de saint Denis pour la somme de cent f. de Rin ou environ.

Item, at ledit Jehan unne chappe laquelle il at promis de rendre; et at vendu deux chappes, unne de rouges vlours et l'autre de bleu vlours, moult riches, et deux pochons d'argent.

*Idem*. Item, mesire Olivier, curé de Cymay, at pluisseurs livres des églises de Liège et unne table de l'opital le Chainne.

(1) Soignies.

(2) Chimay.



Venerabilis domine et preceptor confidentissime. Post meas humiles recommendationes, hiis enim diebus transmisi vobis quemdam cedulam deusignationem mense nostre nostri altaris sancte Trinitatis continentem, nobis spollatam et in Cimeo existentem in manibus domini investiti loci illius, et propter repentivum retrocessum magistri Guilhelmi Segri illius latorem, non potui regulariter sed confuse vobis informare. Interim nostri religiosi et nostre religiose reduxerunt mihi ad memoriam qualiter ymago sancte Trinitatis intercisa et deaurata habetur et continetur in medio ipsius mense. Item ab uno latere ipsius mense est ymago beati Johannis Baptiste Christum baptizans, et ab alio latere est ymago Abrahe prophete adorans tres angelos, existens in deserto, sub nomine sancte Trinitatis intercise et deaurate que (?) ipsa mensa est intus intercisa ymaginibus et ab extra cum hastronculis depicta, intus tamen deaurata parva existens. Item in uno hostronculo ab intus habetur scriptum : Te ergo quesumus famulis tuis eciam ; et in alio hostronculo reperitur eciam : Spero scriptum Te martirum candidatus. Item ab extra reperitur transfiguratione Domini depicta videlicet Christum in nupe existentem. Quodque (?) si cedula vobis transmissa alias cavetur (?) quam prescribitur ad istam fidem plenariam et non ad illam adhibere digen... et in hac materia (?) per confratrem vestrum dominum Egidium M' poteritis servire et complacere pro illius recuperatione sicuti penissime confido, cui me recommissum faciatis. Ex Leodio xxvij mensis augusti. (signé) Frater Nicolans, prior hospitalis sancti Mathie Leodiensis, vester totus.

Adresse : Detur domino meo Godenulio Datin, canonico ecclesie beate Marie Namurcensis preceptori confidentissimo... Au bas se trouve cette note : J'ay veu la dite table à Cymay, mais ce n'est point celle dont fait cy desseur mention. Et si plait audit prieur ladite table ij lions, le parrochiens de Cymay lez donront ; sinon on le rendrat entendu que le sieur prieur le gardet en payant un bon florin à ceulx qui l'arront prinse (?)

*Idem.* les orfèvres de Cymai ont achaté pluisseurs joiaulx d'argent aux gens d'armes et pour ce soient adjourneis.

*Ablens* (1) *delez Cymay.* Madame d'Ablens doit pour certains joiaulx de saint Andrier xxxviij livres d'Artois.

*Cymay.* Mémoire à Cymay de parler à la femme Jehan de Busementon dit Morlet, laquelle devoit rendre aux chanones de saint Denis deux calices; et elle dit que Mafflin lez at receus. Item, at aussi ledit Viau (2) certains livres appartenans à monss. de Liège.

*Beemont* (3). Johan Biertrant de Beemont at un enchensoir de l'église saint Denis moult riche.

(1) Aublain.

(2) Le Veau de Bouzanton.

(3) Beaumont.

Item, le pruvost de Beemont at ung messel lequel il dit avoir achaté.

Item, monss. de Bellegnies, gouverneur de Beamont, at certains calices de l'église saint Jorge en Hesbaing et plusieurs autres ornemens.

Item, mesire Humblot de Beaumont at ung messel des escoliers de Liége.

*Maubeuge delez Mons.* Thiery de Pootis at unne table d'argent de saint Estienne.

*Saint-Guillain* (1). Le recepveur, ou maire, ou en l'église, y at certains ornemens.

*Quiévrain.* En l'église de Quiévrain y at plusieurs ornemens des églises de Liége.

*Bins* (2). Monss. de Lobes at promis de rendre ès mains du curé de Bins ung messel et ung calice, pour lequel calice veult avoir trois f. de Rin.

*Idem.* Devant l'ostel des trois Rois y at ung aiant ung bon messel.

Item, ledit hoste siet plusieurs aians des ornemens des églises de Liége.

Item, les confrères de la confrairie saint Bastian de Bins ont ung calice brisiet pour lequel demandent deux escus.

Item, ung merchant de Bins, duquel ne sai le non, at dit aux Escoliers de Liége qu'il y at plusieurs ornemens des églises de Liége à Bins.

*Carnière delez Bins.* En l'église de Carnière y at une chasure et autres ornemens donnés par Jehan Beert et Valentin.

*Gosselies delez Carnière.* Item à Gosseliez y at ung antiphonaire comme bien siet l'oste du Levrier.

*Bawal le Chauchie* (3). A Bawal le Chauchie y at plusieurs

(1) Saint-Ghislain.

(2) Binche.

(3) Bavay-la-Chaussée.

livres et ornemens estans ès mains de Jacotin le clerc et ses complices.

*Ruwez* (1). Item monss. de Rennes at pluisseurs ornemens des Escoliers de Liège jusques au nombre de xiiij ou xv.

*Moustier sus Sambre ou Gemblout*. Le recepveur de Mostier sus Sambre at deux livres des églieses de Liège.

*Bins*. Item, Gerart le Hestru at ung messel.

*Bins*. Mesire Jehan Piereman, chanone de Bins, at ung calice.

*L'Espinoy delez Bins*. Daniel de Lintre, chevalier, at une table et autres ornemens des églieses de Liège.

#### **Hainau.**

*Avennes en Hainau*. Le curé d'Avennes at ung messel venant des églieses de Liège et unne caselle, achatés par le curé ou par le doien de Christienne (2) d'Avennes.

*Lestines* (3) *delez Avennes*. Au monastère de Lestines y at plusieurs reliques des églieses de Liège.

*Avennes*. Maistre Nicaise Plovier, prebstre, demourant à Vennes, at ung très bel mesel et l'at acheté iiij escus, donné per dictum Oliverum, investitum de Cymaco.

*Avennes*. A l'église d'Avennes ou à la confrarie de saint Jehan at ung joyaul d'argent que leur at donné mesire Phelippe de Maistaing, prisié xvij livres.

*Avennes*. Item en la chapelle saint Anthoine à ladite église at un grant candelier de kewre que donné at Herman de Ghiennes, bailli de bos, et l'at abandonné de reprendre.

*Avennes*. Item, Henrion de Fenain, orfèvre, at acheté ung calice de ix ou x pietres à Colart Grongne.

*Près Avennes*. Nota : En plusieurs village at plusieurs biens d'église venant de Liège.

(1) Rianwebz ?

(2) Chrétienté.

(3) Liessies.

*Wignehy* (1). Comme à Vingnehy à mess. N. Poullart ung res bel messel de grant pris.

*Anort*. Item à Nort y at une chape, aubes, amis et chasuble, enprisié de ix ou x f. R.

A *Estruen* (2) y at ung petit messel portatiffe, le quel a donné s<sup>r</sup> Jo. Fraret (?).

A *Floyen* (3). Item. en la paroche de Floyen y at aucuns livres des églieses de Liége.

A *Priche* (4). Item, en l'église de Priche y at une gourdines des égliesés de Liége.

*Alentour d'Avennes* y at pluisseurs autres biens des églieses de Liége.

*Gemblont*. Jehan Hannelrinnart at fait faire des tasses d'argent de calices.

#### Hainau ou Brabant.

*Nivelle*. Jehan de Motifaul, demourant à Nivelle, at donné une table d'aultel tres-belle à une église dudit Nivelle.

#### Brabant.

*Diest*. A l'ostel au Vant à Diest, y eut logiet ung religieux des Prescheurs, le nuict saint Martin après la prinse de Liége, duquel ledit hoste at bonne cognoissance, et avois ung tonniau plain de livres d'églieses. donné par mesire Oste Gosson.

*Idem*. Item, les Lombars de Diest ont ung livre de saint Jehan pour viij f. de R.

*Bruzelles*. Un gentil homme, demourant entre Bruxelles et

(1) Wignebies.

(2) Oetrungt.

(3) Floyon.

(4) Prische.

Hauls, qui at espousée la fille de monss. le sceleur de Brabant, at ung livre nommé Josephus de saint Jehan évangéliste.

*Idem.* Willamme Maghel, demourant à Bruxelles en la rue en allant à Cauberghe, at achaté comme il dit unne relique de saint Vincent pour lxx f. de Rin.

*Idem.* Jehan de Alken, orfèvre, at achaté pluisseurs joiaux d'argent; et en fault parler à Franc de Brabant, demourant delez l'ostel monss. le Duc, et aussi du Josephus de saint Jehan.

*Gheel.* En l'église de Gheel y at pluisseurs ornemens des églises de Liége.

*Hauls* (1). Mesise Piere de Namur, prebtre, chantre de Hauls, siet ung aiánt unne Bible.

*Louvain ou Lunalle delez Wavre.* Betremier de Boichove, demourant à Lunalle ou à Louvain, at la Bible de saint Pol.

*Helesin delez Tilemont.* Ung moisne de Helesin at ung breviaire en papier de saint Jehan ewangéliste.

*Brainne Laleur delez Nivelles.* En l'église de Brainne est l'egle de sainte Crois, comme dit mesire Hiere de Namur, demourant à Hans.

*Fir ou Fuvie à unne lieue près de Nivelles.* En l'église de Fut ou Fitevoie sont certains livres des églises de Liége.

*Dutre ou Utre delez Nivelles.* Monss. d'Utre et son frère ont pluisseurs calices de Liége.

*Itter* (2) *delez Nivelles.* Monss. d'Utre at pluisseurs calices, et son frère, nommé mesire Thumas, et monss. de Vileir, ont les biens de l'église saint Estienne.

*Gheel.* In ecclesia de Gheel seu in capella sancte Dympnè (?) sunt certe cappe, libri et alia ornamenta ecclesiarum; et mamburnus illius capelle vocatur Thomas. Hospes in Aquille ante ecclesiam qui (?) dicitur solvisse iiiij<sup>or</sup> f. Renenses.

*Merot prope Gheel.* Item investitus et mamburni seu guber-

(1) Hal.

(2) Ittre.

natores et vicini capelle beate Marie de Ghestel prout (?) de Merot, habent missale bonum ecclesie sancte Fidis, pro quo rehabere pretendunt sex Renenses, quos recepit dominus Wilhelmus Lanarts.

**Flandres.**

*Courtray.* Item, en l'église parochiale ..... de Courtray y at unne crois d'oire de Liège, comme dit ung chapelain dudit Courtray.

Item, Parcheval de Courtrai, serviteur à monss. le Duc, at promis de rendre ès mains de maistre Emon, chanone de Courtrai, jadis almonnier de monss. le Duc, certains joiaux de l'église saint Martin en Isle, en la presence de monss. l'ausmonnier et du curé dudit saint Martin en dedans le chandeler dernier passé.

*Delez Courtrai ou Bruges.* Daniel de Moerkerke, chevalier, seigneur de Marewede, at ung livre de saint Bertremier, comme appert par sa lettre; et demande xiiij f. le Rin.

*Reminghelt* (1) *delez Courtray.* En l'église de Rimmerghelst delez Pouperinghes y at plusieurs ornemens des églises de Liège donné par Josse de Cortewille.

*Dadiselle delez Courtray,* Monss. de Dadiselle at encore unne ymaige de saint Bertremier et autres ornemens, outre ce qu'ilz at restitué.

*Bruges.* A l'ostel au Cerff à Bruges y at certains calices illec mis par Massin Pruvost, serviteur à monss. le Bastart.

*Idem.* Ung chapelain de Liège nommé mesire Jehan Ruptis, chapelain à Bruges à Saint-Jehan, siet plusieurs livres de Liège.

*Ghistelle.* Monss. Lois de Ghistelle at certains ornemens de

(1) Reninghelst.

Saint Pierre qui lui sont donnés, comme il dit, mais ceux de Saint Pierre dient le contraire.

Mémoire pour monss. Loys de Gheestel. Item doit diere audit mess. Loys de Ghestel que ja soit ce que certains chanonnes extans lors en la cité de Liège a saint Piere prisoniers et dangier de leur corps, syt donné, comme le dit monss. Loys portent, certains ornemens; le chapitte ensemble les doyens et confrères ne sevent rias, le queis estoient lors en gran nombre à Treit. Et pourtant priet audit monss. Loys que attendut, tant les mandemens de notre saint père le pape comme de monss. le duck, ledit mess. Loys veuille rendre les ornemens de ladite engliese de Saint Pierre et fera son sauvement et preservera ladite engliese defrais et porsuyte envers mondit seigneur le duc et allieurs. Tesmoing mon signe de moy Godefroidt de Hanuto doyen de ladite engliese, l'an xiiij<sup>e</sup> lx neuf le xxj<sup>me</sup> jour de juillet. (Signé) Godefridus de Hanuto, docanus sancti Petri.

*Halwin Comminnes.* Mémoire de faire raporter l'apocalipse ou vie Saint Martin estant à Halwin et deux chieffs de sains estans à Comminnes, ung chandeler et autres ornemens.

*Entre Gand et Courtray, Olsem et Maichelen* (1). Ens églieses de Olsem et Mechelen y at une table d'autel et pluisseurs livres vendus ou donnés par ung de ceulx de Halwin, et le curé se nomme mesire Gille Devos.

*Furnes.* Monss. de Rabodenges, bailli de Furnes, doit xix livres de gros. Item, ung nommé Achilles Pietre Ghiselin, mesagier de Furne, at ung chandeler d'argent de Saint Martin vallant xx f. et une tasse atout une ymange (?) de Saint Martin.

*Entre Gand et Dainze.* Colart de Halwin at pluisseurs livres des églieses de Liège.

*Moerequerque delez Bruges.* Monss. de Moerequerque at ung livre de Saint Bertremeir pour lequel voelt avoir xj f. (soit adjourné).

*Morsell entre Bruges et Lille* (2). Mesire Wautier van den Graethem, chevalier, at pluisseurs livres.

*Winnedalle delez Bruges.* Mesire Josse de Lalaing at pluisseurs ornemens des églieses de Liège.

(1) Olsene et Machelin.

(2) Moorslede ou Morseele.

*Moerquerque.* En l'église de Morquerque at aucuns ornemens des églises de Liége doné par Gabriel, clerc du doyen de Christineteit, delivrer (?).

*Medelborg* (1). Item en l'église de Medelborg at pluisseurs livres et autres ornemens des églises de Liége; data at immediate supra.

#### France.

Monss. de Rains at pluisseurs calices comme l'on dit.

Item, monss. l'abbé de Saint-Denis de Rains, at unne chappe de Saint Denis en Liége, donné par le doien dudit S'-Denis le xvj<sup>e</sup> jour de febvrier.

#### Bourgogne

Phelippe de Chamargis, seigneur de Buixillon et d'Entre-deux-Mons, escuier trenchant de monss. le duc, lequel at le fille du gouverneur de Byanne, et monss. Collart de Ruffi, demourant à deux lieues près de Digon, ont les ornemens et livres de l'église Saint Nicolai delez le pont d'Amercourt.

#### Tournay.

Jehan Barret, cangeur, at achaté à Piere Brizebarre de Lan la croix de Saint Denis et deux tassiaux d'argent avoec trois noes de baston pour certaine somme d'argent, laquelle ensemble avoec les tassiaux dit at vendu à Piere de le Planque, demourant à Tournay qui at separet l'or de l'argent.

*Item.* Le recepveur de Leuze, demourant à Tournay devant l'ostel du Singe, at ung lui (livre ?) nommé rationale divinorum.

*Item.* Ung chanone de Tournay, nommé des Wastinnes, at achaté certains livres de Liége appartenans à l'église Saint-Denis.

(1) Middelbourg, entre Bruges et Aardenbourg.



*Item.* Ung orfèvre de Tournai, demourant devant le court de l'official, at achaté à Pière Rousel de Monvalx certaines chasures.

*Item.* Piere Coterel at aussi achaté unne chappe, unne chasure et pluisseurs ornemens.

*Templennes delez Tournay.* Les enfans de Baudemont de Templenne ont pluisseurs livres.

*Tournay.* Mémoire de la chasure de Manuy pour laquelle at Wautier (?) receu quarante couronnes, et croi qu'elle soit de Saint Jehan.

*Idem.* Mémoire du livre de Saint-Bertremeit estans aux Croisiers de Tournay, illec mis par monss. le doien de Tournay.

*Idem.* Le bailli du monastère de Saint Martin de Tournay at achaté trois cloches venans de Liège, nommé Jacques Breunin.

*Delez-Tournay.* Le bastard de la Hovirdrie (?) at vendu les livres de l'église Saint Denis.

#### Cambray.

En l'église de Saint Sepulcre, abbaye de noirs moines, y at quatre columbe de kewre venans des églises de Liège.

*Item.* Mess. Johan de Fontaines, cappellain de Notre-Damme en Cambray, scet pluisseurs livres, cest assavoir : Ung tres bel messel appartenant à l'église de Slins lés Liège; item une legende dorée appartenant à l'église collégiale Saint Martin en Liège, comme il croit; item encor autres incognu.

#### Namurcum.

Henry de Wargine at pluisseurs livres des églises de Liège. Frère Detremeit, de l'ordre Saint Franchois, at ung breviaire des Escoliers de Liège.

Messire Thieri Boverem, chevalier, at ung calice de la première armor.

*Item.* Ung chappellain de Notre-Damme de Namur et unne chasure.

1

2

# MENUES INSCRIPTIONS

## DU MUSÉE DE LIÈGE

(2<sup>e</sup> ARTICLE.)

### **Monnaies du cimetière Belgo-Romain de Jusleville.**

Des fouilles furent opérées, de 1848 à 1851, au cimetière belgo-romain à Jusleville (Theux), près de Spa ; elles produisirent d'importants résultats dont il sera rendu compte ultérieurement.

Mais en attendant la publication d'un travail d'ensemble sur ces fouilles, il a paru indispensable de soumettre à un examen minutieux et sévère les quatorze monnaies de bronze exhumées à Jusleville, qui furent déposées au Musée de Liège.

M. Dethier, ancien consul de Belgique, avait accompagné chacune de ces monnaies, d'une notice où il tenta, avec quelque succès, de les déterminer. Ses lectures que l'on retrouvera ci-après, ont été soumises au contrôle du savant numismate de Bruxelles, M. Chalon, qui après un examen sommaire, a confirmé plusieurs d'entre elles, et n'a pas hésité à déclarer de la manière la plus formelle que les quatorze pièces appartiennent toutes, à n'en pas douter, à l'époque du Haut-Empire.

L'état déplorable de ces quatorze monnaies, surchargées d'oxyde, ne permettait guère plus de précision ; mais l'auteur de la présente notice a cru que l'importance de la trouvaille pour déterminer l'époque où vivaient les populations dont le

\*

champ de repos a été découvert à Jusleville, était trop grande, pour qu'on ne s'ingéniât pas à faire dire à ces monnaies leur dernier mot : il les a soumises à un examen minutieux, en les nettoyant et les dégageant autant que possible de leur oxyde <sup>(1)</sup>, de manière cependant à ne pas détruire les preuves au moment même où il les faisait paraître à la lumière ; ces preuves pourront ainsi être ultérieurement vérifiées.

Ce travail prudent et attentif a mis au jour quelques légendes ou quelques lettres passées inaperçues et le travail qui va suivre, permet d'ajouter certaines observations à quelques-unes des lectures proposées, soit pour les confirmer, soit pour les combattre.

Il sera tiré ultérieurement telles déductions que de raison, de ces déterminations ; mais il a paru utile de les consigner préalablement ici, pour permettre de les contrôler si elles semblent contestables.

Toutes les quatorze pièces sont de la catégorie des moyens bronzes.

Les onze premières ont été trouvées dans la parcelle n° 757, appartenant à M. Ph. de Limbourg, (section B. du cadastre de la commune de Theux) ; les trois autres, dans la parcelle n° 758 même section, appartenant à M. Lejeune.

Les trouvailles des monnaies ont eu lieu pour les deux premières, le 7 janvier 1851 (2) ; pour la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup>, le 8 ; pour la

(1) On a employé tout simplement du vinaigre et du savon ; l'eau forte, excellente pour dissoudre le vert de gris des monnaies d'or et d'argent, métaux qu'elle laisse intacts, attaque le cuivre non-oxydé, tandis que le vinaigre ne s'en prend qu'au vert de gris ou oxyde de cuivre ; cependant pour les pièces délabrées, comme le n° 4 ci-après, le vinaigre lui-même agit encore trop fortement : on ne peut à cet égard recommander trop de précaution.

(2) Lorsque parut en 1849 (*Bull. Acad. roy. de Belg.*, XVI, 2<sup>o</sup>, 352, la notice de M. ROULEZ sur les premières fouilles de Jusleville, on n'avait trouvé que deux monnaies que M. DETHIER attribuait à Jules César ; mais au moins l'une d'elles ayant au revers l'image d'Hercule, appartenait à un époque postérieure : Hadrien, Commode et Posthume ont seuls, d'après M. ROULEZ, placé cette image sur leurs monnaies. Ces deux pièces n'ont pas été communiquées à l'auteur de la présente notice.

6<sup>e</sup>, la 7<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup>, le 14 ; pour la 9<sup>e</sup>, la 10<sup>e</sup>, la 11<sup>e</sup>, le 15 ; pour la 12<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup>, le 23 du même mois ; enfin à une date ultérieure, non-indiquée, de la même année pour la dernière. Ces annotations résultent de procès-verbaux et d'observations manuscrites déposées aux archives de l'Institut archéologique Liégeois ; il a paru utile, pour ce motif, de les consigner ici pour permettre au besoin de retrouver identiquement les pièces qui sont du reste très soigneusement étiquetées.

Les mentions entre guillemets qui vont suivre non accompagnées de notes sont celles qu'il a bien fallu, vu l'état des monnaies, admettre comme les plus vraisemblables.

N° 1.

M. Dethier : « Cette pièce porte des traces de fusion.

» Face non reconnaissable.

» Revers : Jambes de devant d'un cheval au galop (V. au n° 3 où cet emblème est mieux conservé).

» Diamètre, 0<sup>m</sup>022 et 0<sup>m</sup>021 ; poids, 5 gr 25. »

N° 2.

M. Dethier : « Face : tête jeune laurée peu reconnaissable, regardant à gauche (1) ; on lit le mot CAESAR.

» De bons types de comparaison diront si ce n'est pas un Hadrien ; je le crois.

» Revers fruste.

» Diamètre, 0<sup>m</sup>026 et 0<sup>m</sup>024 ; poids 6 gr 60. »

(1) Il est à remarquer que M. DETHIER, dans ses notes, a généralement indiqué, contrairement à l'usage adopté par les numismates, mais conformément au système de BANDURI et aux descriptions du Musée Hedervar (Wiczay), la droite et la gauche, du personnage représenté. Ainsi pour lui, la tête à droite est celle dont le profil est tourné à gauche du spectateur, et réciproquement pour la tête à gauche : de même il appelle figure allant à droite, la figure venant du côté droit de la médaille d'après le spectateur, et allant vers le côté gauche. Voir ce que dit à cet égard COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*. Paris, 1859, I, préface, p. vii.

N° 3.

M. Dethier : « Face : tête laurée peu reconnaissable ; je crois voir le profil d'Antonin.

» Revers : Cavalier au galop lançant un javelot ; cet emblème est bien conservé.

» Diamètre, 0<sup>m</sup>023 et 0<sup>m</sup>022, poids 5 g<sup>r</sup> 88. »

M. Chalon : « Antoninus pius, peut-être Marc-Aurèle. »

La face de cette monnaie est à droite et le cavalier du revers (sous le cheval duquel semble se reconnaître un animal plus petit), galope à droite, en tenant de la main droite, en arrière un trait oblique, ce qui empêche d'y voir, comme dans le n° 819 de COHEN (II, p. 570), un Marc-Aurèle, galopant à droite et tenant une enseigne surmontée d'un aigle ; car l'enseigne se tient verticalement. Or ce n° 819 est le seul exemple d'un revers appartenant à Antonin-Pie ou à son fils adoptif, qui correspond plus ou moins à la description de l'emblème.

Ce qui porterait néanmoins à considérer la monnaie comme appartenant à Marc-Aurèle plutôt qu'à Antonin-Pie et même qu'à aucun de ses prédécesseurs, c'est la chevelure très-bouclée que le nettoyage de la pièce a fait retrouver sous l'oxyde et a permis de distinguer au sommet de la tête : ces boucles sont assez caractéristiques sur la tête de Marc-Aurèle.

La monnaie n° 3 de Juslenville présenterait donc un type nouveau (1).

N° 4.

M. Dethier : « Médaille décisive pour Tite Antonin.

» Face : Tête barbue laurée, regardant à gauche ; profil d'Antonin.

(1) Des revers semblables sont connus pour d'autres princes : ainsi le n. 1458 de COHEN (II, p. 249), présente un Hadrien galopant à droite et lançant un javelot, etc., etc.

» A droite se lisent les lettres A(..)ONINVS (Antoninus).

» Revers : Emblème non reconnaissable, paraît avoir été assis. Les deux lettres S. C. l'accompagnent ; une légende illisible entre l'emblème et les deux lettres S. C.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>025 et 0<sup>m</sup>024 ; poids : 8<sup>gr</sup>80. »

M. Chalon : « C'est la tête de Marc-Aurèle. »

La lecture de M. Chalon est exacte, le lavage de la pièce, en l'exténuant, y a fait reconnaître, mais très laborieusement :

Face : ... A(..)ONINVS(.....) ; tête à droite.

Revers : GERM(.....)ACTA(.....) ; un groupe avec un personnage assis et un autre personnage (ou trophée?) debout.

Or cette monnaie paraît être le n° 490 de COHEN (II, p. 525).

« Face : M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVII. Son buste lauré à droite avec la cuirasse.

» Revers : GERMANIA SVBACTA. IMP. VI. COS. III. — S || C (1). La Germanie en pleurs, assise à gauche, au pied d'un trophée.

Cette pièce, en moyen bronze, est de l'an 173, ap. J. C. Elle est estimée à 10 fr. par COHEN, bien entendu quand elle est en bon état de conservation.

#### N° 5.

M. Dethier : « Face : Il ne reste que le profil. Paraît être un Hadrien.

» Revers entièrement fruste.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>024 et 0<sup>m</sup>018 ; poids : 4<sup>gr</sup>65. »

M. Chalon : « Je n'y vois rien. »

En effet, tout ce que l'on peut distinguer est uniquement que la face est à droite.

#### N° 6.

M. Dethier : « Face : Tête ceinte d'une couronne ou d'un

(1) *Marcus Antoninus Augustus tribunitia potestate XXVII. Germania subacta, imperator VI, consul III. Senatus Consulto.*

bandeau royal, regardant à gauche. On lit ...IAN AVG. Il y a d'autres lettres, et puis on lit CAESAR. Le nez d'Hadrien paraît reconnaissable.

» Revers : L'emblème est détruit ; à gauche on lit cos.

» Ce pourrait être aussi Trajan.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>025 et 0<sup>m</sup>026 ; poids sans la masse d'oxyde : 8<sup>gr</sup>75. »

M. Chalon : « Hadrien portait aussi le nom de Trajan. »

Un examen minutieux de la pièce soigneusement lavée y a fait reconnaître ce qui suit :

Face : IMP CAES(.....)IAN AVG P M ; tête à gauche.

Revers : ....)COS (v)III(.....) — S || C. Un personnage avec le bras droit relevé et tenant obliquement un objet qui pourrait être pris pour une quatrième unité après le v.

Ce revers qui donne un consulat VIII, prouve que la médaille ne peut se rapporter ni à Trajan : (Tra)IAN, ni à Hadrien : (Hadr)IAN, qui furent consuls, le premier six fois, le second trois fois seulement

Restent, dans le Haut-Empire, Vespasien et ses deux fils dont les noms abrégés : (Vespas)IAN, (T. Vespas)IAN, et (Domit)IAN, correspondent à la légende : ...)IAN AVG. Tous trois exercèrent le consulat au moins huit fois, le premier neuf fois, le deuxième huit, le troisième dix-sept.

Mais aucune monnaie en bronze (1) de Vespasien ni de Titus (V. COHEN, I, pp. 297, 343 et suiv.), ne termine sa légende de la face par les mots AVG PM (*augustus pontifex maximus*), tandis que les médailles analogues de Domitien présentent parfois cette particularité.

Toutes les probabilités sont donc en faveur de Domitien, et les traits de la face semblent, autant qu'on peut les distinguer, se rapporter à la tête très-caractéristique de ce prince.

(1) Il en est autrement des monnaies d'or et d'argent de ces princes.



On aurait donc à la face : IMP CAES(ar *domit*)IAN AVG P M.

Ce qui correspond à peu près aux nos 528 et suiv. de COHEN (I, p. 451), où le revers indique précisément le VIII<sup>e</sup> consulat.

N<sup>o</sup> 7.

M. Dethier : « Cette médaille est absolument endommagée.

» Face et revers frustes.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>026 et 0<sup>m</sup>024 ; poids : 7<sup>gr</sup>20. »

N<sup>o</sup> 8.

M. Dethier : « Face : Tête regardant à gauche ; doit être un Trajan. Au-dessous l'on voit les lettres IMP CAES.

« Revers : « Génie ou Victoire, les ailes éployées, accompagnée, du S. C. Il tient à la main droite sous la lettre S, un petit écu portant les quatre lettres SP || QR, derrière l'aile gauche, on lit COS III PP.

» Je regarde cette médaille comme très-intéressante ; décisive pour Trajan. En 1851, on a trouvé dans la fontaine du Puhon à Spa, une médaille analogue :

» Face : Tête laurée à gauche ; CAES NERVA TRAIAN AVG GERM P M.

» Revers : Victoire, ailes éployées allant à droite, tenant de la droite un écu SP || QR — SC ; légende ...COS III PP. »

M. Châlon : « Je crois aussi que cette médaille est de Trajan. » Cette détermination est exacte. On distingue sur la pièce :

Face à droite ; IMP CAES N(.....)PM.

Revers : Génie à gauche ; TR PO(..)COS III PP.

Or cela se rapporte parfaitement, comme la description détaillée de M. Dethier, au n<sup>o</sup> 525 de Cohen (II, 82) :

« Face : IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM PM ; tête laurée à droite.

» Revers : TR POT COS III PP. — S || C ( 1 ) ; Victoire marchant à

(<sup>1</sup>) *Imperator Caesar Nerva Traianus Augustus Germanicus, pontifex maximus. Tribunitia potestate, cons. III, pater patriae. Senatus consulto.*

gauche et tenant une palme et un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. Cette monnaie en moyen bronze est de l'an 100 de l'ère chrétienne.

La médaille n° 8, d'après une note de M. Dethier, avait d'abord été attribuée à Vespasien, dont on retrouve en effet des monnaies de bronze ainsi décrites par COHEN (I, p. 323) :

« N° 440. Face : IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. III ; tête laurée à droite.

» Revers : S. C. ; Victoire debout à gauche, tenant un bouclier sur lequel on lit S. P. Q. R. »

Mais la présence de la lettre N non douteuse qui suit IMP CAES dans la légende de la face de notre monnaie, et l'absence de toute légende au revers du n° 440 de COHEN, et de la légende TR POT COS III, etc., au revers des médailles de bronze de Vespasien, tranchent la question en faveur de l'attribution faite à Trajan qui portait le nom de Nerva.

Les traits de la physionomie de la face de notre monnaie, pour autant qu'on puisse les distinguer, se rapportent du reste assez bien à ceux de Trajan.

#### N° 9.

M. Dethier : « Cette médaille est absolument fruste.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>027 et 0<sup>m</sup>025 ; poids : 7<sup>gr</sup>70. »

#### N° 10.

M. Dethier : « Face peu reconnaissable, regardant à gauche. Ce doit être un Antonin-le-Pieux ?

» Revers uni ou totalement fruste. Cette médaille est relatée au procès-verbal du 15 janvier 1851 ; elle a été trouvée avec les cendres d'une femme, ce qui se suppose, d'après les ornements qui étaient dans la sépulture, une tête de broche ou espèce de petite roue en cuivre, et partie d'une fibule.

Diamètre : 0<sup>m</sup>027 et 0<sup>m</sup>026 ; poids : 10<sup>gr</sup>70. »

Cette monnaie à la face qui est à droite porte les lettres ...)**VATRAIAN**(... que le lavage de la pièce a permis de lire. Cette légende ne peut se rapporter qu'à Trajan qui adjoignait au sien le nom de Nerva. (Cfr. anal. : COHEN, II, p. 56, n° 349, etc. : **IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM PM**).

N° 11.

M. Dethier : « Face : Profil peu reconnaissable ; tête d'Antonin ?

» Revers fruste ou non frappé.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>027 et 0<sup>m</sup>025 ; poids : 7<sup>gr</sup>38. »

N° 12.

M. Dethier : « Face : Tête d'Antonin regardant à gauche.

» Revers : Génie tenant une corne d'abondance dans le bras gauche, regardant à droite, accompagné des lettres s. c. On lit à gauche le mot **AVGVSTI** qui a dû être précédé de **AEQVITAS** (?) ; exergue illisible.

» Trouvée dans les cendres d'un guerrier (?), avec deux anneaux, une ferrure de poignard en cuivre et une lame de poignard.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>026 et 0<sup>m</sup>025 ; poids : 8<sup>gr</sup>11. »

Un examen minutieux de la pièce, soigneusement lavée, porte à contester cette attribution et quelques-uns des détails ci-dessus :

Face : ...)**SIAN AVG**(.... ; tête à droite, laquelle est différente de celle d'Antonin.

Revers : Le personnage porte une balance et une haste (1),

(1) D'accord avec COHEN, on désigne en premier lieu l'objet tenu dans la main droite, pour éviter de fastidieuses répétitions.

au lieu d'une corne d'abondance dont aucune trace ne se laisse voir, tandis qu'une ligne continue depuis l'extrémité du bras gauche jusqu'à terre ne laisse pas de doute sur l'existence de la haste.

La balance, non vue par M. Dethier, confirme sa supposition relative à l'AEQVITAS dont elle est en effet un attribut.

L'AEQVITAS AVGVSTI, avec Divinité debout tenant une balance et une haste, est propre aux monnaies de bronze (1) de Galba (COHEN, I, p. 229, n° 106), de Vitellius (Id., 260, n° 55), de Vespasien (Id., 297, n° 238), et de Titus (Id., 356, n° 137 et 138).

Les successeurs de ces princes dans le Haut-Empire, depuis et y compris Domitien, ou bien ne portent plus que AEQVITAS AVGVST ou AVG en abrégé, et la main gauche, au lieu de haste, tient une corne d'abondance ou un sceptre (COHEN I, p. 419, n° 276; p. 474, n° 67; p. 181, n° 646); ou bien, et ce sont ceux qui avaient en effet le moins besoin d'affirmer le culte de l'Équité sous leur règne, comme Trajan, Antonin Pie (2) et Marc Aurèle, représentent bien parfois l'Équité sur leurs monnaies en bronze, mais ils n'y ajoutent pas la légende AEQVITAS AVGVSTI.

La monnaie n° 12 avec son revers AEQVITAS AVGVSTI, Divinité tenant la balance et la haste, n'a donc pu être mise en circulation, pendant le Haut-Empire, que depuis l'an 68 jusqu'à l'an 81 de l'ère chrétienne.

La lecture .....SIAN AVG exclut la possibilité d'attribuer cette monnaie soit à Galba, soit à Vitellius; à la rigueur, elle pourrait aussi bien (Domitien étant exclu, V. ci-dessus), s'appliquer à Titus qu'à Vespasien, parce que le premier, comme son père, portait le nom de VESPASIAN(us); mais il est à remarquer que

(1) Et non aux monnaies d'or et d'argent, dont on ne signale aucun exemplaire avec AEQVITAS AVGVSTI. Nerva (COHEN, I, p. 467) a bien quelques médailles d'or et d'argent avec la même devise abrégée AEQVITAS AVGVST, mais avec la cornucopia au lieu de haste.

(2) Antonin-Pie (COHEN, II, p. 279) a cependant des monnaies en argent avec la devise abrégée AEQVITAS AVG, mais avec le sceptre au lieu de haste.

sur les *AEQVITAS AVGVSTI* de Titus, données par COHEN, ou bien *VESPASIAN* est omis, ou bien ce nom est suivi de *IMP.*

D'ailleurs, un examen attentif des traits de la physionomie de la face, bien altérée il est vrai, de la pièce 12, porte plutôt à y reconnaître le masque de Vespasien que celui de Titus.

D'après ces considérations, il y a lieu, semble-t-il, bien que l'espace occupé par *COS II* soit un peu grand, de considérer notre monnaie comme étant le n° 238 de COHEN (I, p. 297) :

« Face : *IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. II* ; sa tête laurée à droite.

» Revers : *AEQVITAS AVGVSTI* — S || C (1). L'Équité debout à gauche tenant une espèce de balance et une haste. »

Cette monnaie, en moyen bronze, est de l'an 70, mais COHEN en donne une seconde (n° 239) avec *COS III*, de l'an 71.

Il est à remarquer toutefois que COHEN n'indique rien à l'exergue, tandis que la pièce de Juslenville, comme M. Dethier l'indique, semble y porter quelques lettres qui n'ont pu être lues.

#### N° 13.

M. Dethier : « Très-fruste et peu reconnaissable.

» Diamètre : 0<sup>m</sup>026 et 0<sup>m</sup>025 ; poids : 5<sup>rs</sup>80. »

#### N° 14.

M. Dethier : « Face : Tête à gauche, et profil d'Hadrien parfaitement reconnaissable.

» Revers fruste.

» Médaille décisive pour Hadrien (2) »

M. Chalon : « Oui. »

(1) *Imperator Caesar Vespasianus Augustus, consul II. Aequitas Augusti. Senatus consulto.*

(2) M. Dethier n'indique pas les dimensions et le poids de cette pièce.

A ajouter : Face à droite.

Revers : Personnage debout, le bras droit le long du corps, S || C dans le champ.

Les monnaies de Jusleville embrassent la période qui s'écoula entre l'an 70 et l'an 180 de l'ère chrétienne (fin du règne de Marc-Aurèle); elles nous signalent les règnes de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle.

Dès à présent, l'époque probable des inhumations de Jusleville se trouve donc indiquée : les déductions de cette détermination importante seront présentées ultérieurement.

S.

#### NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Au moment de mettre sous presse, une dernière tentative de nettoyage et de lecture des pièces, permet d'ajouter les observations que voici à celles qui précèdent :

#### N° 6.

Ou peut distinguer nettement aujourd'hui :

Face : IMP CAES DIVI VES(...)OM(.)TIAN AVG PM. Tête à gauche.

Revers : ...)COS VIII(...

Ce qui correspond tout à fait cette fois au n° 536 de COHEN (I, p. 552) :

« Face : IMP. CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIAN AVG. P. M. Sa tête laurée à gauche.

« Revers : TR. P. COS. VIII. DES. VIMI. P. P.—S. C. (1). Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier (année 82 ap. J.-C., moyen bronze). »

(1) *Imperator Caesar divi Vespasiani filius, Domitianus augustus, pontifex maximus. Tribunitia potestate, consul VII, designatus VIII, pater patriae.*

N<sup>o</sup> 12.

Se déchiffre définitivement comme suit :

Face : (*imp. vespa*)SIAN AVG. COS(V)III (*pp*) (1).

Ce qui correspondrait au n<sup>o</sup> 247 de COHEN (I, p. 298) : « Tête laurée à droite, au dessous, un globe. »

Mais le revers de cette pièce, d'après COHEN, est AEQVITAS AVGVST et non AEQVITAS AVGVSTI.

La pièce de Jusleville serait donc une pièce de l'an 77 ou 78, frappée avec un revers donné par COHEN comme appartenant à l'an 70 ou 71.

(1) *Imperator Caesar Vespasianus avgvstus, consul VIII, pater patriae.*

1

2



## NOTES SUR QUELQUES ARTISTES LIÉGEOIS.

---

Les notes qui suivent nous ont été obligeamment communiquées par M. Dumont, notaire des hospices, grand amateur d'antiquités liégeoises. Elles sont dues à la plume de M. Dartois, assez bon ciseleur de cette ville, qui mourut en 1849, et légua à l'université, où on peut les voir, quelques-uns de ses ouvrages.

Dartois n'était pas un véritable artiste ; plutôt amateur que connaisseur, il ne pouvait nous laisser sur les peintres, sculpteurs, etc., qu'il a pris pour sujet de son étude, des appréciations bien judicieuses ou bien exactes. Mais il vivait à une époque où les œuvres d'art ont éprouvé chez nous beaucoup de vicissitudes, et en consignait brièvement les faits dont il avait été témoin, il nous a conservé des détails intéressants et utiles pour l'histoire des tableaux. Quelques-uns des noms qu'il cite ne méritaient pas d'être sauvés de l'oubli ; il en est de même de ses notes sur les églises de Liège qui ne présentent guère de renseignements nouveaux. Il nous a toutefois paru convenable de conserver le travail de Dartois dans son intégrité (1).

(1) Dartois est le dernier Liégeois qui ait porté le costume de l'ancien régime ; il a su faire respecter jusqu'à sa mort ses culottes et son habit jaune foncé ; mais, quant à la queue, il se résigna, pendant les dernières années, à la cacher sous le col de son vêtement.

Peintres.

LAMBERT LOMBARD est le premier peintre marquant connu de Liège. Il a fait ses études sous le Titien à Rome. J'ai vu son portrait peint par lui-même. Le tableau le plus remarquable que nous ayons de lui est une *Descente de Croix* qui était à la Cathédrale S<sup>t</sup>-Lambert; le corps du Christ est bien dessiné, le coloris vrai et vigoureux, la tête noble et expressive. Les Français nous ont enlevé cette belle production en 1794. Il y a dans l'église S<sup>t</sup>-Denis, une grande armoire divisée en compartiments ou loges, contenant chacun un sujet de l'Écriture; elle avait de grandes portes composées de panneaux, dans chacun desquels était peint un sujet de l'Évangile et des actes des Apôtres. On dit que Lombard est l'auteur de ces tableaux qui n'ont pas le mérite de celui ci-dessus.

GABRIEL LOMBARDIN, élève de Lombard. J'ai vu de lui une *Descente de Croix* très-méritante, chez M. Fossoul, bourgmestre.

Le fameux QUITINUS, auteur d'une *Sainte famille* qui est à S<sup>te</sup> Véronique, et du tableau qui est à S<sup>t</sup>-Paul, représentant les *Quatre docteurs de l'Église* qui s'occupent de la transsubstantiation, était flamand (V. le *Diction. des peintres et artistes célèbres*). Personne n'a mieux colorié que cet artiste.

BERTHOLET DE FLÉMALLE, peintre d'un talent très-distingué, est né à Liège, rue des Tourneurs; Flémalle est une épithète qu'on lui a donné. Il a été appelé en France par Louis XIV qui l'a beaucoup employé; il était professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris (de S<sup>t</sup>-Luc). Les Français en 1794 ont emporté ses meilleurs ouvrages, entre autre le tableau du maître-autel de l'église collégiale S<sup>t</sup>-Paul, qui représente la *Conversion de St-Paul*: ils ont aussi pris celui du maître-autel des Dominicains, représentant *l'Assomption de la Vierge*; ce tableau, d'une très-grande dimension, avait été peint par lui et

par Carlier, son élève; c'est un chef-d'œuvre d'un très-rare mérite. Il nous reste de Bertholet deux tableaux représentant *l'Exaltation de la Croix*; l'un se trouve dans l'église paroissiale S<sup>te</sup>-Croix, l'autre dans celle de S<sup>t</sup>-Barthélemi. Il y a à S<sup>t</sup>-Paul plusieurs tableaux de ce peintre, entre autres un représentant *St-Charles Borromée* priant Dieu pour qu'il fasse cesser la peste qui accablait ses diocésains, et un *Crucifisement* à S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste. Ces deux tableaux nous ont été restitués en 1815 par les Français. Il y avait à S<sup>t</sup>-Paul, dans un petit autel, une *Assomption*; sans avoir égard à son mérite, on l'a fait déguerpir pour y installer un S<sup>t</sup>-Roch.

Ce peintre a beaucoup étudié l'antique et les costumes; il dessinait bien; ses compositions sont belles; sa manière de draper ses figures est noble et d'un beau choix. On a vendu ses tableaux sous le nom des plus célèbres peintres d'Italie, tels que Paul Véronèse, le Guerchin, etc. Maximilien, prince-évêque de Liège, pour récompenser ses talents, le fit chanoine de S<sup>t</sup>-Paul. Il est mort, empoisonné par la Brinvillier, l'an 1676.

GÉRARD DOUFFET était contemporain de Bertholet. Il avait un génie vaste et donnait beaucoup de mouvement à ses compositions; son dessin est noble et facile, les caractères de ses figures sont grandioses; c'est l'Annibal Carrache de ce pays. Ses ouvrages ont été achetés par l'Électeur palatin; ils étaient dans la galerie de Dusseldorf. Il nous restait un tableau de ce maître dans l'église paroissiale S<sup>t</sup>-Martin, représentant *St-Roch atteint de la peste*; la couleur des carnations est vraie et l'expression de la souffrance est admirable. Les Français l'ont emporté. M. Desoer, ci-devant receveur de la province, possède un tableau, représentant le *Portrait de Bertholet, de Douffet et de sa femme*; ce dernier a peint le portrait de sa femme et celui de Bertholet; celui-ci a fait celui de Douffet, et Goswin, célèbre peintre de fleurs, a peint la guirlande de fleurs que tient la femme de Douffet.

JEAN GUILLAUME CARLIER, était élève de Bertholet ; il fut à Paris avec son maître ; Louis XIV le regardant travailler, dit à Bertholet : « Votre élève vous surpassera. » Il répartit : « Sire, il ne faut pas le lui dire. » On voit dans les tableaux de ce dernier, qu'il a parfaitement étudié l'antique, tant sous le rapport du nu que des draperies ; mais Carlier s'est plus attaché à étudier la belle nature. Nous avons de lui plusieurs tableaux capitaux, entre autres deux aux Carmes déchaussés, l'un représentant *Jésus guérissant un possédé du démon*, l'autre le *Baptême de Jésus-Christ*. Il y avait à l'église des Conceptionnistes, au pont d'Amersœur, un *St-Joseph adorant l'enfant Jésus*, d'une rare beauté ; on l'estimait comme le plus beau tableau de l'école romaine. Les Français se sont emparés de ces chefs-d'œuvres ; le Baptême de Jésus-Christ nous a été restitué en 1815 ; il est à la Cathédrale. Les Français sont aussi cause de la destruction du tableau représentant le *Martyre de St-Denis*, qui était placé dans la voûte de la collégiale St-Denis ; ce tableau d'une grande dimension, était porté par une grande charpente ; d'après les ordres des Français on se mit à le descendre ; n'ayant pas pris les précautions nécessaires, le poids de la boiserie faillit entraîner les hommes qui le descendaient ; ils furent contraints de l'abandonner et le tableau fut mis en pièce. Il est remplacé par une copie. M. Carlier, président de la deuxième Chambre du tribunal civil séant à Liège, possède un tableau de son ancêtre ; il représente un *Capucin devant un Christ*, qui est d'une rare beauté ; la ville devrait en faire l'acquisition pour l'honneur des Liégeois. Cet artiste, sans avoir été en Italie, est un peintre célèbre Italien. Il est mort à 35 ans.

GÉRARD LAIRESSE est fils de N. Lairesse. Il a acquis une célébrité bien méritée ; il dessinait et composait bien, son coloris est beau ; il donnait beaucoup d'expression à ses figures, décorait richement ses tableaux et connaissait bien les effets de lumière. Les Français se sont aussi emparés de ses tableaux les

plus connus que nous possédions ; ils en ont pris trois qui étaient dans l'église des Ursulines, Hors-Château ; l'un représentait une *Mère de douleur*, un deuxième la *Conversion de S. Augustin*, un troisième le *Baptême de S. Augustin* pour lequel on avait offert 10,000 fls. à ces religieuses. Les Français ont aussi enlevé le tableau du maître autel de la Cathédrale représentant l'*Assomption de la Vierge*. Ils ont poussé l'oppression jusqu'à arracher à M. Diffuis un tableau représentant la *Descente d'Orphée aux enfers* ; ce chef-d'œuvre lui a été restitué à prix d'argent et celui de la cathédrale l'a été en 1815. Voici la cause qui engagea Lairesse à faire la *Descente d'Orphée aux enfers* : cet artiste avait une maîtresse ; elle devint grosse et pressa son amant pour qu'il l'épousât ; ne pouvant l'engager à la marier, un jour qu'il arrivait de Maestrecht, elle courut sur lui munie d'un couteau ; Lairesse, pour se défendre, tira son épée et la lui passa dans le ventre. Pour se soustraire à la justice, il se retira dans une terre que possédait M. Diffuis ; cette terre seigneuriale étant libre, il y resta jusqu'à ce qu'il eut fini cette malheureuse affaire, et pour témoigner sa reconnaissance au chevalier Diffuis, il lui fit ce tableau. Je tiens ces faits de M. le chevalier Diffuis, chanoine de S. Paul, petit-fils de celui qui a donné retraite à Lairesse. La ville de Liège pour l'honneur national doit faire l'acquisition de ce tableau, ainsi que celui de Carlier mentionné plus haut.

WALTÈRE DAMERY avait deux frères aussi peintres ; le premier avait un talent distingué sous le rapport du dessin et de la composition ; son coloris est suave et brillant ; il donnait des caractères gracieux à ses figures de femmes. Il y avait à l'église paroissiale S. Remy un tableau dans le maître-autel, d'un grand mérite ; il représentait le *Christ portant sa Croix* ; il est emporté. Je ne connais de lui que trois tableaux d'église ; deux dans l'église du Séminaire, jadis des Norbertins : l'un représentant une *Descente de Croix*, l'autre la *Vierge donnant à S. Norbert les couleurs de son ordre* ; le troisième se trouve dans l'église paroiss-

siale de S<sup>te</sup>-Foi et représente des *Femmes portant les attributs des litanies de la Vierge*.

N. PLUMIER. Cet artiste dessinait bien ; il avait un beau coloris ; ses compositions sont belles. Nous avons de lui deux plafonds à l'Hôtel-de-Ville, dans deux places du péristyle. Le tableau du maître-autel de la ci-devant paroisse de S<sup>te</sup>-Catherine, qui représente le *martyre de S<sup>te</sup>-Catherine*, a été transporté à Paris en 1794 ; sur les plaintes des paroissiens, le gouvernement le leur a rendu.

N. VANDEGARD. Il y avait, de cet artiste, un beau tableau dans un autel de l'église paroissiale S<sup>t</sup>-Adalbert, qui représentait la *Trinité*, un religieux à genoux et un ange qui offrait à Dieu un panier de fruits, sans doute l'emblème des bonnes œuvres du religieux.

Ce tableau est dans une sacristie de la paroisse Saint-Jean évangéliste (1).

N. LAGARDE, peintre d'un certain mérite. Nous n'avons plus rien de cet artiste, qui s'attachait à imiter scrupuleusement la nature.

N. PIROTTE connaissait la grande forme et avait un bon coloris ; son faire est vigoureux.

M. DELCLOCHE. Ses compositions sont gracieuses, son coloris est brillant et sa touche facile. Il y a dans le chœur de l'église paroissiale S<sup>t</sup>-Jacques, des tableaux de ce peintre.

N. LANCET. Ce que l'on peut dire de plus avantageux de cet artiste, est que la ville de Liège a mis au concours le portrait de Jean Théodore de Bavière, prince de Liège, qu'alors vivaient

(1) Note marginale d'une autre main.

Plumier, Fizen, Pirotte, Coclers, Delcloche, et que le prix a été adjugé à Lancet.

**N. DELCOUR**, frère du sculpteur. Il y a aussi des tableaux de cet artiste dans l'église S<sup>t</sup>-Jacques.

**N. FISEN**. Ce peintre a immensément travaillé. Il y avait dans la susdite église de S<sup>t</sup>-Jacques, plusieurs tableaux de lui, entre autres un *S<sup>t</sup>-Benott*, le bâton à la main, obligeant ses moines à rentrer à l'atelier ; ce tableau a été enlevé par les Français l'an 1794 : ils avaient aussi pris celui du maître-autel de l'église de la Madeleine, peint par cet artiste ; les paroissiens l'ayant réclamé, le gouvernement l'a fait restituer ; il est aujourd'hui dans l'église S<sup>t</sup>-Barthélemy : l'auteur l'a fait à son retour de Rome.

**N. COCLERS** avait un beau coloris, une touche charmante. Il nous reste de lui des tableaux qui ornent le chœur de l'église S<sup>t</sup>-Jacques. Ses compositions sont gracieuses. Il avait deux frères dont l'un peignait le portrait et l'autre les fleurs.

**N. LAFABRIQUE**, peintre de portraits. Ses ouvrages qui sont d'un très-grand fini sont fort rares. Il est resté longtemps à Vienne en Autriche, où il était peintre de l'empereur qui l'a décoré d'une médaille. Ce peintre avait l'habitude de se peindre dans les yeux de ceux dont il faisait le portrait ; c'est à cela que l'on reconnaît ses ouvrages.

Le baron **N. LION**, de Dinant, était peintre de portraits. Il a fait celui de Marie-Thérèse, impératrice, qui a érigé en baronnie une petite terre qu'il possédait dans les environs de Dinant. Je reviens aux peintres d'histoire.

**HENRI DEPREZ**. Son dessin est facile et élégant, ses compositions agréables, son coloris frais et brillant ; il drapait largement ses figures. S'il n'avait pas été si attaché à ses intérêts, il

eut été un des premiers peintres de l'Europe. Il y a de lui aux Clarisses un *Crucifiement* qui prouve ce qu'il aurait pu faire, de même que deux tableaux qui sont dans l'église du séminaire; l'un représente les *Vendeurs chassés du temple*, l'autre *Jésus enseignant dans le temple*. Il a aussi peint le beau plafond de l'église des Augustins sur Avroi.

LATOUR avait un beau coloris et connaissait les grands effets de lumière; ses tableaux auraient plus de fraîcheur s'il n'avait pas fatigué ses couleurs à force d'y faire des changements. Il y a de ses œuvres dans le chœur de l'église du Séminaire et dans l'église paroissiale de S<sup>t</sup>-Martin; on voit aussi dans cette dernière une *Résurrection* en stuc qu'il avait sculptée.

PIERRE DREPPE avait beaucoup d'imagination et de la couleur; son goût pour les plaisirs lui a fait négliger la culture de ses talents. Son chef-d'œuvre est une *Sainte famille* qu'il a faite pour la chapelle de l'Etat noble. Il a aussi gravé ses compositions à l'eau forte.

N. DUPONT avait un beau coloris et faisait très-bien le portrait.

N. JUPPIN, paysagiste, a joui d'une célébrité bien méritée; ses paysages sont grandioses, riches et variés.

LÉONARD DEFRANCE réussissait bien dans les scènes grotesques et larmoyantes; ses tableaux sont peints avec chaleur, touchés avec esprit; l'expression de ses figures est ingénieuse; il entendait supérieurement la perspective aérienne et le clair-obscur.

Gossuin, peintre de fleurs.

N. LOVINFOSSE avait la manière de l'école française (qui est changée depuis David); il avait un beau coloris. Il a fait un



*Christ en Croix* pour M. le comte de Hoen, qui ferait honneur à Van Dyck. Il faisait très-bien le portrait ; je connais celui d'une dame qu'il a fait et qui ferait honneur à Rembrandt. C'est lui qui a fait la copie du tableau de Carlier, qui représente le *Martyre de St-Denis*, dans la voûte de cette église.

Le chevalier N. FASSIN, paysagiste, dessinait parfaitement les animaux : ses compositions sont gracieuses, ses lieux sont bien choisis, son coloris est brillant, aimable et vrai.

#### Sculpteurs.

N. CORNÉLIS. Cet artiste célèbre a fait plusieurs chefs-d'œuvres, entre autres la *Trinité* qui est au-dessus du maître-autel de St-Jean Evangéliste et un *Christ en Croix*, au maître-autel de St-Denis. Le *Jésus au tombeau*, en marbre, qui était à l'abbaye de Herckenrode, est aujourd'hui dans une église de Hasselt. Les figures de cet artiste sont d'un beau dessin et ont beaucoup d'expression. Il connaissait la poétique de son art.

L. DELCOUR travaillait facilement ; il était maniéré, connaissait les grandes formes, donnait du mouvement à ses figures et les drapait d'une manière à lui. L'an 1667 il a fait le *S. Jean-Baptiste* qui est au-dessus de la fontaine, rue Hors-Château ; c'est un bel Hercule. Il est aussi l'auteur du *Christ au sépulchre* en marbre qui est à S. Paul. *L'Autel de Herckenrode* en marbre et les deux *Adorations* qui en font partie sont charmants. Il y a dans l'église paroissiale S. Nicolas un *Christ* de cet artiste. Ses ouvrages prouvent qu'il a étudié les grandes formes ; son défaut est qu'il travaillait de pratique. Son *Christ* en bronze qui est au-dessus de la porte de la Cathédrale est dessiné d'une toute autre manière que ses autres figures ; il est la preuve qu'avec un peu d'étude, il aurait pu donner à ses œuvres les grâces de ce Christ. Cet artiste a été invité par Louis XIV pour faire son portrait ; on dit

que c'est lui qui a le mieux saisi sa ressemblance; c'est peut-être l'amour national qui lui fait cet honneur. Il entendait supérieurement les proportions qu'on doit donner aux figures placées sur les hauteurs. Il est aussi l'auteur de la *Fontaine des trois grâces*, sur le Marché.

FRÈRE ARNOLD (1), connu sous le nom du Frère Chartreux, était un homme rempli de talent; il avait un goût décidé pour faire des Vierges. Il y avait sous le jubé de S<sup>t</sup>-Lambert, à la porte du chœur, deux beaux bas-reliefs en marbre, l'un représentant le *Buste de Jésus*, l'autre le *Buste de la Vierge*; il y avait aussi, dans le fond de cette église, une *Vierge tenant son Enfant*, sur un piedestal très-précieux; cette Vierge est une copie de la Suzanne du Quesnoy; elle est actuellement à S<sup>t</sup>-Paul.

Maître ARNOLD était un grand artiste. Il y avait de lui à l'ancienne Cathédrale, le *Mausolée de Louis d'Elderen*, prince de Liège, en marbre, et deux grands bas-reliefs aussi en marbre. Les Français ont emporté ces deux dernières productions en 1794; celui qui représente la *Descente de Croix* est admirable.

Il y a dans l'église S<sup>t</sup>-Nicolas, Outre-Meuse, un *Christ* qui peut faire juger du grand savoir pratique de l'auteur. On admire un beau corps d'*Hercule* surmonté d'une tête d'un Dieu doux et non d'une tête d'*Hercule*. Voyez son *S<sup>t</sup>-Sébastien* qui est à S<sup>t</sup>-Antoine (2).

RENDEUX. Il a été parlé d'une manière avantageuse de cet artiste dans l'ouvrage intitulé : *les Délices du pays de Liège*, à propos des figures qui représentent les *Quatre vertus théologiques* qui sont à S<sup>t</sup>-Paul. Il y a aussi de cet artiste, dans l'église S<sup>t</sup>-Jean évangéliste, un *S<sup>t</sup>-Adalbert sur une nuée*, qui a son mérite.

(1) Une autre main a ajouté en marge *Robert dit le Chartreux*.

(2) Ajoute marginale.

COINOULLE a acquis de la célébrité, particulièrement par ses bas-reliefs. Il y en avait beaucoup au palais des gouverneurs des Pays-Bas brabançons ; ce gouvernement craignant l'invasion des Français, les avait fait placer sous les planches du palais ; étant entrés, ils ont fait des recherches, les ont découverts et les ont fait passer en Russie ; quelques-uns cependant leur ont échappé ; j'en ai vu une partie dans ledit palais.

HANSE. Cet artiste est l'auteur des statues qui décorent le vestibule et l'escalier intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

EVARD, savant sculpteur, était berger ; le grand prévôt Wansoule ayant deviné son génie, le plaça à Liège pour lui faire apprendre la sculpture ; il avait un talent unique pour poser les figures auxquelles il donnait des attitudes gracieuses et beaucoup d'expression. Son chef-d'œuvre en marbre est le *Mausolée du prince Georges-Louis*, à l'ancienne Cathédrale ; la renommée qui porte le portrait du prince est belle comme l'antique. Il y avait de lui, au maître-autel des chanoines de St-Léonard, un groupe représentant *Jésus descendu de la Croix*, posé sur le giron de sa mère, qui faisait l'admiration des artistes. Nous n'avons plus d'Evard que deux statues à St-Denis, celle de St-Ambroise et celle de St-Jean Népomucène, à St-Martin deux grands anges qui sont au tabernacle du maître-autel, à St-Croix *Jésus lié à la colonne* ; le torse de cette figure est d'une grande beauté, l'expression de la tête est au-dessus de tout éloge. Il y avait à St-Paul deux statues, l'une représentant *Jésus tenant sa Croix*, l'autre la *Vierge Marie* ; les chanoines de cette église s'étant proposés de les faire exécuter en marbre, demandèrent l'avis des artistes ; ceux-ci trouvèrent les statues belles, à l'exception de M. Latour, peintre, qui déclara la main gauche de Jésus trop grande et son bras droit mal posé ; il se mit à dessiner le changement qu'il désirait ; M. Mélotte, sculpteur, trouva la critique mauvaise ; les têtes s'échauffèrent, il s'ensuivit une pro-

vocation et le peintre reçut un coup d'épée au bras. Qui croirait qu'après des éloges soutenus l'épée à la main, ces belles figures ont de nos jours été tirées de leurs places et reléguées dans une espèce de vestibule obscur, que les chanoines appellent l'anti-chapitre, et remplacées par deux statues de Delcour qui ne les valent pas, puisqu'elles ont été faites pour être placées à 25 pieds au moins de hauteur, et cela sur l'avis d'un neveu du sculpteur Mélotte ?

Ce M. MÉLOTTE a acquis de la célébrité, surtout par les *bas-reliefs* qu'il a exécutés d'après les batailles d'Alexandre peintes par Lebrun ; l'impératrice de Russie a fait l'acquisition de ces pièces. Il y avait de lui dans l'église paroissiale S<sup>te</sup>-Aldegonde une statue très-intéressante représentant S<sup>t</sup>. Roch : l'ensemble est rempli d'expression.

N. LAGUESSE est l'auteur des bas-reliefs qui ornaient le tabernacle et le chœur des Chartreux-lez-Liège.

N. VIVROUX, fils puîné, a fait des ouvrages de mérite.

N. FRANCK, élève de M. Mélotte, donnait un mouvement très-animé à ses figures ; il a fait de beaux bas-reliefs.

N. GATY, a fait ses études en Italie ; il a exposé à la Société d'Émulation une *Leda* qui a recueilli les suffrages des connaisseurs.

#### Ciseleurs.

Les ciseleurs sont des sculpteurs sur métaux. MIVION et MULKAY sont les plus anciens connus ; tous deux ont fait leurs études à Rome. Ce dernier qui était orfèvre, avait un faire facile, et donnait beaucoup de mouvement à ses figures.

Mivion était un des plus savants ciseleurs qui aient existé ; il

était aussi orfèvre; il a fait des statues de très-grande dimension, entre autres un *Christ à la Croix* presque aussi grand que nature, une *Vierge Marie* et un *St-Joseph* en argent qui ont été donnés à la cathédrale St-Lambert, par M. de Surlet, chanoine (1); ces deux statues étaient placées sur des piédestaux, enrichis de magnifiques bas-relief qui représentaient des scènes de la vie de ces saints. Il a fait aussi un devant d'autel du même métal composé de trois grands bas-relief. Cet artiste dessinait bien, il pratiquait le beau genre antique dans ses draperies et donnait de grands caractères à ses figures. La cathédrale, avant l'arrivée des Français en 1794, avait fait transporter ses richesses à Hambourg, afin de pouvoir, en cas de besoin, les faire passer en Angleterre; une querelle survenue entre les gardiens les fit découvrir aux Français; ils les saisirent et à l'exception du buste de St-Lambert et d'une petite statue de St-Georges en or, ils firent des cens de l'argenterie.

BALSAN, ciseleur fameux du temps de Louis XIV, a fait les ciselures de la table d'argent d'après les dessins de Lebrun (2).

N. KINABLE était ciseleur et orfèvre; il avait aussi un grand talent et beaucoup de goût. Il y avait à la cathédrale et aux Chartreux des productions très-remarquables de cet artiste.

N. DEBEGE était bon ciseleur. Sa mauvaise conduite le força d'aller à Paris, où il fut employé par M. Germain, orfèvre du roi. Il a fait les belles girandoles d'or qu'on voyait dans les appartements de Versailles.

#### Graveurs.

N. WALDOR a beaucoup gravé d'après ses compositions; ses

(1) Ce même baron de Surlet est fondateur des hospices des incurables (*Note marginale*).

(2) *Note marginale*.

talents engagèrent Louis XIV à lui écrire pour l'inviter à se rendre à Paris, pour graver les vignettes dont il voulait enrichir un ouvrage (1).

N. NATALIS a fait ses études à Rome. Cet artiste dessinait en maître et gravait supérieurement, surtout si l'on se rapporte au temps où il vivait. Il n'employait que deux tailles. Il a gravé des portraits aussi beaux que ceux d'Edelinck; on lui reproche un peu de faiblesse, tout en faisant l'éloge de la pureté de son dessin et de la netteté de sa taille; quand il voulait il savait donner de la vigueur à son burin; on en voit la preuve dans les portraits qu'il a gravés d'après ses dessins, surtout dans l'estampe qui représente le *Doute de St-Thomas*, d'après le tableau de Douffet, dont l'électeur palatin a fait l'acquisition.

N. DUVIVIER a gravé la planche avec distinction; il est plus connu par le grand nombre des belles médailles qu'il a gravées que par ses gravures au burin. On peut dire que personne n'a gravé des médailles avec plus de netteté que lui et représentant des sujets de grande composition avec autant de pureté. Il était graveur des médailles et des coins de Louis XV.

DUMARTEAU. Il a perfectionné par lui-même, à Paris, où il est mort, l'art de graver en manière de crayon.

DEMEUSE a gravé la planche avec un certain mérite et aussi bien que son concitoyen; il était aussi ciseleur et graveur en bijoux.

N. JACOBY gravait aussi la planche; son talent principal consistait à graver la médaille et le cachet. Il a modelé et ciselé le *Portrait de Jean Théodore de Bavière*, prince de Liège; il est très-

(1) Voyez les œuvres choisies du baron de Walef, par M. de Villenfagne; Waldor y mentionne cette lettre (*Note marginale*).

ressemblant et d'une belle exécution. Il a aussi gravé une médaille représentant le *Prince d'Oulremont*. Les médailles qu'il a faites pour les princes de Velbruck et Hoensbrouck lui font honneur, ainsi que les sceaux qu'il a fait pour le prince d'Oulremont.

LOUIS DREPPE, a gravé de jolies estampes pour enrichir des ouvrages de littérature. Il gravait bien le cachet.

#### **Architectes.**

ARNOLD, frère chartreux, était non seulement bon sculpteur, mais encore architecte habile. Il est l'auteur du frontispice des Bénédictines sur Avroi ; ce portail peut être cité pour un chef-d'œuvre.

Le comte DEMAAN, trésorier de la cathédrale, a donné le dessin du maître-autel de cette église et en a soigné l'exécution. Il a aussi fourni le plan de l'église paroissiale St-Michel à Liège, que les connaisseurs considéraient comme un chef-d'œuvre.

M. FAYN est l'auteur de l'église et du beau monastère du Val-St.-Lambert qui est démoli. Il a fait, d'après les ordres du prince Velbruck, le plan d'un hôpital général, qui est un chef-d'œuvre d'après l'avis des artistes.

GALLINSEN, excellent sculpteur ornementiste, était aussi grand architecte. Renoz le consultait lorsqu'il avait des ouvrages importants et quand il rencontrait des difficultés. Il a donné des dessins et construit plusieurs grands édifices, entre autres la belle église de Malmédy.

BARTHELEMI DIGNEFFE était grand architecte. Il connaissait le grandiose. Il a fait un plan pour l'église de l'abbaye de Herckenrode qui a reçu l'approbation des plus célèbres architectes de

**Paris.** Il est l'auteur et le constructeur de la Redoute à Spa, de l'église des chanoines Norbertins, aujourd'hui le séminaire, et de quantité de châteaux et de grands édifices. Il a fait un plan général des rectifications à introduire dans la ville de Liège, dans lequel se trouve tracé le projet du Quai de la Sauvenière.

**RENOZ** a fait plusieurs grands édifices : le Wauxhall à Spa, l'église paroissiale de S<sup>t</sup>-André, et celle des Augustins, à Liège.

**DUKERS**, père et fils, ont bâti la maison dite Levoz, à Spa ; le fils a construit d'après ses dessins la maison et les salles de la Halle des drapiers.

**AUGUSTE DUKERS**, petit-fils, a fait le dessin de la Salle de spectacle à Liège.

#### **Revue des églises de Liège.**

**S. ANDRÉ**, ancienne paroisse, bâtie récemment. Depuis la révolution Française, ce temple n'est plus consacré au culte ; il est bâti en rotonde et de bon goût. Il mérite d'être conservé.

**S. ANTOINE**, ci-devant église des cordeliers. C'est un lourd mauresque, restauré autant que possible à la moderne dans l'intérieur. On y voit une belle copie du tableau de Douffet représentant *Le pape qui se prosterne devant le cadavre de S<sup>t</sup>-François*.

**S. BARTHÉLEMY**, ci-devant collégiale. Temple gothique dont on a modernisé l'intérieur ; il est beau. Il est orné d'un tableau peint par Bertholet représentant *l'Exaltation de la S<sup>te</sup>-Croix* et d'un autre qui passe pour l'œuvre capitale de Fisen, représentant le *Crucifement*.

L'église des CARMÉLITES est jolie et en bon état.

La Cathédrale S. PAUL est un vase assez considérable formé



par une croix latine; son architecture est un mélange de gothique et d'arabe; elle est élégante et bien éclairée; le maître-autel est en marbre dit jaspe, de couleur foncée; le pourtour des petites branches de cette église est revêtu en marbre de couleur. Le tableau du maître-autel est une *Descente de Croix* peinte par Otto Venius qui était ci-devant au maître-autel de l'église des Jésuites; c'est le chanoine Bemy qui en a fait don à S<sup>t</sup>-Paul. Il y a dans le chœur trois tableaux peints par M. Ansiaux; l'un représente la *Résurrection*, un autre la *Conversion de S<sup>t</sup>-Paul* et le 3<sup>m</sup>e l'*Assomption de la Vierge*, œuvre qui lui a mérité la médaille d'or que Napoléon a donnée pour prix. Le quatrième qui représente le *Massacre de S<sup>t</sup>-Lambert* est de M. Tahan, de Spa; il est expressif et n'est pas sans mérite; il promet beaucoup. Trois tableaux de Bertholet, un de Quellinus, un de Lairesse, un de Douffet et un de Carlier, deux statues en bois et un *Christ au sépulcre* en marbre, de Delcour, qui est sous la table d'autel d'une chapelle en marbre, enrichie de beaux bas-reliefs exécutés par maître Arnold, sculpteur liégeois; elle était aux Dominicains; c'est un ex-voto d'un M. de Surlet. Dans la voûte de la grande nef on remarque plusieurs dates: dans la partie du chœur 1527, en descendant dans l'église 1528, et plus bas 1557. La voûte du beffroid est remarquable pour les costumes des sonneurs qui y sont peints. Il y a aussi dans cette église une belle *Vierge* en marbre sculptée par le frère Chartreux. Ce temple a une porte grillée qui donne sur la place dite Place derrière S<sup>t</sup>-Paul: au-dessus de cette porte on voit les signes du zodiaque, représentés par des hiéroglyphes particuliers; pour les reconnaître il faut commencer par le signe de la Vierge; anciennement on rencontrait souvent ces signes dans les portails des métropoles.

S<sup>t</sup>-Croix, ancienne collégiale. C'est un beau temple, remarquable par son élégance; le genre dominant de son architecture est le mauresque. Il y a dans le maître-autel un tableau qui re-

présente une *Exaltation de la S<sup>e</sup>-Croix*, peint par Bertholet, et dans le fond se trouve une statue de *Jésus à la colonne* sculpté par Evrard, dont la beauté faire dire : Quel dommage qu'elle ne soit pas en marbre !

**S. CHRISTOPHE**, paroisse. Grande église d'une architecture très-lourde.

**S<sup>e</sup>-CATHERINE**, chapelle succursale. Elle est grande et solide ; son architecture est moderne. On y voit un beau tableau de Plumier et un mausolée de Guyset.

**S<sup>t</sup>-DENIS**, paroisse, ancienne collégiale. C'est une église gothique dont, à l'exception du chœur, on a modernisé l'intérieur. Le tableau de Carlier, représentant le *Martyre de S<sup>t</sup>-Denis* dans le plafond de la nef, a été remplacé par une belle copie de Lovin-fosse. Dans le fond du chœur se trouve un très-beau *Christ en Croix* fait par Cornélis, sculpteur célèbre. Le maître-autel de style romain, est orné de belles statues de marbre. Il y a dans le fond de l'église deux belles statues sculptées par Evrard.

**S<sup>e</sup>-FOY**, ancienne paroisse. Eglise basse et lourde ; elle possède un tableau de Waltère Damery dont le sujet est original : il représente les *Litanies de la Vierge*.

**S<sup>t</sup>-VINCENT**, à Fetinnes, paroisse. Ce temple est d'architecture moderne, fort simple, bâti depuis environ cent ans. Il est menacé d'être entraîné par les eaux qui le cavent.

**HOSPICES**. 1° Des hommes incurables, rue en Bèche ; 2° des femmes, rue du Verdbois ; 3° des malades, dit de Bavière ; 4° des frères cèlites ; 5° des orphelins mâles ; 6° des orphelines ; 7° des recluses.

**S<sup>e</sup>-MARIE DES LUMIÈRES**, en Glain, paroisse. Petite église fort

ancienne ; jadis elle était aussi à l'usage des religieuses dominicaines et faisait partie de leur couvent.

**St-GILLES**, jadis chanoines réguliers, aujourd'hui paroisse. Ancienne église souvent restaurée.

**St-JACQUES**, très-ancienne abbaye, puis collégiale, aujourd'hui paroisse. Ce temple est d'une belle élévation ; son architecture est gothique et mauresque ; l'extérieur et l'intérieur surtout, sont enrichis d'un ouvrage immense. Les peintures de la nef sont remarquables par l'éclat des couleurs, si l'on tient compte de leur ancienneté. Il s'y trouve aussi plusieurs belles statues. Cette église exige des réparations ; c'est un monument précieux par lui-même et pour l'histoire du pays ; l'abbé de ce monastère et celui de St-Laurent étaient alternativement conservateurs des privilèges du clergé. Une chose remarquable, c'est que le portail est construit dans le style corinthien.

**S. JEAN**, ci-devant collégiale. Ce temple est bâti depuis environ 80 ans ; il n'est pas fort grand ; c'est une rotonde divisée dans l'intérieur en huit parties. Le maître-autel est orné de deux *Anges*, et un petit autel d'un groupe qui représente *S. Jean Baptiste foulant Hérode*, sculpté par Evrard. Au-dessus du rétable du maître-autel est un beau groupe représentant la *Trinité* qui est un chef-d'œuvre de Cornélis.

**St-MARTIN**, ancienne collégiale. Cette église est, de l'avis des connaisseurs, la plus belle que nous ayons dans ce genre d'architecture qui est mauresque ; on n'y voit presque pas de gothique ; elle est d'une belle élévation, et elle est gaie par la manière dont les jours sont ménagés. L'autel est de forme romaine ; le tabernacle est remarquable par deux beaux *Anges* d'Evrard ; la chapelle du S. Sacrement est riche des sculptures en marbre de Delcour. Elle possède un beau tableau de Latour. C'est un monument historique par la Mâle St-Martin.

\*

**ST-NICOLAS**, ci-devant église des Récollets. C'est une belle et vaste église, et très-solide. Elle possède un beau *Christ* fait par Delcour.

**ST-PHOLIEN**, ancienne paroisse. Cette église est solide quoique vieille ; elle n'a rien de remarquable ; comme toutes les anciennes églises , elle a été restaurée à l'intérieur.

**STE-VÉRONIQUE**, paroisse ancienne ; l'église est restaurée à l'intérieur ; elle possède un beau tableau peint par Quilinius ou Quilin, élève de Rubens.

**STE-WALBURGE**, paroisse, tenait à un couvent et servait à l'usage de religieux et des paroissiens.

**Le SÉMINAIRE**. C'est un édifice magnifique de l'invention de M. Digneffe ; il a été bâti par les Norbertins vers l'an 1759 ; avant la révolution française, tout ce qu'il renfermait était beau ; les Français en ont fait une boucherie, un magasin de peaux, etc. Il est parfaitement restauré. On y voit plusieurs beaux tableaux et un beau groupe de sculpture au dessus du maître-autel ; ce dernier est du style romain.

**ST-AUGUSTIN** : Ce temple est beau, bâti en rotonde ; la pluie qui a percé la voûte a dégradé un beau plafond peint par Deprés ; on reproche à cette église d'être surchargée d'ornements ; on devrait la réparer et en faire une église paroissiale.

Le temple des **PROTESTANTS** était l'église des religieuses Ursulines ; il ressemble à une chapelle et est bien tenu.

**FONTAINES**. Celle du **Marché** dite des Trois grâces ou du Péron, parce qu'elle porte une colonne à laquelle on a donné le nom de Péron, surmontée des trois grâces portant une pomme de pin surmontée d'une croix ; cette pomme de pin représente l'union

de la république de Liège ; ce monument est en marbre de différentes couleurs. — La fontaine de Vinâve-d'Île est d'un beau dessin ; elle déverse ses eaux avec beaucoup de grâce par 4 lions de bronze doré et des masques, elle est surmontée d'une Vierge portant son enfant en bronze doré. — La fontaine de S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste, Hors-Château est surmontée d'une belle et colossale statue en bronze doré ; ces trois fontaines ont été exécutées par Delcour. Il y en a encore deux autres sur le Marché qui ne sont pas aussi belles que l'autre.

Le PONT-DES-ARCHES est un monument historique qui proclame le patriotisme des citoyens d'alors ; c'est à la générosité des habitants de la ville de Liège qu'en est dûe la construction ; leurs noms sont gravés en lettres d'or sur une grande pierre, contigue aux maisons et faisant partie du garde-fou du pont du côté de Coron-Meuse.

L'UNIVERSITÉ, le Collège, les écoles gratuites, la halle des drapiers, le palais, la Société d'Émulation, la douane, le mont-de-piété.

1

1





## NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LES FAMILLES

### DE LOUVREX ET LOVERIX.

---

» *Armes.* D'argent , chargé de trois feuilles de laurier de  
» sinople placées deux et une en pointe, au chef d'or à deux  
» merlettes de sable , mises en fasce : timbré d'un heaume  
» détourné , grillé , bordé et cloué d'or ; lambrequiné d'or et  
» de sable, au bourrelet de même ; cimier , une merlette du  
» chef de l'écu. (1)

Le nom de la famille *Leuwerix*, *Louvrex* ou *Louwerix*, a subi, comme la plupart des noms anciens, une foule de changements. On le rencontre orthographié *Lauwrins*, *Lauweris*, *Lauwerix*, *Leuwerix*, *Louwerix*, *Lowerix*, *Lowrix*, *Lowrex* et *Loverix*. Les deux derniers noms semblent avoir prévalu et distinguent

(1) Ms. du héraut d'armes Le Fort aux Archives de l'Etat à Liège. *Croquis généalogiques* : Littera L.

encore aujourd'hui deux branches de l'ancienne famille Leuwerix, fixées l'une à Liège, l'autre à Tongres et à Sussen. Quelles que soient les modifications que la négligence ou l'ignorance ont fait subir à l'orthographe du nom de cette famille, la terminaison *ix*, prouve cependant une origine flamande (1). Quelques textes, empruntés au thiois usité à Nedercanne, corroborent cette opinion et prouvent que le nom de Leuwerix, ou Lauwerix, provient du prénom de Lauwrens ou Laurens (2).

D'ailleurs, les noms héréditaires, de famille ou patronymiques, ne s'introduisirent dans nos provinces qu'au XIII<sup>e</sup> siècle ; l'affranchissement des communes en fut une des causes principales, car il fit sentir aux individus d'une même classe le besoin de se grouper en famille et de s'unir par le lien d'un nom commun, afin de mieux assurer le bénéfice de leur récente conquête.

Cette espèce de noms se composa, soit simplement des anciens noms chrétiens qui devinrent héréditaires (3) (par exemple : Nys, Denis, Nysten, Arnold, Aerts, Gisbert, Ghysens, Jansen, etc), soit de dénominations nobles ou roturières empruntées à la terre (par exemple : de Fléron, de Hallembaye, de Many, Van Bloer, Van Henis) (4), soit de noms de métier (Smeets, Beckers, Charlier, etc.), soit de surnoms divers (de Haexhe,

(1) V : EUS. SALVERTE. *Essai historique et philosophique sur les noms propres d'hommes et de lieux*. Paris, 1824. 2 v. in-8.

(2) « La troisième source des noms individuels, c'est-à-dire les prénoms, source qui est fort abondante, n'est plus reconnaissable dans beaucoup de cas, à cause que les formes sous lesquelles les prénoms ont été immobilisés, sont actuellement tombées en désuétude » (GRANDGAGNAGE. *Notes étymologiques sur les noms de famille*, dans le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, tome II. p. 329).

(3) Le 4 septembre 1581, on ouvrit à Bruxelles un concours entre les chambres de Rhétorique du pays ; un des concurrents, dont on pris beaucoup le *factum*, se nommait *Louwereys Leeuwericx*. V. P. VANDUYSE *Verhandeling over den drieveindigen invloed der Rederyk Kamen*, p. 154. — Die erigenamen *Lauwerins Meis* tot orbaer ende behouff *Lauweryns Ghelen*.... ende soen genompt *Lauweris Jehaes*... Reliefs faits en 1607 et 1608 devant la cour de Nedercanne. Greffe du Tribunal de Tongres.)



Molempeders, Liégeois, Sauvage), qui s'introduisirent, chez tous les peuples à l'époque où le sens des premiers noms significatifs n'était plus généralement compris (s).

### GÉNÉALOGIE.

Vers le milieu du XV<sup>m</sup> siècle, nous trouvons la famille *Loverix* déjà établie à Nedercanne, village situé dans la vallée du Jaer, à une lieue de Maestricht et à deux lieues de Tongres (1).

*Jean Leuwerix* est le premier de cette famille mentionné dans les archives de l'ancienne cour de justice de Nedercanne.

Il naquit vers 1430 et mourut vers 1470 en laissant un fils nommé *Martin Leuwerix* et une fille du nom d'*Anne Leuwerix*; celle-ci épousa N. Mathuyens (2) et mourut en 1531.

(s) L'an 1321, au mois d'aout, Reinard Von Bogart, donna à l'abbaye de *Borcette* 9 arpens de terre arable qu'il tenait de son censier Anselme *Macge* et de son épouse *Mechtilde DE LOVERICH* (de Loverke). Cinq de ces arpents étaient situés entre *Loverich* et *Puffendorf* dans le pays de Juliers. (Voir *QUIX : Geschichte der ehemaligen Reichs-Abtei-Burscheit*: pages 139 et 327). — Le jour de *St-Laurent*, 1324, *JEAN DE LOVERICH*, (Johannes de Loverke) assista à la cession de biens que *Cono* et sa femme firent en faveur de l'Abbaye de *Borcette*, devant les écoutôte et échevins de la cour de justice d'Aldenhoven, siégeant à Obermerz. (Voir *ibid.* pages 140 et 329). Le village désigné dans ces deux diplômes sous le nom de Loverke, se nomme aujourd'hui *Loverix*.

(H) *NOEL Diction. des noms grecs et romains*. 1806. *WIARDA, Ueber deutsche vor und geschlechts namen*. Berlin, 1800. G.-A. DE LA ROQUE, *Traité de l'origine des noms et des surnoms, de leur diversité, etc. etc.*; Paris. 1681. *FORSTEMAN, Alt-deutsches Namenbuch*, Nordhausen, 1856.

(1) Voyez sur Nedercanne: *ERNST. Histoire du Limbourg*. T. VI, p. 94. — *DE LOUVREX : Recueil des édits, etc.*, part. II, chapitre 21, folio 5. — *DE CORSWAREM : Mémoire historique sur les anciennes limites du Limbourg*, p. 320 du t. VII<sup>e</sup> du bull. de statistique. *FRANQUINET : Recherches historiques sur les Seigneuries d'Agimont et de Nedercanne*. Bulletin de l'inst. arch. Liégeois. T. I, p. 74 et suivantes. — *SAUMERY. Détices du pays de Liège*. T. III, p. 409. — *S. BORMANS. Les seigneuries allodiales du pays de Liège*. Liège, 1867, p. 117.

(2) Frank Cloes Schoutet, Hymrecourt, Rosmeër, Claes Jamaer en Hen-Doelman scopenen XXIX dach decembris (XV<sup>e</sup>XXXI) soe hebben ontfangen Wilhem Reiners en

Martin Leuwerix laissa trois enfants, savoir :

1° *Marguerite Leuwerix*, qui épousa N. Van Millen dont elle eut deux fils, Mathieu et Martin Van Millen (1).

2° *Catherine Leuwerix* qui épousa en premières noces Guillaume Reiners et en secondes noces Chrétien Van Elderen : sa descendance nous est inconnue (2).

Marten *Leuwerix* in naem en als oem en alt vader (grand père) Peter *Leuwerix* kinderen zelicher alsullix huys en de hoeff gelegen tot *Nedercanne* daer *Anna Mathuyns* uuyt gestorven is hon in naem de kinder alsoe verleent. Terselver tyt soe became Marten *Leuwerix* dat syn vader *Johan Leuwerix* tselve huys ende hoeff vurscreven gegeven hadde met hyllicker vorwairt, sinen soen *Peter Louwerix* en *Jehenna Reiners* sine huisvrouw ende is by Willem Reiners met erken verbonden en is in hoeden in gelacht. (*Registre aux proces-verbaux de la Cour de Nedercanne, de 1531 à 1555, fol. 2, déposé au greffe du Tribunal de Tongres.*)

(1) VIII<sup>e</sup> aprilis off des anderen daechs nae belocken paesdaeh (1532). *Margriet Leuwerix* heeft ontfangen haer gedeelten van sullicke erfgoederen daer uuyt *Anna Mathuyns* haer Margueriten vader suster gestorven is. Ende wart haer alsoe verleent. Terselver tyt sadt Margrita tot haren mombaer *This* haren sone présent. P. Yranck Cloes Schoutet, Rosmeer, Jamaer Braiten en Hen. Doelman sceponen VIII<sup>e</sup> aprilis (1532) naer gedinge gehalten soe vertuch *Catharina Leuwerix* op haer tocht van vyff gulden jaerlix huyspachten, tricht peyen (monnaie de Maestricht) ende dit te hebben te heischen en te vervolgen aen die op haer huys en hoeff daer sy in wonende is, gelegen tot Nedercan regenooten diegemeinte straet die van Nedercan naer Tricht geit ter eynde ziden ende Peter Jekermans den alde ten andere ziden, Tricht wart ende opwartz Johan Vringoet ende sullix vertegen tot behoeff *Mertens* haers soens, met sulker conditien dat Merten tselve affgeven sal aen sys kindsgedeelten off tselve weder lossmaken. Ende wart sonen Merten alsoe verleent. Voir le même registre, folios 5 et 6).

*This Van Millen* als mombaer syner moder heist *Catharina Leuwerix* volgens de drie cleinen geboden aen haer gedaen van wegen *Thiskens* moder dat derdegedelten van die erfgoederen daer *Anna Mathuyns* uuytgestorven is. — *Catharina* calengeert sulke dry kleine geboden en de suster vurscreven segge dat men ghein scheidinge noch deilinge schuldig en is te heischen van erfgoederen met dry cleine geboden. Terselver tyt sadt *Catharinien* tot haren mombaer Frans Van Lichtenberch présent. (Voir même registre, folio 6).

(2) Inder genachte gehalten den seesden marty XV<sup>e</sup> LXVIII overmytz gestingen scolltet Jamaer gestingen voerscreven *Charis Vanderhaegen*, *Mathis Vanseggen* ende *Limborch* scheponen soe is verschenen voer ons gerichten *Cristiaan Van Elderen* als man en mombaer *Trinnen* der achtergelaten huysfrou *willem Reyner* zeliger.....

*Kerst Van Elderen* als man ende mombaer *Catharine Leuwerix*. lb. 1556-1565, f<sup>o</sup> 13, 60.)

3<sup>e</sup> *Pierre Leuwerix*, décédé avant 1531 ; celui-ci épousa, vers 1520, Jeanne Reiners sœur de Guillaume (1) et procréa plusieurs enfants parmi lesquels nous trouvons 1<sup>o</sup> *Jean Leuwerix*, qui épousa en premières noces Gertrude Van Borne (2), dont il eut un fils nommé *Pierre Leuwerix*, ou *Louverix*, qui devint chanoine de la petite mense fondée dans la cathédrale de St. Lambert à Liège, (3) Jean Leuwerix précité épousa en secondes noces Ève... dont il eut plusieurs enfants, savoir : (4).

(a) Nicolas Lauwerix, qui alla s'établir à Sussen, village situé à une demi-lieue de Nedercanne, et dont nous nous occuperons à la lettre AA.

(1) Voir la note 1. La famille Reyners porte de... deux branches de houx posées en sautoir de.... au chef de.... chargé d'un renard courant de..... V. LE ROY. *notitia marchionatus S. R. I. sive agri Antwerpiensis*. in-fine.

(2) XX<sup>a</sup> aprilis a<sup>o</sup> XV<sup>o</sup> XLIII.

Jean Leuwrix (soen van Peter Leuwrix) als wettig momboir syns Kentz genant *Peter* verwecht aen den lichaen Ghertruit Van Born synder huisfrouwen zelich, heet ontfangen eyn derde gedelltenvan al en sullicken erlichen en gereide guederen daer nuyt syns *Johans Louwerix Vader Peter* ende moder gestorven synt. Ende synt hem in naem syns soons onmundich synde verleent naderbaneken recht. Voir registre de 1531 à 1555 f<sup>o</sup> 89. Verso. La famille [Van Borne ou Vanden Borne porte d'azur à la fontaine d'argent d'où jaillissent deux jets d'eau, dans un bassin d'argent.

(3) Voir le testament du chancelier Jean Wliten de Liège en date du 18 décembre 1582. Archives déposées à l'hôtel de ville de Tongres. *Liber plebiscitorum et Negotiorum* n<sup>o</sup> 6 verso.

(4) Int gedingen XX<sup>a</sup> decèbris a<sup>o</sup> XV<sup>o</sup> XLVI.

*Eva* Achtergelaten weduwe *Johans Leuwrix* heet vertegen op haer tocht int bywesen *Willem Leuwrix* des vurscreven *Johans Leuwrix* brouder van eynen huessen genant dat *Wingarten* haldente inden maten dry groot roden ofte wenich mere ende neit meer tot orbair haren II Kinderen mit namen *Jan* en *Claes Leuwrix*. Ende is hon verlint. — Int achternacht gedinge XXI<sup>o</sup> January (1550). — *Eva* achtergelaten weduwe *Johans Louwerix* heet vertegen op haer tocht van IX groit roden lants gelogen achter den triechte bossche R. adam Daems bossche, ter Jekeren wart tot orbair ende in behoeff *Claes* haers Soens en Sinen gedelingen mei namen *Jan Goyens* als mombaer *Greten* uxor, *Art. van Heugem* als mombaer *Cathrinen* uxor, *This Jekermans* als mombaer *Ditie* uxor *Agnest*, *Barbara* ende *Jan*, ende *Elisabeth* susters ende bruders ende Synt *Claes* alzoe voer hem ende synen gedelingen verleent flant litterae. Voir Registre 1531 à 1555 f<sup>o</sup>s 98 et 116 verso.

(b) Hélène ou Odile Louwerix, qui épousa Mathieu Jeckermans.

(c) Catherine Louwerix, qui épousa Arnold Van Hugem.

(d) Marguerite Louwerix, épouse de Jean Goyen.

(e) Agnès Louwerix.

(f) Barbe Louwerix.

(g) Elisabeth Louwerix et

(h) Jean Louwerix, qui épousa la fille de Guillaume Jeckermans et de Menta . . . . . dont il eut un fils nommé Mathieu Louwerix, qui épousa Judith..... Ceux-ci eurent un fils nommé Regnier qui eut quatre enfants appelés, Marie Louwerix, Guillaume Louwerix, Mathieu Louwerix, et Judith Louwerix, qui épousa Etienne Van Namen (s).

2° Aminta Leuwerix (Mentgen ou Mynta), qui épousa Pierre Jehaes de Nedercanne, fils de Martin (1).

(s) Den XIX novembris anno 1584 presentibus Wilhelmo Jehaes, locum Schulteti tenēte, Mathes Zècken, Petro Seelen, Petro Leuwerix et Hugoni Moelener, Schabinis tot nederkan..... *Reyner Leuwerix*, *Thys Leuwerix Zoene* met zynen geconstitueerden mombaer Peter Leuwerix present versuckende t'ontfangen zeecker hondert gulden current die wellicke op hem zyn gesuccedeert ende gedevolveert van Maria Jeckermans alias van Diest zyne moye geweest zynde zyns moeders Zusters. Voir Archives de Nedercanne. Registre aux procès-verbaux de 1580 à 1612, p. 18.

Thys Leuwerix, Jannes Leuwerix Erffgenanen... Voir même registre, p.17 verso.

Op buytengenachten den darthienden may 1628.....

Compareerde *Mathys Loverix* soen van wylen *Reyner* saliger en versuekt soe voer hem als voer syn met gelinghen t'ontfangen vyff groet roeden Ackerlants nae doet syns alders op hem ende syne met consorten gedevolveert gelegen op die groete Caneye..... nae tricht die mederdeylingen toubehoorende Steven van Naemen als man en mombaer Judith Loverix..... ter selver tyt ierts heeft..... voerscreven Mathys Louwerix met bywezen van syn broeder Willem sulcx lauderende endespreckende voer syn suster Meycken noch minder van Jaren.

Voir Archives de la cour de Nedercanne. Registre aux réalisations 1624-1652.

(1) .... Quarta July a° XV<sup>e</sup>XL.

Terselver tyt is verschenen *Peter*, *merten Jehaes soen* en presteert te purgoeren als wettich man en mombaer *menta* syner huysfrouwe synde die suster *Willem Leuwerix*..... Voir le registre de 1531 à 1555, f<sup>o</sup> 78 et 84.

Ces époux eurent plusieurs enfants savoir ; a) Jean Jehaes qui eut à son tour Marie Jehaes, née à Nedercanne en 1583 et Ide Jehaes née en 1584.

b) Pierre Jehaes, mort célibataire.

c) Martin Jehaes, mort avant 1608, il avait épousé Catherine H. dont il eut trois enfants, savoir : Lauweris (Laurent) Jehaes, né en 1587, Anne Jehaes, née en 1584 et Mynta Jehaes, née en 1588 et

d) Guillaume Jehaes époux de Helwige..... dont nous ne connaissons pas les descendants (1).

3<sup>o</sup> Guillaume Leuwrix, né à Nedercanne vers 1530, qui épousa Catherine Coenegracht de Herderen, fille de N... Coenegracht, majeur de Fall, Mheer et Bolre (2) de ce mariage naquirent deux enfants :

(1) Den lesten daech Julyus a<sup>o</sup> 1608.

Op daech ende daet als boven présent der schepenen voorscreven is, gecompereert die huysfrouw *Merten Jehaes* genompt *Tryneken* die weduwe van *Merten Jehaes* voorscreven ende heeft gecedeert ende getransporteert allen haer actie offgherechtycheit aldaer sij craecht off maecht mochte over hebben van die guederen *Peter Jehaes* zeliger vader van haer man *Merten Jehaes* voorachreven waer zy tuchters van is tot orbaer ende in behouff van haeren Kinderen met namen *Anna Jehaes* aldt XXIII Jaeren ende *Soen* genompt *Lauweris Jehaes* aldt XXI jaeren ende *Mynte* aldt XX jaeren ghesusters en broeders. Inscholycke noch een cloecht van *Jean Jehaes* met namen *Maria* aldt XXV jaeren, *Ida Jehaes* XXIII aldt jaeren ghesusters versuecken ock te ontfangen allen hunen axtie oft gherechtycheit aen die guederen van *Peter Jehaes* als voerscreven.

Insgelycken *Peter Jehaes* voor hem particulere als ock eeue cloecht versaeck ock te ontfangen allen sulyck axcie ende andpart daer syn vader *Peter Jehaes* utgesturven is. Voir registre aux procès-verbaux de la Cour de justice de Nedercanne de 1601 à 1608 p. 424. verso.

Ter tyd drocht op *Peter Jehaes* voorscreven ende die clocht *Merten Jehaes* allen hunen axcie endegerechtycheit.

Tot orbaer ende in behouff *Wyllem Jehaes* ock een soene van *Peter Jehaes* zaelycher, *Helwyck* synen huysfrouwen ende hunner rechter erfgenaemen. Voir même registre, même page.

(2) Voir la n<sup>o</sup> 7.

Intgeding XI marty a<sup>o</sup> XLIX.

*Peter Jehaes* als monbaer *Margten* uxor heet vercregen op vier roden lants gelegen aen den groten cagny. R. te Suschen waert den heiligen geist, Tricht... in orbaer *Willem Leuwrix* en *Catherinen* uxor.

(Voir registre de 1531-1555 f<sup>o</sup> 112 et 115, et l'attestation des témoins produits en 1621, devant la cour de Nedercanne, déposée aux Archives de l'Etat à Liège.

Jean Loverix, dont nous ne connaissons pas la descendance, et qui vivait en 1562 (1) et Guillaume Louwerix ou Loverix, né à Nedercanne en 1550 (2) celui-ci épousa le 7 février 1572 Mechtilde Molempeders (3) de Maestricht, fille de Mathieu Molempeders de Boppart et de Marie Swennen de Houppertingen (4).

Guillaume Loverix, alla s'établir à Liège, y exerça le commerce de draps et obtint le droit de bourgeoisie.

Il laissa trois enfants :

I. Guillaume Louvrex, né à Liège, qui devint seigneur de Gros-Fays et Dourblemont, Haut forestier et pair du duché de Bouillon, et épousa Gertrude Masset, fille de Barthélemy Masset de Résimont, échevin de Liège, et de Béatrix de Lacu. Guillaume Louvrex mourut à Liège le 12 janvier 1620 (5).

(1) In den genachten gehalden den XV octobris, anno XV<sup>c</sup> LXII.... tot behoef Jan Louwericx. Willem Louwericx Soen ongehilicht (Voir *Archives de la cour de justice de Nedercanne*, registre aux procès-verbaux 1556 à 1565).

(2) Willem Loverix. Den XII Juny, a<sup>o</sup> 1588. Anna Doelmans heeft renonceert, op V, vast rogge... op huys en hof Willem Louwerix tot Nedercanne gelegen volgens der gychten daer van zyn de dato 1554 den XXV may, tot oerbaer en in behoef Willem Louwerix zyn huysfrouw Mechteld Molenpedder....

...Coop tot orbaer en behoep van S<sup>r</sup> Willen Louwericx, borger en de Coopman der Stadt Ludick zyne huysfrouw Mechtelt Molenpedder...

(Voir Registre aux procès-verbaux de la cour de Nedercanne, depuis 1580 à 1612 nos 125, 127, 128, 130, 134, verso 138, 140 et 149.)

Jean Molempeder, avocat fiscal du prince-évêque Ernest de Bavière, conseiller au Conseil privé et commissaire décideur à Maestricht depuis le 16 août 1584 jusqu'en 1605, était le frère de Mechtilde. Il testa le 27 juin 1615. Guillaume Loverix fonda un anniversaire dans l'église de St-Jean Baptiste à Liège.

(3) La famille Molempeder portait pour armes d'après le hérault Lefort : d'or à trois grenouilles mal ordonnées au naturel, au chef d'argent, chargé d'un lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules.

(4) La famille Swennen, originaire de Houppertingen porte : d'or à trois feuilles de treffe d'azur accompagnées en abtme d'une étoile de gueules.

(5) Voici l'inscription d'une pierre sépulcrale qui se trouvait encore, en 1794, à l'église de St-Etienne à Liège.

— Ici repose —

HONORABLE GUILLAUME LOUVREX. EN SON TEMPS S. DU BAN DE GROFAYS ET DE

Il laissa quatre enfants, savoir :

a) Mechtilde de Loverix qui épousa Philippe de Wanzoule, Seigneur de Nedercanne et du ban de Grosfays, chambellan du prince-évêque, conseiller à la Cour féodale, bourgmestre de Liège en 1642 et en 1649, capitaine des anciens arquebusiers, etc. Il était fils de Guillaume de Wanzoule et de Marie Woot de Triexhe, fille de Lambert Woot, bourgmestre de Liège en 1587 et de Marie de Salme. Mechtilde de Loverix testa le 28 janvier 1651 et mourut sans enfants (1).

b) Barthelemy Louvrix, chanoine de la collégiale de St-Paul à Liège.

c) Louis Louvrex, jésuite et

d) Frédéric de Louvrex, seigneur de Doublement, Grosfays, haut forestier et pair du duché de Bouillon qui épousa Françoise Robaux, fille de N. Robaux, seigneur d'Arbus; de ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Isabelle de Louvrex qui épousa le 14 avril 1681, Louis de Libert, capitaine d'infanterie et grand bailli de la cathédrale, fils d'Antoine de Libert, jurisconsulte. Louis de Libert mourut sans hoirs (2).

2° Philippe de Louvrex mort célibataire.

3° Jacques de Louvrex, capucin et

DOUBLEMONT, LEQUEL DÉCÉDA LE 12 DE JANVIER 1620 ET DAMOISELLE GERTRUDE MASSET LAQUELLE ALLA DE VIE A TRÉPAS L'AN 16.....

*Autour des écussons se trouvait :*

Omnium versatur urna  
Serius, otius sors exitura.

Voir LOYENS. *Recueil héraldique* page 409.

La famille Masset porte : d'argent à la croix dentelée de sable, à l'écusson d'or, coupé d'une bandé de gueules, chargée d'un lion d'argent couronné d'or, en abime.

(1) Voir aux archives de l'Etat à Liège *greffe Bernimolin*, conventions et testaments. 1626-1656, fol. 321. BOUILLE. *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. III, p. 286.

(2) Voir aux archives de l'Etat à Liège, le contrat de mariage fait entre Jean-Louis de Libert et Isabelle de Louvrex le 12 avril 1681. *Greffe Bertrandi 1680-1682*, p. 21.

4° Anne-Florence de Louvrex, dame de *Grosfays* et Doublement, qui épousa Florent de la Mock, écuyer, seigneur de Grosfays et Botassar, haut forestier et pair du duché de Bouillon (1).

De ce mariage naquit M. de la Mock, seigneur de Doublement, Grosfays, Botassar, etc., qui épousa N. de Gernaert, dame de Sohier.

II. Apollonie Louvrex, fille de Guillaume et de Mechtilde Molempeders, épousa le 9 novembre 1601, Guillaume de Wanzoule, licencié en droit (2).

Ils eurent un fils nommé Jean-Mathieu de Wanzoule, seigneur de Nedercanne, Agimont, Otrange, Grosfays et Beaufraipont, et échevin de Liège, qui épousa Marguerite de Fléron, fille de Gérard, échevin de Liège et de Marie de Libert, fille d'Antoine. Marguerite mourut le 16 décembre 1682 et Jean-Mathieu de Wanzoule, le 26 août 1684; celui-ci fut inhumé dans l'église des Carmes à Liège.

Jean-Mathieu de *Wanzouille* eut un fils nommé Philippe-Guillaume baron de Wanzouille, seigneur de Nedercanne, Agimont, Otrange, Beaufraipont, Grosfays, etc., bourgmestre de Liège en 1666, 1671, 1690 et 1704, qui épousa Marie-Catherine baronne de La Haxhe fille de Bertholet et de Gertrude Méan; elle mourut le 11 avril 1698. Philippe de Wanzouille fut créé baron par lettres patentes de 1704 (3) et mourut le 11 février 1711, en laissant trois fils :

1° Jean-Mathieu-Denis de Wanzouille, reçu chanoine de Saint-Lambert en 1700, abbé de Ciney et official du chapitre.

2° Bertholet baron de Wanzouille, chanoine de S<sup>t</sup>-Lambert

(1) La famille de la Mock porte: de gueules à la fasce ondulée d'argent, accompagnée de trois besants d'or, posés deux en chef et un en pointe.

(2) Voir leur contrat de mariage, du 8 novembre 1601, aux archives de l'État à Liège et LOYENS, années 1642 et 1666, p. 449 et suivantes.

(3) Voir Archives de l'État à Liège, Lefort, cartons, litt. W. M. le comte Arthur de Hemricourt de Grune possède l'original du diplôme de noblesse de la famille de Wanzouille.



en 1704, abbé de S<sup>t</sup>-Georges à Amay, official du chapitre, grand prévôt et archidiacre de Liège.

3<sup>e</sup> Lambert baron de Wanzoulle, seigneur de Thys, Otrange, Beaufraipont, capitaine au service de S. M. I. allié à Joséphine de Warnant de la Neufville, fille de Jean et de Dieu-donnée-Marguerite de Waha. Lambert de Wanzoulle mourut en 1718 des suites des blessures qu'il reçut au siège de Belgrade.

III. Mathias Lovrix ou Louvrex, fils de Guillaume Loverix et de Mechtilde Molempeders, naquit à Liège vers 1600; il épousa Clémence de Fléron (1), fille de Servais, écuyer et échevin de Liège, et de Marguerite de Pollain, fille d'Adrien de Pollain, écuyer, et de Catherine, fille de Wathy Watar, mambour du prince-évêque de Liège.

Leurs enfants furent :

- a). Marie Louvrex, religieuse;
- b). Guillaume Louvrex, doyen de la cathédrale de S<sup>t</sup>-Denis à Liège;
- c). Mathias Louvrex, religieux au Beurepart à Liège;
- d). Mechtilde Louvrex, religieuse à la Paix-Dieu;
- e). Françoise Louvrex, religieuse au Bayart à Maestricht.
- f). Catherine Louvrex, qui épousa Jean de Villenfagne, seigneur des Deux-Sorrines, dont deux enfants : Noël de Villenfagne, chevalier de l'Ordre de S<sup>t</sup>-Louis, capitaine au régiment de Soissonnais en France, seigneur des Deux-Sorrines et Catherine de Villenfagne, qui épousa N. de Fontenet, commissaire de guerre en Lorraine.
- g). Louis Louvrex ou de Louvrex, jurisconsulte, fut créé « noble écuyer du S<sup>t</sup>-Empire (2) » par lettres patentes de l'em-

(1) Servais de Fléron était fils de Jean Gérard de Fléron et de Marie Nolens.

Voir pour la famille de Fléron les manuscrits généalogiques de Lefort, aux Archives de l'Etat à Liège.

(2) Voir Archives de l'Etat à Liège : diplômes impériaux vol. 2 f<sup>o</sup> 80 et Greffe des échevins, vol. 1, fol. 109.

Je certifie et atteste à tous qu'il appartiendra que les armes et blazons ci-dessus

pereur Léopold, datées de Vienne le 21 août 1694 ; il obtint la confirmation des anciennes armes de la famille Leuwerix et la permission de les écarteler avec celles de sa mère Clémence de Fléron, de sorte que les de Louvrex eurent pour armoiries : au premier et au quatrième d'argent à trois feuilles de laurier, mal ordonnées de sinople, au chef cousu d'or, chargé de deux merlettes de sable posées en fasce, au second et au troisième burelé de dix pièces d'argent et de sinople, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout. De Louvrex obtint de plus « le privilège de poser un aigle issant de sable, sur la couronne » pour le cimier, au lieu de la merlette de mesme, pour une » marque d'honneur impérial (1). »

dépeint, scavoir, d'argent chargé de trois feuilles de laurier de sinople, deux et une en pointe au cheff d'or à deux merlettes de sable mis en fasce, timbré d'un hearme détourné, grillé, bordé et clawé d'or, lambrequiné d'or et de sable ou bourlé de mesme, et pour cimier une merlette de mesme, du cheff de l'escu, sont celles de la famille de Louvrex, originaire de Nedercanne au voisinage de Maestricht, pays et diocèse de Liège ou Hesbaye..... Certifiant de plus que la dite famille de Louvrex et leurs alliés sont de bonne fame et réputation et sans reproche, bon catholique, apostolique et romaine en foy et témoignage de tout ce que dessus j'ai donné la présente à la réquisition du S<sup>r</sup> Louis de Louvrex, jurisconsulte produisant. Signé de ma propre main et apposé le scel de mes armes et offices pour lui servir et valoir partout où il appartiendra.

Fait à Liège, le 12 juillet 1694.

(Signé) J.-G. LEROIT.

Archives de l'État à Liège. *Croquis généalogiques*, lettre L.

(1) *Leopoldus*, etc.

Postquam igitur ex perpicuis documentis aliisque probationibus ac instrumentis fide dignis, interleximus te Ludovicum a latere paterno ex familia patritia de *Louvrex* a latere autem maternæ familia de *Fleron*, etiam antiqua et equestri oriundum esse majores que et affines tuos toga et sago celebres et etiam decanatu, balliviatu, consulatu scabinatu toparchia capitaneatu aliisque officiis et nobilibus tam ecclesiasticis quam secularibus, sepius honestatos principis quoque nostris leodiensis a consiliis sanctionibus fuisse, varia que dominia et feuda nobilia possedisse nec non divis prædecessoribus nostris romanorum imperatoribus ac regibus sacro romano imperio augustæ que domin nostræ austriacæ ut et patriæ fdam et perutilem semper navasæ operam, ita quidem ut eorum nonnulli nostram æque ac augustissimorum prædecessorum nostrorum munificentiam experti fuerint et inter alios avunculus tuus *Gerardus de Fleron* supremæ justitiæ leodiensis scabinus, cui avus noster gloriosissimæ, recordationis ob egregia à *Servatio de Fleron* dicti *Gerardi*, fratre sub

Louis De Louvrex épousa Anne *Corselius* (1), fille de Lambert *Corselius*, drossart de Beringen et de Catherine Ver Elst, fille de Nicolas Ver Elst, écoutête et officier de Gheel, et de Catherine Donckers.

De leur union naquirent huit enfants, savoir :

vexillis nostris tum alibi tum in prælio contra rebelles in Bohemia commisso, cum vitæ jactura præstita servitia confirmationem antiquæ suæ et equestris nobilitatis benigne concessit.

Insuperque constat cum familia dicti Gerardi modo ad duas filias unicumque filium in ordine sacerdotii constitum redacta esset, te in præmissorum memoriam insignia præfatæ equestris familiæ de Fleron defectu masculorum in dicta linea pærituræ tuis junxisse et quadripartita (prout moris est) gestasse et gestare : et cum præterea tu ejusmodi in nos Sacrum romanum imperium, dominique nostram Austriacam fidei et devotionis studium præ te feras, ut omnino confidamus te cum hortante Majorum tuorum virtute tum innato proprio zelo omnes de nobis sacroque imperio et patria bene merendi occasiones porro amplexurum et in laudabili proposito tuo constanter perseveraturum tuæ que posteritati ad parem virtutis sectandæ curam incitamento futurum esse, dignum te judicavimus quem et nos cum tota tua posteritate legitima peculiari aliquo gratiæ et munificentiæ nostræ augustatis symbolo condecorandum susciperemus.

Ac proinde motu proprio ex certa scientia animo bene deliberato, ac sano accedente consilio, deque Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine, te supradictum Ludovicum de Louvrex, omnesque tuos liberos hæredes posteros ac descendentes, legitime ex matrimonio natos et nascituros in infinitum masculos et feminas, in numerum, cætum atque consortium, statum gradum, ac dignitatem nostrorum et sacri romani imperii aliorumque regnorum ac ditionum nostrarum hæreditariarum nobilium assumimus, extollimus et aggregamus, vosque omnes et singulòs juxta sortis humanæ qualitatem nobiles et tanquam de nobili genere domo ac familia procreatos dicimus ac nominamus atque adeo ab omnibus et singulis cujuscumque status gradus, ordinis, conditionis, dignitatis aut præminentæ existant, pro veris nobilibus dici nominari, haberi reputarique volumus, etc. (Archives de l'État à Liège ; Diplômes impériaux, 1688-1748, n° 50).

(1) Une famille *Corselius* porte : d'argent au chevron de gueules chargé de trois petits sautoirs d'or et accompagné en chef de deux feuilles de treffle de sinople et en pointe d'une cloche d'azur bataillé de même ; mais la famille *Corselius* alliée à de Louvrex portait d'après Lefort : Au premier et au quatrième d'azur, à trois cornets mal ordonnés d'argent, au deuxième et au troisième de gueules à trois fers à moulin d'argent. Un écusson d'argent chargé d'un aigle biceps de sable broche sur le tout.

Lambert *Corselius* dont nous venons de parler était fils de Nicolas *Corselius*, receveur de S. A. à Hasselt et de Dame-Marie de Fléron, sœur de Théodore de Fléron, échevin de Liège. V. LOYENS, *Recueil héraldique des Bourgmestres de la cité de Liège*, p. 529.

1° François Théodore de Louvrex, chanoine de la collégiale de St-Denis à Liège.

2° Jean-Gérard de Louvrex, religieux de St-Jacques à Liège.

3° Servais de Louvrex, chanoine à Flône.

4° Marguerite-Agnès de Louvrex, religieuse au Bayart à Maestricht.

5° Thérèse de Louvrex.

6° Marie-Anne de Louvrex qui épousa Gaspard de Many, licencié en droit.

7° Catherine de Louvrex qui épousa N. de Tschudy, capitaine dans un régiment Suisse au service de la France et

8° Mathias Guillaume de Louvrex, écuyer de S. E. et seigneur de Ramlot, né à Liège le 15 novembre 1665. Il fut pourvu d'une licence en droit de l'université de Pont à Mousson. De Louvrex pratiqua comme avocat dans sa ville natale et sa réputation se répandit bientôt, non-seulement dans la principauté de Liège, mais dans les Pays-Bas et la France. Vers 1690 il épousa Marie Christine Dâman fille de Jean et de Marie Ernestine de Plenevaux, fils de Jean Daman, colonel et gouverneur de la citadelle de Liège, et de Christine Bluyms.

Marie Christine Daman mourut jeune et sans enfants.

De Louvrex épousa en secondes noces, Marie Alix de Hallembaye, fille de Charles de Hallembaye et d'Anne Marie Hardenne, fille de Jean et d'Alix de Requilé.

Charles de Hallembaye était fils de Jean, maître de la cité de Liège et de Marie Henet.

En 1702, M. G. de Louvrex fut nommé bourgmestre de Liège et en 1703, membre du conseil privé du prince-évêque. En cette dernière qualité, il fut chargé de plusieurs missions importantes, dont il s'acquitta dignement. En 1709 il remplit les fonctions d'échevin de la souveraine justice, auxquelles il avait été nommé dès 1699, par Clément de Bavière.

De 1713 à 1716, il prit part aux travaux du congrès d'Utrecht

et le 21 mai 1723, il fut réintégré dans ses fonctions de membre du conseil privé.

De 1714 à 1731, il défendit les droits de son pays contre le gouvernement brabançon, dans la question du droit de transit connu sous le nom de *soixantième* et rédigea sur ce point un mémoire, qui existe en manuscrit.

Jurisconsulte d'une profonde érudition, dit l'avocat Hodin, homme politique intègre et éminent, initié aux secrets de la diplomatie et du gouvernement, personne ne fut mieux à même et en position que lui, pour recueillir et interpréter les lois édictales de son pays. Ce que d'autres avaient fait pour les P. B., Louvrex l'entreprit pour sa patrie en publiant le *Recueil contenant les édits et paix du pays de Liège et comté de Looz, les privilèges accordés par les empereurs, les concordats et traités faits avec les puissances voisines*. Liège 1714-1735. 3 vol. in-f<sup>o</sup>, et Liège 1750-1752, 4 vol. in-f<sup>o</sup>.

Il soigna une édition de l'ouvrage de M. Méan intitulé *Observationes et res judicatae*, qu'il enrichit des notes posthumes de l'auteur et de quelques notes particulières ainsi que d'un bon index, de la coutume du pays de Liège et de la réformation de Groesbeeck.

L'ouvrage qui contribua le plus à fonder la réputation de de Louvrex, fut le recueil in-folio qu'il publia à Liège en 1729 sous le titre de : *Dissertationes canoniques sur l'origine, l'élection, le devoir et les droits des Prévôts et des Doyens des églises cathédrales et collégiales*, et qui ne sont que la reproduction de ses consultations sur le droit canon. Il laissa encore quelques autres ouvrages manuscrits parmi lesquels nous remarquons :

Un manuscrit de droit contenant presque toutes les questions qui se présentent journellement dans la pratique et qui fait suite aux notes qu'il avait publiées sur les œuvres de de Méan.

Un ouvrage intitulé : *Réformation de la justice de Groesbeeck* avec des notes manuscrites à chaque page et le contenu des conférences de 1652.

Dans les dernières années de sa vie, de Louvrex s'occupa d'études historiques et composa outre une *Dissertation sur le temps que l'évêché de Liège est devenu membre de l'empire germanique*, un ouvrage encore manuscrit qu'il intitula : *Rerum leodensium sub Joanne Ludovico, Josepho Clemente, Georgio Ludovico, gestarum annales in tres libros distincti quod ex iis quæ vidit, quibus interfuit aut quæ testimoniis fide dignis didicit summa cura congegit M. G. de Louvrex toparcha in Ramlot S.S. principum Josephi Clementis et Georgii Ludovici in concilio privato consiliarius, scabinus et ex-consul Leodiensis.*

Vers la fin de sa vie, de Louvrex devint aveugle à force de travail ; il supporta cette grave infirmité avec résignation et mourut à Liège, le 13 septembre 1734. En lui, s'éteignit l'un des plus beaux esprits et des savants du pays de Liège (1).

On attribue encore à de Louvrex, mais à tort paraît-il le 3<sup>e</sup> volume de l'Histoire de Liège de Foullon (2).

Mathias-Guillaume de Louvrex, procréa avec sa femme Marie-Alix de Hallembaye, cinq enfants dont les descendants demeurent encore aujourd'hui à Liège.

Ces enfants furent :

- a) Charles-Louis-Joseph de Louvrex.
- b) Jean-Louis-Joseph de Louvrex.
- c) Marie-Anne-Josèphe de Louvrex.
- d) Antoine Mathias de Louvrex.
- e) Marie-Dieudonnée de Louvrex (3).

(1) V. MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, tome II, p. 175. Ces deux savants visitèrent de Louvrex en 1718.

Voir encore BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, t. I, p. 293.

RAIKEM. Discours prononcé le 15 octobre 1846. NENY. Mém. ch. XIV art. 4. WARNKOENIG. *Beitrag zum Lutticher gewohnh*, p. 39.

(2) V. POLAIN dans les *Archives philosophiques de 1831* et dans les *Mélanges historiques et littéraires*. Liège, 1839. p. 328. — DE THEUX, *Bibliogr. liég.*, p. 231.

(3) LEFORT. Aux Archives de l'Etat à Liège; grands registres et Cartons Littéra L.

**AA. Branche de la famille Loverix établie à Sussen et à Tongres.**

Nicolas Louwerix, fils de Jean et d'Eve N..., vint s'établir vers 1550 à Sussen (1), village situé à peu de distance de Nedercanne; il y épousa N... (2), dont il eut un fils nommé :

Jean Lauwerix qui mourut à Sussen vers 1610, en laissant deux enfants (3) :

1° Marie Lauwerix qui épousa Nicolas Pauli et

2° Nicolas Lauwerix qui releva le 16 mars 1611 devant la Cour des échevins de Sichen et Sussen, les biens délaissés par son père défunt (4). Il épousa N. Everardtz, sœur de Léonard (5), dont il eut trois enfants savoir :

1° Théodore Louvrex mort à Sussen, le 2 juillet 1694, époux de Béatrix Leenaerts, fille de Léonard Leenaers de Sussen (6). Voir à la lettre A pour leur descendance.

2° Anne Louvrix qui épousa Corneille Nelissen de Sussen, fils de Mathieu Nelissen et de Catherine N..., dont Ève Nelissen baptisée à Sussen, le 1<sup>er</sup> novembre 1674, qui épousa Edmond Hechtermans (7) ;

(1) Voir le relief fait à la salle de Curange, le 6 janvier 1388. Sueschen (*Sus* abréviation de François et Heim demeure, maison) appartenait au chapitre de St-Servais à Maestricht.

(2) Boeck des hoeger banck ende gerichs tot Sichen toebehoorende den E. heren Sinte Servaes tot Maestricht 1563-1571, fol. 18, 20, 38, 40, etc., à Tongres.

(3) Register Scholtis ende Schepenen des gericht van Sichen ende Sussen. Ibid. 1572-1609, fol. 82, à Tongres.

(4) Ibid. Reg. beginnen de int Jaer XV<sup>e</sup> thien, fol. 31. Archives du Tribunal de Tongres.

(5) Voir registre, 1610, fol. 114. La famille Everardtz portait pour armes : écartelé au premier et au quatrième canton d'or au chevron d'azur, au deuxième canton d'argent, à trois étoiles de sable et au troisième de gueules, à trois croissants d'or posés les pointes en haut.

(6) Voir registre de 1672-1609, fol. 104 verso.

(7) V<sup>r</sup> *Gicht Boeck Schoutet ende Schepenen des gericht ende heerlycheyt zichen ende Sussen.... begonst in den Jaer ons Heeren duysent Seven honderd ende ses, den Sevenden dagh January en Eyndigende A<sup>o</sup>. 1735 den 9 september*, fol. 69 verso, arch. de Tongres.

Corneille Nelissen baptisé à Sussen, le 5 mars 1685, décédé le 3 juillet de la même année (1) et

Catherine Nelissen décédée le 6 juillet 1689.

3° Jean Louvrex, décédé à Sussen, le 23 juillet 1694, avait épousé. . . . . Moelen, fille de Mathieu Moelen de Maestricht. Ces époux eurent deux fils. Voir B.

A. Les enfants de Théodore Louvrix et de Beatrix Leenaerts furent :

1° Léonard Louverix, baptisé à Sussen, le 23 avril 1672, tué à Sussen, le 1<sup>er</sup> avril 1755 : il avait épousé Jeanne Leenaerts, baptisée à Sussen, le 10 avril 1680, fille de Herman et d'Ursule Leisens.

Ces époux eurent plusieurs enfants, savoir :

— Marguerite Louvrix, baptisée à Sussen, le 12 mai 1700, épouse de Paul Kersten (2).

— Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 7 novembre 1703. Voir sa descendance à la lettre C.

— Hélène Loverix, baptisée le 1<sup>er</sup> avril 1711, décédée le 14 février 1751 ; elle avait épousé Pierre Moermans (3).

— Anne Louverix, baptisée à Sussen, le 16 janvier 1714.

2° Jean Louverix, baptisé à Sussen, le 12 septembre 1675 et décédé à Bolré, le 27 juin 1758 ; son épouse Gertrude Van de Weyer, mourut à Bolré, le 7 novembre 1763 (4). Voir D.

3° Paul Louverix, baptisé à Sussen, le 16 septembre 1678, décédé à Sussen, le 13 janvier 1747.

(1) Voir *Registrum Baptizatorum ab anno 1672 sub C. Rutthen Pastore* : registre oblong, déposé aux archives de Sussen, Sichen et Bolré.

(2) La famille Kersten porte : d'or au chevron d'azur, chargé de trois besants d'argent, chargés chacun d'une merlette de sable, et accompagné de trois navets de sinople, au chef cousu de même chargé de trois têtes ou cols d'aigle de gueules.

(3) La famille Moermans porte ; d'argent à trois pals alézés de sable.

(4) La famille Van de Weyer porte pour armes : de vair au franc canton d'argent, chargé d'une bande de gueules.



Son épouse Eve Meers, baptisée à Sussen, le 27 janvier 1686, était fille de Mathieu Meers et d'Eve Lenaers (1).

Voir leur descendance à la lettre E.

4° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 15 mars 1682, décédé le 9 mars 1767, épousa Isabelle Meesters, morte à Sussen le 22 janvier 1766.

Voir F la descendance de ces époux.

B. — Nicolas Louwerics, échevin de la cour de Justice de Sichen-Sussen, décédé le 17 octobre 1744, avait épousé Anne Meers, décédée le 13 août 1762.

Voir leur descendance à la lettre G.

Paul Loverix époux de Catherine Meers, baptisée à Sussen, le 10 septembre 1687, fille de Léonard Meers et d'Eve Reggers.

Voir la descendance de ces conjoints à la lettre H.

C. — Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 7 novembre 1703, vint se fixer à Tongres en 1746 et y épousa, le 22 février 1748, Anne-Marie Daenen, baptisée à Hasselt, le 16 octobre 1723, et décédée à Tongres, le 3 avril 1796 (2).

Théodore Loverix mourut à Tongres, le 21 février 1783, en laissant cinq fils.

Voir lettre I.

D. — Jean Louverix eut deux fils de son mariage avec Gertrude Van de Weyer savoir :

1° Henri Louverix, baptisé à Sussen, le 2 février 1739, épousa Jeanne Saveur d'Eben, et mourut à Sussen, le 15 avril 1774 :

(1) La famille Meers, porte pour armes : d'azur à trois coquilles d'or.

(2) La famille Danen ou Daenen de Tongres porte : d'argent à quatre cloches d'azur bataillées de même, posées deux et deux vers le flanc dextre, parti d'azur au lion d'argent couronné d'or, armé et lampassé de gueules.

Henri Daenen, père de Anne-Marie, fut baptisé à Tongres le 3 juillet 1690; il était fils de Conrard Daenen, baptisé le 18 janvier 1664, et d'Élisabeth Jansen fille de Guillaume et d'Agnès Keyen. Cette dernière était fille de Henri Keyen et d'Élisabeth Tiecken, fille de Lucas Tiecken et d'Anne Bosch; celle-ci était fille d'Arnold Bosch et de Marie Vaes, fille de Théodore Vaes et d'Anne Van Beul. Ces derniers conjoints étaient cousins du B<sup>re</sup> Henri Vaes dit Valk.

Nous ne connaissons pas sa descendance, ni celle de son frère

2° Guillaume Louverix, baptisé à Sussen, le 31 juillet 1742.

E. — Eve Louverix, baptisée à Sussen, le 12 avril 1709, épousa Gérard Jans et mourut à Sussen, le 5 juillet 1760.

F. — 1° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 3 novembre 1730.

2° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 3 juin 1737, épousa à Sussen, Henri Hechtermans, également baptisé à Sussen, le 24 février 1711, décédé le 26 octobre 1781.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 17 juillet 1741, décédée le 8 mai 1748, et

4° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 12 décembre 1745, épouse de Pierre Stevens.

G. — 1° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 31 mai 1700, et y décédé le 24 novembre 1783.

2° Jean Loverix, baptisé à Sussen, le 10 novembre 1701, échevin de la cour de justice de Sichen et Sussen, décédé à Sussen, le 24 juillet 1787. Il avait épousé en 1723, Anne Mees, baptisée à Sussen, le 12 mars 1697 et décédée le 8 mars 1762.

Voir leur descendance à la lettre K.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 4 mars 1704, épouse de Hubert Smets.

4° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 21 septembre 1707, morte béguine à Tongres.

H.—1° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 4 décembre 1707.

2° Jeanne Loverix, baptisée à Sussen, le 10 mars 1710, décédée le 19 décembre 1776, épouse de Jean Jans, décédé le 14 septembre 1768.

3° Béatrix Loverix, baptisée à Sussen, le 22 avril 1711, épousa Etienne Sauvage, dont Anne Sauvage baptisée le 9 août 1744.

4° Marie Loverix, baptisée à Sussen, le 23 septembre 1712, décédée le 19 mai 1773, épousa Gaspard Tans de Bolré, décédé le 7 septembre 1777.

5° Théodore Loverix, baptisé à Sussen, le 17 avril 1714, époux de Catherine Frisson. Il vint se fixer à Tongres et procréa deux enfants, savoir :

Paul Loverix, baptisé à Tongres, le 12 août 1744, et Marie-Marguerite Loverix, baptisée à Tongres, le 24 juin 1746.

6° Anne Loverix, baptisée à Sussen, le 9 juillet 1718, et y décédée le 12 avril 1758, épouse de Jacques Heynen.

7° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 1<sup>er</sup> juin 1721.

8° Elisabeth Loverix, baptisée à Sussen, le 25 février 1724.

9° Léonard Loverix, baptisé à Sussen, le 11 août 1726.

10° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 23 janvier 1731 et

11° Florentine Loverix, baptisée à Sussen, le 28 avril 1734.

I. — 1° Henri Lovrix, baptisé à Tongres, le 5 juillet 1749, mort jeune.

2° Léonard Loverix, baptisé à Tongres, le 30 août 1751, décédé à Tongres, le 6 octobre 1830; il épousa à Tongres le 10 septembre 1796, Marie-Cornélie Christiaens, baptisée à Tongres, le 18 mars 1768, décédée à Tongres, le 20 janvier 1850.

Voir leur descendance à la lettre L.

— 3° Lambert Loverix, baptisé à Tongres, le 10 juillet 1753, décédé à Tongres le 30 juin 1841; il avait épousé Marie-Elisabeth Neven, baptisée à Tongres le 31 septembre 1748, décédée le 1<sup>er</sup> août 1807 sans laisser d'enfant.

— 4° Jean Loverix, baptisé à Tongres le 19 janvier 1763, y décédé le 11 août 1832. Il avait épousé à Tongres le 20 juin 1796, Marie-Hélène Winckelsels, baptisée à Tongres le 26 septembre 1778 et décédée le 9 novembre 1837 (1).

(1) La famille Winckelsels porte : au premier et au quatrième d'argent à trois feuilles de houx mal ordonnées de sinople, au deuxième et au troisième d'or, à trois losanges de gueules, accompagnés en abîme d'une rose de même. Un écusson d'argent, au lion passant de sable, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

*Pierre Winckelsels*, né vers 1570, à Orsmael, près de Léau, épousa Françoise Proesmans et vint s'établir à Tongres en 1598. Il eut entr'autres enfants un fils appelé *Pierre*, qui épousa Marie Schaffs, baptisée à Tongres, le 29 décembre 1598;

Voir leur descendance à la lettre M.

— 5° Daniel Louwirix, baptisé à Tongres le 28 novembre 1765, mort jeune.

K. — 1° Anne Loverix, baptisée à Sussen le 28 novembre 1725.

2° Catherine Loverix, baptisée à Sussen le même jour.

3° Jean-Michel Loverix, baptisé à Sussen le 9 mars 1727, décédé à Sussen le 24 avril 1815; il avait épousé à Maestricht, Agnès Reggers dont il eut quatre enfants, savoir :

Jean Loverix, baptisé à Sichen, le 11 mars 1773, décédé le 30 août 1781.

Henri Loverix, baptisé à Sussen le 29 août 1774.

Anne Loverix, baptisée le 28 octobre 1782, et

Nicolas Loverix, baptisé à Sussen le 23 octobre 1776, épousa le 27 août 1818, Catherine Liégeois, baptisée à Sussen, le 16 janvier 1786. Elle était fille de Jean Liégeois et de Marie Dænnen et procréa quatre enfants nés à Sussen, savoir :

Agnès Loverix, née le 7 octobre 1819; Marie Loverix, née le 15 août 1820; Marie Ide Loverix, née le 8 novembre 1823 et Jean Loverix, né le 27 décembre 1826, décédé le 7 septembre 1829.

4° Nicolas Loverix, baptisé à Sussen, le 31 décembre 1728, échevin de la cour de Justice de Sichen et Sussen le 16 jan-

ceux-ci eurent pour fils *Pierre Winckelsels*, baptisé à Tongres, le 28 octobre 1631, qui épousa, le 4 mai 1659, Barbe Van Bloer, née le 14 janvier 1636 de Robert Van Bloer de Tongres et de Barbe Schaffarts de St-Trond. Leur fils *Arnold Winckelsels*, né à Tongres, le 8 juillet 1672, épousa Elisabeth-Joséphine Van Bloer, née à Tongres le 3 septembre 1677. Elle était fille de Sévérin Van Bloer et de Jeanne-Catherine Peuskens, née le 21 septembre 1644 du bourgmestre Guillaume Peuskens et de Catherine Van der Meer; Guillaume Peuskens était fils de Guillaume Peuskens, bourgmestre de Tongres et de Gertrude Pex, fille de Charles Pex et de Mechtilde Vaes; celle-ci était fille de Théodore Vaes, cousin germain du bourgmestre Henri Vaes-Yalck. Charles Pex était fils de Jean Pex et de Gertrude Witten, nièce du chancelier Jean Witten. *Arnold Winckelsels* précité eut de sa femme Elisabeth-Jos. Van Bloer, un fils nommé *Robert Winckelsels*, né le 23 septembre 1714, qui épousa, le 19 février 1759, Marie-Elisabeth Morias, née à Widoie et baptisée à Tongres, le 1<sup>er</sup> mai 1741. Ces époux procréèrent Marie-Hélène Winckelsels épouse de Jean Loverix.

vier 1784, décédé le 8 octobre 1811; il avait épousé Catherine Hut-  
sen, baptisée à Sussen, le 24 mars 1730, décédée le 6 août 1807.

Ces époux procréèrent quatre enfants :

1<sup>o</sup> Anne Loverix, baptisée le 10 mai 1761;

2<sup>o</sup> Marie Loverix, baptisée le 31 mai 1773, décédée le 31  
août suivant;

3<sup>o</sup> Eve Loverix, baptisée à Sussen, le 11 novembre 1768,  
épouse de Mathieu Néliessen, et

4<sup>o</sup> Nicolas Loverix, baptisé à Sussen, le 6 décembre 1765.  
Il fut maire de la commune de Sichen et Sussen pendant de  
longues années, et épousa Elisabeth Leenars, baptisée le 23  
février 1767, dont il eut deux enfants, savoir :

a) Nicolas Leverix, baptisé à Sussen, le 19 mars 1793, qui  
épousa le 6 mai 1813, Catherine Reggers, baptisée à Sussen,  
le 6 février 1790, fille de Jean Reggers et d'Elisabeth Tans,  
dont postérité voir lettre N.

b) Everard Loverix, baptisé à Sussen, le 25 janvier 1795 (1),

(1) Il paraît qu'une branche de la famille *Loverix* alla s'établir d'abord à Wiler, lez Maestrecht, puis à *Eschweiler* où naquit *Jean-Arnold Loverix* nommé d'abord curé de Myhl, près de Wassemberg, puis doyen de Sittard, le 13 mars 1767. Voici ce que nous trouvons dans les archives de cette dernière église. « Coactus fuit cum »  
» provisoribus hujus ecclesiae item decimatoribus majoribus hujus parochiae nempe »  
» R. R. D. D. Canonicis venerabilis regalis capituli Aquis-granensis de possessioni »  
» *Dominus de Born*, intuiti non pavimenti in novi ecclesiae ponendi dealbationis »  
» et restorationis fenestrarum in dicta novi paramentorum pastor: juncta, statuta »  
» archidiaconalia Leodiense necessarie dandorum inferre; et quamvis homines »  
» varii decorum domus Deis haud diligentes, pastorem et provisos gratis sunt ea »  
» de causa persecuti, decimatores tamen majores causam amiserunt et omnia nec »  
» diu tardim procurarunt; necnon ratione pavimenti imposterum restaurandi cum »  
» venerabili capitulo Sittardiense, et provisoribus ecclesiae transactionem inve- »  
» nerunt. » Ce digne prêtre mourut le 3 juillet 1780, et fut enterré dans la collégiale de Sittard, où l'on voit encore sa pierre tumulaire, ornée des armoiries de la famille Loverix. Loverix voerde een spreekend Wapen dragende dwars een balk. waer onder drie bladen (loven) en bezet met twee merletten. Voir *Jos. Russel. Kronyk van Sittard*, p. 210.

A cette même branche appartiennent :

Elisabeth Loverix, reçue dans le béguinage de Tongres le 25 mars 1659, maltresse du noviciat en 1720, décédée à Tongres le 28 mai 1727. — Ide Loverix, décédée à

ordonné prêtre en 1818, vicaire de Sichen, Sussen et Bolré pendant 20 ans, curé de Brouckom en 1838, décédé à Brouckom le 26 décembre 1846.

5° Catherine Loverix, baptisée à Sussen, le 8 août 1730.

2° Béatrix Loverix, baptisée le 29 décembre 1731, morte en bas âge.

7° Béatrix Loverix, baptisée le 8 novembre 1734, décédée le 11 mars 1808. Elle épousa en 1759 Léonard Mulkens, décédé le 19 juillet 1784.

4° Henri-Michel Loverix, baptisée à Sussen le 12 août 1736, épousa Anne Van der Bruggen, née à Bolré, d'où Jean Loverix, baptisé, le 5 août 1760, décédé le 14 août suivant, et Gaspard Loverix, baptisé le 28 août 1761, qui épousa à Heer, Marie-Catherine Vanherck, dont il eut quatre enfants, savoir :

Henri Loverix, baptisé le 2 novembre 1795, décédé à Bolré le même jour.

Marie-Agnès Loverix, baptisée le 6 mars 1797.

Jean Loverix, décédé le 24 avril 1815 et

Eschweiler, le 23 mars 1752. — Arnold Loverix, décédé le 16 janvier 1742. — Servais Loverix, décédé le 16 janvier 1737. — Mathieu Loverix, récollet, décédé le 7 septembre 1741. — Clara Loverix, née en 1696, religieuse, puis supérieure de l'oratoire de N.-D. à Tongres, décédée clarisse à Louvain le 4 mai 1763. — Antoine Loverix, prieur du couvent de Hohenbusch, décédé le 21 mai 1773. — Marie-Claire Loverix, reçue dans le béguinage de Tongres, le 12 juillet 1710, admise à la profession, le 5 juin 1712, décédée le 26 octobre 1779. — Barbe Loverix, décédée à Eschweiler en 1782 à l'âge de 82 ans. — Jean-Antoine Loverix, né à Eschweiler, épousa le 16 octobre 1751, Marie-Catherine Dahmen. — Ces époux procrétèrent : 1° Antoine-Joseph Loverix, né le 5 janv. 1753. — 2° Marie Ide Loverix, née le 15 janv. 1755. — 3° Arnold-Joseph, né le 20 janvier 1756. — 4° Joseph-Antoine Loverix, né le 9 avril 1758, décédé le 27 juillet 1833. — 5° Arnold-Joseph Loverix, né le 11 juillet 1760, décédé curé de Doavern, le 13 décembre 1830. — 6° Marie-Claire Loverix, née le 20 juillet 1762, épousa le 13 juillet 1797, André Harst, de Banholt, Marie-Claire Loverix mourut à Banholt, le 11 mai 1844. — 7° Marie-Anne-Christine Loverix, née le 26 juin 1765. — 8° Servais-Gérard Loverix, née le 20 juillet 1769, épousa de Anne-Marie Lardinois, décédé le 5 février 1815. — 9° François-Guillaume-Barthélemy-Joseph Loverix, né le 25 novembre 1775. — Nicaise Loverix, récollet, lecteur en théologie et maître des novices, décédé au couvent des frères mineurs, Venlo, le 16 juillet 1702, âgé de 47 ans.

Guillaume Loverix, né le 18 avril 1808.

L.—1<sup>o</sup> Jean Louvricx, né à Tongres le 4 avril 1798, épousa en 1<sup>es</sup> noces N.... dont il n'eut point d'enfants, et en secondes noces le 26 novembre 1834, Marie-Hélène Van der Reydt, veuve de Materne Pierre Goffinet. Marie-Hélène Van der Reydt naquit à Tongres, le 16 février 1797. Ils eurent un fils nommé Léonard Louverix né à Tongres le 27 octobre 1835.

2<sup>o</sup> Pierre Lowerix, né à Tongres le 11 fructidor an XII (1804), époux de Gertrude Gielen ; sans enfants.

3<sup>o</sup> Englebert Louverix, né à Tongres le 16 novembre 1807, épousa à Tongres, le 23 janvier 1835, Marie Elisabeth Vraucken, née à Tongres le 31 juillet 1806, fille de Henri-Pierre et de Marie-Gertrude Jorssen, d'où :

a) Marie-Cornélie Louwerix, née le 14 décembre 1835.

b) Henri Louwerix, né le 6 février 1836.

c) Martin-Ferdinand Louwerix, né le 17 avril 1838.

d) Anne-Cather.-Hubertine Louwerix, née le 27 juillet 1839.

e) Léonard-Guillaume Louwerix, né le 22 décembre 1840.

f) Marie-Anne-Henriette Louwerix, née le 8 mars 1842.

g) Marie-Hélène Louwerix, née le 25 février 1844.

h) Jean-Hyppolite Louwerix, née le 14 août 1849, décédé le 23 janvier 1850.

4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> Marie-Anne Lovrix, née le 19 germinal an XI et Lambert Lovrix né en 1804, ne laissèrent point de descendants.

M. — 1<sup>o</sup> Léonard-Joseph Loverix, né à Tongres le 25 février 1797 décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1849. Il avait épousé à Tongres, en 1817, Marie-Gertrude Missotten, née à Gors-op-Lieux le 21 mars 1795 (1), décédée à Tongres le 23 février 1829.

Voir leur descendance à la lettre O.

2<sup>o</sup> Henri-Robert Loverix, né à Tongres le 12 juillet 1798, décédé le 9 janvier 1799.

(1) Marie-Gertrude Messotten était fille de Henri Messotten et de Marie Crommen.

3° Marie-Élisabeth-Gertrude Loverix, née le 20 décembre 1799, décédée le 22 décembre 1802.

4° Marie-Cornélie Loverix, née en août 1803, décédée le 24 avril 1825.

5° Jean-Henri Loverix, né le 2 janvier 1806, décédé le 3 mars 1807.

6° Élisabeth-Marie Loverix, née le 10 mai 1807, décédée le 26 août 1848. Elle épousa le 28 novembre 1828, Pascal Van der Heyden, né à Tongres le 28 novembre 1797, de Pierre et de Marie Vaesen d'où :

a). Hélène-Pauline-Cornélie Van der Heyden, née le 4 mai 1829, décédée le 15 octobre 1846.

b). Jean-Julien-Léopold Van der Heyden, né le 27 juillet 1831, qui épousa à Liège, le 10 octobre 1857, Françoise-Julie Hogge, née à Liège le 9 février 1838, de Joseph Hogge et de Hubertine Havard ; de ce mariage sont issus trois enfants encore en bas-âge.

c). Marie-Jos.-Robert-Gustave Van der Heyden, né à Tongres le 26 janvier 1842, décédé le 23 décembre 1858.

7° Joséphine-Marie-Catherine Loverix, née à Tongres le 15 novembre 1813, épousa à Tongres, le 23 septembre 1833, Jean-Charles Thys, né à Maestricht le 1<sup>er</sup> janvier 1805, de Arnold Thys et de Marie-Thérèse Clauwen.

8° Jean-Guillaume Loverix, né à Tongres le 25 janvier 1816, épousa à Hoesselt, le 5 novembre 1845, Marie-Gertrude Berden (1), née à S'Heeren Elderen le 18 mars 1825, décédée à Coninxheim le 1<sup>er</sup> décembre 1858 ; elle était fille de Jean-Pierre Berden et de Marie Noelmans.

(1) Marie Gertrude Berden était fille de Jean-Pierre Berden, baptisé à Hoesselt, le 1<sup>er</sup> août 1790 et de Marie Noelmans, baptisée à Elderen, le 22 janvier 1786. Jean-Pierre Berden était fils de Winand Berden et de Anne-Élisabeth Peeters.

Marie Noelmans était fille de Guillaume Noelmans et de Marie Élisabeth Caproens.

La famille Berden porte : d'azur à trois roses d'argent posées en pal vers le flanc dextre, brisé à sénestre d'un canton d'argent chargé d'un palmier au naturel, placé dans un vase de sable.



Jean-Guillaume Loverix, bourgmestre de la commune de Coninxheim, mourut le 13 mars 1865, en laissant deux enfants :

a). Marie-Valentine-Léonardine-Jeune Loverix, née à Tongres le 19 août 1846, et

b). Marie-Charles-Jean-Théophile Loverix, né à Coninxheim le 31 octobre 1847.

9° Sophie-Marie-Gertrude Loverix, née à Tongres le 11 février 1820, épousa le 27 avril 1836, Pierre-Lambert Van Ormelingen (1), né à Tongres le 3 février 1803, d'Arnold et d'Elisabeth Van den Bosch et décédé le 4 juillet 1860 en laissant plusieurs enfants. savoir :

a). Marie-Jean-Louis Van Ormelingen, née le 10 mars 1839, époux de Fulvie-Fina Du Bois, dont postérité.

b). Pierre-Henri-Ferdinand Van Ormelingen, né le 1<sup>er</sup> juillet 1842, prêtre.

c). Michel-François-Auguste Van Ormelingen, né le 10 août 1843.

d). Marie-Joséphine Van Ormelingen, née le 28 août 1845.

e). Marie-Anne-Pauline Van Ormelingen, née le 10 février 1853.

f). Marie-Louis-Eugène Van Ormelingen, né le 10 mars 1861.

N. — 1° Nicolas Loverix, né le 28 avril 1814, décédé à Liège, le 18 mars 1837.

(1) La famille Van Ormelingen est originaire de Lowaige. Vers 1625, vivait à Lowaige, Gilles Van Ormelingen, *Alias* Boufflet; il vint s'établir à Tongres vers 1630 et eut de sa femme Marie Van Hees, fille de Chrétien et de Marie Milisen, Chrétien Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 18 décembre 1654, qui épousa le 17 février 1678, Anne Van Bloer; d'où, Séverin Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 17 mai 1682, qui épousa Aldegonde Smeysters, d'où Théodore Van Ormelingen, baptisé à Tongres le 9 février 1718, qui épousa Catherine Lemmens de S'Heeren-Elderen. Ceux-ci eurent pour enfants, 1° Marie-Catherine Van Ormelingen, baptisée le 12 mai 1753, épouse de Simon Craenen; 2° Séverin Van Ormelingen, baptisé le 11 mars 1749; 3° Aldegonde Van Ormelingen, baptisée le 13 juillet 1755; et 4° Arnold Van Ormelingen, baptisé le 24 septembre 1757, décédé le 3 juillet 1824. Il avait épousé Elisabeth Van den Bosch, née à Oplieux en 1767, d'Arnold Van den Bosch et de Marie-Catherine-Éléonore Barthels et décédée à Tongres le 20 décembre 1847.

- 2° Jean-Everard Loverix, né le 18 janvier 1817.
  - 3° Everard Loverix, né à Sussen, le 3 mars 1820.
  - 4° Léonard Loverix, né à Sussen, le 1 mars 1823.
  - 5° Henri-Vincent Loverix, né à Sussen, le 21 janvier 1826.
  - 6° Jean Loverix, né à Sussen, le 27 décembre 1826.
  - 7° Mathieu Loverix, né le 15 mars 1828, et
  - 8° Elisabeth Loverix, née le 24 septembre 1832.
- O. — 1° Marie-Catherine-Henriette Loverix.
- 2° Jacques-Auguste-Léo Loverix, né le 2 novembre 1819, décédé en bas âge.
  - 3° Marie-Hélène-Joséphine Loverix.
  - 4° Marie-Elisabeth Loverix.
  - 5° Joseph-Lambert-Léonard Loverix, né le 22 février 1826, décédé le 13 janvier 1828.
  - 6° Jean-Joseph-Théodore Loverix, né le 5 octobre 1827, décédé en bas âge.
  - 7° Et Catherine-Apollonie-Robertine Loverix, qui épousa à Tongres le 21 janvier 1857, Hubert-Renier Heckelers, bourgmestre de Vlytingen, dont cinq enfants encore en bas âge.

CH. M. T. THYS.

## REVUE DE LIÈGE EN 1700.



La *Société des Bibliophiles Liégeois* vient de publier sous le titre de : *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, par *Louis Abry*, la plus ancienne bibliographie connue de notre pays. Les manuscrits qui ont servi à cette publication contiennent un hors-d'œuvre que les éditeurs n'ont pas jugé à propos d'insérer. C'est une revue des monuments (églises, édifices civils, fontaines, remparts, etc) de la cité, qui présente un certain intérêt au point de vue archéologique. Quoique toutes les choses qu'elle contient ne soient pas neuves, elle ne se trouvera pas déplacée dans ces bulletins. L'analogie qui existe entre quelques-uns des détails qu'on va lire et ceux qui sont reproduits dans le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, notamment à propos de la cathédrale, n'échappera à personne.

Le style de l'écrivain est malheureusement tellement barbare et entortillé, qu'on a souvent de la peine à comprendre ce qu'il veut dire ; toutefois, nous nous sommes gardé d'y rien changer dans la crainte de mal interpréter sa pensée ; chacun l'entendra comme il voudra.



Parmi ce qu'il y a de plus beau à Liège et de plus ancien se trouvent l'église cathédrale et les sept collégiales, dont les édifices sont assurément magnifiques. C'est une affaire qui mérite une meilleure plume que la mienne pour en bien discourir. Mon dessein n'étant que de traiter des autres réparations publiques qui font la beauté de Liège, c'est pour l'honneur des artisans qui les ont entreprises et pour qu'on les distingue selon leurs différentes vocations, que j'expose ce que j'en sais de meilleur,

Je commencerai par le Marché, où se voit la fontaine si ancienne.

Le Péron, enseigne tutélaire de la ville de Liège à raison de son ancienneté, fut porté sur le trépied de la fontaine dudit Marché, passés plus de 500 ans ; cette ville l'a pris pour son blason n'en ayant pas avant ledit temps ; après diverses résolutions de sa caducité, il fut rétabli à neuf en son même lieu l'an 1433, par les bourgmaitres Fastré Baré De Surlet et Bauduin de Lardier ; il fut sommé d'une pomme de pin, comme du passé, que l'on fit supporter par trois figures nues, au haut de leurs têtes ; le père Foullon dit qu'elles représentent trois paillets, coupés en pierre, hommes et femmes, qui furent punis par le magistrat, lequel, selon d'aucuns, a le droit de veiller à la police et de chatier ces sortes de crimes ; on voulut par cette représentation en laisser un mémoire à la postérité. Laquelle pomme avec ses figures ayant été abattues par un grand vent, le jour S<sup>te</sup>-Lucie 1448, on y fit replacer une toute pareille en cuivre doré, de fort bon goût, l'an suivant, avec d'autres agréments de même, qui ont duré jusques à nous.

L'an 1467, le 15 octobre, après la bataille de Brusthem, à laquelle les Liégeois eurent du pire, ils furent réduits à la puissance de Charle-de-Valois duc de Bourgogne, de Brabant et des 17 provinces du Pays-Bas ; ce prince inquiet et si puissant, qui se disait gardien et avoué de Liège sans raison, crut se bien venger des Liégeois et leur faire un affront sensible, en

transportant leur Péron à Bruges ; il y fut en effet élevé sur un piédestal de pierre, avec des vers de mépris écrit sur icelui (1).

Après la mort dudit duc, arrivée le 23 janvier 1477, tué à la journée de Nancy, âgé seulement de 44 ans, l'évêque de Liège Louis de Bourbon obtint facilement la restitution dudit Peron, à quel effet Mathieu Hawéal jadis bourgmaltre de Liège, fut député du magistrat, au mois de mai, avec quantité de bourgeois qui l'accompagnèrent à cheval pour lui servir de cortège, pour ramener ce joyau de Bruges à Liège, qui leur fut accordé par la princesse Marie, fille dudit duc et son héritière. Cette cavalcade, au nombre de 23 ou 24, revint à Liège au commencement de juin comme en une espèce de triomphe, suivie d'une multitude de gens ; c'est pour cela qu'on accorda à ces messieurs et à toute leur postérité, jouissance des 32 bons métiers, à relever de main à bouche ; entre lesquels en ont joui longtemps les Haweau, les Boverie, les Moreau de Litrenge, les Belleflamme, les Tuls, Caproens et autres. Il faut que les métiers fussent bien estimés, puisque pour jouir d'iceux, on entreprit ce voyage et que pour en posséder un seul, il fallait résider tout au moins la moitié de l'année.

Il fut redressé sur la même fontaine comme du passé avec grande joie, l'an 1478 le 10 de juillet avec ce vers qu'on lui attacha :

Artibus Anthenoris insignem Carolus olim  
Vastavit Legiam, Marte favente sibi;  
Jussu cujus ego denis vel circiter annis  
Heus ! degi Brugis proh dolor ! abs meritis.  
Sed quid tanta licet foris ego tempora capta  
In sinu prisco collocor ecce meo.  
Pristinæ totius libertatis.....  
Qua homines dulcius nihil habent.

(1) Ces vers sont rapportés dans le *Recueil des Bourgmestres de la cité de Liège*. Nous reproduisons les autres avec leurs fautes de prosodie, de grammaire, leur obscurité et leurs contresens.

Je ne dois pas omettre que pendant le séjour que le dit Péron fit à Bruges, on ne lui fit pas peu d'honneur par le beau piédestal qu'on lui fit pour l'asseoir. On publia de plus ces beaux vers de réjouissance qui roulèrent parmi le peuple et qui méritent bien d'être insérés ici :

Me Brugæ in summas exultans extulit auras.  
Cum decrevissent fata favere mihi  
Sum modo Leodii materna sede reducta  
Et mea tristitia vestitur in júbilo.  
Proh ! Brugiensium derisio gentibus extans  
Nunc nova lætitia pluribus efficior.  
Borbon intuitu Ludovici præsulis albi  
Insons, e manibus liberor extraneis;  
Me Carolus stravit, Ludovicus at relevavit  
Et laribus propriis me pie restituit.  
Te rogo, gens propria mea, tristitias memorare  
Quæque ego consilio passa fui lepido;  
Tu dum metiris proprium cum nobiliori  
Vix tibi fata dabunt sanguine consimilem.  
Tu dominum venerare tuum proceres honorando  
His si complaceas sit tibi quoque salus ;  
Custodiæ vigili te ea prome vigilando  
Ne dextra facili reddar in exilio.  
Annis his quamvis variis orbata recinis  
Sum Brugiensi orba, reddita palatio  
Anno milleno C quatuor semel L quoque bis X  
His junctis octo restitutor gremio.

Ce Péron était une des plus belles réparations du temps ; il est resté depuis élevé sur la fontaine du Marché en honneur, et depuis il a été diverses fois amplifié d'une balustrade en haut et de beaux bacs de jaspes, et orné des armes des bourguemaitres. La colonne était d'un pied de diamètre et de deux pièces ; elle tomba d'un vent impétueux le 9 de l'an 1693 à neuf heures du soir ; la croix, le pin, les figures, la balustrade au-dessous d'icelle, la pomme qui serre le milieu et autres petits agréments, étaient de cuivre doré, d'un peintre, encore visible après un tel laps de temps.

La cathédrale de Liège est aussi un joyau de considération, si le chœur eut été poussé jusqu'aux degrés sur le Marché, et

si l'entrée principale eut pris au cloître d'icelle, vis-à-vis de la ronde verrière du vieux chœur, qui est flanquée de deux tours carrées; celles-ci feraient un très bel effet, si les maisons claustrales, jointantes au vieux réfectoire, n'occupaient le chemin qui y conduit. Cette place où les chanoines mangeaient en commun, paraît plus ancienne que les encloîtres mêmes; on en voit encore les ruines dans la maison qu'on dit de Mérode de Waroux sur la Place-Verte.

Ce reste d'un ancien palais des évêques de Liège n'était aussi qu'une pauvre structure relativement à la moderne, que l'on a appelée gothique; cette maison était déjà abandonnée, passés près de deux cents ans, quand elle fut rebâtie pour succéder aux descendants de ladite famille; je dis le vieux quartier, qui est sans doute le plus ancien du chapitre. On ne savait alors ici ce que c'était que l'architecture; elle était encore ensevelie en Italie

Le frontispice de ladite cathédrale est, par un défaut irréparable, comme enfoui par l'inégalité du terrain; il a pourtant été orné d'une grande quantité de figures qui ont fait l'admiration de beaucoup de gens.

C'est le portail du vieux Marché; il est plus considérable que celui de la Place Verte, pour son ancienneté.

Il y en a en effet qui valent bien l'antique, et si l'on y fait réflexion, on y verra beaucoup de grâce dans la simplicité du dessin, des attitudes si naturelles, des airs si agréables et si tendres, qu'on l'a nommé avec justice le *beau portail*. On le tient érigé aux dépens de Buchard d'Avenne, comte de Hainaut et chanoine de Liège, après avoir disputé cet évêché contre Jean de Flandres, qui l'emporta l'an 1282, mais qui depuis le fut à Metz; la verrière, qui regarde du même côté, fut donnée par Gérard Grisar de Bierset, chanoine et chantre de S<sup>t</sup>-Lambert, fondateur de la maison de la Motte pour huit prêtres, aujourd'hui les Guillemins, où se voyait un beau mémoire de sa famille, peint sur la muraille.

Le portail opposé, qui regarde N.-D. aux fonts, fut fait du temps de Jean d'Enghien, évêque de Liège, l'an 1276, par Guillaume d'Auvergne, archidiacre de Condros, depuis archevêque de Besançon l'an 1284. Les figures de ce portail paraissent du même maître, comme aussi celles des deux autres par où on descend aux enclôîtres et qui furent faits consécutivement. Tous ces ouvrages ont été faits après la grande verrière ronde, qui illumine toute la nef de la Cathédrale, du fond du vieux chœur. C'est une pièce rare, donnée par Thibaut de Bar, évêque de Liège, qui la fit commencer l'an 1304 et la vit achevée, avec les deux autres qui regardent le vieux Marché et N.-D. aux fonts, quatre ans après, en 1310, ayant pour cet effet fait démolir celles qui y étaient, étant trop petites ; aussi y fit-il mettre en sculpture deux barbeaux pour mémoire, les armoiries n'ayant pas de lieu pour lors ; c'est la plus ancienne réparation que l'on puisse mémorer en faveur de son auteur ; elle a eu cependant le malheur de tomber l'an 157. ; et elle fut rebâtie comme elle est avec ses ferrailles ; on ne croit plus de la voir tomber sitôt ; à la vérité, c'est un beau meuble qui éclaire toute la nef jusqu'au grand-autel.

Si l'entrée principale du cloître eut correspondu à la verrière ronde, flanquée de deux tours carrées, et aurait été libre, sans qu'on l'eut méprisée pour y bâtir des maisons claustrales, on y serait entré des deux côtés et passé outre au Marché. La belle et charmante tour d'icelle église fut commencée l'an 1246 ; c'est une merveille dont la structure immense est élevée au-dessus d'une des croisades du chœur, qui n'offense en rien la régularité de dessous et porte sans peine un fardeau de si grande importance. Il faut avouer que c'est une pièce dont l'entrepreneur fut d'un génie rare et dont la capacité semble aujourd'hui anéantie par l'indolence des évêques et autres, qui ne se soucient que du nécessaire, pour entasser des trésors qui ont été autrefois pillés comme sur l'ennemi.



Après le sac de Charles-le-Téméraire en 1468, la ville de Liège est restée rasée et les bourgeois n'ont pu rebâtir d'argile que bien du temps après, au-dessus de leurs caves, jusques à la grande paix de Donchery de l'an 1491, que l'on songea à rebâtir une maison de ville, l'an 1493; laquelle fut achevée quatre ans après, l'an 1497, sous l'administration des deux mêmes bourguemaitres qui l'avaient commencée, savoir : Raes de Warfusée, seigneur de Waroux, Voroux, Ossogne, etc., autrefois grand mayeur de Liège, chevalier, et Gilles de Huy, écuyer, telle qu'elle est ; c'était un chef-d'œuvre où se trouvaient les armes de beaucoup de bourguemaitres qui avaient aidé à la meubler. Elle fut jugée autant belle qu'elle était petite. Je ne m'arrêterai pas à la vanter, non plus que le Consistoire des seigneurs Echevins qui était vis-à-vis d'icelle, bâti sur les propres degrés de la Cathédrale (avant d'être admis au Palais épiscopal), alors rebâti sur les fondements d'un plus ancien, brûlés l'un et l'autre par un malheur pareil, je dis de Charles-le-Hardy et par le bombardement de 1691, dans les fêtes de la Pentecôte, par les armes du Roi très-chrétien, dont une bonne partie de la ville fut consumée par le feu.

Le cardinal de la Marck a eu toute une autre vue que ses prédécesseurs ; il a trouvé ce peuple dans l'ignorance et abattu de misères ; jamais Liège n'eût plus besoin d'un restaurateur : elle était bouleversée ; il n'y avait que des maisons en terre et la plupart des bourgeois gémissaient encore radoubés sous leurs caves par le saccagement qui avait précédé sa combustion. Il fallait à la vérité que le Ciel lui envoyât un homme aussi sage et aussi éclairé qu'un Erard de la Marck, choisi à l'évêché de Liège en 1505 ; il y fit sa joyeuse entrée le 28 juin de l'année suivante et s'appliqua avec un soin paternel à corriger tous les désordres. Il entreprit de bâtir un palais épiscopal pour lui et ses successeurs, auquel il employa une grande quantité d'ouvriers qui trouvèrent de quoi vivre de leurs journées, secours tout-à-

fait divin par lequel il répandit ses finances à profusion ; en quoi il fut suivi de divers autres, qui entreprirent aussi de bâtir, par envie ou émulation. Il était déjà archevêque de Chartres et le fut depuis de Valence en Espagne, l'an 1518 ; ce qui lui fournit de quoi soutenir sa dépense ; puis cardinal l'an 1522, légat à latere, d'où il n'acquit pas moins d'autorité que de richesses, qui lui firent entreprendre tant de choses à la fois. Il veillait à tout et connaissait les intérêts des princes voisins ; pour prévenir la guerre qui allait s'allumer entre la France et l'Espagne, dont il était voisin par les Pays-Bas, et s'éloigner du danger autant qu'on pouvait, on travailla à la sûreté de la ville et à redresser les châteaux de Curenge, de Seraing et de Stockem, qui avaient beaucoup pâti dans la dernière guerre, et l'an 1518, on s'occupa à rétablir ceux de Huy, de Dinant et de Franchimont, qui sont autant de forteresses qui défendent le pays, que de palais ; il les amplifia et embellit de tout ce qui était nécessaire pour les habiter, d'où il se fit aimer et craindre par la grande économie qu'il tenait. Mais ce n'est pas son éloge que j'ai entrepris. Je ne prétends uniquement que de l'entretenir des belles réparations qui se sont faites à Liège par l'industrie de toutes sortes d'ouvriers excellents.

L'entrée principale du palais épiscopal qu'il avait entrepris ne correspondait pas à celle de la cathédrale ; c'est un défaut qu'il a fallu corriger, afin de faire communiquer ces deux belles structures par la régularité des entrées. Il aurait fallu que la façade de ce palais aurait continué à gauche jusqu'aux degrés de S'-Pierre pour faire la symétrie.

Ce fut depuis, vers l'an 1514, qu'on commença à prendre le repos, et qu'on travailla à la restitution des écoles publiques ; c'est par elles qu'on ouvre le chemin à toutes les sciences, et ce sont elles qui ont fait pulluler tant de beaux esprits, qui ont puisé dans les universités voisines la doctrine du droit, de la théologie, de la médecine et d'autres.

La Place-Verte était alors occupée par trois maisons claus-

trales, habitées par des chanoines ; la proposition d'en faire une place publique fut acceptée par l'évêque ; il en acheta les fonds et ceux qu'il ne put éteindre furent assignés ailleurs. Cet endroit fut renfermé de haies et semé de gazon et ensuite entouré d'une balustrade de pierres de taille. On s'aperçut par cette découverte de la nécessité d'y faire un portail pour, à l'opposé de son milieu, pénétrer par tout le cloître ; on ne balança pas beaucoup cette entreprise ; on en trouva les moyens, et l'an 1540 il fut entièrement monté ; quoiqu'il ait remporté le nom sur celui du Vieux-Marché, il n'en approche guère, si ce n'est par la multitude des figures et pour son travail qui est plus dispendieux. Beaucoup de chanoines y ont contribué comme il se voit par leurs armes, entre autres de Philippe de la Marck, posées avec celles de Croy, au pied d'un S<sup>t</sup>-Philippe son patron ; il mourut peu après l'an 1545 ; je ne m'arrêterai pas à diverses autres qui existent encore, et qui déposent en faveur de la magnificence de cette illustre église, qu'on a embellie avec tant de soins. L'on sera surpris de toutes les richesses qui sont renfermés dans leur trésorerie et qui méritent bien qu'on en dise un mot, pour en relever l'éclat, et parler de leur fabrique.

L'image en buste de S<sup>t</sup>-Lambert, patron de l'église, est incontestablement l'un des plus beaux chefs-d'œuvre que l'on ait vu ; j'en appelle à témoins ceux qui ont voyagé et qui s'entendent aux beaux-arts. C'est une pièce, selon d'aucuns, de Henri Zutman, orfèvre de Liège, frère de Lambert Suavius, tous deux fils de Lambert Zutman, sculpteur fameux, que l'on dit avoir dirigé le frontispice de la cathédrale du côté du palais épiscopal. Je ne veux pas soutenir que les petites figures de son piédestal, qui représentent les trois principales histoires de ce saint, soient de perfection ; ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'elles sont jetées et que, par leurs circonférences, elles représentent avec beaucoup d'industrie toutes leurs actions en théâtre. C'est un présent que l'évêque de la Marck fit à son église l'an 1508. Il y est en effet représenté sur la plinthe, à genoux, revêtu d'habits

d'église, et à l'opposite, de ses armes couvertes d'un chapeau ; ce qui me persuade qu'elles y ont été posées depuis , pour un chapeau de cardinal.

Le coffre d'argent entouré des douze apôtres, qui renferme les os dudit saint, au beau milieu de ledum (?), fut réparé et augmenté de beaucoup par la libéralité dudit évêque. Il est facile de juger de son antiquité par le peu d'ordre et de dessin qui s'y trouvent ; ce qu'on y a le plus considéré, c'est la multitude des pierreries rares qui l'ornent et qu'il avait recueillies en Italie ; d'autres disent que les vénitiens lui en firent présent lorsqu'il passa par là en qualité d'envoyé de France. Pour ce qui est des platines d'argent, ciselées, gravées et damasquinées de tant de manières différentes, dont ledit coffre est revêtu, je n'y vois rien de remarquable qu'une abondance de travail qui a piqué ces ouvriers par une diversité si grande.

On conserve précieusement une quantité de reliques dans leur sacristie ; desquelles on fit la revue l'an 1489, le 14 avril, en présence de quatre chanoines députés du chapitre ; de quoi voyez Mélat en son Histoire, p. 291.

Ces vénérables gages de tant de saints sont distribués en divers coffres portatifs richement ornés ; tous ces beaux meubles se portent tous les ans, le 28 avril, jour de la translation de S<sup>t</sup>-Lambert, dans une procession qu'on a fondée en 1526 avec beaucoup de pompe, et dotée par tout le clergé de Liège, le magistrat et tous les corps du peuple, distribués en 32 métiers, accompagnés de leurs officiers en tête, de leurs banneresses et des cressets. Cette belle congrégation a de tout temps fait la délectation des habitants, et pour le solenniser avec plus d'appareil, les quatre compagnies sermentées des arbalétriers, et des harquebusiers faisaient, la veille d'icelle, leur revue sous les armes, chacun paré de son mieux ; c'est ce qu'on a nommé le *skerway*.

S. A. de la Marck, accoutumée au travail, fit orner le chœur de cette cathédrale l'an 1513 de tapisseries, autant belles qu'on

ait pu faire à Paris ; pour lesquelles il n'épargna rien ; elles ont été admirées pour la richesse de leur matière et du dessin et comme sa dévotion a toujours concouru à la magnificence, il y fit représenter l'histoire de la Vierge et de S'-Lambert, leurs patrons. Ces pièces, aujourd'hui vieilles de près de deux cents ans, sont bien d'un autre artifice que celles que l'on expose à côté de la nef de l'église de certains temps de l'année, qui ne sont pourtant que 50 ans plus vieilles : on y verra le progrès de cet art qui a assurément languï dans ce pays, faute d'emploi et de curiosité des gens riches qui ne se portent qu'au nécessaire.

Il disposa de sa sépulture l'an 1527, qu'il choisit au milieu du chœur ; et par cette inclination de bien faire, il se porta insensiblement à une dépense toute royale qui a donné de l'envie à bien des gens ; la solidité était son penchant et la perfection toute sa joie ; son effigie, grand comme nature, y est représentée à genoux, revêtu d'habits de cardinal ; encore que les figures d'alentour, qui représentent quelques vertus, ne soient pas des plus exquises, le reste est assurément de bon goût et pour un mausolée de ce temps, on n'avait rien vu de comparable. On lui conseilla de le faire dorer, mais d'une épaisseur si extraordinaire, qu'il surpassa l'attente de tous ceux qui l'ont vu faire ; c'est un bourgeois de Bruxelles, nommé Pierre le Comte, qui le vint entreprendre à Liège, où il s'est depuis domicilié ; quelques-uns de ses ouvriers moururent de la fumée du mercure en le dorant, et lui-même en fut atteint et pour cela bénéficia d'une pension vitale ; et afin de laisser à la postérité un mémoire de ce célèbre artisan, il fit enchâsser dans un pilier voisin une table de cuivre gravée du nom d'icelui avec la date.

La gratitude a quelque chose de rare ; elle mérite bien qu'on en parle, autant qu'il serait souhaitable que tout le monde le sut ; c'est elle qui redresse tous les défauts de la nature ; elle cultiva la peinture, elle rétablit l'architecture et la sculpture, et diverses autres firent tous leurs efforts pour trouver de l'emploi parmi tant d'entreprises. Il n'est rien de plus glorieux aux gens

d'honneur que de servir des autres ; le plaisir que l'on y goûte est singulier, la mémoire en est infinie et rien n'est plus délectable que la compagnie des savants ; leurs œuvres sont autant de voix qui publient leurs noms. Que les cloches ont des langues et des appas pour inviter à l'office divin ! Que n'en disent pas les deux grosses de cette église, autant de fois qu'on les balance ? Elles annoncent de la joie ou de la pompe, personne ne les touche en vain ; le nom de l'auteur retentira toujours, Rien n'est plus nécessaire que le travail, il entretient les peuples et les retire de la paresse ; il leur inspire de l'invention et de l'adresse ; c'est la mère des plus belles choses que l'on voit partout.

La maison la plus voisine dudit beau portail, et qui fait le coin pour aller à St.-Pierre, est assurément la plus galante que l'on avait vue en ville ; elle fut bâtie l'an 1548, sur le dessin et la direction de Lombard ; elle est de l'ordre corinthien surmonté du composite, ornée de très-belles sculptures à la manière italienne, que le dit maître, avait étudiée à Rome, et professée avec succès le premier en ce pays. Ce bâtiment fut dressé aux dépens de Jean Oem de Wyngarde, gentilhomme du diocèse d'Utrecht, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Liège ; ses armes y sont en effet coupées au-dessus de la porte ; et les quatre quartiers au-dessus d'autant d'attiques, dressées au-dessus de la corniche d'icelle. La maison voisine par derrière, était bâtie de la même manière, aussi bien que diverses autres qui ont servi à redresser l'architecture sur un bon pied, non pas encore telle qu'on l'a perfectionnée du depuis. Que si l'on se donne la licence de raisonner un peu de tout ce que nous voyons de mieux, ce sera avec une telle modération qu'on en tirera plus de fruit que de blâme.

Je sais bien que les arts avaient fleuri avant la destruction de Liège ; témoin les belles églises collégiales et paroissiales qu'on a dû orner d'autels dont la peinture se rendit nécessaire, quoiqu'on ne travaillât qu'en détrempe.

Parmi tant d'églises qui ont été conservées au temps de cette destruction, il n'est rien resté de ces sortes de peintures ; on n'y voit même aucun ornement digne de réflexion. Les différences de leur structure sont bien considérables ; la cathédrale par sa vastitude, celle de S. Paul par son beau vaisseau, de S. Jacques par sa clarté, de S. Martin par sa splendeur, de Ste-Croix par sa hardie élévation. Mais ce n'est pas à leurs beautés que j'en veux ni à leurs fondations, par lesquelles elles vont selon leur rang, ni à leurs architectures qui se sentent toutes du gothique ; c'est à ce qu'on y a ajouté depuis et de plus fraîche date que je m'adresse.

Entre les réparations publiques que l'on voit à Liège, la façade de l'église de saint Jacques, bâtie l'an 1558, du temps de dom Nicolas de Raves, abbé de ce monastère, est une des plus vantées pour tous les ordres d'architecture qui s'y trouvent ; on l'a crue de Lombard qui travaillait à ce même temps audit monastère, ou de quelqu'un de ses disciples ; leur chapitre en porte le nom, et quand on ne voudrait l'avouer, du moins est-il vrai que tout est fait sur son dessin par quelques-uns de ses disciples ; ce qu'on pourrait dire encore des peintures de leur grand réfectoire. Pour moi je ne crois pas que le dit portail soit de lui, parce qu'il a trop du moderne et du flamand dans ses tympanes et autres parties qui paraissent bien mieux de Hans de Vriese, ce fameux architecte hollandais. L'ordre est du corinthien mêlé du composite à trois étages, et comme les colonnes sont fort hautes pour leur grosseur et les chapiteaux trop gros, j'en laisserai le jugement à qui voudra.

Pour les peintures sur les murailles de la croisée de saint Paul, la première à gauche, qui est une *Cène*, est assurément de Lombard même ; c'est la plus grande qu'on aie vu de lui ; les figures sont tout au moins comme nature et la disposition très-magnifique ; les autres voisines de la même parure ne sont pas de lui, mais bien de ses élèves ou d'autres, qu'il a pourtant dirigés sous sa manière : elles sont faites à l'eau à manière de

fresques, et sont fort ruinées ayant été faites sur un ciment qui n'a pu se soutenir, vers l'an 1558, comme il se prouve par les chanoines qui l'ont fait faire et qui sont morts aux environs de ce temps là, entre autres Pierre de Herckenrode ; mais qu'est-ce qui dure toujours ? Cent ans amènent de gros changements, sans quoi ceux qui viennent à naître ne trouveraient guère à s'occuper.

Encore que l'église de saint Paul soit d'une structure qui surpasse par sa beauté et régularité aussi bien que par son chœur, toutes celles de Liège sans exception, on voit à regret qu'elle n'a ni tour ni portail, ni entrée dans l'ordre ; son entrée ou portail de derrière a été fait en quelque manière pour réparer ce défaut, mais encore il n'est pas assez riche ni élevé à proportion ; il fut fait de l'an 1544 ou environ ; de toutes les collégiales, il ne s'en trouve pas une, quoique très bien bâties, qui fut assortie d'une entrée ou frontispice de conséquence ; l'on a vu de notre temps que les Frères Mineurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire paraître le front de leur église selon l'existence du terrain. Les pères Carmes déchaussés ont mieux rencontré pour la situation de leur église, et leur portail, qui ne correspond pas assez à la richesse de son église, ne laisse pas de donner son agrément ; cette église comme celle de saint Remi n'étaient que des chapelles il y a 60 ans ; à la date que j'écris, on peut dire que sa sacristie est régulière et sa façade honorable pour une paroisse. Celle de sainte Marguerite est encore tout fraîchement bâtie ; celle de la Madeleine, celle de sainte Catherine et des pères Minimes, aussi nouvellement bâties, d'une méthode extraordinaire, est bienfaisante, par la libéralité du R<sup>d</sup> seigneur Erasme de Surlet de Chockier, chanoine de la cathédrale de Liège, qui n'a rien épargné pour rendre sa mémoire éternelle ; sa sépulture coupée en marbre blanc parle assez de ses mérites pour passer à la postérité.

L'église de saint Michel est encore une de notre temps, de même que celle de saint Jean-Baptiste, la plus éclatante de



toutes, pour sa belle entrée et son frontispice trop superbe, trop élevé et pesant.

L'église des Bénédictines sur Avroi, en est encore une ; son entrée est assez magnifique pour un plus grand vaisseau ; elle ne promet pourtant pas de durer si longtemps, pour sa trop grande charge de pierres de taille entassées l'une sur l'autre.

L'église des pères Jésuites surpasse assurément toutes celles dont nous venons de parler ; pour le peu de temps qu'on y a travaillé, il est presque incroyable que le R. P. Coret a pu obtenir des charités assez considérables que pour arriver jusque là ; ceux qui veulent le mieux s'y entendre auraient souhaité l'élévation de la voûte à quelques pieds de plus, avec quelques ornements, à faire symétrie à la richesse de l'autel et de ceux qu'on prétend encore de faire ; comme aussi de son dossal et de son frontispice que l'on peut à son temps élever et embellir d'une structure royale, suivant sa situation et son élévation.

Les religieuses Anglaises ont aussi bâti leur église, aussi bien que les Grises sœurs, après les Ursulines, celle de sainte Agathe au faubourg saint Laurent, et de sainte Gertrude toute voisine.

Les Capucins, au faubourg sainte Marguerite, y sont encore fondés de notre temps, et leur église bâtie par la dévotion de M. Gilles-François de Surlet, chanoine et archidiacre d'Ardenne, prévôt de saint Barthelemi ; on y voit en effet sa pierre sépulchrale de marbre blanc, coupée en relief et en habits d'église, très-magnifique.

L'église et couvent de Saint Léonard, au faubourg de ce nom, est encore un ouvrage de notre temps. Les Conceptionnistes sont bâties par M<sup>r</sup> Arnould de Butbach, jadis bourgmestre de Liège, qui a fait une partie de la dépense principale. Les Célestines au quartier d'Ile, l'église des nouvelles Conceptionnistes en Bèche, dont le front est rehaussé des armes de M. de Surlet, vicomte de Montenaken, lequel a aussi fait bâtir et fonder en partie l'église et maison des Invalides, même celle des Répen-

ties toutes voisines, dans un très beau fond qu'il a acheté dans la rue du Verd-Bois.

L'église des Anges sur Avroit, très-bien bâtie, n'est guère vieille de plus de 60 ans ; celle des Bons Enfants est plus nouvelle ; les Capucins sont encore de ce même siècle, aussi bien que les églises de Sainte Walburge, des Clarisses et des Récollectines en Bêche, les religieuses de Hocheporte, les Carmélites à la porte de Vivegnis, les Récollectines sur le Quai ; les Récollectines sur Avroi nouvellement érigées en couvent, sont attendantes de bâtir aussi, aussi bien que celles de Beaufort la fausse porte d'Avroit. Les Orphelins ont une petite jolie église, bâtie depuis peu, et le nombre d'iceux s'augmente à proportion des legs faits en leur faveur par la charité des bonnes gens. On a de plus la maison de Saint Joseph Outre-Meuse, encore fondée par le susdit M. le vicomte de Montenacken qui en a acheté le fond, comme aussi des petits enfants de bonne volonté, dont le nombre est augmenté jusqu'à septante et plus, qui sont encore bénéficiés dudit seigneur de Surlet.

L'an 1600, le 4 avril, fut posée la première pierre à l'église des Capucins à Liège, qui était avant la maison de maître Laurent Wendelin, qui eut pour récompense une prébende à St-Barthélemy ; il était alors curé de l'église paroissiale des onze mille Vierges. Le couvent fut bâti par des charités et par la libéralité de M. Jean de Curtius, riche bourgeois et de grande magnificence par cette splendide maison qu'il s'est fait bâtir sur la Batte à l'opposite de la Meuse. Il a aussi fait bâtir à ses propres frais la dite église des Capucins, et la montée par laquelle on y monte était un jardin appartenant aux dames de Ste-Claire, qu'on leur prit pour un meilleur usage.

Le Lazaret est un enclos bâti par le magistrat de Liège, pour y renfermer des malades ou pestiférés ; l'écurie au pont Maghin est encore un édifice fait par le magistrat de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle.

Tout cela n'est encore rien en comparaison de la belle ro-

tonde des pères Dominicains, commencée depuis l'an 1676, du temps de feu M. Bertholet, peintre et chanoine de Saint-Paul, qui en donna le dessin, qu'il crut faire mettre en exécution par l'assistance des bonnes gens; mais ayant été prévenu de la mort la susdite année, elle est demeurée imparfaite jusqu'à l'an 1700, qu'on y recommençait à bâtir et qu'on a poussé jusqu'au sommet de la lanterne, sous la direction d'un frère religieux de leur ordre, qui va tâcher de la mettre en sa perfection, par le secours des gens dévôts, qui voudront bien partager à l'érection d'une si belle œuvre, qui fait tout l'ornement de la ville de Liège.

Depuis l'érection de la citadelle, commencée l'an 1650, jamais Liège n'a été si riche par la quantité des impôts qu'on y a mis sur le peuple abbattu, qui a été depuis obligé à la construction d'icelle, par une rigoureuse destinée; entre les repreneurs d'icelle et les directeurs, plusieurs se sont enrichis, comme il se voit par les édifices qu'ils ont fait bâtir; le magistrat s'en est aussi senti par les réparations qu'il a parées de ses armes, lequel en a usé aussi très-libéralement envers tous les aisements publics et jusque au superflu; ce n'est pas qu'on y trouve quoi que ce soit à redire; ce n'est qu'au fait des plus vieilles églises et des réparations publiques que l'on avance cet article; elles n'ont jamais monté à des sommes si hautes ni été bâties si splendidement; tout ceci se prouve oculairement. Que voudrait-on manifester plus clairement que par le luxe et l'abondance des carrosses que l'on compte aujourd'hui à Liège? Il y a 60 ans d'ici il n'y en avait pas une demi-douzaine; encore étaient-ils construits de cuir tant seulement; à présent on en voit plus de 60 pour lesquels on est obligé d'entretenir autant de valets, de cochers et autres domestiques, à la charge du petit peuple qui n'a jamais été si pauvre, lui qui paye tout, qui souffre tout et qui sert à tout, et à la décharge des plus riches, mais principalement de tout le clergé en général, qui grossit, qui s'enrichit des biens d'églises et d'autres, et qui ne contribue en rien aux charges immenses

des impôts, des 60<sup>mcs</sup>, des logements, des guets et gardes qu'ils sont obligés de subir.

Tout ce que je viens de dire n'est pas nouveau ; dès la grande et générale ruine de la cité, arrivée l'an 1468, que toutes les maisons bourgeoises furent brûlées, les églises et les cloîtres furent conservés ; et s'il a fallu redresser les portes et les murailles pour la sûreté publique, messieurs les ecclésiastiques n'ont encore rien voulu contribuer, non plus que les principaux, qui veulent être exempts de même. Liège restait destituée de force et de murailles au commencement du siècle 1500 ; elles furent renversées par les dernières guerres ; il ne restait que celles de derrière St-Jacques qu'on avait réparées l'an 1475 jusqu'au pont d'Avroit, pour affranchir le quartier de l'Île, auquel le conseil ou gouvernement du duc de Bourgogne avait établi sa domination ; on voit par leurs breteches la force d'icelles ; il y en avait de pareilles depuis le rivage des sœurs de Hasque jusqu'aux Croisiers ; elles traversaient la place des Jésuites, le long de la muraille des Carmes, qui est bâtie sur les fondements d'icelles, aussi bien que toutes les maisons de cette ligne. Son épaisseur a fait connaitre qu'elle était bâtie en arcades et que les eaux s'y débordaient, car le dehors n'était qu'un marais qui s'y est augmenté ; il sert aujourd'hui de terrain au Jésuites, qui ont succédé aux frères Hiéronymites, dits les Freres, appelés de Bois-le-Duc pour l'éducation des enfants. Les premières réparations que l'on fit à Liège après ledit renversement comprenaient la muraille du long de l'eau depuis le pont d'Avroit jusqu'à Saint-Jacques qu'on dit la Tour aux conins. L'an 1474, que les commis pour lever les taxes imposées sur chaque bien du reste des habitants firent expédier, pour leur sûreté iceux dont Humbercourt était le chef, étaient logés sur le Pont-d'Île à la maison Jean Damay qui fut depuis à l'échevin Masset ; par ce moyen ils étaient tout environnés de la Meuse par celles du rivage du Beaurepart qui sont de très-petite dépense ; la belle muraille voisine qui se voit le long des Croisiers et les renferme, fut bâtie l'an 1524 de

même que le petit boulevard voisin des Jésuites qui fut commencé du temps d'Arnould de Berlo, seigneur de Sclessin, Oignies, et Jean Conrard de Brusse dit de Loyne, alors bourgmestres, comme il se voit par leurs propres armes gravées sur la petite porte qui va à l'eau ; on renferma par icelle un grand terrain inculte qui a servi de circuit, occupé depuis par lesdits Croisiers et le Beaurepart ; le reste en montant jusqu'à l'opposite de la tour en Bèche ayant été fait postérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il reste encore quelques parties bien anciennes qui renferment S<sup>t</sup>-Martin en Mont ; elles m'obligent d'en dire un mot, puisque c'est de ce côté là qu'elles furent escaladées et la ville sans aucune surprise, pillée et saccagée. La carrée tour que l'on nomme aux Moxhons en fait foi par une pierre enchassée en icelle et gravée d'un vieux caractère, que les enfants disent écrits du diable. Ce sont pourtant des rimes qui s'expliquent assez bien (1).

Le susdit duc de Bourgogne avait fait raser à la porte de S<sup>t</sup>-Marguerite, 20 aunes de muraille et à S<sup>t</sup>-Martin autant : c'est par là qu'elle fut depuis prise d'assaut l'an 1468 : il s'agissait donc, après les larmes tariées, de renfermer les portes et les murailles : ce fut l'an 1483, du temps de Jean de Hornes, qu'on éleva audit S<sup>t</sup>-Martin, ladite tour qu'on disait aux Moxhons, laquelle était servie de divers étages d'où on découvrait bien loin.

En recommençant depuis la porte des Begars, au fond de la Basse-Sauvenière et remontant à S<sup>t</sup>-Martin, on y rebâtit les murailles qui se voient encore aujourd'hui comme il a été écrit, par la tour Moxhon ci-dessus. La rondelle de la dite porte de S<sup>t</sup>-Martin fut bâtie l'an 1529, sous l'administration de Raes

(1) Nous omettons ces vers que le *Recueil des Bourgmestres de la Cité* reproduit fautivement comme nos Mss. et que M. Polain a établis dans son ouvrage : *Liège pittoresque*, p. 63. Ils sont suivis ici de l'observation que voici : « Ces quatre premiers sont deux de la Cathédrale et les deux autres des collégiales, savoir de Chalme de St-Pierre et Heinsberg de St-Paul ; les huit autres sont des 32 bons métiers, renouvelés tous les ans le jour de Hubert in turno. »

Dans, écuyer, et de Gilles d'Heur, échevin et bourgmestre du temps ; elle fut jugée nécessaire pour la défense de cette porte et le faubourg, et considérée pour sa dépense.

Le carré bastion entre Hocheporte et la porte Ste-Marguerite, surnommé du St-Esprit, avec son cavalier, fut bâti depuis peu, l'an 1602, du temps de Philippe du Saint-Esprit et d'Arnould de Mathys, alors bourgmestres ; la dite porte de Ste-Marguerite a été faite sous plusieurs administrations.

La porte de Ste-Walburge fut renouvelée l'an 1543, du temps d'Erard de Wihogne et de Jean Junccis, alors bourgmestres, et cette belle pièce fut ensuite fortifiée par le bastion nommé du Clergé ; d'autant que n'ayant jamais contribué à la sûreté commune et ne voulant pas aussi entrer au commun, il voulut, à ses dépens, le faire élever l'an 1548, sous l'administration de Gilles de Stier, échevin, et de Jean Goeswin dit de Beyne, alors bourgmestres, tous deux à côté des armes de Georges d'Autriche et du péron ; ledit bastion est à la gauche de ladite porte, défendue par un très-beau fossé ; si il fut fort vanté de son temps, il ne fut pas moins estimé de certains officiers français qui firent tous leurs efforts l'an 1676, pour le faire sauter avec la citadelle, sans qu'on pu le renverser. On ne pensa guère que ces belles défenses serviraient un jour contre la cité même, et l'expérience a bien fait voir que la sûreté de cette ville reposait sur la valeur des armes de la bourgeoisie, qu'on a depuis tellement abâtardie. Sa Grâce révérendissime de Groesbeeck en a été témoin, quand elle se vit investie de l'armée hollandaise, l'an 1568, sous le commandement du comte de Nassau, prince d'Orange, campée à St-Laurent, à St-Gilles et au Val-Benoît, où elle ne commit pas peu de désordres ; c'est alors qu'elle eut besoin de ses peuples pour réprimer cet ennemi qui s'était si hautement déclaré contre les ecclésiastiques ; on les anima de belle grâce, et par ce moyen on obligea ces religionnaires à décamper, non pas sans grande perte d'iceux.

La grande muraille ou boulevard du pont d'Avroit fut com-

mencé l'an 1549 du temps de Jean de Serville, échevin, avec Guillaume Goesuin dit de Bèyne, alors bourgmestres ; mais la porte ne fut achevée comme elle est que l'an 1598. On vit alors ce que valait l'union du peuple ; c'est une forte chaîne, capable d'arrêter toute violence ; on ne l'a que trop senti au grand avancement du clergé et de la table épiscopale. Il fallut encore veiller à la réparation de la porte qu'on dit de St-Léonard, pour éviter toute surprise, car c'est là qu'on était le plus exposé. Ce beau boulevard fut commencé l'an 1541, du temps de Richard de Mérode et d'Erard de Berlaimont, bourgmestres, conduit bien avant en l'an 1554 et achevé l'année suivante, du temps de Jean de Loncin, seigneur de Flémalle, et de Raes de Goyé, bourgmestres ; ce bel ouvrage fut conduit par Paul de Ryckel, homme d'esprit et entreprenant, lequel s'étant depuis engagé à la réparation de l'église collégiale de St-Martin, fut poursuivi par quelques maçons qui lui envièrent l'honneur de son avancement, l'attaquèrent à l'impourvu et le tuèrent en descendant, l'an 1568. La gordine de la dite réparation et le bâtiment de dessus ladite porte furent achevés et dressés l'an 1565, du temps d'Erard de Wihogne et de Gérard de Fléron, bourgmestres de Liège ; le devant de cet édifice, qui regarde du côté de la ville, est orné de leurs armes, et le derrière, du côté du pont, l'est des blasons de Georges d'Autriche et Robert de Berg, de Gérard de Groesbeeck et d'Ernest de Bavière, consécutivement évêques de Liège, surmontés de ceux de l'empire et de la cité, tous sculpturés en sable et en grand volume, pour l'ornement d'une si belle pièce, soutenue d'un pont et d'un très-beau fossé qui ont bien coûté à faire.

La boucherie fut dressée pour l'utilité publique l'an 1544, du temps de Guillaume de Meff dit du Champion, échevin, et de Jean de Miche alors bourgmestres, lesquels entreprirent le côté de l'eau ; le devant fut achevé l'année suivante par Erard de Berlaimont et Woot de Trixhe, qui leur ont succédé.

Ce n'est pas pourtant que la cité eut de si gros revenus pour

tant de si belles entreprises que l'on voit ; il est pourtant vrai que son rapport ne montait pas à plus de 35 à 36 mille florins Brabant, comme il se prouve par les comptes-rendus et imprimés des années 1635 et 1636, qui sont communs, mais qui ont depuis haussé et approché sous l'administration de 1696, de près de cent mille florins Brabant, cueillis ex promptioribus.

La muraille des Pères Récollets, qu'on dit en Jérusalem, le long de l'eau, avec la tour à son extrémité et cortigarde pour la conservation du côté du Pré-St-Denis, est une pièce de grande dépense qui a servi et sert encore favorablement à ces Pères par une promenade aussi belle que leur jardin est agréable ; elle fut faite l'an 1527, par les soins de Jean de Berlaimont, seigneur de Floion et Gilles le Berlier, bourgmestre ; la dite torrette ou cortegarde fut faite l'an suivant, sous les armes d'Onifrid le Cellier, échevin, et de Henri Hawéal, maitres de Liège pour le temps ; la dite muraille se va terminer à la porte du pont d'Amercœur, soutenue d'une belle demi-lune, bâtie l'an 1540, du temps du dit Henri Hawéal et de Masset Woot de Trixhe, aussi bourgmestres.

La tour qu'on dit de Bêche, qui sert d'arsenal à la cité, fut bâtie les ans 1538 et 1539, du temps d'Aimond, baron de Schwartzembourg, seigneur de Bierset, etc., et de Wathieu Woot de Trixhe, bourgmestres, rechoisi en place d'Arnould de Berlo, décédé. Item encore la belle muraille de Graveroule, avec leurs armes ; l'avant-porte de Saint-Martin en Mont du côté de la ville, est de l'an 1544, au haut de laquelle se voient les armes des bourgmestres Guillaume de Meef dit du Champion, échevin, et Jean Miche, son confrère.

On ne doit pas omettre ici le bâtiment de la grande halle sur la Batte ; c'est une aisance de la cité d'un très-grand service pour les comptoirs de cette ville ; elle ne fut pas pourtant bâtie pour ce sujet, car elle fut faite en 1574, du temps de Jacques de Hodeige et de Pierre le Rosseau, dit du Saint-Esprit, où leurs armes sont coupées sur la cheminée.



Celle qu'on nomme de piété, en Hongrie, est bien dispendieuse et magnifique ; avec le reste, du côté de Saint-Barthélemi, on en peut faire un palais assorti de toutes ses beautés ; elle fut bâtie par M. Jean de Cort ou Cortius, bourgeois et négociant, homme d'esprit et entreprenant, premier fondateur des Capucins de Liège, et bienfaiteur de quantité d'églises où ses armes sont exposées ; mais je ne m'arrête pas là ; je dois dire un mot de la belle fondation de l'hôpital qu'on dit de Bavière, maison aussi très-splendide, appartenante et bâtie par le Sr Bernardin Porquin et acquise de ses héritiers pour un sujet si pieux, qui a été pourtant grandement augmenté par Martin Didden, doyen de Saint-Pierre, et grand nombre des plus honnêtes bourgeois, lesquels y ont veillé et agrandi les revenus par des legs.

Je ne dois non plus oublier le beau Pont-des-Arches qui fut achevé l'an 1660, après huit ans de travail continu ; il a été de beaucoup accéléré par les soins d'une compagnie de bourgeois marchands, dont les noms sont écrits sur une grande pierre polie, pour récompense de leurs peines, avec la jouissance des 32 bons métiers, qu'on leur a accordée, comme aussi pour leur postérité. Les bourgmestres, sous l'administration desquels il a été dressé, y ont aussi leurs armes, au pied d'un crucifix de bronze, au-dessus desquels se voit une défense à qui que ce soit d'y bâtir, et une licence à un chacun de démolir. Cet ordre n'a été que pour les petits, puisqu'on y a bâti depuis une Dardanelle à son beau milieu, à la faveur de la citadelle, qui a servi de très-peu de chose quand l'ennemi l'a surpris et avancé jusqu'au pied de ladite citadelle.

Ceux-là même qui dirigent les lois, les bouleversent aujourd'hui ; tout est conduit en despotisme, et la bonne cité qui a tant contribué pour l'entretien des murailles susdites, des ponts, rivages, conduits, pavés des rues, des fontaines et des canaux, des portes et autres aisements publics, cette bonne mère, dis-je, n'est plus qu'une marâtre que quelques enfants dénaturés ont presque accablée en lui dévorant ses entrailles. Si toutes ces

choses lui ont appartenu, les clefs d'icelle n'ont-elles pas été au magistrat, la garde à la bourgeoisie? On n'a pu, avec justice, les leur arracher dès l'an 1566, que le prince de Groesbeeck fit pour cela tous ses efforts, et dont il institua une question de 68 articles que nous laisserons aux curieux.

La place des Cheveaux fut enceinte de sa cortine l'an 1569; la place Verte le fut de toutes pierres de taille, avec des portes de fer, l'an 1549; tout cela fut rasé l'an 1651.

Le quai qui borde le long de la Meuse jusqu'aux jardins de Saint-Léonard, est encore une des plus belles réparations de notre temps; les armes des bourgmestres que l'on y voit en plusieurs endroits ont accéléré de beaucoup toutes choses, et pendant même la rigueur de cette dernière guerre, on n'a pas laissé de le rendre le plus agréable lieu de promenade qui soit dans tous les pays d'alentour.

Depuis le bombardement de l'an 1691, on peut dire qu'un quart de la ville est bâti tout à neuf, ayant été brûlé par les Français. Et combien d'autres et de très-splendides édifices n'a-t-on pas, depuis 60 ans, élevés pour l'embellissement de cette ville? Il est vrai que la Caroline donnée et publiée du temps du cardinal de la Marck, y a contribué beaucoup, pour ceux qui ont de l'argent à appliquer, et par ce moyen venir à rédemption des rentes foncières, qui ne sert que pour les riches qui ont la puissance de s'en défendre contre des moindres.

Et c'est pour cela que la plupart de ceux qui faisaient bâtir, faisaient aussi graver les armes de ce prince, ou sur les frontons ou sur les portes et cheminées; il leur avait inspiré cet air de bienséance que l'on observa pour son palais, lequel ne put être achevé de son vivant. Il s'y logea néanmoins l'an 1536, et y reçut avec beaucoup de tendresse Réginal Paulus, cardinal anglais, chassé de son pays par les religionnaires. Il l'y avait invité exprès pour le mettre en sûreté pendant qu'il était poursuivi par tous, pour une grosse somme d'argent imposée sur sa tête. Ce fut dans ce séjour de 5 à 6 semaines qu'il fit à Liège,

que Lombard, peintre fraîchement retourné à Liège, eut le bien de lui plaire ; et comme ledit cardinal se disposait pour le voyage de Rome, il obtint place entre ses domestiques par l'entremise d'Erard de la Mark qui lui assigna même une pension, afin que, s'étant perfectionné en Italie, il eut la satisfaction de s'en servir pour l'ameublement de son palais ; il avait à la vérité bien choisi ; mais la mort le prévint un an après, le 16 février 1538, qu'il n'y avait rien de parfait.

Si la ville de Liège a changé de face en si peu de temps, ce n'est encore que par l'abondance d'argent qui roule entre des particuliers, dont les marchands, les brasseurs et autres, ont trouvé le secret de faire leur fortune avec les fermiers.

On n'en dira pas de même au regard de la cathédrale église, laquelle quoiqu'on la voie aussi ornée si noblement et en si peu de temps, surpasse assurément toutes celles des Pays-Bas et de toute la basse Allemagne. Le grand autel qui a été donné l'an 165. par Maximilien-Henri duc des deux Bavières, en mémoire d'Ernest et de Ferdinand, aussi ducs de Bavière, évêques et princes de Liège, ses oncles, est assurément le plus riche et le plus magnifique que l'on ait encore vu et le plus dispendieux qui soit dans les pays d'alentour, par sa matière de jaspe et marbre, comme par ses dorures et peintures. Le docsale dudit chœur a été fait peu après, soutenu de colonnes de marbre blanc et d'autant de pilastres de l'ordre ionique ; il a été payé par 12 archidiacres d'icelle église, les armes desquels se voient sur les piédestaux de la balustrade de cuivre ; les deux autels au-dessous d'icelui, sont ornés des armes du comte de Furstemberg, prince de Strasbourg, avec deux peintures de Bertholet.

Les deux chapelles voisines dudit docsale ont été ornées et renfermées de marbre avec portes et balustrades de cuivre, par le prince Guillaume de Furstemberg, aussi évêque de Strasbourg, duquel on voit sous la corniche les huit quartiers de ses armes, sur les dites portes et au-dessus d'un pilastres de marbre blanc, laquelle fait la séparation des dites chapelles, qui

\*

marquent le dessein que l'on a de continuer ce grand ornement, qui ne trouvera nulle part son égal.

Les chapelles à l'opposite de celles-ci du côté du palais, ont été ornées de même par la libéralité d'Eugène-Albert d'Allamont, chanoine de Liège, pourvu à l'évêché de Gand. On y voit aussi ses huit quartiers sur la frise, et ses armes au-dessus de la porte.

L'autre chapelle jointe est une réparation, laissée par testament de Jean-Arnould de Leeraed, chanoine de Liège, reçu l'an 1645, ayant aussi ordonné pour la construction de l'autel de la même chapelle; le tout de marbre blanc et autres; ses armes sont au-dessus de la porte et ses huit quartiers sur la frise comme les autres.

Le vieux chœur de la même église a été orné et renfermé d'une même parure de marbre aux deux côtés, avec deux portes et balustrade de cuivre; l'autel qui est au-dedans, est aussi très-propre, sculpturé du marbre saint Lambert; c'est une réparation digne de deux chanoines très-splendides, je dis de Laurent Méan, archidiacre de Hainaut, chanoine et écolâtre de Liège, et de Théodore de Puytlinck, chanoine de la même église et prévôt de Maeseck. On voit dans la même chapelle du vieux chœur, le mausolée de Jean Ernest de Chokier de Surllet, aussi chanoine de Liège, archidiacre d'Ardenne, vicaire-général sous trois évêques consécutifs et abbé de Visé; il porta assurément la réputation d'un grand homme à la postérité par son portrait, la fondation et le beau titre écrit au-dessous d'icelui. Il reste ici encore un autel de marbre, avec un beau bas-relief de marbre blanc, dressé dans la chapelle du Saint-Sacrement ou du vestiaire, au côté droit du grand autel, d'une structure de marbre nouvelle, laissé par testament d'Arnold Woot, chanoine de Liège et prévôt de Thuin; je ne sais si j'oserais dire qu'il a mal choisi dans ce lieu, à cause qu'il n'y a pas assez d'élévation et que la clarté y manque, à raison d'une ancienne verrière avec les 16 quartiers et cimiers de Bernard, comte de

Solms, chanoine de Liège, reçu l'an 1451, archidiacre de Campine, prévôt de Trèves, et cellerier de Cologne ; laquelle est une rareté très-considérable pour son ancienneté et la manière de peindre et de blasoner, qui fait plaisir aux curieux.

---



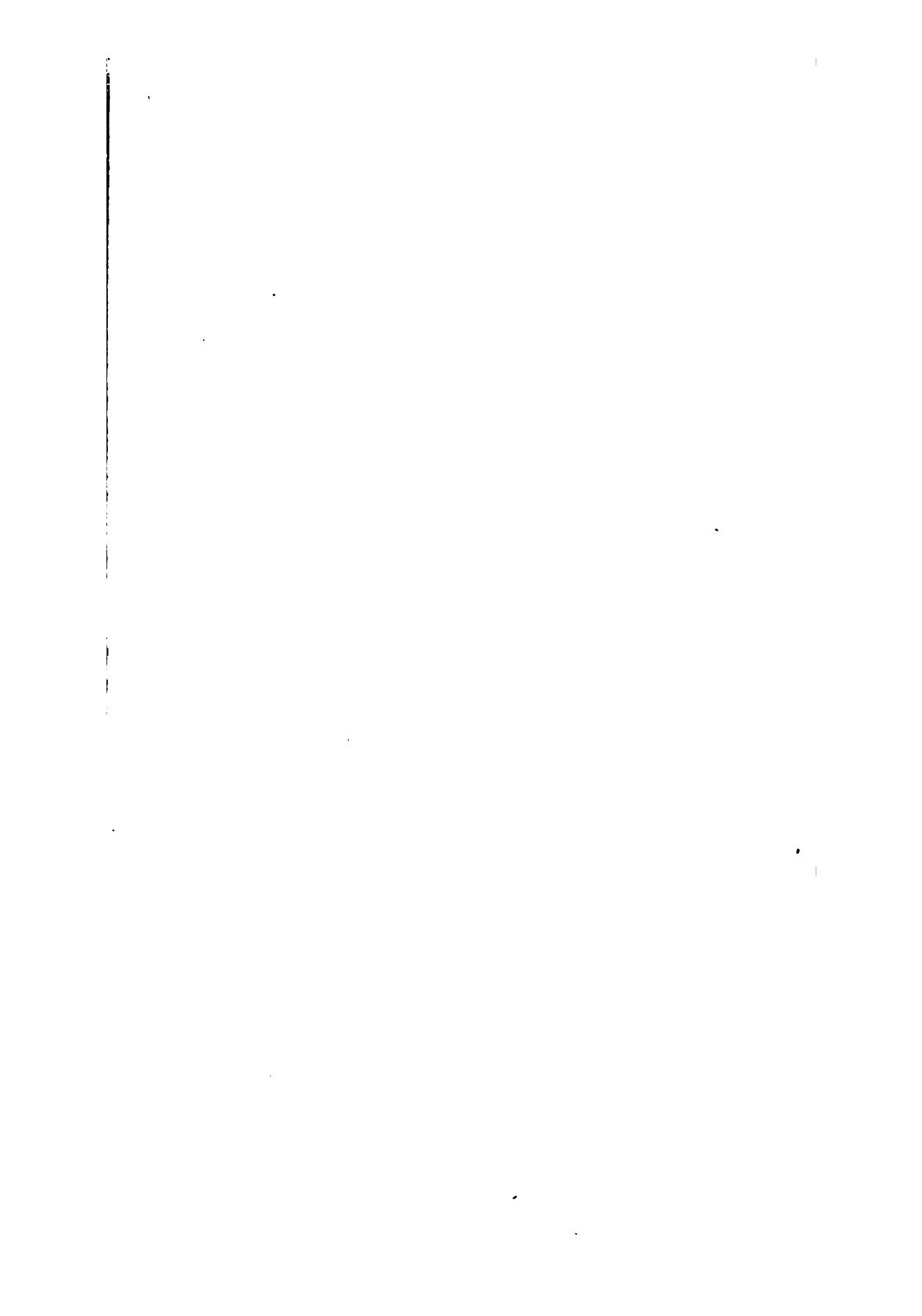
**RECHERCHES**

**SUR**

**LES CARTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE**

**ET SUR**

**LES PLANS DE LA VILLE**



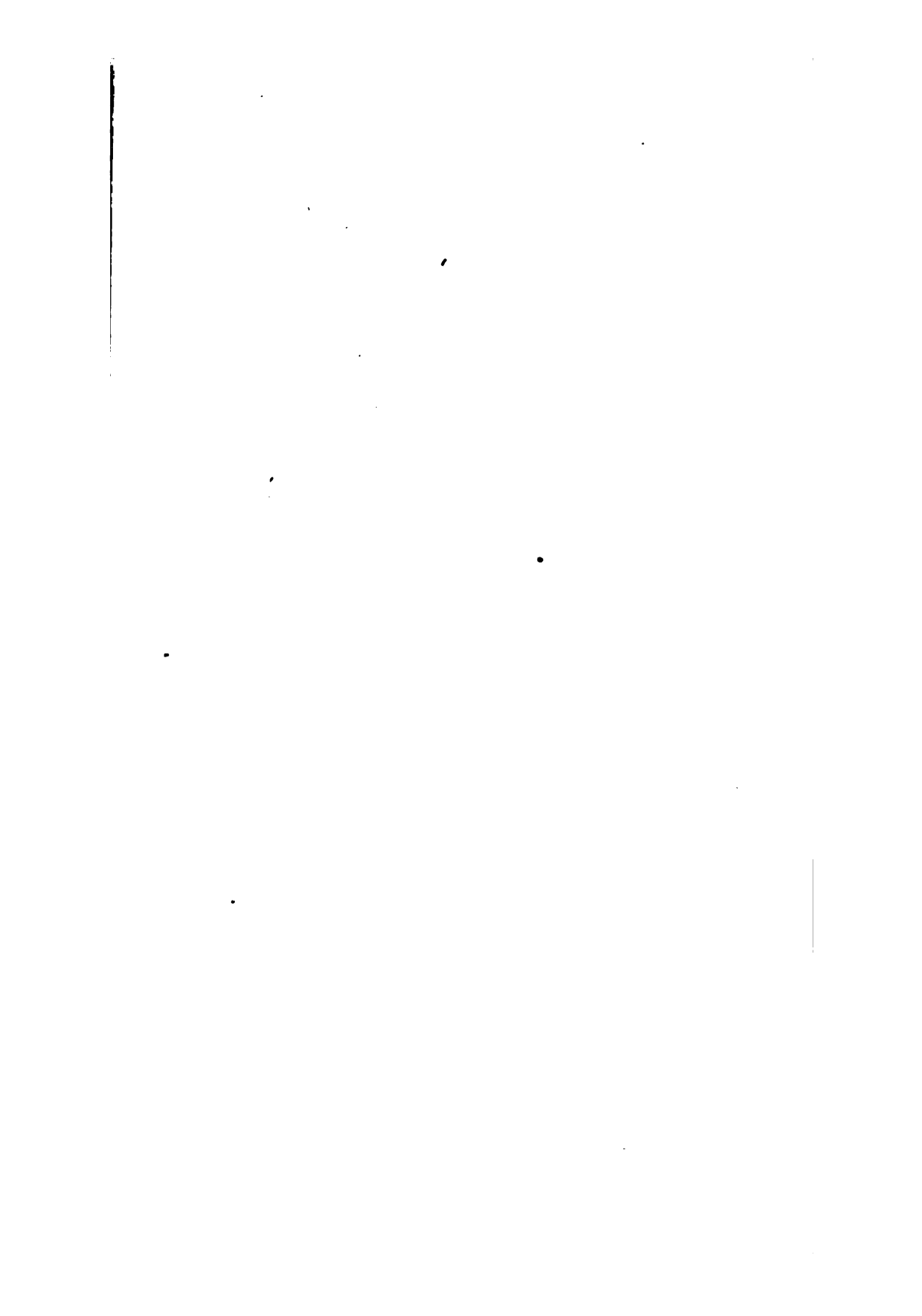


Ce deuxième supplément contient la description de 56 cartes nouvelles et de 28 plans. Le total s'élève donc maintenant à 183 cartes et 151 plans. J'ai en outre complété dans ce supplément la description de 14 cartes et de 2 plans.

Il y a probablement encore beaucoup de lacunes, et je tâcherai de les combler le plus possible au moyen des renseignements que l'on voudra bien me fournir.

A. DEJARDIN.

Diest, le 15 octobre 1866.



## PREMIÈRE PARTIE.

### CARTES GRAVÉES.

1570.

N° 1 bis. Carte intitulée (1) : *Leodiensis diœcesis typus. Cum gratia et privilegio decennali, A. Ort.* Avec trois échelles. Le nord est placé à gauche.

Cette carte est limitée au nord, à Achel, Weert et Ruremonde ; au sud, à Mézières et Sedan ; à l'ouest, à Louvain et Philippeville, et à l'est, à Aix-la-Chapelle et Stavelot.

Larg. 0<sup>m</sup>475, haut. 0<sup>m</sup>36.

Se trouve dans la première édition d'Ortelius en hollandais. 1570. 1 vol. in-folio. Page 12.

Dans l'édition latine du même ouvrage ayant pour titre : *Theatrum orbis terrarum opus nunc denuo ab ipso auctore recognitum multisque locis castigatum et quam plurimis novis tabulis atque commentariis auctum*, par Ortelius. 1571. 1 vol. in-folio. Page 27 ?

Dans l'édition française du même ouvrage ayant pour titre : *Théâtre de l'Univers, contenant les cartes de tout le monde avec une brève déclaration d'icelles*, par Abraham Ortelius. Le tout revu, amendé et augmenté de plusieurs cartes et déclarations par le mesme auteur. 1587. 1 vol. in-folio. Page 53.

Dans les quatre éditions latines ayant même titre et frontispice que la première. 1592, page 35 ; 1596, page 37 ; 1603, page 40, et 1612, page 43.

Et enfin dans l'édition espagnole ayant pour titre : *Theatro d'el orbe de*

(1) Cette description doit remplacer celle du n° 1 de mon premier travail et celle du n° 1 bis du supplément.

*la tierra de Abraham Ortello. El qualantes il extremo dia de su vida por la postrera rez ha emendado y connuevas tablas y comentarios augmentado y esclarecido. En Anveres, se vende en la libreria Plantiniana.* 1612. 1 vol. in-folio. Page 42.

1600.

N° 3 bis. Carte intitulée <sup>(1)</sup> : *Leodiensis diæcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte s'étend jusqu'à Ruremonde au nord, Bouillon au sud, Fontaine-l'Évêque à l'ouest et Aix-la-Chapelle à l'est. Elle comprend donc les provinces de Liège, Limbourg, Luxembourg, Namur et Brabant.

Larg. 0<sup>m</sup>12, haut. 0<sup>m</sup>085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *P. Bertii* <sup>(2)</sup> *tabularum geographicarum contractarum libri quatuor cum luculentis singularum tabularum explicationibus*. Amsterdam 1600. 1 vol. petit in-4, oblong. Page 179.

1607.

N° 7 bis. *Leodiensis diæcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte est limitée au nord à la ville de Ruremonde, au sud à celles de Mézières et de Chiny, à l'ouest à celle de Louvain et à l'est à la rivière la Worm. Elle comprend donc les provinces de Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur.

Larg. 0<sup>m</sup>18, haut. 0<sup>m</sup>12.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas minor Gerardi Mercatoris a J. Hondio plurimis tabulis æneis auctus atque illustratus. Amsterodami excusum in œdibus Judoci Hondij, veneunt etiam apud Cornelii Nicolai, item apud Joannem Janssonium Arnhemii*. 1607. 1 vol. in-4°, oblong. Page 391.

<sup>(1)</sup> Remplace le n° 3 bis du premier supplément qui lui-même devient le n° 8 bis, dont je donne une description plus détaillée plus loin.

<sup>(2)</sup> BERTIUS (Pierre) naquit le 14 novembre 1565 à Beveren, dans la Flandre occidentale. Après avoir longtemps séjourné à Londres et en Allemagne, il mourut à Paris le 5 octobre 1629, dans le couvent des Carmes déchaussés, où il s'était retiré après avoir embrassé le catholicisme.

Il a entr'autres publié : *Tabularum geographicarum contractarum, lib. IV*. 1600 et *lib. VII*. 1616. *Commentarios rerum Germanicarum, lib. III*. 1616 et 1632. *Ptolemæi geographiam*, en grec et en latin. 1620. (VALÈRE ANDRÉ. *Bibliotheca Belgica*. Page 723).

1616.

N° 8 bis. Carte intitulée (¹) : *Leodiensis diœcesis*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte a pour limite au nord, Ruremonde; au sud, Bouillon; à l'ouest, Fontaine-l'Évêque et Thuin, et à l'est, Aix-la-Chapelle. Elle comprend donc, outre la province de Liège, celles de Limbourg, Luxembourg, Namur et Brabant.

Larg. 0<sup>m</sup>12, haut. 0,085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *P. Bertj tabularum geographi-carum contractarum libri septem*, etc. Amsterdam, Judocus Hondius. 1616. 1 vol. petit in-4, oblong. Page 332.

Et dans celui intitulé : *Belgiœ, sive inferioris Germaniœ descriptio : auctore Ludovico Guicciardino*. Amsterdam, G. Blaeu, 1635. Trois parties en 2 volumes. Petit in-12, tome 1, page 471.

1609.

N° 9 bis. Carte intitulée : *Leodiensis episcopatus*. Avec une échelle. Le nord est à gauche.

C'est une copie du n° 4 de 1601.

Larg. 0<sup>m</sup>105, haut. 0<sup>m</sup>07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'építome du Théâtre de l'univers d'Abraham Ortelius : nouvellement reconnu, augmenté et restauré de mesure géographique, par Michel Coignet, mathématicien d'Anvers*. Anvers, J.-B. Vrients, 1609. 1 vol. in-12, oblong. Page 47.

1609.

N° 9 ter. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus*. Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Stockhem, au sud à Spa, à l'ouest à Nandrin et à l'est à Juliers.

Larg. 0<sup>m</sup>11, haut. 0,07.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, page 49.

1615.

N° 10 bis. Carte intitulée (²) : *Liège*. Avec une échelle. Le nord est à droite.

(¹) C'est le n° 3 bis du premier supplément qui doit être reporté à ce numéro. Le n° 3 ter devient également 8 ter.

(²) C'est le n° 10 ter du premier supplément; le n° 10 quater devient 10 ter et le n° 10 bis devient 10 quater.

Cette carte s'étend depuis Ruremonde sur la Meuse au Nord, jusqu'à Dinant au sud, elle va jusqu'à Juliers sur la Roer à l'ouest et Tirlemont sur la Geete à l'est.

Larg. 0<sup>m</sup>16, haut. 0<sup>m</sup>125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Description de tous les Pays-Bas par Messire Loys Guicciardin G. H. Florentin, avec toutes les cartes géographiques des dits pays, et plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tierrez en belle perspective par M. Pierre du Keere : de rechef illustrée de plusieurs additions remarquables, par Pierre du Mont, l'an 1613. Arnheim apud Joannem Janssonii et Petrum Koerium Amsterdamum.* 1 vol. in-4, oblong. Page

Et dans l'édition latine ayant pour titre : *Omnium Belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio : Ludovico Guicciardino, nobili Florentino auctore. Arnhemii, ex officina Johannis Janssonii. Anno 1613.* 1 vol. in-4, oblong. Page

Ainsi que dans l'édition hollandaise de 1617. Page 741.

1630.

N<sup>o</sup> 10 quinze. Carte intitulée : *Leodiensis diocœsis typus Petrus Kerius œlavit.* Avec une échelle. Le nord est à gauche.

Cette carte est limitée au nord, à la ville de Ruremonde ; au sud, à celles de Mézières et de Chiny ; à l'ouest, à celles de Louvain, Châtelet et Mariembourg, et à l'est, à celle de Stavelot. Elle comprend donc les provinces de Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur, et une partie de celles de Brabant et d'Anvers.

Larg. 0<sup>m</sup>238, haut. 0<sup>m</sup>165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'atlas de Gerard Mercator, de nouveau revu, toutes les cartes corrigées et en outre augmenté d'un appendix, par Josse Hondius.* 1630. 1 vol. in-4, oblong. P. 415.

Et dans l'édition ayant pour titre : *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. De novo multis in locis emendatus novisq. tabulis auctus studio Judoci Hondy. Amsterodami sumptibus Johannis Cloppenburgy. Anno 1632.* 1 volume in-4, oblong. Page 457.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Nieuwe en beknopte uytbeeldinge en vertooninge der gantscher aerdbodem. getrocken uyt de oude en de nieuwe vermarctste en beroemste landt-beschuyvers. Uytgebeelt en vertoont in meer*

als twe hondert (il y en a 208) landt-kaerten, 'samen gebracht en uyt gegeven door J. J. v. W. Tot Amsterdam, by Johannes Janssonius van Waesberge, en soonen. Anno 1676. 1 vol. in-4, oblong. N° 57 (\*).

1632.

N° 10 sex. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus nova descriptio, auct. Aegidio Mart. Petrus Kœrius cœla*. Avec une échelle.

Larg. 0<sup>m</sup>23, haut. 0<sup>m</sup>165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographica meditationes de fabrica mundi et fabricati figura, etc.* Amsterdam, Jean Cloppenburg, 1632. 1 vol. in-4, oblong. Page 400.

Ainsi que dans celui intitulé : *Nieuwe en beknopte uytbeeldinge en vertooninge der gantscher aerdbodem, etc.* Amsterdam, Jean Janssonius van Waesberg et fils, 1676. 1 vol. in-4, oblong. N° 74

1633.

N° 10 septem. Carte intitulée (\*) : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. Amstelodami sumptibus Henrici Hondii*. Avec une dédicace en latin à Jean Leroux, marchand d'Amsterdam. Il y a en outre deux échelles et les armes de la ville de Liège. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord, aux villages de Beverloo, Tongerlo et Susteren ; au sud, aux villes de Namur et de Spa ; à l'ouest, à celles d'Aerschot et de Jodoigne, et à l'est à celles de Gangelt et de Limbourg. Elle comprend donc la plus grande partie des provinces de Liège et de Limbourg.

Larg. 0<sup>m</sup>54, haut. 0<sup>m</sup>455.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris atlas ou représentation du monde universel et des parties d'icelui faicte en tables et descriptions très-amples. Sumptibus et typis œneis Henrici Hondy. Amsterodami 1633.* 2 vol. in-folio, tome II, Page 458 et 459.

Et dans l'édition du même ouvrage, ayant pour titre : *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus sive descriptio geographica totius orbis*

(\*) La carte qui se trouve dans ce dernier ouvrage n'a plus l'indication : *Petrus Kœrius cœlavit*.

(\*) Remplace le n° 13 du premier travail.

*terrarum, tabulis æneis luculentissimis et accuratissimis exornata tribus tomis distinctus. Amstelodami apud Henricum Hondium et Joannem Janssonium, 1638. 3 volumes in-folio, tome III, page*

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas. Amsterdami, apud Joannem Janssonium. Anno 1642. 3 vol. in-folio, tome I, page*

1636.

N° 11 bis. Carte intitulée (1) : *Ducatus Limburg*. Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte donne le cours de la Meuse depuis Neuville en amont, jusqu'à Stokhem en aval, et s'étend à l'est jusqu'à Juliers et Montjoie.

Larg. 0<sup>m</sup>22, haut. 0,15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'ardante et flamboyante colombe de tous les Pays-Bas, autrement dict le XVII provinces. Amsterdam chez Jacob Colom. Anno 1636. 1 vol. in-12 oblong. Page 36.*

Et dans celui intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa, begrypende meer als twee hondert en dertig (il y en a 234) accurate kaarten en plans of afbeeldingen der voornaamste sterke vestingen in Duitschland, Vrankryk, Spanjen, Portugaal, Groot-Brittanjen, Polen, Zweedden, Deenemarken. Moscovien, Marokko, de XVII Nederlandsche Provincien, Italien en Savoyen, etc. Amsterdam, David Weege, 1753. 1 vol. in-12, oblong. N° 116 (2).*

1636.

N° 11 ter. Carte intitulée (3) : *Comitatus Valkenborg et Dalem*. Avec une rose des vents.

Cette carte donne le cours de la Meuse depuis Liège en amont jusqu'à Eysden en aval.

Larg. 0<sup>m</sup>23, haut. 0,15.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la précédente. Page 36 et n° 118 (4).

(1) C'est le n° 21 de mon premier travail.

(2) La carte qui se trouve dans cet ouvrage porte en outre : *La Feuille exc. 7.*

(3) C'est le n° 22 de mon premier travail.

(4) La carte qui se trouve dans le second ouvrage porte en outre : *La Feuille exc. 8.*



1638.

N<sup>o</sup> 11 quater. Carte intitulée (1) : *Ducatus Limburg. Amstelodami, sumptibus Henrici Hondii*. Avec deux échelles et les armes de l'ancien duché de Limbourg au-dessus du titre. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord, aux villes de Sittard et de Gangelt ; au sud, à celle de Spa ; à l'ouest, à celle de Nandrin, et à l'est à celle de Juliers. Elle comprend donc une partie des provinces de Liège et de Limbourg.

Larg. 0<sup>m</sup>455, haut. 365.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus*, etc. Amsterdam, H. Hondius et J. Janssonius, 1638. 3 vol. in-folio, tome II.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas*. Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois volumes in-fol., tome II.

1649.

N<sup>o</sup> 14 ter. Carte intitulée (2) : *Leodiensis diœcesis. Amsterdami apud Guiljelmum et Joannem Blaeu*. Avec deux échelles et une rose des vents. Le nord est à droite. Les armoiries de la ville de Liège sont au-dessus du titre.

Cette carte est limitée au nord, à Anvers et Ruremonde ; au sud, à Mézières, Sedan, Chiny ; à l'ouest, à Châtelet, Mariembourg, et à l'est, à Rolduc et Stavelot. Elle comprend outre la province de Liège, celles de Limbourg, Namur, et une partie de celle de Luxembourg.

Larg. 0<sup>m</sup>475, haut. 0<sup>m</sup>36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Toonneel des aerdrriex ofte nieuwe atlas dat is beschryving van alle landen ; nu nieulycx uytgegeven door Wilhelm : en Joannem Blaeu. Amsterdami apud Johannem Guiljelmi F. Blaeu*. Anno 1649. volumes in-folio. Tome I, deuxième partie, page 18.

1652.

N<sup>o</sup> 14 quater. Carte intitulée : *Limburg ducatus*. Avec une échelle et une rose des vents.

(1) Remplace le n<sup>o</sup> 14 du premier travail.

(2) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail et dans le supplément sous le n<sup>o</sup> 19.

Cette carte est limitée au nord, à la ville de Stockhem sur la Meuse au sud, à la Vesdre; à l'ouest, à Lanaken et Esneux, et à l'est, à Geilenkirchen et S'-Cornelis Munster en Prusse. Elle comprend donc la partie nord-est de la province de Liège et le Limbourg hollandais.

Larg. 0,185, haut. 0,13.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Novus tabularum geographicarum Belgicæ liber in quo accuratius quam unquam ante hæc XVII inferioris Germaniæ provinciæ, tam universe, quam sigillatim exhibentur, magno studio et sumptu sculptæ et editæ per Petrum Verbist. Antverpiæ opud Petrum Verbist sub signo Americæ in platea quæ vulgo Lombardorum mania dicitur. Anno 1652. 1 vol. in-12 oblong. Pl. 5.*

1656.

N° 15 ter. Carte intitulée : *Ducatus Limburgum* Avec deux échelles et les armes du duché de Limbourg au-dessus du titre. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée, au nord, à la ville de Stockem sur la Meuse; au sud, à celle de Spa; à l'ouest, à celle de Huy; et à l'est, à celle de Juliers. Ce duché est entouré de l'évêché de Liège et du duché de Juliers.

Larg. 0<sup>m</sup>32, haut. 0<sup>m</sup>24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *M. Z. Topographia Germaniæ inferioris dasz ist beschreibung und abbildung der vornehmsten stättenvöstungen und ohrter so wohl in grund als in prospect in den XVII Niederländischer provinzen liegend alls Brabant, Limburch, Mechelen, Geldern, Zutphen, Overissel, Fristland, Gröningen, Holland, Utrecht, Zeeland, Flandern, Artois, Hennegaw, Camerich, Lützenburg, Namur, und Burgund. Francfort-sur-le-Mein, Caspar Merian, 1654. 1 vol. in-4. Page 32.*

Et dans celui intitulé : *Topographia circuli Burgundici : das ist beschreibung desz Burgundisch und Niederländischer craises, etc.* par Martin Zeillern. Francfort sur le Mein Caspar Merian, 1654. Un volume in-4°. Page 52.

1692.

N° 29 bis. Carte intitulée : *Ordre de bataille de l'armée du Roy, commandée par M. le maréchal duc de Luxembourg au camp d'Acoche. Avec celui des ennemis au camp de Viller sur le bord de la Mechaine durant le siège de Namur, depuis le 8 juin jusqu'au 17 ... 1692. Corrigée et aug-*

mentée par le chevalier de Beaurain géographe ord<sup>e</sup> du Roy. Tome 3. Planche 10. Avec une échelle, une rose des vents et un Renvoy pour l'armée des alliés.

Cette carte a pour limite au nord, Wanzin, Hannut et Blehen ; au sud, Hannêche et Marneffe ; à l'ouest, Branchon, et à l'est, Fumal. Elle donne le cours de la Mehaigne depuis Branchon jusqu'à Fumal.

Larg. 0<sup>m</sup>56, haut. 0,555.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire militaire de Flandre, depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement; qui comprend le détail des marches, campemens, batailles, sièges et mouvemens des armées du Roi et de celles des alliés pendant ces cinq campagnes. Dédiée et présentée au Roi, par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roi, et ci-devant de l'éducation de Monseigneur le Dauphin.* Paris, 1755. 5 volumes in-folio. Tome III, pl. 10.

1693.

N<sup>o</sup> 29 ter. Carte intitulée : *Carte des camps de l'abbaye d'Heyleseem de Walef-St-Pierre et de Walef-St-Georges les 8 et 18 juillet 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roy.* Tome IV. Planche 11. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Tirlemont et St-Trond au nord, la Mehaigne au sud, Jodoigne à l'ouest et Waremme à l'est. C'est donc la partie nord-ouest de la province de Liège. Les camps de l'armée française à Elixem et à Waleffe-St-Pierre et Waleffe-St-Georges y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>455, haut. 0<sup>m</sup>335.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, tome IV, pl. 11.

1693.

N<sup>o</sup> 29 quater. Carte intitulée : *Carte des camps de Walef-St-Pierre et Walef-St-Georges et de Vignamont les 18 et 19 juillet 1693 avec les trois camps des troupes qui formoient la circonvallation d'Huy. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain, géogr. ord<sup>e</sup> du Roi. C. Beauvais scrip.* Tome IV. Planche 12. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Waremme au nord, la Meuse au sud, Hannut à l'ouest et Horion à l'est. C'est la partie ouest de la province de Liège. Les camps de l'armée française à Waleffe-St-Pierre, Waleffe-St-Georges, Vinalmont et autour de Huy y sont indiqués.

\*

Larg. 0<sup>m</sup>305, haut. 0<sup>m</sup>305.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux précédentes, tome IV, planche 12.

1693.

*29 quinque.* Carte intitulée : *Carte des camps de Vignamont et de Lesky les 19 et 25 juillet 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beurain géographe ordinaire du Roy. Tome IV. Pl. 14.* Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Waremme au nord, Huy au sud, Fallais à l'est et Liège à l'ouest. Elle comprend donc à peu près la moitié ouest de la province de Liège. Les camps de l'armée française à Vinalmont et à Lexhy, entre Horion et Velroux, y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>44, haut. 0<sup>m</sup>295.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois précédentes, tome IV, pl. 14.

1693.

*N° 29 sex.* Carte intitulée : *Carte des camps de Lesky ou Lék à Landen fermé le 25 juillet et de la marche allant aux ennemis le 28 avec celui des ennemis 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beurain géographe ordinaire du Roy. C. B. Tome IV. Planche 17.* Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte s'étend depuis Tirlemont, qui occupe le coin nord-ouest, jusqu'à Tongres à l'est et la Mehaigne au sud. Elle comprend donc la partie nord-ouest de la province. Le camp de l'armée française à Lexhy et celui des alliés en arrière de Landen y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>51, haut. 0<sup>m</sup>35.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre cartes précédentes, tome IV, planche 17.

1693.

*N° 29 septem.* Carte intitulée : *Le Limbourg ou sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc dressé sur les mémoires les pl<sup>s</sup> récents. Par le S. Sanson, géographe ord<sup>re</sup> du Roy. A Paris. Chez H. Jaillot joignant les grands Augustins, aux 2 Globes Avec privilège du Roy. 1693.* Avec trois échelles, une rose des vents et un indicateur des signes employés.

Larg. 0<sup>m</sup>55, haut. 0,44.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1693.

N° 31 bis. Carte sans titre du camp de Neerwinden, avec les villes de Landen et de Léau, la rivière de la petite Geete, etc., et une rose des vents.

Larg. 0<sup>m</sup>42, haut. 0<sup>m</sup>55.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire abrégée des provinces-unies des Païs-Bas, où l'on voit leurs progrès, leurs conquêtes, leur gouvernement, et celui de leurs compagnies en Orient et en Occident*, etc. Amsterdam, Jean Malherbe, 1701. Un volume in-folio. Page 66.

1693.

N° 31 ter. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Neerwinde du révérend père Placide, augustin de la place des Victoires, géographe ordinaire du Roi.*

Mentionnée dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques*, etc., par Julien. Paris, 1763. Deux volumes. Tome II, p. 75, n° 15.

1693.

N° 31 quater. Carte intitulée : *Premier plan de la bataille de Neerwinde, donnée le 29 juillet 1695. Dressé sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome 4. Planche 18.* Avec une échelle, une explication des lettres de A à O et une rose des vents.

Cette carte comprend les environs de Neerwinden jusqu'à Tirlemont et Landen.

Larg. 0<sup>m</sup>515, haut. 0,355.

Se trouve dans le même ouvrage que les cartes n° 29 bis, ter, quater, quinque et sex. Tom. IV. Pl. 18.

1693.

N° 31 quinque. Carte intitulée : *Deuxième plan de la bataille de Neerwinde donnée le 29 juillet 1695. Dressée sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome 4. Planche 19.* Avec une échelle, une explication des lettres de A à H et une rose des vents.

Cette carte comprend la même partie du pays que la précédente.

Larg. 0<sup>m</sup>515, haut. 0<sup>m</sup>353.

Se trouve dans le même ouvrage que la carte précédente. Tom. IV. Pl. 19.

1693.

N<sup>o</sup> 31 *sex.* Carte intitulée : *Troisième plan de la bataille de Neerwinde donnée le 29 juillet 1693. Dressée sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roy. Chambon.... Tome 4. Planche 20.* Avec une échelle, une explication des lettres de A à K et une rose des vents.

Cette carte contient la même partie du pays que la précédente.

Larg. 0<sup>m</sup>515, haut. 0<sup>m</sup>355.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux cartes précédentes. Tom. IV, Pl. 20.

1693.

N<sup>o</sup> 31 *septem.* Carte intitulée : *Quatrième plan de la bataille de Neerwinde donnée le 29 juillet 1693. Dressé sur différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Chambon..... Tome 4. Planche 21.* Avec une échelle, une explication des lettres de A à O et une rose des vents.

Cette carte a les mêmes limites que les trois précédentes à l'ouest et au sud ; mais au nord elle s'étend un peu plus loin et à l'est elle va au-delà de Léau.

Larg. 0<sup>m</sup>535, haut. 0<sup>m</sup>52.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois cartes précédentes. Tom. IV. Pl. 21.

1693.

N<sup>o</sup> 31 *octo.* Carte intitulée : *Carte des camps de Landen fermé, le 29 juillet après la bataille et de Corswarem, le 2 août 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roi. Tom. 4. Pl. 25.* Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte s'étend jusqu'à Léau au nord, Hamut au sud, Tirlemont à l'est et Looz à l'ouest : elle comprend donc une partie de la province au nord-ouest. Les camps des Français à Landen et à Corswarem y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>38, haut. 0<sup>m</sup>29.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre cartes précédentes.  
Tom 4. P. 23.

1693.

N<sup>o</sup> 31 nono. Carte intitulée : *Carte des camps de Quarem et de Bonef les 2 et 15 août 1693. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. D. Tome 4. Pl. 24. Avec une échelle et une rose des vents.*

Cette carte a pour limites Jodoigne au nord-ouest et Huy au sud-est. Elle comprend donc la partie ouest de la province. Les camps des Français à Boneffe et Corswarem y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>445, haut. 0<sup>m</sup>29.

Se trouve dans le même ouvrage que les cinq cartes précédentes.  
Tome 4. Pl. 24.

1694.

N<sup>o</sup> 31 décem. Carte intitulée : *Carte des camps de Jandrain et de St-Tron les 18 et 20 juin 1694, avec celui des ennemis à Tirlemont le 19 juin. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Denis Scrip. Tome 5. Pl. 6. Avec une note commençant ainsi : Les gardes marqués en rouge, etc. et une échelle.*

Cette carte a pour limite Léau au nord, la Mehaigne au sud, Jodoigne à l'est et Looz à l'ouest : elle comprend la partie nord-ouest de la province de Liège. Les camps des Français à Jandrain et à St-Trond et celui des alliés à Tirlemont y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>43, haut. 0,44.

Se trouve dans le même ouvrage que les six cartes précédentes.  
Tome V. Pl. 6.

1694.

N<sup>o</sup> 31 undecim. Carte intitulée : *Carte des camps de St-Tron, le 20 juin et d'Horelle près de Tongres le 11 juillet 1694, avec les camps de M. de Boufflers. Les croix bleues, etc. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Tome 5. Pl. 8. Avec une échelle et une rose des vents.*

Cette carte a pour limite St-Trond au nord-ouest et Liège au sud-est ;

elle comprend la partie nord de la province. Les camps des Français à St-Trond, Oreye et Waremmе y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>42, haut. 0<sup>m</sup>29.

Se trouve dans le même ouvrage que les sept cartes précédentes.  
Tom. V. Pl. 8.

1694.

N<sup>o</sup> 31 *duodecim*. Carte intitulée : *Carte des camps d'Horelle et de Vignamont les 11 et 24 juillet 1694, avec les camps de Messieurs de Boufflers et d'Harcourt. Les escadrons bleus, etc. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roy. Fouchault scripsit. Tome 5. Pl. 9. Avec une échelle et une rose des vents.*

Cette carte a pour limite St-Trond au nord, Huy au sud, Landen à l'est et Liège à l'ouest ; elle comprend donc toute la partie ouest de la province de Liège. Les camps des Français à Oreye, Vinalmont, Waremmе et au sud de Huy y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>52, haut. 0<sup>m</sup>47.

Se trouve dans le même ouvrage que les huit cartes précédentes.  
Tome V. Pl. 9.

1694.

N<sup>o</sup> 31 *tridecim*. Carte intitulée : *Carte des camps de Vignamont le 24 juillet et de la halte à Dausoir le 18 août 1694 avec celui des ennemis au Mont-St-André le 25 juillet. Corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain géographe ordinaire du Roi. C. Beauvois scrip. Tom. 5. Planche 10. Avec une échelle et une rose des vents.*

Cette carte a pour limites Hannut au nord, Namur au sud et à l'ouest, Amay, Haneffe et Remicourt à l'est : elle comprend donc la partie ouest de la province de Liège. Les camps des Français à Vinalmont, leur halte à Dausoux et le camp des alliés à Mont-Saint-André y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>505, haut. 0<sup>m</sup>34.

Se trouve dans le même ouvrage que les neuf cartes précédentes.  
Tome V. Pl. 10.

1695.

N<sup>o</sup> 33. Carte intitulée (1) : *Lendiensis episcopatus in omnes subjacentes*

(1) Cette description remplace celle de mon premier travail.



*provincias distincte divisus per Nicolaum Vischer Amst. Bat. cum privilegio ordinum Hollandiæ et West Frisiæ.* Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Anvers et Ruremonde, au sud à Mézières, Sedan et Trèves, à l'ouest à Hal et Thuin et à l'est à Coblençe, Bonn et Trarbach. Elle contient donc, outre la province de Liège, celles de Brabant, Namur, Luxembourg et Limbourg, et une grande partie de celles d'Anvers et de Luxembourg, dans lesquelles s'étendait l'ancien évêché de Liège.

Larg. 0<sup>m</sup>54, haut. 0<sup>m</sup>44.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mapas o geographia compendioça, que muestra el orbe de la tierra sacadas las mas nuevas tabulas. En Amsterdam, en la tienda de Fredericq de Wit, en la calle que llaman Kalverstraat.*

Cet atlas a un faux titre qui paraît gravé par Gérard de Lairesse. Un volume in-folio. N° 60.

Et dans celui intitulé : *Atlas minor sive geographia compendiosa, qua orbis terrarum per paucas attamen novissimas tabulas ostenditur. Amstelædami ex officina Nicolai Visscher.* Avec un faux titre gravé par Gérard de Lairesse, ainsi conçu : *Atlas minor sive totius orbis terrarum contracta delineata... ex conatibus Nico... Visscher. Amst : Bat :* Un volume in-folio. N° 46.

Se trouve aussi dans celui intitulé : *Diverses cartes de géographie où l'on peut voir le siège de la guerre dans tout le monde comme dans les pays de Flandres, de Brabant, de Liège, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Pologne, de Moscovie, en Amérique, etc., recueillies et publiées à Amsterdam, par Nicolas Visscher, avec privilège des États-Généraux.* Le titre est répété en latin et en hollandais. Avec le même faux titre que l'ouvrage précédent. Un volume in-folio. N°

Se trouve également dans l'ouvrage intitulé : *Magnum theatrum belli, quousque se hodie in orbe extendit; continens novissimas et perfectissimas, tam particulares quam generales tabulas geographicas Germaniæ, Belgii, Hungariæ, etc. cum speciali indice quo cujuslibet tabulæ notabilia exhibentur. Opus collectum a Carolo Allard, Amstelo Batavo. Cum privilegio potentissimorum DD. ordinum Hollandiæ et Westfrisiæ.* Le titre est répété en hollandais. Un volume in-folio. N° 21.

1695.

N° 34. Carte intitulée (1) : *Leodiensis episcopatus pars septentrionalis, comprehendens comitatum Lossensem et Hornanum, per Nicolaum Visscher. Amst : Bat : cum privil : ordin. general. Belgii Federati. Avec deux échelles et un indicateur au-dessus, ainsi que le titre.*

Cette carte est limitée au nord à Hamont et Wert, au sud à Tongres et Heusden, à l'ouest à Diest et à l'est à Ruremonde et à Valkenbourg. Elle ne comprend donc que le Limbourg actuel, mais j'en fais mention parce qu'elle se rattache à la suivante. Les indications sont en hollandais.

Larg. 0<sup>m</sup>56, haut. 0<sup>m</sup>46.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Diverses cartes de géographie, etc.* par N. Visscher. Un volume in-folio. Page

Et dans celui intitulé : *Magnum theatrum belli, etc.*, par C. Allard. Un volume in-folio. N° 25.

1695 ?

N° 35. Carte intitulée (2) : *Leodiensis episcopatus pars media comprehendens Hasbania comitatum, Franchimontis marchionatum, Stabdensem principatum et Condrasium, per Nicolaum Visscher. Amst : Bat : cum privil : ordin. general. Belgii Federati, Avec deux échelles et un indicateur au-dessus ainsi que le titre.*

Cette carte est limitée au nord à Heusden, au sud à Durbuy, à l'ouest à Borgworen et Falais et à l'est à Calmen et St-Vith. Elle comprend donc la province de Liège actuelle. On y voit les fortifications faites autour du couvent de la Chartreuse à Liège en 1692. Les indications sont en français.

Larg. 0<sup>m</sup>56, haut. 0<sup>m</sup>46.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la précédente. N° ... et 22.

1695.

N° 35 bis. Carte intitulée : *Limburgi ducatus et comitatus Valckenburgi nova descriptio per N. Visscher. Cum privil : ordin : general : Belgii Federati. Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du Limbourg. C'est une copie du n° 25.*

Larg. 0<sup>m</sup>545, haut. 0<sup>m</sup>45.

(1) Cette description remplace celle de mon premier travail.

(2) Id.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas minor sive geographia compendiosa*, etc. Amsterdam, N. Visscher. Un volume in-folio. N°

1695 ?

N° 57 bis. Carte intitulée : *Le Limbourg, où sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc, dressé sur les mémoires les plus récents par le S<sup>r</sup> Sanson, géographe ord<sup>re</sup> du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins aux deux Globes. Avec privilège du Roy. Avec cinq échelles, une rose des vents et un indicateur des signes employés.*

Cette carte est limitée au nord à Stockheim sur la Meuse, au sud à Bomal sur l'Ourthe et à Malmedy, à l'ouest à Hasselt et à l'est à Juliers. Elle comprend donc une grande partie de la province de Liège, une partie de celle du Limbourg, et une partie de la Prusse.

Larg. 0<sup>m</sup>54, haut. 0<sup>m</sup>41.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Magnum theatrum belli*, etc., par C. Allard. Un volume in-folio n° 24.

1709 ?

N° 39. Carte intitulée (1) : *L'évêché de Liège, suivant les nouvelles observations de Mess<sup>rs</sup> de l'Académie royale des sciences, etc. Augmentées de nouveau. A Leide, chez Pierre van der Aa. Avec privilège.* Les armoiries de la ville de Liège avec la crose, la mitre et l'épée se trouvent au-dessus du titre, qui est entouré des attributs de l'industrie du pays, des vignobles et une forge. Avec deux échelles et une rose des vents.

Cette carte est limitée au nord à Achel et Weert, au sud à Rocroy et Diekirck, à l'ouest à Hal et Binche et à l'est à Kampen et Pruym. Elle comprend donc les provinces de Liège, Namur, Brabant, Limbourg et Luxembourg.

Larg. 0<sup>m</sup>285, haut. 0<sup>m</sup>21.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, tome XV et XVI, n° 105.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou la géographie royale, composées de nouvelles cartes très-exactes, dressées sur les observations de Messieurs de l'Académie royale des sciences à Paris, etc.*

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

*Avec une description géographique et historique des quatre parties de l'univers, desquelles l'Europe en détail est écrite par M. Gueudeville, et les trois autres parties par M. Ferrarius. Leide. Pierre van der Aa. 1715. Un volume grand in-folio. Page 48.*

Et dans l'ouvrage intitulé : *La Géographie moderne, naturelle, historique et politique, dans une méthode nouvelle et aisée. par le S Abraham Du Bois, géographe, divisée en quatre tomes avec plusieurs cartes et une table des matières. Lahaye, Jacques Van den Kieboom et Gérard Block, 1736. Quatre volumes in-4. Tom. II, p. 297.*

1709 ?

N° 40. Carte intitulée (1) : *Le duché de Limbourg, suivant les nouvelles observations de Mess<sup>rs</sup> de l'Académie royale des sciences, etc.. Augmentées de nouveau. A Leide, chez Pierre Van der Aa. Avec privilège. Les armoiries du duché de Limbourg sont au-dessus du titre qui est en outre entouré des attributs de l'industrie du pays, des bateaux et des cruches. Avec deux échelles et une rose des vents.*

Cette carte est limitée au nord à Sittart et Gangelt, au sud à Verviers et Limbourg, à l'ouest à Liège, et à l'est à Geylenkirchen et S<sup>t</sup>-Cornelis Munster. Elle comprend donc une partie de la province de Liège et le Limbourg hollandais.

Larg. 0<sup>m</sup>285, haut. 0<sup>m</sup>21.

Se trouve dans le premier des ouvrages cités au n° 39, tom. XV et XVI, n° 104.

Dans le second, page 44.

Et dans le troisième, tome II, page 557.

1720.

N° 40 bis. Carte intitulée (2) : *Diocesis Leodiensis accurata tabula. D. de la Feuille. Amsterdam. 2. P. 16.55. Avec une échelle, une rose des vents et les armes de Liège en-dessous du titre.*

Cette carte est limitée au nord à Gestel et Hamont, au sud à Namèche sur la Meuse et à Bomal sur l'Ourthe, à l'Ouest à Tirlemont et Diest et à

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

(2) La carte de cet ouvrage a en outre le titre : *Kaart van het bisdom Luik* au-dessus de l'échelle.

l'est à Stevensweert sur la Meuse et Dalhem. Elle comprend donc une grande partie de la province de Liège et celle du Limbourg.

Larg. 0<sup>m</sup>25, haut. 0<sup>m</sup>16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les Tablettes guerrières, ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs*, etc. Amsterdam, Jeanne de la Feuille, 1729. Un volume in-12, n° 35.

Et dans celui intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tonneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam, David Weege, 1753. Un volume in-12 oblong. N° 119 (1).

1744 ?

N° 41 bis. Carte intitulée : *L'Évêché et l'État de Liège avec les appartenances désignées dans les païs voisins. Delineation nouvelle et exacte aux dépens de Matthieu Seutter, géographe et graveur impérial d'Augsbourg. Avec privilège du vicariat du St-Imp. Romains dans les endroits de Suabe et d'la jurisdic. de Franconie. Tob. Con. Lotter sculps.* Avec trois échelles et les armoiries de la principauté et celles de l'évêque Georges-Louis de Berg, brochant sur le tout.

Cette carte est limitée au nord à Ruremonde et au sud à Givet sur la Meuse, à l'ouest à Hal et Braine-le-Comte et à l'est à Gangelt et St-Vith. Elle comprend donc les provinces de Liège, Limbourg, Brabant, Namur, et une partie du Luxembourg.

Larg. 0<sup>m</sup>56, haut. 0,47.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas novus sive tabulæ geographicæ totius orbis faciem, partes, imperia, regna et provincias exhibentes, exactiss. cura juxta recentissimas observation. æri incisæ et renum expositæ à Matth. Seutter. Aug. Vind.* Un volume in-folio.

1746.

N° 47 bis. Carte intitulée : *Plan van de actie voorgevallen tussen de geallieerde armee en die der Fransen, by de stad Luyk op den 11 october 1746.* Avec une rose des vents et une légende de A à K sur le côté.

Cette carte, qui a une partie de la ville de Liège au sud, comprend les villages d'Ans, Voroux, Alleur, Lantin, Rocour et Liers.

1) C'est le n° 20 de mon premier travail.

Larg. 0<sup>m</sup>405, haut. 0,36.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1746.

N<sup>o</sup> 47 quater. Carte intitulée : *Bataille de Liers ou de Rocour. Dessiné sur les lieux par un officier du régiment de Lamarck.*

Larg. 0<sup>m</sup>46, haut. 0<sup>m</sup>305.

Se trouve aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, sous le n<sup>o</sup> 480 de l'inventaire des cartes et plans gravés.

1746.

N<sup>o</sup> 47 ter. Carte intitulée : *Plan van de actie tusschen de geallieerde en fransche armeen, voorgevallen by de stadt Luyk den 11 october 1746. Pag. 251. Avec une rose des vents. C'est une copie du n<sup>o</sup> précédent.*

Larg. 0<sup>m</sup>235, haut. 0<sup>m</sup>16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooned des oorlogs in Europa, etc.* Amsterdam, David Weege. 1753. Un volume in-8 oblong. Pl. 164.

1746.

N<sup>o</sup> 48 bis. Carte intitulée : *Bataille de Raucoux. 11 octobre 1746.*

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire du maréchal de Saxe, par d'Espagnac.* Paris 1775.

1746.

N<sup>o</sup> 49 bis. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Rocoux, gravé par Inselin, publié par de Beaurain. géographe ordinaire du Roi.*

Mentionnée dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue des cartes géographiques et topographiques, etc.*, par Julien Paris, 1745. Deux volumes. Tom. II, page 70, n<sup>o</sup> 8.

1746.

N<sup>o</sup> 49 ter. Carte intitulée : *Vue de la bataille de Raucoux, gagnée par l'armée du Roy commandé par M<sup>sr</sup> le M<sup>al</sup> de Saxe le 11 octob. 1746. Dessiné par le S<sup>r</sup> Brouard. Gravé par Guélard. A. P. D. R. A Paris chez Limosin rue de Gèvres au grand Cœur. Avec une légende de A à Z et etc. pour la position des armées et pour les noms des villages, placée en dessous de la vue.*

Au premier plan on voit les villages de Juprelle et de Lantin : dans le fond on aperçoit la ville de Liège, Herstal et Visé.

Larg. 0<sup>m</sup>47, haut. 0<sup>m</sup>255.

Se trouve aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, sous le n° 482 de l'inventaire des cartes et plans gravés.

1747.

N° 51 bis. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Lawfeld, gravé par Inselin, publié par de Braurain, géographe ordinaire du Roi.*

Renseigné dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques, etc.*, par Julien. Paris 1763 Deux volumes. Tom. II, page 70, n° 9.

1747.

N 51 ter. Carte intitulée : *Vue de la bataille de Lauffeld du 11 juillet 1747. Dessinée et levée sur les lieux par le sieur Brouard. 1/2 feuille.*

Se trouve renseignée dans le même ouvrage que la précédente. Tom. II, Pag. 81, n° 54.

1754.

N° 55 bis (1). Carte intitulée : *Évêché de Liège et duché de Limbourg.*

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas universel en 108 feuilles, dessiné par MM Robert père et fils, géographes du Roi, gravé aux dépens de M. Boudet, libraire et publié en 1756. (Nouveau catalogue de cartes géographiques et topographiques, etc. Paris, Julien, 1765. 2 vol. Tom. II, pag. 108, n° 55).*

1791.

N° 68 bis. *Das hochstift Lüttich. N° 269. Avec deux échelles.*

Cette carte est limitée au nord à Herenthals et à Ruremonde sur la Meuse, au sud à Couvin, Fumay et Bastogne, à l'ouest à Termonde et Soignies et à l'est à Juliers. Elle comprend donc, outre la province de Liège, celles de Brabant, Limbourg et une grande partie de celles d'Anvers, de Hainaut et de Luxembourg. En effet l'évêché de Liège s'étendait dans toutes ces provinces.

(1) Le n° 55 bis du premier supplément devient 55 ter.

Larg. 0<sup>m</sup>275, haut. 0<sup>m</sup>24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Schauplatz der fünf theile der welt nach und zu Anton Friedrich Büschings grosser erdbeschreibung von Franz Johan Joseph von Reilly. Gestochen von Ignaz Albrecht. Vienne 1791.* Trois parties en quatre volumes in-quarto oblong. Deuxième partie. Première division. N° 269.

1695.

N° 68 *ter.* Carte intitulée : *Des hochstifts Lüttich südlichertheil oder das land Kondroz und zwischen der Sambre und Maas* N° 270. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Namur et Andenne, au sud à Revin, à l'ouest à Binche et Beaumont et à l'est à Andeune et Durbuy.

A cette carte est jointe une annexe avec le cours de la Meuse de Huy à Liège. Elle ne comprend que la province de Namur qui formait le sud de l'évêché. Je la mentionne parce qu'elle se rattache aux deux suivantes.

Larg. 0<sup>m</sup>325, haut. 0<sup>m</sup>215.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente.

1791.

N° 68 *quater.* Carte intitulée : *Des hochstifts Lüttich mittelevertheil oder die grafschaften Hasbain und Franchimont mit der graftschaft Gronsfeld und der abteyen Stablo und Malmedy.* N° 271. Avec deux échelles.

Cette carte est limitée au nord à Maestricht, au sud à Durbuy, à l'ouest à Landen et à l'est à Malmedy.

A cette carte sont jointes deux annexes, l'une pour les environs de Tirlemont, l'autre pour la partie de l'évêché comprenant les villages d'Odeigne, de Fallais et de Provedroux. Cette carte renferme toute la province de Liège actuelle.

Larg. 0<sup>m</sup>295, haut. 0<sup>m</sup>22.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux précédentes.

1791.

N° 68 *quinque.* Carte intitulée : *Des hochstifts Lüttich nordlicher theil oder die graftschaft Hoorn und das Kempentland mit der graftschaft Reckheim und abtey Thorn* N° 272. Avec deux échelles.



Cette carte est limitée au nord à Achel, au sud à St-Trond et Tongres, à l'ouest à Diest et à l'est à Ruremonde et Gangelt. Elle ne comprend que la province de Limbourg qui formait la partie nord de l'évêché, c'est pourquoi je la mentionne.

Larg. 0<sup>m</sup>255, haut. 0<sup>m</sup>22.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois précédentes.

1791.

N<sup>o</sup> 68 *sex*. Carte intitulée : *Die herzogthümer Limburg und Geldern osterreichischen aultheils. N<sup>o</sup> 177.* Avec deux échelles.

Ces deux duchés se trouvent sur deux cartes séparées quoiqu'ayant le même titre. Le duché de Limbourg est représenté seul avec ses anciennes limites sur celle qui nous occupe.

Larg. 0<sup>m</sup>22, haut. 0<sup>m</sup>22.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre précédentes. Deuxième partie. Deuxième division, n<sup>o</sup> 177.

1818 ?

N<sup>o</sup> 78 *bis*. Carte intitulée : *Atlas du royaume des Pays-Bas. Dédié à Son Excellence le ministre du Waterstaat et des travaux publics, etc., etc., etc.*

*Carte de la province de Liège divisée en arrondissemens et cantons de justice de paix ; dressée et gravée par C. Van Baarsel et fils. A La Haye chez F. J. Weygand, marchand, de cartes géographiques de S. M. le roi des Pays-Bas, 18.* Avec une échelle, un indicateur des signes employés, etc.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas du royaume des Pays-Bas, etc.*

1831.

N<sup>o</sup> 83 *bis*. Carte intitulée : *Carte de la province de Liège. Bruxelles 1831. Imp. de F. Judenne.* Avec une échelle et un tableau des signes conventionnels.

Fait partie d'une collection de cartes des provinces de la Belgique.

1853.

N<sup>o</sup> 84 *bis*. Carte intitulée : *Carte des environs de Liège, Tongres, St-Trond, Voroux, Warem, La Voye, Embour, etc.* Avec une échelle. Le nord est en haut.

Cette carte s'étend depuis St-Trond au nord, La Voye au sud, Landen à l'ouest et Liège à l'est.

Larg. 0<sup>m</sup>18, haut. 0,145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique et particulièrement sur la position du camp de Q. Cicéron chez les Nerviens, suivi d'une notice historique sur les Nerviens et de recherches sur Samarobriva, par P. J. B.... publié par J. E. G. Roulez, etc.* Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1835.

1835.

N<sup>o</sup> 84 ter. Carte intitulée : *Atlas de la Belgique. Carte de la province de Liège divisée en arrondissemens communaux et cantons de justice de paix, revue, corrigée et augmentée des nouvelles constructions jusqu'en 1853. N<sup>o</sup> ... Publiée et gravée par F. Charles, lithographe, rue du Grand-Hospice, n<sup>o</sup> 21, près du Canal. Bruxelles.* Avec une échelle et une explication des signes employés.

Larg. 0<sup>m</sup>41, haut. 0<sup>m</sup>48.

Fait partie de l'*Atlas de la Belgique, etc.*

1840 ?

N<sup>o</sup> 86 ter. Carte intitulée : *Carte géologique de Spa, Theux et Pepinster, par A. Dumont. Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen.*

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle, une coupe géologique et l'indication des couleurs employées pour les différents terrains.

Larg. 0<sup>m</sup>69, haut. 0<sup>m</sup>49.

Se trouve à la Bibliothèque du dépôt de la guerre, à Bruxelles.

1840.

N<sup>o</sup> 86 quater. Carte intitulée : *Carte de la province de Liège. Établissement géographique fondé par Ph. Vandermaelen à Bruxelles.* Avec une échelle et une légende des signes employés.

Larg. 0<sup>m</sup>295, haut. 0<sup>m</sup>22.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique, ecclésiastique, administratif, judi-*

*ciaire et postal des communes, sections de communes, et hameaux de Belgique, etc.*, par M. J. M. Havard. Bruxelles. Ch. Hen, 1840. Un volume in 8. Pag. 194.

1845.

N° 92 *ter* (1). Carte intitulée : *Carte de la province de Liège. Établissement géographique fondé par Ph. Vandermaelen à Bruxelles.*

Larg. 0<sup>m</sup>29, haut. 0<sup>m</sup>22.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique, etc.*, par Charles Meerts. Bruxelles 1845. Un volume in-8°.

1846-1847.

N° 92 *quinque*. Carte intitulée : *Liège. Bruxelles. 1846-47. Établissement lithographique de F. Desterbecq. Avec une échelle et une légende.*

Larg. 0<sup>m</sup>18, haut. 0<sup>m</sup>15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire et géographie combinées du royaume de Belgique, par Ma Elgé. Bruxelles. F. Desterbecq. 1846-47. Un volume in-8°.*

1848.

N° 92 *sex*. Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Tirlemont à Waremme. 14. Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Tirlemont et Waremme, mis en exploitation le 2 avril 1838. Elle comprend les villages de Landen, Neerlanden, Wanghe, Overwinden, Weseren, Waremme, Oley, Berloz, etc., dans la province de Liège.

En dessous est le *Profil longitudinal* de cette ligne à la même échelle pour les longueurs et à l'échelle de 1 à 1,000 pour les hauteurs.

Larg. 0<sup>m</sup>61, haut. 0<sup>m</sup>315.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Belgique. Atlas des chemins de fer de l'État. Publié d'après les ordres du ministre des travaux publics. Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen. Un atlas oblong.*

(1) Le n° 92 *ter* du premier supplément devient 92 *quater*.

1848.

N° 92 septem. Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Waremme à Liège.* 15. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Waremme et Liège, mis en exploitation le 2 avril 1838, avec les villages situés aux deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0<sup>m</sup>61, haut. 0<sup>m</sup>315.

Se trouve dans le même atlas que la précédente.

1848.

N° 92 octo. Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Liège à Verviers.* 16. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Liège et Verviers, mis en exploitation le 18 juillet 1859, avec les villages situés aux deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0<sup>m</sup>61, haut. 0,515.

Se trouve dans le même atlas que les deux précédentes.

1848.

N° 92 nono. Carte intitulée : *Chemins de fer de l'État. Section de Verviers à la frontière de Prusse.* 17. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Échelle de 1 à 50,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Verviers et la frontière de Prusse, mis en exploitation le 15 octobre 1845, avec les villages situés des deux côtés de cette ligne.

En dessous est aussi le *Profil longitudinal.*

Larg. 0<sup>m</sup>61, haut. 0<sup>m</sup>315.

Se trouve dans le même atlas que les trois précédentes.

## DEUXIÈME PARTIE.

### PLANS GRAVÉS.

1574 ?

N° 2 bis (1). Vue intitulée : *Liège*. Avec cette inscription : *Civitas Leodiensis genuina delineatio*, etc. (Comme au n° précédent). Avec les armoiries de la ville de Liège dans le coin supérieur à droite.

Larg. 0<sup>m</sup>13, haut. 0<sup>m</sup>085.

Paraît être une copie de la vue précédente.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liège.

1595.

N° 4 bis. Vue intitulée : *Leodium*.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles. Au premier plan on voit le pont d'Avroy : à gauche St-Laurent et St-Martin. Il n'y a pas de citadelle sur la Montagne de Ste-Walburge.

Larg. 0<sup>m</sup>095, haut. 0<sup>m</sup>07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Parvum theatrum urbium sive urbium præcipuarum totius orbis brevis et methodica descriptio. Authore Adriano Romano. E. A. Cum gratia et privilegio Cæsareæ majestatis speciali ad decennium. Francofurti ex officina typographica Nicolai Bassæi. Anno 1595*. Un volume petit in-4°. Page ....

1600.

N° 4 ter. Vue intitulée : *Leodium*.

La vue est prise des hauteurs de St-Gilles. C'est une gravure sur bois qui paraît très-ancienne.

Larg. 0<sup>m</sup>535, haut. 0,245.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

(1) Le n° 2 bis du premier supplément devient n° 2 ter.

1600 ?

N° 4 *quater*. Vue intitulée : *Liegi*.

Avec les armoiries de Gérard de Groesbeck dans le coin supérieur à droite et celle de la ville de Liège dans le coin supérieur à gauche. Elle est prise des hauteurs de St-Gilles. La Meuse porte le nom de *Mosa*. Il n'y a pas d'autre écriture.

Larg. 0<sup>m</sup>12, haut. 0<sup>m</sup>08.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liège.

1650 ?

N° 11 *bis*. Vue intitulée : *Lüttich*.

Avec les armoiries de la ville de Liège dans le coin supérieur à droite. On distingue particulièrement le mur des 600 degrés, la rue Pierreuse, le couvent des Jésuites anglais, les églises de St-Martin et de St-Paul.

Au premier plan de la gravure est une allégorie représentant une tour surmontée d'une déesse ; en avant est un roi regardant des fleurs ; à droite un enfant joue avec des bulles de savon.

Larg. 0<sup>m</sup>145, haut. 0<sup>m</sup>07.

Cette vue paraît faire partie d'un ouvrage ou d'une collection de vues en allemand.

Se trouve dans la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liège.

1693.

N° 14 *bis*. Vue intitulée : *Liège 1693. Perelle fecit*.

Avec une légende de *A à Z et etc.* et de 20 numéros en dessous et en dehors de la vue.

C'est une vue à vol d'oiseau prise des hauteurs de St-Gilles : St-Laurent est à l'extrême gauche et la Chartreuse à l'extrême droite. La citadelle est en partie détruite ; l'escarpe est cependant encore en entier : elle est entourée d'un mur avec des tours. On voit le cours de la Meuse jusqu'à Ste-Foi et celui de l'Ourthe.

Presque toutes ces vues sont surmontées d'un cartouche en blanc au milieu du ciel, partie qui est la même pour toutes et se trouve gravée à part, de sorte que la hauteur de la planche est différente si on y comprend cette partie ou si on ne la comprend pas.

Larg. 0<sup>m</sup>505, haut. 0<sup>m</sup>39 ou 0<sup>m</sup>145.

Se trouve dans un recueil de sièges de 1663 à 1697, en cinq volumes, publié par de Beurain. Tom. V.

1694.

N° 14 ter. Plan intitulé : *Plan des ville et citadelle de Liège avec ses retranchemens en 1694. A Paris chez le Ché. de Beurain géographe ordinaire du Roy. Fouchaull scripsit.*

Avec une échelle, une rose des vents et un Renvoy de 45 numéros, pour les portes, ponts, églises, etc.

Ce plan s'étend jusqu'au village de Seraing au sud, celui de Jupille au nord, Robermont à l'est et St-Gilles à l'ouest. On y a indiqué plusieurs lignes de retranchements élevés par les alliés. Il est d'ailleurs peu exact : la Meuse entr'autre y est trop étroite ; de plus, l'orthographe de plusieurs noms est mauvaise.

Larg. 0<sup>m</sup>47, haut. 0<sup>m</sup>495.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire militaire de Flandre, depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement, etc.*, par le chevalier de Beurain. Paris 1755. Quatre volumes in-folio. Tom. IV, Planche 15.

1716.

N° 25 bis. Plan intitulé : *Luick, in het landschap van die naam, aande Maas, tusschen Maastricht en Hoey : de Spaanschen ontweemd door Keur-Keulen : maer door de Keiserlyke wapenen gewonnen, den 13 Octob. 1702.*

*Leodium, ad Mosam, inter Hujum et Trajectum : Hispanis extortum per Clementem Bavarum : et Cæsartanis copiis deditum, 13 Octob. 1702.*

*Pet. Schenk. exc. Amst. C. P.*

Avec une rose des vents. On voit sur ce plan des lignes de fortifications autour du couvent des Chartreux, se reliant à la Meuse aux deux extrémités.

Larg. 0<sup>m</sup>185, haut. 0<sup>m</sup>145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Theatrum Belgicum. incipiens a Carolo II Hispaniarum rege ad Carolum III continensque novem historicas figuras, in magna charta expressas, præcipuarum obsidionum tam mari quam terra præcipuorum munimentorum ad Rhenum, Mosam, Mosellam, uti et in Hispania et Italia istorum. etc. Delineavit et edidit Petrus Schenk, sub signo atlantis Sansonis. Anno 1716. Cum privilegio*

*illustriss. ordinum Hollandiæ et West-Frisiæ. Avec un titre en hollandais : Schouwburg van den oorlog, etc. Un volume in-folio.*

1729.

N° 26 bis. Plan intitulé (1) : *Liège.*

Avec les armes de la ville. C'est une copie très-réduite du n° 15 ou des suivants : c'est le plus petit plan connu gravé isolément.

Larg. 0<sup>m</sup>034, haut. 0<sup>m</sup>059.

Se trouve sur une carte intitulée : *Duché de Brabant*, dont trois côtés sont ornés en outre des plans des douze villes suivantes : Venloo, Louvain, Ruremonde, Namur, Léau, Bruxelles (vue), Anvers, Bois-le-Duc, Maestricht, Huy, Malines et Bréda.

Cette carte se trouve elle-même dans l'ouvrage intitulé : *Les Tablettes guerrières, ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs*, etc. Amsterdam. Jeanne de la Feuille. 1729. Un volume in-8, n° 31.

Cette carte se trouve aussi dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam. David Weege. 1755. Un volume in-8° oblong. Pl. 157 (2).

1755.

N° 35 bis. Plan intitulé (3) : *Plan van Luyk. Liège, ville forte et considérable, capitale de l'évêché et seigneurie de Liège*, etc. (comme le n° 17). Avec les armoiries de la ville au-dessus du titre.

C'est une copie réduite du n° 16.

Larg. 0<sup>m</sup>175, haut. 0<sup>m</sup>115.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam. David Weege. 1755. Un volume in-8° oblong. Pl. 121.

1825.

N° 42 bis. Vue intitulée : *Liège. 8. Madou. Dessiné par le G. de Howen. Lith. de Jobard.*

Cette vue est prise de l'ancien rivage des Croisiers, aujourd'hui quai de

(1) Cette description remplace celle du n° 20 de mon premier travail.

(2) Dans cet ouvrage on a ajouté le titre : *Luyk* et la carte est intitulée : *Kaart van't hertogdom Brabant.*

(3) Cette description remplace celle du n° 17 de mon premier travail.



l'Université, dans les environs du pont de la Boverie. On y voit la Meuse, et à gauche l'ancienne église des Croisiers, aujourd'hui démolie : plus loin le Pont-des-Arches, et dans le fond sur la hauteur, la citadelle.

Larg. 0<sup>m</sup>215, haut. 0<sup>m</sup>145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas, dédié à S. A. I. et R. Madame la princesse d'Orange, rédigé par M. de Cloet. Bruxelles. De l'imprimerie lithographique et typographique de J. B. A. Jobard, lithographe du Roi, éditeur propriétaire. 1825. Deux volumes in-4° oblong. N° 8.*

1833.

N° 48 bis. Plan intitulé : *Plan des modifications proposées au projet du chemin de fer d'Anvers à Cologne, aux abords de la ville de Liège. Liège. le 8 juillet 1833. (Signé) H. Beaulieu. M. Franck.*

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle, l'orientation et deux coupes.

Ce plan ne comprend qu'une partie de la ville limitée aux rues des Bons-Enfants, Vinâve-d'île et des Prémontrés ; mais il donne les environs à une grande distance : ainsi à l'est, il va jusqu'à Chênée et à l'ouest jusqu'à Bierset et Awans.

On y a indiqué la *Direction projetée par MM. H. Simons et Deridder* et la *Direction proposée par la Régence*. Ces deux directions s'écartent sensiblement de celle qui a été approuvée et exécutée. La première prenait plus au sud à partir d'Awans et venait couper le chemin de fer actuel à la station du Haut-Pré, passait contre les bâtiments de Saint-Laurent, venait une seconde fois couper la voie exécutée au milieu de la rue Haute-Chevaufosse, coupait le faubourg St-Gilles et la rue Bois-l'Evêque beaucoup plus haut qu'à présent et venait rejoindre la ligne actuelle à Fragnée. La pente depuis le Haut-Pré jusqu'à la Meuse était beaucoup plus faible que celle du profil adopté, de sorte qu'on évitait les plans inclinés.

La deuxième direction prenait aussi plus au sud que la direction actuelle à partir d'Awans, venait couper cette direction à Glain et venait aboutir sur le boulevard de la Sanvenière entre l'église St-Jean et le Pont-d'Avroy après avoir traversé deux tunnels. Au-delà il suivait le boulevard d'Avroy puis la rive droite de la Meuse ayant un pont au Tournant-

St-Jacques et un à Félinne. Il rejoignait la route actuelle à Angleur. Par ce tracé la station se trouvait au boulevard de la Sauvenière et était plus centrale.

Larg. 1<sup>m</sup>525, haut. 0<sup>m</sup>515.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1837.

N<sup>o</sup> 51 bis. Plan intitulé : *Plan d'une partie du quartier d'Outre-Meuse d'après le plan du cadastre indiquant les nouvelles rues à ouvrir, approuvé par le Conseil communal en séance du 21 juillet 1837. Chez Avanzo et comp., éditeurs à Liège. Déposé.*

Échelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle. Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la Meuse, l'Ourthe et le Barbou.

Larg. 0<sup>m</sup>755, haut. 0<sup>m</sup>595.

Se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1839.

N<sup>o</sup> 53 bis (1). Vue intitulée : *Pont-des-Arches à Liège. P. Lauters. Imp. par J. Lais. Lith. de la Société des beaux-arts.*

Cette vue est prise du quai de l'Université. On voit la citadelle sur la hauteur.

Larg. 0<sup>m</sup>29, haut. 0<sup>m</sup>215.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage aux bords de la Meuse. Dessins de P. Lauters, légendes, récits et traditions par André Van Hasselt. Bruxelles. Dewasme et Laurent. 1839. Un volume in-folio, n<sup>o</sup> 28.*

1847.

N<sup>o</sup> 62 bis. (2) Plan intitulé : *Plan de Liège (Lüttich). Bruxelles. C. Muquardt, Place Royale.*

Avec une liste de renvois de 15 numéros. C'est une copie du n<sup>o</sup> 54 ter de 1840.

Larg. 0<sup>m</sup>165, haut. 0<sup>m</sup>195.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Handbuch für reisende durch Belgien, nebst den reiserouten nach Cöln, Paris und London, von B. Rubens. Bruxelles. C. Muquardt. 1847. Un volume in-12. Page 10.*

(1) Le n<sup>o</sup> 53 bis du premier supplément devient 53 ter et 53 ter devient 53 quater.

(2) Le n<sup>o</sup> 62 bis du premier supplément devient n<sup>o</sup> 54 ter.

1847.

N° 62 *ter.* Vue intitulée : *Der comödien-platz in Lüttich.*

On voit les rues à gauche et à droite du théâtre, le commencement du boulevard de la Sauvenière et dans le fond les églises de St-Jean et de St-Martin. Cette vue a été copiée plus tard dans le Guide Ph. Hen (N° 79 *quater* de 1856.)

Larg. 0<sup>m</sup>061, haut. 0<sup>m</sup>058.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent, page 12.

1847.

N° 62 *quater.* Vue intitulée : *Die Bogenbrücke in Lüttich.*

Cette vue est prise du quai près de l'Université : on voit à gauche le quai Sur-Meuse-à-l'Eau, puis la Meuse dans toute sa largeur et le Pont-des-Arches aujourd'hui démolé ; sur la hauteur, la citadelle, et dans le fond, l'église St-Barthélemi.

Larg. 0<sup>m</sup>065, haut. 0<sup>m</sup>040.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, page 14.

1847.

N° 62 *quinque.* Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière in Lüttich.*

Cette vue est prise du commencement du faubourg St-Gilles. On voit en avant l'église St-Martin et à droite celle de St-Jean.

Cette vue a été copiée dans le *Guide P. Hen.* (N° 79 *ter.* de 1856.)

Larg. 0<sup>m</sup>065, haut. 0<sup>m</sup>040.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, p. 14.

1847.

N° 62 *sex.* Vue intitulée : *St-Paul in Lüttich.*

Cette vue est prise de la rue Vinave-d'Île. On voit au premier plan la fontaine de la Vierge, puis la place St-Paul et l'église de ce nom : à gauche, la rue derrière St-Paul.

Larg. 0<sup>m</sup>06, haut. 0<sup>m</sup>041.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, page 15.

1854.

N° 74 *bis.* Plan intitulé : *Plan cadastral des faubourgs St-Léonard et Vivegnis. Annexe F.* Avec une légende et l'orientation.

\*

Échelle de 1 à 2,500.

Ce plan s'étend depuis la Meuse au nord jusqu'à la propriété Dupont-Fabry, près de la citadelle au sud, et depuis les anciens remparts de la ville à l'est jusqu'au-delà de la rue du Bayard à l'ouest. Les usines de la Vieille-Montagne en forment le centre. Il indique les propriétaires hostiles à l'établissement de la Vieille-Montagne et ceux qui lui sont favorables.

Larg. 0<sup>m</sup>565, haut. 0,415.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire adressé le 17 Novembre 1854 à Messieurs les président et membres de la Députation permanente du Conseil provincial de Liège par la Société de la Vieille-Montagne, en réponse à la protestation intervenue à l'occasion des publications de la demande en maintenance de la fonderie de zinc de St-Léonard à Liège.* Liège 1854. Un volume in-4°.

1854.

N° 74 ter. Plan intitulé : *Annexe D.* Avec une légende et un tableau des propriétés appartenant à la Société de la Vieille-Montagne.

Échelle de 1 à 835.

Ce plan comprend le pâté de maisons compris entre la rue des Six-cents-Franchimontois, le faubourg St-Léonard, la rue Navette et Journelle. Il indique toutes les propriétés de la Vieille-Montagne comprises dans cet espace.

Larg. 0<sup>m</sup>555, haut. 0<sup>m</sup>415.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent.

1856.

N° 79 ter. *Saint-Martin, à Liège. G. V.* C'est une copie du n° 62 quinque de 1847.

Larg. 0<sup>m</sup>08, haut. 0<sup>m</sup>055.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide Ph. Hen. La Belgique. Guide pittoresque, monumental, artistique, historique, géographique, politique et commercial, etc. Bruxelles, Ph Hen, éditeur. 1856.* Un volume in-12. Pag. 222.

Et dans celui intitulé : *Nouveau guide général du voyageur en Belgique et en Hollande, par Eugène d'Auriac* Paris. Garnier frères. 1864. Un volume in-12. Pag. 230.

1856.

N° 79 quater. Vue intitulée : *Théâtre de Liège. G. V.* C'est une copie du n° 62 ter de 1847.

Larg. 0<sup>m</sup>081, haut. 0<sup>m</sup>056.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la vue précédente, page 229.

1861.

N° 102. Plan intitulé : *Plan communal, géométrique et parcellaire de la ville de Liège et de ses environs. Dressé d'après les plans du cadastre de la province et revu par M. Blondin, ingénieur directeur des travaux publics de la dite ville. Avec l'approbation de Messieurs les ministres des travaux publics et des finances.*

*Lithographié et publié par Dr<sup>m</sup> Avanzo à Liège. Cour des Mineurs, N° 3. 1861 (1).*

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle et une rose des vents, un tableau d'assemblage, une légende par quartiers de quelques rues dont les noms n'ont pas pu être inscrits dans le plan, et une liste des hôtels au nombre de 23.

La commune en entier est comprise dans ce plan, ainsi qu'une partie des communes environnantes, savoir : Ans et Glain, Rocour, Vottem, Herstal, Jupille, Grivegnée, Angleur, Ougrée et St-Nicolas.

Il comprend donc le cours de la Meuse depuis l'usine à canons de fusils et l'établissement Henin en aval, jusqu'au tir communal en amont.

Les faubourgs y sont en entier : le faubourg Ste-Walburge, le faubourg Ste-Marguerite jusqu'à l'église de Glain et le village de St-Nicolas, le faubourg St-Gilles et l'église du même nom ; une partie du fort de la Chartreuse s'y trouve aussi.

Les derniers embellissements apportés à la ville y sont compris : les squares d'Avroy, le Jardin d'acclimatation et le Parc de la Boverie, la place des Guillemins, le nouveau bâtiment de la station, les rues autour du Jardin Botanique, la rue Bidaut, le quai de l'Industrie et le quai du Commerce.

Enfin on y a indiqué le projet des abords de l'Hôtel du Gouvernement provincial, celui des rues nouvelles dans les prés St-Denis, ainsi qu'entre les rues Basse-Wez et des Chevaux.

(1) Ce plan, quoique portant la date de 1861, n'a cependant été terminé qu'en 1865.

Les changements apportés à quelques noms de rues en 1862 se trouvent sur ce plan. En seize feuilles.

Larg. 2<sup>m</sup>54, haut. 1<sup>m</sup>72.

Est encore dans le commerce.

1861.

Plan sans titre de la ville de Liège, copié d'après le cadastré.

Même orientation que le plan précédent.

Échelle de 1 à 1,250.

Il comprend le cours de la Mense depuis le pont-tournant vis-à-vis de la rue Paradis en aval, jusque près de la Fonderie de canons en amont : le faubourg Ste-Walburge s'étend un peu au-delà de l'église, le faubourg Ste-Marguerite de même : le faubourg St-Gilles va au-delà de la houillère de la Haye : la place des Guillemins est aussi à la limite.

Les nouveaux projets ne sont pas indiqués sur ce plan. Il y a peu de noms de rues et ce sont encore les anciens.

Ce plan est fait simplement au trait, sans hachures. Il comprend les huit feuilles du centre du plan précédent. En 32 feuilles.

Larg. 2<sup>m</sup>70, haut. 1<sup>m</sup>75.

Est encore dans le commerce. Ce plan se vend en même temps que le plan précédent et les feuilles de la matrice cadastrale.

1862.

N° 104. Plan intitulé : *Hospices civils de Liège. Projet pour la création d'un nouveau quartier dans les terrains de l'hospice des aliénés, rue Volière, et de la ferme de la Vache, rue Pierreuse.*

Liège, le 4 mars 1862.

*L'architecte des hospices,*

L. MÉLOTTE.

*Établ<sup>t</sup> de E. Noblet, éditeur.*

Avec une légende.

Échelle de 1 à 1,250.

Ce plan comprend toute la partie de la ville limitée par la rue Pierreuse, la route de Liège à Tongres, la rue des Jésuites anglais, la rue Ste-Claire, le fond St-Servais, la rue Salamandre, la place St-Pierre, la place Notger et la place St-Lambert.

Les rues en projet sont : d'abord une grande rue en ligne droite partant de la place Notger et aboutissant à la route de Liège à Tongres ; de cette rue partent à angle droit plusieurs autres rues, dont cinq à droite aboutissant à la rue Pierreuse et à la rue de la Volière, et quatre à gauche, dont trois aboutissent à une nouvelle rue, parallèle à la première, qui se prolonge aussi jusqu'à la route de Liège à Tongres, et la quatrième aboutit au fond St-Servais. La pente étant très-forte d'une extrémité de la grande rue à l'autre, on a dû faire des parties en escaliers ; mais alors, au moyen d'un détour, les voitures peuvent cependant arriver jusqu'en haut.

Larg. 0<sup>m</sup>60, haut. 0,58.

A ce plan est joint un : *Rapport de l'architecte des Hospices joint au plan proposé par lui pour la création d'un nouveau quartier dans les terrains de l'hospice des aliénés, rue Volière, et de la ferme de la Vache, rue Pierreuse.* Par L. Mélotte, 4 pages in-4°.

1864.

N° 105. *Liège. Gravé par Pepin Matherbe, 4, r. de Savoie. Gillot sc.* Avec une légende de 18 numéros pour les églises, etc.

Le plan est partagé en carrés numérotés avec des lettres et des chiffres reproduits dans la légende.

Ce plan est limité à la Citadelle, la Fonderie de canons, la Chartreuse, la station de Longdoz, les serres du Jardin botanique et l'hôpital St-Laurent.

Les rues percées près de St-Christophe ne s'y trouvent pas.

Larg. 0<sup>m</sup>195, haut. 0<sup>m</sup>145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau guide général du voyageur en Belgique et en Hollande par Eugène d'Auriac.* Paris. Garnier frères. 1864. Un volume in-12. Page 226.

1865.

N° 106. Plans intitulés : *Croquis nos 1 à 12, joint au rapport du sous-signé en date de ce jour.*

*Liège, le 27 mai 1865.*

*L'Ingénieur-Directeur,  
G. BLONDEN.*

*Lith de J. Coune, à Liège.*

N° 1. (Échelle de 0,002 <sup>1</sup>/<sub>5</sub> par mètre). Rue sur Meuse.

- N° 2. (Échelle de 0,002 par mètre). Quai sur Meuse.
- N° 3. (Échelle de 0,002  $\frac{1}{3}$  par mètre). Rue de la Cathédrale et rue de la Régence.
- N° 4. (Échelle de 0,002 par mètre). Place des Carmes. Rue des Prémontrés. Rue des Croisiers.
- N° 5. (Échelle de 0,002  $\frac{1}{3}$  par mètre). Rue de la Cathédrale et rue de la Régence.
- N° 6. (Échelle de 0,002  $\frac{1}{3}$  par mètre). Quai St-Léonard.
- N° 7. (Échelle de 0,004 par mètre). Station de Longdoz, rue d'Harscamp, rue Natalis.
- N° 8. (Échelle de 0,004 par mètre). Place à créer entre la rue Basse-Wez et la rue Lairesse.
- N° 9. (Échelle de 0,004 par mètre). Faubourg Vivegnis et rue Journelle.
- N° 10. (Échelle de 0,002  $\frac{1}{3}$  par mètre). Rue Surlet et place Delcour.
- N° 11. (Échelle de 0,002 par mètre). Faubourg Vivegnis et rue Lamarck.
- N° 12. (Échelle de 0,002 par mètre). Faubourg Saint-Gilles et rue Louvrex.

Les dimensions de tous ces croquis varient de 0<sup>m</sup>20 à 0<sup>m</sup>50 de long sur 0<sup>m</sup>15 à 0<sup>m</sup>40 de hauteur.

Se trouvent joints au rapport fait au Conseil communal le 2 juin 1865, par M. Clochereux. (Voir pages 525 à 549 des annexes du Bulletin communal).

1865.

N° 107. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liège indiquant les améliorations jusqu'à ce jour*. Liège, Ch. Wigny, éditeur. 1865. Déposé.

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle, un renvoi pour quelques noms de rues qui n'ont pas pu être inscrits dans le plan, de 25 numéros, par ordre alphabétique et une légende de a à k pour les travaux hydrauliques exécutés sur la Meuse. Le nord est à droite.

Toute la commune de Liège est comprise dans ce plan et en outre une grande partie de celle de Jupille et de Grivegnée.

Les derniers embellissements y sont indiqués : entr'autres projets il y a celui du chemin de fer reliant la station des Guillemins à celle du faubourg Vivegnis avec station entre la rue Fond St-Servais et la rue des Ravets.



Un certain nombre de rues ont changé de nom en 1862. Elles sont désignées par leur nouveau nom sur ce plan.

Larg. 0<sup>m</sup>60 haut. 0<sup>m</sup>46.

Est encore dans le commerce.

1866.

N<sup>o</sup> 108. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liège indiquant par ordre alphabétique les édifices publics, les monuments, etc., et donnant la liste complète des rues anciennes et nouvelles (ayant changé de noms), impasses, avenues, boulevards, places, quais, faubourgs, etc. Avec indication de leur position sur ce plan. Déposé.*

*L. Severeys, imprimeur-éditeur, rue de l'Université, 22, à Liège.*

Échelle de 1 à 10,000.

Le nord est à droite. Avec une légende pour les édifices publics, monuments, etc., une pour les rues, impasses, etc., d'autres pour les avenues, les boulevards, les cloîtres, les cours, les degrés ou escaliers, les faubourgs, les marchés, les monts ou montagnes, les parcs, les passages, les places, les quais, les rivages, les squares, les stations, les thiers, et une des diverses localités de la ville et des environs.

Ce plan est partagé en carrés numérotés de 1 à 30; les articles des diverses légendes renvoient à ces n<sup>os</sup>.

Ce plan s'étend jusqu'à la citadelle au nord, la station des Guillemins au sud, le fort de la Chartreuse à l'est et la caserne St-Laurent à l'ouest. Tous les derniers changements y sont indiqués.

Larg. 0<sup>m</sup>30 haut. 0<sup>m</sup>25.

Est encore dans le commerce.



## ATUATUCUS, ADUATUCA, ATUACUTUM.



Les lignes qui vont suivre n'ont pas la prétention de résoudre le problème difficile de la position d'*Aduatuca* ; peut-être même ne feront-elles que le compliquer davantage.....

Mais le grand nombre d'écrits sur la question y compris les dissertations les plus récentes (1), semblent n'avoir pas tenu suffisamment compte des caractères spéciaux du peuple Aduatique, de son histoire, de ses relations avec les peuples voisins, enfin de la nature de son occupation d'une partie du territoire belge.

Ce sont ces différents points qu'on essayera de mettre ici en lumière.

Les Celtes avaient été expulsés depuis bien longtemps (2) de

(1) On ne cite ici que les plus récentes; les autres sont surabondamment connues : Nouveau travail de VON COHAUSEN, *Caesar an Rhein, Forschungen und Bemerkungen zu der Geschichte Caesars von LOUIS-NAPOLÉON* (dans le *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1867, XLIII), qui place *Atuatuca* sur le plateau d'Embourg dans la presqu'île que forment entre elles la Vesdre et l'Ourthe à leur confluent. — *Untersuchungen über die Kriegführung der Römer gegen die Deutschen in den Feldzügen des Cäsar, Drusus, Germanicus und Tiberius*, von K. F., einem alten soldaten, Dritter Abschnitt, *Aduatuca* (*Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Altertümer in Mainz*, II, 1863, p. 245), qui choisit l'emplacement de la petite ville de Limbourg. V. aussi dissertation d'ABEL, *César dans le Nord-Est des Gaules*, citée plus loin, qui se prononce en faveur de Tongres.

(2) CAES., II, 4 : « Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis; Rhenumque, antiquitus traductos ibi consediisse, Gallosque, qui in ea loca incolerent, expulsi. »

notre pays, par des populations d'origine germanique, au premier rang desquelles se signalèrent les Eburons.

Lorsque les Cimbres ou Kymris (comme il a été de mode de les appeler il y a une trentaine d'années), voulurent à leur tour chasser de notre sol ces populations germaniques, c'est là seulement qu'ils éprouvèrent une sérieuse résistance (1); le torrent envahisseur dut se détourner d'eux, pour porter ses ravages dans la Gaule méridionale jusqu'à Aix en Provence, et en Italie jusqu'à Verceil, où Marius l'arrêta définitivement.

Cependant les hordes Cimiques et Teutoniques, lorsqu'elles furent repoussées des terres des Belges, avaient été obligées de laisser en arrière une certaine partie des leurs, pour conserver ce qu'on appelle aujourd'hui le « dépôt » de leur armée.

Or voici l'histoire de cette arrière-garde, décrite par César (2), en termes clairs et précis :

Ayant passé le Rhin, et ne pouvant transporter avec eux leurs bagages et tout leur attirail d'émigration, les Cimbres et les Teutons avaient confié tout cela à la garde d'une garnison de six mille hommes ; ceux-ci, après la destruction de l'armée, avaient eu de longs démêlés avec les peuples voisins, attaquant et se défendant tour à tour, et après avoir fait la paix, ils s'étaient d'un commun accord établis en Belgique, au milieu de leurs anciens ennemis.

Ces Cimbres et Teutons d'arrière-garde, quels étaient-ils donc ?

(1) *Id., ibid. : Solosque eos esse qui, omni Gallia vexata, Teutones Cimbrasque intra fines suos ingredi probibuerint. »*

(2) *Id., II, 29 : « Cimbri Teutonique, quum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis quae secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiae ex suis ac praesidio sex millia hominum reliquerunt. Hi, post eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, quam alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium, pace facta, hunc sibi domicilium locum delegerunt. »*

César le dit bien expressément, c'étaient les Aduatuques ; nuls autres qu'eux (1).

Où cette arrière-garde s'établit-elle ? Où dut-elle chercher de préférence à s'établir ?

Évidemment, pas dans les contrées fertiles des Rémois, des Nerviens, etc., qui avaient des places pour défendre l'accès de leur territoire.

Mais la contrée des Éburons offrait à cet égard des avantages et des facilités d'une nature toute particulière, qui devaient frapper les Aduatuques.

Voici comment César en parle : Les Éburons n'avaient nulle troupe organisée, nulle garnison, nulle place de guerre où se défendre ; ils formaient une multitude éparse çà et là. Se présentait-il un vallon couvert, un lieu boisé, un marais de difficile accès qui leur offrit quelque espoir de sûreté ou de salut, ils s'y arrêtaient ;... la nature même des lieux faisait la défense de ces barbares (2).

Tacite dépeint d'un mot : *avia Belgarum*, ces lieux déserts, sans route, où se passèrent au siècle suivant, les différents épisodes de la guerre de Labéon contre Civilis (3). C'est là encore que plus tard, les Franks, sous Julien, établirent leurs premiers campements nomades, en obtenant ou en s'arrogeant un emplacement d'où ils allaient fondre plus tard sur la Gaule (4).

En une telle contrée, les Cimbres et les Teutons pouvaient espérer que leur arrière-garde serait moins inquiétée, qu'elle se

(1) *Id.*, *ibid.* : « *Ipsi erant ex Cimbris, Teutonique prognati, qui, quum iter, etc.* »

(2) *Id.*, VI, 34 : « *Erat manus certa nulla, non oppidum, non praesidium, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silventris, aut palus impedita, spem praesidii aut salutis aliquam offerebat, consederat..... locus ipse erat praesidio barbaris.* »

(3) *TACIT.*, *Hist.*, IV, 65, 66, 70, 79.

(4) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, I, p. 102.

défendrait plus facilement, que même elle inspirerait moins de défiance aux peuples voisins.

Plus tard, quand par suite de la défaite de l'armée des Cimbres et des Teutons, le stationnement temporaire de leur arrière-garde, déjà assuré par les *custodiae* et *praesidia* (1) dont parle César, fut obligé de se transformer en résidence définitive, la population adventice des Aduatuques, accrue par le temps jusqu'à 60,000 hommes environ, ne put évidemment se maintenir parmi ses voisins qu'en se fortifiant de mieux en mieux, par une série de plus en plus nombreuse de postes militaires.

*A priori*, on peut donc décider que les Aduatuques occupèrent des postes fortifiés sur le territoire des Eburons pour assurer la continuation de leur occupation armée.

Ces places devaient même être assez fortes, puisque César nous montre les Aduatuques non-seulement ayant obligé les Eburons à subir leur voisinage, mais étant parvenus à dominer ceux-ci (*inter quos dominari consuissent*), mais les soumettant même à des tributs, mais se faisant livrer par eux des otages (2).

Comment eussent-ils obtenu ce résultat, sans forteresses d'où ils pussent répandre la terreur aux alentours? N'est-ce pas le spectacle que nous ont présenté dans les temps modernes, l'Inde, l'Algérie : des forts disséminés dans la contrée soumise pour la comprimer et la tenir en respect?

(1) Ces expressions de CÉSAR (II, 29, V. ci-dessus), sont précisément celles dont se sert FLORUS, *Rer. roman.*, IV, quand il parle des forteresses établies par Drusus sur les bords de la Meuse : « *In tutelam provinciarum, praesidia atque custodias ubique disposuit per Mosam flumen....* »

(2) CAES., II, 31 : « *Aduatucos esse conservandos; sibi omnes fere finitimorum esse inimicos ac suae virtuti invidere : a quibus se defendere, traditis armis, non possent, sibi praestare quamvis fortunam a populo romano pati, quam ab his per cruciatum interfici inter quos dominari consuissent.* »

Id., V, 27 : « *Ambiorix sese, pro Caesaris in se beneficiis, plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduatucis finitimis suis penlere consuisset, quodque ei et filius et fratris filius ab Caesare remissi essent, quos Aduatuci, obsidum numero missos, apud se in servitute et catenis tenuissent.* »

Ce qui n'est jusqu'à présent qu'une hypothèse, prend corps comme réalité, à raison d'un autre texte de César (1). Quand le proconsul attaque les Aduatuques, ceux-ci abandonnent toutes leurs forteresses, toutes leurs positions de défense, *cunctis oppidis castellisque desertis*, pour se concentrer dans une seule place, choisie par eux comme la plus sûre et la mieux en état de résister.

Ces *cuncta oppida et castella* des Aduatuques, indispensables à leur maintien au milieu de populations ennemies, ont même laissé des traces déterminées dans les Commentaires de César : celui-ci nous parle en effet de deux postes militaires bien distincts, portant tous les deux le nom des Aduatuques : C'est d'abord ce qu'on a appelé un peu absolument l'*oppidum Aduatucorum*, et qui n'est qu'un des nombreux *oppida* de ce peuple, choisi de préférence aux autres ; c'est ensuite la place forte nommée *Aduatuca*, où se passèrent les différents épisodes de la guerre contre Ambiorix.

L'existence de celle-ci en plein territoire des Eburons (2), ne démontre-t-elle pas à elle seule que les Aduatuques, avant d'avoir à proprement parler un territoire à eux, et même après se l'être donné, (en faisant, de ci et delà, la tache d'huile, comme cela dut arriver dans la suite des temps), occupaient des postes militaires disséminés sur le territoire de leurs anciens ennemis ? Raisonnablement, comment même ce nom d'*Aduatuca* se concevrait-il autrement dans une contrée que César déclare être celle des Eburons ?

Si *Aduatuca* était devenu vacante sur le territoire des Eburons, et si même Ambiorix y conduisit Sabinus et Cotta à la rencontre

(1) Ib., II, 29 : « *Aduatuci, cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnium in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt.* »

(2) Ib., VI, 32 : « *Aduatuca, id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburorum finibus.* »

desquels il était allé jusqu'à ses limites (1). n'est-ce pas parce que d'une part les Eburons ne possédant pas de forts, n'avaient pas jugé à propos d'occuper celui-là, et que d'autre part *Aduatuca* était un des *cuncta oppida et castella* abandonnés pendant la guerre de l'an 57 av. J.-C., par les Aduatuques, alors en relation de paix et même d'alliance avec les Eburons, auxquels ils pouvaient confier leur forteresse?

— Arrêtons-nous ici un instant, et voyons combien ce qui s'explique si naturellement, si logiquement dans le système de fortifications Aduatuques disséminées sur la terre Eburonne, occasionne d'embarras à ceux qui se sont figurés que, dès le principe les Aduatuques, au lieu de se concentrer dans quelques postes fortifiés, se sont étalés dans une contrée qui se serait trouvée à point nommé disponible entre les Eburons, les Condruces, les Nerviens, et les Trévères ou leurs clients.

Schayes (2) a supposé que César, en mémoire de sa victoire sur les Aduatuques, aura donné leur nom au camp où il envoya hiverner la xiv<sup>e</sup> légion sous le commandement de Q. Cicéron.... Comme si César avait pu songer à décerner à ce camp, témoin du désastre que les Eburons avaient fait subir à Sabinus et Cotta l'année précédente, le nom d'un peuple vaincu, étranger à ce grave incident. D'ailleurs la phrase de César indique que ce nom existait avant lui, et qu'il se borne à le rappeler : *Aduatuca, id castelli nomen est.*

M. Abel (3), reconnaissant cette antériorité du nom, pense que les Aduatuques gênant les Eburons, avaient précédemment consenti à céder leur forteresse à ceux-ci, et à aller s'établir

(1) CAES, V. 26 : « *Ambiorix, qui quum ad fines regni sui Sabino Cottaeque praesto fuisset, frumentumque in hiberna comportavisset....* » Cf. VI, 32 où il est dit qu'*Aduatuca* était « *ubi Titurius (Sabinus) atque Aurunculeius (Cotta) hiemandi causa conederant.* »

(2) *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.* (1<sup>re</sup> édit.)

(3) *César dans le Nord-Est des Gaules (Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1862, p. 229).*



plus loin, hypothèse peu compatible avec ce qu'on sait du tribut imposé aux Eburons par les Aduatuques : en vérité, peut-on admettre que le vainqueur ait cédé la place au vaincu, et se soit dérangé pour lui ?

Un autre auteur (1) croit impossible que les Eburons n'aient pas imité leurs incommodes voisins, et ne se soient pas décidés à construire une *Aduatuca* à leur exemple. Il suppose même que les Tungres, poussés par le même esprit d'imitation, auraient à leur tour construit encore une *Atuatata*, ce qui porterait à trois, le nombre des lieux portant le nom d'*Aduatuca* : *oppidum Atuatucorum*, *Aduatuca Eburonum*, et *Aduatuca Tungrorum*. Mais l'esprit d'imitation aurait-il bien pu ainsi se prolonger même après la destruction du peuple où les Tungres cherchaient par hypothèse leurs modèles ? Quant aux Eburons, il faudrait supposer une paix bien affermie, et par conséquent l'inutilité de forteresses, pour qu'ils songeassent à donner à celles-ci le nom de leurs anciens ennemis.

M. Wauters (1), reprenant une thèse ancienne, convient qu'il n'y a pas d'exemple d'une ville portant la dénomination, non de ses habitants, mais d'un peuple voisin. Cependant, il essaye de distinguer : « *Aduatuca*, dit-il, appartenait aux Eburons. Oui, en l'an 55 avant l'ère chrétienne ; mais deux ans plus tôt César avait exempté les Eburons du tribut qu'ils payaient aux Aduatuques, et délivré le frère (lisez : fils) et le neveu d'Ambiorix, que ces derniers gardaient enchaînés. En outre, il avait vendu à l'encan 53,000 Aduatuques. N'est-il pas présumable qu'en trafiquant des habitants, il aura trafiqué du sol ? Et à qui aura-t-il vendu les champs qui restaient déserts, si ce n'est à la popu-

(1) *Mémoire historique et étymologique sur les noms des anciens habitants, terri-voires, communes et hameaux de la province de Limbourg (Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, Tongres, VI, 1863. p. 55).*

(2) *Sur la carte des Gaules sous le proconsulat de César (Bull. Acad. roy. de Belgique, 2<sup>e</sup> série, VIII, n<sup>o</sup> 4).*

lation la plus voisine, à celle qu'il venait de délivrer de l'oppression et avec laquelle il avait contracté alliance? » M. Wauters, pour les besoins de sa cause, parle d'une alliance de César avec les Eburons ; mais aucune trace de celle-ci n'existe dans les Commentaires qui mentionnent au contraire les Eburons parmi les alliés des Aduatuques dans la guerre de résistance où ces derniers succombèrent (II, 4). La délivrance des otages et la libération du tribut devaient d'ailleurs, sans traité avec les Romains, résulter, comme conséquence nécessaire, de la défaite des Aduatuques qui les avaient exigés, et, à ce titre, Ambiorix avait des raisons pour en rendre grâce à César ; mais si Ambiorix avait eu, en outre, à témoigner de la reconnaissance à celui-ci pour une cession de territoire, il n'eût pas manqué de faire état de cette importante circonstance dans son discours adressé à Arpinejus et Junius (V, 27) pour obtenir la faveur des Romains.

Enfin le plus embarrassé de tous est M. Von Cohausen (2) qui ne pouvant s'expliquer comment six mille hommes s'étendant sur une ligne de plusieurs lieues, seraient parvenus à imposer un tribut aux Eburons, trouve plus simple de déclarer l'assertion de César improbable ; il décide qu'*Aduatuca* était située sur les terres des Aduatuques, et doit se confondre avec l'*oppidum Atuatucorum* transformé et réduit par César aux proportions d'un *castellum*.

Etc., etc.

— Mais reprenons.

Ce n'est pas assez encore à l'effet de démontrer l'existence d'un certain nombre de places de guerre créées par les Aduatuques sur le territoire d'autrui ; il faut démontrer que les *cuncta, castella et oppida* dont parle César, ont réellement existé. Or, voici d'autres mentions relatives à ces postes militaires.

(1) *Caesar am Rhein*, p. 17.

C'est d'abord la dénomination donnée à la ville de Tongres, par les itinéraires et les géographes (1) : *Atuacutum*, *Atuaca*, *Aduaca Tungrorum* (2).

C'est ensuite une localité non éloignée de Tongres, qui portait encore au siècle passé le nom significatif d'*Atiech*, constaté par Fréret (3).

Ce sont enfin certaines ruines dont M. le sénateur baron de Sélys-Longchamps a entretenu l'Académie royale de Belgique (4), ruines découvertes par lui à Waremmé, et portant aussi le nom caractéristique d'*Autuazhe* (le *zh* du wallon liégeois, on le sait, a un son approchant du *x* espagnol et du *X* grec); M. de Sélys y a opéré des fouilles, et il y a recueilli des traces d'occupation par les Romains (5).

Ce n'est pas tout encore.

(1) *Atuacutum* (Ptolémée); *Atuaca* (Peutingér), *Aduaca* (Itin. d'Antonin), trois noms qui ont pour racine commune les syllabes *atwac*, sur lesquelles on reviendra plus loin, et qui se retrouvent à peu près dans la légende *AVAVCIA* des monnaies attribuées aux Aduatuques.

(2) Cela ne prouve pas, à soi seul, qu'il y aurait eu d'autres lieux du même nom appartenant à d'autres peuples : plusieurs villes abandonnant leur ancien nom, ont pris celui du peuple en l'ajoutant à leur nom primitif : *Durocortorum Remorum*, *Lutetia Parisiorum*. DEWEZ, *Géographie des Pays-Bas*, v<sup>o</sup> *Aduatuca*, cité par M. FUSSE, *Recherches sur la question de savoir si la ville de Tongres représente le camp d'Aduatuca*, mentionné dans les Commentaires de César (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, II, p. 169).

(3) « Tongres est près d'un lieu nommé encore aujourd'hui *Atiech*, ce qui peut être une corruption du mot *Aduaca*. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XLVII (1784-1793), p. 436.

(4) *Bull. acad. roy. de Belg.*, X, 1<sup>o</sup>, p. 194, où M. DE SELYS-LONGCHAMPS dit qu'il se propose de remettre à l'Académie une note sur les antiquités de Waremmé, et notamment sur les *tumuli* et sur les anciennes constructions « nommées *Autuazhe*. » *Autuach* (en latin *atuatuca*), dans une note manuscrite de plusieurs siècles en sa possession. »

C'est sans doute à cela que M. VON COHAUSEN fait allusion, p. 16 de son *Caesar am Rhein* : « Südwestlich von Tongern bei Wareme liegt ein Ort mit den Spuren einer Burg *Autuazhe* genannt. »

(5) Renseignements personnels dus à l'obligeance de M. le baron DE SELYS qui compare les villas explorées par lui, à celles qui ont été décrites dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, V. pp. 147, 422; VI, pp. 114 et 229.

Voici que, l'étymologie aidant, on trouve dans les idiomes germaniques, une raison d'être de cette dénomination d'*Atuatucus*, *Aduatuca*, *Atuacutum*, et l'on explique ainsi comme quoi les Cimbres et les Teutons laissés sur notre sol, ont changé en celui-là leur nom et celui de leurs forteresses.

*Atuach* — plutôt qu'*Aduat* comme on le propose communément à tort, car César indique au moins *Aduatch* (1) — *Atuach*, d'après des autorités sérieuses, ne serait autre chose que *Atwacht*, garde préposée à... (2), ou même *Achterwacht* (3), arrière-

(1) CÉSAR, d'après les meilleures éditions, se sert à la fois de l'orthographe *Aduatucus*, *Aduatuca* et *Atuacutus*. Quant à l'orthographe *Atuaticum* par un *i*, elle ne se trouve pas dans PROLÉMÉE auquel on l'attribue.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XLVI (1780-1784), p. 629 : « *Aduatici*, commis à la garde, *at* signifie à, *wakt*, garde, *atwagtigr* (sic, corriger : *atwagtigt* ?), commis à la garde. »

ABEL, *l. cit.* : « Les Cimbres laissés chez les Eburons formèrent l'arrière-garde de l'armée, en teuton *Adwachter*. César nous apprend que ces *Adwachter* qu'il appelle *Aduatiques*, conclurent un traité par lequel les Eburons furent tenus de leur abandonner une partie de leur territoire. Les Eburons entrèrent en possession du lieu de refuge des Cimbres qui en conserva le nom d'*Adwachten*, que les Romains latinisèrent en *Aduatuca*. » V. ce qui est dit plus haut sur cette cession non aux Eburons mais par les Eburons.

(3) *Mémoire historique* cité : « On est autorisé à soutenir que *Aduat* est la latinisation d'*Achterwacht* ou d'*Asterwacht*, arrière-garde ; d'autant plus que ce nom est qualificatif de la formation des Aduatuques en nation ; que, chez les anciens, tous les noms étaient significatifs, qu'il y a une très-grande conformité entre la langue flamande et celle des anciens Cimbres, et que parmi les nombreuses peuplades appartenant à deux nations bien distinctes, la Cimbrique et la Teutonique, qui formèrent la formidable armée d'invasion, aucune ne porte un nom ayant quelque ressemblance avec celui d'*Atuat* sous lequel leurs débris réunis formèrent ensuite un seul peuple. Cette supposition est d'autant plus admissible qu'un Italien de nos jours auquel on ferait répéter le mot *achterwacht*, articulé à l'allemande, comme s'il n'y avait pas d'*e*, le prononcerait encore à peu près *Atuat*, et que celui d'*achterwachters*, hommes de l'arrière-garde, n'a presque pu être rendu par les Romains que par *Atuatici*. »

Le *Bulletin* ajoute : « Cette opinion mérite un sérieux examen. Nous n'hésitons pas à nous y rallier complètement. En effet, supprimez les deux *ch* du mot *achterwacht* qu'un Romain ne savait pas prononcer et il restera *aterwat*, et par contraction *atwat* ou *atuat*.

« *Wachte*, *schaer-wachte*, *excubie*, CASTRENSIS VIGILIA, *statio*, STATIONARIUM. (KILIAAN, *Etymol. teutonicæ linguæ*, 1772). D'après cette étymologie, le mot

garde, nom que les Romains, en l'entendant prononcer, ont dû articuler : *Aduatuca, Aduaca, Atuaca, Atuacutum...*

Quoi qu'il en soit, le nombre de ces *Atuach* peut encore s'augmenter, si l'on recueille avec soin les traditions et les dénominations locales. comme l'out fait Fréret et M. de Sélvs.

Dans lequel de ces *Atuach* retrouve-t-on l'*Aduatuca* d'Am-biorix ?

Si le problème, comme on l'a dit en commençant, menace de se compliquer par le grand nombre de localités ayant servi de forteresses aux Aduatuques, au moins faudra-t-il désormais reconnaître, semble-t-il. qu'un élément de plus est fourni par là à une solution future.

Cet élément nouveau est la recherche dans les anciens actes, dans les noms des lieux-dits, dans les traditions, du nom d'*Atuach*.

Ajoutons à cela que César ayant fait hiverner une légion à *Aduatuca*, sut apprécier les avantages de cette position, et qu'il est évident par là que les Romains continuèrent à l'occuper ; qu'elle devint nécessairement sous l'Empire une station (1) et par conséquent un jalon de la voirie romaine établie,

*achterwacht* a moins la signification d'*arrière-garde* opposée à *avant-garde*, que celle de *corps d'armée laissé en arrière pour la garde des bagages*. Le dérivé d'*Atuat* est *Atuatici*. Le mot s'est appliqué, du corps d'armée, au camp lui-même et lui est resté. »

(1) M. Fuss, *l.cit.*, pp. 163 et 165 : « César, ayant pacifié les Gaules, s'occupa de l'organisation de ce pays, et son premier soin dut être de garnir de troupes suffisantes les bords du Rhin qui couvraient tant de populations redoutables. *Aduatuca*, siège d'un camp régulièrement fortifié, continua sans doute à servir de station aux garnisons romaines... La raison dit que les Romains en s'établissant dans un pays dépourvu de villes, ont dû se fixer de préférence dans un endroit où les légions s'étaient établies d'une manière imposante, qui était le siège d'une culture régulière. »

SCHAYES, II, p. 192. « Il est très-probable que le camp d'*Aduatuca* aura été compris parmi les nombreux châteaux que Drusus bâtit ou restaura sur les bords du Rhin ou de la Meuse. »

comme on le sait, dans un but essentiellement militaire (1).

Quand on aura trouvé sur une grand'route romaine des ruines auxquelles le nom d'*Atuach* sera resté attaché, la démonstration deviendra convaincante, si les fouilles à opérer sur leur emplacement mettent au jour, non pas même des inscriptions datées, des tessons avec noms de potiers du temps de César (2) ou des pierres sigillaires d'oculistes du Haut Empire (3), etc., mais ne fût-ce qu'une tuile marquée du sigle de la XIV<sup>e</sup> légion qui, sous César, hiverna à *Aduatuca*, et ne reparut plus depuis en Belgique (4).

Lorsqu'une localité aura réuni ces indices, et d'autres encore que la sagacité des archéologues pourra rassembler, alors, mais alors seulement, le problème sera résolu.

Jusqu'ici il ne l'est pas : *adhuc sub judice lis est*. Tongres qui réunit en sa faveur une partie des indices ci-dessus, laisse encore à désirer.....

Pour déterminer l'emplacement d'*Atuatuca*, on ne devra plus à l'avenir, comme on l'a trop fait jusqu'ici, et comme on a tout récemment, mais fort surabondamment, recommandé de le

(1) M. FUSSE, p. 165. « La raison dit encore qu'Agrippa construisant, sous Auguste, ses voies militaires, dut leur choisir pour siège les contrées où César s'était frayé un chemin, et quelle voie était mieux tracée que celle qui conduisait au camp d'*Aduatuca*? »

M. DRIESÉN (*Bull. acad. roy. de Belg.*, 2<sup>e</sup> série, xv, n<sup>o</sup> 3) : « Les routes militaires n'ont été faites que sous Auguste ; mais il est rationnel d'admettre qu'on a suivi les tracés déjà faits par les troupes de Jules César. »

(2) Par exemple la trouvaille de la marque du lampadaire STROBILIUS, qu'on a découverte à Pompéi, détruit en l'an 81, sera un indice de l'existence vraisemblable de la localité dès le premier siècle.

(3) GROTEFEND, s'attachant aux noms des oculistes révélés par ces pierres, a fait remarquer que la plupart étaient des affranchis des premiers empereurs, jusques et y compris Hadrien, comme le démontrent ces noms : *Julius, Claudius, Sulpicius, Vitellius, Flavius, Ulpus, Aelius*, tandis qu'on n'en trouve aucun d'*Anrelius, Septimius*, etc. *Philologus, Zeitschrift für das Klassische Alterthum*, XIII, p. 123.

(4) Voy. ce qui a été dit à cet égard dans le *Bulletin de la Société des Métaphiles de Hasselt*, I (1864), p. 17 ; dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, II, 1866, p. 53 ; et dans le *Bulletin cité du Limbourg*, VII, p. 145.

faire désormais (1), se préoccuper uniquement de la description chorographique de César, description qui a, ou peu s'en faut, également bien servi les douzaines d'hypothèses présentées jusqu'ici : où ne pas trouver, en effet, quelque éminence, quelque dépression de terrain, pouvant correspondre au *tumulus*, au *in jugo*, à la *convallis* etc. de César ?

Il est plus que temps aussi de cesser de se combattre en se lançant à la tête deux textes de César, en apparence peu conciliables, et déclarant d'une part que la plus grande partie du territoire des Eburons était située outre Meuse (2), d'autre part, qu'après avoir défait Sabinus et Cotta, Ambiorix passa immédiatement avec sa cavalerie chez les Aduatuques, ses voisins, puis chez les Nerviens (3).

On a disserté et l'on disserterait pendant longtemps encore sur ces textes qui, cela a été dit spirituellement dans ce *Bulletin* même (4), ont fait maigrir nos savants depuis près de trois siècles.... Il est temps de leur donner une nourriture plus substantielle.

(1) « On a placé *Aduatuca* dans plus de quatorze localités différentes. Si des écrivains ont cru donner de bonnes raisons pour chercher cette place sur la droite de la Meuse, d'autres ont pensé en produire de tout aussi valables pour la mettre sur la gauche de ce fleuve : mais la plupart ont adopté tel ou tel emplacement sur de futiles motifs. Personne n'a songé à résoudre la question par un moyen simple : il consiste à s'enquérir, si, parmi les diverses localités proposées, il en existe une qui, par la configuration du terrain, réponde aux exigences de la narration des commentateurs ; » *Histoire de César*, II, p. 201.

Ce qu'il y a de curieux, et ce qui prouve combien est superflue cette recommandation de NAPOLÉON III, c'est qu'on a cherché et même trouvé trois côtés de Tongres seul, auxquels pouvait s'appliquer la description de César ; fond de Frère (M. FUSS) ; Lowaige (M. DRIESEN et NAPOLÉON III) ; les hauteurs de Colmont (M. WAUTERS) ; M. FUSS, p. 175, ajoute même que les environs de Tongres, notamment dans la direction de Looz, offrent plus d'une vallée qui conviendrait parfaitement à la description de César, et que dans la campagne de Tongres, se rencontre plus d'une élévation, rendant parfaitement le *in jugo* et le *tunulus* de César.

(2) CAES, V, 24 : « *Eburones quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum.* »

(3) Id. ; V. 38 : « *Victoria sublatus Ambiorix statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus finitimi, proficiscitur... postero die in Nervios pervenit.*

(4) M. GEGG., I, p. 154.

En résumé, les Aduatuques, arrière-garde des Cimbres et des Teutons, établirent sur le territoire des Eburons, des *custodias* et *praesidia* qui étaient devenus sous César, 50 ans plus tard, des *castella* et *oppida*. Ces postes militaires, en nombre plus ou moins grand, empruntèrent leur nom aux Aduatuques et étaient disséminés dans la contrée sur laquelle ils exerçaient leur domination.

C'est dans un de ces *Atuach*, qu'il faut chercher l'*Aduatuca* de César, devenue après lui une station romaine et qu'il s'agit de retrouver les preuves de cette continuation d'existence dès la fin de la République et le commencement de l'Empire.

S.



# MICHEL NATALIS,

GRAVEUR LIÉGEOIS.

---

Le bon accueil fait à nos recherches sur les Waldor (1) nous engage à publier un travail semblable sur Michel Natalis. Les écrivains qui donnent le catalogue de son œuvre, sont tous incomplets et inexacts, ce qui n'étonnera personne lorsqu'on saura que cet artiste a travaillé à Liège, à Anvers, à Paris et à Rome.

Notre intention étant de ne décrire les gravures que *de visu*, nous avons, dans le but d'être aussi complet que possible, visité un grand nombre de collections publiques et particulières ; celles qui nous ont fourni le plus d'éléments sont : le Cabinet des estampes de la bibliothèque Richelieu à Paris, la Bibliothèque royale de Bruxelles, celle de l'Université de Liège, et les cartons de MM. Nic. Henrotte et Ul. Capitaine, à Liège. L'obligeance avec laquelle les conservateurs et les propriétaires de ces collections ont mis leurs richesses à ma disposition, a rendu mon travail agréable et facile. Qu'ils me permettent de le déclarer ici tout haut, en les priant d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance.

Parmi les auteurs qui se sont particulièrement occupés de Michel Natalis, figure en premier lieu Joachim de Sandrart :

(1) V. le *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. vi, p. 322.

*Der teutschen Academie andern Theils, zweyters Buchs*, Nuremberg, 1675 et 1679, 2 vol. in-f° (1). Cet artiste, né à Francfort en 1606 fut le maître de M. Natalis à Rome ; il donne des renseignements précieux sur ses travaux et ses progrès dans cette ville et parle de son père Henri Natalis.

Nous citerons ensuite Louis Abry, né à Liège en 1643, contemporain de Michel et grand admirateur de son talent. Son ouvrage qui vient d'être publié à 50 exemplaires par la Société des Bibliophiles Liégeois sous ce titre : *Les hommes illustres de la nation liégeoise, par LOUIS ABRY, édité par H. HELBIG et S. BORMANS*, Liège 1867, mentionne pour la première fois des planches de Heuri Natalis.

Saumery, dans le t. V des *Délices du pays de Liège*, consacre également quelques lignes à Henri Natalis et, à son fils Michel, un long article accompagné, chose précieuse ! d'un beau portrait par Fines.

Les autres écrivains qui ont parlé de Michel Natalis sont : Jean Gaspar... Fueszlin, dans son *Raisoniren des werzeichnis der vornehmsten Kupferstecher*, etc. ou *Biographie raisonnée des principaux graveurs*, etc. p. 464. Zurich. 1771. — BASAN, *Dictionnaire des graveurs*, Bruxelles 1791. II, 58. — GORI II, 328. — HUBERT et ROST, v. 320. — PAIGNON. — JOUBERT II, 341. BRULLIOT I aux N<sup>os</sup> 2605, 2611, 2896. 2<sup>e</sup> v. aux N<sup>os</sup> 2030, 2111. VALLARDI I, 151.

En 1841 Nagler dans son ouvrage *Neues allgemeiner Kunsterlexicon*, etc. Munich, fit connaître Flaminio Natali et donna sur Michel Natalis des faits qui paraissent puisés dans Sandrart et Saumery.

Tous ces auteurs sont cités par Charles Leblanc, *Manuel de l'amateur des estampes*, Paris, 1854, à propos de Michel Natalis, le seul qu'il cite de cette famille, et auquel il attribue à peu près les mêmes gravures que Nagler. En tête de sa notice sont

(1. Une traduction latine parut en 1683, sous ce titre : *Academia artis pictoriae*, etc.

reproduits les divers monogrammes dont notre artiste signait les planches qu'il grava à Rome pour le recueil appelé *Galerie Justinienne*.

Louis Abry, collectionneur zélé, était parvenu à réunir 44 gravures de Mich. Natalis, dont il donne la liste suivie de cette réflexion : « On n'en verra guère à Liège davantage que celles dont je viens de parler et que j'ai pu ramasser après bien des années pour mon plaisir (1).

Saumery n'en cite que 34 dont *Bec-de-Lièvre* reproduit la liste en y ajoutant la planche du *Dyptichon leodiense* gravée par Rich. Collin, mais dessinée par Natalis.

Nagler compte 27 gravures et 17 statues ; Le Blanc 23 gravures et 16 statues.

D'heureuses trouvailles nous permettent d'inscrire ici 202 pièces, dont 188 nous ont passé sous les yeux ; les 14 autres, ayant échappé à toutes nos recherches, sont décrites d'après différents auteurs.

La collection de l'Université de Liège compte quatre planches rognées, sur la monture desquelles le chanoine Hamal qui possédait une remarquable collection, inscrivit le nom de M. Natalis. Cet amateur liégeois n'ayant pu donner cette attestation qu'en connaissance de cause, nous les classons ci-après.

Dans la description que nous en donnons la provenance est indiquée comme suit :

MP. Le recueil de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Parmentier, à Liège.

UC. La collection de M. Capitaine qui en compte 37, pour la plupart portraits et frontispices de volumes.

B. La Bibliothèque royale de Bruxelles qui compte 40 pièces.

UL. L'Université de Liège qui en possède 50, plus quelques planches de statues et bustes de la galerie Justinienne, figures

(1) M. X. de Theux a publié cette liste dans sa brochure sur les *Délices du pays de Liège*.

la plupart isolées, sur fond blanc, tandis que les autres sont des portraits historiés ou des compositions complètes (1).

CE. Le cabinet des estampes à Paris qui en possède 71, plus la galerie Justinienne qui renferme 34 pièces.

NH. La collection de M. Henrotte qui en possède 86, plus la galerie Justinienne.

Mais avant d'entrer dans le détail de l'œuvre de Mich. Natalis, que l'on nous permette de retracer rapidement sa biographie ainsi que celle de son père Henri (2).

#### Henri Natalis.

Joachim de Sandrard qui, en 1670, publiait sa *Bibliographie des artistes* dit que Henri Natalis était Liégeois, qu'il fut le père de Michel et occupa le poste de graveur des coins de la monnaie de Liège; il tenait probablement ces détails de Michel lui-même qu'il connut à Rome. Bec-de-Lièvre s'exprime ainsi : « Natalis (Henri Noel), graveur, né à Liège. On a de lui plusieurs pièces d'un excellent goût; il a gravé en taille-douce le portrait du bourgmestre La Ruelle. » Cet auteur laisse supposer que Noel pourrait être un nom de baptême; mais Saumery, qu'il copie, dit expressément *Henri Noel ou Natalis* (1).

(1) Le premier fonds de cette collection provient du cabinet du chanoine Hamal, vendu il y a une quinzaine d'années.

(2) Nous ne citons ici que pour mémoire Flaminio Natali, graveur en pierres fines, mort à Rome en 1596, à l'âge de 55 ans. Nagler croit qu'il était de Liège et parent de Mich. Natalis; mais cela est peu probable puisque Flaminio n'a jamais été un prénom usité à Liège et paraît être plutôt un nom de famille italien. Mentionnons encore, pour ne rien omettre, un livre intitulé *Ordonnance et rénovation de son alteze S<sup>me</sup> nostre Prince sur le fait de la monnoye. 1625, à Liège, chez Jerosme Noel en la rue de Verde Bois, proche de St-Jacq. avec privilège*. Le titre est orné d'une planche en manière de taille douce d'un faire négligé représentant les armoiries de Bavière ayant pour support deux anges qui soutiennent le bonnet ducal avec ces mots *Avita fide*. Le recueil se compose de 33 feuilles portant chacune 6 monnaies assez bien gravées. Ce Jérôme Noel était d'autant plus probablement parent de Mich. Natalis, que la charge de graveur des monnaies de la principauté de Liège fut héréditaire dans sa famille.

Henri Natalis n'ayant pas l'habitude de signer ses œuvres, nous n'avons pu recueillir de lui qu'un petit nombre de pièces.

I. — *Sébastien de la Ruelle sur son lit de mort.*

Oblong 10 — 12, 7. (N H. — U C).

Cette pièce intéressante représente l'infortuné bourgmestre de Liège tel qu'il fut montré au peuple après le meurtre du 16 avril 1637. Il est couché, en partie couvert d'un linceul à bordure dentelée. La tête pose sur un coussin et la chemise ouverte laisse nue la poitrine percée de sept plaies. L'expression du visage est calme, le front vaste, élevé, les cheveux crépus, abondants aux tempes et relevés en toupet. Les moustaches sont retroussées et la barbiche se termine en pointe.

Au-dessus du corps, sur le fond blanc, on lit ces mots :  
*Effigies ill. V. Sebastiani de la Ruelle Excoss. leodien.*  
τοῦ μαχαίρον XVI Apr. MDCXXXVII *insidiosio epulo trucidati.*

Au bord de la planche, à droite, est le monogramme de l'auteur, fait d'un N traversé par une ligne formant H suivis de F. Au-dessous de la gravure se trouve l'inscription suivante, divisée en deux par un simple trait vertical.

*Sic lacerus bissex jacui tibi Legia plagis*

*Cum mihi Warfusius hospes et hostis erat.*

(1) Les registres de l'état-civil de Liège citent une foule de Noel parmi lesquels il est impossible de reconnaître le nôtre; voici ces notes. Paroisse St-Pholien : 1588, 9 avr., Henri, fils de Jean Noel et de Marie, marraine Marie, femme à Henri Noel, Natalis ou de Noel; 1612, 7 avr., Jean, fils de Henri Jean Noel et de Marie; 1615, 6 avr. Henri, fils de Henri Natalis et de Marie; Paroisse St-Servais : 1611, 6 nov. Noel, fils de Henri Noel et de Marie; Paroisse St-Romacle : 1612 18 avr. Remi, fils de Henri Natalis et de Jeanne; Paroisse Ste-Catherine : 1613, Biatine fille de Henri Noel et d'Agnès; 1614, Nicolas, fils des mêmes. — En 1589, Robert Natalis, chirurgien à St.-Pholien, eut un fils Guillaume; en 1658 un Guillaume Natalis, fut élu abbé de St.-Laurent et Michel lui dédia plusieurs planches; en 1618, T. Georges Natalis était procureur; le père Daniel Natalis, mineur conventuel, publia un livre, cité plus loin au n° 37, et dont la 3<sup>e</sup> édit. parut en 1688. Le testament d'Anne de Stembier, veuve de Jean Natalis, commissaire de la cité, de la paroisse St.-Pholien, cite Henri, Toussaint, Mathieu et Helwy Natalis.

*Sensisti exterius tibi me vixisse, patent nunc  
Mi caput et pectus, cerne quis intus eram.  
Hic patriæ columen, libertas, relligioque  
Præsidium leges hic habuere suum.  
Quod careo vita pro te, mihi Legia dulce est :  
Sed quod te caream, me careasque grave est.  
At nec eris sine me : Lamberto vulnera pandam  
Et tutelarem multa rogabo tuum.  
Nec nostri immemores vos este : Ruelliüs olim  
Fidus Eburonum, dicite, consul erat (1).*

Ce travail, sans intérêt artistique, est précieux pour l'histoire; la tête qui paraît être d'une grande vérité est bien dessinée. L'un des exemplaires (VC) a les plaies peintes en rouge. Cette planche vient d'être reproduite par la photolithographie, procédé de MM. Asser et Toowey de Bruxelles, pour un travail publié par les bibliophiles liégeois. Il existe encore une gravure sur bois de 7,5 sur 5,5. (NH) copiée sans doute. Cette fois le corps est dressé, c'est-à-dire que le côté droit sert de base; on y lit ce chronogramme :

SEBASTIEN LA RUELLÉ; EX CONSUL SPECTABILIS INOPINATO  
DATUS NECL ENSE HOSPITIS INGRATI LEODII.

Cette copie, grossièrement faite, est assez ressemblante.

2. — Abry (p. 279), nous apprend que Henri grava pour un in-4° « les armes des comtes de Loewenstein au-dessus d'un emblème avec ces mots : *Ut fit discordia consors* » Le même ajoute cette réflexion : « C'est peu de chose ce que le dit Henri Noel a gravé de son temps. »

3. — Sandrart rapporte que Michel Natalis, lors de son retour

(1) Cette gravure orne un opuscule in-4° intitulé : *Histoire tragique ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragique banquet Warfuzéen..... extraite des dépositions mises en garde de loy, ensemble de plusieurs lettres, écrits et signatures, trouvées tant sur la personne dudit C. qu'ailleurs...* Liège 1637.

de Rome, entra au service de son père, à Liège. La présence d'une gravure de même travail que le La Ruelle dans le livre de Breuché de la Croix (que Michel orna de trois de ses œuvres), nous porte à attribuer à Henri Noel la 4<sup>e</sup> planche de l'*Académie de Flémal*, représentant :

*L'Armoirie du Prince de Gavre.*

10 — 6 (UL.)

Dans un intérieur où se voit une niche architecturée ornée de guirlandes, est un piédestal se détachant sur un rideau ; le dé porte l'armoire du dit Seigneur, timbrée d'une couronne princière. L'écu est écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4 d'argent à 3 chevrons d'azur aux 2 et 3 à deux fasces contrebretessées ; en cœur parti à deux lions affrontés.

Au bas est la légende : *Sic eversa iterum stabit.*

Contre le socle du piédestal est une couronne de prince, renversée ; aux angles inférieurs de la gravure sont encore deux couronnes, l'une à gauche de prince, l'autre de perles à 4 fleurons de perles, espacées par les mots : *nec meretis satis* ; sur le piédestal est exposé un cadre octogone, attaché au sommet de la niche par un cordon, et contenant une couronne de prince.

Cette planche est agréable de disposition, faite en taille douce et faible de travail. Cette faiblesse même dans une pièce de dédicace à côté de gravures de mérite nous fait croire qu'elle est de Henri Natalis. Ce livre publié en 1653, prouve peut-être qu'alors Henri Noel pratiquait encore son art.

4. — Nous faisons la même conjecture pour une armoirie des Pirouille (famille qui donna un abbé au Val-Dieu) précédant le frontispice-portrait par M. Michel Natalis pour les *Theologiae scolasticae*, etc., citées au n° 169.

D'autres pièces nous ont encore rappelé la manière de Henri Natalis, mais avec trop peu de certitude pour que nous nous y arrêtions.

**Michel Natalis.**

Cet artiste, dont la ville de Liège se glorifie à si juste titre, naquit en 1611 ; il a soin, en effet, de nous apprendre dans la signature de plusieurs pièces qu'en 1628 il avait atteint sa 17<sup>e</sup> année.

Il était, dit de Sandrart, fils d'un Liégeois, graveur des coins de la monnaie, qui reconnut de bonne heure chez son fils des aspirations vers les sphères élevées de l'art. Ce fait est confirmé par Abry et Saumery. Celui-ci ajoute que le père de Michel, heureux de lui voir embrasser la carrière qu'il pratiquait aussi, « apporta tous ses soins à cultiver les talents qu'il » découvrait dans son fils et lui donna les premières leçons » de gravure. »

Avant d'avoir atteint sa onzième année, il gravait en petit, dit-il encore, une *Madeleine*, un *St-François* et une *Ste-Thérèse* ; il présenta cette dernière à Anne de Potier, comtesse de Bellejoieuse (v. n° 25). En 1626, il fit le frontispice d'un livre (v. n° 125) y prenant le nom de Michel Noel, tandis que quatre planches de 1628 comme la *Sainte-Thérèse* qui doit être de 1629 portent celui de Natalis.

Saumery dit encore : « En 1630 parut en petit un *St-Bernard*, à genoux devant la Vierge, ayant l'enfant Jésus entre les bras... Marie faisant jaillir dans la bouche de St-Bernard le lait d'une de ses mamelles, pièce qu'il présenta à l'abbé de St-Lambert. »

On peut croire qu'il s'agit ici de la composition décrite au n° 47, faite d'après C. Galle.

J. de Sandrard dit que Michel débuta par graver de petites images destinées aux livres de prières, ayant étudié la manière du célèbre Malerie (Mallery) d'Anvers. Ce maître était établi dans sa ville natale comme graveur et marchand d'estampes. Basan dans son *Dictionnaire des graveurs* confirme ce fait en disant que Natalis apprit à Anvers les principes du dessin et de la gravure. Quant à ce qu'ajoute Sandrart, qu'il succéda à



Malerie, c'est sans doute une expression figurée pour dire qu'il l'égalait. En effet, Malerie, né en 1576, travailla jusque vers 1630; or, toutes les pièces de Natalis venues à notre connaissance faites avant son départ pour Rome vers 1633, sont datées de Liège. Aucune n'étant datée de France, nous devons aussi révoquer en doute cette assertion de Sandrart : « Dans le genre de Malerie, Natalis grava beaucoup à Paris où il séjourna quelques années. » Ajoutons, pour confirmer notre opinion, qu'il eut soin de dater de Rome ce qu'il créait dans cette ville. Nous croyons qu'il y a confusion avec le séjour qu'il a dû faire à Paris après son retour d'Italie, pour reproduire divers tableaux du Louvre; alors, du reste, il avait abandonné la manière du graveur anversois.

Michel avait vingt ans lorsqu'il grava, aussi à Liège, les trois frontispices n<sup>o</sup> 126, 127 et 130, pour des livres publiés en 1631 et 1632. A cette dernière date sa réputation dut s'établir comme portraitiste, en exécutant le portrait d'Ernest de Miche, chanoine Ecolatre de St-Paul, d'un travail excellent en taille douce. (V. n<sup>o</sup> 150). Cette même année il fit paraître, dit Abry, le portrait de Lambert de la Motte, chanoine de la cathédrale, et reproduisit les traits du nonce Pierre Aloys Carafa (n<sup>o</sup> 151). Ce succès fut célébré par une épître en italien, publiée par le secrétaire de ce personnage, Antoine Abondanti, dont le tombeau existe encore dans la chapelle du St-Sacrement à St-Paul, à Liège. Voici cet éloge qui témoigne assez de l'estime que l'on avait déjà pour l'artiste.

*A Michel Natale de Liege*

Saggio Natale, il tuo bollino or face  
Arrossir di vergogna ogni scarpello  
E impallidir d'invidia ogni penello  
Spundanto al Tempo il duro dente edace.  
Anzi Natura ancor Mastra sagace  
Per far piu vago ogni suo parto bello  
Prende da quello solo tutt il modello.

*Fatta di lui discepolo, e seguace.  
L'onda tua forte al tuo Bollino eguale  
Aprendo il seno a bronzi, apre le porte  
A strane meraviglie, a ogni mortale.  
E giusto è ben, ch'or l'uno, e l'astro forte  
S'appelli e l'una, e l'una, e l'altro anco immortale,  
Poi che l'un fere, e l'altra aunea morte (1).*

Cet hommage public et la qualité de celui dont il émanait, contribuèrent peut-être à faire désirer à l'artiste, jeune et choyé, la vue des chefs-d'œuvre de l'Italie.

L'époque de son départ peut-être fixée entre 1632 et 33, la première de ces dates étant celle des portraits précités et la seconde étant appliquée au frontispice d'un livre publié sous les auspices du cardinal François Barberini, pour une thèse soutenue à Rome en 1633 (n° 130). Cette pièce est peut-être le début de Natalis sur la scène nouvelle où il allait se distinguer. Du reste une différence complète se remarque entre cette œuvre et les précédentes ; celle-là en taille douce, genre aquatinte, celle-ci procédant par hachures saillantes, espacées, sans prétention à la vigueur. Elle sembla être un essai vers des aspirations nouvelles. Sandrart nous fournit de précieux renseignements sur les premiers travaux de Natalis à Rome, que voici : « Il arriva privé de toute ressource et avec un talent encore assez médiocre. Ses compatriotes, me l'ayant recommandé au mieux, je l'introduisis au palais du prince Justiniani, en lui procurant le moyen de perfectionner ses études. Il fut bientôt admis à la classe de dessin de notre Académie et grava d'après mes dessins beaucoup de statues de la Galerie Justi-

(1) Sage Natalis, ton burin, tantôt, fera rougir de honte tout autre et pâlir tout, pinceau ; tu émousses avec lui la dent inexorable et dévorante du Temps. De lui seul tu prends exemple et t'en fais le disciple, avant même que ta vocation ait jeté son ancre, afin de rendre plus gracieux ses doux enfantements. Ton onde subtile (eau forte), égale à ton burin, saisit le sein du bronze et, aux yeux de tous les mortels, ouvre les portes à d'étranges merveilles. Il est juste, il est bien que bientôt l'une et l'autre soient appelées également immortelles, puisque la première frappe et que la seconde noie la mort.

nienne. Par elles, Natalis révéla une manière si parfaitement belle, un burin si élégant, si prompt et si magistral, que le prince me demanda de lui faire exécuter au plutôt les planches d'un livre intitulé : *la Galerie Justinienne* in-f<sup>o</sup>, dans lequel j'étais chargé de reproduire non-seulement les meilleures statues antiques au nombre de 150, mais encore 50 bas-reliefs. Le tout m'étant commandé *presto*, nous priâmes Corneil Blomaert et Théodore Matham, alors à Paris, de venir au dit palais, près de Renier Persin, étudier ensemble et compléter grandement ce travail. Natalis s'y acquit un grand honneur ; et y joignit quelques images de la Vierge Marie et autres sujets exécutés sur cuivre. L'intelligence qu'il déploya le fit considérer comme l'un des plus excellents graveurs de son temps. Mais avec ces succès, s'éveilla en lui le désir de revoir sa chère ville de Liège où il retourna se mettre au service de son père. » Ce dernier détail prouve que Henri Noel jouissait d'une certaine notoriété.

De même que la date du départ de Michel a été établie par les signatures de deux de ses œuvres, nous pouvons fixer approximativement l'époque de son retour. En 1638 parut à Rome un Recueil héraldique, par Petra Sancta, orné d'un portrait de Thadéc Barberini par notre graveur; c'est la dernière trace datée de son séjour en Italie. En 1639 il publiait, à Liège, le portrait de N. de Gomzé, abbé de Beurepart en cette ville, d'après Douffet. Son absence ne fut donc que d'environ sept années, ce qui prouve l'erreur de la Biographie Liégeoise, qui la porte à onze et fixe son retour à 1642.

Précédé d'une réputation déjà faite, embellie par l'éclat de sa collaboration à l'œuvre de Sandrartet par des portraits et des frontispices d'ouvrages publiés à Rome, Natalis dut être accueilli avec empressement à Liège et employé aussitôt après son retour. Ses nouveaux succès sont du reste prouvés par le portrait de N. de Gomzé paru en 1639, celui de la sœur Claire

de Cusance en 1640, le frontispice de l'ouvrage de Fisen en 1642, le grand portrait de Maximilien de Bavière, d'après Sandrart, en 1643. Ces travaux lui méritèrent des commandes, telles que l'admirable et colossale planche de la thèse des Rosenberg en 1645. On peut, d'après la valeur du burin, placer à ce temps sa belle série de saints et de saintes, d'après Abraham Diepembecke publiée à Anvers, sans date, et dont dix-neuf sont décrites dans notre catalogue.

Natalis dut séjourner ou se rendre souvent à Paris après son retour de Rome pour y dessiner au moins les tableaux qu'il reproduisait, d'autant plus qu'il y choisissait des compositions laborieuses telles que la sainte famille et autres sujets d'après Raphael, Titien, Poussin, Bourdon, etc. Sa collaboration avec le 3<sup>e</sup> Valdor pour les planches n<sup>os</sup> 8 et 31, leur dédicace à de hauts personnages français prouvent des relations fréquentes avec Paris. Abry et Saumery s'accordent à dire que la Pomone dédiée au cardinal Mazarin fut gravée à Paris.

En présence des travaux accomplis par Natalis, la supposition qu'Abry fait p. 285 en parlant du portrait de l'abbé de St-Jacques à Liège, Gilles Lambrecht, nous paraît bien hasardée : « Je ne crois pas que ce vénérable prélat eut eu le moindre » dessein de faire graver son portrait, non plus que le suivant, » (celui de l'abbé de St-Laurent, Gerard Sany), mais que le dit » Natalis ayant faute de besogne, se serait chargé de faire ce » service aux deux monastères susdits, pour une mémoire de » leur grande économie et des belles réparations qu'ils ont » laissées à leurs monastères. » Si ce dernier point est exact, il rehausse la gloire de l'artiste, exprimant aussi noblement sa reconnaissance, en immortalisant pour ainsi dire ceux qui augmentèrent le lustre de sa ville natale. Cependant l'idée que Natalis produisit ces portraits par désœuvrement n'est pas admissible. On peut s'en convaincre rien qu'en examinant ses œuvres datées, l'on y voit qu'en 1646, lorsque parut le premier

des dits portraits, l'auteur devait travailler à la grande planche de l'Apostolat de St-Jacques d'après Douffet, laquelle parut en 1648. Il devait être absorbé aussi par l'œuvre colossale en six feuilles intitulée : *L'assemblée des Généraux de l'Ordre des Chartreux*, qui, complétée en 1649, avait dû exiger des années d'application. En outre, le bénédictin Gilles Lambrecht était sans doute digne d'ovations, car, en 1620 déjà, le second Valdor lui dédiait deux de ses plus gracieuses images, représentant la Vierge et le Sauveur. Quant à l'abbé de St-Laurent, Sany, il fut le prédécesseur de ce Guillaume Natalis à qui Michel dédia trois œuvres marquées au coin du plus beau talent, (n<sup>os</sup> 38, 147 et 157). Du reste, en ces temps-là, les maisons religieuses furent des foyers inspirateurs et le contingent d'œuvres d'art qui leur a été consacré était partout infiniment supérieur aux commandes de l'élément laïque. Les emplois artistiques rétribués n'existaient pas ou étaient rares ; mais nos Princes-Évêques paraient à cet inconvénient suivant la coutume de l'époque. On a vu Jean Valdor, le troisième, recevoir le titre lucratif de Directeur des Messageries de Liège à Bouillon, lui octroyé par Maximilien Henri en 1651. Bertholet Flemael accepta une prébende de chanoine. De Bec de Lièvre nous apprend que « Ferdinand de Bavière, qui avait la plus grande estime pour les » talents de Natalis, lui donna la charge de son graveur des » monnaies pour la principauté et celle de *sailleur* (étalonneur) » des poids de la ville de Liège. » Les nombreux portraits des princes de Bavière dus à son burin semblent le dire leur protégé. Nous rencontrons pour la première fois le titre de graveur de Son Altesse Electorale, acquis à Michel, dans le portrait de Méan, produit en 1653, et sur le buste de St-Lambert de cette même année. Ce dernier et beau travail lui a peut-être valu cet emploi.

En 1658 Natalis reçut l'honneur éclatant de graver le portrait de l'Empereur Léopold I<sup>er</sup>, lors de son couronnement à Franc-

fort. Abry a soin de noter que les ornements impériaux, globe, sceptre et couronne, furent faits d'après nature, *au vis*, à Francfort. Saumery ajoute que « ce fut par une estime particulière pour l'habileté de Natalis que Léopold l'engagea à faire son portrait. » Cette glorieuse mission étant accomplie, le graveur fut admis à présenter la première épreuve de son travail à l'illustre modèle, et l'Empereur en cette occasion manifesta le désir bien flatteur de voir Natalis manier le burin. « Il fut, dit Saumery, si charmé de sa dextérité, qu'après l'avoir récompensé d'une somme considérable, il l'honora d'une médaille d'or et le nomma son graveur ordinaire. En ce moment, Natalis, ému de tant d'honneurs reçus, sortit oubliant son burin ; revenant sur ses pas, il frappe et l'Empereur lui ouvrit lui-même, en disant : *Je sais, Natalis, ce que vous cherchez*, et, lui remettant le burin, ajouta : *souvenez-vous qu'un Empereur vous a servi*. » Cette anecdote a été attribuée à d'autres ; mais elle est bien acceptable, vu les circonstances, car la planche que présentait alors notre artiste offre une fraîcheur de burin toute exceptionnelle, surtout dans ses somptueux accessoires. Sandrart, rappelant aussi le fait, se complait à dire que son élève « s'étant rendu à Francfort le jour de l'élection de l'Empereur, dessina et grava parfaitement les portraits de S. M. Impériale et du Prince-Électeur de Cologne » lequel était Maximilien-Henri, Prince-Évêque de Liège. Cette persistance de l'auteur de la *Vie des Peintres* à trouver la perfection dans Natalis, est ici d'autant plus belle, que de Sandrart, né dans la ville libre, était graveur lui-même et que sa fille Suzanne et son neveu, Jacob Sandrart, se distinguaient aussi comme portraitistes.

Au demeurant, les travaux que le graveur liégeois fit se succéder depuis, prouvèrent que leur auteur voulait se montrer digne de si hauts encouragements. Et de fait, il y parvint. En n'énumérant que ses pièces d'élite datées, il produisit à cette époque, *Anne-Cath. de Lamboy*, 1658 ; *la S<sup>e</sup>-Famille*, d'après Bourdon, 1658 ; *Ferd.-Marie de Bavière*, 1659 ; *Fréd. Landgrave*

*de Hesse*, 1659 ; *Max.-Henri de Bavière*, 1660 ; *Alb. de Bavière*, 1661 ; le blason de *Guill. Natalis*, 1663 ; les grands bustes de la *Vierge* et de *Jésus*, 1664 ; *Emm. de la Tour d'Auvergne*, 1665 ; *Eugène-Albert d'Allamont*, 1666 ; la reproduction d'*Emm. de la Tour d'Auvergne*, 1667 ; le Frontispice des *Annales de Bretagne*, 1668, etc. Il est à noter que les pièces datées ne représentent que le quart à peine du nombre connu de ses gravures.

Ces travaux, dit Sandrart « élevèrent à un éminent degré la renommée de Natalis qui retentit alors dans tous les Pays-Bas. » Ce qui étonne à la vue de ces œuvres, est la riche variété du faire, nouvelle, pour ainsi dire, à chaque planche. Certes il serait impossible pour la plupart d'entre elles de les attribuer sans la signature. Pour avoir une idée exacte de cette diversité de taille, de cette fécondité de caprice d'un seul burin, comparez : le moelleux de la *Vierge* d'après Bourdon, le fini du portrait d'*Itel de Mérode*, le pittoresque du *St.-François* eu pied, la puissance de la *Madelaine* aux pieds du Christ, la grâce de la *Pomme*, l'énergie du *St.-Lambert*, la richesse du clair-obscur des portraits de *Maximilien* et de son père, le travail mixte du portrait de *Katz*, la beauté d'ensemble des portraits de la *Tour d'Auvergne* et d'*Eugène d'Allamont*, du *Ravissement* de *St.-Paul*, la splendide thèse des *Rosemberg* où le moelleux et la hardiesse, on peut dire l'audace du burin, atteignent leur apogée, etc., etc. La vue de ces pièces suffit pour se former un jugement sur ce maître et l'admiration pour ses mérites ne fera que grandir.

Nul burin n'est plus utile à étudier pour se rendre compte des ressources que peut en faire surgir une seule volonté. Pour lui, point de parti pris ; il s'inspire de l'œuvre qu'il va reproduire ou de la scène qu'il veut créer. Sa facilité d'improvisation, si l'on peut s'exprimer ainsi, est bien faite pour dérouter les collectionneurs. Il pouvait s'assimiler toutes les manières, on le sent, tant il était heureusement doué. Son caractère per-

sonnel semble pourtant être la disposition par tailles en carré qu'il avait peut être conservé de ses rapports avec Blomaert à Rome. Dès ses débuts à Liège, il semblait, par des tailles douces, vouloir s'approprier la manière du second Val-d'Or. Plus tard, quand le burin fut largement manié, on le voit s'ingéniant à dépasser la gracieuse variété des portraits du livre des *Triumphes*. Certaines figures de la Galerie Justinienne rappellent Golzius ; la Sainte Cunégonde pourrait être attribuée à Poilly, le Sylène captif à Lairesse, et dans ses portraits il s'assimile tour à tour l'aspect de Pierre de Iode, de Vischer, d'Edelinck, etc. Ce dernier, malgré ses magnificences, serait près de se voir attribuer des œuvres telles que les ducs de Bavière, Albert et Maximilien Henri, Itel de Mérode, etc. Abry avait bien compris Natalis quand il dit naïvement : « Dans la simplicité de ses pièces, il » montre un je ne sais quoi qui parle de lui-même et fait vivre » comme au naturel tous les traits de son burin moissonnés » ensemble. »

Nagler caractérise son faire en deux mots en disant qu'il est d'une grâce aimable.

Une glorification éclatante allait être accordée à son mérite sans cesse grandissant ; Louis XIV, appréciant assez les arts pour honorer Valdor, Varin, Goesevin, Renkin, etc., voulut aussi s'attacher la célébrité qui nous occupe. « Il lui fit offrir une pension considérable avec un logement dans le Louvre et le titre de premier graveur. « Avant de quitter sa patrie pour se fixer en France, dit Bec de Lièvre, Michel Natalis avait vendu une partie de ses planches à une personne de La Haye qui les revendit à un marchand de France. » Ce fait paraît prouver que l'artiste appréciait fort bien le nouvel honneur qui lui était accordé, ce dont Saumery ferait douter par cette phrase : « Un courrier fut dépêché à Liège, mais il arriva presque en même temps que Natalis mourait d'un mal de gorge, accompagné de symptômes qui donnèrent sujet de croire qu'il avait



été empoisonné. » On sait qu'à cette époque les soupçons de ce genre étaient à la mode.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle de l'appel fait par le Roi de France parvint à Francfort alors que Sandrart écrivait ses biographies. Il s'empessa de couronner celle de Natalis en annonçant ce fait en ces termes : « Enfin, ainsi que j'en suis informé, il est retourné à Paris, instamment appelé au service du Roi. » Mais, le panégyriste comptant sans la mort, confiant dans l'avenir heureux qui se préparait pour son disciple chéri, ajoute : « Là il vécut en tout honneur et respect, tant par le burin qu'il conduisait avec talent, que pour ses qualités en toutes choses. Ses manières et sa vie y contribuèrent tout naturellement. En lui tout concourait donc puissamment à l'élever et à rendre, par son retentissement en toute science, sa réputation immortelle. » Ces paroles attestent les rapports aimables et sympathiques qui unissaient le maître et le disciple.

Quoique le recueil de la Galerie Justinienne renferme de superbes pages d'autres collaborateurs, on croirait que Sandrart veuille en attribuer tout honneur à Natalis. C'est une épreuve évidente que les mérites de l'homme égalaient chez notre graveur le génie de l'artiste. Mais les dernières lignes de l'épître en prose disent une fois de plus l'instabilité des choses ici-bas. L'écrivain les traçait au moment où Natalis expirait, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour répondre à l'appel qui semblait devoir mettre le sceau à sa gloire.

Pour cette fois seulement, il laissait le panégyriste en défaut.

Enfin, Abry nous apprend que « Michel Natalis mourut l'an 1670, sur Avroit, en la maison voisine de M. de Liverlo, vénérable d'âge qu'il a si bien et si utilement employé au service du public et à l'honneur de sa nation. Il repose au monastère des Chartreux proche de l'eau bénite. » Une dalle y reçut-elle son nom ? Les recueils de tombes présentant celles de cette église n'en donnent aucune trace.

Abry, lui consacra quelques vers, où, à l'éloge se mêle le regret de voir que la famille Natalis ne fut pas «.... en état de goûter le fruit de ses travaux.....»

Il fait songer à l'état précaire de sa fortune; nous ne cherchons pas à soulever ce voile. La persistance, l'unanimité des éloges adressés à Natalis par ses contemporains, disent assez le mouvement, le progrès qu'il sut imprimer à l'art qu'il cultivait si heureusement. Que de joies durent lui donner ses succès! Son beau caractère, signalé par tous ceux qui parlent de lui, semble avoir rendu sa vie pleine de charme.

Elle fut exprimée par ce simple quatrain de l'auteur des *Tableaux parlans* :

« Natalis est un homme sage,  
Son burin le fait estimer;  
Si son dessin sait nous charmer,  
Son humeur fait davantage. »

Mais ses travaux ont acquis à leur auteur une gloire qui ne s'éteindra pas, tant qu'il existera des amis du beau.

La cité liégeoise se glorifie d'avoir vu l'un de ses fils acclamé, accueilli, désiré par tout ce que son époque comptait de plus illustre.

Non seulement Natalis fut un grand artiste, mais il fut aussi un grand citoyen, car il est cité par tous les auteurs autant pour la perfection de sa vie que pour la valeur de ses œuvres.

Par cette union de qualités si précieuses, il mérite donc de servir deux fois d'exemple et d'être présenté comme un modèle à suivre par tous ceux qu'animent des sentiments nobles et élevés (1).

(1) Bec-de-Lièvre est, à notre connaissance, le seul auteur qui fasse mention du fils de Michel Natalis :

Michel Natalis avait épousé Marie de Faulcaumont dont il eut plusieurs enfants : un entr'autres qui voulut s'adonner à la gravure; mais désespérant de pouvoir égaler jamais son père, il y renonça pour se livrer entièrement à la peinture et alla se fixer à Hambourg où il est mort. Ses tableaux ne sont pas, dit-on, sans mérite.

**Scènes de la vie de Jésus-Christ.**

**I. — *L'Annonciation.***

13<sup>c</sup>, 5<sup>m</sup> de hauteur — 8<sup>c</sup>, 5<sup>m</sup> de largeur. (UL | UC)

Dans un intérieur envahi en grande partie par des nuages, la Vierge est à genoux ; l'ange debout sur la nue s'incline, tenant de la main gauche une branche de lys. Au haut de la composition, le St.-Esprit est entouré d'un cercle d'anges d'où descend un rayon vers la Vierge. A l'angle inférieur de gauche, sur la planche, est un petit blason ovale, celui des Groesbeck, surmonté d'une couronne de comte. Il en existe une réimpression moderne dont M. Capitaine possède le cuivre.

**2. — *La Vierge et l'enfant Jésus.***

12,2 — 5,2 — (NH | UC)

Cette petite planche en taille douce, genre du second Valdor, est d'une remarquable vigueur ; ses ombres paraissent faites à l'aqua-tinte. Dans un fond blanc, la Vierge est debout sur un croissant ; l'enfant porté sur les bras tient le monde ; Marie a une couronne royale. Au bas du croissant, on lit : *S. Maria* ; ensuite les mots : *Leody M. Natalis fe. et ex. Æ 17 A° 1628*. Cette œuvre exigüe est d'un haut intérêt et semble prouver que Valdor faisait école à cette époque. Il a dû naturellement inspirer Natalis avant Mallery qui fut son maître ; elle semble prouver aussi que Michel Natalis avait déjà dépassé son père si l'on en juge par le La Ruelle de celui-ci, daté de 1637.

**3. — *La S<sup>c</sup>.-Face.***

7,3. — 5,4 — (UL).

Un placard porte en tête cette petite pièce présentant une arcade où sont deux anges ; celui du milieu, le plus grand, tient par les coins supérieurs le suaire où se trouve la face du Christ ; l'ange de gauche tient un flambeau allumé et semble éclairer la scène qu'il regarde. Au bas sont les mots : *Leody M. Natalis f. an° 1628, Aet. 17.* Cette planche est faible d'exécution sauf la figure du Christ. Au-dessus du placard est imprimé ce chronogramme « *o faCe De Mon saVVeVr qVI VoVs a alnsI naVrée...* Liège chez Jean Ouvrex, imp. juré 1638 »

4. — *Le Crucifement.*

7.5. — 5.4. — (UL)

Sur un placard in-<sup>fo</sup> imprimé à Liège, chez Jean Tournay, probablement en 1639, car en tête on lit ce chronogramme : LES SEPT PAROLLES DE IESVS CHRIST AV CALVAIRE SVR L'AVTEL DE LA CROIX. Sous ce titre, au centre, est une petite planche, copie de l'une de celles composant la petite passion de Callot et représentant la scène du Calvaire au moment où le Christ a le côté percé par Longin. Le tout se détache sur fond blanc sans ligne d'encadrement ; au bas sont les mots : *Leodij M. Natalis fecit aet. 17 an. 1628.* Ce travail est très-finement exécuté ; sans la signature on le croirait au premier abord du graveur inventeur. Quoique cette pièce ne soit qu'une copie, elle a dû surprendre à cause de l'âge auquel Natalis l'exécuta.

5. — *Ste-Famille.*

11. 6. — 9. (UL)

Dans un intérieur orné d'une colonne et d'un rideau, la Vierge est assise, à gauche, sur un escabeau et tient l'enfant Jésus, auquel S<sup>te</sup>-Anne, assise dans un fauteuil, présente une

branche de lys tandis que de la main gauche elle tient un livre. Au haut de la composition un ange, les bras étendus, paraît admirer la scène. Jésus a la tête entourée de rayons ; les saintes ont un nimbe en ovale ; la coiffure de la Vierge est faite d'une pièce d'étoffe retenue sur le front par une perle et derrière la tête par une tresse. Cette pièce a quelques détails agréables ; elle semble être une transition entre les essais de Natalis et ses œuvres de maître. Nous la notons ici d'après l'indication de Hamal, la gravure ne portant aucune lettre et l'exemplaire que nous connaissons étant rogné.

6. — *Ste-Famille.*

29, 5. — 21, 5. — (CE | NH).

Dans un intérieur orné d'une colonne, la Vierge est assise sur une marche et tient l'enfant Jésus qui montre vers la droite un objet non visible ; à gauche est St-Joseph assis et appuyé. Au bas un blason porte : en chef un demi aigle issant, en pointe une tour ; timbré d'une couronne à pointes. Aux côtés du blason, on lit : *Illustrissimo Marchioni Vincentio Justiniano. Michael Natalis sculpsit et D. D. Andrea del Sarto pinxit. Romæ superiorum licentia.* Cette œuvre est vigoureuse, mais elle manque de moelleux ; la disposition des tailles n'est pas heureuse ; elle orne la fin du tome II de la galerie Justinienne, n° 6 des Sainte-Familles.

7. — *Ste-Famille*, d'après N. Poussin.

Oblong 38 — 54 (CE | N H).

On connaît cette composition, où dans un beau paysage, richement orné d'édifices, la Sainte-Famille est assise sous un arbre. Les deux enfants, Jésus et Jean, sur les genoux de leurs

mères, tiennent entr'eux un ruban où on lit ces mots : *Ecce Agnus Dei*, etc. A gauche est assis St-Joseph. Au bas sur la gravure sont les noms *N. Poussin Pinxit. M. Natalis sculpsit. à Paris, rue St-Jacques à l'image St-Benoit, F. Poilly excudit cum privil Regis*. En dehors de l'œuvre, on lit cette inscription :

*Nascitur ex sterili, puraque ex Virgine proles,  
Hanc sanctum ex utero parturit ista Deum.  
Indicat in puero auctorem virtutis, et omnem  
Qui tollit labem, qui sine labe puer.*

Le tableau original est au Louvre ; la gravure le reproduit en sens contraire. Cette planche est d'une grande vigueur et fort belle ; les enfants sont parfaitement modelés et le tout est harmonieux. Le clair-obscur y procède des ombres et lumières les plus vives aux teintes les plus délicates ; c'est une œuvre réussie.

8. — *S<sup>te</sup>-Famille*, d'après S. Bourdon.

Oblong 39-48 1/2 (CE | UL).

De toutes les productions de Natalis, celle-ci est certainement une des plus intéressantes. C'est un groupe superbe digne des Lebrun et des Poussin. Dans un riche paysage, où sont élégamment disposés arbres, eaux et édifices, la Vierge est debout sur la base d'un temple en ruines ; elle tient de la main droite la main gauche de l'enfant Jésus qui, avec St-Jean, soutient une croix. Ste-Élisabeth est assise près de ce dernier sur un fût de colonne renversé. Auprès, à gauche, sont deux petits anges portant une corbeille de fleurs tandis qu'à droite sont deux anges plus grands dont l'un se prosterne devant Jésus, sur lequel le second répand des fleurs. Au-dessus, dans un nuage, sont encore deux petits anges vus en buste. Au bas, à droite, est assis St-Joseph tenant un livre et près de lui se

trouvent d'autres petits anges, trois portant des fleurs, formant un groupe charmant complété par un quatrième ange couché, jouant avec un cygne sous la vasque d'une fontaine ; celle-ci est posée au premier plan lequel est parsemé de fleurs surgissant du sol. Tout, dans cette gracieuse composition, est agencé avec infiniment de goût ; le dessin en est sévère, les draperies bien traitées, chaque partie modelée avec soin. Attitudes et expressions ont un caractère plein de distinction. Le clair-obscur tient la masse générale dans la demi-teinte ; quelques rares lumières y produisent un excellent effet et les vigueurs y sont habilement appliquées. Par les soins apportés dans l'exécution de cette œuvre, on ne s'étonne pas qu'elle fut destinée à une ovation, ainsi que l'indique le titre suivant composé par deux célébrités liégeoises.

*Anges après ces fleurs vous verrez les espines,  
Dont sera couronné le puissant Roy des Roys ;  
Il commence à souffrir par ses bontez divines  
Puisque même en naissant il contemple sa croiz.*

*Serenissimo Principi Maximiliano Henrico Archiepiscopo et  
Electori Coloniensi, Episcopo et Principi Leodiensi, Hildeshemensi,  
Administrat. Bergtesgadensis, comiti Palatino Rheni, Utriusque  
Bavariae Duci. J. Valdor Leodiensis, Residens apud Regem  
Ludovicum XIII christianissimum, cum Michali Natalis serenissime  
sue celsitudinis calcographus, consecrant, dedicant q'.*

L'ensemble est rempli de noblesse ; tout y est dessiné avec soin, les enfants charmants de style, les expressions aimables et dignes. C'est à notre avis l'une des pièces historiques classiques des plus remarquables de l'œuvre de notre graveur. L'exemplaire de l'Université de Liège porte deux lettres différentes pour la signature et la dédicace. En dehors de la gravure, à l'angle inférieur de gauche, est le nom *S. Bourdon* ; à l'angle de droite : *M. Natalis, sculp.* Au milieu est une armoirie portant

d'argent à un chat de gueules ; le blason est accompagné de deux branches de laurier. Aux côtés de l'arme s'étale cette inscription : *Illustrissimo Viro D. D. Nicolas Foucquet, Regis in supremo Senatu Procuratori generali, et summo regii aerary prefecto Dum simul et pacem populis conciliat, et Musas otio ac tranquillitati suæ reddit, hanc Virginis effigiem appendit* : plus bas, à droite : *Devotissimo Cliens Jo. Valdor*. Sur ce même exemplaire une partie du papier est enlevée ; entre cette inscription et la gravure, elle contenait peut-être de chaque côté deux des vers du quatrain précité. Ch. Le Blanc cite comme états différents de cette pièce : 1<sup>er</sup> avant arme et lettre avec les seuls noms des artistes ; 2<sup>e</sup> avec arme et dédicace ; 3<sup>e</sup> avec adresse et Mariette.

9. — *Le Christ donnant l'Apostolat à S<sup>t</sup>.-Jacques.*

56-32<sup>e</sup>. — (CE | UL | NH | UC)

Le groupe occupe la plus grande partie de l'espace, où le Christ paraît, s'inclinant et montrant le ciel à l'apôtre de l'Espagne, agenouillé et caractérisé par les écailles étalées sur sa pèlerine. A ses pieds se voyent un bâton et un livre ; auprès sont debout un vieillard et un jeune homme regardant avec admiration le divin Maître ; le premier s'appuie sur une chaise que paraît avoir quittée S<sup>t</sup>.-Jacques ; derrière le groupe est une figure imberbe, âgée, vue de profil, élevant le regard et joignant les mains. Le tout se détache sur un fond d'architecture, dont une arcade à droite laisse voir un paysage occupé par sept vieillards drapés, disposés en trois groupes à diverses distances. Au bas, en dehors, est, avec la légende *Avita fide*, l'arme du prince-évêque de Liège Ferdinand de Bavière, à qui l'œuvre fut dédiée ; voici l'inscription qui l'accompagne : *Data est mihi omnipotestas in celo et in terra ; euntes ergo docete omnes gentes. Math. cap. 28. — Serenissimo ac Reverendissimo Ferdi-*



nando Archiepo. Colonien. S. R. I. per Italiam Archicancellario, ac Principi Electori S. Sedis Aplicæ legato nato, Epo. et Principi Leodien., Paderbornen. Monasterien. Administratori Hildesheimen. Bergtesgaden. et Stabulen. Comiti Palatin Rheni, Utriusqz Baviaræ, Westphaliæ, Angariæ et Bullony Duci, Marchioni, Franchimontan, Comiti Pirmonten. Lossen. Longien. Hornen. etc. Domino suo Clement<sup>mo</sup> suæ iconographiæ prototypum dabat consecrabat suæ ser<sup>mo</sup> Cels. Cliens humilimus et ejusdem iconographus. Gerardus Douffet Leodius inv.; Michael Natalis sculpsit, 1648.

Cette planche est élégante, les tailles serrées et l'effet des plus vigoureux ; les figures du Christ et des deux personnages debout sont réussies; elles sont aussi les meilleures de la belle composition du peintre dont les œuvres sont si rares parmi nous. Abry, p. 282, dit que « ce tableau de Douffet était au petit S. Jacques au pont d'Avroit et mérita d'être transporté si loin (à Dusseldorf) pour le plaisir de l'électeur palatin qui en a donné un si bel argent. » (1)

10. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

14,5—10,5 — (UL).

Assise sur des nuages, elle pose sur un croissant contre lequel elle écrase un dragon dont Jésus touche la tête avec une croix. Le costume de la Vierge se distingue par un rang de perles serrant le voile sur le front ; une vaste auréole entoure le groupe. Le dessin en est maniéré, l'aspect peu artistique. Cette planche doit appartenir aux essais de Natalis. L'exemplaire que nous connaissons ne portant pas de lettre sur la gravure rognée, nous le notons ici sur l'indication de Hamal.

(1) C'est une erreur. Après la révolution le petit S-Jacques ayant été supprimé, le tableau de Douffet a été transféré à l'hospice des femmes incurables, rue Vert-Bois, où il se trouve encore aujourd'hui.

41. — *La S<sup>te</sup>-Famille*, d'après Sébastien Bourdon.

37,5 — 31 (CE | UL | NH | B)

Cette belle composition montre la Vierge soutenant sur un coussin l'enfant Jésus endormi, tandis qu'elle regarde St-Jean souriant à son divin fils. Cette œuvre, grandement reproduite, est l'une des bonnes pièces de Natalis pour la grâce des tailles repointillées dans les chairs, tandis qu'elles se présentent, en général, simplement quadrillées pour les ombres des draperies. Ces hachures sont recroisées sur quelques rares points du fond qui est un élégant paysage. Quoiqu'elles soient très-espacées, le modelé est satisfaisant, la tête de St-Jean très-vigoureuse et le chatoyement des draperies heureux, la valeur des ombres et des lumières étant bien balancée ; enfin cette gravure a un air magistral bien soutenu. Au bas, au dehors, est un blason portant une ancre posée en sautoir avec une bande brochant sur le tout ; un heaume à bourlet le surmonte. Aux côtés se développe l'inscription suivante : *Nobilissimo Viro D. D. de l'Horme Blanc Belin, Regi a consiliis ac præcipuo adventitiæ pecuniæ administro eximiarum rerum amantissimo Politioris chalcographiæ peritissimo hoc obsequy sui monumentum dicat, votet, consecrat, Addictissimus servus. Peyrounin* ; plus bas, à gauche, on lit : *S. Bourdon, pinxit ; Natalis sculp.* avec privilège du Roi 1658 ; à droite : *à Paris chez Peyrounin, rue Princesse, au faubourg St-Germain*. Un exemplaire de la bibliothèque Richelieu ne porte que ces noms et adresse, sans autre lettre ni blason. Un autre au lieu de l'adresse susdite donne celle-ci : *à Paris chez Van Merlen, rue St-Jacques, à la ville d'Anvers, (UL | B)* ; dans un autre encore le sein droit est recouvert par une draperie assez mal ajoutée et les mots *M. Natalis sculp.* s'y trouvent une seconde fois au socle portant le coussin où repose Jésus (NH).

12. — *S<sup>te</sup>-Famille dite de François I<sup>er</sup>.*

37 — 27,5. (NH | B)

Cette peinture admirable, de Raphaël, que chacun connaît et l'un des plus précieux joyaux du Louvre, est reproduite d'une manière vigoureuse ; les parties les mieux traitées sont le St-Joseph et les draperies de la Vierge, qui sont parfaites. Le reste offre quelque sécheresse sur plusieurs points ; l'épreuve que nous avons sous les yeux, étant avant la lettre, peut n'être pas achevée ; les contours reflétés de l'enfant sont durs. A l'angle inférieur de droite sont les mots : *Raphaël Urb. inv. Leody Michael Natalis calcographus S<sup>ca</sup> S. Cel<sup>ica</sup> E. Col.*

13. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

22,3—19,5 (U L | U C)

La Vierge est assise sur des nuages, la tête entourée d'une vaste auréole à plusieurs teintes, envahissant tout le fond. Marie tient l'enfant Jésus sur ses genoux ; de chaque côté est agenouillé un petit ange. Cette œuvre que nous ne connaissons qu'en réimpression moderne est d'un beau burin mais d'un style maniéré. La seule lettre sert de signature ; à l'angle droit inférieur : *M. Natalis fe.*

34. — *La Vierge.*

45,5. — 353. (CE | UL | NH).

En buste, dans un cadre ovale, occupant tout la largeur de la planche. Ce cadre fait d'une torsade de laurier, liée au sommet par des rubans flottants, est posé sur un socle aux armes de Bavière, losangées seulement. Un cartouche au haut dit : *Tota*

*pulchra es, amica mea. Cant. 4.* La tablette à gauche : *Maria Mater gratiae mater misericordiae ; tu nos ab hoste proteges et hora mortis suscipe.* A droite : *Marie mère de grâce, mère de miséricorde défendez nous de l'ennemy et nous recevez à l'heure de la mort.* Au socle à gauche :

*Cette adorable créature,  
Prince, dont tu vois la peinture  
Est l'objet des pures amours ;  
Car quoy qu'elle soit vraiment mère  
De son époux et de son père,  
Elle est pourtant Vierge tous jours.*

à droite : *Sermo et Revmo Principi Maximiliano Henrico Archiepiscopo et Electori Colonien : Epis<sup>i</sup> Principi suo colendissimo Michael Natalis Leodius supradictae suae S<sup>mo</sup>o Cel<sup>is</sup> Calcographus et humilissimus servus dicat consecratq 1664. Bertholet Flemal del. cum Gratiae et Privilegio Ser<sup>mi</sup> Maxi. Henrici.* Cette planche est grandement exécutée, la draperie en est simple et belle ; quelque sécheresse se montre aux paupières.

15. — *Jésus.*

45,5 — 35 3 — 45-5 : (C E | UL | NH | UC).

C'est le pendant de la planche précédente ; la disposition est la même. Jésus est représenté en buste, adolescent, portant une longue chevelure bouclée, une tunique et un manteau ; le blason de Bavière au bas, est accompagné d'une croix et d'une épée et surmonté du bonnet ducal et de la légende *Pietatis et sapientiae* ; aux côtés aussi sur le socle sont les mots : *Prototypon.* A droite et à gauche sont des tablettes ; la première porte : *Jesus factus Annorum Duodecim proficiebat sapientia et aetate et gratia apud Deum et Homines* ; et la tablette de droite : *Le vrai pourtrait de nre Seigneur Jésus Christ à l'age de douze ans*

*suisant l'original qui est à Rome. Sur un linge couvrant la face du socle est la dédicace : Maximiliano Henrico, Archiepisc. et Elect. Colon. Episc : et Principi Leod. etc. Earunden Virtutum Cultor. Cultori et imitatori Maximo. Mich. Natalis Leodius eiusdem cel. Chalcogr. aplius et cliens libens merito dicat consecratq ; à droite est ce sixain :*

*Grand Prince, vois dans un bas age  
Sous ce majestueux visage  
Le Père de l'éternité ;  
Ce Dieu qui pour sauver le monde  
Sans quitter sa divinité  
Voulut estre ce que nous sommes.*

*Cum gratia et privilegio Ser. Max. Henai 1664. A la partie supérieure un cartouche dit : Speciosus forma præ filiis hominum. Cette pièce est d'un grand effet, les tailles y sont larges, proportionnées à la figure dont la tête a douze centimètres et demi de hauteur.*

16. — *Jésus.*

15 — 12 — (UC)

De composition identique au buste précédent, sauf le ruban du haut du cadre et le socle qui manque. L'armoirie est remplacée par un cercle où sont ces mots : *Speciosus forma præ filiis hominum*. Quoique cette page ne soit point signée, on doit l'attribuer à Natalis vu son analogie avec le petit portrait d'Eugène d'Allamont et surtout le rapport avec la planche précitée.

17. — *La Vierge et l'enfant Jésus.*

13,5 — 10,5 — (UL).

Debout, près d'un édifice en ruines, elle porte sur le bras

droit l'enfant Jésus, élevant de la main droite un globe surmonté d'une croix ; les têtes sont sans auréole. Le dé du piédestal de la colonne brisée porte une armoirie écartelée aux 1 et 4 à l'aigle double, aux 2 et 3 à trois roses 2 et 1, timbrée d'un casque cimé de l'aigle de l'écu. Ce travail dénote un début ; le dessin en est faible ; il ne porte pas de lettre ; nous la notons d'après une suscription de Hamal

18. — *Mariage de S<sup>c</sup>.-Catherine*, d'après Sébastien Bourdon.

Oblong 32 - 41,3 — (UL | NH.)

Dans un beau paysage enrichi d'édifices, dont une pyramide, sous un palmier, est la Sainte-Famille avec deux anges. La Vierge et S<sup>c</sup>.-Joseph sont appuyés sur un bloc de pierres devant lequel est debout l'enfant Jésus plaçant un anneau à l'indicateur de la main gauche de S<sup>c</sup>.-Catherine, agenouillée. Près d'elle gisent un débris de roue, une palme et un livre. Au haut, dans un nuage, sont deux petits anges, l'un coupant des palmes, l'autre admirant un rayon descendant du ciel vers Jésus. Tout dans cette composition est d'une grande noblesse ; les poses sont belles, simples, aisées, les expressions exactes. La Sainte se distingue par une attitude humble et digne : elle fait l'ornement de cette planche. Le clair-obscur est disposé par grandes masses de demi-teintes, soutenues par quelques points vigoureux, et rehaussées par des lumières heureusement jetées. L'ensemble est rempli de grandeur. Au bas est un blason parti d'hermine et de gueules, surmonté d'une couronne de baron, timbré d'un heaume de front à 5 grilles, cimé d'un dragon issant ; le tout supporté par deux dragons. A droite et à gauche s'étale cette inscription : *Sponsabo Te Mihi in Fide. Osc. c. 2. Illustrissimo Domino, D. Nicolao de Bailleul, Impery Gallici Administro, Reginae Regentis Cancellario, et in suprema Parisiensium curia Praesidi Infulato; Virtutum, Artium, Q. omnium*

*Patrono : Pictura , sculptura q. Artes gratæ , et gratantes : D. D. A Paris , chez Pierre Mariette fils , rue S. Jacques , aux Colonnes d'Hercule , avec privilège du Roy. A l'angle inférieur de gauche sur la gravure sont les noms S. Bourdon in ; M. Natalis sc. Saumery qui écrivait en 1744 la dit rare , de son temps , quoique tirée à grand nombre d'exemplaires.*

19. — *La Magdeleine aux pieds du Christ.*

Oblong 39,5 — 49,5 — (CE | UL | UC).

Dans cette belle scène d'après Rubens, le Christ est assis à une table, entourée de vieillards dans des poses et des costumes pittoresques et variés. Au fond, de jeunes serviteurs, dont un nègre et une femme, apportent des plats et des corbeilles. Au premier plan, la Sainte à genoux, arrose de ses larmes les pieds du Christ ; auprès est un petit vase. La lettre de cette gravure dit :

*Acceptat Dominus Pharisææ obsequia mensæ  
Et nusquam in terris lætior accubuit;  
Gratia sed mensæ debetur nulla simonis  
Debetur lachrymis Magdalis ista tuis.  
Quid mirum superos lachrymis gaudere Tonanti  
Si possunt lachrymæ gaudia tanta dare.*

*Pet. Paul Rubens pinxit ; Michael Natalis sculpsit ; Abraham a Diepenbeke execudit Aniverpiæ eum privilegio.*

Cette belle œuvre est traitée dans le genre de Bolswert avec plus de burin ; elle est très-vigoureuse de clair-obscur, les expressions sont fort belles et d'une grande énergie. Natalis y montra une fois de plus combien il savait saisir le caractère du maître dont il voulait reproduire les créations ; ici l'esprit de Rubens est rendu au parfait. Fueszlin, dans son *Raisonirendes Werzeichérisz der vornehmsten Kupferstecher*, etc., Zurich 1771, dit que cette planche est une des plus belles qui aient été gravées d'après ce maître.

20. — *La Cène.*

43, 5 — 33, 3 (NH).

L'épisode du dernier repas entre le Christ et les apôtres se produit dans un riche intérieur, orné de colonnes, de rideaux et de niches dans l'une desquelles sont les tables de la loi. Le tout est éclairé par une lampe suspendue; la table posée en diagonale du plan est entourée de Jésus au centre, ayant de chaque côté six de ses disciples. Tous s'y trouvent dans des attitudes variées, animés de belles et vives expressions. Au premier plan est un serviteur portant un plat à bossages; près de lui, dans un baquet sont des bouteilles. Au bas est la lettre disant : *Jesus discumbabat cum duodecim discipulis suis, et edentibus illis, dixit : Amen dico vobis quia unus vestrum me traditurus est. Et contristati valde, coeperunt singuli dicere : numquid ego sum, Domine? Math. cap. 26. Abr. à Diepenbeke invenit Michael. Natalis sculpsit ; Martinus Vanden Enden excudit cum privilegio.* Cette planche, d'un effet puissant de clair-obscur, offre bien l'aspect d'une scène éclairée par une lampe; les masses d'ombres et de demi-teintes, y sont très-larges, les lumières rares et bien appliquées. Le réalisme des types n'est pas outré; les poses sont dignes et bien celui d'une scène historique de cette importance. Ch. Le Blanc l'indique comme premier état, sans l'adresse Vanden Enden.

*La passion.*

17 — 14 (CE).

Ce titre peut-être donné à la série de gravures de Natalis dont le haut et le bas sont occupés par des cartouches, encadrés d'une simple ligne. Celui du haut a deux centimètres de haut; il a la largeur de la planche et contient le titre et la pagi-



nation. Le cartouche du bas, de quatre centimètres de haut, est divisé en deux par de longues inscriptions, développant le sujet. Voici les titres que nous connaissons.

21. *Il est fouetté* (page 26).

Dans la cour d'un édifice s'élève une haute colonne à laquelle est attaché le Christ que frappent de verges et de cordes des hommes qui l'entourent. A leurs pieds sont deux haches. Au premier plan, à droite, est un soldat, à gauche des vieillards ; la foule entoure l'enceinte composée au premier rang de personnages civils, au deuxième de militaires. Au fond à gauche est une tribune contenant de nombreux personnages ; elle est ornée de drapeaux où se voyent un double aigle et un guerrier tenant un bouclier et une lance. Cette composition, dans son groupe du premier plan, est bien agencée, les nuds dessinés avec exactitude et le tout d'une grande vigueur. La finesse des tailles y rivalise cette fois avec les œuvres les plus soignées du second Valdor. Le faire dénote encore l'étonnante facilité que possédait Natalis à varier sa manière et l'on aurait peine à croire cette planche de sa main, si elle n'était signée : *M. Natalis fe.*

22. — *Il est crucifié.*

32 (CE).

Dans cette scène, composée aussi de très-nombreuses figures, le Christ est cloué sur la croix par des soldats ; au premier plan sont des vieillards dont un groupe verse d'un vase dans un calice. Cette œuvre, signée *M. Natalis*, est d'un brillant effet ; le corps de Jésus est bien dessiné. Au fond sont les saintes femmes la tête enveloppée de draperies et sur le calvaire on crucifie les larrons ; à l'horizon est Jérusalem.

23. — *Notre Seigneur reçoit un coup de lance dans le côté.*

35 (CE).

Les trois croix sont debout; Longin perce le côté du Christ; un autre cavalier est auprès; à droite un homme, sur une échelle, frappe d'un bois un larron. A gauche sont la Vierge et Saint-Jean; à droite des soldats et des vieillards; trois de ceux du premier plan se sauvent; au fond sont divers groupes. Sur un édifice est une sorte d'autel, formé d'un édicule dans lequel sont agenouillés deux anges entourés de rayons. Cette planche bien composée, dessinée et gravée, porte le monogramme *MN. f.* Le cadre du titre supérieur n'a qu'un centimètre de haut.

24. — *Jésus-Christ ressuscite glorieux.*

39 (CE).

Jésus est entouré d'anges, tenant la croix; il s'élève au-dessus d'une grotte autour de laquelle, à la lueur d'une lampe, dorment et veillent de nombreux soldats. Auprès, le Démon et la Mort sont entourés d'une chaîne que parait tirer le pied droit du Christ, qui les regarde en leur montrant le Ciel. Ses pieds sont entourés de rayons, de même que les mains et la tête. A l'horizon se voient d'un côté la ville, de l'autre les croix dépouillées; au premier plan sont les sentinelles, deux avec des lances, une autre au milieu. Vue de dos, donnant contre un treillis bas orné de feuillages, cette planche est bien exécutée.

J. S. RENIER.

(*Pour être continué.*)

UNE PROMENADE  
AU PAYS DE FRANCHIMONT.

Spa. — Theux. — Verviers.

---

PREMIÈRE JOURNÉE.

L'hiver avait été long et rude. Le gai printemps nous ramenait les beaux jours et nous invitait à prendre la clef des champs, *hæc otia fecit*, pour une chasse aux souvenirs dans les montagnes franchimontoises. C'est le pays aux courses pittoresques et archéologiques. Si vous daignez m'accompagner dans ma promenade vagabonde et rapsodiste, cher lecteur, je ne vous apprendrai rien de neuf, mais nous ferons une bonne récolte de vols littéraires, semblables aux chasseurs qui, honteux de rentrer au logis sans gibier de leur cru, remplissent leur carnassière du butin d'autrui.

Je m'embarquai un beau matin du mois de mai dans la patache malmédienne; hélas ! ce coin de l'Eifel n'a pas encore son chemin de fer. Que voulez-vous ? Malmédy ne se trouve sur aucune ligne stratégique !

Nous arrivons à l'Eau-Rouge, ruisseau qui plus bas reprend son vieux nom de Chales : *Calla rivulum qui parochiarum conterminus est*, nous dit Notger. Ce filet d'eau, à la teinte ocreuse, formait donc autrefois la limite de deux célèbres cités de la seconde Germanie, et il forme aujourd'hui la frontière entre la

\*

Belgique et la Prusse. Chaque province romaine se divisait en cités ; la Germanie inférieure en possédait deux : Cologne et Tongres, *civitatibus amplis et copiosis*, dit Ammien Marcellin, qui se divisaient en curies. Il y avait un évêque dans chaque cité, car, depuis Constantin Le Grand, les diocèses s'emboîtèrent dans les provinces civiles. Sous la domination franque, on retrouve donc la cité romaine sous le diocèse et ces deux mots deviennent synonymes. La Chale cependant coupait en deux l'antique principauté de Stavelot ; mais, lors du partage des nations au Congrès de Vienne, les limites des diocèses servirent de bases aux partages ; la Prusse s'arrêta à la rive gauche de la Chale et les Pays-Bas s'avancèrent jusqu'à la rive droite. Et voilà pourquoi, dirait Molière, votre fille est muette !

Nous arrivons à la voie ferrée, à Francorchamps, le *Franco-rum campus* de Charles Martel. Nous avons longuement prouvé ailleurs, contre Foullon, Villenagne et *tutti quanti*, que c'est ici que Charles campa, et non à Franchimont, et que c'est à Amblève, près *Malmedy*, et non à Aywaille, qu'eut lieu cette célèbre bataille. Il est certain, disons-nous, que ce fut dans nos plaines que Charles Martel commença ce glorieux mouvement des Francs d'Orient sur les Francs d'Occident, mouvement qui transforma à force de gloire et à coups de victoire l'Austrasie dans la France ; ce fut dans nos plaines qu'il révéla, pour la première fois, ce génie des combats qui, dans les champs de la Tourraine, sauva l'Europe, en empêchant le Croissant de flotter sur sa tête et en épargnant à son front le turban de Mahomet. La déroute d'Amblève fut le prélude d'un des plus grands événements de ce moyen-âge si fécond en grandes choses ; ce fut le premier coup de cette massue qui devait, au midi écraser l'Arabe et faire reculer son prosélytisme, et au Nord briser les fureurs du Frison. « Charles, dit la chronique de St-Denis, *leur vint au devant*, à un pas qui a nom *Amblave* ; entre eux se feri ; sy leur list moult grant doumage de leur gent ». Que nous aimerions de

voir un remorqueur portant le fier nom de Charles Martel retraverser en triomphateur, après dix siècles, ces premiers lieux de sa grandeur !

Nous ne retrouvons plus du reste le nom de *Francorcamp* qu'au douzième siècle sur la célèbre plaque de vermeil des propriétés de l'abbaye de Stavelot, dressée par l'immortel Wibald (1135). Mais la tradition et la légende se sont attachées aux flancs du vieux village avec ses ruines du château de *Baronheid*, sa chaussée romaine ou *pavé du Diable* et avec son *hêtre de Charlemagne*. Le savant Ernst nous dit en effet « qu'une chaussée romaine, dont les itinéraires ne font pas mention, paraît avoir traversé les hautes fanges et passait à Membach dans l'endroit où se trouvait un pont sur la Vesdre ; comme ceux de Sourbroudt et de Jalhay l'appellent *la chaussée de Charlemagne*, soit que la tradition conservée chez eux, en fasse cet Empereur auteur ou du moins restaurateur, soit que leurs ancêtres aient voulu décorer de son nom ce qui leur parut grand, comme les Romains, au rapport de Tacite, attribuaient les ouvrages extraordinaires à Hercule, car c'est encore, sans doute pour cette dernière raison, qu'un arbre entre Dijon et Auxonne et un autre qui existait près de *Baronheid*, il n'y a que peu d'années encore, ont reçu le nom d'*arbre de Charlemagne*, sous lequel le dernier est marqué sur quelques cartes géographiques, et qu'une pierre de grand volume, dans les fanges, à environ trois quarts de lieue de Monjoie, près de la montagne dite *Stele* est nommée le lit de Charlemagne : *Lectus Caroli Magni* ». Nous reviendrons de notre excursion par les fanges et nous dirons quelques mots de ces souvenirs.

En prenant place dans le waggon impérial du chemin de fer, portières déployées, on domine le convoi et l'on jouit d'un majestueux spectacle. Le train se déroule sous vos yeux en énorme serpent, le remorqueur le lance dans la profonde tranchée de Hockai pour ouvrir à sa sortie un immense horizon.

Là-bas, le village du Sart qui vient et revient sans cesse ; à vos pieds, un ravin aux vertigineux abîmes.

La pente est rapide, on marche à fonds de train et on salue en passant à gauche, le gai hameau de Nivezé, avec sa campagne et sa ferme modèle, modèle, entendons-nous, pour les grands seigneurs. C'est près de là que sourd la fontaine du Tonnelet et nous allons y revenir. Puis, Spa se déroule, à notre droite, dans une de ses plus charmantes perspectives.

☞ Là haut, le mont abrupte, le Spaloumon qui couronne Spa de sa verte chevelure, rappelle tout d'abord les ingénus amours d'Annette et de Lubin, qu'immortalisèrent Marmontel dans ses contes légers et l'abbé de Voisénon au théâtre. Ils étaient beaux tous deux et ils s'aimaient tendrement, « cependant un bonheur si pur ne fut pas inaltérable. La taille légère d'Annette s'arrondissait insensiblement. Elle n'en savait pas la cause ; Lubin lui-même ne s'en doutait pas. »

Le savant de Limbourg nous dit dans ses amusements : « En poursuivant la *promenade des montagnes*, on arrive à une petite cabane connue sous le nom d'Annette et Lubin ; il écrivait en 1782.

Le 22 juillet 1792 l'hermite de la chaussée d'Antin se trouvait à Spa avec l'aimable et spirituelle Sophie de Boufflers et il écrivait ce qui suit : « On a proposé une promenade dans les montagnes ; j'ai indiqué la cabane d'Annette et de Lubin. Ces deux personnages du conte de Marmontel sont nés à Spa, et les Anglais leur ont fait construire une cabane dont on voit encore les ruines. »

Cependant Villenfagne écrit en 1817. « Ce n'est pas loin du Tonnelet qu'on distingue les ruines de la cabane d'Annette et de Lubin que les Anglais avaient fait construire. » Nous laissons le choix du lieu aux explorateurs.

Mais passons et avant d'arriver à la station, donnons à notre droite un salut de reconnaissance au pensionnat entouré des

Sœurs de la Croix, institut né d'hier, dont les travaux et l'esprit répondent si bien aux besoins de l'époque, et qui porte déjà ses vertus et ses saintes filles aux extrémités du monde.

Enfin, à peine débarqué à la station spadoise, la première pensée de l'archéologue c'est la pédante dispute, qui dure depuis des siècles, autour de ce fameux passage de Pline :

« Tungri, civitas Galliæ, fontem habent insignem, plurimis bullis stillantem, ferruginei saporis ; quod ipsum non nisi in fine potûs intelligitur. Purgat hic corpora : tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igne admoto turbida fit ; ad posterum rubescit.

Hubert Thomas, selon Villenfagne, ouvrit le champ aux disputes en 1541, en attribuant le premier ce passage à la fontaine qui coule sous les murs de Tongres. Mais Gilbert Fusch (Fuschius, Gilbert Lymborch, ou Philarethe, car c'est le même personnage que l'on a quelquefois confondu) qui n'écrivit pas, comme l'ont pensé Villenfagne, de Heers et Juste Lipse, le premier ouvrage sur les eaux de Spa, honneur qui revient, ainsi que l'a prouvé M. Capitaine, dans ses recherches bibliophiles, au Dr Pierre Van Bruchezen de Bruges (1545), Fusch, disons-nous, fut le premier qui entra en lice pour contredire Hubert Thomas (1549). Pierre Gerincx, à son tour, fut le premier qui soutint avec force les droits légitimes de Tongres (1578). Nous donnons de ce livre, aujourd'hui introuvable, le résumé suivant de sa réfutation de Fusch : « Premièrement, à bon droit, disait Pline, que la cité de Tungres à une telle fontaine de fer, veu qu'elle est de tout voisine aux murailles desquelz dit Pline elle estoit environnée. Ce qu'il n'eust pu dire des fontaines de Spa, pour ce qu'elles sourçoient au terroir des Eburrons, peuple séparé et par distancé des lieux et par la rivière de la Meuse et gouvernement souz un roy particulier d'avecq les Tungrois.... Secondement si Pline eust voulu décifrer les fontaines de Spa, il eut donné à cognoistre que la cité de Tungre a une telle fontaine

par delà la Meuse... Tiercement : Pline fait mention d'une seule fontaine : à Spa il y a plusieurs entre elles différentes. Quartement. Pline attribue à la fontaine de Tungre un goût de fer, ce que la fontaine ait ce goût, est point seulement notoir par le nom qui lui est donné par un commun accord, ascavoir *den Yserenborn*, mais aussi un chacun qui le voudra expérimenter la trouvera telle, en temps chaud et sèche par jugement d'une langue non altérée, ce qui ne se trouvera jamais es eaux de Spa, mais bien un goût de vitriol. *Quintement*. Le goût de fer en la fontaine de Tungre se découvre seulement sur la fin de la boisson, comme aussi Pline l'a observé; au contraire, le goût de la copperose es eaux de Spa se donne à cognoistre, tout au commencement qu'on la boit et outre ce, envoie par le palais, vers les narines, une exhalation fort malplaisante et picquante, ce que les eaux de Tungre ne font pas. » Gerinx reconnaît à la source de Tongres toutes les vertus décrites par Pline. « Je pourrois adjouster, dit-il, beaucoup d'autres arguments confirmants mon dire, mais la chose estante assez manifeste, passeray outre adjoustant encores ce mot qui me vient à la plume : Que tout s'en fault que Pline ayt eu cognoissance des fontaines de Spa, que même leurs vertus médicinales ont été inconnues à nos ancestres, voir quasi jusques à nostre temps, ce que je pourroy confirmer par bonnes raisons, n'estoit que je me contente du commun tesmoignage de tous ceux du païs et signament des habitants du dit village de Spa. » Une foule d'auteurs après ces premiers champions, ont combattu cette opinion et ont relevé les prétentions de Spa à ce passage, et tout particulièrement J. Th de Limbourg ; mais Adrien de Valois. Feller, et surtout Villenfagne ont victorieusement démontré que c'était bien de Tongres que Pline avait parlé. Nous n'entrerons pas dans une dispute épuisée, d'autant plus que tous les modernes partagent aujourd'hui l'opinion de ces derniers auteurs. Toute la question se réduisait à ces deux termes : Par *civitas*,



Pline a voulu dire, s'écriaient les champions de Spa, le pays, la région de Tongres; ou leur répondait : mais *civitas* veut dire aussi ville, Ammien nous dit que Tongres était une *ampla civitas* et César et Cicéron emploient maintes fois ce mot dans ce sens restreint. On ajoutait : la fontaine de Tongres ne possède point les caractères et les vertus de la fontaine décrite par Pline et les médecins de prouver le contraire.

Les Spadois modernes ne se disputent plus pour ce vieux lambeau latin et consentent volontiers à ce que la célèbre cité de Tongres l'ajoute à ses antiquités romaines, galliques, carlovingiennes et surtout à son *Atuatuca* de César, *ατουατυζον* de Ptolémée, *Aduaca* d'Antonin, *Aduatucam*, *Atuacuto*. Nous souhaitons, sans y croire, que l'*Atuatuca* de César lui appartienne de si bon aloi que la fontaine de Pline.

Quant à Spa, la jolie ville aux frais ombrages, elle préfère, avec raison, à ces bribes de grec et de latin, ses souvenirs modernes, contemporains, ses bains somptueux, ses pittoresques promenades, ses bobelins, ses blondes anglaises, et surtout son tapis vert.

Elle chante ces beaux vers de Dominique Lampson, le chanoine-poète de la collégiale de St-Denis, à Liège.

Insignem fontem Tungrorum, ille inclytus auctor  
Quem laudat physicæ Plinius historie;

et parlant de la Sauvenière et du Pouhon il ajoute :

Non ideo minor est amborum vestra potestas,  
Vos quia non norit Plinius ille prior.  
Si nosset vos, indubie memorasset, et ejus  
Plena foret vestris laudibus historia.

Nous devons cependant avouer, pour être impartial, que la brochure de M. Dewalque qui vient de sortir des presses : (*Les Eaux minérales de la Belgique*), a ébranlé notre conviction. Ce

savant académicien dit en toutes lettres : « *Les sources ferrugineuses de Tongres ne dégagent jamais de bulles d'acide carbonique, comme les pouthons* ». Ainsi la discussion va donc renaître.

Nous n'avons pas encore fini cependant avec les antiquités romaines, et Villenfagne qui ne veut pas voir l'ombre de Pline errer sur les rivages de la nymphe de Spa, nous dit sérieusement et sans rire : « L'habitation d'Ambiorix était située près d'une rivière au milieu des bois, et peu éloignée, comme on peut le conjecturer, du bourg de Spa qui n'a existé que longtemps après. Cette habitation, quoique M. de Limbourg soit d'un sentiment opposé, est très-bien désignée dans les Commentaires de César, par la fuite du roi des Eburons. « Malgré le respect que nous devons à l'érudition du savant Liégeois, nous conseillons aux explorateurs de cette habitation de se munir de la lanterne de Diogène et nous voyons apparaître le sourire du spirituel Alfred Nicolas qui nous crie : Embour ! Embour ! Écoutons :

Un jour, du fier César quelques traitres soldats  
Sur les sommets d'Embourg grimant à la sourdine,  
Au roi des Eburons vinrent montrer leur mine ;  
Le roi cacha la sienne et ne put mieux vraiment ;  
Il sauta sans mot dire au poil de sa jument  
Et serrant à son dos son vieux manteau de gloire,  
Disparut à jamais d'Embour et de l'histoire.

Mais voyez comme toutes les questions s'enchevêtrent, nous voilà encore revenu à l'Aduatuca ; écoutons le même auteur : « L'antiquaire ira surtout voir Embourg où la tradition assez bien épaulée de l'histoire, fixe la principale demeure d'Ambiorix, roi des Éburons.... Et à ce propos il devra bien revenir sur la gracieuse question de l'Aduatuca de César, de cette fameuse Aduatuca où périrent sous le fer des Belges dix mille soldats romains et avec eux leurs chefs Sabinus et Cotta, mais où un peu plus tard, par malheur, Quintus Cicéron, frère du grand

orateur, prit une certaine revanche. Nous prions en grâces notre antiquaire d'évacuer définitivement cette question et d'empêcher une bonne fois l'Aduatuca de César de changer tous les matins de place. Il saura donc que l'historien Bouille place à Embour l'Aduatuca de César. Pourquoi pas ? Pourquoi l'Aduatuca de César ne serait-elle pas à Embour ? Elle est bien à Tongres. Elle est bien à Fallais, à Montaigle, dans vingt autres lieux. Il est temps que cela finisse. Voilà deux cent cinquante ans que nous autres savants belges nous vivons de l'Aduatuca de César ; aussi sommes-nous généralement fort maigres ». C'est, je crois, ce que l'on a écrit de plus spirituel et de plus sensé sur ces interminables questions.

Revenons à nos moutons, je veux dire, à la station de Spa, car nous n'en sommes pas encore sorti ; mais avant de quitter ses ingénieux et inconfortables compartiments et de secouer nos poussières romaines et autres dans ses eaux salutaires, passons à l'histoire moderne.

Au moyen-âge, les archives spadoises étaient, comme nous le verrons plus bas, déposées à Sart, ce village que nous avons tout-à-l'heure salué du haut de l'impériale, et elles ont été détruites dans cette tempête de sang et de feu que Charles-le-Téméraire déchaîna au quinzième siècle sur le malheureux et héroïque pays de Franchimont ; nous devons donc nous accrocher aux buissons de la tradition.

Laissons dormir St-Remacle dans sa cuculle, Charlemagne dans sa fière armure, et laissons à la légende ce Collin Leloup qui vint de Breda et qui ressemble beaucoup à Collin Maillard et au Loup de la fable avec son octroi du 22 juin 1326, que l'on ne retrouve nulle part. Le brave homme avait changé le village de Spa en bourg, et ne voilà-t-il pas que deux cents ans plus tard il était redevenu gros Jean comme pardevant. Nous n'avons pas vu l'original du record du moulin banal de Spa de 1451 qui constate qu'à cette époque le village de Spa possédait une

cour de justice ordinaire, mais nous y croyons volontiers, car nous voyons en 1573 Gérard de Groesbeck ériger en paroisse ce lieu appelé à devenir si célèbre.

A partir du seizième siècle, les sources abondent et c'est avec raison que Capitaine dit: « Il n'est peut-être pas de localité en Belgique, eu égard à son importance, à propos de laquelle on ait autant écrit que Spa et cependant on est loin d'avoir tout dit. Personne n'a encore exploré les archives de ce bourg. » Il ne se doutait guères que nous allions déjà augmenter la liste de ces auteurs et encore moins que nous le ferions sans avoir respiré la poussière de ces archives. Nous n'avons déjà que l'embarras du choix.

Ce n'est qu'au seizième siècle, disent Foulton et Guichardin, que les eaux de Spa vinrent en vogue. Glanons et prenons garde de recueillir tous les glands ramassés par Villenfagne. Une chose que nous remarquons en passant avec surprise, c'est que, malgré cette avalanche de livres et de brochures, l'époque de l'introduction de l'imprimerie à Spa soit contestée et qu'elle ~~doive~~ être reportée au plus tôt à l'an 1772.

Mais l'écrivain que contribua le plus à la vogue des eaux de Spa est le docteur Henri de Heer (ab Heer, Vanheer), qui tous les ans venait passer quelques semaines à Spa. L'auteur de sa biographie ne craint pas de dire: « Il serait juste, ce me semble, que Spa rappelât par un monument ou par une inscription quelconque, le nom de ce célèbre praticien Tongrois, dont le souvenir, encore si populaire au siècle dernier, s'efface chaque jour de plus en plus. On élève une statue à Pierre-le-Grand qui vint pour rétablir sa santé altérée par la débauche, tandis qu'on laisse dans l'oubli le nom de de Heer, l'une des gloires scientifiques du pays et à qui Spa doit en partie sa première prospérité ». De Heer, naquit à Tongres en 1570, devint premier médecin du Prince de Liège, n'eut pendant sa vie qu'un seul contradicteur, Van Helmont, et a reçu les hommages de

reconnaissance de tous les écrivains qui se sont occupés de Spa. De Heer a publié son premier Spadacrène en 1614. Il a le bon goût de ne pas se prononcer sur la question de la fontaine de Pline : « Il doute, si c'est celle qui est entre les masures lez la ville de Tongre ou s'il la faut chercher dans le Pouhon de Spa qui est à dix lieues de là. » Il nous parle, il est vrai, dans ses nombreux écrits, à la façon rabelaisienne et avec assez de désinvolture « des mignons du Dieu d'amour et de sa mère Madame Vénus » avec l'*imprimatur* du vicaire-général du diocèse, mais quelquefois il trempe sa plume dans l'encre atrabilaire de la polémique de ces temps : « Qu'ils s'en aillent donc coucher, dit-il, ceux qui, par arguments frivoles seduits, ne veulent croire, comme a fait M. Gilbert, qu'il y a du vitriol en ces fontaines. Si dans ces fontaines il eusse du vitriol, se disent-ils, leur eau serait chaude et brusleroit la langue. Or est-ce que de tous ceux qui en boivent, personne ne se sent picqué au vif ou brulé; voire au contraire ils se sentent alléger de leur chaleur et soif. Aux canonades de pommes pourries, il ne faut cuirasse que de toile ou papier. »

C'est dans les ouvrages de ce savant que nous apprenons que, dès les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, les eaux de Spa jouissaient déjà d'une réputation européenne et que Spa inscrivait sur sa liste d'étrangers les noms des Rohan, Orange, Montmorency, Munchausen, Bussy, Spinola, etc., etc. En 1613, de Heer signale la présence à Spa de « quatorze médecins de toutes nations ensemble. »

La première impulsion avait été donnée au XVI<sup>e</sup> siècle par la présence à Liège de Marguerite de Valois, reine de Navarre et première femme de Henri IV, et surtout par les mémoires de cette belle et spirituelle princesse. Les eaux de Spa qu'elle prit à Liège en 1577, « vu la difficulté du chemin qui était alors très-mauvais, pour ne pas dire impraticable » ne furent, comme elle le dit elle-même, qu'un prétexte pour son voyage, mais

elle ne les but pas avec moins de régularité que s'ils eussent été nécessaires à sa santé. « L'evesque, dames et Seigneurs, dit-elle, venaient tous les matins en ma chambre pour m'accompagner au jardin où j'allais prendre mon eau ; car il faut la prendre en se promenant. ».

Marguerite n'avait pas vu Spa, mais elle nous dit : « N'y ayant à Spa qu'un petit village de trois ou quatre méchantes petites maisons, M<sup>me</sup> la princesse de la Roche-sur-Yon fut conseillée par les médecins à demeurer à Liège, et d'y faire apporter son eau, l'assurant qu'elle aurait autant de force et de vertu estant apportée la nuit avant que le soleil fust levé. » Nous pensons toutefois qu'il y avait alors à Spa un peu plus que quatre méchantes petites maisons, car le *Journal de la comtesse de Sanzay*, qui vint à Spa en 1584, porte : « A Spa, où sont les fontaines a boyre, nous y trouvâmes les compagnies qui s'ensuivent : M<sup>me</sup> de Vaudemont avec toute sa suite ; deux princes Électeurs de l'empire, M<sup>me</sup> de Montassé, de Sassigny, etc. etc. et une infinité de gentishommes tant françoys, allemans, espagnoles, que angloys avec leurs femmes ou parentes étrangers. » Ce passage sert du reste, ainsi que l'observe Capitaine, à expliquer l'inscription de 1585 qui se trouvait dans l'église de Spa, surmontée des armes de France et de Pologne, et qui avait fait croire à quelques auteurs que Henri III était venu à Spa. Villenfagne a parfaitement prouvé l'impossibilité de ce voyage qui ne repose sur aucun document historique. M<sup>me</sup> de Vaudemont est la duchesse de Lorraine-Vaudemont, belle-sœur de Henri III, roi de France, et cette inscription est peut-être un souvenir de son séjour à Spa.

Du reste, nous dit encore Capitaine, « la comparaison des vues de Spa exécutée en 1559, 1603 et 1625 par Pierriers, Valdor et Van-Nieulandt, prouve à l'évidence que c'est durant cette période que s'opéra la transformation. Pierriers compte à peine 70 maisons et cabanes, Van Nieulandt nous montre un

village considérable ». Nous devons encore mentionner ici Saumery qui était à Spa en 1742 et qui accompagnait les vues de Leloup dans ses *Délices du pays de Liège* du commentaire suivant : « L'endroit appelé le vieux Spa n'offre à la vue que quelques maisons de peu d'apparence situées le long d'un ruisseau. Le nouveau Spa dont le vieux n'est que le fauxbourg, est composé d'environ trois cents maisons, toutes bâties de bois et dans un goût antique ».

Les auteurs qui ont écrit sur Spa citent une longue liste de puissants personnages qui ont visité ces lieux ; on y trouve plusieurs porte-couronnes : Charles II, roi d'Angleterre, est le premier qui ouvre la marche en 1654 ; après lui, Christine de Suède, le roi de Danemarck, Pierre le Grand, Gustave III de Suède, l'empereur Joseph II ; grand nombre de princes et de princesses du sang. Marie d'Autriche, femme de Louis XIV, ne vint pas à Spa, M<sup>lle</sup> de Montpensier dans ses mémoires nous dit seulement qu'elle bût des eaux de ce lieu ; des guerriers fameux : Louis de Gonzague, duc de Nevers (qui est, dit Villenfagne, la première personne de qualité qu'on cite y avoir été, brave capitaine qui rendit de grands services à la France et dont on a des mémoires où j'ai cherché inutilement quelques particularités sur Spa. Il y vint en 1575) ; Alexandre Farnese en 1589 ; des savants illustres : Jean Maldonnat, qui accompagnait le duc de Nevers et qui parlant de la vertu de ces eaux avec Michel de Montaigne lui disait que : « N'y M. de Nevers n'y lui n'en étaient guère devenus plus sains ». Était-ce peut-être un calembourg ? Montaigne dit encore dans ses *Essais* pour prouver que « difficultés donne prix aux choses » : on fait au Liège grande feste des bains de Luques et en la Toscane de ceux d'Aspa ». Nous citerons encore Juste-Lipse qui y vint en 1592 et 1605, c'est par erreur que l'on a dit que c'était à Spa qu'il était rentré dans le giron de l'église catholique ; car sa conversion eut lieu en 1591 ; on sait qu'il est mort à Louvain à

l'âge de 59 ans et que l'Université vient de retrouver et son tombeau et ses ossements. Ce savant polygraphe a conservé le souvenir de son séjour par ces méchants vers qu'on lit au bas d'un portrait de Gilbert Fuchs :

Princeps aquarum, quas salubribus venis  
 Produxit, aut producet alma natura  
 Spadana lympa, alumna Eburonum terræ,  
 Vires adepta in virus omne morborum ;  
 Hic nobilem te fecit, et tenebroso  
 Oblivianis vindicavit a regno.

Ce ne sont pas ces vers qui ont immortalisé Juste-Lipse. Citons enfin Descartes qui conseillait les eaux de Spa en termes charmants à la princesse Palatine et Alfieri, qui, dans sa sombre humeur, nous dit : « J'ai toujours laissé en ces lieux le désir d'y revenir le cœur libre ; sa vie convient à mon humeur ; elle réunit le bruit et la solitude ; on y vit isolé et inconnu au milieu des fêtes et des festins. »

Nous avons de nombreuses preuves de la célébrité européenne des eaux de Spa au dix-septième siècle et nous ne citerons ici que ce passage des annales de Gaspar Ens, écrit en 1606, : Cui enim Spadanus fons ignotus est, unicum depositæ valetudinis perfugium, ad quem ex remotis terræ plagis etiam primæ dignitatis tam viri quam fœminæ concurrent ? Toutefois les années les plus brillantes pour Spa ont été certainement celles qui ont précédé la grande révolution française ; nous ferons le plaisir aux statisticiens de leur en donner l'aperçu chiffré.

| ANNÉES. | NOMBRE<br>DES<br>BOBELINS. | ANNÉES | NOMBRE<br>DES<br>BOBELINS. | ANNÉES. | NOMBRE<br>DES<br>BOBELINS. | ANNÉES. | NOMBRE<br>DES<br>BOBELINS. |
|---------|----------------------------|--------|----------------------------|---------|----------------------------|---------|----------------------------|
| 1762 .  | 520                        | 1770 . | 870                        | 1778 .  | 812                        | 1786 .  | 1125                       |
| 1763 .  | 654                        | 1771 . | 824                        | 1779 .  | 850                        | 1787 .  | 1074                       |
| 1764 .  | 670                        | 1772 . | 939                        | 1780 .  | 1241                       | 1788 .  | 1052                       |
| 1765 .  | 664                        | 1773 . | 963                        | 1781 .  | 1150                       | 1789    | inconnu                    |
| 1766 .  | 732                        | 1774 . | 1028                       | 1782 .  | 1052                       | 1790 .  | 442                        |
| 1767 .  | 720                        | 1775 . | 1032                       | 1783 .  | 1048                       | 1791 .  | 1422                       |
| 1768 .  | 808                        | 1776 . | 1005                       | 1784 .  | 1066                       | 1792 .  | 949                        |
| 1769 .  | 868                        | 1777 . | 1095                       | 1785 .  | 1032                       |         |                            |



Si nous mettons dans la balance le poids et l'importance des personnages, nous trouverons par exemple sur la liste de 1779 21 princes, princesses ou ducs à brevet, tels que les princes de Bade, la duchesse de Bourbon, le landgrave de Hesse, le prince de Hesse-Cassel, de Salm-Kilbourg, d'Arenberg, etc. etc. ; sur celle de 1780, 28 personnages de ce rang, entre autres Gustave III de Suède, les princes de Hesse-Rheinfels, le margrave de Brandebourg, les princes de Nassau, de Rohan, de Vaudemont, etc. ; sur celle de 1781, 25 personnages de haut rang, entre autres Joseph II, le prince Henri de Prusse, deux landgraves de Hesse, les princes de Nassau, la duchesse de l'Infantado, les princesses d'Orange, etc. ; sur celle de 1782, 31 de ces personnages, et entre autres le grand duc de Russie, Paul Petrowitz et sa femme, et les princes et ducs de Ligne, de Berwick, de Rohan, de Gloucester, de Salm-Salm, de Hornes, l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et son époux le duc de Saxe, etc. ; en 1783, l'une des plus brillantes saisons de Spa, le galant duc d'Artois, depuis Charles X, y amena nombreuse et gaie compagnie et un cortège de princes et de princesses. En 1787, ce fut le tour de la famille d'Orléans. Sous le gouvernement des Pays-Bas, la présence à Spa du prince d'Orange y attira successivement les vainqueurs de Waterloo et la liste des étrangers porte fièrement encore les noms de l'Empereur Alexandre, du Roi et du Prince royal de Prusse, du Roi et de la Reine de Hollande, des archiducs d'Autriche, du Grand-Duc de Russie, depuis Nicolas, du Roi de Wurtemberg et d'autres grands personnages. Lors du Congrès d'Aix-la-Chapelle, Spa atteignit son apogée aristocratique et ressemblait à un camp sous les plaisirs. Depuis, les chemins de fer ont fait affluer dans la jolie ville des étrangers par milliers ; il nous est permis de douter si la quantité rachète la qualité. Toutefois ils y amènent les rois, et les princes du génie et des arts ; Meyerbeer qui y trouva la partition de *Robert le Diable*, Jules Janin qui y trouva bien d'autres choses, etc., etc.

Mais c'est trop nous arrêter à la station et le tabac du salon de troisième classe nous prend la gorge par dessus le paravent qui nous sépare si ingénieusement. — Avançons. Partout les chemins de fer se convertissent en aimant et attirent vers eux les villes et les bourgades. Une foule d'élégants pavillons nous saluent à l'arrivée et tout d'abord le joyeux phalanstère des joyeux verviétois. Nous regrettons que le chevalier de Solignac, ou le baron de Poelnitz, le spirituel auteur des *Amusements de Spa*, de ce livre que l'on trouva dans la bibliothèque portative de Napoléon après sa glorieuse défaite de Waterloo, n'ait pas connu ce pavillon, il en aurait fait certainement un piquant chapitre de son roman historique.

Nous quittons la splendide *avenue du Marteau* et tournant à gauche par l'*allée de communication*, que l'on est en train de gâter, nous arrivons au rond point de la *Promenade des Sept heures*. « On la nomme ainsi, dit le Dr de Limbourg dans ses *Amusements de Spa* qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Solignac, « parce que dans les beaux jours, on ne commence à y jouir de la fraîcheur de l'air qu'à cette heure là. Ce n'était autrefois qu'une prairie, dont on a fait une promenade publique en 1758. » Au pied de cette allée s'accroche aux flancs de la montagne le serpentueux sentier des *Promenades de la montagne* qui conduit au berceau des amours d'Annette et de Lubin ou au logis d'Ambiorix; cela dépend de la science du Bobelin. Quoiqu'il en soit, on jouit dans ces allées alpestres des vues les plus charmantes.

Tournons à droite et mêlons-nous à la foule élégante et parfois légère qui se promène sous les *frais ombrages*, dit Jules Janin, de la Promenade de sept heures.

Là viennent tous les ans, exacts au rendez-vous  
Les vieillards éclopés, un jeune essaim de fous,  
La sottise, l'esprit, l'ennui, le ridicule ;  
Le vaudeville court, l'épigramme circule ;

Là la coquette vient, réparant ses attraits,  
Aux fâts de tout pays tendre encor ses filets ;  
Là, même lien rassemble et l'aimable boudeuse  
Et la jeune éventée, et la vieille joueuse,  
Que l'aube au tapis vert surprend à son retour  
Veillant toute la nuit, se plaignant tout le jour.

C'est surtout dans les mois de juillet, d'août et de septembre que cette promenade devient le rendez-vous de l'Europe. Au siècle du Dr de Heer, on n'y venait pas en septembre, parce que la faculté défendait de boire les eaux dans les mois où se rencontre la lettre R, d'après ce vers macaronique :

Mensibus in quibus R  
Non debes bibere water.

Les vrais gourmets font tout le contraire pour les hultres.

Aujourd'hui, on est revenu de ce préjugé des grands pères flamands, et l'on est assez généralement d'avis que l'on peut en tout temps s'amuser et s'ennuyer à Spa.

Cette coquette promenade prolonge ses ombreuses allées au pied du *Spaloumont* et est bordée de champêtres villas, d'ateliers de photographie, de tirs, d'harmonieux kiosques et de pantagruéliques rochers de Cancale. La foule va, vient, se lève, s'assied, se presse, se coudoie dans un remous perpétuel de saluts plus ou moins serpentés. La rivière qui cotoie en silence la promenade est la *Spikeroule* ou *Wayai*, petite rivière torrentueuse du bassin de la Vesdre formée par les deux ruisseaux qui traversent Spa. Avant 1778, le jardin des Pères capucins était la promenade en vogue et les *Amusements de Spa* en parlent longuement. Voici ce que le Dr Nessel, premier médecin du Prince de Liège, conseiller à la Cour allodiale, membre du Conseil de la Cité, en dit en 1699 :

« A Spa, les querelles en sont bannies et pour ôter les occasions de se nuire, on défend même d'y porter l'épée, et si quelqu'un se présume d'y quereller, il y trouve

\*

rarement son compte. Chacun se contente d'un petit bâton ordinairement travaillé à Spa, qu'il tient à la main par contenance et pour la commodité du promaia, pendant quel aussi bien que pendant qu'on boit les eaux, on ne se gêne pas pour qui ce soit, pour aller à ses nécessités, un buisson ou une haye sert de retraite à la campagne et dans le bourg il y a des commodités faites à ce sujet par le soin des Bourgmaîtres du lieu, et ce joignant la fontaine, afin que comme elles opèrent à quantité de personnes, les Bobelins ne soient pas trop souvent obligés de s'éloigner d'icelle : si les eaux ne passent pas par les urines on trouve des gazons partout. Ceux qui n'aiment ou n'ont pas les forces d'aller loin promener trouvent toujours le beau et curieux jardin de R. Pères capucins ouvert, où ils peuvent jouer à quantité de petits jeux innocents, et arroser le gazon ; et en cas d'une autre nécessité il y a un quartier à part pour les hommes et un pour les femmes. »

Ce passage fait involontairement penser à la définition de l'homme créé par le matérialisme : un tube digestif percé par les deux bouts. Wauthier de Liverlo, bourgmestre de Liège et fondateur du couvent des capucins, avait posé comme condition de sa donation que ce jardin servirait de promenade publique pour l'un et l'autre sexe.

En débouchant sur la *place royale* apparaît le nouveau palais des bains :

..... Et Caci detecta apparuit ingens  
Regia (habitatio).

Inutile de dire au lecteur que Cacus se trouve là, parce qu'il est dans le vers de Virgile ; nous n'avons pas osé le remplacer par un autre terme.

Notre spirituel compagnon prétendait que la citation ne valait rien et il proposait la suivante :

Monstrum.... ingens cui aqua adempta :

Ça dépend des goûts littéraires et nous ne connaissons pas le motif qui lui a fait méchamment changer l'œil de Polyphème en eau minérale, et un magnifique vers en d'affreux hiatus.

C'est, quoi qu'on en dise, un majestueux monument qui fait honneur à l'édilité spadoise, un véritable édifice romain à la

masse imposante bien qu'un peu écrasée. En voici la description officielle ou plutôt officieuse :

« L'établissement de bains réunit tous les modes d'application balnéaire et hydrothérapique, que comporte, au point de vue médical, la composition chimique et l'abondance des eaux qui l'alimentent.

Il comprend dans son ensemble :

Cinquante-deux cabinets de bains renfermant 54 baignoires. Six de ces cabinets sont avec douche moyenne mobile, dite douche Tivoli ; seize sont précédés d'un salon-vestiaire à cheminée avec lit de repos.

Deux salles de grandes douches de forte pression, vestiaire poêle de vapeur et lit de repos.

Deux grandes salles de douches ordinaires et hydrothérapiques avec bassin d'immersion, vestibule, salon-vestiaire à cheminée, cabinets avec lits de repos et de massage, et poêle à vapeur.

Deux salles d'hydrothérapie proprement dite avec salon-vestiaire chauffé à la vapeur, lit-divan et fauteuil de sudation.

Deux salles pour douches de cercle, de siège et pour bains de pieds à eau courante avec vestiaire chauffé à la vapeur.

Deux plongeons ou grands bassins d'immersion avec salon-vestiaire à cheminée.

Deux douches ascendantes fixes complètes.

Un pavillon occupé par un service complet de bains, de douches à vapeur et de fumigation, sèches et humides, avec vestibule, salon d'attente, chauffé à la vapeur, et cabinets avec lits de repos et de massage.

Six cabinets spéciaux répartis par étage et par service, renfermant chacun un dépôt et un chauffoir du linge.

Deux cabinets de consultation pour le service médical.

Outre de vastes vestibules de dégagement, l'établissement renferme deux grands salons d'attente ainsi que de nombreux

locaux affectés à la buanderie, à la lingerie, aux réservoirs, aux générateurs de vapeur et au logement des personnes de service.

Tous les étages sont divisés suivant l'axe longitudinal de l'édifice, en deux parties égales et symétriques, dont l'une est affectée au service des dames, et l'autre au service des hommes.

A l'étage du soubassement, on a groupé : les *grandes douches écossaises*, à rotule de forte pression, et en pluie chaude et tempérée, facultativement alimentées par l'eau minérale et par l'eau douce ; les douches horizontales, de cercle, en pluie, en colonne, fixes et articulées, de forte pression, froides (hydrothérapeutiques) facultativement alimentées par l'eau minérale et par l'eau douce ;

Les douches et les bains de siège froids et tempérés ;

Les plongeons alimentés à volonté par l'eau minérale et l'eau douce ;

Les douches ascendantes, utérines, hémorrhoidales, etc. ;

Enfin, un service de bains à prix réduit avec douche Tivoli.

AU REZ-DE-CHAUSSEE, on a réuni :

Un service de bains, dont quatre avec douche Tivoli.

Les douches facultativement chaudes, tempérées ou froides, alimentées par l'eau minérale ou par l'eau douce, et groupées autour d'un bassin d'immersion dans les salles qui comprennent les douches horizontales, écossaises, dorsales, en cercle et en pluie fixe et articulée, en lame, et de siège ;

Ces douches sont également réparties entre les services des hommes et des dames ;

Un service complet de bains, de douches de vapeur et de fumigations, qui comprend les bains russes avec douche de vapeur et douche en pluie, l'étuve à gradin, les fumigations sèches et humides.

LE PREMIER ÉTAGE renferme :

Les deux bains royaux, avec vestibule et salon à cheminée ;  
Un service de bains médicaux.

Les services des bains sont pourvus d'appareils mobiles pour douches d'injection ou d'irrigation utérine, pour douches locales mobiles, et bains de pieds, que l'on peut porter prêts à fonctionner, dans chacun des cabinets de bains.

L'eau minérale de Nivezé, captée par un sondage, à la roche, est dirigée à l'établissement par une conduite, d'environ 3000 mètres de développement, établie en grande partie sous la berge de la nouvelle route de Spa à Sart. Elle ne subit pas le contact de l'air ; elle s'écoule sous une pression croissante qui atteint cinq et demie atmosphères effectives, au pied de l'établissement. De cette manière, il ne se perd, dans le trajet, aucun de ses éléments minéralisateurs, fixes ou gazeux.

Parvenue à l'établissement, l'eau y est répartie à écoulement constant, entre plusieurs réservoirs établis sous les combles de l'édifice, clos hermétiquement, ou du moins mis hors du contact de l'air extérieur par un matelas de gaz acide carbonique, et par un trop plein à siphon. On s'est ainsi assuré que l'eau minérale parviendrait sans altération aux baignoires et aux bouches des douches.

Quant à l'eau douce, elle vient de la vallée des Artistes et des réservoirs qui alimentent les fontaines de la ville, toujours pure et très-fraîche; elle convient parfaitement aux usages baluéraires, et notamment aux applications hydrothérapeutiques. Sous ce dernier rapport, elle rendra concurremment avec l'eau minérale, d'utiles et de réels services à la thérapeutique hydro-minérale de Spa.

L'abondance, la fraîcheur et la composition de l'eau bicarbonatée proto-ferrée de Nivezé, avec l'adjuvant des eaux douces, permettent d'en diversifier à volonté l'action et les facultés médicinales.

L'eau minérale venant des réservoirs de distribution conser-

vera sensiblement sa température initiale, à raison de son abondance qui permet le renouvellement constant. Afin de l'appliquer dans ses conditions originelles, on la chauffe par la vapeur, comme à Schwalbach et à Kreuznach. On a adopté la baignoire en cuivre rouge étamé, à deux têtes et à double fond, formée par un coffre en fonte et cuivre. Cette baignoire est disposée de manière à opérer la caléfaction du bain sous faible pression, avec rapidité (4 à 5 minutes), et avec facilité, sans altérer sensiblement la composition de l'eau minérale.

Pour le service des douches, l'eau minérale est amenée directement des réservoirs sur les lieux d'emploi, si elle doit y être utilisée à sa température propre.

Dans le cas où l'on doit la chauffer, elle passe des réservoirs dans des bouches métalliques, où elle est rapidement élevée à la température voulue, au moyen d'un serpentín qui ici remplace le coffre à vapeur de la baignoire

Dans les détails, comme dans l'ensemble, de cet aménagement intérieur, rien n'a été négligé pour arriver à la conservation la plus complète de l'eau minérale sur les lieux d'emploi.

L'eau minérale de Spa possède depuis des siècles, en tant que type d'eau bicarbonatée proto-ferrée, une réputation si grande et si méritée, que les hommes qui ont conçu et réalisé la pensée de fonder à Spa une installation balnéaire, aussi importante que celle du nouvel établissement, n'ont pu oublier un seul instant, que le succès résidait surtout dans la conservation et le bon aménagement de l'eau minérale. Les résultats constatés témoignent qu'à cet égard le but se trouve entièrement atteint. »

La rue qui s'ouvre devant nous, est la plus fréquentée et la plus belle de Spa. Au milieu de ses riches magasins, ce qui frappe l'étranger, ce sont ces légères et élégantes *bottes de Spa*, une autre gloire de ce lieu célèbre, et qui vous rappellent les noms de plusieurs artistes distingués. Les Remacle Leloup, l'auteur des vues qui forment le principal attrait des *Délices du*



*Pays de Liège* ; « les Xhrouet, dit Villenfagne, excellaient dans la fable et l'histoire ; Leloup dans les paysages et les perspectives ; et Dagly faisait les meilleurs vernis à l'épreuve de l'eau et du feu. Nous trouvâmes, dit cet auteur agréable (Villenfagne parle du chevalier de Solignac), chez Dagly, un goût original pour les fruits et les figures de la Chine et du Japon, qu'il faisait en perfection, soit en plat, soit en relief. Je lis dans *le pour et le contre*, journal rédigé par le célèbre abbé Prévôt en 1734, des détails curieux sur cet habile artiste. Depuis 1713, on mit en usage à la manufacture des Gobelins un vernis admirable qui porta, par excellence, le nom de vernis des Gobelins et qui passe pour le vrai vernis de la Chine. Dagly qui en était l'INVENTEUR, employa, dit-on, quarante ans à le trouver. Il est probable que les directeurs de cette fameuse manufacture se servent encore aujourd'hui de ce vernis et qu'ils ignorent peut-être qu'ils le doivent à un Liégeois. C'est en faveur d'une si *belle invention* qu'il obtint en 1713 un privilège exclusif pour établir des manufactures en plusieurs endroits du royaume. »

« Celui qui a le plus éminemment excellé dans l'art de tourner, est sans contredit Lambert Chrouet ou Xhrouet ; cet homme étonnant exécutait sur des tours qu'il avait inventés, des pièces merveilleuses par leur difficulté et finesse. La même famille de Chrouet a donné aussi d'excellents médecins ». Nous citerons entre autres Werner Chrouet.

L'industrie des *boîtes de Spa* est ancienne, car Nessel nous dit : « C'est un plaisir d'y voir accommoder mille jolités, auxquels les habitans s'occupent. Ces jolités consistent en vernis travaillés à la façon des Indes, plats, ou relevés en bosse, dorés, et le mieux polis qu'il soit possible, le tout fort solide pour les personnes curieuses, il y en a aussi de plus simples pour ceux qui le sont moins. »

« On y travaille aussi sur toutes sortes de couleurs fort proprement, on y travaille même en nacre de perles, yvoire, écaille

de tortue, étain d'Angleterre, cuivre et argent, y contrefaisant, et faisant aussi, même aussi adroitement qu'en aucun endroit, la marqueterie, et représentant de toutes sortes de figures, d'hommes et de bêtes, d'insectes, de fleurs, de feuillages et tout ce qu'on souhaite, ce qui donne fort le goût à toutes sortes de gens de s'en pourvoir, à cause qu'il se trouve fort peu d'endroits où on en fasse de semblables, ces gens-là se perfectionnant tous les jours et s'occupant uniquement à ce curieux exercice. » Le Spa de nos jours n'a point dégénéré et produit encore des peintres, des graveurs et des musiciens distingués.

Voici ce qu'était, en 1743, d'après Saumery, cette coquette rue de Spa : « Je ne crois pas que l'on puisse donner le nom de promenade à une rue assez grande, qui, outre qu'elle n'est rien moins que bien percée, n'est nullement droite ; les maisons n'ayant pu être tirées au cordeau, parce que le vallon dans lequel le bourg est bâti, tourne autour des montagnes en forme de demi lune. Cette rue cependant est l'endroit où les buveurs sont obligés de se promener, lorsqu'ils prennent les eaux du Pouxhon. » Mais déjà les amusements de Spa de 1783 nous disent : « Combien Spa est métamorphosé depuis une trentaine d'années ! Toutes ces promenades, les maisons d'assemblées, l'élargissement de la place du Pont ; les chemins des fontaines ; le renouvellement du pavé dans tout Spa ; des fontaines publiques en différentes rues ; un bâtiment d'entrepôt, avec le logement des officiers de police ; le transport du cimetière à une extrémité du bourg, voilà bien des établissements dont on est redevable à la régie des temps récents. Les particuliers ont aussi embelli ou rebâti leurs maisons ; on s'est pourvu de voitures, de chevaux, de commodité de toute espèce, à la grande satisfaction de l'étranger. On sait qu'il y a un projet formé et dont on a le plan pour l'élargissement de la grande place et pour un salon et des galeries couvertes près de la fontaine du Pouxhon ». Spa avait donc fait peau neuve. En effet, en 1765,

construction de la route de la Geronstère, élargissement de la place Pierre-Le-Grand ; 1768, route de Spa à Theux et à Liège ; 1769, construction de la Redoute et de la salle du théâtre ; 1773, construction de l'Hôtel-de-Ville, de l'entrepôt, aujourd'hui Hôtel-de-Ville ; 1778, introduction des réverbères ; 1779, route de la Sauvenière ; 1781, achèvement de la promenade de Sept Heures ; 1782, transfert du cimetière ; enfin, de 1748 à 1781, Spa vit construire 182 nouvelles maisons. Mais quel pas de géant n'a-t-il pas fait dans ces dernières années ! Qui le reconnaîtrait depuis que le remorqueur le salue de sa voix d'airain ! Avouons-le cependant, les jours du Spa poétique, aristocratique, romantique sont passés, ils reviendront peut-être un jour.

Vers le milieu de la rue que nous traversons, s'ouvre l'ancre du jeu, cette redoute fameuse, aux somptueux salons, au coquet théâtre, au tapis vert, le prétexte et l'origine de la révolution liégeoise.

Tout a été dit et impartialement dit sur cette révolte par le savant Borgnet et nous nous garderons bien d'y toucher. Cette révolution dans un verre d'eau minérale et à propos d'un tripot, n'a été qu'une méchante contrefaçon de la révolution française, comme celle du pays de Stavelot la contrefaçon de la révolution liégeoise, et sans la première, jamais les autres n'auraient eu lieu.

Nous devons cependant, puisque nous sommes à Spa, la résumer en trois mots pour ceux qui ne veulent pas lire deux gros in-8, fruit de consciencieuses recherches. Eh bien ! résumons :

Le prince de Liège, marquis de Franchimont, avait en 1762 avec le consentement unanime et sur la demande des habitants et de la commune, accordé à Xhrouet et Deleau l'octroi et le privilège exclusif des jeux, étendus en 1775 aux salles de la *Redoute* et du *Waux-Hall*, salles que les officiers de police surveillaient. Le prince avait ainsi fermé tous les tripots, « ces

coupe-gorges où des filous dépouillaient effrontément l'étranger de son or. »

Cette fermeture avait été souvent réitérée, et nous trouvons dans le vaste recueil Polain l'ordonnance du 4 août 1774 *réitérant les édits antérieurs*, et renouvelée elle-même par l'ordonnance du 24 juin 1775, défendant le port d'armes dans le bourg de Spa et réglant la police des jeux; enfin celles des 25 juin 1784 et 16 juin 1787. Cette dernière ordonnance rappelle celles de 1762 et de 1763 et celles citées ci-dessus. Cependant les bénéfices de l'entreprise et l'*auri malesuada famas* excitèrent les envies, on chercha un homme remuant, on le trouva dans Levoz qui construisit en 1784, trois mois avant la saison des eaux, une troisième salle de jeux, plus brillante que toutes celles qui existaient, celle qui porte encore aujourd'hui son nom; grand bâtiment abandonné, assis là-bas, solitaire, sur la route solitaire de Stavelot, et auquel le chemin de fer ne daigne pas même envoyer ses noirâtres bouffées. L'évêque fit fermer le tripot.

On en vint à contester au Prince-Évêque le droit d'octroyer le privilège des jeux, de *par la Constitution liégeoise*, et l'on fit d'un règlement de police une question d'état. Le recueil Polain contient les deux recès de l'état noble des 14 et 20 juin 1787 contre les édits du prince et le mandement cassatoire que l'Évêque fit garantir le 23 du même mois. L'affaire fut portée aux dicastères de l'Empire et Levoz soutint le procès devant la Chambre impériale de Wetzlaer.

Il était vivement appuyé et soldé par le corps de la noblesse liégeoise, irritée de ce que le nouvel évêque, le prince Hoensbroeck lui avait retiré sa part des bénéfices des jeux pour en consacrer tout le produit aux hôpitaux; elle voilait ses cupidités sous ces grands mots « qu'il conste incontestablement aux trois états du pays de concourir avec S. A. dans la législation, tant en matière de police que de justice ».

Sur ces entrefaites, la révolution française éclata comme un coup de tonnerre, l'émeute spadoise devint la révolution liégeoise qui emboîta le pas dans celui de son aînée et bientôt les *patriotes* liégeois demandèrent la réunion de leur pays à la France.

Quant au prince Hoensbroeck, que les patriotes ramenèrent à Liège, le 18 août 1789, aux cris aimables de : *Es l'aiwe, hierchil es Mouse, ly rossai chin*, c'est-à-dire, jetez à la Meuse ce chien roux ; voici ce qu'en dit Villefenfagne, ce savant et vrai patriote liégeois : « Je ne m'étendrai pas sur le procès scandaleux que soutinrent contre notre prince Hoensbroeck, devant la Chambre impériale de Wetzlaer, Noel Levoz et l'Etat de la noblesse, procès dont le véritable motif était un tripot qu'on voulait établir à Spa : Les *deux autres Etats* (le tiers-état et le clergé) respectèrent les anciens usages de leur patrie. Mais ce que je ne peux taire, c'est que de ce procès sortirent, comme de la boîte de Pandore, tous les éléments de la révolution, appelée avec emphase *l'heureuse révolution* qui éclata dans Liège en 1789.... On représenta ce prince religieux dans cent pamphlets comme un tyran, lui qui, peu de temps auparavant, en 1787, adressait ces paroles admirables aux Trois-Ordres qu'il avait rassemblés pour prendre leurs résolutions sur les entreprises d'un de nos tribunaux dont les membres, respirant le souffle révolutionnaire, s'étaient érigés en juges de nos lois et du pouvoir législatif dont elles émanent : « J'ai lieu d'espérer, MM., que la réponse que j'attends de vous à cet égard, vous sera suggérée par des sentiments analogues à ceux qui m'ont porté à vous interroger, analogues et conformés à l'attachement inviolable que je professe au maintien de la Constitution actuelle de mon pays, à celui des droits et des prérogatives de l'église dont je suis l'administrateur, et à celui des libertés, des franchises et des privilèges de mon peuple dont vous êtes les représentants, et dont il me sera toujours cher et glorieux d'être l'ami et le protecteur. »

« Est-ce bien là le langage, continue Villenfagne, d'un prince qui voulait, prétendait-on en 1789, jeter la nation dans les fers? »

Pour en finir avec cette question, nous demanderons si aujourd'hui, dans notre siècle de lumières et de progrès, un gouvernement quelconque ne ferait pas immédiatement fermer une maison de jeux qui s'établirait à Spa, à Baden, à Wiesbaden et ailleurs sans son consentement et son octroi ?

Mélonons-nous enfin à la foule élégante qui se presse autour des tapis verts et nous y retrouverons ces types, ces caractères, ces imperturbables et aimables croupiers, ces agitations, ces crispations, ces figures de marbre, ces vieilles joueuses, ces manieurs d'argent, ces arracheurs de poitrine, ces disputeurs habiles, ces soubresauts nerveux, ces indolences, ces indifférences, ces œillades que l'on rencontre dans toutes les salles de ce genre. C'est l'affaire du moraliste. Occupons-nous des cartes.

Tout le monde sait que l'origine des cartes à jouer a fait l'objet des études les plus approfondies de savants archéologues parmi lesquels on cite les pères Menestrier, Daniel, les abbés Bullet, Bertinelli, Rive, Singer, Peignot, etc. Nous voulons bien que les Lydiens aient connu les *tabulæ Sigillatæ* et joué, comme les Athéniens et comme nous, au *jeu de l'oie*, d'enfantine mémoire; mais les *cartes à jouer* nous sont venues de l'Orient avec et par les échecs. Bref, elles furent connues en Europe au 13<sup>me</sup> siècle, elles revinrent dans les plis des voilures des vaisseaux d'orient, et déjà nous trouvons un décret de concile qui les défend en 1240, *ne sustineant ludos fieri de rege et regina*. On lit encore dans un roman de 1328 :

Si comme fols et folles  
Sont qui, pour gaignes...  
Jouent aux dés, aux cartes, aux tables,  
Qui à Dieu ne sont délectables.

Au lieu de disputer sur la question de savoir si les cartes sont

espagnoles ou allemandes, nous dirons qu'elles sont de tous les pays ; quant aux françaises elles sont du règne de Charles VII et l'on sait que le duc de Milan Visconti paya, en 1450, 1500 pièces d'or à un peintre français pour un jeu de cartes.

C'est encore de Heer qui, le premier, dans son *spadacrène* de 1614, nous révèle l'usage des cartes à Spa et dans un autre écrit de 1616, il nous dit : « Les buveurs d'eau ayant disné, passeront le temps aux *cartes*, pourmenades ou plaisanteries licites et colloques facetieux ». De Heer, dit encore Capitaine, à qui nous empruntons ces citations ; « est encore le premier qui, chez nous, ait parlé du tabac dont l'usage commença à se répandre dans la principauté de Liège au commencement du 17<sup>me</sup> siècle : « Les anglais sitost qu'ils ont prins les eaux, se mettent à petuner ou humer leur tabacque, ce que je ne trouve mauvais et crois qu'ils feraient encore mieux de l'avalier. »

Selon Lezaack, avant 1780, on ne jouait à Spa que le *Pharaon*, le *Biribi* et le *Creps* et Louis XVI, par sa déclaration du 1<sup>er</sup> mars 1781, ayant fait fermer tous les tripots de Paris, le *Trente et un* se réfugia à Spa. Un coup mortel vient d'être porté en Allemagne aux salles de jeu, leur *Sadowa* a sonné, et 1872, verra se fermer tous ces antres. Spa a dû suivre la loi commune, mais nous devons nous préparer pendant ces dernières fatales années, à enregistrer d'affreux désastres et de déplorables martingales.

Quel sera le sort de Spa à leur clôture ? l'essaim des joueurs s'envolera, la bonne, la solide, la grande, la tranquille société reviendra. Spa ne sera peut-être plus, comme le disait Joseph II, le *café de l'Europe*, mais redeviendra la *maison de campagne du beau monde de l'Univers*. » On sait que le tremblement de terre du 18 septembre 1692 faillit détruire la renommée et la prospérité de Spa et que Nessel, jetant bas toutes les calomnies, en fit sortir Spa et plus beau et plus radieux ; il en sera de même de ce nouveau tremblement. Spa n'aura perdu ni son site enchanteur, ni l'air pur de ses montagnes, ni ses fontaines salu-

taires, ni ses beaux ombrages, ni son confort, ni ses courses, ni sa liberté belge, ni l'attrait de ses pittoresques promenades, ni ses giboyeuses bruyères.

Il ne verra plus descendre sur ses rives, le dimanche, ces longues processions de malheureux ouvriers-joueurs que vomit le chemin de fer, qui chassent les véritables bobelins et tous ceux qui fuient les grandes villes pour passer leurs vacances à l'ombre de tranquilles vallées et au sein d'aimables et bonnes sociétés.

Jules Janin n'est pas, il est vrai, tout-à-fait de notre avis ; il dit : « Dans un coin modeste et s'effaçant pour faire place à toutes ces joies, se trouve le jeu, un petit jeu qui ne fait pas de bruit, très-modeste, très-simple, comme il en faut aux honnêtes joueurs. Je sais bien tout ce qu'on peut dire à ce mot de jeu et quelles déclamations sont faites ! Mais cette humble roulette et ce jeu de cartes si peu brillant, vous le voyez, c'est la fortune de cette vallée, c'est le revenu de ces campagnes, c'est la vertu de ces eaux célèbres. C'est l'argent du joueur et non pas l'argent du malade qui a tracé ces belles routes, qui conserve ces belles forêts, qui protège ces belles eaux ; c'est l'argent du joueur qui ouvre le bal, qui illumine la montagne, qui jette tout un orchestre dans les endroits les plus sauvages ! Chassez de ces lieux ces riches blasés qui n'ont plus d'émotions que celle-là, et vous chassez en même temps les malades, car le malade et le joueur s'entendent à merveille ! Et le malade parti, que reste-il au paysan ? Un cheval qu'il faut vendre, une vache qu'il faut tuer, une maison dont il ne peut plus payer l'impôt. Laissons déclamer les déclamateurs et rappelons cette grande colère de Benjamin Constant : Un jour qu'il avait tonné à la tribune contre les maisons de jeu, il arrive au *Cercle des étrangers* ; le Cercle n'était pas encore ouvert. Aussitôt, voilà notre orateur qui s'emporte de plus belle. « Eh quoi, le salon fermé à cette heure ! » Le salon s'ouvre enfin, et Benjamin Constant passa toute la nuit à une table de jeu... » Ou doit avouer qu'il est im-



possible de dire le paradoxe avec plus d'élégance et de légèreté. Nous n'aurons qu'une réponse, mais réponse brutale comme un chiffre. C'est le tableau suivant :

*Profits réalisés par la Société des jeux de Spa depuis 1833.*

|          |         |          |         |          |           |
|----------|---------|----------|---------|----------|-----------|
| 1833 Fr. | 40,849  | 1845 Fr. | 203,717 | 1857 Fr. | 872,434   |
| 1834 »   | 32,781  | 1846 »   | 332,908 | 1858 »   | 1,037,733 |
| 1835 »   | 38,504  | 1847 »   | 255,351 | 1859 »   | 1,378,817 |
| 1836 »   | 86,798  | 1848 »   | 253,672 | 1860 »   | 1,162,742 |
| 1837 »   | 35,444  | 1849 »   | 665,509 | 1861 »   | 1,231,067 |
| 1838 »   | 123,219 | 1850 »   | 333,017 | 1862 »   | 1,313,125 |
| 1839 »   | 39,613  | 1851 »   | 317,430 | 1863 »   | 1,855,996 |
| 1840 »   | 86,798  | 1852 »   | 398,103 | 1864 »   | 1,833,984 |
| 1841 »   | 145,204 | 1853 »   | 564,000 | 1865 »   | 2,187,952 |
| 1842 »   | 131,828 | 1854 »   | 540,000 | 1866 »   | 2,153,689 |
| 1843 »   | 172,244 | 1855 »   | 509,454 | 1867 »   | 2,152,707 |
| 1844 »   | 310,496 | 1856 »   | 707,878 |          |           |

A peine sortis de la Redoute, vous êtes entouré, sur la place Pierre-le-Grand, d'une foule polie qui vous offre et ses américaines légères et ses bidets ardennais, pour faire le *tour des fontaines*. Ne pas accepter l'offre, ce serait aller à Rome sans voir le Pape. En attendant notre brisky, allons au Pouhon la mère-fontaine de Spa. Les partisans de la fontaine de Pline ne sont pas d'accord, si c'est le Pouhon et la Sauvenière que le grand naturaliste a voulu désigner et ils ne voient pas que c'est une preuve qu'il n'a voulu parler ni de l'une ni de l'autre. Comment supposer Pline si ignorant de ne pas dire qu'elle est située dans la forêt d'Ardenne, si célèbre à Rome, et de ne parler que d'une fontaine, tandis qu'elles abondent à Spa.

En 1743, Saumery décrit cette place comme suit : « une petite place irrégulière ornée d'une belle fontaine d'eau douce qui tire sa source de la prairie de *Basseprez*, éloignée d'un demi quart

de lieue de Spa. Cette fontaine, élevée d'environ vingt-cinq pieds en forme de pyramide, est entourée d'une grille de fer, ouverte de quatre côtés. Quatre coquilles où l'eau tombe en cascades de la gueule des trois grenouilles de bronze servent de réservoir ; il faut pour en puiser l'eau, monter quelques degrés de marbre brut. Ces grenouilles posées au-dessus de la pyramide et au milieu d'un tas de roseaux de bronze, portent sur leur dos un péron de même métal, surmonté d'un pin et d'une croix qui sont les armes de la cité de Liège et une marque de l'admission des habitants de Spa, à la bourgeoisie de Liège. Cette prérogative leur est commune avec tout le peuple du Marquisat de Franchimont ». Nous parlerons à Theux de l'illustre péron, qui n'est pas tout-à-fait un octroi de bourgeoisie liégeoise, mais plutôt, ainsi que le dit Radulphe de Rivo, le document lapidaire et le signe apparent pour les communes qui le possédaient, qu'on leur avait reconnu le *privilège et le droit d'être gouvernées par une autorité municipale*. En outre, un mandement du 8 mars 1590, avait érigé un franc marché et une franche foire à Spa, et il fut renouvelé par une ordonnance du 26 juin 1673.

« Non loin de cette fontaine, continue Saumery, et tout auprès de celle du *Pouhon*, est un beau bâtiment qui contient une grande salle remplie tous les matins de quantités d'étrangers qui y entrent, ou pour s'y chauffer ou pour s'y promener en buvant les eaux. »

Nous voici donc en présence du *Pouhon* ou *Pouxhon*, car c'est la même chose. Écoutons Grandgagnage : « *xh* qui se rencontre dans les documents liégeois à partir du milieu du 14<sup>me</sup> siècle, n'a maintenant d'autre valeur phonique que celle du *h* aspiré. Cette combinaison a l'origine suivante : Le *sk* primitif paraît avoir été assez généralement transformé au 13<sup>me</sup> siècle en *x*, lequel s'est ensuite transformé lui-même en aspirée : au moment de la transition, et alors que l'aspiration venait seule-

ment s'ajouter au *x* ayant toute sa valeur, on a écrit *xh*, signe qui depuis a été conservé comme simplement figuratif de l'aspiration, sans égard aux différentes provenances de ce son ; il en résulte donc que *xh* représente non seulement *sk* (*sc*, *sch*) et *x*, mais encore *ss*, *s*, *h* ». Mais quelle est l'étymologie du mot *Pouhon*, *Pouxhon* ?

Fusch, au seizième siècle, nous donne la première étymologie et, selon nous, c'est la bonne : « Les Allemands, dit-il, l'appellent *Iserborn*, c'est-à-dire fontaine ferrée et pour l'acidité d'icelle *Zuerborn*, c'est-à-dire fontaines acides. Les habitants d'icelle forest l'appellent *Boullon*, à cause des boullons qui sourdent avec grand bruit, et appellent les étrangers qui boivent cette eau d'un vocable assez estrange, à savoir *Boullins* et *Boublins*. » Cela vaut mieux aussi que *Bibili*.

De Heer, et après lui, Saumery, de Limbourg et quantité d'auteurs croient que le nom de *Pouxhon* pourrait bien venir du mot *Pouxhier* qui signifie, dans le wallon de Spa, *puiser*. Ce n'est pas soutenable. Car d'où vient que ce nom ne serait pas applicable à toutes les fontaines, même à celles d'eau douce ? Et pourquoi voyons-nous toutes les sources d'eaux minérales, dans les Ardennes, porter le nom de *Pouhon* ? Le grand *Pouhon* des Ardennes, le *Pouhon* de St-Roch, les *Pouxhons* des Cuves, de Geromont, des Isles, de la Vaulx à Malmédy, et cela à tel point que l'on considère, dans le pays wallon, le terme de *Pouhon* comme le nom générique de ces sources minérales. Il y aurait une question intéressante à étudier, ce serait de rechercher celle de ces sources qui, la première, a été baptisée de ce nom ? « Le mot wallon *Pouhon*, dit encore Dethier, est le nom générique de ces nombreuses fontaines de l'Ardenne et répond à celui de *Sauvenière*, plus usité vers les rives de la Meuse. » On a bien voulu aussi faire dériver le mot *Spa* ou *Espa* du mot *espasier*, fontainier !

Enfin Ortelius, dans son *Itinéraire* de 1630, nous dit que

*Pohon*, terme patois, signifie *poison*, parce que, avant qu'on en reconnut les effets salutaires, ces sources étaient regardées comme mortelles. C'est tout à la fois et contre la lexicographie et contre le bon sens.

D'où viennent ces eaux ? « Toutes ces fontaines, disent les uns, sortent en général d'une sorte de roche schisteuse d'un noir bleuâtre à filons quartzeux très-commune en Ardenne. Tout ferait conjecturer que ces eaux proviennent d'une très-grande profondeur et qu'elles pourraient avoir quelque rapport souterrain avec ces anciens volcans éteints dont on retrouve les cratères vers les sources de la Kyll, car on a observé que le tremblement de terre qui, en 1692, se fit sentir parmi toute la Belgique, causa la plus forte commotion dans ces sources minérales. » D'autres au contraire soutiennent que le pouhon a sa source dans la montagne qui domine l'ancien hôtel des bains et qui regarde le Sud. C'est plus exact, c'est le terrain ardennais.

C'est encore de Heer qui nous apprend, en 1603, que l'on transportait à cette époque les eaux de Spa dans toute l'Europe. En effet l'illustre historien de Thou, dans ses mémoires de l'an 1582, nous prouve qu'on les transportait avant cette époque. Sully, dans ses mémoires, cite ces mots d'Henri IV qui se trouvait en 1604 à Monceaux : « Je fais estat de prendre en ce lieu des eaux de Ponges, comme fera la reine, ma femme, de celles de Spa » ; dans ses mémoires, M<sup>lle</sup> de Montpensier nous apprend que la femme de Louis XIV en fesait également usage ; enfin nous trouvons dans la *liste chronologique des édits de la Principauté de Liège*, que publie l'infatigable et savant Polain, deux ordonnances : l'une du 10 juillet 1634 et l'autre du 9 décembre 1665 touchant la défense de transporter les eaux de Spa hors du pays. De Heer en fit venir à Londres où il se trouvait et ses malades les ducs de Mantoue et de Bouillon lui en commandèrent aussi plusieurs centaines de cruches. De nos

jours, ce transport est devenu une industrie et même un privilège de la ville de Spa qui le met en location ; ce qui a amené un procès entre la ville et d'autres propriétaires de sources minérales. *Adhuc sub judice lis est*. Il est curieux de voir si le privilège l'emportera sur le droit de propriété.

En avalant notre verre d'eau, nous avons tout le temps de passer en revue les inscriptions latines dont ces fontaines ont fourni les sujets.

La première qui frappe notre vue est celle qui se trouve sur le monument où trône Pierre-le-Grand dont nous parlerons plus tard, et qui n'a que le mérite de la longueur. On la trouve partout.

En 1674, Spa fut submergé et l'on conserva le souvenir de la haute crue des eaux par ce chronogramme :

MARCI POSTRIDIE AQVA  
APPVLIT VSQVE.

*En 1674, le 26 avril, l'eau monta jusqu'ici.*

Voici la troisième faite certainement par un chimiste :

*Obstructum reserat, durum terit, humida siccatur.*

*Cette eau lève les obstructions, brise les duretés, sèche les humidités ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle souffle le chaud et le froid.*

La quatrième ne peut avoir pour auteur qu'un médecin ; cela est du reste fort sage :

DEBILE FORTIFICAT, SI  
TAMEN ARTE BIBIS.

*Elle vous guérira de toutes vos maladies, si vous suivez les pres-*

*criptions de la Faculté*; la traduction est un peu libre, mais c'est toujours le vrai sens. Nous ignorons l'intention de l'auteur en faisant un chronogramme, à moins que ce précepte ne dût servir que pour l'année de son invention, c'est-à-dire, en 1656.

Enfin la dernière nous dit qu'après le tremblement de 1692, la source est devenue plus abondante, plus claire et d'un goût plus fort :

A TERRAE MOTV LONGE  
UBERIOR, NITIDIOR,  
GVSTVQVE FORTIOR  
SCATVRIVIT.

Nous soupçonnons beaucoup les Pères Capucins d'avoir ces chronogrammes sur la concience. On comprend notre incomptence à traiter de l'analyse de ces eaux merveilleuses sur lesquelles quantité de savants célèbres ont écrit. Après ceux que nous avons déjà cités, nous en nommerons deux encore qui en valent bien d'autres. Le Roy, dans sa belle étude sur la philosophie au pays de Liège, nous dit : « On sait que Descartes se préoccupa des eaux de Spa, auxquelles Van Helmont, de son côté, avait appliqué tout son génie. » Il ajoute : « Certaines sources contiennent un esprit *acide*, un dissolvant. L'origine, la présence même de cet acide dans les eaux de Spa furent les prétextes de discussions interminables. C'est d'ailleurs à cet égard que les eaux de Spa intéressaient les médecins ». Mais nous ne pouvons quitter ces lieux sans parler de la fameuse ode pindarique de Bassenge qui se trouve avec force éloges dans tous les ouvrages qui ont paru sur Spa. Comme nous ne partageons guère l'opinion de ces aristarques académiciens, nous engageons nos lecteurs à la lire dans ce même Bulletin (T. II, p. 188).

L'auteur donna lecture de cette pièce à Raynal en face de

l'Hôtel-de-Ville. Comme Bassenge est l'un des principaux héros de la révolution liégeoise, le lecteur ne sera pas fâché de faire sa connaissance :

*Bassenge*, Jean-Nicolas, né à Liège, le 24 novembre 1758, et mort dans sa ville natale le 16 juillet 1811, fit ses études au collège de Visé où, sous l'habile direction des P.-P. Oratoriens, il se voua, avec ses fidèles amis Regnier et Henkart, à l'élégant culte des muses. L'époque tourmentée de son entrée dans la vie publique, le vent de liberté qui soufflait de France, ouvrirent un vaste et périlleux champ à ses jeunes talents, et son nom se trouve de prime abord mêlé à toutes les phases de la révolution liégeoise, dont il fut, selon l'expression de ses ennemis, « le Mirabeau et le principal moteur. » Toutefois, son amour du pays, la modération de son caractère, ses mœurs littéraires, le préservèrent de tout excès, malgré la violence de son langage et de ses écrits. Les principes de ce Girondin du pays liégeois se résument bien en deux mots : C'était l'homme de 89, mais le courageux ennemi de 93. Il préluda par quelques poésies, et son épître philosophique *La Nymphé de Spa à l'abbé Raynal* attira sur lui l'attention du public et de sottes et puérides tribulations (1781). On ne comprendrait pas aujourd'hui comment cette pièce boursoufflée, à l'hypertrophiée flatterie, remplie de vers traînants qui péchent à la fois et contre la rime et contre le bon sens, ait pu faire tant de bruit, si l'on ne se reportait aux circonstances du temps et à la Société qui se promenait alors sous les frais ombrages de Spa et où l'on distinguait Joseph II, Raynal, Henri de Prusse et des encyclopédistes. Cet écho de la philosophie mourante du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont Bassenge fut toujours un ardent adepte, lui aurait déjà valu un exil prématuré, sans l'amitié du Prince-Évêque Velbruck qui entretenait lui-même à Bruxelles une cour élégante et légère de savants et de littérateurs, où étaient admis Regnier et Henkart, ces deux gentils poètes liégeois.

A la mort de ce prince, Bassenge se réfugia à Paris, y fut admis dans les cercles philosophiques et littéraires si nombreux à cette époque, s'y voua à la littérature et envoya quelques bluettes à l'*Almanach des Muses*. Cependant la révolution avait trouvé l'étincelle qui devait allumer l'incendie au pays de Liège et l'érection illégale d'une salle de jeux à Spa offrit le prétexte de faire d'un simple édit de police une question constitutionnelle. Bassenge, alors âgé de 25 ans, se jeta dans la mêlée et donna à la révolution l'appui de sa plume énergique. Il passionna le débat, écrivit considérablement, fonda la *Société patriotique* puis le *Journal patriotique*, le *Journal général de l'Europe*, etc. ; mais son principal ouvrage, ce sont les *Lettres à l'abbé de P. (Depaix)* qui sont devenues fameuses (1787-1789, 3 vol. in-8). *L'évêque seul peut-il nous donner des lois?* tel est le résumé ; ou si l'on veut, le cercle vicieux qu'il donne dans son *Précis de la Révolution*, comme base de la discussion. Ces lettres, au style vif, hardi, imagé, souvent négligé, sont diffuses, frappées d'un emphase à froid et d'une exagération calculée, elles dénotent une connaissance superficielle des lois politiques du pays. Quoi qu'il en soit, elles auront un immense retentissement et contribueront surtout à répandre les principes de la révolution française et elles prépareront admirablement sa *Note aux citoyens* du 17 août 1789 qui fut le *tocsin de la révolution*. Liège eut son 18 août ; le Prince fut amené dans sa capitale, au milieu des acclamations de la nation, dit Bassenge, au bruit des vociférations d'une foule ivre, dit l'histoire. Bassenge, l'un des chefs du parti de la liberté est nommé conseiller de régence. Dès ce jour, Bassenge est l'âme de tout le mouvement ; la ville de Visé envoie des lettres de bourgeoisie au citoyen à *qui nous sommes redevables de la restauration de nos privilèges et anciennes libertés* ; la *Société d'Emulation* l'acclame membre honoraire comme *tribut de reconnaissance à ce jeune et courageux citoyen*, etc. (6 sept. 1789). Il devient successivement député du Tiers-



Etat pour assister aux conférences des trois ordres, envoyé à Wetzlaer pour y plaider la cause des Etats ; il est adjoint par le Conseil de la cité, les Etats et le pays de Franchimont avec Lesoinne à la députation permanente de Francfort pour y discuter devant le Congrès réuni dans la ville impériale, les moyens d'arrangement (19 sept. 1790) ; il part enfin, tout découragé, pour Berlin avec Chestret (4 nov. 1790) et quitte cette ville le premier janvier pour rejoindre à Wesel son ami Fabry. Dans toutes ces périlleuses ambassades et dans toutes ces fonctions, Bassenge, qui représentait l'opinion modérée dans le Conseil, fit preuve de patriotisme, de modération et d'une prodigieuse activité ; mais tous ses efforts échouèrent devant l'abandon de la Prusse et l'exagération du parti populaire. Le 20 déc. 1790, la Chambre impériale avait décrété l'invasion ; après bien des tiraillements, les troupes faisaient leur entrée (12 janv.) dans le pays de Liège, et le Prince, rétabli dans sa souveraineté, avait la faiblesse d'en exclure Bassenge. L'exilé jeta un dernier cri dans son *Adresse à Léopold* (sept. 1751) qu'il datait de Sedan où il résidait et qu'il quitta pour se réfugier à Paris. Il revit la patrie à la suite de l'armée de Dumouriez en 1792, mais retourna à Paris au Cercle des réfugiés qui tenaient leurs assemblées dans une salle accordée par la nation. Ces amis se divisèrent bientôt en deux camps, mais Bassenge, que les horreurs de la Terreur épouvantaient, s'abrita sous le drapeau du modérantisme, mérita pour l'honneur de sa vie d'être porté sur la liste des *modérés*, ce qui équivalait à un arrêt de mort, fut jeté en prison, mis au secret pour la courageuse consolation qu'il prodiguait à ses compagnons de captivité, et ne fut élargi que trois jours avant la chute de Robespierre. Bassenge revenait à Liège avec les armées françaises (27 juillet 1794) et, oubliant les douleurs et les rancunes de l'exil, posait, en sa qualité de membre de l'administration générale du Pays de Liège, un acte qui honore son cœur, en faisant déclarer que

les fugitifs n'étaient que des *absents*; il soustrayait ainsi de nombreuses familles aux injustes lois contre les *émigrés* et leur préparait le retour dans la patrie. Après la réunion à la France, nommé commissaire du directoire exécutif près de l'administration départementale de l'Ourthe, Bassenge oublia ce grand principe qu'il avait écrit dans tous ses ouvrages : *Etre libre ou mourir, tel doit être le cri de nos cœurs*, et il fit exécuter rigoureusement le décret concernant la défense des réunions électorales; lui qui devait tout à la presse, il supprima la feuille de Delloye qui lui était hostile. Député aux 500 pour la session de 1748, il s'y fit remarquer par sa sagesse et sa modération; la révolution de 18 brumaire qu'il appuya, le fit siéger au Corps législatif; il y fut de nouveau appelé par le sénat, l'an 8, mais ses opinions républicaines l'en éloignèrent en 1802. Là finit sa vie publique; il se retire dans sa ville natale dont il devient le bibliothécaire et retrouve dans la littérature les consolations de sa vieillesse. Bassenge meurt pauvre et célibataire et, généreux dans sa pauvreté, il encourage et soutient les jeunes talents; sa mort est presque un deuil public des lettres. L'un de ses amis a laissé tomber ces mots sur sa tombe : « En lui, la gaieté était sans apprêt, l'épigramme sans fiel, sa brusque bonhomie n'était jamais brutale, et celui qu'aurait intimidé les vives saillies de son esprit se sentait sur le champ rassuré par l'indéfinissable simplicité de ses manières ». La plupart de ses poésies ont été réunies avec celles d'Henkart et de Reynier, sous le titre de *Loisirs des trois amis*, Liège, 2 vol. in-8 (1822). Nous avons parlé de ses lettres, de ses brochures et l'on trouve encore des articles dus à sa plume dans la *Décade philosophique*, dans l'*Annuaire poétique de Bruxelles* et dans tous les dossiers qui concernent la révolution liégeoise.

Pour donner au lecteur un fac-simile de la prose de Bassenge, nous transcrivons le passage suivant dû à sa plume féconde :

« Spa n'est point une commune ordinaire : il appartient à l'Europe, il appartient à l'humanité. Ainsi le voulut la nature en le gratifiant des plus riches dons ; en déposant, en multipliant dans son sein ces sources bienfaisantes qui appellent toutes les nations et produisent des effets si heureux, si renommés, en donnant à Spa un site charmant, romantique, au bout de cette belle allée qui s'étend du bourg de Theux, sous les ruines du vieux châtel de Franchimont, jusqu'au point où Spa est situé, en forme la plus agréable, la plus brillante avenue, sur le bord d'une petite rivière bien claire, bien limpide, qui arrose en murmurant de riantes prairies et les plus agrestes solitudes, où chantent des milliers d'oiseaux. Cette jolie rivière reçoit à chaque pas les eaux des fontaines qu'on voit s'élaner en cascadelles des collines qui la bordent et l'ombragent d'un rideau vivant de la plus fraîche verdure. Non, je ne connais pas de promenade plus attachante, de lieu plus inspirateur, plus fait pour les douces rêveries. C'est l'asyle de la quiétude, de la méditation ; et rien de plus piquant que la sensation qu'on éprouve lorsqu'en arrivant à la fin de cette Tempé, on voit tout-à-coup le vallon s'élargir et présenter au pied des montagnes et des rochers sauvages une ville brillante, réunissant tout ce que le luxe, les plaisirs, les arts des plus grandes cités offrent de pompeux et d'attrayant. On est tout-à-coup dans un autre monde : c'est là Spa. L'air pur et vif des monts qui l'entourent y entretient une salubrité inaltérable ; et de leurs élévations se découvrent à l'œil enchanté ces points de vue, ces paysages tantôt doux et gracieux, tantôt sévères et sauvages, toujours variés, toujours ravissants ; ces rochers si fortement empreints d'une couleur purpurine, qu'à l'aspect du soleil ils semblent étinceler d'or, coup d'œil unique, au milieu des masses d'arbres qui les couronnent ; tableaux dignes d'exercer les pinceaux des plus grands maîtres. »

Avant de quitter le *Pouhon*, *Boullon*, disons que selon la

tradition on célébrait autrefois à Spa la burlesque fête de l'élection d'un roi des Bobelins. « Le roi devait être assis auprès du Pouhon sur un siège de verdure, il devait avoir ses officiers, tous les Bobelins devaient jurer à genoux et la main sur la niche de la Fontaine qu'ils observeraient tous les statuts de l'ordre dont on faisait des règlements en forme. Le roi devait être porté en pompe et suivi de tous les Bobelins au bruit des instruments, par tout le bourg et quelquefois aux fontaines éloignées où personne ne pouvait boire qu'après lui ; et cette farce finissait ordinairement par un bal public qu'il devait donner ». Bien qu'un esprit carnavalesque ait composé et que l'on conserve encore l'ordonnance de *Jovial Bois-Bien*, par la grâce des Bobelins, roi de Géronstère, duc du Pouhon, comte des fontaines de la Sauvenière, etc., seigneur de Belle humeur, etc., etc., nous y voyons une charge de carnaval, et rien de plus, mais nous doutons que cette farce ait jamais été jouée au naturel pendant la saison des eaux.

Notre américaine nous attend, partons pour la *Géronstère*. Saluons à gauche, sur son éminence, l'église de Spa qui n'est pas digne de ce lieu célèbre. Nous avons vu plus haut que la paroisse de Spa a été séparée de celle du Sart et érigée par Gerard de Groesbeck le 29 décembre 1573. Toujours à notre gauche nous longeons le *Vaux-Hall*, qui fût la seconde salle des jeux et dont les vastes locaux servent aujourd'hui aux expositions de peinture. Entrez et vous verrez que les peintres et les artistes du Spa moderne ne le cèdent en rien à leurs ancêtres. L'aile gauche contient le temple anglican. Enfin nous courbons la tête sous le viaduc du chemin de fer et nos intrépides ardennais gravissent au trot la côte montante. Cette race de chevaux infatigables nous fait ressouvenir que Jules César déjà avait su les apprécier dans la célèbre cavalerie des Tréviriens (*equitatú valet. — equitatús copiis*) et que Napoléon lui-même en faisait le plus grand cas. Ils nous emportent, trot et galop battant, sous les ombreuses charmilles de la Géronstère.

Nous renvoyons les vrais Bobelins à de Heer qui leur expliquera parfaitement par l'analyse, les vertus particulières et les différences des eaux du Pouhon, de la Géronstère, de la Sauvenière et du Tonnelet et leur emploi hygiénétique. Ils pourront y voir que l'effet que produit l'eau de la Géronstère sur ceux qui en avalent les premiers verres est « semblable à celui qu'advient à ceux qui commencent à petuner ou à prendre du tabacque des Indes. »

Dans les années qui précédèrent la révolution, la Géronstère était devenue le « rendez-vous général » des Bobelins; on y faisait musique, on y chantait, on y jouait, on y faisait des tours, on y dansait dans un hypètre consacré aux doux chagrins d'amour, on s'y promenait dans les bocages; bref, « ses eaux, dit le chevalier de Solignac, égayaient beaucoup plus que celles du Pouhon. »

La nymphe de ces lieux encaissée dans sa niche, dont elle doit la construction au comte de Bourgdorf, conseiller d'Etat de l'Électeur de Brandebourg en 1651, qui lui laissa ses armes et une inscription pour souvenirs, a vu errer sur ses rives un personnage plus considérable, le Czar Pierre-le-Grand. Son premier médecin, dans un certificat du 24 juillet 1717 laissé à la municipalité, atteste que « S. M. ayant pris la peine de se transporter elle-même à la source de Géronstère, sachant fort bien que ces eaux profitent incomparablement plus que quand elles sont transportées et que quoique S. M. ait bu d'autres eaux en différents endroits, elle n'en a pas trouvé de meilleures ni qui aient eu un si grand effet pour sa maladie ». Ce rude homme prenait les eaux comme il faisait tout.

M. de la Naye qui dîna à Spa avec Pierre-le-Grand en 1717, nous apprend dans une lettre publiée par Villenfagne que S. M., après avoir bu vingt et un petits verres de 4 à 5 onces de cette eau, mangeait douze figues et six livres de cerises. La *description du magnifique présent* que Pierre fit au magistrat de Spa

rapporte que ce prince, malgré la difficulté du chemin, visitait la Géronstère « tant en carosse, berline, qu'à cheval et souvent il s'en revenait à pied en se promenant. »

Voici le portrait de Pierre par un historien qui a habité la Russie : « On a loué ce prince comme un législateur, on a célébré son code et il n'a pas fait de code. Les préjugés qu'il reçut dans sa maison, lui firent trop estimer la puissance illimitée et son amour pour les étrangers lui fit aimer les mœurs des nations libres. Il confondit plusieurs fois la justice avec une rigueur féroce qui révolte l'humanité. Persuadé que le crime ne doit pas rester impuni, il comprit quelquefois tant d'accusés dans sa vengeance qu'il dut y envelopper des innocents. Monarque, il faisait trembler ses peuples; homme, il descendait jusqu'à la familiarité avec les derniers de ses sujets. Protecteur de la religion, il donna des lois pour obliger les russes à remplir les devoirs extérieurs du christianisme; ennemi du clergé, il profana les cérémonies de la religion pour rendre les prêtres ridicules. Sensible à l'amitié, constant dans ses goûts, il laissait oublier à ses amis qu'il était leur maître; colère, emporté, capricieux, il les terrassait, les frappait de la main, de la canne; furieux dans l'ivresse, il tira quelquefois l'épée contre eux. Dur à lui-même, il ne pouvait aimer que ceux qui ne craignaient pas les fatigues et qui savaient mépriser la vie dans les hasards de la guerre, sur la face des mers irritées et dans les débauches de l'orgie. Ami des talents, il les déterra, les accueillit dans les rangs les plus obscurs, et les éleva jusqu'au trône même. Ennemi de l'indolence, zélé jusqu'à l'excès pour les institutions dont il était l'auteur, il condamna son propre fils. Réformateur, il voulait inspirer à sa nation des mœurs plus douces et plus décentes; entraîné par son penchant et par l'exemple des étrangers, il leur laissait voir le souverain plongé dans la débauche, ami des plaisirs grossiers, livré à des vices crapuleux. Ses fêtes n'étaient ni galantes, ni ingénieuses; l'ivresse, la grossièreté, la crapule y présidaient.

L'histoire se charge avec peine de ces détails qui dégradent le héros ».

Mais laissons là Géronstère avec ses souvenirs historiques pour galopper à travers les bois par monts et vaux vers la *Sauvenière*, assise sur la route de Spa à Stavelot ou Malmedy.

Nous voilà encore dans le Romain. Saumery nous dit : « Il n'est pas étonnant que Pline ait parlé de la *Sauvenière*, sous le nom de Fontaine de Tongres.... Tous les historiens et géographes placent à Spa la fontaine dont Pline donne la description, et ils l'appellent indifféremment *Sabamère*, *Sauvenère* et *Boullons*, termes qui ne sont que des corruptions du nom qu'elle porte. » Il ajoute : « Quelques-uns croient que la *Sauvenière* tire son nom de Sabinus qui fut défait par les *Liégeois* commandés par Ambiorix ; ils ajoutent que le général romain après sa défaite s'arrêta épuisé de forces et à demi mort de soif près d'une fontaine pour s'y désaltérer et qu'il en trouva les eaux si rafraîchissantes et si salutaires qu'il en publia les vertus partout où il passa. » César n'aura pas pensé à raconter cette particularité de sa défaite et ce fait se sera trouvé consigné dans les commentaires d'Ambiorix qui avait son habitation à Spa. Il serait intéressant de connaître quelle langue il parlait. Aujourd'hui, les spadois parlent wallon, gaulois (*wael*, *welsch*, *wallus Gallus*) ; nous ne dirons rien de ce dialecte pour ne pas recommencer nos disputes sur l'origine des wallons, mais nous affirmerons seulement de nouveau notre vieille opinion que rien n'a ébranlé jusqu'à ce jour : que les langues romanes ne sont que le développement du vieil idiome appelé le *latin vulgaire* que Notger parlait à Stavelot au x<sup>e</sup> siècle :

*Vulgari plebem, clerum sermone latino erudit.*

Ou en d'autres termes. les langues neo-latines ne sont pas un latin corrompu par les envahisseurs, mais le latin, en devenant l'idiome du peuple, s'est plié, approprié aux besoins nouveaux et est successivement devenu, *latin vulgaire*, *langue*

*vulgaire, langue romane*. Cette langue vulgaire fut la *chrysalide* des langues modernes, le tombeau de la langue latine et le berceau de nos idiomes. Cela s'explique mieux encore par les monuments historiques ; Mummolin élu en 659, évêque de Noyon, parlait la *lingua romana* et la tudesque ; on trouve encore dans les litanies que l'on chantait à Soissons au 7<sup>m</sup>e siècle des vestiges de la langue romane de cette époque et enfin nous avons en langue romane et tudesque le fameux et si souvent cité serment de 842 par Louis le Germanique.

D'autres, comme nous l'avons vu, font dériver *Sauvenière* de *Sawerlins*, eau acide ; c'est un peu plus raisonnable, mais d'où vient ici l'élément thiois ?

Enfin les historiens liégeois dérivent le mot *Sauvenière* de Sabelonnière, en patois *Sâvenir*, *Sabuletum*, terre sabloneuse, *Sabinarios*, dit Foullon, seu potius *Sabularios* vicos, sic à *Sabulo* inde erui solito, appellatos, hodie docti non dubitant.

Fuchs s'est tout particulièrement occupé de cette source en 1556, et il nous dit « que les paisans et commun peuple ont dédié cette source à St-Remacle pour les singulières et cachées vertus dont elle guérit plusieurs affligés de maladies très-grièves et à cause que ce bon et saint Evesque se venoit souvent esbattre à cette fontaine ». Il la recommande vivement et il cite les cures merveilleuses de Marie de Lara, dame espagnole, du dominicain de Mendoza et du vénitien Augustino, premier médecin de Henri VIII, etc. d'Angleterre.

Cette fontaine, au milieu des bosquets et entourée de charmantes allées, est en été la promenade matinale des bobelins ; elle est accompagnée à deux pas de là, d'une sœur appelée Groesbeck, du nom d'un baron de ce nom qui fit construire sa niche armoriée. Elle est surtout célèbre dans la légende et les amusements de Spa par le pied de St-Remacle ; écoutons le chevalier :

« Le trou où vous avez vu mettre le pied à cette dame n'est



proprement qu'un creux fait par hasard. Comme ce trou ressemble un peu à un sabot, on s'est imaginé qu'il avait la forme d'un pied d'homme et sur cela la dévotion superstitieuse a bâti une grande histoire. Les bonnes gens du canton ont imaginé que St-Remacle, patron de Spa, avait habité les environs de cette fontaine et que sa vertu est une suite miraculeuse du séjour, *qu'il a fait* en ces lieux. Cette histoire a été embellie de plus d'une merveille; il ne coûte pas plus d'en imaginer plusieurs quand on en est en train. Il est revenu à l'imagination de quelque devote, que le bon Saint étant un jour en prière, et s'y étant endormi, son pied s'était enfoncé sur cette pierre et y avait laissé l'empreinte qu'on y voit pour le confusionner de cette petite faute; mais que, comme il la répara sans doute à la suite par quelque ferveur, il resta dans ce trou une impression de sainteté, très fertile en prodiges. Ce trou, nommé de là *le pied de St-Remacle* a tant de vertu que toute femme qui n'a pu donner des enfants, y trouvera la fécondité, si elle boit neuf verres de cette eau pendant neuf jours de suite, ayant le pied dans cette bénite pierre, avec une ferme confiance de concevoir. Je ne doute, ajouta le chevalier, que le miracle ne réussisse, si son mari est aussi jeune et alerte qu'elle ou du moins aussi crédule, mais je pense qu'un aimable petit saint rendrait le miracle plus sur. » Ce n'est pas pour rien, ajoute le Dr Limbourg, qu'on dit des bourgeois de Francfort, qu'ils stipulaient autrefois dans leurs contrats de mariage, que leurs femmes n'iraient que deux fois en leur vie aux eaux de Schwalbach, de crainte qu'elles ne devinssent trop fécondes. » Le dépit d'un poète comique qui était aux eaux d'Aix-la-Chapelle, développe mieux cette idée :

Non, monsieur Oliva, non, je ne boirai plus;  
Vos eaux d'Aix sont, ma foi, trop fades :  
Quoique vous me disiez pour vanter leurs vertus  
Elles ont fait plus de c....  
Qu'elles n'ont guéri de malades.

« Le chevalier, s'étant avancé, remarqua que ce n'était plus l'ancien *piéd S<sup>t</sup>-Remacle*, mais une forme qui était visiblement l'ouvrage de l'art. » M. de Villenfagne accompagne ces deux citations d'un commentaire que l'on peut voir dans son histoire de Spa.

Près de là, se trouve le monument de Louis-Philippe dans les *Promenades d'Orléans* tracées par les enfants de cette famille et qui ont été témoins d'une fête brillante donnée par M<sup>me</sup> de Genlis et dont elle rend compte dans ses mémoires au style pommadeux. Le monument élevé par les enfants d'Orléans fut jeté à terre le 6 décembre 1792 et celui qu'on l'on voit de nos jours a été rétabli par les ordres de Louis Philippe le 1<sup>er</sup> juillet 1841 et les soins de M. le bourgmestre Haymal. C'est un cylindre de marbre noir de deux mètres qui porte une inscription française rappelant ces faits.

Enfin, nous galoppons vers la fontaine du *Tonnelet* « ainsi nommée par ce qu'elle se rendait dans un vase de bois que nous nommons une tonne ». Cette fontaine a reçu un grand éclat par la ferme-modèle et surtout par les belles promenades qui entourent la campagne de Nivesé qu'habite la fortune rehaussée par toutes les vertus de la charité chrétienne. Il y a plusieurs bains et plusieurs sources au Tonnelet : l'un s'appelle le *Bain de la princesse de Guéméné*, parce que cette grande dame l'a étrenné ; la duchesse de Bourbon y prit aussi les bains du 16 juillet au 3 septembre 1779 ; l'autre portait les armes du duc d'Ostrogothie. L'hermite en Province écrivait en 1780 : « Il n'y a pas de chaussée de Spa au Tonnelet ; mais n'en déplaise aux docteurs, le Tonnelet est plus beau que Spa. » C'est le cas de dire : *ubi benè ibi patria*, et Jouy avait passé en ces lieux ses moments les plus chers pendant son voyage à Spa. M. Edwin Jones vengea ces eaux contre les attaques de ses émules en Hypocrate et releva la vogue des deux Tonnelets. Les eaux minérales du Tonnelet sont aujourd'hui captées dans

trois puits creusés dans le schiste, d'où elles sortent en abondance et dégagent une grande quantité d'acide carbonique. Lorsque le vent porte ces gaz vers le hameau de Nivezé, les caves de ses habitations en sont tellement saturées que les chandelles s'y éteignent et que, en y entrant, on risque d'être asphyxié.

Cette fontaine n'eut qu'une vogue passagère, et de Heer nous apprend que de son temps elle n'était connue que depuis quatorze ans. Ses principaux défenseurs sont le Dr Lucas, les célèbres Trevisius et Tissot.

La source du *Watroz* n'est pas éloignée des Tonnelets. Elle n'a pas de souvenirs historiques.

Enfin, nous retournons à Spa et nous trouvons à notre droite, à l'embranchement de l'allée du Tonnelet dans la route de Stavelot, la fameuse *salle Levoz*, de tapageuse mémoire. Elle sert aujourd'hui aux grands bals des courses et est destinée à d'autres révolutions. Sur notre route, nous rencontrons « ces belles malades qui viennent se guérir par le bal, d'avoir trop dansé l'hiver, par le chant d'avoir trop chanté; il leur est ordonné de par toutes les facultés de se faire belles, parées, souriantes. » De quelque côté que vous abordiez Spa, il se présente à vous coquet, propre, souriant. Dans son itinéraire, de Feller nous dit : « Ces beaux édifices (nous dirons, ces charmantes maisons) font un effet tout particulier au milieu de ces montagnes sourcilleuses et sauvages. Le ciseau farouche de la nature contraste d'une manière piquante avec l'élégance des arts, et cette magnificence qui semble déplacée et prodigue, reçoit de cette situation singulière un nouvel éclat et un nouveau prix. »

En nous mettant à table, l'ordonnance du 29 août 1595 de « Robert de Linden, de S. A de Liège grand mareschal, gouverneur, officier et capitaine du marquisat de Franchimont », nous est revenue à la mémoire avec une piquante rebuffade d'eau minérale :

« Ayant reçu les déplaîntes et doléances d'aulcuns estrangers étant en village de Spa , allencontre des manants et surceas dioelle touchant les excessives et désordonnées vendages qui se font journellement au dit Spa des victuailles et choses subséquentes par ceux et celles qui en font marchandises, ensemble des recoupeures d'icelles victuailles et mengatures sans aucun respect de la raison ou prix raisonnable ou autrement : pourquoi pourvoir y obvier comme chose fondée en raison, en équité et afin policier, avons avec les mayeur et eschevins de la cour et justice du dit Spa, ordonné, etc.... Item les deux peüs pains blancs cuits, de pain de Boublins bieu cuit et sans fraude poisant  $\frac{3}{4}$  de livre 7 aydans. »

Mais, au quart d'heure de Rabelais, nous avons trouvé que les splendides hôtels des bords du Rhin rendraient encore bien des points à leurs confrères de céans.

Nous ne nous étendrons pas sur le système politique et municipal de Spa, ces chapitres venant tout naturellement à Theux qui était le chef-lieu du marquisat de Franchimont et auquel nous réservons toutes les questions archéologiques, historiques, patriotiques et politiques qui vous heurtent à chaque pas dans ce bourg antique. Les ordonnances qui ont trait à l'administration de la commune de Spa et qui nous sont connues sont celles des 4 nov. 1690, 20 août et 19 nov. 1703, 12 janv. 1704, 11 juillet et 3 déc. 1707, 27 janv. 1724, 22 fév. 1725, 26 mars 1764, 13 juill. 1775, 17 juill. 1777, 17 déc. 1778, 8 mai et 5 juin 1780, 7 juin 1783, et nous allons les résumer en quelques mots : Par la première les mayeurs et échevins conjointement avec les deux bourgmaîtres, devront régir, gouverner et administrer les affaires de la communauté *comme il s'a toujours pratiqué*, et elle déclare ne trouver à propos ni avantageux d'établir des commissaires (conseillers municipaux) pour la régence de la police; en 1703, on détache la police de la justice, on crée cinq commissaires et ces cinq personnes, à savoir deux bour-

guemaitres et 3 commissaires, choisiront chaque année un nouveau bourguemaitre d'entre les manants. De 3 en 3 ans seront choisis et créés, à la pluralité des voix, par les manants seuls les deux autres commissaires qui devront remplacer les deux qui sortiront, ces cinq personnes devront s'assembler le matin toutes les semaines pour travailler gratuitement aux affaires de la communauté. Pour éviter toutes crieries dans les assemblées électorales, tous ceux qui outre leur mesnage ne paient pas deux escalins ou plus à chaque taille ne pourront avoir aucun suffrage. Quant aux droits politiques et législatifs, le dernier paragraphe réserve au prince tout droit de *diminuer*, *ajouter* ou *expliquer* au présent, *car telle est sa volonté*. Celles de 1703 restreignent d'abord et ôtent enfin aux eschevins toute participation à l'administration de la communauté. En 1707, les eschevins sont de nouveau admis comme électeurs pour nommer le bourguemaitre, mais sans pouvoir l'être, et en 1725, voulant encore que la police soit entièrement séparée de la justice, le prince enlève de nouveau le droit électoral aux échevins et renouvelle l'ordonnance de 1703. Mais la véritable charte communale de Spa a été octroyée par le prince François Charles le 13 juillet 1775, et elle est restée en vigueur jusqu'à la révolution, sauf quelques modérations touchant l'élection du bourguemaistre et le corps des notables. Elle embrasse toute l'administration et créa le *self gouvernement* dans la commune. Nous regrettons que la nature de ce travail ne nous permette pas d'en donner l'analyse; elle est du reste assez répandue et a été imprimée et forme un in-4°. Nous dirons en passant que nous trouvons encore dans les vastes recueils des ordonnances de Polain, outre celles dont nous avons fait mention, les ordonnances suivantes :

Du 18 janv. 1666 : ordonnant que la fontaine située sur le Marché à Spa, soit fermée à clef, à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre, et qu'il y soit construit aux dépens

communs une pompe de bois de frêne pour pouvoir y tirer de l'eau en tous temps.

Du 26 juin 1673 : ordonnance qui renouvelle le mandement du 8 mai 1590, « qui a érigé un franc marché et une franche foire à Spa. » Du 10 avril 1690 « octroyant aux surséants du ban de Spa, de pouvoir à l'exclusion d'autres puiser les eaux minérales pour les débiter et en faire commerce ; » du 6 juillet 1711 défendant d'apporter, voiturier, vendre ou débiter, en cette cité et pays de Liège, aucunes eaux minérales sous le nom de *Pouhon*, *Geronster* et *Souvenir* (sic) sans le cachet ordinaire et sans être munie au surplus, d'un certificat du magistrat de Spa, « lequel devra être donné gratis. »

Du 2 juin 1760. Défense d'embarrasser les rues, de faire paturer bestiaux dans les promenades consacrées à l'agrément du public au dit Spa ni d'y laisser courir les porcs pendant la saison des eaux.

Du 5 juin 1766. « Défense des tiralleries, (boites, fusils, pistolets) que l'on se met en coutume de faire à Spa, sous prétexte de l'arrivée ou du départ des personnes de haute distinction qui viennent y boire les eaux » renouvelé le 15 septembre 1767 avec permission aux étrangers d'essayer leurs armes et s'amuser à tirer à l'écart et sans danger pour personne.

Du 24 septembre 1792. « Défense de fossoyer aucun fondement ou élever aucun édifice sur différent endroit où coulent les eaux minérales (sans avoir fait constater au préalable qu'il n'en peut résulter aucun effet préjudiciable aux dites sources) des ordonnances de police des 3 mai 1773, 22 juillet 1765, 20 avril 1768, 27 juin 1778, 16 mai 1782, 29 mai 1779 pour favoriser de plus en plus le concours et le séjour des étrangers et ayant particulièrement à cœur le bien être de notre bourg de Spa », et toutes rendues par le prince, sur la demande des autorités et notables de Spa.

Enfin, trois édits du 7 juin 1779 contre les charlatans

d'empyrique, du 4 juin 1779 contre l'importation des ruches à miel sans l'autorisation des communautés, et du 11 mars 1784 concernant les carrières dans les montagnes de Spa.

Tous ces mandements sont la preuve la plus palpable de l'affection toute particulière et des soins que portaient les princes de Liège à la prospérité de Spa; ils sont en même temps l'histoire des luttes entre le magistrat et le corps échevinal qu'apaisait le souverain tantôt en reconnaissant les droits de l'échevinat, mais plus souvent en consacrant le grand principe de la séparation des pouvoirs et en rendant à la commune sa liberté d'action et le libre choix de ses magistrats.

Spa possédait également dans ses archives les sauvegardes, si précieuses dans les temps agités du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, de Maurice de Nassau de l'an 1622; de l'Infante Isabelle de 1623; de Louis XIII de 1639; de Louis XIV des années 1651, 1673 et 1689; de l'archiduc gouverneur des Pays-Bas de 1651; de Guillaume Henri d'Orange de 1672; de l'empereur Léopold de 1673; de l'empereur Charles VI de 1737; de Charles duc de Lorraine de 1651 et 1673 et de plusieurs généraux belligérants pendant les guerres qui ensanglantaient les pays voisins. Spa était un terrain neutre, dont l'entrée était interdite à Bellone par la mère des grâces et des plaisirs.

Spa fait aujourd'hui partie de la province de Liège et est devenu chef-lieu d'un canton formé des communes de Spa, Theux, l'ancienne capitale, Reid, Sart l'ancien chef de commune de Spa, Polleur, Ensival, Lambermont, Cornesse et Weigneux et possédant une justice de paix et toutes les autorités d'un chef-lieu de canton en même temps qu'une cure primaire et un doyenné. Sa population a considérablement augmenté depuis la révolution, elle est même plus que doublée et s'élève de 3 à 4000 habitants.

Nous ne pouvons quitter Spa sans boire quelques verres d'eau minérale dont nous devons attendre avec patience les

heureux effets , car nous connaissons la prudente maxime spadoise :

Que c'est deux mois après qu'on a quitté les eaux,  
Que soi-même on ressent que l'on n'a plus de maux.  
S'il m'en reste, tant pis ; ce sera bien ma faute ,  
Non la leur : cependant tout aura réussi  
Pour mon médecin et mon hôte,  
Qui trop judicieux pour en prendre souci  
Me verront, moi bien loin.... et mon argent ici.

Tous les médecins sont d'accord là-dessus.

Le remorqueur nous emporte le long de la belle avenue du Marteau et nous lance dans une des plus riantes vallées, au pied de vertes montagnes qui se prolongent jusqu'à Pépinster. sur les bords du Wayai dont les eaux tantôt limpides et tantôt troublées voient naître sur leurs rives de charmantes villas, des maisons de campagne, des châteaux et d'industrielles usines.

La première station est *La Reid* que l'on pourrait écrire la Heid ; ce village possède aussi sa source minérale le *Trou de Pouhon* , le hameau *Sacé* dont nous parlerons bientôt, le château de Hauregard devenu célèbre par le camp autrichien lors de la bataille d'Aywaille sous la République française.

A notre gauche, nous apercevons le chemin qui conduit à la *grotte de Remouchamps* , si renommée et si souvent fouillée et décrite avec ses stalactites et ses stalagmites.

Nous l'avons souvent visitée, mais nous n'irons plus, car nous craindrions, depuis le Congrès anthropologique de Paris et dans l'état actuel de la science géologique, d'y rencontrer non pas l'homme du siècle de pierre, bagatelle que cela ! mais, tout au long, l'homme du terrain tertiaire entrevu déjà dans les brumes transcendantes et mystérieuses d'audacieux anthropogènes.

C'est encore la route qui conduit tout droit au *Menhir*, découvert par le spirituel Alfred Nicolas, monument que l'on appelait



autrefois druidide, mais que les savants danois ont par leurs découvertes, légitimement débaptisé en prouvant d'une manière irréfragable, que tous ces monuments dits druidiques qui se retrouvent nombreux dans les hautes régions du Nord appartiennent à une tout autre antiquité, celle du siècle de pierre.

Toujours sur la même ligne, nous arriverons encore au château d'Amblève qui se dresse en ruines sur son rocher formidable, qui porte le nom du château des quatre fils Aymond, et qui regarde à ses pieds couler l'Amblève dans ces plaines où la bataille d'Amblève de Charles Martel n'eut pas lieu, mais qui furent illustrées par les armées et les victoires de la république française (18 septembre 1694). On a reproché à Thiers d'avoir confondu dans son histoire, la rivière d'Amblève avec Aywaille, mais il serait facile à l'illustre historien de prouver que l'Amblève en des endroits porte aussi le nom d'Aywaille qu'elle emprunte à un ruisseau de ce nom qui se jette dans l'Amblève.

Mais tout en rapsodant, le château de Franchimont apparaît sur sa montagne, et la vapeur qui dévore les distances, nous emporte et nous dépose à la station de Theux.

Ici, les souvenirs archéologiques abondent et nous remplissent la tête, le cœur et l'esprit. Commençons par le commencement. Nous sommes ici au vieux chef-lieu du marquisat de Franchimont. Il est assis, ce pays, aux lieux où fut la vaillante Eburonie étouffée dans les serres de l'aigle romaine. Il appartient successivement à la Germanie inférieure, à la Belgique I<sup>re</sup>, aux Francs Ripuaires, au duché des Ripuaires, (car les Francs Saliens étaient *in terminis Thorengorum* ou *Tungrorum*? dit Grégoire de Tours) et il traversa le moyen-âge comme pays Austrasien et Lorrain et enfin Liégeois, dont il suivit toutes les vicissitudes.

Mais de quel Gau (Pago) était-il? Dans le fameux partage de 870, Louis le Germanique reçoit dans sa part du royaume de Lorraine la région du *pagus Liugas* située sur la rive droite de la Meuse et le *Districtum Tectis*, le district de Theux. En admettant l'authenticité des diplômes octroyés par Zuentibold, ce der-

nier donne en 898 à l'évêque Francon *Villam sitam in pago Leuga super fluvium Poledam, vocabulo Teux* et Charles le nomma encore en 915 in pago *Luviensi*. Ce Gau prit successivement les noms de Leuchio (779); Lankio (844); *Leochensis pagus*, dans la souscription du diplôme de 862, dont on possède encore l'original à Dusseldorf, et ensuite *Liugas* (870), *Leuga Lewensis*, *Liuvensis*, Tectis in comitatu Lieuensi (908), *Lurihove* (966), *Léva* (1008). Ce Gau s'étendait sur les deux rives de la Meuse, mais il était principalement situé entre la Meuse, l'Amblève et l'Ourthe. C'était le Gau des forêts, *Leuga*, *Louwa*, *Louwa* forêts. J'ai donné dans un autre ouvrage les significations de *Pagus* et de *Comitatus*

Theux était un fisc royal carlovingien et c'est le nom *fiscus noster* que leur donnent les rois de cette race. La plus ancienne mention de ce lieu se trouve dans un diplôme de donation faite en 814 par Louis le Débonnaire aux monastères de Stavelot et de Malmédy « Tectis et Wiria Capellis ». Nous voyons que c'était déjà un fisc royal et un palais, car dans un diplôme de 827 portant un jugement en faveur de Stavelot, nous lisons que ce diplôme a été passé à Theux par les empereurs Louis-le-Pieux et Lothaire; *Actum Tectis in palatio regio*. Ce Tectis se trouve vers cette époque dans de nombreux diplômes; plus tard nous lisons Tois (1118), Toiz (1133) et enfin *Teux*, Theux, nom wallon actuel. On trouve même, si on veut admettre une version de Miræus, célèbre par ses noms estropiés, *Teiz* en 898, et *This* en 1133.

Nous savons qu'un savant walloniste a remarqué que le diplôme de 898 porte le nom wallon *Teux* et s'écrie : « Qu'on recuse si on le peut ce témoin naïf, impartial, âgé de mille ans, qui vient attester que le wallon était la langue du pays de Liège au IX<sup>e</sup> siècle? *Teux!* Voyez-vous qu'il est vieux ce bien aimé wallon que vous tous cherchez à rabaisser en le traitant de parvenu, d'enfant bâtard du latin!... » Nous aimons ces élans

d'une âme patriotique et wallonne. Mais la diplomatique répond froidement à ces poétiques effluves : L'église de Liège a eu en effet possédé de nombreux diplômes carolingiens, mais tous les historiens sont d'accord que l'an 882, dans le saccage de Liège rapporté par un contemporain, le célèbre Reginon, abbé de Prume, tous les monuments historiques ont été complètement détruits; les historiens sont encore d'accord que dans le vaste incendie de 1185, la librairie, le chartrier et tous les vetustes codes devinrent la proie des flammes et furent presque entièrement détruits; que l'on ne possède donc aucune charte originale de ces époques, mais seulement des copies transcrites dans le célèbre *Livre aux chartres* (Liber Cartarum) de l'église de Liège. Cela une fois admis, nous arrivons à la fin du XII<sup>e</sup> siècle avec une copie. Or, tous ceux qui ont étudié les éléments de la diplomatique savent que très-souvent les copistes, même les copistes sérieux, exacts, ne se gênent pas et s'en font même gloire et preuve d'érudition et de connaissances, pour remplacer ou orthographier les noms primitifs des diplômes par ceux qui sont en usage à l'époque au moment où se fait la copie. Nous dirons même que si, dans le cas présent, on ne concédait pas que le mot *Teux* soit une interpolation, nous devrions aller jusqu'à rejeter l'authenticité du diplôme.

Si l'on voulait pousser ces étymologies fantaisistes, on trouverait encore le latin sous le nom de *Teux* et l'on dirait : *Teux* doit son nom à *Tudo*, marteau, et votre archéologue, j'allais presque dire astrologue, vous conduirait sur les plus hauts plateaux, pour y palper des amas de scories et de laitiers, restes évidents, dit Dethier, de grandes fonderies ou exploitations métallurgiques à la manière *catalane* ou *sibérienne*, mais dont on a perdu la mémoire. Il ajouterait « les noms de *Hermes* et d'*Alexandre*, patrons de *Theux*, endroit fameux par ses forges et mines de fer, rappellent ceux de *Hermes-Trismégiste*, de *Teutates* et suggèrent l'idée assez vraisemblable, d'un établis-

sement antique de fabrication d'armes, formé dans ce lieu, qu'aura remplacé ensuite cette fabrique de fer, en tôle, en poêles, etc., l'une des plus considérables de la France qui naguère y florissait encore, et dont celle des environs de Sedan, n'est pour ainsi dire que la filiale. »

Mais non ; tenons-nous au prosaïque bon sens. *Theux* a d'abord été appelé *Tectis*, soit pour désigner le lieu couvert par de profondes forêts : le thiois et celtique *Duster* noir (cœca Tecta), comme Thimister du mot franc *thimster* obscur ; soit plutôt parce que les rois des premières races franques y avaient établi un toit, une ville royale, un fisc, un palais, une métairie, car les rois, dit Mabillon qui a recueilli les noms de cent soixante-trois de ces villas royales, « ces rois menaient une vie désaltatoire. » *Tectis* au XII<sup>e</sup> siècle est devenu *Tois* et le wallon l'a converti en *Teüt*, *Theux*.

Tout le monde sait que les carrières de marbre noir de Theux ont une réputation européenne, et les archéologues ont découvert à Trèves d'anciennes sculptures romaines faites avec le marbre noir de Theux ; c'est là un fait. Mais quelques savants ont encore voulu pousser la chose plus loin et ont raconté que ce marbre portait le nom de *marmor Theusebi*. M. Schuermans qui, en peu de temps, s'est fait un nom sérieux dans la science par ses travaux de bon aloi, a vainement cherché ce nom dans les auteurs anciens et cette trouvaille est encore à faire. Impossible, ce nom ne se trouve pas dans le dictionnaire archéologique et peut-être un jour découvrira-t-on que les Romains ont appris le wallon en guerroyant dans les Gaules ! Continuons avec nos étymologies et parlons de la plus célèbre ; elle nous ramène en plein dans notre sujet, car tout ici redit le grand nom de Charles-Martel :

Francorum vindex, Equitunique magister  
Carolus, Alpadis proles generosa, paternis  
Dignus avis, quem *Mariellum* cognomine dicunt,  
Illectus pietate viri, ingenioque sagaci,  
Huberto imperium terræ et jus contulit omne.

Un très-vieil auteur rapporte que Charles était surnommé *Tudites* et on en a inféré qu'il était né à Theux, sans faire attention que *Tudites* et *Martellus* signifient la même chose. Tous les historiens sont d'accord que Charles reçut le nom de Martel lors de sa célèbre victoire sur les sarrasins et la chronique de S<sup>t</sup>-Denis nous dit : « Comme li martiaus debrise et froisse le fer, l'acier, tous les aultres métaux, ains froissoit-il brisoit-il par la bataille tous les ennemis et toutes les aultres nations ».

Mais toute l'histoire nous dit que Charles est né dans ce pays et peut-être au palais-royal de Theux. Pépin résidait à Jupille avec sa Plectrude, il venait souvent chasser dans ses grandes forêts et Pépinster a conservé son nom à travers les siècles ; Alpaïde ne pouvait que résider au sein des forêts. Charles n'était aimé ni des évêques ni des moines, qui tenaient alors la plume, parce qu'il avait pris et « le vair et le gris, l'or et l'argent dont Clergie est saisi, lors palafroi, les mules et les roncins et les destries courans et arabis » pour payer ses victoires à ses *soudoyers* et de là vient que ce grand homme a été malmené et que sa mère a servi à des légendes pour rehausser illégitimement le martyre de S<sup>t</sup>-Lambert. Rétablissons en passant l'histoire, car Alpaïde appartient à la terre que nous foulons.

*Alpaïde !* Le nom de la belle Alpaïde évoque tout à la fois les grandes ombres de Pépin d'Herstal, de S<sup>t</sup>-Lambert et de Charles Martel ; il rappelle les luttes des savants autour de la tombe de S<sup>t</sup>-Lambert et sur les causes de son martyre, dans lesquelles sont mêlés d'une part les noms des Henschenius, Bollandus, Mabillon, Lecointe, des historiens de l'Église de France et de Ghesquière, et d'autre part, les historiens liégeois modernes ; enfin ce nom nous reporte vers ces poétiques légendes et ces contes d'Orient que les vaisseaux des Croisés au XII<sup>e</sup> siècle rapportèrent d'Orient pour les répandre sur les rives fécondes

de la Meuse et en orner les martyres de S<sup>t</sup>-Aquilofe, de S<sup>t</sup>-Lambert, la prise de Chèvremont par Notger, etc ; ce nom nous reedit les amours de Pépin , ce festin de Jupille , cette coupe d'Alpaïde que Lambert se refuse de bénir et toute cette romantique scène dûe à l'imagination du chanoine Nicolas et que M. Polain, dans son *Histoire du Pays de Liège*, a traduite dans son beau langage. Ce nom réunit donc tout ce qui fait les charmes des historiens et des gens du monde.

Le nom d'Alpaïde et son histoire sont renfermés dans les hagiographies de S<sup>t</sup>-Lambert. Les premiers chroniqueurs qui ont écrit la vie de ce grand homme , Godelschal en 729, trente ans à peu près après le martyre du saint , l'évêque Etienne de 903 à 920, Anselme, vers le milieu du onzième siècle, se taisent sur les amours d'Alpaïde et sur sa vengeance qui aurait amené l'assassinat de Lambert. On sait aujourd'hui, et Dom Pitra et le savant Pertz l'ont évidemment prouvé, que le texte d'Anselme dans Chapeauville est interpolé et que la version des Bénédictins Martene et Durand, conforme à celle de Pertz, est la véritable ; on sait que la citation du chroniqueur Reginon par l'interpolateur d'Anselme est fausse, et que Reginon se tait aussi sur ce sujet. Sigebert garde le même silence. Au douzième siècle le chanoine Nicolas, pour relever la sainteté de Lambert, nous retrace les amours, d'Alpaïde comme la cause du martyre, tandis que son unique motif fut la vengeance de Dodon, dont les parents, usurpateurs des biens ecclésiastiques, avaient été tués par les parents de l'illustre évêque de Liège. La plupart des historiens liégeois après Nicolas, Fisen, Foulon et les modernes ont adopté la version de Nicolas qui prêtait à poétiser le souvenir de Lambert. Nous ne comprenons pas comment ces hagiographes ont pu admettre en même temps le scandale des amours adultères de Pepin et faire asseoir, dans la salle du banquet à Jupille, la courtisane auprès de l'apôtre. Le motif qu'ils avancent, pour prouver les réprimandes de S<sup>t</sup>-Lambert à Pepin,

que ce dernier laissa impunie la mort de son évêque, s'explique parfaitement par l'absence de Pepin, occupé, à cette époque même, à repousser les invasions des Saxons, des Francs et des Allemands dont les mouvements continuels inquiétaient les Francs austrasiens ; elle s'explique encore par la puissance de Dodon que Pepin devait ménager. Quand à l'amplification des chroniqueurs postérieurs, elle s'explique doublement par le désir exprimé par l'un d'eux de rendre plus éclatante la sainteté du martyr et par la haine que Charles Martel s'était attirée en confisquant les biens des églises pour les donner en fief à ses *soudoyers*.

Alpaïde vengée du soupçon d'avoir contribué au martyre de Lambert, recherchons sa vie. Elle est certainement née au pays de Liège.

Est-elle de sang noble ? son nom ne nous est révélé que par les hagiographes, ses accusateurs, qui, sans aucune preuve, ont trouvé bon d'en faire la sœur de Dodon, le puissant comte, l'ami de Pépin et son commensal. Mais s'il en est ainsi, elle ne fût pas la concubine du maire du Palais, mais, après la répudiation de Plectrude, elle fut sa seconde épouse. Les lois de l'Église n'ont pas reconnu et ne pouvaient reconnaître cette union, qui n'est pour elle qu'un adultère, mais les lois et les mœurs des Francs, attestées par les plus graves historiens, autorisaient ces seconds mariages, et malgré son courage et son incontestable génie, Charles Martel n'aurait pu réunir autour de lui, tous les grands du Royaume contre les petits fils de Plectrude, si à leurs yeux, il avait été bâtard. C'est ce qui a fait écrire aussi à bon nombre d'historiens que Alpaïde fut la seconde épouse de Pépin.

Les jours d'Alpaïde s'écoulèrent donc aux rives de la Meuse et plus probablement aux environs de Theux, le fisc royal, et après la mort de Pépin, l'histoire perd de nouveau ses traces. Les chroniqueurs du douzième siècle amènent

S<sup>t</sup>-Agilolfe et d'autres saints à Jupille, au lit de mort de Pépin pour l'arracher à ses amours, mais nous avons prouvé ailleurs l'impossibilité de ce voyage. Enfin nous retrouvons, après de longs siècles, le nom d'Alpaïde dans les *Flores Ecclesiarum de Fisen* qui place cette même Alpaïde, après une longue pénitence, parmi les personnes illustres par leur repentir et leurs vertus. Il a trouvé ce fait dans des manuscrits liégeois et il y ajoute foi. Cette révélation posthume nous paraît fort douteuse. Quoi qu'il en soit, Fisen nous rapporte qu'elle passa ses derniers jours dans le couvent d'Orp-le-Grand en Brabant où elle fut enterrée. Ce couvent, situé dans le pays de Namur, n'existait déjà plus au siècle dernier, ainsi que nous l'apprend le baron Leroy dans son histoire topographique, et il ajoute : « ON M'A DIT que le tombeau et l'inscription de *Alpaïdis comitissæ, conthoralis Pippini Ducis* était placé dans l'église majeure, mais il n'en reste plus de vestiges. » Lemire (25 juin S<sup>t</sup>-Odvinus) nous dit aussi que Alpaïde, revenue à pénitence, avait fondé ce monastère et qu'on y avait trouvé son tombeau en 1618. Malgré ces témoignages, nous sommes obligé d'avouer encore que ce tombeau n'est point celui de la belle Alpaïde. Lemire en effet fait de cette Alpaïde, la concubine de Charles Martel dont elle fut la mère et Fisen lui-même dans son *Histoire de Liège* (an 980) nous parle d'une comtesse Alpaïde qui habitait ces lieux.

Alpaïde a survécu à Pépin ; on peut fixer sa mort à l'an 718. Son nom traversera les âges avec les titres glorieux de mère de Charles Martel et d'aïeule de Charlemagne.

Mais Charles même, aux yeux de l'histoire, est parfaitement légitime dans ses pouvoirs.

Pépin avait deux fils de Plectrude. Drogon, l'ainé, devint duc de Bourgogne et mourut bientôt. Grimoald, le cadet, devint maire du palais de Childebert III. Pendant une maladie de Pépin, les seigneurs, jaloux de sa grandeur, conspirèrent contre son fils Grimoald qui fut assassiné par un sicaire de



Radbod. Pépin nomme alors maire de Neustrie Théobald, le jeune fils naturel de Grimoald, et la même année s'éteint dans sa gloire (714). Plectrude, la première femme de Pépin qui vivait répudiée à Cologne, prend en mains la cause de son petit fils, le bâtard Théobald, et fait emprisonner Charles Martel, le fils de Pépin. Les fiers seigneurs de Neustrie frémissant de colère de se voir sous les quenouilles d'une femme hautaine qui n'était ni reine ni régente, et sous les hochets d'un enfant, qui n'était ni roi, ni guerrier, mais au berceau, chassèrent, et la mère et le petit fils, et nommèrent Rainfroy maire du palais. Vainement les austrasiens veulent soutenir Theobald, ils sont défaits à Cuise, et Theobald s'enfuit jusque dans sa tombe. Charles sort de sa prison, l'étoile d'Austrasie reprend son éclat. Rainfroy fait alliance avec l'étranger, il tire du couvent Daniel, fils de Chilperic et le met sur le trône que Clotaire II avait laissé vacant. Charles met Thierry sur le trône et culbute ses ennemis à Amblève et à Vinci. Et Charles, seul fils survivant de Pepin, est reconnu à la place de Theobald, et par droit de naissance et par droit de victoire par toute l'Austrasie; et telle était aussi l'opinion des contemporains et de tous les anciens chroniqueurs qui ne font pas d'hagiographies. En effet, St-Willebrode dans son testament de 726 nous dit : *Dominus Pippinus illas res mihi condonavit... sive filius suus Dominus noster Carolus et Genitor Pippinus*. Le chroniqueur saxon dit simplement : 715. Pepinus, maire du palais, meurt auquel son fils Charles succède, et Alberic : 715. Pippinus princeps obiit et *filium suum ex Alpaide Karolum Tudentem vel Martellum cognomine, principatus sui heredem reliquit; Plectudris, relicta Pippini, cum nepote suo Theodealdo principatum regni usurpat*. Et plus bas : *Karolus de custodia novercæ divino ut creditur nutu eripitur*. Charles Martel est un des plus grands capitaines et des plus grands hommes de l'histoire et il attend toujours son biographe. Rien de plus grand, de plus simple, de plus saisis-

sant que la lecture des étapes de sa vie dans le chroniqueur saxon :

Rien de sa naissance. On la fixe à l'an 689 ou 690 :

715. Pepin meurt, Charles son fils lui succède.

726. Charles combat contre les Bavarois et les bat.

727. Charles entre en Souabe, combat Landfroid et se soumet toute la nation.

728. Charles entre en Gascogne, il dompte par les armes Eudes, duc d'Aquitaine.

729. Les Sarrasins d'Espagne entrent en Aquitanie pour s'y fixer; Charles marche contre eux avec Eudes et les Francs se ruent sur eux, en tuent 375,000. 1500 Francs seulement tombèrent.

732. Charles envoie son fils Pepin au roi des Lombards.

733. Charles ravage la Frise.

635. Charles entre avec son armée dans le Westergow et le soumet.

736. Charles entre de nouveau d'une main ferme en Gascogne et prive Eudes de son trône et de la vie.

737. Charles bat le fils d'Eudes.

738. Les Sarrasins reparaissent; Charles, près de Narbonne, les jette à terre avec grand carnage.

750. Les Sarrasins reviennent dans les Gaules, prennent Arles et démolissent tout. Alors Charles demande secours à Liutprand qui vient avec son armée lombarde et les Sarrasins s'enfuient.

742. Charles fils de Pepin, maire du palais des Francs, *appelé le belliqueux*, meurt. C'est le *veni, vidi, vici* de César.

Si l'on mesure les distances, les difficultés, le nombre et la diversité des ennemis, on reste étonné.

Avant de visiter Theux, finissons avec une dernière étymologie, elle sera moins longue à débrouiller.

Quelques écrivains, renonçant au nom glorieux de l'Éburonie,

ont voulu que ce pays ait été, sous César, occupé par le clan Segnien (Segni) et cela encore par voie d'étymologie. Près d'ici se rencontre un village qui se nomme Sougné ; Sougné, Segni, c'est tout clair, les *Cæresci* n'habitaient-ils pas Serez? On aurait pu bien appuyer cette étymologie, car nous voyons assis entre les rives historiques de l'Amblève et les bords romantiques de l'Ourthe les villages suivants : *Sougné, Baugné, Hotgné, Betgné, Esneux*. C'est bien dommage que tout cela vient du mot *ignis*, feu, maison, comme les suffixes *acum, eas, eies, ingen, ha, hem, lem* et même *sem* veulent dire possession, maison, bien, selon la frontière romane ou thioise. Contentons-nous de savoir que ce clan habitait, ou plutôt se trouvait, le jour où César vint dans nos parages, *inter Eburones et Treviros*, ils n'étaient pas très-éloignés.

Theux était la capitale, par droit de vieillesse, et de son fisc royal et de son palais royal, de tout le marquisat de Franchimont. Voyons : Zuentbold, pour le salut de son âme, donne à l'église de St-Lambert en 898 Theux, dont le palais avait été jeté à terre par les Normands, avec toutes ses dépendances. On pourrait croire, d'après la description, que la donation comprenait tout le *district*. Mais non. Charles, roi des Francs en 915, donne à la même église la forêt, qui avait autrefois appartenu à la villa de Theux et que Zuentbold, en donnant le fisc, avait retenu ; et ce diplôme contient la curieuse délimitation de cette forêt qui fixe aussi les frontières du marquisat de Franchimont.

Les limites sont tracées comme suit : (Nous suivons la version de Chapeauville et nous donnons entre parenthèses les corrections faites sur le *liber cartarum* par M. Grandgagnage). « In proprium traderemus forestem, quæ olim pertinuerat ad Tectis villam, quam dato fisco Zuendipolchus retinuerat ad manum regiam, quamque constat in pago Luviensi (Luviensi) atque in comitatu Sichardi sitam, atque istis finibus circum-  
quaque conclusam, terminatur a Wlfingi (Vulfingi) fago,

\*

(et a Warica) usque in fluvium (fluviolum) Ambleuam (Amblevam), inde ad monasterium Stabulaus (Stabolaus), sicque vadit ad.... (Merigis Frauplum) et inde ad Salceias usque ad Nordrees fontem et ad Hauernii (Havernai) usque ad Vesere, et idem (inde) ad rivum de Solmania usque ad Solergeas (Solergeias) et Hukelebac usque ad Veseren (Veserem) et Geislampiam (Geislampiam), usque ad hospitale (Hospitale), et sic revertitur ad Wlfini (Vulfini, fagum). Disons, *currente calamo*, que la version de Chapeauville nous semble prouver que l'original sur lequel il a pris sa copie était plus ancien que le *liber cartarum* où le copiste a modernisé les noms et corrigé les barbarismes. Nous savons qu'on prétend le contraire et qu'on l'a prouvé avec beaucoup de science. Aidé de Dethier et de Grandgagnage, il nous sera facile de donner et de fixer ces limites. Nous partons du *hêtre de Wulfini* (où l'on prend les loups), Dethier nomme *Ovisat*, c'est à peu près cela ; et de la *Warche* jusqu'à l'*Amblève* et au monastère de *Stavelot* ; de là à *Merigis-frauplum*, (on lit ailleurs encore *Mergis-fraplum* et *Mengis-fraplum*, ce qui n'avance pas beaucoup) que Dethier traduit par les *Fanges* vers l'ouest ; de là à *Saulcis* près *Hauregard*, aujourd'hui *Sacé* jusqu'à la fontaine de *Noidré* entre *Sprimont* et *Louvegné* et *Haveigné*, gorge et ruisseau qui des environs de *Louvegné*, descend à la *Vesdre*, jusqu'à la *Vesdre* près de *Fraipont* et de là au ruisseau de *Soumagne* qui tombe dans la *Vesdre*, jusqu'à *Salageon* au point où il prend sa source entre *Herve* et *Rechain*. M. Grandgagnage nomme *Saurée* à *Dison* ou *Serezé* à *Thimister* ; et *Hukelbac*, gorge et ruisseau près *Henri-Chapelle* qui descend dans la *Vesdre* sous *Limbourg* jusqu'à la *Vesdre* près de *Limbourg* et la *Gileppe*, ruisseau des fanges qui tombe dans la *Vesdre* et l'*Hôpital* dont les masures existent encore sur les hautes *Fagnes* entre *Jalhay* et *Montjoie* et enfin au trou du loup, point de départ. On le voit, la *Vesdre* sert d'égoût à toutes ces rivières, la

Gileppe, la Hoegne, le Spiheroule, à tous ces ruisseaux des gorges et des vallées dont est arrosé le bassin intérieur de cet ovale escarpé. Ce qui est remarquable, et ce qui est une suite de son enclave, c'est que le territoire du marquisat de Franchimont est resté à peu près le même jusque dans ces derniers temps. En effet, il se composait de cinq bancs dont les chefs-lieux étaient Theux avec 23 villages, Verviers avec Ensival, Stembert et Andrimont, Spa, Jalhay et Sart; il formait un ovale allongé d'environ six lieues de longueur sur quatre de profondeur. Quant au militaire, il était divisé en 6 compagnies, formant un régiment, dont le gouverneur du château de Franchimont était le colonel, et pendant de longues années, comme nous le verrons, les habitants du Marché, sous le château, formaient la 1<sup>re</sup> compagnie chargée de la garde du vieux manoir. Quant à l'administration religieuse, tout le marquisat faisait partie du *Diocèse* de Liège, divisé en 8 archidiaconés; de l'*archidiaconé* du Condroz divisé en 3 conciles; et du *Concile* de S'-Remacle. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quelle fut l'origine des archidiaconés que l'on peut faire remonter au X<sup>e</sup> siècle, ni la base de leurs divisions, de leurs limites. On le voit, dans le tracement des limites si détaillé, pas un mot de Franchimont; donc le *château* n'existait pas encore, ni le *nom* comme territoire, car la charte n'eût pas manqué d'en parler; donc Franchimont ne vient pas de *Franco-rum mons* ni de *Francimons*, mais tout simplement de montagne *franche*; c'était une franchise « les lieux où ils porroient acquerre franchise por demores » dit Beaumanoir, et le nom de *marché*, que le pied de la montagne a conservé jusqu'à nos jours, le dit encore: car marché, au moyen-âge, ne va pas sans le mot *franc*. Enfin une dernière preuve de cette franchise, c'est que Franchimont était une des douze *maisons* et *chapelles* où l'Evêque de Liège présidait l'assemblée de ses feudataires.

Mais quand le château a-t-il été construit? Quand a-t-il été baptisé du nom de Franchimont? Quand a-t-on inventé le nom

de Marquisat! Sur tout cela, nous ne savons rien. Ce que nous savons, c'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle, le marquisat n'était pas encore inventé, c'est que alors le château existait, car, en 1145, Giles d'Orval nous dit que Henri, évêque de Liège *Castrum Franchiermont amelioravit*; et c'est la première mention que nous connaissons qu'il formait un domaine tout-à-fait séparé de Theux, car le diplôme de l'an 1155 énumère parmi les domaines de l'église de S<sup>t</sup>-Lambert, le *castrum Franchiermont cum omnibus pertinentiis suis* et bien loin après; *Toiz et Vervier cum advocatis et omnibus pertinentiis earum*.

Reprenons. Nous savons, par quantité de diplômes, que tout ce pays appartenait in proprio à la famille carlovingienne, que c'était un de ses principaux domaines, l'une de ses plus giboyeuses forêts; qu'il passa à la branche germanique qui s'éteignit vers l'an 912. Dès cette époque, l'évêché de Liège fit partie des territoires relevant des rois de Germanie et il reçut même les évêques de leurs mains. En outre, l'évêque souverain de Liège, jouissait de la pleine *immunité*, d'après laquelle il avait la pleine autorité sur tous les habitants des terres de son église et n'avait pour seul chef et souverain que l'Empereur, *et nostro imperio parere*. Le pays dont nous nous occupons appartenait déjà et en entier à l'évêque de Liège; quelle place restait-il donc pour ces marquis que la légende place précisément en 915? Le savant Polain nous dit bien qu'on vit au X<sup>e</sup> siècle apparaître les marquis de Franchimont, et que le marquisat fut réuni aux domaines de l'église de Liège l'an 1012, mais nous lui demanderons amicalement qu'il veuille bien nous révéler le lieu, le temps et les circonstances de cette mystérieuse apparition et du diplôme d'annexion!...

Que voyons-nous au contraire au dixième siècle? C'est que le *pagus Luivensis*, en 915, était situé dans le comté de Sichard, et dans le diplôme de Clovis de 908, ce Sichard est nommé comte actuel, momentané; c'est-à-dire, bénéficiaire du pagus

Luivensis, *cujus* INPRÆSENTIARUM comes dignoscitur existere Sigohardus. En effet, c'est seulement alors que vont s'élever autour de nous les seigneuries héréditaires.

Reconnaissons cependant qu'il y a un fonds de vérité dans la tradition des marquis de Franchimont et qu'en l'approfondissant, on parvient à démêler l'histoire. Nous laisserons cependant de côté la première fable inventée par Jean d'Outremeuse et Jean de Stavelot qui font créer le marquisat de Franchimont avec 28 villages par Charles Martel, en 733, en faveur de Gui d'Ambly ou d'Amblève, dont le petit fils fut aussi Baldric, ce qui rentre alors dans la généalogie de Detrooz. Ces fables ne peuvent se soutenir et se détruisent chronologiquement d'elles-mêmes. Detrooz s'était d'abord aussi laissé prendre à ce Gui, mais il s'en détache bien vite pour reprendre Raginère. Le premier marquis aurait donc été Raginère, de 915 à 945. Nous pourrions d'abord prétendre que ce *Raginarius* n'est autre que l'évêque *Richarius*, mal lu, et qui gouverna de 920 à 945 le pays de Liège, mais n'ergotons pas.

Ce Raginère n'est autre évidemment, et tout le monde en convient, que le Raginère, dont nous avons ailleurs retracé l'histoire, qui était duc de Lothier, le conseiller intime de Zuentbold et de Charles le Simple et que les diplômes nomment successivement duc de Lothier, comte de Hesbaye et de Hainaut, abbé commendataire des monastères de Stavelot et Malmedy et enfin, et nous y voilà, qui porte le titre de *missus dominicus*, et dans le diplôme même de 915 celui de *marquis*, à la recommandation duquel Charles-le-Simple donne la forêt de Theux à l'église de Liège. Liège, en effet, dans les territoires relevant de l'Empire, devait *imperio parere*. Voilà donc notre premier marquis sans marquisat. Cela est incontestable.

Cherchons ses enfants : Alberic nous dit que les fils de Raginère étaient Gislebert qui devint duc, et Raginère et Lambert comtes de Hainaut et de Louvain, dont Garnier et

Rainaud avaient usurpé les domaines, et qui réclamèrent le secours de Lothaire roi des Francs. On sait que ce Raginère fut la première tige des comtes de Hainaut, des ducs de Brabant et des Landgraves de Hesse. Pas de place ici pour Baldric, le prétendu fils de Raginère, et le 2<sup>e</sup> marquis de Franchimont. Mais nous allons aussi le retrouver.

Ce Baldric n'est autre que l'évêque de Liège même, ce Baldric I, neveu du duc et marquis Raginère qui, en 956, avait réussi, par les intrigues de son oncle, à se mettre à la place de Rathère. Venons à Gui, Ghuyts ou Guidon, ce 3<sup>me</sup> marquis, « dont la figure était celle du Dieu Mars » ; mais en 970 nous trouvons à Chèvremont le fabuleux Guidon, qui s'appelle aussi Immon, Idriel, Idrolus, le drôle enfin, de la race des rois Francs, le seigneur de ce rocher de Chèvremont qui portait sur sa large croupe des églises, des couvents, des prébendes, des fortifications, bref une ville !! enfin et par-dessus tout un grand puits dans lequel la femme du seigneur, encore en chemise, épouvantée par le traître Notger, alla se jeter vivante avec son enfant, qui peut-être, hélas ! n'était même pas baptisé par cet infâme évêque qui était venu pour le baptiser et qui au lieu de cela s'était fait accompagner de soudards au lieu d'enfants de chœur et avait pris son château. « Et quant la dame ce cogneu... elle jailhiet en ung puis. . — Elle soy rua en un parfond puis... Elle jaillit dedans un puche, et là elle fust noyée... Elle soy jetat en ung puits ou on le trouvat mort. » Dites maintenant que ce n'est pas vrai, en voilà quatre qui le disent et si vous aimez la quantité, on vous en servira à peu près six cents de ces chronologistes, chroniqueurs. Personne, il est vrai, depuis les savants travaux de Dom Pitra et de Raikem, ne croit plus à ces historiettes qui pèchent à la fois contre le bon sens, le grand caractère de Notger et l'histoire et la chronologie ; mais voilà cependant ce qu'une interpolation du texte d'Anselme a produit, ce que plus de six cents monuments, à partir de Jean



d'Outremeuse, ont répété l'un après l'autre, en enjolivant sans cesse la chose. Cependant le savant Martene ne s'y était pas trompé, il avait deviné les interpolations de Gilles d'Orval ; il avait le bon manuscrit contemporain du onzième siècle. Son opinion était partagée par les savants Rivet, Ernst et d'autres ; de nos jours le célèbre Koepff, les savants Pitra, Pertz et Raikem ont dû, à force de science, prouver l'interpolation et rétablir la mémoire de Notger. Nous avons la même historiette dans l'histoire de Metz et en étudiant les stratagèmes de Polyen et de Frontin, on y découvrirait bien d'autres fables rajeunies au douzième siècle, le siècle aux amplifications de rhétorique. Si Notger eut été un simple chevalier barbu, on aurait répété à l'envi avec le poète :

Fu il vincer simpre mai laudabil cosa  
Vinca si o per fortuna o per ingegno ;  
La victoire est toujours bonne à prendre.

Mais c'était un évêque, un grand, un illustre, un saint évêque. Haro sur le baudet ! Et, en attendant, cette méchante farce empêcha et la canonisation de Notger et l'érection de sa statue à Liège qui lui devait tout.

Du reste ce Guidon, bien que ce ne soit pas le cas, est regardé par tous les historiens qui admettent la prise traitreuse de Chèvremont par Notger comme le petit-fils très-remuant de Raginère, le cousin des comtes de Hainaut ; et Detroz nous dit aussi : « Guidon ne respirait que les combats et sa figure était celle du dieu Mars. Notger, évêque de Liège, ne négligea aucun moyen pour se l'attacher et eut le bonheur de réussir. » Ecce reum. Voilà notre marquis.

Quant à Réginaire, le 4<sup>m</sup>e marquis, qui « dévot outre mesure » partit pour la Palestine et donna son marquisat à l'évêque de Liège (qui le possédait déjà), par un diplôme de 1012 ou 1014 ; on ne retrouve nulle part, disent Fisen et Bouille qui admettent

la donation, aucune charte de cette donation. Mais le grave Foullon nous dit simplement : qu'il n'y avait pas de marquis de Franchimont à cette époque. Et quant au recueil de 1471 que cite Detroz et dans lequel depuis plus de *quatre siècles*, on fait mention du marquisat de Franchimont, de Villenfagne répond fort bien que ce recueil a été rédigé en 1673 par Melchior Goldast et mis à la tête de ses constitutions impériales, et comme la Principauté de Liège était composée de plusieurs *cantons*, Goldast les nomme *tels qu'ils étaient désignés de son temps*. Cela prouve tout simplement, ce qui n'est contesté par personne, qu'en 1673, le pays de Franchimont portait le titre de *Marquisat*.

Mais que représente ce marquis Réginaire ? C'est tout simplement encore Réginaire qui occupait le siège de Liège à cette époque. On pourrait peut-être nous objecter que les évêques de Liège étaient bien les souverains et les propriétaires *pagi Luivensis* ; mais que ces marquis n'en ont pas moins existé comme *avocats*, comme *avoués*, le souverain de Liège étant un prince ecclésiastique. La réponse est facile. Nous concédons que les comtes ou marquis du Gau des forêts étaient les *voués* de l'évêque de Liège, tandis que nous les nommons simplement des *missi dominici*. Mais qu'en résulte-t-il ? Où sont nommés les marquis que l'on veut créer ? Dans quel diplôme, dans quel monument historique les voit-on figurer ? Nulle part. Mais, au contraire, nous voyons figurer comme comtes du *pagi Luivensis*, dans le diplôme de 915, le comte Sichard : *Tectis in pago Luviensi, in comitatu Sicchardi* et il l'était déjà en 905 d'après le diplôme de cette date, et il était aussi comte bénéficiaire du Hainaut. D'après un diplôme d'Otton I de l'an 966, c'était Richère qui à cette date en était devenu comte, *in pago Luchgouni in comitatu Richerii*. Enfin Henri III, dans son diplôme de 1041, nous signale Thibaut comme comte de ce Gau, *in pago Luigouve in comitatu Diesbaldi*, et nous voyons encore figurer le même Thibaut comme comte bénéficiaire de ce Gau de Franchimont dans deux

autres diplômes du même Empereur de 1042 et de 1059. Où est donc la place pour les nouveaux venus ? Tout cela n'est-il pas évident ?

Mais à quelle époque les évêques de Liège prirent-ils le titre de marquis de Franchimont ? Detroot cite l'an 1049. « J'avoue, dit Villenfagne, que je verrais volontiers un monument du 11<sup>e</sup> siècle où ces princes auraient pris ces titres ; je n'en ai pas rencontré et personne n'en connaît. Tout au contraire, il est constant que jusque vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, nos évêques ne mettaient dans leurs titres que ceux de Ducs de Bouillon et comtes de Looz ; ce ne fut, comme je crois, car je puis me tromper, que vers 1550 qu'ils adoptèrent celui de marquis de Franchimont. » L'immense élan donné par le gouvernement belge aux travaux juridiques et historiques aura probablement reformé ce jugement, et nous regrettons que le recueil des édits de 1507 à 1684 que M. Polain met sous presse, n'ait pas encore paru, car nous voyons figurer déjà dans sa liste chronologique un édit du 15 mai 1549, touchant l'aménagement des bois, au *Marquisat* de Franchimont. C'est du reste une simple date à fixer et on ne doit pas la rechercher au delà du quinzième siècle, car dans le traité de Tongres de 1482, entre Jean de Horne et Guillaume de la Marck dont nous reparlerons en visitant les ruines de Franchimont, il n'est pas encore question de marquisat ; mais on remet aux mains du farouche sanglier des Ardennes *la place et terre de Franchimont*.

Il n'est du reste pas rare de voir des marquisats et des comtés qui n'ont jamais eu ni marquis ni comtes spéciaux et qui ont toujours été attachés à la couronne ou au suzerain et nous en avons encore l'exemple tout près de nous, dans le *Comté de Logne* créé par l'illustre Wibald et appartenant aux abbés de Stavelot. Quant au pays de Franchimont, ce titre lui convenait doublement ; il formait à la frontière allemande tout un enclave qui ne touchait par aucun point à son Suzerain la prin-

cipauté de Liège et il était enserré par le Limbourg, le Luxembourg, la principauté de Stavelot ; c'était donc bien un pays de frontières, un vrai marquisat.

Franchimont, a-t-on remarqué, n'a ni lois politiques ni lois judiciaires propres à lui, il n'a qu'une constitution municipale, mais cela se conçoit parfaitement et sort des entrailles même de son histoire. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, il a appartenu aux évêques de Liège; or, on sait, qu'au pays de Liège, nous n'avons pas de monuments judiciaires du IX<sup>e</sup> siècle, et dès que Franchimont passa sous la crosse et l'épée des évêques de Liège, il dut dès lors prendre les lois et les coutumes de ce pays, d'après le principe invariable que le droit de justice se transmettait avec la propriété de la terre, « qu'elle était dans le patrimoine du Seigneur, comme l'âne dans le domaine du manant, » et nous l'avons vu plus haut, le prince de Liège avait la *pleine immunité* impériale et partant, la *pleine autorité*.

Quant aux gouverneurs, chatelains, baillis et hauts-officiers de Franchimont, ce sont là des figures historiques dont on connaît et les origines et les traits. Nous consentons qu'on les fasse remonter jusqu'à la donation primitive. En effet, pendant toute la durée de la première race et une partie de la seconde, nous voyons dans chaque comté des gouverneurs revêtus d'une triple armure : un casque et une épée pour conduire les sur-séants à la guerre commandée par le Suzerain ; une main de justice pour rendre la justice en premier ressort ; une bourse pour percevoir les revenus du Suzerain. Si la grande révolution du X<sup>e</sup> siècle, qui rendit les comtes héréditaires, n'apporta aucun changement à cette organisation, à plus forte raison dut-il en être ainsi au Franchimont qui n'avait pas de marquis.

Nous rencontrons, en effet, dans l'histoire, plusieurs gouverneurs et baillis, mais surtout un vaillant bailli de Franchimont dont nous reparlerons. Plus tard le commandement militaire fut enlevé à ces *præpositis* et ils ne retinrent plus que les autres

charges, et c'est précisément ce que nous rencontrons encore au pays de Franchimont. Ce fut du reste là, comme l'a remarqué un profond historien, le premier pas vers la séparation des pouvoirs.

Mais il se fait tard, il est temps de faire notre entrée dans le propre bourg de Theux. Ne voilà-t-il pas que la première chose que nous apercevons, c'est le fameux *Péron*, et il faut malgré notre répugnance, que nous nous mettions encore en désaccord avec nos valeureux et bons amis Liégeois. Nous avons la tête dure, car il y a vingt-deux ans déjà que nous avons émis notre opinion sur cet illustre palladium des libertés liégeoises et les corrections que l'on nous a infligées ne nous ont pas ramené à résipiscence.

L'an 1457, Gérard Godevin s'en vint en Franchimont et y planta le perron, dit Adrien ; Foulon dit que ce fut en 1456, d'autres en 1458.

M. Henaux, dans sa brève mais méthodique et substantielle histoire de Verviers, rend compte de l'orage que suscita cette plantation. Une enquête fut ouverte et prouva que Godvin n'avait fait que « redreschier le Peron et remettre les dits en possession de franchises. » Nous voyons encore dans la cassation de cet acte que le Peron n'était pas un octroi de bourgeoisie liégeoise, mais un signe de liberté, *in signum libertatis*, un octroi de franchise, *Subditi eorum locorum exemptos se ostendunt*, l'établissement du self-gouvernement dans la municipalité, *et pro eorum libito voluntatis vivunt*. En 1586, comme nous le verrons, les habitants réclamèrent le droit de bourgeoisie.

Qu'est-ce donc que le Peron ?

Sur sa forme tout le monde est d'accord ; on est encore d'accord sur le rôle qu'il a joué dans l'histoire, mais c'est son origine, c'est la croix qui le surmonte, ce sont les deux lettres L. G. dont sa colonne est cantonnée qui font le sujet de légitimes disputes.

Écoutons d'abord l'un des meilleurs et des plus élégants historiens de Liège, M. Polain : « Le Perron, comme on l'appelait, s'élevait au milieu d'une place publique qui servait de Marché. Depuis quand y était-il ? Personne ne le savait. Planté là jadis par quelque tribu de race germanique, il servit peut-être d'abord à indiquer le lieu du *mâl*, peut-être c'était là qu'en plein air, et de temps immémorial, les hommes libres du Gau, les rachinbourgs et les scabins venaient rendre la justice. » Jusqu'ici, on le voit, le savant ne s'avance pas trop, il se couvre d'une solide tortue de *peut-être*.

Il continue, et ici tout le monde est d'accord : « Une sorte de culte populaire s'attachait à ce vieux débris d'une société détruite. Pour les Liégeois, il n'y eut jamais de vraie justice que celle du Perron.... La maison des échevins, le *Destroit*, se trouvait en face de la colonne ; puis la *Violette*, l'*Hôtel-de-Ville* ; puis la *Cathédrale de St. Lambert* ; chacun de ces édifices aboutissait au *Marché* ; l'*Eglise* et le *Temple*, l'*Industrie* et la *Loi*, le pays était pour ainsi dire là tout entier. »

Dans un autre passage, le même historien nous dit encore : « la *pomme de pin*, symbole d'association et d'indépendance, emprunté à l'ancienne Germanie, resta exposée aux yeux de la multitude en face même du lieu où les scabins (échevins), délibèrent et rendent la justice. Seulement le christianisme s'est emparé du symbole pour y planter la croix ; il est devenu le *Perron de Liège*. » D'autres vous diront, avec un aplomb imperturbable . « Liège possède ces armes depuis 1300 ; les corps des métiers les mirent dans leurs bannières, après un tumulte populaire, en signe d'union, de force et de liberté ; la colonne portée par des lions agissant de concert prouve l'union, la pomme de pin peut signifier par allusion à la hauteur de cet arbre l'élévation et la supériorité de la bonne cause et de l'équité, au-dessus des idées populaires et la croix paraît être un souvenir de l'ancien attachement du peuple à la foi chré-

tienne! » Et l'on vous produira encore des manuscrits à l'appui de tout cela. On va chercher bien loin des origines, mais ce sera encore autre chose quand il s'agira d'interpréter les deux lettres L. G. Vous pensez peut-être, avec moi, cher lecteur, que c'est bien simple d'interpréter leur sens à Liège, détrompez-vous, et écoutez la science :

Les uns traduisent ces deux lettres par *Libertas Gentis*, en souvenir des libertés conquises par les Liégeois ; ceux-là devraient bien au moins nous indiquer la *date* de l'inscription ; car ces libertés, toutes vieilles qu'elles soient, et nous avouons, qu'au pays de Liège, elles ont pris date des premières, ont des dates plus ou moins certaines.

D'autres, c'est une simple variation de version, chantent : *Libertate Gaudent*. Pour le coup, c'est une gaudriole. Un savant qui est très-spirituel, ce qui ne gêne rien ni à sa science ni à son amabilité, invente les mots : *Leodienses Gradus*, les degrés de la ville de Liège, en d'autres termes, le Perron Liégeois. C'est très-spirituel, c'est symbolique ; c'est une enseigne pour ceux qui savent lire, et qui pourraient croire que c'est le perron Limbourgeois, ou Luxembourgeois, ou Louvaniste ou tout autre quelconque. Du reste, ce savant ne tient pas beaucoup à son étymologie, il a d'abord l'air de préférer beaucoup l'explication *Le Gia* Liège, et il l'appuie ensuite sur des monnaies liégeoises où plusieurs perrons sont cantonnés des lettres L. D. Leo Dium ; sur le perron de St.-Trond qui porte : S. T. Nous voilà donc d'accord sur l'inscription : lisons avec les paysans : L. G. Liège. Voyons pour le corps de la colonne et répétons ce que nous avons dit il y a bientôt cinq lustres.

« St-Hubert voulut laisser à l'autorité civile un perpétuel enseignement en lui donnant le symbolique *Perron*. C'était une colonne de bronze à laquelle cinq marches servaient de sou-bassement ; elle reposait en outre sur quatre lions, image du courage avec lequel, dit Fisen, ils devaient soutenir la foi

romaine. Elle portait pour chapiteau et pour couronnement une pomme de pin surmontée d'une croix, c'est-à-dire le monde régénéré par le signe de notre rédemption. La vue de cette colonne qui figurait dans les armes de la Cité et dont le front de tous les monuments publics était frappé, était comme un livre ouvert où la population et la magistrature de son choix pouvaient lire à chaque instant du jour une leçon perpétuelle de fermeté et de constance dans la foi. »

Nous ajoutons : « Quelques auteurs modernes, nous le savons, n'expliquent pas de la même manière ce qu'il y a de mystérieux dans les armes de Liège, mais ne doit-on pas se reporter à l'époque même de la fondation de la vieille cité, et à ses fondateurs, pour comprendre et pour expliquer leur symbole ? Or quels sont ses fondateurs ? St-Monulphe, St-Lambert, St-Hubert et l'illustre Notger. Liège qui a été gouvernée par des Princes-Évêques ne devait-elle pas avoir pour étendard et pour armoirie un symbole religieux ? Du reste l'explication que nous avons donnée est celle de Fisen et du savant Baronius. »

« C'était sur les marches du Perron, sous les auspices de la croix, que se publiaient les lois, que l'on rendait la justice, que l'on appelait les Liégeois sous l'étendard de St-Lambert. L'Hôtel de Ville et l'antique Cathédrale se réunissaient au Perron, symbole de foi, et le commerce et l'industrie florissaient à son ombre. »

Plus on fera remonter vers les vieux âges de la Cité la création du Perron, et plus on affirmera que Liège a été dotée la première des libertés communales. Et cela sera encore vrai ; car c'est un fait généralement reconnu que les sujets des évêques et des abbés ont été le mieux traités au Moyen-Âge ; que ces oints de l'huile de joie et de sagesse ont, à partir du Pape, le mieux observé ce précepte de Sénèque : la magnificence des rois c'est la miséricorde ; que les communes doivent le plus au clergé ; que ce sont les seigneuries cléricales qui



devinrent les premières communes ; que ce sont dans les villes épiscopales , comme le dit Henrion de Pansey , que les communes ont commencé à s'établir. Mais au pays de Liège surtout l'ambition du prince était contenue par l'ambition de tous, elle l'était par cet amour de l'indépendance né avec les Francs , apporté par eux dans les Gaules et le dernier des sentiments que perd une nation guerrière , généreuse et continuellement agitée. A Liège la commune et la liberté apparurent de bonne heure à l'ombre du fier Perron et par la douceur de la croix épiscopale qui faisait taire la rudesse de l'épée souveraine. Et nous lisons dans les mélanges de Polain : « Lige estoit ugne bonne et franche commune ». « C'est bien avant Notger, longtemps avant le x<sup>me</sup> siècle, qu'il faudrait aller rechercher l'origine du gouvernement municipal au pays de Liège... Nos chroniqueurs rapportent au *temps de St-Hubert*, fin du vii<sup>e</sup> siècle, l'établissement de l'échevinage, cette base première de la commune, et quelque temps après Notger, on acquérait par différentes chartes de nos évêques, la certitude de l'existence bien distincte des trois Etats à cette époque : le clergé , l'État noble et l'État Tiers ». Albert de Cuyck (1199) accorde déjà au peuple Liégeois le vote de l'impôt, l'inviolabilité du domicile : *Pauvre homme en sa maison est roi* ; la liberté individuelle, le juge naturel et l'abolition de la confiscation. Qu'avons-nous de plus aujourd'hui avec nos pompeuses phraséologies ?

Et cet odieux droit de confiscation, cette *main morte*, ne fut-elle pas abolie aussi, avant tout, à Liège ? Et avant de finir cette trop proluxe, trop longue journée, nous ne pouvons nous empêcher de raconter encore comment elle fut abolie à Liège, ce sera un doux sujet de doux rêve. C'était en 1124. Le souverain de Liège s'appelait Alberon. Ce saint évêque allant, selon son habitude, s'agenouiller pendant la nuit sous les parvis silencieux des églises de Liège, où il priaït pour son peuple et pour son

âme, entendit la voix d'une pauvre femme, elle se lamentait et sanglotait : Mon Dieu, ne suis-je donc pas assez désolée, assez malheureuse d'avoir perdu mon époux, faut-il encore que le prince vienne saisir le seul lit qui sert de couche à mes pauvres orphelins !!! Alberon s'en retourne triste en son palais ; à l'aurore, il interroge ses officiers, il apprend que la *mortemain* existe dans sa ville épiscopale et que cette coutume barbare, après la mort d'un chef de famille, donne le droit au seigneur de prendre le plus beau meuble de la maison mortuaire. Il fond en larmes, et incontinent, il délivre et sa ville épiscopale et tout le pays de ce brutal témoin de servage.

La nuit tombe, cher lecteur, nous avons babillé comme une corneille, il est temps de nous taire; nous passerons la nuit *Tectis in palatio regio*. Demain, nous visiterons le bourg, puis son église, puis Franchimont !! Écoutons le poète, car ce sont de beaux vers :

Et le donjon s'en va....— sur ce berceau sublime  
Le temps a promené son souffle qui décime.  
Chaque pierre qui tombe, enlève un souvenir  
Et rien, rien de ses preux pour nous entretenir;  
Pas une inscription qui sur leurs tombes erie :  
*Ici six cents héros sont morts pour la patrie.*

Il tombe Franchimont, le berceau des héros ! à demain.

ARS. DE NOUË.

# LES SEIGNEURIES FÉODALES

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE.



L'histoire des châteaux et des anciennes seigneuries présente un intérêt aussi général que les filiations des familles, quelque nobles et illustres qu'elles soient d'ailleurs. Il doit donc paraître étonnant que, tandis que celles-ci ont été l'objet des recherches d'un nombre incroyable de travailleurs, si peu d'hommes, dans notre pays, se soient mis en peine d'étudier avec soin ces curieux débris des anciens âges, que nous admirons presque à chaque pas dans nos plaines et sur nos montagnes, ces vieilles tours auxquelles se rattache le plus souvent l'origine d'un village, dont quelques-unes n'offrent plus à nos regards que des ruines, et qui abritèrent pendant si longtemps ces longues générations de chevaliers guerroyeurs du moyen-âge qui exerçaient haute et basse justice sur leurs vassaux.

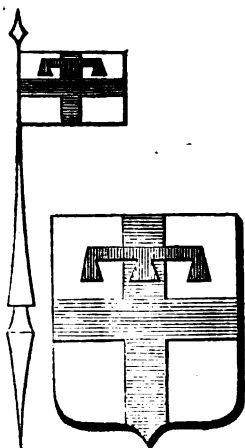
Saumery, au siècle passé, Delvaux et Bovy, dans celui-ci, nous ont seuls laissé sur ce sujet des renseignements qui, pour être en petit nombre, n'en sont pas moins précieux. Toutefois ces auteurs n'ayant qu'effleuré la matière, les anciens châteaux du pays de Liège attendent

toujours, pour être décrits, la plume patiente d'un historien.

C'est pour lui faciliter sa tâche que nous consignons ici une série de notes sur les seigneuries féodales de notre ancien pays. Quoiqu'elles se rapportent aussi plutôt à la généalogie des familles qu'à l'histoire descriptive ou archéologique des châteaux, on reconnaîtra néanmoins qu'elles seront indispensables à celui qui voudra traiter le sujet que nous venons d'indiquer.

De même que pour les seigneuries allodiales que nous avons publiées en 1867, nous nous sommes borné à l'indication des reliefs que fournissent les registres de la cour féodale de la principauté, conservés aux archives de l'État à Liège. Nous eussions voulu rendre nos recherches plus complètes et, puisant de part et d'autre dans les vieilles chroniques, les chartes et les historiens, faire la monographie de chaque terre; mais le temps nous a manqué pour mener à fin ce travail commencé il y a bientôt dix ans, et plutôt que de nous exposer à ne rien produire en embrassant un sujet trop vaste (le nombre des grands fiefs de la principauté s'élève à plus de deux cents), nous nous résignons à publier une simple table donnant la succession, presque toujours ininterrompue, des possesseurs de nos seigneuries féodales depuis le XIV<sup>e</sup> siècle (1).

(1) L'orthographe des manuscrits a été respectée pour les noms propres.



## A AZ ET HERMÉE. (1)

1371 : La mayson et assize d'Auze et la hauteur et justiche d'Aze, de Hermée et de petites Ausez, four mis le ruwe messire Lamb. d'Uppey, chevalier ; item le molin del grande Auze, le moitié del hauteur d'Eiprou et le molin banal d'Eiprou, le court, maison, cens et rentes appartenant alle dicte ville d'Eiprou. — 1404 : Les villes de Ays et de Hermée à toutes leurs droitures et appartenances. — 1409 : Signourie. — 1441 : Terre d'Aix et de Hermées, tant en maison, terres, preis, cens, rentes, comme en tous autres membres. — 1478 : Vivier, molin, brassine. — 1526 : Aaz et Hermée avec toute droitures, prouffils et émoulumens queilconques. — 1755 : Tous droits, hauteurs, prérogatives, haute, basse et moienne justice, droits de pêche, chasse, biens en fonds censaux, féodaux ou allodiaux, étangs, preits, bois, deux moulins banals, censes, rentes tant en grain qu'en argent, chapons, dixmes, exemptions et corvées. (Seigneurie à bannière).

1371, 18 mai. Lambert, fils aîné de messire Henri de Fex, chevalier, fait relief par suite du décès de son père.

(1) Dans le canton de Glons, province de Liège (V. H. DELVAUX, *Dictionnaire géographique de la prov. de Liège*, 2<sup>e</sup> partie, p. 109). — Voyez d'autres reliefs de cette terre aux seigneuries de *Jeneffe* et d'*Oupée*.

1404, 12 sept. Rigaut de Fexhe, chanoine de Liège, fils de messire Henri de Fexhe, fait transport au profit de messire Jean Botier de Fexhe, chevalier, en vertu d'une sentence arbitrale.

1409, 25 déc. Le même fait relief, avec jouissance des droits que l'évêque de Liège avait accordés à son père, à cause du méfait dont Jean Botier s'était rendu coupable envers le dit évêque.

1414, 24 oct. Olivier d'Ohéa, fils de messire Olivier d'Ohéa, chevalier, fait relief par décès de Rigaut de Fexhe.

1441, 28 mai. Damoiselle Berthe de Fexhe, fille de Jean Botier (avec son cousin et mambour Malerbe de Libermelz), relève en vertu d'un partage fait autrefois avec Lambert, Henri, Rigaut et Rasse dit Massuret de Fexhe, ses frères, et par décès du dit Lambert.

1459, 2 janv. Henri Boutier de Fexhe, fait relief en vertu du partage susdit.

1459, 28 fév. Berthe de Fexhe renouvelle son relief.

1473, 2 déc. Messire Henri Boutier de Fecx, chevalier, seigneur de Humy, relève par suite du décès de Berthe, sa sœur; après quoi il fait transport de la seigneurie, sauf l'usufruit qu'il se réserve, au profit de dame Catherine de Fecx, sa fille, femme de messire Jean de Boulant, seigneur de Rolée et de Davre.

1476, 13 août. Messire Jean de Trinar, seigneur de Grunne et de Maseborch, fait relief en vertu du testament de Berthe de Fexhe, sa tante.

1478, 10 oct. Jean de Trinar, chevalier, fait relief par suite du transport, opéré par Jean de Trina de Monville, des biens que possédait son oncle Jean de Trina, et de ceux de son père.

1478, 13 nov. Jean de Bolant, fait relief par reportation de Jean de Trina.

1485, 27 mars. Cath. de Fexhe, veuve de Jean de Bolant, chevalier (avec Symon de Herbais, conseiller et maître d'hôtel

de l'évêque de Liège, son mambour), fait relief pour l'usufruit de la seigneurie.

1513 (?), 7 avr. Damoiselle Bertheline de Bolan, veuve en premières nocés du seigneur de Monquentin et en secondes de Jacques de Villamont, fait relief de son usufruit.

1526, 26 juil. Bertheline de Bolan, dame de Jeneffe, Aaz et Hermée, haute avoueresse héréditaire de la châtellenie et avouerie de Waremme en Hesbaie, douairière de Monquentin, fait relief des seigneuries d'Aaz, Hermée, *Jeneffe*, et de la châtellenie de *Waremme*.

1526, 29 oct. Bertheline de Boulan, veuve en troisièmes nocés de messire François de Gournaix, chevalier, fait relief.

1527, 6 août. Noble dame madame Bertheline de Bolan, chevaleresse, fait donation des seigneuries d'Aaz, Hermée, *Jeneffe* et de la chatellenie de *Waremme*, à noble écuyer Bauduin de Barbenchon, seigneur de Villemont, mari de damoiselle Jeanne de Bolla (fille de noble homme Robert de Bolla, seigneur de Monjardin, Soy, etc.).

1543, 10 avr. ; 1545, 8 mai ; 1566, 20 juil. Sire Baud. de Barbenchon, chevalier, fait relief.

1577, 11 avr. Noble et honoré seigneur Henri de Barbenchon, seigneur de Villeumont, Jeneffe, etc., fils de noble homme Baud. de Barbenchon, fait relief par décès de son père.

1595, 27 mai. Noble et généreuse dame madame Bonne d'Ongnys, douairière de Villemont, Monjardin, Jeneffe, dame de Rolé, veuve de Henri de Barbenchon, fait relief.

1600, 29 oct. Noble et généreux seigneur Aimond baron de Zwartzenbourgh, seigneur de Bierses, Aaz, Hermée, drossart de Stockem, donne l'usufruit qu'il possède des seigneuries de Grand et Petit Aaz, Hermée, *Fexhe*, etc., à son fils Aimond, lequel à son tour, vend ces terres à honorable homme Jean Curtius, seigneur d'Oupie, Vivenguis, Petit Aaz, etc. pour 6,900 florins, à la condition de payer les charges qui pèsent sur les biens vendus. (Dénombrement.)

1615, 11 juin. Le lieutenant de la cour féodale , après avoir en vain invité l'honorable seigneur Jacques Curtius, fils de Jean Curtius l'aîné, à prêter foi et hommage pour ses fiefs de Hermée, Grand et Petit Aaz, *Ouppie*, *Fexhe*, etc., avait opéré la saisie de ces biens. Le dit Jacques en fait purgement.

1617, 19 août. Jean (Jacques?) Curtius déclare que, depuis le mariage de son fils Pierre, docteur en droit, échevin de Liège, avec Anne, fille du seigneur Herman Lerneux, celui-ci a donné chaque année aux jeunes époux mille florins de Brabant; que lui, voulant de son côté leur venir en aide, leur donnera les seigneuries de Hermée, Grand et Petit Aaz, *Ouppie*, *Vivengnis*, *Fexhe*, *Tilleur*, *Viserweert*, *Soumagne*, *St-Halen*, avec les moulins, usines, cens d'arène, houillères, etc, ce qu'il fait le 4 octobre suivant.

1618, 10 janv. Damoiselle Franskine Beix, veuve de Jacques Curtius, fait relief de l'usufruit de Hermée, Aaz, *Ouppie* et *Vivengnis*.

1625, 7 avr. Les seigneurs Jean et Henri Curtius, fils de Jacques Curtius et de Fransk. Bex, font relief d'Aaz, Hermée, *Ouppie* et *Vivengnis*.

1665, 29 oct. Noble seigneur Henri de Curtius, seigneur de Wieswert, etc., autrefois bourgmestre de Liège, fait relief.

1675, 18 mars. Noble damoiselle Marguerite Philipinne de Corte, alias Curtius, fille unique de feu noble seigneur Pierre de Corte et de noble dame Marie Jeanne de Henry, fait relief par décès de son grand-père Henri, seigneur de Wieswert.

1677, 28 mai; 1691, 2 avr. Noble seigneur Jacques de Flavouau, seigneur de la Raudière, fait relief comme mari de Marg. Phil. de Corte.

1726, 12 déc. Noble seigneur Albert Juste Octave de la Raudière de Froidmont, fils des précédents, fait relief au nom de sa mère.

1734, 26 mai. Le même transige avec le noble seigneur Jacq. Phil. Michel de Henri de la Raudière, baron de Loverval, seigneur



d'Ermetton, sur un procès suscité entre Marg. Phil. de Corte et le baron de Louverval, père du dit de Henry, à propos du droit qu'elle prétendait avoir de disposer de ses biens féodaux *Loverval, Froimont, etc.* Ce dernier renonce à ses prétentions.

1735, 15 juin. Marg. Phil. de Cort fait donation à son fils Alb. Juste Oct. Flaveau de Cort, seigneur de Wiscerwert, des seigneuries de Grand et Petit Aaz, Hermée, *Waleff, Borléex, etc.*

1735, 9 août. Alb. Juste Oct. Flaveau de Cort, fait relief.

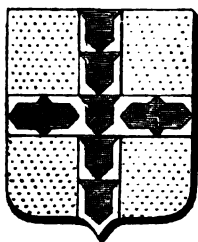
1745, 6 mai. Noble dame madame Jeanue Marie de Liverlo, veuve d'Alb. Juste Oct. Flaveau, fait relief en vertu du testament de son mari.

1748, 8 févr. Noble dame madame Louise Martine de Godart d'Ermetton, réclame pour son mari Jacques Phil. Mich. Flaveau de Henry, héritier testamentaire d'Alb. Juste Octave de Flaveau de Cort, son oncle, la moitié des biens (sauf l'usufruit) que possède sa veuve J. M. de Liverlo, dame du chef-ban de Walhorn. Celle-ci abandonne la propriété des seigneuries d'Aaz et Hermée, se réservant celle de *Vischerwert* (Evaluation détaillée des biens).

1749, 27 juil. J. Ph. M. de Flaveau de Henry de la Raudière, fait relief.

1755, 28 nov. J. Ph. M. de Flaveau et L. M. de Godart, sa femme, vendent Aaz et de Hermée au seigneur Jean François Joseph Pierre de Fassin, seigneur de Voroux, pour 158,000 florins de Brabant avec la condition de payer certaines charges.

1765, 7 janv. ; 1773, 12 janv. ; 1785, 12 mars. J. F. J. P. de Fassin, fait relief.



## AELST (1).

1368 : Villa de Alste, cum omnibus suis appertinentiis et appendiciis universis. —  
1377 : Aelst. — 1436 : terre, haulteur, seignourie, cens, rentes et autres bisquelconques.

1368, 1<sup>er</sup> avr. Damoiseau Henri de Kuyc fait relief par reportation de noble homme seigneur Théodoric de Hoerne, seigneur de Perweez et de Duffele, chevalier, des villes de Waderle et Alste, à la condition que celui-ci pourra toujours les redimer pour 6,600 florins.

1372, 12 déc. Jehan de Berlaer, seigneur de Helmont et de Keerberchem, fait relief des mêmes villes comme mari de dame Gertrude, veuve de Henri de Kuyc.

1377, 29 mai. Johan fils de feu Henri de Kuyc, fait relief de Waderen, Wedert et Aelst, par décès de son père.

1390, 11 juil. Messire Jehan de Kuyck, seigneur de Hoeghesstraten, fait relief.

1404, 30 juil. Jehan de Kuyc, sire de Hoestraten, fait relief des susdites villes, que le prince-évêque de Liège lui rend.

1412, 12 déc. Jehan de Kuyckt, chevalier, fait relief par reportation du prince de Liège.

(1) Commune rurale de la province du Limbourg, arrondissement de Hasselt, près de St.-Trond.

1436, 29 août. Godefroit de Le, de Bos-le-duc relève comme mari de madame Margharitte de le Veehuysse, veuve en premières noces de messire Jehan de Berlaer, chevalier, d'une rente de 50 muids de regon, hypothéquée sur les dites villes.

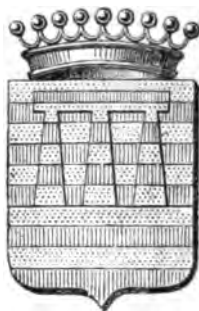
1655, 4 oct. Noble et généreux seigneur Arnold Huyn d'Amstenraedt, seigneur de Brusthem, voué de Zeeperen, donne ses biens, entre autres la seigneurie de *Brusthem*, avec la vouerie de Zeperen, en hypothèque à honoré seigneur Nicolas de Plenevaux, jadis bourgmestre de Liège. (Réalisé par la cour le 8 mai 1682).

1712, 1<sup>er</sup> déc. Messire Denis Christophe Antoine comte des Ursins, de Beurieux, seigneur d'Outrelouxhe, St.-Jansart, cède à messire Antoine Gille comte de Tollet, seigneur de Brusthem, Rickel, Als, chambellan de S. M. I., général de bataille et colonel d'un régiment d'infanterie pour le service de sadite Majesté, tous les droits qu'il peut avoir sur la terre de Brusthem pour 20,000 florins de Brabant. (Réalisé par la cour le 9 novembre 1717).

1733, 13 janv. Son excellence messire Jean Antoine Turinetti, marquis de Prié, grand d'Espagne, chambellan de S. M. I. et C., général de bataille de ses armées, colonel d'un régiment de ligne au service de sadite Majesté, et son excellence madame Marie-Victoire marquise de Prié, née baronne de Woordt, douarière de messire Antoine Gille, général comte de Tollet, vendent au révérend seigneur Gérard Théodore de Buissart pour 30,000 florins de Brabant, les seigneuries de *Rickel*, de *Brusthem*, de *Voordt* et d'*Alst*, avec le château de *Marsinne*. Conditions.

1740, 13 févr. Le révérend seigneur Ger. Théod. de Buissart fait relief des seigneuries de *Brusthem* et *Alst*.

1746, 10 nov. Le seigneur Adam Joseph baron de Sotelet, seigneur de Brusthem et Aelst, fait relief de ces seigneuries.



## AGIMONT (1).

1377 : terres de Rochefort et d'Agimont. — 1391 : terres, saigneries et maison de Agimont et de Rochefort à toutes leurs appendiches et appartenances. — 1422 : le terre et fortereche d'Agimont, le ville, hauteur et signourie d'icell. avoecq terres, bois, prés, yaves, winaiges, tonniers. — 1443 : Augymont. — 1453 : Toutes les villes, etc. d'Augimont. — 1514 : le chastea, terre, hauteur, ville d'Agymont, avec les villages de Givet, Herre, Ffromelie, Charneux, Rausine, Fflohimont, Aviet, Ffessau, Mahou, Ffineval, Dyon, le Mont, Vuyne, Javengne, Voneisse, Ffeline, Landrichamp, l'advocrie heritauble de Ferage. — 1524 : Fessat, Vortiss. — 1545 : Feicheau, Junenne, Javengne, Veuesse. — 1545 : émolument. revenus, accidens, etc. — 1605 : avec les wynaige qui se cueille sur la riviere de la Meuze à Givet, aussi les terres de Hargnies, Felenne et Bourseigne et aitre-villaiges (Comté).

1377, 3 juil. Charte de Jean, évêque de Liège, par laquelle il déclare que vaillante et honorable dame Felicitas dame de Rochefort et d'Agimont, veuve de messire Jehan seigneur de Rochefort et d'Agimont, mère de Jehan seigneur de Rochefort et d'Agymont, enfant mineur, a renoncé à la succession et aux

(1) Province de Namur, arrond<sup>t</sup> de Philippeville. — Les armoiries de la terre d'Agimont furent encore : écartelé aux 1 et 4 burellé de 10 pièces d'or et de gueules à l'aigle de gueules sur le tout ; aux 2 et 3 de gueules à 2 saumons adossés et courbés, à 4 croisettes cantonnées et fichées d'or (*Mss. général. de Le Fort, aux archives de l'Etat à Liège, 2<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 22*). — V. plus loin d'autres reliefs, à la seigneurie de Rochefort.

dettes de son mari et à la tutelle de son fils ; le 13 suivant Thieri de Rochefort, frère aîné du défunt, accepte la dite tutelle.

1391, 23 avr. Jean de Rochefort relève les seigneuries d'Agimont et de *Rochefort*.

1422, 30 janv. Guillaume seigneur d'Argenteal, écuyer, fait relief comme mari de demoiselle Margueritte, fille de feu Jean seigneur de Rochefort et d'Agimont.

1443, 19 mars. Evrard de la Marke fait relief par suite des décès de Jehan de Rochefort son grand sire, et d'Evrard de la Marke et damoiselle N. de Rochefort, ses père et mère.

1453, 28 mai. Charte de Jean de Heynsberghe, évêque de Liège, par laquelle il fait savoir que feu son cousin Evrard de la Marke, seigneur de Rochefort et d'Agimont, s'étant malgré lui et ses Etats, mis en possession des dites seigneuries, il avait été obligé d'en faire le siège et de les prendre ; mais que, à la prière de son vaillant noble et honoré cousin damoiseil Louis de la Marke, frère germain du dit Evrard, héritier légitime, il les lui concède en fief, à condition qu'il aidera le dit évêque, son église et le pays en temps de guerre, que l'évêque pourra loger dans les châteaux pour chasser, etc. Le même jour Louis de la Marke, seigneur de Noefchastiaul, de Harwemont, etc. fait relief.

1456, 22 août. Damoiseaul Louis de la Marche, fait relief.

1471, 30 janv. Louis de la Marche fait transport au profit de mon damoiseil Evrard de la Marche, son fils aîné, qui fait relief puis transporte la seigneuries comme douaire au profit de damoiselle Nicole Rolin, sa fiancée, fille de monseigneur d'Amiries ; celle-ci (avec le dit seigneur d'Emeries, son père, et monseigneur d'Elem son frère, ses mambours) en fait relief puis transport à son fiancé, qui comme locataire payera à sa future femme mille piétres de rente.

1490, 8 août ; 1515 Damoiseaul Evrard de la Marck, comte de Rochefort et de Montahu, seigneur d'Agimont, de Durbuy, haut voué héréditaire de Dynant, fait relief par décès de Louis de la Marck, son père.

1524, 23 sept. Vénéralle et illustre seigneur Phellippe de la Marck, comte de Rochefort de Montahu, etc., fait relief par décès d'Everard de la Marck, son frère aîné.

1524, 24 sept. Everard comte de Koninxsteynne et le comte George, son frère, fils de Pellippe comte Kouinxsteyn et de noble et honorée madamoiselle Loyze, fille de feu noble et illustre Loys comte de Rochefort de Montahu, fait relief par décès dudit Loys, son grand père.

1529, 21 avr. Loys de la Marck, comte de Rochefort et de Montahu, seigneur d'Agimont, de Herbemont, etc., fait relief.

1538, 24 juin. Le même fait relief à propos de la joyeuse entrée de l'évêque à Liège.

1545, 23 févr. Charte de George d'Austrice, évêque de Liège, par laquelle il fait savoir qu'illustre seigneur Loys comte de Stolberch, Coningsteyn, etc., fait relief par décès de monseigneur Loys de la Marck, comte de Rochefort, etc. (Serment du dit comte).

1545, 21 juil. Noble damoiselle madamoiselle Ysabea de Lesclatier, chanoinesse séculière de l'église collégiale de Maburge, fille de feu noble homme monseigneur Giele de Lesclatier et de noble dame Ysabea de Mastaing, fait relief par décès de Loys de la Marck, comte de Rochefort, comme cousine et plus proche parente.

1548, 16 avr. Noble homme Jacque de Lesclatiere, écuyer, seigneur de Maulde (avec noble homme messire Franchoy de Thyau, chevalier, seigneur d'Aubry, son beau-frère), fait relief par décès d'Ysabea de Lesclatiere.

1555, 2 juil. L'empereur Charles V demande à faire relief de la seigneurie que le comte de Conincsteyn lui a cédé. (Trois lettres dudit empereur à l'évêque de Liège).

1575, 8 avril. Haut et puissant seigneur Lancelot de Berlaymont, comte de Megen, seigneur de Beurains, Orchymont, Agymont et madame Marie de Brimeu, sa femme, engageut la seigneurie pour servir de caution à noble et illustre dame

madame Marie de Berlaimont, dame de Beaufort, etc., sœur dudit comte, d'une somme de 10,000 florins que ladite dame de Beaufort avait prêtée à son frère. (Renouvelé par la cour le 24 mars 1587).

1581, 24 nov. Noble et illustre dame Elizabeth d'Austrice, comtesse douarière de Rochefort, dame de Herbemont, etc., fait relief d'une rente viagère de 2000 livres hypothéqués sur la seigneurie.

1582, 10 juin. Haut et puissant seigneur messire Charles de Croy, prince de Cimay et de Zondict, comte de Megem, baron de Hombacourt, seigneur de Hallewin, Coverges, etc. et dame Marie de Brimeu, sa femme, font relief des biens dévolus à la dite dame par décès de messire Lanceloit de Berlaymont, seigneur de Beaurain, son premier mari, et par celui de Jehan de Berlaymont, son fils.

1601, 2 mars. Noble et généreux seigneur messire Charles baron de Brandembourg, vicomte d'Esclaye, seigneur de Walzin, Drehans, etc. fait relief de 558 florins de rente à lui légués par Marie de Berlaimont, dame de Beaufort, sa tante maternelle, et hypothéqués sur la terre d'Agimont que tient en fief Charles duc de Croy, d'Arschot, etc.

1602, 12 juin. Haute et puissante dame madame Marie de Brimeu, duchesse de Croy et d'Arschot, princesse du St.-Empire, de Chimay, de Portien et Hodicque, marquise de Moncornet, comtesse de Meghen, Beaumont et Seningham, vicomtesse de Dourlens, baronne de Humbercourt, dame d'Agimont, Orchimont, Esperlecque, Housdain, etc., fait relief par suite de la donation entre vifs lui faite par son mari Charles sire et duc de Croy et d'Arscolte, par la grâce de Dieu prince du St.-Empire, de Portien, de Chimay et de Houdicque, marquis de Moncornet, comte de Seningham, Beaumont et Meghem, vicomte de Beauraing, Nieuport et Dourlens, baron de Harchies, Bierbeke, Rotselær, Héverlé, Wallers, Quievraing, Estroeng, Sauzelles, Bevres, Hallewin et Cominnes, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes,

Esclaiibes, Croix et Fontaines, Quevaucamp, Lillers, Mallanoy et Saint-Venant, Blaton, Naast, Lauwe, Boucq, et par la Grâce de Dieu seigneur des terres souveraines de Fumaing et Revin, etc., grand chambellan et sénéchal héréditaire du duc de Braibant, premier pair du pays et comté de Haynault, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du conseil d'Etat, capitaine d'une compagnie d'ordonnance de 50 hommes d'armes, lieutenant-gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Haynault et ville de Valenchiennes. (Extrait du contrat passé entre eux).

1605, 22 mars. Convenances de mariage entre messire Jean baron de Groesbeeck, chevalier, premier gentilhomme de la chambre et conseiller secret de S. A. S. E. le prince de Liège, gouverneur des ville et château de Huy, et mademoiselle Anna de Hylle, fille de feu messire François Guillaume de Hille, chevalier, comte de Tavre, etc.; la dite dame apporte en dot une rente de 1200 florins Brabant hypothéqués sur la terre d'Agimont que lui donne sa tante madame Marie de Brimeu.

1605, 26 avr. Haut et puissant messire Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, sire du pays d'Escornaix, doyen des paires de Haynault, sénéchal de Flandres, baron de Hierges, Lens, Beauraing, Wavrin et Montigny, seigneur de Floiou, Haultepenne, Haulteroché, Peruez et Escaussins, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de leurs Altesse-Sérénissimes de Braibant, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, colonel d'un régiment de hauts allemands et capitaine de la garde allemande de Sa Majesté, fait relief par décès de Lancelot de Berlaymont, comte de Meghen, son frère, de Marie de Brimeu sa femme, et de leurs deux enfants.

1607, 20 juil. Noble et généreux seigneur Charle de Hille, fils de feu noble et généreux seigneur Jeau de Hille, seigneur de Farchine, Ottée, etc., fait relief par décès de Marie de Brimeu, sa tante paternelle, veuve en premières nocés de Lancelot de Berlaymont.



1609, 17 janv. Charle de Hille fait transport en faveur de son fils, noble et généreux seigneur Charle de Hille, le jeune, époux de noble et généreuse dame madame Joanne de Marbaix, fille de noble et généreux seigneur Arnuld de Marbaix, seigneur de Loverval, Furnemont, etc., de la terre d'Agimont.



## AIGREMONT. (1)

---

1506 : la forte maison d'Aigremont, avec la haulte voerie de Hasbaing à toute leurs appartenances. — 1542 : terre, haulteur, forteresse et seigneurie d'Aigremont, avec leurs appendices, appartenances, émolumens, dépendances et accidens. — 1600 : la comté d'Aigremont. — 1632 : château, etc.

1377, 8 juin. Messire Evrard de le Marke, sire de Arberch. fait transport d'une rente de 40 muids d'épeautre, etc., gisant sur plusieurs mesures dans la ville de *Fech*, 50 boniers de bois et de haie gisant deleis Eygremont et le tiers de la dime des vins d'*Awir*, à Lambert de Goenes, écuyer, et à damoiselle Ysabelle, fille de Gile Polarde, sa femme.

1506, 23 oct. Jehan de la Marck, fils aîné de messire Guillaume de la Marck, chevalier, seigneur d'Aigremont, de Lumaing, haut voué de Hesbaing, fait relief par décès de son père.

(1) Près des Awirs, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, dans la province de Liège (V. DELVAUX, *Diction. géogr.*, 2<sup>e</sup> partie, p. 33). V. aussi SAUMER, *Les délices du pays de Liège*, t. I, p. 352. On trouve encore pour cette seigneurie les armoiries suivantes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes du même ; ou encore : de gueules au sautoir d'or cantonné de 4 merlets du même.

1518, 20 mars. Charte d'Erard de la Marck par laquelle il fait savoir que feu monseigneur Everard de la Marck, chevalier, seigneur d'Arembergh, avait engagé les terres d'Aigremont et d'Awir, avec l'avouerie de Hesbain, à noble homme Johan de la Marck, seigneur d'Aigremont, de Lumain, de Serain-le-Chastea, haut voué de Hesbain, etc.; que nobles et très honorés seigneurs messeigneurs Everard comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Mirwart, Nuefchastea, Loingpreit, Villance, haut voué de Saint-Hubert en Ardenne, souverain mayeur de Liège, etc., et Robert, son frère, aussi comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Bouchout, de Humbeek, vicomte de Bruxelles, maréchal héréditaire de Hollande, sénéchal de Limbourg, de Dolhain, etc., tous deux fils dudit feu Everard et cousins dudit Johan, dégagent les biens hypothéqués et en font relief.

1542, 28 déc. Noble, haut, puissant et très-honoré seigneur Robert comte de la Mark et d'Arembergh, de Neuffchastea, Mirwar, Aigremont, fait relief par décès de monseigneur le comte Robert, son grand-père.

1545, 13 août. Damoiselles Marie et Mechtelt de la Marck, sœurs de feu noble seigneur Robert, comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur d'Aigremont, Mirwar, Nœffchastea, Harzée, Hubertinghe, Humbeick, Empel, de Koenhant, etc. (avec leurs mambours les seigneurs Maximilian d'Eggemont, comte de Buren et de Leerdam, seigneur de Ysseltain, de Cranendonck, Dyck, Saint-Martin, lieutenant et gouverneur général de Sa Majesté impériale en pays de Frize, et Henri de Montfort, seigneur de Appenbrouck, de Gommye, etc., désignés par S. M. I.), font relief d'Aigremont et de la vouerie de Hesbaing, par décès de noble seigneur monseigneur Robert de la Marck, leur père, et de Robert, comte de la Mark, leur frère.

1583, 22 sept. Illustre et noble dame madame Margarite princesse d'Aremberghe, comtesse de la Marck, dame de Barbenchon, s'Eremberghe, Mirwart, Aigremont, (avec hono-

rable homme Charles Bosmans, châtelain d'Aigremont, son mambour), fait relief au nom de son fils aîné, Robert de Ligne et d'Arenberghe, baron de Barbanchon.

1599, 8 juin. Illustre seigneur messire Robert de Lingne, baron de Barbanchon, seigneur de la Buissière, d'Aigremont, Harzée, Houbertinghen, etc., capitaine d'hommes d'armes et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de Sa Majesté Catholique, fils de feu illustre seigneur messire Jean de Lingne, comte d'Arenbergh, de la Marck, baron de Barbanchon, seigneur de Mirwart, Aigremont, etc., et de Margarite princesse d'Arenberghe, fait relief d'Aigremont et de la vouerie de Hesbaing, par décès de ses parents ; à la condition que, s'il mourait sans avoir d'héritier de sa femme, noble et illustre dame madame Claude de Ringravinne, comtesse de Souvaige, Rey, etc., celle-ci resterait usufruituaire de ses biens ; elle resterait de même usufruituaire, dans le cas où ils auraient des enfants, à moins qu'elle vint à se remarier.

1600, 23 sept. Robert de Ligne et d'Arenberg fait donation à sa femme Claude comtesse de Savaige du Rhin et de Salme du comté d'Aigremont sous certaines conditions.

1612, 29 mai. Haut, puissant et illustre seigneur Robert de Lignes, prince comte d'Arenberg, comte d'Aigremont, pair de Hainaut, haut voué de Hesbaie, confirme les donations qu'il a faites à haute et puissante dame madame Claude, née comtesse Sauvaige du Rhin et de Salme, sa femme, des terres de *Harzée, Mellin, Villers le Perwin, Houpertinghen, Aigremont* (donnée le 23 septembre 1603) ; il déclare que son fils, âgé de onze ans, fiancé à la vicomtesse de Dave, ne jouira des dites seigneuries qu'après sa mort et celle de sa femme.

1614, 29 juil. Claude, née comtesse Sauvaige, veuve de Robert de Lingne, comte d'Aigremont, pair de Haynault, haut voué de Hesbaing, etc., fait connaître plusieurs actes par lesquels son mari lui avait fait donation des seigneuries de *Harzée, Mellin, Villers le Perwin, Houpertinghen, Rohegnies, Biemme* sous

**Thuin**, Aigremont, après avoir annulé la clause du contrat anténuptial de leur fils le comte d'Aigremont avec mademoiselle la vicomtesse de Dave, par laquelle ledit Robert leur aurait promis ces seigneuries ; les dits futurs conjoints auront la terre et pairie de *Barbanson*. Le lendemain la dite dame Claude fait relief de son usufruit sur le comté d'Aigremont et sur *l'avouerie de Hesbaing*.

1616, 8 mai. Confirmation du contrat de mariage passé le 4 févr. 1611 entre messire Albert prince de Barbanson et d'Aremberg, comte d'Aigremont, pair de Haynaut, haut voué de la cité de Liège, de la ville de Mons et du pays de Hesbaye, fils de dame Claude, née comtesse de Savaige, et damoiselle Marie de Barbanson, fille aînée de feu messire Evrard de Barbanson, vicomte de Dave, seigneur de Villemont, etc., et de dame Louise née comtesse d'Oostfrize, dame de la Ser<sup>me</sup> Infante ; le premier apporte en dot les biens de son père. (Approuvé par la cour le 24 sept. 1637).

1620, 20 juil. Madame Claude de Ringrave, princesse douairière de Barbanson et d'Arembergh, comtesse d'Aigremont, et illustre et généreux seigneur messire Albert son fils, prince de Barbanson et d'Aremberg, comte d'Aigremont, vicomte de Dave, seigneur de Jeneffe, engagent les seigneuries d'Aigremont et de *Jeneffe*, *l'avouerie de Hesbaye*, etc., à honorable Renier de la Haye, bourgeois de Liège, pour servir d'hypothèque à une rente de 700 florins.

1623, 27 août. Noble seigneur Everard de Fraipont, seigneur de Fraipont, Banneu, Pouhon, etc., commis par l'illustrissime seigneur monseigneur Albert prince de Barbanson et d'Aremberg, seigneur de Montjardin, haut voué de Hesbaye, etc., achète à honorable Jean Woet, jadis bourgmestre de Liège, à Christophe Ursinis et à Léonard d'Aywaille, lieutenant-capitaine au service de S. M. R., une rente de 1000 florins Brabant.

1632, 1<sup>er</sup> déc. Messire Albert prince de Barbanson et d'Arembergh, comte d'Aigremont et de La Roche, vicomte de Dave,

baron de la Buissière, seigneur de Soy, Merbe, pair de Haynault, haut voué de la ville de Mons et pays de Hesbaye, colonel d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie de hauts allemands pour le service de sa Majesté, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et gentilhomme de la Chambre du Roi, etc., fait relief d'Aigremont et de l'*avouerie de Hesbaing*, par décès de madame Claude, née comtesse de Sauvaige.

1640, 29 déc. Albert de Ligne, par la grâce de Dieu prince comte d'Arembergh, seigneur de Riouwey, etc., chef d'une compagnie d'hommes d'armes et des bandes d'ordonnance du Roi, fait savoir que sa femme Marie de Barbenson avait vendu le 14 août 1640 pour 76,000 florins au seigneur Sébastien Daems, seigneur de Noirmont et d'Ehin la seigneurie de *Monjardin* et les *voueries d'Aywailles* et de *Remouchamps*, en garantie de quoi il oblige sa terre d'Aigremont.

1641, 2 janv. Son excellence Albert de Ligne, prince de Barbançon, haut avoué de la cité de Liège, du pays de Hesbaye, etc., fait donation d'Aigremont et de la *vourie de Hesbaye* à Marie de Dave, sa femme. (Approuvé par la cour le 10 mars 1661).

1641, 30 oct. Noble Charle de Namur, chevalier, seigneur de Berzée, fait transport de mille florins de Brabant de rente (acquis par lui le 27 janv. 1634 d'Albert prince comte d'Arembergh) assignés sur les seigneuries d'Aigremont et de *Jenneffe*, au profit de noble seigneur Philibert de Martigny, chevalier, seigneur de Slein.

1643, 7 mai. Albert prince de Barbençon et Marie comtesse de Dave, sa femme, font transport de leurs biens en faveur du seigneur Nicolas Bohier, seigneur de Nettin, pour lui garantir la libre jouissance des seigneuries de *Nettin* et de *Sinsin au Moustier* qu'il lui avaient vendues.

1660, 12 juil. Les dames du couvent de S<sup>r</sup>-Marie et de St-Jean en Sion, de la ville Maeseyck, font transport au profit d'illustre et généreux seigneur Jean Arnould baron de Leroede, seigneur

de Cetzwyller, chanoine de Liège, du Conseil d'Etat de S. A. S. le duc de Nuebourg et gouverneur de son pays de Wynendael, d'un capital de 4,822 florins que leur devait le prince de Barbanson.

1661, 11 juin. Accord entre le seigneur Ferdinand van der Veecken, jurisconsulte, d'une part, et Mathias de Graty, jurisconsulte, constitué (par le seigneur Henri le Myre, conseiller et receveur général des droits des médianates de S. M. C.), de damoiselle Anne-Marie de Potter, veuve du seigneur Guilleaume le Febvre, du seigneur Gabriel le Febvre, écuyer, seigneur de Bierbais, Hevilliers et Vilroux, du seigneur Jacques le Febre, écuyer, seigneur d'Arche et capitaine de cavalerie au service de S. M. C., de mesdemoiselles Anne et Catherine Ballast, tous cohéritiers, d'autre part ; le premier faute de paiement d'une rente ayant été mis en possession du comté d'Aigremont, des *dîmes de Franchimont* et de tous les autres biens féodaux de S. Ex. le prince de Barbanson, les seconds demandent à faire purgement de ladite saisie.

1662, 19 juin. Le seigneur Mathias de Graty, jurisconsulte, l'un des conseillers de la cité de Liège, représentant à titre de transport noble seigneur Jean Arnold baron de Leerod, fait valoir les droits qu'il a sur le comté d'Aigremont, la dime de Franchimont et autres biens de Son Excellence le prince de Barbanson, lesquels avaient été saisis à la requête du seigneur Henry le Mirre, de M. A. de Boter, veuve du seigneur Guil. le Febvre, écuyer, seigneur de Mirbaise, Hevillers et Vilroux, du seigneur J. le Febvre, écuyer, seigneur d'Arckelle, capitaine de cavalerie pour le service de S. M., des seigneurs Ab. Balaest, Jul. de Nivolara, chantre de St.-Denis, à Liège, Van der Wreerken, jurisconsulte, etc., comme créanciers.

1663, 3 janv. Noble seigneur Julio de Nivolara, chantre de la collégiale St-Denis à Liège, ayant été, faute de paiement d'une rente par S. Ex. le prince de Barbanson, mis en possession du comté d'Aigremont le 21 février 1657, et le prince ayant fait

purgement de cette saisie le 3 janvier 1661, ledit **Julio substitute Math. de Graty**, jurisconsulte, dans tous les droits qu'il pourra faire valoir à ce sujet.

1663, 15 mars. **Math. de Grati**, avocat de la vénérable cour de Liège, engage **Aigremont** au seigneur **Robert de Lautremenge**, avocat et sous-lieutenant de la cour féodale, pour servir de caution dans le procès qu'il soutient contre le seigneur **Albert Blavier**, avocat.

1665, 11 sept. **Honoré seigneur Mathias de Graty**, docteur en droit, bourgmestre de Liège, seigneur temporel d'**Aigremont**, **Avir** et **Fexhe**, fait relief d'**Aigremont** en vertu de saisie prise contre **Albert prince de Barbenson** et d'acquêtes par lui faites aux autres créanciers dudit prince ; il relève en outre le quart de la menue dîme de **Theux**, **Jenoulemont**, **Rondehaye** et **Juslenville**, avec le droit de patronage de la cour de **Theux**; la grosse et menue dîme aux villages de **Speix**, **Becco**, **Reid**, **Wnaplanche**, **Hestroumont**, **Polleur**, **Jehanster**, **Marteau-Goffin**, **Platte-Fays**, **Sausurs** et **Sauserotte**, etc., etc., mouvant le tout en deux pleins fiefs, relevés par ledit prince, le 13 déc. 1653.

1690, 18 oct. **J. de Nivolara**, **J. B. G. de Nivolara**, seigneur à **Tihange**, son frère, **J. F. Hanosset**, veuve de **Balth. le Myre**, secrétaire du souverain conseil de Brabant, etc., **J. le Febvre**, seigneur d'**Arckel** et **Terbecken**, **Guil. de Ghey**, baron d'**Arigny**, **H. H. le Myre**, etc., seigneurs temporels d'**Aygrement**, font relief du comté dont ils avaient été mis en possession le 12 juin 1660, en vertu de saisie prise contre le seigneur de **Graty** le 1<sup>er</sup> févr. 1680, et de possession leur livrée le 5 déc. 1684.

1715, 12 févr. **H. H. le Myre**, ses frères, etc., font transport des droits qu'ils peuvent avoir sur les terres d'**Aigremont** et de **Fexhe**, en faveur du sieur **God. Denys**.

1715, 13 févr. **Dame Joanne Alb. Schockaert**, douairière de messire **J. F. de Caverson**, seigneur de **Witerzée**, **Assonville**, etc., **A. G. le Febvre**, douairière du sieur **N. Zuylen**, etc., vendent au très-révérend et illustre seigneur **Mathias Clercx**, chanoine et



écolâtre de la cathédrale de Liège, archidiacre de Condroz, etc., les rentes qu'ils possédaient sur les seigneuries d'Aigremont et de *Fexhe*, les dîmes de *Theux*, Franchimont, Aywir, etc. Le 16, le susdit seigneur Clercx achète une rente de 17,576 florins assignée sur les mêmes biens à God. Denis ; le 25 une autre au seigneur Jules Omalius de Nivolara ; le 27 une autre au seigneur J. E. Le Febvre, écuyer, seigneur de Bierbais, Hevillers, etc. ; le 7 mars une autre au sieur L. Fr. Le Febvre, seigneur de Vilroux et au sieur Theod. de Honraet ; le 5 juin une autre aux sieurs Jacques et Henri Wouters ; le 7 août une autre à H. H. le Myre, et consors.

1715, 14 août. Mathias Clercx, prévôt de Fosse, etc., déclare qu'ayant racheté différentes rentes hypothéquées sur la seigneurie d'Aigremont, les dîmes d'Awyr et de Franchimont, il se trouve en possession des dits biens.

1716, 4 juin. Math. Clercx, conseiller ordinaire du prince de Liège, etc., oblige tous ses biens dans le procès de purgement qu'il soutient contre le sieur Honrath et sa femme.

1716, 23 juin. Math. Clercx assigne le sieur Théod. de Honrath pour venir à purgement de la saisie en vertu de laquelle ce dernier possède une partie d'Aigremont.

1725, 20 nov. ; 1744, 5 mai. Le révérend seigneur Math. Clercx, chanoine de la cathédrale de Liège, seigneur d'Aigremont, les Awirs, Fexhe et Streel, haut voué de Hesbaye et de la ville de Liège, fait relief d'Aigremont, des dîmes de Theux, etc.

1744, 11 sept. Dame Marie Lambertine Fassin, veuve de monsieur Jean Nicolas Clercx, conseiller du prince-évêque de Liège en sa chambre des comptes, fait relief du comté d'Aigremont, de la haute vouerie de Hesbaye et des dîmes de Theux, au nom de son fils Jean Guil. Clercx.

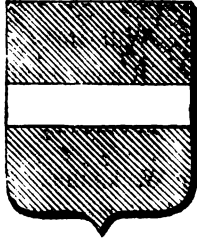
1745, 1<sup>er</sup> déc. Le seigneur Jean Mathieu de Sarolea de Cheratte, chanoine de la cathédrale de Liège et héritier du seigneur archidiacre Math. Clercx pour les seigneuries de *Fexhe* et *Streel*, se trouve en procès avec madame Lambertine de Fassin, veuve

de feu le conseiller Clercx, tutrice de Jean Guillaume, son fils au sujet de la haute *avouerie de Hesbaye* qu'il soutient être mouvante et dépendante de la seigneurie de Fexhe; de son côté madame la douairière de Saroléa de Cheratte, née de Clercx, mère dudit Jean Mathieu et héritière pour un tiers de l'archidiaconat Clercx, soutient que celui-ci n'a laissé audit Jean Guillaume que le château d'Aigremont avec les seuls droits juridictionnels, tandis qu'il prétend aux châteaux et seigneuries d'Aigremont et d'Awir, à la cense y annexée, etc. Les deux parties font une transaction par suite de laquelle la haute avouerie de Hesbaye reste audit Jean Guillaume Clercx qui renonce à tous les droits sur les biens situés sous la juridiction d'Aigremont.

1764, 16 oct. ; 1772, 8 mai ; 1784, 26 juin ; 1785, 11 fév.  
Noble seigneur Jean Guillaume Joseph Clercx, conseiller de prince-évêque de Liège en sa chambre des comptes, fait relief d'Aigremont, de la vouerie de Hesbaye et des dîmes de Them.

1779, 3 sept. Madame la baronne de Haimé, douairière de Jean Guil. Jos. Clercx, fait relief des mêmes biens.

1793, 18 oct. Le seigneur Jean Guil. Lamb. de Clercx, chanoine de la cathédrale de Liège, fait relief des mêmes biens.



## ANDRIMONT (1).

---

1322 : Le thour, maison et assise de Andrimont et ses appendiches. — 1380 : le castiel et ville de Andrymont, le mollin de Vervier et d'Andrymont à tout ses appendices. — 1391 : justiche, etc. — 1429 : Chastial et forteresse, maison, ville, justice, haulteur et segnourie d'Andrimont, avoecq les mollins de Vervier et d'Andrimont, et toutes les terres, prés, bois, yauwes, cens, rentes, redevabletés et aultres appartenances. — 1486 : terre, hauteur et seigneurie. — 1505 : place, etc. — 1529 : maison de pierre, etc. — 1688 : franchises, prérogatives, émoluments, cens seigneuriaux, etc.

1322, 18 avr. Godefroid d'Andrimont, fait relief de son alleu d'Andrimont qui devient un fief de l'église de Liège.

1380, 9 mars ; 1391, 11 juil. Gilles de Sorisées, fait relief par transport de Warnier, fils aîné de messire Rigault de Meroide, chevalier, et de dame Margherite de Wesemalle, femme dudit Rigault, qui l'en avaient investi antérieurement ; Izabial, sœur dudit Warnier, donne son consentement.

(1) Commune du canton de Limbourg (V. DELVAUX, *Diction. géogr.*, 1<sup>re</sup> partie, p. 7, et suppl., p. 1. — V. aussi SAUMERY, *Délices*, etc., t. III, p. 261. — On trouve les armoiries de cette terre surchargées d'un sautoir d'or, et encore : de gueules au sautoir d'or cantonné de 4 merlettes du même (*Mss. de Le Fort*, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 3). — Voir d'autres reliefs aux seigneuries de *Donstienne* et de *Pesche*.

1391, 22 déc. Rigaut, Willeames, Ernu et damoiselle Johanne, enfants de messire Rigaut de Mérode, reconnaissent la cession du château d'Andrimont, faite par leurs parents à Gilles de Sorrizées.

1415, 4 janv. Thiry de Welkenhuzen fait relief comme mari d'Agnès, fille de Gilles de Sorizeez, par suite du décès de celui-ci.

1420, 23 déc. Ledit Thiery fait relief de nouveau seigneur et reconnaît que le château d'Andrimont doit être maison ouverte au prince de Liège et à son église, et que la hauteur sur son fief et la justice appartiennent audit prince.

1429, 20 janv. Damoiselle Agnès de Boubais, dame d'Andrimont, veuve de Thiery de Welkenhuysc, écuyer, fait relief (avec Radelet son frère naturel, comme mambour) par décès de son mari et de Gille de Boubais, son père; puis elle fait transport à Conrard de Boubais, avoué de Huy et de Liers, son frère, en se réservant l'usufruit.

1466, 3 sept. Gile de Boubais, fait relief par suite d'un accord et comme plus proche héritier de Conrard de Boubais, chevalier, son père.

1479, 29 nov.; 1493, 16 fév. Henri de Bombais, fils aîné de Conrard de Bombais, avoué de Huy, fait relief par décès de son père.

1480, 5 déc. Jehan Groulart de Jalheal, fait relief pour 27 muids de mouture de rente affectés sur les moulins de Vervier et d'Andrymont, par reportation de Henry de Liers, seigneur d'Andrimont, écuyer.

1494, 29 avr. Vincent de Bombaix, fils aîné de Henry et petit-fils de Courart de Bombaix, fait relief par décès de son père, et reconnaît la clause testamentaire favorable à ses frères, Henri et Bastian.

1497, 18 mai. La veuve de Henri de Bonbaiz fait relief de son usufruit sur Andrimont, dont elle fait ensuite transport à Vincent, son fils aîné; celui-ci, avec consentement de ses deux frères, engage la seigneurie à Jehan Groulart.

**1505, 29 juillet.** Vincent de Boubais fait relief de la seigneurie après avoir fait purgement hors des mains de Henri Roickin, second mari de la veuve de Jehan Groulart.

**1505, 4 août.** Vincent de Boubais et ses deux frères, vendent la seigneurie à Jehan Graffar.

**1505, 3 oct.** Jehan Groulart, fils de Jehan Groulart, fait relief.

**1506, 17 sept.** Jehan Graffar de Vervier, seigneur d'Andrymont, fait relief.

**1513, 8 nov.** Vincent d'Andrymont et Jehan Mathier dit Graffar, ayant racheté la seigneurie à Jean Groulart par droit de retrait, les premiers comparants doivent payer les droits à la cour d'Andrimont, sous peine de nullité de l'acte.

**1514, 20 mars.** Jehan Mathier dit Graffar, seigneur d'Andrymont, fait transport de la seigneurie à Vincent de Boubais qui, avec ses frères, l'avait vendue à bas prix à Jean Groulard, d'où elle était passée entre les mains dudit Jean Mathieu.

**1514, 4 avril.** Vincent de Bombais fait relief par reportation de Jean Graffar.

**1529, 14 août.** Honorables personnes Vincent de Boubaix, seigneur d'Andrimont et Henri, son fils aîné, vendent la seigneurie à damoiseau Herman van Ghoir, seigneur de Willonriex, lieutenant de Lembourgh, pour 3000 florins de Liège.

**1532, 14 août; 1533, 5 juin; 1538, 23 juin.** Herman de Goer fait relief.

**1550, 19 fév.** Noble homme Henri de Ghoor fait relief par décès de son père Herman, seigneur de Willonrien et Hardelsteyn.

**1557, 18 sept.** Henri de Ghoor, fils de Herman de Horion (sic) fait relief d'Andrimont, de rentes à Ste-Walburge et de la tour de *Jemeppe*.

**1573, 8 août.** Henri de Goer, seigneur d'Andrimont, de Pexhe, etc., fait relief.

**1582, 30 mai.** Noble homme seigneur Jacque de Oyenbrugge, seigneur d'Orle, Doustain et Bethoven, et dame Marie de

Goere, tutrice de son neveu le seigneur Herman de Goer, seigneur d'Andrimont, font relief.

1594, 21 oct. Noble et généreux seigneur Herman de Ghoer, seigneur de Milendonck, Ghoer, etc., mari de noble et généreuse dame madame Franchoise de Ghoer, sœur de feu noble et généreux seigneur Herman de Ghoer, seigneur de Pexhe, Sourice, Cerfontaine, Andrimont, du molin de Vervier, Formont, fait relief par décès de ce dernier.

1616, 1<sup>er</sup> juin. Noble et généreux seigneur Hanskrafft de Milendoack, baron de Peische, seigneur de Brumaymne, Wilhaer, Audrimont, Bethoven, etc., fait relief.

1617, 9 sept. Noble et illustre dame madame Margaritte de Joyeuse, baronne de Paische, dame de Wilhaer, Andrimont, etc., veuve de Hanskrafft de Milendonck, fait relief de son usufruit.

1624, 19 juin. Noble et généreux seigneur messire François Anthoene de Joyeuze, chevalier, baron de St.-Jean, lieutenant général pour le roi de France dans sa ville et souveraineté de Mozon et Beaumont en Argonne, mari de Margaritte de Joyeuze veuve de Hanskrafft de Millendonck, fait relief du même usufruit.

1626, 10 avr. Henry, fils aîné de feu Henry de Bombaye, dit d'Andrimont et de Jehenne N., mariée en secondes nocés à Michiel Marteau, renonce pour 400 rixdalers au procès que son père avait intenté à feu très illustre seigneur Herman de Goer au sujet de la terre d'Andrimont; noble, généreux et illustrissime seigneur Adolphe baron de Millendonck, seigneur de Villart, Ghoer, Bruyue en Lorraine, etc., premier président de la Chambre impériale, est mis en possession. (Approuvé par la cour le 2 nov. 1630).

1631, 18 oct. Adolphe, baron de Millendonck, Pesche, Meyel, etc., engage un pari de 1000 florins d'or du Rhin avec noble seigneur Guillaume de Lamboy, seigneur Dessener, Wiucters-Jouven, etc., colonel de cavalerie, contre lequel il soutient que

messire Herman Claude baron de Peische , fils de feu illustrissime seigneur Hanskrafft baron de Peische et d'illustrissime dame madame Marguerite de Joyeuse, comtesse de Grandpreit, aujourd'hui remariée à illustrissime seigneur François Antoine de Joyeuse, comte de Grandpreit, etc., était en vie le 17 septembre passé, à la bataille de Leypzig et le lendemain de cette bataille, tandis que le seigneur de Dessener soutenait qu'il y était mort.

1634, 27 juil. Illustre et généreux seigneur Claude Herman baron de Millendonck et de Peische, seigneur de Cerfontaine, Surrice, etc , fils de Hanskrafft de Milendonck et de Marg. de Joyeuze, fait relief.

1646, 14 déc. Le seigneur Jean Van Beul, Lambert Radoulx, son gendre et damoiselle Catherine Thibaux, veuve du sieur Lamb. Bawin, sa belle-sœur, surrogent Jean d'Andrimont dans la possession de la seigneurie.

1649, 18 déc. Le seigneur Jean d'Andrimont fait relief en vertu de l'acte ci-dessus.

1663, 17 févr. Jean André de Hody, de Viller-au-Thour, mari de Jenne Balthazar, veuve en premières noces de Henry de Bombaye dit d'Andrimont, agissant au nom de Lambert de Bombaye, fils dudit Henry, est mis en possession de la seigneurie à l'encontre du seigneur Jean Morantin de Bombaye, seigneur d'Andrimont, pour faute de paiement d'une rente.

1663, 26 juil. Honorable Mathy Bertrand, bourgeois de Verriers, et Jean André de Hody, font transport en faveur de révérend et noble seigneur Laurent de Méan, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Liège, archidiaacre de Haynaut, prévôt de Tongre, de la seigneurie qui avait été saisie au profit dudit Jean André et consors contre le seigneur de Morantin, autrefois seigneur d'Andrimont.

1663, 13 sept. Jean André de Hody, demeurant à Viller-au-Thour, mari de Jeanne Balthazar, veuve en premières noces de Henry de Bombaye dit d'Andrimont, vend au nom de Lambert

de **Bombaye**, fils dudit **Henry**, à l'archidiacre de **Méan**, une rente qu'il possédait sur la seigneurie.

1665, 17 juil. L'archidiacre de **Méan**, seigneur de **Drolenvaux**, fait transport de la seigneurie au seigneur **Henry Moraïkenne**, constitué de noble seigneur **Jean de Morantin de Bombaye**, qui fait purgement au moyen de 1,586 florins.

1668, 1<sup>er</sup> sept. L'empereur **Léopold** crée le seigneur **Jean de Bombaye d'Andrimont** et ses descendants libres barons du St-Empire. (Réalisé à la cour le 23 déc. 1684, à la demande de **Henry de Moraïkenne**).

1684, 17 nov. **Jean-Baptiste de Bombaye**, baron du St-Empire romain, membre du Conseil secret de guerre de S. M. I., sergent-major de bataille de ses armées, fait donation de la seigneurie au seigneur **Henri de Moraïcken**, son parent, à condition d'y faire élever un autel en l'honneur de la **Vierge Marie**.

1687, 2 juin. **Monsieur Henri de Moraïken**, seigneur d'**Andrimont**, voulant se rendre à l'armée impériale en Hongrie, donne la seigneurie en engagère à **monsieur Jean-Nicolas de Fays**, jurisconsulte, pour 900 patacons.

1688, 3 avr. **Henry de Moraïcken**, seigneur d'**Andrimont**, fait transport de la seigneurie au profit de **Gilles de Fays**, frère de **Jean-Nicolas**, sauf le titre de baron d'**Andrimont** qu'il se réserve sa vie durant.

1689, 26 août. **Gilles de Fays** fait relief.

1694, 30 janv.; 1696, 16 juil. Le seigneur **Lambert Gilles de Fays**, fils de **Gilles de Fays** et de dame **Alida Bleyemberg**, fait relief.

1723, 6 août. Noble seigneur **Corneil de Fays**, chevalier du St-Empire, seigneur d'**Andrimont**, d'**Ursfelt** et **Passart**, **Nieuhagen**, plusieurs fois bourgmestre d'**Aix-la-Chapelle**, frère de **Lambert Gilles**, fait relief d'**Andrimont** et de la dîme de *Jalhea*.

1728, 29 nov. Noble dame madame la douairière de **Corneil de Fays**, fait relief de son usufruit sur **Andrimont** et sur la dîme de *Jalhay*.



1736, 17 janv. ; 1744, 11 mai ; 1763, 11 sept. ; 1772, 25 juin. Le seigneur Ferdinand J. B. de Geyr à Schweppenbourg, seigneur d'Andrimont, Ursfelt, etc., mari d'Alida Agnès de Geyr, née de Fays, fille unique de Corneil de Fays, fait relief d'Andrimont et de la dime de *Jalhay*.

1784, 14 juil. ; 1785, 19 févr. Noble dame A. A. douarière de F. baron de Geyr de Schweppenbourg, fait relief de son usufruit sur Andrimont et sur la dime de *Jalhay*.

1787, 7 mai. Noble seigneur M. J. B. de Geyr, de Cologne, fait relief d'Andrimont et de la dime de *Jalhay*.

1787, 9 août. Monsieur le baron de Geyr de Schweppenbourg, grand mayeur d'Aix-la-Chapelle, fait relief.

1788, 27 mai. Noble, illustre et généreux seigneur Adolphe Constance baron de Geyr de Schweppenbourg, seigneur d'Andrimont, Unfeld, Lathum. Hamm, etc., grand mayeur d'Aix-la-Chapelle et haut voué héréditaire du marquisat de Franchimont, engage la seigneurie pour assurance de 6,450 florins qu'il doit à M. Jean François de Malempré, rentier de Verviers.



## AUBLAIN <sup>(1)</sup>.

1636 : Aublen. — 1688 : Chasteau, terre, haulteure et seigneurie d'Aublain. — 1690 : Viscomté, avec haute, moyenne et basse justice, etc. — 1692 : Village, etc.

1624, 13 mars. Noble et généreux seigneur messire Gérard baron de Grousbeeck, seigneur de Hoemen, Malden, Beeck, vicomte d'Aublain, engage la seigneurie à honoré seigneur Barth. Masset, échevin de Liége, à Laurent de Méan et à Elisabeth Soumagne, pour servir d'hypothèque.

1636, 18 nov. Révérend et noble seigneur Paul Jean de Groisbeeck, seigneur de Franckwaret, chanoine de la cathédrale de Liége, archidiacre de Condroz, et noble et généreux seigneur Denis de Poitiers, seigneur de Fenff, gouverneur de Bouillon, membre de la cour féodale de Liége, (mari de ?) noble madamoiselle Helena de Groisbeeck, ayant assigné en payement devant la cour du duché de Gueldre, noble et généreux seigneur Jean de Groisbeeck, vicomte d'Aublain, seigneur de Heumen, Malden

(1) Dans la province actuelle de Namur, arrondissement de Philippeville, près de Mariembourg. (V. SAUMERY, *Délices*, etc., t. IV, p. 366). — V. d'autres reliefs aux seigneuries de *Florennes* et de *Pesche*.

et Bœck, leur neveu, pour une rente de 400 écus, etc., ce dernier promet de leur donner satisfaction.

1655, 19 févr. Messire Jean baron de Groesbeeck, vicomte d'Aublain et de Quanteneux, engage ses biens à noble et illustre messire Denis baron de Pottiers et de Fenffe, archidiacre de Hainaut dans la cathédrale de Liège, pour servir d'hypothèque à une rente.

1683, 27 mai. Noble et illustre seigneur Louis Herman François comte de Milendonck baron de Pesche et de Brouaine, Givry, Nepvaut, Ximer, seigneur d'Andrimont, Willart, Bernisart, Cerfontaine, Surice, Romedinne, Lothenne, Souleme, Vodelée, etc., fait transport pour 10,000 florins à haut et puissant seigneur Jacques né comte de Groesbeeck et Wimeling, vicomte de Houtain, baron de Chemelies, libre seigneur du château et pays de Safhughen, Ballaert, Gestel, des droits de juridiction, chasse, pêche, etc., qu'il peut avoir sur la terre d'Aublain, en opposition avec très-illustre, haut et puissant seigneur Jean né comte de Groesbeeck et du St-Empire, vicomte d'Aublain, père dudit comte de Wemeling; le comte de Milendonck susdit promet de faire agréer cet arrangement par très-illustre, haut et puissant seigneur Maximilien Henry comte de Millendonck, baron de Pesche, son frère puiné, major de cavalerie au service de S. M. C., par très-illustres, hautes et puissantes dames la princesse de Rache et la marquise du Forêt, ses sœurs. (Réalisé à la cour le 18 juin 1709).

1688, 10 mai. Noble et illustre seigneur messire Jacques comte de Groesbeck, de Wemeling et du St-Empire, vicomte d'Aublain, grand bailli du pays de Liège entre Sambre et Meuse, fils de feu Jean comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, grand bailli du quartier d'entre Sambre et Meuse, fait relief.

1690, 26 janv. Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur messire Jean Joseph comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, fils de messire Jacques comte de Groesbeeck, baron de Chemelies, libre seigneur du pays et château de Saftinghen,

de Ballaert, Gestel, Hoedekenskerck, Gostende, Weninghen, Stermelant, Seraeskerck, Eyntiesant et Ovesant, Calishoeck, en partie souverain de Hongerseicle, gouverneur et grand bailli d'entre Sambre et Meuse; et haute et puissante dame mademoiselle Guilhelmine comtesse de Méroede, chanoinesse de S<sup>t</sup>-Waudrude à Mons, comtesse de Groesbeeck, dame de Masaker et Apelter, fille de haute et puissante madame Albertine-Marie-Magdeleine Bonne nee marquise de Westerloz, comtesse de Mérode, baronne de Bronchorst, de Batembourg, de Pétersem, comtesse douarière de Groesbeeck, et de feu haut et puissant seigneur messire Maximilien Ferdinand comte de Méroede, de Groesbeeck, baron de Jehay, Gosancour, Muréa, seigneur de Masaker, Apelter, grand mayeur de Liège, premier officier de S. A. et chef de la noblesse du pays de Liège et comté de Looz. Le futur marié apporte en dot la terre d'Aublain, les prétentions de son père contre monsieur le duc de Vantadone sur la comté de *Tournan*, *Albon*, *Rossillon*, et autres biens lui appartenants à titre de feu madame la marquise de Rye Ballançon, comtesse douarière de Wilse (desquels ledit seigneur Jacques, comte de Groesbeeck, se réserve l'usufruit pour lui et pour haute et puissante dame Marie Françoise de Berghés, née comtesse de Grimberge, sa femme actuelle). La future mariée apporte la comté de *Groesbeeck* avec tous ses droits.

1690, 23 déc. Très-haut et puissant seigneur messire Maximilien François libre baron comte de Mérode, baron de Houffalise, Jehay, Gossencour, Mureau, seigneur de Nalines, Solresur-Sambre, Lissereuil, Faureux, etc., et très-haute et puissante dame madame Catherine Thérèse comtesse de Mérode, baronne de Houffalise, sa femme; messire Jean Joseph comte de Groesbeeck d'Aublain, etc., et très-haute et puissante dame madame Wilhelmine comtesse de Groesbeeck d'Aublain, sa femme, vendent pour 3000 patacons à noble et honoré seigneur Michel Henry de Rosen, seigneur de Chinstrée, échevin de la souveraine justice de Liège et député aux Etats du pays de Liège et comté

de Looz, une rente de 300 florins Brabant, les seigneuries d'Aublain, *Gossencourt, Hautfallize, Nalines, Apalter, l'île de Masaker* et les droits qu'ils peuvent avoir sur la terre de *Jehay*.

1692, 30 mai. Jean Joseph né comte de Groesbeck, vicomte d'Aublain, etc., étant mort le 10 févr. 1691 sans enfants, Jacques né comte de Groesbeeck et de Wemeldinghes, son père, et Guilhelmine née comtesse de Méroede et de Groesbeeck, sa veuve, font un accord en vertu duquel cette dernière renonce à ses droits sur la vicomté d'Aublain.

1693, 6 mars Accord fait entre le seigneur prince de Berghes et le seigneur comte de Groesbeeck Wemmelinck pour assoupir des difficultés à propos des biens laissés par la dame Marie Françoise de Berghes, femme dudit comte.

1709, 19 juin. Noble et illustre seigneur Jacques François, comte de Groesbeeck, Wemeling et du St-Empire, vicomte d'Aublain, seigneur de Frandwaret et Gerbresée, gentilhomme de Son Altesse Ser<sup>me</sup> Electorale et son grand bailli dans sa terre d'entre Sambre et Meuse, fait relief par décès de noble et illustre seigneur Jean Joseph comte de Groesbeeck, vicomte d'Aublain, son frère aîné.

1725, 12 sept. Jacques François né baron et comte de Groesbeeck, seigneur de Gerbaisse, Purnode, Calloo, etc., fait relief des terres d'Aublain et de *Rolly*.

1744, 20 mai; 1700, 7 sept.; 1773, 2 août; 1785, 24 nov. Noble seigneur François Alexandre comte de Groesbeeck, de Wemeling et du St-Empire, seigneur d'Aublain, de Rolly, Sart en Fagne, etc., fait relief d'Aublain et de *Rolly*, par décès de Jacques François, son père.



---

# RAPPORT

**Présenté à l'Institut archéologique Liégeois, sur les travaux  
de la Société pendant l'année 1866.**

---

**MESSIEURS,**

J'ai l'honneur de vous présenter, comme c'est mon devoir, un rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année qui vient de finir. Comme il ne s'agit ici que d'un exposé simple et précis de faits, sans considérations ni commentaires, permettez-moi de procéder encore par paragraphes en adoptant les mêmes rubriques que l'année précédente. Ma petite statistique ne fera qu'y gagner en ordre et en clarté.

*Finances.* Voici d'après les indications qui m'ont été fournies par M. Hock, notre exact et régulier trésorier, l'état actuel de nos finances. L'Institut a obtenu, en 1866, les subsides de 400 francs que l'Etat et la Province lui allouent chaque année depuis sa fondation. Celui de 200 francs que la Commune lui accordait, pour des raisons d'économie dont la science et les beaux-arts ont

surtout à se plaindre, lui a été retiré de même qu'à toutes les Sociétés scientifiques et littéraires de la ville. Il ne nous reste guère d'espoir d'être encore, à l'avenir, secourus par cette Administration. Les contributions des membres de la Société ont produit 475 francs, la vente des Bulletins, etc., 880 fr. ; ce qui, avec le reliquat de fr. 81-24 de l'année passée, donne un total de fr. 2,236-24.

La somme des dépenses s'élève à fr. 1866-34, se répartissant comme suit : fr. 1,191-95 en impressions et lithographies ; fr. 453-75 en achat d'objets pour le Musée ; fr. 220-74 en matériel, entretien des locaux, concierge, frais de bureau, transport de pierres, recouvrement des annates, ports de livres, etc.

Nous clôturons en conséquence les comptes de l'année avec un excédant de fr. 369-90.

*Local.* Nous nous félicitons trop tôt, Messieurs, dans notre rapport de 1865, lorsque nous disions qu'après quatre changements successifs, l'Institut avait enfin obtenu pour son Musée un local définitif. Nos tribulations sous ce rapport ne sont pas encore terminées. A peine l'État nous avait-il mis en possession d'une galerie convenable, à peine les débris de nos collections avaient-ils été, avec une patience au-dessus de tout éloge, reconstitués et classés de façon à en faire ressortir l'importance, que nous voilà de nouveau menacés de devoir les déplacer et les enfouir pour un certain temps dans un local provisoire. Quoique tout déménagement soit regrettable (rappelez le vieux proverbe liégeois, que trois déménage-



ments équivalent à un incendie), nous devons cependant, en présence de l'intérêt que nous montre M. le Ministre de l'intérieur, subir cette nouvelle épreuve avec résignation. Le Gouvernement ayant décidé que l'aile occupée par le Musée devait être transformée pour être appropriée aux tribunaux, nous avons à craindre que, expulsés définitivement du Palais, nous ne fussions obligés de chercher ailleurs un local que les ressources de la Société nous auraient difficilement permis de trouver. Nous ne pouvions nous dissimuler que cette mesure entraînerait la ruine de l'Institut archéologique ou tout au moins de son Musée, puisque nos efforts pour mettre celui-ci sous le patronage d'un pouvoir public, avaient échoué auprès de l'État, de la Province et de la Ville (1). Heureusement que dans le plan de M. l'architecte Umé, notre confrère, une nouvelle galerie, plus belle, plus spacieuse que celle que nous occupons aujourd'hui, a été, immédiatement au-dessus de celle-ci, réservée aux besoins du Musée. Ce plan ayant été approuvé par la Commission du Palais et par toutes les autorités judiciaires ou autres qui occupent un local dans ce monument, nous avons la presque certitude de le voir exécuté. Alors sera réalisé le vœu le plus ardent que vous formez depuis 16 ans ; l'existence du Musée ne sera plus pour beaucoup de personnes un objet de doute et son avenir sera assuré. Ce résultat sera

(1) La Province a refusé catégoriquement l'offre du Musée par l'Institut, à cause des grosses dépenses qu'elle prévoyait (à tort, selon nous) pour son entretien. L'État et la Ville consentaient à accepter nos collections à la condition, l'un de les réunir à celles du Musée de la Porte de Hal, l'autre de les incorporer à l'Académie royale des Beaux-Arts.

d'autant plus important, qu'une fois en possession d'un local qu'on ne pourra plus nous disputer, l'Institut sans être obligé de recourir à la protection d'une Administration quelconque dont il aurait fallu subir les exigences, pourra conserver la propriété du Musée qu'il a créé, l'administrer librement à sa guise et poursuivre d'une manière indépendante le but scientifique qu'il s'est posé. Cette situation nouvelle, tout-à-fait semblable à celle où se trouve la Société archéologique si florissante de Namur, nécessitera sans doute quelques modifications aux statuts où il faudra prévoir le cas de dissolution.

Mais en présence de ces projets surgit pour l'Institut une question vitale : que deviendront, pendant ces travaux dont la durée peut se prolonger beaucoup, les collections du Musée? Où réfugier pendant peut-être plusieurs années, nos 2,000 vases et poteries, nos bahuts, nos tables, nos armoires, nos tableaux, la cheminée d'Erard de la Marck, le tombeau de Velbruck, la Vierge de dom Rupert, et tant d'autres objets, les uns très-fragiles, les autres très-lourds, tous d'un transport difficile et exigeant, même dans un local provisoire, un vaste espace pour éviter l'encombrement, les mélanges et les désastres? Vivement préoccupés de cet objet dont dépend notre existence, vous avez, tout en approuvant le plan de M. Umé, exprimé à M. le Gouverneur de la Province votre inquiétude à cet égard. Nous espérons que ce haut fonctionnaire, qui, montrant par là l'intérêt qu'il porte à nos travaux, a daigné plus d'une fois présider nos séances.

isera de son influence pour faire donner à notre requête une réponse favorable ( 1 ).

Le plan proposé signale encore, en ce qui nous regarde, un autre changement à accomplir. La galerie du rez-de-chaussée où reposent nos pierres, se transformant en passage, on dégagera celle qui lui est parallèle dans l'aile du Nord, pour la mettre à notre disposition ; de cette façon le transport et le dépôt des objets pondéreux deviendra plus facile et moins coûteux ; de cette façon aussi le jardin que l'on vient de former pourra conserver sa destination primitive.

*Collections.* MM. les conservateurs ont continué, avec le zèle le plus louable, à donner leurs soins au classement et à la description des objets qui figurent au Musée. Ils n'ont épargné ni leurs courses ni leurs peines au profit de l'œuvre à la réussite de laquelle ils ont si largement contribué. Nous devons surtout des remerciements au docteur Alexandre qui, avec une patience et une habileté singulières, a reconstitué une grande quantité de vases dont les débris étaient disséminés. Le catalogue de cette partie de nos collections est terminé et les planches qui doivent l'accompagner sont gravées. Nous espérons donc pouvoir sous peu le livrer à la publicité.

Nous pouvons encore cette année enregistrer un certain nombre d'objets offerts par des personnes qui s'intéressent aux utiles institutions de la patrie. Ce sont : trois cuillères en bronze, trouvées dans le gravier

( 1 ) Il y aura lieu aussi de demander à M. le Ministre un subside extraordinaire pour opérer les deux déménagements que nous serons obligés de faire.

de la Meuse, près de l'île de Neufmoustier à Huy, données par M. G. Umé; tige et cuillère en cuivre jaune; cruche en cuivre, mesure liégeoise du 18<sup>e</sup> siècle, aux armes de G.-L. de Berg, Jean-Théodore de Bavière, Ch. d'Oultremont, Fr.-Ch. de Velbruck et C.-C. Hoensbroeck, princes-évêques de Liège; deux boutons d'habit représentant Napoléon-Bonaparte, premier consul; une plaque de mendiant en zinc, portant cette inscription en lettres découpées à jour : VILLE DE LIÈGE. BIENFAISANCE PUBLIQUE, donnés par M. Dumont, notaire des Hospices; médaille de la Révolution Liégeoise de 1789, donnée par M. G. Dewalque, professeur à l'Université; fragment de mosaïque en orpailon, provenant de la Villa romaine de Fouron-le-Comte, donné par M. U. Capitaine; un scramasaxe, trouvé à Abée, donné par M. Umé; portrait du bourgmestre Sébastien La Ruelle sur son lit de mort, donné par M. Maréchal-Ferry; silex taillés, provenant des fouilles de Furfooz, près Dinant, donnés par l'État (1); deux chapiteaux romans à crochet et un fragment d'un autre trouvés près de l'ancien Hospice Saint-Julien (Outre-Meuse), donnés par M. Frankinet, avocat; deux fragments d'aiguilles de tête en os; deux menus objets en bronze, provenant du Mont-Titus, près de Luxembourg, donnés par M. A. Bormans, ingénieur; une clef en fer; une très-petite boucle en même métal; deux fers de flèche et autres petits objets, trouvés au château de Montaigle, près Namur, donnés par le même; deux coins

(1) Dans la lettre qui accompagne cet envoi, M. le Ministre de l'intérieur nous envoie l'espoir d'autres envois.

de monnaies liégeoises , données par M. S. Bormans, secrétaire.

Nous devons déclarer ici que plusieurs personnes ont manifesté l'intention de déposer au Musée un grand nombre d'antiquités, aussitôt que le dernier déménagement sera opéré. Nous conservons aussi le souvenir de la promesse que nous a faite notre président d'honneur, M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, lorsqu'il a doté le Musée des riches collections qu'il avait recueillies.

L'occasion d'acheter des objets archéologiques à Liège, est d'autant plus rare que vous voulez, avant d'en faire l'acquisition, avoir la garantie qu'ils sont de provenance liégeoise. Tel est en effet le principal mérite d'un Musée provincial à savoir de réunir, pour pouvoir les étudier et les comparer, les éléments qui doivent servir à débrouiller les origines historiques du pays. Admettre parmi ces matériaux des données étrangères serait exposer les critiques à tirer de cette étude des conséquences erronées. Sous ce rapport nous n'avons qu'à nous louer de la sagacité de MM. les conservateurs qui se montrent dans l'achat des objets aussi prudemment sévères qu'économés. Leurs perquisitions et leurs démarches pour enrichir le Musée ne sont toutefois pas restées sans résultat. Voici la liste sommaire des objets qu'ils ont acquis pour la somme minime de frs. 453,75 : 64 vases gallo-romains, en terre rouge, blanche et noire, entre autres un petit vase en terre noire avec ornement peints en blanc au pinceau, et un autre émaillé avec l'inscription : F. R. V. I. M. E.; 4 vases italo-grecs, trouvés à Chiusi (ancienne Clusium);

quantité de fragments de vases en terre samienne, avec personnages, rinceaux, fleurs et ornements divers ; onze briques historiées, provenant de Saint-Laurent, à Liège ; un phallus en pierre trouvé à Aubange (Luxembourg belge) ; une hache celtique, trouvée à Jupille ; un verre gallo-romain, fusiforme, trouvé à Tongres ; un verre gallo-franc, découvert à Souverain-Wandre ; une cuvette en bronze étamé, une cuillère, un bracelet ciselé, une petite tête de cheval, provenant des environs de Tongres ; huit cuillères avec figurines, six cuillères à manche plat, quatre chandeliers moyen-âge, un petit seau à rouet, un petit vase à 2 becs, dinanderies trouvées dans le lit de la Meuse, à Neufmoustier ; une clef et une agrafe en bronze, provenant de Schaerbeek ; divers objets indéterminés et fragments de bronze gallo-romain ; un escalin de Jean-Théodore de Bavière (1753) ; un paquet d'imprimés concernant l'histoire de Liège ; un plan-vue de Liège de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; un plan de Liège, gravé par M. Hollard, commencement du XVII<sup>e</sup> siècle ; plans de Huy, de Limbourg, de Maestricht, de Namur, XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans le courant de l'été 1866, le Musée a été gratuitement ouvert tous les dimanches au public de 10 heures à midi ; la foule n'a pas cessé d'y circuler avec intérêt et sans occasionner de dégâts. Plusieurs archéologues belges et étrangers qui sont venus visiter nos collections, ont été frappés du nombre des objets, dont quelques-uns très-précieux, que l'Institut, malgré ses faibles ressources et le peu d'encouragements qu'il a reçus, est parvenu à rassem-

bler depuis sa fondation. Nos richesses consistent surtout dans les objets gaulois, francs ou romains recueillis dans la province ; sous ce rapport ce n'est plus un noyau, c'est un véritable Musée que nous pouvons montrer avec quelque fierté.

*Fouilles.* Pour tirer de notre institution tout le profit possible et nous élever réellement à la hauteur des plus importantes Sociétés archéologiques du pays, nous n'avons plus qu'à organiser des recherches dans les endroits de la province que certains indices signalent à notre attention. Dans les premières années de son existence l'Institut a pratiqué quelques fouilles ; mais quoiqu'elles aient doté notre Musée de plusieurs spécimens très-curieux, elles n'ont pas produit les résultats qu'on avait espérés. Au reste rien n'est plus difficile que de bien conduire les travaux de ce genre et de les surveiller surtout lorsqu'ils se trouvent à une certaine distance du siège de l'Institut. D'autres sujets de découragement, ont été les difficultés opposées par les propriétaires des terrains fouillés et les dépenses de tous genres où nous étions entraînés.

Persuadés, d'un côté de l'obligation qui nous incombe de faire dans les limites de nos ressources des fouilles archéologiques, d'un autre de la nécessité de les faire d'une façon intelligente et régulière, vous vous êtes adressés pour obtenir des renseignements à ce sujet à des hommes experts. MM. del Marmol et Kempeners se sont empressés de répondre à votre désir et vous ont donné les indications les plus satisfaisantes ; il ne reste plus qu'à

les mettre à profit et les appliquer à l'examen des tumulus de Hecpée, d'Othée, de Vaux, de M. Bousmart près de Waremme, au cimetière de Juslenville, aux oppidum de Fexhe-Slins, de Malle-Sluze, etc.

Comme chaque province de la Belgique possède une Société archéologique, il serait important dans ces recherches de rester strictement dans les limites provinciales pour laisser à chacun la part qui lui est naturellement dévolue et ne pas confondre dans un Musée des objets de provenance extérieure au grand détriment de l'histoire locale. Ces empiétements sont surtout à craindre de la part du Gouvernement qui n'est pas borné dans ses ressources. La loyauté de la Société de Namur peut, sous ce rapport, être proposée comme exemple. M. le baron Tornaco ayant fait dans sa propriété de Vervoz (commune de Clavier) une trouvaille extrêmement importante, la Société de Namur, à laquelle les objets découverts furent proposés, déclara que leur place naturelle était au Musée de Liège et qu'elle ne voulait pas les lui enlever. Cette découverte, qui diffère absolument de toutes celles qui jusqu'aujourd'hui ont été faites en Belgique, demande un rapport détaillé pour lequel il faudrait un examen attentif des lieux; nous sommes en instance auprès de M. de Tornaco pour obtenir l'autorisation nécessaire à cet effet en même temps que le dépôt des objets découverts à notre Musée.

*Publications.* De même qu'il y a deux ans, l'Institut a publié en 1866 trois livraisons de son Bulletin.

La 2<sup>e</sup> livraison du tome VII, de 207 pages, contient



les articles suivants : Description de l'église cathédrale St-Paul (fin), par O. J. T. — Note sur un ancien cimetière découvert à Angleur, par Ch. W. — Notice sur les monuments religieux et civils de Liège, par P. Clerx. — Résumé synonymique et étymologique des noms des communes de la province de Liège, par Fabri-Rossius. — Deux comptes du pays de Daelhem (1555 et 1559), par Caumartin. — Extraits des comptes communaux de la cité (1643-1793), par S. Bormans.

La 3<sup>e</sup> livraison du même tome, de 95 pages, contient : Inventaire des archives de la ville de Maeseyck, par J. Daris. — Mélanges : 1<sup>o</sup> Résignation de l'évêché de Liège par Robert de Berg, 1564 ; 2<sup>o</sup> Règlement pour les écoles de charité à Liège, 1776 ; 3<sup>o</sup> Influence de la politique française à Liège, vers 1640 ; 4<sup>o</sup> Privilèges des Liégeois en 1175 (charte accordée par Gérard, comte de Looz, aux habitants de Brusthem) ; 5<sup>o</sup> Archives communales de Liège (Liste de documents pour St-Hubert et Stavelot) ; 6<sup>o</sup> Privilèges des marchands-lombards au pays de Liège, 1458 ; 7<sup>o</sup> Serment prêté par Marc de Bade, manbour du pays, 1465, par S. Bormans.

La 1<sup>re</sup> livraison du tome VIII, de 104 pages, contient la vie d'Erard de la Marck, par Brusthemius, publiée par M. Reusens d'après le manuscrit de Wachtendonck.

La vogue de notre Bulletin se soutient ; cette année a vu s'accroître encore le nombre de ses souscripteurs et des Sociétés avec lesquelles nous entretenons des relations. Peut-être l'archéologie pourrait-elle être mieux représentée dans nos volumes et c'est ce à quoi doivent tendre

nos efforts. Il y a grande apparence qu'ils auront abouti puisque la 2<sup>e</sup> livraison du tome VIII qui est sous presse doit contenir plusieurs articles de MM. Ul. Capitaine, Dognée, Schoonbroodt, Schuermans, etc., concernant l'art et l'archéologie. Peut-être aussi reprochera-t-on à nos Bulletins, de renfermer trop peu d'articles développés et de ne presque plus offrir à ses abonnés que des répertoires et des sources ; mais si le lecteur ordinaire n'y trouve pas l'attrait d'une revue littéraire, l'homme studieux à qui nos publications, fidèles à leur caractère scientifique, s'adressent particulièrement, recherchera avec plus d'ardeur un recueil qui lui fournit des éléments pour ses travaux. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la réputation dont notre Bulletin jouit en Allemagne.

*Bibliothèque.* Dans le courant de l'année 1866, l'ordre a été rétabli dans les livres de notre Bibliothèque ; il permet de constater dans presque toutes nos collections de grandes et regrettables lacunes. Pour les combler il faudra avoir recours à l'obligeance des Sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport. Déjà elles sont averties de ne plus adresser leurs publications qu'au Secrétaire et depuis, les envois nous sont régulièrement parvenus. Nous pouvons donc faire figurer dans ce rapport la liste complète des volumes que nous avons reçus depuis le mois de janvier 1866.

Académie royale de Belgique, t. II, 2<sup>e</sup> série. — Bulletins de la Commission royale des monuments, 1866. — Commission royale pour la publication des anciennes

loix et ordonnances de la Belgique ; procès-verbaux des séances : t. V. 4<sup>e</sup> cahier. — Annales des travaux publics en Belgique : t. XXIII. — Exposé de la situation administrative de la province de Liège : 1866. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique : 2<sup>e</sup> série, t. II. — Messager des sciences historiques de Belgique : 1866, livr. 1, 2 et 3. — Société archéologique de Namur : t. IX, livr. 1, 2. — Revue numismatique belge : 4<sup>e</sup> série, t. IV. — Société d'Émulation de Liège : annuaire de 1865. — Société liégeoise de littérature wallonne : t. VII, livr. 2; t. VIII, livr. 1. — Cercle archéologique de Mons : t. VI. — Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons : 1<sup>re</sup> série, 1856-1866. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique : t. III. — Revue trimestrielle : t. X. — Bulletins de la Société des arts, sciences et lettres du Hainaut : 1866. — Société archéologique du duché de Limbourg : t. III, livr. 1, 2. — Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournay, t. X, XI, — *L'Institut*, journal universel des sciences : 2<sup>e</sup> section. — Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg : t. XX. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletins ; Histoire de la ville de Doullens ; Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp. — Société d'Émulation d'Abbeville : 1866. — Société archéologique de l'Orléanais : Bulletin de 1866. — Société des antiquaires de la Morinie : 14<sup>e</sup> année. — Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments de la Gironde : 1865. — Table alphabétique de 1840 à 1855. — Mémoires de la Société Dunkerquoise : t. X. — Société

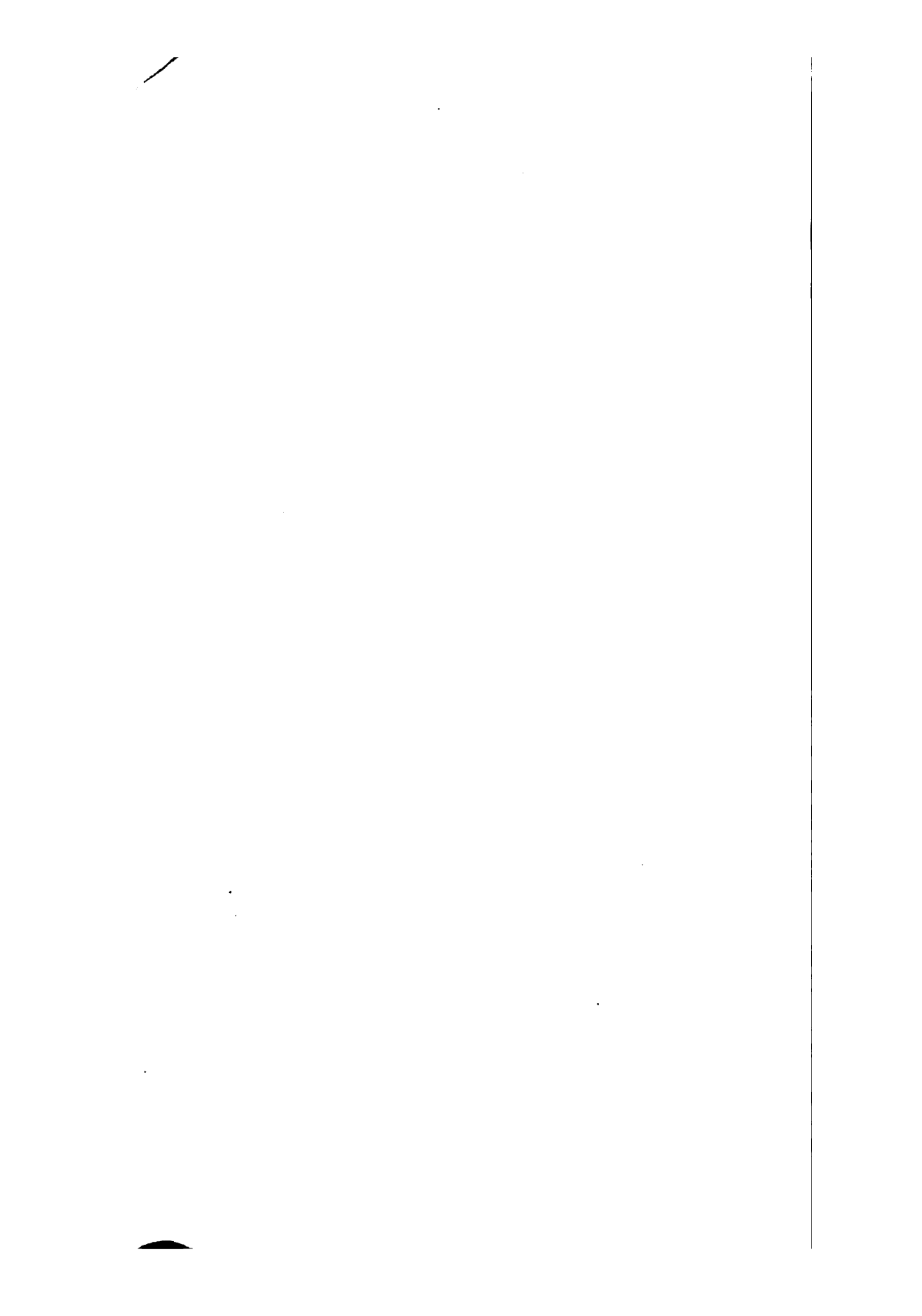
pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : t. IV, livr. 1<sup>re</sup>. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : t. XIX, XX. — Kronijck van het historisch genootschap te Utrecht : 1866. — Jahrbücher des Vereins von Alterthums-Freunden im Rheinlande : t. 37, 38, 39, 40. — Oberbayerisches Archiv für Vaterländische Geschichte : 1865-1866 ; Jahresbericht : 1865. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg : t. XXI. — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters ; introduction, 1865. — Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique : 13<sup>e</sup> année. — Coup-d'œil sur la situation des Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, par A. Visschers : 1867. — Découverte de monnaies des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, par A. Namur. — Anciens jetons des receveurs de Bruxelles, par R. Châlon. — La croix de St.-Ulrich d'Augsbourg, par R. Châlon. — Het land van Waas, door A. Siret. — Anecdota Adriani VI, Pont. Max., par Reusens, 1862. — Denkmäler altniederländischer Sprache und Litteratur, von Kausler, t. III. — Liber de rebus memorabilioribus, sive chronicon H. de Hervordia, edidit A. Potthast, 1859.

*Membres de la Société.* Le chiffre des membres effectifs de la Société qui était resté incomplet par suite de la démission de M. Cralle, s'élève de nouveau à seize par l'admission de M. Ul. Capitaine, secrétaire honoraire de l'Institut depuis 1857, et que d'autres travaux avaient

retenu éloigné de nous Le zèle de notre nouveau confrère pour enrichir le Musée d'objets curieux et notre Bulletin d'excellents articles, vous est bien connu. Aussi est-ce avec un vif plaisir que vous l'avez de nouveau revu à vos séances.

L'épidémie qui a affligé une grande partie de l'Europe pendant l'année qui vient de finir, a laissé dans les rangs des membres de l'Institut archéologique liégeois et de la science, des vides qui seront difficiles à combler, et nous regretterons encore longtemps les relations agréables que nous entretenions avec Warnkönig, de Closset, Malécot, de Senzeille et Smets.

---



## TABLE DES MATIÈRES.

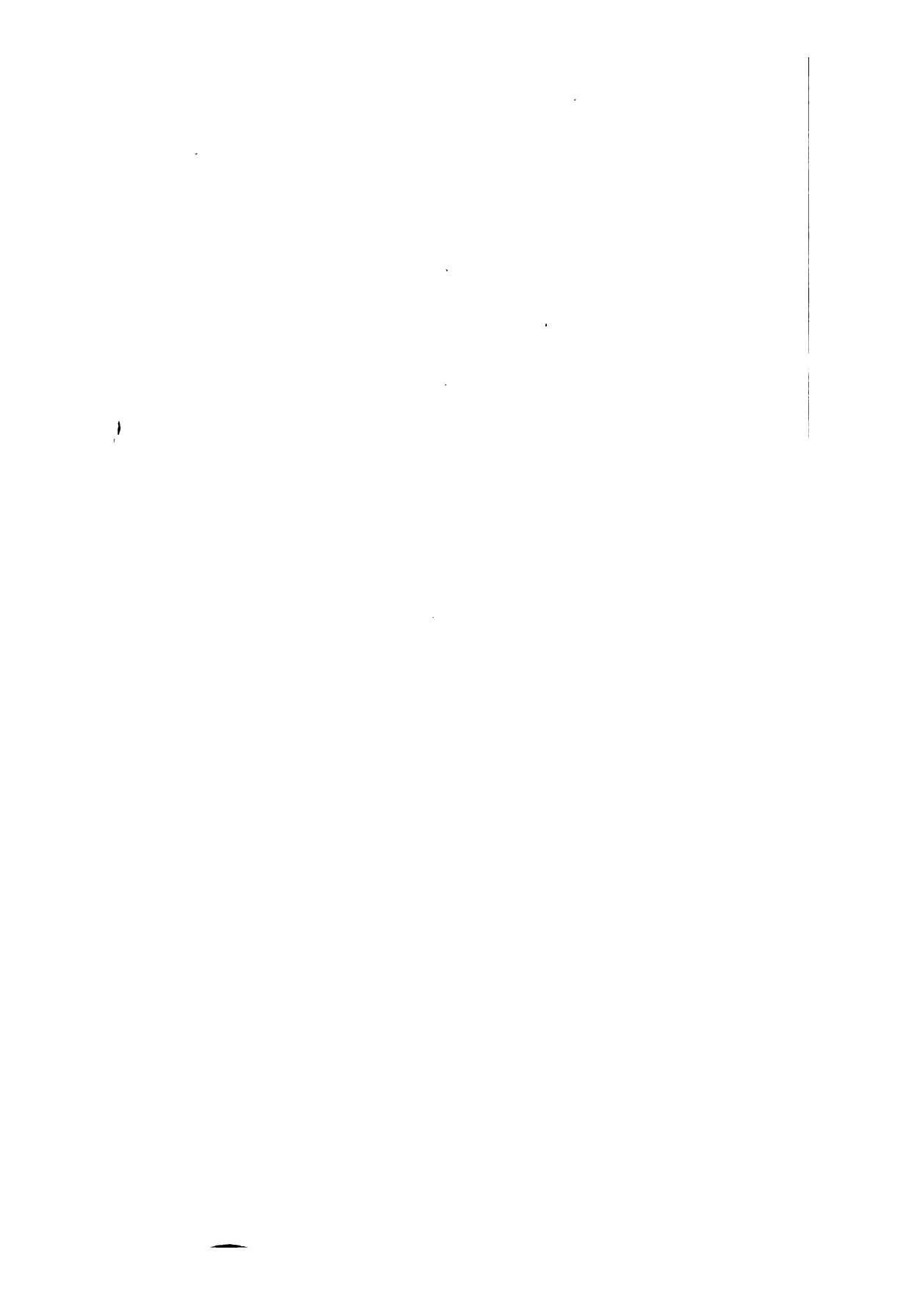
|  | Pages    |
|--|----------|
| Tableau des membres de la Société. . . . .   | v à xvi. |
| EDM REUSENS. Vie d'Erard de la Marck, par Brusthemius. . . . .   | 5        |
| S. Menues inscriptions du Musée de Liège (1 <sup>er</sup> article) . . . . .   | 105      |
| J. HABETS. Les chevaliers du pays de Liège en 1387. . . . .  | 167      |
| E. DOGNÉE. Notice sur une lampe à trois becs du Musée de Liège. . . . .  | 175      |
| S. BORMANS. Liste d'objets enlevés de Liège en 1468 par les<br>soldats de Charles-le-Téméraire. . . . .                                | 181      |
| S. Menues inscriptions du Musée de Liège (2 <sup>e</sup> article). . . . .   | 209      |
| S. BORMANS. Notes de Dartois sur quelques artistes liégeois. . . . .   | 223      |
| CH. THYS. Notice généalogique des familles de Louvrex et Loverix . . . . .   | 245      |
| S. BORMANS. Revue de Liège en 1700, par L. Abry. . . . .   | 273      |
| A. DEJARDIN. Recherches sur les cartes de la principauté de<br>Liège et sur les plans de la ville (2 <sup>e</sup> supplément). . . . . | 301      |
| S. Atuacucus, Aduatuca, Atuacutum. . . . .   | 345      |
| J. RENIER. Michel Natalis, graveur liégeois (1 <sup>er</sup> article) . . . . .  | 359      |
| A. DE NOUE. Une promenade au pays de Franchimont : Spa,<br>Theux, Verviers (1 <sup>re</sup> journée). . . . .                          | 395      |
| S. BORMANS. Les seigneuries féodales de l'ancien pays de Liège<br>(1 <sup>er</sup> article). . . . .                                   | 475      |

~~1~~

1,  
DR









1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



DEC 30 1955

